

Harvard Divinity School



ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL
LIBRARY

MDCCCCX

CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS



LA FRANCE
PROTESTANTE

TOME II

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS
RUE DES NOYERS, 74

56016
24.1.16

LA FRANCE PROTESTANTE

OU

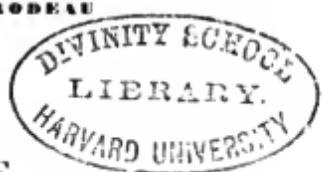
VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE
DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA REFORMATION
JUSQU'À LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ
D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE
SUITI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES
ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS
PAR
MM. EUG. ET EM. HAAG

TOME II

BASNAGE. — BRODEAU



PARIS

JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
40, RUE DE LA MONNAIE, 10
GENÈVE, MÊME MAISON

—
1847

Rcf
BX
4843
.H3
v.2

LA FRANCE

PROTESTANTE.

B.

BASNAGE, nom d'une famille noble de la Normandie, qui, dans ses destinées, offre des analogies remarquables avec celle des Aucillon; la plus frappante sans doute, c'est que dans l'une comme dans l'autre, le talent semble avoir été héritaire.

On regarde ordinairement comme le chef de cette famille, **BENJAMIN Basnage**, né en 1580. Son père avait été pasteur à Norwich, en Angleterre, puis à Carentan ; on ne sait rien de plus sur son compte, Bayle ignorait même son prénom. Nommé, en 1601, pasteur à Sainte-Mère-Église, dont Carentan était alors une annexe, le jeune Basnage ne tarda pas à se faire remarquer parmi ses collègues, autant par l'énergie de son caractère que par ses talents et ses connaissances. En 1609, la province de Normandie le députa au Synode de Saint-Maixent, et en 1614, à celui de

Tonneins. En 1621, elle lui donna une preuve plus grande encore de son estime en le choisissant pour son représentant à l'Assemblée politique de La Rochelle. Admis le 17 mars, Basnage fut, dès le 12 avril, nommé commissaire « pour travailler à l'ordre général » avec de *Bessay*, de *La Cressonnière*, de *Fretton*, de *Vueilles*, de *La Chapellière*, de *Malleray* et les deux *La Milletière*. Quelques jours après, le 25, « selon la résolution prise dès la formation de l'assemblée pour le changement de moys en moys de ceux qui avoient eu la conduite et direction d'icelle », après l'invocation du nom de Dieu, il fut élu, à la pluralité des voix, adjoint du président, le marquis de *Châteauneuf*. Il accepta avec reconnaissance l'honneur qui lui était déferé ; mais à peine entré en fonctions, sa conscience s'alarmea de l'obligation

que lui imposait sa charge, de signer les commissions des gens de guerre. Lui était-il permis, à lui ministre d'un Dieu de paix, de prendre, même indirectement, une part quelconque à rien de ce qui touchait à la guerre? Il demanda donc avec instance d'être dispensé de ce pénible devoir. Ses scrupules étaient sans doute honorables; mais n'eût-il pas été plus sage à lui de ne pas se placer dans une situation incompatible avec son caractère sacré? L'assemblée « pour très-bonne considération » refusa sa requête.

Le temps de sa vice-présidence n'était pas expiré, qu'il fut choisi, ainsi que *Couvelles*, député de la Saintonge, *La Chapelliére* et *La Milletière* de Paris, pour aller « avertir les païs étrangers de la persécution. » Le but réel de cette mission était de recueillir en Angleterre et en Hollande quelque argent pour subvenir aux frais de la guerre. Les députés partirent le 1^{er} juin. Basnage se rendit en Angleterre et en Ecosse où il paraît avoir obtenu des souscriptions assez considérables. Il ne rentra en France qu'après la conclusion de la paix. Le rôle actif qu'il avait joué dans ces graves circonstances devait naturellement le rendre suspect, et ce fut sans doute pour le soustraire aux persécutions du gouvernement que le Synode provincial de la Normandie ordonna qu'on le placerait ailleurs; mais le Synode national de Charenton, dans lequel Basnage siégeait comme député, annula cette décision sur les réclamations des annexes de son église et de son propre consentement.

La province de Normandie le choisit de nouveau, en 1631, pour son représentant au Synode national de Charenton. Mais soit qu'il eût pris une part plus ou moins directe aux dernières guerres de religion, soit que Louis XIII ne lui eût pas encore pardonné le zèle qu'il avait déployé lors de l'assemblée de La Rochelle, défense fut faite au Synode de l'admettre. Cette exclusion toutefois ne tarda pas à être révoquée,

à la prière des députés de l'Église protestante; mais « sous cette condition, qu'il peserait mieux ses paroles à l'avenir et qu'il réglerait ses actions selon cette modération qui est conforme à ceux de sa profession. » Le roi permit, en même temps, lit-on dans les Actes du Synode, qu'on le rétablît dans son église. Nous n'avons trouvé, nulle part ailleurs, le moindre indice d'une interdiction prononcée contre lui.

En 1637, Basnage fut député au Synode d'Alemon. L'Église se trouvait dans une position des plus critiques. Elle avait, non-seulement à se défendre contre la malveillance du gouvernement et de ses agents, mais elle avait surtout à prévenir dans son propre sein une guerre théologique plus dangereuse en ce moment que la plus cruelle persécution (Voy. *AMYRAUT*). Le Synode sentit le besoin d'avoir à sa tête un homme qui unit beaucoup de fermeté à beaucoup de prudence; son choix s'arrêta sur Basnage. En qualité de modérateur, notre ministre fut chargé de répondre au discours sec, hautain, et quelque peu menaçant du commissaire du roi *Saint-Marc*. Selon Benoit, il le fit avec une extrême timidité. Nous ne partageons pas ce sentiment. Que l'on compare la réponse de Basnage avec celles de tels autres modérateurs de Synodes convoqués depuis la mort de Henri IV, et l'on trouvera qu'elle se distingue par une fermeté qui, relativement, pourrait passer pour de l'audace. Le début, il est vrai, est des plus humbles. Après avoir protesté que les Protestants n'ont jamais eu la pensée de se départir de la fidélité à laquelle la Parole de Dieu les oblige, le modérateur promet, au nom du Synode, de remettre entre les mains du commissaire royal, avant d'en prendre connaissance, toutes les lettres qui seront adressées de l'étranger aux églises françaises. Il promet, en outre, que les pasteurs exhorteront les fidèles dans leurs prêches, à ne pas se permettre « la témérité impie de blâmer l'autorité souveraine », mais à se repro-

ser fermement sur la parole de S. M. de faire observer les édits ; et qu'ils seront invités eux-mêmes à s'abstenir de toute parole choquante contre ceux d'une opinion contraire , comme aussi à ne rien imprimer sans le vu de la censure. Toute cette première partie du discours de Basnage est sans doute fort soumise, toutefois on doit remarquer qu'il s'agissait d'excuser des infractions aux édits, édits vexatoires , iniques même , mais qui avaient force de lois dans le royaume. La position du modérateur était donc délicate. Benoit reconnaît lui-même qu'il se montra plus ferme pour la défense des intérêts des églises. Le gouvernement voulait diminuer encore le nombre des annexes, en se fondant sur l'édit de 1562(Voy. Pièces justif. N° XVII) qui interdisait aux ministres la prédication hors du lieu de leur résidence. Basnage repoussa fortement l'étrange prétention de remettre en vigueur un édit aboli par celui de Nantes. Il répondit avec non moins de force à cette accusation, que les pasteurs prélevaient leurs traitements sur la boîte des pauvres et sur les dons faits pour des usages pieux, déclarant qu'ils étaient payés par des contributions volontaires et suppliant le gouvernement de défendre aux officiers de justice toute intervention dans les arrangements pris à cet égard entre les ministres et les églises. Enfin il rejette, au nom de l'assemblée , l'*opus operatum* de l'Eglise romaine, en refusant nettement d'érayer un canon du Synode de Nismes qui déclarait de nulle valeur le baptême administré par une personne sans vocation , et en reprochant au gouvernement de porter par ses exigences atteinte à la liberté de conscience que le roi avait promis de respecter. Beaucoup d'autres difficultés s'élèverent entre le commissaire et le Synode qui, on doit le dire , ne montra pas toujours la même énergie. Cependant, dans une autre circonstance encore, il sut maintenir sa dignité. Comme Saint-Marc voulait l'obliger à employer les mots de religion prétendue réformée en tête du cahier des plaintes qui

fut porté à la Cour par Ferrand, Giscard et Cérisy, il lui résista, et le commissaire dut céder.

En 1644, Basnage fut député au Synode de Charenton qui le choisit pour adjoint et qui, au rapport d'Aymon , « le chargea de plusieurs commissions très importantes dont il s'acquit fort bien , avec quelques autres députés, pour terminer les différends de plusieurs consistoires avec leurs pasteurs, comme aussi pour régler plusieurs autres affaires et pour juger définitivement des appellations que ledit Synode lui donna pouvoir d'aller terminer sur les lieux où les procédures des contestants avaient été faites. » Les Actes du Synode nous apprennent, en effet, qu'il fut envoyé à Vitré, sur la demande de la duchesse de *La Tremoille* et des fidèles de cette église pour mettre un terme aux scandaleuses querelles des deux pasteurs de *Pestre* et *Jordain*. Selon Bayle , il fut député aussi à la reine-mère, qui lui donna des marques de son estime. Le savant critique n'aurait-il pas confondu Basnage avec de *L'Angle* ?

Au milieu d'une vie si active, Basnage trouva le temps de composer plusieurs traités de controverse ; mais à l'exception d'un écrit contre l'adoration de la Vierge , qu'il laissa imparfait, les bibliographes ne mentionnent spécialement qu'un traité intitulé : *De l'estat visible et invisible de l'Eglise, et de la parfaite satisfaction de J. C., contre la fable du Purgatoire, sur l'occasion d'une conférence avec un moine recollé*, (La Roch., 1612 in-8°), qui était fort estimé. Sa mort arriva en 1652 ; il avait rempli pendant 51 ans les fonctions pastorales à Sainte-Mère-Eglise , n'ayant jamais voulu consentir à se séparer de son troupeau. Il laissa deux fils, Antoine et Henri, souches de deux branches également illustres.

BRANCHE AÎNÉE.

ANTOINE, sieur de *Flottemanville*, né en 1610, était pasteur à Bayeux en 1637. Sa vie se passa sans doute tout entière dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, jusqu'à ce que le

gouvernement étant pris de sa fièvre de conversion et ne pouvant vaincre son *endurcissement*, le fit arrêter, en 1685, et jeter dans les prisons du Havre d'où il ne sortit que pour être embarqué sur un vaisseau qui le transporta en Hollande. Nommé pasteur à Zutphen, Antoine Basnage vécut jusqu'en 1691. De ses deux fils, le cadet, nommé FRANÇOIS, suivit la profession des armes et mourut en 1685, tandis que Paulin, SAMUEL, embrassa la carrière ecclésiastique et se fit une grande réputation par ses travaux littéraires.

Né à Bayeux, en 1638, Samuel Basnage, sieur de Flottemanville, desservit l'église de cette ville jusqu'en 1685. Il accompagna son père en Hollande et lui succéda à Zutphen, où il mourut en 1721. Bayle l'appelle un des plus habiles ministres qui soient sortis de France, éloge flatteur, mais pleinement mérité.

I. *Exercitationes historico-criticae de rebus sacris et ecclesiasticis; Ultraj., 1692, in-4°; 1717, in-4°.* — Critique des Annales de Baronius. Après les travaux de savants tels que Casaubon, Usher, Petavius, Noris, Pagi, Noël Alexandre, on aurait pu croire la matière épuisée ; cependant notre savant a encore trouvéd'abondantes moissons dans ce champ fertile en erreurs de toute espèce. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus de sa science ou de sa sagacité. Ses observations ne s'appuient pas généralement sur des faits historiques, comme celles de ses devanciers qui, sous ce rapport, lui avaient laissé peu de chose à faire ; elles se fondent plutôt sur des rapprochements, des déductions, des hypothèses ; mais ces rapprochements sont si ingénieux, ces déductions si justes, ces hypothèses si heureuses, que son livre passera toujours pour l'œuvre d'un homme éminent. Le style d'ailleurs est plein d'attraits ; on sent que l'auteur était nourri de la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité.

II. *Annales politico - ecclesiastici annorum 645 à Cæsare Augusto ad Phocam usque, Hotterd., 1706, 3 vol.*

in-fol. — Cet ouvrage sert en quelque sorte de suite au précédent. Moins estimé que l'*Histoire de l'Eglise de Jacques Basnage*, il n'en est pas moins fort recommandable, et la Biogr. univ. se montre beaucoup trop sévère en lui appliquant l'épithète de médiocre. Combien de nos savants contemporains les plus renommés s'en feraient un titre de gloire ! Faudrait-il en conclure que le niveau de la science s'est abaissé depuis un siècle ? Nous ne saurions le croire. L'historien de Rouen, Servin, porte un jugement plus équitable sur ce livre ; selon lui, on y trouve de grandes recherches et la critique la plus saine. L'auteur relève notamment un très-grand nombre d'erreurs chronologiques en comparant l'*histoire profane* avec l'*histoire sacrée* ; n'est-ce pas là un travail de quelque prix ?

III. *Morale théologique et politique sur les vertus et les vices de l'homme, Amst., 1703, 2 vol. in-12.* — Dans cet ouvrage, Basnage analyse admirablement les critérium des vertus et des vices ; il considère la morale comme une science spéciale, indépendante de la dogmatique. Son style est en général préférable à celui de la grande majorité des moralistes de ce temps. Mais à cela se bornent les mérites de son livre, et l'on y chercherait vainement la solution de beaucoup de questions qui appartiennent essentiellement à la morale théologique ; elles y sont passées sous silence ou à peine abordées.

BRANCHE CADETTE.

HENRI Basnage¹, sieur de Franquenay, second fils de Benjamin Basnage, naquit à Sainte-Mère-Eglise, le 16 octobre 1615. Bayle l'appelle un des habiles et des plus éloquents avocats du parlement de Rouen, éloge que confirme Servin en le répétant. Doué d'une imagination vive, d'une éloquence brillante, profondément versé dans la connaissance du droit, possédant, en un mot, toutes les qualités qui font le parfait avocat, Basnage se plaça bientôt au premier rang parmi ses confrères, en même temps que par son intégrité et la douceur de ses

mœurs il s'acquit l'estime générale. Il jouissait d'une si grande considération au barreau de Rouen, où il avait été admis à prêter le serment dès 1656, que malgré son zèle pour l'Église réformée, zèle dont il avait donné des preuves en 1677, dans l'exercice des fonctions de commissaire pour les affaires de la religion, — il n'éprouva aucune espèce de persécution à la révocation de l'édit de Nantes, mais continua à remplir son poste avec autant de réputation que de dévouement. Il mourut à Rouen, le 20 octobre 1693, à l'âge de 80 ans. Il a laissé deux ouvrages tellement remarquables qu'ils ont suffi pour lui assurer le titre d'un des premiers jurisconsultes français. Nous voulons parler de ses *Commentaires sur les Coutumes du pays et duché de Normandie* (Rouen, 1678 et 1681, 2 vol. in-fol.; 2^e édit. revue, corrigée et augm., Rouen, 1694, 2 vol. in-fol.), et de son *Traité des hypothèques* (Rouen, 1687, in-4°; 2^e édit., 1724, in-4° et in-12). L'un et l'autre ne tardèrent pas à faire autorité. Ils sont écrits avec tant de clarté et d'élégance, l'auteur a su répandre tant d'intérêt sur des matières d'ailleurs arides, et dissimuler sous des formes si agréables la profonde érudition qu'il y a semée, que l'on s'explique le succès dont ils ont joui pendant longtemps. Outre les éditions que nous venons d'indiquer, ils ont été réimprimés quatre fois à Rouen sous le titre d'*Oeuvres de Henri Basnage*; la première en 1709, 2 vol. in-fol., la dernière en 1778, 2 vol. in-fol.

Basnage avait eu deux fils et une fille. Cette dernière épousa *Paul Bauldri*, professeur d'histoire sacrée à Utrecht.

L'aîné des fils, *Jacques*, étudia la théologie. Né à Rouen, le 6 ou le 8 août 1655, il était encore fort jeune lorsque son père l'envoya à Saumur suivre les cours de *Zanegui Le Frêre*, qui le prit en affection et ne négligea rien pour le détourner de l'état ecclésiastique. « Vous ne connaissez cet état que par son beau côté, lui disait-il souvent, et vous igno-

rez combien il est dégénéré de sa première origine. Croyez-moi, vous êtes trop honnête homme pour être ministre, vous avez trop de candeur pour exercer cette charge comme on l'exerce aujourd'hui, et votre franchise vous ferait des ennemis de la plupart de vos collègues. » Les motifs de plainte que le célèbre humaniste avait ou croyait avoir contre les pasteurs de Saumur, le rendaient certainement injuste. Ce ne sont pas des hommes sans honneur qui eussent donné au monde le noble exemple de tout sacrifier à leur religion. Supposé que quelques-uns d'entre eux aient mérité les accusations du professeur de Saumur, le dévouement du plus grand nombre est assez beau pour couvrir leurs fautes. Basnage, au reste, ne se laissa pas ébranler dans sa résolution, et sous l'habile direction de son maître, il fit de rapides progrès. Il connaissait à fond la littérature grecque et la latine, et parlait l'espagnol, l'italien, l'anglais, à l'âge de dix-sept ans. Ses études classiques terminées, il se rendit à Genève, où il commença, sous *Mestrezat*, *Turretin* et *Tronchin*, son cours de théologie qu'il alla continuer à Sedan, sous *Juriel* et *Le Blanc de Beaulieu*. Il s'attacha principalement à ce dernier, aussi doux et aussi modéré que son collègue était impétueux et intolérant. Juriel en conçut une jalousie dont il lui fit sentir les effets en plus d'une occasion.

De retour à Rouen, Basnage fut attaqué d'une maladie qui l'empêcha, pendant quelque temps, de songer à obtenir une place de pasteur; mais à peine rétabli, il prêcha avec tant de succès que le consistoire de Rouen le choisit d'un commun accord pour remplacer le célèbre *Etienne Le Moine*, qui venait d'être appelé à Leyde comme professeur de théologie. L'installation du jeune ministre eut lieu au mois d'octobre 1676. En 1679, Basnage fut désigné pour prêcher devant le Synode provincial de la Normandie, assemblé à Saint-Lô; il s'y fit admirer, dit Bayle. En 1684, il épousa *Susanne Du Moutin*,

filie de *Cyrus Du Moulin*, ministre de Châteaudun, et petite-fille de l'illustre *Pierre Du Moulin*. Bien que ses fonctions pastorales réclamaient la plus grande partie de son temps, comme il n'était pas, dit Le Clerc, « de ceux qui se croient assez chargés de faire quelques prêches », il ne cessa de s'occuper avec ardeur d'études historiques, et de bonne heure il acquit la réputation d'un savant consommé.

L'église de Rouen ayant été interdite en 1685 (Voy. *Philippe LE GENDRE*), Basnage obtint la permission de se retirer en Hollande. Le brevet qui lui accordait cette faveur, est assez curieux pour trouver place ici. « Aujourd'hui, 9 oct. 1685, le roi étant à Fontainebleau, ayant égard à la très-humble supplication que lui a fait faire le sieur Basnage, ci-devant ministre de la R. P. R. à Rouen, de lui permettre de se retirer en Hollande avec sa femme prête d'accoucher et une nourrice, et de faire transporter ses livres, S. M. leur a accordé la permission qui leur étoit nécessaire à cet effet, en faisant toutefois ledit Basnage ses soumissions devant l'intendant de ladite province, de renvoyer ladite nourrice (elle se nommait *Le Févre*) en France dans deux ans, au plus tard. Au moyen de quoi S. M. les a relevé et dispensé de la rigueur de ses ordonnances, etc. » Basnage resta ministre pensionnaire jusqu'en 1691, où il obtint l'église wallonne de Rotterdam, malgré les efforts de Jurieu. Il avait, en effet, retrouvé dans cette ville son ancien professeur, dont il était devenu le beau-frère. Toutefois, ces liens de parenté n'avaient pas été capables d'entretenir longtemps entre eux la bonne intelligence. La révolte des Camisards vint encore ajouter à leurs discussions de nouveaux éléments d'aigreur. Imbu des doctrines de l'obéissance passive prêchées par Calvin, Basnage condamnait le soulèvement des montagnards cévenols, et surtout les excès dont ils souillaient leur cause. Jurieu, au contraire, justifiait leur insurrection par les

principes du droit naturel, et excusait leurs violences par la nécessité de la défense. Ces querelles devaient être pénibles pour Basnage; cependant les jouissances intellectuelles qu'il trouvait dans le cercle d'un petit nombre d'amis choisis, lui firent supporter avec patience les brusqueries de son beau-frère; il refusa même la place de pasteur à Leyde qu'on lui offrit, en 1695, mais quelques années plus tard, en 1709, il ne put résister aux instances du grand-pensionnaire Heinsius, qui l'aimait beaucoup et qui désirait l'avoir auprès de sa personne. Il accepta donc l'église française de La Haye.

Voltaire a écrit que Basnage était « plus propre à être ministre d'État que d'une paroisse. » Il est fort probable que, dès cette époque, Heinsius avait de lui la même opinion; au moins l'employa-t-il dans plusieurs négociations importantes que Basnage mena toutes à bien. Cependant, en 1709, aux conférences de Gertruydenberg, qui préparèrent la paix d'Utrecht, il échoua dans les efforts qu'il fit, au nom des Réfugiés en Hollande, pour obtenir la liberté de conscience à leurs coreligionnaires de France (Voy. *BARJAC-ROUEGUÈDE*, I, 247). La réputation de diplomate habile que Basnage s'était acquise, s'étant répandue à la Cour de France par les soins du marquis de Torcy, du maréchal d'Uxelles et du cardinal de Bouillon, avec qui il avait eu des rapports, elle lui valut une marque signalée de la confiance du Régent. Lorsque l'abbé Dubois fut envoyé à La Haye, en 1716, pour négocier le traité de la triple alliance, il eut ordre de s'entendre avec Basnage et de se gouverner par ses avis. Oubliant les justes motifs de plaintes que ses coreligionnaires, sa famille et lui-même avaient contre le gouvernement français, et ne gardant surtout aucun ressentiment du refus qui lui avait été fait, à la date du 29 octobre 1715 (flégiaire du Conseil de Régence; mss. du fonds Mortemar, n° 67), de pouvoir se rendre en France pour quelque temps, il n'é-

conta que l'amour de la patrie qui brûlait dans son cœur, comme dans celui de tous les réfugiés, pour s'employer avec zèle à cette négociation et l'alliance fut conclue dans le mois de janvier 1717. Les expressions ambiguës de Lemontey, dans un endroit de son *Hist. de la Régence* où il parle des relations de Dubois avec Basnage, pourraient faire croire que ce dernier s'était laissé gagner par la restitution de ses biens. Mais on aurait tort de les prendre dans ce sens ; ce serait méconnaître étrangement le caractère si pur de Basnage. Son patriotisme, qui perce à chaque page dans ses *Annales des Provinces-Unies* et que les étrangers lui reprochent, comme le sen� de cet admirable ouvrage, n'avait pas besoin d'être stimulé. Il est certain, d'ailleurs, que la restitution en question ne lui fut offerte qu'à titre de récompense pour les services qu'il avait rendus. Il ne serait pas impossible, au reste, que le Régent eût espéré se l'attacher plus fortement par la reconnaissance et eût voulu se dummer, en quelque sorte, le droit de recourir encore à son influence, si l'occasion s'en présentait ; c'eût été d'une habile politique. Bientôt, en effet, il put craindre que les brillantes promesses d'Albéroni, de ce prêtre intriguant qui rêvait pour son maître la monarchie universelle, ne séduisissent les Protestants du Midi et ne rallumassent la terrible guerre des Camisards. Dans son inquiétude, il eut l'idée de s'adresser à Basnage à qui il dépecha un de ses gentilshommes. Le pasteur de La Haye mit le gouvernement français en rapport avec *Antoine Court*, qui donna au cabinet du Palais-Royal les assurances les plus formelles que la tranquillité ne serait pas troublée ; et, en même temps, pour venir en aide aux efforts du jeune pasteur du désert, Basnage adressa à ses coreligionnaires, sur les instances du comte de Morville, ambassadeur en Hollande, une instruction pastorale qui fut imprimée à Paris, par ordre de la Cour, et répandue à profusion dans les provinces.

Cependant la santé de Basnage, affaiblie par ses immenses travaux plus encore que par l'âge, dépréssait de jour en jour. Il dut renoncer à des publications de longue haleine, pour se borner, comme ses fonctions d'historiographe des États-Généraux lui en faisaient un devoir, à recueillir et à coordonner les matériaux des *Annales des Provinces-Unies*. Ce travail, joint à l'active correspondance qu'il entretenait avec des princes, des ministres, des grands seigneurs, des savants de toutes les parties de l'Europe, remplit les dernières années de sa vie. Il mourut le 22 décembre 1725, ne laissant qu'une fille mariée à M. de *La Sarraz*, conseiller privé de guerre de l'électeur de Saxe, roi de Pologne.

L'éditeur des *Annales des Provinces-Unies*, dans une Préface qu'il a mise en tête du second volume, fait le plus bel éloge du caractère de Basnage. « Il étoit vrai, dit-il, jusque dans les plus petites choses. Sa candeur, sa franchise, sa bonne foi ne paraissent pas moins dans ses ouvrages que la profondeur de son érudition et la solidité de ses raisonnements. L'usage du plus grand monde lui avoit acquis une politesse qu'on trouve rarement parmi les savans. Affable, prévenant, populaire, officieux, il n'avoit pas de plus grand plaisir que celui de rendre service et d'employer son crédit en faveur des misérables. » Le jugement de *Le Vier* est confirmé par tous les écrivains qui ont parlé, ne fut-ce qu'incidentement, de cet homme illustre. Ceux-là même qui ne partageaient pas ses opinions politiques ou religieuses, professaient pour lui la plus grande estime.

Il nous reste à faire connaître ses nombreux ouvrages. Nous en donnerons le catalogue dans l'ordre de leur publication et d'après les meilleures sources.

1. *Examen des méthodes proposées par MM. de l'assemblée du clergé de France en l'année 1682, pour la réunion des Protestants avec l'Eglise romaine, Colog*. [Rotterdam], 1682,

in-12. — Ouvrage anonyme, fort bien écrit et abondant, dit Bayle, en pensées et en beaux raisonnements. Basnage se fait un malin plaisir d'opposer à la doctrine (presque protestante) de Bossuet sur le culte des images, celle d'un autre théologien éminent de l'Eglise romaine, le cardinal Raimond Capisucci, maître du sacré palais.

II. *Considérations sur l'état de ceux qui sont tombés*, Rott., 1686, in-12. — Recueil anonyme de huit lettres adressées à l'église de Rouen sur sa chute.

III. *Réponse à M. l'évêque de Meaux, sur sa Lettre pastorale*, Colog. 1686, in-12. — Basnage réfute avec beaucoup de force ce que Bossuet dit de l'unité de l'Eglise, de l'invocation des saints, du culte des images, de la succession non interrompue des évêques. « Il y a peu de livres de controverse, selon Bayle, où les raisonnements vifs et non communs et les remarques savantes se suivent d'autant plus que dans celui-ci. »

IV. *Divi Chrysostomi epistola ad Cæsarium monachum, cui adjunctae sunt tres epistolicae dissertationes : 1^e de Apollinarie heresi ; 2^e de variis Athanasio suppositis operibus ; 3^e adversus Simonium* [Richard Simon], Rott., 1687, in-8°, reimpr. sous le titre *Dissertat. historico-theologicae*, Rott., 1694, in-8°, avec une réponse au P. Llardouin, qui avait critiqué l'histoire de l'apollinarisme. — L'histoire de cette lettre de Chrysostome est singulière. Pierre Martyr la découvrit dans le monastère des Dominicains de Florence, et s'en fit une arme contre la doctrine de la transsubstantiation. Les Catholiques l'accusèrent de l'avoir supposée, et pendant un siècle, l'authenticité en fut vivement contestée. Bigot, l'ayant retrouvée, la joignit à son édit. de la Vie de Chrysostome, par Pallade ; mais sur un ordre du roi, elle fut retranchée de tous les exemplaires qu'on put saisir. Un bien petit nombre échappaient à cette mutilation. *Attix* parvint cependant à s'en procurer

un, et il ne manqua pas d'en tirer parti (Voy. vol. I, p. 64). Basnage, enfin, à qui Bigot, son ami intime, avait communiquée cette lettre, la publia avec une histoire abrégée de l'apollinarisme, hérésie au sujet de laquelle elle avait été écrite.

V. *La communion sainte ou traité sur la nécessité et les moyens de communier dignement*, Rott., 1688, in-8°. — Cet ouvrage fut tellement goûté, qu'il s'en écoulâ rapidement dix éditions. La dernière est de 1721. On en fit même, à Bruxelles et à Rouen, deux éditions à l'usage des Catholiques. L'abbé de Flamare, qui avait abandonné la religion protestante pour rentrer dans le giron de l'Eglise romaine, l'a inséré en entier dans son écrit intitulé : *Conformité de la créance de l'Eglise catholique avec la créance de l'Eglise primitive et différence de la créance de l'Eglise protestante d'avec l'une et l'autre*, Rouen, 1701, 2 vol. in-12. — Le traité de Basnage est divisé en deux livres. Dans le 1^{er}, l'auteur fait ressortir l'importance de la communion ; dans le 2^{er}, il peint les caractères des passions. L'édit. de 1690 a été augmenté de deux autres livres traitant, l'un de ce que l'on doit faire lorsqu'on communique ; l'autre de la nécessité de la reconnaissance après la communion. Basnage a ajouté à la 7^e édit., publiée en 1708, un 5^e livre où il énumère les devoirs de ceux qui ne communient pas. Cet ouvrage a été, dit-on, traduit en allemand, et imprimé à Halle.

VI. *Histoire de la religion des églises réformées*, Rott., 1690, 2 vol. in-12 ; reimpr. en 1699 dans la 4^e partie de l'Hist. de l'Eglise, in-fol., puis séparément, avec des augm. considérables, en 1721, 5 vol. in-8°, et après la mort de l'auteur en 1723, 2 vol. in-4°. — Cette dernière édition est la plus complète et la plus estimée. L'auteur y fait remonter la succession des églises réformées jusqu'aux temps apostoliques, tandis que, dans les édit. antérieures, il s'était arrêté au VIII^e siècle. Le but principal de Basnage était de réfuter

l'histoire des variations, en montrant la perpétuité de la foi protestante et en rejetant sur l'Église catholique le reproche que Bossuet adressait à l'Église réformée. Profondément versé dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique, et habile à tirer des faits des déductions qu'il développe avec un rare talent, Basnage a démontré, pour qui-conque le lit sans prévention, que l'Église catholique n'est pas aussi unie qu'elle voudrait le faire croire ; qu'elle a varié et varie encore beaucoup, notamment, sur les doctrines de l'autorité et de l'infalibilité du Pape, sur les dogmes de la justification et de la grâce, sur les sacrements. Mais, en bonne conscience, n'était-ce pas dérisoire des trésors d'érudition pour un objet qui n'en valait pas la peine ? La meilleure, la seule réponse à opposer à Bossuet, à ce prélat superbe qui ne craignait, disait-il, qu'une chose, — de faire trop voir le faible de la réforme, c'était pour les Protestants de déclarer, sans détour, que dans cette prétendue faiblesse ils voyaient, eux, leur véritable force, dans le présent comme dans l'avenir, et qu'ils regrettaient sincèrement de ne pas mériter encore davantage ses imputations et ses reproches. Ces variations, ces fluctuations de doctrine prouvent qu'ils sont restés fidèles au grand principe du libre examen dont la conquête a coûté tant de luttes et de sang. Trop heureux s'ils n'avaient jamais eu, eux aussi, des prétentions à l'infalibilité !

VII. *Traité de la conscience*, Amst., 1696, 2 vol. in-12. — Basnage examine dans ce traité la nature de la conscience, ses erreurs, ses craintes, ses illusions, ses doutes, ses scrupules et sa paix ; il s'attache à y réfuter ce que son ami Bayle dit des consciences errantes dans le *Commentaire philosophique*. Les Catholiques ont aussi adopté ce traité dont ils ont publié deux éditions à Lyon, 3 vol. in-12.

VIII. *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*, 1698, in-4°, sans nom d'auteur. — Recueil de

14 lettres destinées à exhorter à la persévérance les Protestants restés en France.

IX. *Histoire de l'Église depuis J.-Ch. jusqu'à présent*, Rott., 1699, 2 vol. in-10. — Cet ouvrage se divise en quatre parties. La 1^{re} traite du gouvernement de l'Église dans les diocèses d'Alexandrie, d'Antioche, d'Afrique, des Gaules, de Constantinople et de Rome. La 2^{me} contient l'histoire des dogmes, du canon des Écritures, de la tradition, des huit premiers conciles œcuméniques, celle des doctrines de la justification et de la grâce, celle enfin de l'eucharistie. Dans la 3^{me} l'auteur recherche l'origine de l'adoration du sacrement, et suit dans ses développements successifs le culte des anges, de la Vierge, des Saints ; il prouve qu'on a dressé des autels à un grand nombre de saints imaginaires et qu'on a multiplié les persécutions pour uvoir le droit de grossir le catalogue des martyrs dont les reliques et les images étaient, pour le clergé, une source abondante de revenus. Cette partie, la plus curieuse et la plus détaillée de tout l'ouvrage, semble être aussi celle qu'il a travaillée avec le plus de soin ; nulle part il n'a déployé plus d'érudition. La 4^{me} n'est, comme nous l'avons dit plus haut, que la réimpression de l'Historie de la religion des églises réformées ; seulement, pour éviter des répétitions, l'auteur a dû y faire des retranchements considérables. L'étude approfondie des sources, la finesse et la justesse des aperçus, l'indépendance des jugements, une critique éclairée, une impartialité à laquelle les Catholiques rendent eux-mêmes hommage, un talent synthétique éminent, un style facile, correct, toujours agréable, parfois élégant, telles sont les qualités qui distinguent cette Histoire de l'Église et assignent à Basnage le premier rang parmi les écrivains qui se sont occupés de l'histoire ecclésiastique dans l'Église protestante de France. En composant cet ouvrage, Basnage avait principalement en vue de prouver que la pa-

pauté n'a pas de fondement dans la primitive Eglise ; en même temps que son intention était de réfuter l'Hist. des Variations en démontrant que le vrai et pur christianisme a eu dans tous les siècles des sectateurs, et que depuis la Réforme, les doctrines protestantes n'ont pas varié sur les points essentiels. Son livre avait donc une tendance polémique ; mais ami de la paix, chérissant par-dessus tout la vérité et la justice, libre de tout préjugé fanatique, il n'y a donné à la controverse que le moins de place possible.

X. *Traité des préjugés faux et légitimes*, Delft [Rott.], 1701, 3 vol. in-8°. — Ouvrage de controverse dirigé contre les Lettres pastorales des archevêques de Paris et de Rouen, et des évêques de Meaux et de Montauban, qui avaient avancé que pour reconnaître l'Eglise catholique comme l'Eglise véritable, il n'était pas nécessaire de discuter ses dogmes ; que les dehors seuls suffisent pour lui assurer incontestablement ce titre. A cette doctrine qui mettait fort à l'aise les controversistes romains, Basnage répondit en prouvant la nécessité de l'examen en matière de religion. Bossuet répliqua dans une seconde Instruction pastorale à laquelle Basnage opposa la *Défense du traité des préjugés*, [Rott.], 1703, in-8°.

XI. *Histoires du V. et du N. Testament, représentées par des figures gravées en taille-douce par Romain de Hooge, avec des explications dans lesquelles on éclaircit plusieurs passages obscurs, etc.*, Amst., 1704, fol. — Ouvrage recherché pour les figures dont il est enrichi ; au-dessous de chacune se trouvent quelques vers de la façon de La Brune. D'après le sentiment de l'abbé Lenglet, les Catholiques ne doivent faire aucune difficulté de lire ce livre qui est très-instructif. Neuf édit. prouvent le succès qu'il obtint. Dès l'année 1705, il fut réimprimé à Amst. in-4° ; il l'a été depuis sous différents formats, entre autres, in-12 à Genève. Il fut aussi contrefait, sous le titre

Grand tableau de l'univers. Les données des bibliographes sur ce livre sont fort confuses. D'après M. Brunet, les grav. dans l'édition in-4° de 1705 ne sont pas les mêmes que dans celle de 1704 ; ce qui nous portera à croire que c'est une édition contrefaite. D'un autre côté, une édition de 1714, in-fol. présente les mêmes figures que l'édition princeps, et cependant elle a paru sous le titre de *Grand tableau de l'univers ou Hist. des événements de l'Eglise depuis la création jusqu'à l'apocalypse de saint Jean*. Nous n'avons aucun moyen d'éclaircir cette difficulté. Au reste, la partie qui prit Basnage à cette publication se réduit à de courtes explications des sujets représentés par les gravures. Dans les éditions postérieures, il y a ajouté les *Annales de l'Eglise et du monde depuis la création jusqu'à la mort des apôtres*, ainsi qu'une *Géographie sacrée*.

XII. *Histoire des Juifs depuis J. Ch. jusqu'à présent*, Rott., 1706, 5 vol. in-12 ; 2^e édition augmentée, La Haye, 1716, 15 vol. en 9 tom., in-12. — Au jugement de Niceron, ce livre est plein d'une vaste érudition pour tout ce qui a rapport à la religion ou à l'histoire des Juifs. Richard Simon loue surtout les chap. qui traitent des Caraïbes, des Massorètes et des Samaritains. On doit regretter que la partie relative aux temps modernes ne soit pas plus complète. Cette histoire eut un grand succès. Elle fut trad. en anglais par Taylor, Lond., 1706, in-fol., puis abrégée par Crull, Lond., 1708, 2 vol. in-12. Le fameux Du Pin (non pas Dubois, comme le dit l'Encycl. des gens du monde) la fit imprimer à Paris (1710, 7 vol. in-12), mais en supprimant le nom de l'auteur et en se permettant d'y faire des changements arbitraires. Indigné de ce vol. Basnage réclama dans un écrit qui parut à Rott., 1711, in-12, sous le titre : *L'Histoire des Juifs réélamée et rétablie par son véritable auteur*.

XIII. *Entretiens sur la religion*, Rott., 1709, in-12 ; 2^e édition augmentée, 1711 ;

3^e édit., 1713, 2 vol. in 12. — Ouvrage de controverse.

XIV. *Sermons sur divers sujets de morale, de théologie et de l'histoire sainte*, Rott., 1709, 2 vol. in-8°. — L'orateur s'écarte de la route trop fidèlement suivie par les prédicateurs de cette époque ; il s'attache plutôt à traiter des questions de morale que des points de controverse.

XV. *Prospectus novæ editionis Canisii, Dacherii, etc.*, Rott., 1709. — Basnage avait conçu le projet d'une édition fort augmentée des *Lectiones antiquæ* de Canisius. Il s'était mis en relation avec plusieurs savants du premier ordre, Passionei, nonce du pape en Suisse, Maffei, Bigouin, Ruinart, Clément, Caperonier qui lui avaient promis leur concours et qui se firent, en effet, un plaisir de contribuer à la perfection de son ouvrage. Mais les libraires qui étaient chargés de cette entreprise, effrayés des dépenses considérables qu'elle entraînerait, cédèrent la publication aux Wetstein. Cette vaste collection parut sous le titre : *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum*, Antw., 1725, 7 vol. in-fol. Outre un grand nombre de pièces inédites, Basnage l'a enrichie de préfaces générales sur les antiquités ecclésiastiques, de préfaces particulières sur la vie et les ouvrages des auteurs cités, de notes qui éclaircissent les endroits obscurs du texte.

XVI. *Preface contenant des réflexions sur la durée de la persécution et sur l'état présent des Réformés en France*. — Écrite pour le nouv. édit. des *Plaintes des Protestants*, par Claude (Colog. 1713, in-8°), cette préface anonyme est plus étendue que l'ouvrage.

XVII. *Antiquités judaïques ou remarques critiques sur la république des Hébreux*, Amst., 1713, 2 vol. in-8°. — A proprement parler, cet ouvrage n'est qu'une suite de la traduction et de la continuation du livre de Cunæus *De Republica Hebraeorum* par G. Goeree, 3 vol. in-8°; cependant

Basnage s'éloigne souvent des opinions de ce savant. Il ne croit pas, par exemple, que Moïse ait été le premier de tous les législateurs, et il rejette bien loin l'hypothèse que les Lycurgue, les Solon, les Pythagore, aient puisé dans la Bible tout ce qu'il y a de bon dans leurs lois. Il ne se renferme pas d'ailleurs dans le champ de la politique ; il aborde la théologie, discute les idées des Juifs sur la démonologie et sur l'inspiration divine, et, à ce sujet, examinant les sentiments émis par les Pères de l'Église sur les oracles païens, sur les livres sibyllins, etc., il ne craint pas de les accuser ou d'ignorance ou de tromperie.

XVIII. *Réflexions désintéressées sur la constitution du pape Clément XI, qui condamne le N. T. du P. Quesnel*, Amst., 1714, in-8°. — Ouv. anonyme comme les trois suivants, relatifs également aux querelles du jansénisme.

XIX. *Avis sur la tenue d'un concile national en France*, Colog., 1715, in-8°. — Réponse aux difficultés proposées par Du Pin.

XX. *L'unité, la visibilité, l'autorité de l'Église et la vérité renversée par la constitution unigenitus et par la manière dont elle est reçue*, Amst., 1715, in-8°.

XXI. *L'état présent de l'Église gallicane*, Rome [Amst.], 1719, in-12 et in-8°. — Basnage met Clément XI en contradiction avec lui-même, en prouvant qu'il avait enseigné ce qu'il condamnait.

XXII. *Instructions pastorales aux Réformés de France sur l'obéissance due au souverain*, 1720, in-12. — La lettre de Basnage, dit M. C. Coquerel, est écrite avec beaucoup de sagesse, et indirectement ses conseils voient avec adresse une diatribe contre les maximes ultramontaines de la déposition des rois. Mais il eût été à souhaiter que l'illustre pasteur et écrivain y eût inséré quelques espérances, ou au moins quelques vœux pour la liberté religieuse de ses compatriotes, qui n'étaient pas, comme lui, en sûreté de

personne et de conscience chez un peuple hospitalier. »

XXIII. *Annales des Provinces-Unies depuis les négociations de la paix de Munster, La Haye, 1719 et 1726, 2 vol. in-fol.* — Le 1^{er} vol. commence à l'année 1646 et finit à la paix de Bréda en 1667. Le 2^e contient les négociations de la triple alliance et de la paix d'Aix-la-Chapelle, le récit de la guerre de 1672 et de la révolution qui eu fut la suite, c'est-à-dire les événements les plus célèbres de l'histoire de Hollande, jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678. Basnage avait poussé son ouvrage jusqu'à l'année 1684 et dressé le plan pour le conduire jusqu'en 1720, lorsque la mort l'enleva. La profondeur des vues et la sagacité avec laquelle il suit la marche des événements à travers les voies tortueuses de la diplomatie, révèlent l'homme d'état et le négociateur habile.

XXIV. *Nouveaux sermons avec des prières*, Rott., 1720, in-8°.

XXV. *Dissertation historique sur les duels et les ordres de chevalerie*, Amst., 1720, in-8°; 2^e édit., Basle, 1740, in-12. — Ouvrage curieux, réimprimé dans *L'histoire des ordres militaires* (Amst., 1721, 4 vol. in-8°).

Basnage a laissé imparfaite une *Histoire des hérésies*, arrivée déjà au XI^e siècle. L'*histoire* des ouvrages des savants contient, en outre, plusieurs dissertations sorties de sa plume, entre autres, une dissert. histor. sur l'usage de la bénédiction nuptiale (janv. 1703), où il prouve que ce rite n'était pas obligatoire dans l'Église primitive; une dissert. sur la manière dont le canon de l'Écriture sainte s'est formé (janv. 1704); une dissert. sur l'antiquité de la mounaie et des médailles des Juifs et sur la préférence des caractères samaritains aux hébreux (janv. 1706). Il a aussi été un des collaborateurs des *lettres historiques*, contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe depuis 1692 jusqu'en 1728 (74 vol. in-12). Quant à l'ouvrage intitulé *La vérité sans réplique*, qu'on lui a at-

tribué, on le doit au baron de Montazet. Selon le Dict. des anonymes, il a traduit, sur la version anglaise de Burnet, le traité de Lactance *De mort. persecut.* (Utrecht, 1687, in-12). Enfin le Bibl. Royale possède un manuscrit de Basnage, qui n'est pas sans importance pour l'histoire de la république de Genève. En voici le titre : *Reipublicae et civitatis Genevensis historia, authore Jacobo Basnage, qui hoc suum opusculum Philiberto de La Mare, senatori Divisionis nuncupariit* (N° 6019, anc. fonds). — Ce sont trois lettres qui paraissent avoir été écrites à l'époque où Basnage faisait son cours de théologie à l'université de Genève. Elles comprennent 28 fol. La 1^{re} et la 3^e ne sont pas datées; la 2^e est de Genève, 6 novembre 1671. Dans la 1^{re} de ces lettres, Basnage donne de courtes notices sur les hommes illustres qui ont trouvé un refuge à Genève, entre autres Farel, Froment, Viret, Olivetan, Camus, Calvin, Bièze, Chandieu, Nicolas Des Galdards, Michel Cop, Lambert Daneau, Jean de Serres, Jean Ribitus, François Bourgoing, Gevalerius [Chevalier?], Bertram, Budée, Junius, Bonnefoi, Doneau, Coladon, Laurent de Normandie, Gentillet, Hotman, Denis et Jacques Godefroi, Sarrazin, Du Chesne, Scaliger, Casaubon, Ramus, Antesignanus, les Estienne, Constantin, Cordier, Mestrezat, Falcarius, Tronchin, Léger, Morus, Chouet, etc. Il parle ensuite des Comtes, des Évêques, et expose l'état de la constitution de Genève. Dans la 2^e lettre, il revient avec plus de détails sur ce qui concerne les Comtes et les Évêques, et cherche surtout à établir que les ducs de Savoie n'ont aucun droit sur Genève. Dans la 3^e, il traite 1^e des guerres contre les Comtes; 2^e des choses faites en temps de paix; 3^e des guerres contre les ducs de Savoie. On trouve dans ces lettres différentes épithèses, entre autres celle de Henri de Rohan.

Henri Basnage, sieur de Beauval, fils cadet de Henri Basnage, n'a pas laissé une réputation aussi éclatante

que son frère, quoiqu'il ait été un écrivain très-distingué. Né à Rouen en 1636, le 7 août, il suivit la carrière du barreau et fut reçu, à l'âge de 20 ans, avocat au parlement de Rouen. Trop jeune encore pour plaider et sentant la nécessité de compléter ses études, il se rendit à Valence dans l'intention de suivre pendant quelque temps les cours du célèbre professeur de Marville. A son retour, il plaide avec succès, et l'on trouve dans le commentaire sur la Coutume de Normandie plusieurs arrêts rendus sur ses plaidoiries. Sa réputation était déjà solidement établie lorsque l'Édit de Nantes fut révoqué. Basnage abandonna alors sa nombreuse clientèle et se retira en Hollande, en 1687. Il mourut à La Haye d'une hydropisie, le 29 mars 1710. On lui doit les ouvrages suivants :

I. *Tolérance des religions*, Rott., 1684, in-12.—« Cet ouvrage, dit Nicéron, est écrit avec beaucoup de vivacité et de délicatesse. » L'auteur s'appuie à la fois sur le raisonnement et sur l'autorité des Pères de l'Église pour soutenir sa thèse.

II. *Histoire des ouvrages des savans*, Rott., 1687-1709, 24 vol. in-12.—Continuation des Nouvelles de la république des lettres. La critique de Basnage se distingue constamment par une urbanité et une impartialité d'autant plus louables qu'elles n'étaient guère dans les habitudes du siècle. L'analyse des ouvrages, dont il rend compte, est généralement bien faite, et ses jugements ont presque toujours été confirmés par l'opinion.

III. Basnage ne sortit des bornes de sa modération ordinaire que dans sa querelle avec Jurieu. La dispute commença en 1687, à l'occasion de la Lettre d'un théologien. Jurieu crut y reconnaître sa manière d'écrire, et sans plus d'information, le bouillant vieillard l'attaqua avec empressement, ce qui lui attira une *Réponse de l'auteur des ouvrages des savans à M. Jurieu*, 1690, in-12.

Peut-être Basnage aurait-il dû s'en tenir là; c'est ce qu'il ne fit pas. En 1691, il dénonça au Synode de Leyde la doctrine de Jurieu. Pour se défendre, ce dernier publia deux apologies, l'une de sa conduite, l'autre de ses opinions, auxquelles Basnage opposa l'*Examen de la doctrine de M. Jurieu*. Non content de harceler son adversaire pour son propre compte, il intervint dans la querelle de Bayle, en publiant une *Lettre sur les différens de M.M. Jurieu et Bayle*, in-8°, où il prenait naturellement parti pour son ami. Jurieu répondit par un libelle que Basnage résuta dans une *Réponse à l'apologie de M. Jurieu*, in-12. La querelle s'échauffant, Basnage publia coup sur coup : *Lettre des Fidèles de France à M. Jurieu sur sa 22^e lettre pastorale*, sous le pseudonyme de Le Favre, brochure que M. Quérard attribue par erreur à Jacques Basnage ; *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu touchant l'amour du prochain, où l'on traite incidemment cette question curieuse : s'il faut haïr M. Jurieu*, in-8°, satire pleine de sel où l'auteur dépeint admirablement l'humour inquiète, turbulente de son adversaire. Ce dernier, furieux de ces attaques incessantes, répondit par un écrit où il représentait le livre de Basnage comme une censure des Synodes. C'était recourir à des armes peu loyales, et Basnage le lui fit cruellement sentir dans sa réplique : *M. Jurieu containcu de calomnie et d'imposture*, in-8°. Réduit aux abois, Jurieu ne vit plus d'autre ressource pour lui que de s'adresser à l'autorité temporelle. Il obtint des députés des Etats de Hollande une défense de mettre en vente les deux dernières brochures de son adversaire; c'était un triste triomphe. Les deux ennemis finirent par se réconcilier, lorsque Basnage fut couché sur son lit de mort.

IV. *Dictionnaire universel recueilli et compilé par feu M. A. Furetière*, 2^e édit, revue, corrigée et augm., Rott., 1701, 3 vol. in-fol. — Cette



édition, pour laquelle Basnage trouva dans le pasteur *Huet* un zélé collaborateur, est infiniment supérieure à la première. Le Dict. de Trévoux (1704) n'en est qu'une contrefaçon, où l'on a laissé subsister jusqu'aux fautes d'impression, ce qui n'empêcha pas le contrefacteur de donner l'ouvrage comme sien dans une dédicace au duc du Maine. — Une nouv. édit., un peu augmentée, en a été publiée après la mort de Basnage, en 1716, 4 v. in-fol.

Pour compléter les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille illustre, il nous reste à citer un *André Basnage*, pasteur à Bernis dans le Bas-Languedoc, en 1657, et un *Pierre Basnage* qui, à la même époque, était sans église dans la province de Normandie. Selon le *Synodicon in Gallia reformatum*, publié en anglais par Quick, ce dernier était fils d'Antoine Basnage; mais Bayle a déjà relevé cette erreur, en faisant observer qu'Antoine n'a eu que les deux fils que nous lui avons donnés. On ne saurait douter cependant que ces deux pasteurs ne tinssent par quelque lien à la famille des Basnages.

La ville de Rouen, soigneuse de conserver la mémoire des grands hommes qui l'ont honorée, vient de faire placer, sur une maison nouvellement bâtie, rue de l'Écureuil, un marbre portant cette inscription: *La était la maison des Basnage*.

BASSENGE (JACQUES), de Sedan. Cet honorable industriel avait obtenu, avant la révocation de l'édit de Nantes, la permission de quitter la France. Il était allé s'établir à Heidelberg, lorsque la guerre de 1688 le força à chercher un

* Le savant pasteur de l'église de Rouen, M. Pommier, a bien voulu prendre la peine de revoir cet article. Sa riche bibliothèque renfermant presque tous les ouvrages des Basnage, il a pu signaler à notre attention quelques erreurs commises par les bibliographes les plus renommés. Nous le prions ici d'accepter tous nos remerciements; notre reconnaissance est d'autant plus sincère que nous ne sommes pas habitués à tant d'obligeance.

asile dans le Brandebourg. Il se fixa à Prenzlau où il fonda une manufacture de draps et d'étoffes de laine, à laquelle il joignit bientôt une fabrique d'huile de lin, la première qu'il y ait eue dans le pays. Sa fabrication, protégée par l'électeur, prit un développement considérable; en peu de temps, Bassenge fournit d'huile de lin tous les marchés du Nord. — Les descendants de Bassenge existent encore en Saxe, où son fils PAUL transporta son industrie, en 1715.

BASTARD, ministre de l'Évangile. Bastard fut le premier qui prêcha publiquement à Toulouse les doctrines de la réforme. Le protestantisme, malgré l'opposition furieuse du parlement, avait déjà fait, en 1560, des conquêtes considérables dans cette ville, et entre autres, le capitoul *Raymond Dufaur*, seigneur de Marnac, et ses deux collègues *Bernard Puymisson*, docteur et avocat, et *Jean Denos*, seigneur de Maleisque, avaient embrassé les nouvelles doctrines. Mais c'était surtout parmi la jeunesse de l'université que les principes des réformateurs avaient trouvé les plus ardents partisans. Confiants dans leurs forces et espérant l'appui de leurs coreligionnaires, environ 400 étudiants s'adressèrent au premier président Mansencal, afin d'obtenir une église pour la célébration du culte réformé. Leur requête fut fort mal accueillie, ce qui ne les empêcha pas de s'assembler dans la rue des Vigoureux, où le ministre Bastard se fit entendre. Les capitouls accoururent à la hâte et dispersèrent l'assemblée. Bastard quitta alors Toulouse et fut placé comme pasteur à Grenade. Mais le parlement ne lui avait pas pardonné son audace. Il le fit arrêter à la première occasion et le fit pendre le 18 mai 1562, c'est-à-dire le lendemain de l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville par les Protestants. Avec lui périrent, du même supplice, *Chaulag* ou *Chaulay*, diacre de Sainte-Foy, et *Nicolas Boche*, crieur public, « auquel estant remontré, lit-on dans les Actes des

martyrs, qu'il dist Ave Maria, il res pondit d'un visage assuré : Où est-elle la bonne dame, que je la sauve. Puis ayant regardé là et là, dit : Elle n'est pas ici, elle est au ciel, où je la vay trouver, et sur cela mourut constamment. » Ces trois exécutions ouvrirent la longue série des vengeances du parlement, qui se montra d'autant plus implacable que la surprise de l'hôtel-de-Ville par les Protestants et leur vigoureuse défense lui avaient inspiré plus de terreur.

BASTIDE (André), réfugié à Berlin avec les Protestants de la principauté d'Orange, au commencement du XVIII^e siècle. Bastide avait onze enfants, qui presque tous ont occupé des postes honorables. On cite nommément DANIEL, qui servit en Hollande, avec le grade de capitaine et mourut à Berlin en 1763. Le fils de ce dernier, JEAN-BAPTISTE, était, en 1785, conseiller à la Justice supérieure française ; il fut, plus tard, nommé membre de l'Académie de Berlin. Lorsque la Révolution eut permis aux réfugiés de rentrer en France, Bastide vint s'établir à Paris, où il mourut le 1^{er} avril 1810, à l'âge de 85 ans selon les uns, de 73 seulement d'après M. Quérard, qui le fait naître en 1737. Par son testament, il laissa ses livres et toute sa fortune à la Bibliothèque impériale. Il s'était appliqué avec succès à l'étude du vieux français et des étymologies, et, pendant plus de quarante ans, il avait travaillé à une édition de Montaigne, pour laquelle il avait recueillis 8 à 900 leçons nouvelles ; mais il ne paraît pas qu'il l'ait publiée, non plus qu'un *Essai sur les prés artificiels*, lu, en 1800, à l'Académie de Berlin. Le recueil de cette société savante (années 1799-1807) contient de J.-B. Bastide neuf mémoires et dissertations philologiques sur certaines difficultés de la langue française, des observations grammaticales et critiques sur Montaigne, un essai d'un Montaigne moderne, etc.

M. Quérard suppose que notre Bastide était frère de Jean-François de Bas-

tide, né à Marseille, en 1724, et auteur de plusieurs ouvrages de littérature. Nous sommes porté à croire que les renseignements sur lesquels il se fonde sont erronés. C'est précisément en 1724 que fut rendue la trop fameuse déclaration qui ralluma, avec plus de force que jamais, le feu des persécutions, aussi n'est-il pas à présumer que Daniel Bastide ait habité Marseille à cette époque.

Le nom de Bastide est d'ailleurs commun dans le Midi. Nous voyons figurer un conseiller de ce nom dans la Chambre mi-partie de Castrès, en 1579. Les Actes du Synode tenu à Charenton, en 1631, parlent d'un *Bastide*, pasteur de Saint-Affrique, dont le commissaire du roi, *Galland*, requit l'éloignement « à cause de la conduite qu'il avait tenue en ladite église, ayant tâché de troubler la paix et la tranquillité publique. » Le Synode le déposa, en effet, mais informé que Bastide avait été jeté en prison, il résolut en même temps « de supplier très-humblement S. M. de lui accorder, de même qu'à ses autres sujets de la R. R., de jouir du bienfait de ses édits et de le renvoyer devant ses propres juges. » Quelle étrange faveur ! — Enfin, on retrouvera plus d'une fois ce nom de Bastide dans les listes que nous donnerons des pasteurs du désert et des Protestants qui ont souffert des persécutions pour leur foi.

BASTIEN, lieutenant de *Lesdiguières*. Comme tant d'autres capitaines de l'armée huguenote, Bastien ne devait son grade qu'à son épée. C'était un de ces soldats de fortune rompus au métier des armes, endurcis à la fatigue, inaccessibles à tout sentiment de crainte, tels que les aimait le héros dauphinois. A ces qualités fort communes alors dans les rangs des deux partis, il en joignait une autre, infiniment plus rare, une fidélité à toute épreuve. *Lesdiguières*, sachant qu'il pouvait compter sur lui, lui confia, en 1571, la défense de l'important château d'Anbel. Bastien ne vit dans

cette récompense honorable qu'un motif de plus de se dévouer à la cause qu'il servait. Aussi rejeta-t-il avec indignation les propositions de Gordes, qui voulut essayer de le gagner. En 1572, il attira la garnison de Grenoble dans une embuscade où il lui fit perdre beaucoup de monde, et ilaida Lesdiguières à remporter, dans l'affaire du Buson, un avantage signalé sur les catholiques de Gap. Toujours le premier à l'attaque, il mourrait en toutes circonstances une audace qui ne pouvait manquer de lui être fatale. Il fut tué, en 1574, à la prise de La Mure par les Protestants.

BASTING (JÉRÉMIE), né à Calais, en 1554, d'une famille originaire des Pays-Bas, qui s'était réfugiée dans cette ville pour échapper à la persécution. Il fit ses études à Brême, à Genève, puis à Heidelberg, et acquit de profondes connaissances dans les langues anciennes, surtout dans le grec et l'hébreu. Appelé à remplir à Anvers les fonctions de pasteur, il dut bientôt abandonner son église. Le duc de Parme s'étant rendu maître de cette ville en 1585, Basting se retira à Dordrecht et obtint, quelques temps après, la chaire de professeur de théologie à l'université de Leyde, que l'on venait de fonder. Il mourut le 26 oct. 1598. Meursius (*Athenae Batavae*) lui attribue un *Catéchisme avec des Commentaires*, tandis que, d'après d'autres renseignements qui nous semblent plus exacts, il aurait écrit des *Comment. sur le catéchisme de Heidelberg*.

BATAILLER, natif de Castres, auteur de *Mémoires sur les guerres de la religion dans la province de Languedoc, pendant les années 1584, 1585 et 1586*. Ces mémoires très-détaillés n'ont jamais été publiés; ils se conservaient dans la bibliothèque du château d'Aubais.

BATIGNE (PAUL), médecin. L'académie de Montpellier, où il avait pris ses degrés, le nomma membre correspondant, lorsque la désir de professer librement sa religion, l'eut décidé à

aller s'établir à Berlin. Il était agrégé au collège supérieur de cette dernière ville, et médecin des maisons de charité françaises, lorsqu'il mourut, à la fleur de l'âge, en 1773. On a sous son nom : *Essai sur la digestion et sur les principales causes de la vigueur et de la durée de la vie*, Berl., 1768, in-12; Paris, 1769, in-8°.

BATZ (JEAN), seigneur de Monon et neveu de Manaud de Batz, qui, quoique catholique, fut un des plus fidèles serviteurs de Henri de Navarre et combattit à ses côtés à la chaude affaire d'Eause, où ce prince courut le plus grand danger, auquel il ait jammis été exposé. Jean de Ratz, né à Nérac, épousa dans cette ville, en 1584, *Anne de Gamardes*, sœur du capitaine *Jacques de Gamardes*. En 1596, il servait, comme homme d'armes, dans la compagnie d'ordonnance d'Albret-Miossens. Par son testament, daté du 5 sept. 1614, il demanda à être enseveli dans le cimetière des Réformés. Il laissa un fils et cinq filles, dont trois moururent sans alliance, et les deux aînées épousèrent, *SUSANNE*, un habitant de Nérac nommé *Matthieu Du Luc*; et *OLYMPIE, Barthélémy de La Rivière*. Quant au fils, appelé *Josern*, seigneur du Guay, de Laudibat et de Gontaut, il épia pour femme, en 1619, *Marie Rachel de Vaqué*, fille d'un avocat au parlement de Bordeaux. En considération de ses services, Louis XIII lui accorda, en 1628, une sauvegarde pour les biens qu'il possédait en Guyenne, et le nomma, en 1634, capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre, dans le régiment de Castelnau. Il mourut à Calais deux ans plus tard, laissant trois fils qui faisaient, comme lui, profession de la religion protestante. On ne connaît que le nom du second, qui s'appelait *JOSEPH. JEAN*, l'aîné, suivit la carrière des armes, et se signala dans les guerres de Guyenne, notamment à l'attaque des retranchements de La Bastide. Il mourut, vers 1684, et, selon sa recommandation, il fut enterré dans le cimetière des Réfor-

més. Il avait épousé, en 1654, *Marie Lormier*, fille de *Samuel Lormier*, avocat au parlement de Bordeaux, et de *Marie de Barrière*. Elle était veuve de *Du Long*, et mourut en 1680, lui laissant trois fils et deux filles. L'aîné, *SAMUEL*, resta célibataire. *JOSEPH* se réfugia en Allemagne, servit avec distinction dans les Grands Mousquetaires, et mourut ; couvert de blessures, à Berlin, en 1730. *FRANÇOIS*, né en 1670, baptisé le 16 juin, dans le temple de Nérac, abjura vers 1683, ainsi que ses deux sœurs, *OLYMPIE* et *SUSANNE*.

Le troisième fils de *JOSEPH* de Batz, *CHARLES*, sieur de Laudibat, fut nommé, en 1651, capitaine dans le régiment d'infanterie de Jonzac, à la tête duquel il reçut, en 1666, une blessure qui le mutila. Six ans auparavant, il s'était marié avec *Marie de Parabère*, fille de *Samuel de Parabère*, receveur général d'Albret, et de *Jeanne de Morin*. Outre une fille, nommée *JEANNE*, qui vécut jusqu'en 1743, il en eut trois fils qui, après la révocation de l'édit de Nantes, offrirent leurs services aux États-Généraux. Ils passèrent en Angleterre avec le prince d'Orange et furent tués à la bataille de la Boyne, en 1690, étant capitaines d'infanterie.

BAUCHENU, lieutenant-général de Pontoise en 1562. — Nous lisons dans le Journal de Pierre Brusart, abbé de Joyenval, sous la date du 20 juillet 1562 : « Le lieutenant général de Pontoise, nommé Bauchenu, fut exécuté par justice et arrest de la Cour, et fut pendu en Grève, pour avoir fait prescher sous le nom du royaume dedans la ville de Pontoise et lieux circonvoisins, en autre forme que l'Eglise ancienne. » A cette époque, une violente réaction s'opérait contre les huguenots. Le parlement de Paris avait décreté de prise de corps toute personne soupçonnée de professer la religion nouvelle, et la populace se livrait à tous les excès autant par amour du désordre que par fanatisme. « Pour estre jeté en la rivière, dit Crespin, au lieu d'estre conduit en prison, il ne

falloit qu'estre appelé huguenot en pleine rue, de quelque religion qu'on fust. » Dans les environs de Paris, la position des Protestants n'était pas moins misérable. Pour ne parler ici que du Vexin, dont Pontoise était autrefois la capitale, les châteaux d'un grand nombre de gentilshommes furent saccagés, heureux encore quand les propriétaires en furent quittes pour la perte de leurs biens ! Peudant l'absence du sieur de *Berti*, qui avait sans doute suivi Condé à Orléans, sa maison fut assaillie par une bande de forcenés qui égorgèrent un de ses fils, accablèrent de mauvais traitements sa femme et ses domestiques, et les jetèrent dans une prison d'où ils ne sortirent qu'à la conclusion de la paix. Le seigneur de *Bantelu* ne fut pas mieux traité. Le sieur de *Haudencourt* se vit attaqué dans son château, quelques jours après son retour d'Orléans, par toute une compagnie de gens de pied qui escortait l'artillerie destinée au siège de Rouen. Quoique seul avec ses deux filles, il se défendit avec tant de vigueur que les assaillants, désespérant de forcer la maison, y mirent le feu. Chassé par les flammes, il s'élança par une fenêtre, gagna le bord de la Seine, se jeta à la nage, et déjà il touchait à l'autre rive, lorsqu'une balle lui fracassa la tête. Quant à ses filles, dépoillées jusqu'à la chemise, elles furent conduites dans les prisons de Vernon ; mais dès le lendemain on leur rendit la liberté.

BAUDAN, nom d'une famille de Nismes, dont plusieurs membres ont occupé des postes éminents dans la cité ou dans l'église.

MAURICE Baudan, seigneur de Vestric et docteur en droit, remplit successivement les fonctions de vigier, en 1613, de conseiller au présidial, en 1622, et de premier consul en 1652. Avant lui, un **JACQUES Baudan**, seigneur de Vestric, avait déjà été revêtu de la toge consulaire en 1586, ainsi qu'un **JEAN Baudan**, deux fois second consul en 1557 et 1567, et à côté de

lui siégeaient sur les bancs du présidial JEAN et FRANÇOIS Baudan. Maurice épousa *Gabrielle de Montcalm-Saint-Véran* et en eut un fils qui, pendant près de 50 ans, desservit différentes églises du Languedoc, entre autres celle de Nismes. Ce dernier, nommé ANTOINE, ne nous est connu que par un petit écrit publié à Paris en 1650, in-4°, sous le titre : *Pièces justificatives de la sédition arrivée à Nismes le 4 septembre*. La sédition dont il s'agit avait été occasionnée par le détournement d'un mineur, *Pierre Coutelle* (*Voy.*) Lelong se trompe évidemment lorsqu'il attribue à Antoine Baudan l'*Avis présenté au cardinal de Richelieu pour la jonction de la mer Océane avec la Méditerranée* (Paris, 1633, in-8°). Ce premier projet du canal du Languedoc est sans doute l'œuvre de quelque autre membre de la même famille qui portait également, il est vrai, le prénom d'Antoine, mais qui se qualifie lui-même de maître des ouvrages royaux dans le Languedoc. A la révolution de l'édit de Nantes, notre pasteur se réfugia en Allemagne avec quatre fils : JEAN-HENRI, qui avait été pasteur à Bagards ; HENRI, qui avait rempli les fonctions du ministère à La Salle et à Moissac, et avait assisté au Synode national de Loudun, en 1660, comme député de la province des Cévennes ; LOUIS, lieutenant de cavalerie au régiment Royal étranger, qui entra au service du Brandebourg, s'éleva au grade de major et épousa *Suzanne de Mirmand* ; MAURICE, qui avait été cadet dans la compagnie des gentilshommes à Brissac. Une demoiselle de Baudan, également réfugiée, épousa plus tard le conseiller du couistoire supérieur de Combes, et fut gouvernante des enfants du comte de Linange.

Nous ne saurons décider à quelle branche de cette famille appartenait un Baudan qui, avec un autre gentilhomme nommé de *La Valette* et le pasteur du Collet, *La Porte*, fut chargé par l'assemblée de Cognac, de porter au duc de Noailles l'acte de soumission

le plus humble qu'il soit possible d'imaginer, lorsque les églises des Cévennes craignirent que les terribles vengeances exercées dans le Vivarais, en 1682, ne s'étendent jusqu'à elles. Noailles ne trouva pas l'adresse assez respectueuse ; habitué à se prosterner devant son maître, il voulait que l'on rampât devant lui. Tous les courtisans sout marqués à ce coin ; penseraient-ils se relever ainsi de leur propre dégradation ? Les députés furent jetés dans les fers. Baudan, cependant, qui s'était toujours opposé, dit-on, à la réouverture des églises, ne tarda pas à être mis en liberté ; mais ses deux collègues restèrent prisonniers.

Les Juges de la Noblesse du Languedoc signalent encore une autre branche de la famille des Baudan, toutefois sans donner d'indication assez précise pour nous autoriser à lui accorder une place dans cet ouvrage. Une seule circonstance nous dispose à croire que ces Baudan professaient aussi la religion protestante ; c'est le mariage de *Jean Baudan*, conseiller du roi au bureau du domaine, doyen du présidial de Nismes et sénéchal de cette ville, avec *Marthe de Montcalm*, fille de Louis de Saint-Véran et de *Marthe de Gouzon*. De ce mariage, célébré en 1610, naquirent cinq enfants : *Jacques*, chevalier, conseiller du roi, grand-voyer de France en la généralité de Montpellier et intendant des gabelles en Languedoc, *Maurice*, seigneur de Trescol, *François*, *Louis* et *Jeanne*.

BAUDEAN, nom d'une illustre famille du Bigorre, qui se prétendait issue des anciens rois de la Navarre. Deux de ses membres ont joué un rôle assez considérable dans l'histoire de nos guerres de religion ; c'est *PIERRE* et *JEAN de Baudean*, seigneurs de *Pañabaré*, fils de Bernard de Baudean et de Jeanne de Caubiot ou Cambion.

Pierre de Baudean, seigneur de Pañabaré, homme d'un mérite singulier, disent les chroniqueurs du temps, fut élevé comme page dans la maison de Montmorency. Cette particularité nous

explique ses liaisons avec d'Amville qui le nomma gouverneur de Beaucaire, en 1574, c'est-à-dire, à une époque où le soin de sa propre conservation forçait le maréchal à rechercher l'alliance des Protestants. Quatre ans plus tard, sous le prétexte que Parabère ne maintenait pas une discipline assez sévère parmi les soldats de sa garnison, d'Amville voulut le déposséder; il excita donc sous main les habitants de Beaucaire et les poussa à une révolte qui coûta la vie au gouverneur, le 7 septembre 1578. Ce meurtre faillit demeurer inutile. Averti par le tumulte, *Paul Baudouet*, lieutenant de Parabère, se hâta de se mettre en défense et repoussa toutes les attaques dirigées contre le château. Il fit, en même temps, demander du secours à Châtillon, qui réussit à se jeter dans la place à la tête d'un nombreux corps de troupes. Cependant après avoir, mais vainement, essayé dans une sortie de disperser les assaillants, Châtillon prit le parti de se retirer en laissant à Baudouet deux cents hommes commandés par son lieutenant *La Bernardière*. Les Protestants continuèrent à se défendre avec vigueur jusqu'au 4 février 1579, époque où la famine les obliga à capituler.

Jean de Baudean, comte de Parabère, marquis de La Mothe-Saint-Héraye, seigneur de Saint-Sauran et de Roche, châtelain de La Roche-Rufin, de Salles et de Fougeray, fut lieutenant-général au gouvernement du Poitou et gouverneur de Niort. La Chesnaye Desbois avance qu'il fut élevé à la dignité de maréchal de France, le 14 sept. 1622; mais nous avons tout lieu de croire qu'il s'est laissé induire en erreur par le Mercure français (déc. 1746), où il a puisé ce renseignement. Le P. Anselme ne donne nulle part ce titre à Parabère, et ce qui est plus concluant encore, Pinard, dans sa Chronologie militaire, ne le cite ni parmi les lieutenants - généraux ni parmi les maréchaux de France.

Selon d'Aubigné, Parabère n'offrit

ses services au roi de Navarre qu'après le meurtre de son frère, c'est-à-dire, vers la fin de 1578. Son intrépide bravoure le fit bientôt remarquer. En 1586, il était colonel d'un régiment d'arquebusiers en garnison à Damazan. Cette petite ville du Bazadois n'étant pas susceptible de défense, il l'abandonna à l'approche de Mayenne et se retira à Montauban. En 1587, Henri le choisit avec *Salignac* et *Castelnau*, pour commander l'infanterie de son aile droite à la célèbre bataille de Coutras. Ce fut lui qui, au rapport de quelques historiens, tua de sa main le duc de Joyeuse; tandis que Mézorai prétend dans son Abrégé chronologique, que « le duc de Joyeuse ayant généreusement pris la résolution d'aller mourir au canon, tomba entre les mains de deux capitaines *Bordeaux* et *Descentiers*, d'après Voltaire » qui le tuèrent de sang froid, etc. L'année suivante, Parabère, à la tête de 300 arquebusiers de son régiment, reçut ordre d'appuyer l'entreprise de *Saint-Gelais* sur Niort. La brèche faite, il se jeta résolument dans la place, et contribua puissamment à la conquête de cette ville. En récompense de sa valeur, il fut nommé gouverneur du château. En 1589, le roi de Navarre, devenu roi de France, lui donna une preuve signalée de la confiance qu'il avait en sa fidélité, en le chargeant avec *Charles Eschallard*, sieur de La Boulaye, de la garde du cardinal de Bourbon, son oncle et son compétiteur, qu'il avait fait transférer à Fontenay (Voy. I. p. 167). Le roi des Ligueurs étant mort en 1590, Parabère rejoignit l'armée qui continuait à lutter contre le parti des Guises. L'année même, il reprit Corbeil et tenta une entreprise sur Chartres, dont il avait déjà emporté un des faubourgs, lorsqu'une blessure qu'il reçut, le força à la retraite. En 1591, il contribua à réduire Corbie sous l'autorité de Henri IV. « Il fut dressé une surprise sur Corbie, dit Sully dans ses Économies, laquelle succéda heureusement par le moyen de

M. de Parabère. » En 1593, il combattit avec succès les Ligueurs dans le Poitou, et l'année suivante, il assita au siège de Laou.

Le Dict. de la Noblesse prétend qu'à cette époque Parabère s'était déjà converti au catholicisme, mais c'est une erreur ; Sully nous apprend, au contraire, qu'il était fort zélé pour la religion protestante. Les Actes manuscrits des assemblées politiques ne laissent d'ailleurs aucune espèce de doute à ce sujet. En 1596, Parabère assista à l'assemblée de Loudun et renouvela le serment d'union en sa qualité de gouverneur de Niort, une des places occupées par les Protestants. En 1597, il se présenta de nouveau, avec Constant, Monglat et de *La Planche-Boutière*, à l'assemblée de Châtellerault. En 1598, nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes à La Rochelle, ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à l'y faire recevoir. Les zéloteurs d'entre les Huguenots, le consistoire à leur tête, s'opposaient de toute leur force au rétablissement du culte catholique, de même que, dans d'autres villes, les zéloteurs du parti contraire s'opposaient à l'établissement du culte protestant. Les Rochelais ne voulaient pas souffrir « que l'hostie fût purmarié le jour du sacre, ni aussi portée en pontificat aux malades, » et ils exigeaient « que les papistes ne faisoient point leurs agiois à l'enterrement de leurs morts. » Tout ce que Parabère put obtenir, c'est qu'ils se contentassent de déposer une protestation entre ses mains. On a dit qu'il était dès lors entièrement dévoué à la Cour; mais rien ne le prouve. Il est vrai qu'à l'assemblée de Saumur, en 1611, il se montra assez accommodant pour que le gouvernement lui augmentât sa pension; tandis qu'il retirait les leurs aux ducs de Rohan et de Soubise. Mais en 1615, à l'assemblée de Nismes, il signa encore le serment d'union; et enfin, en 1620, il prit part, au moins par ses députés *Chauffepié* et *Sivord*, aux travaux de la fameuse assemblée de La Rochelle, quoiqu'il dés-

approuvât hautement, comme tous les gens raisonnables du parti protestant, la résistance de cette assemblée aux ordres du roi, ainsi que nous l'apprend une lettre de *La Tabarière à Duplessis-Mornay*, datée du 8 mars 1621.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, prouvent sans doute de la manière la plus positive, que La Chesnaye-Deshois s'est trompé et que Parabère professait encore la religion protestante en 1620. Si la note secrète dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (Voy. I, p. 118 et 184), et qui se trouve dans un recueil manuscrit portant au dos la date de 1625, est réellement de cette époque, nous sommes autorisés à en conclure qu'il ne se convertit même que plusieurs années après la reddition de Niort à Louis XIII en 1621. Voici, en effet, ce qu'on lit dans cette pièce manuscrite : « Parabé, père et fils, gens de bien, pacifiques. »

Parabère mourut en 1631, selon le Dict. de la Noblesse; en 1632, selon le Mercure. Il venait d'être nommé chevalier du S. Esprit, ordre fondé par Henri III et dont les statuts excluaient les non-catholiques. La mort ne lui ayant pas laissé le temps de se faire recevoir, son cordon fut donné, en 1633, à l'aîné des deux fils qu'il avait eus de *Louise de Gillier*, fille de René de Gillier, seigneur de Salles et de Fougeray, restée veuve en 1588 de *François de Sainte-Maure*, baron de Montaquier. Ce fils ainé, nommé *HENRI*, était né en 1593. Il épousa, en 1611, *Catherine de Pardaillan*, veuve de Gédéon d'Astarac, et mourut en 1655 dans son château de La Motte-Saint-Héraye. Le cadet, appelé *CHARLES*, se convertit apparemment avec son père et son frère. Il eut plusieurs enfants dont une fille, Susanue, depuis duchesse de Navailles.

BAUDESSON (DANIEL), armurier de Metz. A la révocation de l'édit de Nantes, Beaudesson s'enfuit à Berlin. Un de ses descendants, nommé comme lui DANIEL, s'est fait un nom dans l'orfèvrerie par l'excellence de ses

ouvrages. Élève de *Samuel Coliveaux*, il se perfectiona par un séjour de quelques années à Paris et acquit une supériorité incontestée et incontestable. Il exécuta pour le roi de Prusse plusieurs morceaux qui passaient pour des chefs-d'œuvre. Baudesson mourut en 1785. Cette famille subsiste encore à Berlin.

BAUDET (CLAUDE), seigneur de *Chaffin*, le seul des Français réfugiés qui obtint un siège dans un tribunal brandebourgeois. Sorti de France avant l'*édit de révocation*, il habitait déjà Berlin en 1673. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de conseiller à la Chambre de justice électorale et mourut en 1695. Par disposition verbale, il légua sa fortune qui était considérable aux pauvres de l'église française ; mais ses héritiers, réfugiés eux-mêmes en Angleterre et en Hollande, et soumis sans aucun doute à de nombreuses privations, refusèrent de ratifier un acte de libéralité qui, vu les circonstances, pouvait passer pour excessif. Sur leurs pressantes réclamations, l'électeur rendit un arrêt qui, sauf une somme réservée aux pauvres, attribua la succession à *Guillaume Le Normand de Fontaine*, à *Anne Le Normand*, sa sœur, et à *Marguerite Grené des Jarreaux*, cousine-germaine du défunt.

BAUDIER (DOMINIQUE), en latin *BARDUS*, jurisconsulte, historien et poète, né à Lille le 8 avril 1561. Il venait à peine d'atteindre sa sixième année, lorsque le sanguinaire Fernand de Tolède, duc d'Albe, fut envoyé dans les Pays-Bas pour dompter la révolte de ces provinces et en extirper l'hérésie. Les bûchers se dressèrent, les échafauds ruisselèrent de sang ; les Protestants effrayés de tant de supplices, cherchèrent leur salut dans la fuite. Dominique Baudier se réfugia à Aix-la-Chapelle avec son fils et sa femme, nommée *Marie Heems*. Ce fut dans cette ville que le jeune Baudier reçut la première instruction sous la direction de *Livin Massys*, de Tournai,

et d'un Français qu'il appelle *Ludovicus Transquannus*. À la mort de son père, en 1576, il alla continuer ses études à l'université naissante de Leyde. Au bout de huit mois, il retourna auprès de sa mère qui s'était établie à Gand à la faveur de la *Pacification*. Quelque temps après, il partit pour Genève où il étudia la théologie sous *Théodore de Béze*, *Lambert Daneau* et *Antoine de La Faye*. De retour à Gand, en 1583, il y soutint ses thèses, puis il se rendit de nouveau à Leyde avec l'intention de suivre les cours de droit. Après quinze mois d'application soutenue, il reçut le bonnet de docteur des mains de *Hugues Doneau*, le 4 juin 1585. À peine gradué, il fut attaché à l'ambassade que les États-Généraux envoyèrent à Elisabeth. Son séjour en Angleterre le mit en relation avec des seigneurs du plus haut rang et dessavants du premier mérite ; cependant aucun ne lui témoigna plus de bonté que *Philippe Sidney*, qui le protégea tant qu'il vécut. Baudius était de retour en Hollande le 5 janvier 1587, jour où il fut admis dans le corps des avocats de Lallaye ; mais il ne tarda pas à prendre en dégoût cette carrière. Né poète et habitué à vivre par la pensée dans un monde idéal, il devait trouver peu d'attrait aux aridités de la chancery ; et d'ailleurs il était trop peu familiarisé avec le hollandais pour le parler avec facilité. Renonçant donc, pour le moment, au barreau, il vint à Paris et s'y lia avec plusieurs personnages de distinction. En 1591, le président Achille de Hurlay lui conseilla de se faire recevoir avocat au parlement, et il lui en facilita les moyens ; cependant Baudius ne paraît pas avoir exercé en France sa profession. Dans ses *Origines de la ville de Caen*, Huet nous apprend qu'il fut nommé, l'année suivante, professeur de droit dans l'université de cette ville, à la recommandation du président de Thou ; mais la médisance s'étant mise entre lui et ses collègues, il quitta bientôt cette place pour revenir à Paris où il continua à

vivre dans une position qui n'était rien moins que brillante. L'espérance l'aïdait à supporter un état voisin de la pauvreté. Il ne rêvait rien moins qu'une ambassade ; il s'était imaginé que les Etats-Généraux le nommeraient leur résident auprès d'Henri IV, et pendant dix ans, il se nourrit de cette chimère. Eosin, fatigué d'espérer en vain, il consentit à accompagner en Angleterre, en qualité de secrétaire, Christophe de Harley, ambassadeur du roi de France auprès d'Elisabeth. Ce rôle secondaire ne flattait que médiocrement son ambition ; aussi saisit-il la première occasion qui s'offrit d'en sortir, et il accepta avec empressement, en 1602, la chaire d'éloquence à l'université de Leyde. En 1607, il remplaça Paul Mérula dans celle d'histoire, et en même temps, il fut chargé de faire un cours de droit romain. Il remplit ces doubles fonctions avec éclat, et c'est peut-être dans la jalousie de ses collègues qu'il faut chercher la principale cause de tous les désagréments qu'ils lui firent essuyer. Ce qui est certain, c'est que, comme la plupart des hommes supérieurs, Baudius eut beaucoup d'envieux et d'ennemis. Non-seulement on parvint à lui ôter la chaire de droit romain, dont il conserva toutefois les émoluments ; mais on réussit presque à le faire frapper de bannissement.

Après s'être épisée à soutenir une guerre ruineuse et sans gloire contre les Provinces-Unies, l'Espagne soupirait après la paix. Le général espagnol, Ambroise Spinola, qui manquait de ressources pour entretenir ses troupes, la désirait lui-même. Du côté des Hollandais, dit M. de Sismondi, les opinions étaient plus partagées : ceux qu'enrichissaient le commerce des Indes et les expéditions maritimes voulaient continuer la guerre ; à eux se joignaient encore tous les fanatiques en religion. Avec leur appui, le statouder Maurice de Nassau, que ses exploits avaient mis au rang des premiers capitaines de l'Europe, repous-

sait de toutes ses forces toute proposition de paix. Mais les vrais amis de la république et de la liberté, les magistrats les plus modérés et les plus sages, et à leur tête Olden Barneveldt, grand-pensionnaire de Hollande, s'efforçaient de rétablir la paix. » Baudius crut devoir prêter à ce dernier parti le secours de sa plume, et à cet effet, il publia, sous le pseudonyme de *Latinus Pacatus* et de *Julianus Rosbecius* deux harangues où il conseillait fortement aux Etats de conclure la trêve avec l'Espagne. En même temps, il eut l'idée imprudente, à une époque où les passions étaient aussi arides, de mettre au jour un petit poème qu'il avait composé en l'honneur de Spinola. Ces écrits soulevèrent contre lui une furieuse tempête. Ses ennemis persuadèrent au prince Maurice qu'il y était offensé et que l'auteur s'était laissé gagner par l'argent de la France. Ce ne fut pas sans peine que Baudius échappa à une accusation de haute-trahison.

On doit regretter que Baudius n'ait pas apporté le même esprit de conciliation dans ses querelles littéraires. Jamais la colère des Archiloques et des Ilipponax ne s'est répandue avec plus de fiel que la sienne dans ses satires. Ses ennemis, au reste, et c'est peut-être là son excuse, ne lui épargnaient ni les injures ni les calomnies. On l'accuse des vices les plus honteux, des mœurs les plus crapuleuses. Ses amis mêmes se permirent sur son compte des plaisanteries sanglantes. Il est certain que Baudius resta peu fidèle à la devise qu'il avait choisie *et auctoritate, semper optimè agere*. A l'en croire, on ne pouvait lui reprocher qu'un penchant un peu trop prononcé pour le jus divin de la treille : « *Malignitas obtrectorum*, écrivait-il à un ami, *nihil aliud in nobis sugillare potest quam quod nimis commodus sim convivator, et interdum longius adspicer flore Liberi Patris.* » Mais nous devons avouer qu'il se dissimulait une bonne moitié de ses défauts. Quoi qu'il en

soit, nous ne saurions ajouter foi aux odieuses calomnies de Scioppius qui lui reproche d'avoir joué à Paris le rôle infâme auquel l'abbé Dubois dut sa haute fortune. Si cette accusation était vraie, concevrait-on que Harlay l'eût donné pour secrétaire et en quelque sorte pour conseiller à son fils ? Cette accusation est sans doute aussi peu fondée que celle qu'on répandit en 1609 au sujet d'un voyage de Baudius en Flandres. Ses ennemis affirmaient qu'il s'était converti ; à les entendre, il était même déjà pourvu d'une riche abbaye. Rien cependant n'était plus faux. Ce qu'il y a de vrai, dans toutes ces calomnies, c'est que Baudius était trop adonné aux amours faciles, et que le surnom d'*Ancillarius* ne lui fut pas appliqué sans raison.

Les excès qu'il commit abrégerent vraisemblablement ses jours. Il mourut le 22 août 1613, à l'âge de 52 ans, laissant sa seconde femme enceinte d'une fille. Il avait obtenu, en 1611, après maintes sollicitations, la charge d'historiographe des États de Hollande, qu'il partagea avec Menrsims.

Si Baudius avait des vices, il ne manquait pas de qualités ; il était plein de franchise et fidèle dans ses amitiés.

• Du côté de l'esprit, dit Paquot dans ses Mémoires littéraires, on peut le regarder comme un des plus beaux génies de son siècle. Il possédait toutes les grâces des langues grecque et latine, et il a parfaitement imité la grâce des anciens, sans laisser d'être original. Dans tout ce qu'il a écrit, il me paraît élégant, poli, naïf et délicat. •

• Baudius, lit-on dans la Biogr. universelle, avait reçu de la nature une imagination vive et brillante, beaucoup de grâce dans l'esprit, une grande facilité, une abondance prodigieuse d'idées ; il joignait à cela une érudition immense. •

Toutes ces qualités ressortent dans ses œuvres.

I. *Oratio auspicalis in Plinii panegyricum*, Lugd. Batav., 1603, in-4° ; reimpr. dans l'édit. des *Orationes de*

1612, et dans l'édit. du Panégyrique de Pline, Lugd. Batav., 1675, in-8°.

II. *Poemata*. — Selon Bayle, la 1^{re} édit. de ces poésies aurait paru en 1587. Horrichius, Paquot, Watt et M. Brunet citent, au contraire, comme l'édit. princeps, celle qui sortit des presses de Thomas Basson, Lugd. Batav., 1607, petit in-8° ; réimprimé dans la même ville en 1616, petit in-8° ; puis à Amst., 1640, petit in-12, et Lugd. Batav., 1670, in-12. La Biogr. universelle indique une édit. d'Amst., 1638, in-12, qu'elle prétend être la meilleure. Les bibliographes que nous avons consultés n'en font aucune mention. L'édit. de 1616 a été augmentée et enrichie de la vie de l'auteur et de son épitaphe. Celle de 1640 comprend une dédicace de l'auteur aux États-Généraux datée de 1607, la vie de Baudius avec son portrait et quelques pièces de vers à sa louange. Viennent ensuite quatre livres d'*Jambes*, adressés à Michel Hurault de L'Hôpital, chancelier de Navarre, Louis Servin, avocat-général, Duplessis-Mornay, de Thou, etc. ; un livre de *Jambes funèbres* où il célèbre Philippe Sidney, Janus Douza, Claude Du Puy, Juste-Lipse, Arminius, etc. ; on y remarque aussi une satire virule utile contre le roi d'Espagne, Philippe II ; — un livre de *Vers trochaïques* sur divers sujets ; nous signalerons, entre autres, une traduct. du cantique de Moïse et un éloge de Béziers ; — quatre livres de *Gnomes* en vers iambiques, imprimés séparément sous le titre *Moralis et Civilis sapientiae monita*, Lugd. Batav., 1611, in-12. Nous reproduisons une de ces sentences ; on verra de quelle grâce Baudius savait revêtir la pensée la plus vulgaire :

Opes educas, sceptra, purpura jubar,
Ebur curulis domina campi Sors potest
Soleisque multis immerentibus dara,
Dignis negare. Sed Quirinum favor
Menem bonam donare nescit : hanc Deus
Sudore vendit, neminiisque denegat
Ruè invocatus; hinc homos verus fluit.

Les Gnomes sont suivis d'un livre

d'*Héroïdes* où l'on trouve un nouvel éloge de Béze ; — d'une *Sylve de poésies diverses*, satires mordantes ou éloges de personnages vivants, entre autres, de Rubens et de Fra Paolo ; — de deux livres d'*Odes*, d'un second livre d'*Héroïdes* et d'un *Rerueil de poésies diverses*. — Selon Borrichius, auteur d'une Dissertation sur les poètes grecs et latins, Baudius a mieux réussi dans les iambes que dans les odes, les élégies et les héroïdes ; il est grave et nombreux, surtout dans ses gnomes où il montre de plus nobles sentiments que partout ailleurs ; toutefois ses poésies ne valent pas ses lettres. Ce sentiment du critique danois n'est point entièrement partagé par l'auteur de l'art. consacré à notre poète dans la Biogr. universelle : « c'est surtout, dit-il, dans la poésie latine qu'il réussit. Ses pièces, en ce genre, portent l'empreinte de son âme ardente, échauffée d'ailleurs par les cris de liberté qui retentissaient alors de toutes parts. Il excellait surtout, ajoute-t-il, dans le genre des vers iambes dont la mesure vive et serrée s'accommodait davantage avec son imagination aisée et rapide et avec son goût pour la satire. » Quoique d'un mérite inférieur, ses autres poésies brillent cependant de tout l'éclat du génie ; on y reconnaît aisément ce Baudius à qui Vossius appliquait les épithètes de *poeta elegantissimus et dissertissimus*.

III. *Gnomus commentario illustratae*, Lugd. Batav., 1607, in-8°. — Cet écrit, mentionné par Watt, n'est vraisemblablement qu'une première édition des *Sapientiae monita* cités plus haut.

IV. *Oratio funebris in obitum J. Scaligeri*, Lugd. Batav., 1609, in-4° ; *ibid.*, 1617, in-8° ; réimp. dans l'édit. des *Orationes* de 1642.

V. *Oratio ad studiosos Leydenses ob caedem commilitonis tumultuantem*, Lugd. Batav., 1609, in-8° ; réimp. dans l'édit. des *Orationes* de 1642.

VI. *Carmina gratulatoria honori Ambrosii Spinola dicata*, Lugd. Batav., 1609, in-4°.

VII. *Oratio de induciis belli belgici*, in-4° ; réimp. avec les *Orationes*, édit. de 1642, puis à Amst. 1654, in-42. — Nous avons parlé, d'après Bayle, d'un second discours sur le même sujet, mis au jour sous le pseudonyme de Rosbecius ; aucun bibliographe n'en fait mention.

VIII. *Monumentum consecratum honori et memoriae Britanniuarum principis Henrici Frederici*, Lugd. Batav., 1612, in-4°.

IX. *De induciis belli belgici lib. III.* Selon Pope Blount et Paquot, la 1^{re} édit. parut en 1613, in-4° ; réimp., Lugd. Batav., apud Elzev., 1617, in-12, 1629, in-12 ; trad. en flamand, Amst., 1616, in-4°. — Ce fut pour s'acquitter de ses devoirs d'historiographe qu'il composa cet ouvrage qui se fait remarquer surtout par un style d'une pureté classique.

X. *Epistolarum centuriae duæ. Accedunt epistole clarorum virorum ad D. Baudium*, etc., Lugd. Batav., 1615, in-8°. Une 2^e édit. parut dans la même ville, selon Watt, en 1620, in-8° ; une 3^e fut publiée à Amst. en 1639, in-12, augmentée d'une centurie, ainsi que les édit. postérieures dont la dernière paraît être celle quo citent Watt et M. Brunet, sous le titre : *Epistole. Accedunt Orationes et libellus de funere*, Amst., Elzev., 1662, petit in-12. — Dans ses lettres, dit Valère-Audré, Baudius a écrit avec un bonheur incroyable, et il s'y exprime de manière qu'il semble y vivre et y respirer. Et Paquot : « Il ne se peut rien de mieux écrit dans le genre épistolaire. » On admire surtout la naïveté, la grâce et l'élégance du style, que ne désavoueraient pas Cicéron. Bayle lui reproche de s'y donner trop de louanges et d'y paraître trop gueux, trop importun à ses amis, trop mendiant, trop vain, trop intéressé, trop déréglé. La Biograph. universelle, au contraire, les trouve pleine de choses et de beaux sentiments. La vérité, comme toujours, se trouve entre ces deux extrêmes.

XI. *De funere commentariolus*,

Lugd. Batav., 1615, in-8° ; réimp. depuis 1630 à la suite de ses Lettres. — C'est moins un traité de droit qu'une harangue.

XII. *Orationes quatuor*, Lugd. Batav., 1617, in-8°.

XIII. *Orationes*, Lugd. Batav., 1619, in-8° ; *ibid.*, 1625, in-8° ; Amst., 1612, in-12 ; Lugd. Batav., 1630, in-12. Dans ces deux dernières éditions les Discours sont déjà réunis aux Lettres. On retrouve dans ces Discours toutes les qualités qui ont assigné à Baudius un des premiers rangs parmi les prosateurs latins de son siècle. L'Index librorum prohibitorum jussu Innocentii XI (Item. 1681) les a réunis aux Poèmes dans une condamnation commune.

XIV. *Amores, edente Petro Scriverio. Accedit Latii Capilupi cento Virgilianus in farnias; Ausonii cento nuptialis; per vigilium Veneris, etc.*, Amst., 1658, petit in-12. — Cet ouvrage est très-recherché, quoiqu'il ne soit pas aussi rare, fait observer M. Brunet, que beaucoup de bibliographes l'ont prétendu. Il ne renferme de Baudius que quelques lettres et deux ou trois petits poèmes anacréontiques. En le publant, Scriverius n'avait, dit-on, d'autre but que de jeter du ridicule sur notre poète.

Dans sa liste des ouvrages de Baudius, Watt cite encore *Icones pacificatorum Belgii et induciarum belti belgici historia*, Amst., 1618 ; Lugd. Batav., 1629, in-12. Ne serait-ce pas le même écrit que celui que nous avons déjà indiqué sous le n° IX ? Nous sommes disposés à le croire.

Colomès enfin nous apprend que Baudius, lui aussi, avait entrepris de travailler à la réunion des Églises chrétiennes. Sincèrement attaché à la cause de la Réforme, il gémisait de la voir compromise par les violentes querelles soulevées par l'arminianisme : « *Theologorum nostrorum dissidentes sententiae et virulentæ concertationes, odia fratrum quae ne morte quidem finiuntur, aliaque nostre militie flatit, penè efficiunt ut et illud super-*

bum nomen reformatæ religionis, et ipsa causa incipiat mihi esse dubiae sanitatis. » Voilà ce qu'il écrivait à un de ses amis, et il ajoutait avec beaucoup de raison : *Si spiritu docilitatis et christiana caritatis duceretur duces (ut si dicam) partium, consecutum negotium esset.* Mais recommander l'esprit de charité à des hommes aveuglés par la passion, c'était prêcher dans le désert. Son livre n'aurait donc eu d'autre résultat que de le rendre odieux aux deux partis. Il le comprit sans doute, et c'est pour cela qu'il ne l'a pas publié.

BAUDOUIN (François), en latin *Baldinus*, un des plus grands juristes, théologiens et historiens du XVI^e siècle, comme l'appelle La Croix du Maine, et d'après Crevier, dans son Histoire de l'Université de Paris, un des plus grands maîtres en jurisprudence, naquit à Arras le 1^{er} janvier 1520.

Si l'on s'en tenait aux témoignages de Papire Masson, de Ghilini, de Valère André, de Moréri, et, en général, des écrivains catholiques antérieurs à Bayle, lequel leur reproche avec vivacité d'avoir, sinon altéré, au moins dissimulé la vérité, la France protestante n'aurait aucune raison pour revendiquer cet homme illustre. A les en croire, il n'aurait pas cessé de professer, pendant toute sa vie, la religion romaine. Niceron et Paquot, plus sincères, reconnaissent qu'il embrassa les opinions nouvelles, mais en affirmant qu'après avoir changé jusqu'à sept fois de croyance, il finit par mourir dans le sein de l'Église hors de laquelle, disent ses docteurs, il n'y a point de salut.

Cette inconsistance de Baudouin dans ses sentiments religieux, inconsistance qui lui est aussi reprochée par les Protestants et qui lui a valu les épithètes méprisantes de *Tritapostata* et d'*Eccobulus*, serait, d'un autre côté, un motif suffisant pour le faire exclure de notre ouvrage. Mais, après avoir comparé avec soin ce qui a été publié sur

ses prétendues apostasies, nous sommes demeurés convaincus que ce qu'on peut lui reprocher surtout, c'est une grande indifférence pour les formes sous lesquelles se manifeste la pensée religieuse. Cette indifférence devait lui être imputée à crime dans un siècle d'effervescence où tous les esprits bouillonnaient. Nous reconnaîtrons, si l'on veut, qu'il fit preuve de peu de prudence en essayant de se porter médiateur entre des partis trop exaspérés pour entendre la voix de la raison ; nous admettrons qu'il eut tort d'irriter Calvin, dont il avait été l'ami, en le traitant de perturbateur du repos public ; mais nous n'aurons garde d'adopter sans examen toutes les accusations auxquelles il a été en butte.

Ainsi que le fait observer le célèbre historien de l'Église Schroeckh, l'animosité des sectes dissidentes et principalement de leurs chefs était si graude, que pour porter un jugement impartial, il faut écouter les deux parties et peser scrupuleusement leurs raisons. Or, si nous interrogeons Baudouin, non pas dans ses réponses à Calvin et à Béze qui renferment, ou le conjoint, de vives récriminations plutôt qu'une justification en règle, mais dans sa conduite, dans ses actes et dans quelques-uns de ses écrits, nous trouverons non seulement qu'en plus d'une circonstance, il agit en parfait honnête homme, mais encore que jusque dans les dernières années de sa vie, il resta fidèle à la cause de la réforme, réclamant constamment contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Église. S'il se sépara des réformateurs, c'est qu'il était de ceux en grand nombre, tels que de Thou, L'Hospital, Montaigne, qui désiraient que la régénération du catholicisme s'opérât sans révolution, par les voies légales, et qui désapprouvaient une séparation violente d'avec Rome. Nous n'avons donc point à hésiter. Baudouin mérite une place parmi les hommes les plus éminents de la France protestante.

Baudouin était à peine sorti de l'enfance

lorsque ses parents, qui le destinaient au barreau, l'envoyèrent à l'université de Louvain. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, eu y associant celle de l'histoire et des littératures classiques, et, au rapport de Ghilini, il fit des progrès merveilleux. Il n'avait point encore atteint sa vingtième année, que son père le rappela auprès de lui. Il ne s'arrêta toutefois que peu de temps dans sa ville natale ; dès le commencement de l'année 1540 il vint à Paris et se logea chez *Charles Du Moulin*, un des plus savants juristes consultés de ce siècle. Il était de retour dans sa patrie en 1542. S'il faut en croire Papire Masson et Valère-André, il fit, vers cette époque, à la suite du marquis de Bergue, un voyage à la Cour de Charles-Quint, qui lui ordonna de se tenir prêt à se rendre au Concile de Trente. On ne nous apprend pas pour quel motif cette mission n'eut pas lieu. Baudouin retorna à Arras, et bientôt après il revint à Paris pour surveiller l'impression de ses Commentaires sur les Institutes. Pendant le court séjour qu'il avait fait dans sa ville natale, il s'était lié avec « un certain personnage » qui y prêchait secrètement les principes de la réforme, mais qui ne tarda pas à être découvert et transféré à Tournay, où il paya de sa vie son zèle pour la religion protestante. Compromis dans cette affaire, Baudouin fut ajourné comme suspect d'hérésie. A cette nouvelle, il se hâta de partir pour Tournay ; mais arrivé à Péronne, il céda aux instances de sa mère et revint sur ses pas. Il fut donc, comme contumace, condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens.

Ces détails, qui nous sont fournis par une pièce manuscrite conservée à la Biblioth. royale (Collect. Dupuy, vol. V) sous le titre : *Rappel du ban exécuté contre François Baudouin, docteur ès-droits, comme suspect d'hérésie*, prouvent que, dès lors, Baudouin avait du penchant pour la réforme, penchait qui lui avait été inspiré peut-

être par son hôte *Charles Du Moulin*. Les principes des réformateurs ne lui étaient donc pas inconnus lorsqu'il fit son premier voyage en Allemagne. Il vit *Bucer* à Strasbourg, *Calvin* à Genève ; mais, ajoute *Papire Masson*, il désapprouva leurs sentiments, et s'il conçut de l'estime pour *Bucer* et pour *Mélancthon*, ce fut uniquement à cause de leur modération. Le panégyriste passe complètement sous silence un fait irrécusable, l'abjuration de *Baudouin* à Genève.

On sait de quelles sanglantes exécutions François I^e souilla les dernières années de son règne. *Baudouin*, qui n'avait le courage ni d'un héros ni d'un martyr, craignit sans doute de fixer sur lui une attention dangereuse par la profession publique de la religion proscriite. De retour à Paris, l'année même de son abjuration, il continua à fréquenter les églises catholiques.

Soit que la dissimulation qu'il s'imposait lui pesât, soit pour toute autre cause, il retourna à Genève en 1547 et rentra dans le sein de l'Eglise réformée. Ses relations devinrent plus intimes avec *Calvin*, à qui il donna dès lors dans ses lettres le nom de père. L'année suivante, la protection de *Michel de L'Hospital* lui fit obtenir la chaire de droit dans l'université de Bourges. *Varillas* commet une erreur, peut-être volontaire, en racontant qu'il se rendit à Heidelberg à son départ de Genève ; ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il y alla. *Baudouin* nous apprend qu'il fut attaqué en route par une bande de huguenots qui le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, et lui enlevèrent des tables et des mémoires qu'il avait recueillis avec beaucoup de travail pour une histoire ecclésiastique. Avant de prendre possession de sa chaire, il reçut le bonnet du docteur, le 1^{er} mars 1549, au rapport de *Cathérinot* dans son Calvinisme de Berri. Les sept années environ qu'il passa à Bourges furent troublées par la jalouse de *Duaren* avec qui il eut

de fréquentes querelles. Des maîtres l'animosité se communiqua aux élèves dont les disputes compromirent souvent l'ordre public. Fatigué enfin de ces luttes continues, *Baudouin* se décida à retourner en Allemagne. Il quitte Bourges, non pas en 1556, comme le dit *Paquot*, d'après *Ménage*, mais en 1555, date que porte le discours prononcé par lui à Strasbourg lorsqu'il y ouvrit un cours de droit.

Il prit sa route par Genève dans l'intention de saluer *Calvin* avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance active. « Il n'est pas inutile de faire remarquer, dit *Niceron*, qu'il prenoit toujours dans ses lettres à *Calvin* le nom de *Petrus Rochius*, pour lui donner à entendre qu'il auroit dans son attachement à sa doctrine une fermeté semblable à celle de la pierre et de la roche. » Ces assurances n'étaient pas inutiles, car depuis son retour en France, *Baudouin* avait repris l'exercice de la religion romaine. Aussi le rigide réformateur lui adressa-t-il des reproches mérités sur sa dissimulation, et ne consentit-il à lui pardonner qu'à la suite du repentir qu'il témoigna.

Le dessein de *Baudouin* était d'aller à Tubingue occuper une chaire qu'on lui offrait ; mais, informé que *Du Moulin* avait l'intention de retourner dans cette université, il se rendit à Strasbourg avec des lettres de *Calvin*, se fit admettre dans l'église française, et obtint la permission de donner des leçons de jurisprudence. Des discussions qu'il eut avec ses collègues, le décidèrent à s'éloigner en 1557. Il se rendit à Heidelberg où, toujours disposé à se conformer au culte religieux du pays qu'il habitait, il embrassa le luthéranisme.

Il professait depuis cinq ans l'histoire et le droit dans l'université de cette ville, lorsque les circonstances l'engagèrent à revenir en France. Selon quelques historiens, il y fut envoyé par l'électeur Casimir et le duc de Wurtemberg pour assister au colloque de Poissy. Selon d'autres, il y fut appelé par

Antoine de Bourbon qui comptait l'employer utilement à un rapprochement entre les Protestants et les Catholiques, espérant amener ainsi la Cour de Rome à appuyer ses réclamations auprès du roi d'Espagne. Baudouin apporta avec lui le traité de son ami Georges Cas-sander *De officio pii viri in hoc religionis dissidio*, qu'il regardait, au rapport de Pierre de La Place, « comme un thrésor propre pour moyennier la paix et tranquillité ». Il s'était persuadé, ajoute le même historien, « que par ce moyen il serait le bien-venu ». Cet espoir, il nous semble, fait l'éloge de sa bonne foi. Son désappointement fut grand, lorsqu'il se vit repoussé également par les deux partis. Il conçut surtout un vif dépit contre les ministres « lesquels il estimoit seuls avoir été cause de ce qu'il n'avoit pas été appelé en public pour dire son avis sur le moien qu'il avoit à proposer pour la pacification de la religion », conforme au livre qu'il avoit publié. Son ressentiment le poussa à donner au roi de Navarre et au cardinal de Lorraine le conseil de mettre aux prises les théologiens calvinistes avec quelques ministres luthériens. Dans son *Histoire de l'Eglise*, Basnage affirme ce fait d'une manière positive, et sur ce point, il est d'accord avec Varillas qui ajoute : « Il faut avouer que les Catholiques ne recurent jamais de conseil plus salutaire que celui de Baudouin, et s'il fut été exécuté avec autant de diligence qu'il en étoit besoin pour le succès d'une intrigue si délicate, on eût prévenu tous les maux qu'on vit depuis naître de la conférence de Poissy. » Ce projet paraît avoir échoué par les lenteurs de Baudouin qui, renvoyé en Allemagne afin d'en hâter l'exécution, revint trop tard « sans toutefois amener avec soi aucun ministre ». Il fut fort mal accueilli, et tout ce qu'il put obtenir plus tard en récompense de ses peines, fut la charge de précepteur de Charles de Bourbon, fils naturel du roi de Navarre, avec un traitement de mille à douze cents livres.

Le rôle que Beaudouin venait de jouer n'était pas propre à lui concilier la bienveillance des Huguenots ; d'un autre côté, ses opinions réformatrices le rendaient odieux aux Catholiques. Crévier nous apprend qu'en 1562, la résolution fut prise par l'Université de déferer au procureur-général « un certain Baudouin » qui donnait alors des leçons à Paris et enseignait plusieurs erreurs. On ne peut douter qu'il ne s'agisse de notre Baudouin, malgré la singularité de ces expressions « vir quidam cognominatus Bolduin » appliquées à un homme d'un mérite aussi éminent. Faut-il en conclure que la « fille ainée des rois de France » ne connaît pas les savants ouvrages que ce *quidam* ne cessait de publier depuis vingt ans ?

Cette affaire paraît n'avoir eu aucune suite, peut-être parce que Baudouin partit, vers cette époque, pour Trente où il fut chargé d'accompagner son élève. Le roi de Navarre ayant été tué au siège de Rouen, il revint à Paris où il trouva ses biens et sa bibliothèque dissipés.

Depuis son retour en France, il professait de nouveau, extérieurement au moins, la religion catholique ; mais comme cette précaution n'avait pas suffi pour le mettre à l'abri des persécutions, et qu'il ne voulait pas s'exposer à des dangers sans cesse renais-sants, il résolut de retourner dans sa patrie. Grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Cambrai, il obtint la révocation de son ban, le 27 mai 1563 ; seulement on ne lui restituas pas ses biens confisqués, mais ses protecteurs lui firent donner la chaire de jurisprudence dans la nouvelle université de Douai, en prenant toutefois la précaution de lui imposer à Louvain, au mois de juillet, une abjuration qu'on ent soin de rendre publique, et de lui faire signer une formule de retraction fort détaillée. Baudouin se soumit à tout ; ce n'est certes pas le trait le plus honorable de sa vie.

L'année suivante sur l'invitation de Guillaume d'Orange, il se rendit à Bruxelles et, à sa demande, il traça pour être envoyé à Philippe II, roi d'Espagne, un admirable tableau des calamités ensanglantées par les guerres religieuses. Il assista ensuite aux premières assemblées tenues par les mécontents à Bréda ; on croit même que ce fut lui qui dressa la requête présentée, le 3 avril 1566, à la duchesse de Parme pour obtenir le libre exercice de la religion réformée. Le « démon du midi » y répondit par l'eavoi, dans les Pays-Bas, de Fernand de Tolède qui, dès son arrivée, fit arrêter les comtes de Horn et d'Egmont. L'accueil bienveillant qu'il avait reçu du duc d'Albe, éveilla en Baudouin la crainte d'être choisi pour un des juges de ces illustres victimes. Sa conscience se révolta à l'idée de servir d'instrument à la vengeance du roi d'Espagne ; il sollicita un congé de quelques jours sous le prétexte d'aller chercher sa femme et sa bibliothèque. L'ayant obtenu, il se hâta de partir et revint à Paris dans la ferme résolution de ne point retourner dans les Pays-Bas. Il ouvrit un cours public sur les Paedectes, avec un tel succès que Sainte-Marthe affirme avoir va parmi ses auditeurs des personnages du premier rang, des gens de robe et d'épée, des évêques même. Peu de temps après, l'académie de Besançon lui offrit la chaire de droit ; il l'accepta avec d'autant plus d'empressement que la Franche-Comté n'était pas, comme la France et les Pays-Bas, déchirée par la guerre civile. Mais, à son arrivée, il apprit que l'empereur Maximilien avait défendu l'érection de cette chaire. Il se décida aussitôt à revenir sur ses pas, en répondant à ceux qui le pressaient de faire néanmoins des leçons : *Nefas est juris auctorem ab interprete juris contemni.* De retour à Paris, il fut nommé, en 1568, à la recommandation de Philippe de Hurault comte de Cheverny, chancelier du duc d'Anjou, professeur de droit à Angers, et il

obtint en même temps le titre de maître des requêtes de ce jeune prince. La reconnaissance ne put toutefois le décider à se rendre aux désirs du duc, qui voulut le charger de justifier la Cour de France du massacre de la Saint-Barthélemy. Il s'en défendit, au rapport de l'historien de Thou, en représentant que personne n'était moins propre que lui à cette tâche, à cause des vives disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève ; mais, fait observer le célèbre écrivain, la véritable cause de son refus était qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifât. Henri de Valois ne paraît avoir conçu aucun ressentiment de cette résistance honorable. Lorsqu'il fut élu roi de Pologne, en 1573, il fit venir Baudouin à Paris, le nomma conseiller d'état et le choisit pour l'accompagner ; il voulait le charger de la réorganisation de l'université de Cracovie, qu'il avait promise de doter. Selon Brullart, Baudouin joua un rôle important dans la présentation à Charles IX de l'ambassade polonaise ; mais le silence gardé par de Thou nous porte à considérer tout ce qu'il raconte comme les imaginations de cet auteur. La mort, au reste, ne laissa pas à Baudouin le temps d'aller occuper le nouveau poste auquel il était appelé. Il expira le 24 octobre 1573, au collège d'Arras, entre les bras, dit-on, du jésuite Maldonat (1).

Des mariage avec Catherine Biton, de Bourges, naquit à Heidelberg une fille qui épousa Jean de Sauzay, sieur de Saint-Ouanne en Poitou, et en secondes noces Adam Le Changeur, sieur de Cotau en Berri.

La Thaumassière fait un brillant éloge du mérite de Baudouin : *Præter artium encyclopædiam, dit-il, rerum gestarum et historiarum cognitionem,*

(1) La date assignée pour date à sa mort, le 24 oct. 1573; Valère-André, le 11 nov. 1572; M. Dupin, le 24 mars 1573; de Thou, Ghislain, Melchior Adam et la Biogr. univers., le 11 nov. 1573; La Croix du Maine et Menage, le 24 oct. 1573.

adeptus est et eloquentiam singularem, quibus jurisprudentiam cui praecepit studiebat, mirum in modum exornavit. On doit regretter que des talents aussi éminents n'aient pas été rehaussés par plus de fermeté et de noblesse dans le caractère.

Baudouin a laissé un grand nombre d'ouvrages qui tous annoncent de profondes connaissances historiques et théologiques. La rapidité avec laquelle il les composa ne nuisit ni à la pureté, ni à l'élegance de son style.

I. *Justiniani sacratissimi principis leges de rustica, interprete et scholaste F. Baldus.* *Eiusdem Justiniani Novelle constitutio prima de hereditibus et lege Falcidiā, cum latīna interpret. et scholiis ejusdem F. Baldus.* Lovan., 1542, in-4°; ou, comme portent d'autres exemplaires, Paris, 1542, in-4°. Selon d'autres bibliogr., ces deux traités auraient déjà été imprimés séparément à Paris en 1540 et 1541. Ils furent réimpr. à la suite du traité de Gerson *De origine juris* (Basil., 1543, in-8°) et dans le premier vol. du *Jurisprudentia romana et attica de Heinoccius* (Lugd. Batav., 1738, in-fol.), recueil qui contient aussi tous les autres ouvragea de Baudouin sur le droit.

II. *F. Baldus in duas Annotationes in libros IV Institutionum Justiniani imper. Prolegomena sive Praefata de jure civili*, Paris., 1543, in-4°. Selon M. Dupin, qui regarde ces commentaires sur les Institutes comme les plus riches de tous en notions historiques, il y en eut une seconde édit. Basil., 1546, in-fol.; réimp. Francf., 1582, in-fol.

III. *Justinianus sive de jure novo commentatori libri IV*, Paris., 1546, in-8° (in-12); ibid., 1554, in-8° (in-12); Basil., 1560, in-8°; Lugd., 1595, in-8°; Genev., 1596, in-8°; Hale, 1728, in-8°. — Les nombreuses édit. de cet ouvrage en prouvent suffisamment le mérite; le seul reproche qu'on lui adresse, c'est d'être diffus.

IV. *Annotationes in tit. de ædilitio*

edictio et redhibitione, et quanto minoris, ex lib. XXI Pandectarum, publ., selon Paquot, vers 1547.

V. *Breves commentarii in præcipuas Justiniani imp. Novellas, sive authenticas constitutiones*, Lugd., 1548, in-4°; réimp. dans le recueil intitulé : *Joannis antiqui glossatoria Summa in Novellas* (Francf., 1615, in-8°).

VI. *Ad leges Romuli regis. Ejusdem commentarii de legibus XII Tabularum*, Lugd., 1550; Paris., 1554, in-fol.; Basil., 1557, in-8°; ibid., 1559, in-8°; Francf. et Lugd., 1583, in-fol. Selon M. Dupin, la meilleure édit. est celle de Bâle, 1559.

VII. *Responsio christianorum jurisconsultorum ad F. Duarenii commentarios de ministeriis Ecclesiæ atque beneficiis et alias eius declamationes*, sans nom d'auteur, Argent., 1556, in-8°. — Baudouin désavoua ce libelle; mais Heineccius ne doute pas qu'il ne soit sorti de sa plume.

VIII. *Constantinus Magnus, sive de Constantini imp. legibus ecclesiasticis atque civilibus commentariorum libri II*, Basil., 1556, in-8°; Argent., 1612, in-8°; Hale et Lips., 1727, in-8°. — C'est plutôt un ouvrage d'histoire que de droit. Baudouin y comble Constantin d'éloges.

IX. *Catechesis juris civilis*, Basil., 1557, in-8°; Hale, 1723, in-8°; Erford., 1747, in-12. — Excellente introduction au droit romain.

X. *Notæ ad lib. I et II Digestorum seu Pandectarum*, Basil., 1557, in-8°.

XI. *Commentarius ad edicta veterum principum romanorum de Christianis*, Basil., 1557, in-8°; réimp. avec le *Constantinus*, Hale, 1727, in-8°. — Baudouin, dans cet écrit, se fait l'apôtre de la tolérance. — Nous trouvons dans quelques bibliographies : *Notæ in XI panegyricos veteres et in Plinii consultationem et Trajani rescriptum de Christianis*, sans autre indication. Ne serait-ce pas le même ouvrage ?

XII. *Commentarii de pignoribus et*

hypothecis, Basil., 1557, in-8°; réimp. dans le *Tractatus de pignoribus et hypothecis* (Lugd., 1562, in-8°; Colon., 1569, in-8°).

XIII. *Scævola, sive Commentarius de jurisprudentia Mucianum*, Basil., 1558, in-8°; Halle, 1729, in-8°. — Recueil des fragments des Mucius et des Scævola, accompagnés de savantes explications.

XIV. *Ad leges de jure civili, Fociniam, Falcidiam, Julian Papiam Poporam, Rhodiam, Aquilam, commentarius*, Basil., 1559, in-8°; Halle, 1750, in-8°. — Commentaire plein de recherches et d'aperçus nouveaux.

XV. *M. Minucii Felicis Octavius restitutus*, Heidelb., 1560, in-8°; Francf., 1610, in-8°; Cantabrig., 1686, in-16; ibid., 1707, in-8°. — Jusqu'à cette époque, on regardait l'Octave de Minucius Félix comme le 8^e livre du traité d'Arnoe contre les Génitils. Paul Léopard, dans ses *Emendationes*, avait déjà signalé ce point de critique à l'attention des savants; mais c'est à Baudouin qu'appartient l'honneur d'avoir mis l'erreur dans tout son jour. Il enrichit son édit. de *Prolegomènes*, qui ont été insérés dans celle d'Elmenhorst (Ilamb., 1610 et 1612, in-fol.), et d'une *Dissertation*, réimp. par Cellarius dans son édit. de Minucius Félix (Halle, 1699, in-8°.)

XVI. *Disputationes duas de jure civili*, Heidelb., 1560 (1561), in-8°; Halle, 1729, in-8°.

XVII. *De institutione historiorum universarum et ejus cum jurisprudentia conjunctione*, lib. II, Paris, 1561, in-4°. — Cette première édit. est la plus estimée. On en donna d'autres à Strasb., 1608, à Halle, 1726, in-12, sans parler de la reproduction de cet ouvrage dans le recueil intitulé *Artis historicae Penus* (Basil., 1579, in-8°). — Le 1^{er} livre traite de la manière d'écrire l'histoire et des dangers auxquels s'expose l'historien; le 2^o est destiné à montrer qu'on ne peut être bon juriste sans être versé dans l'histoire, ni bon historien sans connaître

à fond le droit. — Selon Sander, on conservait parmi les mss. de la cathédrale de Tournai, un volume intitulé *F. Balduinus de antiqua, potissimum verò de sacrâ historiâ*. Peut-être était-ce une copie du même ouvrage.

XVIII. *De officio pii ac publicae tranquillitatis rerum amantis viri, in hoc religionis dissidio* (Basil.), 1561, in 8°; 1562, in-4, sans nom de lieu. — Cet ouvrage anonyme est de Cassander, mais Baudouin en surveilla l'impression; c'est ce qui fit croire à Calvin qu'il en était l'auteur. Aux violentes attaques du réformateur, Baudouin répondit par l'écrit suivant :

XIX. *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*, Paris., 1562, in-4°. — Ce livre est très-rare. L'auteur y prodigue en beau latin les injures les plus atroces à Calvin, qui, dans sa réplique, inséra quelques anciennes lettres de Baudouin. Ce dernier répondit par une seconde apologie.

XX. *Responsio altera ad J. Calvinum*, Paris., 1562, in-8°. — Calvin déclara qu'il garderait dès cet instant le silence; mais Béze se chargea du soin de repousser les nouvelles accusations de Baudouin, et il le fit avec une aigreur qui fut blâmée par tous les gens modérés. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que Baudouin fit paraître sa troisième apologie, sous le titre *Responsio ad Calvinum et Bezam*, Colon., 1564, in-8°. Au jugement de Coloniens, ces trois apologeties méritent d'être lues par ceux qui veulent se former une idée exacte du caractère de Calvin. On les a réimp. avec l'ouvrage de Cassander, à Paris, 1564, in-8°.

XXI. *Ad leges majestatis, sive perduellionis lib. II*, Paris., 1563, in-8°.

XXII. *S. Optati libri VI de schismate Donatistarum*, Paris., 1563, in-8°; réimp., avec l'ouvrage de Victor d'Utric sur la persécution des Vandales, sous le titre : *Deliberatio africanae historicæ ecclesiastice*, etc., Paris.,

1569, in-12 (in-8°). — Dans une préface jointe plus tard à l'édit d'Optat de Milève, Paris, 1576, in-fol., Baudouin essaie de prouver la conformité du schisme des Donatistes avec celui des Calvinistes.

XXIII. *Discours sur le fait de la réformation de l'Église*, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1564, in-8° ; réimp. dans les Mémoires de Condé, tom. I de l'édit de Londres. — Dans ce livre qu'il composa à la demande de Condé, Baudouin proposait les moyens qu'il croyait propres à mener à la réforme de l'Église. Selon Ménage, un carme défrôqué qui suivait le prince, s'empara du manuscrit et le livra à l'impression, mais en le modifiant et en y ajoutant beaucoup du sien. Baudouin indigné se plaignit à Condé, qui lui permit de se défendre. En conséquence, il fit paraître

XXIV. *De Ecclesiis et reformatione*, in-8°, sans nom de lieu ni date ; trad. par l'auteur lui-même, sous le titre : *Avis sur le fait de la réformation de l'Église, avec réponse à un prédicateur calviniste, lequel sous un faulx nom et tiltre d'un prince de France s'opposa à l'avis susdict*, Paris, 1578, in-16.

XXV. *Disputatio adversus impias Jacobii Andreae theses de majestate hominis Christi*, Paris, 1565, in-8°.

XXVI. *Historia Carthaginensis collationis inter Catholicos et Donatistas*, Paris, 1566, in-8° ; Bibliopol. Commelin, 1599, in-8° ; puis, sous le titre de *Carthaginienses collationes*, Dusseld., 1703, in-8°.

XXVII. *Relatio ad Henricum Andium ducem*, Paris, 1570, in-4°. — Ce volume contient, entre autres pièces, la harangue de Baudouin : *Schola argentinensis*, déjà publiée à Strasb., 1558, in-8°. Selon Paquot, il remet encore une harangue *De legatione polonica*. Nous savons, par de Thou, que Baudouin adressa effectivement à Zamoyski un discours où il célébra l'ambassade polonaise comme la plus éclatante qu'on eût jamais vue;

mais nous ne nous expliquons pas comment une harangue prononcée en 1573, peut se trouver imprimée dans un volume publié en 1570. C'est évidemment une erreur du savant biographe, et nous devons croire que ce discours (tout-à-fait dans le goût du temps) a paru pour la première fois dans le recueil de harangues relatives à cette ambassade publiée Paris, 1573, in-4°.

XXVIII. *Panégiric de F. Bauduin sur le mariage du roi [Charles IX]*, Angers, 1571, in-4°.

XXIX. *Histoire des roys et princes de Pologne*, Paris, 1573, in-4°. — C'est une trad. anonyme du *Chronica, sive historie Polonica compendiosa descriptio* (Basil., 1571, in-4°), de Jean Illebert de Fulstin.

XXX. *Ad Academiam Cracoviensem disputatio, de questione olim agitata in auditorio Papinioni*, Paris, 1573, in-4°.

XXXI. *Discours en forme d'avis sur le fait du trouble apparent pour le fait de la religion*. — Ce discours, dont nous avons parlé plus haut, a été inséré en entier dans la Chronique de Jean-François Le Petit (Dord., 1601, in-fol.). C'est sur lui principalement que nous nous appuyons pour défendre Baudouin du reproche d'apostasie. L'auteur s'y déclare franchement contre le Concile de Trente ; il refuse au pape et aux évêques le droit de décider les questions de foi ; il proclame l'Écriture sainte seul juge de la foi. Ne sont-ce pas là les principes du protestantisme ?

XXXII. *Notes sur les coutumes générales d'Artois*, Paris, 1704, in-4° ; 1739, in-fol.

Selon La Croix du Maine, Baudouin a laissé, manuscrite, une Histoire d'Anjou. Nous n'avons découvert nulle part la moindre trace de cet ouvrage ; mais nous avons été plus heureux quant au *Traité de la grandeur et excellence de la maison d'Anjou*, cité par Du Chesne dans sa Biblioth. des historiens de France. De la bibliothèque de ce savant historien, ce ms. a

passé dans la Bibliothèque royale, où il porte aujourd'hui le n° 9,864, in-fol. Il contient deux pièces : la première, qui a pour titre *Sommaire histoire d'Anjou*, n'appartient pas à Baudouin ; la seconde, qui commence au fol. 23 et finit au fol. 34, est intitulée : *Les chapitres et arguments sommaires des quatre livres de François Baudouin : De la grandeur et excellence de la maison d'Anjou*. Le 1^{er} livre devait montrer que la maison d'Anjou est royale ; le 2^{er} raconter les services rendus à la France par la maison d'Anjou ; le 3^{er} expliquer quelques grandes questions de droit débattues en la maison d'Anjou ; le 4^{er} exposer et réfuter quelques grandes erreurs admises dans les mémoires d'Anjou, que l'on tenait pour les plus authentiques. Est-ce là le plan d'un ouvrage que Baudouin se proposait d'écrire, ou le sommaire d'un livre qu'il avait composé ? Nous ne pouvons décider la question.

Gessner attribue à notre Baudouin des Remarques sur les Offices de Cicéron qui, selon Valère-Antré, sont d'un Pierre Baudouin, d'ailleurs inconnu.

Le P. Lelong cite *Erreurs notables de la lettre de Carpenter remarquées par F. Baudouin*, in-8°. Nous reviendrons sur cet opuscule en parlant de Carpenter.

Eustache, La Croix du Maine nous apprend que Baudouin a laissé plusieurs Généalogies et autres Mémoires sur le droit et appartenances d'anciennes nobles familles de France, ms.

BAUDOUIN (GUILLAUME), menuisier de Sens. Nous rattachons à ce nom le récit de l'horrible massacre exécuté dans cette ville en 1563, Baudouin ayant eu le triste privilège de subir le premier les violences des Catholiques. Le vendredi 10 mai, à dix heures du soir, les gardes qu'on avait placés aux portes de Sens sous le prétexte que les Protestants machinaient quelque entreprise, excités par les discours du lieutenant criminel, créature des Guises, se portèrent chez le menuisier Baudouin, chez le potier de

terre, Quentin Goyer, et chez un des gendres de ce dernier, et, après avoir forcé leur domicile, ils les accusèrent d'outrages et les contraignirent à chercher leur sûreté dans la fuite. Ils allèrent attaquer ensuite la maison de l'imprimeur Gillet Richebois, le percirent de coups et le laissèrent pour mort sur la place. Le samedi se passa assez paisiblement, toutes les dispositions n'avaient pas été prises et l'on attendait impatiemment le dimanche où devait avoir lieu une procession à laquelle le clergé avait convoqué les paysans des environs. Dès six heures du matin, la populace échauffée par les prédications d'un moine jacobin, se rua sur le temple protestant, bâti depuis peu dans le faubourg, et le démolit de fond en comble. Puis elle rentra furieuse dans la ville, pillâ et saccagea les maisons du conseiller Jacques Odart, qui lui-même fut jeté dans les prisons de l'archevêché ; de l'avocat Louis Morin qui, ainsi que sa femme, ne dut la vie qu'à l'intercession d'une de ses filles connue par son attachement à la religion romaine ; du conseiller Christophe de Boulenger, qui se sauva par-dessus les toits ; du prévôt Claude Gousté, du conseiller Michel Brucher, de l'avocat Claude Aubert, du conseiller Maillet, du procureur Jean Balthasar et de plusieurs autres. Cela fait, elle se porta à la maison de l'avocat Jean Chalons où s'étaient retrouvés plusieurs Protestants, et entre autres un officier nommé Mombaut ; mais elle y rencontra une vigoureuse résistance. Sa fureur alors ne connaît plus de bornes, on sonne le tocsin, on amène de l'artillerie. Résolus de vendre chérément leur vie, Mombaut et un avocat du nom de La Fosse s'armèrent chacun d'une hallebarde et se faisant ouvrir la porte de la maison, ils tombent sur les assaillants qui s'enfuient dans toutes les directions. Fauchant avec sa hallebarde tout ce qu'il rencontre, La Fosse parvient à gagner une maison dans laquelle il se cache sous un tas de sar-

ments, et la nuit venue, sans qu'on l'ait découvert, il se retire auprès de sa sœur où il trouve sept ou huit de ses coreligionnaires avec lesquels il réussit à sortir de Sens en se laissant glisser par une corde le long des murs de la ville. *Mombaut*, moins heureux que lui, avait reçu une blessure qui l'avait forcé à rentrer dans la maison de *Chalons*. A peine pansé, il en était sorti de nouveau, accompagné d'un domestique, s'était fait jour à travers les séditions et était parvenu à gagner son logis qu'il avait trouvé saccagé. Obligé de chercher un autre asile, et toujours poursuivi avec acharnement, il avait été renversé par un coup de pierre entre les deux yeux et massacré avec son serviteur. Leurs corps dépouillés avaient été traînés dans les ruisseaux et jetés dans la rivière, où les allèrent bientôt rejoindre les cadavres de *Richebois* et de sa femme qui, quoique sur le point d'accoucher, avait été égorgée. Les assassins pillèrent ensuite la maison de *Jean Michel*, élu de la ville, et se saisissant de la femme d'un médecin, nommé *Jacques Ithier*, ils lui coupèrent les seins, la violèrent en présence de ses deux jeunes filles, et la trainèrent à la rivière. Le lendemain lundi, les massacres recommencèrent dès cinq heures du matin. Les maisons du procureur du roi *Painon*, de *Dervange*, du sieur de *Villabert*, du procureur *Coppé*, de *Du Coin*, receveur du cardinal de Châtillon et d'autres furent pillées. Les exécutions continuèrent encore le mardi, en sorte qu'on porte à une centaine le nombre des maisons saccagées et des personnes égorgées dans ces quatre jours. Parmi ces nombreux martyrs on eut un honnête marchand, nommé *Landry*, qui fut précipité par la fenêtre sur des halberdiers, et jeté ensuite dans un égout. *Jean de Longpré*, concierge des prisons criminelles, fut massacré plus inhumainement encore. On lui coupa les parties génitales et on les lui attacha sur le front avant de le noyer.

On raconte que quelques jours après cet horrible massacre, le roi Charles IX,

se promenant sur la grève entre le Louvre et les Tuilleries, vit les flots pousser vers lui un cadavre dont les yeux semblaient levés vers le ciel. Il s'informa de ce que c'était. C'est, lui répondit un gentilhomme de sa suite, un des malheureux qui ont été tués à Sens, qui vient vous demander justice. Le cardinal de Guise entraîna le roi d'un autre côté. Cependant, sur les plaintes de Condé, la Cour eut devoir faire mine de donner satisfaction aux victimes. Un conseiller du grand-conseil, accompagné de *Claude Goustié*, prévôt de Sens, et de ce *Jean Painon*, dont la maison avait été pillée, étant venu implorer la justice du roi, on nomma un commissaire pour informer sur cette affaire. Mais loin de punir les meurtriers, cet officier chassa de la ville ce qu'il y restait de Protestants, après les avoir fait dépouiller au préalable de tout ce qu'ils possédaient. Les massacres mêmes continuèrent. Parmi ceux qui périrent en quelque sorte sous les yeux de ce magistrat, on eut un moine de l'abbaye de S. Jean, nommé *Mombonin* et un jeune homme d'une des meilleures familles de Sens, *André Gibier*, lequel fut massacré par cela seul que son tuteur avait vendu aux Protestants le terrain sur lequel ils avaient édifié leur temple. — Après le récit de pareilles atrocités, on a peine à se persuader que de nos jours il y ait encore des Catholiques de bonne foi qui rêvent le retour de ces bons temps de ferveur religieuse. Ce n'est sans doute pas de la perversité de leur part, nous aimons mieux croire que c'est de la bêtise. Que Dieu le leur pardonne!

BAUDOUIN (N.), avocat au parlement de Paris. Seigneur de Champrossay en Brie, Baudouin avait coutume d'aller passer le dimanche dans sa terre, et il y faisait prêcher en sa présence. L'édit de Nantes l'y autorisait ; mais le curé ne put le souffrir. De là un procès qui fut porté devant le parlement de Paris. Le célèbre Omer Talon prétendit que l'article de l'édit qui permettait aux seigneurs protestants de

célébrer le culte divin dans une quelconque de leurs terres, ne pouvait s'appliquer à ceux qui avaient leur domicile dans une ville, et le parlement, peu habitué à interpréter la loi d'une manière libérale, surtout quand il s'agissait d'un huguenot, interdit le prêche à Champrosay.

Dans le cours de nos recherches, nous avons rencontré souvent ce nom de Baudouin; mais aucun autre de ceux qui le portèrent ne mérite un article spécial. Nous les citerons lorsque l'occasion s'en présentera. Nous devons cependant faire une exception pour la famille des Baudouin de La Rochelle.

BAUDOUIN (PIERRE), sieur de Bel-Oïl, donna le jour à NICOLAS, juge-prévôt et châtelain de la ville de La Rochelle dès l'année 1571. Le fils de Nicolas, qui portait le même nom, remplit également les fonctions de juge-prévôt, et fut député par La Rochelle à l'assemblée de Loudun, en 1620. Il fut père de PIERRE, sieur de La Noue, officier dans le régiment du colonel Douhant, à la solde des Provinces-Unies. Le fils de ce dernier, PIERRE-AUGUSTE, servit avec le grade de capitaine dans le régiment d'Oléron. Il mourut en 1755, et laissa un fils, Henri-Auguste, sieur de La Noue, qui avait épousé, en 1746, Marie-Thérèse de Culant, descendant comme lui d'une famille protestante.

Le frère de Pierre Baudouin, nommé MATHURIN, fonda une branche cadette qui était éteinte en 1750. Ce Mathurin, sieur de Louaille et de La Brochardière, fut nommé conseiller au présidial de La Rochelle lors de l'établissement de ce siège, en 1551. Son fils FRANÇOIS, qu'Olivier Poupart qualifie de *tuminaire de littérature*, embrassant dans le même éloge l'avocat Jean Gaschot, sieur de Vuhé, lui succéda dans sa charge, qu'il remplit pendant environ quarante ans. Il fut un des commissaires nommés au sujet de l'emprisonnement du prince de Condé. Le brave officier nommé Louaille qui pérît, en 1622, dans le combat de la flotte ro-

chelloise contre le duc de Guise, était apparemment son fils. Il montait le Postillon rochellois, commandé par *Jacques Arnaud d'Oriéaus*, et coulé bas d'un coup de canon qui brisa son étrave. — Outre le fils dont nous avons parlé, Mathurin Baudouin laissa une fille, PERRETTE, qui épousa Antoine Courault, baron de Chateaillou.

Il existait à la bibliothèque des Pères de l'Oratoire de La Rochelle une collection de mémoires sur tout ce qui s'était passé dans cette ville depuis 1199 jusqu'en 1589. Le Père Jaillot était assez disposé à attribuer ce recueil à un membre de la famille dont nous venons de parler. Il avait remarqué, en effet, à la page 81, ces mots ajoutés au nom de Baudouin : C'était l'ainé de mon aïeul.

BAUHIN, famille illustre dans les sciences. Son chef, JEAN BAUHIN, était né à Amiens, le 24 août 1511. Il s'était déjà acquis beaucoup de réputation comme chirurgien, et il paraît même qu'il remplissait une chaire de médecine lorsque les persécutions religieuses le forcèrent à s'enfuir en Angleterre, vers l'an 1532. Après y avoir passé trois années, il revint à Paris. Mais il n'y jouit pas longtemps du repos. Arrêté comme fauteur d'hérésies et condamné au feu, il ne dut la vie et la liberté qu'à l'intercession de la reine Marguerite de Navarre qu'il avait guérie, dit-on, d'une grave maladie, et qui, par reconnaissance, le fit son premier médecin-chirurgien. Ce titre cependant, non plus que la faveur de la sœur bien-aimée de François I^e, ne le mirent point à l'abri de nouvelles persécutions. Il dut prendre la fuite. Il se réfugia d'abord dans les Ardennes et ensuite à Anvers, mais il ne trouva que de nouveaux dangers dans cette ville inhospitale. Heureusement que la femme du gouverneur qu'il avait soignée et guérie, s'intéressa à lui et le prévint que l'ordre avait été donné de le livrer à l'Inquisition. Il parvint alors à se sauver en Allemagne et de là à Bâle, où son attachement à la religion

qu'il avait embrassée, le détermina à se fixer. Il était dans la 32^e année de son âge. Son manque de ressources le força quelque temps à remplir la place de correcteur dans l'imprimerie de Jérôme Froben (auquel on doit, entre autres, une édition estimée des Pères grecs et latins, et une autre des Œuvres d'Érasme) ; mais il ne tarda pas à être admis dans le Collège de médecine de sa ville d'adoption. Le célèbre Conrad Gessner faisait beaucoup de cas de ses connaissances médicales, comme on le voit par plusieurs passages des lettres qu'il adressa à son fils Jean, où il prie ce dernier de consulter son père sur des cas difficiles. — Jean Bauhin mourut le 25 janvier 1582. Sa femme, Jeanne Fontaine, qu'il avait épousée à Paris, ne lui survécut que quelques mois, jusqu'au 30 décembre de la même année. Elle lui avait donné plusieurs enfants : trois filles qui se marièrent à Bâle, mais dont on ignore le sort, et les célèbres Jean et Gaspard Bauhin auxquels nous consacrons des articles. — Au bas de son portrait publié à Bâle en 1589, et qu'on trouve parmi les pièces contenues dans le vol. 630, Collection Dupuy, Miss. de la Bibliothèque Royale, on lit, outre son épitaphe, une petite pièce de 46 vers par Valentinus Thilofigius, qui renferme quelques détails biographiques que nous reproduisons :

Tristis te juvenem exercent Iodibiae sortis,
Quae ciet arboris religiosis amor.
Gallia te medicis fante mirata cathedris
Pellit, et iustos excipit Anglus agros. [mittit,
Belgica chirurgum, medicumque amplissima re-
Dum fugis Hesperii vincula lorta lupi. [nus,
Excipit hinc placitis profugum eum conjugellat.
Quia lavas irriguis se Basilea vadi.
Hic ubi tecta loca lustris, viti intercep, octo,
Et medich clarus dexteritate collis.

Dans ce portrait, Bauhin est représenté à l'âge de 72 ans. — Notre habile praticien était très-zélé pour sa religion. Il avait coutume de dire que c'était plus par ses prières que par ses médicaments qu'il contribuait à la guérison de ses malades. Ses fils, et surtout Gaspard, héritèrent de sa piété.

JEAN BAUHIN, fils aîné du précédent, naquit à Bâle au mois de février 1541, et mourut à Montbéliard, en 1613^a.

Jean Bauhin marcha sur les traces de son père. Doués d'heureuses dispositions, il fit de bonne heure concevoir de lui les plus belles espérances. La médecine et la botanique furent l'objet de ses études de prédilection. Dès l'âge de 18 ans, il entretenait un commerce épistolaire avec le célèbre Gessner, *optimus suo preceptor*, qui l'appelle dans ses lettres *ornatissimus et doctissimus jurenus* et lui donne le doux nom d'ami, *suo charissimo, amico candidissimo suo*. Une telle amitié présageait un glorieux avenir. On voit par cette correspondance qu'après avoir terminé ses cours à l'université de Bâle, en 1560, Jean Bauhin alla passer quelques mois à Tubingue, où enseignait le savant médecin et botaniste Fuchs. L'année suivante, il parcourut les Alpes avec Gessner, et se rendit à Montpellier pour y suivre les leçons de l'anatomiste Guillaume Roulet. C'est vraisemblablement à l'université de cette ville qu'il prit ses degrés de docteur, en 1562. De retour en Suisse, il ne tarda pas à entreprendre un voyage d'instruction dans le nord de l'Italie, pendant lequel il fréquenta quelque temps l'université de l'Adoue ; mais déjà vers la fin de la

* M. C. Duvernoy, dans son excellente notice sur J. B., la seule complète, insérée dans ses *Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dans le XV^e siècle* (Besançon, 1835, broch. m-8°), n'adopte pas cette date ; mais comme il ne nous dit pas les raisons de son désaccord avec tous les autres biographes, sans exception, qui parlent de notre savant naturaliste, nous hésitons à nous ranger à son avis, quoique ses travaux et ses études sur l'histoire du pays de Montbéliard puissent nous sembler une garantie suffisante. Selon lui, Bauhin mourut le 26 oct. 1612, âgé d'environ 73 ans. Il rapporte en effet un distique latin relatif à sa mort, au bas duquel cette année est consignée, de même qu'au bas de l'épitaphe, telle qu'il la transcrit. Mais nous ferons observer que Niceron rapporte cette même épitaphe sous la date de 1613, ce qui s'accorde mieux avec l'âge de 72 ans, 8 mois et 14 jours, donné à notre Bauhin, de même qu'avec l'année de la publication de son oraison funèbre en 1613.

même année, il était de nouveau à Bâle, s'exerçant dans la pratique de la médecine, sous la direction de son père. En 1565, il se rendit à Lyon où il séjourna au moins deux ans. Le magistrat de la cité l'ayant, dit-on, attaché à son service par des honoraires fixes, il eut le dessein de s'y établir, et s'allia à une des plus honorables familles de la ville. M. Bréghot du Lut nous apprend, en outre, dans sa Biographie Lyonnaise, que Bauhin avait « un jardin de plantes médicinales dont il faisait la démonstration », ce qui veut sans doute dire qu'il professait la botanique médicale dans des leçons publiques,—auxquelles assistaient les compagnons apothicaires de la ville, comme on le voit par la dédicace de son *Traité des animaux ayant ailes*. En même temps il pratiquait la médecine et la chirurgie, et travaillait à une Histoire générale des plantes qui lui avait été demandée. Cette histoire, heureusement commencée, à ce qu'il dit lui-même, non infanticter corpora, ut multis viris clarissimis notum est, et ex Gesneri editis epistolis patet, lui avait déjà valu de précieux encouragements, lorsque les troubles de religion vinrent l'arracher à ses travaux et le forcer à s'éloigner. Dans la dédicace du iv^e livre de son traité *De aquis medicatis*, nous lisons que Lobel et surtout Dalechamp lui sont beaucoup redevables : Non paucis nobis debet Lobelius, dit-il ; at verò qui Historiam illam Lugdunensem comarcinavit, omnia nostra habuit, mais il reproche au dernier d'avoir fait de tout ce qu'il lui doit, ni usage peu judicieux. Depuis cette époque, Bauhin ne cessa de nourrir le projet d'une histoire générale des plantes, et pendant plus de 40 ans, il y consacra tous les moments que lui laissaient ses autres occupations. Après un court séjour à Genève, il retourna enfin dans sa ville natale où il fut nommé professeur de rhétorique, en 1566. Les devoirs de cette place ne le détournèrent pas de ses études habituelles ; il continua à exer-

cer la médecine et il acquit même une telle réputation qu'en 1570, il fut choisi pour premier médecin du jeune comte Frédéric de Montbéliard (Voyez dernier mot) et médecin de la ville. Il succéda dans cet emploi à Nicolas Vignier, également réfugié français, auquel nous consacrerons une notice. La plupart des biographies, sans en excepter les biographies allemands, non plus que la Biogr. Univ., commettent à ce sujet une faute grossière, où paraît les avoir entraînés Nicéron. Selon eux, Bauhin aurait été nommé médecin du due Ulrich ; mais ce prince était mort depuis vingt ans, en 1550. Quant aux autres biographes qui donnent au comte Frédéric le titre de duc de Wurtemberg, ils sont également dans l'erreur ; le duc régnant était alors Louis III, et ce n'est qu'en 1595, qu'à défaut d'héritier direct, le comte Frédéric succéda à son cousin.

Le jeune comte de Wurtemberg-Montbéliard n'était encore que dans sa 13^e année lorsque Bauhin alla résider à sa petite cour, au commencement de l'année 1571 ; aussi notre illustre botaniste fut-il son précepteur autant que son médecin. Il l'accompagna dans presque tous ses voyages et notamment dans celui qu'il fit en Angleterre en 1592. En 1573, il rendit un service notable au comté en provoquant la réunion en un Collège des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville ; plusieurs dispositions des statuts de cette société, qu'il dressa lui-même, réglaient d'une manière très sage l'exercice de la médecine dans le pays. Secondé par son jeune maître, Bauhin réussit aussi à créer à Montbéliard, en 1578, un jardin botanique, le 3^e par ordre d'ancienneté en Europe, mais qui malheureusement fut abandonné à la suite des désordres de la guerre de Trente ans. Sans cette perte irréparable, qui sait si la patrie des Curier, des Parrot, des Duvernoy, n'aurait pas vu s'élever aux premiers rangs ses modestes botanistes Bernard et Werzel ? Bauhin conserva pendant

toute sa vie la direction de ce jardin ; Chabrey fut un de ses successeurs dans cette charge. « C'est encore Bauhin, nous apprend M. Duvernoy, qui encouragea le duc Frédéric à ordonner des fouilles dans les ruines de l'antique *Mandurum* (Mandeure). Les découvertes répondirent à l'attente de ce prince et à celle des savants. Beaucoup de monuments de la grandeur romaine, tels que bains publics et autres édifices, inscriptions, statues, vases, médailles, parurent au grand jour ; ce qui pouvait être transporté fut déposé et mis en ordre dans une salle du château de Montbéliard. Bauhin qui, dès 1594, avait la direction suprême des fouilles, obtint aussi celle du musée naissant, dispersé en partie sous le règne du duc Léopold-Ebérard, et dont les derniers débris ont été vendus aux enchères dans le milieu du 18^e siècle. » Ce duc Léopold-Ebérard, le dernier prince de la ligne de Wurtemberg-Montbéliard, entretenait à la fois quatre ou cinq maîtresses, dont il eut plusieurs bâtards, à quoi lui eussent servi des musées ?

Lorsque le comte Frédéric prit possession du duché de Wurtemberg, Bauhin ne l'accompagna pas dans sa nouvelle résidence à Stuttgart, il continua à habiter Montbéliard jusqu'à sa mort. Son oraison funèbre, prononcée le 28 oct. par P. Brebach, fut imprimée à Montbéliard, en 1614, in-4°, pp. 53 (en allemand). « Le zèle de Bauhin, écrit M. Duvernoy, ne se démentit jamais. Il ne laissa échapper aucune occasion d'être utile à sa nouvelle patrie et de concourir aux vues généreuses d'un souverain qui le combloit de témoignages de son estime et de sa munificence. En effet, le duc Frédéric, non content de l'avoir nommé son premier médecin et d'avoir augmenté ses appoinements, le décora d'une chaîne et d'une médaille en or avec son effigie et l'investit, à titre de sief féminin (1593), d'un domaine considérable situé à Forstwyr et Markholzheim, dans son comté d'Illorbourg, en Haute-Al-

sace. La faveur dont il jouissait auprès de lui ne fut jamais ébranlée. » Sa première femme, *Denys Bornand de Lyon*, lui donna cinq filles : *Ève-Christine* et *Marie* qui moururent dans l'adolescence ; *Madeleine* qui épousa l'apothicaire *Thiébaut Noblot* ; *Elisabeth* qui devint la femme du docteur *Charles Loris*, de Montbéliard : leur fils *Daniel* fut premier-médecin du prince Louis-Frédéric, 2^e fils du duc Frédéric et souche de la ligne de Montbéliard ; et finalement *Geneviève*, la seule qui survécut à son père, laquelle se maria avec *Jean-Henri Cherler*, vers 1598, et eut deux enfants, *Madeleine* et *Jean-Christophe*. Après la mort de son premier mari, vers 1620, elle se remaria avec le docteur *Jean Steck*, à Berne. La seconde femme de Bauhin, *Anne Grégoire*, veuve du procureur-général *Ferry-Chambert*, tous deux originaires et réfugiés de Besançon, qu'il épousa à près de 60 ans (1598), ne lui donna pas d'enfants.

Jean Bauhin est auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de botanique ; le plus important, son *Histoire générale des plantes*, lui a valu le surnom de *Père de la botanique*. Au jugement de Ray, si capable d'apprécier le mérite de son devancier dans la science où il s'est acquis lui-même une juste réputation, Bauhin était le Coryphée des botanistes : « *Ingeniosus admodum, et eruditus, dit-il de lui; summe fidei, infinitæ lectionis, limati et maturi judicii, in omnibus Botanico-rum tam antiquorum quam recentiorum scriptis versatissimus, omni humanioris et severioris litteraturæ genere instructissimus, uno verbo Herbariorum Coryphaeus.* » Pour qui connaît, même très-superficiellement, les écrits de notre illustre botaniste, cet éloge n'a rien d'exagéré.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Histoire notable de la rage des loups, advenue l'an 1590, avec les remèdes pour empêcher la rage qui survient après la morsure des loups, chiens et autres bestes enragées. Montbéliard, 1591, pet. in-8°. Ouvrage pu-*

blié, en même temps, en latin sous le titre : *Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum qui circū annum 1590 apud Monpelgadum et Beffortum, multorum damno, publicè grasseti sunt. Additis medicamentis et auxiliis ad eam et ceterorum animalium rabiem conferentibus.* Montib., 1591, pet. In-8°. M. Duvernoy indique en outre une édit. allemande.

II. *De plantis à Divis Sanctis nomen habentibus. Caput ex magno volumine de Consensi et dissensi authorum circū stirpes desumptum. Additæ sunt Conradi Gesneri med. clariss. Epistola hactenus non edita.* Basil., 1591, In-8°. — Ce savant traité a été publié par les soins de Gaspard Bauhin, qui y ajouta les lettres que Gesner avait adressées à son frère et dont nous avons fait usage pour notre notice. Ces lettres, qui occupent 74 pages de ce petit volume (en tout 163 pp.), ont été écrites de 1560 (juin) à 1565 (29 oct.). On sait que cette dernière date est l'année même de la mort du célèbre naturaliste qu'on a surnommé le Pline allemand. M. Duvernoy est dans l'erreur lorsqu'il dit que ce sont les lettres de Bauhin avec les réponses de Gesner, et il se trompe également lorsqu'il suppose que le grand ouvrage que notre illustre botaniste projetait sur la Conformité ou la diversité des noms donnés aux plantes par les auteurs et dont ce traité n'était qu'un chapitre, n'a pas vu le jour : c'est son Histoire générale des plantes elle-même.

III. *De plantis absynthii nomen habentibus, caput desumptum ex clariss. ornatiss. que viri D. doct. Joannis Bauhini, etc., laboriosissimo plantarum libro, cui Consensus et dissensus circū stirpes, etc., titulus est. Tractatus item de absynthis Claudi Rocardii.* Montib., 1593 et 1599, pet. In-8° ; avec le portrait de Bauhin, représenté à l'âge de 50 ans. — Ce traité a été publié par Marc Morelot, doct. méd. de Montbéliard. Quoique l'éditeur indique dans son titre et dans sa préface que c'est un chapitre détaché du grand ouvrage de botanique auquel travaillait Bauhin depuis 24 ans, on a remarqué que le plan de ces deux

ouvrages n'est pas le même, ce qui prouve que l'auteur a dû modifier son plan primitif depuis la publication de ce traité et du précédent. D'après Haller, il paraît qu'à cette époque Bauhin avait plutôt en vue d'écrire la critique que l'histoire de la botanique.

IV. *Traicté des animaux aians aistes qui nuisent par leurs piqueures ou morsures, avec les remèdes; Outre plus, une histoire de quelques mousches ou papillons non vulgaires, apparus l'an 1590, qu'on a estimé fort venimeuses.* Montb., 1593, petit In-8°, avec une planche en taille-douce.

V. 4^e *Historia novi et Admirabilis fontis balneique Bollensis in ducatu Wirtembergico ad acidulas Garpingenses, etc. Adjiciuntur plurimæ figuræ novæ variorum fossilium, stirpium et insectorum, quæ in et circū hunc fontem reperiuntur.* Montib., 1598, in-4°, de 291 pp. sans les pièces préliminaires.

2^e *Historia fontis et balnei Admirabilis Bollensis liber quartus, de lapidibus metallicisque miro naturæ artificio in ipsis terra visceribus figuratis, nec non de stirpibus, insectis, avibus, atque animalibus, partim in putei penetratibus, diem ejus venas aquileges fodiendo perscrutantur, partim in vicinid inventis et observatis, quorum multa nunquam visa roris iconibus expressa hic oculis subjiciuntur.* Montib., 1598, in-4°, de 222 pp., sans les pièces préliminaires et la table ; trad. en allemand par David Färter, Stuttgart, 1602, in-4° ; un extrait par le méd. Jean Rentz de Boll en avait déjà paru en allemand à Montb. 1599, in-4°.

La première partie de cet ouvrage a eu plusieurs éditions, sous le nouveau titre que nous reproduisons, et qui n'a sans doute été modifié que pour servir d'appât aux lecteurs : *De aquis medicatis nova Methodus libris quatuor comprehensa. Apitur in iis de fontibus celebribus, thermis, balneis universa Europæ et potissimum ducatus Wirtembergici, eorum mixtionibus, metallis, succis, investigandi et utendi modo, ac eo-*

rum viribus. Item de variis fossilibus, stirpibus et insectis, quorum plurimæ figure sive icones et regionum tabulae adduntur. Montlsb., 1612, in-4°, chez Jacob Follet, caract. ital., 291 pp. sans l'Index et autres pièces; et 1605, 1607, Ibid; dédié aux princes Jean-Frédéric et Louis-Frédéric, fils du duc de Wurtemberg, février 1598. — Le IV^e livre, caract. rom., nouvelle pagin., pp. 222, qui fait suite aux III livres précédents, sous la date de 1598, avec le titre que nous avons indiqué plus haut, est dédié aux anciens collègues de Bauhin dans l'université de Bâle. L'auteur, dans sa dédicace, rapporte quelques faits relatifs à ses voyages et à ses travaux, dont nous avons profité pour notre notice. Nous ignorons si cette IV^e partie a été réimprimée dans les éditions de 1605 et 1607, que les bibliographies éitent, mais dont nous ne pouvons du reste garantir l'existence. — Bauhin avait composé cet ouvrage à la demande du duc Frédéric. Dans la lettre que ce prince lui écrit, à la date de 1596, pour le charger d'étudier les eaux de la source minérale de Boll, et de publier le résultat de ses recherches, il l'appelle son cher et fidèle Bauhin, *dactiss. dilectiss. atque fideliss. noster Bauhine.* On trouve dans ce livre, au rapport de M. Duvernoy, les figures sur bois de 211 coquillages fossiles, de 60 espèces de pommes, 39 variétés de poires, 8 espèces de champignons et 16 différents insectes. M. Du Petit-Thouars qui a consacré, dans la Biogr. Univ., une excellente notice aux Bauhin, surtout à Gaspard, remarque que cet ouvrage important est surtout précieux pour les botanistes et les cultivateurs par les figures en bois de 56 espèces ou variétés de pommes et de 36 espèces de poires cultivées dans le pays. C'est, dit-il, le premier essai qui ait été fait en ce genre et il a servi de modèle. *

VI. *Histoire des merveilleux effets qu'une salutaire fontaine située au village de Lougres (comté de Montbéliard), a produits pour la guérison de plusieurs maladies en l'an 1601.* Mont-

bé!, 1604, pet. in-8°. — On lit à la suite une *Description poétique des vertus et propriétés admirables de la saine fontaine*, par François de Lancuse, réfugié français. Cet opuscule de Bauhin fut trad. en allem. par Zach. Dolder. Montb., 1602, in-8°.

VII. *De auxiliis adversis pestem.* Montlsb., 1607, in-8°; trad. en allem., même année, par le gendre de l'auteur, Thiébaud Noblot. — M. Duvernoy est le seul des biographes de Bauhin qui fasse mention de cet ouvrage.

VIII. *Joh. Bauhini. D. ill. Cels. Wirttenib., etc., archiatri, et Joh. Henr. Cherlerii, basil. D. philos. et med., Historia plantarum generalis nova et absolutiss. cum consensu et dissensu circu eas, quinquaginta annis elaborata, jäm prelo commissa, Prodromus.* Ebrod., 1619, in-4°. — Publié par Cherler, qui avait aidé son beau-père dans la composition de ce grand ouvrage; il y travaillait déjà en 1598; sous cette date, Bauhin se félicite de son utile concours. L'éditeur raconte dans sa préface par quelle vicissitude cette histoire, quelque entièrement terminée et déjà confiée à l'impression, n'a pu voir le jour du vivant de l'auteur. Cherler lui-même ne fut pas plus heureux que son beau-père; il mourut avant d'avoir pu jouir de la publication de cet immense travail.

IX. *Historia plantarum universalis, nova et absolutissima, cum consensu et dissensu circu eas; Auctori bus Joh. Bauhino ill. Cels. Wirt. archiatro et Joh. Henr. Cherlerio philos. et med. doctoribus basiliensibus; Quam recensuit et auxit Dominicus Charbraeus, med. doct. genevensis; Juris verò publici fecit Franciscus Lud. à Graffenried, etc.; Continens Descriptiones stirpium exactas, figuris novis, ex ipso prototypo maximè ex parte depictis: earumdem Satum, cultum, mangonia: item Vires omnigenas: Preparationes, extractiones, ac destillationes præcipuas: Exoticarum Orientis atque Occidentis, aliarumque ante nostrum seculum incognitarum suprà mille historias novas: Synonyma: Equivoca: Succedanea: præcipuarum lingua-*

rum Appellationes. In primis verò placita veterum, græcorum, arabum, latinorum et posterioris seculi scriptorum Interpretationes ac Correctiones sententiarum obscurarum et depravatarum : in quā præterea notantur errores eorum qui de plantis scripsierunt; ac continentur pleraque omnia quæ theologi, jurisconsulti, medici, philosophi, historici, poetae, grammatici, geponici, architecti, aliisque de plantis promulgarunt. Ebrouduni, 1650-1651, 3 vol. in-fol. — Les auteurs tiennent loyalement toutes les promesses de leur titre. Au jugeement de Ray, cet ouvrage est le plus parfait qui ait jamais été publié : *Opus omnium quæ hactenū tunc viderunt absolutissimum; complectens, ajoutet-ii, quicquid ferè scitu et observatione dignum vel apud veteres vel apud neotericos occurrit.*

Il est difficile de déterminer la part qui revient à Cherler dans la composition de ce grand ouvrage. Quelques mots échappés là et là peuvent seuls mettre sur la trace de l'auteur des différents articles ; mais ce que l'on sait pertinemment, c'est que Cherler, par ses études et par ses voyages, n'était pas au-dessous de la tâche que son beau-père lui avait confiée. La part du médecin Chabrey [et non Chalrée] dans cette publication se borne vraisemblablement à un travail de collation ; encore lui a-t-on reproché le peu de soin qu'il y apporta, ce que prouvent les transpositions de figures qu'on y remarque. Graffenreid, bailli d'Yverdun, se chargea généreusement des frais d'impression qui ne s'élèveront pas à moins de 40,000 florins. M. Duvernoy nous apprend dans sa notice sur Dominique Chabrey que c'est ce dernier qui fut le promoteur de cette belle publication. — Nommé en 1635, dit-il, archiatre [premier médecin] des ducs Léopold-Frédéric et Georges de Wurtemberg, il obtint en même temps la direction du Jardin botanique dont Jean Bauhin avait été le fondateur. Ses relations avec les héritiers de cet illustre naturaliste fi-

rent passer en ses mains le manuscrit de son Hist. univ. des plantes. Il eut l'heureuse idée de la mettre en lumière ; mais comme ses moyens étaient trop bornés pour faire à lui seul les frais d'un telle publication, il chercha un homme opulent et ami des sciences qui voulût s'associer à son entreprise. L'ayant trouvé dans François-Louis de Graffenreid, etc., il renonça au séjour de Monthéillard en 1648, et alla résider auprès de lui. » Le service important que Chahrey rendit à la science par cette publication, est donc bien suffisant pour lui faire pardonner les quelques négligences qu'on lui impute. « Dans cette Histoire, écrit M. Du Petit-Thouars, on trouve réuni et disposé avec beaucoup de méthode et de goût tout ce qui a été écrit sur les plantes dès la plus haute antiquité. — Cinq mille plantes y sont décrites et l'on y trouve les figures de 3,577 ; mais comme elles sont petites et mal exécutées, la plupart sont à peine reconnaissables. — Jean Bauhin avait acquis de différentes personnes ces planches gravées sur bois et qui avaient déjà servi : le plus grand nombre venait de Fuchs. » Malgré ce reproche qui ne saurait atteindre l'auteur lui-même, le judicieux critique dont nous rapportons le jugement, reconnaît que les histoires générales publiées sur les plantes depuis celle de Bauhin, même celles de Morison et de Ray, les plus complètes et les plus estimées, ne sont pas faites sur un plan aussi vaste et lui sont inférieures dans beaucoup de parties, quoiqu'elles renferment un plus grand nombre d'espèces et que les auteurs aient adopté de meilleures méthodes. Aussi, malgré les tâches qu'on y remarque, le célèbre Haller observe-t-il que cet ouvrage est unique dans la science : *Opus, omnibus expensis, tamen hactenū sine parti.* Morison a écrit des remarques sur cette Histoire.

En 1666, Chabrey publia à Genève un abrégé de cet ouvrage sous le titre : *Stirpium Icones et Sciagraphia cum scriptorum cired eas Consensu et dis-*

sensu, in-fol.; plus. fois réimpr.; qui est recherché parce qu'il renferme tout ce qu'il y a d'important dans l'ouvr. original; mais loin de corriger les erreurs et les transpositions de l'édition d'Yverdun , l'abréviateur en a commis de nouvelles. Le grand Haller faisait si peu de cas de cet ouvrage qu'il en qualifiait l'auteur de *mala bestia Joh. Bauhini*. On a remarqué en outre que Chabrey aurait pu rendre son travail plus utile en citant les pages de la grande Histoire de Bauhin et du Pinax de Gaspard , ce qui aurait donné la concordance des noms de plantes qui se rencontrent dans les principaux ouvrages des deux illustres frères. C'est ce que Tournefort a tenté dans ses *Institutiones*.

Eloy attribue encore à Jean Bauhin, nous ignorons sur quel fondement , un livre qui parut en 1592, in-4° oblong , sans autre titre que ces mots au frontispice : *Visitetur ingenio, catena mortis erunt*; lequel traite , dit-il , des insectes et des plantes. M. Duvernoy remarque , sans affirmer toutefois que cette publication soit réelle , que cet ouvrage ne lui est connu « que par de courtes notes manuscrites de l'époque. » Quant au *Catalogus stirpium Monspeliensium* que Bauhin composa à l'époque où il fréquentait l'université de Montpellier et qu'il fit parvenir à Gessner à qui il l'avait dédié, on ignore ce qu'il est devenu. On voit seulement par la correspondance du célèbre naturaliste de Zurich , que ce dernier cherchait à le faire imprimer , mais la mort ne lui aura pas permis de mettre au jour la première production de son jeune et savant ami. — La bibliothèque de la ville de Bâle possède un grand nombre de lettres de Jean Bauhin à son frère Gaspard.

GASPARD BAUHIN, frère du précédent, né à Bâle le 17 janvier 1560, et mort dans la même ville le 5 décembre 1624.

Les parents du jeune Gaspard le destinaient à la théologie, mais l'exemple de son père et de son frère déter-

mina sa vocation pour les sciences médicales. Il étudia à Bâle sous Théodore Zwinger et Félix Plater, puis, en 1577, il se rendit à Padoue où il continua ses études sous Aquapendente. Après avoir passé deux ans à cette université , il alla suivre les cours de la faculté de médecine de Montpellier. Astruc nous apprend qu'il fut immatriculé en 1579 , et Portal remarque , dans son Histoire de l'anatomie et de la chirurgie , que pour concilier les auteurs qui avancent que, dans cette même année, Bauhin écouta à Paris le fameux chirurgien Severin Pineau , il faut croire qu'il fit un court voyage dans la capitale et qu'il retourna ensuite à Montpellier pour y prendre ses degrés. Tel est aussi le sentiment d'Eloy. Mais, selon nous, rien ne s'oppose à ce qu'on admette que ce fut immédiatement après sa réception au doctorat que Bauhin entreprit ce voyage à Paris , en même temps qu'il se disposait à visiter les principales universités de l'Allemagne. Il mettait ce projet à exécution , lorsque son père , qui sentait sa fin approcher, le rappela auprès de lui , en 1580. L'année suivante , Bauhin subit de nouveau , avec honneur , les épreuves du doctorat , et peu de temps après il épousa *Barbe Vogelmann*. Cette première femme , qu'il perdit , ne lui donna pas d'enfant ; mais s'étant remarié , il eut un fils , Jean-Gaspard , qui fut le digne héritier de son nom. En 1582 , l'année même de la mort de son père , Bauhin , à peine âgé de 22 ans , fut nommé professeur en langue grecque. Portal et Eloy se trompent lorsqu'ils disent qu'il fut appelé à une chaire de médecine. Il remplit cette place jusqu'en 1588 , époque où il l'échangea contre la chaire d'anatomie et de botanique. En 1596 , le duc Frédéric de Wurtemberg l'honora , conjointement avec son frère Jean , du titre de son médecin. Néanmoins il continua à résider à Bâle , et en 1614 , Félix Plater , premier médecin de la ville et professeur de médecine pratique , étant décédé , Bauhin lui

succéda dans ces deux places qu'il remplit jusqu'à sa mort. Pendant l'exercice de ses fonctions, il fut quatre fois nommé recteur de l'université et huit fois doyen de la faculté de médecine. Portal prétend qu'il termina sa glorieuse carrière en 1623, date qui, selon lui, est généralement adoptée, si ce n'est par Moréri; mais c'est justement le contraire qu'il aurait dû dire. S'il avait seulement consulté la notice de Niceron, l'épitaphe qui y est rapportée, aurait levé tous ses doutes. Bauhin mourut le 5 déc. 1624, non pas à l'âge de 73 ans, comme le dit Eloy, mais de 64 ans, 10 mois et 18 jours. Haller trace ainsi le parallèle de nos deux illustres savants : « *C. B. multis annis fratre suo junior, et in re herbaria amulus, in colligendo laborius, in iconibus felicior, plantarum numero superior, à discipulis et ab amicis multis omnino symbolis dittor, multò minus acuti verò judicii, in admittendis varietatibus, in repetendis cum diversis nominibus iisdem plantis facilis, in descriptionibus etiam minus accuratus, classium naturalium minus studiosus, in eo mecum infelix quod tempora sua cum anatome partiri sit coactus.* »

Le botaniste Plumier leur a consacré un genre de plantes, *Bauhinia*, composé d'arbustes grimpants qui ne croissent qu'entre les tropiques, et Linné a nommé une espèce *Bauhinia bijuga* pour rappeler, dit-il, la gloire inseparable des deux illustres frères.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *De corporis humani partibus externis liber : hoc est, Universitas methodicae anatomiae ad Vesaliū accommodata lib. I., multis novis iisdem que rarioribus observationibus propriis refertus*, Basil., 1588, in-8°; nouvelle édit., priore longè auctior et locupletior, ibid., sans date, pet. in-8°, sous le titre : *Anatomies lib. primus, Externarum humani corporis partium appellationem, descriptionem et explicacionem accuratam continens*; pp. 151, sans les pièces liminaires; avec le port-

rait de l'auteur représenté à l'âge de 29 ans, et au bas duquel on lit ce distique de *Jean Albosius*, prem. méd. de Henri IV :

*Corporis effigiem sumis pistoris ab arte :
Ipsem et animi solus Apelles erit.*

La dédicace et la préface sont datées de 1591. Cette 2^e édit. parut avec la seconde partie de ce traité.

2. *Anatomies, lib. secundus. Partium similarium spermaticarum tractionem, per quatuor causas, ex Hippocratis, Aristotelis, Galeni et recentiorum doctrina, traditam continens. Liber hactenus non editus*. Basil., 1591, in-8°, pp. 367, sans les pièces préliminaires; reproduction du portrait de l'auteur; dédicace datée de 1592. L'auteur lui-même, dans une citation de son ouvr., lui assigne la date de 1592, tandis que le livre porte celle de 1591. En tête d'une petite pièce de vers à sa louange, nous lisons que Bauhin se proposait de faire paraître sous peu les sept autres livres qui devaient composer cet ouvrage, *reliquos septem brevi daturus*; mais il paraît qu'il renonça à ce projet, ou plutôt qu'il refondit ces différents traités dans ses *Institutions* ou son *Théâtre anatomique*.

II. *ETEPOTOMOTOKIA* [traité sur l'opération césarienne] *Francisci Rousseti gallicè primum edita, nunc verò C. B. operam latine redditum multisque et variis historiis Appendix additis locupletata, comprobata et confirmata. Adiecta est Joan. Albosii med. lithopedia Senonensis, per annos XXIX, in utero contenti historia elegantissima*. Basil., 1588, in-12. Haller prétend qu'une première édit. de cette trad. avait déjà paru en 1586. — Dans son Appendice à cette traduction, Bauhin rapporte l'observation qu'il fit dès l'an 1579, anno 1579 primo observata, à Paris, de la valvula, située dans le colon intestinal. Cette découverte, qu'il s'attribuait, à tort ou à raison, donna lieu à de vives récriminations, surtout de la part d'udoyer de la faculté de Paris, Riolan, qui se comporta dans cette affaire avec

toute la brutalité d'un pédant. Il paraît, en effet, que Varole, entre autres anatomistes, avait déjà donné une description de cette valvule; mais de deux choses l'une, ou Bauhin ignorait ces faits, et alors il a pu, en parfaite bonne foi, s'attribuer une découverte qui lui appartenait en commun avec d'autres; ou bien, il en avait connaissance, et dans ce cas on doit admettre qu'il était bien peu soucieux de sa réputation pour s'exposer à une accusation de plagiat que pouvait lui adresser le plus ignorant même de ses écoliers. Les savants, ses contemporains, se sont chargés de sa justification en donnant son nom à cette valvule, et elle l'a conservé jusqu'à nos jours.

III. *Note in Aloys. Anguillaram de Simplicibus*, Basil., 1593, in-8° — L'ouvrage de Louis Anguillara, botaniste de Padoue, avait paru en italien; Bauhin en donna une traduction en latin en l'enrichissant de notes.

IV. *Phytopinax, ou Énumération des plantes décrites par les botanistes de notre siècle* [au nombre de 2,460, ou 2,700 d'après Haller, en y comprenant les variétés], avec leurs différences, auquel on a joint des descriptions succinctes de quelques plantes [164] non décrites encore, et les figures de quelques-unes [8] qui n'ont pas encore paru, Bâle, 1596, in-4°. — C'est la première partie d'un travail qui n'a pas eu de suite, ou plutôt qui a été refondu et complété, après un laps de 27 ans, dans le *Pinax Theatri botanici*, le plus important des ouvrages de notre savant botaniste.

V. *Institutiones anatomicae corporis virilis et muliebris historiam exhibentes. Sequuntur tabulae venarum, arteriarum, nervorum, muscularum et ossium. Praterea Icones aliquot ex libro naturae, prater communem anatomicon sententiam, desumptae; 4^e édit. Basil., 1609, pet. in-8°; Index; Sources citées à la marge. La première des six figures qui terminent ce livre, représente la valvule intestinale dont Bauhin s'est attribué la découverte. D'après Carrère, la première édit. de*

cet ouvrage est de Leyde, 1597, et d'après Haller de Bâle, 1592, la 2^e de Lyon, 1597, la 3^e de Berne, 1604, avec quelques nouvelles figures et les planches de Varoli et de Jassolinus; la 4^e, de Bâle, 1609, et enfin la 5^e, de Francfort, 1618. Au reste, il règne une extrême confusion dans les indications bibliographiques de tous les écrivains qui s'occupent de notre Bauhin. La Biogr. Univ. elle-même ne nous semble pas exempte d'erreurs; c'est ainsi qu'en tronquant le titre des *Institutions anatomiques*, elle en fait deux ouvrages différents. Quant à Carrère, il va beaucoup plus loin; il confond vraisemblablement cette publication avec le traité d'anatomie que nous avons indiqué plus haut, et ne lui donne pas moins de dix éditions successives. Nous ne savons d'après quelle autorité la Biogr. Univ. prétend que cet ouvrage qu'il appelle *Anatomiae corporis virilis et muliebris historia*, Lugd., 1597 et Bâle, 1609, in-8°, et les deux livres du traité d'anatomie ont été refondus dans une publication postérieure intitulée : *De corporis humani fabrica libri IV, methodo anatomica in publicis prelectionibus propositi, ad Andr. Vesalii tabulas institutā et multis inventis et opinionibus auctiō. Basil., 1600, in-8°.* Haller pense que c'est le même ouvrage que les *Institutions*, ainsi que celui indiqué sous ce titre : *Anatomica corporis virilis et muliebris historia, Hippocratis, Aristotelis, Galeni, etc., auctoritatibus illustrata. Lugd., 1597, in-8°.* Nous nous rangeons volontiers à son opinion. Quoi qu'il en soit, il y a évidemment une erreur dans l'indication de la Biogr. Univ. Si les *Institutions* avaient été refondues dans ce livre en 1600, elles n'auraient pas été réimprimées séparément en 1609. Peut-être est-ce plutôt une réimpression, sous un nouveau titre, du traité d'anatomie avec le complément que l'auteur se proposait d'y ajouter. Carrère assigne à la première édition de ce livre l'année 1590, ce qui nous jetterait dans de nouveaux

embarras si ce biographe ne trahissait son ignorance en prétendant que les deux dernières éditions, celles de 1621 et 1640, portent pour titre *Theatrum anatomicum*. Ne serait-ce pas aussi le même traité d'anatomie que l'auteur de la Bibl. de médecine cite sous ce titre : *De partibus corporis humani*, Basil., 1602, in-4°, indication reproduite par Haller.

VI. *Secreta medicinae Guill. Vari-gnanae med. consumatis. ad varios curandos morbos, veriss. auctoritatibus illustrata : nonnulli flosculi in studiorum gratiam additis, nunc à Casp. Bauhino, ad plurim exemplariorum collationem, ab infinitis mendis castigata, et obscuriorum vocabulorum explicazione, notisque marginaliis illustrata*. Basil., in-8°, ad calcem, 1597. Préface datée de 1596.

VII. *Notee in Petri Andreae Matthioli Commentarios in sex libros Dioscordis de Materia Medica*. — Inserées dans le recueil des OEuvres de Matthioli qu'il fit imprimer à Francf. [Bâle, d'après Eloy] en 1598, in-fol. ; Bâle, 1674. Aux figures de l'édition de Valgrisi qu'il fit réduire de moitié, Bauhin en ajoute 350, prises pour la plupart de Camerarius, mais qu'on dit inférieures aux figures originales. D'après Haller, Bauhin y « ajouta de son propre fonds beaucoup de plantes qui n'avaient encore été décrites par personne, de nouvelles figures et les synonymes. Quelques-unes de ces figures sont reproduites dans son Prodrome ; mais beaucoup ne se retrouvent nulle part ailleurs, parce qu'elles se rapportent à des parties inédites de son Théâtre. »

IX. *Animadversiones in Historiam generalem plantarum Lugduni editam [par Dalechamp] ; item Catalogus plantarum circiter quadringentarum eo in opere bis, tervae positarum*. Francf., 1601, in-4°; trad. en franç., Lyon, 1719, 2 vol. in-12. — La critique de Bauhin, remarque M. Du Petit-Thouars, n'est pas dirigée contre Dalechamp qu'il ne nomme pas, mais contre les erreurs du livre ; elle paraît souvent amère,

selon lui, et n'est pas toujours juste. Nous avons vu dans la notice de Jean Baulin, que ce dernier partageait le sentiment de son frère sur cette histoire qu'il appelle *confusa potius quam ordine digesta et sine judicio*. D'après Haller, l'ouvrage de Baulin est bon et était nécessaire à une époque où l'histoire de Dalechamp jouissait d'une autorité incontestée.

X. *Præludia anatomica*, Basil., 1601, in-4°. — Haller, qui cite cet écrit d'après Platner, pense que c'est une simple dissertation.

XI. *Introductio ad doctrinam pulsuum*, 1602, in-8°. — Publié avec l'*Ars sphægmica* de Jean Struthius.

XII. *De ossium naturâ*, Basil., 1604, in-4° — Cité par Carrère, et par Haller d'après Boehmer.

XIII. *Theatrum anatomicum, in 8 locis auctum, ad morbos accommodatum et ab erroribus ab authore repurgatum, observationibus et figuris aliquot novis æneis illustratum. Operd sumptibusque Joh. Theod. de Bry*. 1621, in-4° ; au frontispice, le portrait de l'auteur à l'âge de 54 ans, ann. 1614 ; dédicace datée de Bâle, 1603 ; sources citées à la marge ; divisé en IV livres, pp. 664 sans l'Index et les pièces préliminaires. Suit dans le même volume : *Vivæ imagines partium corporis humani æneis formis expressæ et ex Theatro anatomico C. B. desumptæ. Operd sumptibusque Matth. Meriani*. 1640 ; préface du fils de Gaspard qui publie ces planches séparément ; pp. 265, avec Appendix au commencement du livre. La Biogr. Univ. se trompe lorsqu'elle donne cette seconde partie pour une réimpression de l'ouvrage entier. La 1^{re} édition du Théâtre anatomique est de Francf., 1603, in-8°, avec figg. Ne serait-ce pas la seconde partie de ce livre que Haller cite, d'après Uffenbach, sous ce titre : *Appendix ad Theatrum anatomicum C. B.*, en la rapportant à l'année 1600, Francf., in-8°, peut-être par suite d'une faute de typographie ? — Au jugement de Portal, Bauhin avait sur l'anatomie les

connaissances les plus étendues ; son Théâtre anatomique est un excellent résumé de tout ce que lesanatomistes, ses prédecesseurs, ont écrit. « Depuis Gabriel de Zerbis jusqu'à lui, ajoute-t-il, je ne vois pas d'auteur qui ait donné une division aussi méthodique des parties du corps humain. » On lui doit une foule de dénominations encore usitées dans la science. Les planches qu'il a jointes à son livre sont pour la plupart empruntées à Vesale, à Eustache et à Fabricius ; mais il en a fait lui-même graver plusieurs d'après nature.

XIV. *De compositione medicamentorum, sive medicamentorum compendorum ratio et methodus, in prelectionibus publicis proposita.* Offenb., 1610, in-8° ; pp. 294.

XV. *De hermaphroditorum, monstrosorumque partium natura ex theologorum, jureconsultorum, medicorum, philosophorum et Rabbinorum sententiis libri duo hactenus non editi ; planè philologici, infinitis exemplis illustrati.* Oppenb., typis Hlier. Galleri, aere Johani. Theod. de Bry, 1614, pet. in-8°. Et plus bas : *François excedebat Mathaeus Becker, impensis Jo. Theod. et Jo. Israel de Bry, frat., MDC* ; portrait de l'auteur représenté à l'âge de 45 ans, ann. 1605 ; épître dédicatoire datée de 1614 ; pp. 594 ; les figures, au nombre de 7, sont rejetées à la fin du livre, hormis une insérée dans le corps de l'ouvrage. — David Clément suppose avec raison que deux édit. antérieures dont parlent les bibliographes, l'une de 1600, qu'ils attribuent à Matthieu Becker, à Franck, et l'autre de 1604, sont apocryphes. Quant à l'édit. de Francf., 1629, in-8°, il n'en garantit pas non plus l'existence. — Traité plus curieux qu'util. On a reproché à l'auteur de croire à l'existence des hermaphrodites ; mais il traite plutôt la question en historien qu'en praticien.

XVI. *De lapidis bezaaris Oriental. et Occident. Cervin. et Germanici ortu, natura, differentiis veroque usu ex veterum et recentiorum pla-*

citis, liber priore editione auctior. Basili, 1625, in-8°. La première édit. est de 1613, in-8°. — La pierre merveilleuse appelée bœzard était regardée comme un antidote et une panacée universels. Bauhin combat ce préjugé avec toute l'autorité et la science d'un maître.

XVI. *Krauterbuch [herbier] ou Histoire des plantes de Tabernemontanus* (en allem.), Franck., 1613, in-fol. ; nouv. édit. à laquelle Bauhin a ajouté, outre quelques nouvelles descriptions, quantité de figures, et a mis la synonymie dans les deux premiers livres.

XVII. *Oratio de homine,* Basili., 1614, in-4°. — Compendium très-abrégé d'anatomie.

XVIII. *De remediorum formulis græcis, arabicis et latinis uitatis, libri duo.* Francf., 1619, in-8°.

XIX. ΗΡΟΔΟΜΟΣ *Theatri botanici, in quo plantæ suvra sexcentæ ab ipso primis descriptæ cum plurimis figuris proponuntur. Editio altera emendatior.* Basili., 1671, in-4° ; dédicace datée de 1620 ; XII livr. subdivisés en chap. La première édit. est de Francf., 1620. — Si Dieu, dans sa clémence, m'accorde la vie et les forces nécessaires, je me propose, dit l'auteur, d'écrire l'histoire universelle des plantes ; mais dans ce livre je me borne à l'histoire des plantes que j'ai décrites [le premier] en observant la même méthode que je suivrai dans mon Théâtre. » « On se tromperait, écrit Haller, si l'on croyait que ces 600 plantes sont nouvelles ; beaucoup d'entre elles ont déjà été décrites par Clusius et par d'autres ; cependant elles sont en grand nombre ; les figures, 138 en tout, sont bonnes, car je les ai comparées moi-même avec les plantes sèches, et je les ai trouvées parfaitement semblables. » D'après Eloy, les planches sont fidèles et bonnes pour le temps ; mais M. Du Petit-Thouars trouve qu'elles sont d'une médiocre exécution, et l'on s'aperçoit trop facilement, ajoute-t-il, qu'elles

ont été dessinées sur des plantes sèches qui lui avaient été envoyées par ses correspondants.

XX. *Catalogus plantarum circā Basileam spontē nascentium, cum earumdem synonymiis et locis in quibus reperiantur. In usum Scholae medicæ qua Basileæ est.* Basl., 1622, in-8°. — D'après Eloy, ce catalogue vaudrait mieux que beaucoup d'autres de cette sorte, si l'auteur n'avait point multiplié les espèces mal à propos, et s'il n'avait parlé de quantité de simples qu'il n'est pas possible de trouver aujourd'hui et qu'aucun botaniste n'a encore rencontrées. Emm. Koenig, méd. de Bâle, qui a senti tous ces défauts, a mis ce catalogue en ordre suivant la méthode de Morison et de Ray, et l'a publié à Bâle, en 1696, in-4°. « On peut regarder cet ouvrage, écrit M. Du Petit-Thouars, comme le type de ce grand nombre de Flores et de Catalogues qui ont surchargé la science sans contribuer à ses progrès. »

XXI. *ITINÆ Theatri botanici, sive Index in Theophrasti, Dioscoridis, Plini et botanicorum qui à seculo scripsérunt opera: Plantarum circiter sex millia ab ipsis exhibitaturum nomina cum earumdem synonymiis et differentiis, methodicè secundum earum et genera et species, proponens. Opus XL annorum huctenus non editum, summoperè expeditum, et ad autores intelligendos plurimè faciens.* Basil., 1623, in-4°; 2^e édit., ad autoris autographum recensitum, ibid. 1671, in-4°; dédié aux membres du sénat académique de Strasbourg; Appendice, Additions et Corrections. — L'ouvrage est partagé en XII livres, divisés chacun en VI sections, subdivisées elles-mêmes en chapitres. « Il semble au premier coup d'œil, remarque M. Du Petit-Thouars, que la distribution de cet ouvrage est la même que celle des botanistes de notre siècle, étant méthodique comme la leur, puisque les livres sont des classes, les sections des ordres, les chapitres des genres, aux-

quels les espèces sont subordonnées; mais au fond il y a une grande différence. En examinant l'ensemble de ces livres qui tiennent lieu de classes, on voit que Bauhin avait le sentiment intérieur de l'ordre naturel: ainsi les deux premiers livres contiennent presque sous mélange les plantes monocotylédones, comme ou les distingue maintenant. On trouve parmi les sections des familles presque entières; mais souvent il y introduit des végétaux qui leur sont étrangers. On ne doit pas plus louer Bauhin des rapprochements heureux qui se trouvent dans l'ordre qu'il a suivi, que le blâmer des disparates que l'on y rencontre; car il n'a fait en cela que suivre la route de ses prédecesseurs, Tragus, Brunsfels, Fuchs et Clusius, et surtout Lobel dont il a copié l'arrangement méthodique, commençant comme lui par les graminées et les liliacées sans beaucoup l'améliorer; en sorte que, comme tous ces auteurs, accordant plus à l'érudition qu'à l'examen de la nature, il rapprochait plutôt les végétaux entre eux, à cause de la ressemblance ou de la conformité de nom que par les rapports de leur structure ou de leur forme extérieure. Cependant Gessner, Coesalpin et Columna avaient déjà indiqué une route plus certaine, et l'on s'étonne qu'un homme tel que Bauhin ne l'ait pas reconnue. Le grand mérite de Gaspard Bauhin est d'avoir établi comparativement l'identité des plantes et déterminé leur espèce par un nom ou une phrase très courte qui en donne la définition ou la différence; d'avoir rapporté à chacune le nom des auteurs qui en avaient parlé. Il est donc le premier, continue le savant et judicieux critique, qui ait fait la concordance complète et méthodique des noms donnés aux plantes. Cet ouvrage eût été encore plus utile, si, à la suite du nom de chaque auteur, on trouvait le titre du livre et l'indication de la page. Il est étonnant qu'ayant adopté cette manière dans le *Phytopinax*, il ne l'ait pas suivie dans l'ouvrage qui

en est le développement. Malgré ce défaut, son utilité fut si généralement appréciée, que l'on ne put désigner une plante quo par le nom que lui avait assigné Gaspard Bauhin. Il fut donc législateur en botanique ; mais il ne jouit pas longtemps de sa gloire ; car il mourut l'année suivante, laissant manuscrit son *Theatrum botanicum* dont le *Pinax* n'était que la table. — La sorte de suprématie et d'autorité que Gaspard Bauhin s'était acquise par son *Pinax* se soutint jusqu'en 1669, époque à laquelle Morison, dans ses *Præludia botanica*, critiqua l'ordre qu'avait suivi Bauhin ; il adopta néanmoins sa nomenclature, de même que Ray. Enfin Tournefort, fixant les genres, en les fondant sur des caractères pris dans les parties de la fructification, conserva le plus qu'il lui fut possible les noms de Bauhin ; il conserva aussi tous ceux des espèces quand ils s'alliaient avec ses principes, et quand il était obligé d'en créer de nouveaux, il les composa de la même manière. Ainsi, malgré les changements utiles que la botanique avait reçus des botanistes méthodistes, les phrases de Bauhin conservèrent la prééminence et furent le modèle que l'on imita jusqu'à vers le milieu du 18^e siècle. Linné, faisant alors une nouvelle époque par la réforme générale qu'il opéra dans la botanique, démontra que ces phrases n'étant établies que sur des caractères vagues, ne pouvaient faire distinguer suffisamment les plantes. — Robert Morison a relevé les erreurs de Bauhin dans ses *Hallucinationes C. B.* in *Pinace* ; et en 1680, Meitzen donna au *Pinax* la forme de dictionnaire et y ajouta les dénominations des différentes langues modernes, mais il négligea, comme Bauhin, de citer les ouvrages d'où elles étaient prises.

⁷ XXII. *Epistola aliquot medicæ.* — Insérées dans le recueil intitulé : *Joann. Hornungi Cista medica. No-rib.*, 1625, in-4°; Lips., 1661, in-4°.

XXIII. *Epistola anatomica curiosa ad Voglerum patrem*, in E. N. C.

Dec. I. ann. III. L'auteur y rapporte ses nouvelles découvertes ou démonstrations en anatomie.

XXIV. *Theatri botanici, sive historie plantarum ex veterum et recentiorum placitis propriaque observatione concinnata tiber primus edit, operd et curd Jo. Casp. Bauhinii*. Basil., 1658, in-fol.; bon portrait de l'auteur, par Pierre Aubry ; préface datée du 27 janvier 1621, où, après une courte prière *In nomine sancte et individua Trinitatis*, l'auteur expose les raisons pour quoi il commence son livre par les graminées; sources citées au bas des pages. — Au rapport de Haller, cet ouvrage se composait de 12 parties dont à peu près 3 étaient achevées ; il le dit inférieur à l'histoire de Jean pour la fidélité des descriptions. Ce premier livre contient la famille des graminées mêlée avec celle des souchelets et des juncs, et une partie de celle des liliacées. Les fig., au nombre d'environ 250, sont assez bonnes ; plusieurs avaient déjà paru dans les publications précédentes de notre auteur.

On a encore attribué, mais à tort, à notre Bauhin : 1^e l'histoire des plantes d'Europe, 2^e vol. in-12 avec figg.; réimp. plusieurs fois à Lyon ; communément appelé le *Petit Bauhin*: ce sont les grandes fig. de Matthiolé réduites au quart de leur dimension, auxquelles on a adapté un texte, distribué suivant l'ordre du *Pinax*, et 2^e *Dionysii Joncquet med. Paris. Hortus, etc.; cui accessit ad calcem stirpium aliquot etc. per Casparum Bauhinum explicatio*, Paris, 1659, in-4°. Dans l'un et dans l'autre cas, l'erreur provient sans doute d'une même cause. Lelong, Nicéron, Mercklin et autres, auront entendu ce dernier titre comme s'il avait été écrit en latin macaronique. Il est vrai que le style de nos savants prête souvent à cette méprise.

Haller nous apprend, dans sa Bibl. botanique, que les descendants de Bauhin avaient en leur possession plusieurs de ses manuscrits et une grande quantité de lettres sur des matières de

botanique qui lui avaient été adressées par Prosper Alpini, Fabio Columna et autres botanistes célèbres.

JEAN-GASPARD BAUHIN, fils unique du précédent, né à Bâle le 12 mars 1606, et mort dans la même ville le 14 juillet 1685.

Jean-Gaspard Bauhin hérita des heureuses dispositions de son père pour les sciences positives. Après avoir complété ses études par ses voyages en France, en Hollande, en Angleterre, il prit ses degrés de docteur à l'université de sa ville natale, en 1629, et bientôt après il fut appelé à la chaire d'anatomie et de botanique que son père avait remplie avec tant d'éclat et dans laquelle lui succéda son propre fils, Jérôme, lorsque, en 1660, il l'échangea contre celle de médecine pratique. En 1640, il fut nommé médecin du margrave Frédéric de Bade-Durlach, et en 1648, le comte Léopold-Frédéric de Montbéliard le choisit pour remplacer, en cette même qualité, le médecin Chabrey, retiré à Yverdon pour y surveiller l'impression de la grande Histoire de Jean Bauhin. Néanmoins il continua à résider à Bâle. Nous ignorons si c'est la juste réputation dont notre Bauhin jouissait, qui lui attira les bonnes grâces de Louis XIV, mais si ce monarque, en lui donnant le titre de son médecin, en 1659, fut mu par un désir de prosélytisme, il put se convaincre que les Bauhin n'avaient pas dégénéré. Pendant sa carrière académique, Jean-Gaspard Bauhin fut au 5 fois recteur de l'université, et 49 fois doyen de la faculté de médecine. — Il eut sept fils de deux hits ; quatre, dont les noms de trois seulement nous sont connus, prirent le bonnet de docteur en médecine ; les trois autres se vouèrent à l'état ecclésiastique.

Outre la publication du premier livre du Théâtre botanique de son père, et une réimp. des planches qui accompagnent le Théâtre anatomique, on lui doit trois petits traités, dont les bibliographies n'indiquent ni le lieu ni

l'année de l'impression : 1^e *De peste* ; 2^e *De epilepsid* ; 3^e *De morborum differentia* ; et un travail manuscrit sur la Flore de la Suisse, que Haller cite sous ce titre : *Paradisus Helveticus, quo continentur plantæ Lucerne, circè Thermae fabarias et in Rhaetia lectæ*.

JEAN-FRÉDÉRIC BAUHIN, fils du précédent, le 6^e d'après Eloy, exerça la médecine à Bâle et fut médecin de Sibylle, duchesse douairière de Wurtemberg. Il mourut à l'âge de 41 ans.

JEAN-JACQUES BAUHIN, frère du précédent, médecin. Il est auteur d'un ouvr. intitulé : *De elementis et temperamentis*, Basil., 1639, in-4°.

JÉRÔME BAUHIN, le 3^e des fils de Jean-Gaspard, né à Bâle le 26 février 1637. Après avoir pris ses degrés à l'université de sa ville natale, il voyagea en France et en Italie. En 1660, il succéda à son père dans la chaire d'anatomie et de botanique, et en 1664, il fut nommé professeur de médecine théorique. Il mourut à la fleur de l'âge, en 1667, et non pas en 1667 comme plusieurs biographies le répètent, en reproduisant par inadvertance une faute typographique. Ce sont sans doute ces derniers qui le font hériter du titre de médecin ordinaire de Louis XIV, après la mort de son père. Jérôme Bauhin eut de son mariage avec Anne Fasch, deux fils : JEAN-LORIS, l'aîné, licencié en droit civil, fut membre du magistrat de Bâle et exerça d'autres emplois considérables ; JEAN-GASPARD, le cadet, né le 22 juil. 1663, fut médecin du prince de Wurtemberg-Montbéliard et mourut le 19 mars 1705. Nous ignorons du quel des deux frères descendait EMANUEL BAUHIN, médecin d'un régiment prussien, mort en 1746.

On ne doit à Jérôme Bauhin qu'une nouvelle édit. allem. du *Kräuterbuch de Tabernæmontanus*, Bâle, 1664, in-fol.

BAULAC (N. DE), gentilhomme breton, converti au protestantisme, avec ses deux frères *Boterereuc* et *Bo-*

hétincier, à l'époque du voyage de d'Andelot en Bretagne. Dans sa ferveur de néophyte, ce dernier employait toute son influence à répandre la foi qu'il venait d'embrasser. Il faisait prêcher publiquement dans son château de La Bretèche par deux ministres, Jean ou Gaspard Carmel, dit Fleurie, et Loiseleur, dit Villiers, qu'il menait à sa suite. Encouragé par le succès, il envoya ces deux pasteurs au Croisic où une communauté protestante se fonda et s'accerut si rapidement que le ministre Villiers osa envahir la chaire de la principale église du lieu dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. Le clergé catholique fut naturellement révolté de cette audace ; il porta ses plaintes à l'évêque de Nantes qui crut prudent de dissimuler jusqu'au départ de d'Andelot. Aussitôt qu'il eut appris l'éloignement de ce puissant seigneur, le prélat se transporta au Croisic, annonça une procession générale, et profitant du concours de peuple attiré par cette solennité, il alla attaquer la maison de Guillaume Lcroï, un des notables habitants de la ville, où Villiers faisait en ce moment même le prêche. Exaspéré par une résistance inattendue, il fit amener du canon et commença un siège qui aurait eu une issue funeste pour les Protestants s'ils n'avaient réussi à s'échapper à la faveur de la nuit. Ils se réfugièrent à Careil chez le seigneur de Baulac qui recueillit avec empressement l'église dispersée.

L'édit de janvier rétablit la tranquillité dans la Bretagne où les églises se développèrent en paix, lorsque la nouvelle du massacre de Vassy arriva dans cette province et réveilla le fanatisme. Les troubles commencèrent à La Roche-Bernard. Un artisan catholique blessa un huguenot qui chantait des psaumes. Les officiers de justice décrétèrent de prise de corps l'agresseur et ses complices qui trouvèrent un protecteur dans le sieur de Villeneuve. Informés du tumulte, Baulac et quelques gentilshommes des environs étaient accourus,

de leur côté, au secours de leurs coreligionnaires. Il fut résolu au conseil de faire qu'on irait sommer Villeneuve de livrer les coupables à la justice. Baulac se présenta, en conséquence, avec quelques huguenots chez ce seigneur ; mais un de ses serviteurs voulut s'opposer à leur entrée. Pendant la contestation qui s'éléva, l'arme que ce dernier tenait à la main, tomba et la balle alla blesser mortellement Villeneuve. « On rejeta, dit Taillandier, cet accident sur les Huguenots ; mais le propre aveu du sieur de Villeneuve et l'évasion du domestique qui ne parut plus depuis, les disculpent à cet égard. » On accommoda cette affaire et la tranquillité fut rétablie pour quelque temps.

Rien ne prouve que Baulac ait porté les armes dans la première guerre de religion ; nous n'avons nulle part trouvé son nom cité parmi ceux qui s'y signaient. Par l'art. V de l'édit d'Amboise qui la termina, les Protestants de Rennes obtinrent l'autorisation de célébrer leur culte dans la ville ; mais les Catholiques n'ayant jamais voulu le souffrir, ils furent obligés d'accepter pour lieu d'assemblée le bourg de Laffré situé à une distance de quatre lieues. En 1565, désirant se rapprocher de la ville, ils députèrent le frère de Baulac, Boteverene, au vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne, pour lui demander la permission de s'asseoir à Saint-Grégoire, dont *Piñart de Kerglois*, conseiller au parlement, était seigneur. A leur prière, d'Andelot fit appuyer leur requête par le capitaine Boisvert qu'il chargea d'une lettre insérée par Dom Morice dans ses Mémoires sur l'histoire de Bretagne. On ne nous apprend pas si Martigues y eut égard. La seconde guerre civile, d'ailleurs, ne tarda pas à éclater. Nous ignorons si Baulac et ses frères y prirent part ; mais lorsque Condé, pour échapper aux embûches de la Cour, fut obligé de se réfugier à La Rochelle, notre gentilhomme s'empressa de ressembler ses vassaux et

d'aller joindre d'Andelot qui venait de se réunir au prince dans le Poitou. Il est vraisemblable qu'il assista à toutes les affaires qui marquèrent cette longue guerre, puisqu'en 1570 nous le retrouvons dans l'armée de Coligny, sur les bords du Rhône, où il se laissa surprendre dans ses quartiers de Donzère.

Il paraît que Baulac ne laissa qu'une fille, née en 1562, et mariée au sieur de Montbarot. Voici ce qu'on lit dans le Journal de Jean Pichart : « Le 15 juillet 1592, la dame de Montbarot, propriétaire de Baulac, décéda dans la religion huguenote dont elle avoit toujours été un des plus grands supports. Otée la religion, c'étoit une brave et honnête dame, d'un bon et grand jugement. »

BAULDRI (PAUL), seigneur d'Iverville, naquit à Rouen, en 1639, de *Paul Bauldri* et d'*Anne Mazuré*. Après avoir achevé ses humanités au collège de Quévilly, il fut envoyé à l'Academie de Saumur où il étudia les littératures anciennes, l'hébreu et la théologie sous *Tannegui Le Févre*, *Louis et Jacques Cappel*, *Amynaut* et *Josué de La Place*. Son cours fini, il se rendit en Angleterre avec l'intention de visiter la célèbre université d'Oxford; il passa plusieurs années dans cette ville, occupé surtout à explorer les trésors de sa riche bibliothèque. Ce fut pendant son séjour dans la Grande-Bretagne qu'il se fit connaître du marquis de *Ruvigny* qui conçut pour lui une sincère affection. De retour dans sa patrie, Bauldri se livra tout entier, pendant plusieurs mois, à l'étude de l'arabe sous la direction d'un musulman qu'il avait amené exprès d'Angleterre. En 1682, il épousa à Ronen *Madeleine Basnage*, fille de *Henri Basnage* de Franquenay. Cependant les persécutions se multipliaient contre les Protestants d'une manière alarmante; tout faisait prévoir une prochaine catastrophe. Zélé pour sa religion et fermement décidé à ne pas acheter le repos au prix d'une ab-

juration, Bauldri résolut d'aller chercher un asile en Angleterre. Informés de son projet, les amis qu'il avait en Hollande décidèrent le magistrat d'Utrecht à lui offrir la place de professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique. Bauldri l'accepta, le 4 mai 1683, et il se préparait à partir, abandonnant sans regret une fortune de plus de 300,000 écus, lorsqu'un ordre du roi, sollicité par l'archevêque de Paris qui, malgré un échec récent, n'avait pas renoncé à l'espoir d'obtenir la conversion d'un personnage aussi considérable, vint lui défendre de sortir du royaume. Il fallut recourir à la ruse. Une somme de 500 florins lui assura la discréption d'un capitaine à la suite duquel il réussit à s'échapper, déguisé en valet. Sa femme, son fils et sa fille encore en bas âge, ne tardèrent pas à le rejoindre. Il eut même la joie de recouvrer la belle bibliothèque qu'il s'était plus à former et qu'un des Basnage emporta avec la sienne; mais tous ses biens furent confisqués, et les Etats-Généraux s'employèrent inutilement à les lui faire rendre. Arrivé à Utrecht, Bauldri justifia pleinement la haute opinion que l'on avait de son mérite; cependant ce ne fut qu'au bout de neuf ans, le 11 mars 1693, qu'il obtint le titre de professeur ordinaire. Il mourut à Utrecht, le 16 février 1706, regretté de tous ceux qui le connaissaient et dont la douceur de ses mœurs lui avait fait autant d'amis. Son éloge fut publié par *Reland*, Utrecht, 1706. Bauldri a mis au jour :

I. *Éloge de Matthieu de Larroque, ministre de Rouen*, imp. dans les Nouv. de la république des lettres, Mars 1684.

II. *L. C. Firmiani Lactantii de Mortibus persecutorum*. Traject. ad Rhen., 1692, in-8°.— La 1^{re} partie de cet ouvrage contient le texte de Lactanios avec les notes du nouvel éditeur et de quelques autres. Les remarques de Baluze, de Cuyper, de Columbius et de Toinard forment la seconde avec une dissert. de Dodwell *De rupi strigd*, et

la préface de Dom Ruinart aux Actes sincères des martyrs. Les notes de Bauldri sont fort étudiées ; elles ont été insérées en entier dans l'édit. de Lactance par Lenglet-Dufresnoy.

III. *Réflexions critiques sur le chap. XXXIII, vers. 5 du Livre de Job, imp. dans l'Ilist. des ouvrages des savans, août 1696.*

IV. *Lettre sur le même sujet, publ. dans le même recueil, juillet 1697.*

V. *Dissertatio epistolaris in duo N. T. loca (1 Tim. III, 16 et Jean XIX, 11), inscr. dans la Bibliothèque publiée par Kuster sous le nom de Néocorus, 1697.* Cette dissert. ayant été attaquée, il la défendit dans *Epistola ad L. Neocorum*, insérée dans le même recueil, 1699. Cette lettre fut suivie d'une réplique de son adversaire, à laquelle il opposa une duplique qui se trouve dans la même Bibliothèque.

VI. *Nouvelle allégorique ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Irlande, dern. édit., Utrecht, 1703, in-12.* — C'est la 6^e édit. de cette satire de Furetière. Bauldri y a joint une préface et des notes.

VII. *Syntagma Kalendariorum, Traject. ad Rhenum, 1706, in-fol.* — Tout ce qui concerne les différents calendriers est rédigé en 28 tableaux, au moyen desquels il est facile de trouver le jour où les différents événements sont arrivés.

Paquot affirme que Bauldri avait écrit d'autres ouvrages qui n'ont point vu le jour. Il ignorait si l'on avait publié un discours *De antiquo more convertendi haereticos, multum dissimili ei qui nunc viget in Gallia*, prononcé par Bauldri, le 14 oct. 1686, lorsqu'il prit possession de sa chaire d'histoire sacrée. Nous n'en avons rencontré aucune trace dans les ouvrages de bibliographie que nous consultons d'habitude et qui passent pour les plus complets.

BAUSSATRAN, dernier ministre de l'église de Niort. En 1681, tous les

Protestants de cette ville et des environs étaient plongés dans la désolation ; les plus infâmes violences étaient commises impunément sur leurs personnes. Élus, prévôt, archers, sergents, habitants catholiques, tout le monde s'en mêlait, nous dit Benoît, qui cite parmi les victimes de la brutalité de ces dévots forcenés *Marie Guillon, Catherine Barri et Jeanne Audebrun*. Trop soucieux de son avancement pour réprimer ces excès, le procureur du roi en donnait lui-même l'exemple. La patience des Protestants finit par céder : un grand nombre prirent la résolution d'émigrer. Pour se ménager un accueil plus hospitalier dans les pays réformés, ils demandèrent à leurs pasteurs des attestations de protestantisme. En conscience, pouvaient-ils les leur refuser ? Cela cependant leur fut imputé à crime par un gouvernement qui voulait bien abandonner les malheureux Huguenots aux fureurs du fanatisme qu'il déchainait, mais qui n'entendait pas que le royaume se dépouillât. Baussatran se montra d'autant plus empressé de faciliter à ses paroissiens les moyens de se soustraire à ces violences intolérables qu'il avait été lui-même indignement maltraité par les curés de Niort et de Saint-Gelais. En punition de ce crime, une lettre de cachet l'exila à Vézelay en Bourgogne. Soit que cet arrêt n'ait pas été mis à exécution, soit que Baussatran ait obtenu peu de temps après la permission de retourner à Niort, nous le retrouvons auprès de son troupeau en 1684, c'est-à-dire à l'époque où l'exercice fut interdit en vertu de la fameuse déclaration contre les relaps (Voy. *Pièces justific. N° XCI*). Il fut condamné, ainsi que son collègue *Misson*, à 50 livres d'amende, et tous deux solidiairement à 1,400 livres d'amones. Quant au présumé relâche *Chatagneau*, il dut faire amende honorable. Le temple fut démolî. Cette sentence est datée du 19 octobre 1684.

BAUX (JEAN-MAXIMILIEN DE), seigneur de L'ANGLE, né à Évreux en 1590, mort à Rouen en 1674.

De L'Angle n'avait que 25 ans lorsqu'il fut appelé à desservir l'église de la capitale de la Normandie ; mais, malgré sa jeunesse, il ne tarda pas à se rendre recommandable aux yeux de tous par l'austérité de ses mœurs, par sa piété éclairée et par une modestie qui résista aux éloges prodigues à ses éloquentes prédications. Sa réputation s'établit si promptement que, dès l'année 1618, le jésuite Véron, qui ne s'attaqua qu'aux pasteurs les plus estimés, le provoqua à une discussion publique dont les actes ont été imprimés.

La province de Normandie députa de L'Angle au Synode national de Charenton en 1625, puis à celui d'Alençon en 1637. Peu satisfaite de la manière dont le ministre *Ferrand*, chargé de présenter à la Cour le cahier des doléances, n'était acquitté de sa mission, cette dernière assemblée le remplaça par de L'Angle qui, à ce qu'elle espérait, était d'un caractère à obtenir autre chose que de vagues promesses. Il s'agissait, en effet, de questions importantes et qui touchaient directement à la liberté de conscience. Le Synode demandait l'annulation de l'arrêt du parlement de Dijon qui ordonnait aux Protestants de tendre leurs maisons les jours de processions solennelles, et surtout la révocation de la déclaration qui faisait défense aux ministres de prêcher hors de leur résidence, ainsi que des arrêts qui en avaient été la conséquence (Voir *Pièces justif.* N° LXXXIII). Il est à croire que de L'Angle déploya dans cette circonstance tout le zèle et toute l'énergie que l'on avait attendus de lui, puisque le Synode de Charenton, auquel il fut député de nouveau en 1644, le choisit, avec *Cottibi*, de *Mirande* et *Pelleré*, pour aller présenter au roi les plaintes des Protestants. Cette fois, il ne s'agissait plus seulement d'atteintes portées à la liberté de conscience, ce droit que tout homme a reçu de la nature avec la vie ; on en était déjà venu à priver les Réformés

de leurs moyens d'existence en les excluant de presque tous les emplois et même des corporations de métiers. Les actes du Synode ne nous font pas connaître les résultats de leurs réclamations ; sans doute on chercha à les endormir par de belles promesses. Dans les époques de décadence, la corruption ou la duplicité sont les seuls moyens de gouvernement. A son retour, de L'Angle fut chargé avec *Basnage* de remédier aux désordres excités dans l'église de Vitry par la déposition d'un ancien, nommé *Blondel*, déposition prononcée par le conseil et confirmée par le Synode provincial. Il assista encore au Synode de Loudun, en 1659, et en fut nommé assesseur ou vice-président. Quelques années après, il fut attaqué d'une paralysie qui l'empêcha de continuer ses fonctions, sans toutefois le priver entièrement de l'usage de la parole ; il ne laissait pas de plaire et d'éduquer par des conversations pieuses, » lit-on dans l'article fort incomplet que le *Dictionnaire de Bayle* lui consacre. Le triste état du pasteur de Rouen ne le sauva pourtant pas des attaques du bigotisme. En 1672, il fut mis en séjour permanent personnel, ainsi que ses collègues *Jansac* et *Le Moine*, deux bourgeois de Rouen, *Hari* et *Bourgel*, et treize ou quatorze membres du conseil, sous l'accusation d'avoir « suborné » plusieurs catholiques et de les avoir induits à changer de religion. Il est vrai que le XI^e article de la déclaration de 1666 défendait ces subornations ; mais il avait été expressément révoqué par la déclaration de 1669. Néanmoins le parlement, dans l'excès de son zèle, prétendait donner à cette défense une force rétroactive et s'attribuer la connaissance des conversions opérées depuis vingt ans. Les inculpés présentèrent requête au Conseil ; mais tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut un ordre secret de suspendre la procédure, en sorte qu'ils restèrent sous le coup de cette accusation. La mort, au reste délivra bientôt de L'Angle de toute

inquiétuda à ce sujet : il expira en 1674, à l'âge de 84 ans, après avoir rempli pendant 52 années les pénibles fonctions du ministère.

En parlant d'une lettre publiée par un réfugié sur la conversion de Jacques II, sous la titre : *Lettre sur l'état présent d'Angleterre et l'indépendance des rois* (Amst., 1685, in-8°), Bayle nous apprend que l'auteur anonyme de cet écrit fait mention d'un ouvrage de L'Angle : *La Religion du roi d'Angleterre*, où le pasteur de Rouen réfuta les bruits qui courraient sur l'accord du roi Charles avec la Cour de Rome, et maintint que, supposé ces bruits vrais, le prince avait le droit de changer de religion. Cet écrit, en forme de lettre, a paru, sans nom d'auteur, à Genève, 1660, in-8°. Dans son Dictionnaire des anonymes, Barbier l'attribue à *Charles Dretincourt*; mais, comme il ne fait pas connaître les raisons sur lesquelles il s'appuie, nous laissons au lecteur la soin de décider si son autorité doit l'emporter sur celle de la Biblioth. Telleriana, do Bayle, de Servin, auteur d'une Histoire de la villa de Rouen, sans parler de l'anonyme mentionné plus haut, qui tous reconnaissent pour auteur de cette dissertation le pasteur de L'Angle.

Ce ministre est surtout connu par les *Sermons* qu'on a de lui, en 3 vol. in-8°, imprimés à différentes époques : 1^e *Sermons sur divers textes de l'Écriture, prononcées à Quévilly*, Charenton, 1661; 2^e *Treize Sermons sur divers textes de l'Écriture-Sainte* (avec 2 lettres, une de *Daillé* à de L'Angle, et une de de L'Angle à M. Mellet, pasteur de la princesse de Wurtemberg, sur la réunion des églises réformées avec celles de la confession d'Augsbourg), Genève, 1663. Parmi ces 13 Sermons, on retrouve les 5 du volume de 1661. 3^e *Les joies inénarrables et glorieuses de l'âme fidèle, représentées en 15 Sermons sur le VIII^e chap. de saint Paul aux Romains*, Saumur, 1669.— Deux des Sermons du 2^e vol. sur I Cor. X, 32, prononcés à Quévilly le 1 et le 8 jan-

vier 1655, furent d'abord publiés séparément, la même année, et ce fut à l'occasion d'un passage qui s'y trouvait que Daillé écrivit à l'auteur la lettre mentionnée ci-dessus*.

Nous voyons, an outre, dans le catalogue de la biblioth. da Le Tellier l'indication d'un fait dont on ne trouve de trace nulle part ailleurs. Nous voulons parler d'une conférence que de L'Angle eut avec Gobert Marchand, au sujet de la conversion d'un nommé *Mignot* et de sept autres réformés. Cette conférence a été publiée avec les cérémonies des abjurations en la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, 17 mai 1648.

De L'Angle avait épousé, avant 1619, *Marie Bochart*, fille de René Bochart, sieur du Ménillet, et sœur de l'illustre Samuel Bochart. Il en eut plusieurs enfants, dont on ignore le sort, à l'exception de l'aîné qui s'appelait *Samuel*. Ce dernier naquit à Londres en 1622, d'où l'on peut conclure que son père fit, à cette époque, un voyage en Angleterre; on ne sait si ce fut par un motif d'intérêt général. A l'âge d'un an, il fut apporté en France où il demeura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Appelé à remplir les fonctions pastorales, lorsqu'il venait d'atteindre sa 25^e année, il fut donné pour collègue à son père. La province de Normandie le choisit, en 1658, pour porter à la Cour, avec la députation de la Saintonge, de *Thiac*, et celui du Poitou, le marquis de *La Forêt*, les plaintes des Protestants de l'Ouest. Le résultat de cette mission se borna, comme toujours, aux plus magnifiques promesses. Jusqu'en 1671, Samuel de L'Angle desservit l'église de Rouen, où il conquit l'estime générale par ses mœurs pures, son savoir solide et sa prudence consommée. Ce furent ces qualités, sans aucun doute, qui fixèrent sur lui le choix du Synode de Charenton et le firent préférer à

* Nous devons à l'obligeance de M. Paumier de Rouen ces détails bibliographiques sur les sermons publiés par le pasteur de L'Angle.

l'ambitieux d'Allemagne (*Voy.*). Chassé de France à la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre. L'université d'Oxford lui marqua son estime en lui conférant le grade de docteur en théologie, et le roi Charles II l'honora d'un canonat dans l'abbaye de Westminster. De l'Angle vécut encore huit ans dans sa nouvelle patrie. A l'âge de 71 ans, il fut atteint d'une grave maladie qui le conduisit en quelques jours au tombeau.

On n'a de Samuel de Baux qu'une lettre sur les différends entre les Épiscopaux et les Presbytériens, imprimée à la suite du traité de Stirlingfleet sur la même matière; mais on trouva, à sa mort, parmi ses papiers, un *Traité de la vérité chrétienne*, auquel il venait de mettre la dernière main, ainsi que de nombreuses notes critiques sur plusieurs livres de l'Écriture sainte, et notamment sur les Psaumes. — Il avait un fils qui suivit, comme lui, la carrière ecclésiastique.

BAUX (MOïSE DE), pasteur à Mazamet en 1626, député la même année au Synode national de Castres, puis pasteur à Montpellier en 1637. Rien n'empêche d'admettre que ce fut lui qui, comme pasteur de Castres, eut à souffrir, en 1663, d'une de ces mille petites persécutions qui sont comme la dégradation des ombres lugubres que projettent sur le règne de Louis XIV les Dragonnades et l'Édit de révocation. Par arrêt du 2 avril, considérant que les cinq pasteurs de Castres Baux, Jaussaud, La Derize, La Caux et Daneau, « avoient pris par-dessus les autres quelque supériorité, ce qui étoit cause que tous les Réformés du ressort de la Chambre avoient de la déférence pour leurs avis, » le roi les enleva à leurs églises et les distribua dans cinq églises voisines en attendant que le prochain Synode les placât comme il l'entendrait, pourvu que ce ne fût pas à Castres. Après cinq ou six ans passés dans cette espèce d'exil, les cinq pasteurs obtinrent leur rétablissement sur le témoignage rendu à leur

bonne conduite par l'intendant. — PIERRE de Baux, pasteur à Cuq en 1626, était-il allié par le sang à Moïse? — G. Baux qui, assisté de J. Guillebert, secrétaire, présida, en 1708, le Synode des églises wallonnes des Provinces-Unies, descendait-il de l'un ou de l'autre? Y avait-il quelque lien de parenté entre eux et la famille dont nous allons parler? Nous laissons ces questions à résoudre à ceux de nos lecteurs qui sont en position de consulter les archives des consistoires de Castres et de Nismes. L'indifférence que nous avons rencontrée jusqu'ici auprès de la plupart des personnes auxquelles nous nous sommes adressés pour obtenir des renseignements, nous fait une obligation de ne pas persister dans d'inutiles tentatives.

BAUX (PIERRE), docteur en médecine, né à Nismes le 12 août 1679, mort à Dionisi le 3 septembre 1732. Son grand-père, SALOMON de Baux, avait été reçu docteur à l'université d'Orange, le 20 mai 1634; son père, Moïse, avait pris ses degrés à celle de Valence, le 5 déc. 1661; et tous deux avaient acquis la réputation de médecins habiles. Quoique né et élevé dans la religion protestante, Pierre fut placé dans le collège des Jésuites. Peu satisfait de la physique d'Aristote qu'on lui avait enseignée, il voulut étudier le système de Descartes, et sous la direction de son père, bon cartésien lui-même, il parvint en moins de trois mois à acquérir une connaissance approfondie de la théorie du célèbre philosophe. Il se rendit ensuite à Montpellier pour suivre les cours de médecine, mais son père l'en rappela pour l'envoyer continuer ses études à Orange, où il se fit recevoir docteur le 9 oct. 1696. De retour à Nismes, il pratiqua pendant quelques années sous les yeux de son père. Le désir de se perfectionner le détermina, en 1705, à se rendre à Paris contre la volonté de ses parents, mais après une absence de deux ans, il rentra dans la maison paternelle, pour ne plus la quitter. En



peu de temps sa réputation se répandit au loin; on accourut de tous côtés pour le consulter. Non-seulement il se faisait un devoir de donner ses soins aux pauvres avec la plus grande sollicitude; le plus souvent il leur fournissait gratuitement les médicaments dont ils avaient besoin. Lorsqu'on crut à Nismes l'invasion de la peste, il composa un *Traité de la Peste* (Toulouse, 1722, in-12), où il donnait le diagnostic de cette terrible maladie et indiquait les meilleurs moyens, selon lui, de s'en préserver et de la guérir. Outre cet ouvrage, qui obtint l'approbation de la faculté de Montpellier, on n'a de Pierre Baux que quelques opuscules sans grande valeur scientifique, deux *Lettres* sur des matières médicales, insérées dans le *Journal des Savants* (année 1717); des *Lettres au sujet de la maladie de Provence*, Nismes, 1721, in-4°; deux *Factums*, aussi remarquables par la solidité des raisonnements que par l'érudition, contre les prétentions des chirurgiens à exercer la médecine, publiés en 1727 et 1728, et des *Observations sur divers points de la médecine théorique et pratique, de la physique et de l'histoire naturelle*, ouvrage resté manuscrit, et dont on vante le mérite.

Pierre Baux eut de son mariage avec Marie Rozier de Sommières, deux filles et un fils qui a marché sur ses traces et s'est fait, comme lui, un nom dans la littérature médicale.

BAYANCOURT (ANTOINE DE), seigneur de BOUCHAVANNES, fils de Pierre de Bayancourt et de Jeanne de Calonne, servait comme lieutenant dans la compagnie du prince de Condé, alors gouverneur de la Picardie lorsqu'éclata la première guerre de religion. Déjà compromis par les dépositions de *La Sague*, Bouchavannes ne balança pas à rejoindre le chef des Huguenots à Orléans, en 1562. Après la bataille de Dreux, l'amiral, qui faisait le plus grand cas de son ami, le chargea de couvrir sa retraite à la tête de l'arrière-garde composée de troupes choisies, et ensuite

il le laissa à Orléans avec son frère d'*Audelot* pour la défense de cette place importante. La grande considération dont Bouchavannes jouissait dans son parti le fit choisir, en 1567, pour un des négociateurs de la paix. Redoutant la jonction de Condé avec l'armée allemande, Catherine de Médicis avait fait à ce prince des avances qui n'aboutirent à rien, parce que, nous dit Davila, « elle jugea à propos d'entretenir cette négociation, afin de se ménager plusieurs ressources et d'en user suivant les occasions. » Retenu à Vincennes par les lenteurs calculées de la Cour, Bouchavannes ne put prendre part aux divers événements qui marquèrent la seconde guerre civile, après s'être toutefois signalé parmi les plus braves capitaines huguenots dans la plaine de Saint-Devis, où il combattit au centre, sous les ordres immédiats de Condé. On sait que la paix de Loujumeau, dont il fut un des signataires, ne tarda pas à être violée par une Cour perfide. Bouchavannes, eu apprenant la fuite de Condé, s'empressa de le rejoindre. Il assista à la bataille de Jarnac, si funeste à ce prince et à la cause protestante, et lorsque tout espoir fut perdu, il gagna Cognac avec les fuyards qu'il put rallier. Quoique l'histoire se taise à cet égard, on peut supposer qu'il continua à servir jusqu'à la conclusion de la paix. Nous ne le retrouvons qu'en 1572, parmi les gentilshommes, réformés voués à la boucherie de la Saint-Barthélemy. Il échappa au massacre, plus heureux que ses compagnons, à qui on ne laisse pas même le choix entre la mort et l'apostasie. Charles IX voulut bien lui faire grâce, sous la promesse qu'il ne porterait plus les armes pour ceux de la Religion. Bouchavannes promit et il tint parole, nous dit de Thou. Depuis quelque temps, il est vrai, ses coreligionnaires le soupçonnaient déjà d'intelligence avec la Cour. Dernier rejeton mâle d'une des plus illustres familles de Picardie et n'ayant point d'enfant de *Jacqueline de Haplaincourt*, sa femme, Boucha-

vaneus, par donation du 18 août 1570, avait légué tous ses biens à son neveu *Josias de Lamet*, fils de Charles de Lamet, sieur du Plessié, et d'*Isabelle de Bayancourt*, à condition qu'il prendrait son nom et ses armes. Il vivait encore en 1588, comme on le voit par les Mémoires attribués à l'historien de Thou.

BAYARD, nom d'une famille noble du Languedoc. Le premier des membres de cette maison qui se convertit au protestantisme est *MICHEL*, fils de Gilbert Bayard, baron de La Font, secrétaire d'état sous François I^e, et de Madelaine Robert. Avant d'embrasser la réforme, il était abbé de Saint-Vandrille d'Isoire et de Jean-lès-Chartres. Nous ne pourrions affirmer qu'il fut le même que le juge d'Albi, nommé *La Font*, que *Paulin* fit entrer dans la chambre de justice de Castres, quoiqu'il y ait des probabilités en faveur de cette opinion. Bayard s'était marié dès 1566 avec *Marquerite Guillot*, fille de Guillaume Guillot, seigneur de Ferrières. En 1580, il fut pourvu de la charge de sénéchal de Castres, et il en remplit les fonctions jusqu'en 1593, époque où il se démit de son emploi en faveur de son second fils, *Pierre*. Ce dernier vendit sa charge à *Jacques de Lautrec*, fils de Saint-Germier, qui fut installé en 1600. L'aîné, *MICHEL*, avait épousé *Madelaine de Canaye* dont il laissa deux fils, *Louis*, baron de Ferrières et de La Crousette, et *PIERRE*, sieur de Castelnau. Les généalogistes ne nous fournissent aucun détail sur ce dernier. Quant à *Louis*, c'est peut-être de lui qu'il est parlé dans l'histoire du siège de Montauban sous le nom du capitaine *Ferrières*. Seulement il existe une difficulté, comme il s'en présente au reste à chaque pas lorsqu'on entreprend de débrouiller les données si confuses des chroniqueurs de cette époque. Selon les uns, ce capitaine Ferrières aurait péri dans une sortie en 1621, tandis que d'autres le citent comme servant encore en 1628, sous les ordres de *Saint-Michel de la Roche-*

Chalais. Ces derniers ajoutent qu'il fut cassé par le conseil-général, ainsi que les capitaines *de France*, *Bardou*, *Durban* et *Constans*, pour n'avoir pas déployé assez de vigueur dans la répression d'une émeute dirigée par *Carrié* et *Bruette*, deux malheureux jeunes gens de Montauban qui furent pris et exécutés. Cette version peut seule être vraie, si toutefois les deux personnages en question sont bien les mêmes. Un nobiliaire du Languedoc nous apprend, en effet, que Louis Bayard fut confirmé dans sa noblesse en 1668, en même temps que son fils, nommé *PIERRE*, qui venait d'épouser *Anne Auteville*. De ce mariage naquit Louis Bayard, baron de Ferrières, qui fut écuyer du duc de Bourgogne jusqu'à la mort de ce prince, et mourut lui-même à Castres en 1753.

Michel Bayard avait un frère d'un autre lit qui portait le nom de *JEAN*. Peut-être est-ce lui le capitaine *Bayard*, qui, en juillet 1568, fit une tentative infructueuse avec le jeune *La Condamine* pour se saisir de la ville d'Annonay, et qui, quelques années plus tard, en 1574, surprit La Baume de Transit, d'où il ne tarda pas à être expulsé.

Ce qui ne souffre aucune espèce de doute, c'est qu'il n'existe aucun lien de parenté directe, malgré l'analogie du nom, entre Michel Bayard, gentilhomme du Languedoc, et *Martin Bayart*, pauvre ouvrier de l'Ariège, qui souffrit le martyre à Lille, en 1566, avec *Claude Duflot*, *Jean d'Autricourt* et *Noël Tournemire*. Tous quatre déployèrent dans leur supplice une constance héroïque ; ils expirèrent au milieu des flammes en chantant le cantique de *Siméon*. — Parmi les apostats qui tombèrent victimes du fanatisme des Camisards, Brueys cite un *Bayard*, ancien ministre, sincèrement converti, qui remplissait les fonctions de premier consul de La Selle.

BAYARD (JEAN), patriote aussi zélé que chrétien fervent, né le 11 août 1758 dans le Maryland. Bayard suivit

la carrière du commerce à Philadelphie, où il se fit estimer de ses concitoyens par sa sévère probité. Quelques années après qu'il se fut marié, l'église presbytérienne de cette ville le choisit pour un de ses anciens. Il remplissait depuis quelque temps ces fonctions, lorsque le célèbre Whitefield visita les Etats-Unis. Une affection mutuelle ne tarda pas à les rapprocher ; il accompagne dans plusieurs de ses excursions apostoliques l'éloquent émule de Wesley. Sur ces entrefaites, son frère jeune étant mort, Bayard qui savait que le meilleur moyen de mériter la miséricorde divine, est d'où de montrer soi-même miséricordieux, adopta ses neveux en bas-âge et les éleva comme ses propres enfants. La patrie, à son tour, ne tarda pas à réclamer son dévouement. La guerre de l'indépendance ayant éclaté, Bayard partit à la tête du 2^e bataillon de la milice de Philadelphie, pour marcher au secours de Washington, et il assista à la bataille de Trenton. Il fut ensuite nommé membre du comité de sûreté, *of Safety*, et pendant plusieurs années, il présida la chambre législative. En 1785, il prit place dans le congrès. Trois années plus tard, il alla s'établir à New-Brunswick où il remplit les fonctions de maire, de juge de la cour des plaid-comuns et d'ancien de l'église. Il mourut, le 7 janvier 1807, dans les sentiments de la piété la plus pure. Jean Bayard descendait de réfugiés français. — Nous croyons pouvoir assigner une pareille origine à *Édouard Bayard*, docteur en médecine et poète, qui, sous le titre de *Health*, la Santé (7^e éd., Lond., 1744, in-8^o), publia un poème didactique, qui a eu le plus grand succès.

BAYLE (PIERRE), né au Carla, dans le comté de Foix, le 18 nov. 1647, et mort à Rotterdam le 28 déc. 1706.

Son père, d'une famille honorable originaire de Moutauban, se nommait JEAN au rapport de Des Maizeaux, dans sa Vie de Bayle, *Guillaume*, selon l'abbé Du Revest, à qui l'on doit une histoire de Bayle longtemps attribuée à

La Monnoye, mais désavouée par ce dernier dans une lettre qui a été publiée dans le Magasin Encyclopédique (mai 1807), et finalement, Jacob, d'après l'auteur de l'*Exacte revue de l'histoire de Bayle*, qui dit avoir puisé dans des mémoires manuscrits. Il remplissait au Carla les fonctions pastorales, et avait épousé *Jeanne de Bruguière ou de Bruyère*, dont la famille était alliée aux maisons de Du Casse et de Chalabre. De ce mariage naquirent trois fils : JACOB, qui fut le collègue de son père, PIERRE, auquel cette notice est plus spécialement consacrée, et JOSEPH, surnommé *Du Peyrat*, d'une terre appartenant à sa famille.

Dès son enfance, Pierre Bayle se fit remarquer par la vivacité de son intelligence, la facilité de sa conception, la sagacité de son esprit et l'étendue de sa mémoire. A ces heureuses qualités se joignait un ardent désir de tout savoir et de tout apprendre. Son père s'attacha à cultiver avec le plus grand soin ces bonnes dispositions ; il voulut se charger lui-même d'en surveiller et d'en diriger le développement, et jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, son fils n'eut pas d'autre maître que lui.

Les progrès de Bayle furent rapides, et ils furent avantageux, si les devoirs du ministère avaient permis à son père de consacrer à son instruction tout le temps nécessaire. Le pasteur du Carla sentit qu'il était temps de se séparer d'un enfant qui faisait sa joie et son orgueil ; il se décida, au commencement de l'année 1668, à l'envoyer à l'académie protestante de Puy-laurcns.

A peine arrivé dans cette ville, Bayle se mit à l'étude avec tant de passion, qu'il en tomba malade ; ses parents inquiets durent le rappeler auprès d'eux. En 1668, dans l'espoir que le changement d'air et la distraction achèveraient de le rétablir, on l'envoya à Saverdun chez M. Bayze, qui avait épousé sa tante *Paule de Bruguière* ; mais Bayle avait trop d'activité d'esprit pour supporter long-

temps un repos que sa santé chancelante exigeait. Ayant obtenu du pasteur de Saverdun, *Hirat*, qu'il lui prêta des livres, en peu de temps il eut épuisé sa riche bibliothèque. Cette imprudence faillit lui coûter la vie. Une fièvre dangereuse le conduisit aux portes du tombeau. Dès qu'il put supporter le voyage, il retourna dans sa famille; mais à peine rétabli, il repartit pour Puylaurens, afin de reprendre ses études. Sentant le besoin de regagner le temps perdu, il redoubla d'application; son unique délassement était la lecture: il dévorait tous les livres qui lui tombaient sous la main, revenant cependant toujours avec délices à Montaigne et à Plutarque, ses deux auteurs favoris.

Soit qu'il ne trouvât pas les études assez fortes à l'académie de Puylaurens, soit, comme on l'a prétendu, qu'il fut déjà ébranlé dans ses convictions religieuses, il résolut d'aller à Toulouse, qui possédait alors une des universités les plus célèbres de France. Il y arriva au mois de février 1609. On pourrait s'étonner que son père ne se fut pas opposé à cette détermination, mais depuis plusieurs années, il n'était pas rare que les Réformés, malgré l'article de la Discipline qui le défendait, confiassent l'éducation de leurs enfants aux Jésuites; à cet égard, on ne tenait pas compte des avertissements réitérés et des menaces des Synodes: bien plus, en certaines provinces, les ministres eux-mêmes préchaient ouvertement l'inexécution de leurs décrets. C'est ce qui avait lieu nommément en Béarn, comme nous l'apprennent les Actes du Synode de Castres en 1626.

Le séjour de Bayle à Toulouse eut des suites affligeantes pour sa famille; dès le 19 mars, il abandonna la religion dans laquelle il était né. Laissons-le nous expliquer lui-même les motifs de sa conversion. « M. Bayle, lit-on dans la Chimère de la Cabele, pendant qu'il faisait sa philosophie dans l'académie de Puylaurens, ne se borna pas tellement à la lecture de ses cahiers,

qu'il ne lâta aussi quelques livres de controverses, non pas dans l'esprit qu'on fait ordinairement, c'est-à-dire pour se confirmer dans les opinions préconçues, mais pour examiner, selon le grand principe des Protestans, si la doctrine que l'on a suivi avec le lait est vraie ou fausse: ce qui demande qu'on entende les deux parties. C'est pourquoi il fut curieux de voir dans leurs propres livres les raisons des Catholiques romains. Il trouva des objections si spacieuses contre le dogme qui ne reconnaît sur la terre aucun juge parlant, aux décisions duquel les particuliers soient obligés de se soumettre, quand il arrive des disputes sur le fait de la religion, que ne pouvant se répondre à lui-même quand il lisait ces objections et moins encore défendre ses principes contre quelque subtils controversistes, avec lesquels il disputa à Toulouse, il se crut schismatique et hors de la voie du salut, et obligé de se réunir au gros de l'arbre, dont il regarda les communions protestantes comme des branches retranchées. »

Les Jésuites se firent un grand honneur de la conversion du fils d'un ministre, d'un jeune homme qui donnait de si belles espérances. Sa dispute publique reçut tout l'éclat d'une solennité. L'évêque de Rieux se chargea de son entretien. Rien ne fut négligé non-seulement pour l'affermir dans sa foi nouvelle, mais pour attirer, par lui, toute sa famille dans le giron de l'Église romaine. Dans son zèle de néophyte, Bayle se prêta à tout ce qu'il voulut. Il écrivit à son frère Jacob une lettre où se trouvent répétés tous les lieux communs de controverse, toutes les calomnies déversées sur les Réformateurs, avec un ton d'aigreur qui trahit une main étrangère. Si les Jésuites ne jugèrent pas à propos de s'adresser d'abord au père, c'est que, peut-être, ils avaient appris combien il avait manifesté de douleur et d'indignation en apercevant chez un ami les thèses que son fils avait soutenues avec une rare

habileté, et qui étaient dédiées à la Vierge dépare.

De son côté, la famille de Bayle songeait aux moyens de ramener au berçail la brebis égarée. Elle fit partir pour Toulouse son cousin-germain, *Naudis de Bruguière*, jeune homme plein d'esprit et de pénétration et fort instruit dans les doctrines de la religion protestante. Les deux cousins logeaient dans la même maison, les occasions ne devaient pas leur manquer de se livrer à la controverse. Ces discussions amicales que Naudis provoquait avec adresse, embarrassaient fort souvent Bayle. « Le culte excessif qu'il voyait rendre aux créatures lui ayant paru suspect, nous raconte-t-il, et la philosophie lui ayant fait mieux connaître l'impossibilité de la transsubstantiation, il conclut qu'il y avait du sophisme dans les objections auxquelles il avait succombé, et faisant un nouvel examen des deux religions, il retrouva la lumière qu'il avait perdue de vue. » Il avoua, sans détour, à M. de *Pradals*, ami de sa famille, qu'il craignait de s'être trop hâté en embrassant le catholicisme. Informé des doutes qu'il nourrissait, son frère s'empressa de partir pour Toulouse. L'entrevue fut attendrissante : les deux frères se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre en versant d'abondantes larmes, et à l'instant même, il fut résolu que Bayle quitterait Toulouse et ébjournerait la religion romaine. Ce fut le 19 août 1670, qu'il sortit secrètement de cette ville où il avait passé dix-huit mois. On a dit faussement qu'il y était resté trois ans et qu'il était entré dans l'ordre des Jésuites. Jurieu a répété ce mensonge, en s'autorisant du témoignage de deux ministres réfugiés à Londres, *Sartre* et *Gaillard*; mais le fait n'en est pas moins contourné.

Bayle se retira près de Mazères, dans une maison de campagne appartenant à M. *Du Vivier*. Son frère l'y rejoignit dès le lendemain, accompagné de trois ministres, *Rival*, de Saverdun, *Rival*, de Calmont, et *Guillemau*, de Mazères,

en présence de qui il fit son ébjourration, le 21, et le même jour, il partit pour Genève. La déclaration du 20 juin 1663 condamnant les relaps au bannissement perpétuel, il aimait mieux s'exiler lui-même que de s'exposer à être livré à l'exécuteur de la haute justice.

Arrivé à Genève, le 2 septembre, il y reprit le cours de ses études théologiques. Il s'était appliqué chez les Jésuites à la philosophie péripatéticienne ; à Genève, on lui enseigna la philosophie de Descartes, et il ne tarda pas à se ranger au système du philosophe français. Son effabilité, la douceur de ses mœurs, ses talents lui gagnèrent promptement l'estime des personnalités les plus merquantes de la république. Dès le 11 février 1671, il fut proposé pour régent de la deuxième classe*, mais dans le même temps, *Michel de Normandie*, qui exerçait les fonctions de syndic, le pria de se charger de l'éducation de ses enfants, et il y consentit. Cela dans cette maison qu'il se lia avec *Basnage* d'une étroite amitié qui dure autant que leur vie.

Bayle habitait Genève depuis deux ans, lorsque le comte de Dhona, seigneur de Copet, pria Basnage de lui procurer un gouverneur pour ses fils. Après quelques hésitations, il accepta une place dont son ami sut lui faire valoir tous les avantages. Cependant il ne la garda que deux ans environ. Le séjour de Copet lui étant devenu insupportable, il saisit le premier prétexte pour s'en éloigner. Basnage le fit entrer chez un négociant de Rouen, en qualité de précepteur ; mais Bayle s'étant aperçu que son élève n'avait aucune disposition pour l'étude, il en avertit ses pa-

* Nous devons la connaissance de ce fait à M. Ch. Eyraud-Fayard qui nous a communiqué, malheureusement trop tard, quelques autres renseignements précieux. Nous en ferons usage pour les *Additions* que nous placerons à la fin de notre ouvrage. En attendant, nous le prions d'agréer nos remerciements. Nous voyons avec une satisfaction bien vive que nos coreligionnaires commencent à s'intéresser un peu à nos laborieux efforts.

rents et les quitta. Tous ses désirs tendaient à venir à Paris où il comptait profiter du commerce des savants et des ressources de toute espèce que présente cette ville aux gens de lettres, comme aux artistes. Il y arriva au mois de mars 1675, et dès le 3 avril, sur la recommandation du marquis de *Rivigny*, il fut admis comme précepteur dans la famille de *Bérinhen*. Ce fut alors que, dans la crainte d'être inquiété pour son abjuration, il changea l'orthographe de son nom qu'il écrivit *Béle*.

Un professeur de l'université de Sedan, M. *Pithois*, étant mort sur ces entrefaites, *Besnage*, qui achevait ses études dans cette ville, proposa son ami pour lui succéder. *Juriel*, à qui il en parla d'abord, se montra d'autant plus disposé à entrer dans ses vues, qu'il voulait à tout prix empêcher la nomination du fils de son collègue *Erazi* qu'il n'aimait point. Il travailla lui-même à lever les scrupules de Bayle qui manifestait la crainte que son apostasie, venant à être découverte, n'attirât de fâcheuses affaires à l'université. Bayle partit donc pour Sedan afin de subir les épreuves nécessaires. Il soutint ses thèses avec tant de talent qu'il l'emporta sur tous ses concurrents. Reçu professeur de philosophie le 2 nov. 1675, il prêta serment le 4, et commença ses leçons le 11. Il avoue qu'il fut forcé d'abord de travailler « comme un forçat », ayant à composer son cours au jour le jour et donnant tous les jours cinq heures à ses écoliers dont plusieurs, selon l'abbé Du Revest, devinrent de grands philosophes. En 1678, il se plaignait encore « que la composition et la correction de son cours, ses leçons publiques et particulières lui dérobaient tout son temps. » On n'a donc pas lieu de s'étonner qu'il n'ait rien fait imprimer avant 1679. Ce fut effectivement dans cette année qu'il donna la première preuve publique de son étonnante sagacité et de ses profondes connaissances dans le domaine de la philosophie.

scientifique. A la prière d'*Ancillon*, pasteur de Metz, il rédigea quelques observations sur les rêveries mystiques que *Poiret* venait de publier sous le titre : *Cogitationes rationales de Deo, animâ et malo*. Malgré la réserve de l'auteur, cet opuscule laisse déjà percevoir la tendance sceptique du génie de Bayle ; il a été inséré dans la 2^e édit. des *Cogitationes* (Amst., 1683, in-4°), sous le titre : *Objectiones in lib. IV de animâ, de Deo et de malo*.

Au mépris des engagements pris, en 1642, par Louis XIII et renouvelés par Louis XIV, l'université de Sedan fut fermée par un arrêt du conseil en date du 9 juillet 1681. Quelques semaines après, Bayle revint à Paris, incertain s'il passerait dans les pays étrangers ou s'il resterait en France. Il s'était décidé à partir pour l'Angleterre, lorsqu'il apprit qu'à la sollicitation du conseiller *Pâris*, la ville de Rotterdam lui accordait une pension avec le droit d'enseigner la philosophie. Il quitta Paris le 8 oct. et arriva à Rotterdam le 30, suivi de près par *Juriel* en faveur de qui il avait intéressé ses amis. Le 5 déc., il prononça sa harangue inaugurale qui fut fort applaudie, et le 8, il commença ses leçons dans l'*École illustre*, que la ville de Rotterdam avait fondée, comme un asile, pour les deux illustres étrangers.

Avant de quitter la France, Bayle avait écrit une *Lettre sur les Comètes*, dans le louable dessein de guérir le peuple des craintes superstitionnées que l'effrayante comète de 1680 avait inspirées. Son intention étant de l'imprimer dans le *Mercure galant*, il avait emprunté le style d'un catholique et avait prodigué l'encens à Louis XIV, pour se conformer au ton de ce recueil périodique. Malgré toutes ces précautions, la lettre fut refusée ; il l'emporta donc en Hollande, où un de ses premiers soins fut de la mettre au jour, sans y apporter de changement ; il se contenta d'y joindre une préface sous le nom de l'éditeur qui était censé publier cette brochure dont il ignorait l'auteur. Il

espérait, par ce moyen, rendre impénétrable le voile de l'anoncement. Vain espoir! on ne tarda pas à savoir de quelle plume la lettre était sortie. Les éloges furent unanimes; mais ils eurent pour effet d'exciter le mécontentement, sinon la jalousie, de Jurien.

La Lettre sur les Comètes eut, en peu de temps, plusieurs éditions. La 1^{re} parut à Colog., 1682, in-12; la 3^e à Rotterdam, [Trévoux], 1721, 4 vol. in-12, sous le titre : *Pensées diverses à l'occasion de la Comète qui parut en 1680*. La 3^e édit., publiée en 1699, 2 vol. in-12, présente déjà de notables additions, en réponse aux attaques dont cet écrit fut l'objet.

Dans ce livre, le génie de Bayle se meut plus à l'aise; il développe avec moins de timidité ses arguments, et il déduit hardiment les conséquences des principes qu'il pose; il se sent fort parce qu'il combat l'ignorance et la superstition. Il est très-vraisemblable, dit-il, que les comètes n'ont la vertu d'exercer aucune influence sur la terre. Cela fait-il, elles pourraient produire aussi bien du bonheur que du malheur. L'astrologie, qui est le fondement des prédictions particulières tirées des comètes, est la chose du monde la plus ridicule. Supposé qu'il fût vrai que de grandes catastrophes aient toujours suivi l'apparition des comètes, on ne pourrait en induire qu'elles en ont été le signe ou la cause. Il est faux qu'il soit arrivé plus de malheurs dans les années qui ont suivi les comètes qu'en tout autre temps. La persuasion générale des peuples ne prouve rien pour les mauvaises influences des comètes. Passant ensuite à un autre ordre d'idées, et considérant la question sous le point de vue théologique : Si les comètes, continue-t-il, étaient un présage de malheurs, Dieu aurait fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde; car, ajoute-t-il, elles ne peuvent être des signes du mal à venir, sans être formées miraculeusement; en effet, si elles apparaissaient selon le cours de la nature, elles ne pourraient don-

ner aucun présage. S'il en est ainsi, on doit reconnaître que Dieu a fait une foule de miracles pour enflammer le zèle des idolâtres et les porter à adresser des vœux, des prières et des sacrifices à leurs fausses divinités. Si l'on répond que Dieu a formé les comètes pour que les idolâtres connaissent sa providence et ne tombent pas dans l'idolâtrie, on peut objecter à cet argument que Dieu ne fait pas de miracles pour chasser un crime par l'établissement d'un autre crime, l'athéisme par l'établissement de l'idolâtrie, qu'il n'a jamais été nécessaire d'empêcher que l'athéisme s'établit à la place de l'idolâtrie, et que les comètes ne sont pas capables de l'empêcher; que quand même il y aurait lieu de craindre que l'athéisme s'établit à la place de l'idolâtrie, il n'eût pas fallu se servir de miracles pour l'empêcher, l'athéisme n'ötant pas un plus grand mal que l'idolâtrie. Le plus simple est d'avouer que l'opinion ordinaire sur les comètes est une vieille superstition qui des païens a passé aux chrétiens, comme tant d'autres erreurs introduites dans l'Église par les fausses conversions des païens.

Cet ouvrage, nous l'avons déjà dit, valut à Bayle les éloges les plus flatteurs; sa *Critique de l'histoire du calvinisme* par Maimbourg, ne fit pas moins de sensation. « Co n'était point une critique amère et chagrine, dit Basnage de Beauval dans son *Eloge de Bayle*, c'était un badinage ingénieux, et cependant plein de sens et de raison, plus propre à embarrasser ou à déconcerter son adversaire, que des arguments graves et sérieux. » La colère du P. Maimbourg fut extrême; il obtint du roi un ordre pour faire brûler le livre par la main du bourreau, ce qui ne servit qu'à aiguillonner davantage la curiosité publique. La réfutation de Bayle eut donc un succès de vogue, tandis que l'on s'occupa à peine de celle de Jurien. « C'est un beau livre, écrivait Ménage en parlant du premier de ces ouvrages. A la religion près, je

trouve tout ce qu'a dit M. Bayle fort vif et fort sensé... Le livre de M. Bayle est le livre d'un honnête homme, et celui de M. Jurieu celui d'une vieille de prêche. C'est un méchant réchauffé de tout ce que Du Moulin et les autres ont dit de plus fade contre la religion catholique. » Ce jugement est assurément injuste; l'ouvrage de Jurieu n'est pas sans mérite, seulement on n'y trouve pas ce ton léger, vif, naturel, ces réflexions spirituelles et fines qui distinguent celui de Bayle et que, dès cette époque, on préférait en France à l'étalage d'une profonde érudition. Jurieu fut vivement blessé dans son amour-propre, il ne put pardonner à Bayle d'avoir enlevé tous les suffrages.

Les précautions que Bayle avait prises pour garder l'anonyme, tinrent longtemps l'opinion publique en suspens. On attribua la critique de Maimbourg à Claude, à Jaquelot ou à d'autres écrivains éminents de l'Église protestante, jusqu'à ce qu'un hasard en fit découvrir le véritable auteur. Cet ouvrage a eu quatre éditions. La première parut à Villefranche [Amst.], 1682, 2 vol. in-12; la 2^e, avec quelques additions, fut publiée la même année; la 3^e, augmentée de *Nouvelles lettres de l'auteur de la critique*, etc., fut imprimée à Villefranche, 1683, 4 vol., in-12; la 4^e porte la date de 1714. Nous devons ajouter que les *Nouvelles lettres* ont eu moins de succès que les précédentes.

En même temps que Bayle signalait à l'indignation de tous les honnêtes gens l'odieuse tactique du P. Maimbourg, Susanne Du Moutin, qui épousa plus tard Basnage, songeait à assurer son bonheur domestique. Elle lui proposa en mariage une demoiselle jeune, jolie, de très-bon sens, douce, sage, maîtresse de ses volontés et qui avait au moins 15,000 écus. » Cette proposition eût pu séduire un homme moins désintéressé et moins ami de son indépendance; Bayle refusa pour se livrer tout entier à ses travaux littéraires.

Il fit, vers cette époque, imprimer

T. II.

plusieurs écrits de ses amis, ainsi qu'un *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes* (Amst., 1684, in-12), dans lequel il inséra les *Thèses* qu'il avait soutenues à Sedan et qu'il appelle quelque part *thèses à la fourche*, parce qu'il les avait rédigées sans livres et sans préparation. On y remarque aussi un autre morceau sorti de sa plume; c'est une dissertation latine tendant à défendre contre les objections des péripatéticiens le dogme fondamental du cartesianisme, que l'essence de la matière consiste dans l'étendue.

Depuis longtemps, il s'étonnait que l'on n'eût point encore essayé en Hollande, le seul pays de l'Europe où la presse jouit alors d'une entière liberté, de fonder une publication périodique analogue au *Journal des Savans*, créé en 1665 par Sallo, et imité déjà en Italie et en Allemagne. Excité, d'un côté, par le désir de réprimer l'audace effrontée de Nicolas de Bleghny et de son Mercure savant; encouragé, de l'autre, par les instances de Jurieu qui espérait sans doute trouver en lui un apologiste zélé de ses écrits, il se décida à entreprendre les *Nouvelles de la république des lettres*, le 21 mars 1684. Chaque numéro était divisé en deux parties: la 1^e contenait des extraits détaillés des productions littéraires ouvement mises au jour; la 2^e, de simples notices bibliographiques, accompagnées de remarques. » Cet ouvrage, dit l'auteur de l'*Histoire de M. Bayle*, fut reçu avec un applaudissement universel. Aussi ne vit-t-on jamais des analyses plus justes et plus exactes. Il savait renfermer dans de courts extraits l'idée la plus précise d'un livre, sans y mêler rien d'ennuyeux; les matières les plus sèches et les plus abstraites y étaient égayées par des traits vifs, pittoresques et ingénieux. Il enlevait sûrement le suffrage des lecteurs, et il étoit bien rare que les auteurs ne trouvaient leurs ouvrages embellis sous sa main, ou qu'ils n'eussent raison de le regarder comme leur Aristarque. »

À ce témoignage de l'abbé Du Revest, nous ajouterons celui de Buhle. « Bayle, dit-il, savait donner un intérêt très-varié à ses extraits en les semant de traits remarquables empruntés à la vie des auteurs, et de réflexions savantes et pleines de profondeur sur les objets eux-mêmes. » Selon Nicéron, tout ce qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est d'abandonner souvent le livre dont il veut parler pour se jeter dans des matières étrangères qui lui passent par l'esprit; mais, ajoute-t-il, s'il égare ses lecteurs, au moins les mène-t-il par des routes agréables.

Le premier numéro ne parut qu'en mai, en retard par conséquent d'un mois, malgré toute la diligence que Bayle apporta à la préparer. Il y travaillait lorsque les États de la Frise lui offrirent une chaire de philosophie dans l'université de Franeker. La place était plus avantageuse que celle qu'il occupait; néanmoins il la refusa pour continuer sa publication. Il n'aurait pas d'ailleurs quitté sans regret, comme il l'avoue, une ville où l'on trouvait tant de Français, qu'on s'y sentait à peine étranger.

Ce fut aussi vers ce temps-là qu'il apprit la mort de son frère cadet qu'il aimait tendrement. Après avoir commencé ses études de théologie à Puy-laurens, Joseph Bayle était allé, en 1682, les achever à Genève, où Minutoli l'avait admis dans sa famille comme instituteur de ses enfants. Il venait d'arriver à Paris pour remplir les mêmes fonctions auprès du fils du marquis de Benac, lorsque la mort l'enleva, le 9 mai 1684. À beaucoup d'esprit naturel, il joignait un grand fonds de piété et de modestie. Instruit, laborieux, il aurait sans aucun doute conquis une place distinguée parmi les hommes illustres de la France protestante.

Un coup plus cruel encore frappa Bayle l'année suivante. Il reçut presque en même temps la nouvelle de la mort de son père, qui expira le 30 mars 1685, et celle de l'incarcération

de son frère ainé. En toute circonstance, ce dernier avait fait preuve d'une modération extrême. Peut-être même, à la lecture de deux discours de sa façon imprimés dans l'*Exakte revue de l'histoire de M. Bayle*, trouvera-t-on qu'il poussait jusqu'à l'exagération le principe de l'obéissance passive. Le premier fut prononcé à l'occasion de l'*Avertissement pastoral* publié par l'assemblée du clergé en 1682 et lu, par ordre de d'Aguesseau, dans le temple du Carla au mois de mai 1683. Le second est une réponse à une proposition du consistoire de Mazires, communiquée à celui du Carla par Tournier, et tendant à établir entre les Protestants une union dans le but de récuser le parlement de Toulouse en toute cause où la religion serait intéressée. Jacob Bayle s'opposa fermement à la signature d'un pareil traité, en représentant l'impossibilité de résister « au plus grand de tous les rois », et en soutenant que le devoir des chrétiens est de ne lutter contre l'oppression « que par des supplications et des larmes. » C'était faire beau jeu au despotisme; on ne lui en sut néanmoins aucun gré. La vive sensation produite en France par la Critique de l'*histoire du calvinisme* ayant rappelé aux Jésuites un nom qu'ils avaient oublié, ils résolurent de se venger de l'auteur qu'ils ne pouvaient atteindre, sur son frère qu'ils avaient en leur pouvoir. Ils irritèrent l'amour-propre de Louvois qui s'était senti blessé de quelques traits de la Critique, et ils en obtinrent sans beaucoup de peine une lettre de cachet. Jacob Bayle fut arrêté, jeté dans les prisons de l'Amiers le 11 juin, puis transféré le 10 juillet dans un horrible cachot du Château-Trompette, où il mourut dès le 12 novembre suivant:

La révocation de l'édit de Nantes venait de couronner dignement une série d'iniquités et de violences sans exemple dans l'*histoire*. Bayle saisit cette occasion pour traduire en français une lettre de M. Paëts, et il la

publia sous le titre : *Lettre de M. H. V. P. à M. B^{ee} sur les derniers troubles d'Angleterre : où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent pas la religion dominante.* (Rott., 1686, in-12.) Espérait-il inspirer à Louis XIV quelques sentiments d'humanité en opposant à sa conduite celle du roi Jacques II ? Mais la voix de la raison et de la justice ne devait-elle pas se perdre au milieu du concert de lobsanges qui éclatait de toutes les parties de la France ? Les apostats n'étaient pas de ceux qui célébraient avec le moins d'enthousiasme la gloire immortelle du vainqueur de l'hérésie. Cette basse lâcheté révola Bayle. Son indignation s'exhala surtout contre *Gautier* qui avait mis au jour un panégyrique de Louis XIV sous le titre : *La France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand, ou Entretiens de quelques François de la R. P. R., qui, ayant abjuré leur hérésie, font l'apologie de l'Église romaine.* (Lyon, 1685, 3 vol. in-12.) Sa réfutation parut sous le titre : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis-le-Grand* (St-Omer [Amst.], 1685, in-12; réimp., selon Barbier, en 1686, et, selon Nicéron, en 1713, en tête du *Commentaire philosophique*.) Cet opuscule ne consiste qu'en trois lettres qui peignent sous de vives couleurs les persécutions de toute espèce auxquelles étaient exposés les Protestants.

Dans cet ouvrage, Bayle annonçait une publication plus importante, le *Commentaire philosophique sur ces paroles de J.-C. : Contrains-les d'entrer* (Cantorb. [Amst.], 1686, 2 vol. in-12; trad. en allem., Wittenb., 1771, in-8°.) L'auteur entre en matière en déclarant qu'il laisse aux théologiens et aux critiques le soin de commenter le passage biblique ; que, pour lui, il prétend faire sur ces paroles un commentaire d'un nouveau genre, qui s'appuie sur des principes plus généraux et plus infaillibles que tout ce que l'étude des langues, la critique et

les lieux communs pourraient fourrir.

« Bayle, dit Buhle dans son *Histoire de la philosophie*, partit du principe que l'intelligence naturelle de l'homme ou les règles générales de notre connaissance, doivent être le canon original de toute interprétation de l'Écriture sainte, surtout pour ce qui a rapport à la pratique, ou, ce qui revient au même, que tout dogme spécialement moral, qu'il soit fondé sur l'Écriture ou sur toute autre base quelconque, est faux dès qu'il contredit les idées claires et précises de la saine raison. Il fit voir également que tous les théologiens, sans excepter même ceux de l'Église catholique, apostolique et romaine, reconnaissent cette maxime dans d'autres cas. Avec son secours, il lui était facile, ajoute le célèbre écrivain, de tourner en ridicule et de vouer au mépris le sens qu'on avait prétendu donner aux paroles du Christ. » Le *Commentaire philosophique* était divisé en deux parties. Dans la première, Bayle prouve que le sens littéral qu'on donne au passage en question est contraire aux idées les plus claires de la raison, non moins qu'à l'esprit général de l'Évangile ; qu'il renverse les bornes du juste et de l'injuste, confond le vice et la vertu, et fournit aux infidèles un prétexte très-plausible et très-raisonnable de ne souffrir aucun chrétien chezeux ; qu'il renferme un commandement qui ne peut être exécuté sans des crimes inévitables, crimes qu'on cherche vainement à légitimer en disant que les hérétiques ne sont punis que parce qu'ils violent les lois ; qu'il ôte à la religion chrétienne un des plus forts arguments dont elle puisse se servir contre le mahométisme qui s'est établi par la violence ; qu'il a été longtemps inconnu aux Pères de l'Église ; qu'il rend vaines les plaintes des premiers chrétiens contre les persécutions ; enfin qu'il exposerait les vrais principes du Christ à une oppression continue, sans qu'on pût rien alléguer pour en arrêter le cours que le fond

même des dogmes contestés entre les persécutés et les perséuteurs, ce qui n'est qu'une misérable pétition de principes qui n'empêcherait pas que le monde devint un coupe-gorge. Dans la seconde partie, il répond aux objections qu'on pouvait lui faire et qu'il réduit à huit : 1^e on n'use de violence que pour réveiller ceux qui refusent avec opiniâtreté d'examiner; 2^e il ne faut pas juger des voies de Dieu par celles des hommes, Dieu se servant des excès des hommes pour accomplir son œuvre; 3^e par contrainte on ne doit pas entendre nécessairement des échafauds, des gibets, mais des amendes, des exils et d'autres petites incommodités; 4^e la contrainte est justifiée par les lois établies chez les Juifs et par l'exemple des prophètes; 5^e elle a été appliquée par les plus sages empereurs, par les Pères et par les Protestants eux-mêmes; 6^e la tolérance produit une multitude de sectes et jette l'État dans toute sorte de confusion; 7^e on ne peut rejeter la contrainte sans introduire une tolérance générale; 8^e la contrainte n'autorise pas les violences que l'on fait à la vérité. En 1687, Bayle ajouta à ces deux parties une troisième où il s'attacha plus spécialement à résigner les raisons données par Saint-Augustin pour justifier la persécution des hérétiques. On doit à Prosper Marchand une belle édition de cet ouvrage remarquable. (Rotterd., 1713, 2 vol. in-12), qui fut mis à l'Index à Rome, en 1714.

A côté de ces importants travaux, Bayle poursuivait la publication des Nouvelles de la république des lettres qui le mirent en relation avec les savants les plus considérés de l'Europe, et lui valurent d'honorables marques d'estime de la part de l'Académie française, de la Société Royale de Londres et de la Société de Dublin. Mais, d'un autre côté, malgré tous les soins qu'il prit pour ne pas blesser la *gent irritable* des auteurs, il ne put toujours y réussir. Déjà, dans le numéro d'août 1684, il avait cru devoir restreindre

beaucoup et ses éloges et ses critiques; toutefois cette précaution ne suffit pas pour lui procurer la paix qu'il prisait par-dessus tout. Parmi les affaires désagréables que les Nouvelles lui attirèrent, il y en eut de bien ridicules. Telle fut, par exemple, sa querelle avec la reine Christine. Dans le numéro du mois de mai 1686, il avait parlé d'une lettre où cette princesse condamnait les persécutions exercées contre les Protestants français, en ajoutant que c'était « un reste de protestantisme. » La fille de Gustave-Adolphe se montra fort irritée d'une observation qui semblait mettre en doute la sincérité de sa conversion; elle crut « sa gloire offensée, » et exigea des excuses que Bayle s'empressa de lui adresser.

Les Nouvelles de la république des lettres étaient arrivées à leur 36^e volume (Amst., 1684-1687, in-12), lorsque la maladie contrignit Bayle à laisser inachevé le n° de février 1687. Il engagea *Basnage de Beauval* à continuer cette publication; mais des difficultés s'étant élevées, le libraire *Desbordes* en chargea *Larroque*, puis *J. Barrin*. Le premier n'y travailla que jusqu'au mois d'août, le second le remplaça depuis le mois de sept. 1687 jusqu'au mois d'avril 1689.

Fortement ébranlée par le chagrin que lui avait causé la mort de son père et de ses frères, la santé de Bayle avait en effet fini par succomber sous un travail trop opiniâtre. Il se sentait miné par une fièvre lente lorsque les instances de ses amis le décidèrent à prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Parti le 8 août 1687, il arriva, le 15, à Clèves, où il demeura jusqu'au 15 sept. chez le ministre du château *Ferrand*. De là, accompagné de *Pielat*, ministre de Rotterdam, et de *Farjon*, ministre de Vaeys, il se rendit à Aix-la-Chapelle et y passa quelques semaines. Il était de retour à Rotterdam le 18 oct., mais si faible encore, qu'il n'osait ni écrire ni parler.

En attendant que sa santé fut assez bien rétablie pour lui permettre de

repousser les attaques auxquelles il commençait à être en butte de divers côtés, il s'occupa de l'impression d'un recueil de pièces rares qu'il désirait sauver de l'oubli. Il le mit au jour sous le titre : *Le retour des pièces choisies ou Bigarrures curieuses* (Enmer., 1687, in-12, en 2 part., dont la 2^e, selon Barbier, fut réimp. à La Haye, 1701, in-16, sous le titre : *Recueil de pièces choisies et errantes*).

Ce fut vers cette même époque que, pour fuir l'humeur tracassière et violente de Jurieu, il résolut de quitter Rotterdam, où il venait de perdre son généreux protecteur Paets. Il pria donc Abbadio de lui procurer un établissement à Berlin. La mort du Grand-Electeur fit tomber ce projet, et Bayle accepta enfin une lutte devenue inévitables.

Malgré les précautions qu'il avait prises pour persuader, même à ses amis, que le Commentaire philosophique était tout simplement une traduction faite de l'anglais « par un bon wallon de Cantorbéry », la jalouse haineuse de Jurieu n'avait pas tardé à reconnaître, sous le style dur, embarras, inégal, ennuyeux que l'auteur avait affecté, la puissante dialectique de son collègue. Pour le fanatique pasteur, tolérance et indifférence religieuse étaient tout un ; il prit la plume afin de combattre un livre aussi perfide, et il le fit avec toute l'acrimonie de son caractère. Bayle lui répondit, sous le pseudonyme de Jean Fox de Bruggs, par un Supplément du Commentaire philosophique où entre autres choses l'on achève de ruiner la seule échappatoire qui restoit aux adversaires, en démontrant le droit égal des hérétiques pour persécuter à celui des orthodoxes. On parle aussi de la nature et origine des erreurs (Hamb., 1688, in-12).

Ce petit livre est, avec un excellent morceau qu'a la prière de l'éditeur, il composa pour préface au Dictionnaire de Furetière, les seuls écrits publiés par Bayle jusqu'à l'année 1690. Il ne jugea

pas à propos de revenir sur une querelle qu'il avait eue avec Arnauld, et à laquelle sa maladie l'avait empêché de donner suite. La dispute avait éclaté au sujet de cette proposition de Mallebranche : Tout plaisir est un bien et rend actuellement heureux celui qui le goûte, proposition dont il avait pris la défense contre le docteur de Port-Royal, d'abord dans les Nouvelles, puis dans un traité spécial intitulé Réponse de l'auteur des Nouvelles de la rép. des lettres à l'Aris qui lui a été donné sur ce qu'il a dit en faveur du P. Mallebranche touchant le plaisir des sens (Rott., 1686, in-12). Dans cet opuscule, Bayle accorde au célèbre janséniste que la grâce, l'amour de Dieu ou Dieu lui-même est bien ce qui constitue la véritable félicité, s'il est question de la cause efficiente du bonheur; mais il soutient en même temps que le plaisir seul peut en être considéré comme la cause formelle. Tel était, en effet, le sens de la proposition ; Arnauld l'avait dénaturé pour rendre suspecte la morale de Mallebranche.

Nous arrivons actuellement à une des périodes les plus importantes de la vie de Bayle.

Pendant l'année 1689, les contestations étaient devenues de plus en plus vives entre lui et Jurieu. Ce dernier témoignait, en toute circonstance, à son ancien ami une aversion si forte qu'elle a paru inconcevable ; aussi en a-t-on cherché les motifs dans des relations adultères qui auraient existé entre M^e Jurieu et Bayle. Cette fable, mise en circulation par l'abbé d'Olivet dans sa Lettre à M. le président Bouhier (Paris, 1739), est à tel point ridicule qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Les ennemis de Bayle ont eux-mêmes rendu hommage à la chasteté de ses mœurs. La haine de Jurieu s'explique d'ailleurs suffisamment par l'excessive vanité d'un vieillard et par son fanatisme. Il croyait avoir découvert dans l'Apocalypse que les persécutions cesseraienr en 1689, et que les Protestants rentreraient triomphants en France.

Par quels moyens ? Il ne le dit pas d'abord clairement ; seulement il était tellement convaincu de la vérité de sa prédiction, qu'il taxait sans ménagement d'impie et d'athée quiconque refusait d'y croire, et Bayle était du nombre. Cependant l'année fixée pour cette révolution approchant et sa prédiction ne paraissant pas, à la tournure que prenaient les choses, devoir se réaliser d'une manière pacifique, il lui parut que, pour l'accomplir, on ne devait pas hésiter à recourir aux armes. Afin de préparer le public à ce grand événement, il se mit donc à soutenir dans ses écrits qu'un prince doit nécessairement avoir recours à la force pour réformer la religion dans ses États, principe directement contraire à celui que défendait Bayle.

Tel était le terrain où se trouvaient nos deux professeurs de l'Ecole illustre, lorsque parut *l'Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France* (Amst., 1690, in-12 ; 2^e édit., Paris, 1692, in-12 ; réimp. à Rott., 1709, 2 vol. in-12, avec la réponse de Larrey). L'auteur de ce libelle, en forme de lettres, railloit les Protestants au sujet de la fameuse prédiction de Jurieu et des espérances chimériques qu'elle avait excitées parmi eux. Après avoir fait des vœux pour que la raison, profitant de l'expérience, secouât le joug des préjugés et de la superstition, il félicitait le huguenot, à qui il était censé écrire, sur les dispositions favorables où était, disait-on, le monarque français à l'égard des Réformés ; mais il l'avertissait qu'avant de rentrer dans le royaume, ses coreligionnaires auraient à se débarrasser de deux choses : de leur esprit satirique et de leur esprit républicain. A ce sujet il défendait avec beaucoup de chaleur l'autorité absolue, se plaignant amèrement des libelles injurieux que les Réfugiés lançaient contre Louis XIV, comme aussi des écrits séditieux où ils enseignaient que les souverains et les sujets sont unis par un contrat. Il terminait en rappelant aux Réformés la modéra-

tion et la patience des premiers Chrétiens et en leur donnant des conseils pour leur bonheur futur. Le style correct, vif, vêtement, se soutient d'un bout à l'autre de cette brochure ; elle est précédée d'une préface dont l'auteur, aussi zélé huguenot que celni de la lettre est ardent catholique, promet une réfutation des calomnies répandues dans l'Avis.

Ce libelle fit une sensation immense parmi les Réfugiés. Qui l'avait écrit ? Jurieu, après quelque hésitation, en soupçonna Bayle. En vain ce dernier lui offrit-il de réfuter la brochure, de s'aboucher à ce sujet avec lui, de lui démontrer qu'il se trompait en la lui attribuant, Jurieu ne voulut rien entendre ; il espérait perdre son adversaire. « Puisqu'il n'étoit pas en mon pouvoir, a-t-il écrit quelque part, de faire tomber sur lui toute la peine qu'il méritoit, au moins ai-je voulu l'exposer à l'infamie publique. » Ce fut dans ces sentiments qu'il entreprit *l'Examens de l'Avis aux Réfugiés*, où il signala Bayle comme l'auteur en termes si clairs qu'il était impossible de s'y méprendre.

Une chose l'embarrassait cependant ; c'était de deviner le motif qui l'avait engagé à publier un semblable écrit. L'apparition du livre de Goudet fut un trait de lumière. Ce Génevois avait composé, sous le titre de *Huit entretiens ou Irène et Ariste fournissent des idées pour terminer la présente guerre par une paix générale*, un ouvrage que Minutoli avait envoyé manuscrit à Bayle, on le priant de le communiquer à différentes personnes et de leur en demander leur avis. Pour se conformer au désir de son ami, Bayle en avait fait faire plusieurs copies dont l'une tomba entre les mains d'un libraire ; celni-ci offrit de publier les Entretiens en même temps qu'on les imprimait à Lausanne.

Lorsque Jurieu eut connaissance d'un projet de paix si contraire à ses idées, il entra dans une colère extrême. Sa fureur s'accrut encore quand

il sut la part que Bayle avait prise à cette publication. Il mit en tête de son Examen un *Avis important au public* où il prodiguait à notre philosophe les épithètes d'impie, de prolane, d'homme sans honneur et sans religion, detraître, de fourbe et d'ennemi de l'État, digne d'être détesté et puni corporellement. Il s'était imaginé qu'il existait un parti dévoué à la France, dont le but était de désunir les Alliés et de sacrifier les puissances protestantes à la grandeur de Louis XIV. C'était dans cette intention, pensait-il, que Bayle, chef de la conspiration, avait publié l'*Avis aux Réfugiés*, et que Goudet, agent de cette cabale, avait composé son projet de paix.

A peine Bayle eut-il lu l'*Avis important* qu'il alla trouver le magistrat de Rotterdam pour demander une enquête sur les accusations de Jurieu. Il aurait dû se borner à cette démarche pleine de sagesse ; car, dans l'impossibilité de fournir aucune preuve juridique, Jurieu n'aurait osé soutenir ses calomnies devant les tribunaux, et il se serait ainsi condamné lui-même. Mais dénoncé publiquement, il crut devoir aussi se justifier par la même voie, et il le fit sans ménagement. Il intitula sa réponse *La Cabale chimérique ou refutation de l'histoire fabuleuse et des calomnies que J. [Jurieu] rient de publier malicieusement touchant un certain projet de paix* (Rotterd., 1691, in-12). Cette justification est regardée à juste titre comme un chef-d'œuvre d'habileté. Il commence par raconter tout ce qui s'est passé au sujet du manuscrit de Goudet ; puis, arrivant aux accusations de Jurieu, il les réduit à 25 articles, qu'il discute successivement. Il s'arrête surtout au 18^e, qu'il réfute ainsi : « Qui ne riroit de voir un ministre engagé à prouver qu'un homme qui, de notoriété publique, communique quatre fois l'an et assiste assez souvent aux prières publiques, ne fait aucun acte de religion ? Je lui montrerai que ma prétendue impénétrabilité consiste qu'en ce que je n'ai pas voulu

applaudir à ses faux miracles, à ses faux prophètes, à ses prétendues révélations ; et je ne me ferai jamais une honte d'avoir contribué à soutenir mes confrères les Réfugiés sur le bord du fanatisme, et à l'avoir empêché lui-même indirectement de pousser plus loin ses chimères. »

Blessé dans son orgueil et par les traits acérés de Bayle et par le succès de sa réponse dont la première édition fut promptement épuisée, Jurieu fut atteint d'un accès de véritable délire. Il addressa au magistrat la requête la plus extraordinaire qu'on eût jamais vue, lui demandant qu'on lui maintint le droit d'accuser, tout en privant celui qu'il attaquait de la liberté de se défendre. Le bourgmestre de Rotterdam prit le parti le plus raisonnable : il exhorta les deux adversaires à vivre en paix, en leur interdisant de rien écrire l'un contre l'autre sans l'approbation de l'autorité.

Jurieu n'eut garde d'obéir, seulement pour éviter la défense du magistrat, il publia ses *Nouvelles convictions* sous le nom d'un ami, mais comme tout le monde savait « qu'il multipliait ses amis en se multipliant lui-même », personne n'hésita à lui attribuer cet ouvrage. Ses partisans, en même temps, accablèrent Bayle de belles anonymes, auxquels il dédaigna de répondre, comme il l'annonça dans une *Lettre sur les petits libelles contre la Cabale chimérique* (1691, in-12). Il se borna à réimprimer avec quelques additions son dernier ouvrage (Colog. [Rotterd.], 1691, in-12). Dans cette nouvelle édition, en revenant sur l'accusation d'impénétrabilité et d'athéisme, il somma son accusateur de la prouver, et, pour l'y forcer, il descendit jusqu'à l'insulte. Ainsi pressé, Jurieu recueillit quelques passages des Pensées sur les comètes et de la Critique de Maimbourg, et les publia comme portant à l'irreligion. Bayle répondit par une brochure intitulée *Déclaration de M. Bayle touchant un petit écrit*, etc. (in-12), où, ramenant son adversaire

à l'accusation d'athéisme , il s'engageait à se justifier sur tout le reste dès que ce point capital serait vidé. Cette dispute aggrava de plus en plus, le Consistoire crut devoir intervenir ; il cita les deux antagonistes devant lui, mais cette affaire n'eut pas de suite.

La guerre continua avec autant d'acharnement que jamais. Aux attaques de Jurieu et de ses amis, Bayle opposa coup sur coup *La Chimère de la cabale de Rotterdam démontrée par les prétendues Convictions que le sieur Jurieu a publiées contre M. Bayle* (Amst., 1691, in-12) ; — *Entretiens sur le grand scandale causé par le livre intitulé La cabale chimérique* (Colog., 1691, in-12) ; — *Avis au petit auteur des petits livrets sur son Philosophe dégradé* (1692, in-12) ; — *Nouvel avis au petit auteur des petits livrets concernant ses Lettres sur les différens de M. Jurieu et de M. Bayle* (Amst., 1692, in-12) ; — *Janua cælorum reserata cunctis religionibus, à celebri admodum viro Dom. P. Jurieu* (Amst., 1692, in-4"). Dans ce dernier ouvrage, que l'auteur de la Bibliothèque instructive, Debure, attribue par erreur à Jurieu, Bayle, sous le pseudonyme de Carus Larchonius, établit que le pasteur de Rotterdam n'est pas aussi intolérant qu'on pourrait le croire, puisque dans son ouvrage du *Vrai système de l'Église*, il ouvre la porte des cieux non-seulement à toutes les sectes chrétiennes, mais aux Juifs, aux Mahométans et même aux Païens. Jurieu n'osa pas répondre à cette piquante satire, il affecta de la mépriser ; cependant, peu de temps après, il fit paraître un *Factum selon les formes*, où il renouvela toutes ses accusations. On conseilla à Bayle de ne pas y répondre afin de ne pas éterniser une dispute qui durait déjà depuis trop longtemps ; son silence y mit enfin un terme.

Ne pouvant triompher par le raisonnement, Jurieu eut recours à de sourdes menées. Il poussa le consistoire flamand à dénoncer au magistrat de Rotterdam les Pensées sur les comètes comme un livre plein de propositions

dangereuses et impies. « Le procédé du consistoire envers Bayle, dit Buhle, était d'autant plus inique que la plupart des membres ne comprenaient pas le français, et ne jugeaient les Pensées sur les comètes que d'après quelques passages décousus dont Jurieu leur avait donné une traduction hollandaise dénaturée et falsifiée. » Cette dénonciation n'aurait peut-être pas suffi pour faire condamner Bayle, si le roi Guillaume n'avait jeté dans la balance le poids de son autorité. Ce prince savait que la paix de Nimègue avait été amenée par des écrits semés dans Amsterdam et ailleurs ; il n'ignorait pas que la France éprouvée désirait ardemment la fin d'une guerre qu'il voulait, lui, poursuivre avec vigueur. Il crut, parce qu'il le craignait, que les imaginations de Jurieu au sujet de la Cabale avaient un fondement réel, et prenant trop aisément l'alarme, il ordonna au magistrat de Rotterdam de destituer Bayle, le présumé chef de la conjuration. Par sentence du 50 oct. 1695, Bayle fut donc dépouillé à la fois de sa place de professeur et de sa pension, et défense lui fut faite d'enseigner en particulier.

Voici, ce nous semble, le moment d'examiner s'il était réellement l'auteur de l'Avis aux réfugiés.

Dans son Éloge de Bayle, Basnage de Beauval s'exprime en ces termes à ce sujet : « Ses ennemis se prévalurent de quelques conjectures apparentes pour l'accuser d'en être l'auteur. C'étoit un ouvrage odieux, insultant pour les Réfugiés et tendant à agraver leurs malheurs. M. Bayle a toujours protesté à ceux qui étoient le plus dans sa confidence que le livre n'est pas de lui ; ainsi il faut l'effacer du catalogue de ses ouvrages ; du moins cela suffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui.... En le désavouant, il est censé en avoir désavoué et condamné les sentiments. »

De *La Bastide* l'attribua à Pétisson dans une dissertation publiée sous le titre : *L'auteur de l'Avis aux Réfugiés*

déchiffré (Amst., 1690, in-12). Il se fonde sur les analogies de pensées et de style qu'il croit remarquer entre l'Avis et les *Réflexions sur les différens de religion*. Son opinion ne doit pas être légèrement rejetée ; car il a été lié d'une étroite amitié avec Péliéson pendant plus de 25 ans ; en outre, cette opinion était assez généralement partagée en France, ainsi que nous l'apprend une lettre datée du 22 août 1690 et insérée dans l'*Observateur de Wellwood*.

Selon d'Olivet, de *Larrosse*, qui rentra en France en 1690 et se convertit, revendiquait hautement cet ouvrage. Le témoignage de l'abbé est appuyé par celui de *Des Maizeaux* et de Bayle lui-même. De *Larrey*, au contraire, était fort disposé à se ranger à l'avise de Jurieu et de *Le Clerc* qui persistèrent constamment l'un et l'autre à déclarer que Bayle en était l'auteur. *Prosper Marchand* le lui donne sans hésiter. Enfin l'imprimeur et le correcteur de l'imprimerie, gens dignes de foi à tous égards, prétendaient qu'ils avaient reconnu son écriture, et que le manuscrit était tout entier de sa main.

En présence de ces assertions contradictoires, que décider ? Si, d'un côté, aucune preuve matérielle n'autorise à attribuer positivement cet écrit à Bayle, de l'autre, n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de la faiblesse de sa défense ? N'est-il pas étrange que, dans ses nombreuses réponses à Jurieu, il se soit attaché à des choses moins essentielles, sans aborder franchement et résolument le point capital ? Faut-il en conclure, avec Basnage, qu'il n'osait dire ce qu'il pensait du livre et de l'auteur, parce que Larrosse était son ami ? Nous avons quelque peine à le croire. S'il nous était permis, dans une question si obscure, d'émettre notre sentiment, nous ferions observer que toute la vie de Bayle a été employée à découvrir les vices des systèmes philosophiques et théologiques, à peser les raisons pour ou contre, à les ruiner

l'un par l'autre, et nous demanderions s'il ne serait pas possible qu'il eût voulu étendre cet esprit d'investigation critique aux théories politiques et religieuses des Catholiques et des Réformés. Il aura critiqué d'abord, à sa manière, les doctrines des Protestants, mais avec le projet bien arrêté, comme il l'annonce dans sa préface à l'Avis, de soumettre au même examen celles de leurs adversaires. Cette hypothèse expliquerait, ce nous semble, et son obstination à désavouer des opinions qui, dans le fait, n'étaient pas les siennes, et l'offre qu'il faisait à Jurieu de réfuter lui-même l'Avis aux réfugiés. « Quoi qu'il en soit, ajouterais-nous avec Buhle, la conduite de Jurieu envers Bayle ne fut pas moins fanatique qu'injuste et basse, et Bayle, en supposant qu'il eût écrit l'Avis important, ce dont on ne saurait presque point douter, est excusable d'avoir joué un rôle équivoque, et affecté tant de duplicité pour se soustraire à la rage d'un adversaire aussi furieux. »

L'intrigue qui priva Bayle de sa chaire avait été tramée si sourdement, qu'il n'en avait eu aucun soupçon. Lorsque l'interdiction vint le frapper comme un coup de foudre, il ne témoigna pas le moindre regret. « Il reçut cette disgrâce, lit-on dans son Eloge, avec une fermeté philosophique, et même avec trop d'indifférence, surtout sans chagrin par rapport à sa fortune. Il ne se souciait nullement d'amasser du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas besoin ; sa tempérance et sa sobriété suppléaient à tout, de sorte qu'avec peu il ne manquoit de rien. » Il fut même si charmé de la position tranquille et indépendante que ses ennemis lui avaient faite, qu'il se promit d'éviter soigneusement à l'avenir « les entremongeries professionnelles », et qu'il refusa les invitations les plus pressantes, les offres les plus avantageuses.

Sa résolution était prise de s'occuper exclusivement de travaux littéraires. Il avait déjà conçu le plan de

l'ouvrage qui devait rendre son nom immortel. Dès l'année 1692, il avait publié à Rott., in-8°, le *Projet d'un dictionnaire critique*, où il se proposait seulement de relever les innombrables fautes qu'il avait notées dans les ouvrages de ce genre; mais ce plan n'ayant pas obtenu une approbation générale, il n'hésita pas à y introduire des modifications. Tout absorbé qu'il était par cette immense entreprise, il ne put se refuser de goûter *le plaisir des dieux*, en signalant à l'opinion publique un acte de Jurieu, voisin de la démeure. Dans deux sermons sur Ps. CXXXIX, 21-22 et Matt. V, 44, ce ministre de l'Évangile n'avait pas reculé devant l'idée de proclamer du haut d'une chaire chrétienne qu'il est permis de hâter son prochain. Bayle dénonça sur le champ aux églises réformées cette morale subversive dans une feuille volante intitulée *Nouvelle hérésie dans la morale, touchant la haine du prochain, prêchée par M. Jurieu dans l'église wallonne de Rotterdam les dimanches 24 janv. et 21 fév. 1694*. L'impatience de la vengeance ne lui permit pas d'attendre que les sermons, qui étaient déjà sous presse, eussent paru. Jurieu se hâta de les supprimer, et soutint audacieusement qu'il n'avait point prêché la doctrine scandaleuse qu'on lui reprochait. Malheureusement le témoignage de l'abbé de Beauval, dans ses *Considérations sur deux sermons de M. Jurieu* (Voy. p. 13), ne laisse aucun doute à cet égard. Il est confirmé d'ailleurs par celui de Saurin qui déclare « que toutes les bonnes ames qui entendent ces sermons en furent scandalisées et pénétrées de douleur, et que les amis de M. Jurieu en furent mortifiés. »

En même temps Bayle, pour se justifier des accusations d'athéisme et d'irreligion que Jurieu avait portées contre lui devant le consistoire flamand, fit paraître une *Addition aux Pensées diverses sur les comètes en Réponse à un libelle intitulé Courte revue*

des maximes de morale et des principes de religion de l'auteur des Pensées diverses sur les comètes (Rott., 1694, in-12.).

Après avoir rempli ce qu'il devait regarder comme un devoir, Bayle ne songea plus qu'à la publication de son *Dictionnaire historique et critique*, dont le premier volume fut mis en vente en 1695. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de ce qu'il appelait « une compilation informe de passages coussus les uns à la queue des autres », le succès en fut prodigieux; en quelques jours le tirage de ce premier volume fut épuisé, en sorte que pour satisfaire aux demandes du public, le libraire dut en faire un second dans lequel il se glissa beaucoup de fautes, Bayle n'ayant pu revoir les épreuves, tout occupé qu'il était de la publication du second volume. L'impression fut terminée en 1697. Cet ouvrage est le seul auquel il ait mis son nom; il y fut contraint par l'indispensable nécessité qu'en avait l'éditeur pour obtenir un privilège. Dans la préface, l'auteur explique le plan qu'il a suivi: « J'ai divisé ma composition en deux parties; l'un est purement historique, un narré succinct des faits; l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves et de discussions où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de réflexions philosophiques, en un mot, assez de variété pour pouvoir croire que, par un endroit ou par un autre, chaque espèce de lecteurs trouvera ce qui l'accommode. » Il annonce, en outre, qu'il a évité avec soin de répéter ce qui avait déjà été dit dans d'autres dictionnaires ou d'autres publications analogues; c'est ce qui explique les nombreuses lacunes qu'on rencontre dans son ouvrage. Voici le jugement que porte, sur cette vaste composition, l'historien de l'Église Schreckh: « Les notes forment la partie principale; bien que le texte soit quelquefois suffisamment développé et instructif, on rencontre cependant un grand nombre d'articles

qui ne présentent ni une biographie complète du personnage , ni une peinture satisfaisante de son caractère : ce ne sont que des esquisses . La richesse des anecdotes , les remarques spirituelles , satiriques , pleines de sagacité , les citations fréquentes des écrivains anciens et modernes , poètes , historiens , moralistes , l'art de présenter les objets sous un jour nouveau , un style agréable jusque dans ses négligences , tout a acquis à ce livre un grand nombre d'admirateurs . On n'y trouve pas une érudition extraordinaire , l'auteur n'a pas toujours remonté aux sources ; mais il a su faire un habile emploi de son immense lecture , et par ses recherches hardies il a ouvert des voies nouvelles à la vérité . » Au jugement de Voltaire : « C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser . » Les réflexions suivantes de Tennemann , dans son Manuel de l'histoire de la philosophie dont M. Cousin a donné la traduction , caractérisent , selon nous , admirablement l'esprit qui a présidé à cet ouvrage : « Bayle fut un ami ferme et sincère de la vérité ; il sut combattre les préjugés , les erreurs , les folies , surtout les superstitions et l'intolérance , avec les armes du raisonnement , de l'érudition et d'une gaieté spirituelle . Il s'était d'abord attaché à la philosophie cartésienne ; mais en la comparant avec les autres systèmes et en se familiarisant de plus en plus avec les raisonnements sceptiques , il conquit une certaine méfiance contre la possibilité de la connaissance . Il s'était convaincu que si la raison est assez forte pour reconnaître l'erreur , elle est trop faible pour atteindre d'elle-même la vérité sans aucun secours étranger ; qu'enfin elle ne peut qu'aller à l'aventure sans l'appui d'une révélation divine . Dans cet esprit , il ne songea qu'à chercher les côtés faibles de chaque système , les contradictions , les absurdités tenues pour vraies dans quelque école ou dans quelque secte que ce fut . Il démolit principalement les difficultés

qui entourent les questions de Dieu ; de la création , de la providence , du mal , de l'immatérialité , de la liberté et de la réalité de notre notion du monde extérieur . Tout en balançant la raison par la révélation , et en considérant celle-ci comme le phare de la première , il ne laisse pas de relever , dans la religion révélée et dans la morale théologique , des points qui sont inconciliables avec la raison , et par là il force les esprits à des recherches plus approfondies . » S'il faut en croire Basnage de Beauval , ce fut surtout pour prouver aux théologiens que les vérités dont ils se croyaient si sûrs , étaient entourées de difficultés dont ils ne se doutaient même pas , qu'il s'attacha , dans son Dictionnaire , à faire ressortir les contradictions entre la révélation et la raison . Des Maizeaux partage ce sentiment : « Persuadé , dit-il , quo les disputes de religion qui ont causé des manques infinis dans le monde , ne viennent que de la trop grande confiance que les théologiens de chaque parti ont en leurs lumières , il prend à tâche de les humilier et de les rendre plus retenus et plus modérés , en montrant qu'une secte aussi ridicule que celle des manichéens leur peut faire des objections sur l'origine du mal et la permission du péché , qu'il n'est pas possible de résoudre . Il va même plus loin : il établit en général que la raison humaine est plus capable de réfuter et de détruire que de prouver et de bâtrir ; qu'il n'y a point de matière théologique ou philosophique sur quoi elle ne forme de très-grandes difficultés , de manière que si l'on voulait la suivre avec un esprit de dispute aussi loin qu'elle peut aller , on se trouverait souvent réduit à de facheux embarras ; qu'il y a des doctrines certainement vérifiables qu'elle combat par des objections insolubles ; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections , mais reconnaître les bornes étroites de l'esprit humain , et l'obliger elle-même à se captiver sous l'obéissance de la foi , ... Il tâchoit d'inspirer

la même retenue à l'égard des matières historiques. Il faisoit voir que plusieurs faits qu'on n'avoit jamais révoqués en doute étoient très-incertains ou même évidemment faux : d'où il étoit facile de conclure qu'il ne faut pas croire légèrement les historiens, mais plutôt s'en défier et suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait assurés de la vérité de leurs récits. »

Le succès du *Dictionnaire historique et critique* fut complet, et il s'est soutenu jusqu'à ce jour. On n'en compte pas moins de onze éditions, dont nous indiquerons les plus estimées : ce sont celles de Rotterdam [Genève] 1715, 3 vol. in-fol.; de Rotterdam, 1720, 4 vol. in-fol., avec des remarques de Prosper Marchand; de Trévoux, 1734, 4 vol. in-fol., avec des remarques de l'abbé Leclerc; d'Amst., 1740, 4 vol. in-fol., avec la Vie de Bayle par Des Maizeaux; de Paris, 1820-1824, 16 v. in-8°, augm. dc notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, Le Du-chat, L. J. Leclerc, P. Marchand, etc. C'est sur la seconde édit. (Rot., 1702, 3 vol. in-fol.), que de *La Roche*, non pas seul, comme l'a cru Prosper Marchand, mais en société de plusieurs réfugiés, a traduit en anglais ce dictionnaire (Lond., 1734-1741, 10 vol. in-fol.). En Allemagne, le professeur Gottsched se contenta de traduire en allemand les articles philosophiques (Leipz., 1741; réimp., Halle, 1796-1797, 2 vol. in-8°; cette dernière édit. est aussi attribuée à L. H. von Jakob); mais plus tard on en fit un extrait auquel Frédéric-le-Grand ne dédaigna pas de mettre une préface (Berlin, 1763, 2 vol. in-8°; nouv. édit. augmentée, Amst., 1780, 2 vol. in-8°; trad. en allem. par L. Suhl, Lubeck, 1798, 2 vol. in-8°, réimp. à Leipz., 1843).

Si le dictionnaire de Bayle trouva un nombre immense d'admirateurs dans toutes les classes de la société, il rencontra aussi des détracteurs acharnés ; de ce nombre fut l'abbé Renaudot. Appelé, en sa qualité de censeur, à émettre son avis sur un livre que les libraires de Paris demandaient l'autorisation de contrefaire, l'abbé déclara dans son rapport « qu'on n'y trouvoit aucun système de religion : que Bayle ne citoit les Pères que pour s'en moquer ; qu'il établissoit partout le pélagianisme et le pyrrhonisme ; qu'il attaquoit la religion catholique et faisoit partout des éloges des ministres calvinistes ; qu'il cherchoit à rendre Louis XIV odieux, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes ; qu'il affectoit de ramasser tout ce qu'il y avoit d'inflammat sur la personne des derniers rois ; qu'il y régnoit partout une obscénité insupportable ; que Bayle n'avoit aucune connaissance de l'histoire, etc. » Le privilége fut refusé, à la grande satisfaction de l'auteur qui espérait qu'il se ferait plus tôt une seconde édition de son ouvrage, à laquelle il pourrait apporter plus de soin.

Jurieu, qui n'était pas de ces ministres calvinistes comblés d'éloges dans le Dictionnaire, se vengea de Bayle en ramassant tout ce qui avait été publié contre son ouvrage et en faisant imprimer cette compilation sous le titre : *Jugement du public et particulièrement de M. l'abbé Renaudot sur le Dict. critique de M. Bayle*. Ce dernier répondit sur-le-champ par des *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre Jugement, etc.*, en attendant qu'il eût mis la dernière main à une réfutation plus sérieuse de la critique de Renaudot à laquelle il travaillait, mais qu'il supprima à la prière de M. de Witt.

Cependant Jurieu avait présenté son libelle au consistoire de Rotterdam et au Synode de Delft. Celui-ci fut assez sage pour n'y faire aucune attention. Si le consistoire crut devoir donner suite à la dénonciation, il

montra au moins une réserve digne d'éloges. Il chargea de *Superville* et *Le Page* d'extraire du Dict. historique les passages propres à offenser les oreilles chastes et pieuses ; puis il nomma une commission dans laquelle figuraient, en outre, *Basnage, Jean Fanueil, Jacob Vermande, Pierre Balde, G. Allard* et quelques autres de ses membres ecclésiastiques ou laïques, afin de recevoir les explications de Bayle. « Je répondis deux choses, raconte ce dernier, l'une que je croyois avoir beaucoup de raisons à alléguer pour me justifier sur tous les chefs ; l'autre que, nonobstant cela, j'éfois prêt à ôter du livre les pierres d'achoppement que l'on y trouvoit. J'ajoutai 1^e que, connaissant à cette heure, par les remarques de la compagnie où étoient les griefs, je voyois plus clairement les manières de rectifier les choses, et qu'il me paroisoit très-facile de remédier à tout, soit par des retranchemens ou des changemens d'expressions, soit par des additions ou des éclaircissements ; 2^e qu'en particulier je voulois refondre l'art. de David, qu'il n'y resteroit plus rien qui pût offenser les âmes pieuses ; 3^e qu'à l'égard du dogme affreux des deux principes, c'est-à-dire du manichéisme, j'avois suffisamment déclaré combien il me paraisoit absurde, monstrueux, contraire non seulement à la religion et à la piété, mais aussi aux idées les plus distinctes de la raison et de la bonne philosophie ; que je m'étendrois davantage sur cela dans la deuxième édit, et que si, en qualité d'historien, j'avois cru être obligé de rapporter exactement toute la force des objections des manichéens, j'avois cru, de l'autre, que cela étoit sans conséquence, et qu'il me sembloit que je ne faisois qu'étendre ce que nos théologiens les plus orthodoxes disent tous les jours en peu de mots : c'est que l'accord de la sainteté et de la bonté de Dieu couvre le péché et la misère de l'homme est un mystère incompréhensible que nous devons adorer humblement,

persuadés que, puiss'il est révélé, il existe et oblige d'imposer silence aux difficultés de notre faible raison ; que j'avois assez déclaré sur d'autres matières, et nommément quant à l'existence de l'etude et du mouvement, que ne pouvoir répondre à des objections n'est pas pour moi une raison de rejeter une doctrine ; que je mériterois de nouveau sur celle des manichéens, et que si je trouvois des réponses, ou si MM. les ministres du consistoire m'en vouloient fournir, je leur donnerois la meilleure forme qu'il me seroit possible. 4^e Je répondis la même chose quant à l'article de Pyrrhon. 5^e Et pour ce qui est des louanges données aux bonnes œuvres de quelques athées, je promis un éclaircissement qui feroit voir comment ces faits-là, que j'ai trouvés dans les livres et que les lois de l'histoire m'ont engagé de rapporter, ne doivent pas scandaliser, et ne font en effet aucun tort à la vraye religion. »

Ces réponses, qui furent en même temps connaitre les objections, sont tirées de la *Lettre de l'auteur du Dict. hist. et critique au sujet des procédures du consistoire de l'église wallonne de Rotterdam contre son ouvrage* (1698, In-12), que Bayle fit imprimer à la demande du consistoire, pour instruire le public de tout ce qui s'était passé. Les engagements qu'il avait pris, il les tint ; il supprima ou modifia, dans la 2^e éd. de son Dict., les passages en question. Il est vrai que le libraire fut réimprimer, contre son gré, l'art. David et qu'il l'ajouta à la fin de l'ouvrage.

Quoiqu'il eut augmenté de près de moitié cette nouvelle édition, il lui restait encore un grand nombre de notes historiques, critiques, littéraires, qu'il n'avait pu y faire entrer. Il les publia séparément sous le titre de *Reponse aux questions d'un provincial* (Rotterdam, 1703, in-12). Quelques mois auparavant, il avait mis au jour un nouveau recueil de pièces rares et curieuses, la *Bibliothèque volante* (Amsterd., 1700-1701, cinq parties in-12), que

Barbier a oublié de mentionner, comme le fait observer la Biogr. Univ. Il songea ensuite à s'acquitter de sa promesse de donner une apologie des Pensées sur les Comètes. Cet ouvrage parut sous le titre : *Continuation des pensées diverses*, etc. (Rott., 1704, 2 vol. in-12). On y trouve discutées plusieurs questions intéressantes, comme celles-ci : Le témoignage unanime des peuples est-il une preuve certaine de l'existence de Dieu ? La religion païenne enseignait-elle la pratique des vertus ? A-t-on exagéré le polythéisme des anciens ? Bayle s'attache aussi à justifier son assertion, que l'athéisme n'est pas un plus grand mal que l'idolatrie. C'est dans cet écrit qu'en parlant de l'existence de Dieu, il fut amené à combattre l'hypothèse des natures plastiques et vitales de Cudworth, hypothèse qui, selon lui, affaiblit la preuve la plus sensible que nous ayons de l'existence de Dieu, l'admirable structure de l'univers. Le Clerc en prit la défense et il en résulta une querelle qui durait encore en 1706, année où Bayle publia une *Réponse à Le Clerc*, dans laquelle il déploie toute la sagacité de son esprit. Leibnitz se rangea de son côté.

A cette époque, Bayle avait à répondre à la fois aux attaques de Le Clerc, de King, de Gaudin, de Jaquelot, de Bernard, de Jurieu. Ces disputes roulaient principalement sur la distinction des deux principes, sur l'origénisme, sur les preuves de l'existence de Dieu, sur la liberté d'indifférence, sur la conformité de la raison et de la foi, sur la difficulté pour la raison seule de résoudre les objections des Pyrroniens, sur le plus ou moins de dangers présentés par l'athéisme et l'idolatrie, et sur d'autres questions qui se rattachaient à ces points principaux. La diversité des opinions de ses adversaires lui facilita singulièrement sa tâche; il affaiblit leurs objections en les mettant en contradiction les uns avec les autres. Dans toutes ces querelles où, comme le fait observer la Biog. Univ., il ne fut jamais l'agresseur, il sut toujours

conserver, dit Tennemann, le calme et la dignité philosophique. Ce fut à cette occasion qu'il publia le 2^e et le 3^e vol. de la *Réponse aux questions d'un provincial* (Rotterd., 1705, in-12). Le 4^e et le 5^e, ainsi que les *Entretiens de Maxime et de Thémiste* (Rott., 1707, in-12), ne parurent qu'après sa mort.

Depuis plus de six mois, Bayle souffrait d'une affection de poitrine qui l'épuisait de plus en plus. Comme c'était un mal de famille, il le jugea mortel dès le principe, et il répondit à ses amis qui le pressaient de recourir à la médecine, qu'il préférât la mort à une vie languissante et qu'il valait mieux laisser agir la nature que de la traverser par des médicaments. Personne ne pratiqua mieux le précepte de Martial: *Sumnum nec metuas diem, nec optes*. Il continua à travailler avec la même ardeur et la même tranquillité, jusqu'au 28 déc. 1706, jour où on le trouva mort tout habillé dans son lit. Il était âgé de 59 ans.

Il avait fait un premier testament en faveur de sa nièce, fille de Jacob Bayle; mais cette dame étant morte à Toulouse au mois d'octobre 1706, par un second, il institua pour son héritier son cousin de Bruguière *, à qui il laissa dix mille florins et ses mss., à l'exception des articles composés pour le Supplément de son Dictionnaire et qu'il léguait à son libraire. Il donna ses livres de théologie à Basnage qu'il nomma son exécuteur testamentaire, et tous les autres à M. Paëts. Enfin il léguait 100 florins aux pauvres de l'église de Rotterdam, que l'on choisit pour le lieu de sa sépulture. Ce testament fut attaqué par les parents qu'il avait en France, sous le prétexte qu'un réfugié n'avait pu disposer de ses biens. Ils avaient certainement les éditions pour eux; cependant le parlement de Toulouse

* Faut-il en conclure qu'il ne lui restait pas de plus proche parent ! Dans ce cas, MM. Erman et Réclam auraient commis une erreur qualifiant de petite-nièce de notre philosophe une dame Bayle qui épousa le conseiller Borchart et mourut à Berlin en 1780.

les débouts de leur demande, en déclarant expressément qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.

Les opinions sur Bayle ont été et sont encore fort partagées; ce qu'on lui a reproché surtout, c'est son scepticisme.

D'où provenait chez Bayle cette tendance sceptique? « Il faut d'abord faire, lit-on dans le Dict. des sciences philosophiques, pour la formation et la constitution de ce caractère, une large part à l'esprit des temps nouveaux, dont les libres penseurs devaient être les premiers pénétrés, et auquel le protestantisme était plus particulièrement accessible. A cette cause générale, des causes spéciales étaient venues se joindre. A vingt ans, c'est-à-dire à l'âge où l'intelligence se prête avec le plus de docilité aux doctrines qui lui sont prêchées, nous le trouvons lisant sans cesse et relisant Montaigne. Plus tard, sa double apostasie et la honte accompagnée de remords dont elle l'accable, lui inspire une aversion profonde pour cette légèreté avec laquelle les hommes en général se rendent à ce qui leur présente le masque de la vérité, et sans doute il a sacrifié autre mesure à une disposition dont il s'accuse dans une lettre datée du 3 avril 1675, « à la honte de paraître inconstant ». Le meilleur moyen de ne jamais se mettre en contradiction avec soi-même, c'est de ne jamais rien affirmer. »

Nourries par la vivacité et la sagacité de son esprit, par son amour de la vérité, par son horreur pour toute espèce de joug intellectuel, ces dispositions se développèrent-elles, comme on l'a dit, jusqu'au pyrrhonisme, c'est-à-dire jusqu'au doute absolu, ou bien s'arrêtèrent-elles sur les limites du scepticisme, de ce système, qui veut se tenir à une égale distance du dogmatisme affirmatif et du dogmatisme négatif, qui, en d'autres termes, ne va pas jusqu'à dire que l'homme ne peut rien connaître avec certitude, mais qui dit seulement quo jusqu'ici il ne connaît rien de cette manière?

S'il fallait en croire Jurieu et Jaquelot, ses ennemis, Bayle aurait poussé ce que Vauvenargues appelle le délire de la raison jusqu'à ses dernières bornes; il aurait nié l'existence même de Dieu. Leur haine les a rendus plus qu'injustes. Bayle n'a jamais professé l'athéisme; Leibnitz le justifie sur ce point. Bien plus, il n'a jamais attaqué directement la révélation chrétienne; Sohrebeck le reconnaît, et à son témoignage, si cela était nécessaire, on pourrait en joindre vingt autres, comme celui de La Harpe, par exemple, qui s'exprime ainsi dans son Cours de littérature: « Bayle porta sur tous les objets la liberté de penser beaucoup plus loin qu'aucun écrivain n'avait encore osé le faire avant lui; mais pourtant avec un art et des précautions qui laissaient encore douter si c'était en lui un fond d'incrédulité raisonnée, ou le jeu d'un esprit porté à la dispute et à la controverse. Ce qui est certain, c'est que, hors de ses excursions métaphysiques, où il se plait à soutenir tour à tour tous les systèmes, il ne parle jamais des objets de la révélation qu'avec un respect qui paraît sincère, et même un ton d'affirmation qui, s'il est faux, supposerait une hypocrisie dont il paraît bien éloigné. » Nous irons plus loin encore que La Harpe, et nous dirons que jamais Bayle ne porta une main téméraire sur l'arche sainte, et que sa critique ne s'attaqua qu'aux preuves dont la théologie prétendait étayer les vérités religieuses. C'était là un crime énorme aux yeux des théologiens de tous les partis; mais, dit Tennemann, dans son Histoire de la philosophie, on peut fort bien trouver légères les preuves des écoles philosophiques ou théologiques sans être athée. Or, ajoute-t-il, la critique de Bayle est de telle nature qu'elle ne nous force jamais à douter de sa foi subjective, et toute sa vie prouve qu'il fut un homme religieux. »

Sans descendre jusqu'au pyrrhonisme pur, notre philosophe, on doit l'avouer, montra toujours peu de penchant

pour la certitude apodictique. A force de souder les questions religieuses et philosophiques, de combattre des erreurs qui passaient généralement pour des vérités, de jeter au creuset de sa puissante logique toutes les assertions positives, de comparer des doctrines contradictoires et de les détruire l'une par l'autre, il en vint à se persuader que la raison humaine peut bien dévoiler l'erreur, mais qu'elle est incapable de reconnaître avec certitude la vérité. Dès lors, content de renverser, il s'inquiéta peu de reconstruire, peut-être, comme le suppose l'auteur de l'*Esprit de la philosophie spéculative*, parce qu'il prévoyait qu'il ne serait pas plus heureux que ses devanciers. Ainsi, tout en refusant, d'un côté, de s'attacher exclusivement à aucun système, à aucune doctrine, il se garda bien, de l'autre, d'établir un système à lui propre. Selon l'expression de Tidemann, son esprit se maintint en équilibre entre le dogmatisme négatif et le dogmatisme positif. Toutes ses assertions sont autant de thèses qu'il pose en se réservant le droit de les abandonner selon l'issue de la discussion. « Avocat-général des philosophes, a dit Voltaire, Bayle ne donnait point ses conclusions. » De là ces contradictions qui scandalisaient à un si haut point l'éloquent prédicateur Saurin. Voici le portrait que l'orateur trace de notre philosophe : « C'étoit un de ces hommes contradictoires que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même, et dont les qualités opposées nous laissent toujours en suspens, si nous devons le placer ou dans une extrémité, ou dans l'extrême opposée. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchainure d'un principe et suivre une conséquence. D'un autre côté, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, de renverser une conséquence. D'un côté, plein d'érudition et de lumières, ayant la tout ce qu'on peut

lire et retenu tout ce qu'on peut retenir; d'un autre côté, ignorant, du moins feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois réfutées, proposant des objections que les plus novices de l'École n'oseroient alléguer sans rougir. D'un côté, attaquant les plus grands hommes, ouvrant un vaste champ à leurs travaux, les conduisant par des routes difficiles et par des sentiers raboteux, et sinon les surmontant, du moins leur donnant toujours de la peine à vaincre; d'un autre côté, aidant des plus petits esprits, leur prodiguant sou encens, et salissant ses écrits de ces noms que des bouches doctes n'avaient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Évangile, chaste dans ses moeurs, grave dans ses discours, sobre dans ses alimens, austère dans son genre de vie; d'un autre côté, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, apportant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, empruntant les arguments des docteurs les moins suspectis; d'un autre côté, suivant la route des hérétiques, ramenant les objections des anciens hérétiques, leur prêtant des armes nouvelles et réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés. »

Entrainé, peut-être sans s'en douter, par le goût de l'antithèse, Saurin tombe à certains égards dans l'exagération. Bayle n'a jamais franchi les bornes d'un scepticisme modéré; il n'a jamais, surtout, révoqué en doute les vérités positives de la morale. On peut donc dire quo son scepticisme a été plus utile que nuisible à la science et à la religion. Il a forcé l'esprit de spéculation théologique à s'arrêter dans son essor; il a contribué à assurer les droits d'une foi raisonnable; il a surtout, et c'est là un de ses plus

beaux titres de gloire, contribué dans une large proportion au triomphe de la tolérance, de ce principe vraiment protestant, dit Schreckli, renié trop longtemps par les Protestants eux-mêmes. Voilà pour la religion. Quant à la science, on doit convenir, dit Buhle, que ses critiques et les discussions dont elles devinrent la source, tournèrent au grand avantage de la littérature. Son exemple prouva, d'une manière évidente, combien la critique, lorsqu'elle est faite avec esprit, avec goût et avec érudition, peut contribuer au perfectionnement des sciences. Il signala divers points de vue nouveaux sous lesquels on devait, on pouvait considérer les objets, et qui avaient été négligés jusqu'alors. Il fit apercevoir plusieurs vices ou imperfections dans l'état où les sciences se trouvaient de son temps, et dirigea l'attention des savants sur les moyens d'y remédier. Enfin, il releva une foule d'erreurs et blâma courageusement la partialité, les prétentions et l'intolérance de certains écrivains. Il rendit surtout service à l'histoire de la littérature, qui formait de son temps l'étude favorite des savants, quoiqu'il ait cependant laissé encore à ses successeurs bien des imperfections et des inexactitudes à corriger. D'ailleurs, il connaissait bien mieux l'histoire de la littérature moderne que celle de l'antiquité. Son jugement sur la philosophie et la religion positive de ses contemporains, et sa hardiesse à lutter contre les préjugés dominants, déclenchè un philosophe guidé par des idées libérales. »

Après avoir essayé de caractériser la philosophie de Bayle, et d'apprécier à leur valeur réelle les services qu'il a rendus, il nous reste à le considérer lui-même sous le point de vue de ses talents littéraires et de son caractère moral.

Selon l'abbé Du Revest, Bayle fut un savant de premier ordre dans l'histoire et dans les belles-lettres. Il avait un esprit juste, délicat, péné-

trant, aisé. Quant à son érudition, elle était immense. Des Maizeaux ne lui accorde pas de moindres louanges. Il avait, dit-il, une imagination vive, brillante et féconde, un grand fonds de discernement et de pénétration, un style naturel et hardi, mais peu châtié. Sa conversation était vive, enjouée, toujours utile; sa mémoire heureuse et fièle. Il disputait avec chaleur, mais sans prendre un ton dogmatique. L'auteur du *Traité sur le Divinité de la mission de Moïse*, Warburton, admire la force et la clarté de ses raisonnements, la vivacité et la délicatesse de son esprit, mais il lui reproche de s'être jeté dans des paradoxes propres à exercer la vigueur infatigable de son génie. Voltaire l'appelle un dialecticien admirable. Selon Tidemann, il avait une lecture immense, une érudition prodigieuse, un style facile, agréable, mais trop souvent obscène, une perspicacité singulière pour découvrir le vice d'un raisonnement. Schreckli lui accorde de grands dons de pénétration et de dialectique; Buhle, de l'esprit, du talent pour la satire, un style facile, coulant et agréable, de la sagacité dans la critique, un jugement sûr en matière de spéculation, des connaissances étendues, tant littéraires qu'historiques. D'après Tennemann, il joignait à l'immenue instruction qu'il avait acquise une intelligence vive et pénétrante, un talent critique plein de vigueur et de justesse, sans posséder précisément l'esprit des profondes recherches philosophiques. L'auteur des *Éloges des hommes savants*, Tessier, appelle Bayle un critique d'une vaste érudition, d'un jugement exquis, d'une exactitude extrême, qui s'est signalé par plusieurs victoires qu'il a remportées sur les plus grands héros de la république des lettres. La Biogr. Univ. juge son style naturel et clair, trop souvent diffus, lâche, incorrect, familier jusqu'à la trivialité et semé de termes grossiers et obscènes qu'on lui a reprochés justement, dit-elle, quoiqu'il ne les ait mis ni avec

intention ni avec plaisir. Niceron reconnaît aussi qu'il se jette souvent dans de longues digressions; mais, ajoute-t-il, il avait l'art de les rendre utiles et même nécessaires aux conséquences qu'il voulait tirer. M. de Sainte-Buve, dans ses Portraits littéraires, où il rend, selon nous, justice complète à l'illustre écrivain à qui cette notice est consacrée, M. de Sainte-Buve avoue qu'il y a dans son style quelque chose de gaulois, sinon de provincial, et il attribue avec beaucoup de raison ce défaut à l'éloignement où Bayle a vécu du centre de la société littéraire de son âge. « Si Bayle, dit-il, avait passé ses heures de loisir dans quelques-uns des salons d'alors, il se fut fait malgré lui une grande révolution en son style. Est-ce été un bien? Y aurait-il gagné? Je ne le crois pas. Je l'aime mieux avec ses images franches, imprévues, pittoresques, malgré leur mélange. Il me rappelle le vieux Pasquier avec un ton plus dégagé, ou Montaigne avec moins de soin à aiguiller l'expression. » Nous pourrions multiplier ces témoignages; nous n'en citerons plus qu'un, celui de Saint-Evremond, qui nous fera connaître l'opinion des gens du monde sur cet homme illustre.

Qu'on admire le grand savoir,
L'érudition infinie,
Où l'on ne voit sens ni génie.
Je ne saurais le concevoir.
Mais je trouve Bayle admirable,
Qui profond autant qu'agréable,
Me met en état de choisir
L'instruction ou le plaisir.

Les qualités morales de Bayle ne se déjacent en rien aux dons de son esprit. Fidèle et constant dans son amitié, doux et facile dans son commerce, personne ne se montra jamais plus disposé quelqu'à obliger. Il poussait le désintéressement jusqu'à négliger ou à repousser toutes les occasions de fortune qui s'offrirent à lui. Ainsi, lorsque son Dictionnaire parut, lord Shrewsbury ayant témoigné le désir qu'il le lui dédiât, en assurant qu'il lui en témoignerait sa reconnaissance par un

don de deux cents guinées, Bayle ne voulut jamais y consentir. Plein d'amour pour la vérité, il profitait avec reconnaissance des conseils qu'on lui donnait, et, conséquent dans son scepticisme, il supportait facilement la contradiction. S'il est sorti de son caractère pacifique dans ses derniers ouvrages, remarque Niceron, il faut l'attribuer à l'acharnement avec lequel ses ennemis l'attaquaient. Selon Buhle, ces attaques violentes, il se les serait attriées en partie: « Il sentait trop lui-même la supériorité de son génie, de son érudition et de son goût, et souvent il cherchait à faire apercevoir aux autres, mais d'une manière qui devait lui attirer plus leur envie et leur haine que leur estime et leur admiration. » Le même écrivain l'accuse d'une ambition démesurée; mais cette ambition n'avait rien de honteux; c'était l'ambition de la gloire, et l'on peut, sans ternir son caractère, avouer qu'il lui manquait, selon l'expression de Warburton, un peu de cette véritable grandeur d'âme qui fait vaincre ce dernier faible d'un génie supérieur. Son cœur, d'ailleurs, était bon et droit, exempt de toute basse jalousie. La pureté de ses meurs nous est déjà connue par le témoignage de Saurin. Jusqu'à son dernier jour, il conserva une ardeur infatigable pour l'étude, et dans un âge avancé il travaillait encore quatorze heures par jour; il affirmait que depuis l'âge de vingt ans, il ne se souvenait pas d'avoir eu un seul instant de loisir.

La vie de Bayle se rattache si intimement à ses écrits, qu'il aurait été à peu près impossible de les séparer. Nous avons déjà fait connaître la presque totalité de ses ouvrages; il ne nous reste plus à mentionner qu'un traité *De corporis essentia*, contre le jésuite Valois; une dissertation sur le *Vindictio contra tyrannos*, imprimée à la suite du Dictionnaire, et une lettre *De scriptis adespatis* (Amst., 1686, in-12). En 1703, il donna une édition du *Naudiciana* (Amst., in-12), et en 1706,

selon Barbier, une édit. des *Remarques de Tricaud* (Rott., in-8°). Prosper Marchand loi attribue sans fondement les *Considérations sur la critique des lotteries*. C'est un ouvrage du jeune Ricotier, depuis ministre à Menin. Il est fort probable que l'habile critique se tronqua également au sujet de la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié*, satire vive et piquante contre les Protestants. Bayle a été un des rédacteurs du *Mercure hist. et politique*; il a aussi inséré plusieurs articles dans l'*Hist. des ouvrages des savans*. Enfin on a trouvé, à sa mort, parmi ses papiers, un grand nombre de ms., dont voici les principaux : *Dissertationis super Virgilii et Homeri poematis nuper à quodam Gallo [le P. Rapin] composita refutatio*; — *Amico suo J. Abbadie epistolae super questione: An Deus possit sapientiori perfectione modo se gerere quam de facto se gessit*; — *Berius Fetizoni, vel responsio Belii ad Observations Fetizonei super epistola predicta*; — *Collectanea quondam ad chronologiam, geographiam et historiam pertinentia*; — *Lectiones historicae*, cours d'histoire depuis la création du monde jusqu'aux empereurs romains; — *Lectio-nes philosophicae*, où Spinoza est vivement attaqué; — *Cursus philosophicus*; — *Abrégé des Vies des hommes illustres de Plutarque*; — *Indice historique*, recueil par ordre alphabétique de notes tirées de ses lectures; — *Jugemens ou Journal de littérature*, recueil de réflexions critiques sur les livres qu'il a lus; — *Lettres sur divers sujets*; — *Harangue de M. de Luxembourg à ses juges, et une lettre au sujet de cette harangue*, satire piquante écrite au sujet du procès du maréchal de Luxembourg; c'est le premier combat qu'il livra aux superstitions de son siècle; — *Lettre sur le pyrrhonisme historique*; — *Lettre pour justifier les Réformés sur la première prise d'armes*; — *Lettre historique et critique sur le colloque de Poissy*; — *Discours historique sur la vie de Gustave-*

Adolphe. Tous ces écrits ont été publiés par Des Maizeaux dans ses *Oeuvres diverses* (La Haye, 1727-1731, 4 vol. in-fol.). Prosper Marchand a donné sous le titre : *Lettres choisies de M. Bayle avec des remarques* (Rott. 1714, 3 vol. in-12), une édition de ses lettres moins estimée que celle de Des Maizeaux (Amst., 1729, 3 vol. in-12). De *Nouvelles lettres* ont été mises au jour à La Haye, 1739, 2 vol. in-12, édit. fort négligée; elles avaient déjà été imprimées dans l'édition des *Oeuvres diverses* publiée à La Haye [Trévoux], 1737, 4 vol. in-fol. Enfin M. Auger, auteur de l'art. *Bayle*, dans la Biogr. Univ., affirme qu'il a vu 363 lettres inédites de Bayle. Il est probable qu'il en existe encore bien d'autres.

BAYLENS, nom d'une famille noble de la Gascogne qui possédait la baronnie de *Poyanne*, nom sous lequel on la trouve aussi désignée.

Nous ignorons si Bernard de Baylens, qui succéda à son père vers 1617, dans le gouvernement de Dax, et qui rendit à Louis XIII, lors du soulèvement du Béarn, des services signalés, professa jamais la religion protestante; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'un membre de sa famille soutint, en 1620, les intérêts du parti huguenot. Les Actes manuscrits de l'Assemblée politique de La Rochelle nous apprennent qu'il était admiral de la flotte d'Argenton, sous les ordres de l'amiral de la Flotte établie devant Bayon, et qu'il témoignait peu de déférence à son supérieur. C'est évidemment de ce Poyanne que Sully parle dans ses *Économies*, lorsqu'il raconte qu'après avoir apostasié, le traître feignit de rentrer dans l'Église protestante; qu'il arma un navire dans la rivière de Bordeaux, fit des courses sur les Français, et se rendit aux Anglais, en promettant de servir fidèlement la cause. Il demanda à être conduit auprès de Soubise, que, selon Sully, il avait promis d'assassiner; mais ce dernier, averti à temps de la

trahison qu'il méditait, le fit arrêter et l'envoya en Angleterre, où il ne tarda pas à être rendu à la liberté. Ce récit nous semble offrir tant d'incohérence, que nous en laissons la responsabilité à l'auteur.

Le nom de *Du Boilin* qu'Aymon donne au ministre qui desservait l'église de Villemur, en 1626, nous permet à peine de douter de son identité avec celui de Baylens.

Ne serait-ce pas aussi d'un autre membre de cette famille que de Thou parle dans ses Mémoires, sous le nom du capitaine *Baleins*? Nous lui emprunterons le récit d'un acte de barbarie dont ce capitaine se rendit coupable, et qui nous peint sous de vives couleurs l'état d'anarchie où les guerres civiles avaient plongé la France. En servant d'instrument aux différents partis, la Justice avait fini par dépolir son caractère auguste, divin, et les citoyens en étaient venus à s'affranchir de tout respect, de tout frein, de toute subordination, pour s'ériger eux-mêmes en juges dans leur propre cause. Les vices de la législation n'avaient pas peu contribué aussi à ce résultat. « Considérez, écrivait Montaigne, la forme de cette justice qui nous régit; c'est un vray témoignage de l'humaine imbecillité, tant il y a de contradiction et d'erreur! » Baleins, auquel *Astarac de Fontenilles* succéda comme gouverneur de Lectoure, capitale de l'Armagnac, était un homme violent qui avait été élevé dans les guerres contre les Turcs. Un gentilhomme du pays, avec lequel il était lié d'amitié, ayant abusé de sa confiance pour séduire sa sœur, cette malheureuse, informée que son séducteur venait de se marier, alla tout éprouver trouver son frère et lui révéla ce qui n'était passé. Baleins lui ordonna de dissimuler. A quelques jours de là, il invite à dîner notre gentilhomme avec quelques autres de ses amis. Le dîner terminé, Baleins prend son hôte à part, lui fait mettre les fers aux mains et aux pieds, et lui-même se

plaçant dans un fauteuil, commence à procéder à son interrogatoire. Aucune formalité n'est omise. Les témoins sont entendus, les dépositions mises par écrit et signées; et finalement une condamnation à mort est prononcée. « Alors, le même homme, continue de Thou, qui avait été l'accusateur, le témoin et le juge, voulut encore être le bourreau : il poignarda lui-même ce malheureux, qui réclamoit inutilement Dieu et les honnêtes, et quise plaignoit de l'infraction des droits de l'hospitalité. » Le corps fut renvoyé aux parents. En même temps Baleins manda au roi de Navarre tout ce qui s'était passé, en lui faisant leur copie des pièces du procès. Henri fut effrayé de l'enormité de cette action ; mais comme il craignait, en lui refusant sa grâce, de porter le gouverneur de Lectoure à quelque extrémité, il la lui accorda ; toutefois, il fit partir un homme de confiance chargé de prendre possession du château. Baleins le remit sans difficulté et se retira avec sa famille dans une terre qu'il possédait dans le voisinage.

BAZIN (JEAN), né à Blois, le 25 septembre 1558 (?), d'une ancienne famille du pays, et mort en 1592.

Lors de la convocation des États-Généraux, en 1560, après la malheureuse échauffourée d'Amboise, Bazin, qui remplissait les fonctions de procureur du roi en la prévôté de Blois, fut chargé, au nom du tiers-état, de porter la parole dans l'assemblée provinciale qui se tint à l'effet de nommer les députés de la province. Nous emprunterons notre récit à Regoier de La Planche. Ce fidèle historien nous apprend que ceux de la maison de Guise avaient donné ordre, en envoyant les commissions particulières pour l'assemblée desdits États, d'avertir tous leurs amis de s'y trouver, et aux juges d'empêcher que rien n'y fut proposé contre leur autorité et celle de l'Église, et surtout que nul ne fut député pour aller aux États-Généraux, duquel ils n'eussent bou et as-

suré témoignage de sa religion catholique romaine, afin que cette assemblée ne fût aucunement bigarrée et quo le roi les pût voir de meilleur oeil. Néanmoins ils voulaient que ceux de leur faction fussent préférés et que l'on prit bien garde que nul de ces séditions et rebelles Huguenots ne fut écouté, afin que le repos public n'en fut troublé. Que si aucun se parlorçait de passer ouille, ils voulaient qu'on les en avertit incontinent pour y pourvoir. Telle est l'instruction que l'on faisait tenir aux amis. Et pour le regard des lieux dont ils n'étaient assurés, on y envoyait avec tels mandements des gentilshommes et seigneurs d'autorité qui avaient charge expresse de présider les assemblées particulières, afin, disait leur maudement, que toutes choses allassent par ordre. » C'est ainsi que dans un gouvernement despote le *bon ordre* est le signe le plus certain de la confusion et du désordre : il révèle un mal arrivé à l'état chronique, l'énevrement moral du peuple, l'habitude de la servitude.

Tel était l'état des choses lorsque le procureur du roi de Blois se fit entendre dans la maison-de-ville en présence des juges, échevins et autres réunis à cet effet. Le peuple, à qui on avait refusé l'entrée de la salle, menaçait d'enfoncer les portes si on ne les lui ouvrait ; ce qui obligea les magistrats à inviter Bazin à relire ses remontrances en public. L'expérience fut loin d'être favorable au parti des Guise, ces remontrances, ajoute notre historien, ayant été grandement louées et avouées de toute l'assistance ; « ce qui fut aussitôt divulgué par tout le royaume, en sorte que ce resveil-matin fut ouvrir les yeux et desboucher les oreilles à plusieurs notables personnages qui envoyèrent querir ces remontrances pour prendre cette ronce. » Mais, de leur côté, les Guise étaient servis à souhait par ceux de leur faction. « Combien que la plupart des juges, estant aux études, eussent eu connoissance des abus du

clergé, et à cette occasion reçus la doctrine de l'Évangile, les uns ouvertement, et les autres entre leurs familiers et compagnons d'escole, déplorant la condition de l'Église romaine et soubsignant à ceux qui s'estoient ostés de telle servitude, si est-ce qu'esclevés en tels offices par voies obliques, et (comme cette plaje est universelle par toute la France) ayant ainsi gauchy leurs consciences, ils s'oublièrent de telle sorte que, se rendant esclaves de ceux de Guyse parce qu'ils avoient la vogue près du roy, ils se rendirent non seulement adversaires, mais aussi persécuteurs ouverts de ceux desquels ils avoient tenu la doctrine. » Combien ne voit-on pas encore de nos jours des pareilles apostasies, de pareils marchés de conscience ! Est-il dit que cette plaje sera toujours *universelle par toute la France* ?

Le lendemain du jour de sa proposition, Bazin fut mandé par le bailli de Blois, homme réputé ignorant et de perverse nature, qui lui fit subir un interrogatoire dans la chambre du conseil où assistaient avec lui son fils, le président de ce siège, et autres juges. Jacques Daguier, procureur du roi au bailliage, requit son arrestation ; mais nos prudents magistrats n'osèrent l'ordonner, de crainte d'exciter un soulèvement parmi le peuple ; ils se contentèrent de prévenir en toute diligence le cardinal de Lorraine, en lui faisant tenir la harsangue de Bazin. La résolution du cardinal fut bientôt prise ; il fit partir sur-le-champ un de ses affidés avec ordre de se saisir du député assez téméraire pour n'avoir pas craincé la sourcière tendue aux fous qu'on voulait attraper. Heureusement que Bazin réussit à échapper, su grand déplaisir du Lorrain, qui alla jusqu'à menacer les juges de leurs vies ; on promit même un état de douze cents écus à quiconque livrerait le fugitif mort ou vif. Mais tout fut inutile. Les magistrats alors, pour faire acte au moins de bonne volonté, ne pouvant réparer leur faute, se mirent à procéder con-

tre le coupable par contumace. La mort du roi fit abandonner les poursuites.

Depuis ces événements, Bazin disparaît de la scène politique jusqu'en 1572, époque où il fut appelé à jouer un rôle assez important dans l'élection de Henri de Valois au trône de Pologne. Nous suivrons pour ces détails les Mémoires de Jean Choisnin, ou Discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du Roy de Polongne. L'auteur, qui lui-même prit une part active à cette négociation, et à qui Montluc « donna congé de publier ce qu'il avait recueilli tant de ses mémoires que de ceux qu'il avait employés audit pays » pour le présenter à la reine-mère, nous semble offrir plus de garanties de fidélité pour ce qui concerne Bazin, que l'historien de Blois, Bernier. Choisnin nous apprend que l'évêque de Valence, Montluc, purit de Paris le 17 août, « huit jours, jour par jour, avant la Saint-Barthélemy. » Malgré le caractère officiel dont il était revêtu, lui-même faillit être victime en route de cet odieux guet-apens. On sait, en effet, que ce prélat, auquel nous consacrerons un article, « se comporta tellement en matière de religion, au dire du jésuite Maimbourg, qu'il a donné lieu de croire durant toute sa vie, ou qu'il n'eût avoir aucune, ou du moins qu'il penchoit tout-à-fait du côté de la nouvelle. » Il s'était fait adjointre, pour la mission difficile qu'il allait remplir, le sieur de Malloc, conseiller du roi au parlement de Grenoble, « et un des premiers du royaume à écrire en latin, » d'autant que « pour en dire la vérité, ledit sieur avoit besoin d'un homme qui le relevât de peine pour écrire et prononcer l'oraison. » Cependant on aurait tort d'en conclure que, comme il arrive si souvent pour les grands emplois, notre évêque ne devait être dans cette ambassade qu'un figurant, un prête-nom, en un mot une de ces importantes nullités pour qui un secrétaire intime fait l'office du mo-

deste zéro chargé de lui donner une certaine valeur. Arrivé après bien des dangers à Strasbourg, notre diplomate eut le regret de ne trouver au rendez-vous qu'il leur avait assigné, ni le conseiller Malloc, empêché pour cause de maladie, ni son neveu l'abbé de Saint-Ruf, ni le fameux *Scaliger*; ces deux derniers en étaient repartis pour retourner en Dauphiné après avoir appris la nouvelle de la Saint-Barthélemy. La perplexité de l'évêque était donc grande. « Il ne savoit, écrit son apologiste, comment entreprendre lui seul une négociation si difficile ; et toutefois il n'y avoit plus lieu de délibérer ; et voulant s'acheminer, il rencontra en la rue Bazin, qui étoit procureur du roi en la prévôté de Blois, homme de bon entendement et bien versé aux lettres, lequel il retira et emmena avec lui. » D'après l'historien de Blois, qui s'accorde en ce point avec d'Aubigné, Bazin ne se serait rendu à Strasbourg que sur l'invitation de Montluc. Mais ne se serait-il pas plutôt enfui après la journée de la Saint-Barthélemy, ce qui expliquerait sa présence dans cette ville ? Quoi qu'il en soit, il accompagne l'évêque dans son ambassade ; et comme il avait « le langage latin en main, » il lui rendit les plus grands services. Arrivé à Leipzig, le 6 octobre, Montluc l'envoya en avant pour lui préparer les voies. La tâche était délicate, mais Bazin s'en acquitta avec habileté. Pendant tout le temps que dura la négociation, il se montra prudent, vigilant, actif, et parvint à rallier une grande partie de la noblesse à la candidature du duc d'Anjou. Au rapport de Choisnin, Montluc « n'avoit aide que de Bazin, encore pour la plupart du temps il s'en servoit pour aller par pays. » Aussi doit-on croire que l'historien de Blois est dans l'erreur lorsqu'il avance qu'avant même l'élection, Montluc se priva d'un secours aussi efficace, en députant Bazin à Catherine de Médicis afin de lui faire connaître l'état de la négociation et de l'engager à changer

de politique envers les Protestants. D'après Choisin, ce fut le doyen de Die qui remplit cette mission ; il était chargé, dit-il, de demander des instructions et des mémoires « contenant la vérité du fait de la Saint-Barthélémi. » C'était là en effet la principale difficulté que notre ambassadeur avait à vaincre. Pour y réussir, rien ne lui coûta, subterfuges, faussetés, dénégations, calomnies, mensonges ; il était diplomate, et l'on doit croire qu'il y a une morale particulière à l'usage des diplomates, furent ils évêques. Pour ce qui est de Bazin, peut-être pensait-il, comme plusieurs de ses coreligionnaires, que c'était rendre un service à son pays en le délivrant, ne fut-ce que momentanément, de la présence du duc d'Anjou. Nous ignorons si, après l'élection (mai 1573), Bazin accompagna l'évêque de Valence à son retour en France, ou si c'est lui, comme il est vraisemblable, que notre diplomate envoya en avant en le chargant de ses lettres pour la cour de France. Dans celle au roi de Pologne, il termine en lui recommandant son messager qui « n'a pas perdu temps pendant qu'il a été par deçà et qui lui a rendu fort bon compte de tout ce qu'il lui a baillé entre mains. » L'historien de Blois prétend que, peu de temps après, Bazin retourna en Pologne avec le titre de résident, et qu'il en remplit les fonctions jusqu'à l'arrivée du roi. Plusieurs fois, il avait sollicité inutilement son rappel. Rentré en France, il fit profession ouverte du protestantisme ; mais pour se soustraire aux persécutions, il prit la résolution de se retirer à l'étranger, où il vécut probablement jusqu'à l'avènement d'Henri IV. Il mourut dans sa patrie, en 1592. Au rapport du même historien, auquel nous empruntons ces détails, Bazin laissa trois enfants. L'un d'eux, appelé Isaac par Moreri, avocat au parlement de Paris, fut député par la province du Berry à l'assemblée politique de Grenoble en 1615. Lorsque cette assemblée se transporta à Nismes, il l'y

suivit et fut chargé d'une mission secrète dans les Cévennes. En 1626, le Synode de Castres le porta sur la liste des candidats à la députation générale avec le comte de La Suze, le marquis de Gallerande et Beaufort pour la noblesse, et pour le tiers-état Texier et Dupuy, député de Bourgogne. Le choix du roi s'arrêta sur Gallerande et sur Bazin, qui remplit ces honorables fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1631. — JEAN BAZIN, sieur de Limeville, agent de change, qui fut député par la province de l'Ile de France au Synode de Charenton en 1645, comme ancien de l'église de Paris, était-il le fils ou le frère d'Isaac Bazin ? Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'il mourut subitement avant la réunion de cette assemblée. Tallemand Des Réaux nous le dépeint comme un original « qui avoit des lettres et ne manquoit point d'esprit. »

Cette famille professait encore le protestantisme en 1680. Nous lisons, en effet, dans le Mercure du mois d'août : « Les abjurations de la R. P. R. deviennent de jour en jour plus fréquentes. Il s'en fit une très-considérable, le dimanche 1^{er} de ce mois. C'est celle de M. Bazin, fameux ministre d'Orbez. Quoiqu'il compte neuf ministres dans sa famille, dont l'exemple pouvoit l'affermir dans ses erreurs, il les abjura entre les mains de M. l'évêque d'Acq. » Sans doute que les missions bottées l'avaient illuminé !

BEAUDINÉ, Voy. GRUSSO.

BEAUFORT (DANIEL-AUGUSTE DE), controversiste protestant, né en 1700. Après avoir desservi successivement l'église de la Nouvelle-Patente avec Jemelin, en 1728 ; celle de l'Artillerie, en 1729 ; celle de la Savoie et probablement aussi celle de Spring-Garden, en 1741, toutes quatre fondées par des Réfugiés, Beaufort passa en Irlande, où il obtint la cure de Navan, dans le comté de Meath. Quelques années après, il fut élevé à la dignité de prévôt et d'archidiacre de l'archevêché de Tuam. Il échangea ce

dernier bénéfice contre la cure de Montrath, et céda celle de Navan au fils qu'il avait eu de son mariage avec *Esther Gougeon*, célébré, en 1738, dans l'église française de Martin's Lane.

Daniel de Beaufort est l'auteur d'un des livres de controverse les plus substantiels que nous connaissons; nous voulons parler de son traité intitulé : *A short account of the doctrines and practices of the Church of Rome, divested of all controversy, and humbly recommended to the perusal of all good Catholics, as well as Protestants* (Dublin, 1788, in-8°; trad. en franç. sur la 2^e édit., Lond., 1790, in-8°.) En douze chapitres de peu d'étendue, l'auteur passe en revue les principales différences qui existent entre la religion catholique et la religion protestante, et il s'attache à montrer, dans un style clair et familier, combien les dogmes distinctifs de l'Église romaine sont en contradiction avec l'Écriture et les croyances de la primitive Église.

Outre cet ouvrage, Beaufort est auteur, selon Robert Watt, d'un *Memoir of a map of Ireland* (Dublin, 1792, in-4°; Lond., 1792, in-4°), contenant un exposé succinct de l'état civil et ecclésiastique de l'Irlande à la fin du siècle dernier.

Il est probable que cette famille existe encore en Angleterre. Nous serions peut-être autorisés à y rattacher John Beaufort et Francis Beaufort, auteur, le premier, de *The Daughter of adoption, a novel* (Lond., 1800, 4 vol. in-12); le second, de *Karamania or a brief description of the south coast of Asia Minor and of the remains of antiquity*, 1817.

BEAUFORT (Louis de), membre de la Société Royale de Londres, mort à Maestricht en 1795. La grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, aussi avare de renseignements biographiques sur cet historien éminent que la Biogr. Univ., se borne à nous apprendre que Beaufort fut pendant quel-

que temps gouverneur d'un prince de Hesse-Hombourg.

Les ouvrages de Beaufort ne sont pas nombreux; mais ils suffisent pour lui assigner un rang distingué parmi les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de l'ancienne Rome.

I. *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, Utrecht, 1738, in-8°; 2^e édit. corrig. et augm., avec mémoires, La Haye, 1750, 2 vol. in-12. M. Quérard suppose que cette seconde édition a été impr. à Utrecht en 1732. — L'auteur relève avec beaucoup de sagacité les invraisemblances des récits de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse.

II. *Histoire de César Germanicus*, Leyde, 1741, in-12.

III. *La république romaine, ou Plan général de l'ancien gouvernement de Rome*, La Haye, 1766, 2 vol. in-4°; Berne, 1767, 3 vol. in-8° avec fig.; Paris, 1767, 6 vol. in-12; trad. en allemand, par Klose, Danz., 1775-77, 4 part. in-8°. — M. Beuchot, dans la Biogr. Univ., professe pour cet ouvrage une haute estime; il n'hésite pas à affirmer « qu'il est, pour la forme du gouvernement, ce que Montesquieu est pour les causes morales et politiques, et Vertot, Hooke et Ferguson pour la partie historique. » Nous avons entendu le savant et judicieux M. Ampère exprimer la même opinion dans son cours, en témoignant son étonnement que l'auteur de la Grandeur et décadence des Romains n'a fait aucune mention, dans les édits postérieurs de son ouvrage, de travaux aussi remarquables que ceux de Beaufort. Peut-être y a-t-il quelque exagération dans cet éloge. Beaufort n'a pas toujours étudié avec assez de soin les sources; il n'a pas su non plus se garder toujours d'un esprit de système qui l'a entraîné quelquefois dans le paradoxe; cependant, malgré ses défauts, son ouvrage mérite la réputation dont il jouit, et on ne peut lui refuser le mérite d'avoir détruit une foule de préjugés. Voici com-

ment l'auteur explique le plan qu'il a suivi: « Je me suis surtout attaché, dit-il, à bien développer le gouvernement de l'ancienne Rome, à marquer l'influence que la religion avoit sur ce gouvernement. Quel étoit le département du sénat. Comment les trois pouvoirs étoient distribués et se contrebalançoient. Comment le peuple exerçoit sa souveraineté. Quelle part chaque magistrat avoit dans le gouvernement, et quelles étoient les fonctions de chaque charge. Quelle étoit la manière d'administre la justice, tant civile quo criminelle. Quelles étoient les prérogatives du citoyen romain. Et, enfin, quelles étoient les différentes conditions des sujets de ce vaste empire. »

M. Quérard nous apprend que Beaufort a eu part aussi à une trad. (?) de la Bibliothèque britannique, impr. à La Haye, 1733-1747.

Où a quelquefois attribué, par erreur, à Louis de Beauport la *Lettre de M. de Beauport, jurisconsulte, à M. Parchevêque de Besançon*, Paris, 1808, in-8°. Ce dernier Beauport, quoique protestant, ne rentre pas dans notre cadre. Nous nous contenterons d'ajouter ici que la lettre en question fut écrite au sujet d'un *Projet de réunion de toutes les communions chrétiennes*, fortement désapprouvé par l'archevêque, parce que l'auteur y posait en principe, comme dans ses *Lettres érites des Cérennes par un ermite*, la suprématie du Monarque sur l'Eglise et la nécessité d'une réformation religieuse.

On doit aussi se garder de confondre, comme l'a fait Robert Watt, Louis de Beauport l'historien avec Louis de Beauport médecin, qui vivait vers le milieu du XVII^e siècle, et qui professa (tout nous porte à le croire) la religion protestante. Grand partisan de Descartes, celui-ci exposa les principes du philosophe français dans un *Discours des opérations de l'âme et du corps* (Leyde, 1653, in-12), et il essaya de mettre le système cartésien

d'accord avec la cosmogonie mossique dans sa *Cosmopatria divina sive fabrica mundi explicata* (Lugd. Batav., 1656, in-12). Watt et Haller citent encore, sous son nom, un *Traité de la peste* (Leyde, 1653, in-12); Jocher, un discours intitulé : *Federati Belgii alemania sive diss. oratoria de pace belgicæ*, publié en 1667; enfin, le bibliographe anglais lui attribue *Lampas vita et mortis* (Lugd. Batav., 1678, in-12).

BEAUJEU (N. de), chef huguenot qui s'est illustré dans les guerres de Provence par sa belle défense de Sisteron. Au rapport de Béze et de l'historien de Thou, Beaujeu était fils de la sœur du comte de Tende, et gentilhomme bourguignon. Mais les généalogistes, comme l'a déjà fait observer l'éditeur des Mémoires de Condé, ne donnent à *Claude de Savoie*, comte de Tende, que trois sœurs, mariées, l'une au connétable de Montmorency, l'autre à Antoine de Luxembourg, et la troisième à René de Bataray, et aucune de ces familles n'était originaire de la Bourgogne. A qui donc imputer l'erreur? Est-ce aux historiens ou aux généalogistes? Nous n'entreprendrons pas de décider; il nous suffit de savoir que Beaujeu jouissait d'une haute estime auprès du gouverneur de la Provence, qui lui confia, en 1562, la défense de Sisteron, lorsque, attaqué par son propre fils, le comte de Sommerville, il crut devoir sortir de cette place pour conserver la liberté de ses mouvements.

Le poste était des plus périlleux. Sisteron n'était protégée que par de vieilles tours sans bastions, et par une muraille qui tombait en ruines. Pour toute artillerie, Beaujeu n'avait à sa disposition qu'une dizaine de fauconneaux ou d'autres pièces de plus petit calibre; cependant, ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que, malgré les soins qu'on avait pris pour s'en procurer par voie d'achat ou de réquisition, les vivres étaient en si faible quantité, qu'on pouvait prévoir qu'ils ne tarderaient pas à être consommés

par les habitants et les nombreux fugitifs qui avaient cherché un asile dans la ville. Sommerive parut, à la tête de ses troupes, le 10 juillet 1562. Il établit, sans obstacle, une batterie de quatre pièces de moyenne grandeur ; et comme il connaissait parfaitement l'état des assiégés, il s'imagina que cette démonstration seule les déciderait à capituler. Trompé dans son attente, il ouvrit le feu, et un pan de mur s'écroula. Avant d'ordonner l'assaut, il fit sommer Beaujeu de se rendre. Celui-ci lui répondit « que, jusqu'à son dernier soupir, il défendrait une ville confiée à son honneur. » Le feu continué donc, une large brèche fut ouverte. « A l'aspect de la brèche, raconte M. de Laplane, dans son Histoire de Sisteron, les soldats catholiques se croient déjà maîtres de la ville. Ils s'élançent sur la muraille, adressant aux assiégés d'insultantes provocations ; mais ceux-ci, opposant le calme à la fureur, n'en deviennent que plus redoutables à leurs adversaires, qu'ils forcent, par deux fois, à se retirer. Une troisième tentative n'est pas plus heureuse. Enfin, la nuit vient envelopper de ses ombres les combattants, qu'elle ne sépare que dans la crainte des fâcheuses méprises auxquelles elle pouvait les exposer. » Les femmes elles-mêmes déployèrent un admirable courage : « Les unes, dit Béziers, rafraîchissant de pain et de vin, à toutes heures, les combattants, et retirant les blessés avec extrême diligence et sans aucune crainte ; les autres faisant des balles qu'elles fournissaient à ceux qui tiroient ; les autres, avec les enfants et autres personnes inhabiles aux armes, étant arrangées par les rues et combattant avec prières, les mains tendues au ciel. » Soutenus par l'exemple de Beaujeu, de Fumeyer, qui s'était jeté dans la ville avec 300 soldats, de Malijay et de quelques autres chefs moins connus, les habitants employèrent toute la nuit à réparer la brèche, en sorte que Sommerive, perdant tout espoir d'emporter une place si vail-

lamment défendue, résolut de substituer la ruse à la force. Ce fut un bonheur pour les assiégés ; il ne leur restait plus que vingt livres de poudre, et il leur eût été impossible de repousser une attaque sérieuse. Le chef des Catholiques convertit donc le siège en blocus, se contentant de tirer à coups perdus et ayant recours à des artifices, qui ne lui réussirent pas mieux que la force ouverte. La famine cependant aurait fini par lui faire ouvrir les portes de la ville, si Sorreze, fils du baron de Séras, et le célèbre Mouavans n'étaient accourus au secours de leurs coreligionnaires avec 2,000 Dauphinois. Sommerive marcha à leur rencontre avec la moitié de ses troupes ; mais il ne put les arrêter, et, craignant l'arrivée de Des Adrets, il prit le parti de lever le siège. Il se retira au prieuré de L'Escale, poursuivi par les Protestants, qui essayèrent vainement d'attirer au combat.

Beaujeu disparaît ensuite, pendant près de deux ans, de la scène des événements ; nous ne le retrouvons qu'en 1564. Cette année, Biron, envoyé en Provence comme commissaire pour l'établissement de l'édit, lui rendit le gouvernement de Sisteron. Bien peu de Protestants étaient restés dans cette ville depuis que les Catholiques l'avaient reprise, au mois de septembre 1562. Le nouveau gouverneur leur accorda la permission d'exercer leur culte dans des maisons particulières. C'était une faveur bien légère ; cependant elle exaspera les Catholiques, qui portèrent leurs plaintes au roi. Beaujeu quitta la ville, en laissant à sa place le capitaine Urly ; mais il y rentra, en 1567, avec Cipières. Toutefois, il fut appelé ailleurs quelques jours après, et le gouvernement de Sisteron passa à Valavoire.

La qualification « d'ancien et vaillant guerrier » que Béziers donne à Beaujeu à l'époque du siège de Sisteron, ne permet guère d'établir une identité entre lui et un gentilhomme du même nom, bourguignon aussi, à ce qu'il paraît, et

non pas lorrain, qui se signala plus tard dans la Franche-Comté. Le prénom de ce dernier était PAUL. Il s'était sans doute réfugié à Montbéliard, comme plusieurs autres de ses compatriotes, à la suite des massacres de la Saint-Barthélemy. Ce fut dans cette ville qu'il dressa le plan d'une entreprise audacieuse sur Besançon.

Malgré la vigilance de l'archevêque, vivement secondé par le parlement et le gouverneur de la province, le protestantisme, préché à Besançon par *Béze et Farel*, y avait trouvé un assez grand nombre de sectateurs; ses principes s'étaient répandus peu à peu à la faveur de la liberté de conscience établie dans l'Empire par la *Paix de religion*. L'archevêque, qui frémisait de ne pouvoir s'abandonner à toute la fongue de son zèle contre les hérétiques, s'adressa à l'empereur Maximilien II, qui accueillit sa demande et envoya des commissaires en Franche-Comté pour le secourir dans l'exécution de ses projets. Le 9 juin 1573, parut un édit qui défendait aux citoyens de Besançon de rien enseigner de contraire à la religion romaine, et leur ordonnait de vivre conformément à cette religion, sous peine de confiscation de corps et de biens. Ceux qui ne voulaient pas se soumettre aux prescriptions de cette ordonnance durent quitter les lieux; ils se retirèrent, les uns à Montbéliard, les autres à Neuchâtel ou à Genève.

Cependant les réfugiés n'avaient pas perdu tout espoir de rentrer dans leur patrie. Ils ourdirent un complot pour surprendre Besançon. Le 21 juin 1573 fut fixé pour le jour de l'exécution. Deux corps d'émigrés partirent, l'un de Neuchâtel, l'autre de Montbéliard; mais le premier ayant été arrêté dans les gorges du Jura par les paysans soulèves, le second, que commandait Beaujou, arriva seul au rendez-vous. Une des portes de Besançon leur ayant été ouverte par leurs coreligionnaires, les conjurés se répandirent dans la Ville-Haute, en criant: *Ville gagnée!*

pour encourager leurs amis et intimider leurs adversaires. En un clin d'œil l'alarme se répandit partout. Les habitants du quartier de Saint-Quentin, le plus éloigné des rues occupées par les Protestants, prirent les armes, tirèrent du canon de l'arsenal, et, l'archevêque avec le gouverneur marchant à leur tête, ils attaquèrent les assaillants. Dès le premier choc, Beaujou, qui combattait avec une rare intrépidité, fut renversé de cheval, grièvement blessé. Cet accident jeta le désordre dans les rangs des Protestants, qui se replièrent vers la porta du Battant; mais prévenus par les Catholiques, ils trouvèrent la herse abattue. La plupart furent pris, et subirent une mort aussi cruelle qu'ignominieuse. Tous les habitants soupçonnés d'intelligence avec eux éprouvèrent le même sort. Parmi ceux qui périrent dans cette expédition, le chroniqueur Jean Bonnet cite *Adrien Recy*, maître de la monnaie, et *La Suite*, serviteur de *Henri Paris*, marchand. L'orfèvre *Larotat* fut exécuté avec *Le Tapisier*.

Le conseil de Montbéliard, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, se défendit de toute participation à cette funeste entreprise, et refusa de recevoir dans la principauté les malheureux qui avaient échappé à cette sanglante déroute. Beaujou, qui était de nombre, se retira probablement en Suisse ou en Allemagne. En 1579, il parut dans les environs d'Héricourt à la tête d'un corps de 4,000 Protestants français; mais il prit la route de Lorraine sans pénétrer dans le comté. En 1587, nous le retrouvons dans les rangs de l'armée allemande qui entra en France sous les ordres du duc de *Bouillon* et de *Fabien Dhona*. Il commandait une compagnie de cavalerie, peut-être dans le corps de *Châtillon*. Après la honteuse capitulation du 8 décembre (Voyez *l'île des justif.* N° LV), il est probable qu'il regagna la frontière avec les débris de cette armée, que les Guise ne cessèrent de harceler jusque

dans le comté de Montbéliard, qu'ils envahirent par trois points différents à la tête d'environ 15,000 hommes.

Depuis longtemps l'armée catholique n'avait pas reçu de paye ; pour apaiser les murmures, Guise livra à sa discrétion tout le pays. Sous le titre : *Histoire tragique des cruautés et méchancetés commises en le comté de Montbéliard sur la fin de l'an 1587 et commencement de l'an 1588 par les troupes des sieurs de Guise [Henri de Lorraine, dit le Balafré] et marquis de Pont [Henri, marquis de Pont-à-Mousson], fils ainé du duc de Lorraine [Charles II]*¹, on trouve dans le 3^e vol. des Mémoires de la Ligue, le récit de toutes les atrocités commises, avec un raffinement inouï, par ces féroces soldats. La plume se refuse à tracer le tableau de tant d'horreurs. Aucun âge, aucun sexe ne furent épargnés ; les tombeaux mêmes furent violés et les cadavres jetés à la voirie. Quatre temples, quinze presbytères, dix usines, huit métairies appartenant au domaine, 709 maisons de particuliers furent livrés aux flammes, 149 villages pillés. Puisque le butin, on comprit plus de deux mille chevaux, six mille têtes de bétail, 200,000 mesures de froment, seigle et avoine, et le reste en proportion. La perte totale fut évaluée à 3 millions 300 mille livres, somme énorme pour un petit pays qui

ne comptait pas vingt mille habitants, y compris la capitale et les neuf seigneuries qui en dépendaient.

Cheverny se trompe sans doute lorsqu'il dit, dans ses Mémoires, que quantité de villages furent brûlés « par vengeance de ceux que lesdits estrangers (les reitres et les Suisses) avoient pillez et bruslez en passant en Lorraine » ; un ordre formel du marquis de Pont, à la date du 2 janvier 1588, défendait de mettre le feu aux villages. C'est qu'on était au cœur de l'hiver, et la prudence commandait, dans l'intérêt du soldat, ce que l'humanité n'autrait pas accordé.

Le comte Frédéric, qui s'était prudemment retiré, avec sa cour, dans son château de Horbourg, et de là en Allemagne, avait laissé au colonel Paul de Beaujeu le soin de la défense de sa capitale. La garnison, forte seulement de 1,700 hommes, mais secondée par la milice bourgeoise, fit si bonne contenance que l'ennemi n'osa pas tenir d'attaque sérieuse. La ville d'Héricourt fut moins heureuse ; il est vrai que sa garnison ne se composait que de 102 hommes. Le 4 janvier, elle se rendit par capitulation au baron de Reinsach, dont « le premier soin, lit-on dans le Précis historique de la réformation dans le comté de Montbéliard, fut de se saisir du temple, de le rendre au culte catholique, et de brûler publiquement la Sainte-Bible, après l'avoir offerte à la risée et à la profanation des siens. » Huit jours après, elle fut reprise par la milice bourgeoise de Montbéliard sous les ordres de Beaujeu ; et le comte Frédéric, pour la punir de s'être défendue si mollement, quoique lui-même il lui eût donné le mauvais exemple, la déponna da ses franchises et fit raser ses murs.

Paul de Beaujeu, seigneur de Beaujeu et de Villers-Vineux, mourut, en mars 1590, au château de Magny d'Amigou, dont la jouissance lui avait été accordée en récompense de ses services. Il ne laissa pas d'enfants. Sa sœur Étiennelle avait épousé, avant

¹ M. Duvernoy, dans une courte Notice sur les Archives de Montbéliard, suppose, sans avoir pu le vérifier, que c'est le mec de cette pièce qui existe dans ces Archives sous le titre : *Hist. véritable et épouvantable des volerées, brigandages, incestes, sodomies, meurtres, sacrileges et autres cruautés nouvelles, non oyees par cy devant, commises à grand loij, es terres du comté de Montbéliard et souveraines seigneuries y adjointes, par le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, et par le duc de Guise et leurs troupes, es mois de décembre 1587 et de janv. de l'an suuyant 1588.* Lui-même a fait paraître dans le *Journal de l'Institut historique*, t. III, 1833, une relation, par un de ses ancêtres, de tous les meus qui accablèrent, à la suite de cette invasion, le pays de Montbéliard, sous le titre : *Invasion du comté de Montbéliard par les troupes lorraines durant l'hiver de 1587 à 1588, avec notes et additions de l'auteur.*

1575, Honoré de Franquemont, seigneur de Nommay.

BEAUJARDIN, pasteur de l'Église réformée. Beaujardin avait exercé pendant près de quarante ans les fonctions du ministère à Saumur, lorsque l'exercice fut supprimé dans cette ville. C'était un homme de mœurs pures, mais d'un esprit peu éclairé et d'un caractère extrêmement faible. S'étant retiré à La Rochelle, auprès de sa fille unique, qui, pour conserver la tutelle de ses enfants, avait changé de religion, il suivit son exemple et abjura. Son grand âge servit d'excuse à cet acte de faiblesse, aux yeux de ses coreligionnaires. On se montra moins indulgent envers le ministre *Fontaine*, qui, non content d'apostasier, se joignit aux convertisseurs, et l'on se plut à trouver à sa conduite des motifs qui devaient rendre une semblable perte peu regrettable. — Beaujardin était apparemment fils du pasteur du même nom qui, en 1626 et en 1637, desservait l'église de Bergerac.

BEAULIEU (EUSTORG [nom transformé plus tard en celui d'HECTOR] DE), musicien et poète, né au village de Beaulieu, dans le Bas-Limousin, vers la première décennie du XVI^e siècle, et mort après 1565.

Les circonstances de la vie de ce poète sont peu connues. Ses œuvres, que nous avons lues avec soin, ne nous ont appris que peu de chose. Nous voyons, par une de ses épîtres, que son père, qui avait amassé quelques biens « sans meschant vitupère », mourut sans tester en laissant sa veuve, « noble Jehanne de Busredon » avec sept enfants, dont trois filles et quatre garçons. Notre poète, « le dernier de la bande », était encore au berceau. On lui nomma pour curateur « maître Pierre Amadon ; » mais, soit incurie, soit infidélité, ce maître Pierre Amadon ne paraît pas avoir administré les biens de son pupille en bon père de famille, ainsi que le veut la loi.

Si me bailla [dit notre poète] dessous la charge
D'ung curateur qui n'en eust pas grand cure
Et de mon bien ne print aucun esmoy.

Toujours est-il que notre poète se croyant lésé dans le partage qui avait été fait de la succession de son père, un des premiers actes de sa majorité fut de demander compte à son curateur de sa gestion, en sollicitant la rescission du partage. L'affaire fut portée devant le parlement de Bordeaux, en 1529. Les détails en sont exposés avec netteté dans une épître en vers que notre auteur adressa au rapporteur de son procès, Nicolas Arnould, seigneur de Saint-Simon. Le parlement lui donna gain de cause.

Si la reproduction par M. Brunet du titre de la première des publications de notre auteur, est exacte, on doit croire qu'Eustorg de Beaulieu s'était déjà voué, à cette époque, au service des autels. Sans doute qu'on ourait attendu une autre conduite de la part d'un prêtre. Actionner sa famille en justice pour un pur motif d'intérêt, n'était-ce pas porter atteinte à la dignité du sacerdoce, ternir le nimbe de sainteté qui doit l'entourer et dérober le sanctuaire aux yeux profanes ? Les devoirs du ministère ne commandaient-ils pas, avant tout, l'abnégation de soi-même, le pardon des offenses, le renoncement aux biens du monde ? Aussi supposerions-nous volontiers qu'à cette époque notre poète n'avait pas encore reçu les ordres, si cette indication de M. Brunet n'était pas la seule preuve qui autorise à admettre l'assertion de tous les biographies qui s'occupent de notre Beaulieu, et qui prétendent qu'il fut prêtre, sans préciser, toutefois, ni le lieu, ni le temps de son entrée dans les ordres. Nous n'avons rien trouvé dans le recueil des œuvres de notre poète (édit. de Paris) qui indiquât d'une manière précise cette phase de son aventureuse existence ; car nous pensons que l'on ne saurait prendre au sérieux, avec Beauchamps, les absurdes logographes

d'un coq-à-l'âne adressé à Charlotte de Maumont, non plus que ce rondeau à mademoiselle de Tournon, jadis son écolière :

D'évesché, ce aussi d'abbaye,
N'impêtres pour moy, je vous prie ;
Car j'ay par trop la teste grosse
Pour porter mytre, aussi la croce,
Ne me doisois rien que facherie.
Ce seroit une mocquerie
De me charger; dont vous supplie
(S'il vacque rie) qu'on de me endosse
D'évesché, etc., etc.

Si ce n'est un certain fonds d'honnêteté — que ternissent, il est vrai, assez souvent, des détails plus ordinaires que licencieux, — tout, au contraire, dans ce recueil, tendrait à nous convaincre que ce n'est pas l'œuvre d'un prêtre. Le poète, l'homme du monde, s'y découvre seul, et quelquefois sous des couleurs très-peu théologales, si je puis dire ainsi. Dans quelques endroits, l'auteur ne craint pas de se faire l'écho de la voix publique, en s'attaquant aux vices du haut clergé :

Nul ne dispute [dit-il] contre onc artoie,
Ong ydotaire, ou ong iustitrier ;
Et les prelats que font-ils ! grosse chère.

Quant à lui, il s'exprime, dans maint passage, comme étant déjà entièrement dégagé des liens de la servitude romaine. « La foi de Christ et sou pur Évangile » formeut le fond de sa croyance :

Croyant pour vray [dit-il] tout ce qui est escript
De toy, mon Dieu et Sauveur Jésus-Christ,
En crête foy je veuls mourir et vivre.

N'est-ce pas aussi en cette foi que mourraient tous les martyrs de l'Eglise protestante ? On voit que Beaulieu inclinait vers le protestantisme bien avant d'en faire profession.

Nous apprenons par une foule de passages de ses écrits, qu'il se livrait plus particulièrement à l'enseignement de la musique ; il en donna notamment des leçons à Tulle, la capitale de sa province, et à Lyon. Il paraît qu'il habitait cette dernière ville vers 1536. Il était alors au service de Pom-

ponio Trivulio, appelé communément Théodore Trivulce, maréchal de France et gouverneur de Lyon, qui mourut en 1531, ne laissant qu'une fille. Il lui écrivait dans un dizain :

A ee froid premier jour de l'an,
Eustorg, votre serf, vous souhaite
Recouvrer vos biens de Milan, etc.

Remarquons ici que ce n'est que plus tard que l'auteur a changé son nom d'Eustorg en celui d'Hector. La première idée de ce changement paraît lui être venue de ce qu'une de ses écolières, Hélène Gondy, lyonnaise, dénaturait ainsi son nom, comme on le voit par un rondeau que le poète lui adresse :

Hélays, Hector vous veult faire service
En tout honneur, etc.

C'est vraisemblablement à cette époque de sa vie — si tant est que ce fait ne soit pas contredit — que Beaulieu se serait mis au service d'une troupe de comédiens ambulants en qualité de musicien. Sains doute qu'à l'exemple des poètes dramatiques, ses prédecesseurs et ses contemporains, il ne dédaigna pas de paraître lui-même sur les planches. Sa tournure, qu'il peint dans ce vers : « Je suis bien petit, rond et laid, » — ne pouvait d'ailleurs nuire à ses succès. Combien ne voit-on pas de bons acteurs dont la laideur physique sert à mettre en relief le talent, et quelquefois même, aux yeux d'un public bienveillant, fait l'unique mérite ? La ville de Lyon, alors, n'était pas exclusivement adonnée à l'industrie ; les beaux-arts y avaient aussi leur culte. Vers ce temps, un certain Jean Neiron avait fait construire un vaste théâtre, à trois étages, « avec son paradis au-dessus et l'enfer su dessoulz, » — et là, continue l'historien Rubys, par l'espace de trois ou quatre ans, les jours du dimanche et les festes après disner, furent représentées la pluspart des histoires du Vieil et Nouveau Testament, avec la farce au bout pour récréer les assistans. » Les

deux moralités que l'on est fondé à attribuer à notre Beaulieu ont sans doute été jouées sur ce théâtre.

Nous ignorons si c'est antérieurement à cette époque de sa vie que Beaulieu remplit la place d'organiste de l'église cathédrale de Lectoure ; Beauchamps en fixe la date en 1522. Quant à nous, nous n'avons rien trouvé dans les œuvres de notre poète qui confirmât ou contredit cette assertion, si ce n'est une épître adressée à la reine Marguerite de Navarre, à qui il offre ses services en s'excusant de la liberté qu'il prend de lui écrire. Il ne serait pas impossible que cette reine, qui aimait à distinguer le talent, l'eût admis au nombre de ses protégés. Quoi qu'il en soit, M. Weiss avance, dans la Biogr. Univ., nous ne savons sur quel fondement, que ce fut après avoir rompu avec les comédiens que Beaulieu se fit prêtre catholique. Pour nous, nous n'osions rien affirmer. Toutefois, si ce n'était l'assertion bien positive de M. Brunet, nous nous rangerions plus volontiers du côté du savant bibliothécaire de Besançon, car en présence de données contradictoires, on est naturellement porté à admettre pour vrai ce qui paraît vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Beaulieu qui, comme nous l'avons fait remarquer, penchait depuis long-temps vers les doctrines du protestantisme, finit par en faire profession ouverte ; il se retira à Genève, où il fut appelé à remplir les fonctions du saint ministère.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

- Les Gestes des Solliciteurs*
Où les lisans pourront cognoistre
Qu'est-ce solliciteur estre
Et qui sont leurs réformateurs.

Imp. à Bourdeaux, le 23 de aoust l'an 1529, pet. in-4°, goth. de 10 ff. à long. lignes. — « Cette pièce en vers, ajoute M. Brunet, est fort rare. On lit au 2° f. : *Les Gestes des Solliciteurs composés par maistre Eustorg de Beaulieu prestre.* — La Croix du

Maine cite *le Pater et l'Ave des solliciteurs de procès* [impr. d'après Sénebier, en 1546]. J'ignore si ces deux pièces ont été imprimées séparément, etc. » Nous n'avons pas été plus heureux que M. Brunet. Espérons que les renseignements que nous sollicitons de l'obligeance de nos lecteurs nous mettront à même de compléter notre notice dans les *Additions et Corrections* que nous nous proposons d'ajouter à la fin de notre ouvrage. — *Les Gestes des solliciteurs* ont été réimprimés dans les œuvres de notre poète, édit. de Lyon, mais omis dans l'édition de Paris.

II. *Cinq Placquarts placqués par les peintres de Lyon, le jour de la feste du Sacrement au lect an 1536, où ils jouèrent le murmurement et fin de Choré, Dathan et Abiron.* — Beauchamps, dans ses Recherches sur les Théâtres de France, n'hésite pas à attribuer à Beaulieu cinq Placards, espèce de prologue de la moralité du *Murmurement de Choré*, etc., mais rien ne prouve que la pièce elle-même soit de lui, « ce qui pourtant, remarque avec raison le même critique, est assez vraisemblable. » Doit-on voir dans cette confrérie des peintres de Lyon la troupe de comédiens ambulants au service de laquelle notre poète serait entré, au rapport de ses biographies, et doit-on croire que le succès qu'obtinrent nos « successeurs d'Appelles » les aurait déterminés à promener leurs tréteaux dans les provinces ? C'est ce que nous ne pouvons décider.

III. *Ballade dissonante pour dire par un personnage au commencement de l'Histoire morale de l'Enfant prodigue.* — Nous extrairons le passage suivant de ce prologue :

Tout homme et femme étant en este place,
Ayant espoir prendre esbat et deduy.
Souffrés ung peu sans que nul se desplasse,
Et vous gardés de faire noyse et bruyt;
Car, Dieu ay lant, devant que soit la nuit,
Verrez jouer comme et par quel manièr
UNG jeune fils des parents mal instruict
Mais en bourdeau la bien qu'eust de son père.

Ou ignore si la moralité de l'Enfant prodigue est l'œuvre de Beaulieu, ou si on ne doit attribuer à ce poète que le prologue de la pièce. » Du Verdier, remarque Beauchamps, en indique une édition à Lyon, sans date; et si cette édition est différente de l'histoire de l'Enfant prodigue attribuée à Antoine Tyron par La Croix du Maine, et imprimée selon lui à Anvers en 1584, sous le titre de comédie, il y a apparence que l'édition citée par Du Verdier est celle de la moralité faite par Eustorg. » Nous ne pouvons que nous associer à ces réflexions. Nous avons lu avec soin cette moralité; en voici le titre exact : *L'Histoire de l'Enfant prodigue par personnages. Par laquelle est démontrée la vie misérable où parviendront ceux qui despendent leurs biens prodigement.* Lyon, chez Pierre Rigaud, in-16, pp. 128. Nous n'y avons pas trouvé le plus petit mot qui pût nous mettre sur la trace de l'auteur; et si les inductions que l'on est tenté de tirer de la conformité du style, n'étaient pas si incertaines, nous serions plutôt porté à croire que Beaulieu est resté étranger à cette pièce. La part qui revient peut-être à notre poète-musicien est la composition d'une symphonie par laquelle on célèbre le retour de l'Enfant prodigue. Du reste, cette moralité n'annonce qu'un talent médiocre chez son auteur. Ce que nous y avons remarqué de particulier, c'est la présence d'un personnage étranger à l'action, l'arteur, dont le rôle consiste à résumer en quelques vers le sujet de chacune des scènes avant la représentation, de sorte qu'il ne restait pas même au spectateur le plaisir de la surprise. L'unité d'action et, malgré l'incohérence, l'unité de temps, sont observées; l'unité de lieu seule est violée sans scrupule. Vers de pieds inégaux, souvent même de deux ou trois syllabes. — Il ne faut pas confondre cette moralité avec *L'Histoire de l'Enfant ingrat, mironer et exemple moral des mauvais enfants envers leurs*

pères et mères. Contenant encors comme les pères et mères se destroient le plus souvent pour l'avancement de leurs enfans : qui sourantefois les descognoscent. Le tout par personnages. Lyon, 1589, in-16. fl. 94; autre édit. [princeps?] sans date, in-4° goth.; moralité attribuée à Ant. Tyron, et que l'abbé de Saint-Léger serait disposé à restituer à notre Beaulieu. Nous n'avons rien trouvé non plus dans cette pièce qui pût autoriser une supposition sur son auteur. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était catholique, sans être cependant fanatique; ce qui s'accorderait assez bien avec le caractère connu de Beaulieu, à l'époque où nous repor-terait cette moralité. Le style aussi révèle un écrivain plus exercé. L'unité d'action est seule respectée. Quelques traits d'un bon comique. Du reste, tout se passe à peu près en dialogues comme dans la plupart des pièces dramatiques de ce temps. Dans le cours de l'action, repas accompagné de fanfares et suivi d'une farce comme intermède. En tête de chaque scène, sommaire en prose. Vers de mètres inégaux, souvent de deux ou trois syllabes.

IV. *Les divers Rapports. Contenant plusieurs rondeaux, dizains et ballades sur divers propos, chansons; Epistles, ensemble une du coq à l'asne, et une autre de l'asne au coq; Sept blasons anatomiques du corps féminin; Excuse du corps pudique contre le blason des blasonneurs des membres féminins; La response du blasonneur du cul à l'auteur de l'apologie contre lui; Noms et surnoms retournez; Gestes, Pater et Ave des soldats de procès; Autre Pater de la ville et cité de Lectore en Armoignac; Le In manus du peuple sur le déluge qu'il craignoit jadis avenir; Et aussi ung autre In manus sur la grande famine qui régna l'an mille cinq cens vingt et neuf (mesmement au pays de Guyenne); Oraisons à Jésu-Christ; Épitaphes; Une déploration; Et aulcuns dictes des trespass-*

ses incitatifs à penser à la mort; le tout composé par M. Eustorg de Beaulieu, natif de la ville de Beaulieu, au bas pays de Lymosin; imprimez nouvellement à Lyon, 1537, pet. in-8° de 150 ff.; réimpr. à Paris, en 1544, sous le titre : *Les divers Rapportz, Contenants pluseurs Rondeaulx [au nombre de 89], Huitains, Dixains, Douzains* [pour la plupart des acrostiches], *Ballades; Chansons* [12, de quelques vers chacune]; *Epistres* [11]; *Blasons* [7]; *Épitaphes et autres joyeusetez*; pet. in-8° de 88 ff. non chiffrés, avec figg. sur bois. — Cette édition est moins complète que la précédente, mais à part les *Gestes*, *Pater et Ave des sollicitateurs de procès*, et le *Pater de la cité de Lectoure*, toutes les autres pièces s'y trouvent, telles que : *L'excuse du corps pudique envers ceulz qui ont composé le livre intitulé Blasons anatomiques*; *Contre celluy qui a faict le Blason des Blasonneurs des membres féminins, etc.*; *Aulcuns Oraisons à Jésus nostre redempteur*; *Épitaphes*; *Aulcuns dites des trespasser, etc.* L'auteur, dans une espèce de prologue, appelle sur son œuvre la bienveillance du lecteur :

En ces Rapports [dit-il] je n'entends pas mes Parler d'autiens partiellement, [mères Ne dire mal de nobles, lais, ne prebâtres, Fors que des mauls et vices seulement; Aussi suspise et regniers humblement Ains auditeurs et lecteurs de cette œuvre Que mes defauts chacun doucement œuvre, Leur confessant que tant en diet qu'en foict Suis à reprendre; aussi nul ne recouvre Le los entier d'estre trouvé parfaict.

Un tour facile et parfois même gracieux fait le principal mérite des poésies de ce recueil. Nous en citerons quelques fragments. Personne n'ignore que cette vérité :

D'un bout du monde à l'autre bout
L'habit fait tout,

ne date pas d'hier seulement. La chose est de tous les temps et de tous les régimes. Au besoin même, Aristophane nous en donnerait la preuve. Voici comment Beaulieu développe la

pensée exprimée dans les deux vers que nous avons empruntés à notre grand poète national :

Si Dieu ressuscitoit Saint Pol
Et il n'avoit robe honorable,
On le chasseroit comme ung fol
Et ne seroit point agréable.
Aujourd huy pour estre acceptable,
Fault porter asphirs et rubis
Et braguer comme ung connestable.
Chascun porte honneur aux habits,

Retranchons du couplet le 4^e vers qui est redondant, et nos meilleurs chansonniers, tels que Désaugiers, Armand Gouffé, et peut-être aussi notre excellent Béranger, ne lui refuseraient pas une petite place dans leurs œuvres.

Dans le rondeau suivant, Beaulieu relève une manie — car quel autre nom lui donner — dont, malheureusement, notre nation n'a pas encore cessé d'être possédée, celle de la gloire militaire, que nous appellerions volontiers avec Montaigne « la plus inutile, vainque et fausse monnoye qui soit en nos usage. »

Homme de bien de sa personne
Dict-on ung qui se scrait bien batre
Soit-il villain ou gentilastre;
Si sacs peur son corps habandonne,
Quel qu'il soit s'aux armes s'adonne,
On l'envie (et fust ung folastre)
Homme de bien.
Na face li succue œuvre bonne,
Fors jorier Dieu ferme, et combatte;
Mais qu'il poise son homme abatre,
Entre autres pendars son nom sonne
Homme de bien.

Nous citerons encore le fragment suivant, qui rappelle ce vers fameux de Voltaire : « Les hommes sont égaux, etc. »

De Adam et Ève avons tous origine,
Et n'y a nul descendante d'autre ligne;
N'alliege aucun (doncq) pour estre avoué
Qu'il vient de Sem, premier fils de Nod,
Qui père fait d'honesteté le signe.

Point ne prend la noblesse sa racine,
Ains de vertu (qui noble cœur domine)
Et vient chascun, soit bien ou mal doué,
De Adam et Ève.

On voit que notre auteur s'était déjà affranchi de préjugés que trois siècles de progrès sont à peine parvenus à déraciner complètement.

Fy de monsieur la genouillière
s'écrie-t-il ailleurs,

Qui nomme ses subjects vilaines
Et rit du labour de leurs mains, etc.

Si l'on en excepte quelques pièces où Beaujieu paie tribut à son siècle, on peut dire qu'en général sa morale est pure, quelquefois austère; on trouve aussi de temps en temps dans ses œuvres des idées saines, sinon profondes, qui révèlent un homme d'étude, un penseur.

Quant à la facture de son vers, elle est facile jusqu'à la négligence; mais tel doit être, selon nous, le caractère de la poésie légère. Aussi serions-nous tenté, si nos souvenirs ne nous trompent, de mettre Beaujieu sur la même ligne que Marot. Si sa réputation était moindre; ou, pour mieux dire, si elle est nulle, il ne faut pas accuser que les circonstances particulières de sa vie.

Si ma muse eut en France nef son asse
Or à la court, allez plus doux chanté,
dit notre poète en terminant son recueil;

Mais l'ung ne l'autre encors n'a hanté,
Dont vous plaira prendre en gré son ramage.

Pour nous qui connaissons bon nombre de poètes qui, pour avoir « hanté la cour, » n'en ont pas chanté « plus doux, » nous serions tout disposé à mettre ce regret de notre poète sur le compte de sa modestie.

V. Chrestienne réjouissance, 1546.
— Recueil de chansons mises en musique par l'auteur lui-même. Il paraît que, bien avant l'époque que La Croix du Maine assigne à ce recueil, Beaujieu avait déjà publié, ou tout au moins préparé pour la publication, un volume qui contenait des chansons. Nous lisons, en effet, cette remarque, au sujet de la première des Chansons insérées dans ses Œuvres, « à la louange de l'art de musique, » que l'auteur avait composé cette chanson « en note musicallement à trois et à quatre parties, avec d'autres choses, en quatre livres à part. » Le recueil

que nous indiquons ne serait-il qu'une réimpression? c'est ce que nous ne pouvons décider. La seule supposition qui nous soit permise, c'est qu'il paraîtrait, d'après le titre de son livre, que l'auteur avait déjà embrassé le protestantisme; ce qui nous reportera à une date postérieure à la publication de ses Rapports. Quoi qu'il en soit, qu'il nous suffise d'avoir appelé l'attention des bibliographes sur cette difficulté.

VI. La Doctrine et Instruction des filles Chrestiennes, désirant vivre selon la Parole de Dieu, par Hector de Beaujieu. Avec la repentance de l'homme pécheur. Lyon, 1565, petit, in-8° de 27 pages en tout.— Petit traité de morale pratique, ou, pour mieux dire, ascétique. Tous les néophytes sont portés à exagérer les principes du maître, et Beaujieu ne fait pas exception. Nous nous contenterons d'indiquer les différents chapitres de son livre, cela suffira pour faire comprendre jusqu'à quelles minutes il descend. 1. On doit aimer Dieu sur toutes choses. 2. De l'amour qu'on doit au prochain. 3. De l'amour, obéissance qu'on doit à ses parents et à tous autres supérieurs. 4. Receptes spirituelles, pour les cheveux et la teste. 5. Pour la face. 6. Pour les oreilles. 7. Pour les yeux. 8. Pour le nez. 9. Pour la bouche et la langue. 10. Pour le col et la poitrine. 11. Pour les bras et mains. 12. Pour les jambes et les pieds. 13. Pour tous les membres du corps en général, et pour le cœur aussi. 14. Très-bonne et approuvée recepte ordonnée par Jésus-Christ, et jadis prise par copie du bon médecin Saint Luc. 15. Conclusion de l'auteur. — La Repentance termine ce petit livre; c'est une pièce de vers qui n'offre rien de remarquable.

BEAUMANOIR, nom d'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres du Maine. À l'époque de la Réformation, deux de ses branches en embrassèrent les doctrines.

I. BRANCHE DU BESSO. GILLES DE

Beaumanoir, troisième fils de Charles de Beaumanoir et d'Isabeau Busson, fut destiné, comme cadet de famille, à l'état ecclésiastique. Il exerçait la charge de protonotaire apostolique, lorsque la lit forme le reçut au nombré de ses partisans. Il renonça à son titre et se maria. A sa mort, arrivée le 5 janvier 1512, il n'avait eu de sa femme Susanne qu'un fils, nommé SAMUEL de Beaumanoir, seigneur de Gazan, qui prit femme dans la maison de Cayres, et laissa une fille, appelée MARGUERITE.

II. BRANCHE DE LAVARDIN. Cette branche, beaucoup plus célèbre que la précédente, a donné au parti protestant un chef distingué en la personne de CHARLES de Beaumanoir, second fils de François de Beaumanoir et de Jeanne de Tucé, devenu seigneur de Lavardin par la mort de son frère ainé, qui décéda sans alliance. Nous n'avons rencontré nulle part son nom parmi ceux des gentilshommes qui rejoignirent Condé à Orléans et prirent part à la première guerre de religion; mais à la bataille de Saint-Denis, il combattit avec courage sous les ordres de Genlis. La paix de Longjumeau conclue, il retourna dans le Maine, d'où, quelques mois après, il accourut au secours de Condé avec quatre cornettes de cavalerie et deux compagnies d'arquebusiers. Il rallia Andelot à Bafusort en Vallée, rendez-vous général des Protestants de ces quartiers, franchit avec lui la Loire, et arriva à La Rochelle. Après le malheureux siège de Poitiers, il suivit Coligny dans le Midi, où il trouva plus d'une occasion de signaler sa valeur. Le 3 avril 1570, le corps qu'il commandait, joint à celui du marquis de Renel, repoussa jusqu'à sous les murs de la ville une sortie de la garnison de Montpellier. Peu de jours après, il fut chargé, avec le jeune Jarnac, plus connu sous le nom de Montlieu, de couvrir le siège d'Aimargues, et il défit une compagnie qui accourrait d'Aiguesmortes pour renforcer la gar-

nison. Sa bravoure, non moins que son crédit sur les religieux du Maine, le désignaient aux vengeances de la Cour. Il fut des premiers porté sur le rôle de proscription, et périra dans la nuit fatale de la Saint-Barthélemy. L'historien de Thou nous apprend qu'il avait rempli les fonctions de gouverneur auprès du jeune Henri de Navarre.

Charles de Beaumanoir laissa de sa première femme, Marguerite de Chources, qu'il avait épousée en 1515, un fils nommé JEAN et une fille appelée MADELAINE, restée veuve sans enfants d'Olivier Du Feschal, sieur de Poligny et de Marboué. En secondes noces, il épousa Catherine Du Bellay, seconde fille et héritière de Martin Du Bellay, sieur de Langey, dont on connaît les intéressants Mémoires. Il en eut trois filles : MARTHE, MARIE et ÉLISABETH. La première fut mariée à René de Bouillé, comte de Crémance; la seconde, à Louis de Cordouan, sieur de Mimbré.

Ne en 1531, Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, fut élevé auprès du roi de Navarre, et, tout jeune encore, il combattit dans les rangs des Protestants, notamment au siège de Poitiers; mais après la mort de son père, il se fit catholique. Henri III lui ayant refusé la charge de capitaine des gardes-du-corps, il en conçut un tel dépit qu'il excita le roi de Navarre à s'enfuir de la Cour. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1614, il servit avec fidélité Henri IV et Louis XIII. En récompense de ses services, il avait obtenu, en 1595, le bâton de maréchal.

BEAUMONT, nom donné encore aujourd'hui à une cinquantaine de villes, bourgs, villages ou châteaux disséminés sur toute la surface de la France. On comprend dès lors combien ce nom devait être commun, et combien il est difficile de restituer à chacune des personnes qui l'ont porté la part qui lui revient dans les faits, souvent si confus, de l'histoire. Si

nous commettions des erreurs, nous aurons, du moins, pour excuse d'avoir fait tout ce qui était en nous pour les éviter.

Nous ne nous occuperons point ici de plusieurs Beaumont dont le nom patronymique nous est connu, non plus que de quelques autres sur lesquels nous n'avons pu réunir assez de renseignements pour leur consacrer une notice spéciale; ceux-là écartés, il nous en reste encore plusieurs qui ne peuvent être passés sous silence, si nous voulons être fidèles au titre de notre ouvrage.

Le premier est un Beaumont qui remplissait les fonctions pastorales à Orléans en 1568. On trouve dans la Collection manuscrite de Fontanieu (N° 316-317) une lettre qu'il écrivit à Renée de France, en date du 27 août de cette année, et qui est trop honorable pour que nous n'en fassions pas une mention particulière. Après avoir remercié cette princesse de la peine qu'elle avait prise d'écrire au gouverneur d'Orléans en faveur de sa pauvre église, il continue : « Cependant, Madame, nous pensons avoir une obligation si étroite à cette église, que jusques à ce qu'il y ait persécution ouverte, nous ne délibérons désamorcer la ville, espérant que le Seigneur des armées nous tiendra en sa protection; ou s'il lui plaît se servir de nous pour sceler de notre sang sa vérité que nous annonçons, il nous fera grand honneur de nous appeler au rang de ses martyrs. »

A la même époque, nous trouvons un capitaine Beaumont servant dans les rangs huguenots. C'est apparemment le Beaumont dont parle Rèze. Cet historien raconte, en effet, qu'un sieur de Beaumont, ennemi acharné des Protestants, ayant assisté, en 1562, à une dispute qui eut lieu à La Charité entre le ministre *La Haye* et un docteur de Sorbonne, fut si vivement frappé des raisons alléguées par le premier, qu'il se convertit et servit dès lors avec un grand zèle la cause

de la Réforme. Pendant la seconde guerre de religion, il se saisit d'Entrain dans le Nivernais, et il continua à combattre sous les ordres de Condé jusqu'à la bataille de Jarnac, où il fut tué. Il se signa nommément à la bataille de Dreux; ce fut lui, selon quelques-uns, qui blessa *François de Clèves*, due de Nevers.

Après la révocation de l'édit de Nantes, un sieur de Beaumont fut enfermé à la Bastille, le 16 mai 1686, avec les demoiselles de Villarnou, parce qu'il avait voulu leur procurer les moyens de sortir du royaume. Les Mémoires de la Bastille le signalent comme extrêmement attaché à sa religion. On peut le croire, car en facilitant la fuite de ces demoiselles, il n'ignorait pas à quel danger il s'exposait. Les victimes protestantes plongées alors dans les cachots de la Bastille étaient nombreuses; nous n'en citerons ici que quelques-unes. Le 18 juillet 1685, on y avait jeté Bertrand, de Vitry-le-François, parce qu'il s'était activement employé à procurer à ses coreligionnaires les moyens de s'évader. Une femme Vaillant, qui avait été assez heureuse pour se réfugier en Angleterre avec son mari, étant rentrée en France pour y vendre ce qu'ils possédaient, eut le même sort. Bayle, qui s'était sauvé en Espagne et y avait établi des manufactures, fut attiré en France par de belles promesses, et enfermé à la Bastille, où il passa onze ans. Ce ne fut qu'en 1696 que ses fils, qui servaient dans l'armée, obtinrent sa mise en liberté en fournissant caution qu'il ne sortirait plus du royaume. La dame Mallet, arrêtée avec ses trois filles au moment où elle montait dans la voiture de Bruxelles, alla rejoindre ces infortunés. Elle fut suivie, au mois d'avril 1686, par la dame Hamonet, que l'on incarcéra uniquement dans l'espoir que son mari, riche négociant réfugié, reviendrait en France. Au mois d'octobre de la même année, le sieur de Donon fut plongé dans les

cachots de l'infâme forteresse par la seule raison qu'il était réputé « le moins traitable des Protestants ». C'est ainsi que le despote entendait la liberté de conscience qu'il avait garantie, même par l'édit révocatoire.

Nous avons eu entre les mains un *Catéchisme contenant les principales vérités de la religion chrétienne, par de BEAUMONT, ci-devant pasteur de l'Église réformée de Caen; nouv. édit., où l'on a ajouté les passages tirés de l'Écriture sainte;* Rotterdam, 1719, in-12; *ibid.*, 1722, in-12. On ne peut douter que ce ne soit le même ouvrage que celui dont nous avons mentionné ailleurs (*Voy. I, 217*) une copie manusc. conservée à la bibl. de Caen.

Eofin, Sénébier cite un Étienne Beaumont, né en 1718, mort en 1758, auteur de *Principes de philosophie morale* (Gen., 1754, in-8°), qui ont assez de mérite pour que les éditeurs du Diderot imp. à Londres [Amst.], 1773, 5 vol. in-8°, aient pu confondre ce traité avec l'ouvrage de Shaftesbury, trad. par le célèbre encyclopédiste. Selon l'*Histoire littéraire de Genève*, il était avocat; selon le *Dict.* des anonymes, il exerçait les fonctions du ministère. Barbier prétend aussi qu'il fut chargé de retoucher le style de la trad. de la Bible faite par les pasteurs et les professeurs de Genève, et publiée à Gen., 1805, in-fol.

BEAUMONT (François de), baron Des Adrets, né en 1513 (1) d'une famille noble du Dauphiné, et mort en 1587, dans sa maison de La Frette, en Grésivaudan.

Avant d'aborder les faits de ce grand homme de guerre, nous éprouvons le besoin de dissiper, ou au moins d'atténuer dans l'esprit de nos lecteurs, certaines préventions qui s'attachent à son nom. La réputation de férocité qu'on lui fait n'a rien de véritablement exact. Les horreurs commises par les troupes de l'italien Fabrice Serbellou, mais aussi par les Catholiques de Provence qui s'étaient joints à elles. Les hordes d'Attila étaient moins barbares, moins

lui-même, cet écrivain sceptique qui ne se laisse pas facilement aveugler par l'esprit de parti, n'est-il pas allé jusqu'à répéter ce bruit : « qu'on disoit qu'il apprenoit ses enfans à être cruels et à se baigner dans le sang ; » calomnie dont l'atrocité révoltante a encore paru trop douce à l'esprit bâneux et fanatique du jésuite Maimbourg, qui, prenant au propre une expression figurée, affirme sur la foi de Brantôme, quoique Brantôme, comme nous venous de le voir, n'affirme rien, qu'il « obligeoit ses deux fils à se baigner dans le sang des Catholiques pour faire passer dans leur âme par cet effroyable bain toute sa cruauté ». Est-ce une indignité, ou plutôt, par esprit de charité, ne devons-nous pas croire que c'est une grossière méprise de la part du jésuite ? Dans ce dernier cas, le plaisant le dispute à l'odieux. Sans doute les barbares exécutions de Montbrison sont une tache dans la vie du baron Des Adrets. Mais en reconnaissant que les nécessités de la guerre sont, en tous temps, terribles, et plus terribles encore dans une guerre de principes, où la destruction de l'ennemi semble seule assurer le triomphe du parti vainqueur, on ne doit pas oublier que le droit de représailles est écrit dans le code militaire de toutes les nations, même les plus civilisées. Au besoin, notre histoire contemporaine nous en fournirait la preuve. Or on sait, au rapport des historiens catholiques les moins suspects de partialité en faveur des Protestants (1), que « le saccagement d'Orange n'avoir point eu d'exemple parmi les Chrétiens ». L'esprit se refuse, au effet, à croire toutes les horreurs qui ont été commises de sang-froid dans cette malheureuse cité, non-seulement par les troupes de l'italien Fabrice Serbellou, mais aussi par les Catholiques de Provence qui s'étaient joints à elles. Les hordes d'Attila étaient moins barbares, moins

(1) D'après les Tables Chromol, de Lenglet-Dufresnoy.

(1) Varillet, *Histoire de Charles IX*, vol. I, p. 249.

raffinées dans leurs cruautés, moins infâmes dans leurs débauches.

A la nouvelle de tant de crimes monstrueux qui venaient de frapper une ville amie — nous le demandons à tout homme de bonne foi, qui sait descendre dans les profondeurs de son âme pour y surprendre la vérité, — quels devaient être les sentiments d'un homme de guerre élevé et nourri au milieu des camps; dans ces temps désastreux où la force brutale faisait le droit, dans ces temps encore tout imprégnés des mœurs de la barbarie, où, selon l'énergique expression de Montaigne, les condamnations de la justice étaient plus crimineuses que le crime même, où le mépris de la vie des hommes passait pour une vertu, où toutes les notions du juste et de l'injuste étaient perverties, dans ces temps enfin qui ont été témoins des massacres de Cabrières et de Mérindol, des massacres de Vassy, des massacres de Sens, d'Amiens, d'Abbeville, d'Orange, et de tant d'autres massacres, trophées sanglants du fanatisme auxquels le massacre de la S. Barthélémy sert de couronnement; quels devaient être, disons-nous, les sentiments d'un soldat armé du glaive, fort de son droit et de sa bonne cause, plein d'audace et de résolution, si ce n'est une ardente soif de vengeance?

Et si nous considérons que les malheureux échappés aux égorgements d'Orange avaient trouvé un refuge dans les rangs des soldats de Des Adrets, quelle ne devait pas être leur ardeur à poursuivre les bourreaux de leurs familles! Quel bras eût été assez puissant pour les contenir? Quelle autorité assez forte pour réprimer l'entraînement de leur furour? Oui, sans doute, la religion du Christ est sublime: pardonnons à nos ennemis, aimons-les, car c'est les aimer que de leur pardonner; mais quand ces ennemis sont teints du sang de nos frères, quand ils se sont souillés de tous les crimes sur nos femmes et sur nos

enfants, quand ils ont encore le cou-teau levé et la menace à la bouche, mon Dieu! ne faudrait-il pas une vertu plus qu'humaine pour comprimer dans son cœur les terribles bouillonlements de la vengeance? Nous qui sommes en sûreté dans le port, ne soyons donc pas injustes par trop de sévérité dans nos jugements sur ceux qui ont vécu au milieu des orages et des tempêtes.

En butte à des accusations de cruauté, qui lui étaient plus particulièrement adressées par son propre parti, Des Adrets, « ce Goliath qui déshonorait les batailles rangées d'Israël », a tenté plusieurs fois de se justifier, et il l'a toujours fait par les mêmes raisons que nous. Qu'on nous permette de citer ce fragment d'une lettre qu'il écrivit au duc de Nemours (15 nov. 1562): « Je n'ai jamais pressé, ni contraint gentilhomme à prendre les armes pour suivre notre parti, ne les voulant forcer en leurs volontés ni en leurs consciences. Je n'ai jamais permis imposition de tailles ni tributs... J'ai guerroyé toujours sur la terre du pape, pour exempter mieux le pays des ruines et dissipations que la guerre apporte après soi. Moi étant empêché à Lyon, l'armée du sieur de Sommerive et Fabrice, accompagnés des sieurs de Cental [de Flessan], de Suze et de Carees, prit la ville d'Orange, là où, bien qu'il n'y eût gens de guerre, ils firent toutefois le plus hideux et exécrable spectacle qui jamais ait été vu entre les barbares. Car, indifféremment, sans regarder à l'âge ni sexe, ni ceux mêmes de leur religion romaine, tout fut mis au tranchant de l'épée; et n'étant encore rassasiés du sang des innocents, ils mirent le feu en la ville. Or, ayant entendu cette horrible et lamentable tragédie, mes entrailles furent tellement émues qu'en deux jours j'assemblai à Montélimart 3 ou 4,000 hommes avec une bonne troupe de gentilshommes, et me délibérai avec ce peu de les aller combattre pour veuler tant de sang inutilement épandu, sachant bien que

Dieu, qui condnit et doone les victoires, châtierait cette cruelle armée, qui étoit trois fois plus grande que la mienne. Eux ayant quitté la campagne, je m'achemipai vers le pays du pape, où je pris deux villes d'assaut, auxquelles, à mon regret, je ne pus retenir les mains des soldats qu'ils ne prissent leur revanche sur 4 ou 500 hommes qui furent trouvés à Pierrelatte et à Boulègue, qui avoient encore leurs vêtemens, épées et armes ensanglantés du sang d'une partie des pères, frères et cousins de plusieurs de mes soldats ; et ne se trouvera point dans les villes que j'ai prises d'assaut, qu'il y ait eu homme ou femme ne portant armes qui ait été offensé, voire en la plus grande fureur, même au pays du pape. » Sont-*ce là* les sentiments et la conduite d'un homme sanguinaire ? Un jour, d'Aubigné s'informant auprès de lui : « Pourquoil il avoit usé de cruautés mal convenables à sa grande valeur, » il lui répondit : « Nul ne fait cruauté en le rendant ; les premières s'appellent crnautés, les secondes justice. » Il pensait, et peut-être avec raison, que les représailles ont cet heureux effet de contraindre l'ennemi à une guerre royale. « Le seul moyen, dit-il, de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre les revanches. — L'ennemi facile et clément donne du cœur à ceux qui l'attaquent. » Tels étaient ses principes.

Du reste, pour apprécier un homme, quel qu'il soit, à sa juste valeur, on ne doit pas le séparer de son siècle. Bien des crimes sont alors atténués, bien des erreurs justifiées, bien des mystères du cœur humain dévoilés. Ouvrons donc l'histoire. Quelle était la guerre à cette époque ? La guerre était ce que les Barbares l'avaient faite, et peut-être un peu plus cruelle : le meurtre, le pillage, le viol. Les armées, sans exception des armées royales, n'étaient que des corps de partisans ou de bandits, que des compagnies d'aventure. Serait-il juste

alors de faire un crime au baron Des Adrets de n'avoir pas été supérieur à son siècle ? Il a été ce que furent les Guise, ce que fut le duc d'Albe, ce que fut Tavannes, ce que furent mille autres capitaines de ce temps. Qu'on le compare à Montluc, cet homme de sang qui ne marchait qu'accompagné de deux bourreaux, et il sortira triomphant de cette épreuve. De part et d'autre, même mépris de la vie des hommes. « La nécessité de la guerre, écrit Montluc, nous force en despit de nous-mêmes à faire mille maux, et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'un poulet. » Même système de barbaries pour jeter la terreur au cœur des ennemis : « On pouvoit cognoistre, dit-il, par là où j'estois passé, car par les arbres sur les chemins on en trouvoit les enseignes ; un pendu estoit plus que cent tués. » Même bravoure, même fanatisme, même envirrement du carnage. Mais voici en quoi ils diffèrent. Montluc se glorifie de sa férocité ; il a l'orgueil du crime. Des Adrets, au contraire, cherche à se justifier ; il se sent mal à l'aise avec sa conscience, il redoute l'animadversion publique. A Montluc, sa propre justification lui suffit. Des Adrets est cruel par principe ; Montluc l'est plutôt par nature et par fanatisme ; il y a du boucher dans cet homme-là. En plusieurs circonstances où les lois de la guerre recommandaient ou tout au moins autorisaient une sévère répression, lors de la reprise de Grenoble, par exemple, Des Adrets se comporta avec humanité ; pas une goutte de sang ne fut répandue. Nous ne sachons pas que Montluc ait été jamais pris d'un mouvement de compassion ou de clémence envers ses ennemis ; dans le sac des villes, femmes, enfants, vieillards, tout était égorgé. Des Adrets, à notre connaissance, ne fausse jamais sa parole, jamais il ne passe par les armes des garnisons reçues à composition. Montluc pensait, par contre, avec l'Eglise, que l'on n'est pas tenu de garder la foi

jurée à un hérétique. Aussi lui arriva-t-il plus d'une fois d'accorder la vie sauve à une garnison brave et résolue pour la frapper plus sûrement, pour l'égorger sans défense. Tels étaient ces deux terribles fléaux de Dieu.

Ces considérations, qui ne nous ont pas été inspirées par un vain amour de nouveautés, nous induisent à penser que Des Adrets a été calomnié par ses contemporains. Les faits de sa vie le prouveront encore mieux.

Des Adrets fit ses premières armes en Italie, à l'âge où d'autres ne sont pas encore sortis de page. Il servit sous Lautrec, sous Boutières, son oncle, sous le maréchal de Brissac, et se signala par plusieurs actions d'éclat. Vers 1553, il obtint par l'entremise de ce dernier, qu'il avait suivi dans toutes ses expéditions, le brevet de colonel des légionnaires de Dauphiné, auquel il ajouta bientôt celui de colonel des légionnaires de Provence, Lyonnais, Languedoc et Anvergne. Ces légionnaires formaient un corps d'infanterie d'environ 6,000 hommes, dont les capitaines, quoique pourvus au nom du roi, étaient entièrement à son choix. En 1557, il rejoignit à leur tête l'armée de Piémont. Ce fut vers ce temps, en 1558, qu'il éprouva un revers qui, au dire de ses biographes, eut une singulière influence sur ses destinées. Montcalvo, dans le Monferrat, était assiégié par les Espagnols. Charles d'Ailly de Péquigny (1) en était le gouverneur. Des Adrets commandait sous ses ordres. La brèche étant faite, d'Ailly ne jugea pas à propos de la défendre ; il se retira précipitamment dans la citadelle avec sa garnison, forte de plus de 4,000 hommes. C'est pourquoi, surpris par les assiégeants au moment où il s'y attendait le moins, Des Adrets fut forcé de se rendre. Furieux de ce revers, qu'il attribuait à la lâcheté du gouverneur, et que, dans son humeur chevaleresque, il ressentit comme un outrage à son honneur, il ne songea plus qu'à en tirer vengeance. Après avoir recouvré sa liberté, il cita d'Ailly devant François II, pour se voir condamner à lui restituer le prix de sa rançon, et l'indemniser de la perte de son équipage. Cette affaire divisa la Cour ; mais d'Ailly, protégé par les princes de la maison de Lorraine, obtint un jugement qui le déchargea de l'accusation de son adversaire. *Indé ira !* Toutefois, nous ne saurons admettre que la haine qu'il nourrissait depuis cette époque contre les Guise fut la seule considération qui le jeta dans le parti des Protestants. Rien n'autorise ses biographes à le traiter avec tant de mépris. Quand il s'agit de l'honneur, des conjectures ne sont pas des preuves. Notre opinion, à nous, est qu'avant de se vouer à la défense de la Cause, Des Adrets était protestant, et protestant zélé. Tout le prouve, jusqu'à ses excès mêmes.

Nous ne savons pas non plus quelle confiance on doit ajouter au récit de M. Martin, lorsqu'il avance, dans son Hist. militaire et politique de François de Beaumont (Grenoble, 1803, in-8°), que peu avant la levée de bouchiers du prince de Condé, le duc de Guise ayant envoyé des troupes dans son gouvernement dans la citadelle avec sa garnison, forte de plus de 4,000 hommes. C'est pourquoi, surpris par les assiégeants au moment où il s'y attendait le moins, Des Adrets fut forcé de se rendre. Furieux de ce revers, qu'il attribuait à la lâcheté du gouverneur, et que, dans son humeur chevaleresque, il ressentit comme un outrage à son honneur, il ne songea plus qu'à en tirer vengeance. Après avoir recouvré sa liberté, il cita d'Ailly devant François II, pour se voir condamner à lui restituer le prix de sa rançon, et l'indemniser de la perte de son équipage. Cette affaire divisa la Cour ; mais d'Ailly, protégé par les princes de la maison de Lorraine, obtint un jugement qui le déchargea de l'accusation de son adversaire. *Indé ira !* Toutefois, nous ne saurons admettre que la haine qu'il nourrissait depuis cette époque contre les Guise fut la seule considération qui le jeta dans le parti des Protestants. Rien n'autorise ses biographes à le traiter avec tant de mépris. Quand il s'agit de l'honneur, des conjectures ne sont pas des preuves. Notre opinion, à nous, est qu'avant de se vouer à la défense de la Cause, Des Adrets était protestant, et protestant zélé. Tout le prouve, jusqu'à ses excès mêmes.

Nous ne savons pas non plus quelle confiance on doit ajouter au récit de M. Martin, lorsqu'il avance, dans son Hist. militaire et politique de François de Beaumont (Grenoble, 1803, in-8°), que peu avant la levée de bouchiers du prince de Condé, le duc de Guise ayant envoyé des troupes dans son gouvernement

(1) D'après de Thou, c'était *Antoine d'Ailly*, par conséquent le père des d'Ailly; d'après Villars (Hist. de Charles IX), c'était *Louis d'Ailly*; et d'après Boizard, *Charles d'Ailly*, vicaire d'Amiens, « le même, dit-il, qui fut tué avec son fils à la bataille de St-Denis » (Hist. généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné). Mais tous trois se trompent. (*Fair d'Ailly*). A l'époque du siège de Montcalvo, le vicaire d'Amiens appartenait à *François d'Ailly*, et à sa mort, en 1560, il passa à son frère *Louis*. De Thou, qui ne mentionne parmi les morts tombés sur le champ de bataille de St-Denis, que *C. Dailly*, seigneur de Péquigny,

nement de Dauphiné pour réprimer un soulèvement des Protestants, que commandaient *Charles Dupuy de Montbrun, Jacques Pape de Saint-Auban, Mary de Vesc*, seigneur de Comps, *Henri de Caritat*, seigneur de Condorcet, et plusieurs gentilshommes de la province. Des Adrets combattit dans les rangs des troupes royales à la tête de ses légionnaires, et qu'il se comporta en bon catholique. Ces faits, qui ne se trouvent énoncés nulle part ailleurs, à notre connaissance, que dans l'histoire de M. Martin, demanderaient à être confirmés; car si l'art avec lequel un ouvrage est conçu, le discernement avec lequel un historien expose et juge les faits, l'esprit logique qui règne dans ses idées, l'impartialité, la loyauté qui enchaînent ses jugements, sont des garanties de la valeur historique d'un livre, l'ouvrage de M. Martin ne doit avoir d'autorité que pour son auteur.

Avant de poursuivre notre récit, nous chercherons encore à dissiper un nuage, car tout est nuage et obscurité dans l'histoire de ces temps. Allard (*Vie de Des Adrets*) prétend que notre baron ne se prononça pour le parti du prince de Condé que sur les instances de Catherine de Médicis, qui, se souvenant de la haine qu'il avait vonnée aux Guise, lui écrivit à peu près en ces termes : « Qu'il lui feroit plaisir de s'appliquer à détruire l'autorité de la maison de Guise en Dauphiné, par quelque voie que ce fust, pourveu que la chose réussist; que s'il ne pouvoit trouver des forces pour lui opposer parmy les Catholiques, il pouvoit en prendre parmi les Huguenots; que ce n'étoit pas, à proprement parler, une affaire de religion, mais une affaire de politique, etc. » Mais cette lettre nous paraît apocryphe, au moins dans la forme sous laquelle Allard la reproduit, et tel sera certainement le sentiment de quiconque aura pris connaissance des lettres que Médicis écrivit dans le même but au prince de Condé. Ici, c'est la reine-mère

telle que l'histoire la présente, irrésolue, fourbe, dissimulée, ne s'exprimant qu'à mots couverts, semblant vouloir et ne pas vouloir tout à la fois, toujours préoccupée de se ménager une porte de derrière; là, c'est une femme vulgaire qui livre son secret au premier venu et se jette à sa merci. Une conduite aussi imprudente n'était pas dans le caractère de la mère de Charles IX. Aussi, dans la lettre que Des Adrets lui adressa de Valence, le 20 avril 1562, après la prise d'armes des Protestants du Dauphiné, rien ne laisse supposer des intelligences entre eux. En voici quelques passages : « Madame, tout le peuple de ce pays de Dauphiné ont eu telle appréhension de la captivité où la Majesté du Roy et la Vostre se trouve présentement réduite que tous, d'un mesme accord, se sont résolus, avec les armes aux mains, de la délivrer de la domination de ceux qui, par force et violence, la vous ont usurpée, et vous remettre en main l'autorité et administration, qui par toute loi divine et humaine vous est attribuée. » Puis, après avoir raconté la prise de Valence et s'être justifié du meurtre de La Mothe-Gondrin, « ennemy tout outré de la Religion et avancement de la gloire de Dieu, » qui, dit-il, « deux jours auparavant, avoit misérablement fait mourir douze ou treize hommes des nostres, » il continue ainsi : « Reste maintenant à vous dire, madame, l'espérance que nous avons de prendre dedans peu de jours les chemins de Paris, et nous joindre à toutes les autres provinces de France, qui, justement compassionnées à raison de la captivité de leur Roy, sont résolues de le recouvrir d'entre les mains des oppresseurs qui le tiennent et le remettre entre les bras de Vostre Majesté, madame, comme légitime tutrice de sa personne et de ses Estates; espérant qu'au moyen de cette liberté recouverte, ce royaume sera désormais par vous administré à l'honneur et gloire de Dieu et contentement du peuple. » Est-ce là la lettre d'un com-

plice? Est-ce là la lettre d'un bon catholique qui ne s'est jeté dans le parti protestant que pour nuire à un ennemi personnel? Bien plus, dans la lettre que Des Adrets écrivit au duc de Nemours et dont nous aurons occasion de reparler, ne lui dit-il pas expressément qu'il a pris les armes par les ordres du prince de Condé? S'il eût reçu des ordres directs de la reine-mère, l'aursit-il tû?

La Motte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise dans son gouvernement du Dauphiné, tenait à cœur de se montrer le digne émule de son patron. Valence devint le théâtre de ses meurtres. Un simple soupçon, et moins que cela, une fantaisie de bourreau qui passait par la tête de cet homme, suffisait pour vous conduire au supplice. Le ministre Durat avait en la tête tranchée. Louis Gay, capitaine de La Côte-S.-André (1), venait d'être pendu avec deux autres religionnaires aux fenêtres de son hôtel. Le ministre Jacques Roux, Amelly, Barjac, Jean Du Mas attendaient leur tour en prison. Le crime de ces derniers avait été d'adresser à ce nouveau proconsul romain une humble requête pour obtenir la liberté de leur culte. A la fin le peuple s'émut de tant d'horreurs. Le dimanche matin, 26 avril, une poignée de religionnaires s'emparèrent d'une des portes de la ville. Gondrin, prévenu de ce soulèvement, se porta à la hâte sur les lieux, accompagné d'un certain gros nombre de ses soldats. « Le combat s'engage, on se bat avec acharnement. La petite troupe de fidèles, au nombre de quatre-vingts seulement, allait succomber sous l'effort de soldats aguerris et disciplinés, lorsqu'un secours inespéré l'arrive. Tout nous fait présumer que c'est l'intrépide Des Adrets qui accourrait à la tête d'une troupe d'insurgés (2). Il était à Lyon,

(1) D'après d'autres documents, « treize-vingt » mis à mort à Romans.

(2) Bien confirme cette opinion. Mais, d'après lui, ce secours ne serait arrivé que le lendemain, 27 avril. « Le jour venu qui estoit le

lorsque les conjurés vinrent lo prier « de leur assister, » et l'élurent « pour estre leur chef en si sainte et louable entreprise. » Les capitaines de Beaumont (1), de Pontaix, Louis Saurin Du Chaylard, François de Mirabel, de Rocilles et Jean de Vesc, commandaient sous lui. Gondrin, assailli par des forces supérieures, céda le terrain; il se renferma dans son hôtel. Mais les insurgés l'y poursuivirent, l'y assiégerent « et le pressent tellement par armes et feu (car le feu y fut incontinent mis) qu'il fut contraint luy et les siens de sortir, et en sortant tous furent mis à mort; entre lesquelz le prévost de la ville dudit Valence, grand favoriz dudit Gondrin, dans l'escarcelle du quel fut trouvée une missive du sieur de Guyse, par la quelle luy estoit commandé de massacrer et de mettre à mort cruelle, partout où il mettoit le pied, toutes personnes de la part de l'Evangile, sans aucun esgard d'âge ou sexe. » Cette pièce est-elle apposée? c'est ce qu'on ne saurait dire. La veille de la St. Barthélémy, personne, non plus, ne voulait y croire. Quant à la mort de Gondrin, elle n'eût sauté être imputée à Des Adrets : « Nous ne pousses tant faire, écrit-il à Médicis, que ledict peuple, esmeu et affamé du sang de cest homme, jù ne l'ayt tué. » Ce fut Jean de Vesc, seigneur de Montjoux, beau-frère du capitaine Blacons, qui le frappa, dit-on, dans la mêlée pour venger la mort de son ami le capitaine Gay.

Après avoir établi à Valence, dont vingt-septième dudit mois, devant par une singularité providence du Dieu (comme il en apprit très-véudemment puis après) que les principaux gentilshommes de la religion au pays de Dauphiné arriverent à Valence, à savoir, les sieurs baron Des Adrets, de Monbrun, de Mirabel, et Montoux, beau-frère du sieur de Blacons, qui trouveront la ville ainsi vide que dit est, et Gondrin assiégé de toutes parts en sa maison, etc. »

(1) Peut-être Beaumont-Combourel, qui plus tard se distingua par sa belle défense de Bourg-d'Oisans, ou Guy Cauchet, dit de Beaumont, seigneur de Saint-Eustache, ou bien encore l'un des frères de ce dernier?

il fit sa place d'armes, la liberté de religion. Des Adrets écrivit aux conseils et aux magistrats des différentes villes du Dauphiné pour leur enjoindre de ne reconnaître d'autre exercice que celui de la religion protestante. Repressailles ou fanatisme, une telle violence n'était certes pas politique. Puis il dépêcha Ponsennois au prince de Condé pour l'instruire de ce qui s'était passé, et pour prendre ses ordres. Condé reconnut les services du baron en le nommant son lieutenant (1). Il le chargea en même temps de s'emparer de Lyon. Mais les événements avaient marché plus vite que la réponse du prince.

Depuis quelque temps, Des Adrets entretenait des intelligences dans cette ville, à la faveur d'une sorte de connivence du gouverneur, le comte de Sault. La mine était prête; les événements de Valence la firent éclater. « Ce mésme jour de mardi (28 avril), lit-on dans un récit de la « Prise de Lyon » publié dans les Mémoires de Condé, les nouvelles vindrent que La Motte-Gondrin avoit été tué à Valence, et que dedans ses coffres on avoit trouvé plusieurs lettres... entre lesquelles s'en trouva une de la Cour, portant que le deuxième (le quatrième d'après d'autres sources) jour de mai estoit dédié et consacré au massacre des Protestans. — Les Protestans, voyant toutes ces menées, proposèrent en leur conseil... d'avancer le pas contre telles embuscades et machinations; et de fait, lendemain ceux de Valence leur envoyèrent à force gens d'armes, sous la conduite du capitaine qui avoit

pris monsieur de La Motte-Gondrin. — Le dernier jour du mois d'avril, au soir, après souper, se meirent tous en armes, ... sous la charge de trois capitaines, dont l'un est le chef et se nomme le capitaine *De l'Anguille [Grille]*. L'entreprise fut si bien conduite que « en tout ce tumulte il n'y eut que trois personnes mis à mort et autant de blessés. »

Des Adrets commandait-il cette attaque en personne, comme l'avancent plusieurs historiens et comme nous l'avons dit nous-mêmes dans un autre endroit de notre ouvrage (*Voy. Attanacourte*, t. I, p. 20), sur la foi du jésuite Colonia? Nous ne le pensons pas. Sans doute l'autorité du généalogiste Brizard serait pour nous d'un grand poids dans la question; selon lui, « les habitans de Lyon, excités par le capitaine de Grille, n'évoient pas plus tôt appris les événements de Valence, qu'ils avoient pris les armes et appellé Des Adrets; lequel y entra dans la nuit du dernier avril au 1^{er} mai. » Mais si l'on considère que la prise d'armes des religieux lyonnais eut lieu ce jour-là même (nuit du 30 avril au 1^{er} mai), il est impossible d'admettre que Des Adrets, qui était appelé par le parti vainqueur, y soit entré en même temps que les insurgés. Nous voyons d'ailleurs par la lettre qu'il adressa à la reine-mère, qu'il était encore à Valence le 29 avril, jour auquel arriva à Lyon le secours venu de cette ville, et que par conséquent il n'accompagnait pas. Bien plus, une preuve décisive qui paraît avoir échappé à Brizard, c'est le passage suivant du récit de la Prise de Lyon, inséré dans les Mémoires de Condé : « Depuis le cinquième de ce mois [mai], y lit-on, pour tenir le tout en assurance et tranquillité, est venu en ladite ville de la part du prince de Condé monsieur le baron Des Adrets, chef de l'infanterie, qui toutes fois n'entreprend rien sans le communiquer à monsieur de Sault. » Après

(1) Voici les titres que Des Adrets prenait, au rapport d'Allard : « François de Beaumont, seigneur des Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionnaires de Dauphiné, Provence, Lyonnais, Languedoc et Auvergne, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, et lieutenants de mousquetaires le prince de Condé en l'armée chrétienne, assemblée pour le service de Dieu, la liberté et délivrance du roi et la rende sa mère, conservation de leurs États et grandeur, et de la liberté chrétienne établie par. »

une assertion aussi positive, le doute n'est plus permis. Quant au comte de Sault, de Thou nous apprend que les insurgés l'invitèrent à conserver son gouvernement ; mais « il s'en excusa, et après avoir demeuré quelques jours dans Lyon pour ramasser son équipage, il se retira chez lui en Provence, où il demeura pendant toute la première guerre civile. »

Un fait que nous ne devons pas passer sous silence non plus, et qu'il serait bon d'éclaircir, dans l'intérêt de la vérité de l'histoire — car le temps des fraudes pieuses est passé, l'état de paix a succédé à l'état de guerre, le christianisme doit être une vérité et non plus un drapeau, — c'est la découverte à Lyon d'une pièce semblable à celle trouvée « dans l'escarcelle » du prévôt de Valence. « Dans ledict S. Jean (cathédrale de Lyon), lit-on dans un écrit du temps, a été trouvée la machination escripte et signée [de qui ?], faisans rostes des maisons des Évangélistes et de toutes autres personnes (qui n'avoient point de maisons) pour les mettre à mort, hommes, femmes et enfans, dans le 4^e dudit mois de may ; mais le Seigneur par sa divine providence dissipa ce complot inique. » Quelle créance doit-on ajouter à ce fait ? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas.

Une fois maître de Lyon, Des Adrets songea à assurer sa conquête. Avec l'aide des capitaines Blacons et Condorcet, il leva un corps de deux mille Protestants pour servir à la garde de la ville. La liberté de conscience fut proclamée, il fut loisible à chacun de vivre dans sa maison comme il l'entendait ; mais l'exercice public de la religion selon le rit romain fut défendu dans la ville et dans ses environs. Douze notables Protestants furent adjoints aux consuls en charge, qui eurent ordre de ne prendre aucune décision en leur absence. « Dans les premiers tems, ajoute de Thou, les nouveaux maîtres de Lyon firent paraître de la modération et de la

douceur ; mais bientôt le soldat se li- centia jusqu'au point de forcer et profaner les églises, de renverser les autels et de briser les images. » Exécs qui nous semblent une conséquence naturelle de la proscription tyrannique du culte catholique.

Ici commence cette série de brillants exploits dont la succession rapide a fait comparer notre héros à un ouragan destructeur. Dans Rome même, écrit Brantôme, « on appréhende qu'il armât sur mer, et qu'il la vint visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout. » En effet, si nous ne le considérons que comme chef de partisans, nous voyons dans l'histoire peu d'hommes de guerre qui puissent lui être comparés pour « l'extrême diligence, la grande sobriété, le soin vigilant, le libéralité, la vaillance et résolution heureuse en tous accidens. » Mais il est juste aussi d'attribuer une partie de sa gloire aux capitaines qui le secondèrent. Nous ferons connaître les noms des principaux : c'était Charles Du Puy, seigneur de Monbrun, qui s'acquit depuis dans nos guerres de religion un renom célèbre ; Jean Borel [alias Bourrel], seigneur de Ponsónas ; Jacques de Boucé, seigneur de Ponsenas, Ponsenat, Ponsenac, ou Pancenet ; Pierre de Theys, seigneur d'Hercules, dit La Coche ; Jean Des Vieux, seigneur de Brion ; Jacques Du Fay [alias Du Fou], seigneur de Changy ; Alexandre Cassard, dit le chevalier Cassard ; Gérente [alias Jarente], baron de Sénas ; Charles Des Isnards d'Odefred ; Antoine de Montauban, seigneur de La Charce ; Jacques de Sassenage, seigneur de La Rochette ; Paul [alias Paulon] Richiend, seigneur de Mauvans [alias Mauvans] ; Jacques Rambaud [alias Gaspard de La Villette, d'après Brizard], seigneur de Furmeyr ; Claude Baron, sieur de Vallouse ; Jacques [alias Albert] Pape, seigneur de Saint-Alban [alias Saint-Alban], de la famille du célèbre Guy Pape ; Jean de Vesc, seigneur de Montjoux

[Montroux, d'après Varillas]; *Hector [alias Pierre] de Forêt [alias La Forêt]*, seigneur de Blacons; *François de La Forêt*, seigneur de Mirambel [alias Mirabel, Mirebel] (1); *Caritat*, seigneur de Condorcet; *Louis Saurain*, seigneur *Du Chailard* [alias Chalar, Chaylard, Chillaud]; *Jacques de Gerbaiz*, seigneur de Sonas.

Le contre-coup du soulèvement de Lyon ne tarda pas à se faire sentir dans les provinces voisines. Mâcon et Châlon tombèrent au pouvoir des Protestants. Dès le 4^e mai, le baron Des Adrets « considérant de quelle importance estoit entre autres villes... celle de Grenoble, où estoit assis le parlement du Dauphiné, qui pouvoit faire de grandes nuisances », n'avait failli « d'advertisir incontinent ceux de la Religion dedans Grenoble qu'ils avisassent à leurs affaires en toute diligence, leur promettant bonne assistance ». En même temps, eu sa qualité de « gouverneur du pays pour la conservation d'iceluy durant ces troubles », il intima l'ordre à la cour de parlement de faire vider les lieux à quelques fanatiques, qui avaient comploté avec Gondrin « l'entièrue ruine de ceux de la Religion ». Ceux-là étant des partis, ceux de la Religion voyant bien qu'ils estoient perdus s'ils ne pourvoyoient à leurs affaires, se saisirent des portes de la ville ledit premier jour de may et commencèrent à les garder, sans toutes fois offenser aucun ne leurs biens ni en leurs personnes; et pour la juste crainte qu'ils avoient d'estre assaillisés fauxbourgs, du consentement exprès des députés tant de la cour de parlement et chambre des comptes, que du conseil de la ville, entrerent au couvent des Cordeliers qu'ils nettoyèrent de toutes les images et antels, pour désormais y continuer l'exercice de la religion. » Le culte

(1) Il n'est pas toujours possible de le distinguer, dans les histoires de nos guerres civiles, de son homonyme *Jean Buisson*, seigneur de Mirabel, ces capitaines n'étant ordinirement désignés que par le nom de la terre dont ils étaient seigneurs.

réformé y fut célébré pour la première fois le 3 mai 1562. A la même époque, les membres du consulat et de l'édilité ayant été renouvelés, selon l'usage, trois des nouveaux consuls furent élus de la Religion, « et les conseillers de ville furent choisis de ceux de l'une et de l'autre religion, quasi en nombre égal. » Le parlement comptait aussi dans son sein un certain nombre de réformés, tels que *André de Ponat* et *Paul Rémy*. Les députés des différents corps constitués de la ville s'étant assemblés, ils élurent pour capitaine un jeune homme, natif de Grenoble, dit nom d'*Aymenot Cot* [de Coct ?] qui fut autorisé à lever un corps de 200 soldats pour la garde de la ville. Mais cette petite troupe ne pouvait rassurer contre une tentative de Maugiron, successeur de La Motte-Gondrin dans son commandement, qui se trouvait alors à Chambéry, où il faisait des levées de troupes. Aussi les Réformés députèrent à Des Adrets pour le prier de venir pourvoir à leurs affaires.

Des Adrets était alors occupé à Lyon. Il se fit précéder par le capitaine *Commung*, d'après Béze, ou le capitaine *La Coche*, d'après d'autres, avec une compagnie de gens de pied; puis après avoir confié à Blacons le gouvernement de la ville, il partit lui-même, et arriva à Grenoble dès le 10 mai, à la tête de 50 chevaux et suivi de plusieurs compagnies d'infanterie (1). Son premier soin fut de prohiber tout exercice du culte catholique sous peine de mort pour les prêtres et de fortes amendes pour les laïques. Ensuite il promulgua diverses ordonnances pour consolider son œuvre, pourvut à la sûreté de la ville, et repartit subitement quelques jours après, laissant pour

(1) Avant son départ pour Grenoble, Bayle le fait guerroyer dans le Forez. Mais, comme le remarque Brisard, les dates s'opposent à ce qu'on admette cette version. Nous restituons aussи à Poussenat, sur le témoignage de Béze, l'honneur de la défaite du baron de Saint-Vidal et de la prise de Feurs.

gouverneur de la place le seigneur de Brion.

Doué d'une activité prodigieuse et admirablement secondé par l'enthousiasme de ses soldats, Des Adrets arriva aux portes de Vienne (1) avant même que l'on eût appris son départ de Grenoble. Le magistrat Gabet, dans la maison duquel la Réforme avait été prêchée pour la première fois en cette ville, le 15 janv. 1562, l'introduisit secrètement dans la place. Cette prise de possession s'exécuta avec tant d'ordre et d'habileté que les conseils se rendaient, dit-on, à l'Hôtel-de-Ville pour se livrer à leurs travaux ordinaires, lorsqu'ils apprirent que le baron y était installé. Il ne se commit aucun excès. « On admira, dit Bizard, avec quelle sévérité ce nouveau chef savoit contenir des troupes si portées à la licence. » Abolition du culte catholique, remise aux autorités militaires des ornements et des vases d'église, entretien de ses troupes, tout lui fut incontinent accordé. Selon d'autres, le baron aurait agi avec beaucoup plus de modération; sa gloire n'en eût pas souffert. Il aurait proposé aux conseils d'adopter la religion réformée, et, sur leur refus, il se serait contenté de donner aux Protestants l'église de Notre-Dame-d'outrela-Jure, qui appartenait aux Jacobins.

Après avoir établi François Du Terrail gouverneur de la place, Des Adrets partit de Vienne pour se rendre à Lyon. Mais il n'y fit qu'un court séjour. Dès le 2 juin, il était de nouveau à Grenoble. L'entreprise de Maugiron sur le château de Mirabel, confié à la garde du capitaine Loquet [alias Luquot] (2), avait précipité son retour. Le 5, il fit occuper par le capitaine

(1) D'après une autre version, la prise de Vienne aurait précédé celle de Grenoble. Tout est confusion dans les histoires de ces temps.

(2) Ne serait-ce pas le même que Bœz appelle ailleurs le capitaine Boquet, qui, fait prisonnier, le 22 février 1563, dans les environs de Grenoble, et conduit à Le Bussière, fut assassiné de sang froid, avec un ministre nommé Marin, gentilhomme, et jeté à la rivière?

Furmeyer le monastère de la Grande-Chartreuse, où se faisait, dit-on, un rassemblement de Catholiques. Les moines prirent la fuite; mais le monastère fut pillé et brûlé. En même temps, les violences se renouvelèrent à Grenoble, Bœz blâme sévèrement « l'insolence et dissolution des soldats, lesquels peu à peu, depuis la reprise de Grenoble, s'estoient merveilleusement desbordés en pilleries, cruautés, bruslemens, et autres excès non tolérables même en la guerre, sans une extrême nécessité, monstrans par effet q'il avoient oublié les deux occasions de ceste guerre, à savoir l'observation de l'édict de juvier, et la conservation de l'estat du royaume contre les perturbateurs du repos public, et non la ruine du peuple et du pays, ni l'establissement de la religion et abolition de l'Église papale à force d'armes, encors moins l'endantissement de toute religion. » Les reliques et les ornements de l'église cathédrale furent confisqués pour fournir aux frais de la guerre. Une ordonnance fut publiée au nom du roi pour confirmer l'abolition de la messe et enjoindre aux officiers du parlement, ainsi qu'aux moines et aux ecclésiastiques, d'aller au prêche, sous peine de 1500 livres d'amende. Il fallut se soumettre. Le parlement et la chambre des comptes s'y rendirent en corps, sous la conduite du baron.

Des Adrets se préparaît à surprendre Maugiron, par une de ces attaques imprévues qui jetaient l'épouvante au cœur de ses ennemis, lorsque la nouvelle du sac d'Orange (3 juin) lui fit abandonner son entreprise pour se porter dans le Bas-Dauphiné. Laissons à Brion le commandement de Grenoble avec quatre compagnies, il en part (1) le 7 juin, se rend en toute

(1) Tous les historiens qui parlent de ce fait s'accordent à dire que Des Adrets partit de Grenoble, contrairement à ce qu'il dit lui-même dans sa lettre au duc de Nemours, dont nous avons rapporté un fragment, qu'il évita empêché à Lyon, lorsque la ville d'Orange fut prise.

hâte à Montélimar, y assemble en moins de deux jours un corps de 3 à 4,000 hommes, tire droit à Pierrelatte, que défendaient 300 soldats détachés du corps du comte de Suze, l'un des bérôs du sac d'Orange, tombe sur la place, monte un des premiers à l'assaut et l'emporte. La garnison, ébranlée par une attaque si impétueuse, se jette dans le château, et demande à capituler. « Mais, continue Brizard, tandis qu'on dresse les articles de la capitulation, ceux d'Orange, que le massacre de leurs concitoyens rendoit furieux, enfoncent les portes, fondent sur les ennemis et ne font aucun quartier; les uns sont précipités du rocher, les autres sont passés au fil de l'épée. »

Sans prendre de repos, Des Adrets poursuit sa marche, devancé par la terreur qu'inspire son nom. Bourg lui ouvre ses portes; le Pont-S.-Esprit imploré sa clémence. Il établit dans cette dernière ville une forte garnison sous les ordres du capitaine *Du Pont*, pour garder le passage du Rhône; puis il se jette dans le Comtat-Venaissin. Bouleau veut lui résister; il l'attaque, l'emporte en un instant, et toute la garnison est impitoyablement massacrée.

Avignon allait éprouver le même sort, lorsqu'un événement providentiel la sauva. Un courrier, dépêché par Brion, vint apporter la nouvelle de la reprise de Grenoble par Maugiron. Une grave maladie dont était atteint le gouverneur de la place avait enhardi la population catholique et favorisé l'entreprise. Des Adrets n'hésite pas, il ajourne sa vengeance contre Avignon et retourne sur ses pas. L'envoyé lui manifestant des craintes qu'il ne pût rentrer dans Grenoble: « Le soleil y entre-t-il? » lui répondit-il fièrement.

Précipitant sa marche, il suit le cours du Rhône, et arrive à Valence. Un complot éstait sur le point d'y éclater : Maugiron, de connivence avec les habitants catholiques, s'en

approchait pour la surprendre. Il déjoue cette trame et, abandonnant aux magistrats la recherche et la punition des coupables, il part pour Romans, qu'il rassure; poursuit sa route par la vallée de l'Isère, chassant devant lui les soldats de Maugiron, et tombe sur Saint-Marcellin, qu'il emporte en moins de trois heures (25 juin). Tous les soldats de la garnison, au nombre de trois cents, sont passés au fil de l'épée ou précipités du haut d'une tour. Maugiron, qui, à ce qu'il paraît, se trouvait dans la place, se sauva à la faveur de la nuit. Il fut pris d'une si grande frayeur qu'il ne songea pas même à défendre Grenoble. Il s'enfuit en Savoie, où se hâtèrent de le rejoindre ceux des Catholiques de cette ville qui avaient le plus à redouter le terrible ressentiment du baron.

Lorsque Des Adrets s'approcha de Grenoble, une députation de ses coreligionnaires vint implorer sa clémence. Son cœur s'émut à leurs prières; il se laissa désarmer et pardonna. Pas une goutte de sang ne fut répandue. Il fit son entrée dans la ville le 26 juin, accompagné de René de Sarrie, sieur de Cipières, de Sénan et de Mourans. Toute son armée, forte d'environ 6,000 hommes, y fut logée, « sans qu'elle y committit, dit Varillas, aucun désordre. » Les boutiques restèrent ouvertes; aucune injure ne fut faite aux Catholiques; le parlement ne suspendit pas même ses séances.

Quatre jours après son arrivée, le 30 juin, Des Adrets repartit pour Lyon, confiant le commandement de Grenoble à André Ponat, avec cinq enseignes d'infanterie. Ancien conseiller et meilleur littérateur que guerrier, ce nouveau gouverneur ne taria pas à donner des preuves d'in incapacité qui le firent remplacer par le brave La Coche. En même temps, le chevalier Cassard succéda à ce dernier dans le commandement du château de La Bassière. Ce château, situé sur les confins de la Savoie, avait

une grande importance stratégique. Dès le 26 mai, le baron l'avait fait occuper. Après la reprise de Grenoble, Maugiron tenta de s'en emparer ; mais tous ses efforts échouèrent devant la résolution et l'intégrité de La Coche.

Arrivé à Lyon sur la fin de juin, le premier soin du baron fut de changer le gouverneur (1), qu'il remplaça par *Félix de Barjac [Bourjac]*, sénéchal de Valentinois, « homme de lettres, et non de guerre. » Ce choix déplut aux Lyonnais. Ils refusèrent obéissance, sous prétexte qu'un de leurs plus anciens priviléges était d'élire eux-mêmes leurs chefs, et ils s'adressèrent au prince de Condé pour le prier de leur envoyer un homme de marque qui administrât leurs affaires. Mais était-ce bien un homme de marque qu'il fallait dans des circonstances aussi graves ?

Sourd aux plaintes des Lyonnais, Des Adrets repartit de Lyon pour voler à la conquête du Forez et du Beaujolais. Toutes les villes, frappées d'épouvante, lui ouvrirent leurs portes ; Moutbrison ayant tenté de résister, il l'enleva avec son impétuosité ordinaire (16 juillet). De toute la garnison, un seul homme fut épargné. On rapporte que le baron assistait, par manière de passe-temps, d'une des fenêtres du château, à l'exécution des malheureux qui avaient échappé au carnage et qui s'étaient rendus à discrétion. Montés sur une plate-forme, les mains liées derrière le dos, on les forçait à se précipiter du haut de la citadelle. L'un d'eux ayant repris à deux fois son élan, Des Adrets, impatienté, lui cria en riant qu'il suffisait d'avoir sondé deux fois le gué. — Je vous le donne en quatre ! lui répartit le malheureux. Ce mot lui sauva la vie. On prétend que *Ponsenat, Mourans, Blacons* et d'autres de ses officiers, cherchèrent à détourner Des Adrets de ce jeu infâme qui ou-

(1) Était-ce encore Blacons ! On pourrait en douter en le voyant occupé ailleurs.

trageait l'humanité ; mais il leur aurait répondu que pour réduire les Catholiques aux lois de la bonne guerre, il fallait leur faire voir que les Réformés avaient faire la mauvaise aussi bien qu'eux.

Après cette heureuse, mais sanglante expédition, Des Adrets rentra à Lyon. *Jean Parthenay - L'Archetique*, seigneur de Soubise, venait d'y arriver (19 juillet). Le prince de Condé l'avait nommé son lieutenant-général dans ces provinces. Le prestige du nom et du rang de son compétiteur adoucit sans doute le dépit que Des Adrets ressentit de cette nomination ; mais il le couva dans son cœur. Dans son entrevue avec lui, Soubise employa toute l'adresse d'un homme de cour, pour ménager ses susceptibilités et lui faire accepter comme correctif à des éloges exagérés les reproches qu'il avait à lui adresser. « Si l'on n'était pas content, lui dit-il, de tant d'illustres services que vous avez rendus à la cause commune, ce serait un triste préjugé pour nous qui ne prétendons que les égaler. Elle était abattue, vous l'avez relevée ; elle était dans l'opprobre, vous l'avez portée au plus haut point de gloire... Votre nom seul lui vaut une armée. — Vous vous êtes tout donné à ses intérêts, et n'avez pas même réservé la moindre de vos pensées pour l'humanité. En un autre, on appellerait cruauté ce qui en vous passe pour un de ces emportements extraordinaires de la vertu héroïque. — Néanmoins, il faut s'accommoder aux sentiments de la multitude... Les peuples nous ont ouvert leurs villes ; mais c'est après avoir ouvert leurs âmes à notre doctrine. Ils nous seraient moins favorables, s'ils étaient persuadés que nous aspirions à l'autorité et à la domination. Un peu plus de douceur leur sera un lien qui les attachera plus étroitement à nous, et qu'ils ne voudront jamais rompre, parce qu'ils l'aimeront : tout fuit devant ces conquérants qui tuent tout, etc. » Le

blâme était trop bien dissimulé sous la flatterie pour blesser l'âme même la plus altière. Aussi Des Adrets parut-il se soumettre. Soubise lui ayant donné, en récompense de ses services, quatre compagnies françaises et une compagnie de 100 Suisses, toutes bien armées et payées pour un mois, il se préparait à reprendre la campagne, pour réduire la ville du Puy, capitale du Velay, qu'il voulait, disait-il, purger de l'idolâtrie, lorsqu'un courrier de Montbrun vint lui faire abandonner son projet.

Laissez dans le comtat d'Avignon après le départ précipité de Des Adrets pour Grenoble, Montbrun avait d'abord obtenu des succès. Mornac fut emporté d'assaut, et toute la garnison passée au fil de l'épée ou précipitée du haut des tours. Affaibli ensuite par le secours qu'il envoya à Sisteron, il dut se renfermer dans Boulène. Le comte de Suze vint l'y attaquer, le 19 juillet; mais repoussé avec perte, il se jeta sur Vauréas, où il fut plus heureux. Le capitaine André, qui commandait dans cette place, se sauva à son approche avec la garnison. La ville fut saccagée (23 juillet).

Montbrun s'était posté dans les environs de Vauréas, attendant Des Adrets qui devait le rejoindre, et qui arriva en effet avec sa rapidité accoutumée, le 25 juillet. A l'instant l'attaque est ordonnée; le camp retranché du comte de Suze est enlevé après une vigoureuse résistance; Suze lui-même ne dut son salut qu'à la fuite; il fut contraint de « se sauver à toute bride, dit Bize, sans sa bourgognote, ayant perdu le pluspart de son infanterie, toute son artillerie et quelques gentilshommes et capitaines de marque. » Dès le lendemain de cette victoire, Des Adrets se remet en marche, chassant devant lui toutes les garnisons italiennes; il entre à Caderousse, à Bédarides, à Courtezon, à Orange, à Serrières, à Pioulène, à Châteauneuf; il emporte le pont de Sorgues avec le fort qui le domine; mais il échoue

devant Carpentras, qu'il pensait prendre, et ramène à Valence, dans les premiers jours d'août, son armée harassée de fatigue.

Après tant d'heureux succès et des actions si éclatantes, il ne manqua au baron que la gloire de procurer à Sisteron les prompts et puissants secours que les capitaines Mourans et Sénaç lui demandaient. Mais, soit que Des Adrets fut piqué de l'injure qu'il prétendait qu'on lui avait faite en donnant à Soubise le gouvernement de Lyon, quoiqu'il eût jusqu'alors caché son ressentiment, soit par d'autres raisons qu'on rapportera dans la suite, n'ayant plus autant d'ardeur pour le service des Protestants, il différa de jour en jour. Il fallut le piquer d'honneur et employer les prières et les sollicitations de ses amis pour l'engager à faire avancer son armée vers le Pont-Saint-Esprit. Pour les canons qu'il avait pris à Vauréas et le reste de son artillerie, il les envoya en avant par le chemin d'en haut, qui était le plus sûr, et il en donna la conduite à Montbrun, qu'il devait rejoindre à Nious.

Montbrun partit donc de Valence, le 13 août, et vint à Orpierre, village du diocèse de Gap. Des Adrets, après avoir passé la revue de ses troupes et les avoir payées, afin de les contenir et de leur faire observer une exacte discipline, décampa, et se rendit maître, le 27 août, de Saint-Laurent et de Roquemaure, deux places fortes de l'autre côté du Rhône. Trois jours après, il prit et brûla avec sa garnison le fort qui défendait le pont de Sorgues, dont Serbelion s'était depuis peu emparé et où il avait mis une garnison italienne. Peu s'en fallut qu'il ne surprît la tour de Villeneuve, près d'Avignon, et le fort de Saint-André.

Serbelion, ayant reçu cinq enseignes d'Italiens que le pape lui avait envoyées, sortit avec un détachement de son armée et avec la noblesse du pays pour attaquer à l'improviste le baron Des Adrets;... mais il fut lui-

même surpris par *Mirabel*; il perdit le plus grand nombre de ses gens et eut bien de la peine à s'échapper. »

Tel est le récit de l'historien de Thou, récit qu'il a emprunté à Théodore de Bèze, dont il n'a fait que traduire et résumer l'Histoire pour tout ce qui a rapport à cette guerre. Mais Bèze est ici plus circonstancié. « Le lendemain 30 [août], dit-il, *Fabrice* [Serbellon] ayant envoyé quelques frégates contre-mont le Rhône, pour amuser Des Adrets d'un côté, et pendant l'assassinat de l'autre, fit une sortie; ... mais il fut lui-même surpris par la ruse de Des Adrets, lequel étaut allé en personne escarmoucher les frégates, ayant envoyé d'autre part *Mirabel* battre le chemin d'Avignon, là où se trouva *Fabrice*, non pas assaillant comme il cuidoit, mais assailli si rudement que son cheval lui servit fort bien au besoin, se sauvant à toute bride dans la ville avec sa cavalerie, mais non pas avec toute son infanterie, etc. » Cela fait, Des Adrets, poursuivant son chemin vers la Durance, renversant tout sur son passage, arriva à Cavaillon, le 1^{er} de septembre, franchit la rivière à gué, tomba sur les Catholiques, qui se tenaient sur l'autre rive, et les mit en déroute.

« Après toutes ces expéditions, continue de Thou, on crut que le baron irait promptement à Sisteron; mais soit qu'il se mit peu en peine des affaires des Protestants, soit qu'il ignorât l'extrémité où les assiégés se trouvaient réduits, et qu'il crût avoir plus de temps qu'il n'en fallait pour aller à propos à leur secours, il changea de route et fit passer ses troupes dans la plaine. Ainsi le baron, dont l'activité et la diligence naturelle lui avaient fait remporter tant de glorieux avantages, mit par ses lenteurs et ses retardements calculés le parti des Protestants dans le plus grand danger. » Sisteron succomba après une résistance désespérée. *Sénas* et *Mourans* durent l'évacuer dans la nuit du 4 au 5 septembre. Leur belle retraite suf-

frait pour les illustrer. Après vingt-trois jours de marche, emmenant avec eux femmes, enfants, malades, vieillards, au nombre d'environ quatre mille, « entre lesquels n'y pouvoit avoir plus de mille hommes de résistance, » ils réussirent, au milieu des plus grands périls, à atteindre Grenoble, non ne nous le raconterons ailleurs. Des Adrets, occupé au siège d'Apt, peut-être dans le dessein de faire une diversion, se porta alors à la rencontre de Sommerville et lui arracha les lauriers qu'il venait de cueillir à Sisteron. Puis apprenant que Montbrun avait été surpris et battu par le comte de Suze (2 sept.), qui reprit toute l'artillerie qu'il avait perdue à Vauréas, il se replia sur le Pont-S.-Esprit, distribuant son infanterie dans les villes voisines et se tenant prêt à marcher avec sa cavalerie partout où le danger l'appellerait.

Sollicité par *Crusol*, chef des Protestants dans le Languedoc, de venir le joindre pour arrêter les progrès du duc de Joyeuse qui pressait le siège de Montpellier, Des Adrets part en diligence du Pont-S.-Esprit, et, courant comme la foudre, il entre, le 15 septembre, dans la place assiégée. Sans donner, pour ainsi dire, à ses troupes le temps de se reposer, il prend aussitôt ses dispositions pour l'attaque. Il partage son armée en trois corps. *Beaudiné* reçoit le commandement du centre; *Bouillargues* et lui prennent celui des ailes. La nuit venue, on sonne la charge. Les Protestants se précipitent à l'assaut du camp ennemi avec une ardeur incroyable. « On étoit sur le point de forcer le retranchement, dit de Thou, lorsque le baron Des Adrets ayant reçu la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, fit battre la retraite et perdit ainsi la plus belle occasion de gloire qui fut jamais. »

Les affaires des Protestants dans le midi semblaient en effet en souffrance partout où le baron ne se trouvait pas. Cela était bien propre à enfler

outre mesure son ambition, à irriter de plus en plus la blessure que son orgueil avait reçue. Le chevalier *Cassard* venait d'être délogé du château de La Bussière, Grenoble était menacée, Vienne avait été surprise, et Nemours s'approchait de Lyon. Soubise pressait Des Adrets de venir réparer tant de pertes.

Pour plus de diligence, il partit accompagné seulement de 400 arquebusiers à cheval. Il laissa en Languedoc ses argoulets provençaux, sous les ordres des capitaines *Du Bar*, *Sénas* et *Herbaut*. Mais ici la fortune, qui l'avait toujours servi, commença à l'abandonner. Surpris près de Bœuf-repaire par le duc de Nemours, il fut défait et parvint avec peine à s'échapper avec les débris de sa petite troupe.

Arrivé à Lyon, son premier soin fut de lever un corps de troupes de 4,000 hommes de pied et de 200 chevaux, qui lui permit de reprendre l'offensive. Puis, voulant qu'une revanche éclatante effaçât jusqu'au souvenir de sa défaite dans les lieux mêmes qui en avaient été témoins, il courut à Beaurepaire, le 19 octobre, pour y braver son ennemi. Mais son étoile avait pâli ; il fut de nouveau battu et mis dans une déroute complète. Il se retira à Crémieu, où il fut rejoint par un renfort considérable de 2,000 Suisses environ, sous la conduite de Pierre Ambuel, et d'autant de François sous les ordres de *Sénas*, avec 300 cavaliers commandés par *Ponsenat* et *Mourant*, ce qui le mit à même de tenir en échec, pendant plus de trois semaines, le duc de Nemours dans la ville de Vienne, et de procurer ainsi à Soubise la facilité d'approvisionner Lyon, qui manquait de blé. Ce fut alors que Nemours, instruit des mécontentements du baron, songea à le gagner à son parti, pensant, comme dit *Castelnaud*, qu'il serait « le plus sûr et expédient pour le service du roi de le gagner que de le combattre par force. » Il attendit une

occasion favorable pour s'ouvrir à lui ; elle ne tarda pas à se présenter. Le 15 novembre, Des Adrets lui avait écrit sous prétexte de lui redemander deux soldats italiens faits prisonniers de guerre ; mais le but véritable de sa lettre était sans doute tout autre ; Nemours n'eut pas de peine à le comprendre. Le baron prenait occasion de cette demande pour se justifier de la mort de Gondrin et de toutes les cruautés dont on l'accusait. Nous avons déjà cité un fragment de cette lettre : Beze la rapporte au long dans son Histoire. « Ayant pris les armes, lui écrivait-il, tant par l'élection de la plus grande partie de la noblesse et du peuple de ce pays, qu'aussi par le commandement de monseigneur le prince de *Condé* et autres seigneurs du conseil privé, pour défendre et maintenir les édits du royaume, notre sire, contre les dessesins et entreprises des ennemis de la religion, dont nous faisons profession, lesquels dessesins et entreprises nous avons cognus pour la plus part des personnes qui les menaient, et par l'instruction des mémoires et autres lettres qui sont tombées entre nos mains, je me suis tellement porté en ma charge, et avec si bon ordre par la grâce de Dieu, qu'il n'y a homme dans tout le pays de Dauphiné qui ait été de par moy offensé en sa personne ni en ses biens. » Puis il terminait ainsi sa lettre : « Je vous déclare donc, monseigneur, pour me purger de toutes calomnies, bien que aux patentes que je baillie, je me die gouverneur de cette province, que c'est durant ces troubles pour conduire et tenir le pays en repos comme j'avois toujours fait contre ceux qui avec belles promesses aux princes ont tasché d'amener la guerre en ceidit pays. Quand donc ceux de ceid estat pourront jouir du repos de leurs consciences et de l'assurance de leurs personnes et biens, je ne veux autre titre que celuy que le roya avec son conseil légitime me donnera. »

Nemours comprit par cette lettre que la fidélité du baron était chancelante. Il lui envoya *Du Guast*, fait prisonnier peu de temps auparavant, et un de ses serviteurs, nommé *Le Duche*, avec mission de sonder ses véritables sentiments et de lui demander une conférence. « La circonstance étoit favorable, écrit Brizard. Les désagréments que Des Adrets éprouvoit depuis quelque temps augmentoient chaque jour. Soupçonné par quelques-uns, hui de plusieurs, envoi par les autres, on le craignoit, on lui marquoit de la défiance. Sa fierté en souffroit; mais il crut indigne de lui de descendre à se justifier. »

Ce fut dans ces circonstances qu'une dépêche de l'amiral de *Coligny* à son frère le cardinal, qui s'était rendu auprès de lui l'interprète des plaintes des Protestants sur le compte du baron, étant tombée aux mains du maréchal de Brissac par suite de l'infidélité du courrier, Nemours songea à en tirer parti pour aigrir les ressentiments de Des Adrets et l'amener à ses fins. L'amiral répondait à son frère : « Quant à ce que me mandez du baron Des Adrets, chacun le cognoist pour tel qu'il est; mais puisqu'il a si bien servi jusques ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences; car il y auroit danger en lieu d'insoler de le faire devenir insensé : par quoy je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir et d'en endurer le plus que faire se pourra. » Nemours communiqua cette lettre au baron. En même temps, le maréchal de Brissac, sous lequel il avait longtemps servi en Piémont, lui écrivit pour le conjurer, au nom de leur ancienne amitié, d'abandonner un parti qui reconnaissait si mal ses services; il lui représentait que le chemin qu'il tenait le conduirait infailliblement à une confiscation de corps et de biens; puis il cherchait à le séduire par la promesse de toutes sortes d'honneurs et de gratifications, tels que le collier de l'Ordre, une compagnie de cinquante

hommes d'armes, et une somme de cent mille francs; ou s'il préférât se fixer hors du royaume, il s'engageait à lui faire compter à Strasbourg ou toute autre ville d'Allemagne qu'il voudrait choisir une somme de cent mille écus.

C'est ainsi que les Catholiques par leurs séductions, les Protestants par leurs défiances, faisaient tout pour ébranler la fidélité du baron. Cependant il sut résister. Des Adrets n'était point un traître vulgaire; il avait de l'honneur et de la conscience. Il convoqua ses généraux dans un conseil, et il leur exposa loyalement que le duc de Nemours désirait conférer avec lui au sujet de la paix. *Sénas*, *Ponsenat*, *Blacons*, *Sauzet*, *Mourans*, *Mirabel*, *Du Peigne*, *Cugy*, *Bataille* prirent part à ce conseil. Leur avis fut, selon de Thou, qu'il fallait avant tout en référer à *Soubise*. Mais Béze rapporte qu'ils « ne trouvèrent mauvais qu'il oynt parler Nemours, pour aviser puis après ce qui seroit de faire. Néobstant cest avis des capitaines, ajoute-t-il, Des Adrets envoya à Lyon vers *Soubise*, pour entendre de lui s'il le trouveroit bon ou non; lequel luy fit response qu'il trouveroit cela très-mauvais en un autre tel qu'il fust, mais qu'il le tenoit si homme de bien qu'il s'en remettoit du tout à ce que luy-même trouveroit estre le meilleur. » Était-ce là la conduite d'un homme qui machinait quelque trahison?

Des otages ayant été échangés, le comte de Montrevet et Mandelot de la part de Nemours, *Ponsenat* et *Blacons*, de la part du baron, la conférence eut lieu. Elle fut secrète, et rien n'en transpira. Une trêve de 12 jours fut conclue, mais *Soubise* refusa d'être compris dans cette suspension d'armes. Dans une seconde coulérance, la trêve fut prolongée jusqu'au 6 décembre. Des Adrets licencia alors une partie de ses troupes, et à la tête des compagnies de Provence et du Comtat, il se porta, vers le Bas-Dauphiné, à la

rencontre du comte de Suze, représentant, pour ainsi dire, sans combat Vauréas et quelques autres places tombées au pouvoir des Catholiques.

Les États de la province s'étant assemblés à Montélimar, le 6 décembre, il s'y rendit et fit son possible pour amener les esprits à la réconciliation et à la paix. Il exposa la fâcheuse situation où il s'était trouvé faute de soldats, et surtout faute de vivres et d'argent : « ce qui, dit Beze, fut trouvé merveilleusement suspect et inusité, d'autant qu'suparavant il avoit tousjours accoustumé de dire qu'avec deux mille soldats il voulloit sousterir toute la force des adversaires. » Ensuite il leur rendit compte de ce qui s'était passé dans ses conférences avec le duc de Nemours, les exhorta à délibérer sur cette affaire, en ne prenant conseil que du bien public, afin de parer, par une résolution sage et prudente, aux dangers qui les menaçaient. Cette résolution devait étre la reconnaissance du duc de Nemours comme gouverneur de la province. Mais sur l'observation de Clauzon, député du Languedoc, querecevoir Nemours pour gouverneur c'était s'avouer sédition et rebelles, attendu que ses lettres de nomination portaient qu'il était envoyé dans la province pour poursuivre et châtier les séditions et les rebelles, les États rejetèrent l'escommodement que proposait Des Adrets. Comment croire, disait-on, qu's l'homme qui, sur le commandement du duc de Guise, a faussé sa parole à Châteteneuf [Castelnau] et à ses compagnons (Voy. t. 270), tiendra celle qu'il donnerait à cette heure aux Protestants ? Cependant, au rapport même de Beze, les articles quo Rémy, conseiller au parlement de Grenoble, avait dressés « étoient grandement favorables à ceux de la Religion. » Aussi peut-on présumer que Nemours ne les eût pas acceptés.

Quoi qu'il en soit, cette opposition des États blessa profondément Des Adrets. Il était dans cette disposition

d'esprit, lorsque, arrivé au Pont S.-Esprit, on le prévint que les capitaines *Bouillargues* et *Spondillan* avaient fait une tentative sur cette place au nom du comte de *Crussel*; néanmoins il s'avança jusqu'à Bagnols pour conférer avec ce chef, nommé gouverneur du Languedoc par les États de la province; mais prévenu par ses amis qu'on lui avait dressé des embûches, il revint sur ses pas et se rendit à Valence. La Duchesse vint l'y trouver de la part du duc de Nemours et lui apprit que *Saint-Auben* ayant été fait prisonnier avec son fils près de Tarare, on avait misé parmi ses papiers les provisions de gouverneur-général du Dauphiné à lui adressées de la part du prince de Condé. Cédant aux plaintes des Protestants, Condé avait en effet retiré à Des Adrets son gouvernement pour l'appeler auprès de sa personne. L'irritation du baron fut au comble; les derniers restes de sa fidélité au parti s'évanouirent devant ce redoublement de défiance. Décidé à brusquer les choses, si on lui résistait, il convoqua une assemblée de la noblesse du Dauphiné, et insista pour l'acceptation du traité de paix. L'affaire mise en délibération, on résolut que le baron chercherait à obtenir du duc de Nemours une trêve de 4 mois, et que, sur son refus, il ferait tous les préparatifs nécessaires pour reprendre la guerre. Tel n'était pas le vœu de Des Adrets. Néanmoins il dissimula et parut se soumettre. Avant tout il voulut se débarrasser de quelques chefs dont le zèle lui portait ombrage. *Changy*, gouverneur de Valence, lui avait fait une vive opposition dans l'assemblée des États du Dauphiné, il cassa sa compagnie; il réduisit de moitié celles du jeune *Changy*, de *Charbonneau*, de *Chamet*; il envoya la compagnie du capitaine *Porte* à Saint-Marcellin, et celle du capitaine *Gay* à Tullins, dégarnissant ainsi Romans, qu'il voulait, dit-on, livrer à Nemours. Prétendant ensuite le projet de reprendre le château de La Bussière, il

fit sortir du canon de Valence ; mais son intention était, à ce qu'il paraît, d'entrer à Romans, tandis que ses complices, les capitaines *Baron* et *Villieu*, avaient ordre de s'emparer des portes de Valence. L'arrivée de *Montbrun* et de *Mourans*, ses anciens lieutenants, déjoua ce complot. Ils l'arrêtèrent à Romans, le 10 janvier 1563. Par ordre de *Crussel*, élu gouverneur du Dauphiné comme il l'était déjà du Languedoc, on le transféra d'abord à Valence, d'où il fut tiré pour être conduit à Nismes, sous la garde du capitaine *Bouillargues*, et de là à Montpellier, où il passa huit jours dans le château Saint-Pierre ; puis enfin ramené à Nismes, il fut enfermé dans la citadelle. Des commissaires furent nommés pour lui faire son procès : c'était le sénéchal du Valentinois et quatre conseillers au présidial de Nismes. *Crussel* écrivit en outre à *François de Montcalm*, sieur de *Saint-Véran*, pour l'engager à siéger parmi les juges, afin de « en déterminer et décider avec ceux qui pour ce mesme faict y seront assemblés, en toute équité et rondeur de conscience, comme devant Dieu. »

Le baron réusa d'abord ces juges, objectant qu'il ne pouvait être jugé qu'en Dauphiné, selon les priviléges dus à son rang et à sa naissance ; mais à la fin vaincu par les dégoûts d'une détention rigoureuse, il se détermina à répondre. Il subit plusieurs interrogatoires. On n'avait pas encore prononcé sur son sort, lorsque l'édit de pacification signé à Amboise, le 12 mars, le fit redire à la liberté, « sans absolition ni condamnation. » Mais les lenteurs mêmes de son jugement seraient une présomption en faveur de son innocence.

Ici se termine la carrière de Des Adrets comme chef huguenot. Nous allons maintenant assister à son déclin et à sa chute. « Jamais homme, dit Le Labourer, ne s'acquit tant de réputation en si peu de temps, et jamais grand capitaine n'en déchu plus tôt. » Nous verrons que l'abandon de son

parti ne lui valut « autre chose que dommage et honte. » « Il ne fit jamais si mal pour sa réputation, dit Brantôme, que puisqu'il s'estoit mis en ceste danse, bonne ou mauvaise, il ne la continuast jusques au bout sans changer de party et se révolter à l'autre, dont mal luy en prit. » Les raisons qu'il donna à d'Aubigné pour expliquer sa conduite, le chargent plus qu'elles ne le justifient. Ces raisons furent : « Que monsieur l'admiral ait disposé de la guerre par des maximes ministrales, et vouloit donner les dieux pour juges aux faiseurs : Que monsieur de Soubise estoit bon, vaillant, sage et meilleur capitaine que lui ; mais pour rompre la vieille police du royaume, il ne falloit autre police que les militaires : Que la modestie n'est pas bonne pour abattre l'orgueil des ennemis qui n'en ont point ; qu'il est mal de combattre des lions avec des moutons ;... qu'il avoit envoyé un censeur où il falloit un dictateur, et un Fabius au lieu d'un Marcellus : Que voyant son sang et ses peines subjettes à tels supplantemens, il n'avoit peu despouiller envers son supérieur le courage qu'il avoit vestu contre les ennemis : Qu'à la vérité il avoit traité avec le duc de Nemours, non par avarice ou crainte, mais par vengeance et après l'ingratitude redoublée. » N'étais-ce pas s'avouer coupable ? Que ce soit par esprit de vengeance ou par cupidité que l'on trahisse son parti, une trahison n'en est pas moins une infamie.

Des Adrets se retira dans sa maison de La Frette. Quelques historiens rapportent que le roi lui ayant offert le cordon de son ordre de Saint-Michel, il déclina cet honneur sous le prétexte de sa religion. Lorsque, en 1567, la guerre civile se ralluma, il offrit ses services au roi et combattit dans les rangs de l'armée royale, en qualité de colonel de l'infanterie du Dauphiné, toujours avec la même intrépidité, mais non plus avec la même fortune. Il eut des revers et peu de succès.

Après cette campagne, le roi lui envoia le collier de son ordre. Il accepta cette fois; preuve certaine qu'il avait changé de religion. Néanmoins on le soupçonnait toujours, au rapport d'Allard, « de ne s'estre pas entièrement défit de ses inclinations huguenotes. » Ces soupçons joints aux inimités que lui attirait la liberté de ses discours, finirent par le perdre. « On le peignit à la Cour, dit Brizard, comme un homme dangereux qui avoit trop fait pour les Protestants pour ne leur être pas secrètement attaché. » Gordes, gouverneur du Dauphiné, eut ordre de l'arrêter. Emprisonné d'abord à Grenoble, puis à Lyon, dans Pierrecise, il fut traduit devant une commission chargée de le juger en dernier ressort. Oubliant alors leurs récentes mésintelligences, Gordes s'employa pour le sauver; il écrivit au roi pour le disculper. « D'abord on le crut perdu, nous apprend Allard, et cela d'autant mieux qu'on intercepta des lettres des princes et de l'admiral en sa faveur, et que les principaux chefs des Protestants parlèrent pour lui faire rendre la liberté. » L'édit de pacification publié le 15 août 1570 le tira de danger. Cependant il ne fut rendu à la liberté que quelques mois plus tard. Sa première démarche fut d'aller se présenter au roi en son conseil. « Là, il déclara, qu'estant innocent, il suppliait Sa Majesté de lui permettre de renoncer au bénéfice des édits de pacification faits en faveur de ceux qui avoient agi contre ses intérêts, sous prétexte de religion ou de politique; qu'il n'avoit jamais rien fait qui pût lui estre imputé à blasme; que si quelqu'un estoit assez hardy pour lui soustenir qu'il fust criminel en quelque manière, il estoit prest de l'en faire dédirer les armes à la main, si Sa Majesté vouloit avoir la boute de le souffrir. Le roi lui répondit qu'il estoit persuadé de son innocence et de ses bonnes intentions, qu'il n'avoit jamais douté de sa bonne conduite et du zèle pour son service;... et autres

chooses de cette nature, dont il pris Sa Majesté de lui octroyer acte : ce qu'elle fit volontiers. » Cet acte, qu'Allard rapporte en entier, était consigné dans les registres de la chambre des comptes de Grenoble.

Rentré en faveur, Des Adrets prit part, l'année suivante, à la guerre survenue au sujet du marquisat de Saluces. De Thou, qui le vit à Grenoble à cette époque, au moment où il se disposait à partir avec les troupes destinées aux garnisons des places qui se trouvent au pied des Alpes, nous a laissé de lui ce portrait : « Des Adrets étoit alors fort vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre, décharné et marqué de taches de couleur de sang noir, tel que l'on nous dépeint Sylla; du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre. » Il étais occupé dans cette campagne, lorsqu'il apprit le massacre de la S.-Barthélémy. Son fils ainé, le sieur de La Frette, qui étais retourné au catholicisme, ne s'y étais pas épargné (1). Ce jeune homme, nous apprend Boze, « ayant été durant les troubles nourri en Allemagne chez le seigneur électeur palatin, se rendit tout après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fust en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. » Il mourut, d'après Brantôme, au siège de La Rochelle, en con-

(1) Le récit de d'Aubigné confirme ce que dit Brantôme : « Le marquis de Rermel, frère du prince Porcian, fut tué », rapporte cet historien, par Bussy d'Amboise et le fils du baron Des Adrets, pour un procès qu'il avoit avec son cousin germain. Allard prétend, au contraire, « qu'il fut enveloppé dans le massacre de la S.-Barthélémy, » se fondant sur un passage de Davila qu'il n'a pas compris; il va même jusqu'à confondre les capitaines Montmar et Rouvray avec les fils du baron. Quant à Brizard, il n'a su se tirer de cet embûche qu'en faisant périr l'un des fils du baron dans le massacre de la S.-Barthélémy, et en envoyant mourir l'autre au siège de La Rochelle. Nous que le second des fils de Des Adrets devait étoir à cette époque une dizaine d'années. Mais les documents sont le plus souvent si contradictoires, qu'il y aurait de l'injustice à refuser aux autres l'indulgence que l'on réclame pour soi-même.

trition du grand sang qu'il avait répandu. *

Des Adrets, toujours protestant au fond du cœur, demanda son rappel et vécut dans la retraite. En 1577, il refusa de signer la Ligue, et se tint éloigné de tous les partis. Cependant sur la fin de ses jours, en 1585, il accompagna La Valette dans son expédition contre *Lesdiguières*. Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieillesse, et extrêmement dégoûté du monde, dit Allard, il se retira encore à La Frette, où il vécut un an avec des marques visibles de son retour au giron de l'Église..... Il fut enterré dans une chapelle de l'église paroissiale qui appartenait à sa maison. * Il avait survécu à ses trois fils. Nous avons vu périr l'aîné au siège de La Rochelle. Les deux puînés étaient jumeaux. Ils étaient nés à Genève durant les troubles. Calvin avait tenu l'un d'eux sur les fonts de baptême. La maison de Des Adrets ne s'est donc continuée que par les femmes. Des deux filles du baron, l'aînée, nommée *Suzanne*, fut mariée deux fois, la première avec le seigneur de Tarvanas en Piémont, et la seconde avec César de Vaucerre, seigneur de Teis et de Saint-Dizier dans le Dauphiné. La cadette, du nom d'*Esterre*, épousa Antoine de Sassenage, seigneur d'Iseron (1).

BEAUMONT (Guy de), seigneur de SAINT-ÉTIENNE, fils aîné de Jean de Beaumont et de Jeanne Grossaine,

(1) Leur postérité subsistait encore du temps de Bayle. Nous avons vu à l'art. *Baron* le rapt commis par le clergé, de deux filles du baron Des Adrets, à l'époque des persécutions qui préludèrent à la révocation de l'édit de Nantes. Nous lisons dans Bayle, qui tenait ces renseignements de d'Hoiser : « Mademoiselle Des Adrets, qui est morte fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, après l'an 1680 [ou serait-ce pas la même qui vit à Grenoble en 1688, et qui s'intéressait à des Protestants persécutés ?], et qui avait été de la Religion, étoit des descendants de cette Suzanne. Elle avoit pour frères le marquis Des Adrets, qui est capitaine de vassau, et le chevalier Des Adrets, qui étoit aide-de-camp du maréchal due de Noailles, lorsqu'il fut tué au siège de Ross, au mois de juin 1693. »

dame de Chaumuzy, avait suivi Condé à Orléans ; mais ses ressources s'étant épuisées pendant que Condé négociait au lieu de combattre, il retourna dans son château près de Reims, accompagné de ses deux frères, JEAN et ROLAND, ainsi que de quelques gentilshommes protestants du voisinage, qui, se fiant peu aux dispositions de leurs concitoyens catholiques, pensaient trouver plus de sécurité chez lui, parce que le duc de Nevers, qui lui avait longtemps témoigné de l'affection, avait promis de veiller à sa sûreté. Le 23 septembre 1562, une troupe de 150 à 160 hommes cernèrent au point du jour sa maison et mirent le feu aux portes. Aux cris d'alarme poussés par une servante, tous coururent aux armes. Encouragés par leurs femmes, ces braves gentilshommes résolurent de vendre cherchement leur vie. Ils étaient au nombre de 23, y compris leurs gens ; et quoique le château ne fut pas fortifié, ils le défendirent vaillamment jusqu'à midi ; puis, les murs tombent en ruines, ils se retirèrent dans une vieille tour, qui fut inutilement battue par l'artillerie catholique jusqu'au soir. Le lendemain, l'attaque recommença, et un assaut fut livré sans succès. Les assiégeants, qui avaient déjà perdu beaucoup de monde, eurent alors recours à la mine ; mais Saint-Etienne et ses compagnons parvinrent à chasser les travailleurs. Le 25, le canon trouva enfin l'épaisse muraille de la tour et fit une brèche, que les gentilshommes défendirent encore longtemps avec une merveilleuse prouesse *, jusqu'à ce que, accablés par le nombre, ils fussent contraints de se retirer dans un caveau où leurs femmes avaient cherché un refuge. Les assiégeants apportèrent de la paille pour les y enfumer ; cependant ils se laissèrent toucher par les prières des femmes et consentirent à les tirer de ce caveau ; mais les hommes, à l'exception de quatre, furent massacrés. Les soldats catholiques, ayant trouvé une pièce d'or

dans la bouche de l'un d'eux, s'imaginèrent qu'ils avaient avalé leur or, et ils les éventrèrent pour fouiller dans leurs entrailles; après quoi, ils mirent le feu au château. Dépouillées de tout ce qu'elles avaient sur elles, les femmes furent envoyées prisonnières à Rethel, à la demande de madame de Nevers.

Du nombre des quatre qui échappèrent à la fureur des soldats fut Jean de Beaumont, seigneur de Saint-Étienne, son frère ainé n'ayant pas laissé d'enfants d'*Antoinette d'Aspremont*, sa femme. Ce Jean épousa *Marie de Poix*, dame de Cormeilles, fille de *Jean de Poix*, sieur de Séchelles, et de *Jacqueline de Proisy*, dont il eut *Henri*, sieur de Clavy, lieutenant pour le roi au gouvernement de Château-Renaud en 1641; *léonore*, femme du sieur de Sèmeuze, et *Jean*, sieur de Saint-Étienne et de Séchelles, mestre-de-camp d'infanterie.

BEAUMONT (JELES DE), baron de Rioux. Dans son histoire des églises réformées de la Saintonge, M. Crottet raconte en ces termes la conversion de ce puissant seigneur: « Le seigneur de Rioux était un de ces nombreux gentilshommes qui avaient été amenés à la connaissance des vérités évangéliques par les prédications des premiers réformateurs. Plusieurs fois ces derniers étaient venus chercher chez lui un refuge contre la persécution, ou seulement réclamer les soins de l'hospitalité. Dès lors sa maison n'avait cessé d'être visitée par les ministres des localités voisines, et l'un d'eux avait même baptisé, depuis peu de temps, un de ses enfants. Les ennemis de la Réforme avaient été instruits de cette dernière circonstance, et ils étaient parvenus à obtenir prise de corps contre sa personne et la confiscation de ses biens. » C'était en 1559, à l'époque où Henri II faisait exécuter avec le plus de rigueur ses édits contre les Protestants. Les parents du baron de Rioux, sa femme même, le suppliaient de céder à l'orage. La per-

plexité du pauvre seigneur était grande, lorsque *Charles Léopard*, à la recherche de son compagnon d'œuvre *Antoine Otron*, vint frapper à la porte de son château. Aussitôt que le gentilhomme l'eut reconnu, continue notre historien, il leva les mains au ciel et rendit grâce à Dieu de ce qu'il lui envoyait son serviteur dans la situation critique où il se trouvait. Il conduisit Léopard dans un petit bois qui joignait sa maison, lui découvrit toute l'angoisse de son âme, et lui demanda ses conseils et ses directions. » Léopard ne négligea rien pour rassurer sa foi chancelante, et il réussit si bien que l'épouse même du seigneur de Rioux fut gagnée à l'Évangile. La salle du château fut convertie en chapelle. Un consistoire fut organisé, et l'exercice du culte protestant inaugurer en présence d'un grand nombre des habitants du voisinage.

Le zèle du sieur de Rioux ne se démentit pas, comme le prouve la condamnation à mort par contumace dont le parlement de Bordeaux le frappa en 1569. Selon de Thou, il fut tué à Jarnac. Ce fut alors son fils qu'en 1596, la province de Saintonge députa avec *Constantin* à l'assemblée de Loudun, qu'il présida pendant quelques jours en l'absence de *La Noue*, forcé par l'état de sa santé à demander un congé. Rioux suivit cette assemblée lorsqu'elle se transports à Vendôme, puis à Saumur, et fut chargé par ses collègues de diverses négociations. En 1605, il fut député de nouveau à l'assemblée de Châtellerault; en 1608, à celle de Gergéau, et en 1611, à celle de Saumur.

Tant que Rioux vécut, l'église établie par son père prospéra sous la direction spirituelle de *Michel Luchet* et de *Marion*; mais il n'en fut plus ainsi après sa mort. Dès 1620, elle n'avait pas de ministre; le 6 mars 1631, elle fut interdite et le cimetière enlevé aux Protestants. C'est que la famille de Beaumont était rentrée dans le giron de l'Église romaine, non pas toute

cependant, car, sur le registre des baptêmes de l'église de Pons, on trouve encore, en 1630, un *Daniel de Beaumont*, fils de *Michel de Beaumont*, seigneur du Pont-d'Usson.

BEAUPOIL (FRANÇOIS DE), second fils de François de Beauvois Saint-Aulaire, panetier des rois François I^e, Henri II et François II. Comme tous les cadets de bonne maison, Beauvois avait été au service des autels ; mais renonçant à la carrière ecclésiastique en même temps qu'à la religion dans laquelle il était né, il se joignit au parti huguenot, nous n'osserions dire par une conviction sincère, et se maria, en 1573, avec *Jeanne de Barry*, de la maison de La Renaudie. Il en eut un fils, nommé *Jean*, qui ne paraît pas avoir persisté dans la profession du protestantisme, et plusieurs filles dont on ignore la destinée. Sa première femme étant morte, il contracta, en 1588, un second mariage avec *Marguerite d'Amelin*.

Vers le même temps vivait *Isaac de Beauvois*, seigneur de Fontcavé, qui épousa *Sara de Fontaines*, et en eut une fille nommée *Louise*, mariée, en 1621, à *Pierre de Ségar*, seigneur de Montrun. Tout semble prouver que cet Isaac professa la religion protestante ; si quelque doute existe à cet égard, il n'est permis d'en conserver aucun pour ce qui concerne *Philippe de Beauvois*, unique héritière de la branche de La Force, qui fut élevée avec la reine de Navarre, et épousa en secondes noces *François de Caumont*, ancêtre des ducs de La Force.

BEAUREPAIRE (MAURICE DE), seigneur de *Pierrefitte*, fils cadet de Gratien de Beaurepaire et d'Anne de Therouois. Sans avoir joué un rôle bien considérable, ce gentilhomme normand doit obtenir au moins une mention dans notre ouvrage, comme gouverneur de Châtillon-en-Vendelais, une des places de sûreté.

En 1589, Saint-Maixent s'étant rendu au roi de Navarre, Pierrefitte en fut nommé gouverneur. C'est, à

notre connaissance, la première mention qui soit faite de lui dans l'histoire. En 1597, il commanda à Saumur, en l'absence de *Duplessis-Mornay*, et ce fut en cette qualité qu'il fut invité, ainsi que le ministre *Macéfier*, à prendre part aux délibérations de l'assemblée politique qui se tint d'abord dans cette ville, puis à Châtellerault. Deux ans plus tard, les députés du parti huguenot s'étant réunis de nouveau à Saumur, il fut également appelé à siéger parmi eux, et spécialement chargé par l'assemblée « de prendre en main les affaires de la Normandie, » le roi ayant refusé, ou ne nous apprend pas pour quel motif, d'accepter les trois députés de cette province, *Courtomer*, *Bertrerville* et *Le Maître*.

Ce fut vraisemblablement vers cette époque que Pierrefitte fut nommé gouverneur de Châtillon ; mais il paraît s'être acquitté assez négligemment de ses fonctions. En 1608, l'assemblée de Gergeau l'exhorta vivement à mieux remplir ses devoirs. Soit qu'il se sentît blessé de cette réprimande, soit pour tout autre motif, il donna sa démission en faveur du sieur de *Bellefontaine*, vieux guerrier qui s'était distingué par sa rare intrépidité dans l'expédition du Béarn. Les règlements exigeaient de tous les gouverneurs des places de sûreté un certificat de protestantisme délivré par le synode de la province. Comme il n'y en avait point d'assemblé dans ce moment, Bellefontaine se contenta de présenter une attestation signée par *Bocquet*, ministre de Condé, lieu de son domicile, et par *Du Moulin*, ministre de Paris. L'assemblée de Saumur, en 1611, refusa d'abord de s'en contenter ; cependant elle finit par confirmer provisoirement le nouveau gouverneur en lui faisant prêter serment à l'union.

Maurice de Beaurepaire avait épousé, en 1571, *Stévenote Donaty*, fille d'*Agnan*, sieur de Sassy, et de *Françoise de Montagu*. Il laissa deux enfants,

qui tous deux rentrèrent dans le giron de l'Église romaine : JULIEN, seigneur de Pierrelitte, et SIMON, sieur de Cauvigny-Perrière, qui s'allia, en 1619, avec Jeanne de Lesvesac, veuve de Thomas de Séran, seigneur de Saint-Loup.

BEAUSOBRE, famille protestante, originaire de la Provence, selon les uns, du Limousin, selon les autres.

Le premier des membres de cette famille dont l'histoire fasse mention, est Léonard, qui, à l'époque de la Saint-Barthélemy, se réfugia à Genève. Son véritable nom était, dit-on, Beauxpuis de Bossart; il n'aurait pris celui de Beausobre que comme nom de guerre. Son fils ARNAUD obtint à Genève le droit de bourgeoisie et entra dans le Conseil. De son mariage avec Honorée-Clemence de Dilton, fille de Jean-Abraham de Dilton, secrétaire du prince de Condé et, comme lui, réfugié à Genève, naquit ISAAC de Beausobre, qui rentra en France lorsque Henri IV eut dompté la Ligue, et s'établit à Niort dans le Poitou. Ce fut probablement après son retour dans sa patrie qu'il épousa Marie de Ferrier. Il en eut un fils dont on ignore le nom, quoiqu'il ait donné le jour au grand Beausobre.

Ce dernier, nommé ISAAC, naquit à Niort, le 8 mars 1659. Le 16 du même mois, il fut baptisé par Baussatran. Son grand-père le tint sur les fonts avec sa femme. Des l'âge de sept ans, on l'envoya au collège de Niort, où il passa quatre années. La sévérité de ses maîtres ayant alarmé la tendresse de ses parents, ils le retirèrent pour le mettre en pension chez un gentilhomme du voisinage qui avait confié à un précepteur l'éducation de son fils. Le jeune Beausobre n'eut pas à se féliciter du changement. A la fin, la sordide avarice de la femme de ce gentilhomme, qui le condamnait à un jeûne continu, détermina son père à le soustraire à ce régime d'ascétisme pour le placer auprès de M. de Villette, oncle de madame de

Maintenon, avec qui il était intimement lié. Ses humanités achevées, sa famille voulut le lancer dans la carrière de la jurisprudence, espérant que la protection de la favorite le pousserait rapidement aux premières charges de la magistrature; mais Beausobre avait pour les sciences théologiques un penchant qu'il ne put vaincre, et il alla prendre ses degrés à l'académie de Saumur. A l'âge de 24 ans, il reçut l'imposition des mains au synode de Loudun, et, peu de temps après, il fut appelé à remplir les fonctions pastorales à Châtillon-sur-Indre, où il épousa Claude-Louise Arnandot, fille du pasteur de Lusignan.

Il desservait cette église depuis quelques mois à peine, lorsque le gouvernement y défendit l'exercice. On a prétendu, et la Biog. Univ. répète, que Beausobre, dans un transport de zèle, avait brisé les scellés apposés sur la porte du temple; mais c'est une erreur déjà signalée par Dreux Du Radier. Notre pasteur fut condamné à faire amende honorable, uniquement pour avoir chanté des psaumes et tenu dans sa maison des assemblées religieuses, ce qui, d'ailleurs, était sévèrement défendu par divers édits. Pour se soustraire à une peine infamante, il s'enfuit à Rotterdam. Jurieu le recommanda à la princesse d'Orange, dont la fille avait épousé le prince Jean-Georges d'Anhalt-Dessau. Petite-fille de Coligny, Henriette-Catherine d'Orange avait pour l'Église réformée un zèle digne de sa naissance. Elle avait fondé à Dessau une chapelle qui subsista jusqu'en 1744; à cette époque son dernier pasteur, Moïse Humbert, fut appelé à Angermünde. Elle fit venir auprès d'elle Beausobre et le nomma son chapelain, en 1686.

Le prince de Dessau étant mort, en 1693, Beausobre se rendit à Berlin, où il remplit pendant quelque temps à Oranienbaum les fonctions de chapelain de la Cour. L'année suivante,

en 1695, il passa de ce poste à celui de pasteur de l'église française de Berlin, et il y rendit d'importants services, grâce à la considération qu'il s'était acquise par ses talents et par son caractère. Aussi, lorsque l'église d'Utrecht en 1713, celle de Hambourg, en 1715, et celle de la Savoie [à Londres], en 1726, cherchèrent à l'attirer par les propositions les plus avantageuses, tout le Refuge s'opposa à son départ. Entre autres manifestations honorables dont il fut l'objet, nous citerons une requête signée par *Lensant, Petit, Ancillon, de Convenant, Forneret*, qui fut présentée au roi, en 1715, pour le supplier de refuser son consentement à son éloignement, et qui fut appuyée par la reine, par le grand-maréchal et par toute la Cour.

Beausobre prit une part active à toutes les démarches faites pour obtenir de Louis XIV le rappel des Protestants réfugiés, ou tout au moins l'adoucissement du sort de ceux qui étaient restés en France. En 1704, entre autres, le consistoire de Berlin le députa, avec *Lensant, de Bournezeaux* et *Le Roux*, auprès du général Marlborough qui se trouvait dans cette ville, pour le presser de demander au roi de France l'échange des Réformés qui gémissaient sur les galères, contre une partie des prisonniers faits à Hochstedt.

S'il faut en croire la Biog. Univ., Beausobre, à l'âge de plus de soixante et dix ans, n'aurait pas été insensible aux séductions de l'amour, et la fille d'un de ses collègues aurait été de sa part l'objet d'une passion dont lessuites auraient nécessité un prompt mariage. Nous avons quelque peine à nous persuader que Beausobre, dont la vie jusque-là avait été sans tache, eût pu oublier dans la vieillesse ce qu'il devait à son caractère. Qu'un fils lui soit né après sept mois de mariage, ce n'est pas une raison pour l'accuser d'avoir transgressé ce précepte de saint Paul : Que l'évêque soit irrépro-

chable. Nos doutes, à cet égard, sont fortifiés par le silence absolu des nombreux auteurs protestants et catholiques que nous avons consultés ; tous, sans exception, se taisent sur l'aventure galante racontée par le dict. historique, auquel nous l'avons empruntée. Nous aurions suivi leur exemple, si nous n'avions craint que l'on ne nous adressât un reproche de partialité.

Beausobre continua jusque dans les dernières années d'une vie exemplaire d'infirmités à remplir les fonctions nombreuses qui lui avaient été confiées. Outre sa place de pasteur de l'église française, il était chambellan du roi, membre du consistoire supérieur depuis 1707, directeur de l'hospice appelé Maison française, inspecteur du collège des Français, et depuis un an, il avait été nommé inspecteur de toutes les églises du ressort de Berlin, lorsqu'il mourut le 5 juin 1738.

Beausobre était un homme d'un caractère excellent, obligeant, poli, modeste, généreux, sincère, toujours prêt à prodiguer les conseils ou les consolations à ceux qui avaient recours à lui. La beauté de sa physionomie, la grâce et la dignité de ses manières prévoyaient en sa faveur. A ces qualités, qui lui étaient, pour ainsi dire, naturelles, il jongnait une profonde connaissance du cœur humain et une vaste érudition théologique, une imagination brillante et un jugement exquis. Le grand Frédéric, qui l'honora d'une amitié particulière, trace de lui ce portrait dans une lettre à Voltaire : « C'était un homme d'honneur et de probité ; grand génie, d'un esprit fin et délicat, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Eglise et de la littérature, la meilleure plume de Berlin, plein de feu et de vivacité, et que quatre-vingts années de vie n'avaient pu glacer. »

Beausobre a laissé un grand nombre d'ouvrages ; mais la moindre partie en a été imprimée de son vivant.

I. *Défense de la doctrine des Re-*

formés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'eucharistie, Magdeb., 1693, in-8°. — Composé à l'occasion de la conversion au calvinisme du duc de Saxe-Barby, conversion qui avait été fortement censurée dans un écrit de George Meibius avec l'approbation des théologiens de Leipzig, cet ouvrage, comme son titre l'indique, traite des points principaux de controverse agités entre les deux communions protestantes. Il est divisé en 4 parties. Après avoir recommandé aux controversistes de son siècle la modération des premiers docteurs de l'Église et avoir reproché aux pasteurs luthériens d'être jaloux à l'excès de leur orthodoxie, Beausobre établit, dans la 1^{re} partie, que ce n'est pas déshonorer ses ancêtres que d'abandonner la religion dans laquelle on est né, et s'attache à justifier la conversion du prince en prouvant que la doctrine des Calvinistes s'accorde mieux que celle des Luthériens avec le Symbole des Apôtres et les autres confessions de foi de l'Église. C'est à ce sujet qu'il trace du Synode de Dordrecht une apologie qui n'a point été généralement approuvée. Dans la 2^e partie, il traite de la Providence dans le péché, et démontre que le fondement de toutes les disputes entre les deux communions repose sur une chimère. Les Réformés, dit-il, mettent le décret de Dieu avant la prescience de la détermination libre des créatures, tandis que les Luthériens mettent la prescience de cette détermination avant le décret de Dieu; or, comme les décrets et la prescience sont également éternels, qu'il n'y a point, par conséquent, de priorité, il s'ensuit que l'on combat pour un être d'imagination. Dans la 3^{me} partie, l'auteur défend la prédestination absolue et la grâce immédiate, doctrine qu'il abandonna plus tard. Dans la 4^{me}, au sujet de l'eucharistie et de la présence de Jésus-Christ dans la Cène, il combat l'ubiquité, et, prenant en main la

cause de la raison, il pose en principe que si, d'un côté, on doit éviter de soumettre la religion aux lumières naturelles, comme à un juge appelé à décider de la vérité; de l'autre, il faut se garder de bannir la raison de la religion sous prétexte des mystères.

II. Sermon funèbre de très-haut et très-puissant prince Jean-George II, prince d'Anhalt, prononcé à Dessau... nov. 1693, Berl., 1693, in-4°. — Dans cette oraison funèbre, Beausobre ne craignit pas d'aborder la question du salut des païens vertueux; mais, moins hardi que Zwingle, il n'osa pas la résoudre.

III. Le Nouveau Testament de N. S. J. C., trad. en françois sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte, par MM. Beausobre et Lenfant, Amst., Pierre Humbert, 1718, 2 vol. in-4°; Laus., 1735-1736, 2 vol. in-4°; nouv. édit. avec correct. et add. considérables, Amst., 1741, 2 vol. in-4°; Laus., 1776, 2 vol. in-4°. — Ce fut à la demande de la Cour de Berlin que Beausobre, avec son collègue Lenfant, entreprit cette trad. nouvelle, où ils firent preuve l'un et l'autre de connaissances philologiques et exégétiques étendues. On leur a reproché de ne pas avoir toujours saisi parfaitement le sens de l'original, et d'avoir surtout, par un respect exagéré pour les versions antérieures à la leur, conservé beaucoup d'expressions surannées. La plus grande partie de ce travail appartient à Lenfant; Beausobre n'a traduit que les Épîtres de S. Paul. Dans une préface générale, après avoir tracé avec beaucoup de science l'histoire de ces épîtres, il raconte les principales circonstances de la vie de leur auteur. A chaque épître est jointe, en outre, une préface particulière, morceau achevé dans son genre, au jugement de Dreux Du Radier. — Nous avons parlé ailleurs (*Voy. I, 140*) des attaques dont cet ouvrage fut l'objet. Il suffira d'ajouter ici que Beausobre publia, en 1719, une ré-

ponse particulière à d'Artis, dont nous n'avons retrouvé aucune trace.

IV. *Histoire critique de Manichée et du Manichéisme*, Amst., J. F. Berney, 1734, et 1739, 2 vol. in-4°; le 2^e a été publié par Formey sur les Mémoires de l'auteur. — On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans ce célèbre ouvrage, de l'étendue des connaissances de Beusobre en histoire ecclésiastique, ou de la sagacité de sa critique. Il ne se contente pas de retracer avec exactitude l'histoire de Manès d'après les écrivains orientaux ; tout en épousant son sujet, il se livre à des digressions curieuses sur des objets qui s'y rattachent, comme les divers systèmes gnostiques et les philosophes du rationalisme mystique. La clarté, la vivacité, l'éclat du style n'ont point eu à souffrir de l'abondance des matériels mis en œuvre, non plus que des excursions politiques auxquelles l'auteur semble se plaire. « C'est, dit Gibbon, dans son Hist. de la décadence de l'Empire romain, un trésor de philosophie ancienne et de théologie. Le savant historien présente avec un art incomparable l'enchaînement systématique des opinions, et se transforme lui-même tour à tour en la personne d'un saint, d'un sage ou d'un hérétique. Cependant, il tombe quelquefois dans un raffinement excessif. Il trahit une aimable partialité pour le faible, et, en le défendant contre la calomnie, il ne laisse pas un champ suffisant à la superstition et au fanatisme. » On l'a accusé aussi de ne pas avoir traité les Pères de l'Église avec assez d'égards, de n'avoir pas montré pour leur sentiment toute la déférence possible. Ce crime, dont, pour notre compte, nous l'absoudrions volontiers, lui a été reproché surtout par les journalistes de Trevoux, auxquels il répondit fort longuement et avec beaucoup de force dans les tomes XXXVIII et suiv. de la Biblioth. germanique.

V. *Remarques historiques, criti-*

ques et philologiques sur le N. T., La Haye, 1742, 2 vol. in-4°, publ. par La Chapelle, qui y a joint une Vie de l'auteur d'après les mémoires de sa veuve ; trad. en hollandais par P. A. Verwer, Amst., 1745, 2 vol. in-4°. — Cet ouvrage trop peu consulté est rempli de choses neuves et intéressantes.

VI. *Sermens sur le XII^e chap. de l'Épître aux Romains*, Laus., 1744, 2 vol. in-8°. — *Sermens sur le XI^e chap. de l'Évangile selon saint Jean*, Berlin, 1751, 2 vol. in-8°. Chacune de ces séries contient 42 sermons fort courts, qui ressemblent presque, pour la forme, aux homélies des anciens Pères. Elles ont été publiées réunies à Laus., 1755, 4 vol. in-8°, et trad. en allein, par Wichmann, Lub., 1760-1762, 4 part. in-8°. Selon M. Querard, il en aurait paru une troisième série à Laus., 1759, 2 vol. in-8°, sous le titre : *Sermens sur le XII^e chap. de l'Évangile selon saint Luc*. Aucun autre bibliographie ne mentionnant cette publication, il serait possible que M. Querard eût commis une confusion avec une réimp. des sermons sur l'Épître aux Romains faite à Laus. 1758, 2 vol. in-8°. — Beusobre a joué comme prédicateur d'une célébrité presque égale à celle de Surin. « Un grand feu d'imagination, dit Formey dans son Eloge, une abondance d'expressions, jointe à beaucoup de justesse, une manière neuve et originale de traiter les sujets les plus communs, des ouvertures surprises, et cependant naturelles, pour l'explication de l'Écriture sainte et des vérités de la religion ; du brillant, du sublime, du pathétique ; en un mot, toutes les qualités de l'orateur étaient réunies en sa personne. » Oserons-nous le dire ? nous n'avons pas trouvé que les sermons qui ont été publiés de lui, répondissent à sa grande réputation d'éloquence.

VII. *Supplément à l'histoire de la guerre des Hussites* [de Lenfant], Laus., 1745, in-4°; trad. en allein, par

Hirsch, Vienne et Leipzig, 1785, in-8°.

VIII. *Histoire de la Réformation, ou origine et progrès du Luthéranisme dans l'Empire et les états de la Conf. d'Augsbourg, depuis 1517 jusqu'à 1530*, Berl., 1785-1786, 4 vol. in-8°.— Cet ouvrage, publié par Pajon de Moncet, n'est, au fond, qu'un extrait de Seckendorf habillé à la française et enrichi de quelques pièces nouvelles. Macaulay en a trad. en anglais le 1^{er} vol., 1802, in 8°.

A ce dernier livre se rattachent *L'Histoire des préliminaires de la Réformation*, *L'Histoire des Pauliciens*, *L'Histoire des Bogomiles*, *L'Histoire des Vaudois*, *L'Histoire des Albigeois*, *L'Histoire des Frères de Bohême*, que Beausobre a laissées en manuscrit, ainsi qu'une *Histoire critique de l'origine et des progrès du culte des morts parmi les chrétiens et les païens*, un grand nombre de Sermons, et plusieurs *Dissertations sur des sujets de littérature et d'histoire ecclésiastique*, entre autres, sur les livres d'Optat de Milev.

On lui doit aussi une excellente édit. des *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange* (Amst., 1733, in-4°), à laquelle il a mis une belle et curieuse préface.

Comme membre de la Société des Anonymes, il a travaillé pour la *Bibliothèque germanique*, qu'il a enrichie de savantes dissertations, et dont il a été pendant longtemps le directeur. Ce journal, qui paraissait sous le titre : *La Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord* (Amst., P. Ilumbert, 1720-1740, 50 vol. in-8°), comptait au nombre de ses rédacteurs, outre Beausobre, de *La Croze*, *Lenfant*, *de Mauclerc* et *Farmey*. Ces noms en révèlent le mérite. Voici l'indication des pièces sorties de la plume de Beausobre : (T. III et IV) *Lettre sur la bigamie en général, et en particulier sur celle des prêtres*; — *Dissert. sur les Adamites de Bohême*, où il veut prouver que cette secte n'a jamais existé;

elle a été réimp. à la suite de *l'Histoire des Hussites*; — (T. X) *Jatzko, ou Commentaire sur l'endroit du plaidoyer des Jésuites contre les Protestants de Thorn où il est parlé de ce saint* (trad. en anglais, Lond., 1735, in-8°); — (T. XIII) *Dissert. sur la statue de Pandade*; — *Lettres sur la 2^e édit. de l'Histoire du concile de Constance*; — (T. XVIII et suiv.) *La Vierge érigée en reine de Pologne*, etc. Selon Dreux Du Radier, on trouve dans toutes ces pièces un savant du premier ordre, un littérateur à qui rien n'échappe, qui possède éminemment l'histoire sainte, les antiquités du christianisme, puisées dans leurs sources, la théologie païenne, l'histoire profane, tous les talents d'un critique éclairé.

Beausobre laissa trois fils de son premier mariage. L'aîné, nommé Léopold, entra au service de la Russie, et s'éleva au grade de général. Le second, qui reçut le nom de Charles-Loris, embrassa l'état ecclésiastique. Le troisième, nommé Albert, mourut capitaine au siège de Belgrade, à l'âge de 22 ans. Il eut, en outre, deux filles, Henriette et Marie. Celle-ci fut mariée à Paul Émile de Mauclerc, prédicateur de la Cour et ministre de l'église française à Stettin. La première mourut en 1755.

Charlotte Schwarz, qu'il avait épousée le 22 janv. 1730, lui donna deux fils, Louis et Léopold-Émile. Le dernier suivit la carrière des armes et entra dans le corps de l'artillerie; le premier s'est fait un nom dans la république des lettres, de même que son frère Charles-Louis.

I. Charles-Louis de Beausobre, né à Dessaix, le 24 mars 1690, se voua à la carrière pastorale, non par vocation, mais par condescendance pour les volontés de sa mère; aussi ne tarda-t-il pas à en être aux regrets. Il fit ses études sous la direction de *Lenfant*, de *Des Vignoles* et de *Chauvin*. En 1707, il fut appelé à remplacer *Ballicourt* dans l'église de Buchholz. En 1715, il reçut vocation de Ham-

bourg ; mais l'air de cette ville étant contraire à sa santé, il retourna bientôt à Berlin, où son père obtint de Frédéric-Guillaume qu'il lui fut adjoint comme collègue. Il remplit cette place surnuméraire pendant sept années, jusqu'à la mort de *Lugandi*, à qui il succéda en 1725. Le roi de Prusse le nomma conseiller privé, et l'Académie des Sciences de Berlin l'admit dans son sein en 1731. Il mourut le 10 mars 1733. Formey, qui a écrit son Éloge, le peint comme un homme sincère, droit, officieux, reconnaissant, fidèle à toutes les relations de la société et unissant aux qualités du cœur les qualités de l'esprit; « mais, ajoute-t-il, une idée qui tombait dans son cerveau plutôt qu'elle n'y naîssait, s'emparoit tellement de lui qu'il l'aurroit suivie sans apercevoir jusqu'un bord du précipice (et par précipice, je n'entends que ceux qui menaçoient son repos et sa fortune). On l'en avertissoit : il ouvroit les yeux, le fantôme disparaissait ; mais le lendemain il en renaissoit un autre à la poursuite duquel il se livroit aux mêmes risques et périls. »

Il avait épousé, en 1730, *Madelaine de Saint-Laurens*, fille d'un conseiller au parlement d'Orange ; mais il la perdit en 1744. Il ne resta qu'une fille de ce mariage.

Indépendamment de quelques traductions de l'anglais, si peu importantes que Formey n'a pas cru devoir les mentionner, à l'exception de celle des *Sermons de Tillotson sur la pénitence* (Amst., 1728, in-8°), Charles-Louis de Beausobre a laissé plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite.

I. *Thorn affligée, ou Relation de ce qui s'est passé dans cette ville depuis le 16 juillet 1724 jusqu'à présent, enrichie de fig. en taille-douce*, Amst., 1726, in-12. — Trad. de l'allemand de Jablonsky.

II. *Discours historiques, critiques, etc., sur les événements les plus remarquables de l'A. et du N. T. [par Jacques Saurin]*, continués par P.

Roques, pasteur à Bâle, et Charles-Louis de Beausobre, Amst., 1720 et suiv., 6 vol. in-fol.; La Haye, 1720-1740, 11 vol. in-8°. — A la mort de Saurin, en 1750, les éditeurs s'étaient adressés à Roques, pasteur à Bâle, et à Beausobre père pour les prier de continuer un ouvrage qui, destiné uniquement, dans le principe, à expliquer un recueil de gravures, était devenu, sous la plume de l'éloquent prédicateur, un chef-d'œuvre de science et de critique. Tout occupé de son Hist. du Manichéisme, Beausobre, qui était spécialement chargé des discours sur le N. T., confia ce travail à son fils, en promettant toutefois de le diriger par ses conseils. La part qui revient à Beausobre fils dans cet ouvrage forme la valeur de 2 vol. de l'édit. in-fol., et de 3 de l'édit. in-8°. Le discours préliminaire sur l'authenticité des Evangiles et la certitude du témoignage des Évangélistes a été écrit par son père.

III. *Le Triomphe de l'innocence*, Berl., 1751, in-8°. — Apologie des Protestants français contre les accusations de sédition et de rébellion, écrite avec chaleur et conviction.

Selon la Biog. Univ., il aurait encore mis au jour un écrit du même genre, sous le titre : *Apologie des Protestants*, in-4°. On a aussi de lui une *Vie du cardinal Albert de Brandebourg*, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. Enfin il a publié quelques-uns des Sermons de son père et le Supplément à l'Hist. de la guerre des Hussites.

II. Louis de Beausobre naquit à Berlin, le 19 août 1730. Frédéric-le-Grand, qui n'était encore que prince royal, l'adopta par estime pour son père, et voulut se charger des frais de son éducation. Il le plaça d'abord au collège français de Berlin ; puis, ses études élémentaires terminées, il l'envoya à l'université de Francfort-sur-l'Oder, où le jeune Beausobre soutint, en 1750, une thèse *De nonnullis ad ius hierarchicum principum perti-*

nentibus, imp. dans cette ville, in-4°. Frédéric voulut ensuite que son petit *Beausobre* visitât Paris, et à son retour, en 1753, il le fit entrer à l'Académie des sciences. Beausobre remplit diverses fonctions publiques ; il fut nommé conseiller de révision, membre du consistoire supérieur et enfin conseiller privé. Il mourut à Berlin, le 3 déc. 1785. « C'était, dit la Biogr. Univ., un homme d'esprit, doué de beaucoup de connaissances ; mais qui, pour avoir voulu embrasser trop d'objets, travailla plus en surface qu'en profondeur, et ne produisit que des ouvrages médiocres. C'était d'ailleurs un homme de bon conseil, affable et officieux. » Dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, de Gérando ne témoigne pas une aussi médiocre estime pour les travaux de Beausobre. Il soutient que la psychologie expérimentale fut cultivée par lui avec succès, et qu'il enrichit cette science d'une suite d'observations judicieuses et utiles ; seulement il reconnaît que Beausobre porta plus de perspicacité dans la recherche des causes du pyrrhonisme que de force dans les arguments qu'il employa pour le combattre.

Il suffira de donner le catalogue de ses écrits.

I. *Dissert. philosophiques sur la nature du feu et les différentes parties de la philosophie*, Berl., 1753, in-12.

II. *Le Pyrrhonisme du sage*, Berl. [Paris], 1754, in-12, ouvrage condamné au feu par arrêt du parlement de Paris, du 6 fév. 1759, comme nous l'apprennent les Mémoires ecclésiastiques de Picot, et trad. en allemand par Emmerich, Meining., 1789, in-8°. — Selon Meusel, il en a été publié une réimp. à Berlin, 1755, in-12, sous le titre : *Le Pyrrhonisme raisonnable*.

III. *Les Songes d'Épicure*, trad. du grec par le docteur Ugtvogt [L. de Beausobre], Berl. et Paris, 1755, in-12.

IV. *Nouvelles Considérations sur*

T. II.

les années climatériques, la longueur de la vie de l'homme, etc., Paris, 1757, in-12.

V. *Essai sur le bonheur, ou Réflexions sur les biens et les maux de la vie humaine*, Berl., 1758, in-12 ; Amst., 1759, in-8° ; réimp. avec le Système social de d'Holbach, Paris, 1793, 2 vol. in-8°.

VI. *Relation de Phihiku*, Colog., 1760, in-12.

VII. *Discours sur le patriotisme*, Berl., 1761, in-8°.

VIII. *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce*. Selon les bibliogr. allemands, la 1^e édit. de ce livre, le meilleur de ceux de Louis de Beausobre, parut à Berlin en 1764 ; selon les français, à Amst., 1763, 2 vol. in-8°. Une seconde édit., corrig. et augm., fut publiée en 1771, en 3 vol. in-8°. Albaum le trad. en allemand, et y ajouta des notes savantes, Riga, 1773-75, 3 part. in-8°. Une nouv. édit. fut donnée à Amst., 1792, selon Ersch ; 1791-93, selon Kayser, en 3 vol. in-8°. — C'est de cet ouvrage que Bachaumont parle en ces termes dans ses Mémoires, sous la date de 1763 : « Il est question d'introduire en France un livre étranger excellent, mais où il se trouve des assertions hardies et inadmissibles sur la religion. M. de Sartines travaille à le faire épurer, et cet ouvrage paraîtra ensuite ici au moyen de l'édition châtrée qu'on en fera. »

Beausobre a publié, en outre, *Sept Lettres sur la littérature allemande*, insérées dans le Mercure (1755) ; une *Introduction à la statistique* ; le *Triomphe de l'amitié, des Particularités peu connues honorables aux Réformés de France*. Il a été aussi un des collaborateurs des *Mélanges littéraires et philosophiques*. On trouve enfin dans le Recueil de l'Acad. de Berlin (1757-1781) quelques bons mémoires sortis de sa plume sur des questions de linguistique et de psychologie ; sur les changements des

langues vivantes; sur la folie, les songes, les pressentiments, l'enthousiasme, etc.

BEAUSOBRE (JEAN-JACQUES DE), baron des Beault, comte de Beau-sobre, de la même famille que les précédents, naquit à Morges, dans le canton de Vaud. Il entra au service de la France comme cadet dans le régiment de Courtiv, en 1715. Après la campagne de Majorque, il fut fait enseigne surnuméraire, grade qu'il occupa jusqu'en 1721, où il fut nommé enseigne en pied. Gré sous-lieutenant en 1727, puis capitaine-lieutenant en 1733, il assista à la prise de Trèves et au siège de Trarbach. Par commission du 7 janv. 1733, il leva une demi-compagnie qui fut réformée en 1737. Deux ans plus tard, il obtint une commission de colonel réformé à la suite du régiment d'Appelgren. En 1741, il fit la campagne d'Allemagne, sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, et se trouva à la fameuse retraite de Prague. En 1743, il combattit à Dettingen, et, la même année, il obtint un régiment de hussards, qui prit son nom, et à la tête duquel il servit, sous le maréchal de Saxe, aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes. Nommé brigadier de cavalerie en 1745, il prit part à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, d'Oudenarde, d'Ath, de Bruxelles; combattit à Raucox et à Lawfeld; assista aux sièges de Berg-op-Zoom et de Maestricht, et, cette laborieuse campagne terminée, il fut élevé au grade de maréchal de camp. Attaché à l'armée d'Allemagne, en 1757, il commanda le blocus de Gueldre, força cette ville à se rendre, et en conserva le commandement. En 1758, il fut chargé de la défense de Kaiserswerth, qu'il évacua au mois de mai, et, le mois suivant, il combattit à Creveld. En 1759, le roi l'éleva au grade de lieutenant-général et le nomma en même temps commandant de Gueldre, place qu'il occupa jusqu'en 1761. Il mourut à Biseuil, en 1783. Il avait été créé mar-

quis par Louis XV, en récompense de ses services, et décoré du cordon de commandeur de l'Aigle rouge de Bayreuth.

Beausobre profita des loisirs que lui laissa la paix d'Aix-la-Chapelle pour traduire les *Commentaires sur la défense des places d'Enée le tacticien*, un des plus anciens, sinon un des meilleurs auteurs qui aient écrit sur l'art militaire. Il joignit à cette trad. (Anst. et Paris, 1737, 2 vol. en un tome in 4°) quelques notes, différentes pièces curieuses et une préface savante sur la patrie d'Enée, l'époque où il a vécu et les ouvrages qu'il a abrégés. Il avait, dès cette époque, terminé une trad. de Végece, qui n'a jamais vu le jour.

BEAUVAIS (FRANÇOIS DE), seigneur de Briqueauf ou plutôt Briqueauf, fils d'Adrien de Briqueauf et d'Alexane de Sainte-Ville, un des plus illustres chefs de l'armée protestante durant les premières guerres de religion.

Né vers 1502, Briqueauf avait servi avec distinction en Italie, notamment dans la guerre du Piémont, et sa valeur, jointe à ses talents militaires, lui avait acquis le renom d'un des meilleurs capitaines de Frauce. En récompense de ses services, il avait été nommé chevalier de l'ordre du roi, mestre-do-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre.

Lié d'une étroite amitié avec Condé et attaché par ses principes politiques et religieux à la cause du prince de Condé, il se dévoua sans ambition, sans arrière-pensée, au triomphe des doctrines évangéliques, qu'il avait embrassées de bonne heure et auxquelles il fit le sacrifice de sa vie. Pendant que Condé luttait à Paris contre l'influence des triumvirs, il accepta, avec d'autres seigneurs protestants, la mission difficile de vaincre les scrupules de l'amiral, qui, reculant avec effroi devant la guerre civile, refusa son appui au prince. Quelque puissantes que furent ses instances sur le cœur

de son ami, il ne put rien gagner, et ce ne fut qu'après deux jours de résistance que, cédant enfin aux prières et aux larmes de sa femme, le vieux guerrier partit pour Meaux.

La guerre éclata ; mais, négligeant les avertissements de ses capitaines les plus expérimentés, Condé la traîna en longueur et donna ainsi aux triumvirs le temps de réunir des forces considérables, tandis que les siennes, supérieures en nombre et en discipline, mais surtout en enthousiasme, s'affaiblissaient chaque jour par la désertion des gentilshommes accourus sous ses drapeaux, et dont les ressources s'étaient épuisées inutilement. Lorsque Catherine déclara enfin qu'elle ne voulait plus souffrir l'exercice de la religion réformée, et somma Condé de tenir la promesse imprudente qu'il avait faite de sortir du royaume, Briquemault fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à son départ, en lui faisant observer que quitter la partie n'était la perdre. Son avis prévalut, et le prince se décida à en appeler au sort des armes. En conséquence, Briquemault fut envoyé à Rouen pour défendre cette place importante d'où *Morvilliers* venait de se retirer. Quelques jours après, *Montgomery* y arriva également. Une rivalité dans le commandement était à craindre et pouvait tout perdre. Afin de prévenir une catastrophe, Briquemault se chargea d'une autre mission. Il passa en Angleterre avec *Ferrière*, vidame de Chartres, dans l'intention de solliciter des secours. Le 20 septembre, il signa avec les ministres d'Élisabeth le traité de Hamptoncourt, par lequel la reine, sous le spécieux prétexte de faire remettre en liberté la reine et son fils tenus prisonniers par les triumvirs, s'engagea à envoyer à *Andelot* cent mille écus destinés à lever une armée allemande ; à fournir à Condé un corps de 5,000 Anglais pour la défense de Rouen et de Dieppe, et à consacrer en outre 60,000 écus à l'entretien de la garnison de ces deux

villes. De son côté, Condé promit de recevoir au Havre une garnison anglaise qui tiendrait en gage cette place jusqu'à ce que Calais fût rendu à l'Angleterre, conformément aux stipulations du traité de Cateau-Cambrésis. L'alliance conclue, Briquemault s'embarqua pour la Normandie, où Coligny s'était retiré après la bataille de Dreux, emportant avec lui l'argent d'Élisabeth, qui arriva fort à propos pour faire cesser les murmures des reîtres. Peu de jours après, secondé par *Montgomery* et *Desfert*, il reprit Dieppe sur les Catholiques. La paix ne tarda pas à le rendre à ses foyers.

En 1567, les sinistres projets de la Cour forcèrent les Protestants à reprendre les armes. Des conférences, auxquelles Briquemault assista, ainsi que les principaux seigneurs du parti, eurent lieu à Châtillon et préparèrent l'explosion de la seconde guerre civile. Briquemault ne paraît pas y avoir pris une part bien active ; autrement on aurait lieu de s'étonner de ne le trouver nulle part cité parmi les chefs. Dans la troisième guerre, au contraire, il déploya une grande énergie et rendit d'importants services. Il alla à la rencontre de *Jeanne d'Albret*, obligée de fuir de ses états, et l'escorta jusqu'à La Rochelle. Dans une des escarmouches qui précédèrent la bataille de Jarnac, il défit l'avant-garde catholique à Jazeneuil et lui enleva une partie de ses bagages. Lorsque le duc d'Anjou s'empara de Jarnac, il fut chargé de reprendre cette importante position, entreprise dont il s'acquitta avec le plus heureux succès. Plus tard, à l'affaire de La Roche-Abeille, il combattit avec bravoure à la tête de son régiment. Il assista ensuite au siège du château de Lusignan et suivit Coligny devant Poitiers. Respecté par le fer ennemi, il succomba sous les étreintes de la fièvre et dut se retirer à Châtellerault. À peine convalescent, il rejoignit l'amiral, combattit à Moncontour, et, la bataille perdue, il se réfugia à Chitray avec sa troupe harass-

sée et à demi défaite, accablé lui-même par le chagrin et par un redoulement de la maladie. Son intention était de gagner La Charité, où commandait *Guercy*; mais, serré de près par les Catholiques, il dut se jeter dans Bourg-Dieu, que *Gournay* (1), *Panssières* et *Du Faux* venaient de surprendre, et il s'y défendit avec tant de vigueur qu'il donna au gouverneur de La Charité le temps d'accourir pour le dégager.

Quelques jours de repos ayant rétabli sa santé chancelante, Briquemault vola au secours de Vézelay, dont il fit lever le siège. Peu de temps après, il voulut tenter la surprise de Bourges. Quatre soldats de la garnison, gagnés par le conseiller *Pierre de La Grange*, par *François Dubié* et *Jean Portebidian*, tous trois chassés de la ville à cause de leurs opinions religieuses, avaient promis de lui en ouvrir les portes. Parti de La Charité avec quelques centaines de cavaliers commandés par *Lespau*, gentilhomme berri-chon, le baron de *Renty* et son lieutenant *Fontaine*, *Des Essarts*, *La Rose* ou *La Rouze*, sergent-major de *Sancerre*, *Tressian*, *Couronnel*, *Millet*, « tous des plus assereux », dit *La Popelinière*, il se présenta sous les murs de cette ville au milieu de la nuit. Malheureusement il avait été trahi, peut-être par *Lespau*, qui, selon *Morin*, dans son *Histoire du Gâtinais*, était vendu aux Guise. La porte se trouva ouverte; mais à peine quelques-uns l'eurent-ils franchie que la herse s'abaissa. Par un hasard étrange, elle tomba sur un soldat d'une taille colossale, nommé *La Bussière*, dont la solide armure résista à cet énorme poids. La plupart parvinrent à s'échapper en se glissant entre la herse et le sol; *La Bussière* lui-même fut retiré de sa position critique, et Briquemault

battit en retraite sous le feu des ennemis, laissant entre leurs mains un petit nombre de prisonniers, et sur les glacis de Bourges une douzaine de tués, parmi lesquels on cite les capitaines *Formée* ou *Fournier*, *Le Bois* et *L'Espine*.

Plus heureux dans une autre entreprise, il réussit à dégager le capitaine *La Rivière* (appelé *Chartres* par d'Aubigné), qui commandait à La Chapelle d'Augeron.

Pendant que Briquemault soutenait ainsi la cause protestante dans le Berry, l'armée des princes arrivait par le Languedoc sur les bords du Rhône. Manquant de cavalerie, Coligny l'appela à lui. A la tête de 12 à 1,500 chevaux, conduits par *Clermont l'aîné*, *Guitry*, *La Brosse*, *Messonnière*, *Tremblay*, *Des Essarts*, Briquemault se jeta dans le Nivernais, franchit le Morvan, traversa la Bourgogne, emporta Taizé, reçut Laye à composition, et opéra sa jonction avec Coligny à Saint-Étienne dans le mois de mai 1570. Chargé du commandement de l'avant-garde, il assista, le 21 juin, à la bataille d'Arnay-le-Duc, où, secondé par *Piles* et *Montgomery*, il enfonce le corps catholique qui lui était opposé. L'avantage que les Protestants remportèrent dans cette affaire, détermine Catherine de Médicis à traiter.

Comme toujours, la paix fut mal observée. Les chefs protestants, qui s'étaient prudemment retirés à La Rochelle, envoyèrent Briquemault, *Téligny* et *Caragnes* porter leurs plaintes au roi, avec ordre d'insister surtout sur la punition sévère de l'odieux massacre de Rouen, qui avait coûté la vie à plus de quarante citoyens paisibles. Charles IX, qui voulait endormir les méfiances de Coligny et de ses compagnons afin d'attirer plus sûrement les victimes dans le piège, protesta « qu'il estoit bien marry de tel accident, et promit de faire si bien chastier les infracteurs de son édit que tous ses autres sujets y prendroient exemple. » Il ordonna, en effet,

(1) Appelé aussi *Gornay*. Il ne faut pas le confondre avec *Lornay*, qui commandait à Chateillauleau, ayant pour collègue le capitaine *Morin*, et qui dut abandonner cette ville après la bataille de Moncontour.

mettre en jugement les assassins ; quelques-uns furent arrêtés et jetés en prison ; « mais, » ajoute Crespin, « tant s'en faut que cela adoucisse les autres, qu'au contraire d'un complot furieux ils coururent à grosses troupes vers les prisons, enfoncent les portes et délivrent les coupables qu'ils emmenèrent quant et eux, et non sans des menaces terribles. » La délivrance des meurtriers pouvait être rejetée sur l'émeute, et comme, d'un autre côté, les députés protestants avaient obtenu une interprétation très-favorable de plusieurs articles de l'édit, ils crurent la loyauté du jeune roi, et l'on ne saurait douter que Briquemont n'eût employé à dissiper la méfiance de Coligny, comme il s'employa plus tard à le ramener à la Cour, lorsque l'amiral se fut retiré dans ses terres, en lui laissant le soin de presser les préparatifs de la guerre de Flandres. Son aveuglement était si profond, sa foi en la parole de son souverain si grande, qu'il fut un de ceux qui, après la blessure de Coligny, s'opposèrent le plus énergiquement au départ des Protestants. Dans la nuit de la Saint-Barthélemy, il réussit à gagner, sous le déguisement d'un palefrenier, l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre ; mais, sans respect pour l'inviolabilité de la demeure du représentant d'Élisabeth, Charles IX le fit arracher de son asile et le livra au parlement, c'est-à-dire, à la mort, ainsi que son ami Cavagnes. Selon Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, auteur de Mémoires où les Huguenots sont assez maltraités, on leur offrit à l'un et à l'autre la vie sauve et la liberté, s'ils avouaient un présumé complot tramé par les Protestants contre le roi ; mais ils nièrent « avoir voulu entreprendre contre le roi, sachans que puisqu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre. » Tavannes passe sous silence l'instant de faiblesse qu'eut Briquemont, au rapport de l'historien de Thou, dont il

est difficile de contester l'exactitude, puisqu'il parle en témoin oculaire. Voici ce que raconte ce célèbre historien : « Lorsqu'on leur prononça larrêt dans la chapelle, je me souviens (car j'y étais et j'avais alors dix-neuf ans), je me souviens, dis-je, que Briquemont, qui en avait soixante-dix, et qui avait entendu avec beaucoup de patience tout ce qu'on avait ordonné contre lui, quand on vint à ses enfants, demanda ce qu'ils avaient fait pour être traités avec tant de rigueur. Les deux criminels ayant ensuite été attachés séparément à des anneaux de fer, comme c'est la coutume, Briquemont, effrayé de la vue de la mort, essaya de s'y soustraire à des conditions indignes. Comme on parlait du siège de La Rochelle, il fit dire au roi par ses amis, que si on vouloit lui sauver la vie, il donneroit des moyens assurés pour s'en rendre maître ; que c'étoit lui qui avoit fait commencer et finir par Scipion Vergano, très-babile ingénieur, toutes les fortifications de la place. Le roi ne voulant pas lui donner la vie à cette condition, il en proposa une autre, qui étoit d'avouer tous les crimes dont on l'accusoit, et de reconnoître publiquement et devant tout le peuple que Coligny avoit véritablement conspiré contre le roi ; mais cette condition ne fut pas mieux reçue que l'autre. Cavagnes, au contraire, marqua une grande constance ; il avoit toujours les yeux levés au ciel, et il récita continuellement durant trois heures des psaumes latins qu'il savoit par cœur ; et voyant que Briquemont manquoit de courage, et qu'il vouloit racheter aux dépens de sa réputation un reste de vie qui ne pouvoit être que très-court, il l'exhorta à se souvenir de cette fermeté qu'il avoit montrée en tant d'occasions périlleuses, et qui lui avoit fait tant d'honneur. A ce discours, le généreux Briquemont eut honte de sa faiblesse, et ayant repris sa première fermeté, il n'eut plus que du mépris pour la mort. Ils se recommanderont en

suite tous deux aux prières des assistants, et ayant été attachés sur leurs clavées, ils furent traînés par les rues, et suivis d'une foule de populace qui les chargea d'injures et les couvrit d'ordures et de boue ; ils arrivèrent en cet état au lieu du supplice, où ils furent pendus et étranglés par le bourreau. Ce ne fut pas assez pour cette canaille qui les avait suivis ; leur rage s'étendit jusque sur leurs cadavres qu'ils dépoillèrent et qu'ils mutilèrent d'une manière indigne. »

Brantôme nous apprend que Charles IX « voulut voir mourir le bon-homme Briquemont, ainsi que Cavagnes, chancelier de la Cause ; et qu'à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux, et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mourir, et contempler mieux leur visage et contenance ». Spectacle digne d'un monstre, qui, par un raffinement de cruauté, exigea que le roi de Navarre assistât au supplice de ces deux martyrs et s'assît à la grande collation qu'il avait fait préparer à l'Hôtel-de-ville, comme pour une fête.

La sentence, qui porte la date du 27 oct. 1572, confisquait, en outre, tous les biens meubles et immeubles de Briquemont et de Cavagnes, et étendant le châtiment de leur présumé crime de lèse-majesté jusqu'à leurs enfants, elle les déclarait ignobles, vilains, roturiers, infâmes, intestables, indigues et incapables de tenir aucun état, office et dignité, et attribuait au roi tous leurs biens. Mais elle fut déchirée par l'épée victorieuse des Protestants, qui, en 1576, forcèrent Henri III à réhabiliter la mémoire des victimes de Charles IX (Voy. *Pièces justif.* N° XXXIX).

On trouve dans le Nobiliaire de Picardie une courte notice généalogique sur la famille de Briquemont. Il en existe une autre dans un ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal, coté *Hist.* 747, et portant pour titre *Armorial de Bourgogne*. De la comparaison de ces

deux généalogies, inexactes et incomplètes l'une comme l'autre, il résulte que, du mariage contracté, en 1534, par François de Beauvais avec Renée de Jaucourt, naquirent trois fils, nommés JEAN, FRANÇOIS et GASPARD, et une fille, appelée ODETTE, qui épousa successivement François de Cassinet et André Spisme.

Il n'est pas facile de concilier avec ces données les récits des historiens ni de faire à chacun des trois fils de Briquemont sa part légitime dans les hauts faits qu'ils rapportent ; nous l'essaierons toutefois. Le puîné de Briquemont, connu sous le nom de colonel Saint-Audens, fut blessé à mort au siège de Poitiers. Briquemont le jeune se signala aux combats de Moncontour et d'Aray-le-Duc. S'il n'a pas existé une branche collatérale établie en Béarn, c'est lui qui, au rapport de l'historien de Thou, était, en 1586, prisonnier à Turin ; qui commanda l'avant-garde à la bataille de Pontcharras, et qui, en 1592, assista au siège de Cavour.

L'aîné des trois frères, Jean de Briquemont, entra très-jeune au service. Il fit, ainsi que son père, la campagne du Piémont avec le grade de capitaine d'une compagnie de gens de pied. C'est évidemment par allusion à son grade, plutôt qu'à son âge, que d'Aubigné l'appelle, en 1569, « le plus vieil capitaine de France ». Jean de Briquemont prit une part fort active dans nos guerres de religion. En 1562, il fut chargé de conduire au secours de Rouen une compagnie de Dieppois ; mais il ne put pénétrer dans la ville. En 1569, nous le trouvons cité parmi les gentilshommes protestants de la Picardie et de la Champagne qui, avec Gentilis, Renel, Vienne, d'Ossonville, rejoignirent à Beauvais l'armée allemande commandée par Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts. Au rapport de Lebeuf, ce prince le laisse avec Guerchy pour gouverneur de La Charité, où il était entré le premier à la tête de sa troupe.

Si le savant académicien n'a pas commis une confusion entre le fils et le père, Jean de Briquemault ne resta pas longtemps au poste qui lui avait été confié, puisque d'Aubigné nous apprend qu'il combattit à l'affaire de La Roche-Abeille. Il assista aussi au siège de Poitiers, où il se fit remarquer par sa fermeté et sa bravoure ; puis il accompagna Coligny dans sa marche à travers les provinces méridionales de la France, et nous le retrouvons à ses côtés à la Saint-Barthélémy. Plus heureux que son père, il dut la vie à l'humanité de son hôte, et parvint à s'enfuir dans le Midi. En 1577, il prit part à la défense de Marmande contre Mayenne. Dès l'année précédente, le roi de Navarre, en récompense de ses services, l'avait nommé maréchal de camp et chambellan.

Le nom de Briquemault ne se trouve mentionné nulle part parmi ceux des chefs huguenots qui se signalèrent dans la Gironde, le Poitou ou la Saintonge, théâtre des exploits de Henri de Navarre et de Henri de Condé. Faut-il en conclure que Jean de Briquemault était mort, ou bien plutôt n'est-il pas identique avec le lieutenant de Lesdiguières nommé Briquemault ? Dans ce dernier cas, on ne saurait trop admirer la modestie et le désintéressement du vieux capitaine, qui, s'élevant au-dessus de futiles questions d'amour-propre, ne cherchait qu'à servir son parti partout où il devait lui être utile. Cette hypothèse peut être appuyée ou combattue par des raisons également plausibles. Ce qui nous porte à l'adopter jusqu'à plus amples informations, c'est la considération dont Briquemault jouissait auprès de Lesdiguières. Non seulement le célèbre chef dauphinois l'employa dans toutes ses expéditions, aux sièges de La Mure, de Guillestre, du château de Queyras ; à la prise de Puymore, de Château-Dauphin, du bourg Saint-Pierre ; à celle de Barcelonnette, dont Briquemault se rendit maître en 1589, se-

condé par Flotte, sieur de La Roche, et *Colet* ; mais il le chargea à plusieurs reprises de négociations importantes, notamment en 1587, où il l'envoya à Grenoble avec *Du Mas* et *Calignon*, pour traiter de la démolition des châteaux de Champs et de La Mure.

Briquemault fut tué, en 1590, dans l'expédition de Provence. De son mariage avec *Françoise de Langiac*, fille de *Marc de Langiac de L'Espinasse* et de *Françoise Ragnier*, naquirent deux fils nommés *Jacques* et *Marc*. Le msc. de l'Arsenal cité plus haut les appelle Marc et Jean, et ce dernier, selon lui, aurait épousé *Jeanne de Guillard*, dont il aurait eu trois enfants. Mais Blanchard nous apprend que Jeanne de Guillard, née vers 1553, aurait pu être sa mère. Nous soupçonnons donc qu'il s'agit d'un *Jean de Briquemault* sur lequel nous ne possédons aucun renseignement ; non plus que sur *Jean de Briquemault* dont la veuve, *Lucrece de Béruel*, signa un contrat de mariage de *Henriette de Coligny*.

Jacques de Briquemault, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, servit comme lieutenant dans la compagnie du duc de Bouillon. Il épousa, en 1620, *Élisabeth de La Marche-Des-Contes*, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bouillon, et fille d'*Antoine de La Marche-Des-Contes*, seigneur de La Roche et de L'Eschelle, gouverneur de Sedan. Il succéda à son beau-père dans cette place. Outre deux filles, nommées *Charlotte* et *Élisabeth*, il laissa deux fils : le cadet, *Marius*, fut lieutenant de cavalerie dans le régiment Royal-Étranger ; l'aîné, *Henri*, baron de Saint-Loup, passa au service de l'électeur de Brandebourg, après avoir fait la campagne de Portugal avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie.

MM. Erman et Réclam n'ont pu s'assurer de la date précise de son arrivée dans le Brandebourg. Il s'y réfugia avant la révocation de l'édit

de Nantes, le fait est certain, et fut accueilli par l'électeur avec une extrême bienveillance. Il fut chargé, dès 1683, de former un régiment de cuirassiers, auquel Frédéric-Guillaume ajouta, en 1686, un régiment d'infanterie, commandé plus tard par *Du Buisson* et *Du Trossel*. L'année suivante, Briquemault obtint le grade de major-général.

Mais c'est surtout par les services qu'il rendit à ses coreligionnaires qu'il mérite de vivre dans la mémoire des Protestants français. Gouverneur de Lippstadt, il eut plus particulièrement à s'occuper du sort des réfugiés qui s'établirent dans la Westphalie. Outre la colonie de Lippstadt, à laquelle il donna pour pasteur *Fétizon*, ancien ministre dans sa terre de Saint-Loup, dont il avait obtenu la sortie du royaume et qu'il avait placé comme aumônier dans son régiment, il fonda celles de Ham, de Soest, de Minden, etc. Il contribua aussi à l'organisation des églises de Clèves, de Wesel, d'Emmerich, de Duisbourg. Sa charité envers ses compatriotes fugitifs était inépuisable, sa maison leur était ouverte à tous, et sa femme, à son exemple, se faisait un devoir de leur prodiguer les secours de toute espèce.

Briquemault avait été nommé lieutenant-général lorsqu'il mourut le 16 août 1692. Son corps reçut la sépulture dans l'église cathédrale de Wesel. Cette perte fut irréparable pour les églises de la Westphalie, qui ne tardèrent pas à déchoir et à disparaître. Sa femme *Marie de Meaux*, fille de *Charny de Meaux*, le dernier de ce nom, épousa, en secondes noces, le général *Dorthe*.

Marc de Briquemault, seigneur de Ruère, fit ses premières armes en Hollande sous *Châtillon*. En 1613, la province du Berry le députa à l'Assemblée politique de Grenoble, qui, après sa translation à Nismes, le chargea, le 15 oct., d'aller sommer *Lesdiguières* de tenir à l'unison des églises, en lui adjointant *Venturin* et

l'avocat *Livache*. Le 17 déc., il fut envoyé à Montpellier avec *Rouvray*, *Saint-Privat* et *La Milletière* pour s'opposer à la publication de la déclaration du roi contre Condé. Il suivit l'assemblée à La Rochelle; mais, en 1621, il se rendit dans le Gâtinais pour y tenter un soulèvement. Reçu avec le baron de *Trinay* dans le château de Sully par la duchesse et le capitaine *Buziou*, qui y commandait, il y rassembla une troupe de 400 hommes à la tête desquels il se saisit, sur l'autre bord de la Loire, du village de Saint-Père, où *Trinay* s'établit dans le but d'intercepter la navigation du fleuve. Mais Condé accourut bientôt avec des forces supérieures, emporta d'assaut le village, massacra la garnison et mit le siège devant le château de Sully, qui, après deux jours de résistance, se rendit, le 19 juillet, à des conditions honorables. Plus tard, en 1635, Marc de Briquemault servit avec distinction dans l'armée des Pays-Bas, et fut chargé de porter au roi les drapés pris au combat d'Avein. Nommé, à son retour, gouverneur d'Yvoi, il se lassa surprendre en 1637, et fut fait prisonnier. Depuis cette époque, nous n'avons plus trouvé aucune mention de lui. Dans un ms. (*Suppl. franç. 791. 6*) de la Bibl. nationale, nous avons lu l'abjuration de Marc de Briquemault, datée du 31 jan. 1686. Il est évident qu'il s'agit de son fils.

Marc de Briquemault avait épousé *Jeanne de Robert*, qui le rendit père de deux fils, *Jean* et *Marc-Antoine*, et de deux filles, *Anne* et *Louise*. Selon le ms. de l'*Arsenal*, *Marc-Antoine*, sieur de Ruère et gentilhomme de la chambre, épousa *Charlotte de Briquemault*, sa cousine germaine, qui mourut avant 1684, puisque, d'après d'autres renseignements, il prit pour femme, le 20 août de cette année, *Jeanne de Caumont*.

BEAUVÉAU, maison illustre, originaire de l'Anjou, dont une des branches, celle de *Rorté*, embrassa les doctrines de la Réforme.

Le premier membre de cette famille qui nous paraisse avoir professé la religion protestante est JEAN de Beauveau, fils puîné d'Alof de Beauveau, souche de la branche de Rorté, et do Claude de Baudoche. Ce Jean fut marié deux fois, la première avec *Sara Des Salles*, la seconde avec *Anne d'Angennes*.

Du premier lit sortit SAMUEL de Beauveau, seigneur de Vatimont, qui suivit avec éclat la carrière militaire. Nommé capitaine de chevau-légers en 1630, il assista, à la tête de sa compagnie, au siège de Nancy, en 1633 ; à la bataille d'Avein, en 1635 ; à la reprise de Corbie, en 1636 ; aux sièges de Landrecy, de Maubeuge et de La Capelle, en 1637. En récompense de ses services, il obtint, le 24 juav. de l'année suivante, un régiment de cavalerie qui prit son nom. Il le commanda aux sièges de Saint-Omer et d'Hesdin, en 1639 ; à celui d'Arras, en 1640 ; à ceux d'Aire, de La Bassée, de Bapaume, en 1641. L'année suivante, il fit la campagne de Flandres sous le comte d'Harcourt ; puis, en 1643, il servit en Champagne sous les ordres du marquis de Gesvres, et prit part aux sièges de Thionville et de Cirq.

Élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 4 fév. 1644, il fut attaché à l'armée d'Allemagne que commandait Turenne, et la même année, il se trouva au combat de Fribourg, ainsi qu'aux sièges de Philibourg, de Worms, de Mayence, de Landau, de Manheim, de Neustadt, de Kreutznach. En 1645, il combattit à Marienthal et à Nordlingen, et assista à la prise de plusieurs places fortes de la Franconie et de la Souabe. L'année suivante, il se démit de son régiment ; cependant il continua à servir dans l'armée d'Allemagne jusqu'à la paix de Münster. En 1650, on lui donna par provision le régiment du marquis de Beauveau, qui avait embrassé le parti des princes ; il le céda, en 1651, à son frère Louis, et rentra dans la vie privée. Il avait épousé Fran-

coise d'Alaumont, fille de *Daniel d'Alaumont*, sieur de Bantheville, et de *Madeleine de Crespy*.

De sa seconde femme, Jean de Beauveau laissa cinq fils et trois filles. Ces dernières, nommées *MADELAINE*, *LOUISE* et *ANTOINETTE*, épousèrent, la première *Charles de Meaux*, seigneur de Charny en Brie ; la seconde *Maximilien Aubery*, seigneur du Maurier (Voy. I., p. 152), et la troisième *Henri de La Marche-Des-Contes*, baron de L'Eschelle, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère, fils d'*Antoine de La Marche-Des-Contes*, gouverneur de Sedan, et d'*Anne de Maucourt*.

L'aîné des fils, qui reçut au baptême le nom de *François*, et portait le titre de sieur de Noirlieu, fut tué, en 1650, au siège de Bois-le-Duc, où il servait comme cornette du duc de Bouillon. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme, *Marguerite Pasquet*.

Le second, nommé *JACQUES-CHARLES*, était mestre-de-camp d'un régiment de chevau-légers lorsqu'il périt au siège de Paris, en 1649.

Le troisième, *JACQUES*, seigneur de Méry, devint colonel de cavalerie. Selon *La Chesuaye-Desbois* et le *Nobiliaire de Champagne*, il s'éleva au grade de lieutenant-général des armées du roi et fut nommé gouverneur du Quesnoy.

Le quatrième, *CHARLES*, seigneur de Noirlieu, fut capitaine de cavalerie au régiment de Vatimont.

Le cinquième enfin, et le plus célèbre, s'appelait *LOTIS*, seigneur de Grandru, plus tard d'*ESPENCE*. Capitaine de cavalerie au régiment de Beauveau, il se trouva, en 1641, aux sièges de La Bassée et de Bapaume. En 1642, il servit dans l'armée de Picardie ; en 1644, il assista aux sièges de Philibourg et de Landau ; en 1645, il combattit à Nordlingen et contribua à la prise de Heilbronn et de Trèves. Il continua à servir sous les ordres du plus grand capitaine du siècle jusqu'en 1649, époque où il

rentra en France. En 1630, il devint lieutenant-colonel, et en 1631, par la démission de son frère, mestre-de-camp du régiment de Vatinmont, qu'il commanda dans la campagne de Flandres. En 1632, il prit part à l'affaire du faubourg Saint-Antoine. En 1633, il assista aux sièges de Réthel, de Mouzon, de Sainte-Menehould ; en 1634, au secours d'Arras, à la prise du Quesnoy ; en 1635, à la prise de Landrecy, de Condé, de Saint-Guilain ; en 1636, au siège de Valenciennes, à la prise de La Capelle et à la levée du siège de Saint-Guilain par l'ennemi.

Nommé brigadier de cavalerie par brevet du 8 juin 1637, il commanda une brigade aux sièges de Cambrai, de Saint-Venant, de Mardick et de Bourbourg. En 1638, il était à la bataille des Dunes, à la prise de Dunkerque, de Bergues, de Furnes, de Dixmude, d'Oudenarde, de Menin et d'Ypres. La paix ayant été conclue, on licencia son régiment en 1661.

Attaché en qualité de maréchal de camp à l'armée commandée par de Pradel, il servit au siège d'Erfurth, en 1664. Il passa en Hollande, sous les ordres du même général, en 1665, et il ne contribua pas pour une faible part à la paix qui fut conclue entre l'évêque de Münster et les Hollandais. De retour en France en 1666, il fut, dès l'année suivante, employé en Alsace sous le marquis de Créquy. Il servit encore en 1668 ; mais voyant que sa religion était un obstacle à tout avancement, il se résolut à abandonner le service d'un prince qui ne récompensait plus le mérite qu'autant qu'il se produisait sous la garantie d'un billet de confession. Il passa en Hollande en 1670, avec la permission de Louis XIV, dont la générosité alla jusqu'à lui accorder, sa vie durant, la jouissance de ses biens ! De Hollande, Beauveau se rendit dans le Brandebourg, où l'électeur l'accueillit à bras ouverts. Ce prince l'employa dans plusieurs négociations importantes. En 1672, il l'envoya auprès

de l'électeur de Mayence pour l'engager à fermer l'oreille aux propositions fallacieuses du roi de France et à ne pas séparer sa cause de celle des autres princes de l'Empire. En 1678, Beauveau ayant été appelé en France par des affaires de famille, l'électeur le chargea de ses réclamations au sujet de la partie de la Poméranie qu'il avait conquise et que la cour de Versailles réclamait pour la Suède. Ce fut pendant son séjour à Paris qu'il s'aboucha avec le jeune *Abbadie* (Voy. I, 7), afin de le déterminer à accepter la direction spirituelle de la colonie française de Berlin. En 1679, Frédéric-Guillaume l'envoya porter au maréchal de Créquy ses plaintes des violences exercées dans la Westphalie par les troupes françaises. Plein d'estime pour son caractère et ses talents, il le nomma lieutenant-général de ses armées, colonel des trabans et grand-écuyer ; et il lui conserva sa faveur jusqu'à sa mort, arrivée en 1688. Il n'en fut pas de même de son successeur. Il est vrai que ce prince reconnut plus tard son injustice et voulut réparer ses torts ; mais Beauveau refusa la pension qu'il lui fit offrir, et finit ses jours à Arnheim, où il s'était retiré.

Durant tout le cours de sa vie, Beauveau se montra plein de zèle et de sollicitude pour l'Église protestante. C'est à lui que les réfugiés français durent la liberté de célébrer leur culte dans leur langue, ainsi que nous l'apprend cette délibération du conseil de l'église française de Berlin : « Le 10 juin 1672, Dieu, par sa Providence et dans ses grandes compassions, ayant mis au cœur de T. H., T. P. et T. S. prince Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, le dessein pieux et charitable d'établir une église française dans cette ville de Berlin, il a choisi M. *Fornedor* pour y faire les fonctions de pasteur, et cela par le ministère de très-pieux et très-illustre seigneur de Beauveau, comte d'Espences, qui, par ses soins et sa charité, s'est appliqué d'un franc

courage à cette œuvre du Seigneur et a voulu mettre la première pierre à cet édifice spirituel. Ce même jour, 10 du mois, la première assemblée s'est faite chez M. Paulnitz, où M. Fornerod a prêché et le sieur *Bethomme* a commencé ses fonctions de lecteur. » Cette église naissante ne comptait encore qu'une centaine de fidèles. De 1672 à 1685, il n'y fut léni que cinq mariages et baptisé que cinquante enfants. Le premier mariage léni fut celui de *Jean-Baptiste de Rocoles*, historiographe, et de *Catherine Compaing*, le 21 avril 1674 ; le second, celui de *Claude Bonfils*, capitaine intendant des fortifications, et de *Charlotte Daudremont*, le 20 oct. de la même année. Le premier enfant qui y fut baptisé, en 1673, fut le fils de *Louis-François Le Tanneur*, dit Saint-Pol, maître de langue, et de *Marguerite Daumont*. Le comte d'Espence voulut bien le tenir lui-même sur les fonts. Il donna à cette église une preuve plus touchante encore de sa sollicitude en se chargeant pendant plusieurs années des modestes fonctions de *receveur des deniers des pauvres*, fonctions dans lesquelles il fut remplacé, en 1682, par M. de Bérille. Mais ce fut surtout lorsque les Protestants affluent à Berlin, en 1685, que son zèle se montra infatigable. Ce fut lui qui, avec M. de Grumbkow, s'occupa de tous les détails relatifs à leur établissement. Non-seulement il leur prodigua des secours de toute espèce, mais il recueillit chez lui plusieurs dames alliées à sa femme, entre autres *Madeleine de Begnion*, morte à Berlin, en 1727, presque centenaire, et *Antoinette de Beauvois de Begnion d'Hélix*, qui ne jouit pas longtemps de la liberté religieuse à laquelle elle avait sacrifié sa patrie, étant morte en 1694.

BEAUVOIR, nom d'une des plus anciennes familles du Languedoc; une de ses branches, établie en Italie, a donné, dit-on, un successeur à Pie III sur le trône pontifical.

Ne semblerait-il pas que les renseignements dussent abonder pour l'histoire d'une maison aussi considérable? Il n'en est rien cependant ; car si les documents ne manquent pas en effet, ils sont si incomplets, si contradictoires, qu'on ne peut s'y reconnaître. Après avoir vainement essayé de mettre d'accord entre eux les *Jugements de la Noblesse du Languedoc*, le *Dictionnaire de Moreri*, le *Dictionnaire de la Noblesse*, les *Tablettes de Chazot* et le *Nobiliaire de Saint-Alais*, nous devons nous borner à rapporter ce qui, dans leurs témoignages, concorde avec les notes que nous avons recueillies de notre côté.

A une époque reculée, la famille de Beauvoir s'était déjà divisée en deux branches, celle de Grimoard de Beauvoir Du Roure, et celle de Grimoard de Beauvoir Du Ronre de Beaumont. L'une et l'autre fournissent leur contingent à la France Protestante.

I. BRANCHE DE GRIMOARD DE BEAUVOIR DU ROURE.

Dans la première moitié du XVI^e siècle, cette branche avait pour chef Claude de Grimoard de Beauvoir Du Roure, seigneur de Grissac, de Bane, de Saint-Florent, qui paraît avoir été marié deux fois, avec Florette de Porcet et avec Marie de Rosières. Il laissa un grand nombre d'enfants, dont cinq firent souche : Jacques, Antoine, Louis, Jean et Pierre. Nous n'avons à nous occuper ici ni d'Antoine, qui resta un catholique zélé, ni de Pierre, qui ne semble pas non plus avoir professé la religion réformée. Si Jean n'embrassa pas les doctrines nouvelles, il est au moins certain qu'elles trouvèrent des sectateurs parmi ses descendants. Quant aux deux autres, ils appartiennent à l'Église protestante, comme aussi leur frère Claude, seigneur de Saint-André et baron des Vans, qui, dit-on, poussa le fanatisme religieux jusqu'à faire démolir au son des instruments l'église catholique de cette dernière ville,

exemple que suivit, cent ans plus tard, un de ses petits-neveux, prieur de Malons, et aussi ardent catholique qu'il était lui-même protestant fervent.

I. BRANCHE DU ROURE. Selon le Dictionnaire de la Noblesse, le premier de la maison de Beauvoir qui embrassa le protestantisme fut JACQUES Du Roure, fils ainé de Claude, et de Marie de Rosières. Dès 1562, il se mit sous les ordres d'*Antoine de Crusso*. Son château du Roure ayant été attaqué par les Catholiques après le sac d'Annonay, il le défendit avec la plus grande bravoure et ne le rendit qu'à la dernière extrémité à Saint-Chamond, qui le fit raser. Les historiens et les généalogistes ne nous font connaître aucune autre particularité de sa vie. On sait seulement qu'il mourut après 1610 et qu'il avait épousé, le 3 mai 1580, *Suzanne d'Isarn*, mariage dont naquirent trois fils appelés par les nobiliaires JACQUES, BALTHAZAR, seigneur d'Elze, et CLAUDE, ainsi qu'une fille, Louise, dont ils ne parlent pas. Balthazar prit pour femme *Hélène Samson*, qui lui donna deux fils. L'un deux fut le prieur de Malons, dont nous avons parlé plus haut. La destinée de Claude est inconnue. Quant à Jacques, l'aîné des trois, il laissa un fils, nommé JEAN, et très-vraisemblablement une fille (Voy. I, 492).

Jean Du Roure, député du Vivarais au Synode national d'Alais, en 1620 (1), épousa *Marie-Anne d'Esbonneaux*, qui le rendit père de trois fils, SAMSON, Louis et SCIPION. Ces deux derniers firent souche, tandis que la branche aînée s'éteignit dans leur frère, qui n'eut de son mariage, contracté en 1659, avec *Gabrielle de Restorand*, fille de Jean de Restorand et de *Louise de Villars*, que deux filles : MADELAINE, femme de *Charles d'Audibert de Lussan*, seigneur de La Calmette, et MARTHE, épouse, en

(1) Ne faudrait-il pas lire Jacques au lieu de Jean, dans les Actes des Synodes ? Il est bien difficile de concilier les dates.

1684, de *Charles de Vignolles*, seigneur de Prades.

Louis Du Roure, second fils de Jean, devint le chef de la branche du Languedoc. Il épousa, en 1651, *Marguerite-Anne d'Arnaud de La Cassagne*, fille de *Paul d'Arnaud* et de *Louise Trouvel*. De ce mariage naquirent JACQUES, qui suivit la carrière des armes et se convertit à la révocation de l'édit de Nantes ; ALEXANDRE, capitaine au régiment d'Auvergne, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Seneff, et MARGUERITE, mariée, en 1674, à *Pierre de Montfaucon*.

Scipion du Roure, troisième fils de Jean, fut la souche d'une branche établie en Provence. Il servit dans le régiment d'Auvergne et se trouva aux sièges de Trino, de Vigegano et d'autres places. Il épousa, en 1650, *N. de Dangers* et en eut plusieurs enfants qui se convertirent à la révocation, à l'exception de l'aîné, nommé FRANÇOIS. Celui-ci, fidèle à la foi de ses ancêtres, se retira en Angleterre, et obtint une compagnie dans un régiment de cavalerie. Les deux fils qu'il eut de *Catherine de Rieutort*, sa femme, suivirent avec éclat la carrière des armes et de la diplomatie. Le cadet, ALEXANDRE, colonel du 4^e régiment d'infanterie dans l'armée anglaise, lieutenant-général, gouverneur de Plymouth, commandant en chef en Écosse, mérita ces honneurs par sa belle conduite à la bataille de Dettingen et par les services qu'il rendit à sa patrie adoptive dans plusieurs missions importantes en Amérique. Il mourut, en 1763, à Toulouse, en revenant des eaux de Barèges. Son corps embaumé fut transporté en Angleterre ; la France aurait refusé une dernière demeure à ses glorieux restes. L'aîné, SCIPION, colonel d'un régiment d'infanterie et général-major des troupes anglaises, voyait l'ouvrir devant lui la route aux premières dignités militaires, lorsqu'il fut tué à Fontenoy. Il avait épousé, en 1713, *Marguerite de Vignolles*. À la fin du siècle dernier, FRANÇOIS Du

Roure était le chef de cette branche, qui très-probablement subsiste encore dans la Grande-Bretagne.

II. BRANCHE DE SAINT-FLORENT.

Cette branche fut fondée par Louis de Beauvoir, sieur de Saint-Florent, qui a joué dans le parti protestant un rôle beaucoup plus considérable que son frère Jacques. Lorsque Damville se déclara chef des Politiques du Languedoc et s'unit aux Réformés, Saint-Florent fut admis dans le conseil que le maréchal établit auprès de sa personne. Trois ans plus tard, les démarches de Damville ayant justement excité les soupçons des Protestants, et ses explications n'ayant pas suffi pour les dissiper entièrement, Louis de Beauvoir fut chargé, avec *Metet* et de *La Mer*, de surveiller de près sa conduite. L'intervention du roi de Navarre amena une réconciliation peu sincère ; car, d'un côté, plusieurs villes, entre autres Montpellier, persister dans leur méfiance, refusèrent d'ouvrir leurs portes au maréchal, et de l'autre, celui-ci continua ses négociations avec la Cour.

Saint-Florent avait épousé, en 1560, *Jeanne de Sarras*, dont il eut deux fils ; il mourut le 18 mars 1592. *Pierre*, l'aîné de ses enfants, porta le titre de Saint-Florent ; *Jacques*, le cadet, celui de Beauvoir. Ils servirent tous deux dans les guerres de religion ; mais l'aîné s'y fit plus particulièrement remarquer sous les ordres de Rohan. En 1621, il combattit, avec le grade de mestre-de-camp, dans le pays de Foix. Tombé, le 23 nov., dans une embuscade entre le Mas-Sainte-Puelle et Revel, il fut entièrement défait. L'année suivante, Rohan lui confia la garde du château de Pozillac. En 1628, accompagné du sieur de *Meyrières*, il alla trouver le duc à Alais pour se mettre à ses ordres. Il se signala à la prise du château de Salavas, et fut chargé de la défense de Saint-Amboix, qui capitula le 7 juin 1629.

« Beauvoir et Saint-Florent, lit-on

dans les Mémoires de Rohan, font leur paix et deviennent maquignons des places des Réformés. » Quelques années plus tard, Saint-Florent se brouilla de nouveau avec la Cour, en entrant dans la conspiration de Montmorency. Il échappa au châtiment qui l'attendait en se faisant tuer à Castelnau-d'Orbieu. On ne nous apprend pas s'il fut marié. Son frère Jacques le fut deux fois, la première avec *Gabrielle Sautelet*, en 1601 ; la seconde, avec une demoiselle de *Forêt*. Il laissa deux fils : *Claude*, seigneur de Passenau, et *Heacule*, capitaines l'un et l'autre dans le régiment de Languedoc par commission du 2 mai 1647.

III. BRANCHE DE BEAUMONT.

Jeanne de Caires de La Bastide d'Antraygues ayant acquis, en 1583, par donation de sa cousine Louise de Gavarel de Saint-Didier, la seigneurie de Brison, son mari, Rostaing de Beauvoir Du Roura, baron de Beaumont, prit dès lors le nom de seigneur de Brison, illustré par son fils Joachim.

Né en 1577, Joachim de Beauvoir Du Roura de Beaumont, à qui sa valeur a mérité, comme à *Montbrun*, le surnom de brave, fit ses premières armes, à l'âge de dix-huit ans, sous les ordres de *Lesdiguières*. *René de La Tour-Gouvernet*, baron de Chambaud, dans le régiment de qui il servait, le prit en affection à cause de sa bravoure, et lui donna, en 1614, sa fille *Marie* en mariage, union que les parents de Brison virent avec un grand déplaisir, s'il faut en croire la Biographie universelle. M. de La Porte, auteur de l'art. consacré à Joachim de Beaumont dans ce dictionnaire, affirme aussi que ce fut dans la société de Gouvernet que Brison prit goût aux doctrines de la Réforme. Nous ne pouvons ni confirmer ni contester ces assertions. Le hardi capitaine ne figure pas, à notre connaissance, dans l'histoire des églises protestantes avant l'année 1615, où il fut envoyé à l'Assemblée de Grenoble par la province

du Vivarais. Nous savons bien qu'il est dit dans le même article de la Biographie universelle que Brison fut député à l'Assemblée de Châtellerault et de Saumur ; mais M. de La Porte a confondu le fils de Rostaing de Besmont avec un gentilhomme du Poitou, nommé *Brison*, qui avait déjà représenté sa province à l'Assemblée de Saint-Jean d'Angély en 1582, à celle de La Rochelle en 1588, et qui la représenta encore, en effet, à ces deux Assemblées en 1597. Ou bien le biographe veut-il parler des Assemblées tenues dans ces villes en 1605 et en 1611 ? L'erreur serait encore plus grande, les députés du Vivarais pour la noblesse ayant été *Sergat* ou *Sarjat* et *René de La Tour-Gouvernet*. Brison n'assista pas davantage au Synode national de Privas : ici encore M. de La Porte l'a confondu avec *Paul de Chambaud*, seigneur de Saint-Quentin.

René de La Tour-Gouvernet, baron de Chambaud et vicomte de Privas, étant mort en 1617, Brison, qui était resté veuf sans enfant, se mit sur les rangs, dit M. Dourille, pour obtenir la main de sa belle-mère, *Charlotte-Paule de Chambaud*, qui joignait à une immense fortune des attraits séduisants. L'assertion nous paraît plus que hasardée ; car Brison ne pouvait se flatter qu'une alliance semblable fut jamais sanctionnée par l'Église protestante. Cependant M. de La Porte, enhéritant encore, ne craint pas d'affirmer qu'il était poussé à cette espèce d'inceste par les ministres eux-mêmes. Nous ne sommes pas assez versé dans la législation de cette époque pour savoir si la loi civile permettait de tels mariages ; mais ce que nous savons, et ce dont M. de La Porte aurait dû s'enquérir avant de répéter une calomnie, c'est que, sans remonter jusqu'au synode d'Orléans qui, en 1562, avait annulé comme incestueuse l'union de *Guillaume de Seillons* et de *Marguerite de La Voirie*, sœur de sa femme défunte, celui de Vitré, l'année même de la

mort de Chambaud, assimila à l'incesto le mariage entre l'oncle et la nièce par alliance ; ce que nous savons, c'est que la Discipline défendait aux fidèles de contracter mariage, sinon aux degrés permis par les édits royaux ; ce que nous savons encore, c'est qu'elle interdisait les alliances même entre les fiancés et les mères de leurs fiancés ; ce que nous savons enfin, c'est que l'art. XXIII de l'édit de Nantes portait expressément que les Protestants seraient tenus d'observer les lois de l'Église romaine relativement aux degrés de consanguinité et d'affinité. Aussi, selon le Mercure français, s'agissait-il, non pas de la veuve de Chambaud, mais d'une autre de ses filles. Les auteurs de l'Histoire générale du Languedoc ne disent rien non plus des prétdus projets de Brison sur la main de la dame de Privas. Ils affirment seulement qu'il soutenait avoir des droits au gouvernement du château de cette ville.

Cette prétention était-elle légitime ? Elle devait l'être aux yeux des Protestants, qui ne pouvaient souffrir qu'une place aussi importante que Privas tombât entre les mains des Catholiques. La vicomtesse s'était épisée, en effet, d'une ardente passion pour Claude de Hautfort, vicomte de Cheylan, fils ainé du baron de L'Estrange, qui cherchait, en tourmentant de toute manière les Protestants, à faire oublier qu'un de ses ancêtres avait servi dans l'armée huguenote. Mais plus les Réformés redoutaient ce mariage, plus Louis XIII le désirait, et par son ordre il allait s'accomplir, lorsque Brison accourut à Privas, arma les habitants, appela à son secours le seigneur de Châteauvieux, et prit toutes ses mesures pour s'y opposer de vive force. De son côté, Cheylan, de connivence avec la châtelaine, se rendit maître du château et sollicita l'assistance des gentilshommes catholiques du voisinage. Les deux partis en vinrent aux mains le 28 déc. 1619. Les Protestants bloquèrent étroitement

le château et rompirent les conduits des fontaines qui l'approvisionnaient d'eau. Quoique toutes les chances de succès fussent pour eux, ils n'hésitèrent pas à accepter un accommodement proposé par l'intendant de la province ; ils déposèrent les armes, et Cheylane sortit du château en promettant de y rentrer jamais. *Chateauneuf*, à la tête des 800 hommes qu'il avait amenés d'Aubenas au secours de Brison, s'éloigna sur-le-champ ; mais arrivé dans la plaine de Vesseaux, il fut traitreusement attaqué par les Catholiques, et tué avec une quarantaine de ses soldats. De Chambard et le capitaine Lambesset reçurent de si graves blessures, que le dernier en mourut. Selon l'apostat *Pierre Marcha*, les de L'Estrange se seraient vengés par cette felonie de quelques désordres que les religieux auraient commis sur leurs terres ; mais, dit M. Dourille, qu'on n'accusera pas de partialité, des historiens consciencieux ne parlent nullement de ces désordres, et ils considèrent comme un piège, comme un guet-apens, cet acte d'hostilité. »

Non content de cette odieuse liaison, Cheylane, parjure à sa parole, s'introduisit dans le château de Privas avec plusieurs seigneurs de ses amis par une poterne qui avait été pratiquée secrètement du côté du mont Toulon. Instruit de cette audacieuse violation du traité, les habitants reprirent les armes. La lutte allait recommencer, lorsque *Blacons*, beau-frère de *La Tour-Gouffernet*, réussit à ménager un nouvel accommodement.

Cependant, dès le 26 mars, Cheylane rentra dans le château, où il épousa enfin la dame de Privas. Le mariage consummé, il voulut en sortir avec sa femme ; mais il trouva Brison qui lui ferma le passage à la tête de 1500 hommes. À cette nouvelle, les Catholiques des environs s'assemblèrent de tous côtés ; ils étaient déjà réunis au nombre de plus de 3,000, lorsque le chef protestant, dans l'im-

possibilité de résister à des forces aussi supérieures tout en tenant le château assiégié, résolut de marcher à la rencontre d'un corps de 800 Cévenols qu'un gentilhomme dauphinois, *Jarrye Du Pilon*, menait à son secours. Mais malgré toute sa diligence, il arriva trop tard. Attaqués à Ville-neuve-de-Berg, le 24 avril 1620, les Cévenols avaient été défaits et forcés de rentrer dans leurs montagnes.

Sur ces entrefaites, le duc de Montmorency était arrivé à Beaucaire. Instruit de ce qui s'était passé, il leva une petite armée et se mit en devoir de châtier... — le violateur de la foi jurée ? — nullement, mais les habitants de Privas, Nîmes, Montpellier et Uzès essayèrent de détourner l'orage, et lui firent proposer un accommodement. Montmorency renvoya leurs députés à son conseil, et, poursuivant sa marche, il se présenta devant Privas, où il entra sans résistance, le 30 avril. Là seulement, sur les instances de *Pierre Boucand*, seigneur de Teiran, qui après avoir rempli les fonctions d'avocat-général à la Chambre de l'édit de Castres, avait été nommé, en 1604, premier président en la Cour des aides de Montpellier, et qui, au milieu des discordes civiles, jouait le rôle de médiateur avec assez peu de succès, il consentit à un traité portant que les rebelles demanderaient pardon de leur révolte, que les fortifications élevées entre le château et la ville seraient abattues, et que l'armée catholique serait, pendant six jours, nourrie aux frais des habitants. Cheylane fut d'ailleurs laissé en possession du château, tandis que Brison et *Tavernol* furent expressément exclus du traité. Pour mettre le scénario à son triomphe, Montmorency rétablit à Privas la messe qui y était abolie depuis soixante ans.

Fort mécontents d'une convention qui, en livrant le château de Privas au pouvoir d'un catholique, leur enlevait, par le fait même, une de leurs

villes les plus importantes, les Protestants du Languedoc convoquèrent, le 22 mai, une assemblée à Uzès afin d'aviser aux moyens de sauvegarder les intérêts de la Cause. On décida qu'on ferait au roi des remontrances ; mais Louis XIII reçut fort mal les deux députés *Louis Fretton*, sieur de *Servas*, et *Esperandieu* ; à peine daigna-t-il les écouter.

Il était évident qu'on n'obtiendrait rien de la justice du monarque ; les habitants de Privas résolurent donc de recourir à la force. Ils envoyèrent *Tavernol*, ancien de l'église, à Alais, où venait de s'assembler le XXIII^e Synode national. Celui-ci, pour témoigner la part bien vive qu'il prenait à leur affliction, ordonna, en leur faveur, une quête générale, et fit écrire en même temps au marquis de *La Charche* et à *Montbrun* pour les exhorter à prendre garde que les enfants de *Chambaud*, leur parent, ne fussent détournés de la vraie religion.

Ainsi encouragés dans leurs projets de révolte, les Privadois s'emparèrent de fortes positions dans les environs de leur ville et construisirent sur le mont Toulon une plate-forme d'où ils pouvaient foudroyer le château. Le 22 janv. 1621, Brison accourut à leur secours avec *Des Crottes*, *Du Gardon*, *Malassis*, *La Boissière* et d'autres gentilshommes protestants du Vivarais. De son côté, Ventadour leur députa le sieur de *Chambaud*, gouverneur du Pousin, et de *Boissi*, châtelain de *La Voulte*, pour essayer de les détourner de leur entreprise. On refusa de les écouter et le siège du château commença. Malgré le feu continu dirigé sur la ville, les mineurs s'ouvrirent un passage jusqu'au pied de la grande tour qui, assise sur le roc, résista à l'explosion de la mine. Les efforts des assaillants se dirigèrent alors contre la petite tour, qu'ils renversèrent au moyen de pétards. La brèche n'étant pas encore jugée praticable, ils hissèrent des canons dans les maisons les plus rapprochées du

château, et, se servant des fenêtres comme d'embrasures, ils l'eurent bientôt élargie. Les échelles dressées, le signal donné, tous se précipitent résolument à l'assaut ; mais tout-à-coup la grande tour, minée sur plusieurs points, chancelle, tombe avec un fracas épouvantable, et force les assiégeants à la retraite. Le lendemain le château capitula après une belle défense de quatorze jours.

Instruite du succès de l'entreprise, l'Assemblée de La Rochelle, par délibération du 23 mars, « considérant l'importance de cette affaire, approuva l'action d'une juste et légitime défense faite par les habitans dudit Privas pour le recouvrement de leur première liberté, et embrassa leur intérêt comme un fait qui regardoit le général, promettant de leur porter toute l'assistance que faire se pourroit. »

Nommé lieutenant de *Blacons* dans le Vivarais et gouverneur de *Privas*, Brison voulut éloigner de cette ville les troupes catholiques qui la serraien de trop près ; mais, forcé de battre en retraite devant des forces supérieures, il dut leur abandonner le village d'*Aliassas*, qui fut pillé et brûlé. Cet échec ne le découragea pas. Informé que *Villeneuve-de-Berg* était assiégée, il envoya à son secours un détachement de 200 hommes commandé par son fils naturel *Chambonnet*, qui tomba dans une embuscade et fut mis en déroute.

La réputation que Brison s'était acquise porta les habitants de Nismes à le choisir pour gouverneur. L'élection eut lieu dans une assemblée mixte, le 19 juin 1621. Jaloux de leurs libertés et de leurs priviléges, ils lui imposèrent toutefois des conditions propres à le retenir dans les bornes de l'autorité qu'ils lui déferaient. Brison accepta. A peine installé dans sa charge, il voia au secours de *Saint-Geniez*, dont les habitants étaient en guerre ouverte avec leur gouverneur. A son retour, malgré le serment so-

lennel qu'il avait prêté en entrant en fonctions « de ne prendre aucun conseil pour la guerre, en ce qui estoit de la garde et seureté de la ville, que par l'avis des consuls et conseil de la maison consulaire, » il commença à faire travailler, de sa propre autorité, à de nouvelles fortifications. Cet empêtement de pouvoir mécontenta vivement; les consuls s'en plaignirent, et le conseil résolut de le déposer. Cependant Brison réussit à leur faire sentir la nécessité de se mettre promptement en état de défense; et si la confiance ne put renaitre, au moins les travaux continuèrent-ils sous la direction de Claude Malrait.

Ce différend apaisé, Brison voulut conduire un renfort aux habitants d'Uzès, qui faisaient le siège de Serviès; mais il fut battu. Pour prendre sa revanche, il alla s'emparer de Manduel et faire le dégât aux alentours de Beaucaire. De retour à Nismes, il s'occupa de mettre à exécution une ordonnance du Cercle, en date du 15 déc., qui prescrivait la démolition des églises et des couvents capables de servir de forteresses aux Catholiques. Cette mesure rigoureuse pouvait se justifier par les terribles nécessités de la guerre; mais rien n'excuse les excès que committ dans ces circonstances une partie de la population protestante, au rapport de l'historien de Nismes.

Au milieu de ces scènes affligeantes de désordre, la mésintelligence s'accrut entre Brison, soutenu par l'assemblée du Cercle et par la populace, et les consuls appuyés par la bourgeoisie. Ces derniers, qui se nommaient Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorite, Jean Le Bon, Pierre Granier et Gaillard Bresson, déployèrent en général beaucoup d'énergie, et, plus d'une fois, ils coururent un imminent danger. Un jour, entre autres, ils furent assaillis par l'escorte de Brison et par la populace armée, qui massacra, en quelque sorte sous leurs yeux, le capitaine de quartier *Dortois* et le greffier *Jean Bouruet*.

S'il faut en croire un Journal anonyme inséré par Ménard dans les *Preuves de son Histoire*, la division était fomentée surtout par le consul *Granier* et par le ministre *Faucher*. L'exaspération des deux partis finit par arriver au point que Rohan dut approuver la délibération d'une assemblée mixte qui se tint, le 13 mai 1622, sous la présidence du lieutenant particulier *Pereira*, et qui destitua Brison. Celui-ci avait prévu l'orage; il s'était retiré à Uzès, où il tenta d'exciter un soulèvement que Rohan prévint en le faisant arrêter (1).

Ces événements se passèrent dans le mois de mai; mais dès le mois de septembre, Brison était de retour dans le Vivarais, dont il fut nommé lieutenant-général, ainsi que nous l'apprennent les Actes mss. de l'Assemblée politique de La Rochelle. On y lit, en effet, que le 4 oct. 1622 arrivèrent de cette province des lettres datées

(1) Voici de quelle manière ces faits sont rapportés dans les Mémoires de Rohan: « Il faut savoir que Brison avoit été protégé du duc de Rohan, et gratifié sur tout autre, croient, par ce moyen, se l'acquérir; mais l'autre qui ne s'oblige de rien, ingrat et prétompeux, s'étoit voulu assurer de Nismes, pour faire sa condition particulière, faitoit le zèle et ne perdoit aucune occasion de blâmer ledit duc. » Rohan, averti que les députés de l'Assemblée des cinq provinces, pratiquée par Brison, se rendroient tous à Nismes pour y former de nouveau leur assemblée, y envoie un des siens pour leur défendre, et commander aux députés du Vivarais de se retirer dans leur province, faisant voir la déposition de Babot [ministre] où ledit député calomnièrent vilainement ledit Rohan; à quoi Brison s'opposa violemment; mais il ne trouva le peuple disposé à suivre sa pensée, tellement que ledit député furent contraints de se retirer, et Brison de venir trouver ledit duc à Uzès pour s'excuser de sa procédure. » Cependant les autorités de la ville ayant profité de son absence pour solliciter son rappel, le duc de Rohan s'empara d'approuver leur délibération. « Ce que volont ledit Brison, il va à Montpellier et par tout le pays, pour émouvoir le peuple contre ledit duc de Rohan, et tâcha par ses partisans d'émouvoir révolte dans Nismes; donc ledit duc étant averti, il envoie le lieutenant de ses gardes avec commandement de le faire arrêter ou il le rencontreront; lequel l'eust suivi quelque temps, enfin l'arrête dans la ville d'Uzès. »

du 7 sept. et signées *Richard Tarernol* [*Tarernol*] et *Imbert*, « par lesquelles ils donnaient avis comme ils avoient esté nécessités pour résister à la persécution violente des ennemis des églises, de nommer M. de Brisson pour lieutenant-général de M. le duc de Rohan en ladite province soubs le bon plaisir de l'Assemblée et de M. de Rohan. » L'Assemblée ne trouva pas l'élection très-régulière ; car, d'après les règlements, il aurait fallu demander d'abord le consentement de *Rohan* ; cependant, vu la gravité des circonstances, elle confirma provisoirement Brisson dans sa charge, en attendant qu'il reçût sa nomination des mains du duc même.

La paix, on le sait, ne tarda pas à être conclue. Un article du traité portait que toutes les fortifications élevées par les Protestants seraient démolies. Bassompierre, chargé de les faire exécuter dans le Vivarais, somma Brisson de lui remettre Beauchastel, Soyons, et les châteaux de Chausse et de Corves, qu'il tenait en son pouvoir ; et il en fit immédiatement raser les murs.

Brisson profita de ce repos forcé pour convoler en secondes noces. Il épousa, en 1624, *Isabeau de Fortis d'Urban*, qui le rendit père de *Rostaing II de Beaumont*, capitaine d'une compagnie de chevaliers-légers dans le régiment de cavalerie du comte d'Alais, par commission du 14 nov. 1647.

Il est probable qu'à cette époque une réconciliation complète s'était opérée déjà entre *Rohan* et Brisson, puisque celui-ci tacha de faire déclarer Nismes en faveur du duc, en 1625. Mais les habitants lui refusèrent l'entrée de leurs murs, et il dut rebrousser chemin. Il se tourna alors d'un autre côté. Le 1^{er} janvier 1626, c'est-à-dire le jour même que *Rohan* avait fixé pour le soulèvement du Languedoc, il s'approcha du Pouzin, ayant sous ses ordres *Charrier*, fils du sieur de *Chambaud*, de

Baras, cousin germain de *Charrier*, et le sieur d'*Entrevaux*, et il surprit cette place, que sa position, sur les bords du Rhône, rendait fort importante. Afin de protéger les incursions de ses gens dans le Dauphiné et de dominer le cours du fleuve, il fit construire sur l'autre rive un fort qu'il appela La Poule. Le duc de *Rohan* le nomma gouverneur du Pouzin et de tout le pays.

A cette nouvelle, *Lesdiguières* envoya à Brisson *Des Fonds*, gentilhomme du Vivarais, pour tâcher d'entrer en accommodement avec lui ; mais Brisson refusa d'abandonner sa conquête. En attendant qu'il pût l'y contraindre, le connétable plaça à Loriol sa compagnie de gendarmes, sous les ordres de *Chambaud*. Cette surveillance importuna bientôt le fougueux Brisson. Pour s'en débarrasser, il eut recours à une ruse peu loyale, s'il faut en croire Videl, le biographe de *Lesdiguières*. Il envoya *Chambaud* de Bays avertir *Chambillat* qu'il était en pourparlers avec le connétable, et que par conséquent il devait y avoir trêve entre eux ; puis, profitant de la trompeuse sécurité où il voulait l'entretenir, il se jeta inopinément sur Loriol, dispersa la garnison et tua le commandant. Dans l'impossibilité de tirer une vengeance immédiate de cette trahison, *Lesdiguières* députa *Beaufort* à Brisson pour l'exhorter encore une fois à rentrer dans l'obéissance ; mais ce fut en vain. Louis XIII, à son tour, voulut essayer d'un accommodement. Pendant qu'on négociait, *Charrier* et *Baras*, aidés de *Buriane* et d'*Entrevaux*, profitèrent d'une absence de Brisson pour chasser *Chambaud* et s'emparer de la ville, sous prétexte que le gouvernement leur en avait été promis. Brisson cependant parvint à y rentrer deux jours après, et reprit les négociations, dont le résultat fut hâté par l'approche de *Lesdiguières* à la tête de son armée du Piémont et par la menace de l'Assemblée de Castres de l'abandonner à ses

propres forces s'il s'obstinait plus longtemps à refuser la paix. Il remit donc Le Pouzin à *Lesdiguières* contre une somme de 120 mille livres et le brevet de maréchal de camp. L'accord, signé le 27 juill. 1626, stipulait, en outre, la liberté du culte pour les habitants du Pouzin, un don de 36,000 livres à ceux de Privas et la mise en liberté du frère de Brison, *Chabreilles*, qui, se trouvant à Paris lors de la surprise du Pouzin, avait été enfermé à la Bastille.

La Chesnaye-Desbois affirme que Brison servit ensuite le roi jusqu'au mois de janvier 1628, où il fut assassiné par un habitant de Privas nommé Trémolet. Autant da mots, autant d'erreurs, comme le fera voir l'histoire des deux dernières années de la vie de cet intrépide capitaine.

La somme de 40,000 écus qu'il s'était fait donner comme un dédommagement de ses dépenses pour les fortifications du Pouzin, souleva de violentes réclamations et lui attira de nombreuses provocations en duel. Il ne répondit qu'à une, celle d'*Entreveaux*, qui le blessa légèrement. Fureux de n'avoir point en part à la curée, de *Charrier* abura. De *Baras* suivit peu après son exemple. Quant à Brison, il se retira à Privas, où il ne jouta pas longtemps du repos. La guerre s'étant rallumée en 1627, il reprit les armes et s'empara de Soyons, de Beauchastel et de Saint-Alban. Il voulut aussi tenter une entreprise sur Aubenas; mais elle fut découverte. D'Ornano se transporta dans cette petite ville avec une troupe de 500 soldats. Il y arriva le 31 décembre 1627. Pour lui faire honneur, les régents allèrent au-devant de lui, paris de leurs chaperons rouges; mais au moment où ils s'inclinaient, D'Ornano leur enleva ces insignes de leurs fonctions et les remit à des Catholiques. Il distribua ensuite sa troupe chez les habitants qui professavaient la religion réformée, en leur déclarant que, jusqu'à leur conversion, ils seraient seuls

chargés de la nourrir. Ceux qui abjuraient étaient sur-le-champ délivrés de ces garnisseries, qui étaient répartis chez les récalcitrants. Quelques-uns se montrèrent assez *opiniâtres* pour qu'on logât chez eux jusqu'à des compagnies entières. Cependant, à la fin, il fallut succomber. Toute la ville étant retournée au catholicisme, le temple protestant fut donné à d'Ornano, qui le convertit en écurie. « On n'a point vu ci-devant en ville de France, s'écrie le Mercure dans son enthousiasme, une conversion si grande et si soudaine, vu qu'en moins de trois semaines ont été reçues à la foi plus de 250 familles; qui fait voir que la toute-puissante main a opéré miséricordieusement... Que tout le bronze se soit amollî sans autre disposition que celle dont Dieu a coutume de se servir, ce ne peut être que par un mouvement de Dieu extraordinaire, à quoi a puissamment servi la prudence de M. d'Ornano. » On se demande s'il est possible de pousser plus loin l'hypocrisie et le blasphème.

Brison ne tarda pas à se voir lui-même menacé. Il perdit d'abord Saint-Alban. Ce château, assis sur un rocher, au milieu de précipices, et protégé sur le seul point accessible par de bonnes fortifications, était regardé comme imprenable. Il fut pris cependant, mais non sans de grandes pertes. De *Nirelles*, qui y commandait, se fit tuer en combattant; toute la garnison fut passée au fil de l'épée, à l'exception de cinq ou six soldats qui parvinrent à s'échapper. Lorsque ce fort succomba, Condé était déjà arrivé sous les murs de Soyons, et en avait commencé le siège. Brison voulut essayer de sauver, sinon la place, au moins la garnison. Il s'introduisit pendant la nuit dans le bourg, et en ressortit non moins heureusement avec tout son monde; en sorte que, le lendemain matin, l'atonnement des assiégeants fut extrême de ne plus trouver que des murs dégarnis et des maisons vides. Pour se venger, ils y mirent le

feu. Retiré à Besuchastel, Brison fut bientôt forcée d'abandonner cette dernière conquête. Quelques jours après, il tenta une entreprise sur Bays ; mais il trouva le commandant sur ses gardes, et il dut y renoncer. Si l'on en croyait Rohan dans ses Mémoires, les échecs successifs que les Protestants éprouvèrent sous le commandement de Brison, dans cette troisième guerre, devraient être attribués à la trahison de ce chef. Mais on doit n'accueillir qu'avec beaucoup de réserve les accusations que ce grand capitaine na ménage jamais à ceux des Protestants qui professeraient quelque indépendance de caractére.

Brison était à peine rentré à Privas que *Trémoulet de Serres* le pria de tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême. Sa maison n'était qu'à une lieue de la ville. Brison s'y rendit le 3 janvier 1628 ; mais le lendemain, à son retour, il fut lâchement assassiné par des Catholiques qui l'attendaient à son passage. Son corps, abandonné sur la route, fut transporté à Privas, et enseveli dans le caveau de la famille Chambaud. Ses biens, confisqués, furent donnés en gratification à Montréal ; mais son titre de lieutenant-général des Protestants dans le Vivarais, dont il n'était pas au pouvoir da Louis XIII de disposer, fut conféré à son frère *Antoine*, connu sous le nom de *Chabreilles* ou de *Cherrilles*.

Depuis longtemps Chabreilles occupait un rang parmi les chefs huguenots du Languedoc. En 1615, il était déjà gouverneur de Villeneuve-de-Berg, comme nous l'apprennent les procès-verbaux manuscrits de l'Assemblée de Nîmes, devant laquelle il se présenta pour prêter le serment d'union. En 1622, il avait servi avec distinction sous les ordres de Rohan avec le grade de colonial, et s'était signalé en plusieurs circonstances. Au rapport de Rohan, sa nomination à la place de son frère ne satisfit point la noblesse du pays. Peu expérimenté aux affaires et ne possédant point la même indus-

trie que son aîné, il était su-dessous de la tâche qui lui était imposée.

Au moment où Chabreilles succéda à son frère, la position des Protestants du Vivarais était fort critique. A l'exception de Privas, presque toutes les places étaient tombées au pouvoir des Catholiques. Désirant relever les affaires du parti, Chabreilles attaqua La Voulte ; mais il fut vigoureusement repoussé. Convaincu alors de l'insuffisance de ses forces, il appela Rohan à son secours.

Le général en chef des Protestants entra dans Privas le 31 mars 1628. Le soir même, il chargea Chabreilles d'investir Chomérac, dont la garnison capitula après deux jours de siège (2 avril). Les bons procédés dont elle avait usé envers les habitants réformés lui méritèrent le traitement le plus honorable. Saint-Alban, que Chabreilles attaqua ensuite, se rendit sans résistance. Le Cheylard, petite villa appartenant au duc de Ventadour, fut emporté à coups de pétards ; mais le château opposa une courageuse défense jusqu'au 21 avril. Ce jour-là même, Chabreilles reçut ordre de rejoindre Rohan, qui lui confia la garde de Privas. Après le départ du duc, il tenta un hardi coup de main pour sauver Le Pouzin, qu'assiégeait Montmorency. Protégé par les ténèbres, il s'approcha de la place, franchit les lignes ennemis, et réussit à y jeter une centaine d'hommes. Ce faible secours retarda tout au plus de quelques jours la reddition de la ville. Plus heureux dans une entreprise sur Soyons, Chabreilles l'anleva aux Catholiques, et se hâta de la mettre dans un bon état de défense. De ce poste, il interceptait tous les bateaux qui apportaient à l'ennemi des munitions. Montmorency reçut ordre de l'en déloger à tout prix. N'espérant pas conserver longtemps sa conquête, Chabreilles prit le parti, après quatre jours de siège, de la vendre au prix de 20,000 écus. Chambonnef, qui y commandait, ne se souciant nul-

ment de tomber entre les mains d'un homme aussi redouté que Montmorency, n'eut pas plus tôt connaissance de ce traité, qu'il songea à s'échapper par la fuite. Il profita de l'obscurité d'une nuit pluvieuse pour se laisser glisser en bas des murs avec toute sa garnison, et pour se mettre en sûreté.

Selon M. Dourville, ses craintes n'avaient rien de chimérique, puisque, l'année précédente, il s'était engagé par la capitulation de Vals à ne plus porter les armes contre le roi. Cette capitulation, rapportée par le même historien, ne contient aucune clause de ce genre spécialement applicable à Chambonnet. L'art. VII porte, il est vrai, que les habitants de Vals « feront au dehors du lieu tout ce qu'ils voudront, sinon contre le service du roi ; » mais nous doutons que le fils de Brison puisse être compris dans le nombre. Les autres stipulations les plus importantes sont, que les habitants ne seront inquiétés ni dans leurs personnes, ni dans leur religion, ni dans leurs biens ; que l'acte d'abolition sera enregistré au parlement de Toulouse ; que Chabreilles pourra retirer les armes et les munitions de bouche ; que Jarjaye obtiendra une sauvegarde ; que Veyrène abattra les fortifications de Romejous et aura son pardon ; que Jacques Reinot pourra rester à Vals, etc.

Nous ne voyons pas d'autre explication à donner de la terreur de Chambonnet, qu'un refus de sa part de souscrire au traité signé par son oncle, refus qui devait non-seulement l'en faire exclure, mais encore irriter au plus haut point le duc de Montmorency.

Informé de ce qui s'était passé, Rohan craignit que Chabreilles ne conclût pour Privas un marché semblable. Dès qu'il apprit que Louis XIII se disposait à faire le siège de cette place importante, il se hâta d'y envoyer comme gouverneur le brave Saint-André-Monbrun. La précaution était bonne ; car le frère de Bri-

son, d'accord avec les consuls, s'était effectivement engagé à remettre la ville au roi.

Après un siège mémorable, dont nous parlerons ailleurs, Privas succomba le 29 mai. Les divisions des chefs qui, selon Benoit, s'accusaient réciproquement de s'être vendus, précipitèrent la catastrophe. Le duc de Rohan rapporte ainsi les faits : Pressé par le cardinal de Richelieu de tenir sa parole, Chevailles, qui ne voulait pas perdre tout à fait la récompense de sa trahison, « demande d'avoir part à l'honneur du siège et offre d'y mener 1,500 hommes ; on accepte son offre : il y vient, mais tout seul. Dès le lendemain, un trompette du roi vint sommer la place, accompagné d'*Argentcourt* ; ledit Chevailles... envoie un de ses capitaines pour savoir ce qu'il vouloit dire. Saint-André averti de cela vient en diligence et le fait retirer sans aucune réponse, et n'ayant voulu permettre qu'on mit en délibération si on entendroit à une capitulation, ledit Chevailles se retira pour la seconde fois avec ce qu'il put emmener de ceux qui étoient dans la place, empêchant toujours les soldats des Boutières de s'y jeter, en les assurant qu'il les y conduiroit assez à temps. » Dès le 1^{er} juin, Chabreilles obtint des lettres d'abolition et se soumit avec tout le pays des Boutières où il commandait, les bourgs de La Gorce, Le Cheylard, Chalançon, Pierregourde, les châteaux de Domnat, La Tourrette et La Chaise.

Cette famille renonça-t-elle dès lors au protestantisme pour suivre la religion de la Cour ? Nous l'ignorons. On trouve, il est vrai, dans *L'Histoire des réfugiés en Prusse* une *Madelaine Brison de Batilli*, née à Metz, et morte à Berlin, en 1735, à l'âge de quatre-vingt-six ans, veuve d'un capitaine de Brison que MM. Erman et Liéclam ne sont pas éloignés de regarder comme un parent du célèbre Brison. Si cette supposition, que rien, à notre connaissance, ne détruit si ne con-

firme, est vraie, tout ce que l'on pourrait en conclure, c'est qu'un membre, d'ailleurs inconnu, de la branche de Beaumont a professé la religion réformée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

BEBEL (BALTHAZAR), né à Strasbourg, en 1632. Bebel commença ses études dans sa ville natale, et les continua à Leipzig et à Wittemberg. Après avoir rempli pendant quelques années les fonctions de prédicateur à Strasbourg, il obtint, en 1661, le titre de professeur extraordinaire en théologie, et, en 1662, il prit le bouquet de docteur. En 1668, il fut appelé à Wittemberg, comme surintendant général ; mais il mourut peu de temps après, le 2 oct., laissant de son mariage avec Salomé Thurnmann, nièce de Dannhauer, une fille et un fils nommés MARIE-SALOMÉ et JEAN-BALTHAZAR. Ses nombreux et savants ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et les antiquités chrétiennes lui ont mérité une juste réputation.

I. *Polemosophia victrix contrā Walenburchios pro J. C. Dannhauero*, Argent., 1657, in-4°.

II. *Exceritatio philologica de phrasē Novi Testamenti*, Vitt., 1659, in-4°.

III. *Historia Ecclesiæ antediluvianæ vera et falsa ex antiquitatibus mosaicis eructa*, Argent., 1661, in-4°; réimp. dans la même ville en 1663, 1665 et 1706, in-4°.

IV. *Dissert. theologica*, Argent. 1663, in-4°.

V. *Disquisitio historico-theologica de resurrectione Christi*, Argent., 1664, in-4°.

VI. *Jesus Nazarenus demonstratus*, Argent., 1665, in-4°.

VII. *Dissert. de aris et mensis eucharisticis veterum*, Arg., 1666, in-4°.

VIII. *Historia Ecclesiæ Noachinæ ex Gen. VII, 12*, Argent., 1666, in-4°; 2^e édit., Argent., 1706, in-4°.

IX. *Historia passionis Christi*, Argent., 1666, in-4°.

X. *Ecclesia evangelica et judaica, sive Antiquitates evangelicae et judai-*

cae ex IV Evangelii eructæ, Argent. 1669, in-4°; 1673, in-4°.

XI. *Antiquitates Germaniae pri- mæ, et in hæc Argentoratensis ecclesias evangeliæ*, Argent., 1669, in-4°.

XII. *Examen disquisitionis soci- niana de statu, loco et viti animarum, præsertim fideliū, post mortem*, Argent., 1671, in-12. — Réfutation d'un traité de J. Ch. Becker.

XIII. *Disp. de bis mortuis*, lenz., 1672, in-4°.

XIV. *Antiquitates Ecclesiæ evange- licæ in IV prioribus post Christum saeculis*, Argent., 1679, in-4°.

XV. *Bericht von Fronleichnams- Feste*, Strasb., 1682.

XVI. *Epistolographia sive in Epis- tolas Pauli*, Argent., 1683, in-4°.

XVII. *Evangelisches Glaubensbe- kenntniß*, Strasb., 1684, in-12.

XVIII. *Bericht und Betrachtungen von Rosch-Gratz oder Pater Nos- ter*, Francf., 1684, in-8°.

XIX. *Verteidigung dieses Ber- richts*, Francf., 1684, in-8°.

XX. *Von der Messe*, Francf., 1684, in-8°.

XXI. *Erklärung über die Worte: Das ist das ewige Leben*, Strasb., 1685.

XXII. *Kurz und Gut, das ist Unter- richt den katholischen Glauben zu vertheidigen*, Strasb., 1685.

XXIII. *Wiederholtes Kurz und Besser eines ungenauen Präbst- lers Kurz und Gut*, Francf. 1685.

Nous n'avons pu découvrir la date de l'impression des ouvrages suivants :

XXIV. *Tractatus de Remonstran- tium sceptismo*.

XXV. *Apologia pro N. Hunnio et C. Chennitio*.

XXVI. *Manes Dannhaucians vin- dicati*.

XXVII. *Antivagnerecius*.

XXVIII. *Collegium antisyncretis- ticum*.

XXIX. *Evangel. Glaubens-Kraft*.

XXX. *Responsum ad Epistolam ire- nicam Constantini Irenici*.

XXXI. Dissert. apologetica de Sanc-tarum Laterarum certitudine.

Bebel avait laissé, en outre, un assez grand nombre de dissertations et d'autres opuscules restés en manuscrit et perdus aujourd'hui; la Bibliothèque de Strasbourg n'en possède, au moins, aucun.

BÉCHARD, natif d'Aubais, camisard de la troupe de *Catinat*, se distingua en plusieurs occasions par une bravoure extraordinaire. Un jour, entre autres, il osa, lui troisième, attaquer près de *Psalmody* un convoi de quatre-vingts chariots de foin. Après avoir dispersé l'escorte, il mit le feu au fourrage; mais la fumée qui se répandit sur tout le canton, attira sur les lieux deux compagnies de dragons en quartier au *Cayla*. Les trois camisards allaient être pris, lorsqu'ils imaginèrent un stratagème, qui leur réussit à merveille. Ils se séparent et se mettent à crier chacun de son côté : A moi ! à moi ! camisards, tue ! tue ! A ces cris, les dragons, que l'épaisseur de la fumée empêche de reconnaître la ruse, se croient en présence de toute une bande de ces redoutables partisans, dont le nom seul inspirait la terreur; ils tournent bride et s'enfuient, poursuivis jusqu'au *Cayla*. Le tocsin sonne pour rassembler les milices; mais Béchard, en se retirant, envoie au carillonneur une balle qui le frappe à mort au sommet du clocher. Quelque temps après, en 1704, l'intrépide camisard fut surpris près de *Marvejols* en Vaucluse et condamné aux galères perpétuelles. Libéré sous la régence, il se retira à Lausanne, où il mourut.

BECHTOLD (JEAN), docteur et professeur en théologie, né à Strasbourg en 1560, et mort le 2 mars 1622, fut nommé président du Collège théologique en 1610. Il est auteur de *Disputationes* et de *Sermons*. — Un jurisconsulte du même nom (peut-être son fils) a publié un traité *De nominatione* (Strasb., 1640, in-4°), et des *Loci communes materiarum*

juridicorum (Strasb., 1636, in-4°) dont une seconde édit. augm. a été donnée à Leipzig (1689, in-4°) par A. C. Rosemer.

BECK (FRANÇOIS-PAUL), échevin de Strasbourg, puis conseiller de commerce en Prusse, a publié un *Factum* (Amst., 1752, in-fol.), où il raconte les injustices commises à son égard par Klinglin. Il mourut à Hambourg en 1778, à l'âge de 73 ans.

BECK (JEAN-JOSEPH), de Strasbourg, comme le précédent, poète lauréat et notaire, alla s'établir dans le Holstein et mourut à Kiel. Il a laissé des *Poésies* qui, selon ses critiques, se distinguent plus par la forme que par le fond. Il vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

BECKER (JEAN-CHRISTOPHE), plus connu sous le nom d'*ARTOPCUS*, naquit à Strasbourg en 1626. Après avoir terminé ses études, il fut nommé professeur de poésie au gymnase de sa ville natale, puis professeur d'éloquence dans l'université. En 1682, il prit le titre de docteur en droit. Il était déjà, à cette époque, chanoine du chapitre de Saint-Thomas; plus tard il fut nommé doyen de l'université. Il mourut en 1702 à l'âge de 76 ans. Il est auteur d'un grand nombre de traités qui annoncent des connaissances étendues dans les antiquités sacrées et profanes.

I. *Diatribe de verò utile Antichristi*, Strasb., 1665, in-12.

II. *Disquisitio serua de statu, loco et vitâ animarum, postquam discesserunt è corporibus, præsertim fideliū*, in-12, sans date ni lieu d'impression. — Depuis longtemps, on est d'accord pour attribuer cet ouvrage anonyme à *Artopcus*. L'auteur y professera la doctrine que les âmes se purifient par le feu après la mort. Il a été réfuté par Bebel.

III. *Compendium historiae ecclesiasticæ*. — Depuis 1676, ce manuel, adopté pour l'enseignement dans les gymnases de Saxe-Gotha, a eu plusieurs édit.; la dernière paraît être

celle de Gotha, 1723, in-8°. La 2^e partie, qui comprend l'histoire de l'Eglise depuis J. C. jusqu'à la paix de Westphalie, a seule été rédigée par Artopenus.

IV. *Scriptores historici Augustae*, Strasb., 1677, in-8°.

V. *Disp. de posuolo abortionis ejusque pœnæ*, Strasb., 1682, in-4°.

VI. *Disp. sistens philologiam loci Pliniani de cognitione institutum adversus Christianos*, Strasb., 1687, in-4°.

VII. *De rebus Babylonicis et Assyricis*, Strasb., 1687, in-4°.

VIII. *Disp. ad Justini XXXVI, iii, 8, quod demonstratur Xerxem cumdem esse cum Nabuchodonosore*, Strasb., 1688, in-4°.

IX. *De incertitudine notationis temporum per Olympiades*, Strasb., 1689, in-4°.

X. *Diatribæ historica de Xerze, Nebucadnesare, ac Cyro minore, liberatore Judæorum*, Strasb., 1689, in-4°. — Dans ces trois dernières dissertations, Artopenus cherche à lever les contradictions entre l'histoire sacrée et l'histoire profane au profit de la chronologie biblique.

XI. *De furore Nebucadnesaris*, Strasb., 1690, in-4°; Francf., 1691, in-8°.

XII. *De vetustissimis gentis germanicæ memoriis in historiæ antiquæ*, Strasb., 1692, in-4°.

XIII. *De præcipuis dubiis circa doctrinam temporum*, Strasb., 1692, in-4°.

XIV. *De litterarum et speciatim græcarum origine*, Strasb., 1694, in-4°.

XV. *Meletema historicum, quod narratio de Juditha et Holopherne non sit historia, sed epopeia*, Strasb., 1694, in-4°; reimpr. en 1698 et en 1700 avec une dissert. *De termino navigationis instituta à Salomone ejusque sociis navalibus*.

XVI. *De erroribus Justinæ circa res judaicæ*, Strasb., 1695, in-4°. — Cette dissert. a été attribuée par Walch à

Jean-George Artopenus, auteur de *Nebelgewalckige pabstliche Einwürfe durch die Sonne evangelischer Wahrheit zutheilet*, Strasb., 1658, in-8°.

XVII. *Commentatio de summis orbis imperiis disputationibus illustrata*, Strasb., 1692-1699, in-4°.

XVIII. *Disp. de Friderici I expeditio in Terram Sanctam*, Strasb., 1696, in-4°.

XIX. *De causis corruptæ historie antiquæ*, Strasb., 1698, in-4°.

XX. *De conditore, amplitudine et fatis Ninives*, Strasb., 1698, in-4°.

XXI. *Ad Juvenalis satyram XIV*, Strasb., 1699, in-4°.

XXII. *De originibus et incrementis gentis suevæ*, inséré dans le *Thesaurus rer. suevicæ* de Wegelius.

Selon la Grande Bibl. eccl., Artopenus eut un fils nommé aussi JEAN-CHRISTOPHE, qui fut conseiller intime du roi de Prusse, et mourut à Schleusingen, en 1713.

BECKER (SAMUEL), de Strasbourg, poète lauréat et auteur d'un *Commentaire sur les Tables chronologiques de Schrader*, publié, après sa mort, par Bartenstein, Strasb., 1715, in-4°.

BECKLER (PIERRE), professeur de droit public et d'histoire au Collège de Montbéliard dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Cet établissement de haute instruction ayant été fermé en 1676 (*Voir BINNINGER*), Beckler fut appelé à la cour de Reuss comme gouverneur des jeunes comtes. Leur éducation achevée, il se retira à Hambourg. On a de lui : I. *Reuss-plauische Ehren-Spiegel*. — II. *Gräfliche reuss-plauische Stamm-Tafel*. III. *Historia horæ seu chronicon Bohemicæ*.

BÉCUDE (FRANÇOIS), dernier pasteur à Marck, dans le Calaisis. Cette église, fondée en 1563, s'était rapidement accrue par l'émigration des Protestants des Pays-Bas qui, pour échapper aux bûchers de l'Espagne, étaient allés chercher un asile à Calais. Dès 1579, on avait reconnu la nécessité d'établir un second prêtre à Guines. Bé-

cude fut donné pour pasteur à l'église de Marck en 1598. Il y exerçait encore son ministère en 1641, lorsqu'un corps de troupes ennemis incendia le bourg. Catholiques et Protestants s'étaient défendus avec une admirable bravoure. Les Réformés pouvaient donc attendre quelque secours du gouvernement pour aider à la reconstruction de leur temple ; mais, loin de là, Louis XIII profita de la circonstance pour supprimer l'exercice, et, s'il faut en croire l'historien de Calais, ordre fut donné à Béde d'en annoncer lui-même la cessation, le 23 juillet 1641.

Béde laissa un fils, nommé François, qui faisait, en 1620, ses études à l'Académie de Sedan, où il soutint une thèse qui a été publiée dans les Thèses de Sedan.

BEDE (JEAN), sieur de LA GORMAN-DIÈRE, avocat au parlement et ancien de l'église réformée de Paris, né dans l'Anjou vers le milieu du XVI^e siècle. En 1596, la province de l'Île-de-France députa Béde à l'Assemblée politique de Loudun, qu'il suivit à Vendôme, à Saumur, puis à Châtellerault, lorsqu'elle y fut transférée l'année suivante. Les services qu'il rendit dans diverses négociations décidèrent, en 1603, la même province à le choisir pour son représentant à l'Assemblée de Châtellerault, puis en 1608, à celle de Gergeau. Cette dernière le nomma secrétaire et le porta sur la liste des candidats à la députation générale. Depuis cette époque, Béde paraît avoir renoncé à la vie politique, pour se livrer exclusivement à des travaux littéraires.

Le premier ouvrage qu'il livra à l'impression, est intitulé *La Messe en françois*, exposée par Jean de Béde, angevin (Gen., 1610, in-8°), trad. en anglais, Oxf., 1619, in-4°). Ce traité est rare, non moins que *L'Unité catholique*, publiée la même année à Saumur, in-8°, selon le bibliographe Watt ; mais un livre plus rare encore est la dissertation du même auteur sur le *Droit des roys, contre le cardinal*

Bellarmin et autres jésuites (Frankenthal, 1611, in-8° ; trad. en angl., Lond., 1612, in-8°, et en latin, s. l., 1612, in-8°), supprimée par ordre de la Cour, sous le prétexte que Béde y avait semé plusieurs maximes de sa religion. Nous désespérions, après bien des recherches, de trouver un exemplaire de cet ouvrage dangereux, lorsque nous en découvrîmes une traduction latine dans le 3^e vol. du *Monarchia S. R. Imperii de Goldast* ; ce qui nous permet d'en donner une analyse. Les chapitres sont au nombre de dix. Après avoir établi, surtout par des citations de l'Écriture sainte, que le droit du prince est divin, Béde examine en quoi ce droit consiste. Il prouve, par l'histoire sacrée comme par l'histoire profane, qu'avant la venue de J.-C., les prêtres étaient soumis aux princes, et que l'établissement du christianisme n'a apporté aucun changement dans les rapports du clergé avec la puissance temporelle. Des droits si bien établis ont été attaqués pour la première fois, selon lui, sous les rois de la troisième race, qui surent cependant défendre leur autorité contre les pontifes romains. Passant ensuite à la puissance spirituelle, il recherche comment elle est de droit divin, et il affirme que ses prétentions ne s'appuient ni sur le droit divin ni sur le droit humain. Il reproche à Bellarmin et autres jésuites d'élever le pape de Rome au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu dans les choses spirituelles, et même dans les choses temporales, si le Pape, comme le veut le cardinal, se mettait au-dessus des rois. Le dixième chapitre est tout entier consacré à prouver cette proposition : Une des plus pernicieuses hérésies est de mépriser son roi. Et c'est un livre si favorable au pouvoir royal qui fut supprimé par le gouvernement de Louis XIII ! Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de l'immense influence dont jouissait déjà à cette époque l'ordre de Loyola ?

La polémique du sieur de La Goraudière se distingue par un ton de gravité et de retenue qui n'était guère dans les habitudes de l'époque. On n'y trouve pas de violentes déclamations, mais des faits tirés de l'Écriture, du droit romain ou de l'histoire. C'était sans aucun doute la meilleure manière de combattre un système qui prétend reposer sur une base historique.

La solide érudition de notre juriste consulte se montre sous un jour non moins avantageux dans ses autres ouvrages.

Dans les *Droits de l'Église catholique et de ses prêtres* (Gen., 1613, in-8°), comme dans la *Consultation sur la question : Si le pape est supérieur du roi, en ce qui est du temporel, avec la réplique du peuple chrétien et royal contre le Dialogisme du cardinal B. [Bellarmin], fait pour le pape contre le roi* (Sedan, 1613, in-8°), Bedé soumit à un nouveau examen des questions qu'il avait déjà discutées dans le traité cité plus haut ; puis, pour venger l'autorité de la Bible des attaques du jésuite Gontery, il écrivit une *Réponse au libelle publié par les jésuites de Paris contre la dignité de la Saincte-Ecriture* (Charent., 1618, in-8°). La même année, il prit la défense des doctrines calvinistes sur la grâce, dans un opuscule qui parut sous le titre : *Ceci est mon corps, traité auquel est déduite l'histoire de l'Évangile de grâce avec ses sceaux sacres*, Sedan, J. Jannon, 1618, in-12, et qu'il dédia à Anne de Rohan.

La Biogr.univ. attribue encore à Jean Bedé *La Pasque de Charenton et la Cène apostolique avec la messe romaine* (Charent., 1639, in-8°), ouvrage auquel Barbier, dans son Dict. des synonymes, donne le titre suivant : *Conférence de la Cène apostolique avec la messe romaine*. Selon le même bibliographe, Bedé avait publié, en 1614, deux pamphlets politiques : *Discours d'État sur la protection des alliés pendant la minorité du roi*

Louis XIII (in-4°, sans nom de ville), et *Discours d'un fidèle sujet sur la majorité des rois* (Paris, 1614, in-8°). Nous n'avons pu nous procurer ni l'un ni l'autre de ces opuscules, non plus qu'un traité du même auteur cité par la Biogr. univ. sous le titre : *De la liberté de l'Église gallicane, avec l'échantillon de l'histoire des Templiers* (Saumur, 1646, in-8°). S'il n'y a pas quelque confusion dans ces indications, on doit en conclure que Jean Bedé atteignit un âge fort avancé et qu'il ne mourut que vers 1650.

A la même époque vivaient trois pasteurs du nom de Bedé. L'un, René, habitait, en 1598, Heidelberg, où il reçut vocation de l'église de Blois. Nous ignorons s'il rentra en France sur cette invitation, qu'appuya le Synode national de Montpellier ; c'est seulement en 1617 que nous le trouvons assistant, comme ministre d'Issoudun, à un des synodes provinciaux du Berry, tenu à Argenton. Dès lors, les actes de ces assemblées, dont une copie assez complète, embrassant une période de 40 ans, se conservent à la Bibl. nationale (Fonds S. Germain franç. 914.16) nous le montrent prenant part régulièrement à leurs travaux jusqu'en 1643. Il présida le synode qui s'assembla à Mer le 30 mai 1641. Isaac Garnier, ministre de Marchenoir, lui fut donné pour adjoint ; Claude Bernard, de Châtillon-sur-Loing, remplit les fonctions de secrétaire. Samuel Le Gendre, sieur de La Cour, avocat au parlement de Paris, y assista comme commissaire du roi. Les actes de ce synode offrent du reste fort peu d'intérêt. La seule chose qui nous y ait frappé, parce que le même fait se représente sans cesse, c'est l'ingratitude des églises envers leurs pasteurs. Soit impuissance réelle, soit mauvaise volonté et indifférence, beaucoup de ministres ne pouvaient se faire payer leur modique traitement, et, pour échapper à la misère, quelques-uns devaient exercer des professions peu compa-

tibles avec la dignité de leur caractère. Les églises d'Orléans, Bangeau, Marchenoir, Mer, Corbigny, Bondaroi, Blois, Châtillon-sur-Loire, Châteaudun, Issoudun, La Charité, Sancerre et Sully y furent représentées par leurs pasteurs (Voy. *Pièces justif.* N° LXXXI) et par les anciens *Paul Thouwois, Gédéon de La Ferrière, sieur Du Tertre, Pierre de Benne, sieur de La Nauze, Timothée Baignoux, David Legrain, Lancelot Du Plessis et Jacques Collart, Jacques Eliant, sieur de La Courbe, Élie Foubert, Élazar Mollard, Jason Perrot, Daniel Dargent, Paul Renouard et Claude Garnier*. Gien, Chastenoy et Bazoches n'envoyèrent que des anciens : *Nathanaël Frétet, Lazare de Villencure, sieur de La Cour d'Outreville, et Gilles Courret*; Brinon, Argenton ne députèrent que leurs pasteurs, contrairement à la Discipline. Gergeau, dont l'église était restée vacante trop longtemps, avait alors pour pasteur *François de La Galère*, qui assista au synode avec *Daniel Maupin*. La Celle députa son ministre *Durchin*, et Châtillon-sur-Loire se fit représenter par son nouveau pasteur *Philippe d'Urzy*, accompagné de deux anciens, *Claude Bernardet Simon Milhonneau, sieur des Baraudières*.

L'autre Bedé, nommé *ADEL*, était ministre à Loudun en 1601. La province d'Anjou le députa, cette année même, au Synode national de Gergerau; puis, en 1607, à celui de La Rochelle.

Le troisième enfin, pasteur à Aubusson, assista aux synodes provinciaux du Berry, tenus à Sancerre le 28 août 1619, et à Gergeau le 26 juillet 1620. Dans la liste des pasteurs présentés au synode national qui s'assembla à Alais le 1^{er} octobre 1620, le pasteur d'Aubusson est nommé *S. Pigault*. Faut-il en conclure que Bedé mourut pendant la tenue du synode provincial (qui dressa la liste des ministres de la province transmise au Synode national), ou bien ne serait-ce pas plutôt une de ces innom-

brables erreurs qu'on peut signaler dans l'ouvrage d'Aymon? Selon le msc. cité plus haut, *Salomon Pigault*, ministre à Ouchamps, église dont les listes d'Aymon ne font aucune mention, y exerçait déjà les fonctions pastorales en 1618, et les y remplissait encore en 1627.

BEDOIRE, riche bourgeois de Tours, auquel on doit plus particulièrement l'établissement d'une église réformée dans cette ville. En 1556, sur ses pressantes sollicitations, *François Chassebœuf*, dit de *Beupas*, commença à y prêcher le pur Evangelie.

Chassebœuf était un homme instruit et plein de zèle; mais il n'avait pas reçu l'imposition des mains. Cette circonstance détermina la plupart des fidèles de Tours à demander à Genève un ministre consacré. On leur envoya *Lancelot et Rouvière*. Il en résulta un schisme déplorable dans l'église paisible, qui quitta Tours et fut appelé à desservir l'église de Montoire. Chassebœuf s'était aussi retiré de son côté; mais l'opiniâtre Bedoire était allé lui-même chercher à Poitiers un autre prédicateur, nommé *Jacques Langlois*; et lorsque ce dernier se démit de ses fonctions, ne voulant pas les exercer contre le vœu de la majorité de l'église, il le suivit à Genève dans l'espoir de l'en ramener ou d'obtenir quelque autre pasteur. Son voyage fut inutile; cependant il n'eut persistance pas moins dans son opposition, quelques remontrances que pussest lui faire *Rouvière* et *Charles d'Albiac*, qui avait remplacé *Lancelot*. On ne nous apprend pas comment se terminèrent ces fatales dissensions; elles durèrent sans doute jusqu'à la destruction de l'église de Tours (Voy. ALBIAC).

BEDOS, fief du Rouergue possédé en partie par une branche de la famille d'Albiguac.

Antoine d'Albiguac, seigneur de Carnac et co-seigneur de Bedos, épou-

sa, en 1555, *Catherine de Belcastel*, fille de Raimond de Belcastel et de Jeanne de Montvaillant. Nous avons lieu de croire que, s'il ne professait point encore les doctrines de la Réforme, il ne tarda pas à les embrasser, à l'exemple de son beau-frère (*Voy. BELCASTEL*); dans tous les cas, il se joignit à l'Église réformée avant sa mort, qui arriva après 1598. Il laissa quatre fils nommés PIERRE, FAONCOIS, JEAN et ABRAHAM. On ne sait rien des trois derniers. L'aîné épouse, en 1594, *Anne de Cadalon*, dame en partie d'Arre, dont il eut quatre fils : 1^e CHARLES, qui rentra probablement dans le giron de l'Église romaine ; au moins porta-t-il les armes contre *Rohan*, qui, en 1627, le força à lui remettre, par capitulation, le château du Pont ; — 2^e JEAN, sieur de La Baume, qui épouse, en 1637, *Flore Des Claux*, et devint la souche d'un rameau éteint dernièrement en la personne du lieutenant-général Louis-Alexandre d'Albignac ; — 3^e FULCRAND, sieur de Madieres, qui se maria, en 1666, avec *Isabeau de Ginetstous* ; — 4^e FAONCOIS, qui servait, en 1633, avec le grade de capitaine.

BEDOS (FAONCOIS DE), sieur de Roqueirols, fils de Pierre Bedos et de Claude Lestrade, capitaine huguenot. On lit dans le Journal de Faurin : « Le dimanche 28 août [1569], la compagnie du capitaine Bedos sortit de Castres, et ayant joint le baron de *Faugères* [*Faugères*], qui avoit été dans le parti protestant et l'avoit abandonné, et voulloit y rentrer, allèrent avec lui contre les royalistes, qui assiégoient son château, et les ayant attaqués le mercredi 31 août, les battirent, leur tuèrent 250 hommes et amenèrent beaucoup de chevaux. » Cette affaire fut des plus chaudes.

Le sieur de Roqueirols testa le 27 septembre 1574. De son mariage avec *Péronne de Laverne* naquirent deux fils, qui reçurent les noms d'ANTOINE et de GABRIEL. Ce dernier épousa *Marguerite de Graves*, qui lui donna

trois fils : HECTOR, ÉTIENNE et MICHEL. Hector, seigneur de Ceilles, prit pour femme, en 1636, *Madelaine de Lauzières*, qui le rendit père de CHARLES Bedos.

Cette famille a fourni son contingent au Refuge. Nous trouvons un *Bedos de Hauterive*, natif du Languedoc, cité dans l'ouvrage de MM. Erman et Réclam comme ayant rempli les fonctions de juge à Brandebourg.

Il ne serait pas impossible qu'un *Tobie Rocayrol*, qui a joué un rôle actif dans la guerre des Camisards, s'y rattachât aussi par un lien quelconque. Une lettre de Basville au conseil de Régence, d'où nous tirons nos renseignements (*Supplém. franç.*, ms. 1860), lui donne la qualité de marchand de Castres ; mais on sait que toute autre carrière que le commerce était fermée aux Protestants. Selon la lettre que nous venons de citer, Rocayrol avait été envoyé dans les Cévennes, en 1703, porteur d'une somme assez forte, qu'il employa à organiser une bande de partisans. Cette petite troupe ayant été dispersée, la plupart de ceux qui la composaient furent tués ou pendus. Quant à Rocayrol, il parvint à se cacher dans la ville de Nismes. Après la soumission de *Cavallier*, il alla porter à *Roland* une lettre du ministre *La Croix*, réfugié à Genève, où le chef camisard était fortement exhorté à continuer la guerre, avec promesse d'un prompt secours de la part des puissances protestantes. Si, comme nous le soupçonnons, la lettre dont parle Basville est la même que celle qui est rapportée par Courte, le ministre *La Croix* était loin de se montrer aussi partisan que l'intendant le donnait à entendre, d'une intervention étrangère. « Je sais, disait-il aux Camisards, qu'on travaille à occuper partout les troupes qui sont contre vous, et à vous envoyer du secours ; mais je ne sais s'il n'est pas mieux pour vous que vous soyez seuls, que vous n'ayez point d'autres chefs que ceux que vous avez. Je le crois, et ainsi

je vous conjure de ne vous point étonner de vous voir seuls. Ceux qui sont pour vous sont en plus grand nombre que ceux qui sont contre vous. Vous avez Dieu pour vous, et ses anges vous environnent de toutes parts. » Sa mission remplie, Rocayrol retourna à Genève pour chercher l'argent promis; mais Roland ayant été tué sur ces entrefaites, il ne put rien obtenir des envoyés d'Angleterre et de Hollande. Ce fut en vain qu'il fit retentir de ses plaintes Turin, Londres, Amsterdam; tout fut inutile. A son retour dans les Cévennes, La Bourlie voulut enrôler dans sa conjuration un agent aussi actif; mais il refusa d'écouter ses propositions. Quelque temps après, en 1707, Tobie Rocayrol fut arrêté avec *Henri Grisot, Létier* et ses autres complices, et condamné à la roue, peine qui fut commuée en celle des galères. A l'époque où la lettre de Basville fut écrite, c'est-à-dire en 1716, une demande en grâce avait été adressée au régent. Nous ignorons si la libération lui fut rendue.

BEHR (GEORGES-HENRI), médecin fort estimé du XVIII^e siècle, né à Strasbourg le 16 octobre 1708, mort le 9 mai 1761.

Son père, *Georges-Adam Schmidt*, dit Behr, exerçait la chirurgie, art pour lequel le jeune Behr montra de bonne heure un goût décidé. Après d'excellentes études faites sous la direction de *Scheid, Salzmann, Bakler, Le Maire, Werkmeister et Vogel*, qui professeraient à l'université de Strasbourg, il entra comme chirurgien dans un régiment suisse au service de France; mais désireux d'étendre ses connaissances et de se perfectionner dans la pratique, il renonça à cette place au bout d'un an, et se rendit en Allemagne, afin d'étudier sur les lieux mêmes les propriétés des eaux minérales les plus renommées; puis à Leyde, où il suivit pendant sept mois les cours d'*Albinus* et de *Boerhaave*. Il revint par Hambourg dans sa ville natale, où il prit, en 1730, le grade de licencié. Peu de

temps après, retournant en Allemagne, il visita les principales villes et les plus célèbres universités, en commençant par celle de Tübingen. De retour à Strasbourg, il se fit recevoir au doctorat et se mit à pratiquer la médecine. En 1734, il fut appelé aux fonctions de médecin de l'hôpital militaire. En 1738, le prince Joseph de Hohenlohe le nomma son médecin et lui conféra le titre de conseiller. La même année, l'Académie des Curieux de la nature l'admit dans son sein sous le nom de *Glaucias II*. En 1743, la Société allemande, qui venait de se fonder à Strasbourg, le choisit pour son président. En 1751, Behr entra comme assesseur au Petit Conseil et fut élevé aux fonctions de juge de police. Un coup d'apoplexie l'enleva subitement en 1761, à l'âge de 53 ans.

Indépendamment de quelques pièces de vers de circonstance, de quelques romans et d'un assez grand nombre de dissertations sur des cures remarquables ou des faits pathologiques curieux, insérées dans les *Acta Acad. Cæsar. Curios.* (tomes IV, V et VI), et dans le *Commerc. lit. Norib.* (années 1733 et 1734), Behr est auteur ou éditeur de plusieurs ouvrages dont la plupart ne sont mentionnés ni par ses biographies françaises, ni par aucun de nos bibliographes. Nous en donnerons la liste d'après Adelung et Meusel.

I. *Therium anatomiarum pensum*, imp. à Strasb. (comme les suiv.), 1727, in-4°.

II. *Dissert. de varii distracto, etiam nimis stricto, noxis*, 1728, in-4°.

III. *Disp. inaug. de pancreate ejusque liquore*, 1730, in-4°.

IV. *De morbo herculeo tulgo epilepsia*, 1734, in-4°.

V. *Physiologia medica*, 1736, in-4°.

VI. *Glückswünschungs-Gedicht*, 1736, in-8°; 2^e édit. augm., 1743, in-8°. — Satire contre les médecins et la médecine de son temps.

VII. *De abscessuum recti et tempestivæ operatione*, 1737, in-4°.

VIII. *De carduo benedicto*, 1738, in-4°.

IX. *Lexicon physico-chimico-medico reale*, 1738, in-4°.

X. *Die Nothwendigkeit und Nützlichkeit der deutsch geschriebenen Arzneybücher*, 1739, in-8°. — Introduction au Pass-partout de Linder.

XI. *De aqua Selteran*, 1740, in-4°.

XII. *De sudore præprimis nimio*, 1741, in-4°.

XIII. *De infantum recens natorum malis regimini correctione, eorumdemque morborum præcipuorum curatione*, 1741, in-4°.

XIV. *De vomitu cruento*, 1742, in-4°.

XV. *De colicis spasmodicis, seu potius convulsivis*, 1742, in-4°.

XVI. *De recta sectionis, etiam reiterata, usu in febribus inflammatoriis, in exanthematicis*, 1743, in-4°.

XVII. *Fundamenta medicinae anatomico-physiologica*, in-4°.

XVIII. *Wächentliche politische und neue Weltgeschichte*, 1744-45, in-4°.

— Ce n'est, à proprement parler, qu'une gazette.

XIX. *Strasbürger Münster- und Thurmäcklein*, 1746, in-8°. — Description fort détaillée de la cathédrale de Strasbourg, avec gravures.

XX. *De chlorosi*, 1747, in-4°.

XXI. *De cardiagno*, 1747, in-4°.

XXII. *Zwey Bücher von der Materia medica, oder vollständige Beschreibung aller und jeder Arzneymittel*, 1748, in-4°, avec grav.

XXIII. *De parte naturali, ejusque erid causâ*, 1748, in-4°.

XXIV. *De fungis articulorum*, 1749, in-4°.

XXV. *Ausführliche Beschreibung des Gesundbrunnens zu S. Peters-Thal*, 1750, in-8°.

XXVI. *Medicina consultatoria*, Augsb., 1751, in-4°. — Recueil d'observations curieuses.

XXVII. *Die Gottheit oder Lob und Erkenntniß des Schäpfers aus seinen Geschöpfen*, 1751, in-8°.

XXVIII. *Die schwache Wissenschaft der heutigen Aerzte*, 1753, in 8°. — Satire contre les médecins.

XXIX. *Sorgfältiger und bewährter Weiber- und Kinder-Arzt*.

Comme éditeur, Behr a publié des édit. revues, corrigées et augment. de deux ouvrages de G. S. Brumler : *Preserveender Arzt* (Strasb., 1738, in-8°), et *Mitleidiger Arzt* (Strasb., 1743, in-8°).

BELAVÈNE est auteur, selon la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, d'une *Explication de l'Apocalypse*, imp. à Leyde, in-8°.

BELCASTEL (JEAN DE), seigneur de MONTVAILLANT et de Castanet, fils de Raymond de Belcastel et de Jeanne de Montvaillant. Belcastel ne fut pas des derniers, parmi les gentilshommes du Languedoc, à embrasser la Réforme. Dès l'année 1562, il prit les armes et combattit sous les ordres de Beaudiné. Le premier moment d'effervescence passé, il paraît avoir renoncé à l'espoir de faire triompher son parti par la force; au moins ne le voit-on plus figurer sur la scène de nos guerres civiles jusqu'en 1575 qu'il conduisit un secours à Gremian, assiégié dans Sommières. Au mois de décembre de la même année, il assista à l'Assemblée de Millau, qui le chargea, ainsi que Yolet, *L'Hospital*, conseiller au parlement de Toulouse, Clauzonne, conseiller au présidial de Nîmes, et Philippi, procureur-général à la cour des aides de Montpellier, de discuter avec Damville, Crussol, duc d'Uzès, et les commissaires royaux, les bases d'un traité de paix. L'année suivante, lorsque les Protestants s'unirent aux Catholiques politiques, Belcastel fut nommé assistant de Damville. Cinq ans plus tard, en 1579, il fut appelé à présider avec Nicolas de Calvière, sieur de Saint-Cosme, l'assemblée que les Réformés tinrent, le 22 nov., à Anduze, pour empêcher les dessous des perturbateurs de leur repos et s'établir en une ferme paix. » Après avoir promis par serment de vivre et

de mourir dans la profession de la religion réformée, les députés des églises déclarèrent qu'ils tenaient pour roi légitime Henri III, et jurèrent de vivre sous son obéissance « suivant les lois et statuts du royaume ; » mais en même temps ils nommèrent protecteur Henri de Bourbon, et sous lui, Henri de Condé. Tous, gentilshommes, bourgeois et ministres, s'engagèrent à sacrifier leurs biens et leurs vies à repousser toute injuste violence, à se secourir mutuellement, à punir comme déserteurs de la bonne cause et apostats ceux qui se montreraient « lâches à satisfaire à ces promesses, » à poursuivre « comme brigands et perturbateurs du repos public » ceux qui, sous prétexte de religion, troubleraient la paix par des entreprises particulières. Pour entrer dans cette sainte union, les églises devaient renoncer à toute alliance particulière et s'engager à soumettre leurs différends au jugement des autres églises. L'assemblée ne négligea pas de prendre des mesures pour la conservation des places de sûreté, cette préoccupation constante des Huguenots depuis la Saint-Birthélemy. Elle ordonna que les garnisons recevraient leur solde sur les deniers royaux, qu'elle permit de saisir, le cas échéant. Elle défendit de payer une surtaxe établie sur le sel, d'empêcher la libre circulation des vins, de se soumettre à la juridiction des tribunaux catholiques. Enfin elle institua deux comités permanents de six membres chacun, l'un composé de *Saint-Cosme, Du Pont, Jacques David*, docteur en droit, *Jean Peyrol*, ministre de Montpellier, *Nicolas Aymar*, *Jean Mounier*, ministre de Marvejols, pour veiller à l'entretien des garnisons et tenir la correspondance générale ; l'autre, dont furent élus membres *Châtillon, Lecques, Poreyres, Varchirolles ou Vachcirolles, Boisseson* et *Saint-Césaire*, chargé de s'opposer aux entreprises des Catholiques et aux contraventions de la part des Protestants (*Fonds de Brienne*, N° 215).

Belcastel avait épousé, le 4 janv. 1533, *Jeanne de Belcastel de Pradelles*, dont il eut une fille, nommée *MARGUERITE*, et un fils, *PIERRE de Belcastel de Montvaillant*, seigneur de Pradelles. Celui-ci prit pour femme *Louise de Vabres*, qui lui donna plusieurs enfants. Nous en connaissons trois : *CLAUDE*, mariée à *Paul de Vignolles* ; *MARIE*, unie, en 1646, à *Henri Tremolet-Bucelli*, seigneur de Mourmoirac, et *DANIEL*, seigneur du Mazel, qui épousa, le 10 avril 1638, *Marie Lignière*, fille, apparemment, de *Lignière*, député à l'Assemblée de La Rochelle, en 1620, par la province du Haut-Languedoc.

Les Juges de la Noblesse du Languedoc gardent un silence absolu sur ses descendants. L'auteur des notes ajoutées aux Pièces fugitives d'Aubais ignorait jusqu'à leurs noms. Il se contente de nous apprendre que le général de *Belcastel*, sur le compte duquel toutes les biographies que nous avons consultées sont muettes, était issu de cette famille.

Sorti de France à la révocation de l'édit de Nantes, Belcastel mit son épée au service de Guillaume d'Orange. En 1703, il habitait La Haye et avait le grade de brigadier. Selon Court, il passait généralement pour un officier de mérite, unissant une sévère probité à beaucoup de prudence et de bravoure. Ce furent ces qualités qui fixèrent sur lui le choix des puissances alliées lorsqu'elles se décidèrent enfin à secourir les Camisards. Nommé major-général dans une conférence qui se tint à La Haye, le 28 avril 1704, chez le général Marlborough, Belcastel reçut ordre de lever un corps de cinq mille hommes qui devait se jeter dans les Cévennes ; mais la soumission de Cavalier fit avorter ce projet au moment même où il travaillait à le mettre à exécution.

Belcastel ne renonça pas néanmoins à l'espoir de voir ses coreligionnaires délivrés d'une odieuse oppression et la religion réformée rétablie en Fran-

ce. Tout en continuant ses pressantes sollicitations auprès du gouvernement d'Angleterre et des Provinces-Unies, il fit partir pour le Languedoc un de ses officiers, nommé *Vilas*, en le chargeant d'y organiser un soulèvement à la tête duquel il comptait conquérir la liberté de conscience. Ce Vilas, fils d'un médecin de Saint-Hippolyte, avait servi en Angleterre comme corvette du régiment de *Galloway*. C'était un jeune homme de bonne mine, qui ne manquait ni d'éducation ni d'esprit, d'ailleurs plein de zèle et de courage. Il arriva heureusement dans les Cévennes, où il se mit en relation avec *Ravanel* et *Catinat*. Un conciliaire eut lieu, en 1705, dans la maison de *Boaton*, et le plan d'une insurrection générale fut dressé ; mais la trahison le fit échouer. Un des conspirateurs, *Jean-Louis*, surnommé le *Génovois*, ayant été découvert à Montpellier, eut la lâcheté, pour sauver sa vie, de vendre ses frères. Ce fut sur ses indications et guidé par lui que *Barnier*, lieutenant de prévôt, réussit à arrêter à Nismes, le 19 avril, *Vilas*, *Jonquet* et *Ravanel*. Ce dernier fut condamné à être brûlé vif ; les deux autres, par faveur spéciale, à être roués. Il va sans dire, qu'avant tout autre supplice, les trois malheureux furent appliqués à la question, qu'ils souffrissent, selon l'heureuse expression de *Brueys*, « en forcezés », c'est-à-dire sans qu'on pût leur arracher un seul mot. Tous trois moururent en héros, le 23 avril, mais « sans aucun sentiment de religion, comme le remarque l'historien du Fanatisme, quelques efforts que fissent les ecclésiastiques qui les exhortaient à se convertir et à se repentir de leurs crimes. »

Belcastel, après la mort tragique de son émissaire, renonça sans doute à ses projets ; au moins disparut-il de la scène jusqu'en 1710, époque où nous le retrouvons en Espagne à la tête des troupes hollandaises. Il se signala à la bataille de Saragosse, qui

coûta à Philippe V cinq mille morts, quatre mille prisonniers et seize pièces de canon. Ce fut sur ses instances, jointes à celles du général anglais Stanhope, que Charles III se décida à marcher sur Madrid, que le petit-fils de Louis XIV abandonna, le 9 sept., pour la seconde fois, et que les alliés évacuèrent à leur tour, le 18 nov., au milieu des transports d'allégresse de toute la population. Quelques jours après, le 10 déc., se livra la célèbre bataille de Villaviciosa, où *Belcastel* fut tué.

En quittant la France, *Belcastel* y avait laissé deux sœurs non moins zélées que lui pour la religion protestante. Avides de saisir les rares occasions qui s'offraient d'entendre la Parole de Dieu, elles assistaient, au mois d'avril 1686, à une assemblée dans le désert dans les environs de Saint-Germain-de-Calberte, lorsqu'une troupe de dragons, paraissant tout-à-coup, fondit sur cette multitudine déarmée. L'une d'elles fut blessée de deux coups de sabre ; toutes deux furent faites prisonnières ; mais il paraît qu'on leur rendit plus tard la liberté. C'est ce que l'on doit conclure d'une note d'Aubais, qui nous apprend qu'en 1718, deux demoiselles de *Belcastel*, parents du général, vivaient à Mauguio ou Melguet près de Montpellier.

BELHOMME, un des fondateurs de la colonie française de Landsberg en Prusse. Voici en quels termes l'origine de cet établissement est racontée dans les Mémoires mss. du conseiller privé de *Campagne* : « M. Huot m'a dit que M. le comte de Schwerin, qui avait été en France en qualité d'ambassadeur de l'électeur, fut venir à ses frais quelques familles, sept ou huit, savoir : *Belhomme*, *Bridou*, *Fournol*, etc., des passementiers, des cordonniers, etc., pour les établir dans sa terre de Landsberg ; mais qu'ils ne purent y rien faire, les habitans du lieu ne voulant pas seulement leur fournir les alimens pour leur argent ;

ils ne purent trouver la soie et autres choses nécessaires à leur profession, en sorte que M. de Schwerin leur donna la liberté d'aller où ils voudroient. » Parmi ces malheureux émigrants, on cite, outre les trois mentionnés plus haut, *Prépetit, Le Tourneur, Croy, Gaillard, Kubettres, Martin Rogge, Antoine*, depuis pharmacien à Berlin, une demoiselle *Saint-Jean et Rachel Canet*, veuve de *Toussaint Bercher*, ancien juge à Sedan. Après deux années d'efforts infructueux et de souffrances, ils allèrent, en 1672, s'établir à Berlin, où *Belhomme*, avec *Prépetit et Lenoir*, fut nommé ancien de l'église française, en 1674. Ce ne fut cependant que quelques années plus tard, en 1682, lorsque la communauté se fut accrue, qu'*Abbadie* établit un consistoire régulier composé, outre les deux pasteurs, d'anciens et de diacres au nombre desquels se trouvaient *Du Bellay d'Anché, Le Chenevix de Belleville, Fournol, et Belhomme*.

Parmi les Protestants persécutés pour leur foi, nous trouvons un *Jacques Belhomme*, avocat à Baugé, qui fut mis en jugement pour cause de religion avec sa femme, *Jeanne Chalopin*, veuve de *Jacques Le Roger*, et la nièce de cette dame, nommée *Baurillon*. Transférés à Paris, ils furent rendus à la liberté, après plusieurs mois de détention, le 15 oct. 1685.

BELLAY (JACQUES), premier médecin de mademoiselle de Montpensier, natif de Blois. En 1661, Bellay remplit les fonctions de commissaire pour recevoir les plaintes des Protestants dans la généralité d'Orléans. Ce fut un des plus habiles médecins et des plus agréables hommes de son temps. Le marquis de Sourches, qui fait de lui cet éloge, ajoute qu'il n'avait d'autre défaut que celui d'être huguenot. Nous le lui pardonnerons volontiers. Il mourut en juillet 1685, ne laissant que des filles, dont l'une, nommée *Anne*, était mariée avec *Auguste Le Goux*, gentilhomme du Poitou.

T. II.

BELLEVILLE (FRANÇOIS DE) gentilhomme du Poitou. Belleville embrassa de bonne heure la Réforme, mais il ne tarda pas à en trahir la cause. Dès que la première guerre civile éclata, il se rangea sous les drapéaux de Condé, qui, au rapport de La Popelinière, l'employa souvent, à cause de sa réputation de vertu et d'éloquence. Si l'on en croit Varillas, c'est par son entremise qu'eut lieu la conférence de Talsi. « La régente, raconte cet historien, intéressée à empêcher les deux armées de combattre, gagna Belleville, agent du prince, gentilhomme pourvu de toutes les qualités nécessaires à négocier, mais qui ne s'était engagé dans le parti calviniste qu'à dessin d'y faire sa fortune auprès des Catholiques. » Quoi qu'il en soit de cette accusation infamante, on sait que Condé donna étourdiment dans le piège qui lui était tendu par Catherine de Médicis. Pour ce qui est de Belleville, sa trahison devint de plus en plus manifeste. L'historien que nous venons de citer, d'accord avec de Thou, rapporte qu'un synode de soixante ministres s'étant tenu à Saintes afin de ranimer l'ardeur de la noblesse calviniste de Saintonge et d'Angoumois, et ayant décidé que la guerre étais légitime et nécessaire, « les plus savants calvinistes ne furent pas contents d'un décret si prompt et si général. Belleville, le plus docte du parti de ceux qui portaient les armes, en montra les nullités par un discours si judicieusement écrit que *La Rochefoucauld* ne tira pas l'avantage qu'il espérait d'un cas de conscience si favorablement répondu ; et l'éloquence du ministre *Léopold* ne réussit pas mieux à persuader au seigneur de *Jarnac*, quoique zélé calviniste en tout le reste, qu'il y avait sûreté de conscience à croire ce qui venait d'être prononcé solennellement dans le temple de Saintes. » L'injustice de la cause protestante, telle fut, en effet, la

41

raison que Belleville mit en avant pour justifier son apostasie. « Belleville et *Sainte-Fei*, lit-on dans d'Aubigné, furent les premiers qui apprirent à leurs compagnons à s'excuser sur l'injustice du parti. » Sa défection lui valut le surnom méprisant de *Guille-Bedouin* ou *Quille-Bédoin*, qui signifie déserteur dans le patois poitevin.

Autant la conduite de François de Belleville fut empreinte de lâcheté et d'égoïsme, autant celle de son frère JULES de Belleville, connu dans l'histoire sous le nom de *Languillier*, offre un noble exemple de constance et de désintéressement. En 1567, Languillier s'empressa de rejoindre *La Rochefoucauld* à Confolens à la tête d'un corps de cavalerie ; mais malgré la rapidité de sa marche, il ne put assister à la bataille de Saint-Denis ; ce fut à Pont-sur-Yonne seulement qu'il rallia l'armée protestante, qui se portait alors à la rencontre des Allemands. En 1568, à la nouvelle de la fuite de Condé, il se hâta de reprendre les armes, et il escorta ce prince depuis Vertueil jusqu'à La Rochelle. Il prit une part active à la troisième guerre de religion. Fait prisonnier à Jarnac en 1569, il ne tarda pas à recouvrer la liberté, et il continua à combattre dans la Saintonge sous les ordres de *La Noue* jusqu'à la conclusion de la paix. Selon d'Aubigné, il fut nommé, en 1570, gouverneur de Fontenay. Il vivait paisible dans ses terres, lorsque la Saint-Barthélemy l'obligea à se retirer à La Rochelle pour mettre ses jours en sûreté. Charles IX lui ordonna d'en sortir, en le menaçant, en cas de désobéissance, de faire procéder contre lui comme criminel de lèse-majesté. Languillier lui répondit par une lettre, pleine d'une respectueuse fermeté, qui nous a été conservée par La Popelinière. Après avoir reproché au roi d'avoir violé les plus saintes promesses, il lui déclare qu'il aimerait mieux mourir de mille morts que de se soumettre

jamais à la religion romaine, « Dieu lui ayant fait si grande miséricorde que de lui donner la vraye connoissance du but de son salut, » et il le supplie de ne point trouver étrange ni mauvais qu'il passe le reste de ses jours dans un lieu où la Parole de Dieu était purement annoncée. Ce zèle courageux, en présence de tant de défections honteuses, devait plaire aux intrépides Rochellois, qui, eux aussi, se préparaient à résister au bourreau de leurs frères. Languillier paraît avoir joui, en effet, auprès d'eux d'une haute considération. C'est lui qu'ils chargèrent, avec *Salbert* et *Bouchet*, d'écouter les propositions de Biron lorsqu'ils lui refusèrent l'entrée de leur ville. Plus tard, ils le nommèrent membre du conseil pour les affaires de la guerre. Peu de temps après, ils l'envoyèrent, avec *Vincent Mayreau* ou *Méreau*, solliciter les secours de la reine Elisabeth. Les deux députés partirent le 27 janvier 1573, traversèrent, à la faveur de la nuit, la flotte ennemie, et arrivèrent heureusement en Angleterre ; mais leur mission échoua complètement. Trompé par les artificieux discours du comte de Retz, *exquisitorum verborum artificio*, comme dit de Thou, Elisabeth refusa toute assistance aux Protestants de France ; elle contraignit même *Montgomery* à quitter ses états avant que l'armement qu'il préparait fut achevé. Les députés rochellois durent se rembarquer sans rien obtenir, mais au moins avec l'espoir que la flotte de Montgomery suffirait pour sauver la ville assiégée. Cet espoir fut encore déçu. Les dispositions prises par les Catholiques rendaient l'entrée du port extrêmement périlleuse. En vain Languillier insista-t-il pour qu'on tentât d'y pénétrer de vive force, en vain proposa-t-il d'introduire lui-même dans La Rochelle un convoi de vivres et de munitions ; son avis ne put prévaloir, et *Montgomery* se dirigea vers Belle-Ile. Languillier retourna

en Angleterre pour essayer encore une fois d'intéresser la reine au sort de ses coreligionnaires ; mais il ne fut pas plus heureux, et La Rochelle ne dut son salut qu'à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Languilier, bien qu'il ait vécu au-delà de 1577, puisqu'on trouve sa signature au bas du traité de Bergerac (*Collection Dupuy, N° 428.*)

BELLEVILLE (PIERRE DE), gentilhomme de la Beauce ou du Perche, condamné à mort pour une satire contre Henri III et les principales têtes de son conseil. Arrêté et conduit à Paris, il y subit le dernier supplice. • Il fut mis dans un tombereau, la corde au cou, raconte de Thou, pendu en Grève, son corps jeté dans un bûcher avec sa satire et les preuves du procès, et ses biens confisqués, comme si l'atrocité de son crime l'avait dégradé de la noblesse. •

BELLUJON (DENIS DE), gentilhomme bourguignon, fils de Rostaing de Bellujon et de Louise de Pesquière. Au rapport d'un Armorial de Bourgogne conservé parmi les mss. de la Bibl. de l'Arsenal (*Hist. 748*), Bellujon fut un grand fauteur du calvinisme, ainsi que son frère **Jean**, seigneur de Gissey. Leur attachement à la Réforme leur attira à l'un et à l'autre de grands malheurs : leur château fut saccagé, et ils ne purent leur salut qu'à la fuite. Ils se réfugièrent à Orange, d'où leur famille tirait son origine. Malgré sa religion, Denis de Bellujon fut pourvu d'une place de conseiller au parlement. Il est vrai, s'il faut en croire La Pise, qu'inatout par une terrible expérience, il prit soin de dissimuler ses opinions. • **Julien, Saunier, Bellujon et Pelet**, conseillers au parlement, bien qu'originaires du Comtat, avaient déjà goûté la réformation ; mais, ajoute l'historien d'Orange, ils battaient encore à froid et à couvert. • Quoiqu'il en soit, Bellujon paraît avoir joui d'une haute considération ; en

plusieurs circonstances, ses concitoyens lui donnèrent des marques de leur confiance en le chargeant de missions importantes. En 1560, ils le députèrent avec **Saunier** auprès de **La Motte-Gondrin** qui menaçait de tirer d'eux une vengeance exemplaire à cause des secours qu'ils avaient accordés à **Montbrun**, et qui finit par s'apaiser moyennant un don de 2,000 écus. Trois ans plus tard, ils le choisirent avec le consul **Louis de Constance** pour aller porter à Damville leurs plaintes au sujet des ravages exercés sur leur territoire par les Avignonnais ; mais le maréchal refusa de se mêler de choses qui n'étaient passées hors des limites de son gouvernement. Nommé avocat-général quelques années après, Bellujon fut envoyé, avec **Guillaume Calvière**, devant le baron de La Garde pour le dissuader d'entrer dans Orange. Le baron ayant persisté dans la résolution d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, les Orangeois chargèrent Bellujon et **Jean de Lange** de porter leurs plaintes au roi de France ; mais leurs remontrances furent vaines. L'occupation de la principauté par les Catholiques força les Réformés les plus marquants à fuir. Le traité de paix de Saint-Germain (Voy. *Pièces justif. N° XXXII*) ayant stipulé (Art. 50) la restitution d'Orange à ses légitimes possesseurs, Damville se rendit dans cette ville, exhora les habitants des deux religions à vivre en paix, et remit la principauté aux envoyés du prince ; mais, obéissant peut-être à des instructions secrètes, il refusa de reconnaître le capitaine **Crest** pour gouverneur du château, sous le futile prétexte qu'il n'était pas de qualité requise pour garder une telle place. Néanmoins, rassurés par ses promesses de protection et espérant que l'édit serait loyalement exécuté, les Protestants orangeois rentrèrent dans leurs demeures. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir.

Peu de jours s'étaient écoulés que

les inquiétudes les plus vives et les plus légitimes vinrent les assaillir. Une sourde agitation régnait parmi la population catholique ; on voyait, la nuit, des groupes armés dans les rues ; des conciliabules se tenaient dans plusieurs maisons, et un bruit courait que des étrangers avaient été introduits dans la ville et cachés dans les couvents. Prévoyant une horrible catastrophe, Belluçon, qui remplissait alors les fonctions de receveur-général du prince d'Orange, se rendit avec *Julien*, sous l'escorte de quelques domestiques, chez *Prunier*, trésorier-général pour le roi en Dauphiné, afin d'aviser aux mesures à prendre. Ils y furent rejoints par *Ollier*, *Chanel*, de *Gorges*, de *Trescleux*, *Pierre de Lange*, accompagné de son fils *François* et quelques autres Protestants qui, comme eux, pressentaient un orage. Ils délibéraient encore, lorsque la maison fut assaillie par les Catholiques. Dans le même temps, la ville fut livrée au carnage. Une des premières victimes qui tombèrent sous les coups des assassins, fut le jeune *Chabert*, enfant de seize ans, tout récemment arrivé de Paris, où il faisait ses études. Il fut massacré entre les bras même de sa mère, et à son sang se mêla bientôt celui de son oncle et de son frère. Les meurtres et le pillage continuèrent toute la nuit. Au matin seulement, les consuls, qui semblaient être rendus coupables d'une odieuse complicité, songèrent à interposer leur autorité ; mais elle fut méprisée. Les séditieux exigèrent impérieusement que tous les Protestants vidassent la ville. Était-ce un piège ? Ce qui est certain, c'est qu'un accord fut à peine conclu aux conditions qu'ils imposaient, qu'il fut traitreusement violé. Belluçon, qui s'était courageusement défendu pendant toute la nuit, parvint à gagner secrètement le château, où il fut reçu, ainsi que *Julien*, le ministre son fils, le trésorier *Prunier*. Leurs amis moins heureux furent égorgés, à l'exception

de trois, *Louis Corrège*, *Magnan* et le capitaine *Isnard*, qui réussirent à sauver leur vie en se laissant glisser au moyen de cordes du haut des murailles de la ville. Attaqué par une bande nombreuse de ces fanatiques féroces, *Jean de Lange*, « homme de marque pour beaucoup de vertus qui le rendaient aimable et redoutable », opposa une vaillante résistance, secondé par ses fils, par *Pierre Arnaud*, par *Guillaume Reynard*, par le capitaine *André* et par *Claude Durand*. Désespérant de forcer sa maison, les assassins l'attirèrent dehors sous la promesse de le conduire en sûreté hors de la ville ; mais à peine le tinrent-ils en leur pouvoir, qu'ils le percèrent de coups, ainsi que ses deux fils aînés ; le plus jeune, nommé *Louis*, échappa comme par miracle. Pendant quinze jours, du 2 au 17 fév., les infirmes Protestants d'Orange furent exposés au pillage, à la mort, à toutes les tortures que peut inventer la cruauté la plus raffinée. *Mathieu Aymard*, *Jean Coq*, *Jean Coste*, *Jean Martin*, *Pierre Isnard* furent massacrés. *François Barry*, docteur en droit, laissé pour mort sur la place, guéri de ses nombreuses blessures et fut, pendant longtemps encore, un des membres les plus distingués du parlement d'Orange. *Batisse*, *Pays*, *de Ville*, *Simoni*, *Laurent Philippon*, docteur en droit, *Bernard Guérin*, *Guillaume Corrège*, *Bonnet*, *Pierre Chiese*, vieillard de soixante ans, tombèrent sous les coups des égorgeurs, à mesure qu'ils furent découverts. *Croissant*, chirurgien, fut tué après s'être courageusement défendu pendant vingt-quatre heures avec son ami *Thibaud*, qui parvint à s'échapper. *Baculard*, âgé de quatre-vingts ans, fut massacré sous les yeux de sa fille qui venait de donner l'argent exigé par les meurtriers pour laisser la vie à son père. Le chirurgien *Cassefière* fut livré par sa femme même aux assassins, dont l'un des chefs était son amant. À cette liste déjà bien longue, nous devons ajouter *Bauzille*,

Sauvian, Guillaumé, Bardel, Meyer, Dufour, Jean Jalet, et enfin le maître d'école *Gardenqui*, dernière victime de cette saignante hécatombe.

Ceux qui échappèrent à la proscription se hâtèrent d'avertir le comte Ludovic de ce qui s'était passé à Orange. Le prince se trouvait alors à La Rochelle avec *Jeanne d'Albret et Coligny*. Qu'on juge de l'effet que produisit sur eux la nouvelle de ce massacre ! Était-ce ainsi que les Catholiques prétendaient exécuter le dernier traité de paix ? Une lettre pleine de remontrances énergiques fut sur-le-champ envoyée au roi. La Saint-Barthélemy se préparait ; il était urgent de dissiper les méfiauses : ordre fut donné de remettre le prince d'Orange en pleine possession de sa principauté. Le comte y envoya pour gouverneur un gentilhomme des Pays-Bas, le sieur de Bercbon. A son arrivée, les égorgeurs s'empressèrent de fuir ; mais en combinant de prévenances les Catholiques, Bercbon sut leur inspirer assez de confiance pour que, s'imaginant n'avoir rien à craindre, ils retrassent dans la ville. Une fois pris, ils ne tardèrent pas à subir le supplice qu'ils avaient mérité.

Bellujon survécut plusieurs années à ces terribles événements ; il ne mourut vraisemblablement que vers la fin du siècle. De son mariage avec *Honorade de Bestez* naquirent plusieurs enfants, dont trois seulement sont connus : *Daniel*, dont nous parlerons plus bas ; *Isabelle*, mariée, le 30 mars 1621, à *Denis II de Brueys*, seigneur de Fontcouverte, et *Honorée*, épouse de *Michel Gillier*, sieur du Saint-Robert et conseiller au parlement de Grenoble. Un ms. de la Bibl. nationale (*Fonds S. Magloire*, 129) fait, avec beaucoup plus de vraisemblance, de cette dernière, non pas la fille, mais la petite-fille de Denis de Bellujon.

*Daniel de Bellujon*s'attacha de bonne heure au service du roi de Navarre. Au rapport de l'Armorial de Bour-

gogne, il fut créé, en 1596, maître des requêtes, et, l'année suivante, il remplit l'emploi d'intendant de l'armée. La Pise prétend, au contraire, qu'en 1597, il était déjà auprès de *Lesdiguières* en qualité de secrétaire. Il fut, en effet, cette année même, envoyé par le chef protestant du Dauphiné à l'Assemblée politique de Saumur pour protester, en son nom, qu'en toutes circonstances il emploierait ses armes et sa vie au service des églises, et pour l'exhorter à ne pas se relâcher de ses justes demandes (*Fonds de Brienne*, N° 221). En 1603, Bellujon fut député au Synode national de Gap. En 1605, *Lesdiguières*, qui mettait en lui une entière confiance, travailla à le faire élire député général par l'Assemblée politique de Châtellerault ; mais *Sully* fit échouer un projet que la Cour voyait avec déplaisir. Ce qui prouve d'ailleurs que Henri IV appréciait les talents diplomatiques de Bellujon, c'est que, vers le même temps, il le chargea de négocier avec *Blacons* la remise de la ville d'Orange.

Depuis cette époque, Bellujon se dévoua à la fortune de *Lesdiguières*, qui lui confia la garde de sa ville de Villefranche, et qui, en plusieurs circonstances, eut recours à son habileté, à son adresse, à sa prudence. En 1611, le maréchal l'envoya, comme son représentant, à l'Assemblée politique de Saumur, en lui donnant vraisemblablement pour instructions de seconder les efforts du duc de *Bouillon*, qui voulait entraîner le parti réformé dans de nouvelles voies politiques. Ce qui est certain, c'est que Bellujon trempa dans les intrigues du duc et qu'il s'attira ainsi l'inimitié de *Rohan*, qui le fit exclure de l'Assemblée. Les instances de *Bouillon*, jointes à celles de *Sully* lui-même, finirent cependant par obtenir la radiation de la censure prononcée contre lui.

Dans la même assemblée, Bellujon eut à se défendre d'accusations calomnieuses portées contre lui par *Pierre*

Blanchard, qui prenait la qualité de syndic des habitants réformés de Villemur. Les procès-verbaux mss. de cette assemblée se taisent sur la nature des actes qu'on lui reprochait; tout ce qu'il est permis de conclure du récit fort laconique qui y est fait de toute cette affaire, c'est que Bellujoen s'était adressé aux tribunaux pour demander réparation. Après d'infructueuses tentatives de réconciliation, l'assemblée invita les sieurs de Lusignan, Villemade, Gardesi et Bançons à passer par Villemur afin d'essayer une dernière fois de rétablir l'amitié et la paix.

En 1614, *Lesdiguières* confia à Bellujoen une mission d'un intérêt plus général. Par son ordre, ce dernier se rendit à Sedan auprès du prince de Condé pour l'engager à conclure la paix avec la reine. Il eut une grande part aux négociations relatives à cet objet, et l'on peut dire que le traité de Sainte-Menehould fut jusqu'à un certain point son ouvrage.

Peu de temps après, la guerre ayant éclaté entre la Savoie et l'Espagne, et *Lesdiguières* ayant été autorisé à secourir le duc Charles-Emmanuel, Bellujoen fut dépêché auprès du général espagnol don Pedro de Tolède pour le sommer de faire connaître ses intentions au sujet du traité d'Asti. Les réponses évasives de don Pedro ayant convaincu le maréchal qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps, la campagne s'ouvrit sur-le-champ. De rapides succès conduisirent bientôt les alliés aux portes du Milanais, et *Lesdiguières* s'empressa de faire partir Bellujoen pour la Cour en le chargeant de représenter que jamais occasion plus favorable ne s'était offerte de conquérir cette province; mais, tout en le louant de son zèle, le ministère refusa de s'associer à ses projets.

Le gouvernement de Louis XIII avait, en effet, assez de difficultés à vaincre dans l'intérieur du royaume. La reine-mère conspirait sans relâche; les grands ne voulaient se plier sous

sucune loi, et les Protestants, les avoir leurs plaintes constamment repoussées, méditaient des projets de résistance. Cefut dans ces circonstances alarmantes que l'Assemblée politique de Loudun s'ouvrit, le 25 sept. 1619, malgré la défense formelle du roi. *Lesdiguières*, qui venait d'être créé duc, fit partir Bellujoen et *Gillier* pour lui représenter les suites fatales que devait avoir sa désobéissance. Leurs instances, jointes à la promesse confirmée par *Duplessis-Mornay* que ses voeux seraient exaucés avant l'expiration de six mois, la décidèrent à se séparer. De Loudun, Bellujoen se rendit à Milhau, où, malgré ses efforts secondés par ceux de *Des Hippolytes*, agent de Châtillon, la guerre fut résolue; puis à Castres, où, toujours dans la lousible intention de travailler au rétablissement de la paix, il dressa les articles d'un traité qui fut proposé sans succès aux habitants de Montauban.

En 1624, *Lesdiguières* l'envoya en Hollande pour obtenir des États-Généraux le secours de leur flotte contre l'Espagne. La négociation réussit; mais la rivalité du vieux connétable et du duc de Savoie, jointe aux mouvements survenus dans l'intérieur de la France, fit abandonner l'expédition contre Gênes, à laquelle cette flotte devait participer.

A son retour, Bellujoen fut de nouveau nommé député auprès des chefs protestants pour les engager à poser les armes. Ce fut la dernière mission qu'il eut à remplir. *Lesdiguières* étant mort, il renonça aux affaires publiques et se retira dans sa terre de Crépan en Bourgogne; c'est du moins ce que l'on peut conclure de la date de son testament dressé à Dijon le 5 déc. 1629. En récompense de ses services, il avait été nommé gentilhomme de la Chambre en 1611, et conseiller d'Etat en 1621.

Dans ses Mémoires, Rohan fait un portrait peu avantageux de ce négociateur habile. Il le dépeint comme « un excellent calomniateur, sans foi

et sans honneur, et dont l'esprit fin et souple s'employoit à ce qui lui étoit utile. » On ne doit pas oublier qu'ils suivaient deux partis contraires.

Belluçon eut de son mariage avec Anne Claudine de Montléon, fille de François de Montléon, gentilhomme de la Touraine, plusieurs enfants, dont l'un, DANIEL II de Belluçon, baron de Copet et de Villeneuve, terres acquises par son père, capitaine de chevau-légers, puis colonel d'un régiment d'infanterie, épousa, en 1627, Louise de Refuge, et abjura en 1685, selon le mss. de l'Arsenal. L'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin ne donne à ce derrier qu'une fille, Anne Claudine, dame d'Eschalot et de Lochère, mariée, le 21 sept. 1654, avec Daniel de Châtenay, seigneur de Lanty en Bourgogne, qui descendait, lui aussi, d'une famille protestante (1). L'Armorial de Bourgogne mentionne cependant un DANIEL III de Belluçon, seigneur de Copet et de Villeneuve, qui ne peut être que son fils. Celui-ci, né en 1633, épousa Susanne de Girard-Bazoches en 1659, et mourut sans enfants en 1669. Sa veuve se remaria avec le comte de Blet.

BELON, capitaine huguenot, connu par sa belle défense de Lignières. Il était gouverneur du château d'Angle à l'époque de la bataille de Moncontour. Craignant de ne pouvoir résister avec sa faible garnison aux troupes victorieuses des Catholiques, il rappela *Le Chesne-Bruslé*, son enseigne, qui tenait Preuilly, et s'étant joint au capitaine Teit, commandant du château de Clervant, il se mit en route, le 6 oct. 1569, pour gagner La Charité. Chemin faisant, il surprit Lignières, où il s'établit avec quatre-vingts mousquetaires; mais il ne tarda pas à y être attaqué par La Châtre, gouverneur du Berry. « Après plusieurs assauts, où ses troupes furent vigoureusement repoussées, La

Châtre, lit-on dans de Thou, fut obligé de se retirer, quoique Belon et ses soldats, manquant de vivres, en fussent réduits à manger de la chair de cheval. » Les Catholiques cependant ne se tinrent pas pour battus; ils reparurent peu de temps après sous les murs de Lignières. Belon, cette fois encore, se défendit avec la même bravoure, malgré la famine qui affaiblissait son intrépide garnison; mais une blessure l'ayant mis hors de combat, il dut enfin se rendre à composition. C'était, selon d'Aubigné, la trente-cinquième arquebusade qu'il recevait. Quoique l'histoire ne fasse plus mention de lui, il est à supposer qu'il continua à porter les armes pour la cause protestante, au moins jusqu'en 1585, époque où il fut nommé gouverneur de l'île de Rhé.

BELON (N.), pasteur de Bourges, en 1582. Belon fut nommé modérateur du synode provincial du Berry, qui s'assembla à Bannegon, le 5 avril 1582. Accommodement de quelques différends, mesures sévères prises contre ceux qui refusaient de contribuer à l'entretien des ministres, nomination d'Arantigny, Eude et Barbin comme correspondants de la province avec le roi de Navarre, et de Barbin, Defins, La Bertauche, Artigalois comme collecteurs de la somme de cent livres, parti échue à la province dans la répartition de la somme de mille livres accordée comme traitement annuel par les églises à Chassiscourt, député en Cour, voilà à quoi se réduisirent les actes de cette assemblée (*Fonds S. Germain franç.*, 914. 16) (1).

(1) Députés. Eude, min. de Châtillon-sur-Loing; Dumont, min., et François Garreau, anc. d'Aubusson; Mallet, min., et Torchefelon, anc. de Bannegon; Blanquet, min., et Jean de La Forest, seur de Beaufort, anc. de Belleneuve; Salmon, min., et Piquault, anc. d'Argenton; Belon, min., et Dubois, anc. de Bourges; Sauvage, min. de Mer; Pierre d'Artigalois, anc. d'Issoire, secrétaire du synode; Chauveton, min., et Audoux, anc. de La Châtre; Joannecau, min., et Ferrau, anc. de Selles; Augustin Pourry, anc. de Châlesaudun; Etienne

(1) On trouve un baron de Lanty parmi les chefs de l'armée allemande qui vint au secours de Coligny en 1569.

Les actes du synode tenu à Sancerre, le 8 juillet 1610, mentionnent un JÉRÔME Belon, pasteur à Bazoches, qui était apparemment fils du précédent. Jusqu'en 1636, Jérôme Belon prit une part active aux travaux des assemblées ecclésiastiques de sa province ; il fut modérateur de celle qui se tint à Chamerolles le 16 mai 1613 (1). Vignier fut élu adjoint, et Brun secrétaire. Ce synode déploya contre quelques auteurs une rigueur excessive. N'est-il pas étrange de voir un synode de ministres protestants marcher sur les traces de la Sorbonne ?

BELSUNCE, maison illustre du royaume de Navarre, qui se prétendait issue des vicomtes de Béarn, et qui avait embrassé la Réforme avant même que Jeanne d'Albret l'eût introduite dans ses états.

A cette époque, elle avait pour chef JEAN IV du nom, vicomte de Macaye, seigneur de Lissague, dont les quatre sœurs épousèrent des seigneurs attachés, comme lui, à la cause du protestantisme. FLORENTE fut mariée à Bertrand d'Aramburu ; JEANNE, à Tristan d'Aroue, vicomte de Saint-Martin ; MARIE, à François d'Alsatte, vicomte d'Urtubie, et FRANÇOISE, à Jean de La Lane, colonel de l'infanterie béarnaise.

de La Bertauche, sot. de Sancerre ; Latare Breillaude, anc. de Coozon. De La Planche, anc. de Peuillé ; Pierre Defaut, sieur de Beau, anc. de Chilleur ; Valentine de La Taille, sieur de Farouville, anc. de Bondaroi ; Jean Minier, anc. de Châtillon-sur-Loire. Le synode excusa les ministres Alain, Decréreau et Berger ; mais il cessa de Desouches, Derville, Bouchier, Simon, Ripuegan, Vivien, Giraud, Taxtor et Bulet, qui ne s'étaient pas présentés.

(1) A ce synode assistèrent : De Moulin et Noël (Orléans) ; Bourguignon et Jacquemain (Mer) ; Vignier et Cheron (Blois) ; Thuyart, anc. de Beugency ; Lami et de Teligny (Châteaudun) ; de Launay et de Bazoches (Chilleur) ; Chamboran et de Villeneuve (Lorges) ; Bourguignon et Morisset (Argenton) ; Belot, de Cassillon et de Villiers Combier (Chamerolles) ; Brun (Niomardon) ; de La Butte, anc. de Dauphiné ; de Bassières et Perrinet, lieutenant au bailliage, anc. de Sancerre.

Jean de Belsunce montra en toute occasion un entier dévouement aux intérêts de Jeanne d'Albret et à ceux de son fils, auprès de qui il remplit les fonctions d'écuyer et de chambellan. Nommé gouverneur de Dax en 1558, il le fut encore de Mauléon depuis 1560 jusqu'en 1568, c'est-à-dire depuis la mort de son beau-frère d'Aramburu, à qui Charles IX le dona pour successeur, jusqu'à la prise de cette ville par le seigneur de Lux, qu'il finit par en chasser dans l'année 1587. Rentré en possession de Mauléon, il s'occupa sur-le-champ à réparer les fortifications, et à faire punir sévèrement les rebelles. Le parlement de Bordeaux voulut procéder contre lui pour ces faits ; mais Henri IV, par lettres datées de Nantes, 6 juill. 1591, évoqua l'affaire à son conseil, en déclarant qu'il n'avait agi que par ses ordres.

De son mariage avec Catherine de Lux naquirent JEAN V du nom, dont nous parlerons plus bas ; ANTOINE, gouverneur de Puymirat, mestre-de-camp d'infanterie, qui se signala à la bataille de Coutras et au siège de Rouen, où il fut tué en repoussant une sortie des assiégés, le 25 février 1592 ; CHARLES, seigneur de Higuères, procureur-général au parlement de Navarre ; N..., qui commanda, au service de la Hollande, un régiment de son nom, se distingua à la défense d'Ostende qu'il dirigea après la mort du gouverneur, et fut tué peu de temps après dans un combat où il commandait l'avant-garde du prince Maurice ; JEANNE, mariée à Charles d'Aroue, vicomte de Saint-Martin ; DIANE, femme d'Anchot de Mesplez, seigneur d'Esquieules, qui servit avec gloire en Dauphiné, sous Lesdiguières, et conduisit, avec Prabaud, l'infanterie française à la célèbre bataille de Pontebassra.

Jean V, vicomte de Maesye, soutint dignement la réputation que son père s'était acquise. Mauléon n'a pas été comprise dans le

nombre des places de sûreté accordées aux Protestants, il en fut nommé gouverneur en remplacement de *Saint-Christophe*, qui y commandait en 1596 et en 1597, comme nous l'apprennent les actes mss. des assemblées de Loudun et de Châtellerault. En 1610, Belsunce se démit de son gouvernement entre les mains de Louis XIII, qui en pourvut son fils ainé. Il avait épousé, en 1584, *Rachet*, fille d'*Armand de Gontaut*, seigneur de Saint-Genies, et de *Jeanne de Foix*, qui le rendit père de trois fils : *ARMAND*, tige de la branche de Macaye ; *ÉLIE*, tué à la tête du régiment de *Montpouillan*, dont il avait été nommé mestre-de-camp lorsque ce dernier passa dans le parti du prince ; *JACQUES*, souche de la branche de Born.

I. BRANCHE DE MACAYE. Armand de Belsunce, vicomte de Macaye et de Mécharin, gouverneur du château de Mauléon, épousa, le 14 mai 1610, *Marie de Mécharin*, fille et héritière de *Bertrand*, vicomte de Mécharin, chambellan du roi et bailli du pays de Mixe, issu vraisemblablement de ce comte de Mécharin qui joua un rôle dans la troisième guerre civile comme gouverneur de Montauban. Il eut quatre fils, dont trois, successivement colonels du régiment de Belsunce, furent tués au service; et deux filles : *ESTHER*, mariée à *Du Pont*, avocat-général au parlement de Navarre, et *JEANNE*, femme de *Jacques de Grenier*, sieur de Castalouques, capitaine, puis colonel du régiment de Tonnoins.

L'aîné des fils, nommé *CHARLES*, épousa, en 1639, *Sara de Ferrières*, fille de *Samuel de Ferrières*, conseiller au présidial de La Rochelle, et de *Marie de Genais*. De ce mariage naquit, outre une fille appelée *SARA*, qui fut mariée à *Jacob de Gassion*, neveu du maréchal, un fils, *CHARLES*, qui prit pour femme *Angélique de Casaux*. Rien ne nous prouve qu'il soit mort dans le sein de l'Église protestante.

II. BRANCHE DE BORN. Jacques de Belsunce, vicomte de Macaye, seigneur de Born, aide-de-camp du roi par brevet du 16 août 1631, capitaine d'infanterie dans le régiment du Piémont, en 1631, fut nommé commandant de la ville de Soissons, en l'absence du duc de Montbazon, à une époque où la profession de la religion réformée n'était pas encore un motif d'exclusion de toutes les fonctions publiques. Par contrat du 1 déc. 1631, il avait épousé *Jeanne de L'Effe* ou de *Lesse de La Rochebaton*, fille de *Jacob*, seigneur Du Coudray, et de *Marie de Louë*, et parente d'*Anne de Châtillon*, comtesse de Montbéliard. Il en eut neuf enfants : 1^e N..., capitaine dans le régiment de Belsunce, tué au combat de la Porte Saint-Antoine, où il commandait les enfants perdus, en 1652 ; — 2^e *ARMAND*, qui continua la ligne ; — 3^e *JACOB*, capitaine dans le régiment de Turenne, tué à Sintzheim, en 1674 ; — 4^e N..., lieutenant-colonel des cuirassiers, tué à Scuef ; — 5^e *ÉLIE*, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel du régiment du Nivernais, créé brigadier des armées du roi après sa conversion ; — 6^e *ANNE*, femme de *Jean de Montalembert*, seigneur de Monbeau ; — 7^e *CHARLOTTE*, mariée, en 1668, à *Jean Caumont de La Force*, marquis de Tonneins ; — 8^e *OLYMPIE*, alliée à *Antoine de La Lane*, colonel d'un régiment hollandais ; — 9^e *LOUISE*, seconde femme d'*Armand Nompar de Caumont*, duc de La Force.

Armand servit d'abord dans le régiment de Schomberg, et fit, en 1667, la campagne de Portugal sous les ordres de cet illustre guerrier. Il entra ensuite, comme capitaine, dans le régiment royal de cavalerie, et après sa conversion, qui lui valut une pension de 2,000 livres, il fut nommé sénéchal d'Agenois et de Condomois. En 1668, il avait épousé *Anne de Caumont-Laurun*, dame de Castelmoros par la donation que lui en fit, à l'occasion de son mariage, le maréchal

de *La Force*, son grand-oncle. C'est de cette alliance qu'était né l'évêque de Marseille Henri-François-Xavier de Belsunce, qui s'est rendu célèbre par quelques ouvrages d'histoire et de piété, moins encore que par son zèle et sa charité durant la peste qui ravagea cette ville épiscopale en 1720 et en 1721.

BÉNÉDICT (JEAN), savant philologue. Bénédict appartient à la France protestante, sinon par sa naissance, au moins par les fonctions qu'il a remplies à l'Académie de Saumur, où, à la recommandation de *Casaubon*, *Duplessis-Mornay* lui fit obtenir une chaire de professeur. Profondément versé dans la langue d'Homère et de Sophocle, il avait traduit Horace en vers grecs en conservant le même nombre et la même mesure. En 1619, il donna à Saumur une édit. de *Lucien* avec la trad. latine, en 2 vol. in-8°, et l'année suivante, il publia, dans la même ville, *Pindari Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia*, gr. et lat., 1620, in-4°. Il mourut à Saumur, en 1664.

BÉNÉFICE (ALEXANDRE), seigneur de *Chailus*, fils de Jean Bénéfice et de Jeanne de Pierregourde. De son mariage avec *Claude de Fourbin* naquirent six fils : *FRANÇOIS*, *ANTOINE*, *DAVID*, *ANTOINE*, *BALTHASAR* et *PATL*, dont les trois premiers firent souche.

I. L'aîné, seigneur de Chailus, épousa, en 1582, *Lucrèce de Burre*, et mourut après 1593, date de son testament. C'est apparemment le même personnage que *Chailus* du Vivarais, qui, en 1587, vola au secours de Montélimar, à la tête de 800 de ses vassaux, et contribua à sauver cette ville importante. Il laissa quatre enfants : *ALEXANDRE*, *FRANÇOIS*, *CLAUDE* et *LUCRÈCE*. Les Jugemens de la Noblesse du Languedoc se taintent sur les trois derniers ; ils nous apprennent seulement qu'Alexandre, seigneur de Tailon et de Blaissac, épousa *Isabeau Faret* et testa en 1628. Son fils ainé, *CLAUDE*, épousa

Marie Trapier, qui le rendit père de *JEAN* et d'*ALEXANDRE*. Bénéfice de Chailus. Le cadet, nommé *FRANÇOIS*, fut seigneur de Fraissinet.

II. Antoine Bénéfice de Chailus, baron d'Entrevaux, fut tué, le 19 janv. 1628, servant sous les ordres de Rohan. Il avait épousé *Judith de Barjac*, dont il eut *Roxé*, seigneur d'Entrevaux, maréchal de bataille par brevet du 22 août 1647, et *Antoine*.

III. David Bénéfice de Chailus, sieur de Vaneilles, prit pour femme *Sara de Cambis*. De cette alliance naquit un fils, nommé *ALEXANDRE*, qui eut de *Gilberte de Conches* deux enfants, *ALEXANDRE* et *René*, et qui mourut vers 1670.

BÉNEZET (ANTOINE), un des premiers et des plus zélés promoteurs de l'émancipation des Noirs. Né, en 1713, d'une honnête famille de Saint-Quentin, qui s'était réfugiée à Londres pour cause de religion, Bénézet fut d'abord destiné au commerce ; mais il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour apprendre l'état de tonnelier. En 1731, ses parents étant allés s'établir en Amérique, il les suivit à Philadelphie ; et tandis que ses frères se plaçaient, par leur activité et leur probité, au nombre des commerçants les plus honorables de cette ville, il résolut de se consacrer tout entier à l'instruction du peuple. Il adopta les principes religieux des Quakers, et se pénétra surtout de leur enthousiasme pour l'affranchissement des nègres. « Ses talents, son activité, la loyauté de ses intentions, sa bienfaisance, lui procurèrent une grande popularité, lit-on dans la Biogr. Univ. Son extérieur était très-modeste ; il ne portait que des habits de panne, parce que, disait-il, après les avoir usés pendant plusieurs années, ils pouvaient encore servir à vêtir des indigents. Il avait coutume de dire que l'acte de charité le plus difficile était de supporter la déraison des hommes. »

L'Encyclopédie Américaine attribue à Bénézet, outre un grand nombre de brochures, les ouvrages suivants :

I. *An account of that part of Africa inhabited by the Negroes, 1762.*

II. *Some observations on the situation, disposition and character of the Indian Natives of this continent, vers 1763.*

III. *A caution and warning in Great Britain and her colonies, in a short representation of the calamitous state of the enslaved Negroes in the British dominions, 1767, in-8°.*

IV. *An historical account of Guinea, its situation, products, and the general disposition of its habitants, with an enquiry into the rise and progress of the slave trade, its nature and lamentable effects, Lond., 1772, in-8°; nouv. édit., 1778, in-8°.*

V. *A short account of the religious society of Friends, commonly called Quakers, 1780.*

VI. *A dissertation on the plainness and innocent simplicity of the Christian religion, 1782.*

Bénézet ne servit pas seulement de sa plume la cause à laquelle il s'était dévoué ; on lui doit l'établissement à Philadelphie d'une école pour les noirs, école qu'il soutint de sa fortune et dirigea de ses conseils jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville, le 5 mai 1784.

BÉNEZET (François), pasteur du désert et martyr. Nous emprunterons à l'excellent ouvrage de M. Ch. Coquerel le récit de l'arrestation et du supplice de cet intrépide serviteur du Christ. « Le 30 janv. 1752, les soldats réussirent à arrêter, près du Vigan, François Bénézet, originaire de Montpellier, étudiant pour le saint ministère, qui exerçait les fonctions de proposant, et remplaçait quelquefois Paul Rabaut et les autres pasteurs. Le prisonnier fut transféré, peu de jours après, à la citadelle de Montpellier. Ce jeune et courageux

martyr fut exécuté sur l'esplanade de Montpellier. Il fut condamné à mort, dit l'arrêt, « pour avoir été dûment atteint et convaincu d'être prédicant et d'en avoir fait les fonctions dans la province du Languedoc. » On n'oublia rien pour le faire changer de religion. L'abbé Bonyra se distingua par ses efforts pour le porter à renier sa foi. Cet abbé ne cessait de lui répéter qu'il serait damné s'il avait le malheur de résister à ses sermonnes ; si cela arrive, lui disait-il, vous ne devez attendre que l'enfer en partage. — Si vous étiez persuadé qu'il y en eût un, répliqua le prévenu, me persécuteriez-vous comme vous faites ? et aurais-je été condamné à perdre la vie sur un gibet, pour cela seul que j'ai adressé quelques exhortations à mes frères ? Un roulement incessant de tambour ne permit pas d'entendre tout ce qu'il disait d'édifiant. Seulement il arriva au pied du gibet en chantant le ps. LI, et il offrit sa vie à Dieu avec un visage serein. » Sa mort fut l'objet d'une complainte populaire, « dont les strophes touchantes, dit M. Peyra, adoucirent peut-être la douleur de sa jeune femme, qu'il laissait enceinte, et de son enfant orphelin. » François Bénézet n'avait que vingt-six ans lorsqu'il mourut pour sa foi.

BENION (Louis), ministre de La Jarrie. Le 23 juin 1684, Benion fut incarcéré « pour avoir prêché séditionneusement et scandaleusement contre le roi et l'Eglise. » Toute son crime était d'avoir lu les paroles de la liturgie par lesquelles on recommandait à Dieu « les fidèles dispersés sous la tyrannie de l'antechrist, même ceux qui étaient détenus prisonniers ou persécutés par les ennemis de l'Evangile. » Cependant, dès le 24 août, il fut rendu à la liberté sous caution et avec défense de faire la même prière, à peine de 500 livres d'amende et d'interdiction perpétuelle. Cette indulgence inaccoutumée cachait un piège. Le clergé romain,

en effet, en voulait moins encore à la personne des ministres qu'à leurs temples. Le 6 juin de l'année suivante, Benion fut arrêté de nouveau, sous l'accusation d'avoir admis des relaps dans son église ; et sur la déposition de sept témoins, dont six furent convaincus d'être des voleurs ou des filles de mauvaise vie, intervint, le 3 septembre, un arrêt qui condamnait le temple de La Jarrie à être démolie, et Benion au bannissement de la province pour trois ans et à l'amende. Il en appela au parlement de Paris, qui ordonna, le 24 octobre, de le mettre en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume dans les quinze jours, conformément à l'édit révocatoire de celui de Nantes.

BENISTAN (JEAN-GODEFROI DE), professeur de langue française au gymnas de Baireuth. Né, le 1^{er} avril 1711, dans le château de Combert près de Saugues, Benistan perdit son père à l'âge de 16 ans et fut mis par sa marraine, qui professait la religion romaine, dans un couvent de capucins, d'où il parvint à s'échapper au bout de deux ans. Il se sauva en Suisse, et de là en Allemagne. Rentré dans le sein de l'Église protestante, il fut nommé maître de langue française au gymnas de Hof. Appelé, en 1756, à Erlangen, puis, en 1771, à Baireuth, il mourut dans cette dernière ville le 18 janv. 1777, à l'âge de 67 ans. On a de lui :

I. *La seule vraie Religion*, trad. de l'allemand de Loen, Hof, 1755, in-8°.

II. *Quelques pensées jetées au hasard sur l'emploi qu'un homme chargé d'enseigner une langue doit faire du bon sens pour allier les règles avec l'usage*, Baireuth, 1771, in-8°.

III. *Traité des arbres, arbrisseaux et arbustes de nos forêts*, trad. de l'allemand d'Olfhausen, Nurem., 1775.

IV. *Traité microscopique de l'asbeste*, trad. de l'allemand de Ledermüller, Nurem., 1775.

V. *Du gracieux asile qu'ont accordé dans leurs cités les princes protestans aux réfugiés de France*, Bair. 1776, in-4°.

Bair. 1776, in-4°.

BENJAMIN (JACQUES), sieur *Du Clos*, ministre apostat. Après avoir fait ses études à Caen, à Paris et à Saumur, Benjamin avait été reçu ministre au synode de Condé vers 1636, et donné pour ministre à l'église de Falaise. Sous le titre : *Déclaration contenant les principales raisons qui l'ont porté à se ranger au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine* (Caen, 1642, in-12), il a publié un petit écrit en dix chapitres, où il justifie sa conversion par des raisons qui ne font pas honneur à ses talents. C'est ainsi qu'au chapitre I, qui traite de l'Église, il conclut de Mstt. XVIII, 15-21, contrairement à tous les enseignements de l'histoire, que l'Église visible, toujours conduite par le Saint-Esprit, ne peut errer aux choses qui concernent la foi, et qu'elle doit être juge de tous les différends qui peuvent survenir. Le second chapitre traite de l'Écriture à qui « les Réformés à leur dyre déservent tant d'honneur », quoiqu'ils « la tordent à leur condamnation, la mettent à la gosse pour extorquer d'elle ce à quoi elle n'a jamais pensé ; voire même, s'ils trouvent en icelle quelque chose qui ne s'accorde pas avec leur opinion, ils ne font aucune difficulté de dire que ce livre n'est pas canonique. » Selon lui, les Livres Saints renferment beaucoup de difficultés que l'Église seule peut résoudre. Dans les chapitres suivants, il parle des sacrements, de l'eucharistie, de la messe, de l'invocation des saints, des images, de l'antechrist. Au lieu de raisons solides, qui lui manquent, il se jette dans des déclamations injurieuses contre les réformateurs, et contre *Du Moulin* en particulier ; presque toujours d'une extrême faiblesse, il ne frappe juste que lorsqu'il reproche aux Protestants la contradiction qui existe entre leur principe du libre examen et la prétention de leurs synodes de fixer la doctrine. Le neuvième chap. est

consacré à la Réforme, qu'il appelle une révolte, et, dans le dixième, il prétend montrer que les ministres sont coupables de ce dont ils accusent les Catholiques. En résumé, c'est un pauvre livre, justement tombé dans l'oubli.

BENNELLE (PAUL), réfugié français, mort à Amsterdam vers 1709. Le gouvernement de Louis XIV ayant confisqué tous les biens que Bennelle avait abandonnés pour obéir à la voix de sa conscience, et dont la valeur s'élevait à plus de 1400 mille florins ou trois millions de livres, ses enfants eurent recours aux États-Généraux, qui, après d'inutiles représentations, résolurent d'user de justes représailles. Ils arrêtèrent donc qu'à l'avenir les sujets du roi de France n'héritereraient point de leurs parents français décédés en Hollande, la France n'obtenant pas le droit de reciprocité. Cette conséquence de l'intolérance de Louis XIV nous a paru digne d'être signalée.

BENOIT (ÉLIE), ou mieux **BENOIST**, fils de *François Benoist* concierge de l'hôtel de La Trémouille, et de *Marie Calderone*, naquit à Paris le 20 janv. 1640. L'ardeur qu'il montra de bonne heure pour l'étude engagea ses parents à le mettre dès l'âge de neuf ans au collège d'Harcourt; mais ils durent bientôt l'en retirer afin de le soustraire aux adroites séductions d'un de ses maîtres qui avait entrepris de le convertir. Placé alors au collège de Montaigu, il passa ensuite à celui de la Marche pour y faire sa philosophie. Rien de plus sec, de plus aride que cette science telle qu'elle était encore enseignée à cette époque. Les distinctions sans fin, les subtilités, les arguties de la scolastique ne furent pas capables de captiver un esprit aussi juste et positif que le sien; il en conçut contre la philosophie une aversion qui dura autant que sa vie, et, chose plus fâcheuse! pour chasser l'ennui de l'étude et tuer le temps, il se jeta dans la dissipation. Sa santé frêle et délicate

n'aurait pas tardé à se ressentir d'un genre de vie peu régulier, si ses parents ne l'avaient promptement arraché à des distractions qui pouvaient devenir de fâcheuses habitudes, en l'envoyant voyager sous la conduite d'un gouverneur. Arrivé à Montauban, il s'y arrêta pour achever sa philosophie. Ce fut sur ces entrefaites qu'il perdit à peu d'intervalle son père et sa mère. Resté maître trop jeune d'une modeste fortune, il l'eut bientôt dissipée, avec le concours et l'assistance de soi-disant amis dont sa *parisina credulitas* le rendit la dupe. Mais ce qui en eût perdu vingt autres le sauva; la misère le ramena dans la bonne voie. Forcé de travailler pour vivre, il se fit précepteur, et, tout en instruisant ses élèves, il trouva le temps et les moyens d'étudier la théologie. Admis au ministère vers 1664, il fut placé dans la Beauce, où il desservit deux églises pendant environ neuf mois; puis, en 1665, il fut appelé à Alençon, où il exerça les fonctions pastorales pendant vingt ans, au milieu de circonstances difficiles qui exigèrent de sa part autant de prudence que d'habileté.

Alençon, qui comptait parmi ses habitants un nombre considérable de Réformés, était une ville trop importante pour ne pas fixer l'attention des convertisseurs catholiques. Un jésuite célèbre, le P. de La Rue, y fut envoyé, et une lutte fort vive s'engagea entre lui et Benoit sur différents points de controverse. Si le pasteur protestant le cédait en éloquence à son adversaire, par contre, il l'emportait sur lui en dialectique et en érudition, et plus d'une fois il obtint de doux triomphes. Ce fut ainsi qu'il parvint à raffermir dans la foi protestante un officier, nommé de *Montbail*, qui était bien près de se laisser séduire par la morale commode des Jésuites. Irrité d'une opposition aussi redoutable, le bon Pero eut recours à un moyen plus expéditif pour en finir avec les Huguenots. Fanatisée par ses prédications, la populace catholique assaillit le temple

réformé au moment où Benoît faisait la prière. Les Protestants eurent le tort, grave aux yeux du gouvernement de Louis XIV, d'opposer une vigoureuse résistance à une bande de forçans. Heureusement pour ces imprudents, l'intendant était un honnête homme. L'église d'Alençon en fut quitte pour la perte d'un de ses pasteurs, M. de *La Conseillère*, qui fut destitué et se retira à Altona.

La haine du parti des bigots n'était pas satisfaite; il s'agissait pour lui de perdre Benoît, et peu s'en fallut qu'il ne réussit quelque temps après. Une déclaration du 15 janv. 1683 ayant réuni aux hôpitaux les biens des consistoires (Voy. *Pièces justif.* N° LXXXVIII), Benoît voulut soustraire à cette espèce de confiscation les fonds que possédait son église. Il les mit en sûreté et fut, à raison de ce fait, exposé à d'actives poursuites auxquelles il n'échappa qu'avec peine, malgré l'intervention de protecteurs puissants.

L'édit de Nantes ayant été révoqué, le pasteur d'Alençon dut quitter la France. Il s'embarqua à Dieppe et se rendit à La Haye, où il reçut vocation comme troisième pasteur de l'église wallonne de Delft. Il desservit cette église jusqu'en 1715, où, après 51 ans de ministère, il obtint le titre de pasteur émérite. Il mourut le 18 nov. 1728, dans sa 89^e année.

Benoît avait épousé à Alençon *Judith Bonroust*, demoiselle de bonne maison, mais d'un caractère détestable. Elle avait, nous apprend-il lui-même, tous les défauts qui peuvent être insupportables à un mari ami de la paix : *implicita, avara, procaz, jurgiosa, inconstans et varia, indiffessa contradicendi libidine*; cette nouvelle Xantippe le tourmenta de toutes les manières pendant 47 ans. De ce mariage si mal assorti naquirent un fils, qui mourut à l'âge de 17 ans, et deux filles. La cadette vivait encore à Delft en 1750. L'aînée épousa *Charles Ancillon* (Voy. I, 84). Cette union

ne fut pas heureuse. En 1703, Benoît dut l'aller rechercher pour la ramener en Hollande, où elle mourut avec les deux enfants à qui elle avait donné le jour.

Benoît se peint lui-même comme un homme patient, pacifique, timide, aimant le repos, porté même à la paresse, mais appliqué et diligent dès qu'il était à l'œuvre. Chauffepié ajoute qu'il avait l'esprit fin et insinuant, qu'il parlait bien, qu'il possédait un heureux génie. Selon Paquot, on ne peut disconvenir qu'il n'eût beaucoup de savoir et de génie; il parlait bien et écrivait avec facilité, mais quelquefois d'une manière peu serrée.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Lettre d'un pasteur banni de son pays à une église qui n'a pas fait son devoir dans la dernière persécution*, Colog., 1686, in-12. — Benoît blâme l'église d'Alençon d'avoir succombé presque sans résistance, et l'exhorté à sortir d'un état d'hypocrisie qui la rend coupable aux yeux de Dieu. Cette lettre eut un plein succès; presque tous les Protestants d'Alençon allèrent grossir le Refuge.

II. *Lettre à un gentilhomme prisonnier pour la religion*, Delft, 1685, in-12.

III. *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution de France*, Franc., 1687, in-12. — Les Catholiques accusaient les pasteurs de faiblesse et de lâcheté; beaucoup de Protestants même leur reprochaient d'avoir plutôt songé à leur sûreté personnelle qu'au salut de leurs troupeaux; c'est pour répondre à ces différentes imputations que Benoît publie cet écrit, qui, selon Bayle, est plein de délicatesse d'esprit, d'éloquence et d'érudition. Il n'y avait pas mis son nom; mais, dit Basnage de Beauval dans son Hist. des ouv. des savants, « la délicatesse et les fines beautés de l'ouvrage firent reconnaître M. Benoist. » Le pasteur d'Artis l'attaqua vivement (Voy. I,

p. 140). Après avoir inséré un *Plan de réponse* dans les Nouv. de la Répub. des lettres, Benoît fit paraître une *Défense de l'Apologie pour les pasteurs de France* (Francf., 1688, in-12), où il déploie sans doute beaucoup d'adresse « et d'habileté », sans toutefois réfuter d'une manière victorieuse toutes les raisons de son adversaire. Nous n'avons point ici à prononcer entre eux. « Il faudroit, répéterons-nous après Basnage, pour porter un jugement équitable sur la retraite des pasteurs, s'être trouvé dans les mêmes alarmes. On regarde les choses d'une manière toute différente dans l'éloignement. Si St. Athanase avoit vécu aussi tranquillement que St. Augustin, il auroit peut-être appellé mercenaires ceux qui fuyoient la persécution; et si St. Augustin avoit été aussi traversé que St. Athanase, il auroit peut-être conseillé de fuir. Le danger étoit si pressant, et le moyen de l'éviter si facile, qu'il ne faut pas s'étonner si l'on a plutôt écouté la voix et les mouvements de la nature que les loix d'un sévère devoir. Mais ce qui préoccupe d'abord est l'idée que l'on se fait d'un pasteur qui va braver les périls avec intrépidité. Elle a je ne sais quoi de brillant, et qui ressent cette ferveur et cette fermeté invincible des premiers chrétiens; au lieu que la prudence d'une fuite nécessaire n'a pas le même éclat et frappe beaucoup moins, parce qu'elle ressemble à la faiblesse et à la timidité. »

IV. *Histoire de l'édit de Nantes*, Delft, 1693 et 1695, 5 part. in-4°; trad. en anglais, Lond., 1693, in-4°, et en flamand, Amst., 1696, 2 vol. in-fol. — Dans le 1^{er} vol. sont retracés en peu de mots les événements qui amenèrent cet édit célèbre, et les négociations auxquelles sa promulgation donna lieu, jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610. Le 2^e comprend le règne de Louis XIII. Le récit est chargé de tant de détails minutieux que la lecture en est peu attrayante. Le 3^e raconte, depuis 1643 jusqu'en 1665, les vexa-

tions, les injustices, les violences dont les Protestants furent les victimes presque toujours innocentes ; drame sinistre qui se déroule, jusqu'en 1683, dans le 4^e volume, et se dénoue dans le 5^e par la révocation. L'auteur, qui avait entre les mains de précieux mémoires recueillis par Tesserau, ex-sécrétaire de Louis XIV, mort à Rotterdam en 1689, a joint à son travail une foule de pièces qui en forment comme la partie officielle; elles donnent à son ouvrage un degré d'autorité qu'on a vainement essayé d'affaiblir. Ainsi, la Bibl. historique de la France accuse Benoît d'avoir écrit « avec peu de fidélité » ; mais tous les mémoires publiés depuis trente ans prouvent l'injustice de ce reproche, et nous pouvons ajouter que les nombreuses pièces manuscrites que nous avons été à même de consulter confirment toutes la parfaite véracité de l'historien. Tout ce que l'on est fondé à reprocher à Benoît, c'est un ton d'amertume, quelquefois d'aigreur, lorsqu'il parle du clergé catholique ; mais cette irritation ne trouve-t-elle pas son excuse dans la position que ce même clergé lui avait faite ? — L'Histoire de l'édit de Nantes fit une sensation assez vive pour que le P. Thomassin de l'Oratoire crût devoir la réfuter en justifiant la conduite de Louis XIV ; mais il ne trouva rien de mieux pour cet effet que de rappeler les mesures despotiques et barbares des premiers princes chrétiens contre les hétérodoxes, comme si un crime devait légitimer un crime semblable. Dans un *Mémoire* inséré dans les Nouv. de la Répub. des lettres (oct. 1703), Benoît annonça qu'il préparait une réponse au P. Thomassin et au P. Borden, qui avait ajouté un supplément au *Traité hist. et dogmatique des édits*, publié par son confrère (Paris, 1703, 2 vol. in-4°); mais cette réponse n'a pas vu le jour.

V. *Sermons sur divers sujets*, Delft, 1698, in-8°. — On fait peu de cas de ce recueil.

VI. Dissertationes epistolice tres in priores octoderum versiculos primi capituli Evangelii secundum Joannem creata Christi divinitatem, Rott., 1697, in-8°. — Traité contre le socinianisme de *J. Le Clerc*.

VII. Avis sincères à MM. les prélates de France sur les lettres qui leur sont adressées sous le titre de Prélats de l'Église gallicane, sans nom de lieu, in-12. — Lettres anonymes paraissant tous les douze ou quinze jours; la 1^{re} est datée du 1^{er} juillet 1698; après la septième, Benoit en publia deux autres intitulées: *Lettres à tous les Réformés françois ou qui sont encore dans le royaume sous l'opposition, ou qui sont dispersés dans toute l'Europe, et à tous autres qu'il appartiendra, La Haye, 1698, in-12.* — Nous renverrons les détails à l'art. *Jaquelot*, en nous bornant à dire ici que le consistoire de Delft prescrivit le silence aux deux adversaires, en 1694. Benoit obéit, mais son antagoniste ne tint pas ses promesses.

VIII. Lettre à M. l'archevêque de Reims sur la harangue qu'il fit au roi à la tête du clergé, à l'ouverture de sa dernière assemblée, datée de Digne, 15 sept. 1700. — On ne sait si cette lettre a été livrée à l'impression.

IX. Amica expositulatio de stylo N. T. aduersus Epistolam D. Tacu Ha-jo van den Honert, Delft, 1703, in-4°.

X. Mélange de remarques critiques, historiques, philosophiques et théologiques sur les deux dissert. de M. Tol-land intitulées, l'une: L'homme sans superstition, et l'autre: Origines judaïques. Avec une dissert. tenant lieu de préface où l'on examine l'argument tiré du consentement de tous les peuples pour prouver l'existence de Dieu, et où on réfute les principales objections par lesquelles on a prétendu l'assablier, Delft, 1712, in-8°. — Réfutation assez faible, écrite sans ordre, et pleine de longues et inutiles digressions.

XI. Lettre de M. Benoit, ministre de la R. P. R. à Alençon, au P. prédi-

cateur des Jésuites de la même ville, datée d'Alençon, 29 janv. 1681, et insérée dans les Dissertations de Tilladet. — Le P. de La Rue ayant accusé les traducteurs de Genève d'avoir falsifié le texte de Néchémie VIII, 8, Benoit prit la défense de cette version. Le savant Huet, consulté, décida qu'il n'y avait pas de falsification, bien que le passage fut inexactement traduit. Benoit répondit à la fois à tous les deux par des *Remarques sur les Lettres par lesquelles on a prétendu répondre, etc.* Cet opuscule, daté de Delft, 22 juillet 1713, a été également inséré dans le recueil de Tilladet.

Selon Watt et la Biogr. univ., Benoit a publié des *Lettres*; ne s'agirait-il pas des dissertations que nous venons de mentionner?

Outre ses ouvrages imprimés, Benoit a laissé de volumineux manuscrits dont Chauffepié donne les titres avec des extraits fort étendus. — 1^e *Réflexions sur les Doudaim ou le fruit que Ruben porta à sa mère*; il prétend que ce n'étaient pas des mandragores, mais des fraises. — 2^e *Dissert. sur l'oracle de Jacob*, Gen. XLIX, 10. Contrairement à la version reçue, il entend la prédiction en ce sens que Juda perdrat le sceptre pendant un certain temps et le recouvrira à la venue du Messie. — 3^e *Dissert. latine sur la vision d'Ézéchiel*. — 4^e *Diss. latine sur l'apparition de l'étoile aux Mages*. Cette étoile n'était, selon lui, qu'une combinaison de quelque observation astrologique avec ce qu'ils apprirent de la naissance du roi des Juifs. Si S. Matthieu a fait entendre la chose autrement, c'est que l'Esprit-Saint a laissé parler cet évangeliste suivant les idées du vulgaire. — 5^e *Discours sur l'utilité et la nécessité de la révélation*. — 6^e *Réflexions sur la manière de réfuter le système de Spinoza*. — 7^e *Réf. sur le caractère et le système des Sociniens*. — 8^e *Réf. sur l'art de conjecturer*. Écrit mordant contre le Parrhasiana de Jaquelot. — 9^e *Remarques sur certaines predictions qu'on fait courir ordinaires*.

ment après coup. — 10^e Réf. sur la critique. — 11^e Réf. sur la philosophie cartésienne. — 12^e Réf. sur l'influence de l'âme sur le corps. — 13^e Réf. sur la science des médailles. — 14^e Réf. sur la dispute touchant la préférence des anciens ou des modernes. — 15^e Remarques sur Pétrone. — 16^e Réf. détachées sur divers sujets. — On trouva dans ces écrits les idées les plus étranges. Ainsi l'auteur prétend, contre toute évidence, que le Satyricon de Pétrone n'est qu'une trad. du grec; il tient la numismatique pour une science incertaine et sans valeur; il regarde la philosophie de Descartes et de Spinoza comme de pures rêveries. C'est là ce qui a fait dire à Paquot « qu'il pensoit librement, qu'il cherchoit de nouvelles routes et qu'il donnoit dans des sentiments singuliers et bizarres. » A travers ses bizarries, on reconnaît cependant un jugement sain et un esprit pénétrant; le style est aussi fort agréable; mais on sent, en même temps, que le génie pratique de Benoît manquait complètement d'aptitude pour les sciences abstraites.

BENOIT (JEAN), professeur de grec à l'université de Saumur. Ce fut sur sa proposition que le Synode de Vitre donna aux conseils académiques le pouvoir de retirer un pasteur d'une église pour le placer dans une chaire. Cette décision prouve l'importance que cette assemblée attachait à l'instruction; mais que dirons-nous de celle du Synode de Charenton, tenu en 1623, qui supprima les chaires de grec dans toutes les académies protestantes, attendu que cette langue était peu utile aux pasteurs réformés? Le Synode de Castres les rétablit trois ans plus tard, il est vrai; mais il dépendit en même temps d'expliquer les auteurs profanes; c'était marcher sur les traces de Julie l'Apostat, qui, lui aussi, avait interdit aux chrétiens l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, en les renvoyant ironiquement à l'Évangile selon St. Matthieu. Benoît demanda à être rétabli dans sa chaire ou plutôt dans sa frac-

tion de chaire, car le conseil académique lui avait adjoint *Duncan*, pour que les études n'eussent pas à souffrir de l'exercice de la médecine qu'il pratiquait, afin de subvenir à ses très-modiques émoluments. Le Synode de l'Anjou ne voulut point consentir à ce partage, et sa décision fut confirmée par le Synode national de Charenton, en 1631, « l'intérêt public demandant que les offices des universités fussent confiés à des personnes libres et débarrassées de tous autres soins. » Lelong attribue à Jean Benoît : I. *Métaphrase et Paraphrase des Psaumes*, Saum., 1646, in-8°; II. *Métaphrase et Paraphrase du Cantique des Cantiques*, Saum., 1655, in-4°; 1650.

BENOIT (MARC-ANTOINE), fils de Guillaume Benoît, pasteur de Marvejols, puis de Villamur. Selon Cathala-Couture, auteur d'une Histoire du Quercy, c'était un homme savant et sensé. Nous acceptons l'éloge de la part d'un écrivain qui ne saurait être suspect de partialité; mais nous sommes obligé de relever une erreur du même historien, qui prétend que Benoît, soutenu par le parti modéré, fut élu pasteur de Montauban en 1610, malgré les efforts de Béraud, qui voulait faire nommer son fils. Les listes d'Aymon nous apprennent que Benoît remplissait dès 1603 les fonctions pastorales dans cette ville. C'est aussi en qualité de pasteur de Montauban qu'il fut député par la province du Haut-Languedoc au Synode national de Saint-Maixent, tenu en 1609. À cette époque, il était déjà en guerre ouverte avec son collègue. Béraud, à la tête des exaltés, l'avait même forcé à abandonner son église; mais le Synode du Haut-Languedoc, assemblé à Pamiers, avait ordonné de le rétablir. Béraud appela de cette décision au Synode national, et fit soutenir son appel par les sieurs de Noulens [Nolent?] et de Vaure. Il demandait on qu'on éloignât Benoît ou qu'on lui permit de s'éloigner lui-même. Le Synode ne voulut point y consentir; il

exigea que les deux pasteurs se réconciliassent, à défaut de quoi le prochain synode national les enverrait tous deux desservir d'autres églises. La réconciliation n'eut pas lieu. D'une humeur douce et d'un caractère paisible, Benoît s'adressa, en 1612, au Synode national de Privas, devant lequel il se présenta en personne, accompagné du lieutenant - criminel de Montauban, *La Viale*, pour le supplier d'employer son autorité à lui procurer un peu de repos. Sur le rapport des commissaires *Perrin*, *Ferrand*, *Malleret*, *Glatignon* et *Bonnet*, l'assemblée déclara que si, jusqu'au prochain synode provincial, Benoît n'était pas demandé unanimement par l'église de Montauban, il serait placé ailleurs. C'était le sacrifice à son impétueux collègue, et l'on n'a pas lieu de s'étonner s'il regarda cet arrêt comme peu équitable. Aussi, lorsque le Synode du Haut-Languedoc voulut l'envoyer desservir l'église d'Albias, avec les témoignages les plus honorables d'ailleurs, il refusa de quitter Montauban. Le Synode national de Vitre, en 1617, lui ordonna en vain, ainsi qu'à *Richaut*, pasteur de Moissac, de se rendre au poste qui lui avait été assigné ; il fallut, pour qu'il obéît, que celui d'Alais le censurât et le suspendit « comme coupable d'une rébellion manifeste contre l'ordre et la discipline ecclésiastique. » *Richaut* ne fut pas traité avec moins de sévérité ; mais le Synode se montra plus indulgent envers *Du Mas*, pasteur de Verlhac, qui ne résidait pas non plus ; il lui accorda un mois de délai. — Parmi les capitaines qui servirent sous *Saint-Michel* à Montauban, nous trouvons un *Benoît* ; serait-ce le fils de notre pasteur ?

BENOIT (N.), ouvrier en soie, réfugié en Angleterre. La Biblioth. britannique, qui lui témoigne infiniment peu de bienveillance, appelle Benoit un homme sans lettres, n'ayant d'autre étude que quelques lectures mal digérées ; mais plus elle le rabaisse,

plus nous sommes frappé des qualités de l'ouvrage qui lui attira ces critiques. Cet écrit intitulé : *Le Bâtimen rétabli suivant l'institution de Jésus-Christ* (Lond., 1736, in-12), ne nous est connu, non plus qu'une brochure publiée antérieurement par Benoit sous le titre d'*Avis à Archippe*, que par les extraits qu'en donne la revue citée. Il est permis de croire que le critique n'a pas choisi les meilleures pages pour les reproduire ; et cependant, ce qu'il en donne ne justifie nullement, à notre avis, ses fâdes plaisanteries sur le style et la manière de raisonner de l'auteur. Dans l'*Avis à Archippe*, Benoit avait voulu prouver, ce qu'on ne conteste guère aujourd'hui, que Jésus a institué le baptême par immersion et non par aspersion. Dans son second traité, il entreprend de montrer que le baptême des enfants n'est pas fondé sur l'Écriture, et que ce baptême n'est nécessaire ni d'une nécessité de moyen, le péché original n'existant pas ; ni d'une nécessité de précepte, l'Écriture Sainte ne le prescrivant pas en termes clairs et positifs ; ni d'une nécessité d'exemple, tout ce que l'on peut dire en faveur de cette dernière nécessité se résolvant à deux peut-être : Peut-être il y avait des eufs chez Stéphanos, chez le geôlier de Philippe et chez Lydie, et s'il y en avait, peut-être furent-ils baptisés. La seconde partie de son ouvrage offre un grand nombre de témoignages tirés d'auteurs de différentes sectes, pour prouver que le baptême des enfants n'est pas d'institution divine. Benoit termine ainsi : « Comme je n'ai point entrepris cet ouvrage par des vues d'intérêt, et que je ne m'en suis proposé d'autre récompense que la satisfaction d'avoir déchargé ma conscience, en m'acquittant d'un devoir dont j'ai eu ne pouvoir me dispenser sans crime, aussi ai-je usé d'une grande liberté envers tous les partis en général, sans épargner personne. Je n'ai su me gêner, en usant tant soit peu de dissimulation. Quoi qu'il en soit, Dieu sait que je ne hais per-

sonne, qu'au contraire j'aime tout le monde, mais spécialement mes chers compatriotes en général auxquels je ne souhaite que du bien. Je ne puis leur en donner de preuves plus certaines, que n'est celle de leur faire présenter d'un ouvrage qui, contre la peine de le composer, m'a coûté tout ce que j'ai pu amasser en me retranchant une partie du nécessaire : j'y ai mis de ma pauvreté jusqu'à un dernier quatrain. »

BENSERADE (ISAAC DE), bel-esprit du siècle de Louis XIV, né en 1612 à Lyons-la-Forêt, près de Rouen, et mort dans sa maison de Gentilly, près Paris, le 19 oct. 1691.

En plaçant le nom de Benserade dans notre Galerie des Protestants français, notre intention n'est pas de nous parer des plumes du paon. Nous savons que ce galant poète était catholique, et qu'il vivait même de l'autel, car le cardinal de Mazarin l'avait gratifié de plusieurs pensions sur des bénéfices ecclésiastiques. Aussi n'ajoutons-nous ce faux brillant à notre couronne que parce qu'il nous offre le sujet d'une réflexion générale qui ne sera pas hors de propos. On connaît l'amour des premiers Réformés pour les noms bibliques ; il égalait au moins l'aversion qu'en éprouvaient les Catholiques. L'esprit humain est ainsi fait : dans la plupart des réformes, il s'arrête au nom et ne va pas jusqu'à la chose. Les Protestants tenaient donc beaucoup à leurs nouveaux noms de baptême, et ils y tenaient d'autant plus que ces noms leur procuraient très-souvent la couronne du martyre. Aussi peut-on dire que c'est le sceau auquel on reconnaît les noms des Protestants français dans le XVI^e et le XVII^e siècle. Benserade avait donc été baptisé dans l'église protestante. Mais son père s'étant converti — il était homme en place et le grand Richelieu gouvernait la France — il suivit la nouvelle religion de son père. On raconte à ce propos une anecdote. Dans la vie de notre bel-esprit, les anecdotes jouent un grand rôle. Nous nous

contenterons de rapporter celle-ci, qui rentre plus particulièrement dans notre sujet. Lorsque Benserade fut confirmé — il était alors dans sa huitième année, — le prélat qui lui conféra ce sacrement de l'Egl. cath., lui ayant proposé de changer son nom juif contre un nom chrétien : « Volontiers, lui répondit-il, pourvu qu'on me donne du retour. » Le prélat fut si charmé de cette repartie, qu'il consentit à lui laisser son nom, en disant : « Il a mine de le faire valoir. » Nous adresserons un reproche à Benserade, mais un seul, car dans cet article nous n'avons pas à nous occuper de ses œuvres poétiques. Comment se fait-il qu'ayant tant travaillé à se constituer un arbre généalogique, il ait négligé de nous faire connaître qui était son père ? Il ignorait sans doute que la meilleure noblesse est celle qui nous touche de plus près. Nous savons donc que Benserade avait ou prétendait avoir un « châtelain du château de Milan » parmi ses ancêtres ; mais nous ignorons si son père était procureur à Gisors, comme l'assure le Ménagiana, ou maître des eaux et forêts, comme dit l'abbé Tallemant, et s'il n'était pas fils de Nicolas Benserade, savant jurisconsulte, qui entretenait un commerce de lettres avec Érasme. Il aurait dû nous apprendre aussi si *Claude de Benserade*, clerc du greffe civil du palais de Rouen, qui fut massacré avec sa femme dans cette ville pour cause de religion, en 1572, ne touchait pas par quelque point à son arbre généalogique. Mais comme ces braves gens n'avaient jamais eu l'honneur d'être châtelains du château de Milan, nous en sommes réduits aux conjectures.

BÉRANGER, illustre maison du Dauphiné, dont les membres occupaient le second rang parmi les quatre premiers barons de cette province. Deux de ses branches au moins ont professé le protestantisme (1).

(1) *Françoise de Béranger*, dame de Puy-Giron, qui épousa *Georges Des Laurents*, pro-

I. BRANCHE DE DU GUA PIPET. Claude de Béranger, seigneur de Pipet, second fils d'André de Béranger, seigneur Du Gua, et de Madelaine Béranger, embrassa de bonne heure les opinions nouvelles. Dès les premières guerres de religion, il combattit dans les rangs des Réformés avec *Aubert Martin*, seigneur de Champoléon, *Claude Grinde*, seigneur de Mirebel, *François de Bonne*, depuis duc de Lesdiguières, et *Giraud de Béranger*, seigneur de Morges, époux de ses quatre sœurs, *MADELAINE*, *LAURENCE*, *CLAUDINE* et *GEORGETTE*.

En 1562, Claude de Béranger prit part à la levée du siège de Grenoble par les Catholiques. Nommé gouverneur de La Mure, il y fut assiégié l'année suivante, et, faute d'être secouru, obligé de se rendre. Il ne recouvrira sa liberté qu'en payant une forte rançon. En 1567, d'Acier lui confia la défense de la Côte-Saint-André. Le 3 fév. 1568, l'armée catholique, commandée par Gordes et Des Adrets, parut sous les murs. Quoiqu'il n'eût pour toute garnison que trois cents arquebusiers, Pipet repoussa un sanglant assaut. Après une vigoureuse défense de onze jours, qui avait épuisé toutes ses munitions, il profita d'une nuit obscure pour sortir de la place avec ce qui lui restait d'hommes, et parvint heureusement à franchir les lignes de l'ennemi. Quelques jours après, il procura un asile aux habitants de La Coste qui l'avaient suivi, en s'emparant par surprise du château de Saint-Quentin. En 1570, Montbrun, qui rentrait dans le Dauphiné, après la funeste bataille de Moncontour, le laissa à la garde de l'importante place du Pouzin. A son passage dans le Midi, l'amiral le fit gouverneur du fort Saint-Ange ; mais peu de temps après, il fut tué au siège de Montélimar.

Claude de Béranger avait épousé, le 3 sept. 1564, *Marguerite de Dorgeoise*, dont il ne laissa qu'un fils, André, *seigneur sans doute de la religion réformée, comme son mari.*

gneur de Pipet, Beauflot et Montferrier.

André de Béranger eut deux femmes, *Sébastienne de Brenieu et Mérande Perrin*. Du premier lit naquirent *ANDRÉ* qui suit, *MADELAINE*, mariée à *Jean de La Motte*, sieur de La Motte-Chalencon ; *DIANE*, femme de *Philippe Philibert de Gillier*, et deux autres filles dont on ignore les noms. Du second lit sortit une fille, *MARGUERITE*, qui épouse *Pierre de Salvaing*, seigneur de Boissieux.

Alexandre de Béranger prit pour femme, en 1617, *Isabeau de Perrinet*, fille de *Gaspard de Perrinet*, seigneur de Balzae, président eu la cour des comptes de Grenoble. Elle le rendit père de deux fils et de deux filles. L'aîné, *FRANÇOIS*, mourut célibataire ; les deux filles, *MARIE* et *MADELAINE*, sont restées inconnues ; les généalogistes ne nous fournissent quelques renseignements que sur le second fils, nommé *PIERRE*, seigneur de Beauflot et baron de Violis. Celui-ci suivit la carrière des armes et fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il épousa, le 16 août 1646, *Louise de Langes de Montmairail*, fille de *Frédéric de Langes*, conseiller au parlement d'Orange, qui lui donna neuf fils et trois filles. Ses descendants prirent le nom de *LANGES* (*Voy. ce mot*).

II. BRANCHE DE MORGES. Giraud de Béranger, seigneur de Morges, servit avec distinction sous *Montbrun*, et à la mort de ce chef illustre, par un désintéressement rare dans tous les temps, il céda volontairement à *Lesdiguières* le commandement des Protestants du Dauphiné, auquel son âge et ses services lui donnaient des droits. Il fut tué le 18 août 1587 près de Champs. Ses deux fils aînés, *SALOMON* et *ABEL*, ont acquis, surtout le second, une réputation méritée par leur bravoure. Les chances de la guerre furent de bonne heure fâcheuses au premier, qui fut tué aussi en 1587 à l'affaire d'*Uriage*. Abel prolongea ses jours jusqu'au delà de 1621.

Neveu de Lesdiguières, Abel de Rô

ranger, qu'Allard qualifie d'un des plus hardis capitaines de son temps, s'attacha à la fortune de son oncle et se trouva à toutes ses expéditions depuis 1574. Chargé, en 1577, de secourir Beauvoir, il parvint à y jeter Allières, Villeneuve, Ambiard, Gautier et Bourier avec quelques troupes, et si ce secours ne sauva pas la ville, il procura au moins aux habitants une honorable capitulation. La même année, il assista à la prise de Guillestre et du château de Queyras. En 1588, Lesdiguières, qui avait pu apprécier sa bravoure et sa vigilance, lui confia la défense du fort de Bezencieu, destiné à resserrer Grenoble. Une grave maladie faillit, vers cette époque, le conduire au tombeau. Il désira consulter un médecin, nommé de Villeneuve, qui jouissait d'une grande réputation; mais le fanatique ligueur refusa de donner ses soins à un huguenot! Morges guérit néanmoins, et reprit le commandement de sa troupe, à la tête de laquelle son lieutenant Veynes-Chichiliane avait, pendant sa maladie, remporté un avantage signalé sur les gens d'armes de Maugiron. En 1591, il fut nommé gouverneur de la capitale du Dauphiné, poste important qu'il occupait encore en 1621. Averti de l'approche des Catholiques, il se hâta de prévenir Lesdiguières, qui accourut en toute hâte de la Provence et défit les Savoisiens à la célèbre bataille de Pontcharra, où Morges se distingua à la tête de la cavalerie. Dans cette même année, il battit les Ligueurs à Esparron. En 1592, il assista au siège de Caen. En 1593, il présida les États du Dauphiné assemblés à Valence; puis il accompagna Lesdiguières dans son irruption en Savoie, et en 1594, dans son expédition de Provence, où il perdit le capitaine de sa compagnie de chevau-légers, Du Vache, beau-frère de Calignon. En 1595, il concourut à la prise de Mirabel et de Morestel. En récompense de ses services, il fut créé maréchal de camp par brevet du 6

mars 1597. L'année suivante, il servit dans l'armée de Savoie et contribua à la prise de toutes les places de ce duché, entre autres à celle du fort Barraux, à l'assaut duquel il commanda une des colonnes d'attaque. Les hostilités s'étant renouvelées en 1600, Morges fit encore cette campagne, mais ce fut la dernière. Secondé par Créquy, il enleva Aiguebelle. À la conclusion de la paix, il quitta le service, en conservant toutefois le gouvernement de Grenoble. En 1615, il assista, comme député du Dauphiné, à l'Assemblée politique de Grenoble. Il mourut sans laisser d'enfants.

Le troisième des fils de Giraud de Béranger se nommait CÉSAR. Il épousa Honorade de Barillon, dont il eut Abel, tué au siège de Saint-Jean-d'Angély, et GASPARD, qui commanda une compagnie de chevau-légers dans les guerres d'Italie. Ce dernier ne laissa de Marguerite de Ponterès qu'un fils, du nom de FRANÇOIS, en qui s'éteignit la branche masculine.

Outre trois fils, Giraud de Béranger eut cinq filles : ISABEAU, mariée à Gabriel de Forès, sieur de La Jonchère, puis à Jacques de Combourgier, seigneur de Beumoult, un des plus habiles lieutenants de Lesdiguières ; CLAUDE, femme de Gaspard de Bonne, seigneur de Prabaut, puis de Jean d'Arcez ; JUDIT, épouse d'Antoine de Rivière, sieur de Montmorin ; SUZANNE et OLYMPE, dont la destinée est inconnue.

BÉRANGER DE CALADON, nom d'une famille considérable du Languedoc.

Le premier de cette famille qui embrasse la religion réformée fut apparemment FRANÇOIS, qui laissa de sa femme, Jeanne de Grégoire, deux fils nommés FRANÇOIS et JACQUES.

François, seigneur de Lanuéjols et coseigneur de La Valette, reudit, selon les Archives généalogiques, des services à Henri IV. Quels services? on ne nous l'apprend pas, et nous devons dire que nous n'eus avons re-

trouvé aucune trace dans l'histoire. Tout ce que nous savons, c'est qu'il épousa *Gabrielle de L'Estang de Pomiers*, dont il n'eut que trois filles, nommées ANNE, MARIE et FRANÇOISE, et mariées, la première à *Pierre de Banne*, la seconde à *Henri Sarret*, seigneur de Fabrègues, et la dernière à *Pierre de Gabrie*, seigneur de Tignac.

Son frère Jacques, sieur de *L'Espinasse*, mourut vers 1587. De son mariage avec *Hélix de Latude* naquirent six enfants, dont quatre fils et deux filles. Celles-ci épousèrent : ANNE, *Pierre d'Albignac*, seigneur de Bedos, et *Bouquette*; JEAN *d'Assas*. Le sort de l'aîné des fils, nommé HENRI, est inconnu. Tout ce que l'on sait du troisième, appelé FRANÇOIS, c'est qu'il épousa *Jeanne de Montfaucon*. PONS, le second, prit pour femme, le 5 mai 1566, *Antoinette de Lauzières*, dame en partie de Clapier. Il mourut après 1596, laissant quatre fils : JACQUES, JEAN, FRANÇOIS, dont le fils, ÉTIENNE de Caladon, portait le titre de seigneur du Boissel, et PIERRE, sieur de Clapier. Jacques mourut célibataire; quant à Jean, coseigneur de Lanuéjols et seigneur de *L'Espinasse*, il épousa, en 1606, *Jeanne Du Fesc de Sumène*, dont il eut un fils portant le même nom que lui, et probablement une fille sur laquelle les généalogistes se taisent. Nous ne voyons pas, en effet, de quelle autre manière on pourrait rattacher à cette famille la femme d'*Anibal de Barjac* (*Voy. I, 249*). Notre embarras n'est pas moindre au sujet des deux ou trois Espinasse ou L'Espinasse qui remplirent les fonctions pastorales dans le Lauragais de 1603 à 1637. Appartenaient-ils à la noble maison dont nous donnons ici la généalogie? Ce qui nous portera à le croire, c'est que nous trouvons parmi les réfugiés en Provence une *Jeanne de Gaubert* du Languedoc, veuve d'un ministre nommé de *L'Espinasse*. Il est vrai que, d'après MM. Erman et Réclam, une famille de même

nom habitait la Bourgogne; mais ce n'est point là une difficulté bien sérieuse quand on sait combien il était rare qu'un proposant d'une province fut employé dans une autre. ISAAC de *L'Espinasse*, de Châlons-sur-Saône, mort juge de Brandebourg en 1716, à l'âge de 86 ans, après avoir été, avant la révocation, avocat au parlement de Paris, descendait sans aucun doute des L'Espinasse de Bourgogne, ainsi qu'un de L'Espinasse qui servit comme lieutenant dans le régiment de Varennes; mais la certitude n'est plus aussi grande pour ce qui concerne l'origine d'une MAIRE de L'Espinasse, veuve de *Henri de Duran*, morte en 1726, à l'âge de 76 ans, et d'un ingénieur, nommé de *L'Espinasse Du Puy*, qui, comme les précédents, alla chercher un asile en Allemagne.

PIERRE de Caladon, 4^e fils de Jacques, fut souche d'une nouvelle branche. Il épousa *Anne de Maure*, dont il eut deux fils. L'aîné, JEAN, seigneur de Combes, prit pour femme *Louise Du Pont*, qui le rendit père, entre autres, de PIERRE et de JEAN de Caladon. Ce dernier, qui portait le titre de seigneur de La Boissière, marié, en 1643, à sa cousine *Louise Du Pont*, en eut JEAN de Caladon, seigneur de La Boissière. Quant à Pierre, coseigneur de Lanuéjols, il épousa, en 1645, *Marie de Julien*, fille du seigneur de La Vernède. De ce mariage sortirent quatre fils, JEAN, PIERRE, LOUIS, seigneur de Saint-Paul, et ÉTIENNE. Jean se maria, le 3 nov. 1664, avec *Anne Lautal*, qui le rendit père d'un fils nommé PIERRE, marié à *Marie de Giestous*.

JACQUES de Caladon, second fils de Pierre, fonda la branche de La Case. *Susanne de Laval*, qu'il épousa en 1621, lui donna, entre autres enfants, JACQUES, seigneur de La Case, marié, le 21 oct. 1646, à *Marguerite Rousset*, dont il eut FRANÇOIS, JEAN, seigneur de La Case, JACQUES, seigneur de Bréau, GABRIELLE et PIERRE.

BERAUD (MICHEL) ou BÉRAULT, pasteur et professeur de théologie à

Montauban au commencement du XVII^e siècle.

Si l'on s'en rapportait aux Dict. historiques publiés jusqu'à ce jour, sans en excepter la Biog. univ., on ne se douterait guère du rôle important que ce pasteur a joué dans les affaires de l'Église protestante ; Bayle lui-même nous lui a consacré que quelques lignes.

Scaliger, qui qualifie Béraud d'homme docte et habile, nous apprend qu'il jeta le floc aux orties pour embrasser la Réforme ; mais, non plus que les écrivains postérieurs, il ne nous fait connaître ni le lieu ni la date de sa naissance. Tout ce que nos propres recherches nous ont appris, c'est qu'il jouissait déjà d'une certaine considération en 1578, puisqu'il fut choisi par le Haut-Languedoc pour député au Synode national de Sainte-Foy. Il était alors pasteur de l'église de Rémont. Sa réputation s'accrut par la réfutation du traité de M. de Belleguer contre la discipline des Églises réformées, traité qui fut condamné successivement par le Synode provincial du Haut-Languedoc et par le Synode national de Vitré, en 1583.

Dès lors l'influence de Béraud grandit rapidement. L'Assemblée politique de Mantes, à laquelle il avait été député en 1593, le choisit pour vice-président, et le chargea, avec Rotan et Morlas, de défendre contre *Du Perron* les principes du protestantisme. Au rapport de L'Estoile, ils s'acquittèrent assez mal de cette tâche honorable ; selon Benoit, au contraire, ce fut le clergé catholique qui rompit la conférence, sans paraître la fuir, et même en se vantant d'avoir fait reculer les ministres. Renvoyant à l'art. de Rotan la discussion de cette contradiction, nous nous bornerons à rappeler ici que le Synode national de Montauban, assemblé l'année suivante, approuva la conduite des champions de l'Église réformée. (Voy. *Pie ces justif.*, N° LX.)

Nous avons publié dans nos Pièces

justif. (1) les Actes généraux de cette assemblée, qui fut présidée par Béraud ; les autres offrent peu d'intérêt, à l'exception du décret qui frappa d'une censure sévère les Protestants de l'Isle-de-France, parce qu'ils avaient proposé de nommer des commissaires qui travaillassent à la réunion des Réformés avec les Gallicans.

Ces tentatives de conciliation donnèrent, dit Benoit, bien de l'exercice aux personnes sages et fidèles, qui voulaient conserver les avantages de la religion et les droits de la conscience, sans troubler la paix des églises. Le Synode qui, deux ans plus tard, s'assembla à Montpellier sous la présidence de Béraud, eut encore à s'en occuper. Il condamna plusieurs livres qui traitaient cette question, et établit la censure la plus sévère pour toute espèce d'écrits. Une résolution plus libérale fut prise par le même Synode : il interdit les loteries, hormis celles organisées dans un but de bienfaisance. Après avoir approuvé les mesures de l'Assemblée politique de Châtellerault pour la conservation des places de sûreté, et en avoir recommandé l'exécution, le Synode fit la répartition de 40,000 écus accordés par le roi entre les 763 églises réformées que l'on comptait alors en France, savoir : 88 dans l'Isle-de-France, 59 en Normandie, 14 en Bretagne, 41 en Bourgogne, 4 dans le Lyonnais, 2 dans le Forez, 94 dans le Dauphiné, 33 dans le Vivarais, 416 dans le Bas-Languedoc, 96 dans le Haut-Languedoc, 83 dans la Guienne, 30 dans le Poitou, 31 dans la Sauteuge, 21 dans l'Anjou et 39 dans l'Orléanais. Une partie de cette somme (3,300 écus) fut spécialement destinée à l'entretien des académies de Sau-

(1) Une copie des Actes des synodes nationaux, de la main de *Du Plessis-Mornay*, secrétaire de *Du Plessis-Mornay*, présentés dans l'orthographe des noms de certains députés, des vaticanes que nous ferons connaître (*S-Germain-Franç.*, t. n° 2032). Au lieu de *d'Ardres*, *Lambert*, *La Chevallière*, on y lit : *Berolle*, *Lamisset* et *La Chevrotière*.

mur et de Montauban, et à la création de deux académies nouvelles, l'une à Montpellier, l'autre à Nismes.

Avant de se séparer, le Synode chargea Béraud de réfuter l'évêque d'Évreux, ce qu'il fit dans sa *Brière et claire défense de la vocation des ministres de l'Évangile, contre la Réplique de messire Jacques Dary, évêque d'Évreux, faite article par article sur la même Réplique* (Montauban, 1598, in-8°).

En 1598, Béraud fut avec le jésuite Sapeti une dispute publique, dont les actes se conservent mss. à la bibliothèque de Genève (Carton IV. n° 2. S. p. 340.) Elle roula sur la messe et la suffisance de l'Écriture.

En 1601, il fut député par le Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, qui le choisit pour vice-président. En 1603, le Synode national de Gap lui conféra le soin de rédiger, avec Sonis, Gigord, Ferrier et Chamier, un règlement pour les académies et les collèges. En 1603, les Mémoires de Sully, d'accord avec Benoît, nous apprennent qu'il intrigua fortement pour engager l'Assemblée de Châtellerault à demander au roi qu'aux deux députés généraux en fut adjoint un troisième pris dans l'ordre des ministres, prétendant ouvertement pour lui-même à la nomination. « Mais, ajoute l'historien de l'édit de Nantes, la Cour ne vouloit point cette multitude de députés, et elle vouloit encore moins y consentir en faveur d'un ministre. Röni fit si bien qu'on se tint au nombre de deux. »

En 1607, Béraud fut de nouveau député au Synode de La Rochelle, qui l'élu président. Ce Synode, nous l'avons déjà dit ailleurs, montra des vues beaucoup plus larges que celui de Gap. Non-seulement il refusa de toucher à la Confession de foi, mais il répondit avec une sagesse digne d'une assemblée chrétienne à Piscator, que le Synode précédent avait failli excommunier, « laissant à Dieu à lui

révéler, quand il lui plairait, ce qu'il y avoit de défectueux dans sa doctrine. » Il est juste de reconnaître que Piscator avait le premier donné l'exemple de cette modération en répondant sans aigreur aux lettres du Synode de Gap, qui lui reprochait avec amertume de troubler l'Église de Dieu par la nouveauté de ses opinions sur l'obéissance active de Jésus-Christ. Poussant plus loin son désir de conciliation, le Synode de La Rochelle ordonna de supprimer l'écrit violent de Félix Huguet, pasteur du Dauphiné, contre Piscator, et arrêta l'impression du *Traité de la Justification*, par Sonis, pasteur et professeur à Montauban, qui avait été spécialement chargé de réfuter le théologien allemand. Mais la prudence dont il donnait ainsi des gages sembla tout-à-coup l'abandonner. Il sanctionna le fameux article de l'Antechrist (Voy. *Pièces justif.*, N° LXVII); cependant le roi lui ayant fait témoigner son mécontentement par Montmartin, il en ordonna la suppression dans les nouvelles éditions de la Confession de foi.

Parmi les nombreuses décisions rendues sur des faits particuliers, il n'y en a aucune qui puisse intéresser aujourd'hui, et il serait plus qu'inutile de nous y arrêter. Une seule peut-être mérite de fixer l'attention, parce qu'elle contribue à prouver jusqu'à quel point les idées étaient confuses sur les attributions de la puissance ecclésiastique. Nous voulons parler des règlements touchant les legs testamentaires, dressés par le Synode dans le but d'en assurer la jouissance aux églises. A cet égard, il poussa la précaution jusqu'à rédiger la formule de ces actes.

Après avoir réparti entre les églises une somme de 135,000 livres, octroyée par le roi, le Synode procéda à l'élection de six candidats pour la députation générale, attribution nouvelle qui lui avait été accordée par brevet du 29 déc. 1606. Sur la de-

mande de la municipalité de La Rochelle, il admit aux délibérations quatre représentants de cette ville, le maire *Jean Sarragan*, sieur de Crignollée, les échevins de *Romagné* et de *Mirande*, et le bailli de *Beaupréau*. Mais une difficulté se présenta dès l'abord. Le brevet défendait au Synode de s'occuper d'affaires politiques. Comment donc dresser les instructions des nouveaux députés ? Il fallut recourir au roi (*Voy.* I, p. 199). La difficulté levée, on élit *Villarnou et Mirande* en remplacement de *La Noue* et de *Du Cros*, qui furent remerciés du zèle qu'ils avaient déployé dans l'accomplissement de leurs fonctions. Henri IV, toutefois, refusa de sanctionner cette nomination, parce que le Synode ne s'était pas conformé aux prescriptions du brevet en présentant une liste de six candidats.

Après la clôture de l'assemblée, Béraud fut appelé à remplir à Saumur une chaire de théologie, qu'il occupa pendant deux ans. C'est dans cette période de sa vie qu'il publia ses *Disputationes theologicae de sacra theologia* (Saumur, Thomas Portau, 1608, in-4°), ouvrage fort rare, dont aucun de ses biographes ne fait mention.

Il était de retour à Montauban depuis quelques mois lorsque la nouvelle de l'assassinat d'Henri IV s'y répandit. Une consternation profonde saisit tous les Protestants. Les plus exaltés voulaient qu'on prît à l'instant les mesures les plus énergiques pour se mettre à l'abri des maux qu'ils prévoyaient. Les modérés proposaient de ne rien innover et d'attendre. Béraud était à la tête du premier parti. Le second reconnaissait pour chefs les consuls. Les esprits s'échauffèrent au point que pendant plusieurs jours on put craindre une guerre civile; cependant les modérés finirent par l'emporter, et la tranquillité se rétablit pour quelque temps.

Benoit, dans son histoire de l'édit de Nantes, représente Béraud comme

« un homme d'un esprit un peu chaud et qui allait vite. » Les querelles qu'il eut avec son collègue *Bercoit* (*Voy.*) ne justifient que trop ce jugement; cependant nous croyons que l'on a été jusqu'à un certain point injuste à son égard, en lui attribuant des actes dont toute la responsabilité retombe sur son fils.

Il nous est impossible de préciser l'époque de sa mort. Dans la liste présentée au Synode d'Alais, en 1620, il cesse de figurer parmi les pasteurs de Montauban. Faute il en conclure qu'il ne vivait plus ? Nous ne le pensons pas. Son testament (1) portant la date de 1626, ou doit nécessairement admettre, à moins de supposer quelque erreur de chiffre, qu'il a vécu jusque vers cette époque. S'ensuit-il qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 1628 et même au delà, ainsi que l'affirment Bayle et tous les biographes qui le copient ? Nous ne le pensons pas non plus, et voici les raisons sur lesquelles se fonde notre opinion.

A en croire ces écrivains, Béraud aurait joué à l'âge de plus de 70 ans le rôle d'un fougueux démagogue; il aurait enseigné du haut de sa chaire académique qu'il est permis aux pasteurs de porter les armes et de verser le sang; bien plus, joignant l'exemple au précepte, il se serait mis à la tête des bandes montalbansaises qui, selon Cathala-Couture, pillerent et ravagèrent les environs. L'inavoirance est si choquante, que ce simple rapprochement suffirait pour absoudre Michel Béraud, lors même que nous

(1) Par ce testament, il lègue aux pauvres de La Rochelle une rente qu'un seret de la Chambre de l'édit adjugé à l'hôpital en 1617. Les spoliations de cette espèce commençaient dès lors à être assez fréquentes. La même année, un legs de Ferreau aux pauvres réformés de Thouars fut confisqué au profit de la fabrique de cette ville. En 1662, un legs de 500 fr. fait par Persicaut fut attribué à l'asmoderie de Poitiers. Cependant la rapacité du clergé catholique n'obtenait pas toujours gain de cause. Après un procès qui dura cinquante ans, une somme de 500 livres léguée par Elie Alard à aux pauvres de Montignac, fut laissée à l'église par arrêt du parlement.

n'aurions pas une preuve plus convaincante encore de son innocence. Cette preuve nous est fournie par une copie ms. des actes du Synode de Charenton, où nous apprenons que c'est **PIERRE Béraud**, et non pas Michel, qui fut appelé à donner des explications sur ces scandaleuses doctrines.

C'est vraisemblablement aussi le fils, et non pas le père, qui, en 1620, traîna de tous ses moyens à enflammer le courage des habitants de Montauban pendant le siège fameux qu'ils durent soutenir. Pasteur à Bergerac en 1605, à Pamiers en 1615, il remplit encore les fonctions de son ministère dans cette dernière ville en 1620; mais rien n'empêche de croire que comme *Gardesi, Josion, Richaud, Casaux, Moinier, Barbot, Belon, Cuyla, Pérille*, il chercha un asile à Montauban pour échapper aux sanglantes vengeances de Louis XIII. La mort de *Chamier* l'appela enfin à un poste qu'il ambitionnait depuis longtemps. Il lui succéda non-seulement comme pasteur, mais aussi comme professeur de théologie; au moins était-il revêtu de ce double titre, lorsqu'il fut député, en 1623, au Synode national de Charenton (Voy. *Pièces justif.* N° LXXVII). En 1626, la guerre s'étant rallumée, Béraud s'employa avec ardeur à faire déclarer Montauban en faveur du duc de Rohan. Au rapport de l'historien du Quercy, ses efforts ne ralierent au parti de la guerre que deux ministres; tous les autres se déclarèrent contre lui. On vit alors, comme du temps de la Ligue, la chaire chrétienne devenir l'arène des passions politiques. Soulevé par les prédications de Béraud, le peuple, un jour, envahit le temple et força *Ollier* à chercher son salut dans la fuite. Sans se laisser effrayer, *Delon, Charles, Cameron et Dillon* continuèrent à représenter courageusement aux Montaubanais le danger auquel ils s'exposeraient s'ils prenaient les armes avant que La Rochelle se fût prononcée. Irrité de cette résistance, le parti de Rohan, ajoute le même écri-

vain, eut alors recours à la fourberie. Il fit courir des lettres supposées annonçant l'insurrection de La Rochelle. Les consuls, pleins de méfiance, voulurent s'assurer de la vérité du fait et firent partir *Poulet*, qui, à son retour, trouva les exaltés triomphants.

La conclusion de la paix ne rétablit pas la tranquillité; les deux parties restèrent en présence. Nous voyons dans Aymon, qu'en 1626, Béraud appela au Synode de Castres d'un décret du Synode provincial du Haut-Languedoc rendu, on ne nous dit pas à quel sujet. Les Actes du Synode national nous apprennent seulement qu'il avait pour adversaire *Roques et Hugle*, consuls, de *La Roche et Bardon*, conseillers de la prévôté de Montauban. Sur le rapport d'une commission composée de deux ministres, *Maurice et Le Blay*, et de deux auctiens, *Martmont et Loullan*, il fut déclaré complètement innocent des crimes qu'on lui imputait.

La guerre ne tarda pas à éclater de nouveau. *Saint-Michel de La Rochefoucauld*, chargé de la défense de Montauban, nomma Béraud membre du conseil de guerre. L'inconvenance de ce poste pour un ministre de l'Évangile semble avoir frappé Béraud lui-même, et ce fut sans doute pour essayer de s'excuser à ses propres yeux qu'il composa le fameux traité où il enseignait qu'il est permis aux ministres de porter les armes et de répauder le sang. Montauban, au reste, ne prit cette fois qu'une part indirecte à la guerre. Dès qu'ils apprirent la reddition de La Rochelle, les habitants songèrent à faire leur soumission. Entretenus dans ces dispositions pacifiques par *Valada*, ils chargèrent Béraud, *Rieupeiroux* et *Leclerc* de mettre par écrit les conditions auxquelles ils offraient de se rendre. La paix fut signée le 27 juin 1629.

Le rôle politique de Pierre Béraud, qui avait commencé, en 1615, à l'Assemblée de Grenoble, où il avait été député par la province du Haut-Languedoc,

doc, était terminé; mais le gouvernement gardait contre lui un profond ressentiment. Richelieu le frappa d'interdiction et lui défendit de siéger au Synode national de Charenton en 1631. Le commissaire *Galland* récita tout l'ordre de demander à cette assemblée la suppression de l'écrit séditieux du pasteur de Montauban et la condamnation de l'auteur. Béraud n'hésita pas à déclamer les doctrines qu'il avait émises, contraint, dit-il, par la confusion et les malheurs du temps. Le Synode le censura très sévèrement pour s'être servi d'expressions scandaleuses, tendant à établir une doctrine erronée, et défendit à lui et à tous les professeurs d'enseigner rien de semblable à l'avenir. Cette satisfaction apaisa le tout-puissant ministre; le roi permit à Béraud de prendre place dans le Synode et leva l'interdiction prononcée contre lui.

Béraud reprit ses doubles fonctions de pasteur et de professeur; il les remplit encore en 1637. Le seul ouvrage que nous connaissons de lui est un petit écrit intitulé : *L'état de Montauban depuis la descente des Anglais dans l'île de Ré jusqu'à la reddition de La Rochelle*, sans nom de lieu, 1628, in-8°.

Par quel lien se rattachent à cette famille un *Béraud*, cité dans les Actes de l'Assemblée politique de La Rochelle, comme gouverneur de Meillan, en 1616; un autre *Béraud*, chirurgien de Henri IV, en 1599; le prophète camisard *Paul Béraud*, tué à Porcheres en 1689, et surtout un *Pierre Béraud*, chapelain dans le marine britannique à la fin du XVII^e siècle? Rien ne nous l'indique. Ce dernier, qui ne nous est connu que par une courte mention de Robert Watt, a publié en françois et en anglais plusieurs ouvrages qui annoncent une grande variété de connaissances : *The Church of Rome proved heretic* (Lond., 1680, in-12); — *The Church of England proved the holy catholic Church* (Lond., 1682, in-fol.); — *Logic, or*

the key of sciences, and the moral science, or the key to be happy (Lond., 1690, in-12); — *French and english Grammar* (Lond., 1693, in-8°); — *Sermons on Luke XIII, 3* (1698, in-8°); — *on Ephes. V, 16* (1698, in-8°); — *on James V, 12* (1698, in-8°); — *Discourses on the Trinity, Atheism, Physic, Metaphysic and Astronomy* (Lond., 1700, in-12); — *Dissenter's Reunion to the Church of England* (1706, in-8°).

BERAULD (NICOLAS), en latin *Berauldus*, savant jurisconsulte, une des perles et des étoiles de la France, au commencement d'Érasme, florissait au commencement du XVI^e siècle.

Bérauld professait le droit à Orléans, sa ville natale; les paroles de Badius, dans sa dédicace du tome 1^{er} des Œuvres de Politius *Nicolao Berauldi Aurelio*, ne permettent aucun doute à cet égard. *Scio*, lui dit-il, *quam sis sacrarum legum professioni et prolectioni adjuratus.* « Il n'est personne, continue-t-il, qui te connaisse un tant soit peu, qui ne soit persuadé que, sous tes auspices, les lois vont refluer sur les ruines de la barbarie. C'est ce dont m'ont aussi convaincu les magnifiques harangues et plaidoyers, *bellissimæ tuæ conciones et orationes*, que l'on a recueillis de ta bouche à ton insu, et qui m'ont été récemment communiqués, etc. » Érasme se rendant en Italie, en 1508, passa par Orléans et fut accueilli par Bérauld avec une grande cordialité. Il séjourna quelques jours chez lui. Dans une lettre datée du 21 février 1516, ce souvenir lui revient, et il ajoute : « Encore maintenant il me semble entendre cette parole pleine et facile, cette voix douce et harmonieuse, ce discours pur et limpide; il me semble voir ce visage ami et plein de bonté, sans rien qui annonce la hauteur; ces moeurs aimables, douces, faciles, et point du tout gênantes. » Mais dans un autre endroit de ses écrits (*in Ciceronem*), il reproche à son ami de n'être pas laborieux, et

d'écrire moins bien qu'il ne parle, faute d'application : *Dicendo quam scripto felicior. Quid possit sa'sis di-*
rino, sed est magni laboris fugitan-
tior. Les trois lettres de Bérauld qui se trouvent dans le recueil des Lettres d'Érasme, et les réponses de ce dernier, ne nous apprennent rien sur sa vie. Nous y voyons seulement qu'il était à Paris en 1518. Ce fut sans doute une dizaine d'années plus tard que sa grande réputation lui valut l'honneur d'être choisi pour précepteur des enfants de Louise de Montmorency, veuve du maréchal de Châtillon. Si le fait que le biographe de l'amiral de Coligny [Sandras de Courtizy] raconte, est vrai, il fait honneur à son caractère. On sait que *Gaspard de Coligny*, comme puiné de la famille, était destiné à l'état ecclésiastique. Il y a même à ce propos une anecdote que nous rapporterons. Un jour que Bérauld rendait compte au duc de Montmorency de la conduite de ses élèves, en lui disant que Gaspard annonçait de plus grandes dispositions pour l'étude que son frère *Odet*, le connétable confondit ses deux neveux et répondit au précepteur qu'il eût à y remédier, parce que sa volonté était que Gaspard fût d'église et qu'*Odet*, comme étant l'aîné, soutint l'honneur de la maison. Sur quoi Bérauld s'étonna que, dans l'opinion du duc, il fallût moins de savoir à un ecclésiastique qu'à un homme d'épée, le connétable reconnut son erreur et se félicita que Gaspard répondit si bien à ses intentions. Mais le jeune Gaspard avait de tout autres inclinations que celles que son oncle prétendait développer en lui. Cette conversation lui ayant été rapportée, il eut si grand'peur qu'on ne le mit dans les ordres qu'il n'y eut plus moyen, dit-on, de lui faire ouvrir un livre. On insista auprès de Bérauld pour qu'il s'employât à vaincre les répugnances du jeune homme. On lui fit adroûtement entendre que son intérêt à lui y était engagé; car une fois dans la carrière des armes, son élève

ne pourrait rien faire pour lui. Mais l'honnête précepteur, n'écoutant que sa conscience, se contenta de faire voir à son élève les avantages et les inconvénients de l'état ecclésiastique, en lui conseillant de ne point s'y vouer si telle n'était pas sa vocation. Vers 1533, Bérauld se trouvait à Orléans; du moins Gesner l'y vit et le mentionne dans sa Bibliothèque. On ignore l'époque de sa mort (1).

Voici quelles furent les publications de Nicolas Bérauld. D'après l'ordre chronologique, l'écrit dirigé contre les invectives de Laurentius Valla, et dont nous parlerons dans l'art. *Berquin*, eût été le premier en date, puisqu'il devait paraître vers 1512; mais aucun bibliographe ne nous apprend qu'il ait été publié.

I. *Syderalis Abyssus, Parisis,* 1514. — Cité dans le Catalogue d'Oxford.

II. *Plinii Historia naturalis impres-
sa Lutetiae impensis Beraldi et Regi-
naldi Calderii [typographie], in quo-
rum editibus venales sunt hi libri,* 1516, in-fol. — Édit. très-rare, que le P. Hardouin a négligé de citer dans son Catalogue des Commentateurs de Pline. Cet oubli est d'autant plus impardonnable qu'Érasme, dans la préface de l'édit, qu'il donna lui-même de cet auteur, en 1525, nous apprend que Bérauld, qui à la connaissance des belles-lettres joignait la science des mathématiques, et, ce qui valait encore mieux en ceci, dit-il, un jugement sain, avait apporté dans ce travail non moins de zèle que de conscience. Il assure que jusqu'alors Pline n'avait jamais paru plus correct, *nunquam hactenus exiisse Plinium felicius tractatum.*

(1) Il paraît que Bérauld vivait encore à l'époque où parut la Bibliothèque de Gesner, en 1546; mais il devait être mort en 1533, puisque nous voyons que sa femme avait suivi son fils à Monthéard. Le P. Lelong dit qu'il paraît être mort vers 1550. Le Biogr. Univ., qui le fait naître en 1473, affirme positivement qu'il mourut en 1550, nous ignorons d'après quelle eu-
tenté.

III. *Guillermi Parisiensis episcopi, doctoris eximii, operum Sunma, dicinarum rerum difficultates profundissimè resolvens*, Paris., 1516, in-fol., caract. gothiques. — Dom Liron, dans ses Singularités hist. et litt., nous apprend que Bérauld dans cette édit. « rétablit par son industrie plusieurs endroits de son auteur, et y mit des argumens en sommaires. Il ajouta même, dit-il, plusieurs ouvrages de Guillaume qui n'avoient pas encore été imprimés ; » mais il s'étonne qu'il n'y ait point joint deux traités, l'un de la collation, et l'autre de la pluralité des bénéfices ecclésiastiques, qui furent imprimés à Strasbourg en 1507.

IV. *Dictionary græco-latinum*, Parisiis, 1521, in-fol.— Ce dictionnaire ne porte dans son titre aucun nom d'auteur ; mais on lit à la fin du volume qu'il fut composé par Jean Craf-ton, carme italien. Bérauld ne fit que le revoir et l'augmenter. Encore les additions ne sont-elles pas toutes de sa main.

V. *Oratio de Pace restituenda et fædere sancto apud Cameracum*, Parisiis, 1528, in-8°.

VI. *Enarratio Psalmorum LXXI et CXXXII*, Parisiis, 1529, in-4°. — Le supplice de son ami *Louis de Berquin*, brûlé à Paris cette même année, lui aura sans doute inspiré ce travail.

VII. *De vetera et novitatis jurisprudentia Oratio*, [cum eruditâ ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione, ajoute Gesner], Lugd., 1533, in-8°. — Cité dans les Annales de Panzer.

VIII. *Dialogus quo rationes quædam explicantur, quibus dicendi ex tempore facultas parari potest, de que ipsa dicendi ex tempore facultate*, Lugd., 1534, in-8°. — Cité par Panzer.

IX. *Metaphrasis in Oeconomicon Aristotelis*, Parisiis, in-4°, sans mill.

X. *Luciani Dialogus de auctione philosophorum latine*, Nicolao Beraldo interprete.

Gesner nous apprend en outre que Pon doit encore à Nicolas Bérauld des Notes sur le *Rusticus* de Politien, et peut-être sur le *Nutritia* ; mais il ne garantit pas cette dernière indication.

Nicolas Bérauld laisse un fils, nommé François, qui, non moins érudit que son père, passa sa vie dans les fonctions de l'enseignement. Il était né à Orléans. En 1549, Béze le trouva qui professait à Lausanne. Il alla de là à Montbeliard en qualité de professeur de littérature grecque. Une lettre de François Le Gay, sieur de Bois-normand, à lui adressée, nous apprend qu'il était dans cette ville au commencement de 1554, et qu'il y vivait avec sa mère, sa femme et un fils nommé RODOLPHE. En 1557, il se trouvait de nouveau à Lausanne. Melchior Adam le mentionne dansa sa vie de Stuckius. Il avait succédé, dans le professorat, à Jean Randon et à Claude Prerot. Il y professa jusqu'en 1559. Il passa alors à Genève, où il fut reçu bourgeois de la ville. En 1571, il était principal du collège de Montargis. C'est ce que nous voyons par une lettre (22 avril 1571) du pasteur Mallot, un des ministres de la suite de l'amiral de Coligny, qui l'appelle à La Rochelle avec leur ami commun Bérauld, si pour ce dernier, ajoute-t-il, la ville d'Orléans y donne son consentement. Une lettre datée du 4 janvier 1572, que rapporte Colomès, lui donne la qualité de principal du collège de La Rochelle. Une phrase de cette lettre, écrite par Louis Chesneau (*Querculus*, en latin), principal du collège de Tours, que les événements avaient mis en fuite, pourrait mettre sur la trace d'un fait de la vie de Bérauld qui est resté ignoré. « Lors voyant que le roya estoit à Bois, écrit-il, je me retiray chez M. de Valores, où Bérauld me présentoit quelques fois le hanap quand je disnois avec sondit maistre, etc. » Bérauld aurait-il été attaché en quelque qualité à la maison de ce seigneur ? — On ignore l'époque de sa mort ; seulement, il est permis de conjecturer qu'il vivait en-

core en 1592, époque où parut sa traduction de deux livres des *Histoires romaines d'Appien*.

Bérauld était bon poète en grec et en latin ; mais ses poèmes sont restés manuscrits. Colomies, qui les loue, en rapporte une épigramme en grec de seize vers et une autre petite pièce intitulée : *Prosonopœia in Rob. Stephanum bibliopolam sui temporis facile principem Genevæ, auth. Fr. Berardus Nicolai filio, ling. græcæ tum professore.* Ce petit poème est un dialogue de 22 vers entre un citoyen et un étranger. Celui-ci se plaint de ce qu'il n'a pas élevé un monument à la mémoire du célèbre imprimeur, et l'autre répond qu'il a eu soin de s'élever à lui-même des monuments que le temps ne pourra détruire. Cette prosopeïe latine et l'épigramme grecque que Colomies avait tirées des poèmes mss. de Bérauld, sont les seuls morceaux de poésie que l'on connaisse de lui. Voici le titre exact de l'éd. d'Appien où se lit sa traduction : *ΑΙΓΑΙΑΝΟΥ ΑΑΞΕΑΝΑΠΕΩΣ Ποπαιανα. Appiani Alexandrina Rom. Historiarum, Punica, sive Carthaginensis, Syriaca, Parthica, Mithridatica, Iberica, Annibalica, Celtae et Illyrica, fragmenta quadam. Item, De bellis civilibus libri v. Henr. Steph. Annotations in quasdam Appiani historias, et in conciones per totum opus sparsas, Geneva, Illecur. Stephanius, 1592, in-fol.* — Trad. lat. eu regard du texte grec. — Les deux livres trad. par Bérauld vont de la p. 253 à la p. 349. — Dans sa préface, le savant éditeur nous apprend que les deux livres dont son édition d'Appien est enrichie, avaient été autrefois rapportés par lui d'Italie, et qu'il les avait déjà imprimés séparément. Ces deux livres traitent, l'un des guerres des Romains en Espagne, et l'autre des guerres des Romains contre Annibal. « De même que j'ai été le premier à éditer ces deux livres, continue Estienne, j'ai aussi été le premier à les faire traduire en latin, et par un homme qui n'est

pas médiocrement versé dans la langue grecque, François Bérauld d'Orléans. Si j'ai préféré sa traduction, même pour les guerres d'Espagne, à celle que Cœlius Secundus Curio a mise au jour, il n'est personne qui, après les avoir comparées, n'avoue que j'ai eu raison. »

BERCKHEIM, famille noble d'Alsace, divisée en trois branches à l'époque où La Chesnaye-Desbois dressa sa généalogie sur des mémoires fournis par elle.

Eugenolf de Berckheim, souche de ces trois branches, vivait au commencement du XVIII^e siècle, et tout semble indiquer qu'il embrassa les opinions nouvelles; ce qui est certain, c'est que ses trois fils professèrent la religion protestante.

I. BRANCHE DE JERSHEIM. Le Dict. de la Noblesse ne nous fait pas connaître le nom du fondateur de cette branche; il nous apprend seulement qu'il naquit en 1585 et mourut en 1665, après avoir rempli les fonctions de grand-bailli de la maison de Wurtemberg, dans le comté de Horburg. Son fils, JULES-ÉBERRARD, néen 1631, mort en 1688, fut gouverneur du jeune prince Charles-Frédéric de Bade-Durlach. Il avait épousé Anne-Éléonore de Brinnighof, qui, en 1662, le rendit père d'un fils, GEORGES-FRÉDÉRIC, mort en 1718. Ce dernier eut des femmes, Charlotte-Élisabeth de Breiten-Lindenbergh, un fils nommé LOUIS-FRÉDÉRIC, qui mourut en 1733 à l'âge de 35 ans, laissant de son mariage avec Jeanne-Hélène de Tureckheim un enfant âgé de deux ans, PHILIPPE-FRÉDÉRIC, qui servit plus tard avec le grade de capitaine dans le régiment d'Alsace, et épousa Marie-Octavie-Louise de Glaubitz.

II. BRANCHE DE KAUTZERSHEIM. L'auteur de cette branche, JEAN-JUPOFF, né en 1587, mort en 1664, fut capitaine de cavalerie dans l'armée impériale, et plus tard conseiller assesseur au directoire de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace. De son

mariage avec *Susanne-Barbe de Nippenburg* naquit, en 1635, *CARTEIN-EGGERHARD*, qui servit comme capitaine dans l'armée suédoise, et succéda à son père sur son siège de conseiller assesseur. Il mourut en 1708, laissant de sa troisième femme, *Elisabeth-Marie de Landspurg*, deux fils, dont l'aîné, *EGENOLF-SIGISMOND*, né en 1694, fut lieutenant-colonel d'infanterie au service de France et chevalier de l'ordre royal du Mérite militaire. Marié deux fois, la première avec *Françoise-Élisabeth de Landspurg*, la seconde avec *Sophie de Torschener*, il n'eut de ses deux mariages que des filles. Son frère cadet, *François-SAMUEL*, mestre-de-camp de cavalerie au service de France, chevalier de l'ordre royal du Mérite militaire et de l'Aigle rouge de Brandebourg, préteur au magistrat de Strasbourg et chancelier de l'université de cette ville, n'eut point d'enfant de *Charlotte de Landspurg*.

III. BRANCHE DE RIBEAUVILLE. Le fondateur de cette branche, *EGENOLF de Berckheim*, né en 1591, mort en 1636, épousa *Anne-Marie Truchs de Theinsfelden*, qui le rendit père de *GEORGES-LUDOLF*, né en 1629, mort en 1674. Du mariage de ce dernier avec *Sophie-Marguerite de Berckheim-Jebsheim* naquit, en 1652, *Jean-Guillaume*, qui servit dans l'armée saxonne avec le grade de major et mourut en 1723. Il avait épousé *Jeanne-Élisabeth Wurmser de Wendenheim*, dont il eut *PHILIPPE-FRÉDÉRIC*, né en 1686, conseiller privé et président de la régence du comté de Hanau-Lichtenberg, siégeant à Bouxwiller, bailli de Lichtenau, mort en 1733. Sa femme, *Éléonore-Henriette de Berckheim-Jebsheim*, lui avait donné deux fils : *LOUIS-CHARLES*, né en 1726, conseiller privé de la régence de Bade et grand-bailli du landgraviat de Saussenberg ; et *CARTEIN-LOCIS*, né en 1729, commandant de bataillon au régiment d'infanterie de Royal Deux-Ponts, chevalier de l'or-

dre royal du Mérite militaire, qui épousa *Sophie-Jacqueline de Rathsahausen*.

Parmi les membres les plus distingués de cette famille, nous ne devons pas omettre de citer *SIGISMOND-FRÉDÉRIC*, né à Ribeaupré le 9 mai 1775, et mort à Paris le 28 déc. 1819. Entré fort jeune au service, de Berckheim fut nommé officier en 1793, et colonel du premier régiment de cuirassiers en 1809. Il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, et se fit remarquer parmi les plus braves sur tous les champs de bataille de l'Empire. Élevé au grade de général de brigade, il obtint, dans la campagne de Russie, le commandement des cuirassiers, et ce fut lui qui, par une charge brillante, sauva Napoléon et les débris de la grande armée sur les bords de la Bérézina. Nommé lieutenant-général, il se signala aux batailles de Dresden et de Leipzig. Lorsque le sol de la patrie fut menacé, l'Empereur lui confia le commandement des gardes d'honneur et le chargea d'organiser un soulèvement en masse de la population du Haut-Rhin. La Restauration l'appela au commandement de ce département. Pendant les Cent Jours, Napoléon mit sous ses ordres les divisions de réserve sur le Rhin. Après le second retour des Bourbons, il fut nommé inspecteur général de la cavalerie, et, vers la même époque, élu député par le département du Haut-Rhin. Les faveurs du pouvoir n'ébranlèrent jamais sa fidélité à la cause de la liberté.

BERDOT (DAVID-CHARLES-EMMANUEL), médecin plus connu par ses relations avec le célèbre Albert de Haller que par ses propres travaux. Il y a de telles amitiés qui, à elles seules, valent un éloge et sont presque un titre de gloire. Berdot pratiquait la médecine à Montbéliard dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il était honoré du titre de conseiller et physicien du duc de Wurtemberg pour la principauté de Montbéliard.

On trouve un certain nombre de lettres de lui dans le recueil *Epistolarum ab eruditis viris ad Alb. Hallerum scriptarum*. Ces lettres traitent de cas de chirurgie ou d'histoires de maladies qu'il supposait devoir intéresser Haller, ce savant l'ayant prié de lui faire conuler les cas un peu remarquables qui se présenteraient dans sa pratique. Il lui communique aussi des observations sur la botanique. Les *Acta Helvetica* contiennent plusieurs mémoires de lui. Nous citerons (T. II) : Mémoire concernant les fièvres pourprées qui ont été épidémiques dans la principauté de Montbéliard, dès l'année 1712, tiré des observations manuscrites de feu L. E. Binninger par son neveu C. E. Berdot, etc.; (T. VII) : *Riga obseruationum ex L. E. Binningeri manuscriptis de proptoplarum à nepote D. C. E. Berdot* : Obs. 1. *Vini potator insignis*; Obs. 2. *Hydropsalis insignis, sibique præter spem medicus*; *Observatio de lumbricis ē cubito erumpentibus*; (T. VIII) : Obs. 1. *Loquela, gustus, ac deglutitio superstites, absque ullo linguae vestigio*. Le principal ouvrage de Berdot est son traité d'accouplement : *Abrégé de l'art d'accoucher, à l'usage des accoucheurs, des sages-femmes et des mères de famille de la principauté de Montbéliard*, Basle, 1774, 2 vol. de 688 pages, pet. in-8°. Ce traité fut composé à la demande du duc régent de Wurtemberg pour l'instruction des matrones de la principauté de Montbéliard et pour servir de base aux leçons particulières qui devaient leur être données. Dans sa préface, Berdot reconnaît avoir emprunté beaucoup aux Éléments de physiologie de Haller, surtout pour ce qui concerne la menstruation et la génération. — On attribue encore à Berdot un traité *De Suspiriis*, Basil., 1756, in-4°, et Carrère, une *Dissertatio de paronychia*, Basil., 1751, in-4°. Selon l'Annuaire du Doubs (1827), Berdot mourut en 1780.

BERENGER (JEAN-PIERRE), né à

Genève en 1740, mort en juillet 1807.

Destiné par ses parents à une profession mécanique, Bérenger quitta son atelier pour se livrer tout entier à des études sur les questions politiques et sociales qui agitaient alors sa patrie. Deux partis étaient en présence : celui des *natis* qui réclamait l'égalité des droits politiques pour tous les citoyens, et celui des vieux Genevois qui défendait avec acharnement ses priviléges. Issu d'une famille étrangère, Bérenger appartenait naturellement au premier parti, qui finit par être vaincu. Il fut exilé le 10 fév. 1770, et se retira à Lausanne, où il se livra à des travaux littéraires qu'il poursuivit lorsqu'il put rentrer dans sa ville natale. On a de lui :

I. *Éloge d'Abauzit*, publié en tête des Œuvres de ce savant polygraphe, Lond. [Hollande], 1770 et 1773, 2 vol. in-8°.—Selon l'opinion générale, cette édit. fut dirigée par Moulou; mais quelques-uns l'attribuent à Bérenger lui-même.

II. *Histoire de Genève depuis son origine jusqu'à nos jours*, Laus. 1772-73, 6 vol. in-12. « Bérenger, dit Sismondi, dans la Biogr. univ., traite sommairement l'histoire des temps reculés, que Spou avait suffisamment éclaircie; mais il donne les plus grands détails sur les dissensions politiques des derniers siècles. On a dit qu'il avait cherché, par cet ouvrage, à concilier le parti représentant qui l'avait fait exiler : en effet, abandonnant la querelle des *natis*, qui alors était décidée, il s'est étudié à faire valoir les droits des citoyens par opposition à ceux du gouvernement; aussi l'ouvrage fut-il brûlé à Genève. »

III. *J.-J. Rousseau justifié envers sa patrie*, Lond., 1773, in-8°.

IV. *Géographie de Busching*, Laus., 1776-79, 12 vol., in-8°.

V. *Les Amants républicains*, Gen. et Paris, 1782, 2 vol. in-8°.—Roman politique.

VI. *Collection de tous les voyages faits autour du monde*, Laus., 1788.

90, 9 vol. in-8°, avec fig.; 2^e édit. augm., Laus., 1793, 10 vol. in-8°.

VII. *Histoire des trois voyages autour du monde par Cook*, Paris, 1793, 3 vol. in-8°.

VIII. *Laura et Auguste*, Paris, 1798, 2 vol. in-12. — Traduct. de l'anglais, supposée, d'après Barbier.

IX. Deux éditions rééditées du *Cours de géographie historique d'Osterwald*; Paris, 1804, 2 vol. in-12; Gen., 1813, 2 vol. in-12.

X. Une édit. augm. du *Dictionnaire de l'art*; Bâle, 1803, in-8°.

Il a laissé, en outre, quelques opuscules qui offrent peu d'intérêt aujourd'hui : *Considérations sur l'édit du 10 février 1781*, in-8°; — *Lettre circulaire des natifs de Genève*, 1770, in-8°; — *Lettre sur les natifs de Genève*, 1780, in-8°; — *Mémoire justificatif pour les natifs de Genève*, 1770, in-8°; — *M. Isaac Cornuaud*, 1781, in-8°; — *Voyage de Galec dans la ville de Yenef à Sindif*, 1780, in-8°.

Bourrit lui attribue la trad. de l'*État des prisons de l'Europe de Howard*, qui appartient, selon Sismondi, à Mme Koralio. Enfin Bérenger a été le principal rédacteur du *Tableau de la dernière quinzaine*, journal publié depuis 1794.

BERGER (N.), prévôt de Corbeil. De La Barre, auteur des *Antiquités de Corbeil*, nous apprend que ce prévôt fut un des principaux soutiens de l'église qui se forma dans cette ville au commencement du règne de Charles IX, et qui eut pour premier pasteur, s'il faut en croire le même historien, un procureur nommé Quentin. Le nombre des protestants s'accrut si rapidement que, dès 1562, ils se crurent assez forts pour livrer Corbeil au prince de Condé; mais cette entreprise fut déjouée par l'arrivée inattendue de quatre enseignes d'infanterie, en sorte qu'après avoir perdu huit jours devant cette bicoque, l'armée protestante dut lever le siège. Berger évita une mort certaine en se joignant aux troupes du prince. L'édit de pacification

de Saint-Germain lui ayant permis de retourner à Corbeil, il y reprit ses fonctions, dans lesquelles il fut maintenu par arrêt du Conseil privé, rendu contre les prétentions de celui qui les avait exercées en son absence. La Saint-Barthélemy l'obligea de nouveau à fuir, mais sa conversion lui fit accorder plus tard l'autorisation de rentrer dans ses foyers. Il demeura toujours un des plus zélés partisans de Henri IV.

Vers le même temps vivait un autre Berger qui exerçait le ministère sacré à Châteaudun dans la Beauce. Chassé aussi de son église par la Saint-Barthélemy, il se sauva à La Rochelle, ainsi que son collègue Baron et un grand nombre d'autres pasteurs (1). Il fut rendu plus tard à son troupeau, qu'il continua à édifier jusqu'en 1601, époque où il fut déchargé de ses fonctions « attendu ses grands services et l'affliction qu'il avoit. » Il vivait encore en 1605, comme nous l'apprennent les Actes du Synode de Gap, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance et de sympathie.

Le ministre Berger, qui desservait,

(1) Un ms. de la Bibl. de l'Arsenal, coté hist. 170, nous donne les noms de 50. Les voici : *De Chauverard*, min. de Neuville; *Fincrat*, Ars; *Mazières*, dit *La Place*, Marans; *Pasquier*, Neaix (1); *Bohier*, Chantilly; *Salomon*, La Flotte; *Auaise*, Beaumain; *de la Vallée*, La Chapelle; *Petit*, Barberazus; *Triart*, Coré; *Blachière*, Niort; *La Vallée Folios*, Le Brouage; *Chauvelon*, Saint-Martin; *Du Bruet*, Belleville; *Morin*, Chimpagny; *Bronsonaire*, Vieillerville; *de Losses*, Saint-Folgent; *Garnier de Saint-Marsant*, La Jaudouinée; *Pasquier*, Montreuil-Bonnin; *Garnier*, Vandré; *Girard*, Beussay; *Fournier*, Moëze; *Du Montin*, Fontenay-le-Comte; *Genet*, Saint-Gilles-sur-Vie; *Alesi*, Marigné; *Amory*, Brasseuir; *Chenet*, Saint-Christophe; *Mallet*, Montendre, Sorin, Frontenay; *Mosnier*, Saint-Gelais; *Akry*, Champdeniers; *Mercier*, Saint-Jean-Lipouze; *Thierry*, Yves; *Boucheron*, Chizé; *De Puy*, La Jarrie; *Rugneau*, Niell; *Norely*, Géneret (1); *Deffrout*, Parthenay; *La Place*, Talmont; *Bonquet*, Genes; *Marchay*, Tours; *Parnasse*, Saint-Savine; *Bonnel*, Beuzebourg; *d'Alinc*, Châtellerault; *Malterot*, Belhore; *Le Blaize*, Soubsie; *Merry*, Couturier, Clézeyroux. Plusieurs de ces églises ne se trouvent pas indiquées dans les listes d'Aymon, on doit en conclure qu'elles furent ruinées dans les guerres religieuses.

en 1603, l'église de Saint-Jean d'Angle était-il son fils? Rien n'empêche de l'admettre; et probablement que le conseiller *Pierre Berger*, dont il nous reste à parler, appartenait à la même famille.

Ce dernier fut choisi par la province de l'Isle-de-France pour remplir une des six places de conseiller accordées aux Réformés dans le parlement de Paris par l'art. XXX de l'édit de Nantes. On trouve dans les Actes de l'Assemblée politique de Saumur une lettre de lui, eu date du 23 nov. 1599, où il témoigne sa gratitude et promet de s'acquitter dignement de sa charge; ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser le catholicisme quelques années après. Le Synode de Toulouse invita les députés généraux à poursuivre son remplacement; mais la Cour, toujours bien disposée en faveur des nouveaux convertis, ne voulut jamais consentir à le déposer. Après de longues négociations, elle préféra s'engager, par un art. du traité de Blois, à créer une place nouvelle, dont fut pourvu le sieur de *Chanteclère*.

Une famille protestante du même nom habitait le Midi. En 1562, *Pierre Berger*, appelé aussi *Du Berger*, avocat à Montauban, fut envoyé à Toulouse pour demander du secours lorsque les Montalbaus furent menacés d'un siège par Burie et Montluc. En 1600, *Étienne Berger* était maître des comptes à Montpellier, et finalement *Claude-Bertrand Berger*, de Riom en Auvergne, s'est fait connaître par une traduction de 30 *Psalmes de David selon la vérité hébraïque*, Lyon, Jean de Tournes, 1549.

BERGUES (PHILIPPE DE), capitaine huguenot. En 1628, *Saint-Michel*, gouverneur de Montauban, à qui, avec *Sainte-Foy*, il avait amené de la Bassse-Guienne, à travers beaucoup de périls, une compagnie de chevaux-légers, le nomma membre du conseil de guerre. Peu de temps après, il l'envoya du côté de Bergerac, en le chargeant d'y lever de la cavalerie. Ber-

gues réussit à former un corps de 200 maîtres; mais la difficulté était de rentrer dans Montauban. Il avait déjà atteint La Française, non sans avoir eu à soutenir plusieurs escarmouches, dont il était sorti victorieux, lorsque tout-à-coup il se vit enveloppé et rompu par des forces supérieures. Une partie de sa troupe, sous les ordres de *Lentillac*, son lieutenant, se noya dans le Tarn en essayant de le traverser. A la tête de l'autre, réduite à une soixantaine d'hommes, il passa l'Aveyron et gagna Montauban. Quelques jours après, le 22 août, il fut chargé d'escorter les compagnies de *Sigoniac*, *La Peyrière*, *La Boisse*, *Dausin* et *Ségeville* jusqu'à Caussade, qui était menacée par les Catholiques et qui fut sauvée par ce secours. Plein de bravoure et d'activité, il seconda puis samment *Saint-Michel* dans toutes ses entreprises, jusqu'à ce qu'une misérable question d'intérêt les divisât. Bergues renait encore de rendre un service à Montauban, en signant à Villemade, avec *Leclerc*, *Natalis*, *Garrison* et *Fournes*, à qui s'étaient joints *Viroles* pour Castelsarrasin et *Cabreret* pour Montpezat, une trêve du labourage qui permit au moins d'ensemencer les terres, lorsqu'un ordre fort sage du gouverneur fit éclater la mé-sintelligence entre eux. La peste régnait dans les environs, *Saint-Michel* crut devoir prendre des mesures de précaution et défendit de ramener des prisonniers. Bergues refusa d'obéir, se prétendant libre d'agir comme il l'entendait. Il est possible qu'en manifestant ces étranges prétentions, il n'ait voulu que faire naître une occasion de se séparer d'un parti démóralisé par la prise de La Rochelle. Des amis communs s'interposèrent, et il fut décidé qu'on en référerait à *Rohan*, qui, de peur de se commettre, ne se hâta pas de prononcer. Bergues cependant noua une correspondance secrète avec *Castillon*, gouverneur de Caussade; mais *Saint-Michel* en eut vent, et craignant que ce ne fût dans le but

de faire un accommodement particulier, il envoia à Caussade son frère *Delanes*, qui chassa Castillon et son major *Valada*.

Bergues prit plus tard du service sous les drapeaux de Bernard de Saxe-Weimar, qui lui conféra le grade de lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie. Il en devint colonel quelque temps après, et, en 1630, il fut créé maréchal de camp, grade dans lequel il fut confirmé en 1632.

Dans le Mercure du mois de fév. 1688, on lit la nouvelle de la conversion et de l'entrée en religion d'une demoiselle de Bergues, fille aînée de M. de Bergues, seigneur de Faux. Était-ce une descendante du capitaine Bergues ou de Jacques de Bergues, ministre à Soudorgues en 1626 ? Le Mercure ne nous l'apprend pas ; il se garde bien aussi de nous dire par quels moyens cette conversion fut obtenue ; mais les tables publiées par Benoît de ceux qui ont souffert pour leur religion, nous permettent de rectifier ce qu'il a dissimulé à dessein. On y voit que cette demoiselle fut enlevée avec son père et sa mère, et ce fut sans aucun doute à la suite de cet enlèvement qu'elle fut enfermée dans un couvent, où elle résista aux efforts des convertisseurs pendant plus de trois ans. Si elle succomba, sa chute peut être rejetée sur la faiblesse de son âge et de son sexe ; son père, plus fort et plus énergique, résista à toutes les persécutions. Ruiné par les dragons, dont une compagnie entière avait été logée chez lui à discrétion, séparé de sa femme et de ses enfants, qu'il avait vu traîner de force à l'église catholique et jeter dans des convents, en butte lui-même aux traitements les plus indignes, il resta inébranlable dans sa foi.

BÉRINGHEN (PIERRE), armurier du pays de Clèves, soucie d'une famille dont plusieurs membres ont rempli de grands emplois à la Cour de France. Duclos raconte ainsi l'origine de sa fortune : « Pierre Bérin-

ghen, armurier hollandais, travaillait chez un gentilhomme de Normandie. Henri IV passant chez ce gentilhomme fut si content de son travail qu'il le prit à son service et le fit son valet de chambre. Il l'anoblit en 1606. » Déjà en 1601, le roi lui avait confié une des administrations les plus importantes, celle des mines, qui avait été centralisée par un édit du mois de juin, et dont Beringhen fut nommé contrôleur général avec Bellegarde. Cette faveur insigne, il la dut moins à son mérite personnel qu'à ses complaisances pour son maître.

De son mariage avec *Jeanne de Villette* naquit un fils, *Pierre II*, seigneur d'Armainvilliers, qui remplit auprès de Louis XIII les mêmes fonctions que son père auprès de Henri IV, et fut nommé grand bailli et gouverneur de la ville d'Étampes. Il épousa *Madeleine Bruneau*, « dame, lit-on dans les Mémoires de Conart, reconnue d'un chacun pour être d'un esprit éminent, d'une admirable conduite et d'une vie exemplaire », témoignage qui détruit complètement les médisances de Tallemant Des Réaux. Il en eut deux fils nommés *Henri* et *Maximilien*, et deux filles, *Judith* et *Marguerite*. Judith épousa *Louis Le Coutellier*, seigneur de Saint-Pater. Marguerite fut donnée en mariage à *Louis de Thibout*, sieur de La Luzerne. Maximilien fut lieutenant-colonel du régiment d'Hauterive et mourut sans alliance. Henri eut de bonne heure part aux bonnes grâces de Louis XIII, qui lui témoigna en maintes circonstances beaucoup d'estime et de confiance, ce qui ne l'empêcha pas pourtant de le sacrifier aux ressentiments de Richelieu. Étant malade à Lyon et se croyant sur le point de mourir, ce prince, en effet, lui avait confié un secret en lui faisant promettre de ne le révéler qu'après sa mort. Le cardinal ayant voulu connaître cette confidence, le refus du valet de chambre excita au plus haut point le mécontentement du ministre. Dès que son autorité fut solide-

ment établie, Richelieu, qui ne savait pas oublier, punit par l'exil la fidélité de Béringhen à sa parole.

Béringhen supporta noblement sa disgrâce. Il alla servir sous les drapeaux de Gustave-Adolphe, et assista à la bataille de Lutzen, en 1632. Après la mort du héros suédois, il s'attacha au prince Maurice, qui le fit capitaine de ses cuirassiers. « Sa disgrâce, lit-on dans les Mémoires de Mme de Monteville, sous la date de 1646, lui fut avantageuse ; car ayant été en Hollande, son propre pays, il acquit de la gloire en servant le prince d'Orango et en eut de beaux emplois auprès de sa personne. Son retour à la Cour fut aussi accompagné de bonheur. La reine, qui avait toujours eu de la bonne volonté pour lui, le considéra beaucoup, et il servit à la fortifier dans le choix du cardinal Mazarin. Toutes ces choses contribuèrent à son élévation. » Béringhen obtint, en effet, des faveurs de toute espèce. Il fut nommé maréchal de camp, conseiller d'état d'épée, chevalier des ordres du roi et premier écuyer de la petite écurie. Sur la fin de ses jours il se retira de la Cour, et mourut le 30 mars 1692, âgé de 89 ans.

S'il faut en croire Tallemant Des Réaux, Henri de Béringhen abandonna la religion dans laquelle il était né, avant même son voyage en Hollande, et par conséquent avant sa disgrâce. Le Dict. de la Noblesse garde sur ce point un silence aussi absolu que le P. Anselme et Mordri. Comme ces derniers, il se tait également sur la branche cadette de cette famille ; mais cette omission nous surprend peu, car cette branche persista dans la profession de la religion réformée.

Elle avait pour chef, à l'époque de la révocation, JEAN de Beringhen, secrétaire du roi, né vers 1625. Une note de police, conservée à la Bibl. nationale parmi les papiers de La Reynie (*Suppl. franç., 791. 4*), fait de lui ce portrait : « Bonne homme, dont l'esprit est assez doux, fort zélé dans

sa religion. » Son inébranlable fidélité à la foi évangélique lui aura de nombreuses persécutions. Irrité de son opinion protestante, Louis XIV l'exila, le 10 nov. 1688, à Limoges, et cette rigueur n'ayant point suffi pour briser sa constance, il le fit jeter dans les cachots de la Bastille. Nous trouvons son nom dans une liste de vingt-trois personnes enfermées pour cause de religion dans cette prison d'État, le 17 déc. 1686 (*Suppl. franç., 791. 2*). Les autres étaient Madame de Villarnoul et deux de ses filles ; madame Brunier, qui s'était échappée du couvent des Nouvelles Converties avec l'aide d'une femme Melon, crime qu'elles expiaient l'une et l'autre à la Bastille ; madame de La Fontaine ; madame Malet ; Hamonnet, marchand de dentelles et ancien de l'église de Paris, exilé d'abord à Mayenne, en même temps que Béringhen, puis transféré avec sa femme dans la fameuse forteresse ; de Verdeille, Cahane, de Langey, Virazel, Constans, avocat du Languedoc, incarcéré parce qu'il allait de maison en maison à Paris pour affirmer ses coreligionnaires dans leur foi ; de Saint-Jean, de Cagny, de Lamay, de Rapin, de Grimpré, capitaine de grenadiers, arrêté au moment où il cherchait à passer en pays étranger avec sa famille ; de Boncœur ; de Crommelin, qui déjà avait succombé ; de Sainte-Hermine. De la Bastille, Béringhen fut, vers ce temps, transféré au château d'Angoulême ; mais il finit par être rendu à la liberté. Il se retira en Hollande avec sa femme, N. de Menoux, que Mme Du Noyer appelle, dans ses Mémoires, une personne d'un mérite et d'une vertu extraordinaires, et qui avait eu, elle aussi, sa part dans les persécutions, ayant été enfermée dans un couvent en 1686.

Béringhen paraît n'avoir eu qu'un fils, nommé Théodore ; mais il laissa plusieurs filles, dont l'une, appelée SUSANNE, épouse le duc de La Force, et une autre le conseiller Le Coq.

Théodore, conseiller au parlement de Paris, fut, comme son père, une des victimes du fanatisme ; il fut exilé à Vézelay, le 5 janvier 1686 ; mais rien ne nous assure qu'il montra la même constance. On pourrait même inférer le contraire de ce passage de Benoît : « La famille de Béringhem se conserva presque tout entière. Le père, la mère et les eufs, les filles mariées ou à marier, eurent une égale résolution, et particulièrement la duchesse de La Force, que la douleur d'être séparée du due son mari, privée de ses enfants, éloignée de tous ses proches, enfermée successivement en diverses prisons, sans secours, sans communication, sans relâche durant environ sept ans, n'a pas été capable de vaincre. »

Théodore de Béringhem avait épousé, au mois de janvier 1685, *Élisabeth-Marie Goyon*, fille de *Claude-Charles Goyon*, baron de Marcé, et de *Marie d'Appelvoisin*.

BERJON (JEAN), imprimeur de Paris au commencement du XVII^e siècle, est connu par de belles éditions du *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, du *Livre d'architecture de Jacques Du Cerceau*, de la *Monarchie aristodémocratique de Louis de Mayerne Turquet*; du *Traité de la police royale* de Jacques de Hamel. Il avait épousé une fille de l'imprimeur Duval. Son frère *Matthieu*, établi à Genève, y imprima, entre autres ouvrages, les *Sermains de Calrin*, 1609, in-fol.

BERMOND, nom d'une famille illustre du Languedoc, divisée dès le XVI^e siècle en plusieurs branches, dont trois embrassèrent la Réforme.

1. BRANCHE DE SAINT BONNET. Cette branche était représentée, à l'époque où les doctrines protestantes s'introduisirent dans nos provinces méridionales, par deux frères nommés Louis de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Jean de Gardoneisque, et Antoine de Saint-Bonnet, seigneur de Thoiras, Saint-Jean de Gardoneisque et Montferrier. Ce dernier n'eut pas d'hé-

ritier direct lit, en 1550, donation de ses biens aux enfants de son frère, au nombre de quatre : *Jacques*, *François*, *Daniel* et *Martine*.

Cette famille abjura-t-elle la religion romaine lorsque *Olivier Turdieu* fonda, vers 1560, la communauté protestante de Saint-Jean de Gardoneisque ? Tout nous porte à le croire. Ou lit, en effet, dans l'*Histoire du Languedoc* :

« Le seigneur de Saint-Jean de Gardoneisque, fils du seigneur de Toiras, le seigneur *Du Cardet*, le baron de Fons et le plus jeune des fils du seigneur de *La Fare*, qui avoient accepté la qualité de chefs des religieux dans le Bas-Languedoc; *Pierre Robert*, lieutenant du viguier de Nismes; *Philippe Chabot*, les deux fils du seigneur de *Maillane* de Beaucaire, qui étoient allés à Genève pour servir l'entreprise sur Lyon, et qui en étoient revenus; *Guillaume Sandic*, seigneur de Saint-George, et quelques-uns des principaux habitans de Montpellier, asssemblèrent des troupes dans les Cévennes à la première nouvelle de l'entrée du comte de Villars dans le pays. Le comte fit proclamer aussitôt dans toutes les villes des défenses de retirer, loger ou favoriser les rebelles ni aucun ministre ou prédicant de Genève, leurs complices ou autres contre lesquels il yavoit des procédures de justice, sous peine de prise de corps et de confiscation de biens; avec ordre de se saisir de leurs personnes, de les conduire dans les prisons les plus voisines, de lui donner avis de leur retraite, de raser ou de brûler les maisons de leurs réveilleurs, si on pouvoit les prendre, ainsi que les maisons des scélérats et rebelles, dont il déclarera les biens confisqués. Le comte ordonna en même temps de traiter avec la même rigueur les villes, bourgs, villages et communautés qui ne révéleroient pas tout ce qui viendroit à leur connaissance à ce sujet, et qui manqueroient à leur devoir et à la soumission due à l'Église et au service du roi. » Cette proclamation sauvage publiée, Villars pénétra dans

les Cévennes à la tête de ses troupes, attaqua le château de Saint-Jean de Gardonencque, dissipa les religieux qui s'y étaient retirés, le livra aux flammes, et releva le culte catholique partout où il avait été abattu.

La tranquillité rétablie par de paix moyens ne pouvait être de longue durée. Aussi la guerre ne tarda-t-elle pas à recommencer plus terrible et plus implacable; il est permis de apposer que Jacques de Saint-Bonnet y prit une part active autant par zèle religieux que par esprit de vengeance. Nous ne le voyons, du reste, reparaitre sur la scène qu'en 1563, alors que, sur l'ordre du comte de Crussol, il se hâta de joindre Beaujoliné, avec le baron de Portes, Aissan, Beaufort, Saint-Jean, Gabriac, Lours le jeune, Roure, Chadauc et toute la noblesse protestante du Vivarais, des Cévennes et du Gévaudan. Il s'agissait de faire lever le siège de Florac, que le baron de La Fare avait entrepris dans le seul but d'enlever une jeune religieuse d'une rare beauté. A l'approche des Réformés, l'armée catholique se retira. Saint-Bonnet vola ensuite au secours du baron de Peyre, dont le château avait été saccagé, et laida à s'emparer de Recoules, ainsi que de plusieurs autres places.

Depuis cette époque il disparaît complètement de l'histoire de nos troubles religieux. Tout ce que les généalogistes nous apprennent, c'est qu'il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Antoinette de Brignac-Montarnaud*. Son titre et ses terres passèrent à son frère François, un des plus braves lieutenants de Lesdiguières, qui épousa, en 1588, *Louise Du Cros*, dame de Saint-Bauzel. Il en eut un fils, nommé JEAN, qui prit alliance avec *Suzanne de Soubeiran* en 1615. De ce mariage naquit *Hélène de Saint-Bonnet*, morte en 1653, laissant de sa femme, *Louise Le Roux de Montauban*, JACQUES de Saint-Bonnet de Bermond Du Caylar, seigneur de Thoiras, en qui s'éteignit cette branche dans la ligne masculine, s'il faut

en croire les généalogistes. Mais ils sont évidemment dans l'erreur. Jacques de Saint-Bonnet eut au moins un fils, lequel commanda les Grands Mousquetaires en Prusse et fut tué au siège de Rude, où il servait comme volontaire.

II. BRANCHE DU CAYLAR. Le chef de cette branche, à l'époque où nous reporte l'*Histoire du Protestantisme*, était Paul Du Caylar, mari de Jeanne de Porcelet et père de neuf enfants, dont cinq filles et quatre fils. L'aîné, Timothée, s'établit en Picardie; sa destinée est inconnue. Le second, appelé *Guillaume*, s'attacha au maréchal Damville et fut tué, selon le *Journal de Charonneau*, devant Cessenon en 1584, laissant de sa femme, *Barthélémy de Fizes*, un fils du nom de *BALTHAZAR*, mort sans postérité. Le troisième, *JACQUES*, servit d'abord dans les rangs catholiques; mais ayant été fait prisonnier à Reconstitue par *Saint-Jean de Gardonencque*, il embrassa la religion protestante et rendit au parti huguenot des services en récompense desquels Henri IV le nomma gouverneur de Béziers par lettres-patentes données à Fontainebleau en 1599. Il mourut en 1607. *Alizette d'Arançon*, sa femme, lui avait donné, outre quatre filles, un fils appelé *Guillaume*, qui remplit la charge de lieutenant au gouvernement de la ville de Béziers.

III. BRANCHE DE PUSSERGUER. Le dernier et le plus connu des quatre fils de Paul Du Caylar fut le fondateur de cette branche. Il se nommait *Guillaume*, comme un de ses aïeux: il en est résulté, nous le craignons, dans la généalogie dressée par le P. Anselme, une confusion entre les deux frères, qu'il est impossible aujourd'hui de débrouiller. Nous devons nous borner à reproduire, avec quelques additions, la notice publiée dans l'*Histoire général, et chronol. de la Maison de France et des grands officiers de la couronne*.

Guillaume Du Caylar, plus connu

sous le nom de SONDILLAN [Espondeillau], terre qu'il possédait en partie, se trouvait, en 1562, auprès du prince de Condé, qui le renvoya dans le Languedoc pour presser Beaudiné de prendre les armes. La même année, *Crussel* et *Odet de Châtillon* le chargèrent, avec le capitaine *Bouillargues*, de surprendre le Pont - Saint - Esprit, place importante que tenait *Des Adrets*, dont les menées commençaient à paraître suspectes aux chefs huguenots. En 1568, Sondillan joi-
gnit, à la tête d'une compagnie de cavalerie légère, le puissant secours que le Languedoc et le Dauphiné envoient au prince de Condé. Nommé gouverneur de Champigny, lorsque cette place tomba au pouvoir des Protestants, il ne tarda pas à être rappelé auprès du prince, qui l'attacha à sa personne avec le titre de capitaine de ses gardes. Sa compagnie prit dès lors le nom de cornette de Sondillan-le-Prince. En 1569, il combattut avec une grande bravoure à Jarnac, où il fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, il s'attacha à Damville, à qui il servit de maréchal de camp en 1578, et qui le nomma, en 1585, gouverneur de Béziers à la place de son frère, charge dans laquelle il fut confirmé par Henri IV, le 11 nov. 1596.

Le 6 avril 1576, il avait épousé *Isabeau de Lort*, qui lui donna huit enfants. L'aîné, *HENRI*, seigneur de Puissarguier et de Cazillac, colonel d'infanterie, en 1597, sous les ordres du maréchal d'Ornano, devint gouverneur de Béziers, en 1603, par la démission que fit en sa faveur *Jacques Du Caylar* son oncle. Dépossédé en 1632, pour être entré dans la conspiration de Montmorency, il fut rétabli en 1644, en récompense sans doute des services qu'il avait rendus lors du siège de Leucate. Par contrat du 13 nov. 1603, il avait épousé *Clair de Boyer*, fille de *Pierre de Boyer*, seigneur de Sorgues, et de *Marguerite de Saint-Étienne*, et en avait eu deux fils et trois filles. — Le second fils de

Guillaume Du Caylar se nommait *Louis*. Il épousa, en 1609, *Charlotte d'Arnoye* qui le laissa veuf, en 1644, avec deux fils, *JACQUES* et *JEAN*. — On ne sait rien du troisième, *HERCULE*, non plus que des quatre dernières filles, *MARGUERITE*, *MADELAINE*, *ISABEAU* et *JEANNE*; mais le P. Anselme nous apprend que l'aînée de ces dernières, *ANTOINETTE*, épousa *Jean de Narbonne-Caylus*, seigneur de Faugères, d'une des familles protestantes les plus distinguées du Languedoc.

BERNARD, nom d'une famille noble du Quercy. Cette famille avait pour chef, en 1536, Jean de Bernard, seigneur de La Borie, marié à Hélène de Clèves, et père de douze enfants, dont deux portaient le nom de Jean. Analogie de temps, de lieu, de nom, tout nous porte à croire que l'un des deux fils du seigneur de La Borie est identique avec le capitaine huguenot que Théodore de Béziers et d'autres historiens désignent sous le nom de *Jean La Borie*.

Jean La Borie se trouvait à Montauban à l'époque du siège de cette ville par Terride et la farouche Montluc, en 1562. Il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à la reddition de la place. Nommé capitaine de la ville, ayant sous ses ordres trois compagnies de milices bourgeois commandées par *Jean de Moncaut*, dit *Bremont*, par *Antoine Le Jean* et par *François Malfèches*, surnommé *Letap*, il seconda bravement le gouverneur, et, par de fréquentes sorties, il sut procurer aux habitants des vivres dont ils manquaient absolument. Les Catholiques s'éloignèrent; mais ayant appris le départ de Duras et de Marchastel avec toutes les troupes étrangères, ils ne tardèrent pas à reparaitre devant Montauban, qui n'avait pour tous défenseurs que 600 hommes peu exercés au métier des armes et quelques soldats qui y étaient restés secrètement, à la sollicitation de *Peyrol*. Après avoir vu échouer une surprise tentée par

Fontgrare, qui avait posé à l'ennemi, Terride fit attaquer le faubourg Saint-Antoine défeudé par une simple tranchée et l'occupa sans résistance. « Là, raconte Crespin, ne fut oublié de cruauté, pillage et vilenie, jusques à ce point qu'une femme honnête de la religion, étant enceinte, et se montrant constante et vertueuse, jusqu'au bout, y fut fendue vive, son fruit arraché du ventre et aussitôt massacré. » Cet acte de barbarie apprenait aux habitants de Montauban ce qu'ils avaient à attendre ; aussi refusèrent-ils tout accommodement, résolus à se défendre jusqu'à la mort. Toutes les mesures furent prises à la hâte pour une vigoureuse résistance. *Pierre Salliet*, ministre de Rabasteus, et *Bernard de Preissac*, ministre de Négrepelisse, furent chargés d'encourager par leurs exhortations les défenseurs du fort des Jacobins ; la porte des Cordeliers fut assignée à *Jean Constans* ; celle du Moustier, à *Pierre Gaillouse*, ministre d'Albius, appelé ailleurs, par Bézé, Galeuste, et dans les listes d'Aymon, Galiastre ; celle des Carmes, à *Regnaut*, ministre de Cataleux ; celle du Pont, à *Étienne Moalan ou Mouailhan*, ministre de Caylus. *Pierre Sestier*, dit *Du Croissant*, fut placé au corps de garde de la place pour y faire des prières jour et nuit. Cets, ancien de l'église et médecin, fut chargé des blessés, et *Martin Taschard*, des femmes et des vieillards qui, rassemblés dans le temple Saint-Jacques, adressaient leurs supplications au Dieu des armées. A chaque porte fut placé un conseiller pour la distribution des munitions. Les cinq consuls enfin, *Hugues Culvet*, *Jean Portus*, *Jean Pons*, *Naves* et *Antoine Canesilles*, se chargèrent de la défense chacun d'une porte.

L'artillerie catholique ouvrit le feu dans la nuit du 12 au 13 octobre, mais sans beaucoup d'effet, les habitants, jusqu'aux enfants et aux femmes, travaillant à l'eudi à réparer les dégâts. Le 23, les assiégeants, s'aper-

cevant du peu de progrès qu'ils faisaient, résolurent de convertir le siège en blocus. La Borie, convaincu que la place ne pourrait résister longtemps, voulut capituler, pendant qu'il était encore en position d'obtenir des conditions honorables. Mais les ministres refusèrent absolument d'y consentir « s'opposans, dit Bézé, à tons parlementaires avec plusieurs vives remontrances et témoignages exprès de l'Écriture, et notamment de l'histoire de Néhémie, et semblables autres passages. » Le gouverneur qui pensait sans doute s'entendre mieux qu'eux aux affaires de la guerre, ne tint compte de leur opposition ; il sollicita une entrevue, qui eut lieu le 28, en présence de *Jean Constans*. Le lendemain, il assembla un conseil auquel assistèrent, outre une partie des consuls, *Antoine Durant*, lieutenant du juge ordinaire, et les ministres *Taschard*, *Du Croissant* et *Constans*. Il leur représenta la nécessité de recevoir dans la ville le lieutenant du roi, sous la condition du maintien de la religion réformée. *Durant* et *Du Croissant* se rangèrent d'abord à son avis ; mais leurs collègues ayant fait sentir le danger auquel on s'exposerait en ouvrant les portes aux troupes catholiques habituées à violer les plus saintes capitulations, comme elles l'avaient prouvé dans tant d'autres villes, et ayant surtout fait valoir cette considération, que recevoir Terride comme lieutenant du roi, c'était avouer qu'on avait pris les armes contre le roi, ils revirent à l'opinion de la majorité du conseil. S'il faut en croire Bézé, La Borie, emporté par son mécontentement, prêta l'oreille aux propositions de Terride qui lui proposait le gouvernement de Montauban. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se tint pas pour vaincu. Le 30, il convoqua une assemblée générale du peuple et lui exposa la situation presque désespérée de la ville : la disette des vivres, l'épuisement des munitions, la défaite de *Duras* qui enlevait tout espoir de

secours, la soumission de toutes les villes voisines, en conseillant d'accepter les propositions du chef catholique pendant qu'il en était encore temps. Exaspéré de l'opposition des ministres, il se laissa entraîner par la colère jusqu'à les traiter de mutins et de séditions. Ces paroles outrageantes faillirent lui coûter la vie. Sans l'intervention de *Hugues Bonencontre*, il aurait été mis en accusation comme traître. Le 15 du mois suivant, un nouveau conseil fut tenu, dans lequel les avis ne furent pas moins partagés. Ce qui prouve, à notre avis, que La Borie avait raison d'insister, c'est que la plupart de ses lieutenants, entre autres *Jean de Moncaut* et *Escrabiac*, jugeaient, comme lui, que Montauban était hors d'état de prolonger davantage sa résistance. L'événement cependant leur donna tort. *Bessier*, au nom des habitants, et *Messier*, au nom des soldats étrangers, ayant enfin déclaré qu'ils ne voulaient entendre à aucune espèce d'accordmement, La Borie se décida à déposer le commandement et à quitter la ville. Sons prétexte d'aller voir sa femme, il sortit de Montauban et se rendit dans le camp catholique, d'où il écrivit aux cousins que si les Montalbanais se déclinaient à capituler, il s'emploierait, lui et ses amis, à leur obtenir les conditions les plus avantageuses. Après son départ, la guerre continua avec plus de vivacité que jamais. Le capitaine *Lanis*, secondé par le sergent *Forges* et le caporal *Pambelon*, réussit à introduire dans la ville plusieurs convois de vivres, ce qui permit d'attendre la conclusion de la paix. Parmi les gens de marque qui périrent à ce siège, Bézé cite les capitaines *Assier* et *Consignal*, avec les enseignes *Perrine* et *Pierre Colon*.

Bézé affirme que La Borie mourut peu de temps après la publication de la paix.

La Borie, cité parmi les plus bravos défenseurs de l'héroïque ville d'Issoire, en 1577, n'était-il pas pa-

rent de Jean de Laborie ? Celui-ci tomba victime de l'atroce cruauté du duc d'Anjou qui, pour punir cette malheureuse ville de son intrépide défense, la fit mettre à feu et à sang. Condamné à être pendu, malgré sa qualité de noble, il subit ce supplice avec calme et résignation. Peut-être est-ce de cet infortuné gentilhomme que descendait *Samson de La Borie*, docteur en droit, membre du consistoire d'Aubenas, qui fut député à l'assemblée politique de Grenoble, en 1615, pour la province du Vivarais; chargé, en 1620, par une partie du consistoire d'Aubenas de soutenir l'appel de *Jean de La Faye*, devant le Synode national d'Alais, et plus tard, en 1622, envoyé à la Cour pour la négociation de la paix.

BERNARD (CATHERINE), poète dramatique et romancier, de l'Académie des Recrue, plusieurs fois lauréat de l'Académie française et des Jeux floraux, était née à Rouen vers 1663, et mourut à Paris en 1712.

Catherine Bernard jouit de son temps d'une certaine célébrité, à laquelle sa parenté avec les deux Corneille, et surtout avec Bernard de Fontenelle, ne fut pas tout-à-fait étrangère. On voulut même reconnaître la main de ce dernier dans plusieurs de ses écrits. Mais, en général, on doit se délier de ces paternités honteuses ou complaisantes qui n'osent s'avouer; elles n'ont le plus souvent de réalité que dans l'imagination du critique assez habile pour les inventer. Notre siècle nous a appris à être moins injustes envers les femmes auteurs. Ne tiennent-elles pas le sceptre de la poésie lyrique en France depuis que le prince de nos poètes a fait entendre avant le temps son chant du cygne?

Selon nous, rien n'autorise à dire que Catherine Bernard a partagé avec qui que ce soit la paternité de ses œuvres. Nous ne voyons rien, ni dans ses poésies, ni dans ses romans, qui ait exigé le travail de plusieurs têtes; l'imagination d'une femme, l'intelli-

gence d'une femme ont pu y suffire. Même cet interrogatoire que Brutus fait subir à son fils, et dont on a cru devoir faire honneur à Fontenelle, ne nous semble pas passer le portée d'une conception de femme. Les grandes pensées ne viennent-elles pas du cœur ? Un esprit simple et naturel rencontrera plus facilement le sublime que le haut comique.

BRUTUS.

N'achève pas : dans l'horreur qui m'accable,
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils, ou si je n'en ai plus.

TITUS.

Non, vous n'en avez point, etc.

Voltaire, qui se connaissait en beaux mouvements, semble avoir imité ce passage. Comme Molière, il reprenait son bien où il le trouvait ; et d'ailleurs le Brutus de Catherine Bernard était trop profondément oublié pour que ce plagiat tirât à conséquence.

BRUTUS.

Arrête, téméraire !
De deux fils que j'aimais le ciel m'avait fait [père,
J'ai perdu l'un] que dis-je : ah ! malheureux Parle, si je encore un fils ! [Tutu].

TITUS.

Non, vous n'en avez plus.

On prétend que c'est pour complaire à madame de Pontchartrain, et sans doute aussi pour ne pas perdre, avec les bonnes grâces de cette dame, la permission qu'elle lui faisait, que l'auteur de Laodamie et de Brutus renonça aux succès du théâtre.

En octobre 1685, c'est-à-dire au fort des persécutions religieuses, dans le mois même de la révocation de l'édit de Nantes, Catherine Bernard avait fait son abjuration. Le Mercure galant annonça cette nouvelle en ces termes : « Mademoiselle Bernard de Rouen, pour qui les galants ouvrages qui ont paru d'elle nous ont donné tant d'estime, a fait abjuration depuis huit jours. Comme elle a infiniment d'esprit, il est aisément de juger qu'elle n'a renoncé aux erreurs où sa naissance l'avait engagée qu'après une sérieuse et longue

recherche de la vérité. » Joindre l'ironie au supplice, n'est-ce pas le comble de l'infamie ?

Voici quelles furent ses publications.

I. *Frédéric de Sicile*, Paris, 1680, 3 vol. in-12 ; nouv. édit. sous le titre : *Le prince Frédéric de Sicile, par mademoiselle B****, Paris, 1690, 3 vol. in-12. — C'est la première des publications de Catherine Bernard ; elle termina ce roman à l'âge de 17 ans, et le fit paraître d'abord sous le voile de l'anonyme.

II. *Les Malheurs de l'amour*; première nouvelle, *Éléonore d'Yveré*, Paris, 1687, in-12. — Barbier prétend que Fontenelle mit la main à ce roman.

III. *Laodamie, reine d'Épire*, Paris, 1689, in-12. — D'après les Tablettes dramatiques du chevalier de Mouhy (Paris, 1763), cette tragédie fut représentée pour la première fois au Théâtre Français, le 11 février 1689 ; mais Beauchamps, dans ses Recherches sur les théâtres de France, et l'auteur du Dictionnaire portatif des théâtres (Paris, 1754) adoptent l'année 1688. Cette pièce n'eut pas moins de 20 représentations, ce qui, à cette époque, constituait un beau succès.

IV. *Le Comte d'Amboise* [enonyme], Paris, 1689, 2 vol. in-12.

V. *Brutus*, Paris, 1691, in-12 ; 2^e édit., 1730, in-12. — Cette tragédie fut représentée pour la première fois au Théâtre Français, le 18 décembre 1690. Elle eut 25 représentations, tandis que la tragédie de Voltaire, donnée en 1750, n'en eut que 15.

VI. *Bradamante*, tragédie représentée à Paris et à Versailles, en novembre 1695, d'après Beauchamps, et imprimée la même année dans le recueil du Théâtre Français, d'après l'auteur du Dictionnaire portatif des théâtres, qui néanmoins n'attribue pas cette pièce à mademoiselle Bernard, mais pense qu'elle pourrait bien être la même que celle donnée en

1622 par un anonyme. Après des indications aussi précises, on aurait peine à comprendre que cette tragédie n'eût été ni représentée, ni imprimée, en un mot qu'elle n'exista pas. Telle est cependant l'opinion la plus probable. Si l'on s'en rapporte au chevalier de Mouhy, la tragédie de Bradamante, que Beauchamps attribue à Catherine Bernard, ne serait autre que celle de Thomas Corneille, représentée le 18 nov. 1663. Un chiffre renversé dans cette dernière date aura sans doute amené cette confusion. — Bradamante était une nièce de l'empereur Charlemagne. Ce sujet, tiré de l'Arioste, a été mis jusqu'à cinq fois sur la scène, par différents auteurs dramatiques.

VII. *Inès de Cordoue, nouvelle espagnole* [anonyme], Paris, 1696, in-12.

Nous ne terminerons pas cette notice sans mentionner un petit écrit que l'on a longtemps attribué à Catherine Bernard; nous voulons parler de la *Relation de l'isle de Bornéo, ou Lettre écrite de Batavia touchant une guerre civile qui s'est élevée dans l'ile de Bornéo* (Nouv. édit. avec une suite, En Europe [Paris, Didot aîné], 1807, in-12 de 47 pp.) Mais les meilleures bibliographes de nos jours reconnaissent Fontenelle pour son auteur. « Cette relation, qui ne contient que quatre pages, est écrite, dit Barbier, avec le talent et la finesse d'esprit qui distinguent Fontenelle. » C'est une satire de l'Eglise catholique. L'Eglise de Rome y est désignée par l'anagramme de *Mro*, et celle de Genève par celle d'*Eénégu*. Le doute qui plane encore sur l'auteur de cette satire nous autorise à nous en emparer comme de notre bien. Et d'ailleurs, si nous en jugeons par le plaisir que nous avons eu à la lire, nos lecteurs nous sauront gré de la transcrire ici.

Cet écrit a paru d'abord dans les Nouvelles de la République des Lettres (janvier 1686) sous le titre : *Extrait d'une lettre écrite de Batavia dans les*

Indes Orientales, le 27 nov. 1684, contenu dans une lettre de M. de Fontenelle, reçue à Rotterdam par M. Bânage. Le voici à peu près en entier : « Il y a quelques années que la reine nommée Miseo [Moisel] mourut et sa fille Mro lui succéda. Reconnue d'abord dans toute l'île sans difficulté, les commencemens de son règne furent assez goûts par ses sujets ; mais en suite les nouveautés qu'elle introduisit peu à peu dans le gouvernement firent murmurer. Mro vouloit que tous ses ministres fussent eunuques, condition très-dure, et qu'on n'avoit point jusqu'alors imposée ; et cependant elle ne les faisoit mutiler que d'une certaine façon qui n'empêchoit point les maries de se plaindre encore d'eux. C'est la coutume que les reines donnent à certains jours des festins publics [Sainte Cène] à leurs sujets. Mro en avoit retranché la moitié de ce que donnaient les autres reines ; bien plus, le pain étoit sous son règne d'un prix excessif dans toute l'île, et l'on ne savoit ce qu'il étoit devenu, si ce n'est qu'on accusoit de certains magiciens qu'elle avoit à ses gages, de le faire périr avec des paroles. On se plaignoit beaucoup encore de quelques prisons nouvellement bâties [le purgatoire] où elle faisoit jeter les criminels, et d'où elle les tiroit pour de l'argent, ce qui avoit considérablement augmenté ses revenus. Mais rien ne choquoit plus les habitans de Bornéo que la salle des cadavres qui étoit dans le palais de la reine, quoiqu'à dire le vrai ce ne fut pas un mal bien réel pour des sujets. Elle faisoit embaumer les corps de ses favoris lorsqu'ils mourroient, on les arrangeoit dans cette salle en grande cérémonie, et il falloit qu'on leur rendît ses respects [adoration des saints] avant que d'entrer dans l'appartement de Mro. Il y avoit des esprits naturellement fiers et indépendans qui ne s'y pouvoient résoudre. Les peuples de l'île étoient dans ces mauvaises dispositions à l'égard du gou-

vernement, lorsque voici une nouvelle reine qui se présente, qui prétend être fille de Miseo, et déposséder Mreo. Elle commence par aboyer toutes les nouveautés dont on se plaintoit : point d'eunuques chez elle, point de magiciens qui fassent encherir le pain, point de salles pour les cadavres, point de prisons que selon l'ancien ordre, point de festins impairs. J'avois oublié de vous dire que les peuples de Bornéo sont dans l'opinion que les enfants légitimes doivent ressembler à leurs parents. Eénegu, c'étoit le nom de la nouvelle princesse, ressemblait parfaitement à la feu reine Miseo, au lieu que Mreo n'en avoit presque pas un trait ; aussi avoit-on remarqué que Mreo n'aimoit point trop à se laisser voir en public ; on dit même qu'elle supprimoit, autant que possible, les portraits de Miseo [la Bible]. Eénegu tout au contraire les conservoit de tout son pouvoir, et faisoit extrêmement valoir sa ressemblance. Mreo avoit aussi de son côté un grand avantage, c'est qu'il étoit constant qu'elle étoit née de Miseo, du moins par le rapport des seigneurs qui avoient dû en être témoins, et ces seigneurs n'avoient point vu naître Eénegu. Il est vrai qu'Eénegu prétendoit qu'ils avoient été corrompus, ce qui n'étoit guères vraisemblable. Cependant la contestation de ces deux reines a partagé toute l'Isle, et y a allumé la guerre de toutes parts. Les uns tiennent pour la ressemblance contre la certitude de la naissance, les autres pour la certitude de la naissance contre la ressemblance. Il s'est donné beaucoup de batailles très-sanglantes, et aucun des deux partis n'a encore tout-à-fait ruiné l'autre. On croit pourtant que Mreo l'emportera. Il n'y a pas long tems qu'elle a surpris dans des endroits fort difficiles une partie de l'armée d'Eénegu, et en a exigé le serment de fidélité. Si son parti n'en est pas extrêmement fortifié, parce que ces soldats ne combattaient pas trop volontiers sous ses enseignes, du moins celui d'Eénegu

neug ou est fort affaibli. J'aurai soin de vous apprendre l'année prochaine le succès de cette guerre, puisque vous aimez assez l'histoïre pour ne pas négliger celle de ces pays barbares, dont les mœurs et les coutumes sont si étranges. »

Cette satire est évidemment sortie de la plume d'un écrivain protestant, et Fontenelle ne tenait ni pour Rome ni pour Genève. Nous la restituons donc volontiers à Catherine Beruard.

BERNARD (ÉMERY), natif d'Orléans, a écrit : *Brièue et facile méthode pour apprendre à chanter en mesme*, Gen., Jean Duraud, 1570.

BERNARD (JACQUES), né à Nions, le 1^{er} sept. 1638, mort à Leyde, le 27 avril 1718. Sa famille professait depuis longtemps le protestantisme. Des 1567, un capitaine Bernard de Nions servait dans la principauté d'Orange.

Fils de **SALOMON BERNARD**, ministre dans le Dauphiné, et de **Madelaine Galatin**, d'une des meilleures familles de Genève, Jacques Bernard fut destiné dès son enfance à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses premières études au collège de Die, il partit pour Genève avec son frère ainé, qui mourut au bout de peu de temps, et y fit ses cours de rhétorique et de philosophie. Il étudia en même temps la théologie et acquit des connaissances assez étendues en hébreu. De retour dans sa patrie, il fut consacré en 1679, et donné à l'église de Venterol, qu'il quitta plus tard pour celle de Vinsobres. L'exercice ayant été interdit dans cette dernière ville et le temple démolí, Bernard, emporté par un zèle qu'on ne se sent pas le courage de blâmer, quelque illégale qu'en ait été la manifestation, réunit son troupeau sur les ruines de son église et se défendit contre les soldats qui voulaient disperser le rassemblement. Quelques-uns des assaillants furent tués. C'était plus qu'il n'en fallait pour le conduire à l'échafaud. Il se batta, en 1683, de faire à

Genève, où il apprit qu'il avait été pendu en effigie. Ne se trouvant pas en sûreté si près des frontières, il se sauva à Lausanne, où son père le rejoignit peu de temps après. Leurs biens ayant été confisqués au profit d'un de leurs parents qui s'était fait catholique, Bernard n'eut d'autre ressource que de donner des leçons de philosophie et de mathématiques. Lorsque la révocation de l'édit de Nantes lui enleva tout espoir de revoir son église, il passa en Hollande et obtint pension de la ville de Gouda. Le mariage qu'il contracta vers 1690 lui créant de nouveaux devoirs, il s'établit à La Haye, où il ouvrit une école pour la philosophie, les mathématiques et les belles-lettres, sans renoncer toutefois à sa place de ministre pensionnaire qu'il continua à remplir en allant prêcher à Gouda, lorsque son tour arrivait, même après que *Le Clerc*, son parent, l'eut chargé, en 1691, de poursuivre la publication de la *Bibliothèque universelle*, dont il rédigea les six derniers volumes.

Bernard ne manquait certainement pas d'érudition; cependant, sous le rapport de l'étendue et de la variété des connaissances, comme sous celui de l'esprit critique, il ne pouvait se placer à côté de *Le Clerc*; aussi le public s'aperçut-il bientôt de son infériorité. La comparaison lui fut plus défavorable encore lorsqu'au mois de janv. 1699, après une interruption de dix années, il osa entreprendre de continuer les *Nouvelles de la république des lettres*, journal auquel Bayle avait imprimé le cachet de son génie. Il y travailla cependant jusqu'au mois de déc. 1710, et, après une nouvelle interruption, l'ayant repris en 1716, il ne l'abandonna plus qu'à sa mort.

Après avoir longtemps attendu une place de pasteur à Leyde, qui deux fois lui avait été offerte par les Réfugiés français établis dans cette ville, et deux fois lui avait échappé par l'opposition du roi Guillaume, l'ancien stathouder de Hollande ne trouvant

pas assez monarchiques les principes de la victime du despotisme royal, Bernard l'obtint enfin, au mois d'oct. 1703, après la mort de ce prince. Il fut chargé en même temps, comme supplément, du cours de philosophie à l'université de Leyde, et, en 1712, il fut nommé professeur en titre.

Bernard était un écrivain laborieux, mais malheureusement il possédait à un très-médiocre degré le talent d'écrire. Son style est diffus, incorrect, plein de locutions basses, d'expressions triviales. Ces défauts étaient surtout sensibles dans ses sermons, quoiqu'il y mit beaucoup de soin, beaucoup trop de soin même, s'il est vrai que, pour rendre ses exhortations plus utiles, il soumettait les fidèles de son église à une sorte d'inquisition quelquefois fort importune. Il les rédigeait toujours par écrit et les apprenait par cœur, persuadé que les sermons écrits sont plus exacts et pour le fond des choses et pour l'expression, que ceux qu'on prononce d'abondance de cœur. Néanmoins, il était peu goûté comme prédicateur, et c'est là vraisemblablement la raison pour laquelle on n'a publié aucun de ses sermons. Ses autres ouvrages sont :

I. *Histoire abrégée de l'Europe*, Leyde, 1686-88, 5 vol. in-12.—Marchand lui conteste à tort cette espèce de revue politique dans ses notes sur les Lettres de Bayle.

II. *Epistola de tolerantia*, Gouda, 1689, in-12.—Bernard n'exclut de la tolérance que les athées et les intolérants.

III. *Lettres historiques*, La Haye, 1692-98, in-12.—Recueil mensuel continué par d'autres après lui et formant un grand nombre de volumes.

IV. *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, La Haye, 1699, 4 vol. in-12; 2^e édit., 1707, 5 vol., in-12; 3^e édit., 1723, 5 vol., in-12.

V. *Recueil des traités de paix*, La Haye, 1708, 4 vol. in-fol. — Le 1^{er} vol. contient, outre la préface, les traî-

tés depuis 1536 jusqu'en 1500; la 2^e, les observations historiques et politiques d'Amelot de La Houssaye et la suite des traités jusqu'en 1600; le 3^e, les traités conclus jusqu'en 1661; le 4^e, les traités jusqu'en 1700, avec la table générale.— Bernard a soigné l'édition de ce recueil, traduit quelques-unes des pièces qu'il renferme et écrit la préface.

VI. Théâtre des Etats du duc de Saxe, trad. du latin de Blaen, La Haye, 1700, 2 vol. in-fol.; 2^e édit., 1725, 2 vol. in-fol.

VII. Remontrance au sujet de la plainte portée contre un libelle, etc., 1703. — Les Nouvelles de la république des lettres attirèrent à Bernard des affaires désagréables, comme elles en avaient attiré à Bayle. Un moine converti, nommé de Valonne, fut à partie le critique, et il fallut l'intervention du synode de Heusden pour apaiser ce différend. Ce fut à cette occasion que Bernard publia l'espèce de *factum* en question.

VIII. Remarques sur les différentes éditions des livres, insérées dans les Nouvelles de la république des lettres (nov. 1703). — L'auteur veut prouver une chose incontestable: c'est que les dernières éditions d'un livre ne sont pas toujours les meilleures.

IX. Dissertation où l'on fait voir qu'une société de vrais chrétiens est propre à se maintenir, dans le même Journal (juillet 1707). — Réfutation d'une assertion de Bayle, qu'il combattit aussi sur les questions de l'athéisme et de l'idolatrie, de la preuve de l'existence de Dieu tirée du consentement de tous les peuples, etc.

X. Oratio inauguralis de philosophia utilitate, Leyd., 1712, in-4.

XI. Traité de la repentance tardive, Amst., 1712, in-8°; 2^e édit., La Haye, 1741, in-8°. — Cet ouvrage est divisé en deux livres. Dans le 1^{er}, l'auteur soutient qu'après une vie criminelle, la conversion à l'article de la mort ne peut être sincère, et que la repentance est malheureusement impossible, ou si difficile, qu'elle n'arrive que par

miracle. Dans le 2^{er}, il répond aux objections tirées de la parabole des ouvriers et de l'histoire du brigand converti. Ce livre ayant été attaqué par les journalistes de Leipzig, il leur répondit dans le Journal littéraire de La Haye (T. III).

XII. De l'excellence de la religion chrétienne, Amst., 1714, 2 vol., in-8°; trad. en allemand, Wismar, 1754, in-8°.

— L'auteur entreprend de prouver que la religion chrétienne n'a rien que de doux et d'aimable, qu'elle répond à tous les besoins de l'homme et qu'elle est propre à assurer son bonheur dans cette vie et dans l'autre. A ce traité sont joints quatre discours sur les caractères de l'amour de Dieu, sur les dispositions où doit être un chrétien à l'égard de ses ennemis, sur le martyre et sur le mensonge.

Bernard a eu part au Supplément au Dictionnaire de Moréri, publié à Amst., 1716, 2 vol. in-fol., et il a donné au public une bonne édition des Lettres de Bongars. On lui attribue aussi les Lettres à M. Bernard, pasteur de Leyde, sur l'apologie de F. A. Gabillon, moine défrisé, Amst., 1708, in-12. Enfin il a laissé un grand nombre de Sermons, une Géographie en latin par demandes et réponses, une Logique en latin, et quelques notes critiques sur les premiers chap. de la Genèse.

Outre deux filles dont on ignore le sort, Bernard eut un fils, nommé JEAN-PIERRE, qu'il ne faut pas confondre avec Bernard, ministre de l'église française de Glass-House Street, en 1689. Jean-Pierre fut chapelain de Mylord comte de Lorraine et s'est fait connaître par ses travaux littéraires. Selon Barbier, il a traduit le 1^{er} vol. de l'*Histoire du monde sacré et profane* de Shuckford (Leyde, 1758, 1752, 3 vol. in-12); le 2^{er} le fut par Chaudefoix et le 3^{er} par Toussaint. Nous avons déjà dit qu'il fut un des trad. du Dictionnaire de Bayle (Voy. T. II, p. 76); nous ajouterons qu'il fut avec Stéphelin et Daudé un des rédacteurs

de la *Biblioth. britannique*, regardée à juste titre comme une des meilleures publications de ce genre, par le choix des ouvrages dont elle rend compte et par la noble indépendance de ses opinions. Continuée jusqu'en 1747 par *Duval*, secrétaire de la Société royale de Londres, par *Beaufort*, de *Missy* et *Des Maizeaux*, cette Bibliothèque obtint un succès mérité. Elle ne forme pas moins de 25 vol. in-8°, offrant des extraits ou des analyses de presque tous les ouvrages importants publiés dans la Grande-Bretagne, depuis le mois d'avril 1733 jusqu'au mois d'avril 1747.

BERNARD (JÉAN-FRÉDÉRIC), plus connu dans les Lettres par les bonnes éditions qui sortirent de ses presses que par ses propres écrits, exerça la librairie à Amsterdam de 1711 à 1752, époque vers laquelle il mourut. La Biogr. universelle l'apprécie ainsi comme écrivain : « Bernard écrivait avec plus de profondeur [nous préférions savoir] que d'élegance; malgré cela, ses ouvrages plaisent à la lecture, parce qu'on remarque dans son style un caractère de naïveté, d'impartialité, et un naturel qui inspirent la confiance. » Nous ne nous occuperons dans cette notice que des ouvrages dont Bernard est l'auteur ou auxquels il a travaillé, en renvoyant aux bibliographies pour ceux qu'il n'a fait qu'écrire, sans y rien ajouter.

I. *Réflexions morales, statistiques et comiques* [anonyme], Cologne, 1711; Liège, 1733, in-12. — L'abbé Desfontaines, dans ses Observations sur les écrits modernes, attribue cet ouvrage à notre Bernard.

II. *Les Contes de Pogge, florentin, avec des réflexions. Hoc nuge seria ducunt*. Amst., J.-F. Bernard, 1712, pet. in-12.

III. *Recueil de voyages au Nord, contenant divers Mémoires très-utiles au commerce et à la navigation*, Amst., 1712 et sqq.; 10 vol. in-12; nouv. édit. corrigée, Amst., 1731-1738, 10 vol. in-8°, avec fig. et cartes,

dédicé à l'empereur des deux Russies.

— Recueil fait avec soin. Ces relations de voyages sont traduites pour la plupart de différentes langues, de l'anglais, de l'allemand, du hollandais. Mais Bernard n'a traduit pour sa part que le mémoire qui a pour titre *Des raisons qui ont porté le gouvernement de la Grande-Bretagne à former l'établissement d'une colonie dans la Géorgie*. « Les autres traductions, dit-il, sont de la façon de feu M. Janion et autres. » Bernard est, en outre, l'auteur de trois dissertations, mises en tête de cet ouvrage, qui traitent du commerce et de l'art de voyager utilement. Mais lui-même fait très-peu de cas de ces dissertations. « C'est, dit-il, avec ce préjugé si avantageux à soi-même, qui flatte si agréablement le *faux-savoir* et le *faux-bon-vouloir* de nos jours... c'est, dis-je, avec ce préjugé que j'ai eu autrefois la hardiesse d'offrir au public trois Dissertations compilées, formées de matériaux pris ailleurs, et liés tellement quellement. A la vérité, c'étaient les dépourvus de Boyle et d'autres philosophes; mais de si belles choses avaient été recueillies précipitamment, à l'aide de ce premier feu qui éblouit. La compilation étoit si brûle et si informe, qu'une lecture tranquille et un examen de sens-froid m'y aient aperçue, sans beaucoup d'effort, beaucoup de désordre et un verbiage insupportable. Je corrigerai tout cela, ou du moins je crus l'avoir corrigé dans une seconde édition. » — Un écrivain qui se juge avec tant de sévérité, donne une bonne opinion de son mérite.

IV. *Mémoires du comte de Brienne, ministre d'état sous Louis XIV, avec des notes* [anonyme], Amst., 1719, 3 vol. in-8°.

V. *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart, avec une explication et quelques dissertations curieuses* [rédigées par J.-F. Bernard, lib. édit., Bernard, ministre à Amst.,

Bruzen de la Martinière et autres], etc. Amst., J.-F. Bernard, 1723 à 1743, 11 volumes in-fol.; nouv. édit. revue et augm., etc., Paris, 1807-9, 12 vol. in-fol. — Les dessins de Picart ont servi à plusieurs grandes publications conçues sur le même plan que l'ouvrage de Beruard, mais dont le texte est différent.

VI. *Dialogues critiques et philosophiques par de Charte-Litry [J.-F. Bernard]*, Amst., 1730, in-12.

VII. *Mémoires du cardinal de Retz, nouv. édit. augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres*, Amst., J.-F. Bernard, 1731, 4 vol. in-8°. — La meilleure édit. de ces Mémoires qui ait paru.

VIII. *Histoire de l'état de l'homme dans le péché originel* [trad. du latin de Beverland], sans indic. de lieu [Amst., J.-F. Bernard], 1731, in-12. — Traduction attribuée à notre Berward; mais dans le doute où nous sommes de cette paternité, nous préférions croire que Bernard n'a fait que prêter ses presses à cette publication, ce qui aura donné lieu à cette supposition calomnieuse. On sait que l'ouvrage de Beverland avait été condamné au feu pour les obscénités qu'il renferme, et son auteur chassé de l'université de Leyde où il étudiait. Le but de Beverland était de montrer que le péché d'Adam et d'Ève n'a consisté que dans leur commerce charnel, et que, par conséquent, le péché originel n'est que l'inclination naturelle d'un sexe pour l'autre. Nous ignorons si l'ouvrage attribué à Bernard est une traduction fidèle de ce livre, ou si, plutôt, ce n'est pas une imitation dans le genre de celle qui avait déjà paru une quinzaine d'années auparavant sous le titre : *État de l'homme dans le péché originel, où l'on fait voir quelle est la source, quelles sont les causes et les suites de ce péché dans le monde*, 1714, in-8°. Il est même probable que ce n'est qu'une réimpression de ce dernier ouvrage, sous un j

titre un peu modifié; telle paraît être l'opinion de M. Quérard.

IX. *Superstitions anciennes et modernes* [d'après le P. Le Brun et l'abbé Thiers, avec des remarques], Amst., 1733-36, 2 vol. in-fol., fig.

X. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* [revus par Segrais], édition où l'on a rempli les lacunes, etc. [dirigée par J.-F. Bernard, auteur de la préface], Amst., 1736; Maastricht, 1776, 8 vol. in-12.

XI. *Dissertations mêlées sur divers sujets importants et curieux* [recueillies par J.-F. Bernard], Amst., 1740, 2 vol. in-12.

XII. *Oeuvres de Rabelais, nouv. édit. augm. de quantité de nouvelles remarques de Le Duchat, de celles de l'édition anglaise des Oeuvres de Rabelais, de ses lettres et de plusieurs autres pièces* [avec un avertissement de J.-F. Bernard], Amst., 1741, 3 vol. in-8°, avec figg. de Bernard Picart. — Edition très-estimée.

J.-F. Bernard travailla, en outre, à la rédaction de deux recueils périodiques, les *Nouvelles littéraires* (La Haye, 1715-20, 11 vol. in-8°), et la *Bibliothèque française, ou histoire littéraire de la France* (Amst., 1726 et sqq., 42 vol. in-8°).

BERNARD (Macé), bourgeois de Craon. Bernard répondit avec empressement à l'appel de Coudé, en 1562, et alla se ranger sous les drapeaux de *Morrilliers*, gouverneur de Rouen. Beaucoup de ses compatriotes ayant imité son exemple, leur départ eut pour effet d'affaiblir à Craon le parti protestant, ce qui facilita à Pugyallard la prise de cette ville, le 27 septembre. Après avoir pillé les maisons des Réformés, fait rebaptiser leurs enfants et contraint leurs femmes à aller à la messe, en employant les moyens les plus violents pour vaincre la résistance que quelques-unes, telles que Adrienne Jodon, femme de François Mainmousseau, et Jeanne Horsmard, femme de Claude Boisrame, opposèrent à cet odieux prosélytisme, ce

chef catholique se mit en devoir de pourchasser les Protestants des environs. Parmi les victimes de la cupidité ou de la féroce de ses satellites, Crespin cite *Tugal Hiret*, riche marchand des Sallorges ; *Jean Marseille*, *Macé Raguin*, qui racheta par une mort édifiante une honteuse apostasie, et surtout *Hélène Molvaut*, veuve de *Guillaume Doucher*, receveur de Craon, « povre femme vieille et caquète » qui échappa comme par miracle à la rage de ses bourreaux.

Ce fut dans ces circonstances que Bernard, après la prise de Louen par l'armée catholique, retourna dans sa ville natale. A peine arrivé, il fut mis au jeu en prison avec *Guillaume Haireau*, en attendant leur translation à Angers, où ils devaient être jugés. En route, Haireau fut assez habile pour se débarrasser de ses liens et se soustraire par la fuite à une mort certaine. Irrités de cette évasion, les gardes de Bernard le conduisirent sur les bords de l'Oudon, dans lequel ils le précipitèrent après lui avoir déchargeé sur la tête un coup d'épée. Malgré ses liens et sa blessure, Bernard parvint à gagner l'autre rive et réussit à se sauver.

Ses descendants persistèrent dans la profession de la religion réformée. Les tables des pasteurs nous offrent un *Ét. Bernard* qui exerçait à Château-Gontier et à Craon les fonctions du ministère en 1620 et en 1626.

BERNARD (SALOMON), dit *Petit Bernard*, à cause de sa petite taille. Elève du célèbre *Jean Cousin*, Bernsd s'est fait un nom dans les arts comme dessinateur et comme graveur. Outre ses illustrations des *Métamorphoses d'Ovide*, on lui doit : *Icones historiae V. et N. T. carminibus latinis et gallicis illustratae, in quibus exponitur historia in singulis figuris exhibita*, Gen., Samuel de Tournes, 1680, in-8°. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions en différentes langues. Une édition allemande, la seule que nous ayons pu nous procurer, a paru sous ce titre :

*Wol gerissnen und geschnidten Figuren aus der Bibel, zu Lyon, durch Hans Tornesius, 1564, pet. in-8°. Au-dessous de chaque figure se lisent quelques vers allemands, ordinairement un quatrain, qui en donnent l'explication. Le titre est illustré de grotesques. Les vers sont dus à Casper Scheyt de Worms, comme on le voit par sa préface, datée du 3 sept. 1551. Ce livre ne contient que deux livres des Macchabées, on peut en induire qu'il a été composé par un protestant. C'est ce que prouverait du reste la dédicace de la préface à *Nicolas Gerel*, réformateur bien connu. Dans d'autres éditions, les quatrains explicatifs sont en italien, en espagnol et en français. On reproche à ces tableaux de la Bible, comme aux gravures des *Métamorphoses d'Ovide*, une uniformité de ton qui nuit à leur effet.*

On cite encore de Bernard une gravure représentant un pape livrant au peuple des indulgences à beaux deniers comptants, et un vieillard en lunettes qui fait à ses côtés le même trafic. Cette gravure se voit dans l'ouvrage de *Du Pinet intitulé Taxe des parties casuelles de la boutique du Pape*, Lyon, 1564, in-8°.

Selon Du Verdier, Salomon Bernard avait écrit un livre sur la Perspective, qui n'a jamais été imprimé.

BERVARD (SALOMON), peintre et graveur habile, élève de S. Vouet, né à Paris en 1615, mort le 24 juin 1687. Membre de l'Académie de peinture depuis 1655, il en fut exclu en 1681, parce que, lit-on dans le Dictionnaire des artistes de Nagler, il embrassa vers ce temps le protestantisme. Il y a là certainement une erreur ; Salomon Bernard était protestant avant d'être académicien. Plus tard il rentra dans l'Eglise romaine et à l'Académie. Sandrat fait de lui cet éloge : *Consummata fuit ipsius in arte pingendi perfectio, quam juxta antiquam quidem, sed optimam methodum elegantissime prosecutus fuit.*

Salomon Bernard a gravé plusieurs

tableaux d'histoire et des paysages; il a laissé aussi des portraits à la gouache et en miniature, qui révèlent un talent éminent. Ses estampes sont bien dessinées, ses têtes pleines d'expression; il excellait surtout dans la manière de traiter le mezzo-tinto. Ses gravures les plus connues sont *Attila*, d'après Raphaël, *Astyanax découvert par Ulysse*, d'après Bourdon, *La fuite en Égypte*, d'après Le Guide, *La naissance du Sauveur*, d'après Rembrandt, *La Bohémienne*, d'après L. Corrège, *L'Ascension*, d'après P. de Champagne, *La Concorde*, d'après Lebrun. On cite encore un *Portrait de Louis XIV*, mezzo-tinto, et un *Portrait de Louis Garnier*, eau-forte.

Plus célèbre que son père, parce que dans tous les temps la richesse a attiré à celui qui la possède plus de considération que le talent, SAMUEL Bernard naquit à Sancerre, le 29 oct. 1631, selon le Journal historique de Barbier. Il entra dans le commerce, et dès l'âge de 34 ans il était compté parmi les notables négociants de Paris, comme le prouve la pièce suivante, au bas de laquelle figure sa signature, pièce fort curieuse et inédite que nous avons trouvée parmi les papiers de La Rynie (*Supplém. franc. 791.1*): « Nous, soussignés, négociants faisans profession de la R. P. R., mandés en l'hôtel de M. le marquis de Seignelay, secrétaire d'État, après avoir conféré ensemble sur ce qu'il nous a fait l'honneur de nous dire, que le roy ayant été informé de nos bonnes dispositions, et de la manière dont nous répondions aux intentions de S. M. et aux soins qu'elle prend de réunir tous ses sujets à la R. C., S. M. ayant bien voulu nous faire témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, et nous faire assurer en mesme temps de sa protection, promettons de faire incessamment nostre profession de foy conformément à l'acte ci-dessus transcrit » (1). Pour

l'intelligence de cette pièce, nous devons dire que, le mois précédent, les notables Protestants de Paris, au milieu de l'émoi causé par la révocation de l'édit de Nantes, avaient fait présenter à Louis XIV une requête ainsi conçue : « Un grand nombre de chefs de famille, habitans et négocians de la ville de Paris, près d'estre abandonnés aux dures extrémités où les livrent les scrupules et les frayeurs de leurs consciences, implorent à genoux les compassions du roy dans un estat si déplorable, à ce qu'agréant leurs très-humbles soumissions aux volontés de S. M. en les incorporant à l'É. C. de son royaume, il lui plaise leur accorder et obtenir les adoucissements qui ensuivent si aisés à la charité de l'Église, si dignes d'un si grand bien que la paix de l'Église, moyennant lesquels ces familles nombreuses se porteront avec sincérité à ce que l'on désire d'elles. » Ces adoucissements implorés de la charité de l'Église catholique se réduisent à sept points : 1^e qu'on accorde aux réunis la communion sous les deux espèces; 2^e qu'on agrée les deux sacremens de l'Église que l'on porte aux malades ayant une espèce d'égalité, que les réunis, s'ils les rencontrent, s'arrêtent tête nue avec révérence et respect; 3^e qu'on laisse les fidèles libres de croire à la présence réelle ou à la commémoration, sans qu'il soit loisible de parler du *quomodo*; 4^e que le culte des images soit rectifié autant qu'on peut charitablement; 5^e que les indulgences et les pèlerinages soient, s'il se peut, ôtés; 6^e que l'Église soit purgée de tout

Petit, F. Falaiseau, G. Périgois, D. Creusé, Coutin, Trinquant, Lefèvre, Jacq. Allard, Michel Congnard, T. Le Gaaigneur, P. Faustin, E. Martin, Tremolière, Fitton, Hérau, Trenchevau, Lamouche, Lemaitre, Boudreau, Elie Père, A. Mensch, Mermier, Burgeat, Mouzy, Seignoret, J. F. Le Gendre, J. Massienne, J. Le Plastrier, Samuel Bernard, Dognigny, Bomenestin, Testard, J. Claude Tourton, Jacob Crommelin, Prud'homme, P. Jallot, Massé, J. Chardon, Renouard, J. Lorin, Le Jay, Fréau, P. Girardot, F. Boudry, de Bussières, Louis Bourdin, de Le Guide, Pain, Jourdan, Roger, Vernesobre, Bodin, Demeuves,

(1) Cette pièce, datée du 14 déc. 1685, est signée Bar, A. Estrang, Bluglet, Massyron, Chausset, Henri Hersant, Jacq. Estrang, Peneot,

commerce mercenaire ; 7° que le culte, au moins dans quelque église de chaque ville, se célèbre en langue vulgaire. Ainsi les Protestants de Paris demandaient de rester protestants, ou à peu près ; le gouvernement feignit de croire qu'ils promettaient de se faire catholiques, et M. le marquis de Seignelay fut chargé de leur témoigner toute la satisfaction du roi, et de leur faire signer cet acte d'abjuration : « Je crois de ferme foy tout ce que l'E. G. A. et R. croit et professé. Je condamne et rejette très-inobrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Eglise a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu soit à mon aye et ses saints Evangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette même foy. » Quelques-uns des signataires de la requête sacrifièrent leur position aux scrupules de leur conscience ; Samuel Bernard ne fut pas du nombre, mais il continua du moins à rendre à ses anciens coreligionnaires tous les bons offices que son état de banquier lui permettait. Barbier prétend même, d'après le bruit public, qu'il dut le commencement de son immense fortune aux affaires qu'il fit avec les Réfugiés. Ses heureuses spéculations à l'époque du système de Law accrurent si fort ses richesses qu'il devint le premier financier de France. Il possédait plus de trente millions, et, on doit le dire, il en faisait un noble usage. Plus d'une fois il vint au secours de la monarchie aux abois, et l'on vit l'orgueil de Louis XIV et de Louis XV s'humilier devant le huguenot converti, comme le racontent Saint-Simon et Duclos. Les services qu'il rendit lui méritèrent le nom de Sauveur de l'État.

Samuel Bernard mourut le 18 janv. 1739, à l'âge de 88 ans ; il avait été marié deux fois, et laissa trois enfants, deux fils issus du premier lit, et une fille qui épousa, le 21 sept. 1733, Matthieu Molé, président à mortier. L'aîné de ses fils, Bernard, comte de Coubert, maître des requêtes, surin-

tendant de la maison de la reine et grand-officier de l'ordre de Saint-Louis, eut une fille qui devint la femme de Lamoignon, président à mortier. Le cadet, Bernard de Rieux, maria la sienne, à l'âge de 12 ans et demi, avec le marquis de Mirpoix.

Un neveu du célèbre financier se réfugia à Berlin avec sa sœur, qui y épousa Maillette de Buy. Quant à lui, il fut inspecteur ecclésiastique et pasteur de l'église allemande du Werder. Nous sommes porté à croire qu'il est le même que le pasteur GABRIEL Bernard, dont le fils JEAN-ÉTIENNE, savant helléniste, s'est fait un nom dans la littérature médicale. Dans tous les cas, il ne faut pas le confondre avec Frédéric-Henry Bernard, réfugié d'Orange. Celui-ci était notaire et mourut en 1749, ne laissant de sa femme Jeanne Ougier qu'une fille, qui épousa Pinault de Genève.

Né à Berlin en 1718, Jean-Étienne Bernard alla étudier la médecine en Hollande. Il se fixa dans ce pays, et se partagea dès-lors entre les devoirs de sa profession de médecin et ses études littéraires, échelant à concevoir son instruction médicale avec son goût pour la littérature grecque. Il mourut à Arnhem en août 1793. On lui doit de bonnes éditions des Petits Médecins grecs, avec trad. latine et annotations, ainsi que quelques autres travaux fort savants.

I. *Demetrit Papagomeni Liber de Podagrā, græc. et lat., cur. Jo. Steph. Bernard.*, Lugd. Bat. 1743, in-8°.

II. *Isagoge anatomica [anonymi], græc. et lat. Acced. Hypatus de partibus corporis, græc. et lat., cum notis Dan. Wihl. Triller et Jo. Steph. Bernard.*, Lugd. Bat. 1744, in-8°.

III. *Pollasti De febribus concisa Synopsis, græc. et lat., cum notis Jo. Steph. Bernard. Accedunt Glossæ chemicæ et excerpta ex poetis chemicis, ex codice msc. Bibl. D. Marci [Venetiæ], Lugd. Bat., 1745, in-8°, avec préface. — Bernard devait cette seconde partie de son livre à une obli-*

gante communication de Jacq. *Philippe d'Orville*. Il ne fit qu'ajouter quelques notes au travail du professeur d'Amsterdam. Ces gloses et ces extraits ne sont pas traduits.

IV. *Mich. Psellus, De lapidum virtutibus, græc. et lat., cum notis Ph. J. Maussaci et Jo. Steph. Bernard. Accedit fragmentum de colore sanguinis ex doctrinâ medicâ Persarum.* Lugd. Bat., 1745, in-8°.

V. *Sinesius, De febribus, quem nunc primum, ex codice msc. Bibl. Lugd. Batav., edidit, vertit, notisque illustravit Jo. Steph. Bernard. Accedit Viatici Constantino Africano interpres lib. V. Pars. Amst. et Lugd. Bat., 1749, in-8°, avec préface; traduction latine en regard du texte grec; annotations au bas des pages.*

VI. *Longi Pastoralium de Daphnide et Chloë libri quatuor, græc. et lat.; editio nova, una cum emendationibus uncis inclusis; distincta rigenti norem figuris ari incisis à B. Audran, juxta delineationes celsiss. duis is Aurelian. Philippi; et tabula ab A. Coypel delineata, etc., Lutetiae Parisiorum. In gratiam Curiosorum.* 1754, pet. in-4°. — Bernard revit les épreuves de cette édit. du roman de Longus, publié à Amst., sous la fausse indication de Paris, par le libraire Néaulme, et fit au texte grec plusieurs bonnes corrections.

VII. *Thomae Magistri Dictionum Atticarum Collectio, ex dispositione Blancardi, curâ Jo. Steph. Bernard,* Lugd. Bat., 1757, in-8°.

VIII. *De hydrophobia [ab anonymo], græc. cum versione lat. Jac. Sims et notis Jo. Steph. Bernard,* [Amst.], 1791, in-8°.

IX. *Theophanis Nonni Epitome de curatione morborum; græc. et lat.; ope codicum mss. recensuit notisque adjectis Jo. Steph. Bernard, Gothe et Amst., 1794, 2 vol. in-8° — avec une savante préface et un Index; dédicace datée de 1791.*

On trouve, en outre, de Bernard : 1° les variantes d'un manuscrit des

lexiques d'Erotien et de Galien dans les *Miscellaneæ Observationes criticae noræ* de Dorville, t. IX ; 2° des remarques sur quelques auteurs grecs dans le 1^{er} vol. des *Acta literaria* de la Société des Arts et des Sciences d'Utrecht; 3° quelques lettres très-intéressantes dans les Mémoires de Reiske; 4° *Bernordi reliquæ medico-criticae*, puls. par son ami le docteur Gruner, en 1795.

BERNEGGER (MATTHIEU), critique et philologue éminent, né à Hallstadt, le 8 fév. 1582, mort à Strasbourg, le 5 fév. 1640.

Étranger par sa naissance, Bernegger appartenait à la France par sa vie et par ses travaux. Dès l'âge de 16 ans, il fut envoyé à l'université de Strasbourg, où il se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire, des mathématiques et des langues anciennes et modernes. Il retourna ensuite en Allemagne dans le but de se perfectionner par la fréquentation des savants; mais malgré les offres les plus séduisantes, il refusa de se fixer au delà du Rhin, et revint à Strasbourg, où il obtint, en 1608, la place de recteur du gymnase. Cinq ans plus tard, il fut nommé professeur d'histoire et, peu après, appelé à remplir aussi la chaire d'éloquence. Un canonnicat récompensa les services qu'il rendit à sa patrie d'adoption. D'un désintéressement moins rare alors que de nos jours, il abandonnait chaque année le tiers de son traitement aux pauvres. Ses nombreux écrits prouvent sa profonde érudition.

I. *Galilæi de Galilæis tractatus de proportionum instrumento à se invento, ex italico latine*, Argent., 1612, in-4°.

II. *Oratio quod de Bonifacio VIII papâ dicitur, intrasse ut vulpem, r. g. nasse ut leonem, etc., id æquè rerè de unitero papali regno dici posse*, Argent., 1617, in-4°.

III. *Insti Lipsii Politicorum lib. IV et lib. V capita quinque priora per aphorismos ad disputandum propositi, cum appendice*, Arg., 1617, in-4°.

IV. *Hypobolimæs D. Mariae Dei-paræ camera, seu idolum lauretanum dejectum*, Argent., 1619, in-4°. — Réfutation de la légende de Notre-Dame-de Lorette.

V. *De peregrinatione studiosorum*, Argent., 1619, in-4°; 2^e édit., Arg., 1686, in-4°.

VI. *Praeauium tubæ pacis occidentum Scioppiano sacri bellii Classico*, Argent., 1620, in-4°.

VII. *Tuba pacis anti-scioppiana*, Argent., 1621, in-4°. — Réponse à l'apostol frénétique qui poussait les princes catholiques à l'extermination des Protestants.

VIII. Une édit. du traité *De juribus regni et imperii Romanorum* par Lupo de Bebenburg, Argent., 1624, in-4°.

IX. *Disputatio de aucta principis*, Argent., 1624, in-4°.

X. *Animadversiones ac notæ ad Suetonii vitam Vespasiani*, Argent., 1625, in-4°.

XI. *Speculum boni principis, seu Titi Vespasianii vita*, Argent., 1625, in-4°.

XII. *De jure eligendi reges et principes*, Argent., 1627, in-4°.

XIII. *Formæ reipublicæ Argentoratensis*, Argent., 1627, in-4°; 2^e édit., publié par son fils Jean Gaspard, Argent., 1674, in-4°.

XIV. *De regno Hungariae*, Argent., 1629, in-4°.

XV. *Diatribæ in C. Suetonii Tranquilli D. Julium Cæsarem Augusti, et Titum Vespasianum*, Argent., 1632, 1639, 1653, in-4°.

XVI. *Panegyricus christian. Gallicanus et Navarræ regi Ludovico XIII ob susceptam ab ipso majoribusque libertatis germanicæ curam, jussu procerum reip. dictus*, Argent., 1632, in-4°.

XVII. *Gustavi Magni Suecorum regis, laudatio funebris*, Argent., 1635, in-4°.

XVIII. *Miscellaneorum questionum ex L. Anna Flori rerum romanarum Epitome*, centuriæ VII, Argent., 1653, in-4°.

XIX. *Miscellaneorum questionum ex Justini in Trogi historias Epitomis universis, centuriæ VIII*, Argent., 1633, in-4°.

XX. *C. Plinii secundi Panegyricus, cum notis diversorum*, Argent., 1633, in-4°.

XXI. *Galilæus de Systemate mundi, latine versus*, Argent., 1635, in-4°.

XXII. *Galilæus de S. Scriptura testimoniis, latine versus*, Argent., 1636, in-4°.

XXIII. *C. Taciti Annales*, Argent., 1638, in-8°.

XXIV. *Quæstiones miscellaneæ ex C. Taciti Germanid et Agricolæ ritâ*, Argent., 1640, in-8°.

XXV. *Orationes*, Arg., 1640, in-12.

XXVI. *Observationes historico-politicae*, Tubing., 1656, ou 1666, selon d'autres; 2^e édit., 1669, in-12.

XXVII. *Epistola mutua H. Grotii et M. Berneggeri*, Arg., 1667, in-12.

XXVIII. *Observationes miscel. ex autographis ejus editæ à filiis Joh. Cusp. et Tob. Berneggero*, Argent., 1669, in-8°.

XXIX. *Commercii epistolaris fascient. I et II*, Argent., 1670, in-12.

XXX. *Commercium litterarium cum W. Schickardo*, Argent., in-12.

XXXI. *Epistola J. Kepleri et M. Berneggeri mutua*, Arg., 1672, in-12.

Bernegger avait épousé, le 20 mai 1611, Marie-Jacqueline Kehner, dont il eut quatre fils et deux filles. De ces six enfants on ne connaît les noms que de JEAN-GASPARD et de THOMAS, qui ont publié quelques-uns de ses ouvrages.

BERNES, nom d'une famille noble de La Rochelle, dont deux membres, peut-être les deux frères, ont joué un rôle dans l'Église protestante. L'un, nommé LOUIS, sieur du Pont de La Pierre, fut deux fois maire de La Rochelle, en 1603 et en 1614. En 1616, il représenta ses coreligionnaires avec les sieurs de *La Goutte*, *Bartommies* et *Brunet*, à l'Assemblée des six provinces de l'Ouest, qui se tint dans la capitale de l'Aunis. En

1619, il fut député à l'Assemblée politique de Loudun, et il assista, peu de temps après, à celle de La Rochelle, qui le choisit pour modérateur, le 25 mai 1622, en lui adjoignant *Ducrai*, pasteur de Manosque, député de la Provence. Sous sa présidence, qui cessa le 25 juin suivant, l'Assemblée travailla principalement à empêcher Rohan de signer un traité particulier pour le Languedoc, et s'occupa de suivre les négociations entamées avec le roi d'Angleterre dans le but d'obtenir son appui. — L'autre Berne, appelé *Jean*, et plus connu sous le nom de se terre d'*Angoulins*, remplit les fonctions de maire en 1619. Député au Synode de Castres par l'église de La Rochelle, dont il était un des anciens, il fut chargé avec les pasteurs *Loummeau* et *Colomès*, et avec les anciens *Paul Mervault* et *Nicolas Chesnel*, de percovoir dans cette ville le produit de la collecte générale autorisée par le roi et destinée à venir au secours des trois villes de La Rochelle, de Montauban et de Castres. Le receveur de Montauban fut *Roques*, premier consul, assisté des pasteurs *Charles* et *Ollier*, et des anciens *Dacier*, *Barreau* et *Dubois*; celui de Castres fut *Thomas*, à qui on adjoignit, comme inspecteurs, *La Gasquerie*, *de Servolle*, *de Lissac*, *Bernard*, *Ligonnier* et *Rauly*. En 1628, Argoulin reçut une mission plus importante. La Rochelle lui confia, ainsi qu'à *Pierre Viette*, *Daniel La Goutte*, *Jacq. Rifauf*, *Elie Mocquai* et *Charles de La Coste*, le soin de négocier les conditions de sa soumission à l'autorité royale.

Cette famille professait encore le protestantisme en 1671, où, par arrêt du 7 mars, défense fut intimée au sieur d'Angoulin de faire l'exercice de la religion réformée ailleurs que dans sa maison, en sa présence et pour sa famille.

On ne doit pas confondre les Bernes de La Rochelle avec les *Bernas* de Castres, qui professeraient aussi le protestantisme. En 1562, les habitants de

cette dernière ville, après avoir chassé la garnison catholique, élurent pour gouverneur *Ferrières*, et pour capitaine *Jean-Jacques de Bernas* qui, en 1568, s'empara, avec *Bégés*, de Brousse près de Lautrec. Bernas avait sous ses ordres les compagnies de *Sauvage*, *Boisseson*, *Rapin*, *Soupès*, *La Motte*, *Montlédir*, *Grémian* et *Varagnes*, ainsi qu'un corps auxiliaire envoyé à Castres par les Protestants de Pamiers et commandé par *Honoré* ou *Honorat*, netif de Tarascon dans le comté de Foix.

BERNIER (ALEXANDRE - PAUL), médecin, né à Paris en 1631, d'une famille protestante. A la révocation de l'édit de Nantes, il feignit de se convertir; mais il racheta noblement, quelque temps après, ce premier moment de faiblesse. De concert avec la femme d'un serrurier nommé *Bouay*, il favorisa de tous ses moyens la dangereuse mission du ministre *Cardel*. « Ils produisaient ce ministre, lit-on, dans les Mémoires de la Bastille, non seulement aux malades, mais ils l'introduisaient aussi dans les familles mêmes converties, pour y recevoir en forme la rétractation de leur abjuration. » Ils furent tous deux arrêtés et jetés dans les cachots de la Bastille, le 17 avril 1689. Après un séjour de près de deux ans dans cette prison d'État, Bernier fut transféré au château de Guise, le 4 janv. 1691. Il est probable qu'il n'en sortit plus.

BERNIER (Pizane), avocat au parlement de Dijon, sa ville natale. Bernier ne nous est connu que par deux écrits d'assez peu d'importance : *Plaidoyé pour les apothicaires de Dijon* (Dijon, 1606, in-8°), et *Plaidoyé sur la question : Si le mariage clandestin traité avec une seconde femme, doit tenir au préjudice des promesses faites par devant notaire à une autre* (Dijon, 1612, in-8°). S'il faut en croire Papillon, qui ne raconte d'ailleurs qu'un oui-dire, Bernier se serait converti à la nouvelle de la prise de La Rochelle, pour dédommager, au

rait-il dit, le parti protestant de la perte de cette ville. Cette anecdote, si elle était vraie, dénoterait une vanité ridicule, et rien ne prouve que notre avocat ait poussé jusqu'à l'absurde l'estime de soi-même. Fevret fait de lui cet éloge : *Linguis impeditior et tardior memorid, sed ingenii ri, et mentis constantia, et assiduo labore, ista faciliter superavit.*

Bernier avait épousé Salomé Viroz, parente du célèbre Saumoise. Il en eut un fils nommé PIERRE comme lui.

BERNON, famille ancienne, originaire de la Bourgogne, mais établie dans l'Aunis à l'époque de la Réformation.

Le Nobiliaire de M. de S. Alais, qui contient une généalogie assez étendue de cette famille, nous laisse ignorer à quelle époque elle embrassa les opinions nouvelles. Sur ce point, comme sur tant d'autres, nous en sommes réduit aux conjectures; cependant nous nous croyons autorisé, par les noms bibliques qu'il donna à ses enfants, à admettre que Jean Bernon, sieur de Lisleau, faisait profession de la religion réformée lorsqu'il épousa, en 1537, Pérette Annonay. De ce mariage naquirent un fils et trois filles. L'aînée de ces dernières, nommée ANNE, fut mariée en 1570 (?) à Antoine Marchand, sieur de La Darotière. La seconde, MARIE, devint la femme de Nicolas Decannon, sieur Du Roc, et la troisième, FRANÇOISE, épousa, en 1576, André Foucher, sieur de La Grenetière.

Le fils de Jean Bernon reçut au baptême le nom de BENJAMIN. Il se maria, le 15 mai 1602, avec Marie Guillemin, dame Des Grollières, fille de Pierre Guillemin, seigneur d'Aitré, et de Marie de Brie. Il remplissait les fonctions d'échevin à La Rochelle, lorsqu'il fut choisi pour un des quatre députés de cette ville à l'Assemblée politique de Saumur, en 1611. Il fut père de plusieurs enfants, dont le second, du nom de JEAN, fonda dans le Poitou la branche Des Marais.

1. BRANCHE DE LISLEAU. GABRIEL continua la branche ainée. Il épousa à La Rochelle, en 1645, Esther Pineau, fille de Marc Pineau et d'Esther Du Casse. Le Nobiliaire ne lui donne qu'un fils, ALEXANDRE, né à La Rochelle, le 9 mai 1651, garde marine par brevet du 21 déc. 1666, lieutenant de vaisseau, en 1672, capitaine de la frégate *La Subtile*, en 1684, grade qu'il acheta sans aucun doute au prix d'une abjuration; et une fille, MARIE, née à La Rochelle, en 1645, mariée à Richard de Rosemont, conseiller au parlement de Paris, qui, plus zélé pour sa religion que son beau-frère, sacrifia ses intérêts temporels à sa conscience et se réfugia en Angleterre avec sa femme et ses enfants. M. de S. Alais, ou plutôt le mémoire qu'on lui a fourni, a oublié de parler d'une seconde fille nommée ESTHER, qui, en 1686, fut enfermée aux Nouvelles Catholiques avec d'autres demoiselles protestantes.

Ce n'est pas, on va le voir, la seule omission à signaler dans la généalogie des Bernon, et, hasard étrange! c'est précisément des deux membres de cette famille qui ont le plus souffert pour leur foi qu'on ne parle pas. Le Nobiliaire nous apprend bien que le troisième fils de Benjamin Bernon, qui portait le même nom que son père, épousa, en 1630, Gabrielle Nicasas, fille de Jean Nicolas, seigneur de Courreilles, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise Du Pin. Il ne nous laisse pas ignorer que le 4, PIERRE, sieur Des Grollières, se maria avec Marie Pitard, dont il eut un fils appelé PIERRE, et une fille nommée MARIE qui devint la femme de Jean Thomas, sieur de La Chaudurière. Nous voyons aussi que le 5^e, SAMUEL, né en 1617, fut tué au siège de Philippsbourg, et que le 6^e, DANIEL, sieur de Payrideau, eut de son mariage avec Madeleine Bouchet un fils appelé BENJAMIN qui mourut sans lignée. Il nous parle même du mariage de MARIE, née à La Rochelle, en 1609, avec

Jean d'Artiganeau, mort des suites des blessures qu'il avait reçues au fameux siège de La Rochelle, et de celui de sa sœur *Anne* avec *Marc Pineau*, sieur du fief Moullinard, fils de *Marc Pineau* et d'*Esther Du Casse*; mais il garde un silence absolu sur André Bernon, notable bourgeois et ancien du coustoire de La Rochelle.

Au commencement d'octobre 1685, sept à huit cents fusiliers furent répartis chez les Réformés de cette ville, par escouades de 6, de 8 et de 10, et finalement par compagnies entières. Ces garnisaires se conduisirent d'abord assez paisiblement; mais bientôt il leur fut enjoint, les conversions ne marchant pas assez vite, de molester leurs hôtes de toutes les manières. Bon nombre de Protestants abandonnèrent alors leurs maisons qui furent livrées au pillage. Ceux qui ne voulaient pas, à ce prix, se soustraire aux violences, durent céder à la fin; trois cents familles abjurèrent avant le 6 octobre; mais environ 800 tinrent bon. L'intendant Arnou manda quelques-uns des récalcitrants, au nombre desquels était André Bernon, et après leur avoir reproché d'être des « opiniâtres enragés », il les menaça des plus terribles châtiments, s'ils ne se faisaient instruire sur-le-champ. Tous, sauf deux ou trois, témoignèrent de la fermeté. Ce fut alors que Bernon, s'adressant à l'intendant, lui dit en pleurant : « Vous m'allez damner, Monseigneur, puisqu'il m'est impossible de croire ce qu'enseigne la religion qu'on veut que j'embrasse. » — « Je me soucie bien, lui répondit Arnou, que vous vous damniez ou non, pourvu que vous obéissiez ! »

Cependant les conversions étant encore trop lentes au gré des Catholiques, on adjoint aux fusiliers quatre compagnies de dragons qui entrèrent dans La Rochelle comme dans une ville conquise. L'alarme fut si générale que l'on vit les Protestants courir en foule chez les curés pour accomplir ce que l'on exigeait par des moyens

aussi persusifs. Ils recevaient du prêtre catholique un certificat à la vue duquel les commissaires retiraient de chez eux les soldats pour les envoyer chez les plus tenaces. De ces derniers, il y en eut qui reçurent ainsi jusqu'à 150 garnisaires. Comment ne pas succomber ! Presque tous abjurèrent; toutefois on signale quelques nobles exceptions parmi lesquelles nous citerons ici la dame *Gédouin*, femme de près de 80 ans, veuve d'un gentilhomme catholique, et mère d'un jésuite; elle fut enfermée dans un couvent. Quant à Bernon, il feignit de se convertir; mais il resta protestant au fond du cœur, et à sa dernière heure il refusa absolument les secours spirituels d'un curé. L'édit contre les relaps, dont les atroces dispositions appliquées en quelques localités avaient soulevé une indignation générale, n'était déjà plus exécutable. On permit à ses parents d'enlever son corps pendant la nuit et d'aller l'enterrer dans le jardin de sa maison de Périgny.

II. BRANCHE DES MARAIS. Jean Bernon, souche de cette branche qui, jusqu'à ces derniers temps, s'est signalée par son dévouement aux Bourbons, et dont plusieurs membres ont pris une part active aux guerres de la Vendée, naquit à La Rochelle, le 19 oct. 1613. Il entra fort jeune dans le régiment de Hauteville qui tenait alors garnison à La Haye; mais ayant reçu une grave blessure près de Mons, en 1636, il fut forcé de quitter le service. Il épousa, le 13 juin 1655, *Jeanne Blouin*, fille d'*Hilaire Blouin*, sieur de La Rérie, et de *Gabrielle Boisson*. Il mourut, en 1664, au château de la Mourandièvre, laissant, 1^e *Frédéric-Hilaire*, qui, blessé à Messine, se retira dans sa famille, en 1676, et épousa, en 1681, *Suzanne de Puyroux* s^rt, dame de La Bremandière, fille de *Paul de Puyroussel* et de *Suzanne de Launay*; — 2^e *Hilaire-Jean*, seigneur de Levandièvre; — 3^e *Henri Hilaire*, sieur de La Mourandièvre;

— 4^e MARIE-ANNE, épouse de *Jean Thomas, sieur de La Chaudurière.*

BERNUI (JACQUES DE), président aux enquêtes au parlement de Toulouse, fils d'un négociant espagnol qui s'était établi dans cette ville et dont les richesses étaient passées en proverbe. A l'exemple de plusieurs de ses collègues, Bernui avait embrassé les opinions nouvelles, sans en faire toutefois profession ouverte. Mais sa méticuleuse prudence ne put pas le mettre à l'abri des dangers. A l'époque des troubles qui agitèrent Toulouse, en 1562, sa maison fut pillée par les Catholiques, et il ne dut son salut qu'à une prompte fuite. Moins heureuse que lui, une dame de qualité qui avait cherché un asile dans sa demeure fut découverte et abandonnée avec ses deux filles à la brutalité des soldats. En apprenant les excès odieux auxquels se livraient ces forces, les chefs huguenots, qui étaient maîtres d'une partie de la ville, envoyèrent quelques hommes pour les débusquer ; mais aussi avides que leurs ennemis, ils s'emparèrent de ce qui avait échappé à la rapacité des premiers. L'entreprise des Protestants ayant échoué, comme nous le dirons ailleurs, le parlement se mit à frapper sans pitié sur les vaincus. Il commença par s'épurer lui-même en destituant le président *Michel Du Faur, Bernui, Gabriel Du Bourg*, gendre du premier président *Manseual, Antoine Du Ferrier, Guillaume Caulet, Arnaud Caraignes, François Ferrières, Jean de L'Hospital, Antoine Latger, Charles Du Faur, Jean Coras*, dont les noms, pour la plupart, reparaitront dans notre ouvrage ; *Matthieu Chalvet*, beau-frère de Bernui ; *Pierre Robert, Jean Raymond, Géraud Depins, Jean de Berbinier, Jean de Percin, Thomas Lamieussens, Jean de Resseguer*, tous suspects de protestantisme ; *Guillaume Doujat, Jean de La Coste, Pierre Denos, Jean Dupont, Géraud Boisson, Hélie de La Caraigne, Pierre de Nuques, Pierre Saluste, Pierre*

Papus, Pierre de Saint Pierre, Jean de La Roche, en tout trente, qui, pour échapper à un sort peut-être plus rigoureux, se hâtèrent de quitter Toulouse. La Cour n'approuva pas cette mesure arbitraire ; elle ordonna le rétablissement des membres expulsés ; mais le parlement n'en tint compte, et les patentes du roi, trois fois renouvelées, furent trois fois méprisées par lui. Ce ne fut qu'à la conclusion de la paix qu'il put enfin, quoique de mauvaise grâce, faire signer aux conseillers qu'il avait expulsés de son sein une profession de foi catholique. C'était un sûr moyen de maintenir indirectement sa sentence, au moins à l'égard de plusieurs. Il est permis de croire que Bernui fut de ceux qui ne voulaient pas acheter une réintégration précaire au prix d'une abjuration. Il resta sans doute auprès de la fille unique qu'il avait eue de son mariage avec *Aldonee de Carnang-Vériès*. Cette fille, nommée Aldonce, comme sa mère, avait épousé *Guil, seigneur de Clermont de Lodere*, à qui elle avait apporté une dot de 800 mille livres.

Bernui avait un frère cadet du nom de *Jean*, qui épousa *Marguerite Du Faur* et en eut, outre un fils, appelé *Guillaume*, deux filles, *Éléonore* et *Anne*, mariées, la première au président *Michel Du Faur*, la seconde à *Jean de Bonnafay*. Quant à *Guillaume*, sieur de *Villeneuve*, il prit pour femme *Madeleine de Binet*, originaire de la Touraine. Elle le rendit père de deux fils : *Pierre, baron de La Bastide, seigneur de Saint-Lions et sénéchal du Lauragais*, qui a joué un rôle dans les guerres civiles ; et *Jean, seigneur de Villeneuve*, qui, de son mariage avec *Rose d'Aure*, eut un fils nommé *David, seigneur de Villeneuve, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*. La famille de Bernui s'est éteinte à la mort de ce dernier, vers le milieu du xvi^e siècle.

BEROALD. Voy. BROUART.

BERQUE (JEAN), ouvrier en soie

de Clairac. En 1716, le bruit s'étant répandu dans cette ville qu'il était arrivé des ministres, le peuple, toujours avide de les entendre, se rassembla sans trop de mystère, et plusieurs assemblées se tinrent en divers endroits. M. de Courson ne tarda pas à en être instruit, et il se rendit à Clairac à la tête de deux compagnies de cavalerie. Il s'attendait à rencontrer des attroupements armés et disposés à une vive résistance; mais, au lieu de rebelles, il vit arriver à sa rencontre une foule d'hommes et de femmes chantant des psaumes et criant *Vive le roi!* Il ne laissa pas d'en faire arrêter quelques-uns, qui furent livrés au parlement de Bordeaux et traités avec tant de rigueur que des Catholiques indignés crurent devoir s'en plaindre au Régent. Ils représentèrent dans leur placet que le parlement avait condamné aux galères, comme ministres, Jean Millet et Jean Martin, pauvres gens qui ne savaient ni lire ni écrire; à l'amende honorable et à une prison perpétuelle Marie Fabre, mère de sept enfantsorphelins, parce qu'elle avait reçu dans son cabaret quelques personnes qui chantaient des psaumes. Quant à Jean Berque, il avait été condamné au carcan, aux verges et au bannissement, pour avoir gardé chez lui, pendant trois semaines, un jeune ouvrier de son état qu'on voulait faire passer pour ministre. Treize autres, que l'on ne pouvait juger faute de preuves, étaient tenus à un secret si rigoureux que le premier président et le procureur-général avaient fait incarcérer deux personnes qui allaient leur porter une sumône. La mère du Régent, qui était née protestante, se sentit émouue et sollicita fortement en faveur de ces infortunés; mais tout ce que son fils voulut promettre, c'est que le Conseil de conscience ferait ce qu'il serait possible pour les soulager. A quoi aboutit cette promesse?

BERQUIN (Louis de), gentilhomme du pays d'Arioso, écrivain controversiste, né vers 1490, et brûlé à

Paris pour ses opinions religieuses, le 22 avril 1529 (1).

Erasme, son ami, nous a donné dans une lettre à Charles d'Utenhof, datée du 1^{er} juillet 1529, une ample relation de ses divers procès et de sa mort. Cette lettre est un document historique beaucoup trop important pour que nous nous contentions d'une simple analyse. Nous la rapporterons donc à peu près en entier, dans une traduction littérale. « Louis Berquin dans ses dernières lettres m'avait promis de t'écrire, mais n'attend plus de ses nouvelles; car le dixième jour avant les calendes de mai, il a passé de vie à trépas, brûlé à Paris en place de Grève. Jusqu'à présent, je n'ai rien pu savoir de certain sur la cause de son supplice. Seulement, j'ai appris que le pouvoir de prononcer sur son sort avait été délégué à douze juges. Lorsque le jour du jugement approcha, il fut incarcéré; ce qui était d'assez mauvais augure. La sentence portait qu'après avoir vu brûler ses livres et avoir abjuré ses erreurs, il aurait la langue percée avec un fer, et qu'ensuite il serait emprisonné pour toute sa vie. Ayant oui cette cruelle sentence, à laquelle il ne s'attendait pas, il en appela au roi et au pape. Alors les juges, entendant cet appel avec dépit, lui dirent : Si tu n'acceptes pas cette sentence, nous ferons que dorénavant tu n'en appelles plus à personne, et dès le lendemain ils le condamnèrent au feu. On rapporte que le premier chef d'accusation portait sur ce qu'il avait écrit que la religion était intéressée à ce que les Saintes Écritures, traduites en langue vulgaire, fussent lues par le peuple, ce que le parlement avait défendu. Six cents archers furent mis sous les armes pour réprimer tout tumulte. Celui qui a rapporté ces détails, n'a pu en apprendre davantage, si ce n'est que Guillaume

(1) Les historiens et les biographes sont partagés sur cette date. Selon le martyrologue, l'exécution eut lieu au mois de novembre; c'est évidemment une erreur.

Budé, un des juges, à ce que je suppose, s'est entretenu en particulier avec Berquin pendant les trois derniers jours qui ont précédé sa condamnation, afin de l'amener à abjurer ses folles erreurs, comme il disait. Mais je ne sais cela que par oui-dire. Montius, dont tu connais la véracité scrupuleuse, n'a rien voulu écrire que ce qu'il avait vu de ses propres yeux. Il était très-près, lorsque Berquin fut amené sur une charrette au lieu du supplice. Aucun signe de trouble ne se manifesta en lui. On eût dit qu'il se livrait à ses études dans son cabinet, ou qu'il méditait les choses du ciel dans un temple. Même lorsque le bourreau d'une voix farouche annonça au peuple le crime et le châtiment, rien ne parut changer dans la fermeté de ses traits. Sommé de descendre du char, il le fit lestement, sans hésiter. Et il n'y avait rien, non plus, en lui de cette audace, de cette hauteur farouche qu'on remarque quelquefois dans les malfaiteurs. Le calme d'une bonne conscience apparaissait en lui. Avant de mourir, il s'adressa au peuple, mais personne ne put rien entendre de ses paroles. Tant étaient grandes les clamours des soldats, clamours commandées, à ce qu'on pense. Lorsqu'il fut étranglé, personne de la foule ne cria le nom de Jesus, nom qu'on a coutume d'invoquer au supplice des parciades et des sacriléges. C'est ainsi qu'ils lui avaient aliéné les esprits de tous, ceux-là qui sont partout et peuvent tout auprès des simples et des ignorants. Aille qui voudra harceler ces Phormions ! Un moine franciscain l'assistait. Montius l'aborda pour s'informer si, en mourant, Berquin avait reconnu son erreur ; il lui répondit que oui, affirmant qu'il ne mettait pas le moins du monde en doute que son âme n'allât en paix. Mais pour moi, je n'ai pas la moindre confiance dans les paroles du franciscain, par la raison que cela est de coutume parmi ses frères de publier le bruit, après la mort d'un condamné, que sur le bûcher

il a chanté sa palinodie, afin que tout en recueillant l'honneur d'avoir vengé la religion, ils échappent à la haine de la multitude et au soupçon d'avoir calomnié.... Tu connais maintenant le sort de Berquin, ton compatriote, qui était pour moi comme un fils. Je n'ai pas à me prononcer sur son jugement, car sa cause m'est entièrement inconnue. S'il ne mérita pas le supplice, je le plains; s'il le mérita, je le plains doublement. Car il vaut mieux mourir innocent que coupable. Je ne doute pas qu'il n'ait été convaincu de la sainteté des doctrines qu'il défendait. De là cette tranquillité d'âme. Mais, tu le sais, je n'ai jamais connu l'homme personnellement. Je me suis enquis diligemment de tout ce qui le concerne auprès de ceux qui ont vécu dans sa familiarité. Il y en a qui, du reste peu favorables à la cause de Berquin, disaient : qu'il était âgé d'environ 40 ans; seigneur de la terre de Berquin, d'un revenu modique, ordinairement de 600 couronnes par an; laïque et célibataire, mais d'un vie si pure, que pas même le plus léger soupçon d'incontinence ne s'éleva jamais sur son compte; extrêmement bon pour ses amis et pour les pauvres, très-fidèle observateur des constitutions et des rites ecclésiastiques, à savoir, des jeûnes prescrits, des jours saints, des mets défendus, des messes, des sermons, et en général de tout ce qui tend à la piété; très-étranger à toute dissimulation; d'un esprit sincère et droit, ne voulant faire à personne ni souffrir de qui que ce fut une injure, du moins grave. Il réprouvait avec force les doctrines de Luther. Que te dirai-je de plus ? Ils niaient qu'il y eût rien dans sa vie qui ne fut conforme à la piété chrétienne. Ils disaient que son plus grand crime était d'avoir donné un libre cours à sa haine contre certains théologiens quinqueux et contre des moines non moins barbares qu'ignorants, *in morosos quondam theologos ac monachos non minus ferocios quam stolidos.* Il les combattait ouvertement, ne pouvant dissimuler

ses sentiments. Il avait eu autrefois je ne sais quel démêlé avec le théologien Guillaume Du Chêne. De là ἀργὴ τοῦ πολεμοῦ [affaire de 1523]. Bientôt furent extraites d'un traité qu'il avait mis au jour, à ce que je crois, certaines propositions qui paraissaient toucher à la foi, et étaient par conséquent du ressort des théologiens. Si je m'en souviens bien, elles étaient à peu près telles : à savoir, que les prédicateurs avaient tort d'invoquer la sainte Vierge au lieu du Saint-Esprit; qu'il n'était pas juste de l'appeler *fontaine de toute grâce*, et au salut de la nommer, contrairement à l'usage des Ecritures, *notre espérance et notre vie*, désignations qui convenaient mieux au Fils. C'est pour ces misères qu'il fut jeté en prison et accusé d'hérésie. Mais dès que les juges s'aperçurent du peu d'importance qu'avait cette affaire, ils renvoyèrent l'accusé absous. Ses accusateurs prétendaient qu'il n'avait échappé à une condamnation que par la faveur du roi, tandis que, de son côté, il se vantait d'avoir vaincu par la justice de sa cause, et il préparait un mémoire victorieux. C'est à ce point de son affaire que mes relations commençèrent avec lui. Il m'écrivit au sujet de son procès, me faisant connaître le jugement peu équitable que Du Chêne et Beda avaient porté sur certains de mes écrits. Par cette lettre, il se montra à moi un homme de cœur. Cependant je l'avertis en ami et sans détour que, s'il était sage, il supprimeraît son *Apologie*, laisserait boursoufler les frelons et se renfermerait dans les douceurs de l'étude..... Mais ayant obtenu une sorte de victoire, il portait haut la tête contre le danger. Plus d'une fois, je lui chantai la même chanson, lui prédisant tout ce qui lui arriva dans la suite; mais je prêchais à un sourd. Quoique je ne m'attendisse pas à une fin si atroce, néanmoins je redoutais un grand malheur. Sur ces entrefaites, ses livres, dans lesquels il avait intercalé quelque chose de mes écrits, ayant été imprimés

secrètement, se répandirent dans le public. Lorsque je l'appris, je me plaignis avec plus d'aigreur, lui disant... que s'il se plaisait à ces petits combats, pour moi, je n'avais rien moins à cœur; qu'aussi longtemps qu'il soutiendrait ainsi sa cause, il n'eût point à m'y mêler... Certaines Bedistes [Beddaici] ayant de nouveau dénoué plusieurs propositions contenues dans ces livres, Berquin fut une seconde fois jeté en prison (1) [Affaire de 1525]. Il m'envoya quelques-unes de ces propositions avec les censures des juges. Ces juges étaient, si je ne me trompe, trois moines, le prieur des Chartreux, le prieur des Célestins et un troisième dont j'ignore le nom. Je lui répondis, que je n'y trouvais rien d'impie. M'ayant envoyé ensuite de nouveaux chefs d'accusation, je répondis à celles des propositions qu'il avait tirées de mes propres écrits; mais je m'abstins de répondre à celles qui étaient de lui. Que te dirai-je de plus? Les moines lui prononcèrent dans sa prison la sentence définitive, qui portait qu'après que ses livres auraient été brûlés et la palinodie achetée, il donnerait les satisfactions exigées de lui, satisfactions qui avec des moines ne sont jamais douces, ou que, s'il s'y refusait, il serait brûlé. Cet homme intrépide ne leur céda pas même sur un seul point; et il eût certainement péri, si quelques membres du parlement plus sensés, comprenant que toute cette affaire n'était qu'une odieuse machination des moines et des Bedistes, n'eussent insisté pour connaître à fond de la cause, et cela non

(1) Berquin affirme que ces nouvelles poursuites ne furent dirigées contre lui que pour frapper Erasme dans sa personne : « Hic reserat apud senatum ac delegatos papar, non ob aliud quam quod lucubrationes tuas aliquot in vernaculari veteriori lingua, in quibus heresies impudenter aut sunt affirmare Officii presundi quidnam illi molerentur, ut videlicet libri Erasmi, si dñe placet, velut hereticorum cremonerent, et una cum eis Berquinus, ni tanquam tales abjuraret. » Lettre de Berquin à Erasme datée de Paris, 17 avril 1526, in *Hist. ecclés. supplément Joann. Pechiti.*

sans exciter les murmures de ceux qui avaient prononcé la sentence. Car cette évocation de la cause équivalait à la cassation du jugement. On pense que cette décision du parlement fut obtenue par l'intervention de la reine-mère (1). Sur ces entrefaites, le roi revint bien à propos d'Espagne. Averti que son cher (suz) Berquin était en péril entre les mains des moines et des Bedistes, il fit savoir au parlement, d'abord par un député, et ensuite par lettres, qu'il ne souffrirait pas qu'il fût rien tenté contre son conseiller, que son retour ne tarderait pas, et qu'il voulait connaître lui-même de toute cette affaire. Bientôt après, Berquin fut délivré de prison, et placé dans une salle assez commode, mais gardé à vue néanmoins. À la fin, on le rendit à la liberté, afin qu'il pût préparer plus facilement sa défense. C'est merveille de voir quelle grande confiance l'animaient. Non seulement il se promettait un acquittement, mais un triomphe, et même un triomphe brillant. Il disait que la victoire était dans ses mains, mais qu'il préférait que l'affaire fut terminée un peu plus tard, afin qu'il triomphât avec plus d'éclat. Et déjà les rôles étaient changés : il accusait d'impiété la très-sainte Faculté, les moines et les Bedistes. Car il avait surpris quelques mystères d'iniquité dans leurs actes. Mais plus il se promettait de succès, plus je crignais pour l'homme. C'est pourquoi je ne cessai de l'exhorter dans mes

lettres à se tirer de cette affaire par quelque artifice, soit que ses amis fissent que, sous prétexte d'une ambassade royale, il pût s'éloigner ; j'insistai en lui disant que les théologiens laisseraient peut-être l'affaire s'assoupir avec le temps, mais qu'ils ne s'avoueraient jamais coupables du crime d'impiété dont il les accusait ; qu'il pensait et repensait à quelle hydre il s'attaquait, et par combien de gueules elle soufflait le feu ; qu'il considérait qu'il avait affaire à un ennemi immortel, car une Faculté ne meurt pas ; qu'il se pénétrait bien de ceci, qu'en combattant contre trois moines, il se commettait avec de nombreuses légions non-seulement opulentes et puissantes, mais aussi extrêmement perverses, et passés maîtres en toute sorte de fraudes ; que ces ennemis ne se reposeraient pas avant d'avoir consommé sa ruine, sa cause fût-elle plus sainte que celle du Christ, et finalement qu'il ne se coufât pas davantage à la protection du roi, car les faveurs des princes sont changeantes, et leurs affections sont facilement détournées par les artifices des délateurs... Et si rien de tout cela ne le touchait, je le conjurai de ne pas m'envelopper dans son affaire, parce que, avec sa permission, je ne voulais, quant à moi, avoir rien à démolir ni avec les armées des moines ni avec la Faculté de théologie. Réussis-je à le convaincre ? Loin de là, je ne fis qu'enfler son courage. Armé de la licence de l'ancienne comédie, il attaqua les moines et les théologiens, et surtout le syndic Beda ; on eût dit qu'il combattait τῷ τε φύρε τύπατον. On ne tarda pas à obtenir du roi qu'il défeudit la vente des livres que Beda avait écrits contre *Le Père* (d'Étaples) et contre moi. En outre, douze propositions tirées des livres de Beda, propositions manifestement impies et même blasphematoires, furent dénoncées par lettres du roi à la Faculté de théologie, afin qu'elles eût à les condamner ou à les prouver par le témoignage des Saintes

(1) Toujours est-il qu'elle donna l'ordre aux délégués du pape de suspendre leurs procédures jusqu'au retour du roi ; mais ils n'en firent pas compte. Berquin le fit positivement dans la lettre que nous venons de citer. « Ad delegati, quoniam binis literis regie matris ius fuissent in hoc negotio supercedere ad regium usque adveniunt, ... tamen... postea quam in Erasmi nomen sativ essent debacchiti, illum hereticum et apostatum subiuncte clamantes, et Berquinum illius factorem, proponerant articulos à theologia ex libris suis decerpitos (ut asciabit), fractos tamē ac mutilos, quos hereticos, schismaticos, scandalosos, alienos habuit, hoc est, ipsi duplicitates afferbant, etc. » C'est à la suite de ce jugement que le parlement évoqua l'affaire.

Écritures (1). Tandis que ces choses promettaient à Berquin une victoire certaine, je ne laissai pas de lui répondre que tout cela ne ferait qu'irriter davantage ses ennemis... Sur ces entrefaites, parut un décret du gymnasiarque (*recteur de l'Université*) qui enjoignait aux professeurs des Collèges de ne plus lire mes Colloques (*censuré le 16 mai 1526*) à leurs élèves. Berquin se persuada alors que, provoqué par un tel outrage, je ne refuserais plus de faire cause commune avec lui, et il engagea un ami à m'écrire dans ce sens, me disant que j'avais la victoire en main, que le secours des grands ne me manquerait pas, que le temps était venu d'arracher le masque aux théologiens. Je leur répondis à tous deux que je les admirais s'ils pouvaient croire que, toutes autres affaires cessantes, je passerai ma vie à lutter avec la Faculté de théologie; que tout au contraire j'étais plutôt dans cette disposition d'esprit, que j'aimerais mieux voir mes livres condamnés contre toute justice, que de devoir combattre sans cesse à un ago

(1) Chevillier (*Orig. de l'imp. de Paris*) est plus explicite: « François I^e étoit tellement irrité contre le docteur Noël Beda, qui avoit réfuté les Paraphrases et les Annotations d'Erasme, et contre la Faculté qui avoit approuvé et fait imprimer son livre, que le premier étoit allé à la Cour pour quelque affaire de sa compagnie, y fut arrêté prisonnier pendant un jour, n'ayant eu la liberté qu'à condition de se présenter quand on le demanderoit; et on envoya une lettre de cachet au parlement d'Amboise, le 9 avril 1526, par laquelle il lui étoit ordonné d'empêcher que le livre de Beda ne fût vendu... De plus, le nommé Louis de Berquin, iuthérien coché, ami d'Erasme, avec qui il avoit quelques commerce de lettres, présente douze propositions du livre de Beda, prétendant qu'elles contenoient des impérités et des blasphemies, et demanda que la Faculté fut obligée de les condamner, ou de les prouver par l'Écriture Sainte. Le Roi écouta cet accusateur favorablement, et le 10 juillet 1527, envoie par M. l'évêque de Bazas les propositions au recteur, à qui il donna ordre de les faire examiner par les quatre Facultés assemblées, et au point seulement par les docteurs en théologie, *quoniam huc materiā suspectos habebat, comme dit le registre de la Faculté, ... Je ne trouve point écrit quel fut le jugement des quatre Facultés,* »

qui demande du repos. Dans toutes mes lettres, je répétais que je ne pré sageais rien de bon... Mais toutes mes exhortations ne servirent à rien. Seulement il m'écrivit plus rarement et plus froidement, pressentant, à ce que je peuse, que l'événement ne répondrait pas à ses belles espérances. Certes je plaignais le sort de l'homme qui, s'il a erré en quelque chose, ce que j'ignore, a erré par conviction et non par malice... » Puis, après une judicieuse distinction entre l'erreur et l'hérésie, Erasme termine ainsi sa lettre: « Les hommes pieux ont cela de commun avec les impies, qu'ils sont exposés à être condamnés, mutilés, pendus, brûlés, décapités comme eux. Les bons juges ont cela de commun avec les corsaires et les tyrans, qu'ils condamnent, mutilent, mettent en croix, brûlent, décapitent comme eux. Les jugements des hommes sont divers. Heureux celui qui est absous au jugement de Dieu ! » Cette lettre, un peu diffuse, contient le peu près tout ce que l'histoire nous apprend sur Berquin. Nous essaierons de résumer les faits et de les compléter en nous aidant surtout du *Collectio judiciorum de novis erroribus de Du Plessis d'Argentré*.

Berquin se fit de bonne heure remarquer par la pureté de ses mœurs et par son amour de l'étude. C'est au moins ce que l'on peut inférer des éloges que lui donne Jodocus Badius dans son épître dédicatoire des *Oeuvres de Politien à Nicolas Bérauld*. Ce savant homme était l'ami de Berquin. Il lui avait dédié une Récrimination des invectives de Laurentius Valla contre Antonius Panormita et Bartolomeus Facius. Badius s'excuse de ne pas avoir encore imprimé cet écrit, et c'est comme fiche de consolation que le savant typographe dédie le 1^{er} tome de son *Politien à Nicolas Bérauld*, et le 2^e à son ami de Berquin, *juveni praeclaro tum natalibus, tum literis, tum moribus, — juveni praeclito clarissimis natalibus, spectatissimis moribus et cultissimis literis.*

Ces deux dédicaces sont datées de 1512.

Le nom de Berquin ne vint guère à la connaissance du public que par ses démêlés avec la Sorbonne. Contrairement à ce que dit Erasme, tout prouve qu'il avait adopté avec ardeur les opinions nouvelles. Aussi, lorsque par ordre du parlement, du mois de mai 1523, la police fit une descente chez les différents libraires de Paris pour y saisir les livres de Luther, on se transporta également chez lui, et l'on mit la main sur ses livres et sur ses papiers. Par décret du 13 mai, le parlement ordonna que ses livres fussent communiqués, en présence de deux conseillers et de lui-même, aux théologiens commis par la sainte Faculté à l'effet de les examiner. L'arrêt de censure est daté du 26 juin. Les livres saisis sont divisés en trois catégories. Dans la 1^e sont rangés les livres dont Berquin est l'auteur, et dont plusieurs sont pleins de ratures, *in quorum nonnullis multæ sunt litteræ pariter et rasuræ*. De ce nombre sont : 1^e *Apologia* contenant 58 feuillets ; 2^e six petits opuscules (*codicilli*) dont l'une porte-titre : *Speculum theologo-gastrorum* (1) ; 3^e *epistola apologetica* ; 4^e un livre contenant les raisons par lesquelles Luther cherche à prouver que tout chrétien est revêtu du sacerdoce ; 5^e le débat de piété et superstition ; 6^e un livre dont le titre n'est pas indiqué ; 7^e de usu et efficacit missæ. Tous ces livres sont déclarés hérétiques, schismatiques, malsonnantes. Dans la 2^e catégorie sont placés les livres traduits par Berquin ; ce sont : 1^e *Traité contenant les raisons pour lesquelles Luther a publiquement jeté au feu les Décrétales et les autres livres du droit canon* (en latin?) ; 2^e *la Tryade romaine* ; 3^e *le Paradis du pape Jule* ; 4^e *le Catholique du pape*

et de Moyse, livre entièrement raturé, mais encore lisible. La troisième catégorie est moins importante pour nous, elle comprenait quelques livres de Luther, de Méianchthon, etc.

Berquin ayant refusé de rétracter ses hérésies, fut jeté en prison le 1^{er} août. Le 5, survint un arrêt du parlement qui portait que « vo... l'avis et la délibération de la Faculté de théologie à l'encontre des livres de maître Loys de Berquin ; les responses de ce baillé par escript par ledict Berquin, ensemble les conclusions aussi baillées par escript par ledict procureur-général du roy, auquel par ordonnance d'icelle Cour le tout a été communiqué : et après que ledict Berquin a été plusieurs fois ouy en plaine Cour, et tout considéré, la Cour a ordonné que ledict maistro Loys de Berquin sera rendu et le rend la Cour à l'évêque de Paris avec lesdits livres, pour appeler avec luy deux des conseillers de ladite Cour et aucun docteur de ladite Faculté de théologie, luy faire et parfaire son procès, sur les cas et crimes, dont il est chargé. » Mais le 8 août, le roi François I^r la fit tirer de prison et évoqua l'affaire à son Conseil, où Berquin fut condamné par le chancelier « à abjurer quelques propositions hérétiques, ce qu'il fit. » Ce sont les propres termes des registres du parlement (*Mss. de Brienne* 205). Nous avons vu par la lettre d'Erasme combien cette fausse victoire lui avait enflé le courage. « Pour n'être plus si observé, lisons-nous dans Chevillier, il se retira dans le diocèse d'Amiens, où il scandalisa tellement le peuple et le clergé, que l'évêque fut obligé de venir à Paris se plaindre au parlement, qui le fit prendre, et fut déclaré hérétique et relaps, par sentence de deux conseillers de la Cour, choisis pour connoître du fait d'hérésie, et revêtus de l'autorité du Saint-Siège par un bref du pape Clément VII, daté du 20 may 1525, registré en la Cour, que la reine-régente avoit obtenu de Rome en l'absence du

(1) Ne serait-ce pas le latin de *La farce des theologastres à six personnages*, réimp. à Lyon, 1830, in-8°, et plus récemment par M. Baum à la suite de son *Lambert d'Avignon* (Strasbourg, et Paris, 1840, in-8°)? Berquin figure dans cette pièce satirique sous le nom de Mercure d'Allemagne.

roi son fils. » Deux nouvelles censures des livres de Berquin, datées l'une du 7 mars, l'autre du 12, précédèrent sans doute son arrestation. Voici les termes de la dernière de ces Décisions de la Faculté : « Le 20 du mois de mai 1525, jour du sabbat, entendu le rapport définitif au sujet du contenu des trois petits livres d'Érasme de Rotterdam, traduits en langue vulgaire, lesquels sont l'Éloge du mariage, Brève admonition sur la manière de prier, et le Symbole, il fut dit que ces livres contenant beaucoup de choses ou impies, ou absurdes, ou pernicieuses aux bonnes mœurs, ou hérétiques, on ne doit aucunement permettre qu'ils soient imprimés ainsi traduits à Paris, mais plutôt qu'ils doivent être entièrement supprimés, parcs qu'en beaucoup d'eudroits ils blessent les oreilles pieuses. » Même décision au sujet du petit livre intitulé *Complainte de la paix*, et également traduit en langue vulgaire. Il paraît que le procureur du roi près la cour du parlement avait désiré avoir l'avavis de la Faculté avant d'autoriser l'impression de ces livres. Le doyen et les docteurs de la Faculté de théologie transmirent sur leur demande aux juges institués par le siège apostolique dans les matières de foi, pour le royaume de France, les propositions qui avaient déterminé leur décision. Nous en ferons connaître quelques-unes. Mais si l'on en croit Berquin dans sa lettre à Érasme, ses traductions auraient été complètement falsifiées. Entre sa traduction et celle qu'on lui représentait, il y avait, dit-il, autant de différence qu'entre le renard et le chameau. *Addita esse multa, plura omissa, plurima ab interprete indocta depravata.*

Dans son ardeur inquisitoriale, la sainte Faculté ne dédaigne pas de relever et de réprouver comme hérétiques et damnables jusqu'aux simples annotations ou réflexions que Berquin consignait à la marge des livres de sa bibliothèque ; telles que celle-ci : *Hu-*

mara opera vitar aeternas meritaria, proh pudor ! — ou ceto autre : *Fides sola justificat, id est, sola causa propoter quam justificamur.* Mais nous ne nous occuperons que des livres de notre auteur qui ont été censurés. Ce sont :

I. *Ludovici à Berquin adversus calumnias quorundam Epistola apologetica ad amicum.* — Censure générale.

II. *Epistre de saint Hiérosme contre Vigilance, etc.,* trad. avec appendice. Une proposition de l'appendice censurée.

III. *La déclamation des louanges du mariage* (*Encomium matrimonii*, d'Érasme). — Dix-huit propositions censurées.

Proposition I. Vous trouverez souvent en l'Écriture-Sainte ces mots : mariage honorable et lit immaculé; de célibat ou de abstinençe de mariage, vous ne trouverez un seul mot.

Proposition III. Et ainsi il semble que celui qui n'est point ému d'amour conjugal, ne doive être estimé homme, ains une pierre, ennemi de nature, rebelle à Dieu, et qui par sa sorte vient à perdition.

IV. *Le Symbole des Apôtres, qu'on dit vulgairement le Credo, contenant les articles de la Foy* (*Symbolum apostolorum*, d'Érasme). — Sept propositions censurées.

Proposition I. Les portes d'enfer, c'est-à-dire toute la puissance infernale, soit diable, tentation ou péché, ne peuvent rien contre celuy qui a foy et confiance en Dieu.

Proposition II. Néanmoins étant en sa grâce, par le moyen de la foy, je ne puis pécher.

V. *Briève admonition de la manière de prier* (*Brevis admonitio de modo orandi*, d'Érasme). — Deux propositions censurées.

Proposition I. Jusques à présent les brebis de Dieu ont été très-mal instruites par la négligence des pasteurs qui les doivent instruire de prier en langue qu'ils entendent, et non seule-

ment de barboter des lèvres, sans rien entendre.

VI. La déclanuation de la paix, se complaignant de ce qu'elle est de chacun débontée et chassée (Querimonia pacis, d'Érasme). — Dix propositions censurées.

Proposition III. Je n'ai point encore trouvé un seul monastère qui ne soit infecté de débats et haines intestines. Paix trouveroit plutôt lieu en mariage qu'avec ceux qui par tant de titres, par tant de signes, par tant de cérémonies, se vantent d'avoir parfaite charité.

Proposition IV. Saint Paul dit être chose déshonorable et non à souffrir qu'un chrétien plaidoye contre un autre chrétien.

Proposition X. Saint Paul ne veut ouïr entre chrétiens ces paroles : Je suis Apollon, je suis Céphé, je suis Paulin, je suis Sorboniste, je suis Luthérien, comme aujourd'hui auvens disent, je suis Cordelier, je suis Jacobin, je suis Bérnardin, comme si c'étoit trop peu de dire, je suis Chrétien ; car il ne venu point que J. C., qui conjoint toutes choses, soit divisé par nous, comme qu'ils soient pires.

Berquin ayant refusé de se rétracter, fut condamné, comme hérétique et fauteur d'hérétiques, au mépris des ordres formels de la reine-régente qui avait ordonné aux délégués du pape de suspendre leurs procédures jusqu'au retour du roi. D'après Chevillier, il fut alors abandonné par ces juges d'église au parlement comme au bras scientif. Mais « le parlement, quoique d'ailleurs assz à inconsidéré dans ces sortes d'affaires, écrivait Berquin à Érasme, fit bien voir qu'uno sentence aussi précipitée lui déplaissait en déclarant qu'il m'entendrait du commencement à la fin, au grand désappointement des délégués et des théologiens. » Le jour même où ce procès devait être rapporté, arriva une lettre (1^{er} avril 1526) de François I^r, de retour de sa captivité d'Espagne, qui ordonna à MM. du parle-

ment d'attendre son arrivée pour cette affaire, recommandant au président « de prendre soin de Berquin, dont il leur redemanderoit ou la vie ou la mort. » Enfin, après plusieurs lettres écrites tant au parlement qu'à l'université et à la Faculté de théologie, le roi, en nov. 1526, « envoia un lieutenant de ses gardes, avec le prévôt de Paris, qui le tirèrent de la Conciergerie, le gardèrent quelque temps au Louvre, et lui donnerent la liberté. » Ensuite par la protection du roi, Berquin se flatta alors de pouvoir abattre ses ennemis. Il resta sourd aux sages exhortations de son ami Érasme et courut, pour ainsi dire, au-devant du martyre. Pour la troisième fois, il fut incarcéré et condamné. Son procès n'avait pas duré moins de 18 mois. Nous avons vu avec quelle constance il mourut. Son inébranlable fermeté dans sa foi, son ardeur opiniâtre dans la lutte, son mépris du danger, ont fait dire à B.^eze, et peut-être avec raison, que si l'assistance de François I^r ne lui avait manqué, il eût été en France ce que fut Luther en Allemagne.

Outre les ouvrages déjà cités dans cette notice, Berquin est encore l'auteur des 4 livres suivants :

I. *Enchiridion du chevalier chrestien, aorné de commandemens très-salutaires par Désideré Erasme de Roterodame, avec ung prologue merveilleusement utile de nouveau adjousté par Martin Lempereur, [Anvers], 1529, in-8°; réimp. par Dolet, Lyon, 1542, in-16, sous ce titre : Le chevalier chrestien, premièrement composé par Erasme, et depuis traduit en françois.*

II. *Le vray moyen de bien et catholiquement se confessier, opuscule fait premièrement en latin par Érasme, et depuis trad. en françois, Lyon, 1542, in-16. — Du Verdier attribue à tort cette trad. à Dolet ; nous pensons, avec Barbier, qu'on devrait peut-être la restituer à Berquin.*

III. *Paraphrases sur le N. T.; trad. d'Érasme.*

IV. Trad. du traité *De votis monasticiis de Luther.*

Plusieurs de ces ouvrages, saisis manuscrits dans les papiers de Berquin, n'ont sans doute jamais vu le jour.

BERTELOT (André), de Hondschoote en Flandre, martyr. Arrêté à Alost pour avoir prêché hors du lieu assigné par le magistrat pour l'exercice de la religion réformée, ce ministre de l'Évangile fut pendu le 1 nov. 1566. Il mourut bien constamment, lit-on dans les Actes des martyrs, confirmant la doctrine de vérité qu'il avait sincèrement annoncée.

BERTHAU (René), auteur de deux sermons, l'un sur Actes XV, 28 (Grenoble [Charenton], 1673, in-8°); l'autre sur II Tim. IV, 1, 2 (Charenton, 1676, in-8°).

BERTHEAU (Charles), né en 1600 à Montpellier, où son père exerçait encore les fonctions pastorales en 1683. Après avoir fait ses études en France et en Hollande, Bertheau fut reçu ministre au synode du Vigan, en 1681, et l'année suivante il fut placé à Montpellier. Bientôt après, il fut appelé à desservir l'église de Charenton. À la révocation de l'édit de Nantes, il passe en Angleterre et fut nommé pasteur de l'église française à Londres, qu'il édifica pendant près de 44 ans. Il mourut dans cette ville, le 26 déc. 1732. Doué de la plus heureuse mémoire, il possédait de profondes connaissances en histoire ecclésiastique, et à un talent oratoire éminent il joignait beaucoup de jugement et un sens exquis. On n'a de lui que deux volumes de *Sermens sur divers textes de l'Écriture*, dont le 1^{er}, publié en 1712, fut réimp. avec le 2^{er} (Amst., P. Mortier, 1730, in-8°), et seize *Discours sur le catéchisme* auxquels il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main; cependant, dit Chauffepié, on y trouve d'excellents échos. Ses Sermens ont été trad. en allemand, avec une préface de Welch.

BERTHEVILLE (N. de), ou plutôt **BERTREVILLE,** député général des églises protestantes en 1616.

Les missions qui ont été confiées à Bartreville prouvent suffisamment la considération dont il jouissait dans le parti réformé; et cependant les renseignements que nous avons recueillis sur ce personnage sont si décousus, que nous ne pouvons offrir qu'une biographie fort incomplète.

Nous ignorons l'année de sa naissance, aussi bien que celle de sa mort. La première mention que nous ayons rencontrée de lui, se trouve dans les Actes mss. de nos assemblées politiques. La province de Normandie le députa, en 1599, à l'Assemblée de Saumur. En 1608, il assista à celle de Gergues; il prenait alors le titre de gentilhomme de la chambre. En 1611, l'Assemblée de Saumur, aux travaux de laquelle il s'associa comme député de la Normandie, lui confia le soin de faire un rapport sur les griefs des provinces, en lui adjointant Rivet et Amos Barbot. Satisfait de son zèle, elle le présenta au choix du roi pour la députation générale. En 1615, la province de Normandie l'élu de nouveau pour un de ses représentants à l'Assemblée de Grenoble, qui le chargea, avec Des Bordcs, Baille, Chauffepié, Bonencontre et Espérancieu, de dépouiller les mémoires des provinces et de dresser la cahier des plaintes. La même assemblée lui accorda une nouvelle marque de sa confiance en le nommant membre de la commission qui devait examiner les propositions de Condé. On sait que ce prince, opposé aux mariages espagnols, s'était retiré de la Cour et préparait un soulèvement, dans lequel il parvint à entraîner, du moins en partie, le parti protestant. L'alliance conclue, l'assemblée, qui ne se trouvait pas assez libre à Grenoble, se transporta à Nismes de son propre mouvement, au mois d'octobre 1615, c'est-à-dire au moment même où le double mariage qu'on voulait prêve-

nir se célébrait. La prise d'armes de Condé n'ayant plus de but, le prince se montra disposé à la paix, et il eut soin d'avertir l'Assemblée de Nismes des démarches qu'il faisait, en l'invitant à envoyer à la Cour des députés qui s'agissent de concert avec son agent. En conséquence, dans le mois de novembre, Bertreville fut choisi avec Dolchain et Parenteau pour aller supplier le roi « avec toute humilité que peuvent très-humblles et très-obéissans sujets, de vouloir donner à son peuple cette tant heureuse paix dont il a jouy sous le fleurissant règne du roi défunt de très-glorieuse mémoire, et à cette fin qu'il lui plaise entrer en considération et faire droit sur les très-humblles remontrances et supplications de Mgr. le Prince. » Les trois députés, partis le 1 déc., arrivèrent à Poitiers, où se tenait la Cour; mais il se présenta une difficulté à laquelle ils ne s'attendaient pas. Le roi, irrité de la désobéissance de l'assemblée qui avait refusé de se transférer à Montpellier lorsqu'il le lui avait ordonné, ne voulut pas d'abord recevoir ses députés. Cependant l'insistance de Condé, qui sentait combien l'appui du parti protestant lui était nécessaire, força le ministère à céder, en sauvant toutefois les apparences, et Bertreville put présenter la lettre dont il était porteur. A son retour à Nismes, l'assemblée lui confia, ainsi qu'à Baille, une mission secrète dans les Cévennes. Bertreville réussit à empêcher l'assemblée d'Anduze d'élier un général, mesure qui n'aurait pas manqué de compromettre le succès des négociations avec la Cour.

Il avait été convenu, en effet, que des conférences pour la paix s'ouvriraient à Loudun. Bertreville fut chargé avec Rouvray, Durant, Bonnefont et Chaufepié, de dresser les instructions pour les députés qui devaient s'y rendre au nom du parti protestant. Le choix de l'assemblée s'étant arrêté sur lui et sur Rouvray,

de Champpeaux, Des Bordes et La Nouaille, il partit en toute hâte pour Loudun, où Condé était déjà arrivé avec les principaux chefs de son parti.

Après trois mois de discussions, la paix fut signée. Abandonnés par Condé, qui voulait en fuir, les députés protestants durent céder, quoiqu'ils n'eussent obtenu aucune de leurs demandes de quelque importance. Bertreville se rendit alors à La Rochelle, où s'était transportée l'assemblée. Celle-ci le proposa au roi comme un des commissaires qui devaient veiller à l'exécution du traité, et, après l'avoir employé avec Des Bordes et Mansald à rédiger les instructions des députés généraux, elle le choisit pour remplir ces fonctions importantes. « Le duc de Rohan, lit-on dans les Mémoires de ce prince, [se rendit] à La Rochelle pour informer l'Assemblée de ce qui s'était passé à la Conférence de Loudun, et pour faire nommer de bons députés généraux. Mais la cabale de la Cour s'étant jointe à celle du priuice [de Condé], et les espérances qu'il donna des faveurs, gratifications et pensions à ceux qui se porteroient à sa volonté, l'emportèrent et y fit nommer Bertreville et Mansald. » Quoique reproduite, mot pour mot, dans les Mémoires de Sully, cette accusation de Rohan ne saurait porter une grave atteinte à la réputation de Bertreville, car on sait que la passion dictait le plus souvent les jugements de son auteur. Ce fut en sa qualité de député général que Bertreville assista, en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun, qui l'envoya avec de La Haye, La Chapelière, ministre de La Rochelle, La Milletière et Puyferré, pour adresser au roi des représentations sur l'ordre qui lui avait été donné de se séparer; mais Louis XIII refusa de leur accorder audience. Depuis cette époque, Bertreville disparaît de la scène des événements politiques.

Une collection de pièces fort eu-

riques, qui a passé du cabinet de La Reynie à la Bibl. nationale, nous apprend seulement que ses descendants persévérent dans la profession de la religion réformée, du moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. On trouve, en effet, dans une liste « des gens de province faisant encore profession de la R. P. R., en 1685, » le nom de Berteville avec cette indication : « De Berteville de Cremeré, gentilhomme près de Caen, retiré à Paris depuis longtemps, se disant nouveau catholique. »

Il ne faut pas confondre ce député général des églises protestantes avec le capitaine huguenot *Bretauville* (*Voy. BONNEFOL*), que quelques historiens, et entre autres l'Estoile, spécellent par erreur Berteville.

BERTHOUD (Ferdinand), horloger mécanicien de la marine, membre de l'*Institut*, de la Société royale de Londres et de la Légion d'honneur, né le 19 mars 1727, à Placemont, dans le canton de Neuchâtel, mort le 20 juin 1807.

Le jeune Berthoud était destiné à la carrière ecclésiastique; mais ayant eu l'occasion d'examiner une horloge, il sentit s'éveiller en lui le génie de la mécanique, et son père eut assez d'esprit pour ne pas contrarier ses inclinations. Non-seulement il lui donna des maîtres habiles, il lui permit même de venir à Paris, en 1745, pour perfectionner ses connaissances.

Le problème des longitudes occupait alors les savants et les artistes. Il s'agissait de trouver le moyen de déterminer avec exactitude, en tout temps, en tout lieu, l'heure marquée au même instant dans un lieu donné. On employait généralement, à cet effet, les instruments de réflexion imaginés par Newton; mais l'imperfection des tables lunaires rendait les calculs fort incertains. On ne pouvait attendre la solution du problème que de l'horlogerie, et l'art de faire des chronomètres était encore dans l'enfance; il n'avait pas fait un progrès

depuis les premières tentatives de Sully en 1724. Depuis 1714 cependant, le parlement d'Angleterre avait proposé un prix de 20,000 liv. st. à l'horloge qui, après six semaines de traversée, ne se serait dérangée que de deux minutes, ou, en d'autres termes, qui donnerait la longitude à un demi-degré près. Le gouvernement français avait proposé un prix pareil. Berthoud voulut concourir, et ses machines, soumises pendant un voyage de cinquante-quatre semaines, sous la surveillance de Fleurieu et de Borda, à l'action de toutes les causes physiques qui pouvaient en altérer la marche, conservèrent une régularité étonnante. Ce succès valut à l'inventeur le brevet de mécanicien de la marine et une pension de 3,000 francs.

Ses horloges marines si parfaites offraient cependant trois inconvénients : leur volume, leur poids et la nécessité de les maintenir dans une position verticale. Il essaya d'y obvier dès 1765, mais sans espoir de réussir. L'événement justifia ses craintes. Il était réservé à son neveu Louis Berthoud, membre de l'*Institut* et horloger de la marine, mort le 17 sept. 1813, de trouver le moyen de réduire l'horloge marine au volume d'une montre, en compensant si exactement les effets des changements de la température, qu'elle conserve la même régularité dans toutes les saisons.

Tout entier à ses travaux, Berthoud menait une vie très-solitaire dans sa terre de Grossay, qu'il avait acquise en 1767. L'austérité de ses mœurs, sa bienfaisance, sa charité lui avaient acquis l'estime et l'attachement de tous ses voisins. Deux jours avant sa mort, quoique atteint d'une hydropsie de poitrine qui le faisait beaucoup souffrir, il s'occupait encore du plan d'une montre.

Marié, en 1764, avec mademoiselle *Chatri* de Caen, et en 1782, avec mademoiselle *Du Moustier* de Saint-Quentin, il ne laissa pas d'enfant de ces deux mariages. On a de lui :

I. *L'art de conduire et de régler les pendules et les montres*, 1760, in-12, figg., ou 1759, selon M. Quérard.; traduit en allemand par C. F. Vogel.

II. *Essai sur l'horlogerie*, 1763; 2^e édit., Paris, 1786, 2 vol. in-4°, avec 58 pl.

III. *Éclaircissements sur l'invention, la théorie, la construction et les preuves des nouvelles machines proposées pour la détermination des longitudes en mer par la mesure du temps*, Paris, 1773, in-4°.

IV. *Traité des horloges marines*, Paris, 1773, in-4°.

V. *Les longitudes par la mesure du temps*, Paris, 1773, in-4°.

VI. *La mesure du temps appliquée à la navigation, ou Principes des horloges à longitude*, Paris, 1782, in-4°. — Cet ouvrage, le plus complet et le plus méthodique de tous ceux qu'il a publiés, présente le résumé de ses travaux. Il y passe en revue les découvertes les plus importantes qui ont été faites, et assigne, avec une remarquable impartialité, la part d'honneur qui revient à chaque artiste.

VII. *De la mesure du temps ou Supplément au traité des horloges marines*, Paris, 1787, in-4°.

VIII. *Traité des montres à longitude*, Paris, 1792-97, 2 vol. in-4°.

IX. *Histoire de la mesure du temps par les horloges*, 2^e édit., Paris, 1802, 2 vol. in-4°.

M. Quérard ajoute à cette liste un *Avis pour régler les montres*, in-8°, sans autre indication, et un ouvrage posthume intitulé *Supplément au traité des montres à longitude, suivi de la notice des recherches de l'auteur depuis 1782 jusqu'en 1807*, Paris, 1816, in-4°.

Louis Berthoud a laissé aussi des *Entretiens sur l'horlogerie à l'usage de la marine*, Paris, 1812, in-12.

BERTIN (ÉTIENNE), prêtre de Gien. Ayant abjuré la religion romaine, Bertin épousa, en 1545, Charlotte Pinon de Donzi. Quelques années

après, ce malheureux tomba entre les mains des Catholiques. En punition « de ce qu'il n'avait pas eu honte de rompre les engagements les plus solennels qu'il avait contractés avec J.-C., pour prostituer à une malheureuse créature un corps dont il ne pouvoit disposer que pour servir Dieu et son Église », il fut dégradé le 23 septembre 1551 devant le grand portail de la cathédrale d'Auxerre, puis étranglé et brûlé cinq jours après.

BERTRAM (CORNEILLE-BONAVENTURE), savant hébraïsant, né à Thouars en 1531, et mort à Lausanne en 1594.

Son père, Matthieu Bertram, que Berthe de Bourneaux qualifie de célèbre jurisconsulte protestant dans son *Histoire de la ville de Thouars*, l'envoya de bonne heure à Poitiers pour y faire ses humanités. dès le début de ses études, le jeune Bertram manifesta pour les langues savantes un goût prédominant, qui plus tard fut nourri en lui et cultivé par Turnèbe, Stracelius et Angelo Caninio, célèbres professeurs de l'Université de Paris. De retour dans sa famille, Bertram se vit en butte, comme tous les hommes d'un mérite supérieur, aux traits de la malignité et de l'envie; il comprit à regret que sa ville natale ne pourrait lui offrir une existence paisible. Aussi son père étant mort sur ces entrefaites, il prit la résolution de se rendre à Toulouse pour suivre les cours de droit; mais bientôt il fut attiré à Cahors par le désir d'entendre le jurisconsulte Roaldès, avec le secours duquel, selon Teissier, « il acheva d'acquérir une profonde connaissance de la langue hébraïque. » Nous ne doutons point, quoique Crespin ne le mentionne pas, qu'il ne fut au nombre « de ces escholiers venus de Toulouse » qui encouragèrent les fidèles de Cahors à appeler Dominique Cestat de Montauban et à ouvrir un prêche public le 15 oct. 1561. « Les juges présidiaux de la ville, raconte l'historien des Martyrs, les consuls et autres ennemis de l'Évangile, ayant

tournoyé quelque temps autour du troupeau, et détourné d'icelui quelques jeunes enfans de bonne maison, ausquels ils u'osoyent toucher par la crainte des parents, appellèrent leurs bourreaux un jour de dimanche, 16 nov., estant assemblée une compagnie d'environ cent personnes, sans aucune femme, en une maison particulière. » Le tocsin fut sonné, les portes enfoncées, plusieurs malheureux massacrés. Parmi les victimes, Crespin cite *La Guacherie* [La Gaucherie ?] qui, trainé chez lui par les égorgeurs, y fut tué avec toute sa famille. Quelques-uns des plus résolus se barricadèrent dans les étages supérieurs, où ils se défendirent jusqu'au soir; puis, la nuit venue, ils se sauvinrent pardessus les toits. « Ce massacre, ajoute Crespin, fut d'environ cinquante hommes, desquels il y en eut de vingt-cinq à trente dont les corps furent arrengéz et demi-brulez sur le pavé après toutes sortes d'ignominies et cruautez exercées sur eux. Ceste povre église ainsi désolée ne perdit courage toutes fois, et y fut envoyé de Montauban un ministre pour la remettre au sur la fin de février 1562. »

Parmi ceux qui parvinrent à s'échapper, l'histoire des martyrs ne mentionne spécialement qu'un jeune ministre nommé Gaspard de *La Faverge*. Bertram ne fut pas moins heureux; il se sauva à Genève, où, renonçant à la carrière du barreau, il se voua à la théologie. En 1567, il fut appelé à remplacer Rodolphe Chervier comme professeur des langues orientales, et en 1572, c'est-à-dire l'année même où, par une erreur inexcusable, la Biogr. univ. prétend qu'il s'enfuit de Toulouse à Cahors pour éviter les fureurs du fanatisme, il joignit à la chaire d'hébreu celle de théologie. L'épuisement du trésor ayant forcé le Conseil de remercier les professeurs de l'université, Bertram ne paraît point s'être préoccupé de trouver une autre place; il resta à Genève jusqu'en 1586, où, à la suite

d'une discussion d'intérêt, il se décida à partir pour Franckenthal. Il ne fit cependant dans cette dernière ville qu'un très-court séjour; l'année même, il fut appelé à Lausanne pour y remplir une chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort. Ses biographes ne nous apprennent pas s'il naquit des enfants de son mariage avec Geneviève Denosse.

Les ouvrages de Bertram ne sont pas nombreux; mais tous annoncent une profonde connaissance des langues orientales.

I. *De corpore Christi tractatus*, 1572, in-8°.

II. *Comparatio grammaticæ hebraicæ et aramicæ*, Gen. 1574, in-4°.

III. *De politiâ iudaicâ tam civili quam ecclesiasticâ*, Gen., 1580, in-8°.

— C'est de tous ses écrits celui qui lui a mérité le plus d'honneur. — Il a fait, dit Du Pin, un excellent traité de la république des Juifs, dans lequel il examine historiquement leur police et leur gouvernement ecclésiastique et civil, tant ce qui regarde les patriarches depuis le commencement du monde, que celle des Hébreux depuis Abrahám dans les disloqués temps, c'est-à-dire pendant qu'ils étoient en Egypte, dans le désert après leur sortie d'Egypte, sous Josué et les Juges, sous les rois de Juda et de Jérusalem, dans le tems de la captivité de Babylone, et après leur rétablissement. Au jugement de Dreux Du Radier, « l'auteur n'y dit précisément que ce qu'il doit dire, sans rien omettre d'essentiel. Il développe avec une supériorité d'esprit infinie les choses dont il parle, il porte la lumière sur les plus obscures. Il donne de tout une idée nette et exacte. » Enfin, selon la Biogr. univ., « ce traité, écrit avec beaucoup de méthode et de précision, répand un grand jour sur divers points du gouvernement des Hébreux jusqu'alors très-obscuris. »

IV. *Grammatica hebraica et aramica*, Gen., in-8°.

V. *Lucubrationes Franchentallien-*

ses, seu specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca, Franck., 1586, selon Scenbier; Spire, 1588, selon la Biogr. univ.; Altorf, 1615, in-8°, selon Jeclier; réimp. dans les Critici sacri (Amst., 1698, in-fol.).

De Thou attribue, en outre, à Bertram, une édit. du Trésor de Pagnini, enrichie des notes de Jean Mercier, de Chéralier et des siennes propres (Lyon, 1575, in-fol.). Lelong affirme qu'il est l'auteur de la petite Polyglotte connue sous le nom de Vatable (Heidelberg, 1586, 2 vol. in-fol.), qui contient, en quatre colonnes, l'A. T. en hébreu et en grec avec les versions de St. Jérôme et de Pagnini, et des notes au bas des pages. Sénébier nous apprend qu'il contribua à l'édit. du Commentaire de Josias Mercier sur Job (Gen., 1574, in-fol.). Enfin Bertram eut la plus large part à la traduction de la Bible publiée à Genève en 1588. Selon Richard Simon, il y a plus de jugement dans les versions faites auparavant par Olivétan et par Calvin, quoiqu'ils n'eussent qu'une médiocre connaissance de l'hébreu. Il est certain que Bertram a suivi trop fidèlement Munster et Trémélius, et s'est trop attaché aux interprétations des rabbins ; toutefois, on doit reconnaître qu'il a redressé Olivétan en plusieurs endroits, et tous les savants s'accordent à dire que ses conjectures, comme sa critique, ont été souvent heureuses. C'est aussi à lui, selon Du Pin, que l'on doit l'invention des figures dont cette édition de la Bible a été illustrée.

BERTRAND, pasteur à Coze en 1650. On a de lui quelques sermons : trois d'entre eux, sur Col. III, 12, et intitulés *Sur la nécessité de bien vivre*, sont dédiés à la comtesse de Marennes ; un autre, qui parut en 1651 sous le titre de *L'arbre de vie*, l'est à M. de Céline.

BERTRAND (JEAN), de Montoire, garde de la forêt de Marebenoir. Constitué prisonnier, le 5 fév. 1556, pour

cause de religion, il fut transféré dans les prisons de Blois et soutint avec beaucoup de fermeté et de courage l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur le sacrifice de la messe, le purgatoire, l'intercession des Saints, interrogatoire dont le procès-verbal écrit de sa propre main a été publié dans les Actes des martyrs. Condamné au feu, il appela de la sentence au parlement de Paris. S'il faut en croire Crespin, les conseillers qui furent chargés de prononcer sur cet appel, étaient partisans des idées nouvelles ; mais tremblant pour eux-mêmes, après avoir inutilement tout tenté pour obtenir une rétractation, ils confirmèrent l'arrêt. Bertrand fut donc reconduit à Blois et subit son horrible supplice avec une constance sans égale.

BERTRAND (JEAN), issu de la famille des Bertrandi de Toulouse, dont une branche se réfugia en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes, naquit à Orbe en 1708. Après avoir terminé ses études dans les académies de Lausanne et de Genève, Bertrand se rendit en Hollande afin de se perfectionner par le commerce des savants et la fréquentation des excellentes écoles de ce pays. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fit une trsd. des *Nouveaux sermons de Tillotson*, que Barbeyrac jugea digne de paraître à la suite de la sienne : elle forme le 6^e volume de l'édit. d'Amsterdam, 1728 ; le 7^e porte le nom de Beausobre.

Pendant son séjour en Hollande, Bertrand publia encore plusieurs traductions de l'anglais : le *Léonidas* de Glover (La Haye, 1739, in-12) ; *L'amitié après la mort d'Elisabeth Rowe* (Amst., 1740, 2 vol. in-12) ; la *Fable des abeilles* de Mandeville (Amst., 1740, 4 vol. in-12) ; les *Instructions pour les mariniers* de Hales (La Haye, 1740, in-8) ; le *Voyage de Kolb au cap de Bonne-Espérance* (Amst., 1741, 3 vol. in-12). A son retour dans sa patrie, l'église de Grandson réclama ses services, et, peu de temps après, celle d'Orbe lui adressa vocation.

Bertrand n'était pas homme à se persuader que son devoir serait accompli, s'il s'acquittait fidèlement de ses fonctions pastorales ; il voulut, autant que possible, assurer encore à son troupeau, à côté des biens spirituels, le bien-être matériel et l'aisance. Il consacra tous ses loisirs à l'agronomie. La Société économique de Berne le reçut au nombre de ses membres, après avoir couronné trois de ses mémoires, et le choisit pour son secrétaire. Il mourut le 28 déc. 1777, regretté de tous ceux qui le connaissaient et dont il s'était fait autant d'amis par sa douceur et sa bienveillance.

On a de lui :

I. *De l'eau relativement à l'économie rustique, ou Traité de l'irrigation des prés, Avignon et Lyon, 1764, in-8°, avec planch.; 2^e édit., Paris, 1801, in-8° trad. en allemand. (Nurembr. 1765, in-8°), et inséré aussi dans les Mémoires de la Société de Berne.*

II. *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts et aux métiers, Berne, 1766, in-8°. — Ouvrage couronné et trad. en italien et en allemand.*

III. *Encyclopédie économique, Yverdon, 1770-71, 16 vol. in-8°. — Compilation utile.*

IV. *Éléments d'agriculture fondés sur les faits, à l'usage des gens de la campagne, Berne, 1773, in-8°; 2^e édit., 1783; inséré dans les Mémoires de la Société de Berne, et trad. aussi en allemand. (Berne, 1773, in-8°).*

V. *Nouveaux principes d'hydraulique appliqués à tous les objets d'utilité, et particulièrement aux rivières, 1787, in-4°.*

Barbier lui attribue par erreur une trad. des *Nouveaux sermons de Doddrige* (Geu., 1759, in-12), qui appartient à son frère Elie. Si-lon M. Quérard, il a traduit la *Théologie astronomique de Derham* (Zur., 1760, in-8°). Ce dernier écrivain classe aussi parmi ses ouvrages une édit. considérablement augm. de la *Théorie et pratique*

du *jardinage* par Dezallier d'Argenville. Enfin le recueil de la Société économique de Berne renferme, outre ceux que nous avons déjà cités, plusieurs traités sortis de sa plume sur le labour, la culture alternative et d'autres questions agronomiques.

Son frère cadet, Elie, s'est aussi fait une réputation méritée. Né à Orbe en 1712, il étudia la théologie à Lausanne et à Genève ; puis, à l'âge de 20 ans, il alla en Hollande suivre les cours de l'université de Leyde. De retour en Suisse, il fut nommé pasteur d'un village en 1739, et cinq ans plus tard, il fut appelé à Berne, où la Société économique l'élut pour son secrétaire. En 1760, il quitta de nouveau sa patrie et se rendit en Pologne, où le roi Stanislas le nomma conseiller privé et l'anoblit, en 1768. Toutefois, au bout de peu d'années, il retourna en Suisse et s'établit dans son domaine du Thévenon près d'Yverdon, afin de se livrer tout entier à son goût pour les sciences naturelles qu'il cultivait avec succès. Les Sociétés de Stockholm, Goettingue, Berlin, Florence, Lyon, etc. se l'associèrent. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits.

I. *L'philanthrope, La Haye [Laus.], 1758, 2 vol. in-12.*

II. *Trois sermons prononcés à l'occasion de la découverte d'une conspiration, Laus., 1749, in-8°. — Le 3^e est d'Altmann.*

III. *Mémoire sur la structure intérieure de la terre, Zurich, 1752, in-8°.*

IV. *Instructions chrétiennes, ou abrégé du catéchisme, Zurich, 1753, in-8°; 2^e édit augm., Laus., 1756, in-8°.*

V. *Essais sur les usages des montagnes, avec une lettre sur le Nil, Zurich, 1754, in-8°. — Outre un grand nombre d'observations à lui propres, l'auteur a réuni tout ce que les physiciens et naturalistes les plus instruits avaient écrit sur ce sujet.*

VI. *Mémoires pour servir à l'histoire des tremblements de terre de la*

Suisse, Vevey, 1756, in-12; 2^e édit., La Haye, 1757, in-12. — La première édition renferme quatre sermons prononcés au sujet du tremblement de terre de 1755 et qui ne se trouvent pas dans la seconde. Selon Kaiser, il en a une édit. de Strasb., 1757, in-8°.

VII. *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse*, Gen., 1758, in-8°.

VIII. *Recueil des ordonnances pour les églises du pays de Vaud*, Berne, 1758, in-4°. — Il y avait eu la plus grande part.

IX. *Recueil des ordonnances ecclésiastiques*, Lauson., 1759, in-4°.

X. *Confession de foi*, trad. de Bullinger, 1760.

XI. *Musei conspectus*. — Dans le tome XXII de la Nouv. Bibl. germ.

XII. *Dictionnaire universel des fossiles propres et des fossiles accidentels*, La Haye, 1763, 2 vol. in-8°.

XIII. *Entretiens de Phocion*, 1763, in-12.

XIV. *Essai sur l'art de former l'esprit*, Lyon, 1764, in-12.

XV. *La culture de l'esprit et du goût*, 1764, in-8°.

XVI. *Recueil de divers traités sur l'hist. naturelle*, Avign., 1766, in-4°. — Ce recueil contient, outre une réimpression des traités cités plus haut sous les N^os III, V, VI et XI, un *Essai d'une distribution méthodique des fossiles*, un *Essai de la minérographie et de l'hydrographie du canton de Berne* et une *Lettre sur la diminution des mers et l'origine des montagnes*.

XVII. *Éléments de morale universelle*, Neuchâtel., 1776, in-8°; trad. en all. par Emmerich (Meining., 1777, in-8°).

XVIII. *Essai philosophique et moral sur le plaisir*, Bâle ou Neuchâtel., 1777, in-12, trad. en all., Leipzig, 1778, in-8°.

XIX. *Le Thévenon ou les Journées de la montagne*, Lans., 1777; 2^e édit., 1780, 2 vol. in-12; trad. en all., Leipzig, 1778, in-8°.

XX. *Le solitaire du Mont Jura, récrétions d'un philosophe*, Neuchâtel., 1782, in-12.

En outre, il a publié beaucoup de mémoires dans différents recueils périodiques, entre autres, dans le Musée helvétique (T. XIII), *Tentamen philosophicum de cultu divino*; (T. XXI) *Observ. quibus J. Elsneri diss. de stellis salis magis visa examini subjicitur*; — dans la Nouv. Bibl. germanique (T. XVI), *Lettre sur l'irritabilité hallerienne*; (T. XVIII) *Projet d'une nouvelle édit. du N. T. avec les reflexions de P. Quesnel abrégées*; — dans le Journal helvétique, années 1758 et 1759, *Lettres sur l'état de la religion dans la Suisse*; — dans les Excerpta litteraturae europ. (1760), *De Amiantha*, (1762) *Sur les géants contre Torrubia*; — dans le recueil de la Société économique de Berne, etc.

Meusel et la Biog. univ. lui attribuent la trad. de Derham qui, d'après M. Quérard, appartient à son frère, ainsi que la *Morale évangélique ou Discours sur le sermon de J.-C. sur la montagne* (Neuchâtel., 1775-76, 7 vol. in-8°); trad. en allem., selon Adelung, par Emmerich (Meining., 1777, in-8°), ouvrage que le même bibliographe donne à J.-Élie Bertrand, pasteur et recteur du collège de Neuchâtel, né en 1737, qui, selon toute apparence, était fils de l'un des précédents. Les indications de M. Quérard sont si précises que nous n'hésitons pas à nous ranger de son avis. Les autres ouvrages de J.-Élie Bertrand sont :

I. *Sermons sur différents textes de l'écriture sainte*, Neuchâtel., 1773, 1779, 2 vol. in-8°.

II. *Sermons pour les fêtes de l'Église chrétienne*, Yverdon, 1777, 2 vol. in-8°; trad. en all., Meining., 1783, in-8°, et Eisenach, 1789, in-8°.

On lui doit aussi une nouvelle édition du *Voyage de Lalande en Italie*, 1769; des *Descriptions des arts et métiers, faits ou approuvés par l'Académie des sciences de Paris*, Neuchâtel, 1771-85, 19 vol. in-4°,

ainsi qu'une édition latine d'Entrope, un *Discours sur les diverses périodes de la langue latine*, publié dans le T. XX de la Nouv. Bibl. germ., et un *Discours sur l'hist. du canton de Neufchâtel*, inséré dans le même recueil, année 1759.

Plusieurs autres écrivains nés également en Suisse à diverses époques, ont porté le nom de Bertrand; mais comme rien ne nous indique qu'ils descendaient de réfugiés français, nous pensons que la France protestante est bien assez riche pour ne point s'exposer à empêtrer sur le domaine d'autrui. Toutefois nous nous croyons parfaitement autorisé à revendiquer l'écrivain qui suit.

BERTRAND (Louis), doyen de l'académie de Genève et professeur de mathématiques, né à Genève le 3 oct. 1751, mort le 15 mai 1812.

Les progrès de Bertrand dans les sciences exactes furent si rapides, qu'à l'âge de 21 ans, il osa se mettre sur les rangs pour disputer la chaire de mathématiques laissée vacante par la retraite de Jallabert; s'il fut vaincu, il sortit au moins avec honneur du concours. Peu de temps après, il partit pour Berlin dans l'intention de suivre les leçons du célèbre Euler. En 1754, l'Académie de Berlin l'admit au nombre de ses membres. Après un séjour de plusieurs années en Prusse, il visita la Hollande et l'Angleterre. La chaire, objet de son ambition, étant devenue vacante, il retourna dans sa ville natale, en 1761, et l'obtint. Il l'occupa avec le plus grand succès jusqu'à la révolution de Genève. Retiré dans une vallée de la Suisse, loin des troubles qui agitaient sa patrie, Bertrand se mit à étudier la géologie pour se distraire de ses tristes pensées. De retour à Genève en 1799, il consacra les dernières années de sa vie à revoir et à perfectionner ses Éléments de géométrie. Outre des Mémoires sur des problèmes de haute géométrie, publiés dans les recueils de l'Académie de Berlin, on a de lui :

I. *De l'instruction publique*, Gen., 1774, in-12.

II. *Développements nouveaux de la partie élémentaire des mathématiques, prise dans toute son étendue*, Gen., 1778, 2 vol. in-4°. — C'est dans cet ouvrage, dont on vante le style clair et élégant, et qui constitue, au jugement de M. Weiss, le principal titre de Bertrand à l'estime de la postérité, qu'ont été données pour la première fois la véritable définition de la quantité angulaire et la démonstration rigoureuse de la théorie des parallèles.

III. *Renouvellements périodiques des continents terrestres*, Hamb., 1770; 2^e édit., Gen. 1803, in-8°. — L'auteur suppose le globe creux et place au centre un noyau d'aimant qui se transporte au gré des comètes d'un pôle à l'autre, entraînant avec lui le centre de gravité et la masse des mers, et noyant ainsi alternativement les deux hémisphères. Cette hypothèse, inventée par Halley, pour expliquer le magnétisme terrestre, ne peut se soutenir contre l'opinion dominante aujourd'hui sur la densité moyenne du globe.

IV. *Éléments de géométrie*, Gen., 1812, in-4°. — Ce n'est, à proprement parler, qu'une seconde édition du N^o II.

BERZIAU (Guillaume), sieur de La Marzillière et de Chenevè en Touraine, était le second fils de Robert Berzau, conseiller au parlement de Paris, et de Jeanno Burgensis. Attaché à la personne de Henri de Navarre, il remplit auprès de lui les fonctions de secrétaire des commandements, et embrassa, selon toute probabilité, le catholicisme en même temps que son maître. De son mariage avec Jeanne Caillard, il laisse un fils, nommé Scipion, qui suivit la carrière des armes.

Son frère Théodore, sieur de Grave, maître des requêtes du roi de Navarre, épouse Catherine Hélin, dont il n'eut que deux fils, selon Galland : Théodore, sieur de Grave, et André. L'aîné, à ce que nous apprend Fleureau, dans ses *Antiquités d'Étampes*,

fut pourvu de l'abbaye de Morigny dès 1599. C'était, suivant le même auteur, « un homme savant, pieux et bon juge. » Conseiller au parlement de Paris, il devint président aux enquêtes, en 1620, sous le nom du président de Grave. La mort l'enleva en 1623. Son abbaye passa à son frère, qui fut nommé conseiller clerc au parlement de Paris en 1613 et mourut en 1642.

Une branche de cette famille, établie dans la Gironde, et dont aucun généalogiste ne parle, persistera plus longtemps que celle de Paris dans la profession de la religion réformée. Parmi les députés au Synode national de Charenton, en 1631, nous trouvons un JEAN de La Marzillière, seigneur de Grave, avocat au parlement de Bordeaux et ancien de Nérac.

BESANCOURT (N. de), sieur de Banchery en Brie. Les doctrines de la Réforme s'étant répandues dans la Brie, Besancourt fut un des premiers à les adopter. *Saint-Simon*, sieur de Chanteloup, qui avait épousé sa mère, et d'autres membres de sa famille, comme *Prinsault*, imitèrent son exemple ; l'Église protestante compta bientôt parmi ses membres les plus zélés un grand nombre de gentilshommes de cette province : d'*Esterney* et son frère le vidame de Châlons, sa mère et une de ses sœurs qui était prieure d'un couvent ; *Louis Le Roy*, sieur d'Aoust et de Iloussoy, *Vimbré*, *Du Buat*, *Darro*, sieur d'*Everly*, *Patras*, sieur de *Gimbros*, *Boissy-lès-Che-noise*, *Couture*, *Du Plessis-aux-Tournelles*, de *Villiers-Saint-Georges*, *F. Caix*, *d'Iverny*, sieur d'*Aulnoy*. S'il n'était pas le plus considérable par sa naissance, Besancourt ne le cédait à aucun en enthousiasme ; c'est ce qui lui a valu l'animadversion toute particulière du fanatique Haton, auteur d'une chronique ms. de Provins (Bibl. nationale, Suppl. franc., 2036.74) dans laquelle nous prions la plupart de nos renseignements.

Dès que la première guerre civile éclata, Besancourt courut joindre

Condé à Orléans avec *Saint-Simon*, d'*Esterney*, *Vimbré*, *Du Buat*, *Darro* et beaucoup d'autres ; mais il ne paraît pas s'être enfermé dans Orléans, ni avoir suivi *Coligny* en Normandie. Avant la fin des hostilités, nous le retrouvons guerroyant dans la Brie champenoise contre une bande de *pieds-nus*, espèce de brigands qui, sous prétexte de religion, exerçaient les cruautés les plus atroces, et qui avaient mis le siège devant le château de Villeneuve, appartenant à *Raguier d'Esterney*. Il les défia, n'ayant avec lui que neuf cavaliers et quatre hommes de pied, exploit que du Thou a attribué par erreur à *Bethencourt*.

L'édit d'Amboise, qui termina la première guerre, accordant aux Protestants un lieu d'exercice dans chaque bailliage, ceux de la Brie voulaient rétablir l'église de Provins ; mais ils rencontrèrent dans les magistrats une mauvaise volonté qui résista même aux ordres du roi. Ce fut Besancourt et son beau-père qui triomphèrent enfin par leur instance de cette opposition, et le ministre de *L'Espine* inaugura la restauration de cette église en 1564.

Trois ans plus tard la guerre se ralluma. Besancourt ressaisit les armes, et depuis la bataille de Saint-Denis, où il combattit sous les ordres de *Genlis*, jusqu'à la paix de Longjumeau, il prit une part active aux opérations militaires, sans se distinguer particulièrement dans aucune action.

Appelé de nouveau, en 1568, à la défense de sa foi, il n'hésita pas, quoique ruiné par les guerres précédentes, à mettre son épée au service de l'Église protestante ; mais, cette fois, il n'allia pas rejoindre *Condé*. Il combattit dans sa province. En 1569, secondé par *Du Boulay*, il défendit Vézelay contre Lansac et le força à une honteuse retraite. L'année suivante, il surprit Milly en Gâtinais, qu'il livra au pillage, et après la conclusion de la paix, il s'employa avec ardeur, quoique sans succès, à faire exécuter

les lettres-patentes qui accordaient aux Protestants un lieu de culte dans le faubourg de Villejuif-la-Grande. L'opposition des habitants se manifesta avec tant de fureur qu'il courut, ainsi que son beau-père, le danger d'être massacré.

M. Bourquelot, auteur d'une *Histoire de Provins*, affirme que, vers 1572, Besancourt surprit cette ville avec le chevalier de Courtenay, tua les gardes des portes, dévasta les meilleures maisons et emmena les plus notables habitants pour les mettre à rançon. N'y aurait-il pas une erreur de date ? Quoi qu'il en soit, Besancourt était si connu par son zèle pour la Réforme, qu'il ne pouvait manquer, à la Saint-Barthélemy, d'être porté sur la liste de proscription. Averti à temps, il s'enfuit une demi-heure avant l'arrivée des soldats chargés de le mettre à mort, et qui durent se contenter de piller son château de La Sansotte, déjà plusieurs fois saisi dans les guerres précédentes. Ce dernier coup abattit sa constance. Se voyant condamné à une vie errante et misérable, il recula devant cette perspective et abjura. Combien l'Église romaine avait à s'applaudir de semblables conversions !

BESOMBE (ROBERT), fils de Samuel, ministre de l'Église française de Londres en 1704, et lui-même chapelain de lord Baltimore, ne nous est connu que par un *Sermon on Judgment*, I, 19, publié en 1754, in-8°. Il avait eu l'intention de traduire en français le livre du P. Segneri, intitulé *Incredulo senza causa*, en l'accompagnant de trois dissertations : sur la nécessité d'une révélation et l'excellence du christianisme, sur l'inspiration de Moïse et des prophètes, sur les miracles ; mais rien ne nous apprend qu'il ait paru quelque chose de ce travail, si ce n'est le prospectus publié dans la Bibliothèque britannique.

BESOMBES (SCIPION DE), né à Clermont-de-Lodève, pasteur de l'église de Saint-André. À la révocation de

l'édit de Nantes, Besombes se réfugia en Suisse, d'où il passa dans le Brandebourg, et mourut à Berlin peu de temps après son arrivée. Sa femme, *Isabeau de Godon*, fille de *Jacques de Godon*, de Clermont de Lodève, le suivit dans la tombe en 1704. Des données contradictoires qui nous sont fournies par l'*Histoire des réfugiés en Prusse*, il nous semble résulter que de ce mariage étaient nés deux fils et une fille nommée *ELISABETH*, qui finit ses jours à Berlin, en 1734, à l'âge de 57 ans. L'aîné des fils, qui avait étudié la théologie, fut donné, en 1701, pour adjoint au pasteur de Halle-Au-gier. Le cadet suivit la carrière des armes. En 1702, il était enseigne dans le régiment de Varennes.

BESSAY (GIROUX DE), seigneur de Bessay, en Poitou. Il serait difficile de préciser l'époque où Bessay embrassa les doctrines de la Réforme. Lorsque la guerre civile éclata, un *Bessé* rejoignit Sainte-Gemme, avec son frère. Selon la Popelinière, ce Bessé était, en 1568, un des chefs de la garnison d'Oriën, et ce fut sa bravoure, secondée par celle de *Hamon* (ou *Hautmont*, selon d'Aubigné), qui, en faisant échouer une entreprise de Martingue, conserva cette ville au parti protestant. L'historien ajoute qu'il paya son triomphe de sa vie. S'agit-il d'un frère de Giron de Bessay ? La différence d'orthographe des noms, conservée par tous les historiens, rend cette supposition inadmissible.

En 1570, Bessay se signala au combat de Sainte-Gemme gagné par *La Noue*. En 1574, il contribua à la prise de Fontenay, dont son beau-frère *Saint-Étienne* se rendit maître, et prit une grande part à la belle défense de cette même place contre Montpensier. Nous ignorons si c'est lui ou son fils qui succéda, en 1597, à *Saint-Étienne*, dans le gouvernement de Talmont, et qui jura l'union en cette qualité à l'Assemblée politique de Châtellerault.

Giron de Bessay avait épousé Renée

de *La Lande*. Selon une généalogie ms., dressée par Du Chesne (*Collect. Du Chesne*, vol. XXXII), il en eut deux fils : *Jonias*, sieur de Bessay et *N.*, sieur *Des Granges*. Ce dernier, qui commandait à Talmont, en 1621, comme lieutenant de son frère, laissa un fils, nommé *Charles*, qui épousa sa cousine *Judith de Saint-Etienne*.

Jonas de Bessay servit dans les armées du roi de Navarre, sous *Rosny* et d'autres chefs. Il fut député, en 1605, à l'Assemblée politique de Châtellerault, qui le chargea, avec *Courtomer* et *Mirande*, de se rendre auprès de *Rosny*, devenu ministre de Henri IV, pour lui représenter combien il serait nécessaire, dans l'intérêt des églises, de tenir une nouvelle assemblée politique avant la fin de l'année. Le ministre leur répondit que c'était aux députés généraux à solliciter cette grâce du roi, et l'assemblée se rendit à son avis ; mais Henri IV refusa d'accéder à leur demande. Ce fut seulement en 1608 que les Protestants obtinrent l'autorisation de s'assembler à Gergneau. Bessay y fut député par le Poitou, comme aussi au Synode national de Tonneins. En 1615, il signa de nouveau le serment d'union comme gouverneur de Talmont, et l'année suivante, l'Assemblée de La Rochelle le proposa pour un des commissaires qui devaient faire exécuter dans les provinces l'édit de pacification.

Député, en 1619, à l'Assemblée de Loudun, Bessay le fut encore, en 1620, à celle de La Rochelle, qui l'é-lut, le 26 déc., pour président, en lui donnant le pasteur de Poitiers *Clemenceau* pour adjoint, et pour secrétaires *Malteray* ou *Mallercet*, avocat au siège présidial de Poitiers, et *La Malletière* de Paris.

Le premier soin de l'assemblée fut d'envoyer une députation, composée de *Courrelles*, de Saintonge, *Favier* et *Rodil*, du Bas-Languedoc, et *Cotinet*, de Bourgogne, au maire et au conseil municipal de La Rochelle

pour les complimenter en son nom, politesse à laquelle les magistrats municipaux répondirent en lui faisant promettre par *Fief-Mignon*, *Gendreau*, *Viette* et *Goyer*, « qu'ils dépendraient absolument des résolutions qu'elle prendroit ». Assurée du puissant appui de La Rochelle, l'assemblée invita les députés généraux *Favas* et *Chalas* à se rendre immédiatement à la Cour, et elle fit en même temps écrire aux grands seigneurs du parti, qui tous désapprouvaient cette nouvelle levée de boucliers, pour les engager à soutenir sa cause et à lui envoyer leurs députés. La plupart répondirent à cette invitation par les prières les plus pressantes de ne pas porter les choses à l'extrême pour des causes qui ne pouvaient justifier une guerre civile ; mais leurs remontrances ne furent pas écoutées. • Le pouvoir, dit Sismondi, avait passé presque absolument aux bourgeois des villes et aux ministres, qui se livraient aveuglément à leur fanatisme et à leur orgueil, et qui étaient d'autant plus applaudis qu'ils se montraient plus violents. »

Résolue à ne point se séparer avant d'avoir obtenu le redressement des griefs des Protestants, l'assemblée, après avoir prêté, dans la forme accoutumée, le serment d'union et de silence, chargea *Courrelles*, *Favier*, *La Chapelière*, ministre de la Saintonge, *Despinay*, député de l'Anjou, *La Malletière* et *La Tour-Geneste*, de la Basse-Guérone, de « dresser les remontrances très-humbles qu'elle juge devoir faire présenter au royaume ». Pendant que cette commission s'occupait de ce travail, les députés en retard arrivèrent successivement ; quelques-uns cependant, comme *Puyferré*, de la Basse-Guérone, *Vrac*, du Poitou, *Dangeau*, du Berry, *Benzin*, du Béarn, *d'Orrat*, du Haut-Languedoc, *Bouilly*, de l'Anjou, qui furent remplacés par *Savary*, *La Cressonière*, *Jancourt*, *Loubie*, *Veilles* et *Grandry*, s'exclamèrent sous divers prétextes, comme

aussi *Boullereau*, de l'Orléanais, *La Haye*, de l'Isle-de-France, *Ler-mois*, du Berry, *Bouvoi*, de la Bourgogne, *Capdeville*, du Béarn, *Sénégas* et *Texier*, du Haut-Languedoc (1).

L'assemblée ne manquait pas de soldats pour défendre sa cause, mais elle manquait de toutes ressources pecuniaires, à tel point que pour payer ses courriers, elle dut emprunter 1600 livres à *Riffault*, receveur des consignations de La Rochelle. Elle décréta donc une collecte dans toutes les églises de France, « en protestant devant Dieu n'avoir autre intentio que de chercher soubs l'auctorité et protection de S. M. et pour le bien de son service, le moyen de couserver lesdites églises contre les entreprises et machinations de ceux qui avoient conjuré la ryno d'icelles. » *Riffault*, par reconnaissance sans doute, fut nommé receveur-général de cette contribution fort peu productive, et *Alain*, assesseur de Saint-Lô, lui fut adjoint comme coutrôleur.

La commission des remontrances termina son travail en quelques jours. Après avoir rappelé, pour justifier la convocation de l'assemblée sans autorisation royale, la promesse faite à celle de Loudun par Condé et Laynes et confirmée par Louis XIII lui-même,

(1) Les autres députés furent *Bernet*, *La Goule*, *Riffault* et *Mariot* pour La Rochelle; *Saint-Simon*, *La Grange*, *La Fiterne* pour la Saintonge; *La Milletière* du Portou; *Menou*, le marquis de *Clermont*, *La Primaudaye* pour l'Anjou; *Guedie* de l'Orléanais; le baron de *La Mure*, *La Place*, *Beauchamp* et *Builly* pour la Bretagne; le baron de *Miloy* et *Bassigny* pour la Normandie; *La Cloche* pour l'Île-de-France; d'*Asnières* de la Bourgogne; le baron de *Sérignac*, *Saint-Bonnet*, *Bony*, *Montmesart*, *La Tardie* pour les Cévennes; *de Chateauneuf*, *Merchant* ou *Marchant* et *Aman* pour le Vivarais; *Ducruet* ou *Ducrat* pour la Provence; *P. Rossel*, *Fretton*, *La Grange* pour le Bas-Languedoc; *Bastidon*, *Cauzabon*, *Lescaut*, pour le Béarn; *Lignière* et *Guirin* pour le Haute-Languedoc; *Hespérion*, le marquis de *Châteauneuf* et le baron de *Castelnau* pour la Basse-Garonne (*Fonds Saint-Magloire*, N° XXXVIII).

que si les trois griefs principaux dont les Protestants se plaignaient, n'étaient pas écartés avant six mois, elle serait libre de se réunir de nouveau, la requête exposait les sujets de plainte des Protestants: on n'avait pas délivré l'état des places de sûreté du Dauphiné; on avait retardé autant qu'à possible la réception de deux conseillers réformés au parlement de Paris; on avait bouleversé la constitution ecclésiastique du Béarn; on avait privé de l'exercice Clermont de Lodève, bien que place de sûreté; on avait enlevé Privas aux Protestants; eu différents endroits, les Catholiques s'opposaient par la force à l'exécution des sentences des commissaires; depuis dix-huit mois on n'avait payé ni les garnisons ni les pasteurs; on tolérait les prédications factieuses des moines et les libelles des écrivains catholiques contre les Réformés; on avait enfin exercé toutes sortes de violences à Lyon, à Moulins, à Dijon, à Bourges, déterré les morts, brûlé les temples, chassé les pasteurs, et le gouvernement était resté sourd aux plaintes des victimes de ces excès. Cette remontrance fut envoyée à *Favas* pour qu'il la remît au roi; mais Louis XIII refusa de la lire, en lui déclarant qu'il ne recevrait qu'une requête présentée en son propre nom. Cette réponse ayant été apportée à La Rochelle par *Castaing*, le 19 janv., l'assemblée arrêta que « pour faire connoistre à un chaeun la candeur de ses actions et la mauvaise affection qu'on portoit au général de la religion, » elle publierait la lettre de Favas et la requête. Toutefois elle invita le député général à renouveler ses instances auprès du roi.

Ces négociations n'avaient point interrompu les préparatifs de guerre. Dès l'ouverture de l'assemblée, il avait été décidé que le bureau serait renouvelé chaque mois. Le 31 déc., l'assemblée avait pris une résolution plus grave en décretant, conformément au vœu des provinces, que l'on

opineraient à l'avenir, non plus par province, mais par tête. C'était annuler l'influence de la haute noblesse et livrer la prépondérance à la bourgeoisie et au clergé, malgré la clause restrictive que les députés ne pourraient voter contre leurs instructions. Ordre fut donné en même temps aux gouverneurs des places de sûreté « de se tenir en état de juste et légitime défense. » *Duplessis-Mornay*, qui voyait avec une douleur amère les esprits s'aigrir de plus en plus, tenta une démarche qui ne servit qu'à le rendre suspect au parti exalté. Il écrivit à l'assemblée pour lui offrir ses bons offices auprès de Louis XIII ; mais sa médiation fut rejetée avec dédain, l'assemblée « n'entendant se servir d'autres voies que du ministère des députés généraux ou autres députés de son corps pour faire entendre directement à S. M. tout ce qui concerne les très-humbles supplications et remonstrances qu'elle avoit à lui faire. » Ainsi, d'un côté, Louis XIII, traitant l'assemblée de factieuse, ne voulait avoir aucune relation avec elle ; et de l'autre, les députés des églises, se prétendant légalement assemblés, déclaraient qu'ils voulaient négocier directement avec le roi. La guerre ne pouvait manquer de sortir d'une semblable situation.

Tel était l'état des affaires, lorsque Bessy céda à Châteauneuf le fauteuil de la présidence. Le 25 mai, il fut choisi une seconde fois pour diriger les débats avec Rossel pour adjoint, Guérin et La Taulle pour secrétaires. Tout retentissait alors du bruit des armes. Duplessis-Mornay avait été dépossédé du gouvernement de Saumur ; les villes du Poitou s'étaient hâtées de faire leur soumission, et l'armée royale approchait de Saint-Jean-d'Angely, qui fut assiégée le 30 mai. Dans ce pressant danger, l'assemblée adressa un appel aux armes aux Protestants de toute la France ; mais ceux du Languedoc seuls y répondirent. Des émissaires furent envoyés aussi en Angle-

terre, en Hollande, en Suisse, pour implorer le secours des étrangers ; mais ils n'obtinrent que quelques sommes d'argent. Il est vrai que c'était d'argent surtout qu'on manquait à La Rochelle, malgré les expéditions et les emprunts auxquels l'assemblée avait recours. Sous ce rapport, la pénurie était si grande que *La Boucherie*, qui commandait à La Garnache avec six hommes de garnison, ayant fait demander des secours par le pasteur *Jaillard*, sieur de Rosefleur (*alias* Rochefleur), non seulement l'assemblée se trouva dans l'impossibilité de lui fournir les canons et les munitions qu'il réclamait, mais ce ne fut même pas sans peine qu'elle parvint à se procurer 300 livres pour les frais de déplacement de la compagnie du capitaine *Boisgarenne* qu'elle lui envoya. La défécction de presque tous les grands seigneurs du parti, les querelles qui divisaient les autres, étaient aussi un grave sujet d'inquiétude pour l'assemblée ; mais plus le danger croissait, plus, on doit le dire à son honneur, elle déploya de vigueur et d'énergie, décidée à braver tous les périls plutôt que de se séparer, comme à Loudun, sans sûretés. Battue sur terre, elle tourna ses regards vers la mer, délivra des lettres de marque aux corsaires rochellois et organisa un conseil des prises à la tête duquel elle mit *Mirande*, juge de l'amirauté de La Rochelle, et *Augier Petit*, visiteur et garde de l'amirauté. La part qu'elle se réserva dans les captures lui assura bientôt des ressources plus abondantes et plus certaines que celles qu'elle espérait de la collecte générale.

Bessy qui, dans l'intervalle de ses deux présidences, avait fait partie de la commission de l'ordre général, et avait été chargé avec *La Grange*, *Fretton*, *Jaucourt*, *Hespérien* et *La Milleière*, de travailler à apaiser le fatal différend qui s'était élevé entre *La Force* et *Bénac*, fut nommé de nouveau, sa seconde présidence ex-

jamais ceux de la Religion ni leur fait aucun avantage ; car je sais qu'il les hait comme le diable dans son cœur. Et puis il a le cœur double et si malin, et le courage si lâche, le corps si mal bâti, et est tant inhabile à toute sorte de vertueux exercices, que je ne me saurois persuader qu'il fasse jamais rien de généreux, ni qu'il possède heureusement les honneurs, grandeurs et bonnes fortunes qui semblent maintenant lui être préparés. Et quelque bonne mine qu'il me fasse, en m'appelant son bon frère, je connois bien son dessein : c'est de peur qu'il a que je ne veuille empêcher le vicomte de *Turenne*, vous, *Externay*, *Salignac*, et autres de la Religion d'aller en Flandre avec lui. » Le roi de Navarre avait admirablement jugé son beau-frère ; ses prévisions se réalisèrent de point en point, et Rosny, sauvé par le prince d'Orange lors de l'infame trahison d'Anvers, quitta le service d'un homme dont l'ingratitude n'était pas le moindre défaut.

Il revint en France, ne rapportant de cette fatale expédition que la satisfaction d'avoir convaincu sa tante que les Protestants n'adorent pas le diable, comme le lui avait persuadé son confesseur. Il alla rejoindre en Guienne le roi de Navarre, qui le renvoya bientôt à Paris pour prévenir Henri III des offres qu'il avait reçues de la part de l'Espagne, en l'engageant à profiter de son séjour à la Cour pour tâcher, au moyen de ses frères, d'en pénétrer les secrets. Le sens moral n'avait point acquis chez Rosny ce degré de délicatesse qui s'alarme d'une proposition peu honorable. Il partit et chercha à s'acquitter le plus consciencieusement possible de sa mission secrète. Ce fut pendant son séjour à Paris qu'il épousa *Anne de Courtenay*, fille cadette de *François de Courtenay*, sieur de Bonnac, et de *Louise de Jaucourt*, noble et riche héritière, à qui il sacrifia la fille du président de Saint-Mesmin, moins bien pourvue sous ce double rapport.

En 1585, il fit un voyage dans le Midi, afin de se concerter avec le roi de Navarre. Après l'assemblée de Montauban à laquelle il assista, il revint à Paris pour faire ses préparatifs de campagne et surtout pour recueillir de l'argent, son maître en ayant le plus pressant besoin. L'occasion de se livrer au lucratif commerce qu'il pratiquait depuis longtemps, était trop belle pour qu'il la laissât échapper. Il acheta de beaux chevaux de bataille à bon marché avec espoir de les revendre fort cher à ses compagnons d'armes, se munit d'un passe-port de Henri III, et se mit en route escorté de ses gentilshommes *Choisy*, *Morelly*, *Boisbrueil*, *Mallosnay*, *Tilly*, *La Fond*, *Maignan*. Déjà il était arrivé sans rencontre fâcheuse à Sainte-Anne près de Vendôme, lorsqu'il tomba au milieu d'un parti, commandé par le capitaine *Bonnet*, qu'il crut être de Catholiques. « Ayant répondu *Vive le roi !* lit-on dans ses Mémoires, vous fûtes aussitôt environné de tous, le pistolet et l'épée à la main, eriant *Rendez-vous !* Et est un miracle de Dieu que vous et tous les vôtres ne fûtes tués cent fois : et bien vous prit-il ne perdre le jugement ; car encore que vous eussiez reconnu trois des capitaines, néanmoins vous fîtes démonstration d'être prisonnier, même leur baillâtes vos grands chevaux, jusqu'à ce qu'ayant rencontré *M. de Clermont* et de *Saint-Gelais*, et vous étant fait reconnoître à eux, tout vous fut rendu, et même deux courtaux à malle, où il y avoit 12,000 écus en or, ce qui vous tenoit le plus au cœur. » Renté en possession de son bien, il continua sa route vers la Guienne à la tête de sa caravane augmentée de quatre gentilshommes, *Fors*, *Du Plessis*, *Vérac* et *Bermondet d'Oradour*, qu'il consentit à couvrir de sa sauvegarde. Il arriva enfin à Bergerac à travers de nombreux dangers.

Deja le traité de Nemours avait rallumé la guerre ; Rosny y prit une part glorieuse. Il se signala aux sièges de

Talmont, de Saint-Maixent, de Fontenay et de plusieurs autres places. En 1587, à la tête du cinquante chevaux, il chargea intrépidement, sur la bâtière de la forêt de Beouon, l'arrière-garde de l'armée catholique, et la mit dans une déroute complète. Le succès était éclatant, cependant il ne lui laisse que des regrets, car, nous apprend-il, s'il n'avait pas cédé à l'impatience des plus jeunes d'entre ses compagnons, Arantigny, Fequières [Feuquieres], le jeune Bessais, Palcheux, Chalandeau, Villepiçon, *Le Chesne*, Brasseuse, qui tous se distinguèrent parmi les plus hardis soldats du Béarnais, il aurait pu facilement s'emparer de la personne même de Joyeuse et gagner cinq cent mille écus. Dans une autre recontre, avec six chevaux seulement, il défit et emmena prisonniers 40 hommes. À la bataille de Coutras, il commanda l'une des trois pièces d'artillerie des Protestants, dont le feu fut dirigé avec tant de précision que chaque coup eulova des files entières de Catholiques.

La victoire gagnée, le roi de Navarre, afin de se débarrasser peut-être d'un censeur facheux, envoya Rosny auprès du prince de Conti pour le presser de rejoindre l'armée allemande. Le prince n'avait pas attendu cette invitation, il était déjà parti, en sorte que, sa mission devenant sans objet, Rosny se retrouva dans ses terres, où il apprit la défaite d'Auneau. Indigné contre le roi de Navarre, qui avait sacrifié le fruit de sa victoire à une criminelle passion, et ne prévoyait « que ruine et finale destruction », il se promit de se reposer dans une neutralité complète, d'observer de loin la lutte des partis sans s'y mêler davantage. Cependant il ne persista pas longtemps dans sa résolution. Y renonça-t-il dans l'intérêt général de la cause protestante, au bien ne céda-t-il qu'à la voix de son ambition ? C'est une question que nous n'entreprendrons pas du résoudre, car qui sondera le cœur humain ? Ce qu'il y a de

certain, c'est qu'un de ses précepteurs, *La Brosse*, qui s'occupait d'astrologie judiciaire, lui avait prédit que Henri de Navarre serait le plus grand roi du monde, et qu'en le servant il ferait une fortune qui dépasserait toutes ses espérances. Or, de son propre aveu, il avait une foi entière en cette prédiction.

Il alla donc rejoindre à Bergerac le roi de Navarre, qui le chargea de nouveau d'une mission toute confidentielle. Feignant un mécontentement qu'il n'éprouvait pas, Rosny, par ordre de son maître, quitta sa cour avec le comte de Soissons, dont il devait épier toutes les démarches. Sa conduite fut d'autant plus coupable dans cette circonstance que le prince lui témoignait une confiance pleine d'abandon ; mais s'il doit être condamné sévèrement par le moraliste, le politique se montrera plus indulgent. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il mit à profit son séjour auprès de Henri III, pour préparer le rapprochement qui s'opéra bientôt entre les deux rois.

Cette réconciliation, en londant le parti huguenot dans le parti royaliste, transporta la lutte sur un autre terrain. La question se posa nettement entre Henri III et son successeur légitime d'un côté, et les princes lorrains soutenus par la Ligue de l'autre. Ce fut à Tours que les deux partis se vinrent pour la première fois aux mains. Lorsque Mayenne assiégea cette ville, en 1589, Rosny se chargea de défendre l'endroit le plus exposé et le plus faible, et il le mit hors d'insulte. Au combat de Fosseuse, où *Châtillon* défit les Ligueurs, il fit cinq charges brillantes, eut un cheval tué sous lui et deux épées brisées dans sa main. À la bataille d'Arques, il défendit avec 200 chevaux le poste important qui lui avait été confié, contre un ennemi quinze fois supérieur en nombre. À celle d'Ivry, son cheval ayant été tué, il tomba et reçut à l'instant un coup de lance qui lui emporta le gras de la jambe et lui fendit la peau du ventre

depuis le bas jusqu'en haut. Il essayait de se relever, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'épée à la main et d'un coup de feu à la hanche. Remonté par son écuyer *Marignan*, il se précipita de nouveau dans la mêlée ; mais bientôt renversé d'un coup de pistolet dans la cuisse et d'un coup d'épée sur la tête, il tomba sans connaissance sous son cheval, et fut laissé pour mort sur la place. Lorsqu'il reprit ses sens, il se vit assailli par un cavalier ennemi à qui il n'échappa que par miracle. Percé de coups, éprouvé par la perte de son sang, il regagna le camp huguenot, où il rentra accompagné de quatre seigneurs catholiques qu'il avait rencontrés et qui l'avaient prié de les recevoir pour ses prisonniers.

A peine guéri de ses blessures, il rejoignit l'armée protestante sous les murs de Paris. En 1591, il prit Gisors par intelligence. La même année, pendant le siège de Chartres, il tomba dans une embuscade où il perdit un de ses compagnons nommé *La Rue* ; deux autres, *La Poterie* et *Tilly*, furent blessés, et lui-même reçut à bout portant une balle qui, entrée par la bouche, ressortit par la nuque. Malgré le gravité de cette blessure, il fut bientôt en état de reprendre les armes. Les services qu'il rendit, en 1592, au siège de Rouen comme au combat d'Aumale ; en 1593, à la prise de Dreux, où il fit jouer une mine avec un succès qui étonna toute l'armée ; en 1594, au siège de Laon ; en 1596, à celui de La Fère ; en 1597, à celui d'Amiens, confirmèrent la réputation qu'il s'était acquise d'un des ingénieurs les plus habiles de son temps dans l'attaque et la défense des places. La prise de Charbonnières, en 1600, et celle du château de Montmélian, en 1601, forteresses qui passaient l'une et l'autre pour inexpugnables, ajoutèrent un nouveau lustre à son nom.

Aussi habile diplomate que bon capitaine, Rosny fut employé à diverses négociations importantes. Nous avons déjà vu que Henri de Navarre ne se

faisait aucun scrupule d'user et d'abuser du dévouement de son serviteur fidèle ; cependant jumeia il ne mit sa complaisance à une plus rude épreuve que lorsqu'il le pria d'empêcher le mariage de sa sœur *Catherine* avec le comte de Soissons, mariage qu'il voulait rompre à tout prix. Rosny, il faut le dire, s'y prêta sans résistance. On ne sait comment qualifier les mensonges, les décevantes promesses qu'il employa pour se faire remettre par les deux émants les promesses de mariage qu'ils s'étaient données. Sa conduite fut d'autant plus honteuse qu'il abusa indigneusement de la confiance que l'un et l'autre lui témoignaient.

Comment expliquer cet aveuglement d'une conscience d'ailleurs honnête ? c'est que pour Rosny toute autre considération se taisait lorsqu'il s'agissait de ce qui était ou de ce qu'il croyait être de l'intérêt de son maître, lorsqu'il fallait sauvegarder son autorité. Ce fanatisme allait si loin qu'il imposait silence même à la passion des honneurs et des richesses qui est un des traits saillants du caractère de Rosny. Ainsi, il ne craignit pas de s'exposer au ressentiment de Gabrielle d'Estrées en refusant de payer les frais énormes du baptême de son fils, et lorsque Henri IV fit la folie de promettre par écrit à la marquise de Verneuil de l'épouser, il n'hésita pas à braver la colère de son maître en déchirant sous ses yeux cette promesse de mariage. Il n'ignorait pas cependant qu'il s'exposait à être chassé, et peut-être à pis que cela. Le même zèle pour le service du roi, qui s'identifiait à ses yeux avec celui de l'État, explique le conseil qu'il donna d'enfermer Condé à la Bastille. Il est plus qu'évident qu'un homme de mœurs aussi austères ne pouvait avoir la pensée de favoriser l'inflame et ridicule passion de Henri IV pour la femme de ce jeune prince.

L'inflexible histoire flétrit ces erreurs d'un grand homme ; mais elle doit mettre en regard des services qu'

ne laissent aucune tache sur sa mémoire. En 1586, pendant un séjour qu'il fit à Paris, où il émit venu sur la demande de Henri III qui, mécontent de la Ligue, songeait à se rapprocher du roi de Navarre, Rosny traita avec les députés des cantons protestants de la Suisse pour une levée de 20,000 hommes. En 1594, il négocia la soumission de Villars et celle du duc de Guise, pour la famille duquel il montra dans tous les temps une déférence que Le Vassor a taxée de bassesse. En 1599, il travailla activement au mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, alliance malheureuse d'où naquirent bientôt de violentes querelles qu'il s'appliqua avec zèle à apaiser. En 1601, il remplit une mission secrète auprès d'Elisabeth d'Angleterre. En 1602, il posa les bases du traité de paix avec la Savoie. En 1603, il fut envoyé dans le Poitou pour dissiper les factions qui s'y agitaient. La même année, il déploya toutes les ressources de sa politique pour attacher le roi Jacques à l'alliance de la France, et ses efforts furent couronnés d'un plein succès. En 1604, il termina heureusement une contestation avec le pape au sujet du pont d'Avignon. Nous parlerons ailleurs de ses relations, comme ministre du roi, avec les églises protestantes ; il nous suffira d'indiquer ici l'accord équitable par lequel il mit un terme à des contestations fâcheuses entre les Réformés et les Catholiques de La Rochelle. La paix, il est vrai, ne subsista pas longtemps, et la mission du jésuite Séguiran souleva de nouvelles difficultés qu'il aplana avec non moins de bonheur.

Tant de services ne pouvaient rester sans récompenses. En 1580, le roi de Navarre nomma Rosny chambellan, et conseiller d'Etat; plus tard, lorsqu'il put craindre d'exciter la jalousie des seigneurs catholiques, il hésita à accorder d'importants emplois à celui qu'il appelait déjà son ami et qui, plus d'une fois, se montra justement blessé de son ingratitudine ; cependant la

brouillerie ne dura jamais longtemps. Henri IV finit par faire céder toute notre considération au désir de s'attacher un homme aussi utile. En 1594, il le nomma secrétaire d'Etat; en 1596, il le fit entrer dans le conseil des finances; en 1597, il le nomma grand-voïer de France, et en 1599, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie. En 1602, Rosny, devenu marquis et conseiller d'honneur au parlement, obtint le gouvernement de la Bastille avec la surintendance des fortifications; la même année, il fut nommé voïer de Paris; en 1603, gouverneur du Poitou; enfin en 1606, sa terre de Sully fut érigée en duché-pairie. Ce fut alors qu'il prit le titre de duc de SULLY, nom qu'il a rendu célèbre et sous lequel nous le désignerons dorénavant.

Dans l'exercice de ces différentes fonctions, Sully a également bien mérité de la patrie. Comme grand-maître de l'artillerie, il mit cette arme sur un pied formidable. Comme surintendant des fortifications, il fit réparer les places fortes et en fit construire de nouvelles. Comme grand-voïer de France et voïer de Paris, il fit ouvrir des routes qui furent plantées d'ormes par ses soins ; il creusa des canaux, entre autres celui de Briare, point de départ d'un vaste système de canalisation qui devrait relier la Méditerranée à l'Océan ; il répara les digues, éleva ou agrandit plusieurs édifices publics, restaura les palais royaux, acheva le Pont-Neuf, construisit la Place Dauphine, bâtit des quais, aligna un grand nombre de rues et fit à la capitale d'autres embellissements. Cependant c'est surtout comme surintendant des finances qu'il a laissé une réputation immortelle.

Au rapport d'un historien contemporain, 800,000 personnes avaient péri victimes des furrees religieuses dans les dernières guerres civiles ; 9 villes avaient été rasées, 250 villages réduits en cendres et 128,000 maisons détruites. Le fer, les bûchers, les émigrations avaient diminué la population

dans des proportions effrayantes; la plupart des terres étaient laissées en friche; le peu de manufactures qui restaient debout échouaient faute de capitaux; le commerce extérieur était anéanti.

Selon Bailli, dans son Histoire financière de la France, les dettes exigibles approchaient de 147 millions; les rentes assignées sur les différentes branches des revenus formaient, avec l'aliénation du domaine, un capital de 157 millions. Il existait, en outre, pour 3,400,000 livres de rentes créées sur la ville de Paris et présentant un capital de 41 millions. La dette publique s'élevait donc à la somme, énorme pour le temps, de 315 millions. Pour faire face à ces engagements et fournir aux dépenses de l'Etat, le gouvernement levait 170 millions d'impôts; mais, dans le fait, il n'en percevait que 11 millions, le reste était absorbé par les aliénations et les prélevements.

On peut être surpris que Henri IV, dans une crise aussi terrible, soit allé chercher son ministre des finances au milieu des camps. De nos jours, on aurait, sans nul doute, recours à un financier, sans réfléchir que la gestion d'une maison de banque et l'administration des finances d'un Etat sont deux choses fort différentes. L'innovation de Henri IV eut les plus heureux résultats. Si Sully ne possédait pas les connaissances spéciales d'un financier, il avait, ce qui vaut mieux, et ce qui est plus rare, une passion ardente pour le bien public, une grande application au travail, une rectitude de jugement qui faisait qu'il s'arrêtait presque toujours au meilleur parti, un courage et une force de caractère qui se plaçaient à attaquer de front les difficultés, au lieu de les ajourner, une probité incorruptible, un grand esprit d'économie et, chose précieuse sous ce règne, une humeur rogne et hautaine qui repoussait sans ménagement les sollicitations des courtisans, comme les prétentions des maîtresses du roi.

Coulu depuis longtemps de Henri IV comme un habile administrateur de sa fortune particulière, Sully acquit de nouveaux titres à la confiance du prince en faisant restituer au trésor, dans une circonstance critique, une somme de 1,800,000 livres que quatre receveurs généraux avaient détournée pour eux-mêmes et pour leurs protecteurs à la Cour. Il lui rendit un service plus important encore en lui conseillant d'accepter les propositions de l'Assemblée des notables. La pénurie du trésor et le danger d'établir de nouveaux impôts avaient, en effet, forcé le gouvernement de convoquer à Rouen ce diminutif des États-généraux pour aviser aux moyens de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. L'Assemblée offrit de se charger de la dette publique à trois conditions. Elle demanda, 1^e l'établissement d'un *conseil de raison* qui contrôlerait les dépenses; 2^e le partage des revenus de l'Etat en deux portions égales, dont l'une serait abandonnée au roi pour les dépenses de sa maison et de l'armée, et l'autre consacrée aux services publics; 3^e l'établissement pour trois ans d'une nouvelle imposition d'un sou par livre sur toutes les choses vénables. Ces propositions soulevèrent de violentes émeutes dans le conseil des finances, Henri IV lui-même crut son autorité menacée; mais Sully, plus sage, lui prouva qu'il devait les accepter en se réservant seulement le choix des revenus qui entraînaient dans sa part. Lorsque le partage se fit, il mit soin d'attribuer au roi les revenus les plus productifs ou les plus susceptibles d'augmentation, en sorte que le conseil de raison, ne sachant comment sortir des inextricables embarras que lui causaient, et ses discordes intestines, et la diminution constante des branches de revenus qui lui étaient échues, se trouva heureux, au bout de quelques mois, de faire accepter sa démission. Un revirement s'opéra dans l'opinion qui reprit toute con-

fiance en la sagesse royale, et Sully put appliquer des mesures qui, peu de temps auparavant, eussent soulevé une résistance universelle.

A notre avis, M. H. Martin a parfaitement jugé l'administration de Sully : « Point de vues absolument neuves, point de grandes innovations économiques, mais un sens droit, un coup d'œil ferme et rapide, une netteté, une prévision supérieure, une aptitude merveilleuse à débrouiller le chaos ; si ce n'est pas un génie créateur, dit-il, c'est le génie ordonnateur par excellence. »

Sismondi s'est inoutré plus sévère et peut-être moins juste : « L'habileté de Sully se bornait à empêcher les dilapidations, soit celles des comptables, soit celles des gens de cour, qui profitaient de la faiblesse du roi pour se faire accorder le droit de lever des tributs sur le peuple. Il menaçait, il effrayait; il se faisait apporter l'argent en nature pour l'accumuler dans les caves de la Bastille ; il rachetait les vieilles dettes à grands rabais, souvent au prix de six fois ou de huit fois la rente ; mais il ne songeait point à soulager les contribuables en modifiant les impositions les plus oppressives, la gabelle, la taille, la corvée. » Il est certain qu'à l'exception d'une remise de 20 millions arrérés sur la taille, qu'il était peut-être impossible de recouvrer, Sully, loin de diminuer les impositions, augmenta la gabelle et la taille, ainsi que l'impôt sur les boissons ; mais il y fut forcé par la situation des finances et par la nécessité de combler le déficit laissé dans le revenu par la suppression de la pancarte ou du sou par livre. Cet impôt, le plus odieux au peuple, ayant été maintenu à l'expiration des trois années, un soulèvement avait failli éclater dans les provinces au-delà de la Loire. La Rochelle, nommément, avait fait entendre de vives plaintes par l'organe de *Goribon*, seigneur de Queue-de-Vache, et d'*Amos Barbot*, ses députés. Le roi dut céder, et pour effacer toute

trace de mécontentement dans l'esprit des Rochellois, il leur envoya, en 1601, Sully qui fut reçu avec les plus grands honneurs. Le maire *Jean Salbert*, sieur de Ronagné, alla le recevoir hors des murs, et *Martin* le complimenta au nom du conseil.

Sully n'eût-il fait qu'établir une comptabilité plus sévère, réprimer les concussions des trahans en les soumettant à une surveillance plus active, répartir plus équitablement l'impôt, en restreignant les exemptions de la taille, la France lui devrait de la reconnaissance. Mais il eut un plus grand mérite, un mérite que l'on saura apprécier de nos jours où l'agglomération redoutable des travailleurs dans les grandes villes dirige toutes les pensées sur les moyens de reporter la population vers l'agriculture. Il proclama bien haut le principe que la production du sol est la source de la richesse des états. « Labourage et pâture, répétait-il sans cesse, sont les deux mamelles de la France. » C'est de l'oubli de cette vérité que sont nées la plupart des difficultés contre lesquelles nous avons à lutter.

Conformément à ce principe, il donna tous ses soins à l'agriculture. Parmi ses règlements, on en trouve un grand nombre destinés à favoriser cette branche de la production. Il encouragea les défrichements, le déséchement des marais; multiplia, comme nous l'avons dit, les voies de communication; alassa l'intérêt de l'argent; fit tout ce qu'il put pour repeupler les campagnes, et engagea par tous les moyens la noblesse à habiter ses terres. Dans ses idées les grandes villes seraient les tombeaux des états.

L'industrie, surtout celle de luxe, obtint de lui peu d'encouragements. Il ne voulut consentir à l'établissement de fabriques de drap d'or et de soie que sur l'insistance formelle du roi. En général, le commerce fut la partie faible de son système d'administration, tandis qu'il servit de base à celui d'un autre grand ministre, de Colbert.

Au bout de douze années d'une administration aussi économe que prévoyante, Sully avait en quelque sorte métamorphosé la France. Que ses efforts aient été puissamment secondés par la tranquillité dont en jouissait depuis la paix de Vervins, c'est une chose certaine ; toutefois, c'est à son génie que le royaume dut, en majeure partie, sa prospérité. « La France, lit-on dans Bailli, s'était libérée d'une dette exigible de 147 millions ; sur 7 millions de rentes qui avaient été éteintes, il en avait été racheté pour un capital de 100 millions ; de nombreux offices étaient remboursés ; plus de 40 millions avaient été employés à remettre en état les fortifications des places frontières, à l'armement des galères, à l'approvisionnement des arsenaux, à l'entretien des routes, à des travaux qui devaient faciliter la navigation des rivières, à la restauration des églises, à l'embellissement et à l'ameublement des maisons royales, au rachat des joyaux de la couronne ou à des dons conformes à la bienfaisante générosité du monarque. » Ajoutons qu'une réserve de 42 millions était déposée dans les caveaux de la Bastille pour subvenir aux frais de la guerre contre l'Espagne, guerre que Sully ne cessait de conseiller.

Ces immenses services furent oubliés à la mort de Henri IV.

A la nouvelle foudroyante de l'assassinat de son maître, la première pensée de Sully fut de soupçonner de cet attentat le vieux parti de la Ligue, peut-être la reine elle-même. Il ne douta pas un instant que le coup de poignard de Ravaillac ne fut le signal d'une révolution dont il serait une des premières victimes. Il voulut toutefois se présenter au Louvre ; mais des avis qu'il reçut en route accrurent ses alarmes, et, tournant bride, il courut s'enfermer dans la Bastille. L'exaspération de la peur lui fit commettre une faute qui surprit tout le monde. La réflexion le rassura, et, dès le lendemain, il n'hésita pas à se rendre au Louvre

sur l'invitation de la reine, qui lui fit un accueil gracieux, et le continua dans ses fonctions. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir quo le temps de la faveur était passé pour lui. Huguenot et ennemi de la faction espagnole, il ne pouvait plaire à une Cour où cette faction dominait. Ses refus opiniâtres aux courtisans qui voulaient mettre au pillage les trésors amassés par ses soins, hâtèrent sa disgrâce. Le 26 janvier 1611, la régente, comme si elle n'eût cédé qu'aux sollicitations de Condé et du comte de Soissons, lui demanda sa démission de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille. Sully se montra fort irrité de la manière presque insultante dont on le remercia de ses services. Après avoir écrit à la reine une lettre où il lui exprimait sans détour ses sentiments, il quitta la Cour, et songea dès lors à se rapprocher du parti protestant, que jusqu'alors il avait, sinon desservi ouvertement, au moins beaucoup trop négligé.

Tant que Henri IV avait vécu, Sully s'était non-seulement tenu à l'écart, mais il avait combattu les chefs huguenots qui, comme d'Aubigné, *Du Plessis-Mornay*, *Turenne*, *La Trémoïlle*, *Lesdiguières*, moins esclaves que lui de la faveur, montraient plus d'indépendance dans le caractère, ou moins de disposition à sacrifier les intérêts de la Cause à ceux de l'autorité royale. « Il étoit, dit Beneit, de ces esprits forts qui se mettent au-dessus de tout quand il s'agit du service de Dieu : de sorte que sa religion n'avoit que des apparences, encore étoient-elles fort superficielles. » Que Sully n'ait point eu le zèle d'un Du Plessis, d'un d'Aubigné ou d'un La Noue, nous n'essayerons pas de le contester ; mais aucun de ses actes, selon nous, ne prouve d'une manière évidente qu'il n'aît pas été sincèrement attaché à la religion réformée. On lui reproche surtout d'avoir, en 1593, conseillé à Henri IV de changer de religion. Ce n'est point le moment d'examiner si il existait un

autre moyen de mettre un terme à la guerre civile; il suffit de savoir que, dans la pensée de Sully, il n'y en avait pas d'autre. En 1584 encore, lorsqu'il pouvait espérer une autre solution, il avait été le premier à donner au roi de Navarre un avis tout contraire. Ce qu'il aurait pu et dû faire, c'était de s'abstenir. Mais est-on autorisé à conclure de là que sa foi n'était pas sincère? Dans une autre circonstance où son intérêt se trouva directement en opposition avec sa croyance, ne sacrifia-t-il pas son ambition? Les flatteries de Du Perron, et même du pape Paul, qui lui écrivit, en 1603 et en 1607, pour l'engager à embrasser la religion romaine, étant restées sans succès, Henri IV, en effet, essaya, en 1608, de les séduire par les offres les plus brillantes. Il lui proposa pour lui-même l'épée de connétable, que Lessignières acheta plus tard au prix que Sully ne voulut pas y mettre, et pour son fils la main d'œuvre de ses filles naturelles, alliance que, de l'aveu de Benoît, plusieurs princes de l'Europe n'auraient pas dédaignée. Sully répondit que, pour son compte, il ne voulait « augmenter ny en honneurs, uy en biens, ny en dignitez aux dépens de sa conscience, et que, quand il auroit à changer de religion, il le feroit par science et par connoissance de cause, et non par ambition, avarice, ny vanité, » ajoutant que, quant à son fils, il était d'âge à choisir librement sa religion, et qu'il ne le contrariait jamais à cet égard. Dans ce cas, sa conduite, qui n'a pas toujours été irréprochable, nous l'avons vu, fut certainement digne et honorable. Benoît doute si ce ne fut pas un jeu concerté entre lui et Henri IV pour rétablir sa réputation parmi les Huguenots; mais cette supposition injurieuse ne s'appuie sur aucune espèce d'indice.

Les écrivains protestants en général témoignent peu de bienveillance à Sully. Leur animosité s'explique, si elle ne se justifie pas, par le peu d'ardeur que le ministre de Henri mit à

servir l'Église réformée. On ne le vit prendre part à aucune des assemblées politiques avant 1605, où il assista à celle de Châtellerault, non pas comme député, mais comme gouverneur du Poitou. S'il faut en croire Benoît, le gouvernement l'y aurait envoyé pour l'opposer à *La Trémoille*, dont on redoutait le crédit dans la province.

Sully devait représenter à l'assemblée que le roi, qui avait donné aux églises tant de marques de bienveillance, verrait avec un souverain plaisir qu'elles choisissent un autre protecteur que lui; insinuer que, pour entendre le rapport des députés généraux et en élire d'autres, il n'était pas absolument nécessaire de convoquer une assemblée politique, d'autant plus que la tenue de ces assemblées n'était point autorisée par les édits; rappeler que la résidence en cour des députés n'était qu'une faveur qui pouvait être retirée, et promettre qu'elle serait continuée, si l'assemblée se bornait à nommer six candidats parmi lesquels le roi en choisirait deux. Des instructions secrètes le chargeaient de s'opposer à ce qu'on remit sur le tapis la question de l'anteclericalisme et qu'on reçût des lettres de l'étranger. Il devait, en outre, ne souffrir dans l'assemblée aucun député des grands seigneurs du parti, et déclarer, au nom du gouvernement, que certaines suppressions sur les fonds alloués pour les places de sûreté seraient maintenues.

La question des places de sûreté était, en effet, une des principales qui devaient se traiter dans l'assemblée. Non-seulement le roi payait fort mal et fort irrégulièrement leurs garnisons, mais il en avait même retiré déjà plusieurs des mains des Protestants (Voy. *Pièces justif.* N° LXIV). Tout récemment, il venait encore d'ôter à Blacons le gouvernement d'Orange. Cependant ce qui inquiétait le plus les Réformés, c'est que les huit années pour lesquelles ces places leur avaient été accordées, étaient sur le

point d'expirer. Sully leur représenta vainement que la garde de tant de places sans importance stratégique les affaiblissait au lieu de les fortifier, et qu'il leur serait plus avantageux de n'insister sur la conservation que de trois ou quatre des plus fortes. On savait qu'il était, selon l'expression de Sismondi, plus l'homme du roi que de sa religion ; on ne voulut donc pas se rendre à ses raisons, présentées d'ailleurs d'un ton rude et hautain qui sentait plutôt la menace qu'un intérêt réel ; on insista pour les garder toutes et on en obtint la garde encore pour trois années. Sully ne fut pas plus heureux lorsqu'il essaya de persuader à ses coreligionnaires de ne plus tenir de ces assemblées politiques qui donnaient toujours de l'ombrage au gouvernement ; tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on renoncerait aux conseils provinciaux, dont l'organisation, décrétée à Sainte-Foy, avait déjà reçu un commencement d'exécution. Il parvint aussi à faire écarter la proposition de porter à trois le nombre des députés généraux, et il obtint enfin de l'assemblée qu'elle ne prendrait pas fait et cause pour le duc de Bouillon, mais il ne put empêcher le renouvellement du serment d'union.

En 1608, Sully fut envoyé de nouveau à l'Assemblée de Gergneau, comme espion, nous dit Benoît. Nous ne savons jusqu'à quel point cette inculpation est justifiée, tandis que nous trouvons dans Benoît lui-même la preuve de son désir de servir le parti protestant. Cet historien nous apprend qu'il insista auprès du roi pour qu'on ne mit que des gouverneurs réformés dans les villes dont les seigneurs se convertiraient.

Trois ans plus tard, sur l'invitation qui lui en fut adressée, il assista à l'Assemblée de Saumur ; mais les rôles étaient bien changés. Représentant de l'autorité royale auprès des Assemblées de Châtellerault et de Gergneau, il n'avait songé qu'à assurer le pouvoir central, tandis qu'à l'Assem-

bée de Saumur, aigri par sa disgrâce, il se plaça à la tête de l'opposition. *Bouillon*, qui n'avait pas oublié l'ardeur que Sully avait mise à servir Henri IV lors de l'expédition contre Sedan, et qui convoitait d'ailleurs le gouvernement du Poitou, s'efforça de le perire dans l'opinion de l'assemblée ; mais soutenu par le duc de Rohan, son gendre, Sully triompha de ses intrigues, et obtint la promesse d'une assistance énergique. Dès cet instant, son zèle parut se ranimer pour sa religion, et il prêta sans hésiter le serment d'union. En 1612, au Synode de Privas, il donna aux églises un nouveau gage de ses bonnes dispositions, en signant l'acte par lequel les chefs protestants s'engagèrent à sacrifier au bien commun leurs intérêts particuliers, à oublier toutes leurs querelles, à s'employer de tout leur pouvoir au maintien de l'autorité des synodes. Ce serment fut renouvelé en son nom par son député *Forin* à l'Assemblée politique de Grenoble, en 1615 ; cependant ce ne fut qu'après beaucoup d'irrésolutions qu'il consentit à ouvrir ses places à Condé, dont les Réformés avaient, bien malgré lui, accepté l'alliance. Lorsque ce prince écouta les propositions de la Cour, il l'accompagna à Loudun et prit une part active aux négociations de la paix, en décidant La Rochelle à envoyer des députés au congrès et en travaillant sans relâche à aplatiser les difficultés qui naissaient tantôt de la Cour, tantôt de l'Assemblée de La Rochelle. Ce fut vers ce même temps qu'il se démit du gouvernement du Poitou en faveur du duc de Rohan.

Les négociations relatives au traité de paix l'ayant rapproché de la reine, il se laissa bercer d'un espoir d'être rappelé aux affaires, et, dès cet instant, son zèle pour sa religion se refroidit, en sorte que les églises ne purent plus obtenir de lui que des conseils équivoques. Preuve nouvelle, s'il en était besoin, du peu de con-

fiance que l'Église doit accorder à un homme politique, pour la défense même de ses plus légitimes intérêts. En 1621, il signa, ainsi que le marquis de Rosny, son fils ainé, un décret formel de tout ce qui se faisait à La Rochelle et une déclaration qu'ils resteraient paisibles. Pour donner au roi un gage de sa sincère soumission, non-seulement il mit Figeac à sa disposition, mais il se rendit à Montauban, où il jona un assez triste personnage, en essayant de persuader à ses héroïques habitants de recourir à la clémence royale et d'implorer le pardon de leur résistance désespérée. Cette faiblesse ne le garantit pas néanmoins contre les persécutions. En 1622, il fut arrêté comme suspect à Moulins; mais il acheta sa mise en liberté par la reddition de sa forteresse de Cadenac. Dès lors, il se retira dans sa terre de Villebon en Beauce, et il ne fit plus à la Cour que de rares apparitions, lorsque le roi l'y appelait pour le consulter. On raconte que ses vêtements de mode surannés exécutaient les plaisanteries des courtisans, il leur donna un jour une leçon sévère : « Sire, dit-il à Louis XIII, quand votre père me faisait l'honneur de me consulter, nous ne parlions d'affaires qu'après avoir fait passer dans l'antichambre les baladins et les boulfous. »

Sully consacra ses loisirs à la rédaction de mémoires qui embrassent une période de plus de 40 ans à partir de 1570, c'est-à-dire, les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Guerres civiles et étrangères, ambassades, négociations, controverses religieuses, ruses de la politique, projets de toute espèce de réformes, ces mémoires offrent un vaste panorama, un peu confus, mais plein d'intérêt. Ils nous peignent surtout admirablement Henri IV, ses galanteries, ses embarras domestiques, son caractère méfiant et égoïste. « D'après la nature des faits que Sully avait à révéler, dit Lacretelle, il craignit de parler en son propre nom ; quatre de ses secrétaires

furent successivement chargés de les rédiger sous ses yeux, ou plutôt d'altérer son travail pour en déguiser l'auteur. » On ne saurait les louer de la part qu'ils y ont prise. Le style est peu agréable à la lecture, diffus, souvent obscur, soit par l'excès de longueur des périodes, soit par l'inexactitude de l'expression, quelquefois bas et trivial, plus souvent ridiculement enfé. Néanmoins ces mémoires seront toujours estimés, ne fût-ce qu'à cause d'une foule de détails dans lesquels ils entrent et qu'on chercherait vainement ailleurs, comme aussi à cause de la fidélité des renseignements.

A la bizarrerie de la forme, Sully joignit le ridicule du titre ; il intitula son ouvrage les *Économies royales et les servitudes loyales*. Les deux premiers volumes in-fol., furent imprimés, dit-on, dans son château, quoique le titre suppose qu'ils sont sortis des presses d'Amsterdam ; ils ne portent ni date, ni nom d'imprimeur. On les réimprima à Rouen en 1649, puis à Paris en 1661. Dès 1662, Le Laboureur avait publié les deux derniers volumes, qui s'étendent de 1610 à 1628. Une édition de l'ouvrage entier parut enfin à Amsterdam [Trévoux], 1723, 12 vol. in-12. En 1745, l'abbé de L'Écluse entreprit de rendre à ces mémoires la forme naturelle de la narration ; mais en modifiant la forme et en la rendant plus attrayante à la lecture, il se permit d'altérer la vérité des récits. Son édition, publiée à Londres [Paris], 1745, 3 vol. in-4°, sous le titre de *Mémoires de Sully*, fut réimp. Londres [Paris], 1745, 8 vol. in-12, avec un supplément ; puis Paris, 1788, 6 vol. in-8°; Paris, 1822, 6 vol. in-8°, et dans différentes collections de Mémoires.

Sully avait composé d'autres ouvrages qui n'ont pas vu le jour : le *Traité de la guerre*, le *Maréchal de camp*, les *Instructions de milice et police*. Il s'était même exercé dans le genre frivole et avait écrit un roman allégorique sous le nom de *Gelastide*.

On trouve aussi dans ses Mémoires deux pièces de vers : un parallèle entre Henri IV et César, et des Adieux à la Cour.

Ce fut au milieu de ces travaux littéraires qu'il passa les dernières années de sa vie. Il mourut, complètement oublié, en 1644, le 25 décembre, selon Sismondi ; le 21, selon Pinard. En 1634, il avait accepté le bâton de maréchal de France en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie.

« Dans ses dernières années, dit Benoît, il donna un peu plus de marques de piété qu'il n'avait fait tout le reste de sa vie. On l'avait presque toujours vu assister au prêche qui se faisait dans sa maison, d'une manière fort indécente. Après s'être fait longtemps attendre, il venait prendre la place d'honneur. Il demeurait assis et la tête couverte, même pendant les prières, et le plus souvent il joutait avec un petit chien qu'il avait sur ses genoux. Un jeune ministre le corrigea peu à peu de ces mauvaises habitudes, l'accoutuma aux censures, dressa un consistoire dans l'église qui se recueillait chez lui et lui fit accepter à lui-même une charge d'ancien qu'il exerça jusqu'à la mort. »

On sera curieux sans aucun doute de connaître les opinions religieuses de cet homme célèbre. Il croyait qu'on peut également faire son salut dans toutes les communions chrétiennes, pourvu qu'on observe les Commandements de Dieu, qu'on croie au Symbole des Apôtres, qu'on aime Dieu de tout son cœur, qu'on observe les lois de la charité envers son prochain et qu'on espère son salut de la miséricorde de Dieu par la mort, les mérites et la justice de Jésus-Christ. On comprend qu'avec des sentiments aussi larges, il dut passer pour une espèce d'impie dans le siècle des confessions de foi ; mais certains écrivains protestants sont allés beaucoup trop loin en l'accusant de n'avoir eu que les dehors de la piété. « Moins ambitieux que plusieurs autres, dit

Le Vassor, il aimait mieux demeurer sans crédit et sans emploi que de trahir sa conscience. »

Nous avons raconté la vie de Sully avec assez de détails pour qu'on puisse juger de son caractère moral. Sismondi en a tracé une esquisse simple et vraie en ces termes : « Il avait des connaissances très-variées et très-étendues, grâce à cette éducation étudie qui distinguait alors ses coreligionnaires, à sa forte mémoire et à sa perception rapide ; il était probe, il voulait le bien du peuple comme il voulait l'ordre ; mais il manquait de sensibilité, de pitié, de délicatesse morale ; il était dur, hautain ; il aimait à rompre en visière, à refuser, à contredire, et peu d'hommes étaient plus détestés de la cour et même de la bourgeoisie. » Ajoutons, avec M. H. Martin, que Sully eut les défauts voisins de ses qualités : sa fermeté devenait de l'entêtement ; il avait la jactance de la bravoure, et son esprit d'économie dégénérât en une passion de l'argent, qui recula cependant toujours devant les moyens illicites de se satisfaire. La note secrète (*Fonds de Béthune N° 9344*) le peint assez bien en quatre coups de pinceau : judiciaire, prévoyant, grand homme d'État, un peu avariceux.

De son mariage avec Anne de Courtenay, inquit, en 1587, un fils, MAXIMILIEN II, marquis de Rosny. Il vint au monde à Paris, où sa mère se tenait cachée, et fut présenté au baptême par un nommé Chaufaillé, le parrain que son père lui avait choisi. M. de Ruères, étant alors prisonnier à la Conciergerie. Livré à la dissipation et à la débauche, ce fils, le désespoir de Sully, n'a jamais joué un rôle bien marquant. Il succéda, en 1603, à son père dans la surintendance des fortifications, et mourut en 1634, laissant de Françoise de Blanchemort, petite-fille de Lesdiguières, un fils qui causa à son grand-père toute sorte de tracasseries.

Sa première femme étant morte en

1589, Sully épousa en secondes noces *Rachel de Cochefilet* (Voy. ARRA-LESTE), qui le rendit père de neuf enfants dont six moururent jeunes. Une de ses filles; *MARGUERITE*, épousa, en 1605, *Henri de Rohan*; l'autre, *Louise*, fut mariée, en 1620, à *Alexandre de Lévis*, marquis de Mirepoix. Nous n'avons point à nous occuper de cette dernière, qui embrassa le catholicisme; mais sa sœur a laissé un nom célèbre; nous raconterons sa vie à l'art. des ROHAN. Il ne nous reste donc à parler que de leur frère, le comte d'ORVAL.

FRANÇOIS de Béthune, comte d'Orval, gouverneur de Saint-Maixent, en 1615, de Figeac, Cadenac et Cardaillac, en 1616, grand-voïer de Paris et surintendant des bâtiments, par la démission de son père, en 1617, présida l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne (1), tenue dans le but

de dresser les cahiers pour l'Assemblée politique de Loudun, à laquelle il fut député par le Haut-Languedoc. Quelques mois après, il assista à celle de Millau, qui l'élu pour chef dans le Rouergue. Lorsque les Protestants convoquèrent l'Assemblée de La Rochelle, la même province le choisit pour l'y représenter; toutefois il déclina cet honneur, en protestant de sa soumission aux ordres de l'assemblée, et *Veilles* fut nommé à sa place. Au mois de mars 1621, il assembla ses amis pour voter au secours de *La Force*, dont il avait épousé, le 19 déc. précédent, la fille *Jacqueline*; mais son beau-père l'engagea à se rendre plutôt à Montauban. Cédant le commandement du Rouergue à *Malause*, il s'enferma dans cette ville qui était menacée d'un siège. Les colloques du Rouergue et du Quercy, réunis à Saint-Antonin, lui en confieront la défense avec pouvoir de lever une compagnie de gendarmes et un régiment d'infanterie. Peu de temps après, *Rohan*, arrivant à Montauban, le confirma dans le commandement supérieur, en lui donnant *Mazères*, comte de Bourgfrane, pour maréchal de camp, et *Dadé* pour sergent de bataille.

Après avoir fait réparer et augmenter les fortifications, Rohan, pressé par l'urgence des circonstances, partit

consul de Villeneuve, de Gers, gouverneur de Négrépélisse, Charles, pasteur, *Resignat*, consul de Négrépélisse; *De Manas*, Grand, pasteur, *Rouch*, comtol de Causade, *Ranc*, *Gardén*, d'Escayrac, *Tersac*, ameade de Verfeuil, *Durint*, *Montel*, comtol de Réalville, *Casaux*, pasteur, *Dumas*, comtol de Bourmiquel, *Constant*, pasteur de Campagne, *Dumas*, pasteur de Verlisse, de *Villeneuve*, *Richant*, pasteur, *Brouard*, ercat de Villemaide, *Licquière*, pasteur, baron de *Monibrun*, *Montanie*, pasteur de *Cenovières*, de *Faramelle*, *Cardris*, pasteur de Cardaillac, de *Gagnac*, gouvernement de Saint-Céré. *Le Poyer*, pasteur, *Hoteil*, docteur, *Eust*, *Gaillard*, pasteur, *Sauv*, docteur, *Olier*, pasteur du Mas d'Ail, *Bourgade*, pasteur de Léranc, *Dupuy*, pasteur de *Sarradun*, *Doutel*, pasteur de *Nichis*, *Bontoux*, pasteur de *Sainte-Alfrique*, de *Mézenc*, de *Lins*, d'*Arrien*, *Malause*, de *Puissel*, d'*Argyron*. Ces trois derniers s'exercent de *Bastidou*, pasteur d'*Orthez*, y représentant le Béarn.

pour Castres sous l'escorte de d'Orval qui, à son retour, fut attaqué par les royalistes près de Septfonds. Un furieux combat de plus de deux heures laissa les Protestants maîtres du champ de bataille, et d'Orval rentra vainqueur à Montauban, où, pendant son absence, s'était retiré *La Force*, chassé du Béarn. Le bien général de la Cause fut promptement taise dans son cœur la voix de l'ambition ; il pria son beau-père de prendre le commandement en chef dans la ville.

Descendu ainsi volontairement du premier rang au second, d'Orval continua à servir avec zèle son parti ; il se distingua en plusieurs rencontres, notamment au combat de Corbarien, où il perdit deux de ses meilleurs officiers, le jeune *Pechels* et *Dariat*.

Le siège levé, il retorna dans le Rouergue pour veiller aux préparatifs d'une nouvelle campagne et mettre le pays en état de défense. En 1622, il assiégea Figeac et força Solly à se rendre ; mais il ne tarda pas à suivre l'exemple de son père, qui exerçait sur lui une grande autorité ; il fit sa soumission en 1623, et aljura. Nommé conseiller d'État la même année, il fut élevé, en 1624, au grade de maréchal de camp.

Mestre-de-camp du régiment de Picardie en 1625, il donna sa démission en 1627, et fut créé premier écuyer de la reine Anne d'Autriche par provisions du 31 déc. Chevalier des ordres du roi en 1633, il leva, en 1651, un corps de troupes considérable contre Condé et les Espagnols, et il obtint comme récompense, en 1652, l'érection de sa terre de Béthune en duché-pairie. Le 10 juillet de la même année, après le combat de la porte Saint-Antoine, il fut nommé lieutenant-général au gouvernement du pays Chartrain, charge dont il se démit en 1676. Il mourut, selon Pinard, le 7 juillet 1678, à l'âge de 80 ans.

II. BRANCHE DE CONGÉ. FLORESTAN de Béthune, seigneur de Congé, fils d'Oger de Béthune et de Jeanne Juvé-

nal des Ursins, servit comme enseigne dans la compagnie de Condé. À la mort de François de Béthune, il fut nommé tuteur du jeune Maximilien. Il continua de combattre pour la cause protestante sous les ordres du roi de Navarre, qui le nomma gouverneur d'Eause et de Montflanquin. Défait dans une rencontre près de Sainte-Foy, il fut tué de sang-froid, ainsi que *Maligny*, en 1586. Il avait épousé *Lucrece de Coste*, dont il eut, outre trois filles : 1^e LÉONIDAS, qui fut tué, en 1603, à Gertroyenberg, au service de la Hollande ; 2^e MAXIMILIEN, mort sans postérité ; 3^e CTAES, qui combattit également sous Maurice de Nassau. Fait prisonnier avec *La Solle* dans la retraite qui suivit le combat de Brouck, en 1605, il rentra en France et fut tué en duel.

Le frère de Florestan de Béthune, nommé GUY, seigneur de Mareuil, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre. Il épousa *Françoise de Courtenay*, fille ainée de François de Courteauy, et mourut sans laisser d'enfant.

BÉTHUNE (DIVIE), descendant de réfugiés français établis en Amérique, fut pasteur de l'église réformée hollandaise et se fit un nom par ses prédications.

BÉTRINE (JEAN), pasteur du désert. Reçu, le 7 fév. 1718, dans un synode du Languedoc, « pour prêcher le saint Évangile par toutes les églises où la Providence l'appellerait », il exerça d'abord son périlleux ministère dans les Cévennes, et travailla avec *Court*, *Courteis*, *Bourbonnoux* et *Rourière*, à y entretenir le feu sacré de la foi évangélique en tenant des assemblées aussi fréquentes que les circonstances le permettaient. En 1750, il fut envoyé avec le proposant *Grail* aux églises de la Guienne et de la Saintonge « comme des victimes allant s'immoler pour leur service. » Plus tard, nous le retrouvons dans la Provence, et ce fut en qualité de député de cette province qu'il assista,

en 1756, à un synode national tenu au désert. Il était à cette époque aidé, dans ses fonctions, par le proposant Joseph Picard. On ne sait rien de plus sur ce pasteur, qui était sans doute parent de Bétrine de Vergèze, exécuté à Aiguevive, le 5 avril 1686, pour avoir assisté à une assemblée religieuse dans les carrières de Mns. Quelques autres malheureux, arrêtés avec lui, furent envoyés aux galères.

BETULEIUS (MATHIEU), natif de Colmar, auteur d'un commentaire sur l'Épître aux Galates intitulé *Epistola Pauli ad Galatas paraphrasi et controversiarum explicatione illustrata*, Hake Saxonum, 1617, in-8°, ainsi que d'une *Dissertation sur la majesté divine et de Tabulae chronologicae imperii et imperatorum romarum* dont Jusser n'indique ni le lieu d'impression, ni la date, ni le format. Il vivait au commencement du XVII^e siècle.

BEUCLER (NICOLAS), ministre de Colombier-Fontaine. Dans l'été de 1667, Beucler était occupé à moissonner un champ du territoire d'Étouvens, lorsque des soldats, se précipitant sur lui à l'improvisation, le garrotèrent et le conduisirent dans les prisons de la conciergerie de Dôle. Son seul crime était d'avoir abjuré la religion romaine. On lui offrit la vie au prix de son retour dans le giron de l'Église catholique ; il refusa et périt du dernier supplice.

BEULAIGNE, capitaine huguenot, natif d'Alais. À l'exemple d'un certain nombre de ses coreligionnaires, Beulaigne avait abandonné sa ville natale lorsqu'elle fut tombée au pouvoir des Catholiques, et s'était retiré à Montréal. La province pacifiée, le duc de Montmorency ordonna aux habitants d'Alais de recevoir leurs compatriotes fugitifs et de les rétablir dans leurs biens, en leur déclarant qu'il les prenait sous sa protection spéciale. Les Catholiques feignirent d'obéir ; mais ayant fait entrer secrè-

tement dans la ville un grand nombre de paysans des environs, le lendemain même du retour des Protestants, 28 mars 1585, ils se ruèrent sur ces pauvres gens sans défense, et les massacrent tous ; deux de ces malheureux réussirent seuls à se sauver. Le capitaine Beulaigne opposa une vigoureuse résistance aux égorgueurs qui, ne pouvant forcer sa maison, y mirent le feu et le火烈 perdit dans les flammes.

BEURÉE (DENIS), né au commencement du XVI^e siècle. Appelé en Suède par Gustave Wasa, qui lui confia l'éducation de son fils, Beurée s'attacha à inspirer à son élève le goût des lettres, en même temps qu'une grande tolérance pour les opinions religieuses, et, sous ce rapport, ses efforts furent couronnés du succès ; mais il ne fut pas aussi heureux lorsqu'il chercha à combattre une disposition à la mélancolie dont le jeune prince avait hérité de sa mère. Gustave Wasa ayant conçu le projet de marier son fils à la reine Élisabeth d'Angleterre, Beurée fut envoyé à Londres pour suivre les négociations, et il obtint des promesses qui ne furent pas réalisées. Son élève, monté sur le trône, sous le nom d'Éric XIV, s'empressa de lui témoigner son estime, en l'anoblissant et en le créant sénateur ; mais la faveur insigne dont il jouissait se termina par une horrible catastrophe. Dans un accès de mélancolie furieuse auxquels il était sujet, le roi le fit massacrer sous ses yeux.

BEUTHER (MICHEL), né à Caißbourg le 18 octobre 1522, et mort à Strasbourg le 27 octobre 1557.

Après avoir reçu la première instruction à Wurtzbourg et à Cobourg, Beuther alla étudier la littérature ancienne à Marbourg. Ses progrès furent rapides. Dès l'âge de 17 ans, il fut nommé professeur à Saalmünster ; mais, après un court séjour dans cette petite ville, cédant au désir d'augmenter ses connaissances, il se rendit à Wittenberg pour y suivre les leçons



de théologie de Luther et de Melanchthon. En 1546, il fut appelé à Grieswald en qualité de professeur d'histoire, de mathématiques et de poésie. Il s'acquitta de ses fonctions avec tant de succès que son nom arriva jusqu'à l'évêque de Wurtzbourg, qui, en 1548, le nomma son conseiller. Beuther ne tarda pas à sentir qu'il ne pourrait répondre dignement à la confiance de l'évêque, s'il n'acquérirait pas une connaissance approfondie de la jurisprudence. Sa résolution fut bientôt prise : il quitta sa place et vint en France pour fréquenter les universités les plus célèbres. Au bout de deux ans, il retourna auprès de l'évêque, qui lui rendit son siège au conseil et l'employa dès lors dans plusieurs négociations importantes. Toujours tourmenté de la passion de s'instruire, Beuther partit, en 1553, pour l'Italie avec l'intention d'étudier la médecine. Il visita successivement Padoue, Rome, Bologne et Ferrare, où il venait de prendre le bonnet de docteur en droit, lorsque l'évêque de Wurtzbourg le rappela pour lui confier la défense de ses intérêts à la diète d'Augsbourg. La faveur dont il jouissait exalta l'envie. Instruit qu'on cherchait à le perdre dans l'esprit de son souverain, il donna sa démission et accepta de l'électeur palatin, Otton-Frédéric, le titre de conseiller ecclésiastique et de bibliothécaire. Ce prince éclairé étant mort l'année suivante, Beuther rentra dans la vie privée, et se consacra tout entier à des travaux littéraires.

Cin homme qui, selon l'expression d'un de ses biographes, excellait dans les lettres humaines, dans la philosophie et la théologie, ne pouvait rester longtemps sans emploi dans le XVI^e siècle. Beuther reçut des offres avantageuses de divers côtés ; cependant ce ne fut qu'en 1563 qu'il se déclara à accepter la chaire d'histoire générale à l'université de Strasbourg. Nous avons déjà dit qu'il mourut dans cette ville en 1587. Melchior Adam

fait de lui cet éloge : « *Fuit vir pius, ministri ecclesiastici amans, concionum sacrarum auditor frequens et attentus, in lectio Bibliorum assiduus; officii sui anxius; justus, prudens, temperatus, moderatus ac patientis; in congressibus affabilis, suavis et gravis.* » Quant à son érudition, elle était immense. Il savait l'hébreu, le grec et le latin, parlait purement le français et l'italien, et lisait l'espagnol et l'anglais. Sa mémoire était presque surnaturelle. Il possédait à fond l'histoire et avait des connaissances étendues dans presque toutes les branches de la science.

Beuther a beaucoup écrit sur l'histoire, le droit, la théologie, la philosophie, la chronologie et les mathématiques ; mais la moindre partie de ses œuvres a été imprimée.

I. *Ephemerides historicae*, Paris, 1551 ; Basil., 1556, in-8°. — Calendrier historique, un des premiers ouvrages de ce genre.

II. *Fasti antiquitatis romanae*, vers 1554; 2^e édit., Spira, 1600, in-4°. — C'est apparemment le même ouvrage que celui que nous avons trouvé signalé dans la Bibl. latino-hebraïca d'Imbonati, sous ce titre : *Fasti Hebraeorum, Atheniensium et Romanorum II libris comprehensi*, Basil., 1556, in-8°.

III. *Argumenta in singula sacrae Bibliorum capita*, Francf.

IV. *Verzeichniss merkwürdiger Sachen so sich unter Carl V und Ferdinand I zugetragen*, Francf., 1564, in-8°.

V. *Steidan's Beschreibung des geistlichen und weltlichen Ständel unter Carl V, verm. von Beuter*, Strasb., 1571, in-fol.; cum epitome Beutri, Francf., 1583 in-fol.; verm. von Beuter bis auf Rudolph II, Strasb., 1605, in-fol.

VI. *Commentarius de rebus à Carolo V gestis*, Argent., 1572, in-fol.

VII. *Bildnisse berühmter Kriegshelden*, Basel, 1582, in-fol.

VIII. *Animadversionum s. discep-*

tationum tam historicarum quam chronographicarum liber singularis. Argent., 1593, in-8°.

IX. *Commentarii in Taciti Germaniam*, Argent., 1594, in-8°.

X. *Tract. de septemiratu*, inseré dans les *Dissert.* de Bockisch.

Tels sont les seuls ouvrages de Beuther mentionnés par les bibliographes que nous consultons d'habitude. Melchior Adam y en ajoute quelques autres, et donne une longue liste des traités du savant écrivain qui n'ont jamais vu le jour. Comme nous n'en avons retrouvé aucune trace, nous nous contenterons de renvoyer à son ouvrage, en rapportant seulement les titres de ceux qui, selon ce biographe, doivent avoir été publiés : *Interpretatio Philippi Comminci, Practica criminalis Damnumtheri, Chronicarii Cariensis, Chronicum generale, Historica consignatio, Acta in Europâ ad 1553 ad 1581, Elogia virorum illustrium, regum Danie et Ranzoriorum, Descriptio historica electionis et coronationis Maximiliani II.*

Beuther avait épousé Marguerite Russ. Il en eut six enfants : MICHEL-PHILIPPE, JEAN-MICHEL, JACQUES-Louis, GEORGES-CHRISTOPHE, PAUL-FRÉDÉRIC et MARGUERITE. Ces trois derniers moururent en bas âge.

Michel-Philippe fit ses études à Strasbourg, à Wittemberg et à Rostock où, pour obtenir le grade de licencié, il dut jurer la Formule de Concorde. Rappelé à Strasbourg par la mort de son père, il demanda, en 1588, une place de prédicateur qu'il obtint, mais à la condition qu'il signerait de nouveau la célèbre Formule. Il refusa, sous prétexte que le Conseil de Strasbourg ne l'avait pas encore acceptée. *Pappus* insistant au nom du couistoro qu'il présidait, le jeune ministre s'adressa au Conseil ; mais ses représentations furent vaines, et l'*impie calviniste* dut s'expatrier avec sa famille dont il était l'unique appui. Il trouva un asile dans les états du duc de Deux-Ponts, qui lui aussi avait eu plus d'une fois à se

plaudre de l'intolérant *Pappus* et qui se venga de ses invectives en engagant Beuther à attaquer sans ménagement la discipline ecclésiastique introduite à Strasbourg, en 1598, par les ultral-orthodoxes luthériens. Le duc le nomma plus tard surintendant général du duché de Deux-Ponts.

Jean-Michel suivit la carrière du droit, et retourna dans la suite à Strasbourg où il remplit une chaire de philosophie. Il mourut en 1618. On a de lui : *Erklärung von dem Vorzugsrecht* (Speier, 1598, in-4°), et *Consultationes s. responsa de iure practitionis vom Vorzugs-Rechten* (Strasb., 1613, in-8°). Son frère Jacques-Louis remplit à Saverne les fonctions de greffier provincial.

BEUTRICH (PIERRE), né à Montbéliard en 1538, mort à Heidelberg le 12 fév. 1587.

Né de parents obscurs, Beutrich ne dut qu'à ses vertus et à son mérite la haute position à laquelle il s'éleva. Après avoir achevé ses études classiques au gymnase de sa ville natale et à l'université de Tübingue, il se rendit à Valence, qui possédait alors une célèbre école de droit, et y prit le bachelier de docteur. Bientôt après, l'électeur palatin Frédéric III l'admit dans son conseil ; et lorsque, en 1568, il envoya au secours de Condé une armée sous les ordres de son fils Jean-Casimir, il choisit Beutrich pour accompagner le jeune prince et lui servir de mentor.

En 1573, Beutrich était de retour sous le toit paternel. L'année suivante, il fut nommé membre de la régence de Montbéliard. En 1575, il prit une grande part aux conseils secrets dans lesquels la surprise de Besançon fut résolue, et il se mit ainsi dans la nécessité de résigner ses fonctions, l'expédition ayant échoué (Voy. II, p. 91). Il rentra donc au service de Jean-Casimir, qui l'envoya à Berne avec la mission ostensible de solliciter l'adhésion de ce puissant canton à la ligue protestante, mais dans la réalité pour

travailler de concert avec *Robert de Villiers*, sieur de La Graffinière, chambellan du prince de Condé, à l'enrôlement d'un corps de Suisses destiné à secourir les Protestants français. Adroit et insinuant, il réussit au delà de ses espérances. Il réunit sept mille hommes qui, bien que le sénat, à la requête de l'ambassadeur de France, leur eût fait défense de franchir les frontières, pénétrèrent dans le royaume, opérèrent leur jonction avec Condé et s'avancèrent sous ses ordres jusqu'à Sens, où fut signée la paix de Monsieur, à la négociation de laquelle Beutrich prit une part importante.

Le traité obligeait Henri III à payer à Jean-Casimir une somme considérable comme indemnité des frais de guerre; mais à peine le licenciement opéré, aucune des conditions de la paix ne fut exécutée. Le comte palatin envoya donc Beutrich au roi de France, en 1577, pour réclamer cette somme qui, selon Davila, se montait à plus de douze cent mille ducats. La Poptinière nous a conservé le discours que le député de Jean-Casimir adressa en cette occasion à Henri III. Cette harangue, pleine de chaleur et de franchise, se termine par une pressante exhortation à maintenir le dernier édit. Le roi répondit par de nouvelles promesses, aussi infructueuses que les premières.

S'il faut en croire Melchior Adam, les Ligueurs irrités empoisonnèrent Beutrich, mais de prompts secours lui sauverent la vie. Sa santé toutefois resta dès lors gravement altérée. Celut peut-être dans l'espoir que l'air natal achèverait de le guérir, qu'il retourna à Montbéliard, où nous le trouvons, à la fin de la même année, rétabli dans ses fonctions de conseiller de la rigence. Son énergique opposition à la publication de la fameuse Formule de Concorde lui valut une nouvelle destitution. Il se retira auprès du comte palatin; mais, sincèrement dévoué au calvinisme, il ne cessa d'exhorter par

ses lettres ses concitoyens à la résistance.

En 1578, il suivit Jean-Casimir dans les Pays-Bas avec le rang de colonel, et il s'y acquit par sa valeur de nouveaux titres à l'estime de ses coreligionnaires. En 1579, il voulut se rendre dans le canton de Berne; mais le sénat lui interdit l'entrée du territoire, en lui reprochant le mépris qu'il avait fait de ses ordres en 1573. Pour se justifier, Beutrich publia une *Apologie* qui a été insérée dans les *Histoires suisses de Stettler*.

En 1581, il revint en France chargé par Jean-Casimir d'une mission auprès de l'Assemblée politique de Montauban. En 1583, l'archevêque de Cologne Gebhard Truchsess, que son penchant pour la réforme exposait à la vengeance des princes catholiques de l'Allemagne, ayant sollicité l'appui de l'électeur palatin, Beutrich reçut ordre de lever des troupes et de marcher à son secours. Il déploya dans ses préparatifs l'activité qu'il mettait en tout. Dès le 9 juin, il entra dans le comté de Montbéliard à la tête de 2,000 arquebusiers soissons et français. En vain l'archiduc essaya-t-il de lui disputer le passage à travers l'Alsace. Beutrich força le pont d'Asbach et renversant tous les obstacles, arriva heureusement à Bonn. Une suite de combats et de sièges dont il sortit toujours victorieux, bonheur qui lui valut la réputation de sorcier parmi le peuple, le conduisit sous les murs de Deutz, en face de Cologne. Une blessure grave qu'il avait reçue à la prise de Kaiserswerder le mettant dans l'impossibilité de diriger l'attaque en personne, il chargea le plus habile de ses lieutenants de le remplacer; mais ses soldats, qui avaient en lui une confiance absolue, refusèrent de marcher, et il dut se faire mettre à cheval pour les mener à l'assaut. La fatigue détermina une violente inflammation, la plaie s'envenima, et les médecins crurent nécessaire de pratiquer une opération des plus douloureuses, que Beutrich

voulut subir debout, en présence de tous ses officiers.

L'expédition n'ayant pas eu le succès qu'on en espérait, Beutrich retourna à Heidelberg. Le comte de Montbéliard, en récompense de ses services, lui fit don, en 1584, d'un hôtel et de ses dépendances. Jean-Casimir l'avait déjà gratifié de la terre de Neidenfels près de Neustadt.

En 1585, Beutrich travailla, mais sans succès, à la réunion de l'Église luthérienne et de l'Église calviniste. Il se prépara à conduire une nouvelle expédition au secours du roi de Navarre, lorsqu'il fut attaqué d'une consommation qui le conduisit lentement au tombeau, à l'âge de 48 ans. Non moins célèbre dans les lettres que dans les armes, il mérita le surnom du Xénophon allemand.

Beutrich avait épousé, en 1574, *Jeanne*, fille de *Guillaume Jussey*, notaire et receveur du chapitre de Montbéliard. Elle mourut avant lui, laissant un fils, nommé *Pieas*, qui n'eut ni les qualités ni les talents de son père, et qui épousa *Élisabeth*, fille de *Michel de Franquemont*, seigneur de Trémoins.

Outre l'Apologie dont nous avons parlé, on a de Beutrich quelques lettres publiées dans différents recueils épistolaires, entre autres dans celui des lettres de *François Hotman*.

BEYNE (FLORENT DE), seigneur d'Escroux et de Berlas.

Nous trouvons le nom de Florent de Beyne, ainsi que celui d'*Étienne de Beyne*, sieur de Gos, sur le compte duquel les généalogistes se taisent, parmi ceux des chefs protestants qui, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, s'assemblèrent à Peyresègade dans le but d'organiser la confédération protestante et d'élire un général des religieux de Languedoc. Beyne testa en 1579 et laissa un fils nommé *Charles*, moins connu que ses enfants. L'aîné de ceux-ci, du nom de *Jean*, sieur d'Escroux, se signala, en 1628, par la belle défense de Viane. Secondé

par d'Assas, que Rohan avait envoyé à son secours, il résista pendant dix jours aux forces catholiques et força Condé à lever le siège, le 20 mai. En 1630, il épousa *Françoise Cison*, qui le rendit père de deux fils, *Philippe* et *Charles*, sieur de La Chapelle. En 1639, il fut député par le Haut-Languedoc au Synode national de Loudun. Ses deux frères paraissent avoir préféré une vie plus obscure et plus paisible. L'un d'eux, *César*, sieur de La Valette, fut père de *Nicolas de Beyne*, sieur de Reissac, qui laissa un fils, nommé *Alexandre*, marié en 1667, à *Jeanne Ricard*. L'autre, appelé *Jonathan*, épouse, en 1651, *Olympe Alari*, dont il eut *Philippe*, sieur de Rouire, et *Pierre*, sieur de Blanchesfort.

BEZARD (Noël), ancien de l'église de Paris, né vers 1620. Bezard avait acquis une fortune considérable dans le commerce des bois, et jouissait de beaucoup de crédit sur l'esprit de tous les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, qui respectaient en lui un homme plein de probité, officieux, charitable. Cet éloge ne sera pas suspect; nous le tirons mot pour mot des papiers de La Reynie (*Suppl. franç. 791. 1*). Extrêmement zélé pour sa religion, Bezard demanda, à la révocation de l'édit de Nantes, la permission de sortir du royaume. La Cour répondit à sa requête par un ordre d'exil, le 10 nov. 1685. On l'envoya avec sa femme à Château-Gontier. Sa fille fut assez heureuse pour réussir à franchir la frontière.

BÈZE (Tatèpore de), ou plutôt *Besze* (c'est ainsi qu'il signait son nom), le plus célèbre de nos réformateurs après *Calvin*, naquit à Vézelay, le 24 juin 1519.

Sa famille, sans appartenir à la première noblesse de la Bourgogne, était riche et considérée. Son père, Pierre de Bèze, remplissait à Vézelay les fonctions de bailli. Sa mère se nommait Marie Bourdelot. Un de ses oncles, seigneur de Cete et de Cha-

lonne et conseiller au parlement de Paris, voulut se charger de sa fortune. Il le fit venir auprès de lui dès l'âge de cinq ans, et quatre ans plus tard il confia l'éducation de ce neveu chéri au pieux et savant *Melchior Wolmar*, alors professeur à Orléans. Sous la direction de ce maître habile, qu'il suivit à Bourges, Bézé, qui joignait à la vivacité et à la pénétration de l'esprit, beaucoup d'amour pour les lettres et une grande application au travail, fit des progrès rapides. Il fut les meilleurs auteurs de l'antiquité classique et il venait de commencer l'étude de la jurisprudence, lorsque Wolmar fut rappelé en Allemagne en 1535. Il aurait désiré accompagner celui qu'il nomme « le fidèle précepteur et gouverneur de toute sa jeunesse » ; mais son père ne voulut point y consentir, et l'envoya à Orléans continuer ses études.

L'enseignement lourd et indigeste de ses nouveaux professeurs le rebusa bientôt. Doué d'une imagination brillante, d'un goût épuré par la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et d'un penchant naturel pour la poésie, il négligea un peu les Pandectes en faveur de Cattulle et d'Ovide. Il se hasarda même à vouloir imiter ses poètes favoris, et sa jeune muse puise des encouragements dans la bienveillance qui accueillit ses premiers essais. Sa réputation s'était étendue jusqu'à Paris lorsqu'il y retourna après avoir pris le grade de licencié en droit, en 1539. Le conseiller Nicolas de Bézé était mort dès 1532 ; mais un de ses frères, abbé de Froidmont, avait hérité de toute sa tendresse pour leur neveu, à qui il fit obtenir le prieuré de Longjumeau et un autre bénéfice.

Maimbourg nous trace ce portrait de Bézé : « Il étoit bien fait, de belle taille, ayant le visage agréable, l'air fin et délicat, et toutes les manières d'un homme du monde qui le faisoient estimer des grands et surtout des dames, auxquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour l'esprit, on ne peut

nier qu'il ne l'eust très-beau, vif, aisé, subtil, enjoué et poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles-lettres et particulièrement de la poésie, où il excelloit en françois et en latin, sachant avec cela un peu de philosophie et de droit qu'il avoit appris aux écoles d'Orléans. »

A ces avantages personnels, joignez un revenu considérable qui lui permettait de vivre dans l'oisiveté, et dites si un jeune homme de vingt ans, jeté sans mentor au milieu de la société peinte par Brantôme, ne devait pas être entraîné pour ainsi dire fatidiquement par le torrent du vice ? Ses ennemis l'ont accusé de s'être livré, durant cette période de sa vie, au libertinage le plus effréné. C'estoit, continue le P. Maimbourg, un des plus méchans hommes de son temps, libertin, impie, profanateur des choses les plus saintes par ses railleries qui tiennent de l'athéisme, cruel, sanguinaire, toujours tout prêt à inspirer les plus noirs et les plus sanglans attentats, impudent, dissolu et plongé dans les plus hontenses débauches, comme il ne paraît que trop dans ses poésies toutes remplies d'ordures et de saleté. • A en croire le charitable Père, qui ne fait d'ailleurs que répéter les odieuses calomnies de Claudio de Saintes et des trois apostats *Bolsec*, *Launay*, *Ramond*, Bézé séduisit la femme d'un taillier, nommée Claude, avec laquelle il s'enfuit à Genève et qu'il épousa du vivant de son mari. Hâtons-nous d'ajouter qu'à cette dernière accusation, Bézé opposa constamment les dénégations les plus absolues, et que jamais ses ennemis n'ont pu produire la moindre preuve à l'appui de leurs allégations. Nous verrons ailleurs quel cas on doit faire de toutes les autres imputations du jésuite Maimbourg ; nous n'avons à nous occuper ici que du prétdent enlèvement de dame Claude, et voici ce qu'il y a de vrai dans cette fable.

Avide de plaisirs, fêté, encensé, accueilli partout, Bézé menait joyeuse

vie et faisait grande dépense ; les revenus de ses bénéfices lui étaient donc nécessaires. D'un autre côté, il s'était épris d'un violent amour pour une jeune fille d'une condition inférieure à la sienne, mais d'une sagesse à l'abri de toutes les séductions. Pour concilier les intérêts opposés de sa fortune et de son amour, il n'imagina rien de mieux qu'un mariage de conscience. *Claudine Denosse* accepta ses propositions ; mais, nous apprend-il lui-même dans sa lettre à Wolmar, publiée en tête de ses *Traités théologiques*, ce fut sous la condition formelle que son amant ne prendrait jamais les ordres et que leur union serait légitimée aussitôt que possible. Béz s'y engagea, en 1544, en présence de ses amis, *Laurent de Normandie* et *Jean Crespin*, l'un et l'autre jurisconsultes distingués.

Malgré ses serments, Béz, emporté dans le tourbillon du monde, semblait reculer devant un sacrifice pénible, l'abandon de ses bénéfices, lorsqu'en 1548, une maladie dangereuse, en le mettant aux portes du tombeau, vint lui rappeler les leçons de son premier maître, et fit fructifier dans son cœur les sentiments de piété que les instructions de Wolmar y avaient déposés. La voix du remords se fit entendre, et comme expiation, il se jura à lui-même de vivre désormais selon les préceptes du pur Évangile. La résolution était bonne, mais l'exécuter en France, c'était s'exposer à une mort presque certaine. À peine rétabli, il partit pour Genève avec sa femme, renonçant sans hésiter à ses bénéfices, à ses espérances, à sa fortune particulière même que venait d'accroître la mort de son frère aîné (1). Les fu-

gitifs arrivèrent à Genève le 23 ou le 24 octobre 1548. Le premier soin de Béz fut de faire consacrer son mariage ; puis il sougna à se créer des moyens d'existence. Il s'arrêta au projet de monter une imprimerie avec son ami *Crespin* ; mais auparavant il voulut revoir Melchior Wolmar, pour qui il avait toujours conservé la plus tendre affection, comme il venait encore de le prouver en lui dédiant, quelques mois auparavant, la première édition de ses *Poésies*. Il fit en conséquence le voyage de Tubingue. A son retour à Genève, l'offre de la chaire de grec dans la nouvelle académie de Lausanne le décida à abandonner son premier dessein. Il accepta avec empressement une place qui devait le mettre en relations journalières avec *Pierre Viret*, et qui lui donnait pour collègues des hommes aussi éminents que *Jean-Raimond Merlin*, *Jean Ribetus*, *Claude Quintin*, *François Hotman*, *Jean Tagaut*, *Claude Prévost*, *François Bérauld*, *Jean Randon* et *Mathurin Cordier*.

Souvenir assuré, il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la théologie, science à laquelle il n'était pas permis de rester étranger dans ce siècle de luttes religieuses. En même temps, il eut l'idée d'ouvrir, dans l'intérêt de l'instruction des nombreux réfugiés qui affluaient à Lausanne, un cours d'exégèse populaire sur l'Epître aux Romains et les deux Epîtres de saint Pierre. Une maladie contagieuse, dont il guérit heureusement, interrompit le cours de ses travaux ; mais à peine convalescent, il se mit avec un nouveau zèle à défendre la cause de la Réforme.

Jusque-là, il n'était intervenu que par ses écrits dans la guerre implacable que se faisaient le principe de l'autorité en matière de foi et celui du libre examen. Il fut appelé à prendre une part plus active aux affaires de l'Eglise protestante à l'occasion des persécutions exercées en 1557 contre

(1) Les ennemis de Béz ont prétendu qu'il s'était enfui pour se soustraire à une arrestation, et que le parlement de Paris, le 31 mai 1550, le condamna à mort par contumace, « à cause, dit Remond, de l'extrême passion qu'il portoit à un jeune esbroulier, à Orléans, appellé Gudelbert. » Mais les lettres d'absolution qui lui furent accordées, le 1^{er} août 1564, par Charles IX existent encore, et elles nous appren-

les Vaudois. L'église de Genève le chargea d'aller avec *Farel* plaider la cause de ces infortunés auprès des Cantons évangéliques et des princes protestants de l'Allemagne, dans l'espoir que l'intervention de ses alliés ne resterait pas sans influence sur le roi de France. Béze s'acquitta de cette mission avec succès ; seulement, pour mieux réussir, il fut utile de faire aux théologiens intransigeants quelques concessions dogmatiques qui mécontentèrent les pasteurs suisses et lui attirèrent à lui-même de vives remontrances.

A peine était-il de retour, que l'on apprit par *Gaspard Carmel*, un des ministres de Paris, l'arrestation d'environ 150 Réformés qui s'étaient assemblés secrètement dans une maison de la rue Saint-Jacques pour y célébrer leur culte proscrit. Les pasteurs de l'église désolée ne s'étaient pas contentés de publier deux *Apologies* où ils détruisaient d'odieuses accusations ; de concert avec leurs collègues de Blois et d'Orléans, ils avaient résolu de s'adresser aux Cantons suisses et aux princes protestants, pour les supplier d'intercéder auprès de Henri II en faveur des prisonniers. Sur les instances de Calvin, Béze se remit en route, accompagné de *Farel*, de *Carmel* et de *Jean Budé*. Le but de cette nouvelle mission fut atteint ; mais les princes allemands mirent tant de lendemain à tenir leurs promesses, que l'année suivante, Béze dut entreprendre avec *Budé* un troisième voyage pour les leur rappeler. Le roi de France d'ailleurs tint peu de compte de la note des puissances protestantes.

Au retour de ces voyages, dans l'un desquels il fit à Worms connaissance avec *Mélancthon*, Béze trouva l'église de Lausanne troublée par le désaccord qui s'était élevé entre le sénat de Berne et *Pierre Viret*, au sujet de la discipline ecclésiastique. Il est fort probable qu'il prit, dans cette contestation, le parti du pasteur, et que, se sentant compromis, il voulut prévenir une destitution possible par une dé-

mission volontaire. « Béza , écrit Haller au pasteur Bullinger, démission petit casque impétravit. » Quoi qu'il en soit, il quitta Lausanne, en 1538, muni du congé le plus honorable ; ce qui n'a pas empêché *Baudouin* d'affirmer qu'il avait été honteusement chassé. Mézera lui-même répète cette calomnie.

Béze se retira à Genève, où il obtint le droit de bourgeoisie, à la recommandation de Calvin. Vers le même temps, il fut choisi pour succéder au ministre *Clément Du Pont*, de Blois, et joignit à ses fonctions pastorales les fonctions de professeur de théologie dans l'académie naissante. Tout le monde s'accorde à reconnaître que c'est à ses soins assidus que cette école, dont il fut le premier recteur, dut l'importance et la célébrité qu'elle acquit.

Cependant les événements se déroulaient rapidement en France. Les Guise s'étaient emparés du pouvoir, et *Condé* avait dû fuir à Nérac. Désireux de rattraper son frère, le roi de Navarre, au parti protestant, ce prince envoya demander Béze à Genève , dans l'espoir qu'il achèverait ce que les lettres de Calvin avaient commencé. Béze, qui venait de faire un nouveau voyage en Allemagne, afin d'intéresser l'électeur palatin au sort de l'infortuné *Dubourg*, partit dès le 20 juillet 1560. Son éloquence produisit, en effet, sur *Antoine de Bourbon* une impression si vive, qu'il promit de se mettre à la tête des Réformés ; mais ses belles résolutions ne tinrent pas devant les menaces de la Cour. Oubliant que quelques jours auparavant « il ne voulait plus de messes », il en fit célébrer une en sa présence dans le couvent des Cordeliers, avant que de se mettre en route pour Orléans. Béze se hâta de retourner à Genève , où il arriva au commencement de novembre à travers de grands dangers.

Quelques mois après, ce même roi de Navarre le rappela en France. On avait conçu le fol espoir de procurer

la pacification des troubles par une conférence entre des théologiens des deux partis! *Antoine de Bourbon, Condé, Coligny* et l'église de Paris écrivirent en conséquence à Genève, pour demander Béz.

Le rendez-vous avait été fixé à Saint-Germain-en-Laye, où Béz arriva le 23 août, suivi de près par *Pierre Martyr*, qu'il était allé chercher à Zurich, mais qu'on n'avait pas voulu laisser partir sans sauf-conduit. Il y trouva réunis les députés de tous les synodes. Les églises avaient été, pour les représenter au colloque, ceux d'entre leurs pasteurs qui jouissaient de la réputation la mieux établie de science ou de piété. Leur choix s'était arrêté sur *François de Saint-Paul*, pasteur de Dieppe, *Jean - Raimond Merlin*, dit *Monroy*, qui avait quitté sa chaire d'hébreu pour remplir les fonctions de ministre dans la maison de *Coligny*; *Augustin Marlorat*, pasteur de Rouen et bientôt après martyr; *Jean Malot ou Mallo*, *Jean Le Maçon*, dit *La Bérière*, un des fondateurs de l'église de Paris; *Nicolas Folion*, plus connu sous le nom de *La Vallée*, ministre d'Orléans; *Claude de La Boissière*, un des apôtres de la Saintonge; *Jean Bouquin ou Boquin*, *Jean Virel*, *Nicolas Des Gallars*, *Guillaume Barbaste*, *François Pérussel*. A ces mandataires des églises se joignirent encore *François de Morel ou de Coulonges*, *Jean de L'Espine* et *Jean de La Tour ou de Tournay* (Voy. I., 29), fondateur de l'église de Chinon et martyr (1).

(1) Un Ms. que nous avons consulté (Bibl. Nationale, Fonds S. Germain franc. N° 129) contient une double relation du colloque de Poitiers, l'une catholique, l'autre protestante. Parmi les protestants qui assistèrent à ce colloque ce qualité de députés, la relation catholique cite, ou nous croyons que nous avons mentionnés : *Folion*, *La Roche*, pour l'Ile-de-France, *Barbançon* pour la Picardie, *Simon de Prénest* et *Meuseville* pour la Normandie, *Gervais Le Barbier* pour le Tournais, *Dumas* pour la Provence, *Habet* pour le Dauphiné, *Grégoire de Salis* pour le Languedoc, *Du Bois* pour la Bretagne, *Bérezen* pour la Gascogne, *Gervais* pour le Lyonnais, *Rémous [Raymond]* pour l'Orléanais.

Le soir même de son arrivée, Béz fut mandé dans les appartements du roi de Navarre, où il eut, en présence de la reine-mère et de plusieurs personnages du plus haut rang, une discussion avec le cardinal de Lorraine, au sujet de la transsubstantiation, dogme auquel son adversaire parut attacher assez peu d'importance pour qu'il fut permis de concevoir de grandes espérances de conciliation. « J'estime, quant à moy, fit observer le cardinal, au rapport de *La Place*, que je pourrois défendre la transsubstantiation, mais que les théologiens toutesfois s'en fussent bien aisément peu passer ; et n'estime point que pour ce regard il doive avoir division entre les églises. »

Une chose aurait dû cependant éveiller les soupçons des députés des églises protestantes : c'est le silence gardé par la Cour sur une requête qu'ils lui avaient fait présenter, dès le 17, par *Marlorat* et *François de Saint-Paul*. Ils demandaient que les évêques ne fussent pas à la fois juges et parties ; qu'il plût au roi de présider le colloque, afin que le bon ordre fut maintenu et toute confusion empêchée ; que les questions fussent décidées par la seule Parole de Dieu, « leur foi ne pouvant être fondée que sur icelle », et que, dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté sur la valeur des mots, ou eût recours au texte original ; enfin que deux secrétaires, choisis par les deux partis, comparassent journallement leurs comptes-rendus des séances, qui ne seraient approuvés qu'autant qu'ils auraient été signés par chacun d'eux. « Quoi faisant, ajoutaient-ils, V. M., de plus en plus étant informé de la bonté de notre cause, soulagera notre innocence, nous maintiendra contre toute oppression, et

nous. — La relation protestante, qui se rapproche davantage de celle de Béz et de *Grespin*, remplace seulement le nom de *Folion*, permis pour nous avons indiqué, par celui de *Nicolas Thobie*, d'accord sur ce point avec *Pierre de la Place*, dans ses Commentaires, et avec le célèbre historien de *Thou*. Ce dernier remplace aussi *Jean Virel* par *Jean Viret*.

nous donnera toujours moyen et occasion de prier Dieu pour votre autorité et grandeur. » La réponse n'arrivant pas, ils préparèrent une seconde requête qui fut remise à la reine-mère par Béze, *Des Gallars*, de Moret et de Moyneville, député laïque de la province de Normandie. Catherine de Médicis, sans consentir toutefois à donner note par écrit de sa promesse, s'engagea à faire observer les conditions proposées.

Dès le lendemain, 9 septembre, s'ouvrit donc, dans le réfectoire des religieuses de Poissy, le fameux colloque qui porte dans l'histoire le nom de cette petite ville. « Les avantages, lit-on dans Lacreteil, n'étaient point égaux entre les deux parts. On voyait, d'un côté, cinquante-deux prélats qui paraissaient ne s'être rendus à cette assemblée que par obéissance pour le roi (le plus grand nombre des évêques français s'étaient refusés même à cette déférence) ; brillants de tout l'éclat de leurs dignités, de leurs richesses, de leur faveur à la Cour, ils étaient maîtres de fermer le débat dès qu'il leur paraîtrait défavorable : de l'autre, on voyait des ministres protestants qui, sur la foi toujours suspecte des sauf-conduits, venaient renouveler l'exemple dangereux de Jérôme de Prague et de Jean Hus au concile de Constance. Ils étaient conduits par des gardes, qui paraissaient bien plus les surveiller que les protéger. » Ce fut effectivement entre une haie de soldats que, la séance ouverte par quelques mots du jeune roi et une harangue du chancelier, Théodore de Béze et ses collègues s'avancèrent jusqu'à la barre qui avait été préparée pour eux comme pour des criminels. Chargé, d'une voix unanime, de porter la parole, Béze s'était préparé avec soin à la commission glorieuse qui lui avait été confiée. Le discours qu'il prononça, méthodique, clair, adroit, éloquent, plein de mesure et de convenance, est, au jugement de M. Henri Martin, un des meilleurs morceaux

qui ait produits le calvinisme. Après une courte prière qu'il récita tête nue et à genoux, ainsi que tous ses collègues, il commença par établir avec précision les articles de foi communs aux deux Églises; puis, passant à ceux sur lesquels elles différaient, il insista plus particulièrement sur ceux-ci : le fondement de la foi, la cène et le gouvernement de l'Église. Quant au fondement de la foi, il déclara nettement que les Protestants n'en pouvaient admettre d'autre que la Bible, les écrits des Pères et les décrets des Conciles n'ayant d'autorité qu'autant qu'ils y étaient conformes. Jusque-là il avait été écouté avec faveur par la majorité de l'Assemblée ; mais quand il arriva aux sacrements, et qu'en parlant de la présence purement spirituelle du Christ dans la cène, il avança « que le corps de J.-C. est eslongné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est eslongné de la terre », cette négation absolue de la présence réelle souleva une terrible tempête. *Blasphemavit !* s'écrirent les prélats, comme autrefois les Scribes. Sans se laisser émouvoir par les éclats d'une indignation piétrifiée si elle n'était feinte, Béze aborda la question du gouvernement de l'Église ; mais passant légèrement sur les abus qui s'y étaient introduits, il termina son discours par une protestation de sommission entière à l'autorité royale, en toutes les choses qui ne concernaient pas le service de Dieu.

Le lendemain, afin de détruire le flétrissant effet produit par sa malencontreuse proposition, il a tressa à la reine-mère une longue le tre où il la justifia par le raisonnement et par des citations des Pères.

Cependant les prélats catholiques s'occupaient de la réponse à faire à cette habile exposition de la foi protestante. Soit que la tâche leur parût difficile et périlleuse, soit que leur orgueil se révoltât à l'idée d'entrer en discussion avec quelques pauvres prédicants, ils s'arrêtèrent d'abord au

projet de dresser purement et simplement une profession de foi à laquelle les Huguenots seraient sommés de souscrire ; mais le chancelier ayant refusé d'appuyer de son autorité un procédé aussi étrange, le cardinal de Lorraine dut imaginer un autre expédient. Ce qu'il trouva de plus heureux, ce fut de mettre aux prises les Calvinistes et les Luthériens. Il voulait, disait-il, échapper à la façon de saint Paul. Dans le fait, il espérait semer la division entre les deux communions réformées, et priver ainsi les Protestants français des secours de leurs coreligionnaires d'Allemagne. Ce moyen habile lui fit encore défaut (*Voy.* pag. 30), et il dut se décider enfin à répondre à la harangue de Béze.

Le cardinal n'était pas un profond théologien, loin de là ; mais il avait à ses ordres toute la Sorbonne. Sa réplique, prononcée dans la seconde séance, qui eut lieu le 16 septembre, ne manque certainement pas d'adresse ni de talent. Il s'attacha surtout à prouver l'autorité de l'Église, représentée par les évêques, et la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Béze se déclara prêt à répondre sur-le-champ ; mais le roi remit à un autre jour de l'ouïr, et, dès-lors, il ne parut plus aux séances.

Malgré les efforts des prélates pour mettre fin au colloque, une troisième conférence eut lieu le 24 ; seulement elle ne fut pas publiée et se tint sans aucun apprêt. Comme dans les deux premières, la discussion roula sur l'unité de l'Église et sur la Cène. Dignement secondé par *Pierre Martyr*, Béze y soutint les doctrines protestantes avec un tact admirable, et, quoi qu'en dise Senebier, avec une modération dont n'approchèrent pas ses adversaires, surtout le général des Jésuites Lainez, qui les traita, lui et ses collègues, de singes et de renards.

Il était évident que les conférences publiques n'aboutiraient à aucun résultat ; on espéra mieux de colloques

particuliers entre les théologiens les plus modérés des deux communions.

Par ordre de la reine-mère, Jean de Montluc, d'Espense, Béze et *Des Gallars* se réunirent pour délibérer ensemble, et tâcher d'arriver à un accommodement sur l'article de la Cène. Ils dressèrent la formule suivante : « Nous croions qu'en l'usage de la Cène du Seigneur, le vrai corps et sang de Jésus-Christ est et y est baillé et reçu, par les fidèles communians, véritablement et en substance, par une manière spirituelle et ineffable. » Cette formule était, à ce qu'il semble, assez vague pour se prêter aux interprétations des deux partis ; cependant elle fut rejetée par les ministres, précisément parce qu'elle était trop peu explicite.

Une nouvelle conférence eut donc lieu. *Pierre Martyr*, Béze, *Des Gallars*, *Marlorat* et de *L'Espine* y assistèrent du côté des Réformés. Après trois séances, on tomba d'accord sur cette autre formule : « Nous confessons que Jésus Christ en la sainte Cène nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération de son Saint-Esprit, et que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par foy ce propre corps, qui est mort pour nous, pour estre os de ses os et chair de sa chair, afin d'en estre vivifiés et de percevoir tout ce qui est requis à nostre salut. Et pour ce que la foy appuyée sur la Parole de Dieu nous fait et rend présent les choses produites, et que par cette foy nous prenons vraiment et de fait le vrai et naturel corps et sang de nostre Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, en cest égard nous confessons la présence du corps et du sang d'iceluy N. S. en la sainte Cène. » Cette fois, ce furent les docteurs de Sorbonne qui la condamnèrent comme hérétique, captieuse et insuffisante.

Le colloque fut rompu : mais Béze fut retenu à Paris par la reine de Na-

varre. Le Conseil de Genève, sous la date du 22 déc. 1561, prolongea son congé de trois ou quatre mois.

Cependant Catherine de Médicis n'avait pas renoncé à tout espoir d'opérer un rapprochement. Au mois de février, elle manda de nouveau à Saint-Germain Bézé, qui s'y rendit accompagné de Marlorat, Pérusse et Barbaste. Il y eut avec des théologiens catholiques une nouvelle conférence, où l'on agita la question des images et du culte des saints. Cette nouvelle tentative échoua comme les précédentes, parce que, au rapport de Crémier, Bézé ne voulut pas faire grâce, même à la croix, que les Catholiques les plus modérés tentaient à conserver sur les autels. C'était pousser loin l'horreur des images ; de nos jours, chaque protestant sensé achèterait volontiers, au prix de cette légère concession, la réunion des deux Églises. Peut-être qu'en cédant sur ce point, Bézé craignit de voir surgir d'autres exigences, et nous sommes convaincu qu'à cet égard il ne se trompait pas.

Les Réformés, au reste, ne paraissaient pas devoir regretter l'insuccès du colloque de Poisy. Leurs doctrines faisaient des progrès rapides, surtout depuis que l'édit de janvier leur assurait la tolérance ; à Paris même, ils avaient deux lieux de culte : l'un mis à leur disposition par *Bernard, sieur de Popincourt*, l'autre au Patriarche. « Ils ont entrepris, lit-on dans une lettre de Pasquier, deux presches alternatifs, l'un aux faubourgs de Saint-Marcel, au lieu dict le Patriarche [actuellement marché des Patriarches], l'autre hors la porte Saint-Antoine, au lieu appelé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles dévotions. A Popincourt pressentent *L'Aunay* et *L'Estang* ; au Patriarche, *Malo* et *Viret*. »

L'avenir s'offrait donc à eux sous de séduisantes couleurs, lorsque, le 1^{er} mars 1562, eut lieu le massacre de Vassy. A cette nouvelle, les Pro-

testants de Paris, saisis d'indignation et de douleur, députèrent à Monceaux, où se tenait la Cour, Théodore de Béze et *Franceur*, pour demander vengeance de cette odieuse violation de l'édit. « La royne, dit La Popelinière, leur fit une gracieuse réponse, promettant que bonnes informations seraient prises, et que pourveu qu'on se tint paisible, on pourvoiroit à tout, espérant que le duc de Guise ne pourvoyrois-ton chemin vers Paris, comme elle luy en avoit écrit. » Le roi de Navarre, au contraire, répondit brutalement à Béze qui portait la parole, que tous les torts étaient du côté des Réformés, en ajoutant, au rapport du cardinal de Sainte-Croix, que lui, en particulier, mériterait d'être pendu.

Les Protestants, sans espoir d'obtenir justice, se jetèrent dans les bras de Condé, qui jura de les défendre. Il tint parole ; et, à la grande indignation des Parisiens, on vit un prince du sang, à la tête de 4 à 500 arquebusiers à cheval, escorter Béze qui allait prêcher au temple de la porte Saint-Jacques, pour le protéger contre les attaques de la populace. Mais, vers le même temps, Guise entra dans Paris aux acclamations frénétiques de la population presque entière. Condé, bien malgré lui, dut céder la place à son adversaire, et Béze le suivit à Meaux, puis à Orléans, où il remplit, selon la juste expression du dernier de ses biographes, les fonctions de chancelier de la Cause, la plupart des manifester de Condé ayant été composés par lui. Le 5 avril, c'est-à-dire le jour même où le peuple de Paris saccagea et brûla le temple de Popincourt, dans lequel avait retenti son éloquente parole en présence de milliers d'auditeurs, Béze adressa, en son propre nom, une lettre pressante à toutes les églises de France, pour les engager à venir par tous les moyens et le plus promptement possible au secours du prince (*Collect. Fontanieu, N° 301*) ; mais la tiédeur, pour ne pas dire l'indifférence, était si grande, que dix

jours après, les églises des bords de la Loire n'avaient pas encore donné signe de vie, en sorte que Bézè, sur les instances des chefs huguenots, dut partir pour les visiter et réveiller leur zèle. A son retour de ce voyage périlleux, il trouva assemblé le troisième Synode national, aux travaux duquel il prit une part active. Au rapport de La Noue, lors de la conférence de Beaugency, Théodore de Bézè et quelques-uns de ses compagnons firent à Condé « une très-sage et belle remontrance pour le conforter en sa résolution, luy alléguans les inconveniens qui s'ensuivroient de se séparer, et le supplierent de ne laisser point l'œuvre commencée, à laquelle Dieu donneroit perfection, puisqu'il y alloit de son honneur. » Quelques jours après, il se remit en route, sous l'escorte du prince Porcien, afin d'aller justifier la prise d'armes des Protestants auprès des princes allemands et des Cantons évangéliques, et leur demander des secours.

Bézè fut de retour à Genève au mois de septembre. Peu de jours après, lit-on dans les registres manuscrits de la compagnie des pasteurs, « M. d'Andelot qui retournoit d'Allemagne en France pour y mener reîtres, mande le dit M. de Bézè, pour rentrer avec lui en France. Ce que celuy-ci pour plusieurs motifs eust volontiers refusé. Mais M. Calvin, pour plusieurs raisons, fut d'avis qu'il y allast, combien qu'il y eust du danger et qu'on craignist que le fruit n'en fust pas grand. »

En conséquence Bézè rejoignit l'armée huguenote, dans laquelle il fut chargé des fonctions d'aumônier et de trésorier. Lorsque les hostilités éclatèrent, il suivit Condé, comme son devoir l'y obligeait, jusqu'à la bataille de Dreux. « J'ai été au combat, du commencement à la fin, répondit-il à Claude de Saintes qui l'accusait d'avoir versé le sang, j'y étais en manteau et non en armes, et personne ne me reprochera en vérité ni la faute ni le meurtre de qui que ce soit. » La ba-

taille perdue, il accompagna Coligny en Normandie, et il ne retourna à Genève qu'à la conclusion de la paix.

L'année suivante, la mort de Calvin ayant laissé vacante la place de président de la compagnie des pasteurs, le soin de consolider l'œuvre de son ami échut à Bézè comme au plus digne. Toutefois il ne voulut consentir à accepter des fonctions aussi honorables que difficiles, qu'à la condition qu'elles seraient annuelles. Ses collègues se rendirent aux raisons qu'il fit valoir; mais ils surent le conserver à leur tête jusqu'en 1580, en le réalisant chaque année.

La tâche était lourde, et d'autant plus lourde que chaque jour arrivaient à Genève des troupes de réfugiés démolis par les guerres civiles. Il fallait pourvoir à la lois à leur entretien et à leur régénération morale. Il fallait, en même temps, maintenir l'église genevoise dans la voie que lui avait tracée Calvin, entretenir une correspondance active avec toutes les autres églises réformées, prendre part à leurs luttes théologiques, surveiller les études académiques, et, à ces devoirs si variés et si importants, joindre l'enseignement universitaire et l'enseignement pastoral. Voilà le fardeau immense que Calvin avait légué à son successeur; mais fort de son exemple, Bézè suffit à tout, grâce au concours dévoué de *Nicolas Colladon*, de *Lambert Daneau* et d'*Antoine La Faye*.

Aux soucis nombreux que lui causaient les affaires publiques, vinrent s'ajouter des chagrins domestiques poignants. En 1568, la peste enleva son frère du côté paternel, *Nicolas ou Pierre de Bézè*, comme l'appelle Lebas; il s'était réfugié à Genève avec sa femme *Perrette Tribolé* et ses deux enfants. Bézè fit, à cette occasion, un voyage en Bourgogne dans l'espoir de sauver, au moins en partie, l'héritage de ses neveux.

En 1571, il fut de nouveau appelé en France par *Coligny* et le jeune

prince de Béarn. La compagnie des pasteurs ne le vit pas partir sans regret, mais elle dut céder aux ordres des syndics de la République. Béz se mit immédiatement en route et arriva à La Rochelle, où s'étaient réunis les députés de toutes les églises pour la tenue d'un Synode national, dont il fut élu modérateur. Nous avons donné ailleurs (Voy. *Pièces justif.* N° XXXIII) les décrets les plus importants de ce synode ; il nous suffira de relayer encore ici une décision de l'assemblée, perdue au milieu des faits particuliers, parce qu'elle nous semble caractériser l'esprit de l'Eglise, ou plutôt de ses représentants, à cette époque. C'est que le Synode, tout en usant de ménagements à l'égard des *lapsi*, dont le nombre croissait en proportion du refroidissement du zèle religieux, réservait toutes les rigueurs de la discipline pour ceux qui, comme *Ramus*, *Du Rosier*, *Jean Moret*, *Bergeron*, prétendaient ramener le gouvernement de l'Eglise à la forme démocratique des siècles apostoliques (1).

(1) Aymon ne donne pas la liste des députés qui assisterent à ce synode. Dans sa *Peutre Chrétienne Protestante*, M. Croiset publie les noms suivants d'après la copie ms. des Actes qui se conservent encore aujourd'hui à La Rochelle : *de Chandieu* (Lyonnais et Bourgogne), *Jean Lézin* (Ile-de-France), *Le Magot* (Touraine), *Jean de Lescure* (Normandie), *Payan* (Languedoc), *Du Moulin* (Poitou), *Guillemet* (Bas-Poitou), *Oysseau* (Bretagne), *Bergement* (Périgord), *Arnaud Banc de la Source* (Quercy), *de Nort* (Saintonge), *Des Oasches* (Oïlanois), *Desmeranges* (Ariège), *Dumont* (Angoumois), *Reymond*, *Montaigne*, *Bloufou*, *Labare*, *Quentin*, *Vençur*, *Pontey*, *Férouchon*. Une copie de ces mêmes Actes, que nous avons retrouvée à la Bibl. de l'Artcurial (*Hist.* N° 170), offre quelques variantes. Si, d'un côté, elle ne cite pas plusieurs des noms ci-dessus, de l'autre elle indique *Firiel* (Picardie), *la Tilleuse* (Bretagne), *Louis Chénard* (Poitou), *Guillaume Prévost* (Angoumois), *Guillaume Manget* (Bas-Languedoc), *Des Bordes* (Gascogne), *Barbaste* (Béarn). — Ce même ms. nous apprend qu'il se trouvait alors à La Rochelle plusieurs ministres qui, sans être du nombre des députés, ont pu assister au synode. C'était *Jean Court*, *d'Avalon*, *Dominique de Lassas*, *de Saint-Fulgent*, *Chrétien Cuillerie*, *d'Armentière*, *Pierre Barou*, *d'Orléans*, *Etienne Bataillard*, *du Vendômois*, et *Jean Fian*, *de Dangeau*. Ni la copie de

Sur la proposition de Béz, l'assemblée choisit pour répondre « aux adversaires » *de Saules*, *de Chandieu*, *de Lestre*, *Des Bordes*, *Holbrac*, *de L'Espine*, *Daneau*, *Daniel Toussaint*, *de Changy*, *de Villiers* et *Merlin*, qui tous avaient déjà donné des preuves de leur érudition ou de leur zèle pour la cause de l'Évangile.

En retournant à Genève, Béz passa par Nismes, où il assista à un nouveau Synode national, qui le chargea spécialement, avec *La Roche-Chandieu* et *de Beaujeu*, du soin de réfuter les ennemis de la discipline.

A peine arrivé à Genève, il y vit accourir de tous les points de la France cinquante pasteurs et une foule immense de laïques échappés, à travers mille périls, aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Il ne négligea rien pour venir autant que possible en aide à ses malheureux coreligionnaires. Par ses soins, un hospice fut fondé pour les plus pauvres, et sa sollicitude s'étendant jusqu'à ceux qui avaient trouvé un asile dans d'autres pays protestants, il chercha par ses pathétiques exhortations à leur ménerger un accueil consolateur auprès des princes et de leurs peuples.

Quelques mois plus tard, Béz fut enlevé de nouveau à son église par l'invitation que lui adressa *Henri de Condé* de venir le trouver à Strasbourg. Ce prince, qui avait été assez heureux pour s'enfuir de la Cour, s'occupait alors de rassembler une armée. Il chargea Béz de se rendre auprès de *Jean-Casimir*; le succès de la négociation justifie sa confiance.

Depuis longtemps Béz était considéré comme l'organe le plus influent du calvinisme. En 1586, le comte Fré-

La Rochelle, ni celle de Paris ne s'accordent avec Aymon sur les noms des secrétaires du synode. La première donne de *L'Estang* et de *La Roisy*; la seconde, de *L'Estang* et de *La Troche*, auriens de l'Ile-de-France. Un autre ms. (*Fonds S. Magloire*, N° 46) où l'on trouve les noms de ceux qui signèrent la confession de foi, présente encore d'autres variantes : *Leprêtre* au lieu de *Vençur*, *Laborde* au lieu de *Labare*, *Martin* au lieu de *Quentin*, etc.

déric de Montbéliard, désirant rétablir dans sa petite principauté la paix religieuse troublée par les réfugiés français, l'invita à une conférence avec quelques théologiens d'Allemagne pour aviser ensemble aux moyens d'opérer un rapprochement entre les deux communions réformées. Ce colloque s'ouvrit, en présence du comte, dans son château de Montbéliard, le 21 mars 1586. On discuta, sans pouvoir s'entendre, sur la personne du Christ, le baptême, l'eucharistie, la prédestination, la grâce, les images, les orgues, les autels. On doit reconnaître que ce fut Béze qui, dans cette occasion, joua le plus beau rôle par son esprit de conciliation. Il proposa qu'en attendant « que la bonté divine ouvrît les yeux soit aux uns, soit aux autres, on s'abstînt du moins des deux côtés de ces écrits de controverse qui ne faisaient qu'aigrir le mal, et qu'on se dounât la main en signe de fraternité. » Pourquoi n'a-t-il pas professé toute sa vie ce principe vraiment chrétien de la tolérance, et pourquoi faut-il que les circonstances dans lesquelles il le proclama, nous rendent suspectes ses dispositions pacifiques ? Son principal adversaire, Jacques Andréæ, chancelier de l'université de Tübingue, ne voulut point accepter ce tempérament, et alla jusqu'à lui refuser le baiser de paix. Heureusement, lit-on dans l'intéressant article consacré à Béze par le Musée des Protestants célèbres et sorti de la plume du pasteur de Paris Boissard, heureusement il se trouvait dans les deux communions des théologiens moins absolus qu'Andréæ. Théodore de Béze, en quittant Montbéliard, engagea les réfugiés français à participer à la table sainte avec les chrétiens de la confession d'Augshbourg, si on voulait les y recevoir sans exiger de leur part rien qui ressemblât à une abjuration. Floret, ministre français, entra en négociation à cet effet avec les pasteurs de Montbéliard Richard Dinoth et Samuel Cucuel, et bientôt on vit les fi-

dèles des deux communions s'approcher en paix du même autel pour y célébrer la mémoire de la mort de leur divin Maître. »

Au sortir de ce colloque, qui fut clos le 29 mars, Béze se mit en route pour l'Allemagne dans l'intention de visiter les cours des différents princes luthériens et de les convaincre de la solidarité qui liait leurs intérêts à ceux des Réformés français. « Théodore de Béze, dit-on dans Davila, le chef le plus éloquent des ministres calvinistes, passa de Genève en Allemagne et dans les cantons suisses. Son autorité et ses discours contribuèrent infiniment à déterminer les princes et les peuples de ces pays à faire de puissants efforts pour tirer de l'oppression ceux qui professoient en France la même créance qu'eux, ou du moins une religion peu différente de la leur. »

En 1588, Béze fut une dernière fois appelé à prendre part à une dispute publique. Accompagné de Jean Rotan et de La Faye, il assista au colloque de Berne, et il eut le bonheur bien rare de convaincre ses adversaires, ou tout au moins de les amener à sacrifier leurs convictions au besoin de la paix et de l'union. Sur ses instances, Samuel Huber renonça aux idées exagérées qu'il avait émises touchant la prédestination, et Claude Aubiry, professeur de Lausanne, consentit à désavouer cette proposition, que « notre justice auprès de Dieu est une certaine qualité possible inhérente en nous. »

De retour à Genève, Béze trouva la république dans une position critique. La pénurie du trésor avait forcé les magistrats à congédier deux professeurs, et l'Académie était menacée d'une ruine prochaine. Pour prévenir ce malheur, Béze, malgré son grand âge, se chargea de tous les cours pendant plus de deux ans, sans négliger pour cela aucun des devoirs que sa haute position dans l'Église lui imposait, et qu'il remplit fidèlement pendant près de dix années encore, mal-

gré les fréquents accès de vertige dont il souffrait.

Ce fut en 1600 qu'il quitta définitivement sa chaire dans l'académie ; depuis quelque temps déjà, il avait dû renoncer à la prédication. Sa mémoire s'était beaucoup affaiblie, mais, par un phénomène singulier, il n'oublierait que les choses récentes. *Casaubon* affirme avoir entendu l'illustre vieillard réciter de longs morceaux de Plutarque en grec et des chapitres entiers de l'*Anoine* ou du Nouveau Testament, tandis qu'il ne se souvenait plus de la mort de la reine Elisabeth. Malgré son grand âge et ses infirmités — il avait alors 81 ans, — Béze voulut se rendre à l'invitation de Henri IV, ce prince ayant témoigné le désir de le voir, pendant qu'il était en Savoie, occupé à pousser vivement la guerre contre Charles-Emmanuel. L'entrevue eut lieu à L'Eluise. Le roi se montra plein de bienveillance pour le vieux ministre, qu'il appela son père ; il consentit même, à sa demande, à accorder un lieu de culte aux Protestants de Lyon (1) ; mais il évita de répondre à la partie de la harangue où le réformateur le louait « d'avoir tiré les églises du Seigneur d'oppression et acquis aux enfants de Dieu une ample liberté pour le servir selon ses divines préceptes. »

Philippe Hurault, abbé de Pontlevoy et évêque de Chartres, qui prétend avoir assisté à cette entrevue, rapporte que Béze témoigna à Henri IV « l'extrême déplaisir d'avoir failli et fait faillir tant d'autres. » Les Báziles, à robe courte ou longue, ont été nombreux en tous temps. L'abbé de Pontlevoy n'a pas même le mérite de l'invention ; il n'a fait que répéter en partie un bruit que les Jésuites avaient répandu dès 1597. Sachant que le pape Clément VIII avait envoyé à Ge-

nève François de Sales dans le but avoué de tenter la conscience de Béze par les offres les plus brillantes, les enfants de Loyola ne mirent pas un instant en doute que le réformateur ne se laissât séduire. Pauvres sots qui ne voulaient pas comprendre que la Réforme reposait sur une base autrement solide que la persévérance d'un homme, quel que soit d'ailleurs cet homme ! Ils se hâtèrent donc de publier partout que Béze était rentré dans le sein de l'Église catholique, en ajoutant qu'il était mort dans les sentiments d'une vraie et sincère repentance. Béze se chargea lui-même de les démentir, et, pour détruire cette calomnie, il sut retrouver quelques éclairs de la verve satirique de sa jeunesse.

Béze mourut le 13 oct. 1605. Dans une lettre qu'il écrivit à *Sully* en lui envoyant un exemplaire du N. T. grec annoté que Béze lui avait légué, *Diodati* raconte ainsi ses derniers moments : « Il mourut aussi sain d'esprit qu'il eut jamais été, faisant les plus belles prières à Dieu et admonitions à nous tous qu'il eust jamais faites, se leva du lit, et puis, s'y étant remis, passa de ce siècle en celui des bienheureux sans aucune apparence de regret, de peine ni de douleur. » Dans son testament, daté de 1593, il remerciait Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblé en l'amenant à la connaissance de la vérité, en le guérissant dans la maladie qu'il avait faite à Lausanne, en l'appelant, bien qu'indigne, aux saintes fonctions du ministère, en le donnant pour collègue à Calvin et en l'arrachant aux périls de la première guerre civile. Il remerciait le Conseil de Genève de sa constante bienveillance, les pasteurs des égards et de l'affection qu'ils lui avaient toujours témoignés. Il exhortait ses collègues à vivre dans la concorde et à persévérer dans la doctrine du grand réformateur. Il recommandait son âme et son corps à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, embras-

(1) Oullins fut le lieu désigné. Les Protestants en réservèrent en possession de 1600 à 1620, où l'archevêque obtint un arrêt du conseil qui transféra l'exercice de leur culte à Saint-Romain-de-Coursan (Collection Dupuy, N° 100).

sant par la foi l'obéissance parfaite du Christ et espérant le salut éternel par les seuls mérites du Sauveur. Pour reconnaître les bons soins qu'elle lui avait prodigés, il instituait sa femme son héritière universelle, sauf quelques legs aux pauvres, à l'hospice, au gymnase et à ses deux neveux.

Bèze ne laisse point d'enfants. Après une union heureuse de quarante ans, il perdit Claudine Denosse de la peste, en 1588. Les instances de ses amis, qui redoutaient pour lui la solitude du foyer domestique dans un âge déjà avancé, le décidèrent à se remarier avec *Catherine del Piano*, veuve d'un génois. Il avait adopté en quelque sorte et élevé avec le plus grand soin la nièce de sa première femme, *Geneviève Denosse*, qu'il maria avec *Corneille Bertram*. Il surveilla également avec une sollicitude paternelle l'éducation de ses neveux, et c'est apparemment une de ses petites-nièces qui épousa le pasteur *Mussard* de Lyon; en tout cas, ce n'est pas sa petite-fille, comme le dit Aymon.

Il avait demandé d'être enterré au cimetière commun de Plain-Palais; mais les magistrats ordonnèrent qu'il serait enseveli dans le cloître Saint-Pierre, les Savoisiens ayant menacé, au rapport de Spon, d'enlever son corps et de l'envoyer à Rome. Sa mort fut un deuil pour toute l'Église protestante; des pleurs sincères coulèrent sur sa tombe. On trouve à la suite de sa biographie par *La Faye* une collection de cinquante-quatre épisodes, en hébreu, en grec et en latin, composées par des poètes de toutes les nations, au nombre desquels nous avons remarqué *Ésaïe Baïlle*, *Jean Hortin*, *Franç Muratthes Volca de Calvisson*, *Jean Bony d'Anduze*, *Jean Carré*, poitevin, *Isaac Casaubon*, *Théodore Gautier d'Orléans*, *Étienne de Balcastet*, *Jean Chabane*, *Paul Estienne*, *J. Scaliger*, *Jean Jacomot*, *J. Chandieu*, *Es. Sadeel [Chandieu]*, *Daniel Chamer*, *Antoine La Faye*. Beaucoup d'écrivains catholiques, même parmi

ses contemporains, ont rendu justice à son mérite. Qu'il nous suffise de citer *Nicolas Rapin*, grand prévôt de France et poète distingué, qui lui a composé une épitaphe où il lui promet l'immortalité :

Quod si immortalem cuiquam fors fata dedidit,
Debet nullum tempore Bæz mori.
At si quid secundum dignum est durare futurum,
Eternum in Bæz nomine numen erit.

Les éloges de tous les geus impatriaux ont vengé la mémoire de Bèze des imputations calomnieuses dont Richelieu lui-même, impudent copiste du jésuite Costerus, n'a pas en honte de la faire. Sa vie entière, que nous avons racontée sans déguisement, en puisant aux sources les plus pures, répond suffisamment aux allégations odieuses d'un Claude de Saintes, d'un Florimond de Raemond, ses ennemis personnels. A quoi bon nous arrêter à les réfuter? Personne n'y ajoute foi aujourd'hui. L'accusation même de *Poltrot*, qui prétendait d'abord que Bèze l'avait excité à l'assassinat de Guise et qui se rétracta ensuite, est regardée comme une fausseté méprisable par tous les historiens modernes de quelque poids.

D'où provenait cependant cette haine implacable qui se manifesta non-seulement par d'infames libelles, mais même par des attentats contre sa vie? Se l'était-il attirée uniquement par son attachement inébranlable à la Réforme, par son zèle à la défendre, et la violence de sa polémique n'y aurait-elle pas contribué?

On doit reconnaître que Bèze se laissa emporter trop souvent par sa verve mordante et satirique au-delà de toutes les bornes de la modération, et que trop souvent il se plait à accabler ses adversaires de bouffonneries quelquefois grossières. Ses amis ne négligèrent pas de l'en avertir; mais, dans la chaleur de la lutte, il ne voulut point écouter les représentations des modérés. Lorsque l'âge eut calmé son effervescence juvénile, il

sentit cependant qu'il était allé trop loin, et il donna un exemple qui ne fut imité par aucun de ses ennemis; il fit disparaître de la collection de ses traités les pages les plus virulentes. Il est vrai, comme le fait observer M. Sayous, qu'il en reste encore bien assez.

Cette violence, au reste, n'était pas dans son caractère. » Il paraît, dit Elie Du Pin, que naturellement il avoit un esprit assez modéré. » Ce qui le prouve, c'est la bonne harmonie qui régna constamment entre lui et ses collègues. Il est vrai qu'il n'affecta jamais aucune espèce de supériorité sur eux, et si, un jour, il réclama une prérogative, ce fut de se transporter le premier dans les hôpitaux des pestilénciers pour y consoler les mourants.

Sénebier, qui n'a pas toujours été juste envers Bézé, fait de lui ce bel éloge : « De Béze eut des vertus et des talents qui l'avoient rendu célèbre dans tous les temps; mais il ne sut pas se préserver des vices de son siècle. Il se distingua par sa douceur, sa modestie et sa fermeté; il fut admirer pour son intégrité et son courage contre les vices et les viceux; il fut, comme Calvin, la colonne de l'église de Genève, et une lumière pour le Conseil qui le consultoit. Il étoit prédicateur éloquent, poète ingénieux, critique pénétrant, théologien érudit, savant infatigable, négociateur estimé, quand il n'étoit pas question de religion. En général, il fut plus savant qu'original; il avoit plus d'imagination que de génie. » Cet éloge est confirmé par la Biogr. univ. « Béze, y lit-on, fut un écrivain élégant et un littérateur très-savant. Comme théologien, controversiste, et, dans plusieurs occasions, comme négociateur, il montra beaucoup d'art et un dévouement sans horrees à son parti. »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Poëmata*, Paris, Conrad Badius, 1548, in-8°; réimp. in-16, sans nom

de lieu ni date, et sans le consentement de l'auteur.—C'est un recueil de sylves, d'épigrammes, d'élégies, d'épitaphes et de portraits. Dans toutes ces pièces, on remarque un mélange de sacré et de profane entièrement dans le goût du temps. Les épigrammes sont souvent pleines de sel; cependant on estime davantage les sylves, qui offrent plus d'originalité. Ces poésies furent accueillies avec la plus grande faveur. La Croix du Maine nous apprend qu'elles étaient admirées non-seulement des Français, mais des étrangers, et que Bézé était réputé le plus excellent poète de son temps, témoignage confirmé par Étienne Pasquier et par Colombe. Pour qu'on puisse juger de leur mérite, nous en rapporterons une des plus célèbres.

Theodorus Bæza de suā in Candidam et Audebertum bencoventria.

Ahest Candida; Bæza, quid moraria?
Audebertus ahest, quid hic morari?
Tement Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores,
Et tu Veras manere pergit,
Procul Candidulique amoribusque,
Et leporibus, Au libertuloque?

Immò Væstli proœul valete,
Et vale pater, et valete fratres,
Namque Væstli carere possum;
Et carere parente, et his, et illis,
At non Candiduā Audebertuloque.

Sed nîrum rogo præferam duorum!
Utrum inviser me decet priorem?
An quenquam ibi, Candida, anteponam?
An quenquam antierat tibi, Audeberto?
Quid si me in geminas secem ipse partes,
Harum ut altera Candidam revias,
Currit altera versis Audebertum?

At est Candida sic avara, nosi,
Ut totum cupiat tenere Ream;
Sic Bæza est cupidas sui Audebertus,
Bæza ut gesiat integræ potiri;
Amplexus quoque sic et hunc et illam,
Ut totus cupiam videre utrumque,
Integriisque frui integræ doobus,
Præfere attamen alterum necesse est,
O duram nimis necessitatem!

Sed postquam tamē alterum necesse est,
Priores ibi deferō, Audeberto:
Quid si Candida fortè conqueratur,
Quid tam? basiole taebit imò.

Qui verra dans ce petit poème, nous le demandons, autre chose que le développement de cette pensée : L'amitié est préférable à l'amour? Ne faut-il

pas la *chaste* imagination d'un moine, éclairée par la lecture des casuistes tels que Sanchez, pour y trouver des obscénités ? C'est cependant sur cette pièce que les ennemis de Béz ont basé principalement leurs calomnies, car leurs attaques ne méritent pas un autre nom. En admettant même que les Juvenilia contiennent quelques pièces un peu libres, serait-on en droit d'en conclure qu'elles sont le reflet des mœurs de l'auteur ? Que de poètes modernes, même parmi les plus célèbres, dont on pourrait dire avec un écrivain latin : *Lascira est pagina, rita proba !* Et Béz n'a-t-il pas déclaré de la manière la plus formelle que ses poésies n'étaient qu'un jeu d'imagination ? Le lecteur nous saura sans doute gré si nous lui mettons en entier sous les yeux le tableau qu'à cette occasion il trace de sa vie dans sa seconde Apologie à Claude de Saintes : « Je veux bien que vous sachiez que je suis né dans une famille noble, honnête et chaste de la ville de Vézelay. J'ai été élevé chez un oncle, d'une gravité de sénateur, avec toute la piété que l'on pouvoit demander selon le tems, et sous un précepteur orné de toutes sortes de vertus. Depuis l'âge de huit ans jusqu'à l'âge de dix-sept, j'ai étudié les langues à Bourges, vivant d'une manière chaste et irrépréhensible. Ensuite j'ai étudié quatre ans à Orléans, tant en droit que dans les belles-lettres, et pendant ce tems-là je n'ai conversé qu'avec de très-honnêtes gens, qui dans la suite sont parvenus à de grandes charges par leur mérite, et me suis fait aimer de tous les savans et de tous les vertueux en ce lieu-là. Après quoi j'ai vécu à Paris jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, sans avoir fait sucune brûche à ma réputation, et sans avoir rien fait contre les règles de la morale. Même je puis dire, sans me vanter, que dans ce tems je remportai la louange de quelque vertu et de quelque érudition... Quand je me suis retiré de Paris, ce n'a pas été en cachette, ni pour

me dérober à mes créanciers, comme vous dites très-faussement. Je suis sorti de ma patrie, j'ai quitté mes biens, mon père, mes parens et mes amis uniquement pour la religion. J'emmenai avec moi ma femme, que j'épousai ensuite solennellement, et je me retirai sans précipitation. Après cela je fus professeur en grec à Lausanne pendant neuf ans, et j'en remportai des témoignages de toute la ville et du sénat de Berne. Vous m'objectez mes jeux poétiques, comme si c'étoient des choses que j'eusse écrites sérieusement pour dépeindre mes véritables sentimens et mes aventures ; mais qui est le juge équitable qui voudra vous en croire ? Où est cette Dubia que vous dites que j'ai débauchée, et dont vous dites que le mari est encore vivant ? Je puis jurer devant Dieu qu'il ne m'est jamais venu dans l'esprit d'atteindre sur la pudicité d'aucune femme, non plus que d'aller conquérir le royaume des Ind's... Cette Candide dont j'ai tant parlé dans mes poèmes, n'est qu'un fantôme. » Répétons avec Jurieu que, comme tous les jeunes gens versés dans la poésie latine, Béz, idolâtre de Catulle et d'Horace, et tout rempli de leurs idées, n'a pu s'empêcher de les imiter. C'est à cela que se réduit son crime. « Après tout, dit Ancillon, il n'y a rien dans ses Juvenilia ni de si profane ni de si scandaleux que la lecture en soit dû estre interdite, et la publication défendue par les magistrats et par l'Eglise ; au contraire, on en a fait diverses éditions avec privilége. » Cependant, dès qu'il eut embrassé la Réforme, Béz, pour enlever jusqu'au prétexte du scandale, eut soin de faire disparaître du recueil tout ce qui pouvait sembler un peu trop libre. Les nombreuses édit. qui parurent depuis 1569 ne sont plus complètes. Celle de 1599, in-16, la plus ample et la plus correcte, est augmentée de la trad. en vers du Cantique des Cantiques.

II. *Brevis et utilis Zoographia I. Cochlæi, s. l. 1549, in-8°; réimp. à*

la suite du 1^{er} vol. de la Vie de Béze par M. Baum (Leipz., 1843, in-8°). — Satire virulente contre cet adversaire passionné de la Réforme et des Réformateurs. Béze recommande à Gessner de le classer dans sa Zoologie parmi les monstres les plus rares et les plus curieux.

III. *Abraham sacrificant, tragédie françoise* [Gen., Conrad Badius], 1530, pet. in-8°; nouv. édit. sous le titre : *Le sacrifice d'Abraham, tragédie françoise séparée en trois pauses, à la façon des actes de comédies, avec des chœurs, un prologue et un épilogue*, Paris, H. Estienne, 1552, in-8°, et d'après M. Brunet [Paris], 1553; réimp. sous le premier titre [Gen.], J. Crespin, 1561, in-8°; Middleb., 1701, in-8°; trad. en angl., Lond., 1577, in-8°, et en latin par Jacq. Bruno d'Amsterdam, ainsi que par J. Jacomot, sous le titre : *Abrahamus sacrificans, tragedia latine à Joan. Jacomo Barrensi conversa*, imp. avec les *Poemata*, Gen., 1597, in-4°, — La Bibl. du Théâtre françoise cite, en outre, une édit. in-12 de Lyon, sans date ni nom d'auteur, dont elle donne ainsi le titre : *Tragédie françoise du sacrifice d'Abraham, nécessaire à tous chrestiens, pour trouver consolation au temps de tribulation et d'adversité*. L'auteur de cet estimable recueil renvoie pour l'analyse de cette pièce, qu'il attribue à Béze, à celle qu'il a donnée un peu plus haut du *Sacrifice d'Abraham* à huit personnages, nouvellement corrigé et augm., et joué devant l'hostel de Flandres à Paris, et depuis à Lyon, l'an 1530. Il est évident qu'il ne peut y avoir identité entre cette dernière pièce et la tragédie de Béze, composée en 1530, et que, par conséquent, si les deux mystères mentionnés par la Bibl. du Théâtre françoise sont effectivement le même ouvrage, l'auteur s'est trompé en attribuant le premier à Béze. Nous regrettons que le désordre qui règne dans notre Bibl. nationale, où les livres rares, bien que portés sur le catalogue, se

retrouvent difficilement, ne nous permette pas d'éclaircir cette difficulté. Le sujet si dramatique du Sacrifice d'Abraham a été traité par plusieurs de nos poètes. Sans doute Béze aura profité de ce qu'il pouvait y avoir de bon dans les œuvres de ses devanciers. Ainsi son drame est-il « si bien retiré au vif, comme dit Pasquier, que, le lisant, il fit tomber des larmes des yeux » de ce savant et judicieux critique. Ce qu'on y admire particulièrement, c'est le dialogue d'Isaac et d'Abraham, qu'un célèbre poète moderne, Chamisso, a comparé aux plus beaux morceaux de l'antiquité. Ce mystère en vers libres a été représenté pour la première fois par les élèves de l'Académie de Lausanne. Dans son *Théodore de Béze*, M. Baum, pasteur et professeur à Strasbourg, a donné une analyse détaillée et des fragments étendus de ce livre, fort rare, malgré ses nombreuses éditions.

IV. *Epistola magistri Benedicti Passavanti*, 1553, réimp. plusieurs fois depuis, notamment dans l'édition des *Epistole obscurorum virorum*, publiée à Londres, 1710 in-12, et dans le T. II des Mémoires de littérature de Salengro. — Epître satirique en latin macaronique, dans le goût rabelaisien, adressée au président Lizet et fort estimée par de Thou. Au jugement de Naudé, dans son *Muscusat*, c'est la plus excellente pièce qui ait jamais été faite en ce genre. Florimond de Ramond lui-même ne peut s'empêcher de dire que c'est « une belle drôlerie ». Nous n'en citerons que ce fragment :

Épitaphe de messire Pierre Lizet, preux et vaillant champion.

Hercule desconfit jadis
Serpens, géans et autres bestes ;
Roland, Olivier, Amadis
Ferrent voler lances et testes.
Mais n'en déplaise à leurs romances,
Lizet, tout sor et ignorant,
A plus fait que le démontant
Des preux de nations quelcoques :
Car il fait mourir en mourant
La plus grande besté qui fut onques.

V. *De pace christianarum ecclesiarum constituendā consilium*, inséré

dans le T. II des *Traité théologiques* de Béze. — Discours plein d'habileté et de mesure que l'on croyait avoir été adressé, vers 1555, à Charles-Quint et à la diète d'Augsbourg ; mais M. Baum a fort bien prouvé, selon nous, qu'il le fut à l'empereur Maximilien II, en 1566.

VI. *De hereticis à civili magistratu puniendis* [Gen.], Rob. Estienne, 1554, in-8°; 2^e édit., 1592. — Cet écrit, un des plus célèbres de Béze, est dirigé contre *Castalion*, qui, sous le pseudonyme de Martin Bellius, avait publié une dissertation remarquable à tous égards, dans laquelle il soutenait, au sujet du supplice de *Seret*, que le magistrat n'a pas le droit d'intervenir dans les questions d'hérésie, et bien moins encore celui de punir de mort les hérétiques. Béze attaqua cette opinion avec une violence sans mesure, prétendant que le magistrat est armé du glaive principalement pour réprimer les hérésies, la base la plus solide de la société étant la religion. Eu se portant ainsi le défenseur de cette monstrueuse doctrine, non moins contraire à l'Évangile saintement interprété qu'à la raison, Béze ne voyait-il donc pas qu'il fournissait lui-même des armes aux ennemis du Protestantisme ? « Dès que les Protestants se veulent plaindre des persécutions qu'ils souffrent, écrit Bayle, on leur allége le droit que Calvin et Béze ont reconnu dans les magistrats. Jusqu'ici, ajoute ce philosophe, on n'a vu personne qui n'ait échoué pittoresquement à cette objection *ad hominem*. » En vain essaierait-on de justifier Béze par des distinctions subtiles. Il faut plutôt le plaindre d'avoir péché à la fois contre l'Évangile, la raison et la bonne politique, et avouer que, supérieure à tant d'égards, il est resté sous celui-là au niveau de son siècle. — Ce fameux traité a été trad. en franç., par *Nicolas Colladon* (Gen., 1560, in-8°). La trad., selon Debure, n'est guère moins rare que l'original.

VII. *Annotations in N. T.*, Paris, ou Gen., 1536, in-fol.; Tigur., 1559;

Gen., 1565, in-fol.; 1582, 1588, 1598; Cantab., 1642, in-fol. — « Il faut avouer de bonne foi, dit Richard Simon, que Théodore de Béze a surpassé dans ses Notes sur le N. T. la plupart des autres Protestants qui ont écrit avant lui sur cette matière. L'on y trouve beaucoup d'érudition. Elles seroient plus utiles s'il n'y avoit pas inseré tant de théologie. »

VIII. *N. T. latiné jam olim è veteri interprete, nunc denudò à Th. Bézè versum, cum ejusdem annotationibus, in quibus ratio interpretationis redditur*, Gen., Rob. Estienne, 1556, in-fol.; réimp. plusieurs fois, entre autres par Henri Estienne, 1567, in-8°; à Lond., 1579 et 1587, in-8°; à Amst., 1624, in-24. — Béze ne cessa de travailler toute sa vie à cette traduction. Versé dans le grec et dans le latin, il possédait assez de goût et de jugement pour mener à bonne fin un pareil travail ; mais il ne sut pas se mettre en garde contre ses préoccupations dogmatiques. Son but était de donner une version plus fidèle que celle de *Castalion*. Il s'était fait une loi de s'éloigner aussi peu que possible du texte grec, au prix même de la pureté du style ; il voulait rester fidèle à la Vulgate au point de ne pas se permettre de remplacer un mot par un autre, à moins d'erreur manifeste. La même expression devait toujours être rendue par le même mot, à moins que le sens ne ne s'y opposât absolument. Son plan était bon, mais il ne l'a pas rigoureusement suivi. Si quelquefois il s'efforce de rester fidèle au texte jusqu'à traduire la moindre particule, d'autres fois il se permet les plus grandes libertés, et s'éloigne autant du sens que de la valeur propre du mot. En beaucoup d'endroits sa traduction n'est pas non plus assez naturelle ; on y remarque de l'affection, de la recherche ; c'est surtout lorsqu'il pense qu'une traduction plus simple ne rendrait pas assez exactement le sens de l'original. Enfin *Courcier* lui a reproché avec raison de tordre en plus

d'une occasion le sens de l'Écriture dans l'intérêt des opinions calvinistes : *Intolerabilis licentia Scripturam torquens, ne privatis suis opinionibus adversari videatur.* Malgré ces défauts, sa trad., au jugement d'Elie Du Pin, est la meilleure de toutes celles qui ont été faites par le parti protestant. Elle a été critiquée par Daniel Heinsius et défendue par Grotius. Scaliger parle en ces termes de cet important travail dans l'épisode qu'il consacra à la mémoire de son auteur :

*Festus supra caput exilii omnes
ille iuorum operum summa, caputque liber,
Quo penetrale Novi reservatur Fodera, et quo
Discusa lucem nocte videre datur.*

Disons, en passant, que le célèbre de Thou professait une telle admiration pour ce petit poème de Scaliger, qu'au rapport de Casaubon, il était transporté lorsqu'il le lisait, et qu'il l'avait appris par cœur, quoiqu'il contint près de six-vingts vers.

IX. De theologo, seu de ratione studii theologici lib. IV. Argent., 1556.

X. Ad sycophantarum querundam columnias quibus unicum salutis nostrae fundamentum, id est aeternam Dei praedestinationem everttere nituntur [Gen.], Conr. Badius, 1557, in 8°.— Réponse à Castalion, pleine de violence et de personnalités.

XI. Confessio fidei doctrinæque de Cœnâ Domini plena et perspicua tractatio [Gen.], Rob. Estienne, 1559, in 8°.— Contre Westphal, luthérien force, qui avait poussé le fanatisme jusqu'à se râiller des martyrs de l'Eglise de France.

français, qu'il lui avait envoyée. Il la fit imprimer plus tard, mais nous ne connaissons aucun exemplaire de cette première édition. Nous n'avons pu nous procurer que la 2^e, rev. et aug., qui a pour titre : *Confession de la foi chrestienne, contenant la confirmation d'icelle et la réfutation des superstitions contraires, avec un abrégé d'icelle*, Gen., Conrad Badius, 1559, in-24 ; réimp., 1564, in-16 ; trad. en angl., Lond., 1563 et 1585, in-16. Béz l'a trad. lui-même en latin sous le titre de *Confessio christiana fidei et ejusdem collatio cum papisticis heresis*, Gen., 1560, in-8°; 1570, in-8°; 1577, in-12; Lond., 1575 et 1584, in-8°.— Cette confession, d'une orthodoxie rigoureuse, est divisée en VII chap. : De la Trinité, — Du Père, — De Jésus-Christ, — Du Saint-Esprit, — De l'Eglise, — Du Jugement dernier, — Courte antithèse du papisme et du christianisme. L'abrégié, en 34 articles, offre des analogies avec la Confession dressée au premier Synode national. (Voy. *Pièces justif.*, N° X.)

XII. De Cœnâ Domini plena et perspicua tractatio [Gen.], Rob. Estienne, 1559, in 8°.— Contre Westphal, luthérien force, qui avait poussé le fanatisme jusqu'à se râiller des martyrs de l'Eglise de France.

XIII. Brève exposition de la table ou figure contrariant les principaux points de la religion chrétienne, I. aus., 1560, in-16 ; Lond., 1613, in-8°.— Cité par Du Verdier.

XIV. Comédie du pape malade et tirant à la fin : Où ses regrets et complaints sont au vif exprimées, et les entreprises et machinations qu'il fait avec Satan et ses suppôts pour maintenir son siège apostolique, et empêcher le cours de l'Évangile, sont catégoriquement descouvertes, traduite de vulgaire arabic en bon roman et intelligible, par Thrasibule Phénice, sans nom de ville, 1561, in-16 ; réimp. Gen., 1584, in-16 ; 1591, in-16 ; 1594, in-16, avec le *Marchand converti*, trad. par J. Crespin. —

Dans une préface, l'auteur avertit qu'il n'a pas suivi « la mode des anciens comiques qui ont distingué leurs comédies en actes et en scènes », parce que, dit-il, « ayant esgard que j'escrivoye pour les simples, j'y pensé qu'un fil continuoient leur plaisir plus que ces interruptions qui se font ès scènes, et l'artifice qu'on tient ès comédies. » L'argument, en vers de huit syllabes, est suivi d'un prologue en vers duoc-décasyllabiques où figurent, comme personnages, Prestrise, le Pape, Moïse, Satan, l'Outrecuid [Villegagnon], Philatèle son valet, l'Ambitieux [probablement Castation], l'Affamé [Artus Désiré], l'Hypocrite, le Zélateur, Vérité, l'Eglise. La comédie elle-même, sauf quelques morceaux en vers de dix syllabes, est en vers de huit syllabes. La versification, bien supérieure à celle des psaumes, est facile et justifie cet éloge de La Vallière : « Cette satyre, outrée et indécente, est en même temps bien écrite et remplie de traits saillants et véritablement comiques. » Nous en citerons ce morceau :

LE PAPE.

Tu seas, Satan, l'aise et contentement
Où j'y par toy régné fort longnement,
Et tu m'as vu en tel heur et éredit,
Que je vivois sans aucun contredit.
Tous m'adorent, et o'y avoit personne
Qui ne tremblast sous ma triple couronne;
Je jouiss'sis à gré du temporel
Et dominois sur le spirituel.
Bref j'avois mis par ma grande puissance
Ames et corps sous mon obéissance.
Mais quand ce faux apôtre de Luther
Coutre ma loy ne meut à disputer
(Ce qu'avant huy deux avoyent voulu faire),
Que je fay tout cruellement défaire,
C'est à savoir ce Jean Hus et Wiclef
Qui quelque peu escorçoient ma clef)
Dès lors mon mal a pointre commencé,
Et onques puis de croître ne cessé.
Car il remet en cause les Évangiles
Par moy bannie de tous pays et villes,
Et enseigna qu'oo seignet ce Jésus-Christ
Pour seul sauveur et moy pour amerchrist,
Et qu'on receut pour la pargaison
De tous pechés la mort et passion
Du Fils de Dieu, et non mes indulgences
Pleines d'erreurs, fraudes et violences,
Monstrant aussi l'abus de mes pardons,
Lesquels je vend, et s'acquièrent par dons.

Il est à regretter que toute la pièce

n'offre pas le même caractère de dignité et de convenance, et qu'on y rencontre des détails d'un comique qui rappelle les obscénités de Rabelais.

XV. Κρωναρία sive Cyclops, Ὁνος τυλοφύλετον, sive Sophista, dialogi duo de verò communicatione corporis et sanguinis Domini, adv. Tilemanni Heshusii somnia, Gen. 1561, in-8°, et dans le 1^{er} vol. des Traitéz théol.

XVI. Abstergio calumniorum quibus Calvinus aspersus est ab Heshusio, Gen., 1561, in-8°, et dans le 1^{er} vol. des Traitéz théol.

XVII. Perspicua explicatio de Cand Domini, Gen., 1561, in-8°. — Probablement le même ouvrage que le N^o XII.

XVIII. Les harangues de Béze faites ou colloque de Poissi, 1561, in-8°. — Sermon fait au colloque de Poissi, Gen., 1561, in-8°. — Ce qui a été proposé au colloque de Poissi par Th. de Béze, Gen., 1561, in-8°.

XIX. Oraison exhortatoire faite et prononcée en latin [3 juin 1559] par devant les sieurs syndics et conseil de Genève, lors de l'élection du recteur des écoles, trad. en franc. et impr. avec les ordonnances ecclésiastiques de l'église de Genève, 1562.

XX. Formulaire de Confession de foi que les escoliers auront à faire et souscrire entre les mains du recteur de l'académie de Genève, Gen., Artus Chauvin, 1562, in-4°.

XXI. Les psaumes, etc. Depuis longtemps Béze s'occupait de la trad. des psaumes qu'il avait entreprise à la demande de Calvin. Il en publia un premier fragment en 1553, puis un second en 1556 sous le titre : Sestante-neuf psaumes mis en rithme françoise, quarante-neuf par Clément Marot, avec le cantique de Siméon et les dix commandemens (Gen., Simon Du Bosc, 1556, in-24). Le psautier ne fut complet qu'en 1560 ; il fut imprimé, cette même année, s. l. in-18, sous le titre : Pseaumes de David mis en rhytme françoise par Clément Marot et Théodore de Besse, avec

nouv. et facile méthode pour chanter chacun couplet. Par Pierre Dauantis, dit Antesignanus, qui y a ajouté une préface datée de Gen. 18 sept. 1560. Cette édit. est extrêmement rare. Jean de Tournes le réimp. à Lyon, avec privilège du roi, en 1563, petit in-4°, puis 1564, in-8°, sous le titre : *Les psaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Béz.* Dès lors, il a été réimp. des milliers de fois. On doit convenir, avec Passquier, que, tout en « montrant ce qu'il pouvoit faire », Béz dans sa traduction n'a cependant pas « si heureusement rencontré que Marot en ses cinquante. » Sa versification, sans couleur et hérissée de chevilles, offre rarement cette naïveté d'expression qui fait le charme de son rival. Bien que retouchée et refondue, vers la fin du XVII^e siècle, par *Conrart* et *La Bastide*, cette traduction est restée bien imparfaite. Béz la dédia à l'Église par une charmante épître qui se trouve en tête de la première édit. de Lyon.

XXII. *Vie de J. Calvin*, 1563, in-8°, ou 1564, selon Brunet.—Panégyrique, mais sans déclamations. Cet écrit a été trad. en anglais, Lond., 1564, in-8°; puis en latin, en 1563, et placé en tête du Commentaire de Calvin sur Jésus, ainsi que dans le 5^e vol. des *Traitez théol.*

XXIII. *Responsio ad Franc. Balduini Echelii apostatae calumnias*, Gen., 1563, in-12, et dans le 2^e vol. des *Traitez théol.* — Il y règne encore un ton d'ironie mordante qu'il évita dans la suite.

XXIV. *Responsio ad defensiones et reprehensiones S. Castellionis, qui bus suam N. T. interpretationem defendere adv. Bezem et ejus versionem vicissim reprehendere conatus est*, Gen., 1563, in-8°; réimp. avec le N° XXVI.

XXV. *N. T. græcè et latine, nec non apostolicarum epistolarum brevis explicatio*, Gen., 1563, in-fol. (édit. appelée seconde, relativement à la trad. indiquée au N° VIII); 2^e édit.,

1571; 3^e édit., Gen., 1582, in-fol., et souvent depuis. De 1624 à 1678, les Elzévirs seuls en publièrent huit édit. en Hollande, dont la meilleure est celle de 1653, in-12. On estime beaucoup aussi celle de Cambridge, annotée par Joachim Camerarius, 1642, in-fol. L'édit. de 1582 est enrichie d'une *Dissert. de stylo, lectionibus et interpunctionibus N. T.*, réimp. dans un recueil de dissertation, publié à Amsterd., 1703, in-4°. — Les travaux d'Érasme et de Robert Estienne avaient déjà fait faire un grand pas à la critique sacrée; Béz contribua à en hâter les progrès. Outre dix manuscrits qu'il avait reçus de la famille des Estienne, il s'en procura neuf autres, dont deux fort importants, le Codex Cantabrigiensis seu Béz, et le Codex Claromontanus. Le premier se trouve aujourd'hui dans la bibl. de l'université de Cambridge qu'il a reçu en dou de Béz, vers 1581; le second se conserve à la Bibl. nationale de Paris. En collationnant le texte grec sur ces dix-neuf mss., en le comparant avec la version syriaque et l'arabe, avec les commentaires des Pères, avec les éditions antérieures et les trad. modernes, Béz lui a fait subir de notables améliorations. Malheureusement, sa méthode, quoique plus philosophique que celle de Calvin, n'était pas assujettie à des règles assez sûres. Il lui arrive souvent, par exemple, de préférer une leçon à une autre, uniquement parce qu'elle est plus ancienne, et de l'adopter tout en la désapprouvant. Il serait injuste cependant de nier les services réels qu'il a rendus par ses travaux de critique. On doit lui savoir gré surtout de ne s'être pas arrêté aux scrupules ridicules de quelques-uns de ses contemporains, qui craignaient qu'à force de corriger le texte sacré, il n'amenuât beaucoup de gens à ne plus faire aucun cas du livre saint. « Quelle absurdité! » s'écrie le pasteur Boissard. Le devoir des savants, et surtout de ceux qui regardent le livre sacré comme unique base de la foi,

n'est-il pas de réunir tous leurs soins pour en perfectionner, de jour en jour, et la version et l'interprétation ? Leur est-il permis de se regarder comme infaillibles, de s'imaginer avoir atteint le plus haut degré de précision auquel il soit possible de parvenir ? Pourront-ils jamais dicter comme lois, à ceux qui viendront après eux, leurs recherches, leurs découvertes, le sens qu'ils auront cru devoir préférer ? En un mot, si une version n'est qu'une œuvre humaine, ne doit-elle pas être toujours envisagée comme susceptible d'amélioration ?

XXVI. *Responsio ad argumenta J. Brentii pro omniprésentia corporis Christi, quod Nestorii et Eutychetis heretici perspicue explicantur*, Gen., J. Crespin, 1563, in-8°. — Béz s'attache à réfuter les opinions des ultraquites, en suivant pas à pas l'ouvrage de Brentius, et en passant successivement en revue ses chapitres de *Ascensu J.-Ch. de Sessione Christi ad dexteram Dei; de Adoratione et Invocatione Christi*, sans négliger de répondre à l'*Appendix publicorum testimoniorum, quibus ostenditur Cinglianos malum conscientiam de Corde Domini sententiam oppugnare*.

XXVII. *Tractatus tres de rebus gravissimis scripti: unus de unitate essentiae divinae et tribus in ea subsistentibus personis ad Arianos episcopos; alter de hypostatico duarum in Christo naturarum unione, adv. D. J. Andreæ assertiōnem; tertius de sacramentali corporis et sanguinis Christi cum sacris symbolis conjunctione, adv. M. Flacii Illyrici falsissimas demonstrationes*, Gen., 1563, in-8°; insérés aussi dans le 1^{er} et le 2^e vol. des *Traité théol.*

XXVIII. *Disceptatio placida et christiana cum D. J. Pappo de hypostatico duarum in Christo naturarum unione et ejus effectu*, 1563 et 1572. — Insérés dans le 5^e vol. des *Traité théol.*

XXIX. *Epistolarum theologicarum lib. I.*, Gen., 1563, in-8°; réimp. en 1575, in-8°; puis Gen., 1773, in-8°, éin-

si que dans le 3^e vol. des *Traité théol.*

XXX. *De communicatione et vicie virtute carnis Christi, perpetua Cyrilii sententia ex ejusdem et aliorum Patrum scriptis explicata*, publié, vers 1366, in-fol., sous le pseudonyme de *Christ. Hessianus*; réimp. à Heidelberg, 1575, in-4°.

XXXI. *Epistolæ ad Marnixium*, 1566, in-8°. — Le nombre des lettres de Béz restées manuscrites est beaucoup plus considérable que celui des lettres qui ont été imprimées. À Paris, on en trouve une foule disséminées dans différents recueils (*Anc. fonds latin*, N° 8585, 8586, lettres autographes de Béz, de Calvin, de Casaubon, etc.; *Fonds de Béthune*, N° 8685, lettres de Béz et de Spifame; *Saint-Germ. franç.*, N° 182; *Collect. Dupuy*, N° 103, 104, 268, 322, 333, 712, etc. (1); — à Brême, un vol. in-4°, coté 46, renferme beaucoup de lettres des réformateurs, surtout de Béz; — à Saint-Gall, on conserve (N° 1107) *Epistola variae ad Eusebium Kleber, urbis Sangallensis pastorem*, an. 1582-86; — à Bâle (A. ix, 19), *Epistolas de rebus gallicis*; — à Genève, autre celles que Sénebier indique dans son Catalogue des mss (N° 495, etc.), M. le bibliothécaire Châtel nous a fait voir trois vol. de lettres du célèbre réformateur (N° 415, 417, 418), acquis depuis la publication de ce Catalogue. Nous ne doutons nullement qu'il n'en existe un bien plus grand nombre encore dans les Bibl. publiques ou privées de la France, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre; car jamais homme n'a entretenu une correspondance plus active et plus étendue que Béz. Espérons qu'un jour on finira par les recueillir et les publier. Dans son excellent ouvrage, M. Baum en a déjà inséré plusieurs presque toutes inédites.

XXXII. *Histoire de la mappemonde*

(1) MM. Lalanne et Bordier ont constaté qu'un très-grand nombre ont été volées (Voy. Diet. de pièces autographes, volées aux bibl. publiques de la France, Paris, 1851, in-8°).

papistique, en laquelle est déclaré tout ce qui est contenu et pourtrait en la grande table ou carte de la mappemonde, par Frangidelphus Escorche-Messes, Luce-Nouvelle [Gen.], imp. par Briffaud Chasse-Diables, 1567, in-4°. — Description satirique de l'Église romaine figurée par un planisphère allégorique où, à côté des dix-neuf provinces administrées par le tyran de Rome, on voit les pays calvinistes gouvernés par Dieu, Justice et Raison. Nous ne savons si l'on doit aussi attribuer à Bézé *L'Origine de cette mappemonde papistique, et comment elle a été trouvée, sans indication de ville ni date d'année, gr. in-fol., forme d'adas; ouvrage sioguier, dit l'auteur du Dict. bibl. des livres rares, orné de figures allégoriques gravées en bois, dont un exemplaire s'est vendu jusqu'à 460 f.*, tandis que la mappemonde elle-même coûte vingt fois moins.

XXXIII. De Val. Gentilis perfidiā et justo supplicio, Gen., 1567, in-4°.

XXXIV. Theses de Deo, essentia uno, personis trino, Gen., 1567, in-8°. — C'est probablement le même ouvrage que celui qui a été inséré dans les *Traitées théol.*, sous ce titre : *Theses seu axiomata de Trinitate personarum et essentiæ unitate.*

XXXV. Apologia ad libellum Sorbonici theologastri F. Claudii de Xainches cui titulum fecit Examen Calvinianæ et Bezanæ doctrine de Cœnâ Domini, Gen., 1567, in-8°. — *Secunda Apologia,* Gen., 1567, in-8°. — *Tertia sub titulo : Responsio ad repetitionem primam Claudii de Xainches de eucharistiae controversiis,* Gen., 1577, in-8°; réimp. toutes trois dans les *Traitées théol.*

XXXVI. Tractatus de repudiis et divorciis; accedit tractatus de polygamia, Gen., 1567 et 1590, in-8°; Davent., 1631. Selon d'autres, la première édition serait de 1569 et la 2^e de 1591. — Sous le titre de *Tractatio de polygamia et divorciis*, nous trouvons indiqué dans plusieurs catalogues un autre ouvrage de Bézé qui, selon Séné-

bier, parut pour la première fois en 1573, in-8°, tandis que d'autres, sans faire mention de cette édition, en citent une de Gen., 1568, in-8°, réimp. Gen., 1591, in-8°, puis Gen. 1610, in-8°; trad. en flamand, Middelb., 1595, in-8°. On voit combien les meilleures bibliographies laissent encore à désirer. Ces deux traités ont été insérés parmi les *Traitées théol.*, sous les titres : *De polygamia et divorciis* et *De repudiis et divorciis.* Bézé y combat Ochin et les Montanistes. Il admet le divorce dans certains cas ; mais il rejette la polygamie.

XXXVII. S. Athanasii dialoqi V de S. Trinitate; *S. Basili lib. IV adv. impium Eunomium;* *Anastasii, Theopolitani patriarchæ, et Cyrilli, Alexandrini, explicatio compendiaria orthodoxæ fidei, omnia græcæ et latini, ex interpret. Th. Bæzæ,* [Gen.] 1570, in-8°, et 1572, selon Sénébier.

XXXVIII. Defensio in Nicol. Senecceri responsionem, Gen., 1572, in-8°.

XXXIX. Responsio ad N. Seneccerum et Ienensem theologorum calumnias, Gen., 1572, in-8°.

XL. Pro corporis Christi veritate adv. ubiquitatis commentum et G. Holderi convitia, responsio, Gen., 1572 et 1581 in-8°; réimp., en outre, dans le 3^e vol. des *Traitées théol.*

XLI. De veris et visibilibus Ecclesiæ notis tractatio, Gen., 1572, in-8°; trad. ou franç., La Rochelle, 1592, in-8°, et en angl., 1592, in-16.

XLII. Apologia ad N. Seneccerum xoxiōσμού, Gen., 1573, in-8°.

XLIII. Nathanaëlis Nezechii homilia duas de negotio sacramentario, Theopoli, 1575, in-8°, ou 1574, selon Barbier. — C'est le même ouvrage que celui qui a été inséré dans le 3^e vol. des *Traitées théol.*, sous le titre : *Adv. sacramentaliorum errorem pro verâ Christi presentiâ in Cœnâ Domini.*

XLIV. Ad putidus quasdam J. Andreæ calumnias, responsio. Inséré dans le 3^e vol. des *Traitées théol.*

XLV. Theodori, presbyteri Rhætensis, libellus adv. hæreses quibus jam

olim hypostatica duarum in Christo naturarum unio oppugnata est, græcè editus et latinus factus : adjuncta est earundem hærescon collatio, Gen., 1576, in-4°.

XI. VI. Questionum et responsionum pars altera, quæ est de sacramentis, 1576, in-8°; Lond., 1577, in-8°.

XI. VII. Tractatus theologici omnes, Gen. 1576, 2 vol. in-fol.; 2^e édit., aug., Gen., 1582, 3 vol. in-fol. — Ce recueil peut être regardé comme la collection complète des œuvres dogmatiques publiées par Béze jusqu'en 1582; presque toutes s'y trouvent réunies. Dans le nombre, il en est plusieurs dont Sénébier n'avait pu se procurer la 1^e édit. Nous avons été plus heureux, en tant que les bibliographies et les catalogues que nous consultons d'habitude, nous ont fourni pour presque toutes au moins la date et le lieu d'impression.

XI. VIII. Loca aliquot principia ex D. Lutheri libello de Servo arbitrio, adv. diatriben Erasmi excerpta, ut ex eis quis sit semperque fuerit noster cum eo in hoc de prædestinatione Dei dogmate consensus, omnes liquido perspicere possint. — Sénébier affirme que cet écrit se trouve dans la première édition des *Traité théol.*; nous ne l'avons pas remarqué dans celle de 1582, la seule que nous ayons pu consulter, non plus que le suivant, cité par le même auteur : *Nova illius sequi-monachorum secta, auctore Ignatio Marano sacro-sanctum nomen Jesu, abdicato christianorum cognomento, ementita, vera genesis.*

XLIX. Lex Dei moralis, ceremonialis et politica, ex libris Mosis excerpta et in certas classes distributa, Basili., 1577, in-fol. — Apparemment le même ouvrage que celui qui est noté dans la Bibl. d'Imbonati sous le titre : *Leges mosaïcae*, 1610, in-fol.

L. Apologia ad acta conventus quindecim theologorum, Torgæ habitæ, 1578. Inséré dans le 3^e vol. des *Traité théol.*

Ll. De peste questiones duas expli-

cates : una sit-ne contagiosa? Altera an et quatenus sit Christianis per secessionem vitanda? Gen., 1578, in 8°, ou 1579, in-12, selon Sénébier; ou bien encore 1580, d'après le Cat. de la bibl. de Leyde; trad. en angl., Lond., 1580, in-8°; réimp. sous ce titre : *De pestis contagia et fugâ dissertation cum A. Ritteri ejusdem argumenti epistola*, Lugd. Batav., 1636, in-12; et en dernier lieu dans les *Variorum Tractatus theologici de peste*, Lugd. Batav., 1635, in-12.

Lll. Responsiones ad repetitas Andreæ et Selnecceri calumnias, Gen., 1578.

Llll. Psalmorum Davidis et aliorum prophetarum lib. V, argumentis et latini paraphrasi illustrati, ac etiam vario carminum genere latine expressi, 2^e édit., Gen., 1579, in-16, et souvent depuis. — Cette édition est appelée seconde, parce qu'il avait déjà paru une trentaine de ps. traduits en latin par Béze dans l'édit. des *Poëmata ou Juvenilia* de 1576.

LIV. De germanâ pronuntiatione lingua græca, 1580, in 8°.

LV. Icones virorum illustrium doctrinæ similitudine et pietate, Gen., 1580, in-4°; trad. en franç. par Simon Goullard, Gen., Jean de Laon, 1581, in-4°. — Collection de quarante-quatre portraits de réformateurs ou de martyrs, grossièrement gravés sur bois. Chaque portrait est accompagné d'une courte notice biographique et d'un éloge en vers. Ce livre, assez rare, est dédié au roi Jacques VI d'Écosse.

LVI. Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, Anvers [Gen.], 1580, 3 vol. in-8°. — Selon Ancillon, *Des Gallars* aurait coopéré à cet ouvrage; mais Bayle le nie positivement. Sénébier, dans son Catalogue raisonné, prétend que Béze a travaillé au premier volume seulement, mais que le reste du travail s'est fait sous sa direction. Dans son *Histoire littéraire*, au contraire, il lui attribue le plan et la majeure partie de l'ouvrage. Précieuse par les ren-

seignements qu'elle renferme, cette histoire n'a dû coûter néanmoins que peu de peine à ses auteurs. Ils n'ont guère eu qu'à classer, par règne et d'après les juridictions des parlements, les mémoires qui leur avaient été envoyés de France, vraisemblablement tout rédigés. Ce qui nous porte à le croire, c'est que les mêmes faits sont racontés dans les mêmes termes par *Crespin*, dans son *Martyrologe*. Cette compilation commence à l'année 1521, où le luthéranisme s'introduisit en France, et finit avec la première guerre civile, en 1563. Un pasteur de Lille, M. *Marzials*, en a publié une nouvelle édit. (Lille, 1841, in-8°) aussi incorrecte que la première; on dirait même qu'il s'est attaché avec un soin religieux à conserver jusqu'aux fautes typographiques.

LVII. *De Cœnd Domini, adv. J. Har- chii Montensis dogmata responsio*, Gen., 1580, in-8°.

LVIII. *Qæstionum et responsionum christianarum libellus, in quo præcipua religionis dogmata compendiosè traciantur, seu Catechismus compendiarius*, Gen., 1580, in-8°; 1584, in-8°, selon la Bibl. Telleriana; trad. en franç., 1584, in-8°. — Ce catéchisme, dont la 2^e partie a été publiée dès 1576, comme nous l'avons vu, et qui a été inséré dans le 1^{er} vol. des *Traité théol.*, a eu nécessairement une édit. antérieure à celle que nous indiquons; mais il nous a été impossible d'en découvrir la moindre trace. Watt en mentionne une traduction anglaise qui a paru à Londres dès 1571.

LIX. *Harmonia confessionum fidei orthodoxarum et reformatarum ecclesiistarum*, Gen., 1581, in-8°.

LX. *Theses de justificatione*, 1582, in-8°.

LXI. *Factum concernant les droits de la ville de Genève contre les pré-tentions du duc de Savoie*, 1582.

LXII. *De prædestinationis doctrina et vero usu tractatio absolutissima*. Inséré dans le 3^e vol. des *Traité théol.*

— En 1583, Éginus publia à léna, à peu près sous le même titre, un traité de la Prædestination tiré des leçons de Béz.

LXIII. *De francicæ lingue rectâ pronuntiatione*, Gen., 1584, petit in-8°. — La plus rare et le moins connu de ses ouvrages, ce petit traité a été écrit par Béz à l'usage de quelques seigneurs allemands qui fréquentaient sa maison. Nous y voyons qu'à cette époque déjà, malgré la bizarrerie de notre vieille orthographe, les règles de la bonne prononciation étaient, à peu de chose près, les mêmes qu'aujourd'hui. Un respect peut-être exagéré pour l'étymologie faisait seul conserver les lettres quiescentes, *lit-teræ quiescentes*, que l'usage a fait disparaître depuis. Remarquons, en outre, que, par un abus bien regrettable, le son *oi* ai plein et si sonore, tendait déjà à se corrompre. « Quelques-uns, dit Béz, évitant le son plus plein et plus étendu de cette diphthongue, *oi*, élident l'*e*, et ne prononcent que la diphthongue *ai*, c'est-à-dire, l'*e* ouvert, comme font les Normands, qui, pour *foi*, *fides*, écrivent et prononcent *fai*, et le peuple de Paris *par-let*, *allez*, pour *parloit*, *alloit*, etc. » Le mauvais usage a fini par l'emporter bien longtemps avant que Voltaire lui donna une espèce de sanction.

LXIV. *Canticum cantorum Salomonis latini versibus expressum*, Gen., 1584, in-8°.

LXV. *Apologia de justificatione*, Gen., 1584, in-8°; 1592, in-8°; trad. en franç. sous le titre : *Response pour la justification par la foi, contre Antoine de L'Escale*, Gen., 1592, in-8°.

LXVI. *Responsio ad quæst. D. Hoffmanni de Cœnd Domini*, Gen., 1584, in-8°.

LXVII. *Defensio ad Genebrardi ac-cusationem*, Gen., 1585, in-8°; trad. en franç., 1587.

LXVIII. *Thesestheologicæ in scholâ genevensi sub T. Berz et A. Fayot propositæ et disputatae*, Gen., 1586, in-4°.

LXIX. *Conspicillum ad demonstraciones Hoffmanni ad oculum*, Gen., 1586, in-8°.

LXX. *Sermons sur les trois premiers chap. du Cantique des cantiques*, 1586, in-8°; trad. en latin, Gen., 1587, in-8°.

LXXI. *Responses de Béze à 37 demandes du jésuite Hay*, 1586, in-8°.

LXXII. *De verò pronuntiatione grecæ et latinæ linguae*, Gen., Henri Estienne, 1587.—Cité dans le Cat. de la biblioth. de Leyde.

LXXIII. *Jobus commentario et paraphrasi illustratus*, Gen., 1587, in-4°; 1589, in-4°.

LXXIV. *Ad acta concilii Monspel-gardensis*, pars I (Gen., 1587; Heidelb., 1588, in-4°); pars II (Gen., 1589, in-4°). — Audreux s'étant attribué la victoire dans la relation que, malgré ses conventions, il avait publiée de ce colloque, Béze crut devoir en publier une de son côté. Selon Sénebier, elle fut trad. en franç. et publiée à Montbeliard en 1588. Le même écrivain indique, toujours sous le nom de Béze, un *Brief recueil du colloque de Montbeillard*, trad. du latin en franç., 1590, in-8°.

LXXV. *Paraphrasis in Ecclesiasten*, Gen., 1588, in-4°; 1598, in-24; trad. en angl., Cambridge, 1600, in-8°, et en allem., Anneberg, 1599, in-12. — Lelong donne ainsi le titre de cet ouvrage : *Ecclesiastes Salomonis paraphrasi illustratus*.

LXXVI. *Tractatus pius et moderatus de rerdexcommunicatione et christiano presbyterio*, Gen., 1590, in-4°; Lond., 1590, in-12.

LXXVII. *Cato censorius*, Gen., 1591, in-8°; réimp. avec les *Poëmata* en 1597, in-4°.

LXXVIII. *Homiliae in historiam passionis et sepulture Christi*, Gen., 1592, in-8°. — On remarque dans ces homélies beaucoup de dignité et de noblesse; tel est le jugement porté par M. Sayous.

- LXXIX. *Carmen epitaiphon G. Fa-bricio scriptum*, Gen., 1593, in-8°.

LXXX. *Ad tractationem de ministrorum Evangelii gradibus, ab Hadr. Soravida responsio*, Gen., 1593, in-8°. — Il paraît y en avoir une édit. antérieure.

LXXXI. *De controversiis in Cœnâ Domini nuper in Germaniâ renoratis*, Gen., 1593, in-8°.

LXXXII. *Homilia in historiam re-surrectionis Christi*, Gen., 1593, in-8°; trad. en franç. en 1598, selon Sénebier, ou même dès 1593, selon le Cat. de la bibl. de Leyde.

LXXXIII. *Carmen epitaiphon, roma-narum ac mosaïcarum legum collatio*, Basil., 1594, in-4°.

LXXXIV. *Les saints cantiques re-cueillis tant du V. que du N. T.*, trad. en français et mis en rime françoise, Gen., 1595, in-8°; 1598, in-8°. — Entreprise à la demande du Synode national de Montauban, ce recueil fut présenté à celui de Saumur, et adopté pour le culte domestique par celui de Montpellier.

LXXXV. *De controversiis in Cœnâ Domini dissert.* 1597, in-8°.

LXXXVI. *Ad J. G. Stuckium epistola, et pastorum et professorum genevensium responsio ad putidissimum et impudentissimum commentum monachorum sacrum nomen Jesu emnientium, de T. Besar obitu, ejusdem ac totius ecclesiae genevensis ad pa-pismum defectione*, Gen., 1597, in-8°; publ. la même année en franç.

LXXXVII. *Commentarii in Genesim*, Heidelb., 1606, in-fol. — Cité par le P. Lelong.

Sénebier mentionne encore *In clementem Puteanum sectae a pseudo-Jesu cognominata in gurgusto Dolensi patrem*, et *Epistola ad Buchananum*, dont il n'a pu découvrir la date. Le premier de ces écrits a été publié par Melchior Adam dans sa Vie de Béze; c'est une très courte pièce de vers.

Selon la Bibl. du P. Lelong, Béze est l'auteur de *Horenga habita in monasterio Cluniacensi*, die 3 aprilis 1566, ad reverendissimum cardinalē de Lotharingia, 1566, in-8°, ingé-

nieuse satire réimp. dans les Mémoires de Condé.

Le catal. imp. de la Biblioth. nationale attribue à Béze : *Ruardi Tap-part Enchusiani, hereticae prorita-tis inquisitoris, apotheosis*, publié sous le pseudonyme de *Gratianus Verus*, sans nom de lieu, 1538, in-4°; Franck., 1643, in-12; — Du Verdier, une Réponse au premier livre de *Mathiæt de Launay, prêtre, e' Henri Pennetier, nauquères ministres*, sans autre indication; — Bailliet, *Le Réveille-matin des François* (Voy. I, 256); enfin quelques bibliographes le disent auteur du pamphlet : *De furoribus gallicis, horrendâ et indi-gnd amiralitii Castillionei, nobilium atque illustrium virorum cœde vera et simplex narratio* (Edinb., 1573, in-8°; trad. en franç. s. l., 1573, in-8°), publié sous le pseudonyme d'*Ernestus Varamundus Frisius*, et attribué par d'autres à *François Hotman* ou à *Hubert Languet*, comme aussi du *Recueil des choses mémorables arrivées en France sous le règne de Henri II, François II*, etc. s. l., 1598, in-8°; que d'autres restituent à *François Hotman* ou à *Jean de Serres*.

Béze avait écrit, en outre, un traité *De jure magistratum circâ sacra*, qu'il supprima sans hésiter, les magistrats de Genève lui ayant témoigné qu'ils le trouvaient incompatible avec leurs principes sur la discipline ecclésiastique. Senebier regrette qu'il ait cru devoir supprimer également, pour l'insérer dans d'autres traités, son *Dialacticon de veritate, materid atque substantid corporis et sanguinis Christi in eucharistiâ*. C'était, dit-il, un de ses meilleurs ouvrages.

Les Actes du synode de Lyon, en 1563, nous apprennent qu'on l'avait prié de mettre par écrit, en latin et en français, les causes de nullité contre le concile de Trente et de les envoyer à Paris afin que les ministres qui étaient en Cour les présentassent au roi. Nous n'avons retrouvé aucune trace de cet écrit dans les bibl. de Pa-

ris; mais nous avons remarqué dans le vol. 837 de la *Collect. Dupuy*, parmi beaucoup d'autres pièces dont nous aurons à parler, deux épigrammes de Béze, dont une en grec, contre le clergé romain, datée de 1548.

Béze travailla avec *La Foye*, *Jean Jaquemot*, *Simon Goulard* et *Bertram*, à une traduct. de la Bible qui parut à Genève, en 1588, sous trois formats.

Outre un grand nombre de lettres, on conserve à la Bibl. de Genève (N° 15) une nombreuse collection msc. des Sermons de Béze. M. Sayous, qui a pu en prendre connaissance, affirme qu'il y prodigue les invectives, que ses expressions sont âpres et passionnées, son style lâche et négligé; on regrettera peu, en conséquence, qu'ils n'aient pas vu le jour.

Enfin le Catalogue de l'ancien indique, comme existent à Montbéliard, un msc. précieux de Béze, mais sans donner d'autre indication. M. Frey, théologien, à qui nous nous sommes adressé pour avoir des renseignements à ce sujet, nous a appris que le seul msc. de Béze à la Bibl. publique de Montbéliard est une copie, faite en 1640 par *Hugues Bois-de-Chesne*, des Psaumes de David mis en rimes françoises par Clément Marot et Théodore de Béze, et qui avait anciennement appartenu aux princes de Montbéliard.

BIA (N. 9), de Montauban, nous offre l'exemple d'un des mille moyens peu honorables que le clergé catholique mettait en œuvre pour opérer des conversions; c'est à ce titre qu'il mérite une place dans notre ouvrage. Montauban ayant été privée de son académie, le père de Bia, qui ne voulait pas laisser son fils sans instruction, le plaça chez les Jésuites. L'enfant ayant commis une faute, ses maîtres lui offrirent de l'exempter du châtiment qu'il méritait, s'il consentait à se faire catholique. Après bien des refus, il finit par céder à la contrainte morale qu'on exerçait sur lui,

et on lui fit signer un acte d'abjuration que l'on tint secret, parce qu'on craignait que, l'affaire ébruitée, les Protestants de Montauban ne retiraient leurs enfants du collège. On exigea même de lui la promesse de se taire sur tout ce qui s'était passé. Bia continua donc à assister au prêche, et ses études classiques terminées, il se rendit à Puylaurens pour suivre les leçons de théologie. Un motif inconnu engagea le syndic provincial, auquel il se présenta pour être reçu ministre, à différer sa réception jusqu'à l'année suivante. Ce fut le moment que ses anciens maîtres choisirent pour lui rappeler un engagement qu'il avait probablement oublié depuis longtemps. Sur son refus de faire profession publique de la religion romaine, les Jésuites le firent en jugement, en 1683; mais quelque passionné qu'il fut, le parlement de Toulouse n'osa pas valider un acte évidemment arraché par une violence morale; aussi ne condamna-t-il Bia qu'au bannissement au lieu de lui appliquer les peines portées contre les relaps.

BIET (JEAN), de Paris, réfugié à Berlin. En 1686, Biet soumit à Frédéric-Guillaume un projet pour l'établissement dans sa capitale d'une grande manufacture d'étoffes de soie. Non-seulement l'électeur l'approuva, mais il avança à Biet une somme de 5,000 écus, et le chargea de faire venir à ses frais de la Hollande et de la Suisse les plus bonnées et les plus probes d'entre les ouvriers en soie réfugiés. Le prince fit plus encore, il assigna à Biet un emplacement près de la porte de Leipzig pour sa manufacture et lui fournit tous les matériaux de construction. En 1690, cette fabrique passa par concession à *Pierre Massonneau*, réfugié de Lyon, sous l'habile direction de qui la fabrication de toute sorte d'étoffes de soie, depuis le brocart jusqu'aux gazes les plus légères, prit un rapide essor. Le succès constaté éveilla la concurrence. *Pierre Bourguignon*, *David Girard*, de Metz, *Pierre Mi-*

chelet, associé à *Daniel Hian*, *Pierre Baudouin* avec ses fils *Henri* et *Jacob*, *Duchesne*, les frères *Bardin*, *Fetting*, entreprirent à leur tour de mettre en œuvre les soies fournies par les plantations de mûriers que les réfugiés avaient établies à Francfort, Peitz, Cöpenick, Potsdam, Spandau, Berlin, sous la surveillance de *Jean Logier*, *Pierre Bourget*, *Vacher*, *Merle*, *Bourrie*, *Pierre Franceson*, *Gilson*, *Pont*. Vers le même temps *Des Aguliers*, de La Rochelle, obtint une concession pour une fabrique de velours qui ne put prospérer, malgré les encouragements de l'électeur. *Madeleine d'Yvoi* fut plus favorablement traitée par la fortune; cependant ce sont les maisons pour le commerce des soieries qui réussirent le mieux. *Jean Perrault*, de Châlons-sur-Saône; *Burgeat*, de Champagne, *Jean Couliez*, *Pierre Caquot*, de Champagne, *Pérard*, de Vassy, *Louis Mangin*, de Metz, ouvrirent de vastes magasins d'étoffes de soie qui trouvèrent bientôt un débouché assuré dans la Pologne et la Russie.

BIGNON (PHILIPPE), gentilhomme de Bretagne, réfugié à Genève, où il enseignait l'hébreu vers 1562. Plus tard il rentra en France et s'établit à La Rochelle. En 1609, il fut appelé à Saumur comme professeur d'hébreu. Colomès ne mentionne aucun ouvrage de lui.

BIGOT, nom d'une famille de Bourges dont *La Thaumassière* et *Catherine*, dans son *Nobiliaire du Berry*, parlent comme d'une des plus considérables de la province. Cette maison, divisée en un grand nombre de branches qui s'établirent dans le Berry, la Bretagne, l'Orléanais, le Vendômois, la Touraine, l'Isle-de-France et la Holland, reconnaissait pour chef *Michel Bigot*, anobli par Charles V.

Selon leur habitude, les généalogistes nous fournissent des indications trop vagues pour que nous puissions décider, avec quelque certitude, si ces différentes branches ont toutes professé la religion protestante; pour

quelques-unes seulement, le doute n'est pas possible : nous entendons parler de celles qui descendaient de *Nicolas Bigot, seigneur des Marais*, conseiller du roi et procureur-général au grand conseil, qui vécut vers 1570, et laissa huit enfants. L'aîné, *François*, mourut en bas âge, ainsi que le cinquième, nommé *Jean*, et une fille appelée *MARGUERITE*. Le second, *JACQUES*, fut la souche de la branche de Gournay. Le troisième, *ANDRÉ*, exerça la profession d'avocat au parlement de Paris. Le quatrième, *NICOLAS*, fonda la branche de La Honville. Le sixième, *ELIE*, sieur de Roitay, né le 15 sept. 1567, avocat au grand conseil et aïeun de l'église de Paris, fut député à plusieurs synodes nationaux par la province de l'Isle-de-France. La huitième, *MARTHE*, épousa Michel Boucher, avocat au grand conseil, à la mort duquel elle convola en secondes noces avec *Henri Charmolue*, lieutenant général à Noyon.

I. BRANCHE DE GOURNAY. Jacques Bigot, sieur de Gournay, conseiller et procureur-général au grand conseil, épousa *Catherine Bongars*, dont il eut : — 1^e *NICOLAS*, sieur des Roches, que sa femme *Élisabeth Gourde* rendit père de deux enfants, *Louis* et *JUDITH*; — 2^e *JACQUES*, sieur de Gournay, maître d'hôtel ordinaire du roi, qui eut de *Marie Charles*, fille de *Jean Charles*, secrétaire de la chambre du roi, *ABEL Bigot*, reçu pago de la petite écurie, en 1653; — 3^e *MARIE*, femme de *Jean Hilaire*, sieur de Meudonnier; — 4^e *CATHERINE*, mariée à *Nicolas de Ramboüillet*, conseiller et secrétaire du roi.

II. BRANCHE DE LA HONVILLE. *Nicolas Bigot, sieur des Marais et de La Honville*, né le 15 nov. 1558, intendant et contrôleur-général des gabelles de France, fut pourvu, en 1588, d'un office de conseiller secrétaire du roi, et nommé, en 1593, conseiller secrétaire des finances, en récompense de ses services. En 1613, Louis XIII lui donna le titre de secrétaire ordinaire

de sa chambre, et, l'année suivante, il le fit entrer au conseil d'Etat. Il avait épousé, en 1588, *Marie Garault*, fille de *François*, sieur de Bourneville, receveur-général des finances à Orléans, et de *Marie Bongars*. Sa femme étant morte, il se remaria avec *Hélène Guyomar*, d'une famille noble de Bretagne. Du premier lit naquirent : — 1^e *NICOLAS*, qui suit; — 2^e *JÉRÔME*, né en 1593, dont la destinée est inconnue; — 3^e *JACQUES*, souche de la branche de La Rainville; — 4^e *MARIE*, née en 1590 et mariée à *Job Cosse*, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, et plus tard conseiller secrétaire; — 5^e *FRANÇOISE*, née en 1592, femme de *Théodore Bazin*, conseiller du roi et trésorier provincial des guerres à Metz; — 6^e *ANNE*, née en 1598, femme du sieur de *Chenaille*; — 7^e *SUSANNE*, née en 1600, mariée à *Hector Vallée*, sieur de Mérouville, conseiller du roi et contrôleur-général de l'ordinaire des guerres. Du second lit vint *PHILIPPE*, auteur d'une branche qui s'établit en Bretagne et s'éteignit au 3^e degré.

Nicolas II, sieur de La Honville, né le 15 août 1589, intendant et contrôleur des gabelles de France, fut pourvu, en 1606, d'un office de conseiller secrétaire du roi. Il épousa, en 1618, *Anne Sarrau*, dont il eut : — 1^e *NICOLAS*, seigneur de La Honville; — 2^e *ISAAC*, réfugié en Hollande; — 3^e *CLAUDE*; — 4^e *ANTOINETTE*, mariée à *Henri de Louvigny*, conseiller secrétaire du roi; — 5^e *CATHERINE* ou *CHARLOTTE*, qui fut la femme d'*Auguste Galland*, sieur de Frières, et se rendit tristement célèbre par ses galanteries; — 6^e *ANNE*, épouse de *Pierre Tallemaut*, sieur de Bonneau; — 7^e *MARIE*.

III. BRANCHE DE LA RAINVILLE. *Jacques Bigot*, né le 4 mars 1593, contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, fut nommé intendant des finances de l'armée, le 30 déc. 1635, et honoré, le même jour, de la dignité de conseiller d'Etat. Il avait épousé, le 20 janvier 1621, *Madelaine Du Caudal*,

filie d'*Isaac*, seigneur de Fontenailles, conseiller secrétaire du roi, et de *Catherine de Launay*. Il en eut plusieurs enfants : 1^e *JACQUES*, qui suit ; — 2^e *ISAAC*, sieur de Morogues ; — 3^e *JEAN* ; — 4^e *PIERRE*, auteur de la branche de La Touane ; — 5^e *MARIE* ; — 6^e *CATHERINE* ; — 7^e *MADELAINE*, mariée à *Louis Le Mercier*, seigneur de Griguy et de La Norville.

Jacques II, sieur de La Rainville, contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, conseiller du roi, épousa, en 1667, *Catherine Monceau*, fille de *Jacques*, seigneur de L'Estang, qui le rendit père de trois enfants : *NICOLAS*, *PIERRE* et *MADELAINE*. Le second, *Pierre*, sieur de Villandry et de Morogues, né le 15 déc. 1676, se réfugia en Hollande où il épousa, le 16 fév. 1707, *Frédérique - Antoinette - Albertine de Gendt*. Son fils, *JACQUES-ADRIEN-ISAAC*, né à Utrecht, le 16 mai 1709, s'est rendu célèbre. Entré au service comme capitaine de cavalerie, il fut nommé successivement major, colonel, premier lieutenant des gardes-du-corps, gentilhomme de la chambre, grand échanson de la princesse d'Orange, lieutenant général de cavalerie, gouverneur de Willerstadt et de Klundert, capitaine des Cent-Suisses, grand-maitre de la maison du prince d'Orange. On lui doit un *Essai de tactique de l'infanterie* (Amst., 1761, 2 vol. in-4°). Il mourut à La Haye en 1775, laissant de sa femme, *Françoise Herbert*, sept enfants : 1^e *CHARLES*, né en 1743, député aux États-Généraux ; — 2^e *FRANCOIS-ADRIEN*, né en 1744, député aux États-Généraux et chambellan de la princesse d'Orange ; — 3^e *JEAN-GUILAUME*, né en 1746, colonel de cavalerie et premier écuyer du prince d'Orange ; — 4^e *WILHELMINE-ÉLISABETH*, née en 1758, mariée à Guillaume de Schuylenburg ; — 5^e *ANTOINETTE-FRANÇOISE*, née en 1759, mariée, en 1763, à *Henri de Lannoy* ; — 6^e *CAROLINE-DIANE*, née en 1747, mariée à Georges de Randivycck ; — 7^e *HÉLÈNE-MADELAINE*, née

en 1747, mariée à George de Randivycck.

IV. BRANCHE DE LA TOUANE. *Pierre Bigot*, seigneur de Saint-Pierre, conseiller du roi et contrôleur au régiment des gardes suisses, épousa, en 1664, *Anne Bidé* [peut-être *Béde*], fille d'*Olivier*, sieur de Pommeuse, et d'*Élisabeth de Louvigny*. Ils eut cinq enfants, *PIERRE*, *JACQUES*, *PAUL*, *OLIVIER*, *ISAAC*, et *ANNE-ÉLISABETH*, qui paraissent être restés en France et avoir changé de religion.

BIGOT (GILLES), docteur en théologie de Caen, fut un sectateur des opinions nouvelles. En 1558, l'évêque de Bayeux défrota trente propositions avancées par Bigot dans ses sermons, au jugement de la Sorbonne, qui les condamna comme hérétiques. Voici les plus remarquables : L'Église n'est point édifiée sur saint Pierre, mais sur J. Ch. seulement. — Les clefs non seulement sont promises à Pierre, mais aussi bien aux autres apôtres. — Manger et boire la chair et le sang de J.-Ch. n'est autre chose, sinon croire qu'il a pris nature humaine, et qu'il est notre seul médiateur, et qu'il a souffert et enduré pour nous. — Abraham a été seulement justifié par la foi, et non seulement lui, mais nous, sans œuvres. — Nous sommes tous prêtres. — Il n'y a gens plus ennemis de l'Évangile que les prêtres. — Le prêtre ne remet point le péché ; mais par sa bouche il déclare seulement que nos péchez nous sont pardonnés.

Jean Bigot, de la même province et ancien de l'église de Rouen, fut condamné à mort, en 1562, parce qu'il refusa de livrer ses collègues du consistoire aux vengeances du parlement.

BIGOT (N.), de Pousanges, martyr. Ce bourg du Poitou, qui appartenait à une famille réformée, avait possédé longtemps une église florissante ; mais la conversion de son seigneur, le marquis de Toucheprès, avait fourni au gouvernement un prétexte pour y interdire la célébration du culte. Malgré les soins de l'intendant Foucault, ac-

tivement secondés par le seigneur de Pousanges, la majorité des habitants continuait cependant à professer la religion évangélique. Le 24 janv. 1687, à l'instigation de Bigot, ils résolurent de tenir dans les environs une assemblée religieuse; malheureusement ils furent découverts et, attaqués par un corps de troupes, ils durent se disperser en toute hâte, laissant entre les mains de Foucault quatre prisonniers, au nombre desquels était Bigot. A la nouvelle de cette infraction à l'édit révocatoire, Louvois furieux écrivit coup sur coup à l'intendant pour lui enjoindre d'instruire sur-le-champ le procès des prisonniers, de faire raser les châteaux et les maisons des coupables, et « d'accabler de troupes les lieux dont les habitants avaient assisté au prêche. » En face de la mort, les quatre prisonniers faillirent un instant; ils demandèrent grâce en promettant de vivre à l'avenir en bons catholiques. Louvois fut implacable, et, sur de nouveaux ordres de lui, Bigot, qui avait rempli les fonctions de ministre, fut condamné à être pendu, le 22 fév. 1687. Lorsqu'il eut perdu tout espoir, il « reprit ses erreurs, » et, raconte Foucault, il marcha au supplice en chantant un psaume; mais sa voix était si faible qu'elle ne put dominer le bruit de la foule. « Il n'a accusé aucun gentilhomme, ministre, ni aucune personne de marque, » ajoute l'intendant d'un ton de regret. Deux de ses compagnons de captivité, Jean Tissieu et Pierre Albert, furent condamnés aux galères perpétuelles; le troisième, Antoine Chassot, au bannissement à perpétuité. Louvois trouva la sentence trop douce et taxa d'indulgence coupable le fameux convertisseur du Béarn !

BILLET (PIERRE), qualifié de français et calviniste dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, est auteur d'une trad. en vers du cxix^e psaume, publiée sous ce titre : *Psalmus CXIX versus heroicis expressus*, Gen., 1590, in-8°. — Une lettre de

F. Billet, adressée à Théodore de Bèze, en date du 6 juin 1601, et conservée parmi les mss. de la Bibl. de Genève, nous apprend qu'une famille de ce nom était alors établie à Hanau, où existait, dès cette époque, une nombreuse colonie de réfugiés français. Selon les Thèses de Genève, parmi lesquelles on en trouve une qu'il soutint, ce Frédéric Billet était belge, c'est-à-dire probablement de la Flandre française.

BILLING (SIGISMOND), fils de Jean-Daniel Billing, bourgeois de Colmar, et d'Anne Waibel, né le 21 sept. 1742, mort le 25 déc. 1796.

Issu d'une famille suédoise qui s'était établie en Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans, Sigismond Billing n'oublia jamais qu'il descendait de ces vaillants guerriers qui, sous les ordres de Gustave-Adolphe, avaient assuré en Allemagne le triomphe de la liberté religieuse, et toute sa vie il se montra digne de cette origine par sa tolérance et sa piété. Comme il annonça de bonne heure d'heureuses dispositions, ses parents le destinèrent au ministère ecclésiastique et l'envoyèrent, en 1760, faire ses études à Tübingue. Il rapporta de cette université célèbre cet amour de l'étude et des lettres qui embellit sa vie et qui le lia avec l'illustre Pfeffel d'une étroite et constante amitié.

De retour dans sa ville natale, à l'âge de vingt-quatre ans, Billing fut appelé à remplir les fonctions de prédicteur dans le comté de Horburg, fief qui relevait alors de la principauté de Montbéliard. En 1772, il fut nommé co-recteur, et deux ans plus tard, recteur du gymnase de Colmar. Choisi, en 1789, pour pasteur de sa ville natale, il sut mettre dans toute sa conduite tant de fermeté, unie à tant de prudence, que non-seulement il échappa à la proscription qui, en 1793, frappa ses collègues aussi bien que les prêtres catholiques, quoiqu'il n'eût pas craint d'exposer sa vie pour sauver la tête mise à prix d'un de ces der-

niers, qui dans d'autres temps s'était montré peu tolérant ; mais qu'il fut même chargé, comme bibliothécaire, de classer dans la bibliothèque de la ville les riches dépouilles des couvents. Ce fut au milieu de ces occupations, auxquelles il apportait un zèle extrême, que la mort le surprit.

Billing avait été toute sa vie profondément attaché aux franchises municipales et aux libertés provinciales garanties par les traités qui ont cédé l'Alsace à la France. Il avait fait du droit public une étude particulière, et il ne laissait échapper aucune occasion de revendiquer ces franchises méconnues ou d'en déplorer la violation. Aussi avait-il fondé, dans le but d'entretenir chez ses concitoyens l'amour et le culte des libertés municipales, seule base solide, selon lui, d'un gouvernement libre, un recueil périodique, *Der Patriotische Elsasser* (1776-1777), dont le titre indique suffisamment l'esprit. Dans les articles qu'il y a publiés, il a déployé une érudition historique si étendue et si profonde, qu'au dire des jurisconsultes, on les cite comme autorités chaque fois qu'il s'élève devant les tribunaux du pays quelque question de droit public, de délimitation ou de juridiction reportant à l'époque où l'Alsace était sous la domination autrichienne.

A cet ouvrage, les auteurs des Antiquités de l'Alsace ajoutent ce qu'ils appellent une histoire abrégée de l'Alsace. Ils veulent parler sans aucun doute d'un livre publié sous le titre : *Geschichte und Beschreibung des Elsasses und seiner Bewohner von den ältesten bis in die neuesten Zeiten*, Basel, 1782, in-8° ; mais ils ne qualifient pas cet écrit d'une manière exacte. C'est plutôt une géographie élémentaire, évidemment destinée à l'enseignement. L'auteur donne la description topographique du Sundgau, de la Haute et de la Basse-Alsace, et des dix villes impériales, rattachant à chaque localité les événements historiques dont elle a été le théâtre.

L'église de Colmar, qui a témoigné au pasteur Billing sa reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus, en plaçant son portrait dans la salle du consistoire, lui doit aussi une édition rajeunie du livre de cantiques publié à Colmar sous le titre : *Colmarisches verbesserter Gesangbuch mit einem Anhange von Gebeten*, 1781, in-8°.

A ces divers écrits, nous devons ajouter *Kleine Cronick von Colmar*, *Mülhauser Cronick*, et une *Histoire de la réformation à Colmar*, restées toutes trois mss. Aucun des sermons de Billing n'a non plus été publié ; on sait seulement qu'il inclinait vers les sentiments du célèbre *Philippe-Jacques Spener*, son compatriote, et que ses prédications se distinguaient par la pureté de la doctrine comme par l'austérité de la morale.

Billing avait épousé, le 8 fév. 1773, *Anne-Marguerite Schwartz*, fille de *J. G. Schwartz* et de *Marguerite Danner*, jeune demoiselle riche et belle, non moins remarquable par son instruction que par sa piété et la gravité de ses mœurs. De ce mariage naquirent huit enfants. Un fils et une fille moururent jeunes ; l'aînée des filles épousa *Smerber* de Mulhouse ; la seconde, *Osterried* de Strasbourg, négociant à Moscou. Les quatre autres fils reçurent les noms de *Sigismond*, qui suit ; *André*, que son père destinait à le remplacer dans la chaire évangélique, mais que les circonstances forcèrent à embrasser une autre carrière, et qui se noya dans la Saale au moment où il venait de terminer ses études médicales à Iéna ; *Daniel*, qui entra dans le commerce ; *Georges*, bien connu de toutes les personnes ayant à cœur la propagation des Ecritures.

Sigismond Billing, né à Colmar le 30 oct. 1773, suivit la carrière des armes. Il fit ses premières études à l'école militaire de Colmar. Lorsque la Révolution éclata, il en embrassa la cause avec ardeur et courut combattre à la frontière sous les généraux Beurnonville et Dampierre. Le général

Renaud lui offrit, peu de temps après, le grade d'adjudant-général ; mais il le refusa, et fut nommé, en 1792, commissaire des guerres. Il assista à la bataille de Nierwinde, aux sièges de Dunkerque, de Maubeuge et de Landau. A la mort de son père, Billing rentra dans la vie privée et fonda à Paris une maison de banque.

Nommé, en 1813, lieutenant-colonel de la 3^e légion de la garde nationale de Paris, et appelé, en 1815, à la commander par suite de la démission de M. Ternaux, Billing prit une part considérable aux événements qui signalèrent la chute de l'Empire et les deux Restaurations. Son patriotisme bien connu et la libéralité de ses opinions décidèrent, en 1830, le général La Fayette à lui confier le commandement de l'état-major-général dans la nuit critique où la Cour des Pairs jugea les ministres de Charles X ; et lorsqu'il crut de son devoir de donner sa démission, il l'engagea lui-même à accepter les fonctions de secrétaire-général de la garde nationale, fonctions que sa dernière maladie le mit dans l'impossibilité de remplir. Il mourut au mois de septembre 1832, laissant plusieurs fils, dont l'aîné nous a fourni ces renseignements sur sa famille. Sa perte fut douloureuse pour l'église protestante de Paris, dont il était un des membres les plus zélés et les plus actifs. Choisir, dès l'origine, pour secrétaire par le consistoire de l'église de la Confession d'Augsbourg, il avait puissamment contribué au développement des institutions religieuses qui en dépendent, et surtout à la fondation d'écoles destinées à répandre l'instruction dans les classes laborieuses.

BILLON (CHARLES DE), fils aîné de Jean de Billon, sénéchal de la Marche. Déshérité par son père, qui ne pouvait lui pardonner son penchant pour les principes de la Réforme, menacé d'un procès pour cause d'hérésie, Charles de Billon alla demander un asile à l'Angleterre ; mais, à peine

appris-il la levée de boucliers de Condé, qu'il rentra en France et rejoignit le chef huguenot à la tête d'un corps de troupes. Selon un msc. du fonds Saint-Magloire, coté 164, il combattit à Moncontour, et fut envoyé en Allemagne pour solliciter des secours. Cette dernière circonstance prouve qu'il jouissait dans le parti protestant d'une certaine considération ; il est d'autant plus étrange que les historiens ne fassent aucunement mention de ce chef ni sous son nom de Billon, ni sous celui de la terre qu'il possédait. D'après un msc. de l'Arsenal (*hist. 747*), ce fief s'appelait La Couche ; dans le msc. de St-Magloire, nous avons la La Tousche, et cette orthographe nous semble préférable.

Le nom de La Tousche, il est vrai, se rencontre plusieurs fois dans l'histoire de nos troubles religieux, mais avec des détails qui ne permettent pas de supposer qu'il s'agisse du fils du sénéchal de la Marche. Ainsi, nous trouvons un capitaine *La Tousche*, dit le jeune, frère, sans doute, d'un autre *La Tousche*, tué à Arnay-le-Duc, guerroyant, en 1574, dans la Normandie, sous les ordres de Montgommery. Accompagné de *Chauvigné-Bois-Front* de l'Anjou, de *Montmartin* de Bretagne, de *Du Touchet* et de *Soy*, il se saisit de Domfront, dont le château avait été surpris par René et Ambroise *Le Hérissey*. Appelé ailleurs par les nécessités d'une lutte inégale, il y laissa pour commandant ce même Ambroise qui, secondé par *Jacques de Clairay-Guichamont*, lieutenant de la compagnie de Montgommery, repoussa violemment les attaques des Catholiques. La Tousche rentra plus tard dans la ville, mais pour son malheur. Matignou le fit pendre, malgré la capitulation signée avec Montgommery. Charles de Billon eut une fin également malheureuse, mais il ne périt ni par le fer ni par la corde ; il se noya en passant la Seine près de Chaillot. — Parmi les capitaines qui suivirent Condé dans son expédition d'Angers figure auss

du *La Tousche* qui commandait alors un régiment d'arquebusiers à cheval, et qui se distingua plus tard à la défaite du Tiercelin, où il fut blessé à la jambe. Celui-ci pourrait être un des fils cadets de Charles de Billon, sur lesquels les mss. cités ne nous fournissent aucun renseignement. — Un autre *la Tousche* fut député par le Poitou à l'Assemblée des six provinces tenue à La Rochelle en 1616. Nous aurons l'occasion de parler encore de quelques autres protestants du même nom.

Des trois fils, *JACQUES*, *PIERRE* et *GASPARD*, que Charles de Billon laissa de son mariage avec *Marie de Chastelus*, le premier seul est un peu connu.

Jacques de Billon, sieur de *La Prugne*, sénéchal de la Marche, servit comme lieutenant dans la compagnie du vidame de Chartres. Le msc. de St-Magloire assure qu'il se convertit sur son lit de mort. Il avait épousé *Fulvie de Vendôme*, fille naturelle de *François de Vendôme*, qui le rendit père de trois fils et de quatre filles. *Moyse*, le second des fils, sieur de *La Tousche*, gagna la faveur de Richelieu par les services qu'il rendit pendant le siège de La Rochelle où il fut employé comme contre-amiral. Le troisième, *Jérémie*, sieur de *La Prugne*, né en 1677, embrassa tout jeune la carrière des armes, et se signala dans plusieurs occasions, notamment au siège d'Amiens où Henri IV le créa maréchal de camp au régiment de Néréstan. Il mourut, en 1617, à Entrains, qu'il venait de remettre sous l'héritage du roi. Selon le msc. de St-Magloire, il a écrits sur l'art militaire. De son mariage avec *Nicole de Roux*, dame de Biard, naquirent *Guillaume*, *Moyse*, assassiné à Marseille, et *Marie*. L'aîné des trois frères, nommé *Gilbert*, sieur de *La Tousche*, fut marié deux fois. Il ne laissa pas d'enfant de sa première femme *Anne Faucher*. La seconde, *Anne Bouchereau*, lui en donna cinq, dont deux seulement pa-

raissent lui avoir survécu : un fils, *CHARLES*, sieur de *La Tousche* et de *La Mottaye*, et une fille *MARIE*, femme du sieur *Du Bouchet*, gentilhomme du Perche. Quant aux filles de *Jacques de Billon*, qui s'appelaient *ANNE*, *MARIE*, *JEANNE* et *FRANÇOISE*, la seconde épouse *Marquis de Pontoise*, sieur de *La Romanerie*, d'une famille protestante comme la sienne, et lui donna un fils qui reçut le nom de *PIERRE*.

Nous ne prendrons pas sur nous de décider si c'est d'un des trois fils de *Jacques de Billon* que descendait *François Billon*, sieur de *La Chambre*, dont il est question dans le Mercure galant (janv. 1686) au sujet des prodiges de conversions opérés à Alençon. L'intendant de la généralité ayant reçu l'ordre de signifier aux protestants de cette ville « les dernières volontés du royaume », illes assembla à l'hôtel-de-ville, et après leur avoir fait sentir « la bonté vraiment paternelle » de S. M., qui ne voulait plus souffrir leur religion dans son royaume, il les engagea à lui faire connaître promptement leur résolution. Billon prit la parole au nom de tous et protesta qu'ils n'avaient « d'autre sentiment quo de vivre et de mourir dans leur foi ». Sa déclaration fut châvement appuyée par un autre gentilhomme nommé *Dormans*; mais à peine l'assemblée dissoute, presque tous ces nobles, si résolu, coururent chez l'intendant, pour lui promettre de se convertir. Cependant une grande agitation, que le Mercure appelle un saint mouvement, se répandit dans la ville. Tous les fonctionnaires s'établirent convertis à l'envi; aucun cependant ne déploya plus d'activité que le ministre apostat *Larpent*, si ce n'est toutefois l'échevin *Beschênes*. Les moyens qu'ils employèrent furent si persuasifs que prêtres et moines « furent accablés par la quantité d'abjurations ». Billon fut un des premiers à donner l'exemple. « Il abjura de si bonne foi, dit le Mercure, que le dimanche suivant, s'étant trouvé à l'inhumation de M. de

La Rue, chirurgien, son beau-père, pareillement nouveau converti, il donna au corps de l'eau bénite, alla à l'offerte et entendit la messe à genoux ayant toujours les mains jointes. » Si tout s'était passé comme le raconte le Mercure, nous ne comprendrions pas que Benoît eût donné à Billon une place dans sa liste des persécutés (1). — Un autre Billon, de Limoges, y figurerait à plus juste titre. Ne s'étant pas découvert devant une procession, il fut assailli par la populace dans sa maison qui fut saccagée. C'était en 1562, il est vrai, et la liste en question ne remonte pas aussi haut ; mais pourquoi Crespin garde-t-il le silence sur ce Billon, de même que sur un nommé *Vatanquette*, qui fut pendu vers ce temps, parço qu'il avait sonné la cloche pour le prêche ? Crespin n'aurait pas manqué de les inscrire l'un et l'autre dans son Martyrologe, s'il avait eu connaissance du fait. Que d'autres tortures, que d'autres violences, que d'autres erimes, dont les Protestants ont été les victimes, et qui sont aujourd'hui couverts des voiles de l'oubli !

BIMARD (PIERRE DE), capitaine de cent chevau-légers et gouverneur de Châtillon-sur-Loing, né à Auduze vers 1533. De bonne heure Bimard commença à porter les armes. En 1579, étant sorti de Nismes avec Bouillargues à la tête d'un corps de troupes, il fut attaqué et défait par le grand-prieur d'Angoulême. L'année suivante, Henri III lui donna le commandement de Châtillon-sur-Loing. Il mourut en 1593, laissant deux fils, nommés JEAN et PIERRE.

L'aîné fit ses premières armes dans la compagnie d'ordonnance du marquis de Saint-André. En 1621, il prit le parti de Rohan, qui le nomma mestre-de-camp d'un régiment d'infan-

(1) Depuis que cet article est écrit, nous avons trouvé dans l'ouvrage de M. Burn la mention d'un Jean de Billon, membre de l'église de la Savoie; cela n'est propre qu'à nous confirmer dans nos doutes touchant la véracité du Mercure.

terie et l'envoya au secours de Montauban. En 1622, le général en chef des Huguenots lui donne commission pour commander les gens de guerre qui sortiraient de Nismes afin de marcher à l'ennemi. Selon Ménard, Jean de Bimard était un homme distingué par sa valeur, et il avait donné des preuves certaines de sa fidélité à la cause protestante. Néanmoins les ennemis que son mérite lui avait attirés, l'accusèrent auprès de Rohan de traiter secrètement avec le roi de la reddition de Nismes et d'autres places du Languedoc. Prétant trop facilement l'oreille à leurs calomnies, le due commit l'avocat Jacob Roquette pour procéder contre lui, en lui adjoint comme assesseurs Daniel Besson, avocat et premier consul de Nismes, et cinq autres avocats à son choix. Bimard fut arrêté avec Jacques de Poitrin de Florencourt, autre capitaine qui se trouvait impliqué dans la même accusation. Ce dernier fut relâché après le premier interrogatoire, et tout le poids des poursuites retomba sur Bimard. La seule preuve que l'on put produire contre lui, était une lettre du président Fauré au conseiller Galepin, où il lui annonçait que Bertichères avait offert de servir le roi et que Bimard le ferait aussi. Ce fut sur un indice aussi faible que le malheureux capitaine fut mis en jugement. La question lui arracha l'aveu que Bertichères avait essayé de l'attirer dans le parti du roi, mais il ajouta qu'il avait repoussé toutes ses avances. Il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place du château avec confiscation de tous ses biens. Il écouta d'un air serain la lecture de cette sentence et demanda qu'on lui envoyât des ministres pour l'assister à sa dernière heure. On chargea de cette pénible mission Massouerain et Claude Rosselet, entre lesquels il marcha au supplice, en protestant par serment de son innocence. A la requête de sa veuve, Marguerite de Favier de Festic, cette condamnation fut annulée en 1623, et sa

mémoire rétablie. Entre autres enfants, il laissa : 1^e HENRI, capitaine au régiment de Montpezat, et plus tard colonel d'un régiment de milice, qui épousa à Nismes, en 1631, Louise de Courniaret ; 2^e FRANÇOIS, capitaine d'infanterie.

Son frère Pierre servit également dans les rangs des Protestants comme mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie à la tête duquel il passa sous les ordres de *Lesdiguières*. En 1597, au siège de Barraux, il commanda les pétardiers avec le sieur de *Suges*. En 1600, la paix ayant été conclue, il se retira à Nismes. En 1614, il assista à l'assemblée des Etats tenue à Lunel. En 1616, *Châtillon* ayant promis au duc de Savoie le secours de deux régiments, lui envoya ceux de Bimard et de *Fretton*. Rentré en France en 1618, Bimard reprit les armes en 1621, et leva un régiment d'infanterie dans lequel il donna des compagnies à plusieurs de ses parents, entre autres à François et à Jean de Bimard, seigneur de Sioules. Le supplice de son frère n'altera en rien son dévouement ; il continua à servir sous Rohan jusqu'en 1628, où il se signala particulièrement au siège de Sainte-Affrique. Il réussit à s'introduire dans la ville avec une partie de son régiment, et malgré la méintelligence qui éclata entre lui et le gouverneur *La Vacarese*, la place fut si vaillamment défendue que Condé dut en lever le siège. La paix signée, il retourna à Nismes, où la peste sévissait avec fureur. Pour échapper à la contagion, il se retira à Millau ; mais le fléau l'y poursuivit, et il y mourut avec sa femme au mois de sept. 1629. Il avait épousé, en 1616, *Marie de Farier*, fille de *Pierre de Farier*, seigneur de *Vestric*, et de *Marguerite de Barrière*, et il en laissa cinq enfants : 1^e JEAN, capitaine au régiment d'Auvergne, mort sans alliance ; 2^e ANNIBAL, qui continua la postérité ; 3^e MARIE, qui épousa *Pierre de Bimard*, son cousin, puis *Jean de Chambon*, sieur de Saint-Jean, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Anduze ; 4^e MARTHE, dont on ignore la destinée ; 5^e CATHERINE, qui se fit religieuse.

Annibal de Bimard, seigneur de Cuirol et de Frigolet, naquit à Nismes, le 15 août 1625. A l'âge de 12 ans, il assista à la bataille de Leucate, où il avoit suivi le sieur de *Vestric*, son oncle. En 1642, il se trouva au siège de Perpignan. Nommé capitaine au régiment d'Anduze en 1644, il passa avec le même grade dans celui de Montpezat en 1654, et la même année le roi le choisit pour un de ses aides de camp. Une affaire d'honneur l'ayant obligé à sortir du Languedoc, il se retrouva, en 1656, à Orange, où il passa 24 ans. Fatigué de son exil, il acheta l'autorisation de rentrer dans les états de Louis XIV au prix d'une abjuration. Le roi fut si charmé de cette démarche, qu'il lui accorda, en outre, une pension. Il mourut à Orange le 28 juillet 1698. Il avait été marié deux fois : en 1665, avec *Olympe Drevon*, fille de *Jean Drevon* et de *Catherine Favier*, et en 1677, avec *Gilette-Laure de Vesc*, fille de *Marius de Vesc* et de *Louise-Marie de Langes de Montmirail*.

BINDER (OTTON), de Bersch dans la Basse-Alsace. Chassé de sa cure à cause de ses prédications évangéliques, il se retira à Mulhouse, où *Auguste Krämer* travaillait à introduire la Réforme. « Mais, lit-on dans Ruchat, les magistrats ne pouvoient se résoudre à permettre aucun changement. Ils consultèrent donc trois ecclésiastiques de leur ville, vénérables par leur savoir et par la pureté de leurs mœurs, encore plus que par leur caractère, savoir : *Jacob Augsbourgher* [Augsburger], *Otton Binder* et *Bernhard Römer*, qui donnèrent leur sentiment par écrit. Le magistrat, l'ayant approuvé, ordonna que les enfants seroient batissez en langue vulgaire ; qu'on apprendroit à ceux qui vont à l'école à chanter les psaumes en allemand ; qu'on recevroit l'eucharistie sous les deux espèces, et qu'u lieu des matines, il y

suroit le matin sermons et prières. » Dès l'année suivante, la messe fut abolie et la réforme consummée. En 1526, Binder fut placé à la tête de l'église, sur la recommandation de Capiton, qui le tenait pour un « homme grave, fidèle, laborieux et faisant avec cœur ce qu'il faisait ». Vers le même temps on lui donna pour collègues J. Angspurger et Paul Seidensticker. Ce dernier avait été expulsé de Schlestadt comme partisan des idées nouvelles.

L'historien de Mulhouse, *Graf*, nous apprend que Binder vivait encore en 1552 et qu'il était alors fort avancé en âge. Il adressa, cette année même, à l'église évangélique de Mulhouse, dont on peut le regarder comme le père, une *Exhortation amicale* (*Fründliche Ermanung*) pour la mettre en garde contre la tentation de rentrer sous le joug des traditions humaines.

BINET (BENJAMIN) ne nous est connu que par son *Traité historique des dieux et des démons du paganisme, avec quelques remarques critiques sur le système de M. Bekker [auteur du Monde enchanté]*, Delft, 1696, in-12. Robert Watt lui attribue encore une *Oratio de Ecclesiā* (Lugd. Batav., 1689, in-4°).

BINNINGER, famille de Montbéliard, anoblie en 1573 par l'empereur Maximilien II.

Jean-Nicolas Binninger, fils du trésorier du prince de Montbéliard, né le 23 août 1628, se voua à la médecine, pour laquelle il avait un goût dominant. Après avoir terminé ses études classiques dans sa ville natale, il alla donc suivre pendant trois ans les cours de l'université de Râle; puis il se rendit à Padoue, où florissait depuis longtemps une école célèbre, et, riche des connaissances qu'il avait acquises non-seulement en Italie, mais à Montpellier, où il séjourna aussi quelque temps, il retourna à Râle, en 1652, soutint avec honneur une thèse *De Peste*, et fut reçu docteur en médecine.

Binninger exerce son art successivement à Montbéliard, à Bienne, à

Bâle. En 1639, le duc Léopold-Frédéric le rappela dans sa patrie et le nomma son premier médecin. En 1670, le duc Georges le choisit pour remplir la chaire de médecine au collège qu'il venait de fonder (1). Deux ans après, Binninger joignit à cet enseignement celui de la physique, et en 1674, celui de la botanique; mais, en 1676, les événements politiques ayant porté un coup mortel à l'université naissante, il se retira à Colmar. De retour dans sa ville natale en 1685, il y mourut dans le mois d'octobre 1692.

Outre différentes pièces manuscrites, telles que programmes, discours académiques, etc., qui sont aujourd'hui entre les mains de M. Durrenoy, un de ses descendants, on doit à Binninger un recueil de cinq cents observations qui a été publié sous le titre : *Observationum et curationum medicinum centuria quinque* (Montb., 1673, in-8°; Argent., 1676, in-8°). Haller fait assez peu de cas de cet ouvrage, dont l'auteur lui semble avec raison crédule et superstitieux; cependant il reconnaît qu'on y trouve ça et là des observations dont on peut tirer profit.

Jean-Nicolas Binninger avait épousé Anne de Lozéa, veuve du médecin

(1) Ses collègues étaient Balthasar Bischoff, docteur en droit, ainsi que Charles Baumer, l'un et l'autre d'origine allemande; Pierre Bequillard, d'ailleurs scooopou, et Frédéric-Melchior Barthol, pasteur et auteur de *L'école sainte ou familières instructions sur tous les points principaux de la foi chrétienne, sur tous les livres de l'écriture Sainte, sur la confession d'Augsbourg et touchant la personne de Luther*, Montb., 1678, in-12; 2^e édit., 1685. Ce dernier descendait apparemment de Daniel Barthol, ministre dans le comté de Montbéliard, puis à Sainte-Marie-aux-Mines jusqu'en 1590, et mort au service de l'église de Badonvilliers. Accusé en 1685 d'avoir prêché contre l'Eglise catholique, il fut arrêté par ordre du commandant français et enfermé dans le fort de Joux, où il passa un mois. Son livre fut brûlé par le maître du bûcher. Au sortir de sa prison, il se retira à Stuttgart, où il mourut en 1697. Nous ne savons quel lieu de parenté l'unissait à Vienot Barthol, pasteur et recteur de l'école latine de Montbéliard, mort en 1631, et connu par son *Grand catéchisme explicatif du petit catéchisme de Luther*, Moult, 1620.

Abraham Bourier, dit Grammont. Resté veuf, il se remaria, en 1681, avec la fille du conseiller *Perdriz*, dont il eut un second fils nommé *Léopold-Emmanuel*.

De son premier mariage était né, au mois d'octobre 1654, *Georges Binniger*, qui suivit aussi avec quelque réputation la carrière médicale. Après avoir terminé ses études à l'université de Bâle, où il prit le grade de docteur en 1678, *Georges Binniger* se fixa dans sa ville natale et se mit à pratiquer la médecine sous les auspices de son père. M. Duvernoy, auteur de *Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dès le XVI^e siècle* (Besançon, 1833, in-8°), dans lesquelles nous puisions la plupart de nos renseignements sur la famille Binniger, pense avoir quelque raison de croire qu'il alla remplacer son père à Colmar en 1685, et que c'est dans cette ville qu'une mort précoce l'enleva en 1687. Il avait épousé *Jeanne-Suzanne Titot*, qui le rendit père de J.-N. Binniger, plus tard procureur près le magistrat de Colmar. *Georges Binniger* a publié :

I. *Disputatio medica inauguralis de incubo*, Basil., 1678, in-4°.

II. *Index pathologicus theoreco-practicus omnium corporis humani morborum, cognitionem et curacionem alphabetico et tamen naturali ordine representans*, Moutisb., 1682, in-4°.

Fils cadet de *Jean-Nicolas, Léopold-Emmanuel Binniger* naquit à Colmar au mois d'août 1683. Son goût pour les sciences naturelles se développa de bonne heure, et il les cultiva avec tant de succès, qu'à l'âge de dix-neuf ans il fut en état de prendre le degré de docteur en médecine à l'université de Bâle. Après un séjour de plusieurs mois, tant à Montpellier qu'à Paris, où il s'occupa de préférence d'études anatomiques et chirurgicales, il retourna dans sa patrie en 1703, et se livra dès lors presque exclusivement à la pratique de son art. En 1706, le duc

Léopold-Éberard le nomma son premier médecin, en remplacement de *Jean-Gaspard Bauhin*, et lui conféra, en 1711, le titre de conseiller de régence. Il mourut le 13 août 1725, ne laissant que deux filles d'un premier mariage. Sa seconde femme, fille du conseiller *Jacques-Christophe Curier*, qu'il avait épousée en 1717, prolongea ses jours jusqu'en 1792. Nous avons déjà donné les titres de quelques-unes de ses observations insérées dans les *Acta Helvetica* par son neveu *Berdot* (*Voyez ce nom*); nous ajouterons ici qu'on en trouve une autre fort remarquable intitulée : *Vitri frustrum sponte expulsum, quod XXVIII annis in metacorpo latuerat*, dans les *Ephémérides des Curieux de la nature* (Cent. vn). *Binninger* lui-même n'a rien publié, si ce n'est sa thèse *De plici polonica*, Basil., 1702, in-4°.

De *Georges Binniger* descendant, probablement au troisième degré, *Louis-Reinhard*, docteur en médecine, né à Bouxwiler en 1742, et mort le 18 août 1776, dans la même ville, dont il était médecin pensionné. On a de lui :

I. *Dissert. inauguralis oryctographiae agri Buxovillani et vicinarum specimen*, Argent., 1762, in-4°.

II. *Hugo Ravatoni's, Oberwundarztes der königl. Armee und des Hospitals zu Landau, Abhandlungen von Schuss-Hieb- und Stichwunden, nebst einem Anhange von der Einrichtung eines Feldhospitals und dem Verzeichnisse alles dessen, was dazu erforderlich wird, aus der französisch. Handschrift des Verfassers übersetzt. Mit 7 Kupferstichen*, Argent., 1767, in-8°.

Il a fait insérer, en outre, dans le T. II des *Acta Helvetica physico-mathematico-medica* (1755) *Beschreibung eines bæsartigen Fiebers, das im Jahre 1712 im Mümpelgardischen geherrscht hat*.

A une autre branche de la même famille, appartenait le ministre *Jean-Nicolas Binniger*, qui desservit successivement les églises de Moutéche-

roux, de Seloncourt et de Bondeval, et qui mourut, à l'âge de 78 ans, le 22 mars 1740. Ce pasteur, que son zèle exposa aux tracasseries du clergé catholique, est auteur, selon M. Duvernoy, de quelques écrits ascétiques ; nous n'en avons trouvé nulle part la moindre trace.—Son fils GASPARD, ministre de Waltersbach, en 1722 ; puis, sa vie scandaleuse l'ayant fait dégrader, maître de langue française à Halle en 1750, est, au contraire, cité par les bibliographies allemandes comme auteur d'un traité intitulé : *La véritable cause du flux et reflux de la mer* (Halle, 1749, in-8°, trad. en allemand, Breslau, 1761, in-8°; nouv. édit. 1763). Il mourut avant 1770, selon Meusel ; au mois de mars 1751, suivant M. Duvernoy.

Pour épouser les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille, il ne nous reste plus à mentionner que *Ulric-Jérémie Banninger*, procureur-général dans la principauté de Montbéliard, qui étudia le droit à Strasbourg, où il publia, en 1748, une *Ode au roi de France*, et son fils, FRÉDÉRIC, précepteur en Allemagne, qui fit imprimer un *Choix de Fables* en vers, trad. de l'allemand.

BION (JEAN-FRANÇOIS), né le 24 juin 1668, à Dijon, de parents catholiques. Curé à Ursy, il se lassa bientôt de la vie oisive qu'il menait, et ayant sollicité son changement, il obtint une place d'aumônier sur la galère *La Suprême*, où gémissaient un grand nombre de Protestants condamnés pour leur foi. Touché du courage, de la patience et de la résignation de ces infortunés, il embrassa leur religion et se retira à Genève en 1704. De là il se rendit à Londres, où il fut pendant quelque temps recteur d'une école et ministre de l'église de Chelsea. Puis il passa en Hollande, où il exerça les fonctions de chapelain d'une église anglaise. On ignore la date de sa mort. Il a laissé :

1. *Relation des tourments que l'on fait souffrir aux Protestans qui sont*

sur les galères de France, Lond., 1708, in-8°; Amst., 1709, in-8°; trad. en angl., Lond., 1708, in-8°.— Ouvrage extrêmement rare.

II. *Essais sur la Proridene et sur la possibilité de la résurrection*, La Haye, 1719, in-12; Amst., 1731 et 1771.— Il donna cet ouvrage comme une trad. de l'anglais.

III. *Relation exacte et sincère du sujet qui a excité le funeste tumulte de la ville de Thorn*, trad. de l'anglais, Amst., 1723, in-8°.

IV. *Traité dans lequel on approfondit les funestes suites que les Anglais et les Hollandais ont à craindre de l'établissement de la compagnie d'Ostende*, Amst., 1726, in-4°.

V. *Recherches sur la nature du feu de l'ense et du lieu où il est situé*, trad. de l'anglais de Swindem, Amst., 1728, in-8°, avec fig.

VI. *Traité des morts et des ressuscitans*, trad. du latin de Th. Burnet, Rotterd., 1731, in-12.

Il avait annoncé une *Histoire des persécutions exercées contre les Protestants dans toute l'Europe depuis le XI^e siècle jusqu'en 1726*, mais cet ouvrage n'a jamais paru. Papillon n'a pu se procurer une *Histoire des quétistes de Bourgogne* que Bion publia, au rapport de C. Jordan, ministre de Berlin et auteur d'un *Voyage littéraire*. M. Weiss, qui n'a pas été plus heureux, suppose que c'est un abrégé de l'*Histoire du quillotisme* par Mauparty. Watt nous apprend qu'elle paraît à Lond., 1709, in-8°.

BIRON. Voy. GONTAUT.

BISET (OBOARD), seigneur du Charlays et contrôleur des guerres, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et un des innombrables Réformés qui durent chercher un asile à l'étranger. Il a écrit sur les onze comédies d'Aristophane des *Sehoïa*, publ. en 1607, par Portus, dans son édit. de ce poète.

BITAUBE (JERÉMIE), de Casteljaloux, réfugié dans le Brandebourg. *Matthieu Fernezobre*, *Jacques Pérrard* et *Bitaubé* furent les trois pre-

miers d'entre les réfugiés qui s'installent à Koenigsberg, où ils fondèrent des maisons de commerce importantes. D'autres les suivirent bientôt, en sorte que, dès 1686, *Abraham Boullay Du Plessis* put inaugurer dans cette ville une église française qui existe encore de nos jours, et qui a dû, dans ces derniers temps, à l'ultrarationalisme de son pasteur *Detroit* une assez triste célébrité.

Le petit-fils de Bitaubé s'est fait un nom dans les lettres. Né à Koenigsberg le 24 novembre 1732, *Paul-Jérémie* ne voulut pas suivre la carrière du négoce; il se destina à celle du barreau et se rendit à l'université de Francfort-sur-l'Oder; mais bientôt, abandonnant la jurisprudence, il se voua au ministère évangélique. La lecture assidue de la Bible, en le familiarisant de bonne heure avec les images sublimes de simplicité et de naïveté qui abondent dans l'Écriture Sainte, lui inspira un vif enthousiasme pour Homère, qui, lui aussi, a su peindre, sous des couleurs admirables, la nature primitive. Il résolut de se livrer tout entier à la littérature, et quoiqu'il eût déjà prêché plusieurs fois à Berlin, non sans succès, il renonça à la chaire pour ne plus s'occuper que d'une traduction de son auteur favori. L'accueil qui fut fait à son *Essai d'une nouvelle traduction d'Homère* (Berlin, 1760, in-8°) était bien propre à l'encourager. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il sut se concilier la bienveillance de d'Alembert, dont la recommandation ne contribua pas médiocrement à lui ouvrir, en 1766, les portes de l'Académie de Berlin et à lui obtenir la permission de faire un nouveau voyage en France. Selon la grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, ce fut en 1764, c'est-à-dire pendant son premier séjour à Paris, qu'il publia, en 2 vol. in-8°, la trad. complète de l'Iliade; selon Daucier, auteur de son Éloge, il ne la mit au jour qu'en 1780. L'Odyssée parut en 1785, en 3 vol. in-8. Les deux poèmes,

réunis sous le titre d'*Oeuvres d'Homère*, furent réimp. à Paris en 1786, 12 vol. in-18; puis en 1798, 14 vol. in-12. Ces deux traductions, qu'il accompagna de notes judicieuses et érudites, lui méritèrent le titre d'associé étranger, que lui accorda, en 1786, l'Académie des Belles-Lettres.

Michel Berr, dans un Essai sur la vie et les ouvrages de Bitaubé, porte ce jugement sur sa traduction: « Il nous montre, dans son admirable ouvrage, Homère presque tel que la postérité l'admire; fidèle et exact, sans être minutieux, poétique, sans être libre, plein de feu, d'images, de sentiment, d'énergie, d'abondance et de facilité; habile surtout à conserver dans les discours l'expression des caractères, à plier et à flechir la rudesse et la véhémence de l'original, sans le dénaturer ni le rendre méconnaissable, et à donner dans notre langue, à certains termes, par la manière de les placer, une noblesse pareille à celle qu'on leur voyait avec étonnement dans la langue grecque. » L'amitié qui l'unissait à Bitaubé a jeté Berr dans quelque exagération; la distance est encore bien grande entre Homère et son traducteur, comme le fait remarquer la Biog. univ. « Bitaubé, y lit-on, devait à la candeur de son âme, à ses mœurs patriarcales, au choix de ses lectures, le goût du simple et du vrai; il aimait, il sentait Homère; il a respecté le génie et la couleur de son modèle; il en a reproduit avec soin les images. Fidèle au sens, on voit qu'il s'est appliqué à conserver la marche et les formes de la phrase grecque. Il imite assez bien l'abondance et la rondeur de l'original. Sa trad. a un air antique et ne manque pas d'un certain charme de bonté et de naïveté; mais l'audace, la majesté, l'éloquence variée d'Homère, la richesse de ses couleurs, le mouvement rapide de son style, la hardiesse et l'impétuosité du langage qu'il prête aux passions, toutes les hautes qualités du premier des poètes,

on les cherche en vain dans son traducteur. » Ajoutons que Bitaubé a mieux réussi dans la trad. de l'Iliade que dans celle de l'Odyssée.

Pendant que Bitaubé travaillait à cet important ouvrage, une dispute s'éleva parmi les littérateurs sur la manière dont on doit traduire les poètes. Il prit naturellement parti pour ceux qui prétendaient qu'ils ne peuvent être bien traduits qu'en prose; et afin de prouver par un exemple que l'épopée peut se passer de la magie du style poétique sans cesser de plaire, il publia, sous le titre de *Joseph* (Paris, 1767, in-8°), un poème en IX chants, où règnent un fonds de sentiments tendres et religieux, une richesse de couleurs et une variété de détails poétiques qui légitiment son succès. « L'accueil que les Français et les étrangers ont fait à cet ouvrage, a dit Dacier, et les nombreuses éditions qu'on en a données disent assez qu'il est arrivé heureusement au port. » Parmi ces éditions innombrables de tout format, nous mentionnerons plus spécialement celle de Paris, 1826, in-18, qui contient une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, ainsi que la relation de sa captivité écrite par sa femme, qui partagea sa détention. Ajoutons encore que le poème de *Joseph* a été trad. dans presque toutes les langues, en allemand (Berl. 1768, in-8°, puis par Heidenreich, Leipzig, 1800, in-8°); en anglais, 1786; en espagnol, 1788, etc.

Encouragé par le succès, Bitaubé voulut tenter une plus forte épreuve, en composant une épopée véritable tout entière de son invention. Quel sujet plus intéressant pouvait-il choisir que la guerre héroïque de la Hollande contre l'Espagne? Il entreprit donc de chanter la délivrance des Provinces-Unies, et dès l'année 1773, il fit imprimer quelques morceaux détachés de son poème sous le titre de *Guil-
laume de Nassau* (Amst., 1773, in-8°; réimp. à Paris, 1775; trad. en hol-
landais, Amst., 1773). Cet ouvrage,

moins estimé que *Joseph*, ne fut terminé que beaucoup plus tard. Il paraît sous le titre : *Les Bataves*, à Paris, 1797, in-8°. Selon la Biog. univ., c'est une composition raisonnable, mais froide comme la Pharsale. On y trouve des pensées élevées, quelques beautés de détail, et surtout un ardent amour de l'humanité, qui ne garantit pas toutefois Bitaubé contre les vengeance de la Terreur. Arrêté comme suspect, il fut jeté, en 1794, dans la prison du Luxembourg, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Rendu à la liberté, il se trouva dans la position la plus embarrassée. La pension qu'il recevait de la Prusse avait été supprimée, et la guerre ne lui permettait pas de se défaire des propriétés qu'il tenait de sa famille. Ses amis s'empressèrent de lui venir en aide jusqu'au rétablissement de la paix.

L'Institut ayant été créé vers ce temps, Bitaubé entra dans la Classe de littérature et beaux-arts; plus tard, il passa dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Vers la même époque, il fut compris dans la première nomination des membres de la Légion d'honneur, et, après la bataille d'lena, Napoléon lui accorda une pension de 6,000 fr.

La mort de sa femme, qu'il perdit après une union heureuse de près de 50 ans, le frappa d'un coup mortel. Il succomba moins à l'âge qu'à la douleur, le 22 novembre 1808, et le même mois on réunit dans la même tombe l'époux et l'épouse que leurs amis avaient justement surnommés Phélymon et Baucis.

Une édition des Œuvres de Bitaubé a été publiée à Paris, 1804, 9 vol. in-8. Cette collection comprend : 1° l'Iliade, précédée de *Réflexions sur Homère et sur la traduction des poètes*; 2° l'Odyssée, précédée d'*Observations sur ce poème et de la seconde partie des Réflexions sur la traduct. des poètes*; 3° Joseph; 4° *Les Bataves*; 5° *Hermon et Dorothée*, trad. de Goethe, vivement critiquée

à son apparition (Paris et Strasb., 1800, in-12; réimp., Paris, 1801, in-8) par nos classiques, que révoltait l'idée seule d'une épopee bourgeois, et des Mémoires sur différents sujets de littérature ancienne : *De l'étude des anciens*, — *Observations sur les deux premiers livres de la Politique d'Aristote*, — *Réflexions sur Pindare*, — *Considérations sur la richesse de Sparte*, — *Réflexions sur le merveilleux épique*. La plupart de ces opuscules avaient paru d'abord dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin, qui en contiennent encore plusieurs autres fournis de 1770 à 1792, et omis, nous ne savons pourquoi, dans le recueil de ses œuvres : telle la dissertation *Du goût national considéré dans son influence sur la traduction* (1775, 1779) et une notice sur *Molière* (1770). Quoiqu'il porte le titre d'*Oeuvres complètes*, ce rouleau, on le voit, est loin d'être complet. On y cherche vainement aussi l'*Examen de la Profession de foi du sieur Savoyard* (Berlin, 1763, in-8°); le mémoire sur l'*Influence des belles-lettres sur la philosophie* (Berlin, 1767, in-8°), l'*Eloge de Corneille* (Berlin, 1769, in-8°), les *Lettres sur les talents de La Bruyère*, enfin les *Jugements de plusieurs philosophes et écrivains célèbres de l'antiquité sur les républiques anciennes*, publiés dans le tome III des Mémoires de l'Institut (Littérat. et Beaux-Arts).

BITNER (JONAS), professeur au gymnase de Strasbourg. Il a traduit en allemand un drame intitulé *Jephates oder das Gelübd*, ainsi que les *Ménéchmes de Plaute* (Strasb., 1570, in-8°).

BITSCH (GASPARD), jurisconsulte, né, le 5 avril 1579, à Illguenau. Bitsch fit ses premières études à Strasbourg, prit à Bâle le bonnet de docteur et y remplit une chaire de professeur jusqu'à ce qu'il fut rappelé dans sa ville natale, où il enseigna l'histoire, puis le droit. Le prince de Hanau le nomma conseiller, et le chapitre de Saint-

Thomas l'admit au nombre de ses membres. On a de lui : *De acquirendā et amittendā possessione*; *De feudis et clausulis codicillari*; *De rerum communium divisione*; *De thesauris*; *De individuis*; *Decas casnum pro amico*. On lui doit aussi une édition de l'*Histoire universelle de Natalis de Comitibus*. Il mourut le 2 déc. 1636.

Son fils JEAN-MELCHIOR suivit également la carrière de la jurisprudence. Il prit ses degrés en 1630, et soutint à cette occasion une thèse *De casibus pro amico in doctorem*. En 1673, il fit imprimer *Commentarium in consuetudines feudorum*, Strasb., in-4°.

BLACONS. Voy. FORÊTS.

BLAIR, maison originaire d'Écosse, mais établie dans le Béarn depuis *Alexandre de Blair*, époux d'*Isabelle Ogilby* et père d'*ALEXANDRE V de Blair*. Ce dernier épousa *Marie de Rems* [Rams?] et il en eut : 1° *SAMUEL* de Blair, dont la postérité resta dans le Béarn; 2° *ALEXANDRE VI*, dont les descendants s'établirent à Paris.

Les généalogistes ne nous fournissent aucune espèce de renseignements sur la première de ces deux branches. Quant à la seconde, le Dict. de la Noblesse se borne à nous apprendre qu'*Alexandre VI de Blair* épousa *Madelaine Pitant*, qui le rendit père de trois fils, *ALEXANDRE VII*, *ARMAND* et *MELCHIOR*. Ces données sont incomplètes. Non-seulement Armand de Blair avait une sœur (Voy. I, p. 156), mais nous trouvons en outre, au nombre des députés à l'Assemblée politique de Saumur, en 1611, un *CHARLES de Blair*, sieur d'*Oynville*, qui appartenait évidemment à la même famille. Ce Charles, qualifié de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et maréchal-des-logis de sa compagnie de gendarmes, avait été envoyé à cette assemblée par la province de l'Orléanais, avec *Samuel de Chambaran*, ministre de Marchenoir, et *Jean Amourette*, avocat à Issoudun. La même année, l'église de Chilleur

le député au synode provincial tenu à Blois; mais comme il venait d'être nommé par la régente commissaire pour veiller à l'exécution de l'édit de pacification, la compagnie refusa de l'admettre, sous prétexte qu'il était officier du roi. D'Oynville irrité en réfère à la Cour; néanmoins le synode ne tint compte de son appel et passa autre. Ajoutons, d'après Du Chesne (*Collect. Du Chesne*, Vol. XXIV), que Charles de Blair avait épousé, vers 1590, *Marie d'Avantigny*, dont il eut, entre autres enfants, *Martne de Blair*, femme, en 1614, de *Gilles de Barville*, sieur d'Ossonville.

Au nombre des conversions opérées en 1686, le Mercure du mois d'octobre signale celle de la femme d'Armand de Blair en ces termes : « Le changement le plus remarquable a été celuy de madame de Blair. Elle est femme de M. de Blair de Fayoles, président à mortier dans le parlement de Metz, homme d'un profond savoir, d'une intégrité singulière, d'une application tout extraordinaire, d'une sublime vertu et d'une modestie encore plus grande. Il a été de la religion protestante, et l'ayant abandonnée depuis quelques années avec connaissance de cause, comme on le peut voir par les motifs de sa conversion, qu'il a présentez à S. M. et donnez au public [sona le titre : *Motifs de la conversion de M. de Blair*, Paris, 1682, in-12], il n'a épargné ny peines ny soins pour convertir Madames femme, surtout après qu'elle fut entrée chez les dames Ursulines. Il la voyoit à toute heure, et lui écrivoit souvent de la manière la plus engageante et la plus forte. » Des soins si touchants, soutenus, on n'en saurait douter, par les mesures pleines de mansuétude et de charité chrétienne des dames Ursulines, triomphèrent enfin de l'opiniâtre hérétique. L'abjuration eut lieu entre les mains de l'évêque de Metz.

Par un hasard heureux l'écrit signalé plus haut s'est trouvé en place à la Bibliothèque nationale, en sorte

que nous avons pu le parcourir. L'auteur prévient lui-même qu'il ne faut pas y chercher « la grâce de la nouveauté ; » et il a raison; car ce n'est au fond qu'un recueil de passages bibliques peu concluants le plus souvent, quoique corroborés par des citations des Pères, voire même de quelques réformateurs ou pasteurs protestants, et tendant à prouver l'orthodoxie des doctrines romaines. L'Église, l'eucharistie, la communion sous une espèce, les images, l'invocation des saints, la primauté du pape, la justification, la pénitence et la confession, l'extrême-onction, le purgatoire, les traditions, le langage en latin, les sept sacrements, le célibat des prêtres, le carême et les jeûnes, les fêtes, telles sont les questions qui y sont traitées, sinon avec beaucoup d'érudition, au moins sous une forme convenable et digne.

La modération est aussi le seul mérite d'un autre opuscule que de Blair composa quelques années après, toujours dans le but de démontrer la parfaite conformité de la doctrine romaine avec la Bible. On dirait qu'il avait quelque peine à s'en convaincre lui-même, et qu'il ne négligeait rien pour faire taire la voix de sa conscience. Cet écrit, qui se conserve à la Bibliothèque nationale (*Mss. franç. 7839.2*), a pour titre : *Recueil des passages du N. T. dont les P. R. se servent comme favorables à leur croyance et contraires à la religion catholique, avec les explications propres à chacun de ces passages pour justifier qu'en les prenant dans leur véritable sens, la croyance catholique bien expliquée paraît toujours comme elle est pure et orthodoxe.* Ce petit volume offre d'abord une dédicace au roi, datée du 10 janv. 1683, et semblable à toutes les dédicaces de ce temps. Vient ensuite un Avertissement destiné à exposer le but du travail, déjà suffisamment connu par le titre. Le recueil de passages est considérable; nous en avons compté plus de cent tirés de tous les livres du

N.T., 19 de St. Matthieu, 3 de St. Marc, 11 de St. Luc, 13 de St. Jean, 14 des Actes, 10 de l'Epître aux Romains, etc. Nous sommes persuadé que peu de Catholiques ont dû savoir gré à l'auteur de la peine qu'il avait prise de réunir tant de témoignages bibliques plus ou moins directement contraires à l'enseignement de leur Église, et nous doutons surtout que les Catholiques purs approuvent les opinions émises par Blair, notamment sur l'infidélité du Pape et sur le célibat des prêtres. Quant aux explications qui accompagnent chacun de ces passages, tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'elles n'expliquent rien; ce sont des phrases, et rien de plus.

BLANC (LOUIS-GOTTFRIED), docteur en théologie, pasteur de la cathédrale et professeur de l'université de Halle. Né à Berlin le 19 septembre 1781, d'une famille de réfugiés, Blanc suivit les leçons du gymnase français de cette ville, et fit ses études de théologie au séminaire qui y est annexé. Il reçut la consécration en 1805, et bientôt après, il fut appelé à desservir l'église française de Halle. Connu par sa haine contre la domination de Napoléon, il fut arrêté, en 1811, comme conspirateur, et enfermé dans les prisons de Magdebourg, puis de Cassel, où il resta jusqu'en 1812, que les Russes le délivrèrent. Après un court séjour à Halle, il se rendit à Berlin et fut nommé aumônier d'un régiment. L'armée, commandée par Blücher, avait déjà franchi le Rhin, lorsqu'il la rejoignit à Bar-sur-Aube. Il déploya beaucoup de courage dans l'accomplissement de ses fonctions, sur le champ de bataille de Brienne et de Champaubert. Attaché au corps du général Yorck, en qualité d'aumônier du prince Guillaume de Prusse, il assista aux affaires de Laon et de Paris, où il se comporta si bravement que le roi de Prusse le décore. La paix conclue, il retourna à Halle; mais à peine arrivé, il fut rappelé sous les drapeaux par le retour de Napoléon. Il mit cette

fois tant de lenteur à se rendre à son poste, qu'il ne rejoignit sa brigade qu'à Châteaudun, après la bataille de Waterloo. Quelques années après son retour à Halle, en 1822, il fut nommé professeur extraordinaire des langues et de la littérature romanes, titre qu'il échangea, en 1833, contre celui de professeur ordinaire, ayant pris dans l'intervalle le grade de docteur. La grâce de l'élocution, la chaleur du débit, le sentiment poétique et la profondeur des recherches, telles sont les qualités de ses cours, toujours suivis par un nombreux auditoire. On a de lui :

I. *Predigten*, Halle, 1811 in-8°.

II. *An meine Mitbürger über die Vereinigung der beiden, bis jetzt getrennten, protest. Kirchen-Parteien*, Halle, 1818, in-8°.

III. *Handbuch des Wissenwürdigsten aus der Natur und Geschichte der Erde und ihrer Bewohner*, Halle, 1824-25, 4 vol. in-8°; 3^e édit., avec atlas, 1838. — C'est le plus important de ses ouvrage.

IV. *Die beiden ersten Gesänge der gättlichen Komödie, mit Rücksicht auf alle früheren Erklärungsversuche erläutert*, Halle, 1832, in-8°.

BLANC (MADELAINE), jeune fille de 17 ans, victime des persécutions religieuses. Enlevée de vive force, en 1676, elle fut conduite, un bâillon dans la bouche pour l'empêcher de crier, chez le curé de Saint-Véran dans la vallée de Queyras. Le père osa réclamer son enfant, et ses voisins, touchés de ses plaintes, eurent le tort de témoigner trop hautement leur indignation d'un acte de violence qui n'était pas sans exemple, même à cette époque. Le procureur du roi de Briançon prit feu; c'était une belle occasion de déployer du zèle. Malheureusement le mécontentement n'avait pas dégénéré en révolte, et il n'y avait pas moyen de rendre l'affaire criminelle. Mais que ne peut le génie du mal aiguillonné par le désir de parvenir? On fit en sorte que la prisonnière trouva la porte

de la prison ouverte, dans la persuasion qu'elle ne manquerait pas d'en profiter. Sur ce, grandes clamouras, procès-verbaux, accusation d'enlèvement avec effraction, procès, amendeas et dépens. Tous les prétdus complices de l'évasion furent ruinés. Quant à la jeune huguenote, elle fut reprise et enfermée dans un couvent; son père n'en entendit plus perler.

BLANC (PIERRE), libraire d'Aurillac. Les Protestants de cette ville avaient obtenu, en 1564, la permission de célébrer publiquement leur culte. Les Catholiques jurèrent de mettre un terme à une semblable profanation. Six cents fanatiques euvalirent la ville, fermèrent les portes pour qu'aucune de leurs victimes n'échappât, et coururent à la demeure du ministre *Guy de Morenges*, qui, absent heureusement, ne dut le vie qu'à cette circonstance fortuite. Plusieurs maisons furent saccagées, entre autres celle de cinq orphelins où le jeune *Goussel* fut tué d'un coup de feu. Pierre Blanc, qui n'avait pas eu le temps de fuir, fut pendu sans forme de procès, ainsi que *Pierre Sauret*, chaussetier; ils moururent courageusement l'un et l'autre, en chantant le Ps. XXVII. Une quarantaine d'autres personnes, parmi lesquelles on cite l'apothicaire *Géraud Bayort*, le libraire *Jean Cotte*, le messager ordinaire *Jean Condobart*, qui furent trouvées priant au fond d'une cour, furent arrêtées, jetées en prison et auraient probablement subi la même sort, si le Conseil du roi, averti à temps, n'avait fait partir en toute hâte François Raymond, conseiller au parlement de Paris, pour mettre un terme à ces excès. Catherine de Médicis halançait encore entre les deux partis; il est inutile de le rappeler.

Le nom de Blanc se rencontre fréquemment dans les annales du protestantisme. Il a été porté par plusieurs pasteurs du Dauphiné et du Vivarais, qui n'ont rien fait d'assez remarquable pour mériter une notice spéciale. Dans

la Saintonge, nous trouvons aussi une famille Blanc qui possédait la terre de Chanfort, et qui avait pour chef, vers 1650, *Pierre Blanc*, époux de *Jeanne de Saint-Genis*. C'est peut-être à cette famille qu'appartenait *Guillaume Blanc*, avocat au parlement de Bordeaux, fort dévoué à l'Eglise protestante, lequel n'échappa au massacre fait dans cette ville en 1572 que par la protection d'un capitaine catholique, achetée au prix de 400 écus.—En 1692, un *Antoine Blanc* était pasteur de la Nouvelle-Patente, l'église la plus nombreuse et la plus riche que les réfugiés français eussent à Londres. En 1693, un *Théodore Blanc* desservait l'église française de la même ville, et en 1707 un *Jean Blanc* fut nommé ministre de celle de l'Artillerie, qu'il quitta, en 1724, pour celle de Middelbourg. Ce dernier épousa, en 1724, *Marie Fulgout*.

BLANCHOT (Léopold-Frédéric), théologien, diplomate et agronome, fils de *Jérémie-Christophe Blanchot*, négociant à Montbéliard, naquit dans cette ville, le 6 mars 1734.

Doué d'un esprit actif et d'une vive imagination, le jeune Blanchot fit d'excellentes études classiques et fut admis au séminaire théologique de Tubingue en 1750. Il quitte cette haute école, en 1754, muni des témoignages les plus honorables, et obtint la place de professeur de langue française à l'université de Halle; mais il le quitta au bout de quelque temps pour entrer comme gouverneur dans la famille du ministre de Brandebourg à la diète de Ratisbonne. Frédéric-le-Grand ayant eu l'occasion d'apprécier son mérite, le nomma son résident en Pologne à l'époque du premier partage de ce malheureux pays. Blanchot se montra habile dans les négociations relatives à cette iniquité.

Après trente et un ans de séjour à l'étranger, Blanchot revint dans sa ville natale en 1781, et s'établit dans le village de Seloncourt pour se livrer à des expériences agricoles qu'un con-

cours de circonstances défavorables fit échouer. Ruiné par ses essais, il vint à Paris, et se mit à écrire dans les journaux des articles de politique et de littérature. Il mourut dans le dénuement vers 1797. On a de lui :

I. *Aux cultivateurs*, Paris, 1786, in-12.

II. *Du trèfle et de sa culture*, Lond. et Paris, 1786, in-12; réimp. en 1801.

III. *De la marne et de la manière de l'employer utilement*, Paris, 1788; nouv. édit., 1804, in-12.

Ces trois opuscules faisaient partie d'un grand ouvrage qu'il se proposait de publier sous ce titre : *Entretiens d'un vieil agronome et d'un jeune cultivateur*.

BLANDIN, nom d'une famille notable de La Rochelle. Dans la liste des maires de cette ville publiée par Arcère, nous trouvons cités, en 1560, *Jehan Blandin, sieur des Menus-Fiefs*; en 1561, *Jean Blandin, sieur de Villiers et de Romagué*; en 1566, *Amateur Blandin, sieur de La Bauduïnière, de La Bardonière et de Sourdron*; en 1571, *Jean Blandin, sieur de Fief-Mignon*; en 1579, *Jean Blandin, sieur Des Herbiers*; en 1608 et en 1621, *Isaac Blandin, sieur de Fief-Mignon*. L'historien de La Rochelle ne nous fournit d'ailleurs qu'un petit nombre de renseignements sur ces différents personnages. Il nous apprend que Jean Baudiu s'opposa de tout son pouvoir à la prise d'armes de 1568, et que, devenu suspect, il fut jeté en prison et empoisonné. Amateur, conseiller au présidial en 1552, lieutenant-particulier en 1568, se dévoua également à la cause royale. Ses opinions politiques lui avaient déjà aliené le cœur de ses concitoyens, lorsque sa conversion acheva de le perdre. Quelques membres de la famille persistèrent néanmoins dans la profession de la religion réformée. C'est ce que l'on peut conclure d'une lettre de *Du Plessis-Mornay*, en date du 13 mai 1621, adressée au sieur *Des Herbiers*, maire de La Rochelle.

BLANQUET, corsaire rochellois. Au mois de juin 1617, Blanquet résolut de se rendre maître de l'embouchure de la Gironde. De concert avec *Gaillard, Vigier, sieur de Treuille-Bois, et Ponteville*, il arma huit navires et il prit position à Royan, levant des contributions sur tous les bâtiments marchands qui remontaient ou descendaient la rivière. Mis en jugement par le parlement de Bordeaux comme rebelle, désavoué par les magistrats de La Rochelle, menacé par le vice-amiral de Guienne à la tête de forces supérieures, Blanquet gagna la haute mer; mais une tempête le força de se réfugier dans la Sudre, où il fut attaqué par la flotte royale. Ponteville réussit à s'échapper avec son navire. Treuille-Bois et Gaillard se jetèrent à la côte; Blanquet seul soutint un combat acharné de plus d'une heure. Fait prisonnier avec seize matelots, débris de son équipage, il fut conduit à Bordeaux, ainsi que Gaillard qui avait été repris. En vain demanderent-ils d'être jugés par la Chambre de l'édit; le parlement ne voulut point y consentir, et il condamna les deux chefs à être rongés vifs, sentence qui fut exécutée le 20 juin. Leurs têtes furent placées sur des tours le long du port de Bordeaux, portant des couronnes de papier avec ces mots : *Capitaines de pyrates traitres et rebelles au roi*. Les seize matelots furent pendus les jours suivants, et le parlement se mit en devoir de poursuivre les complices de cette folle entreprise; mais des lettres d'abolition, accordées par le roi au mois d'octobre, vinrent arrêter son zèle sanguinaire.

Une relation du supplice de Blanquet et de ses compagnons, sous le titre de *Constance, foy et résolution à la mort des capitaines Blanquet et Gaillard*, en forme de lettre adressée à *Palatier, ministre de Mornac*, a été publiée par *Caméron*, qui les avait assistés dans leurs derniers moments. Cet écrit fut supprimé par arrêt du parlement en date du 29 juillet 1617,

et tous les exemplaires brûlés par la main du bourreau.

Parmi les lieutenants-généraux de l'armée française sous le règne de Louis XIV, nous trouvons un *Jacob Blanquet*, sieur de La Haye, qui appartenait peut-être à la même famille. D'abord capitaine dans un régiment de cavalerie, il passa, en 1654, avec le grade de mestre-de-camp, dans le régiment de La Fère, Gouverneur d'Aimeries en 1656, de Saint-Venant en 1660, il fut nommé colonel en 1661, et en 1670, il fut envoyé en Amérique comme lieutenant-général. De retour en France en 1675, il servit en Lorraine jusqu'au 30 juin 1677, où il fut tué au combat de Detford.

BLESSIG (JEAN-LAURENT), professeur de théologie au séminaire protestant de Strasbourg, inspecteur ecclésiastique et pasteur du Temple-Neuf, membre du consistoire général et du directoire, né à Strasbourg le 15 avril 1747, et mort dans cette ville le 17 fév. 1816.

Quoique fils d'un pauvre pêcheur, Blessig fit de bonnes études dans les excellentes écoles de sa ville natale. En 1772, pour perfectionner ses connaissances, il entreprit un voyage littéraire qui dura trois ans; il visita Vienne, Trieste, la Lombardie, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, suivit les cours des universités les plus célèbres, se lia d'amitié avec plusieurs hommes distingués dans les lettres ou dans les sciences, et revint en France par la Hollande et la Belgique. Nommé discrète de l'église française peu de temps après son retour, il obtint bientôt la place de prédicateur dans l'église de Saint-Pierre, fonctions auxquelles il ne tarda pas à joindre celles de professeur au gymnase de Saint-Guillaume. Il était pasteur du Temple-Neuf, lorsqu'il fut rappelé, en 1778, à remplir une chaire de philosophie comme professeur extraordinaire. Au retour d'un voyage qu'il fit à Paris, il fut nommé pasteur de Saint-Nicolas. Deux ans plus tard, il quitta

cette place pour celle de prédicateur de fête au Temple-Neuf. Peu après, il fut chargé de professer extraordinairement la théologie; en 1785, il prit le grade de docteur et devint professeur ordinaire de philosophie.

Ce fut sur ces entrefaites que la révolution éclata. Blessig, qui était précisément alors inquieté au sujet d'un discours prononcé à la Saint-Louis, en 1788, dans lequel il avait peint, sous de vives couleurs, les persécutions éprouvées par les Protestants en France, salua avec enthousiasme l'aurore de la liberté. Il fut élu notable; mais un sermon qu'il prêcha au mois d'août 1792 l'ayant rendu suspect d'incivisme, il reçut ordre de sortir de Strasbourg et de l'Alsace. Il alla s'établir à Nancy, et il n'obtint la permission de retourner dans sa ville natale qu'après avoir payé une amende de 8,000 francs. Le comité de surveillance lui ayant permis de se retirer à la campagne, il se hâta de profiter de cette faveur; cependant les soupçons que l'on avait conçus contre lui n'étaient pas dissipés, et il fut arrêté bientôt après. Pendant onze mois, ainsi que son collègue Hafner, il stendit avec une imperturbable sérenité d'âme sa translation à Paris, c'est-à-dire, une mort presque certaine. Les longs loisirs que le club des Jacobins lui faisait, il les consacra à l'étude, surtout de la Bible hébraïque. La liberté ne lui fut rendue qu'à la chute de Robespierre. Instruit par une dure expérience, il renonça à la politique et se renferma dans ses fonctions de professeur et de pasteur. Comme les académies avaient été fermées, il rassembla autour de lui quelques jeunes gens studieux et ouvrit un cours de philosophie et de littérature. Vers cette même époque, la Convention lui permit de remonter dans sa chaire, dont il fut dès lors l'ornement. S'il rendit de grands services à l'Église protestante, en travaillant à la réorganisation du culte public et au rétablissement de la disci-

plise, il ne montra pas moins de zèle pour la restauration des études. Durant toute la période impériale, il garde un prudent silence, ne sortant de sa réserve, peut-être excessive, que dans les solennités publiques, lorsqu'il s'agissait de célébrer, par ordre du gouvernement et en présence des autorités, la grandeur de Napoléon. Sans descendre à de banales flatteries, il possédait un art merveilleux pour approprier son sermon à la circonstance. Du reste, il n'avait de relations avec le gouvernement qu'autant que son intervention était jugée nécessaire dans l'intérêt de quelque établissement de bienfaisance; mais il ne refusait jamais d'ailleurs à qui que ce fut, ni ses conseils, ni ses services. La nouvelle du retour de Napoléon lui causa une émotion si vive que sa santé altérée ne put se remettre du choc qu'elle avait éprouvé.

Blessig n'était pas, à proprement parler, un homme de génie, et cependant il a laissé une grande réputation. Chez lui l'imagination dominait, mais elle ne sortait jamais des limites tracées par une saine raison. Ses connaissances étaient fort étendues dans toutes les branches de la théologie et de la littérature ancienne. Comme orateur, il avait un talent éminent et, par d'infatigables efforts, il tendait à se rapprocher de plus en plus de la perfection; cependant on reproche, avec raison, à son style de l'inexactitude, et parfois de l'enfumure.

Nous donnerons la liste de ses ouvrages d'après les bibliographes allemands :

I. *Origines philosophiae apud Romanos*, Argent., 1770, in-4°.

II. *Discours prononcé à l'occasion de la translation du corps de M. le maréchal de Saxe dans l'église de Saint-Thomas*, 1777, in-4° — Grimm affirme que Bossuet n'aurait pas dérivé certains passages de l'exorde.

III. *Zwei Reden bei d. Graben d. Frhr. J. F. von Medem, nebst dessen Leben*, Strasb., 1778, in-8°.

IV. *Die Pflicht des Fürbitte für den König*, Strasb., 1778, in-8°.

V. *Præsidia interpretationis N. T. ex auctoribus græcis*, Argent., 1778, in-4°.

VI. *Erste Predigt über den LXXXVII Psalm; nebst einer allgemeinen Einleitung zur Lesung der Psalmen*, Strasb., 1780, in-8°.

VII. *Beiträge zu einem Exemplarbuch*, Strasb., 1780 (ou 1781, selon Kaiser), in-8°. — Trad. du danois de Malling.

VIII. *Rede bey dem Strasb. Jubiläum*, Strasb., 1781, in-8°.

IX. *Cleanthes Hymnus, griech. nach Brunk und franz. nach von, Bougainville*, Strasb., 1781, in-8°.

X. *Kleine Strasbürger Chronik*, Strasb., 1781 (1782, selon Kaiser), in-8°.

XI. *Rede am Friedensfeste*, Strasb., 1784, in-8°.

XII. *Zuwürdigen Andacht der Christen beim heil. Abendmahl*, Strasb., 1784, in-8°.

XIII. *Zur praktischen Seelenlehre*, Strasb., 1785, in-8°.

XIV. *Panegyricus regi nostro Ludovico XVI dicatus*, Argent., 1785, in-4° (1784, selon Meusel).

XV. *Ueber Unglauben, Aberglauben und Glauben*, Strasb., 1786, in-8°.

XVI. *Beispiele des Guten, mit einigen Anmerk.*, Strasb., 1786, in-8°.

XVII. *Cap. III Eangelii Johannis interpretatione cum annotationis*, Argent., 1786, in-4°.

XVIII. *Leben des D. J. P. Beykert*, Strasb., 1787, in-8°.

XIX. *Gedächtnisrede auf F. J. Reuchlin*, Strasb., 1788, in-8°.

XX. *Zwei Predigten, durch Christum wird mir Glück in aller Ewigkeit*, Strasb., 1788, in-8°.

XXI. *De censu Davidico pesteque secund*, Strasb., 1788, in-4°.

XXII. *Ermahnung an meine christlichen Zuhörer*, Strasb., 1789, in-8°.

XXIII. *Zuschrift des Kirchenkonvents in Strasburg an die sämtlichen der augsburgischen Confession zu-*

gehanen Gemeinden des Elsasses, die gegenwärtigen Zeitläufe betreffend, Strasb., 1789, in-4°.

XXIV. *Einweihungsrede bey Veranlassung der neuen Municipalverfassung*, Strasb., 1790, in-8°.

XXV. *Ueber den Gehorsam gegen das Gesetz*, Strasb., 1791, in-8°.

XXVI. *Reformationspredigt über die Verbind. der Religion mit den Pflichten des bürgerl. Lebens*, Strasb., 1792, in-8°.

XXVII. *Leben des Grafen von Međem, nebst seinem Briefwechsel*, Strasb., 1792, II Th., in-8°.

XXVIII. *Ordinationsrede*, Strasb., 1797, in-8°.

XXIX. *Strassburgisches Gesangbuch*, Strasb., 1798, in-8°, et plusieurs fois depuis. — Recueil de cantiques dont une partie appartient à Hafner.

XXX. *Drei Osterpredigten über Scheiden und Wiederschen im Unsterblichkeitlande*, Strasb., 1801 (1802 selon Kaiser), in-8°.

XXXI. *Discours sur la paix des peuples et la liberté*, Strasb., 1802, in-4°.

XXXII. *Was haben wir als Christen zu fürchten, zu hoffen, zu thun in den neuen, uns bevorstehenden Zeiten*, Strasb., 1802, 1808, in 8°. — Nulle part l'orateur ne s'est élevé à une pareille hauteur. Il discute avec une noble indépendance les idées alors dominantes sur l'éducation et la religion, et pose des principes incontestables qu'il développe avec une chaureuse éloquence.

XXXIII. *Das Bild des frommen Mannes, Gedächtnisspred.*, Strasb., 1804, in-8°.

XXXIV. *Gedächtnissrede auf J. J. Oberlin*, Strasb., 1807, in-8°.

XXXV. *De l'influence de la religion protestante sur les relations de la vie civile et domestique*, sermon prononcé par M. Reinhard, avec quelques réflexions sur l'esprit du protestantisme, Paris et Strasb., 1808, in-8°. — Réponse à une attaque anonyme contre

Reinhard. Elle a été trad. en allem. par Sämler, Leipz., 1808, in-8°.

XXXVI. *Gedächtnissrede auf J. S. M. Portalis*, Strasb., 1808, in-8°.

XXXVII. *Predigten beim Eintritt des 19ten Jahrhunderts*, Strasb., 1808, in-8°; 2^e lit., 1816, in-8°.

XXXVIII. *Communion- und Confirmationssreden*, Strasb., 1816, in-8°. — L'auteur n'avait pas eu le temps de mettre la dernière main à ces sermons, qui ont été publiés par Frits.

XXXIX. *Nachgelassene Predigten auf alle Sonn- und Festtage d. Jahres*, Tb. II, Strasb., 1826, in-8°.

Blessig a inséréd, en outre, un grand nombre de mémoires ou de dissertations dans le Musée allemand, les Archives littéraires de l'Europe, le Journal encyclopédique de Clèves (1774), la Feuille hebdomadaire de Strasbourg (1776), l'Histoire littéraire de Meusel, le Magasin chrétien.

BLONDEAU (PIERRE), médecin de la faculté de Montpellier, apostasia et publia un *Traité contenant les causes et raisons qui ont mis P. Blondeau, médecin de Montpellier, de sortir de l'É. P. R. pour se ranger à l'É. C. A. R.*, Lyon, 1632, in-8°. Il mourut à Paray-le-Monial.

BLONDEL (DAVID), pasteur de l'Église réformée. Au jugement de Bayle, Blondel fut un des hommes du monde qui avait la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile ; il aurait pu ajouter qu'il fut aussi un des plus habiles critiques de son siècle.

Né à Châlons-sur-Marne en 1591, il réussit parfaitement dès son jeune Age, dit Perrault, dans l'étude des belles-lettres : après avoir appris les langues savantes et la théologie, il s'appliqua à l'histoire ecclésiastique et particulièrement à celle du Bas-Empire. Ses études achevées, il fut reçu ministre, en 1614, dans un synode de l'Île-de-France, et placé à Iloudan. Peu de temps après, il débuta dans la carrière littéraire, qu'il devait parcourir avec succès, par une *Modeste*

déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France (Sedan, 1619, in-8°). Cette réponse aux invectives dont quelques écrivains catholiques, et en particulier l'évêque de Luçon, poursuivaient les doctrines des réformateurs, fit concevoir de Blondel les plus hautes espérances et lui mérita des marques de distinction honorables. Les synodes provinciaux de l'Île-de-France le choisirent plus de vingt fois pour secrétaire. Un de ses adversaires a prétendu que ce choix n'avait été motivé que par sa belle écriture; mais nous demanderons si ce fut aussi en qualité de calligraphe qu'il aurait été député par sa province à l'Assemblée politique de Loudun, en 1619, laquelle le chargea d'une mission dans la Saintonge et le Béarn, ainsi qu'à quatre synodes nationaux. *Des Marets* affirme qu'il assista au Synode d'Alais, en 1620, et qu'il y traversa beaucoup le modérateur *Du Moutin*. C'est une erreur déjà relevée par Bayle.

Le Synode de Castres, pour donner à Blondel une preuve de son estime, lui fit don de mille francs qui devaient être employés à l'achat des livres nécessaires à un ouvrage qu'il composait. Bayle paraît disposé à admettre qu'il s'agissait d'une réfutation des Annales de Baronius. On trouva, en effet, après la mort de Blondel, l'édition qu'il possédait de cet ouvrage célèbre chargée de notes marginales dont *Magendie* tira profit; mais comme le pasteur de Houdan n'a jamais rien fait imprimer sur ce sujet et que le livre dont le Synode de Castres avait voulu que les églises fissent les frais d'impression, a été publié, après avoir été examiné et approuvé par les synodes de la Saintonge et de la Basse-Guienne, ainsi que nous l'apprennent les actes du Synode national de Charenton, en 1631, la supposition du célèbre critique est inadmissible. Il ne peut être question que de l'ouvrage qualifié par *Conring* de *præclarissimum, incomparabili labore conscrip-*

tum, c'est-à-dire du *Pseudo-Isidorus et Turrianus rapulantes* (Gen., P. Chouet, 1628, in-4°), excellente réfutation du jésuite espagnol François Torrès, qui avait fait paraître, quelques années auparavant, une défense des Fausses décretales. Selon le P. Sirmond, Blondel enfonga une porte ouverte, plusieurs auteurs catholiques ayant déjà suffisamment démontré l'imposture du faux Isidore. Nous ne voulons point contester les services rendus par les écrivains de l'Église romaine; nous soutenons seulement qu'aux preuves nombreuses qu'ils avaient apportées, le pasteur protestant en ajouta de nouvelles d'un très-grand poids, ce qui n'empêcha pas le cardinal d'Aguirre de prendre encore une fois, en 1693, la défense des Fausses décretales dans le *Collectio maxima conciliorum Hispanie*. Tant il est difficile d'amener la cour de Rome à rejeter franchement une arme quelconque, eût-elle été vingt fois brisée entre ses mains!

Blondel fut chargé par le Synode de Castres, avec le sieur de *Bauïerne*, de présenter au roi la liste des six candidats à la députation générale. La harangue qu'il prononça à cette occasion a été publiée dans le tome XII du *Mercure français*. Sauf un regret donné, en passant, aux assemblées politiques qui avaient été défendues, elle ne contient que des protestations de respect, de fidélité et d'obéissance.

En 1651, la province d'Anjou le demanda pour professeur de théologie à l'académie de Saumur; mais sur l'opposition du comte de *Roussy*, le Synode de Charenton décida qu'il resterait ministre de l'église qui s'assemblait dans le château de ce seigneur. Il continua donc, avec un zèle égal, à remplir ses fonctions pastorales et à défendre les doctrines du protestantisme contre les attaques de leurs adversaires, jusqu'en 1644, où le synode de l'Île-de-France, convaincu qu'il était appelé à rendre à l'Église plus de services par ses écrits que par sa prédication, lui permit de résider à Paris,

où il devait trouver de plus grandes facilités pour ses études. A cette faveur, le Synode national de Charenton joignit un traitement supplémentaire de mille livres. Quelques années après, la chaire d'histoire étant venue à vaquer par la mort de Vossius, les magistrats d'Amsterdam l'appelèrent pour la remplir. Il se rendit en Hollande en 1650 ; mais l'humidité du climat, jointe à un labour excessif, lui causa une ophthalmie qui le priva de la vue. En cet état, il ne laissa pas de poursuivre ses travaux historiques jusqu'à sa mort, arrivée le 6 avril 1655.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Blondel a laissé :

I. *Lettre à M. de La Haye touchant la prétendue nécessité de la puissance du Pape en l'Église, proposée par La Milletière*, Charent., Louis Feudôme, 1650, in-8°.

II. *Eclaircissements familiers de la controverse de l'eucharistie*, Quévilly, Jacq. Cailloué, 1641, in-8°. — Dédicé à M. de Launay et le meilleur de ses ouvrages, au jugement d'Ancillon.

III. *Réplique au Jugement du sieur de La Milletière*, Quévilly, 1641, in-12. — Cet écrit, cité par Nicéron, ne serait-il pas le même que celui que nous avons eu entre les mains et qui est intitulé *Abus du jugement que M. de La Milletière a voulu rendre contre le livre de l'Eucharistie, addressé à M. de La Motte-Launay*, Charent., 1641, in-8°?

VI. *Traité historique de la primauté en l'Église, auquel les Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius, les Controverses du cardinal Bellarmin, la Réplique du cardinal Du Perron sont confrontées avec la Réponse du sérénissime roy de la Grande-Bretagne*, Gen., J. Chouet, 1641, in-fol.

V. *De formula regnante Christo in veterum monumentis usu, justas pro regibus maximis Philippo I et II, summisque regum omnium potestate, vindicias complexa diatribe*, Amst., 1646, in-4°. — L'auteur s'attache à

réfuter ceux qui soutenaient que cette formule a commencé à être employée pendant l'excommunication de Philippe I et de Philippe-Auguste. C'est un traité curieux et plein d'érudition sur la puissance des rois, lit-on dans la Biogr. univ. On a lieu de s'étonner que quelques-uns des collègues de Blondel l'aient blâmé, comme nous l'apprend Bayle, de s'être mêlé aux disputes de l'histoire civile, au lieu de s'en tenir exclusivement à la controverse. Parce qu'il était ministre, était-ce une raison pour que le savant critique restât étranger à la vie littéraire de son siècle?

VI. *Apologia pro sententiâ Hieronymi de episcopis et presbyteris*, Amst., 1646, in-4°. — Blondel prouve que, dans la primitive Église, les mots d'évêque et de prêtre désignaient les mêmes fonctions.

VII. *Familier éclaircissement de la question si une femme a été assise au siège papal de Rome entre Léon IV et Benoît III*, Amst., 1647, in-8°. — Traité où Blondel détruit de fond en comble l'histoire de la papesse Jeanne. Les Catholiques se montrèrent fort reconnaissants de ce service ; mais les zélateurs d'entre les huguenots furent indignés qu'un des leurs employât sa science à ruiner cette tradition « quand l'intérêt des Protestants demandoit qu'elle fut vraie. » Un avocat de Rouen, nommé Coignard, attaqua vivement l'auteur. Des Marets, professeur à Groningue, et Spanheim écrivirent pour réfuter son livre, mettant beaucoup d'érudition au service d'une mauvaise cause. D'autres, plus sages ou plus impartiaux, comme Du Moulin, sentirent, au contraire, que l'Église protestante a des armes mieux trempées à sa disposition dans sa lutte contre sa rivale, et ils n'hésitèrent pas, comme l'avait déjà fait Chamier, à reconnaître l'absurdité de cette fable. — Une 2^e édition de cet ouvrage paraît à Amst. en 1649. Après la mort de Blondel, Courcelles en fit imprimer la trad. latine faite par l'auteur lui-

même, sous le titre : *De Joannu papa pissd*, Amst., 1637, in-8°. Cette trad. est beaucoup plus ample que l'original.

VIII. *De jure plebis in regimine ecclesiastico, dissertation*, Paris., 1648, in-8°; Hagae Comit., 1662, in-8°; Amst., 1678, in-12°. — Dans cette dissertation, Blondel soutient, conformément aux opinions des Calvinistes, que, pendant longtemps, les loisques ont pris une part active aux affaires de l'Église.

IX. *Scholia ad Grotium de imperio potestatum summarum circè sacra*, Paris., 1648, in-8°.; Hagae Comit., 1652, in-8°.

X. *Traité du droit héréditaire appartenant au duc de La Trimouille au royaume de Naples*, Paris., 1648, in-4°.

XI. *Des Sybilles célébrées tant par l'antiquité payenne que par les Saints Pères*, Charent., N. Périer, 1649, in-1°; 2^e édit., 1651, in-4°. — Dédié à Sarrau, conseiller au parlement de Paris. Dans ce traité, Blondel s'inscrit en faux contre les oracles des Sibylles et prouve que c'est l'œuvre de quelque imposteur qui vécut dans les premiers siècles du christianisme. Selon lui, les Pères ne pouvaient ignorer l'imposture, et s'ils ont fait usage de ces préputées prédictions, c'est qu'ils regardaient comme bons tous les moyens propres à assurer le triomphe de leur cause. Incidemment, l'auteur traite dans cet ouvrage plusieurs questions qui ne se rapportent pas directement à son sujet. Un des premiers, il a soutenu, par exemple, que le fameux passage de Joseph de la Bible au Christ a été interpolé, opinion qui, combattue par Huet, et défendue par Le Févre, a fini par prévaloir.

XII. *Commonitorium de fulmine nuper ex Esquilis vibrato, sive adv. Innocentii X bullam in tractatum Monasteriensem, Eleutherop.* [Amst.], 1651, in-4°. — Traité en faveur de la liberté de conscience, publié sous le pseudonyme d'Amandus Flavianus.

Barbier en indique une édit. de 1640; mais c'est une erreur manifeste, le traité de Westphalie n'ayant été conclu qu'en 1648. Un extrait de ce livre en franç. a été publié à la suite des *Actes authentiques des églises réformées*. Quelques exemplaires de cet extrait, sans date, ont été mis en vente séparément.

XIII. *Barrum-Campano-Francicum advers. Commentarium lotharingicum J. J. Chiffleti*, Amst., 1652, in-fol.

XIV. *Genealogia Franciæ plenior Assertio Vindicarum hispanicarum, novorum luminum, lampadarum historicarum et commentariorum libellis à J. J. Chiffletio inscriptis, ab eoque in Francici nominis injuriis editis inspersor unu omnimodo eversio*, Amst., 1654, 2 vol. in-fol.; 2^e édit., 1655. — B'ondel avait déjà perdu la vue lorsqu'il composa cet ouvrage, pour lequel la cour de France lui accorda une pension de 3,000 livres, s'il faut en croire le P. Simon. C'est une réfutation des assertions de Chifflet, qui faisait descendre les rois de la 2^e et de la 3^e race d'Ansbert, époux, selon lui, de Blitilde, fille de Clotaire I, et qui croyait trouver dans cette fable le renversement de la loi Salique. — A la fin du 2^e vol. a été réimp. le traité N-XIII, où B'ondel prouve que le duché de Bar a toujours fait partie de la Champagne.

XV. *Titres justificatifs du droit appartenant au duc de La Trimouille en la succession universelle de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile et de Naples*, Paris., 1654, in-4°.

XVI. *Actes authentiques des églises réformées de France, Germanie, etc., touchant la paix et charité fraternelle que tous les serviteurs de Dieu doivent saintement entretenir avec les Protestans qui ont quelque diversité soit d'expression, soit de méthode, soit même de sentiment; rassemblés pour la consolation et confirmation des âmes pieuses et pour l'instruction de la postérité*, Amst., 1655, in-4°. Selon d'autres, il en parut une édit.

dans la même ville en 1651. — Cet écrit déplut souverainement aux adversaires d'Amyraut, parce que Blondel y dévoila sans ménagement leurs sourdes menées, et osa dire de dures vérités à *Du Moulin* et à *Rivet*. Depuis longtemps soupçonné d'arminianisme à cause de ses liaisons avec *Courcelles*, Blondel était abreuvi de dégoûts. Des esprits chagrins virent presque un crime d'État dans la publication de ses *Considérations religieuses et politiques* qu'il mit au jour pendant la guerre de la Hollande contre Cromwell.

Pour compléter la liste des ouvrages imprimés de Blondel, il nous reste à mentionner une *Table généalogique de la maison de Roze et des comtes de Roucy*, in-fol., citée par Nicéron ; une *Oratio invitans ad historiam studium*, indiquée par Joccher, et une dissertation des *Nullités des remontrances faites au royaume et à son conseil sous le nom de la noblesse et du tiers état de la province d'Auvergne* (Paris, 1649, in-4°) que lui attribue le P. Leloung. Un seul ms. de ce savant critique est signalé par les bibliographes, sous le titre de : *Notæ ad Aub. Miræ fastos belgicos et burgundicos*. Il se trouvait dans la Bibl. d'Ussel. Nos recherches nous en ont fait connaître quelques autres. Le catalogue de la Collection Dupuy lui attribue, parmi les pièces dont se compose le vol. 777, les trois suivantes : *Remarques sur des auteurs modernes*, *Observations sur la propagation du christianisme dans les Gaules*, *Du comitibus palatinis*. Ces trois pièces sont peu importantes ; ce sont de simples notes, d'une écriture très-finie et très-serrée, évidemment destinées à lui servir pour la composition de ses ouvrages. La dissertation placée en tête du vol. 70 de la même Collection offre plus d'intérêt. Cette dissertation fort érudite, comme tout ce qu'a écrit Blondel, est intitulée *Des causes majeures* ; elle n'a pas moins de trente fol. L'auteur prouve que, pendant des siècles, les causes majeures n'ont pas été réservées aux papes.

Le Catalogue des livres condamnés par l'archevêque de Paris en 1683, attribue à Blondel un traité de la *Transsubstantiation*, et un autre de la *Créance des Pères touchant l'estat des âmes après cette vie, de la prière pour les morts et du purgatoire* ; mais comme aucun bibliographe n'en fait mention, et que nous n'avons pas, nous l'avouons, une confiance fort grande dans les connaissances bibliographiques du prélat, nous avons hésité à les classer parmi les œuvres du célèbre pasteur protestant. Le même scrupule nous a déjà empêché d'ajouter à la liste des ouvrages d'Amyraut le traité *Du mérite des œuvres*, cité dans le même catalogue.

A une érudition rare, à une mémoire prodigieuse qui lui rappelait le moindre fait, la date la plus insignifiante, Blondel joignait une sagesse merveilleuse. « C'était, dit Perrault, un homme d'honneur, d'une prodigieuse lecture et capable de grandes choses. » Dans une lettre à *Sarras*, Grotius loue sa méthode et sa perspicacité. Tous ses biographies, enfin, s'accordent à reconnaître que peu de savants ont été plus versés dans la connaissance des langues, de la théologie et de l'histoire. Malheureusement ses ouvrages sont peu agréables à la lecture. On peut lui appliquer ce que Fontenelle dit de Vandale : « qu'il ne fait nulle difficulté d'interrompre le fil de son discours pour y faire entrer quelque autre chose qui se présente, et, dans cette parenthèse-là, il y enchaîsse une autre parenthèse, qui même n'est peut-être pas la dernière. » Néanmoins ses écrits seront toujours consultés et estimés, à cause de l'exacitude des recherches et de l'impartialité des jugements.

David Blondel avait deux frères plus âgés que lui, tous deux ministres, et tous deux, selon Perrault, gens de mérite et d'une érudition au-dessus du commun. Le cadet, nommé Aaron, fut pasteur à Étaples et à Imécourt ; l'aîné, appelé Moïse, le fut à Meaux,

puis à Londres. Ce dernier est auteur d'un livre intitulé : *Jérusalem et Rome au secours de Genève, ou Traité des livres apocryphes confirmé par les témoignages des docteurs de l'Église primitive et de l'Église romaine*, Sedan, Abr. Pacard, 1621, in-8°. Le désuite Vérou prétend que cet ouvrage n'est qu'un plagiat de la Censure des livres apocryphes, par l'anglais Jean Rainold. Robert Watt, qui cite le traité de Moïse Blondel, attribue encore à ce pasteur une Nouvelle méthode de fortification, publiée en russe à Moscou, 1711, in-4°. C'est évidemment une erreur comme on en trouve tant dans ce bibliographe trop estimé.

BLONDEL (JACQUES-AUGUSTE), membre du collège des médecins de Londres, né à Paris en 1663, mort le 4 oct. 1734.

Blondel fit ses premières études sous les yeux de son père, avocat au parlement de Paris. Il se rendit ensuite à l'université de Leyde pour y étudier la médecine, et, après avoir pris le grade de docteur, il passa en Angleterre dans l'intention de suivre les cours de l'université d'Oxford. Il finit par s'établir à Londres, où il gagna bientôt la confiance du public.

Blondel n'était pas seulement un habile médecin, il possédait encore les langues mortes, en particulier l'hébreu, et il était versé dans la littérature. M. Désiméris, à qui nous empruntons ces détails biographiques, affirme qu'il composa un assez grand nombre d'ouvrages, tous anonymes, sur des sujets de théologie. N'y aurait-il pas ici quelque confusion ? Ce qui est certain, c'est que le bibliographe anglais Robert Watt n'attribue à Jacques-Auguste Blondel qu'un opuscule intitulé : *The power of the mother's imagination over the fœtus examined*. Cet écrit a eu deux édits, l'une publiée à Londres, en 1727, in-8°, sous un titre un peu différent; l'autre, en 1729, in-8°. L'auteur y attaque, avec beaucoup de force, l'opinion que l'imagination exerce sur les femmes

enceintes une influence quelconque. Il attribue les monstruosités principalement à des maladies du fœtus, à l'arrêt de développement de quelques-unes de ses parties, aux violences et aux ébranlements qu'il éprouve dans le sein de la mère. Son sentiment ayant été combattu par Turner, il lui répond avec autant d'esprit que de vigueur dans sa seconde édition. Cet ouvrage a été trad. en français (Leyde, 1737, in-8°). Carrère attribue encore à notre auteur une *Dissert. sur la maladie épidémique des bêtes à cornes*, publiée en anglais à Lond., 1751, in-12 ; mais il garde un silence absolu, de même que les bibliographes consultés par nous d'habitude, sur les présumés écrits théologiques du médecin Blondel.

BLONDEL (OCTAVIEN), habile lapidaire de Tours. Arrêté comme hérétique à Lyon, où l'appelaient fréquemment les intérêts de son commerce, il céda aux instances de ses parents et de ses amis et changea de religion. Cette apostasie ne lui servit de rien; l'influence de ses ennemis, et surtout du précenteur de la cathédrale, fit continuer les poursuites. Blondel fut tiré des prisons de Lyon pour être amené à Paris. En route, un de ses amis trouva moyen d'avoir avec lui un entretien dans lequel il lui reprocha fortement d'avoir crain les hommes plus que Dieu. Cette exhortation fut si efficace que Blondel résolut de réparer sa faute par une mort exemplaire. Il fut brûlé vif à Paris, en 1548.

Quelques sunées après, le 11 juin 1556, sur la place du Salin, à Toulouse, se dressa le bûcher pour un autre martyr du même nom, dont le crime était d'avoir « entonné un cantique profane de Clément Marot, ayant un sir menaçant et inconvenant contre le très-vénérable officiant et prédateur pour préparation processionnelle. » Afin de réparer l'injure faite à la sainte foi catholique, le parlement, « en vertu des saints décrets, conciles

et ordres du saint-père le pape Paul IV et souverain gouvernant, » le condamna à être brûlé. Nous ferons remarquer que le martyrologue de Crespin ne fait pas mention de cette victime du fanatisme.

BLOSSET (Louis), sieur de Fleury, surnommé le Bégué, gentilhomme du Nivernais. Zélé partisan de la Réforme, il fut un des premiers à se rendre auprès de Condé à Orléans, à la tête d'une compagnie de gendarmes; mais la guerre trainant en longueur, ses ressources s'épuisèrent, et il sollicita un congé qui lui fut accordé. En retournant dans ses terres pour s'y rafraîchir, il surprit Entrains, où il s'empressa de rétablir l'exercice de la religion réformée qui venait d'y être aboli. Il y fut rejoint par une partie des habitants de La Charité, qui, chassés de leurs foyers, lui persévérent de faire une tentative pour reprendre cette ville sur les Catholiques.

Aussitôt qu'ils avaient appris l'arrivée de Condé à Orléans, les Protestants de La Charité avaient pris les armes sous les ordres d'*Amador de La Porte*, seigneur d'Issoire, brave gentilhomme du voisinage qui aurait conservé cette ville au parti, si la division ne s'était mise parmi les habitants. Forcé de se rendre, il avait signé une capitulation qui avait été aussitôt violée. Les excès commis par les soldats catholiques dès leur entrée dans la ville, avaient averti les Réformés de ce qu'ils avaient à craindre. Les plus sages, entre autres le ministre *Jean Logery*, dit *La Planche*, s'étaient hâtés de se cacher ou de fuir sous toute sorte de déguisements; les autres s'étaient vus exposés aux vengeance de leurs ennemis. *Gouin Portier*, riche marchand, fut dépouillé de presque tout ce qu'il possédait. Un jeune homme, nommé *Jurenien*, fut pendu, ainsi que *Georges Herlant*, réfugié de Cosne. Issoire, jeté en prison, parvint à s'échapper avec *Arabay* et quelques autres. *Antoine*

Vaysse, médecin, et son beau-père, *Pierre Gay*, de Cosne, qui s'étaient sauvés dans une maison de campagne appartenant à *Nicolas de Béze*, frère du grand réformateur, furent vendus par un domestique, arrachés de leur asile, qui fut incendié, et ramenés à La Charité, où on les rançonna impitoyablement, de même qu'un maître de forges, nommé *Guillaume Pinette*. Instruits par ces exemples, les Protestants de La Charité et ceux de Bourges et de Cosne qui y avaient cherché un refuge, s'enfuirent à travers mille dangers. Les uns allèrent rejoindre d'*Andelot* et combattirent sous ses ordres jusqu'à la bataille de Dreux, où l'un des leurs, appelé *Perseaux*, perdit la vie. Les autres gagnèrent Entrains et déterminèrent Blosset, *René de Monceaux*, sieur de Blanay et Bois, à tenir, en 1563, un coup de main qui réussit parfaitement.

Laissant *Beaumont* à Entrains et Bois à La Charité avec une partie de sa troupe, Blosset poursuivit sa route et se retrouva à Fleury. Il ne paraît pas avoir pris part aux événements ultérieurs de la guerre. Nous ne le voyons reparaitre sur la scène qu'en 1567. À la fin de cette année, il s'empara, avec les capitaines Bois et Cléry, du château de Sarry près de Châlons-sur-Marne; mais, dit *La Popelinière*, « pendant qu'ils se débattoient à qui d'eux demeuroit le château, » Brissac survint qui les surprit, fit prisonnier Cléry et força les autres à fuir, avec quinze chevaux seulement, jusqu'à Auxerre où commandait *La Borda*.

En 1568, Blosset servit d'escorte à Condé lorsque ce prince se réfugia à La Rochelle, et il fut chargé d'appeler aux armes les Protestants de Poitou. L'année suivante, *Coligny*, occupé du siège de Poitiers, le détacha avec Bois, son fidèle compagnon, pour aller secourir La Charité. Son approche, à la tête d'une troupe de 3 à 400 chevaux, grosse, il est vrai, par de faux rapports, suffit seule pour décider les Catholiques à lever le siège. Après l'affaire de

La Roche-Abeille, Blosset se saisit du château de Regéancs près d'Auxerre; mais n'ayant pas eu le temps de le mettre en état de défense, il ne tarda pas à en être délogé. Il parvint à s'échapper avec quelques hommes; tous les autres furent massacrés avec une férocité sans exemple. *Étienne Courde-Roi*, riche grainetier d'Auxerre, fut coupé en morceaux, et son cœur, mis en vente, trouva des acheteurs qui le dévorèrent grillé sur des charbons.

Blosset se jeta dans Vézelay, où commandait le jeune *Sarrasin*, capitaine brave et actif. Les Catholiques parurent sous les murs de cette ville au mois d'octobre 1569. Le 10, le feu s'ouvrir, et deux brèches ayant été pratiquées, un assaut furieux fut livré. Sarrasin fut tué sur la muraille. Blosset, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, « pour la bonne opinion que les assiégez avoient de lui, s'estant vaillamment porté pour la défense de la ville, » fut choisi pour le remplacer, et bravement secondé par *Besanson*, *Ribompierre*, de *Traves*, il repoussa toutes les attaques. Le siège levé, beaucoup de gentilshommes du voisinage qui avaient pris part à la défense, retournèrent chez eux. Instruit de l'affaiblissement de la garnison, Sanzac voulut tenter une seconde fois de s'emparer de la ville. Son artillerie agrandit les brèches, renversa toutes les défenses de la place, et sous sa protection, les Catholiques livrèrent un assaut qui fut repoussé. Désespérant de réussir par la force, et averti par les habitants qui entretenaient avec lui des intelligences, de la détresse des assiégiés, Sanzac résolut de les prendre par la faim, et il y aurait réussi promptement, si *Briquemault* n'avait ravitaillé la place. Parmi les Protestants qui perdirent la vie dans ce siège, les Mémoires de Charles IX citent le ministre *Jacques Perrin*, qu'un boulet de canon emporta.

A partir de cette époque, il n'est plus question de Blosset dans l'histoire de nos troubles religieux jusqu'à la

Seut-Barthélemy, à laquelle il échappa par sa prudence. Quinze ans plus tard, il combattit encore à Coutras, selon l'historien de Thou.

Ses descendants continuèrent longtemps à professer le protestantisme. C'est ce que l'on est autorisé à conclure du nom biblique de son petit-fils *Isaac de Blosset*, sieur de Précy, qui épousa *Jeanne Armet* et eut une fille, *Jeanne*, admise à Saint-Cyr en 1692.

Une famille du même nom et également protestante, mais établie dans le Dauphiné, avait pour chef, au XV^e siècle, *Paul de Blosset*, qui laissa, de son mariage avec *Judith de Durand*, un fils nommé aussi *Paul*, seigneur de Rochevive. C'est vraisemblablement ce Blosset qui servit sous *Lesdiguières* avec le grade de maréchal-des-logis de sa compagnie de gendarmes, et qui fut prisonnier, en 1579, d'Auris, gouverneur de Tallard.

BOATON (LAURENS), ou *Boéton*, né à Saint-Laurent d'Aigouze, un des chefs les plus énergiques de la conspiration dont La Bourie fut l'âme. Ancien capitaine, homme de tête, plein d'activité et d'une fermeté à toute épreuve, Boaton, qui déplorait la révocation de l'édit de Nantes, moins parce qu'elle avait brisé sa carrière militaire que parce qu'elle avait fermé les temples protestants, se jeta avec un entier dévouement dans une entreprise dont le but était de rétablir la liberté religieuse et la liberté civile sur les ruines du despotisme. Il se mit en relations secrètes avec les Camisards, et dans une entrevue qu'il eut, en 1705, avec *Catinat*, *Daires* et *Pierrot*, officiers de *Catinat*, il dressa le plan d'un soulèvement général du Rouergue. Toutes les mesures furent concertées avec prudence : Boaton, à la tête des contingents du Rouergue, et Catinat avec ceux du Haut-Languedoc, devaient, au jour convenu, se réunir dans les bois de Lacauane et faire retentir le cri de l'insurrection ; mais elles furent déjouées par l'impatience de Catinat

qui, arrivé le premier au rendez-vous, ne put se refuser le dangereux plaisir de faire brûler quelques églises catholiques dans les environs de Lacaune. L'alarme fut vive ; cependant les autorités se remirent bientôt de leur frayeur ; la noblesse des deux religions prit les armes, et les milices reçurent ordre de marcher contre les insurgés. Investis de tous côtés, les Camisards se battirent vaillamment ; mais, trop inférieurs en nombre, ils furent mis dans une déroute complète. Catinat parvint à s'échapper, Pierrot fut tué, et Daires, fait prisonnier, fut conduit à Montpellier, où il expira sur la roue « sans montrer aucune contrainte et sans rien découvrir. »

Boaton, dans une ignorance complète de ce qui venait de se passer, arriva le lendemain au bois de Lacaune, avec six cents hommes qu'il avait rassemblés. N'y trouvant personne, il s'avanza vers Brassac ; mais attaqué à son tour, il dut se replier sur le château de Ferrières, dont il s'empara. Des forces imposantes ne tardèrent pas à l'y investir. Décidé à s'ensevelir sous les ruines du fort, Boaton se défendit avec tant de valeur que le chef des troupes royales, incertain du snoûs, se décida à lui offrir une amnistie, qu'il s'empessa d'accepter.

S'il faut croire l'historien du Rouergue, Gaujal, Boaton ne vécut pas longtemps tranquillement à Milhas où il s'était retiré. Victime d'une fausse accusation, il fut enfermé avec son fils aîné dans les cachots de Puylaurens, et il n'en sortit qu'après une longue détention. Selon M. Peyrat, d'accord sur ce point avec d'autres écrivains protestants, son incarcération aurait eu lieu avant le malheureux soulèvement du Rouergue. Ce qui est certain, c'est que pendant près de deux ans Boaton disparut de la scène de nos troubles religieux.

Nous le retrouvons, en 1704, mêlé à une nouvelle conspiration ourdie par Miremont et Belcastel, et connue dans l'histoire des guerres des Cévennes.

Des sous le nom de Ligue des Enfants de Dieu. Une maison qu'il possédait entre Nismes et Montpellier servait de point de réunion aux principaux conjurés, parmi lesquels Court cite *Catinat, Villas, Jonquet, Claris* et deux riches marchands de Nismes, *Alison et Alegre*. Le plan insurrectionnel consistait à surprendre Nismes et Montpellier, à arrêter Berwick et Basville, les évêques de ces deux villes, les juges, les officiers d'un grade assez élevé pour servir d'otages, et à les envoyer à bord de la flotte anglo-hollandaise qui devait s'approcher des côtes pour appuyer l'insurrection. Basville seul devait subir le châtiment de ses abominables cruautés. Les conjurés espéraient lever dix à douze mille hommes avec lesquels ils se proposaient d'enlever le port de Cette, où devaient aborder les vaisseaux des alliés. La discipline la plus sévère devait être observée et le soulèvement éclater partout, le 25 avril 1703, au cri de Vive le roi sans jésuites et liberté de conscience !

Pendant tout l'hiver, l'insurrection s'organisa en silence ; plus de mille conjurés furent mis dans le secret, et pas un seul ne le trahit. Cependant la conjuration fut découverte. Comment ? C'est une question sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord. Selon Court, la version la plus probable est celle de Lamberty. Ce dernier affirme qu'elle fut révélée à Basville par un émissaire du clergé catholique, envoyé en Suisse pour surveiller Flottard, dans la confiance duquel le rusé espion s'était insinué sous le masque hypocrite d'un zélé protestant. M. Peyrat n'adopte pas cependant cette explication d'un fait resté fort obscur. Il prétend que l'intendant du Languedoc fut mis sur la voie de la conspiration par le frère même de Catinat. Au reste, de quelque manière que les premiers indices lui fussent parvenus, Basville prit à l'instant les mesures les plus énergiques. Nismes et Montpellier furent occupées militairement pendant la nuit. Des visites domiciliaires

amenèrent la déconversion, dans la maison de la veuve *Guitard*, de trois étrangers suspects, *Flessières* de *Su-mène*, *Annibal Gaillard*, dit l'Allemand, de *Falguères*, et *Jean-Louis*, surnommé le *Genevois*. Le premier se fit tuer en se défendant contre les archers. *Gaillard*, qui avait servi comme brigadier dans une légion camisarde où son frère *Alidor* avait eu le grade de capitaine, fut arrêté, et peu de temps après rompu vif. Le *Genevois* racheta sa vie en révélant à *Basville* tout ce qu'il savait de la conspiration. Sur ses indications, on procéda à des arrestations nombreuses, tant à *Nismes* qu'à *Montpellier*. Bientôt les prisons regorgèrent d'accusés, et les supplices commencèrent.

Henri Alison fut condamné à la roue, sa maison fut rasée et ses biens confisqués. *Alegre* subit le même supplice. Un autre *Alison*, coupable d'avoir intercédé pour son parent, fut envoyé au gibet pour ce crime, ainsi que *Jean Lauze*, de *Nismes*, qui avait reçu *Racanel* dans son auberge sans le dénoncer, et l'armurier *Rouquier*, accusé d'avoir réparé des armes pour les Camisards. Le prophète *La Jeunesse*, de *Payrolles*, fut pendu comme prédicant. *Jean La Croix*, gendre d'*Alison*, ne fut condamné qu'aux galères « à cause de sa jeunesse et de sa facilité à révéler tout ce qu'il savait. » *François Sauvayre*, dit *Francezet*, lieutenant de *Catinat*, qui était rentré en France avec son ancien chef, fut arrêté après une merveilleuse défense qui coûta la vie à plusieurs soldats, appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, puis brûlé vif. Son compagnon, *Pierre Brun*, prophète de la troupe de Cavalier, à qui sa taille herculéenne et son courage avaient fait donner le nom de *Porte-Effroi*, pérît également dans les flammes. *Daudé*, natif des *Mages*, fut rompu vif et son fils pendu. *Cambette*, de *Milhau*, et *Faurmeau*, de *Massillargues*, en furent quittes pour les galères. Les deux *Fabre de Gajan*, serviteurs de madame

de *Rochemore*, condamnés comme récepteurs d'armes, expirèrent, l'un sur la roue, l'autre sur le gibet. « Il étaient, dit *M. Peyrat*, beaux-frères d'un habile orfèvre de *Nismes*, nommé *Plâtre*, inventeur d'une horloge qu'il promenait, comme une merveille, dans toute l'Europe. » *Pierre Sabatier*, de *Cincennes*, *Jean Joubert*, de *Massillargues*, *Jacques Mourgues*, de *Sauve*, *Pierre Martin* et *Bernard Gui*, de *Nismes*, ce dernier frère du fameux *Daniel*, ami de *Cavalier*, *Isaac Pau*, de *Nages*, *Galoffre*, de *Bouillargues*, *Pierre*, de *Gallargues*, *François Beauvoisin*, la dame *Sébastien de Sincaut*, *Jeanne Guitard*, *Jean Deluze*, de *Pierredon*, *Claude Maillé*, de *Corbès*, et *Pierre Régis*, de *Tornac*, périrent soit par le feu, soit par la corde, comme coupables d'avoir favorisé les Camisards. « Tous ces scélérats, dit le juge *La Baume*, moururent avec une intrépidité surprenante. » Cependant aucun n'emontra plus de courage que *Jean Mayse*, domestique de *Boston*. Les tourments, non plus que les promesses les plus séduisantes, ne purent lui arracher les secrets de son maître ; il mourut sur la roue sans rien révéler.

Nous ne parlons point ici des chefs camisards à qui la même conspiration coûta la vie ; ils ont joué un assez grand rôle pour qu'un article apécial soit consacré à chacun d'eux. Il ne nous reste donc plus qu'à raconter le supplice de la plus illustre de toutes ces victimes, de *Laurens Boaton*.

Arrêté à *Milhau* par ordre de *Basville*, *Boaton* fut transféré à *Montpellier*. Il rencontra près de *Lunel* sa femme et son fils, âgé d'environ seize ans, qui venaient de solliciter inutilement sa grâce, et leur donna sa dernière bénédiction. Il fut enfermé dans la citadelle où depuis trois ans et demi, selon *Renneville*, sa vieille mère supportait les horreurs d'une dure captivité sans que sa foi s'affaiblit. L'infortunée n'eut pas la douleur de survivre à son fils ; elle mourut cinq jours avant son supplice.

Dans l'espérance de lui arracher le secret de la conspiration, Basville le fit torturer longtemps sous ses yeux ; mais les plus cruels tourments n'obtinrent de lui aucun aveu. Condamné à périr sur la roue, Boaton marcha au supplice comme autrefois il avait marché au feu. Du plus loin qu'il aperçut l'échafaud dressé sur l'Esplanade, il s'écria : « Courage, mon âme ! je vois le lien de ton triomphe ; bientôt délivrée de tes liens douloureux, tu entreras dans le ciel. » Il s'étendit lui-même sur la roue et souffrit l'horrible supplice sans proférer une plainte. Pendant cinq heures, les membres repliés sous le tronc et la tête en bas, il ne cessa de chanter des psaumes, d'adresser à Dieu de ferventes prières ou d'exhorter la foule éprouvée des Protestants à persévérer dans la communion de Jésus-Christ. Basville ordonna enfin qu'on l'achevât, non pas par un sentiment de compassion, mais sur les représentations de l'abbé de Massillan, qui lui déclara que, loin d'affrayer les Huguenots, la vue de ce supplice les assurait dans leur foi. A l'approche du bourreau, Boaton, par un dernier effort, releva la tête, et élevant la voix au-dessus du bruit des tambours, il s'écria : « Mes très chers frères, que ma mort vous soit un exemple pour soutenir la pureté de l'Évangile, et soyez les fidèles témoins comme je meurs dans la religion de J.-Ch. et de ses saints apôtres. » Au même instant, il reçut le coup de grâce, et rendit le dernier soupir.

Ainsi s'éteignit dans le sang une conspiration d'autant plus formidable qu'elle était catholique et protestante à la fois, et qu'elle avait pris pour devise le mot magique de liberté. A la liste des nombreuses victimes, il nous reste à ajouter Jean Verdailhan, de La Malouze Isaac Boisier, d'Aubord, Antoine Massip, de Caveyrac, Daniel Granier, de Milhau, Antoine Marcel, de Baron, Jean La Croisette, qui furent condamnés aux galères; Catin Brieuse, de Saint-Chaptes, Éléonore Beruste,

du Cayla, Jeanne Fontanine, d'Eusset, Susanne Lapierre, de Caveyrac. Jeanne Soulier, de Nismes, Florette Fontanière, de Sieure ; Marie Triayre, du Vigan, qui furent enfermées dans le château de Carcassonne ; Firminie Fontanine,, d'Eusset, Bernardine Galiberte, de Baron, Isabeau Maurique, de Bourdiguès, Jeanne Bousangüete, de Caveyrac, et Anne Fontanière, qui furent emprisonnées dans la tour de Constance.

A peine Boaton fut-il exécuté, qu'on arrêta son fils qui fut jeté dans la citadelle de Montpellier, et y resta trois ans. Rendu à la liberté, il se retira à Londres où il vivait vers 1715.

BOATON (PIERRE-FRANÇOIS DE), d'une famille originaire de Sainte-Afrique en Rouergue, né à Longraud, près d'Aubonne, le 12 sept. 1734, de Pierre de Boaton et de Françoise de Mestrat.

Resté orphelin de bonne heure, Boaton fut placé par ses tuteurs au collège de Morges, et, ses humanités achevées, il entra, en qualité de cadet, dans le régiment de Tscharner à la solde de la Sardaigne ; mais sa santé frêle et délicate ne lui permit pas de supporter le rude métier des armes. Il s'était élevé au grade de lieutenant, lorsqu'il se vit forcé de renoncer au service, en 1768, et de retourner dans sa patrie. L'année même, il fut appelé à Berlin comme gouverneur de l'Académie royale des gentilshommes.

Dès son enfance, Boaton avait eu le goût de la poésie, et ce goût naturel s'était développé en lui pendant sa courte carrière militaire, sur un théâtre de société où, pour charmer les ennemis de la vie de garnison, il jouait la comédie en amateur avec d'autres officiers ses amis. Sa place lui laissant beaucoup de loisirs, il les employa à la culture des beaux-arts et de la littérature. En 1772, il fit imprimer dans le Journal littéraire de Berlin (nov. et déc.) un opéra-comique de sa façon intitulé *Le Rerenant*. En 1775, il publia une trad. libre en vers

franç. d'une partie des *Idylles* de Gessner (Berlin, 1773, in-8°). Cinq ans plus tard, quelques désagréments qu'il eut à essuyer l'ayant décidé à donner sa démission, il se livra avec plus d'ardeur que jamais à ses travaux littéraires, et, la même année, il fit paraître la suite des *Idylles* (Copenh., 1780, in-8°); puis, pour sortir d'une position assez difficile, il résolut d'ouvrir un pensionnat à Berlin. Cet établissement ne prospéra pas, en sorte que Boaton prit bientôt le parti de l'abandonner pour entrer chez le banquier Schickler comme gouverneur de son fils. Tout en s'acquittant consciencieusement de ses nouveaux devoirs, il trouva le temps de composer plusieurs opéras-comiques, *La Barbe bleue*, *Fadlallah*, *Le Triomphe de la bienfaisance*, *L'Avare dupé*, qui sont restés miss. En 1782, il fit imprimer des *Essais en vers et en prose* (Berlin, 1782, in-8°); en 1784, la trad. en vers octaves d'*Obéron*, poème en XIV chants de Wieland (Berlin, 1784, in-8°), trad. bien supérieure, au jugement de M. Weiss, à celle du comte de Borch; en 1791, la trad. libre en vers de *La mort d'Abel* (Hamb., 1791, in-8°). Ce dernier ouvrage lui ouvrit les portes de l'Académie de Berlin. En 1792, Boaton partit pour accompagner son élève dans ses voyages et fit un long séjour en Angleterre, où sa femme le suivit. Le climat de cette île ne convenait pas à madame Boaton, son mari voulut la reconduire dans sa ville natale; mais elle mourut entre ses bras à Perleberg. La perte de cette femme chérie acheva de ruiner sa santé déjà fort altérée. Il mourut à Berlin, le 3 juin 1794, en proie à de cruelles souffrances.

Boaton a laissé la réputation d'un poète aimable. Sa muse était légère et facile, peut-être un peu négligée, et sa poésie ne manque ni de grâce ni d'harmonie.

BOBBART (JACOB), connu aussi sous le nom de *Schütz*, natif de Strasbourg et professeur à Pforzheim. Il est

anteur d'une dissertation *De studio literarum* (Tubing., 1552, in-4°). — On ne peut guère douter que les botanistes Bobhart, qui étaient d'origine allemande, ne fussent de la même famille. L'un, nommé également Jacob, publia un *Catalogus plantarum horti medici Oxoniensis* (Oxf., 1648, in-8°); l'autre, qui était fils du précédent et s'appelait comme lui, mit la dernière main au second volume de l'*Histoire des plautes de Morison* (1699, in-fol.), et inséra dans les *Transact. philosoph.* une dissertation *On the effects of the great frost of 1683 on trees and other plants*.

BOBINEAU (PIERRE), receveur à La Rochelle et un des plus riches négociants de cette ville. Député à Coligny, en 1572, pour l'avertir des mouvements suspects de la flotte catholique, Bobineau ne put tirer l'amiral de sa trompeuse sécurité. A peine était-il de retour, que la nouvelle de la Saint-Barthélemy vint consterner les Rochellois. Le premier moment de terreur passé, chacun s'arma pour la défense de sa foi et de sa vie. Bobineau n'était plus d'âge à revêtir la cuirasse; mais il avait un fils. Nommé capitaine, le jeune Bobineau eut pour poste le fameux bastion de l'Évangile, qu'il sut, au prix de sa vie, garantir contre les attaques des Catholiques.

En 1576, ses concitoyens renvoyèrent Pierre Bobineau avec *Odet de Nort* porter à Condé les conditions auxquelles ils consentaient à le recevoir dans leur ville; et bientôt après, ils lui donnèrent la plus haute marque possible de leur estime, en l'élevant au rang de chevalier. Arcère fait de lui ce bel éloge : « Homme également propre à l'action et au conseil, il remplissoit avec une grande distinction les devoirs de la magistrature; l'amour de la patrie étoit en lui une vraie passion de Romain; il se seroit dévoué pour elle. Il en soutenoit les intérêts comme Caton soutenoit ceux de la république, agissant sans succès et toujours avec un courage indomptable. Au milieu

du chaos d'intérêts ou d'intrigues que formoient les partis, Bobineau travailloit à rapprocher les uns et les autres, mais il ne put rien gagner sur les esprits, ou plutôt sur une opinâtre animosité qui tenoit lieu de tout. Comme il étoit d'un caractère impétueux et plein de feu, il ne désiroit point à demi ni soiblement; aussi l'envie extrême qu'il avoit d'étrangler les dissensions domestiques se changea-t-elle en violent chagrin, dès qu'il se vit réduit à d'impuissans désirs. Le sentiment de ce chagrin porta dans son cœur un coup mortel et abrégea ses jours. Bobineau mourut le 23 d'août, universellement regretté. *

Il serait possible que le ministre de Pouzanges, *Bobineau*, dont parle Benoît, fut un de ses descendants. Cet homme de bien, ainsi l'appelle l'historien de l'édit de Nantes, affectionné à sa religion, faisant honneur à son ministère, et en même temps fort sage et fort modéré, fut incarcéré, vers 1666, sur l'accusation, portée contre lui par un curé et un moine, d'avoir prêché séditieusement dans un synode. Après deux mois de détention, il fallut le relâcher, faute de preuves. À la révocation, il se retira en Angleterre et desservit pendant quelques années une église de Londres. Plus tard, il repassa sur le continent.

BOCHART, ou plutôt **BOUCHARD**, famille de robe, originaire de la Bourgogne, mais établie à Paris et divisée en plusieurs branches. Nous n'avons à nous occuper que de celle Du **Ménillet**, qui avait pour chef, à l'époque où la Réforme fit des progrès en France, *Étienne Bochart*, fils de Jean Bochart, avocat au parlement de Paris, sous François I^e.

Étienne Bochart remplit successivement les fonctions d'avocat général à la Chambre des comptes et de conseiller au parlement de Paris. Il épousa en premières noces *Marie Belot*, dont il eut *MARIE* Bochart, femme de *Thomas Gayant*, conseiller et président aux enquêtes. D'un second mariage,

contracté avec *Jacqueline Luillier*, naquirent sept enfants : 1^e *JEAN*, sieur Du Ménillet, qui épousa *Jeanne Anthonis*, et mourut sans postérité; — 2^e *CHRISTOPHE*, ou *Matthieu*, sieur Du Ménillet, avocat au parlement et ancien de l'église protestante de Paris, en 1596, qui laissa de sa femme *Jeanne de Forges* trois fils : *PIERRE* Bochart, sieur Du Ménillet, capitaine au régiment de Champagne, sous le maréchal de *La Force*, tué en Allemagne sans avoir été marié; *MATTHIEU*, pasteur à Alençon, dont nous parlerons ci-après, et *Théodore*, sieur Du Plessis; — 3^e *MARIE*, femme de *Pierre Berger*, conseiller au parlement de Paris; — 4^e *RENÉ*, sieur Du Ménillet et pasteur de Rouen, sur qui nous allons revenir; — 5^e *RACHEL*, mariée au sieur de *Raconis*, puis à *Antoine de Cormont*, sieur de Villeneuve; — 6^e *SUSANNE*, femme de *Raoul Robert*, sieur d'Ailly; — 7^e *Mathelaine*, épouse de *Jacques de La Grange*, sieur de Meurs.

René Bochart embrassa la carrière ecclésiastique. Comme beaucoup d'autres pasteurs, il se réfugia en Angleterre pendant les guerres de la Ligue, et il s'y lia d'une étroite amitié avec *Pierre Du Moulin*, dont il épousa plus tard la sœur. Dès 1590, il rentra en France et fut placé comme pasteur à Dieppe. Il remplit ensuite les fonctions de son ministère à Pontorson, et, en 1594, il fut appelé à desservir l'église de Rouen. L'exercice public du culte protestant n'était pas encore permis dans cette ville; ce ne fut qu'en 1599 que les réformés obtinrent l'autorisation de s'assembler publiquement à Dieppedalle. L'inconveniété du lieu les força à solliciter, quelques semaines après, la permission de transporter leur culte au Grand-Quévilly, où le charpentier *Gigonday* construisit, sur les plans de *Nicolas Génoevois*, un temple que Farin appelle, dans son Histoire de Rouen, « un des plus réguliers, des plus curieux et des plus hardis qui fût en France. » Il pouvait

contenir de 7 à 8000 personnes, et il était si bien distribué qu'une voix d'une médiocre étendue s'y faisait parfaitement entendre partout.

René Bochart mourut en 1614, à l'âge de 54 ans, après vingt-trois ans d'exercice du ministère évangélique. De son mariage avec *Esther Du Moulin*, qu'il épousa en 1595, naquit, outre une fille mariée au pasteur de *L'Angle*, le célèbre *Samuel Bochart*, dont nous raconterons la vie en prenant pour guide le bel Eloge de Bochart publié par M. le pasteur *Pauquier*.

Samuel Bochart naquit à Rouen, en 1599. Son père voulut se charger lui-même de sa première éducation. Versé dans les langues anciennes, il inspira à son fils ce goût de la philologie qui resta chez lui si vif et si constant qu'à l'âge de 50 ans, dit-on, il commença l'étude de la langue éthiopienne. Cependant, le pasteur de Rouen sentit bientôt la nécessité de confier aux plus habiles maîtres le soin de développer les dispositions précoces de son fils. Envoyé à Paris, chez son oncle *Du Moulin*, le jeune Samuel continua ses études philologiques sous la direction de Thomas Dempster. Une vocation décidée pour le ministère évangélique le conduisit à Sedan, où il soutint des thèses Ἡπι της φωνης φωνως, qu'il dédia à son oncle et à son grand-père, *Joachim Du Moulin*, pasteur d'Orléans. De Sedan il passa à l'académie de Saumur. Pendant une visite qu'il fit à Rouen en 1618, il assista, en qualité de secrétaire, à la discussion que *Maximilien de L'Angle* eut à soutenir contre le P. Véron, « le controversiste patenté exploitant par tout le royaume », selon l'expression de Bayle; et il se permit de tourner en ridicule le révérable dans une pièce de vers fort piquante qui a été publiée avec les Actes de cette conférence. Bochart venait de soutenir ses thèses théologiques *De Verbo Dei*, lorsque l'Académie de Saumur fut momentanément fermée à la suite de la prise de

possession de cette ville par Louis XIII. Il accompagna son professeur *Caméron* en Angleterre; mais après un court séjour à Oxford, il se rendit à Leyde, où, tout en suivant les cours de théologie d'*André Rivet*, sous la présidence de qui il soutint une thèse *De idolatriâ*, il se perfectionna dans la connaissance des langues orientales sous le célèbre *Erpénus*.

De retour dans sa patrie, Bochart ne tarda pas à être attaché à l'église de Caen comme pasteur. A peine avait-il eu le temps de gagner l'estime de son troupeau par la sévérité de ses mœurs, par l'aimabilité de son caractère, par une modestie qui rehaussait son profond savoir, que le jésuite Véron le provoqua à une dispute publique. A cette époque, c'était le moyen le plus prompt et le plus sûr de mériter les faveurs d'une Cour bigote: aussi, parmi les pasteurs protestants de quelque renom, en citerait-on difficilement un que n'ait pas appelé en champ clos quelque ambitieux du clergé romain. *Amyraut* eut à combattre, sur le terrain de la controverse, le jésuite Audebert; *Ancillon*, le sorboniste Bédacier; de *L'Angle* et beaucoup d'autres, le P. Véron, le même qui s'attaqua à Bochart. Le pasteur de Caen dut céder à ses agressions, malgré son aversion pour ce genre de lutte. Il choisit comme second son collègue *Baillechache*. La conférence dura neuf jours, du 22 septembre au 3 oct. 1628, et roula sur presque tous les points controversés entre les deux Eglises. Comme toujours, chaque parti s'attribua la victoire. Véron publia de cette dispute un rapport tronqué auquel Bochart opposa un compte-rendu plus fidèle, sous le titre : *Actes de la conférence tenue à Caen entre Samuel Bochart et Jean Baillechache, et François Véron et Isaac Le Conte* (Saumur, 1630, 2 vol. in-8°). Véron répliqua par des libelles tellement diffamatoires que le parlement de Rouen dut lui imposer silence, par arrêt du 18 janv. 1631.

(*Fonds St. Magloire*, n° 45). Bochart, cependant, avait déjà repris paisiblement le cours de ses travaux. Tout en s'acquittant avec zèle de ses fonctions pastorales, il s'occupait alors avec une ardeur infatigable de rassembler de tous côtés des matériaux pour sa *Géographie sacrée*.

Ce savant ouvrage, qui parut en 1646, fit la plus vive sensation. La reine de Suède, Christine, voulut en connaître l'auteur, et lui écrivit elle-même pour l'inviter à venir à sa cour. Après quelques hésitations, Bochart accepta. Il partit en 1652, accompagné de Pierre-Daniel Huet, son disciple et son admirateur, dont le père avait professé la religion protestante, et qui devint depuis évêque d'Avranches. Il passa une année entière à Stockholm à compiler les précieux mss. arabes que Christine possédait. Le but principal de son voyage atteint, il prit congé de la princesse, qui lui fit présent d'un de ses plus beaux mss. (1), et quittant sans regret la cour, pour laquelle il ne se sentait pas fait, il revint dans son église.

Pendant son absence, une académie s'était formée à Caen, en 1653, par les soins de son coreligionnaire *Moyant de Brieux*. On s'empessa de l'y admettre, et jusqu'à sa mort, il en fut une des gloires et un des plus fermes soutiens.

En 1660, Bochart fut député par la Normandie au Synode national de Loudun. S'il ne prit pas une part plus active aux affaires générales de l'Église protestante, c'est qu'il était avant tout un homme d'étude, et qu'aux agitations de la vie publique il préférail le silence et la paix de son cabinet. Une attaque d'apoplexie l'enleva subitement, le 16 mai 1667, au milieu même de l'académie.

*Musarum in gremio teneris qui visit ab annis,
Musarum in gremio debuit illi mori.*

Ses restes mortels furent transpor-

(1) Ce ms., intitulé *De mirabilibus creatu- varum*, se conserve à la Bibliothèque de Caen.

tés à Cormelles et déposés dans un bosquet attenant à l'habitation de son gendre. « Le cours du temps, lit-on dans l'*Éloge de Bochart*, par Smith, a transformé l'endroit en un petit champ, que les habitants du village nomment tantôt le Clos du Pavillou, tantôt le Cimetière des Protestants. Les travaux champêtres y ont épargné un seul tertre, sous lequel, d'après la tradition, reposent les cendres de ce grand homme. »

Samuel Bochart avait épousé *Suzanne de Boutevays*, dont il n'eut qu'une fille nommée *Esther*, mariée à *Pierre Le Sueur*, seigneur de Colleville, conseiller au parlement de Rouen.

Théologien, géographe, naturaliste, philologue, Bochart a joui, auprès de ses contemporains, d'une réputation immense. *Tannequy Le Févre* l'appelle la plus vive lumière des lettres sacrées et profanes; *Vossius*, le plus docte de tous les hommes vivants; *Guil Patin*, le savant le plus instruit dans les langues orientales; *Gassendi*, l'homme de l'érudition la plus vaste; *Fabri- cius*, le miracle de son siècle; *Casau- bon*, un homme d'un génie divin; *Huet*, enfin, déclare que son siècle et même les siècles passés ont eu peu de personnes dont le savoir put être comparé au sien. Nous pourrions multiplier ces témoignages; car, à quelque religion qu'ils appartussent, tous ceux qui ont parlé de Bochart lui ont prodigué des éloges mérités, un seul excepté, *Richard Simon*, qui a osé écrire, dans son *Hist. critique du V. T.*, que « Bochart étoit un pur grammairien, un grand faiseur d'étymologies, et dont tout le savoir consistoit à se servir de dictionnaires. » De nos jours encore, où la plupart des ouvrages produits par ce siècle de fortes études et d'érudition profonde sont tombés dans un oubli presque complet, ceux de Bochart ont conservé une autorité à laquelle les vrais savants rendent hommage.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Lettre de M. Bochart à M. Morley, chapelain du roi d'Angleterre, pour répondre à trois questions : 1^e de l'ordre épiscopal et presbytérien ; 2^e des appellations des jugemens ecclésiastiques ; 3^e du droit et de la puissance des roys*, Paris, L. Vendosme, 1650, in-8°; publ. en latin la même année. — L'auteur résout les deux premières de ces questions dans le sens calviniste. Quant à la troisième, il soutient, en citant à l'appui de son opinion plusieurs passages de l'Écriture et des historiens profanes, que les rois ne relèvent que de Dieu et qu'il n'est jamais permis d'attenter à leur vie sous quelque prétexte que ce soit.

II. *Geographia sarrœ pars prior Phaleg, seu de dispersion gentium et terrarum divisione factâ in adiunctio turris Babel ; et pars altera Chanaan, seu de coloniis et sermone Phoenicum*, Cadom, 1646 et 1651, in-fol.; Francf., 1681, in-4°. Lelong en cite deux autres éditions, l'une de Caen, 1653, in-fol., l'autre de Francfort, 1674, in-fol.; mais il pourrait bien s'être trompé. — Dans la 1^e partie, « l'auteur s'occupe, dit M. Paumier, des premiers patriarches jusqu'à Noé, en signalant les rapports frappans qui existent entre leur histoire véritable et les traditions conservées dans la mémoire des peuples ou dans les récits figurés de la mythologie. Puis il traite successivement et du déluge, répondant d'avance aux objections qu'on pourrait faire contre la réalité de ce grand cataclysme, et de la dispersion des hommes après la tour de Babel, et de la formation et de l'histoire des premiers empires. Avant lui, le X^e chap. de la Genèse paraissait ne renfermer que des généalogies, et n'indiquer que des rapports de pères et d'enfants ; Bochart, le premier, s'avisa d'y voir des généalogies de peuples et des rapports de colonies et de métropoles. Par l'étymologie des noms,

la ressemblance des mœurs et des usages, la filiation et l'analogie des langues, il parvint à démontrer que, malgré toute opinion contraire, le genre humain tout entier descend d'une tige unique. » Dans la seconde partie, Bochart a principalement en vues Phéniciens et leurs colonies. Avec une prodigieuse érudition, pour nous servir de l'expression de Desmolets, dans ses Mémoires de littérature, il s'efforce de retrouver quelques vestiges de la langue de ce peuple célèbre ; il rassemble et compare soigneusement tout ce qu'ont dit les historiens depuis Sanchoniathon jusqu'à Étienne de Byzance ; mais ses travaux n'aboutissent qu'à rendre plus probable une opinion reçue, savoir, que le phénicien et l'hébreu appartiennent à la même souche. « Tout-à-coup, continue M. Paumier, son ami et coreligionnaire Claude Sarrazin, conseiller au parlement de Rouen, appelle son attention sur une scène d'une comédie de Plaute. Là se trouve un passage prononcé dans une langue inconnue, lequel paraît ensuite dans un autre idiome, puis en latin. Bochart lit et relit ce fragment, resté jusqu'à lui une énigme pour tous les traducteurs. Il l'examine avec le plus grand soin. Il se rappelle que, dans cette scène, c'est Hannon le Carthaginois qui parle ; que Carthage fut fondée par des Phéniciens, et que, par conséquent, si la langue des Phéniciens a du rapport avec l'hébreu, il en doit être de même de la langue carthaginoise. Guidé par ce raisonnement, Bochart relit, compare et examine encore. Il met des mots hébreux en regard des dix premiers vers du mystérieux morceau, et, avec une joie indicible, dont les antiquaires et les philologues peuvent seuls avoir quelque idée, il acquiert la certitude que les dix premiers vers sont en langue punique ; que les six suivants disent presque la même chose dans le dialecte des Libyens des environs de Carthago, et que les onze vers latins, par lesquels Plaute termine cette scè-

ne, n'en sont que la traduction. » C'était une belle découverte; elle séduisit Bochart, on doit l'avouer, au point qu'il ne vit plus dès-lors que phénicien hébraïsant, et que la passion de l'étymologie l'entraîna quelquefois à admettre comme des faits constants de pures hypothèses. On lui reproche aussi de se laisser aller un peu complaisamment au plaisir d'étaler son prodigieux savoir, au risque de s'écartier du but et de tomber dans des digressions fatigantes. Mais ce sont là de légères tâches; sa Géographie sacrée n'en reste pas moins un admirable monument de son étudian.

III. *Réponse à la lettre de M. de La Barre, jésuite, en laquelle est réfuté ce qu'on objecte touchant l'admission des Luthériens paisibles à la communion des Calvinistes*, Gen., 1662, in-12.

IV. *Hierozoicon, sive de animalibus Scripturarum*, Lond., 1663, 2 vol. in-fol. (in-4°, selon Watt); Francf., 1673, 2 vol. in-fol.; Lips., 1793-96, 3 vol. in-4° avec fig. Une édit. abrégée en fut publ. à Franek., 1690, in-4°. — C'est un traité complet de tous les animaux dont il est fait mention dans la Bible. L'auteur a puisé dans les naturalistes grecs, romains et arabes, tout ce qu'il y avait à prendre; mais il a négligé de consulter les voyageurs modernes, qui auraient pu lui fournir de précieux renseignements. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de cet ouvrage, que Colombe qualifie d'admirable, c'est de rappeler que Humboldt le cite souvent et que Cuvier en recommandait la lecture à ses disciples.

V. *Samuelis Bocharti opera omnia*, Lugd. Bat., 1673, 2 vol. in-fol.; 1692-1707, 3 vol. in-fol.; 1712, 3 vol. in-folio. — Outre la Géographie sacrée et le Hierozoicon, ce recueil, en tête duquel on trouve la Vie de Bochart par son ancien collègue Étienne Morin, contient plusieurs dissertations ou traités roulant pour la plupart sur des sujets bibliques: sur le serpent qui

tente Ève, où Bochart soutient, contre Amyraut, le sens littéral de cette histoire; sur l'âge de Tharé et d'Abraham; sur les dodaim; sur les diverses espèces de manac; sur le poids de la chevelure d'Absalon; sur le kikajon de Jonas, la palma-Christi, selon lui; sur les pistes dont il est question dans Joseph, etc. On y trouve aussi des lettres et quelques poésies latines; cependant, malgré son titre, ce recueil est loin d'être complet.

VI. *Sermons sur la Genèse*, Amst., 1705-1711, 3 vol. in-12. — C'est sans doute le même recueil que celui qui est indiqué par Ersch sous le titre: *Sermons sur divers textes*, Amst., 1714, 3 vol. in-12. — Les deux premiers traitent de la divinité, de la nécessité et de la certitude de l'Écriture sainte, de l'utilité et de l'autorité de l'ancien texte; les autres roulent sur la cosmogonie mosaïque. L'orateur donne tant d'explications tirées de l'histoire naturelle, cite les opinions d'un si grand nombre de philosophes ou de commentateurs, que ses discours ressemblent plutôt à des dissertations qu'à des sermons.

Les œuvres de plusieurs auteurs contemporains renferment, en outre, soit des lettres, soit des dissertations de Bochart. On trouve dans les Antiquités romaines de Dempster (Paris, 1613, in-fol.) une pièce de quarante-quatre vers grecs composés par Bochart à la louange de ce savant professeur; dans les œuvres de Caméron, une *Epistola ad Ant. Watavum Leydensem theologum, de motu voluntatis per intellectum*; dans le Petri Mosantii Tumulus (Cadom. 1655), une *Elegia in P. Mosantii obitum*; dans la trad. de l'Enée par Segrais, une *Lettre sur la question si Enée est venu en Italie*, trad. en latin et publ. à Hamb., 1670, in-12; dans l'édit. d'Etienne de Byzance donnée à Leyde, 1674, in-8°, des *Annotationes in Stephani Byzantini de urbibus fragmenta*; dans les Amoniates theologico-philologiques de T. Janson d'Almeloëven, une

Épigramme renfermant une comparaison entre la reine Christine et la reine de Saba ; dans les *Dissertations de Tilladet*, une *Lettre à Huet* où il lui reproche d'avoir tronqué un passage d'Origène. Nicéron mentionne encore *Carmen epicedium Ludovic. de Zeits*, 1650. Le T. XI de la *Collection Conrart* renferme deux de ses *Lettres* : l'une à l'église française de Leyde sur la mort de Spanheim, datée de Caen, 5 août 1649 ; l'autre à Cappel, où il loue sa Défense de sa Critique sacrée. Selon le Cat. de Hanel, la biblioth. de Caen possède trois mss. de Bochart : 1^e *Scholia graca in Arati carmen de signis celestibus*, autogr. ; 2^e *Ethica et politica sententia ex auctoribus variis collectae*, autogr. ; 3^e *Diatribe de loco paradisi terrestris*, in-10. Enfin, M. Paumier nous apprend que beaucoup de mss. de Bochart se conservèrent longtemps dans la famille de Colterville, mais que, vendus pendant la révolution, ils passèrent chez l'épicier. Il ajoute qu'il a réussi à en recueillir quelques fragments que l'abbé de La Rue a déposés, au nombre de 93, à la Biblioth. nationale. Nous les y avons demandés en vain.

Sans avoir acquis, il s'en faut de beaucoup, la réputation de son cousin Samuel, Matthieu Bochart, ministre d'Alençon, occupe un rang honorable parmi les controversistes du XVII^e siècle. On lui doit :

I. *Traité de l'origine du service des reliques, de l'invocation des saints, des images et de leur culte*, Saumur, J. Lessnier, 1656, in-8°.—Cet ouvrage fit grand bruit, raconte l'historien d'Alençon. Le lieutenant-général le condamna, ainsi que l'auteur, et la sentence fut confirmée par la chambre de l'édit, le 29 janvier 1657. Bochart dut payer une amende de 50 livres, pour avoir pria la qualité de pasteur et avoir parlé des reliques dans un sens opposé à l'Eglise romaine.

II. *Traité contre le sacrifice de la messe*, Gen., 1658, in-4°.

III. *Éclaircissement de la question* :

Pourquoi le Synode national de Charenton, l'an 1631, a admis à sa communion les Luthériens, plus tôt que ceux de l'Eglise romaine, Charent., Varennes, 1658, in-12.

IV. *Diallacticon, seu tractatus de conciliandis in religionis negotio Protestantum animis*, Sedan, 1662, in-8°. — Projet de réunion entre les deux communions protestantes.

L'auteur de l'*Hist. d'Alençon* lui attribue aussi des *Sermons*, in-4°, une *Exposition naïve de l'efficacité et des usages de la sainte Cène*, in-8°, et quelques autres écrits dont nous n'avons retrouvé nulle trace. Matthieu Bochart mourut à Alençon, le 20 février 1662.

Au nombre des Protestants refugiés en Écosse, on cite un *François Bochart*, qui établit, en 1730, avec *Claude Paulin*, une manufacture de batiste à Edimbourg, et enrichit ainsi cette ville d'une nouvelle branche d'industrie.

BOCHETEL (JEAN), seigneur de Mortomyer, fils de Guillaume de Bochetel et de Marie de Morvilliers, secrétaire des finances du roi. Bochetel embrassa avec chaleur les opinions nouvelles, jusqu'à recevoir dans son château de Sainte-Lizaigne, les assemblées de ses coreligionnaires au plus fort de la persécution, et à se rendre complice de toutes les entreprises tentées par les Huguenots dans le Berry. Il mourut sans alliance. Une de ses sœurs, MARIE, se rangea comme lui à la foi protestante, mais seulement à l'époque du second mariage qu'elle contracta, après 1567, avec *Jacques de Morogues*, sieur Des Landes, gouverneur de La Charité. Sous prétexte qu'elle s'était mariée sans son consentement, mais, dans le fait, parce qu'elle avait abandonné la religion catholique, son oncle, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans et garde des sceaux, la déshérita.

BOQUET (ABRAHAM), ministre protestant, réfugié dans le Brandebourg. Lorsque la colonie de Neustadt

fut fondée, Bocquet fut nommé pasteur de la nouvelle église et il la desservit jusqu'à sa mort, arrivée en 1701. Il eut pour successeur Perrin. Son fils, ABRAHAM-ROBERT, fut ministre du Werder. C'est apparemment de ce dernier qu'était issu JEAN-ROBERT Bocquet, né à Magdebourg, le 25 octobre 1740, ministre de l'église française de Dantzig et auteur de trois oraisons funèbres, publiées sous ces titres :

I. *Standrede bey der Beerdigung Hrn. J. A. Jungschutz von Röbern, Danz., 1767*, in-4°.

II. *Standrede bey der Beerdigung Hrn. J. H. Braun, Danz., 1774*, in-4°.

III. *Standrede bey der Beerdigung Hrn. J. A. von Waesberghe, Danz., 1776*, in-4°.

BOECLER (JEAN-HENRI), conseiller de l'empereur d'Allemagne et de l'électeur de Mayence, historiographe de Suède, et professeur d'histoire à Strasbourg ; né à Cronheim, en Franconie, le 15 février 1611, mort à Strasbourg au mois de sept. 1672.

Bæcler, qui avait reçu de la nature une rare aptitude pour la littérature et les sciences politiques et historiques, fit d'excellentes études à Heilbronn, à Nuremberg, à Tübingue, à Francfort. En 1636, il fut chargé de régenter les quatre classes latines supérieures au gymnase de Strasbourg, et, l'année suivante, il obtint la chaire d'éloquence, à laquelle on joignit, en 1640, un canonicat à l'église de Saint-Thomas. Huit ans plus tard, la reine Christine, qui avait entendu parler de son mérite, l'appela à Upsal comme professeur d'éloquence, et l'année suivante, elle le nomma son bibliothécaire et lui accorda le brevet d'historiographe de Suède, titre qu'elle lui conserva avec une pension de 800 écus, lorsque la conduite outrageante des élèves de l'université le força à donner sa démission.

De retour à Strasbourg, en 1652, le savant professeur fut promu à la chaire d'histoire. L'électeur de

Mayence le nomma son conseiller en 1662 ; l'année suivante, l'empereur Ferdinand III le créa conseiller impérial et comte palatin, et Louis XIV, qui se piquait de protéger les savants, lui fit offrir une pension ; mais la cour de Vienne lui défendit de l'accepter et lui en accorda une, en dédommagement, de 600 rixdales. Bæcler termina sa carrière à l'âge de 61 ans ; sa mort fut hâtée, dit-on, par l'abus du tabac. Il a laissé la réputation d'un des plus savants hommes que l'Allemagne ait produits dans les littératures anciennes, dans l'histoire et dans la théorie de la politique et du droit public. Ses nombreux ouvrages, qui ont eu presque tous plusieurs éditions, prouvent qu'elle était méritée.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Cornelius Nepos, locis parallelis, commentario et luculentio indice illustratus*, Argent., 1640, in-8° ; Utrecht, 1663, in-12.

II. *Herodiani libri VIII Historiarum cum notis et animadversionibus atque indice*, Argent., 1642, in-8° ; 2^e édition, 1662, in-8°.

III. *Vellejus Paternulus cum notis et egregio indice*, Argent., 1642, in-8° ; 2^e édition, 1663, in-8°, à la suite de laquelle on trouve la dissert. *De amnestia*, réimp. dans les Œuvres de Bæcler.

IV. *Characteres politici Vellejani*, Argent., 1642, in-8°.

V. *In Taciti libri I Annalium capita XV priora commentarius*, Argent., 1643, in-4°.

VI. *Norvum Testamentum, ad optimas editiones et msc., codicem quem à Stephano Gerlachio Bæclerus accepit recensitum, addito ad calcem voluminis Euthalii Sulcensis Prologo in Epistolas Pauli, græcè*, Argent., 1645, in-12 ; 1660, in-12.

VII. *Suetonius Tranquillus cum Isaaci Casauboni animadversionibus et dissertationibus politicis Bæcleri atque uberrimo indice*, Argent., 1647, in-4° ; 1688, in-8°.

VIII. *Ad Taciti Historiarum li-*

bros V superstites annotatio politica, Arg., 1648, in-4° ; 1664, in-8°.

IX. M. Manilius cum Jos. Scaligeri commentariis ex ejus chirographo longe auctioribus notisque anteā ineditis Th. Reinesii et Ismaelis Bullioldi, Argent., 1653, in-4°.

X. Terentius cum annotationibus et chrestomathia sive indice insigni locutionum Terentianarum, Argent., 1657, in-8°.

XI. Excerpta ex actis senatus in Parnosso, Apolline senatum habente, coss. Liberio Germano et Desiderio Gallo, de gestis adversis nonnulla capita dissertationis politicae et historicae de tractatibus inter regem christianissimum et Carolum Lotharingiam ducem, Argent., 1663, in-4°. — Réfutation du Traité des droits du roi de France sur la Lorraine.

XII. Commentatio in Hugonis Grotii librum I De Jure belli et pacis, Argent., 1663, in-8° ; réimp. avec un commentaire sur les sept premiers chap. du 2^e liv., Argent., 1664, in-8° ; puis 1704, 1712, in-4°.

XIII. Dissert. V ad commentationem Grotianam appendicis loco adjungendae, Argent., 1663, in-8°. — Dans ces deux ouvrages, Boëtler se montre commentateur enthousiaste de son auteur.

XIV. De scriptoribus græcis et latinis ad Homerū ad initium saeculi post Christum natum XVI commentatio, Argent., 1664, in-8°. — Cet ouvrage, assez médiocre, selon Longlet, a eu plusieurs édits. et a été inséré dans le T. X des Antiquit. græc. de Gronovius.

XV. J. Seldeni de jure naturoli et gentium juxta disciplinam Hebraeorum lib. VII recusi cum accurato indice et Boëtleri præfotione ad J. Capellatum, Argent., 1663, in-4°.

XVI. Vindiciae quorundam electorum, principum et statuum, necnon immediatae S. R. I. nobilitatis, contraria palatinum Wildfangiatum mancipatum aliasque violentias, Arg., 1665.

XVII. Vindiciae à fœderatis elec-

toribus, principibus, statibus et immediato equestri ordine polotino Wildfangiatui pridem opposite, denū assertae, et à convitiis scriptoris, qui defensionem juris regalis in homines proprios emisi', vindicatae, Mogunt., 1666, et ins. dans le Diarium europ. (T. XII, XIV).

XVIII. Lectiones Polybionae msc. codicis Augustani, ad Joh. Capellatum, et de Polybii Liviique diversa scribendi ratione, et hujus imitatione, Argent., 1670, in-4°. — S'il faut en croire la Biogr. univ., cet ouvrage a été réimp. pour la première fois en 1666.

XIX. Notitia sacri Romoni Imperii, Argent., 1670, in-4° ; 1681, in-8°. — C'est plutôt une table des matières et des auteurs qu'un traité didactique sur le droit public. Ce livre a été réimp. dans les Œuvres de Boëtler.

XX. Institutiones politicae, dissertationes ad selecta veterum historiorum loca, et libellus memorialis ethicus, Argent., 1674.

XXI. Animadversiones in Hippolyti à Lapide Dissert. de ratione status in imperio romano-germanico, Argent., 1674, in-12.

XXII. Notæ et animadversiones in Dan. Ottonis jus publicum, Argent., 1675, in-8°.

XXIII. Historia belli Sueco-Danici, annis 1643-45, Stock., 1676 ; s. l., 1679, in-8°.

XXIV. Bibliographia historico-politico-philologico-curiosa, quid in quovis scriptore laudem censuromve mereatur exhibens, 1677, in-8° ; nouv. édit. augm. par J. G. Krause, Lips., 1713, in-8°.

XXV. Consilium de institutione puerorum. — Nous n'avons pu nous procurer la première édition de cet ouvrage de pédagogie, que Boëtler publia en allemand. Son gendre Obrecht le fit réimp. en 1679, en y ajoutant Minervæ Tirocinium s. præcis Boëtianæ institutionis.

XXVI. Historia universalis à mundo condito usque ad regnum Davidis, Argent., 1680, in-8°. —

Publ. par Ohrecht, avec le traité intitulé *Historia principum schola*, dont le seul défaut est d'être trop abrégé, et une dissert. latine sur l'utilité de l'histoire, réimp. l'un et l'autre dans ses Œuvres.

XXVII. *Dreibus saeculi post Christum natum XVI liber memorialis, cum commentario*, Argent., 1683; Kiel, 1697, in-8°.

XXVIII. *Aeneas Sylvii Historia rerum Frederici III imperatoris, ex msc. optimæ notæ primum edita, cum specimine annotationum Bœcleri, et accessione variorum diplomatum et documentorum, curante J. G. Kulpius*, Argent., 1683, in-fol., figg.; 1702, in-fol.

XXIX. *Historia universalis priorum à Christo nata saeculorum, cum præfatione D. J. Faechtri, vulgata à J. Got. Mollero*, Rost., 1695, in-4°.

XXX. *Dissertationes academicæ, edit secunda, altera tanto auctior*, Argent., 1701, in-4°. — Tomus posterior, Argent., 1710, in-4°. — Nous n'avons pu nous procurer la première édit.; la deuxième contient un recueil de 76 dissertations sur des sujets d'histoire, de politique, de morale, de critique, la plupart fort intéressantes et pleines d'érudition. Presque toutes avaient déjà été imprimées séparément, à mesure qu'elles paraissaient, et quelques-unes ont été jugées dignes d'être insérées dans les compilations de Gronovius, de Gravius et d'autres savants.

XXXI. *Orationes et programmata academicæ cum quibusdam poetamatisbus*, Argent., 1703, in-4°. — Recueil de dix-neuf discours (parmi lesquels nous avons remarqué l'oraison funèbre de Bernecker), de poésies et de programmes académiques.

XXXII. *Opera in quatuor tomos distributa, historici, politici, moralis, literarii et critici argumenti*, Argent., 1712, 4 tomes en 3 vol. in-4°. — Sous ce titre, Fabricius a fait réimp. les deux recueils précédents, en y ajoutant onze opuscules qui n'y

avaient pas été insérés et qui forment le T. III.

Un savant aussi renommé que Bœcler devait entretenir une correspondance fort étendue. Quelques-unes de ses lettres ont été publiées dans le recueil d'André Iaski, (Amst., 1703, in-12); on en trouve aussi deux, où il défend Grotius et attaque vivement Puffendorf, dans l'*Historia juris naturalis* (Halæ, 1719, in-4°); d'autres ont été imprimées dans les *Amoenitates literariae* de Schelhorn, mais un plus grand nombre sont restées inédites. Le T. XI de la correspondance de Boullieu (Mss. da la Bibl. nationale) en contient plusieurs. Si l'on peut s'en rapporter au Catalogue de Hanel, la Bibl. publique de Strasbourg ne possède, en fait de mss. du savant professeur, qu'un vol. in-4°, qui porte pour titre : *Prælectiones publicæ quibus hist. turcica breviter explicatur*. Jocher cite de son côté : *Libellus memorialis instrumenti literarii omnem supellectilem comprehendens*, comme étant resté inédit.

Bœcler a écrit aussi *Consignatio de scriptoribus juris publici præcipuis*, imp. dans le *Vitriarius illustratus*; il a été l'éditeur de l'*Historia Caroli Magni* de J.-J. Frantz et du *Libellus Petrum Romanum non venisse* de U. Velenus, auquel il a ajouté une préface. Il a eu parti, dit-on, à la publication du *Compendium historiae ecclesiastice gothicum*, et a travaillé à un *Commentaire sur les Offices de Cicéron*, ainsi qu'au Théâtre du destin. Enfin on prétend qu'il a mis au jour divers ouvrages sous le pseudonyme de *Surlecobius*.

La Biogr. univers., d'accord avec Jocher, attribue, en outre, à Bœcler, *Notæ in Virgilium, in Herodotum, Interpretatio Metamorphoseon Ovidianarum*; il est étrange que Fabricius, qui a donné la liste de ses ouvrages, ne parle pas de ceux-ci.

Jean-Henri Bœcler avait épousé, en 1638, Susanne, fille de Samuel Schal-

lér, pasteur de l'église de Saint-Pierre-le-Jenne à Strasbourg. De ce mariage naquirent sept filles et quatre fils, dont trois ont rempli des fonctions importantes.

L'aîné, SAMUEL, né à Strasbourg le 3 juin 1645, docteur en droit, comte-palatin, conseiller de Jean-Casimir, comte de Linange-Dagsbourg, mourut le 16 mars 1673. Jœcher lui attribue, entre autres ouvrages, une *Repetitio paratitularis titulorum ff. et cod. de paenit.*

Le troisième, JEAN-PHILIPPE, né le 5 mai 1654, fut receveur de la ville de Strasbourg, et mourut le 13 déc. 1721. C'est peut-être de lui que descendait Jean Boecler, auteur, selon le P. Lelong, d'une dissert. *De acidulis Pessinis, Argent., 1762, in-4°.*

Le second, et le plus connu, nommé JEAN, naquit à Holm en Suède, et non pas à Ulm, comme on le lit dans la Biogr. univ., le 21 oct. 1651. En 1685, il fut nommé professeur de médecine et de chimie à l'université de Strasbourg, et, en 1688, médecin provincial du district. Il est auteur de quelques ouvrages dont voici les titres d'après Jœcher :

I. *Dissert. inaugurolis de vomitu.* — II. *De Vitro.* — III. *De sono.* — IV. *De poris, effusione et odoribus.* — V. *De rarefactione condensationeque.* — VI. *De aere.* — VII. *Examen pluviae.* — VIII. *Examen spiritus vini et aceti.* — IX. *Quæstiones physicae.*

Jean Boecler mourut le 19 avril 1701, laissant quatre fils, qui ont soutenu la réputation scientifique de la famille. Tout ce que l'on sait sur le compte du troisième, nommé JEAN-FRÉDÉRIC, et né le 5 fév. 1692, c'est qu'il remplit à l'université de Strasbourg la chaire du code et des coutumes scolaires, et qu'il mourut en nov. 1755. Ses trois frères, JEAN-HENRI, JEAN et JEAN-PHILIPPE, se sont fait avantageusement connaître à divers titres.

1. Né le 6 janv. 1679, Jean-Henri Boecler venait à peine de terminer ses

études en droit, lorsque son oncle *Ulrich Obrecht*, chargé d'une mission à Francfort, au sujet du différend survenu entre l'électeur palatin et la famille d'Orléans, le prit auprès de lui comme secrétaire. À son retour dans sa ville natale, en 1701, l'influence de son protecteur lui fit obtenir la place de professeur des Instituts et du droit civil, et celle de chanoine dans le chapitre de Saint-Thomas. Boecler, toutefois, ne prit pas immédiatement possession de sa chaire ; il se rendit à Wetzlar, puis à Ratisbonne, où il séjourna quelques mois. En 1702, après avoir soutenu une thèse *De commissariis Imperii universitatibus*, et passé des examens brillants, il fut reçu docteur en droit. L'année suivante, il ouvrit son cours par un discours *De rerum nec simulata juris publici prudentia*. Dans la suite, il échangea sa chaire contre celle du Code et des coutumes féodales.

Nommé quatre fois recteur de l'université, et quinze fois doyen de la Faculté de droit, il devint, en 1728, doyen du chapitre de Saint-Thomas, et, en 1730, il en fut élu président. Une attaque d'apoplexie l'emporta subitement, le 14 janvier 1732, malgré les soins édifiés de son frère.

Les *Nova Acta Eruditorum*, [1763] parmi une foule de dissertations savantes que Boecler a laissées, citent comme les plus remarquables : I. *De potestate principum Imperii.* — II. *De bello imperatori Corolo V à Mouritio, Saxonia electore, illato, turbisque inde in Imperio exortis.* — III. *De superioritate territoriali comitum Imperii.* — IV. *De acquisitione et amissione Imperii germano-romanici in Livoniā jure.* — V. *De tumultibus rusticis seculo XVI motis.* — VI. *De arbitris compromissariis.* — VII. *De acquisitione hellico.* — VIII. *De jure primogenitura et apanagii.* — IX. *De matrimonii personarum illustrium in Imperio romano-germanico.* — X. *De advocatis ecclesiasticis.* — XI. *De singulari Justiniani imp. favore erga*

fæminas. — XII. *De personis feudi capacibus.*

Jean-Henri Boecler eut un fils, nommé PHILIPPE-HENRI, qui a joui, comme médecin, d'une réputation méritée.

Né à Strasbourg, le 15 déc. 1718, Philippe-Henri Boecler s'appliqua principalement à la philosophie et aux mathématiques jusqu'à l'âge de 17 ans, où il soutint avec éclat sa thèse *De aurorâ boreali*, pour le grade de maître-ès-arts. Plus tard, ses goûts se tournèrent vers la médecine, et il se fit recevoir docteur en 1742. Pour perfectionner ses connaissances, il visita les écoles de Paris, de Montpellier et d'Aix. De retour dans sa ville natale en 1744, il se mit à pratiquer avec beaucoup de réputation la médecine et la chirurgie. Nommé professeur extraordinaire en 1748, il obtint, en 1756, la chaire d'anatomie et de chirurgie. Il mourut le 7 juin 1759. Il était membre de l'Académie des sciences de Montpellier, de la Société des curieux de la nature et de la Société des sciences utiles de Mayence. On a de lui : I. *Diss. sistens decades thesium medicarum controversarum*, Arg., 1741, in-4°. — II. *De medicina Virgilii Aeneid.* XII. 397, Arg., 1742, in-4°. — III. *De somni meridiani satubritate*, Arg., 1748, in-4°. — IV. *De glandularum thyroidearum, thymi et suprarenalium naturâ et functionibus*, Arg., 1753, in-4°. — V. *De statu animalium hominum ferorum*, Arg., 1756, in-4°. — VI. *Oratio extollens procerum et medicorum Argent. in anatomam merita*, Arg., 1756, in-4°.

II. Le second fils de Jean Boecler, né le 6 nov. 1681, marcha dignement sur les traces de son père. Reçu docteur, en 1705, il vint à Paris pour perfectionner ses connaissances. Il visita ensuite Montpellier, et, de retour dans sa ville natale, en 1708, il fut créé professeur de médecine. En 1719, il échangea cette chaire contre celle de chimie et de botanique, et l'année suivante, il fut nommé chanoine de

Saint-Thomas. Il mourut le 27 fév. 1753, après avoir mis au jour :

I. *Historia instrumentorum deglutitionis, præprimis verâ chylificationis inservientium*, Argent., 1705, in-4°. — II. *Dissert. de cataractâ*, Argent., 1711, in-4°. — III. *De vino*, Argeul., 1716, in-4°. — IV. *De irâ*, Argent., 1716, in-4°. — V. *De morbillis*, Arg.. 1720, in-4°. — VI. *De verd vita et sanitatis moderatione*, Arg., 1721, in-4°. — VII. *Recueil des observations qui ont été faites sur la maladie de Marseille*, Strasb., 1721, in-8°. — VIII. *Dissert. de fonticulo*, Argent., 1723, in-4°. — IX. *Theses medicinæ miscellaneæ*, Argent., 1726, in-4°. — X. *Pauli Hermanni Cynosura materia medicae antè sedecim annos in lucem emissâ, brevibusque annotat. exornata à D. J. Sigism. Henningero, nunc diffusius explanata et composita* *medicamentorum recensione aucta*, Argent., 1726, in-4°. C'est une troisième édit. de l'excellent traité de matière médicale composé par Hermann, professeur de botanique à Leyde. Boecler augmente cet ouvrage d'un second volume : *Cynosura materiae medicinae continuata* (Strasb., 1729, in-4°), puis d'un troisième : *Cynosurae materiae medicinae continuatio secunda* (Strasb., 1731, in-4°). — XI. *Dissert. de variis diatœ, etiam nimis strictœ, noxiis*, Arg., 1728, in-4°. — XII. *De venenis*, Arg., 1729, in-4°. — XIII. *De fanticulo*, Arg., 1732, in-4°.

M. Dézeuveris attribue encore à Jean Boecler *Dissert. de spiritu rini atque aceti examine* (Argent., 1708, in-4°), *Quæstiones quædam physicas* (Arg., 1709, in-4°; 1710 et 1714, in-4°) et *Diss. de poris corporum, effluviis et odorum historiæ* (Arg., 1711, in-4°), portés, comme nous l'avons vu, par Juchet dans la liste des ouvrages de son père. M. Quérard y ajoute une dissertation *De potu frigido* (Arg., 1700, in-4°) qui pourrait bien appartenir aussi à ce dernier.

III. Jean-Philippe Boecler, quatrième fils de Jean, naquit à Strasbourg, le 21

sept. 1710, et non pas en 1719, comme on le lit dans la Biogr. univ. Doué d'heureuses dispositions, Boecler, à l'âge de 20 ans, soutint avec talent deux thèses *De principiis philosophiae* et *De natura* pour obtenir le grade de docteur en philosophie. En 1732 et 1733, il en soutint une nouvelle en deux parties, pour le grade de docteur en médecine. Cette thèse, qui a été publiée sous le titre : *De neglecto remedium vegetabilium circa Argentinam crescentium usu specimen I* (Argent., 1732, in-4°), *specimen II* (Arg., 1733, in-4°), est attribuée par Boehmer à son père, sous la présidence de qui il la soutint. En 1733, il vint à Paris, où il passa seulement quelques mois. De retour à Strasbourg en 1734, il fut admis dans le collège médical. La même année, il obtint une chaire de professeur de médecine, dont il prit possession par un discours *De praestantia physices* (Arg., 1734, in-4°). En 1738, il fut nommé professeur de chimie, de botanique et de matière médicale, et prononça à cette occasion une harangue inaugurale *De botanicā ritē excolendā*. Il mourut le 19 mai 1759. Outre les dissertations déjà mentionnées, on a de lui :

I. *Diss. de coriandro*, Arg., 1739, in-4°.—II. *An nitrum sanguinem resolvat aut coagulet*, Arg., 1741, in-4°.—III. *Questiones medicae variis argumenti*, Arg., 1743, in-4°.—IV. *Diss. de cinnabari facultate vulgari, cinnabari nativa et antimonii non solūm equiparanda, sed et præferenda*, Arg., 1749, in-4°.—On lui doit aussi une nouvelle édit. de la Pharmacopée de Strasbourg (Strasb., 1745-54, 3 vol. in-4°).

BOESNIER DE LA TOUCHIE, pasteur à Winchelsea, petite église fondée, vers 1560, par des réfugiés français, mais qui ne fut jamais nombreuse et qui ne subsista pas longtemps. De La Touchie a publié en anglais à Londres, en 1706, un ouvrage qui fut traduit en françois l'année suivante, sous le titre de *Préservatif*

contre l'irréligion ou Démonstration des vérités fondamentales de la religion chrétienne (La Haye, 1707, in-12). Watt, qui ne fait pas mention de cet ouvrage, parle d'un *Henri Boesnier de La Touche*, né à Little Chelsea, et sans aucun doute fils du précédent, auquel il attribue un traité intitulé *A short account of the disease of the stone in the human body, also of the method of cure*, Lond., 1764, in-4°.

BOICEAU (JEAN), sieur de LA BORDERIE, avocat au présidial de Poitiers. Homme d'une probité égale à son grand savoir, il fut un des premiers à adopter les opinions préchées par Calvin pendant son séjour dans cette ville. Contrairement à l'assertion de Florimond de Raemond, qui rapporte que, « quarante ans après, Boiceau se défit des opinions de Calvin et mourut catholique (le 14 avril 1589), ayant atteint l'âge de 80 ans », Dieux Du Radier prétend que rien ne prouve « l'accusation de protestantisme ». Comme à l'autorité de l'auteur de la Bibliothèque du Poitou, on peut opposer non-seulement celle de Florimond de Raemond, mais encore celle des écrivains réformés, nous croyons que Boiceau a droit à une place dans la France protestante.

Outre le recueil de ses *Mémoires* et de ses *Consultations* qui ont servi de base au Commentaire in-fol. sur la coutume du Poitou, ce savant juriste a laissé un excellent traité de la preuve par témoins sous ce titre : *Ad legem regiam Molinensis habitam de abrogatiō testium à librā centenā probatio commentarius* (Poitiers, 1582, in-4°; trad. en françois, an 1606; réimp. en françois en 1615; publié de nouveau en latin et en françois, par Danty, avec de notables addit., dans le *Traité de la preuve par témoins en matière civile*, Paris, 1715, in-4°; 7^e édit., Paris, 1789, in-4°).

Boiceau se mêlait aussi de poésie. La Croix du Maine lui attribue *L'Aigle et Robineau*, impr. avec la tragédie de Médoe par Jean de La Féruse, et



une *Eclogue pastorale sur le vol de l'aigle en France par le moyen de la paix* (Paris et Lyon, 1539, in-16). Du Verdier le fait auteur d'un *Monologue de Robin* (sans doute le même ouvrage que Robineau), poème badin en patois poitevin, impr. à Poitiers en 1535, et réimp. plusieurs fois depuis. L'auteur s'y moque agréablement du penchant des gens de la campagne pour la chicane. On connaît encore de Boiseau deux *Sonnets*, insérés dans le recueil de Sainte-Marthe de 1573, in-4°, et une *Ode* sur la peste qui dé sola Poitiers, impr. parmi les œuvres de La Pérouse (Poit., 1556, in-4°).

Deux capitaines rochelais ont donné au nom de Boiseau ou Boisseau le reflet de la gloire militaire. L'un se nommait Jean Boisseau ; l'autre, *Roulet-Boisseau* ; ils étaient frères. Tous deux servirent en 1572 ; le premier commandait la flotte de La Rochelle, le second était capitaine de vaisseau. Le navire qu'il montait ayant été attaqué au milieu de la nuit, une terreur panique s'empara d'une partie de son équipage. Le capitaine Gendarme et quelques soldats se jetèrent à la mer ; mais Boisseau, à la tête du reste de ses matelots, se défendit si bravement qu'il força les assaillants à se retirer avec perte.

Jean Boisseau a joué un rôle plus important. Dès l'année 1567, il s'était signalé par la prise de Luçon, dont il s'empara par ordre de *Sainte-Hermine*, étant secondé par *Sauvage* et *Rousseau La Belle*. En 1577, il combattit vaillamment au siège du bourg de La Fonds. En 1586, il obtint avec *Louis Gargouilleau* le commandement d'une flotte de 22 vaisseaux armés par les Rochelais, et servit à la défense d'Oleron. En 1588, il essaya, mais vainement, avec le capitaine *Courtault*, de secourir Marans, que Lavardin assiégeait. Le feu des Catholiques le força à se retirer après avoir emporté deux forts à la vue de l'ennemi et canonné le bourg. Ce fut sans doute pour le récompenser de ses services, dont l'éclat

fut néanmoins terni par le massacre de la garnison de Luçon, que les habitants de La Rochelle l'élurent maire en 1589. — Cette famille a fourni son contingent au refuge. En 1822, *Ch. Samson Élisée-Samuel Boiceau* desservit l'église wallonne de Londres.

BOILEAU DE CASTELNAU, famille languedocienne qui fait remonter son origine à Etienne Boileau, grand prévôt de Paris, en 1250. Les persécutions en ont dispersé les branches en différentes parties du monde ; cependant une d'entre elles est restée fixée sur le sol natal et professe encore aujourd'hui la religion réformée.

Le premier de cette famille qui en embrasse les principes fut *Jean Boileau*, premier seigneur de Castelnau, trésorier de la sénachassée de Nismes, mort en 1562. Il avait épousé, le 6 fév. 1538, *Anne de Montcalm*, dont il eut : 1^e *Jean*, qui suit ; — 2^e *Claude*, mariée, en 1554, avec *Jean-Jacques de Lageret*, sieur de Caissargues ; — 3^e *Guillemette-Marie*, femme de *Robert de La Croix* ; — 4^e *Gabrielle*, mariée, en 1562, avec *Antoine de Barnier*, conseiller au présidial de Nismes ; — 5^e *Anne-Marie*, épouse de *Guy de Bons*.

Jean Boileau, seigneur de Castelnau, fut premier consul de Nismes en 1603, et syndic du diocèse. En 1600, les habitants de Nismes le députèrent à Montpellier, où devait se tenir une assemblée relativement à la mise à exécution de l'édit de Nantes. Il mourut le 10 mai 1618. Il avait épousé, le 15 juillet 1571, *Honorade Blane*, fille de *Robert Blanc*, sieur de La Rouvière, et le 15 oct. 1578, *Rose de Calvière*, fille de *Nicolas de Calvière*, sieur de Saint-Cosme. Cette dernière lui donna, entre autres enfants, *Nicolas*, qui suit ; *Guillaume*, marié à *Rose de Falcon* ; *Jacques*, docteur en médecine, qui épousa, en 1614, *Arnau de Rosel*, et devint la souche des Boileau d'Uzès (1), qui s'établirent plus tard à Dunkerque, à Abbeville et jusqu'à Saint-Domingue ;

JEAN, sergent-major dans le Piémont; CLAUDE, capitaine au régiment de Montpezat, tué, en 1616, au siège de Cériseoles; DANIEL, resté sur le champ de bataille de Prague, en 1620; CLAUDE, marié, en 1598, avec *Étiennette de Monteils*; ANNE, mariée, en 1593, à *Daniel Darmond*, sieur de La Cassagne.

Nicolas Boileau, né le 21 déc. 1578, voyagea en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Hollande. A son retour dans sa ville natale, il s'attacha au barreau et acquit une réputation si grande que ses décisions étaient suivies dans toutes les cours de justice. Il mourut en 1657. De son mariage avec *Anne de Calvière de Boucoiran* naquirent quinze enfants, entre autres François, lieutenant-colonel de cavalerie, qui se noya en passant à Naples; JACQUES, dont nous parlerons ci-après; CHARLES, sieur de Vignargues, qui suivit la carrière des armes; MARGUERITE, femme de *Gautier de Pontperdu*; ISABEAU, mariée à *Jean de Leyris*, sieur d'Erponcher; ANNE-MARIE, épouse de *Guy d'Airebaudouze*, sieur de Casalette, et FAANCOISE, unie, en 1623, à *Jean de Galofre*, sieur de Languissel.

Jacques Boileau, né le 15 janv. 1626, servit dans les cadets gentilshommes. En 1652, les habitants de Nismes l'éluèrent conseiller. Son attachement à la religion protestante lui valut une longue détention, pendant laquelle il mourut, le 17 juillet 1697. Il avait épousé, en 1660, *Françoise de Vignolles*, fille de *Jacques de Vignolles* et de *Louise de Baschi*; il en eut vingt-deux enfants, entre autres FAANCOIS-HENRI, d'abord cadet gentilhomme, puis capitaine réformé des grenadiers à cheval de l'électeur de Brandebourg, tué, en 1709, au siège de Tournai; JEAN-LOUIS, tué à la bataille de Hochstedt; CHARLES, capitaine au service d'Angleterre, marié à

(1) En 1627, deux de ses fils allèrent faire leurs études à Genève, recommandés par le consistoire d'Uzès (*Mss. de Gen., cart. 6, n° 4*).

Dublin, en 1704, avec *Marie-Madeleine Cottot Dercury*, et souche des Boileau d'Angleterre (2), dont les descendants se sont établis jusqu'à Calcutta; MAURICE, qui suit; FRANÇOISE, mariée, en 1690, avec *Joseph Pandin Des Jariges*, père du grand chancelier de Prusse; LOUISE, femme d'*Abel de Ligonnier*.

Maurice Boileau, né le 23 avril 1678, devint, par l'émigration de ses frères, héritier de tous les biens que sa famille possédait en France (3). Il montra en 1741, laissant, d'*Ève de Guiran*, fille d'un président au parlement d'Orange, qu'il avait épousée en 1708, treize enfants, entre autres CHARLES, qui suit; HENRI, dit le chevalier de Castelnau, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, avec lequel il fit les campagnes de Flandres, d'Allemagne, de Bohême, de Westphalie; puis lieutenant-colonel, marié, en 1773, avec *Marie-Anne Babaut*, et mort à Paris en 1791; LOUIS, dit le chevalier de Montredon, qui servit dans le régiment de Foix en Westphalie, en France, en Sardaigne, et mourut à Nismes, en 1805; ANNE, mariée, en 1728, à *Jean de Lailaud*, conseiller au préordial de Nismes, morte en 1784; MARGUERITE, épouse, en 1734, de *Jean-Auguste Ferrières de Soubretton*, morte à Nismes en 1774; FAANCOISE, décédée en 1784.

Charles Boileau, capitaine au régiment de Normandie, fit les campagnes de Flavière. Il épousa, en 1765, *Catherine Veryère d'Aubusargues*, et mourut en 1783. L'aîné de ses neuf

(2) *Pierre Boileau*, issu de cette branche, sur laquelle nous ne possédons d'ailleurs aucun renseignement (si ce n'est qu'elle reconnaît pour chef sir John Boileau, résidant à Londres, avec sa femme lady Catherine Elliott, sœur de lord Minto, ancienne ministre de la marine), est entré, en 1839, dans le conseil de l'hôpital des réfugiés français à Londres. Deux de ses ancêtres, Charles et Jean-Pierre, avaient exercé les mêmes fonctions en 1768 et en 1787.

(3) Selon d'autres renseignements, que nous devons à l'obligeance de M. Garnot, la branche française descendrait d'un enfant au berceau que Charles Boileau dut laisser en France.

enfants, **SIMON-CHARLES-BARNABÉ**, fut maire de Nismes en 1811.

S'il est vrai, ainsi que nous l'avous répété plus haut sur la foi des généalogistes, qu'une branche de la famille de Castelnau s'établit dans le nord de la France seulement vers le milieu du XVII^e siècle, on doit regarder comme y étant étranger **Pierre Boileau**, chirurgien de la compagnie de Morvilliers, qui fut massacré à Poix, près d'Amiens, au mois de juillet 1562. Lorsque la première guerre éclata, le maire et les échevins d'Amiens, sans doute par mesure de précaution, désarmèrent les Protestants et les laissèrent ainsi exposés sans défense aux violences d'un peuple fanatique qui commença par brûler sur la place publique la chaire du ministre, plusieurs Bibles et un grand nombre de Nouveaux-Testaments et de Psautiers. Effrayés de ces manifestations, la plupart des Huguenots se hâtèrent de fuir. S'euivant de leurs propres fureurs, les Catholiques s'attaquèrent bientôt aux personnes. Leur première victime fut un soldat nommé **Jacques Beron**, qui, arrivé depuis peu de Calais, fut jeté dans la rivière et assommé à coups de pierres. Quelques jours après, **Françoise Grevin** subit le même sort avec des circonstances encore plus horribles. Pierre Boileau, à qui le procureur fiscal avait coupé le bras d'un coup d'épée, parvint à se sauver dans une maison ; mais, après l'en avoir tiré, la populace le perça de coups et le jeta à l'eau. Au mois d'aout, le feu ayant pris à la prison du Belfroy, où étaient enfermés plusieurs Protestants, on en fit sortir les Catholiques, et on abandonna les Huguenots aux flammes. Deux d'entre eux, **David Prévost** et **Marquaut**, ayant gagné le toit déjà calciné par le feu, pour essayer d'échapper à une mort atroce, on les abattit à coups de fusil et on acheva de les tuer dans la rue. Deux autres, **Rondelet** et **Robert**, qui avaient réussi à trouver une issue, furent égorgés par la populace. Au mois

d'octobre, un impotent, nommé **Mauquier**, fut massacré sous les yeux même des magistrats. Au village de Tagny, **Augustin Courtin**, s'entendant appeler de la rue, mit la tête à la fenêtre et tomba à l'instant frappé d'une balle. Ces épouvantables excès se continuèrent jusqu'au mois de février 1563, où **Christophe Le Riche**, marchand drapier d'Amiens, accusé d'avoir porté les armes à Rouen, fut pendu et mis en quartiers, malgré les lettres de grâce qu'un de ses amis lui avait obtenues.

BOIS, appelé aussi *Le Bois de Merville*, capitaine huguenot, « un des plus vieux soldats de France », dit La Popelinière. Bois prit une partitive à quelques-uns des événements qui signalèrent les trois premières guerres de religion. En 1563, **Blosset**, s'étant emparé de La Charité, le laisse dans cette ville avec une garnison de 67 hommes. Assiégié peu de temps après par les Catholiques, Bois, quoiqu'il n'eût aucun espoir de secours, se défendit vaillamment pendant huit jours, jusqu'à ce que les assiégeants, avertis de l'approche de **Coligny** qui accourrait de la Normandie au secours d'Orléans, levassent précipitamment le siège. Il n'abandonna le poste qui lui avait été confié qu'après la publication de la paix et le rétablissement du culte protestant à La Charité. Dès lors nous retrouvons Bois, qu'un lien inconnu semble avoir attaché à Blosset, prenant part à presque toutes les expéditions de ce capitaine, surprenant, dans la seconde guerre, le château de Sarry ; protégeant, dans la troisième, la fuite de **Condé** ; facilitant aux Protestants le passage de la Loire à Bonny, où il avait été laissé pour garder le pont (mission dont il s'acquitta avec peu de vigilance) ; faisant lever le siège de La Charité. Bois resta dans cette dernière ville, et lorsque la garnison se fut emparée, peu de temps après, de Donzy, il en obtint le gouvernement. Comme la place était mal fortifiée et plus mal appro-

visionnée, il ne voulut pas l'exposer, après la bataille de Moncontour, aux hasards d'un siège ; il l'abandonna à l'approche des Catholiques et rentra à La Charité. Il se saisit plus tard de Montfaucon, mais il mourut l'année même, en 1569.

Il ne faut pas confondre Bois avec un capitaine *Blois*, espèce de condotier, rapace et pillard, qui rançonna Gien en 1563, fut fait prisonnier à Jarnac et tué devant Bourges en 1569.

BOISBELEAU DE LA CHAPELLE (ARMAND), connu généralement sous le nom d'*Armand de La Chapelle*, né, en 1676, à Ozillac en Saintonge, mort à La Haye, le 6 août 1746 (1).

La Chapelle fit ses premières études au collège de Bordeaux ; mais sa mère l'en retira, après la révocation, pour le conduire en Angleterre, auprès de son aïeul, le pasteur *Isaac Du Bourdieu*. Destiné à l'Église, il fit des progrès si rapides dans l'étude des sciences théologiques, qu'à l'âge de 18 ans, il fut jugé apte à remplir les fonctions du ministère. On l'envoya d'abord comme prédicateur en Irlande. Après y avoir passé deux ans, il fut appelé à desservir la paroisse de Wandsworth dans les environs de Londres ; puis, en 1711, il obtint une vocation pour l'église de l'Artillerie dans cette ville même. En 1725, il fut nommé pasteur à La Haye, où il mourut dans sa 70^e année, laissant la réputation d'un théologien instruit, d'un critique habile, d'un traducteur conscientieux et d'un homme aimable, bien qu'un peu trop enclin à la satire.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Bibliothèque angloise ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne*, Amst., 1717-1727, 15 vol. in-12. — Les cinq premiers vol. sont de *Michel de La Roche* ; les dix autres, de *La Chapelle*.

(1) Il était probablement fils de *Boisbeleau* ou *Boisbeaud*, dernier pasteur de Marennes avec *Loquet*.

II. *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, Amst., 1728-1753, 52 vol. in-12. — *Marsuet*, S^r *Gravesande*, *Rousset*, *Jaucourt*, *Bareyrac* et *Des Maizeaux*, furent ses collaborateurs dans cette importante publication. C'est lui qui a fourni tous les articles de théologie jusqu'au 38^e volume.

III. *La religion chrétienne démontrée par la résurrection de J.-Ch.*, trad. de l'angl. de *Ditton*, Amst., 1728, 2 vol. in-8° ; Paris, 1729, in-4°.

IV. *Réflexions en forme de lettre au sujet d'un système prétendu nouveau sur le mystère de la Trinité*, Amst., F. L'Honoré, 1729, in-8°. — Contre *Paul Maty*.

V. *Réponse à M. Mainard*, ancien chanoine de St.-Sernin de Toulouse, au sujet d'une conférence sur la religion qu'il a proposée par lettre à un protestant, La Haye, 1730, in-4°.

VI. *Le Babillard*, trad. de Steele, Amst., 1734 et 1735, 2 vol. in-12. — Selon Barbier, le premier vol. avait déjà paru en 1723. Cette trad. fut réimp. à Zurich, 1737, 2 vol. in-12, sous ce titre : *Le Philosophe nouvelliste*. — Les attaques que La Chapelle s'était permis de diriger dans un article, non traduit, mais de sa composition, publié dans cet ouvrage, contre *Florence Martin* et mademoiselle de *Perray*, lui attirèrent de fâcheuses affaires. Le synode de Rotterdam le força, en 1744, à rétracter ses odieuses calomnies et à retrancher cette pièce de son volume.

VII. *Défense de la religion tant naturelle que révélée contre les infidélités et les irréductibles*, trad. de Burnet, La Haye, 1738, 6 vol. in-8°.

VIII. *La friponnerie laïque des prétendus esprits-forts, ou Remarques sur le discours [de Collins] de la liberté de penser*, trad. de Bentley, Amst., 1738, in-12.

IX. *Nouvelle Bibliothèque ou Histoire littéraire des principaux écrits qui se publient*, La Haye, 1738 et suiv., 19 vol. in-12. — La Chapelle eut

pour collaborateurs, dans cette nouvelle entreprise, *Charles Chais, Barbevrac, Dargent, etc.*

X. *Mémoires de l'ologne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis la mort du roi Auguste II jusqu'en 1737*, Lond., 1739, in-12.

XI. *Vie de Beausobre*, publ. dans le T. II des *Remarques sur le N. T.* (La Haye, 1742, 2 vol. in-4°) de l'illustre pasteur de Berlin.

XII. *La nécessité du culte public parmi les chrétiens*, La Haye, 1746, in-8°; Francf., 1747, 2 vol. in-12; trad. en hollandais, Amst., 1748, in-8°, et en allem., Breslau, 1749, in-8°; Leipz., 1769, in-8°. — Cet ouvrage, approuvé par le pasteur J. P. Fontaine, au nom de l'église de La Brille, et par le pasteur J. Guiot, au nom de celle d'Arnheim, est une réfutation d'une *Lettre anonyme* imprimée en France, en 1743, sous le faux titre de Rotterdam, où l'auteur, le ministre Allamond, soutenait que le culte public n'est pas de précepte divin, et que, par conséquent, les Protestants péchaient en tenant leurs assemblées du désert malgré les édits du roi. Le traité de La Chapelle est divisé en quatre sections. Dans la 1^e, il démontre la nécessité du culte public par des preuves tirées de la religion des patriarches. Dans la 2^e, il la prouve par des arguments empruntés à la législation mosaïque. La 3^e contient les preuves tirées de la religion de J.-C. Dans la 4^e enfin, l'auteur établit l'innocence des assemblées du désert. Dans l'édit. de Francfort, plusieurs pièces ont été retranchées pour faire place à d'autres plus importantes, entre autres à la Lettre que La Chapelle réfute, à des *Réflexions d'un françois réfugié* sur cette même lettre, à une *Apologie des Protestans du royaume de France sur leurs assemblées religieuses*, déjà publiée séparément en 1743, et à une *Réponse des Protestans de France à la Lettre anonyme*. Le recueil des Pièces

justificatives a été aussi augmenté.

XIII. *Lettres sur l'ouvrage de controverse du P. Scheffmacher*. — Cet écrit, classé par Adelung parmi ceux de La Chapelle, ne serait-il pas le même que les *Lettres d'un théologien réformé à un gentilhomme luthérien*, nouv. édit. revue et augm., Amst., 1737, 2 vol. in-8°?

Ou regarde, en outre, La Chapelle comme l'auteur de l'*Examen de la manière de prêcher des Protestans françois, et du culte extérieur de leur sainte religion*, Amst., 1750, in-8°; on lui a même attribué, mais sans vraisemblance, l'*Histoire des amours et des infortunes d'Abélard et d'Héloïse en vers satiriques burlesques* (Colog., 1724, in-12), uniquement peut-être parce que l'auteur a signé M. Armand.

BOIS-DE-CHÈNE (HOTTE), né à Monthéliard le 22 fevr. 1583, le Reboul du XVII^e siècle, mais avec cette différence, tout à l'avantage de Bois-de-Chêne, que, dans le siècle où il vivait, les hommes de métier qui se tiennent de la foule par quelque aptitude littéraire étaient l'œuvre de leur propre génie. En même temps que Bois-de-Chêne exerçait son état de boulanger, il cultivait avec succès la poésie. Ses *Épîtres* et ses *Élegies* sont restées pour la plupart inédites. M. Duvernoy (*Éphémérides du comté de Montb.*) cite avec éloge son *Élogie des misères du monde*, imprimée en 1636, in-12. On possède, en outre, de Bois-de-Chêne une *Chronique du pays de Monthéliard*, où il raconte les événements survenus dans le pays jusqu'en 1663. Cette chronique manuscrite se conserve dans la bibliothèque publique de Monthéliard. « Elle offre, dit l'*Annuaire du Doubs de 1827*, des renseignements exacts et curieux. » Il serait à désirer que le gouvernement invitât l'Académie des inscriptions et belles-lettres à nommer une commission chargée de rechercher dans les bibliothèques de province toutes les monographies historiques de quelque valeur

et qu'il en fit la publication. C'est seulement alors que nous pourrions espérer de posséder une bonne histoire nationale. — Bois-de-Chêne mourut vers 1666.

BOISGELIN (N. de), d'une maison noble de Normandie. La conversion de ce gentilhomme, telle qu'elle est racontée par le Mercure, présente, à notre avis, sous un jour sinistre les moyens employés quelquefois par certains membres des ordres religieux pour hâter l'instant où la France entière rentrerait sous le joug de Rome. Après une longue lutte, *Gabrielle Auveray d'Argentan* avait fini par succomber ; elle s'était réconciliée avec l'Église romaine, mais sans une conviction parfaite, car, au rapport du Mercure, elle implora de Dieu la grâce de mourir dans le religieux qu'elle venait d'embrasser, *si elle était la meilleure*. A l'instant, elle fut attaquée d'une maladie qui lui laissa à peine le temps de se confesser et de recevoir l'extrême-onction. Frappé de cette mort subite, Boisgelin, « qui demeuroit obstiné malgré l'éclaircissement que le P. Goupil, jacobin et docteur de Sorbonne, lui donnoit sur tous ses doutes », renonça dès lors à ses hésitations. Il supposa Dieu de lui accorder la même grâce, se convertit, tomba malade le jour même, et mourut le lendemain. Ce double événement eut lieu en 1687. Aujourd'hui, sans nul doute, la justice voudrait éclaircir ce miracle.

BOISGEOL (Georges-Fatofais), conseiller de régence et procureur général à Montbeliard. Après la réunion de la principauté de Montbeliard à la France, en 1793, Boisgeol suivit le prince Frédéric-Eugène dans le Wurtemberg et fut attaché au ministère des affaires étrangères. On trouve de lui dans le Magasin Encyclopédique de Millin (1^{re} année) une lettre à l'évêque Grégoire sur les Antiquités de Mandeville [Epamantadurum, Epanmandodurum]. Poète de circonstance, Boisgeol s'est aussi exercé

quelque peu dans la poésie. On a de lui : *Stances présentées aux illustres voyageurs du Nord*, Moutb., 1782, in-4^e, et une *Ode à l'occasion du séjour de S. M. l'impératrice Marie [de Russie] à Stuttgart, au mois d'octobre 1818*, in-4^e.

BOISGIRAUD, greffier du bailliage de Rouen. Selon les Mémoires de Vieilleville, c'était un homme fort riche et de grande moyens, qui jouissait d'une haute influence et qui rendit des services signalés pendant le siège de Rouen. La ville prise, il trouva le moyen de se sauver sur la galère de Montgommery ; mais, au bout de quelque temps, ses ressources étant épuisées, il entreprit de rentrer dans Rouen, sous un déguisement, pour chercher 4,000 écus d'or qu'il avait enterrés dans son jardiu. Un capitaine de galère, gagné par un don de 100 écus, lui facilita l'exécution de ce hardi projet, qui réussit complètement. Boisgiraud était sur le point de se rembarquer, lorsque, par malheur, il fut reconnu et dénoncé par un de ses anciens clercs. Le gouverneur Villebon se le fit amener, et, après l'avoir dépouillé de son argent, il donna ordre de le conduire sur les bords de la Seine et de l'égorguer. Le cadavre fut laissé complètement nu sur la grève pendant deux jours, personne n'osant lui donner la sépulture, de peur de déplaire au gouverneur. Instruit de cette inhumanité, le maréchal de Vieilleville commanda de l'en enterrer incontinent, et il témoigna son indignation avec tant de vivacité qu'il en résulta une querelle, suivie d'une sédition qui coûta la vie à plus de cent vingt habitants de Rouen.

BOISSARD (Jean-Jacques), poète latin et antiquaire, né à Besançon en 1528 et mort à Metz le 30 oct. 1602.

Boissard nous a raconté lui-même sa vie, à la date de 1587, dans un petit écrit, reproduit par Struve dans l'excellente notice qu'il a consacrée à cet écrivain dans les Observations de Halle, T. IV. Nous suivrons sa nar-

ration, en cherchant à la compléter au moyen de quelques autres renseignements que nous avons trouvés dans ses propres écrits.

Boissard était issu d'une honorable famille de robe. Son père, nommé Théobald, remplissait les fonctions de questeur dans sa ville natale, et était en même temps chargé d'affaires de la petite ville de St.-Hippolyte, chef-lieu du comté de La Roche. Sa mère, Jeanne Babel, que notre poète appelle :

*Matronum honor, ad Dubis fluenta
Quas parvi Hippolyti iulere ripa,*

était sœur du philosophe Hugues Babel. Boissard fut confié de bonne heure aux soins de cet oncle maternel. Dès l'âge de 9 ans, il l'accompagna aux diverses universités où il fut appelé en qualité de professeur, d'abord à l'université de Strasbourg, et ensuite à celle de Heidelberg. Puis, après un séjour de trois années dans cette dernière ville, il le suivit à Cologne et finalement à Louvain, où il fut mis sous la discipline d'Adrien Amerotius et de Pierre Nannius. Mais ce nouveau régime ne lui plut pas. Il est vrai que son maître, d'un tempérament bourru, *morosus*, et brutal, *plagiosus*, n'aimait qu'à battre et à frapper. Ne pouvant se faire à ce genre d'éducation, le jeune Boissard prit le parti de s'enfuir : il se sauva à Anvers, où des marchands qui mettaient à la voile consentirent à le prendre avec eux. Les gens de mer sont peu scrupuleux. Mais l'Odyssée de notre jeune aventurier faillit avoir un prompt et triste dénouement. Comme on était alors dans une saison peu favorable à la navigation, aux approches de l'équinoxe d'automne, il eut à faire un rude apprentissage de la mer. Sa faible constitution ne put résister à tant de fatigues, et l'on craignit même pour ses jours. Aussi, désespérant de pouvoir le mener plus loin, le patron du vaisseau se décida à le déposer à Dantzig. Heureusement pour lui que des personnes charitables le recueillent au sein de leur famille et

le gardèrent pendant tout l'hiver. Au retour du printemps, il partit pour Francfort sur l'Oder, et de là il se rendit à Wittemberg, où il suivit pendant une année les leçons de Philippe Melanchthon et de Gni Vinsheimius, l'aîné. L'année suivante, il se rendit à Leipzig auprès de Joachim Camerarius. Puis, en 1531, il alla à Nuremberg et à Ingolstadt, où il fut admis dans l'intimité de Gui Amerbach et de Philippe Apien. Il vécut près de trois ans dans la maison de ce dernier. Mais la passion des voyages, jointe à l'amour de l'étude, ne lui permettait de se fixer nulle part. Sur la fin de l'année 1535, il accompagna à Venise Wolfgang Munzer, noble de la Franconie, dans l'intention de passer avec lui en Syrie. Il était depuis près de huit mois dans cette ville, occupé des préparatifs de son voyage, lorsqu'il fut atteint d'une grave maladie qui l'obligea de recourir aux lumières des médecins de Padoue. Mais, sur ces entrefaites, les trirèmes vénitiens étant parties, il se rendit Bologne (1536) et employa deux années à visiter, avec l'antichien Abraham Sorger, toute l'ancienne Étrurie et les villes de Naples et de Rome. Dans ce dernier séjour, il eut le honneur de trouver un protecteur éclairé dans la personne du cardinal Charles Caraffa, qui, par ses libéralités, lui procura les moyens de parcourir la plus grande partie de l'Italie méridionale. Nous ignorons de quoi entend parler M. Weiss (Biogr. univ.) lorsqu'il dit que Boissard fut contraint, pour subsister en Italie, de recourir « à des extrémités toujours fâcheuses pour un homme qui a l'esprit élevé. On dit même, ajoute-t-il, qu'il fut pendant quelque temps, en 1539, au service du cardinal Caraffe. » Si c'est là l'extrémité fâcheuse dont M. Weiss veut parler, nous avouons que, pour notre part, nous ne partageons pas son sentiment. Ce qui honore Mécènes ne saurait déshonorer Horace. Rabelais ne lut-il pas, lui aussi, attaché à la *domesticité* d'un

illustre cardinal? Clément Marot ne fut-il pas valet de chambre de François I^e? Le grand Molière n'a-t-il pas été au nombre des *domestiques* de Louis XIV? Ne nous étonnons donc pas que Boissard, qui ne valait ni l'un ni l'autre, ait été au service du cardinal Caraffa. Les paroles de l'honorable M. Weiss étant si peu précises qu'elles pourraient faire planer quelque doute sur l'honneur de son compatriote, nous tenions à les relever, d'autant plus que nous soupçonnons que le savant bibliothécaire de Besançon n'a pas eu d'autres renseignements à sa disposition que ce fait avancé par Flavyle, que Boissard a été au service du cardinal Caraffa, en renvoyant, pour confirmer ce fait, à un article omis dans son Dictionnaire. On en est donc réduit aux conjectures.

Tout prouve, au contraire, que Boissard jouissait à Rome d'une certaine estime. Il nous en donne une preuve dans l'Épître dédicatoire du premier livre de ses Antiquités : « Je me rappelle, raconte-t-il au comte palatin, le rare témoignage de bienveillance qui m'a été donné par ce magnifique et illustre prélat Pie Rodolphe, cardinal de Carpi (qui, du temps que j'étais à Rome, possédait sur le mont Quirinal des jardins délicieux remplis de marbres antiques). Y étant allé un jour avec quelques savants afin d'examiner l'admirable architecture de son palais, les statues, les colonnes, les obélisques et les autels antiques qui faisaient l'ornement de ses jardins, et ne pouvant décrire tous les objets que j'avais sous les yeux dans le peu de temps que l'on me donnait pour le faire,... je m'éloignai de mes compagnons, et me tenant à l'écart sous quelque ombrage, j'attendis que tout le monde fut sorti du jardin. Les portes étant enfin fermées, j'employai le reste du jour à transcrire les anciennes inscriptions, et après avoir passé ma nuit sous les arbres, je me remis à l'ouvrage dès que le jour parut. Mais tandis que j'étais absorbé dans ce travail, le cardi-

nal, entouré du cortège de ses courtisans, vint à entrer dans le jardin et, m'apercevant de loin, il s'arrêta étonné, ignorant pourquoi, à l'insu de tous ses domestiques, je m'étais introduit là. Aussitôt deux personnes se détachèrent de sa suite et accoururent à moi pour me demander quand et comment j'étais venu. Quoique je ne fusse pas médiocrement troublé, je ne laissai pas de composer mon visage, car ma conscience ne me reprochait rien, et je leur répondis d'attendre un peu que j'eusse achevé la description d'un monument que j'avais commencée. Puis, lorsque j'eus fini, je leur exposai mon affaire comme la chose du monde la plus simple. « Me trouvant la veille au soir, leur dis-je, dans les jardins de Son Eminence avec d'autres étrangers, et m'étant éloigné de leur société un peu plus longtemps qu'il ne convenait, pour déchiffrer et transcrire quelques anciennes inscriptions, ils s'en étaient allés en me laissant, et lorsque, peu après, je voulus sortir du jardin, j'avais trouvé toutes les issues fermées et j'avais été contraint d'y passer la nuit. Ce qui du reste ne m'avait causé aucun déplaisir au milieu de tant d'excellentes choses que l'on admirait dans toute l'étendue des jardins. » Mes interlocuteurs retournèrent en riant auprès de leur maître et lui racontèrent mon aventure. Bien loin de me brusquer, le cardinal voyant avec peine que j'avais passé la nuit à la belle étoile sans souper, et craignant que ma santé ne souffrir d'un si long jeûne, me fit préparer à déjeuner. Puis examinant mes tablettes avec le plus grand plaisir, il loua mon habileté et voulut que l'on me conduisît dans le vaste palais qu'il possédait auprès du Champ de Mars, m'autorisant à copier tous les objets qui me plairaient et me faisant même préparer des tablettes à cet effet. Plein de reconnaissance envers un prince aussi libéral, je lui offris, par la suite, réunis en un petit volume, les dessins, faits avec soin, de tous les objets de son

palais qui m'avaient été communiqués. Non-seulement il les reçut avec joie, mais, me rendant présent pour présent, il me fit don de deux médailles antiques en or, de douze médailles d'argent et d'autant de bronze, avec une statuette d'Apollon mutilée d'un bras. » Tel est le récit de Boissard, que nous avons traduit littéralement; et s'il fait honneur aux seigneurs romains, il prouve en même temps que notre Boissard ne se trouvait pas à Rome dans des conditions trop humiliantes pour lui. Nous en rapporterons encore une preuve que nous emprunterons à la même Epître dédicatoire : « Le très-célèbre Marius Delphinus me témoigna, nous raconte-t-il, la même affabilité. Lui ayant conduit par trois fois dans une même semaine des étudiants allemands et français (venus de Padoue et de Bologne pour visiter Rome), afin de leur faire voir son hôtel si renommé pour les antiquités dont il est orné, et de nouveaux voyageurs qui m'étaient recommandés par des amis, réclamant mes services, je n'osai pas les leur refuser, et cependant je craignais de me rendre importun et d'abuser de la complaisance d'un tel homme. Je me rendis donc auprès de lui et le priaï très-humblement de m'excuser de ce que je l'interrompais si souvent dans ses graves occupations. Mais lui, plein de bienveillance et de bonté, et recevant ma timide justification en plaisantant : Que dis-tu, mon Boissard ? me répondit-il. M'as-tu cru si barbare et inhumain que je pusse te refuser un service où mon intérêt est si fort en jeu ? Ignores-tu que par ton moyen le nom de Marius va voler jusqu'aux extrémités du Nord, tandis qu'il resterait claquemuré dans l'enceinte de Rome, si ces nobles hôtes, après avoir admiré mes curiosités, ne s'en retournaient raconter chez eux ce qu'ils ont vu chez moi ? Fais donc en sorte qu'ils viennent, mon cher Boissard, et ne chasse de ma porte personne de ceux que tu connaîtras bons, modestes et amis de l'antiquité.

Il n'en est aucun que je ne reçoive très-volontiers, et qui ne s'éloigne satisfait de mon accueil. Dans une foule d'autres endroits, Boissard se loue du caractère aimable des seigneurs italiens qui, dit-il, mettent tant d'empressement et d'urbanité à communiquer leurs curiosités aux étrangers « qu'ils paraissent recevoir eux-mêmes le plaisir qu'ils leur font. »

Nous trouvons en outre dans l'Epître dédicatoire mise en tête du troisième livre des Antiquités (édit. de Mérien) une foule de détails intéressants qui se rapportent à cette époque de la vie de Boissard. Lorsqu'il était encore jeune, écrit-il, et quo les forces du corps y suffisaient, il fut pris du désir de visiter les académies les plus célèbres, afin d'acquérir quelque expérience dans les lettres par la fréquentation des savants. Possédé, en même temps, de l'amour des voyages, il se rendit d'Allemagne en Italie, où il passa six années entières. « Comme les voyages, continue-t-il, sont partout incommodes pendant les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver, j'employais ces saisons de l'année à visiter tout ce qui était digne d'être vu. Dès le commencement du printemps ou de l'automne, je me remettais en route avec quelques amis occupés des mêmes études que moi. Il arriva un jour que, parti de Naples avec mes compagnons de voyage, nous nous arrêtâmes trop longtemps en quelque lieu, et notre caravane ayant continué sa route, le retour à Naples ne nous parut pas sûr, à cause des voleurs qui infestaient le pays. Nous jugeâmes plus sage de nous embarquer à Otrante, et de nous rendre par mer à Corfou, puis à Céphalonie, puis à Zanthe, puis dans le Péloponèse, la passion de voir nous poussant toujours plus avant. Là, nous apprîmes l'arrivée des trirèmes vénitiens qui, chaque année, font le trajet de Jaffa pour y transporter les pèlerins qui se rendent à Jérusalem. Mes compagnons de voyage et moi, nous nous résolvâmes à aller visiter une par-

tie de la Syrie. Mais il arriva qu'à Modon je fus pris d'une fièvre ardeute qui me força de renoncer à mon projet; l'on me confia aux soins de marchands vénitiens qui faisaient le commerce dans cette ville. Lorsque je fus rétabli, je tliai connaissance avec Ilonius Pallantius, supérieur du couvent de S. Basile... Par son conseil, j'entrai dans son monastère, où il me retint près de cinq mois, me traitant en ami et s'intéressant vivement à mes travaux et à mes recherches... Ce fut par l'entremise de cet excellent homme que je pus visiter la plupart des lieux maritimes [de la Morée] et les ruines de beaucoup de villes. » Dans un autre endroit de ses écrits, Boissard dit qu'il ne visita que les lieux les plus proches du Péloponèse, *viciniora Peloponnesi loca*, ce qui nous semble plus probable. Il fit la description de tout ce qu'il vit de remarquable, s'appliquant à étudier les mœurs, les usages, les lois des pays qu'il visitait. Ses travaux ayant eu l'approbation des savants, il se promettait de les publier un jour, mais nous verrons plus loin quel sort leur était réservé. A la fin, parfaitement dégoûté de la Grèce, et ne supportant plus l'ordinaire du couvent auquel il était réduit, Boissard reprit avec des marchands vénitiens son ancienne route, retourna à Corfou, puis en Sicile, et finalement à Rome, où il trouva toutes choses bouleversées à la suite de la mort de Pie IV. Ce fut alors que son père l'ayant rappelé auprès de lui, il se rendit à son appel, sur la fin de 1559. Il y avait 22 ans qu'il était éloigné de sa patrie.

Bientôt après son retour à Besançon, le baron de Rye, riche seigneur franc-comtois, lui confia l'éducation de son frère cadet Marc-Claude de Rye. Mais les dangers auxquels l'exposait sa religion le forcèrent de nouveau à s'ex-patrier. Le baron de Clervant, *Claude-Antoine de Vienne*, le prit alors avec lui à Metz et le chargea de l'éducation de son fils aîné, *François*. Boissard accompagna son élève aux plus célè-

bres universités de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, et ne passa pas moins de quinze années auprès de lui. De retour à Metz, on lui confia ensuite l'éducation du frère cadet nommé *Gédéon*. Mais lorsque ce jeune homme fut envoyé au landgrave Guillaume de Hesse pour être élevé avec le prince Maurice, Boissard, qui avait déjà atteint l'âge de 55 ans, et qui éprouvait le besoin du repos, refusa de l'accompagner.¹ Il désirait consacrer ce qui lui restait de vie à l'étude et à la publication de ses travaux. Que n'eût-il pris plus tôt cette détermina-

tion ! Les soins de l'éducation des jeunes *François* et *Gédéon de Vienne*, raconte-t-il dans l'Épître dédicatoire que nous avons déjà citée, le détournèrent du dessein de publier le fruit de ses travaux et de ses recherches. Mais lorsque ces jeunes gens eurent grandi, et qu'ils eurent perdu la vie avec leur père au service de la patrie dans ces malheureuses guerres civiles, se trouvant privé de tels Mécènes (quoique leur mère, très-illustre dame *Catherine de Heu*, se conformant à la volonté de son mari, eût libéralement pourvu à tous ses besoins), il se renferma dans son cabinet, afin de consacrer le reste de ses jours à la transcription et à la mise en œuvre de tous les matériaux entassés pêle-mêle dans ses portefeuilles. « Mais, ô douleur ! s'écrie-t-il, nos efforts et nos projets s'en vont en fumée quand ils n'ont pas le secours de Dieu ! Il arriva qu'au milieu de cette dévastation par le feu et par le feu, à laquelle le comté de Montbéliard fut en proie lors de l'invasion des Lorrains [1587-88], mes livres, mes collections, un nombre incalculable de médailles, des fragments de livres anciens sur papyrus, sur toile, et d'autres écrits sur écorce d'arbre, sur parchemin, sur des intestins, sur des sardines, sur des onyx, sur des pierres précieuses, raretés qui m'avaient été données en présent par de grands personnages, ou bien

que j'avais achetées à prix d'argent ou par des fatigues inouïes, et que j'avais accumulées depuis tant d'années, tout cela devint en un moment la proie des soldats, et de tant d'objets recueillis au loin sur terre et sur mer, il ne resta qu'un éternel regret. » Cette pensée navrante revient souvent sous la plume de notre auteur. *Angor et macror assiduo sine ullâ consolacione, s'écrit-il ailleurs, cim de juventutis mea laboribus nihil mihi ferè remanserit præter amissorum desiderium.* « Encore cette perte me serait plus supportable, ajoute-t-il, si ces objets étaient tombés dans les mains de personnes qui pussent en tirer quelque fruit et en faire profiter le public. Mais d'après ce que j'ai appris par ma sœur *Philippe*, dans la maison de laquelle mes collections étaient déposées, le village fut réduit en cendres, plusieurs des habitants furent cruellement égorgés, et jamais on ne sut rien de ce qu'étaient devenus mes bagages. Mais Dieu ne voulut pas que je fusse complètement dépourvu de tous les objets que, par une faveur spéciale, il m'avait auparavant accordés. Car deux ans avant cette dévastation du comté de Montbéliard, j'avais emporté à Metz une partie du volume qui contenait les inscriptions antiques qui se voient à Rome, tant dans les lieux publics que chez les particuliers. » Ce fut aussi par un heureux hasard qu'il sauva du naufrage ce qu'il avait écrit sur la topographie de Rome; ce traité se trouvait, avec un recueil d'inscriptions, entre les mains de son frère *Richard*. A la nouvelle de son malheur, ses amis, qui étaient nombreux, s'empressèrent à l'envi de réparer, autant qu'il était en eux, les pertes qu'il avait faites; mais le mal était sans remède.

Boissard consacra à ses publications les vingt dernières années de sa vie. Il continua à vivre à Metz dans la maison de la veuve du baron de Clermont. Sur la fin de sa carrière, il céda

aux conseils de ses amis et prit femme. Aucun biographe n'a encore mentionné ce fait. Il était bien près de toucher à la soixantaine qu'il se défendait encore de toute idée de mariage. Dans une élégie adressée au médecin *Jacques Saint-Aubin* de Troyes (1), il lui expose les raisons pourquoi il ne veut pas se marier. On y lit :

*Quinquaginta et sex annos dico per annos,
Estque mihi lustris patria dempta novem.
Hospes in exterris via regiomibus, idque*

*A puero : et sororem hanc patna dura tulit.
Laudavi tamen ingratis, injustisque prepercii
Civibus, ut videat non accuius honestis.
Nunc mihi Metenses inter peragenda selectus :
Esque loco patrii, culte Mosella, Dubia.*

*Vive tamen coelis : faciunt mibi dulcissime Musæ
Ois, sive urbem, seu magis arva colam.*

Mais avec l'âge, son cœur se laissa amollir. Quand les facultés commencent à baisser, la société des livres ne suffit plus. Boissard en fit l'expérience. *Marie Aubry* accepta sa main. Elle était fille de *Jean Aubry* de Troyes, probablement le gendre du typographe *Wéchet*, à qui il succéda dans son imprimerie à Francfort, avec *Claude Marri*, son autre gendre. Dans une petite pièce de vers que Boissard lui adresse, il l'appelle

*Nature amule diligens magister,
Fabrum glorie prima Gallicorum, etc.*

Notre poète composa, en l'honneur de son hyménée, un épithalamie qui respire toute la tendresse dont son cœur était épris.

*Vivamus mea seculum Marilla,
Curis depositis procul. Marilla,
Dolce pressedium meæ selectæ ;
Vivamus placidè simul, nec ullis
Deinceps nostræ molestis sinamus
Carpi tempora.*

Il vécut, en effet, avec *Marie Aubry*, non pas un siècle, mais encore bien des années, et l'on doit croire qu'il vécut heureux. Même ce mariage porta ses fruits. Mais l'enfant qui en provint, étant né avant terme, n'eut qu'une courte existence. Dans deux épitaphes

(1) Le même que Boissard aurait voulu attacher à l'université de Genève, en 1580 (Mss. de Genève, carton 4).

qu'il lui consacre dans ses poésies, Boissard exhale d'une manière touchante ses plaintes et ses regrets :

Juli, noster amor, Juli, dulcissime Juli,
O Juli, thalami gaudia prima mei :
Tantum ostenderunt terris te fata, etc.

Enfin, la mort le surprit lui-même, dans la soixante-quatorzième année de son âge, au milieu de ses études et de ses travaux. Sa vie fut honorable et bien remplie. On voit, par ses écrits, que Boissard était doué d'un caractère doux et aimant. Il voue un culte à ses amis, et il en possédait dans tous les pays où il avait vécu, catholiques ou protestants. Modeste et sanaenvie, plus estimable encore par les qualités du cœur que par les dons de l'esprit, il se montre constamment à nous comme un homme que l'on serait heureux de compter parmi ses amis.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Poemata*, Bas., 1574, in-12. — D'après Bayle, qui en a tenu un exemplaire, ce recueil contient trois livres d'épigrammes, trois livres d'élegies et trois livres de lettres.

II. *Habitus variarum gentium*, Metz, 1581, in-fol. oblong, orné de 70 fig. enluminées, cité par le bibliographe David Clément. — Cet ouvrage, dit M. Weiss, doit être très-rare. Si rare, en effet, que Struve n'en fait pas même mention dans son excellente notice. Nicéron, qui suit fidèlement, dans sa biographie de Boissard, le savant critique allemand, n'en parle pas davantage. Pour nous, nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage.

III. *Emblemata latina et gallica*, Metz, 1584, in-8° oblong; 1588, in-4°. — Cité par M. Weiss; mais nous nous défierions un peu de cette première date (Voir plus bas sous le N° VIII).

IV. *Tetrassticha in Emblemata Jan. Jacobi Boissardi Vesuntini*, Metz, Abrah. Faber, 1587, petit in-8°, pp. 33. — Nous n'avons pu vérifier si ces quatrains, tous en latin, sont ceux du livre qui précède.

V. *Disticha in Icones diversorum*

principum, Cæsarum, philosophorum et aliorum illustrium hominum, tam antiqui quam hodierni temporis, etc., lib. I et II, Metis, Abrah. Faber, 1587, petit in-8°, pp. 78. — Nous ignorons à quel ouvrage de Boissard appartenait primitivement la plus grande partie de ces distiques, peut-être même avaient-ils été insérés dans la publication d'un ami. Quant à ceux qui terminent cet opuscule, ils se rapportent à l'ouvrage dont nous allons parler, et qui ne fut publié que quatre années plus tard.

VI. *Icones diversorum hominum famam et rebus gestis illustrum* (collecta à J. J. Boissardo Vesuntino), Metis Mediomaticorum, excudebat Abrahamus Faber, 1591, petit in-4°, pp. 107. Cum privil. regis. — Aucun des biographes de Boissard n'a encore mentionné cette dernière publication, non plus que les deux réimpressions (IV et V) qui précédent. Elle est dédiée à Marc-Claude de Rye, dont Boissard avait été le précepteur à Besançon. Dans sa dédicace, datée de Metz, déc. 1590, l'auteur raconte qu'étant à Padoue avec son élève François de Vienne, le jurisconsulte Lentulus Ventidius, de Nuceria en Campanie, l'admit dans son intimité et la pria de lui composer des distiques latins pour mettre au bas de portraits de contemporains illustres qu'il avait recueillis à grands frais. Mais il arriva que pendant qu'il était occupé de ce travail, la peste envahit la ville, et Ventidius s'enfuit à Desenzano, sur les bords du lac de Garda, où il mourut. Ne sachant alors à qui restituer ces dessins, et ne voulant pas que ses distiques périssent avec eux, Boissard se crut autorisé à conserver par devers lui ce souvenir d'un ami, sans doute en vertu de cet adage du droit : l'accessoire suit le principal; car, aux yeux d'un poète, le principal est toujours son œuvre. Ce cas de conscience levé, il songea à publier ces portraits, en ajoutant une courte biographie à chacun d'eux, ce qu'il exécuta en s'aideant de la traduc-

tion des Annales Turques, par Lovenklav. Puis, comme ce petit livre ne contenait que les portraits de personnages étrangers, ou plutôt barbares dans le sens grec du mot, il y ajouta, afin de le faire mieux accueillir du public, les portraits de quelques Italiennes et Italiens contemporains célèbres dans les lettres.

Proprement, cette publication n'a pas eu de suite, quoique Boissard en promette une : *primitiae hæc tibi sint operis*. On ne peut regarder les *Vitæ et Icones sultanorum*, non plus que les *Icones virorum illustrium*, dont nous nous occuperons plus bas, comme en formant le complément. Ces vies n'offrent pas un ensemble ; on y voit représentés pèle-mêle, le plus souvent avec leurs épouses, des princes turcs, grecs, albanais, bulgares, épirotes, arméniens, persans, éthiopiens, la plupart du xvi^e siècle. Si ce n'est la première vie, celle de Scanderbeg

Georgius Catriots J., qui est un peu plus détaillée, elles sont, en général, très-abrégées, renfermées le plus souvent dans un petit nombre de lignes. Mais les portraits nous semblent préférables à ceux que Boissard a publiés par la suite.

Dans une des vies, celle de l'épirote Basilius Charondas, Boissard nous apprend que ce poète et guerrier, cher aux Albanais, qui vivait à Padoue en 1575, rechercha et cultiva son amitié, et qu'il le pria de revoir ses poèmes, « bien que Charondas, dit-il, lui parut l'emporter de beaucoup sur tous ceux qui, de son temps, se livraient à l'étude des lettres à Padone. Car il était « *lascivus et mollis in carmine et gravanicum nescio quid spirans.* »

VII. Poemata. *Elegiarum lib. II; Hendecasyllabor. lib. II; Tumulorum et Epitaphiorum lib. I; Epigrammatum lib. II;* Metis, Excudebat Abramamus Faber, 1589. Cum privilegio Regis. pet. in-8°, caract. ital. — Tous les bibliographes se trompent lorsqu'ils citent ce recueil de poésies comme étant une seconde édition des

Poemata qui ont paru à Bâle (N° 1), et Nicéron plus que tous les autres lorsqu'il ajoute à cette indication *auctior et emendatior*. Ce qui les aura fait tomber dans cette erreur, c'est sans doute l'extrême rareté de ce dernier livre ; mais s'ils avaient consulté le *Delicias poetarum Gallorum*, de Jean Gruter [sous le pseud. de Ranutius Gherus], qui a reproduit un choix des poésies de Boissard, ils auraient vu que le plus grand nombre des pièces insérées dans ce recueil (p. 548 à p. 632, édit. de 1609, très-pet. in-8°), ne se trouvent pas dans le volume de poésies publié à Metz, ce qui les aurait mis sur la voie de leur erreur. Telles sont, entre autres, la pièce intitulée Pandore et plusieurs épîtres à Méliassus, qui soat, à notre avis, ce que notre poète a écrit de meilleur.

Les jugements sont très-divers sur le mérite des poésies de Boissard. D'après Hallervordt, dont le jugement est rapporté par Baillet (*Jugemens des Savans*), Boissard n'était pas un poète fort excellent. Les distiques au bas de ses Hommes illustres n'ont ni sel, ni agrément, ni pointe, ni force ; enfin ils ne sont pas de bon goût. *Raro arguta, ut plurimum insipida*, dit avec plus de précision que Baillet ne le traduit, le savant bibliographe de Königsberg. « Ses autres vers, continue Baillet, ne valent pas beaucoup mieux. Néanmoins Borrichius (*Dissertat. de Poetis latinis*) juge qu'il n'y a rien de plus travaillé, de plus élégant et de plus poli que ses Élégies. Il dit que l'on doit estimer particulièrement sa Pandore, ses Épîtres à Méliassus, son Vigneron et son Berger, prétendant qu'on y retrouve presque tout l'esprit d'Ovide. » Quant à Nicéron, il prend dans sa critique un moyen terme, il trouve que Boissard ne mérite ni cet excès d'éloge ni cet excès de blâme. Tel est aussi le sentiment de Bayle et le nôtre. Nous reconnaissions que Boissard est rarement poète, mais c'est un bon versificateur. Rien, dans ses poë-

sies, ne décèle l'inspiration, le génie. On sent qu'il est plus préoccupé de la forme que du fond. Ce qui arrive presque toujours à n'importe quel écrit dans une langue étrangère. La forme étouffe l'idée. Cependant on découvre par-ci par-là dans les poésies de Boissard quelques beaux vers, mais on ne remarque pas une seule pièce de quelque étendue que l'on voudrait avoir faite.

Néanmoins Boissard a joui, de son temps, d'une certaine célébrité, et je crois que l'on doit lui assigner une place honorable parmi les poètes latins ses contemporains, sans sousscrire cependant à cet éloge trop flatteur que fait de lui le médecin Jean Posthius, lorsqu'il l'appelle *Phabi deliciar et Charitum*, non plus qu'à cet autre de Paulus Melissius, un des meilleurs poètes latins qu'ait produits l'Allemagne, lorsqu'il dit de lui en s'adressant au médecin Jean Pascharius :

Paschari, mihi tolle in universum
Phobum, Pieridesque, Graecasque :
Boissardus subito novos regnabit
Phobum, l'irridesque Graecasque.

Je ne sais si Boissard eût pu faire revivre les Grâces, mais certainement il ne les eût pas animées du feu sacré.

Ajoutons que rien, dans le volume de poésies de Boissard, que nous avons parcouru avec soin, ne fait supposer une édition antérieure, ni même la publication d'un précédent recueil.

VIII. *Jani Jacobi Boissardi Vescuntini Emblematum liber; ipsa Emblemata ab auctore delineata, à Theod. de Bry sculpta, et nunc recens in lucem edita, Franci. ad M., 1593, in-4°, pp. 105, sans les pièces préliminaires. Frontispice illustré. Dédié à Catherine de Heu, épouse de Claude-Antoine de Vienne. Dans sa dédicace, en français, Jean-Jacq. Boissard dit à cette dame : « Madame, d'autant que je me suis apperçue par plusieurs fois que, comme estes addonnée à la spéculation des choses qui appartiennent à l'instruction de l'âme, avez pris plaisir*

sir à la lecture d'un petit livret d'Emblèmes (Voy. plus haut N° III) que j'émis en lumière il y a environ quatre ans, j'ay estimé estre de mon devoir... d'en recueillir un autre volume, les pourtrairs desquels j'ay interprété par diverses sentences, appropriées à la matière de laquelle traitent lesdits Emblèmes, extraites de divers auteurs Philosophes et Poètes. » Ce petit échantillon de son style prouve que Boissard n'écrivait pas le français d'une manière très élégante. Le style lapidaire lui était plus familier que le style épistolaire. Et si l'on en juge par le sonnet qu'il adresse à la même dame *Catherine de Heu*, on doit croire aussi qu'il était meilleur poète en latin qu'en français. Ce sonnet commence ainsi :

Madame, je vous offre espars en ce volume
(Comme j'en suis tenu) ces Emblemes divers.
J'y louange les bons, j'y blâme les pervers,
J'y bâtonne la bonne et maligne constance.
Ce n'est pas que pourtant arrogant je prétends
Acquerir quelque bruit de grand per l'univers.

Après un tel début, la modestie sied bien.

Viennent ensuite les poésies oubliées en l'honneur de l'auteur et de son portrait, par Th. de Bry, dans lequel Boissard est représenté à l'âge de 65 ans ; puis un Avis au lecteur où l'auteur juge ainsi son livre :

Pravos
Mores improbo, laudibesque sanctam
Virtutem eubo
Hoc paio nemini futurum est
Molestum, lo genere nemini exaravi,
Percons nemibus. Movere bilam
Nulli sum solitus violens sciens.

Ce dernier trait fait sans doute l'éloge de son auteur, mais dans un livre tel que celui-ci on aimera que la satire ne s'exerce pas toujours sur des généralités. Les événements si émouvants qui se déroulaient sous les yeux de Boissard depuis cinquante ans ont à peine laissé quelque empreinte dans ses écrits. Pour qu'un écrivain, poète ou historien, ait le droit de s'affranchir des passions de son siècle, il faut qu'il domine ce siècle ; pour conserver sa sérenité au milieu d'un monde qui

s'écroule, il faut être Socrate. Nous comprenons, du reste, que Boissard ait été circonspect; un mot imprudent de sa part pouvait attirer les persécutions sur sa famille, restée en Bourgogne. Mais cette extrême circonspection n'est pas propre à jeter de l'ombre sur un ouvrage.

Chacun des Emblèmes du livre de Boissard — genre d'ouvrage très-gouté dans ce temps, depuis les Emblèmes d'Alciat — est dédié à une personne de sa connaissance, et accompagné d'un quatrain. L'explication, en latin, se trouve sur la page en regard. Les sept premiers Emblèmes sont dédiés à la famille du baron de Clermont. Les dessins ont, en général, très-peu de valeur. Outre le Frontispice, nous citerons les emblèmes XVI, *Antiqua noris semper præfert litor;* XVIII, *Virtus pressa valentior;* XLIII, *Bonorum probrum est virum probum indigere,* comme les meilleures compositions du livre.

IX. Dionysii Lebei-Batillii [Tricassensis] Regii Mediomatrici præsidis Emblemata ; Emblemata à Jan.-Jac. Boissardo Vesuntino delineata sunt, et à Theod. de Bry sculpta, etc., Franci. ad M., 1596, in-4°, sans pagin. — Dédie à Philippe Du Plessis-Mornay. — Les dessins de ce livre sont seuls dus à notre Boissard, mais ils ne valent pas plus que ceux de son propre recueil. Il réussissait mieux dans le portrait.

X. Theatrum vitæ humanae à J.-J. Boissardo Vesuntino conscriptum, et à Theod. Bryo artificiosissimis historiis illustratum. Excussum typis Abrahami Fabri, Mediomaticorum typographi; ad calcem, 1596, pet. in-4°; réimp. en 1638, même format. — Frontispice historié. — Dédie à Catherine de Heu. — Boissard raconte dans un Avis au lecteur que Théod. de Bry ayant recueilli dans les Saintes Ecritures un certain nombre d'histoires et les ayant gravées avec l'aide de ses deux fils Théodore et Israël, il l'avait chargé d'y ajouter un texte qui

servit à l'éclaircissement du sujet et à l'illustration du lecteur. « Je distribuai donc ces dessins, continue-t-il, dans un certain ordre, que j'accompagnai aux préceptes du Décalogue, et j'ajoutai les histoires qui me parurent nécessaires pour compléter l'ouvrage. Et il me plut de nommer ce traité Théâtre de la vie humaine, parce qu'on y représente toutes les misères et calamités auxquelles l'homme est exposé durant sa vie. » Dans ce traité, Boissard établit que tous les maux qui nous affligent proviennent de la rébellion de notre premier père, et que, sans la miséricorde de Dieu et sans l'effet d'une grâce gratuite, personne ne peut se soustraire à cette malédiction. Son but est de nous porter à reconnaître nos péchés pour nous les faire hâter : *ut peccata nostra agnoscamus, ut eorum nos punirent et ut iam corrigamus.* L'intention est sans doute bonne, mais elle vaut mieux que le livre, qui n'est qu'une longue et froide homélie, bien plus encore qu'un cours de morale en action. L'ouvrage commence à la création du monde, et finit au dernier jugement; mais l'auteur ne prend pas exclusivement ses sujets dans l'histoire sacrée, il se permet quelques excursions dans le champ de la mythologie des Grecs et des Egyptiens. Les gravures, au nombre de 60, accompagnées chacune d'un quatrain, sont, en général, d'une composition et d'une exécution médiocres; nous citerons comme les meilleures la 59^e et la 60^e qui représentent, l'une, la Venue du Christ, et l'autre, le dernier Jugement. Nous en avons remarqué deux d'après l'antique, *les Dieux Egyptiens*, et un *Priape*, dont les dessins sont sans doute dus au crayon de Boissard.

XI. Vitæ et icones Sultanorum Turcicorum, principum Persarum, aliorumque illustrium herorum heroinarumque, ab Osmane usque ad Mahometem II [Mahomet III], ad vivum ex antiquis metallis effictæ, primum ex Constantinopoli D. Imp. Ferdinando

oblate, nunc descriptæ et tetrastichis succinctis illustratae à Jano Jacobo Boissardo Vesuntino. Omnia recens in eis artificiosæ incisa et denuo foras data per Theod. de Bry, etc., Francf. ad M., 1596, pet. in-4°, pp. 556, sans les pièces préliminaires. Titre courant de l'ouvrage : *Principum aliquot Turcicorum, Parthorum et virorum illustrium ritor, cum iconibus uniuscujusque.* Bons portraits, au nombre de 47, entourés d'encadrementa historiées et accompagnés chacun d'un double distique. Préface dédicatoire adressée à Petrus Lepidus, chargé d'affaires du roi de France auprès des villes de Metz, Toul et Verdun. « Il y a quelques années, lui dit Boissard, qu'a perdu sous mon nom un petit livre (N° VI) contenant divers portraits d'hommes célèbres, que j'avais reçus autrefois de Lentulus Ventidius, originaire de l'Ombrie. J'y avais joint la vie de chacun d'eux, mais avec trop peu de détails. J'avais dû me conformer au désir de Ventidius. Cette publication ayant été bien accueillie, et surtout de toi, homme éminent, et un certain nombre de portraits de princes étrangers me restant encore, tu m'as demandé de les mettre en ordre et de les joindre aux premiers [ces derniers ne sont pas reproduits dans la publication dont nous nous occupons], en ajoutant à chacun d'eux une vie plus détaillée. Ce qu'après avoir fait au moyen de l'histoire de Paul Jove et des Annales turques de Lövenklav, je ne puis mieux dédier cet opuscule qu'à toi. Mais afin que ce livre marchât avec ordre et qu'il procurât plus de plaisir au lecteur, j'ai cru devoir entrer en matière par l'origine des empereurs Turcs dont je passe les noms en revue jusqu'à Mahomet, égorgé l'année dernière par les sions (1).

« En même temps j'ai inséré les por-

traits de quelques autres princes qui, dans ces derniers siècles, se sont rendus fameux par leur puissance ou par leurs talents militaires sous le puissant empire des Ottomans. »

D'après Struve, cet ouvrage de Boissard ne répand pas une faible lumière sur l'histoire des Turcs.

Dans le même volume, mais avec une nouvelle pagination, se trouve *Pannonia Historia Chronologica*, etc., que l'on doit se garder d'attribuer à notre Boissard, comme quelques-uns l'ont fait. Théod. de Bry nous apprend, dans sa Préface au lecteur, que c'est pour donner encore plus de prix à l'ouvrage de Boissard qu'il y a ajouté ce traité de *Rebus Hungaricis*, œuvre d'un écrivain très-estimé qu'il a fait traduire d'allemand en latin.

XII. *Onuphrii Panvinii, Bartholomei Meriani, Petri [Publui] Victoris, Jani Jacobi Boissardi, Topographia Romæ cum tabulis geographicis, imaginibus antiquis et novæ urbis, inscriptionibus, marmoribus, adiunctis, sepulchris, et quicquid est à veneranda antiquitate, magna diligentia ari incisis, Francf., in bibliopoleio Bryano apud Matth. Merianum, 1627, iu-fol., vi parties en iv tomes.* — D'après David Clément, la 1^e édition est de Fraufc., 1597 et sqq., 3 vol. in-fol.; et selon nous, de Metz, 1595, et Francf., ann. sqq. Nous n'avons pu nous procurer qu'un exemplaire incomplet et tronqué de cette première édit.; mais à la suite de recherches et de rapprochements, nous avons acquis la certitude :

1^e. Que l'édition de Mérian n'est pas une réimpression de l'édition de Metz; mais que le 2^e livre seulement, avec le frontispice, la dédicace et l'avant-propos du 1^e, a été réimprimé. Aussi ferons-nous remarquer que le titre de ce second livre porte seul que c'est une nouvelle édition.

2^e. Que dans l'édit. de Mérian, l'ordre des Livres ou Parties a été interverti, le 3^e ayant été originellement

(1) Boissard commet ici une erreur. Ce Mahomet n'a pas été égorgé; il mourut de la peste, seulement en 1603. Cela prouve combien les fausses nouvelles, venues de l'Orient, mettaient de temps à se vérifier.

le premier. En effet, à la fin du traité publié dans cette 3^e Partie, Boissard nous dit : *Reliquum est igitur, ut huic primo volumini proponam nonnulla quae ad interpretationem sequentium facere posse judicari, etc.*, et dans le livre suivant, ou 4^e Partie, il nous apprend que Théod. de Bry, voyant que le premier livre [*primum librum*] de ses inscriptions avait été bien accueilli, il avait ajouté à l'ouvrage si heureusement commencé cette seconde partie [*secundam partem*]. Una nouvelle preuve de l'antériorité de ce 3^e livre, c'est la date de la dédicace de Boissard, Metz, janvier 1594, et celle de l'impression, *Excussum typis Abrahami Fabri, etc., ann. sal. 1595*, ad calcem; d'où nous pouvons même conclure que la date de 1597, adoptée par les bibliographes pour l'année de la première édit. des Antiquités de Boissard, est fausse. Cette intervention des livres paraît avoir été faite du vivant de Boissard, et par conséquent bien avant l'édition de Mérian. C'est ce que nous fait supposer la Dédicace adressée au prince Jean, comte palatin, qui se trouve en tête de l'ouvrage dans cette dernière édit., et qui n'a vraisemblablement été ajoutée par Boissard qu'après la publication des différentes parties de son Recueil. Nous lisons en effet, dans l'épître dédicatoire du VI^e et dernier livre, formant le IV^e tome, *præter duos priores tomos illustri viro Hermanno baroni à Ghoër dicatos, tertium superiore anno publicatum et hunc quartum tibi sacramum esse volui*. Dans l'édit. de Mérian, la III^e et la IV^e Partie, formant le II^e tome, sont seules dédiées au baron de Ghoër. Il y a donc eu des échanges qui ont été faits par Boissard lui-même, et cela, probablement lorsque les différentes parties de son ouvrage, publiées séparément et à de longs intervalles, ont été réunies en volumes.

Voici quel est l'ordre des matières contenues dans le I^e livre de l'édit. de 1627. Portrait de Boissard à l'âge

de 69 ans anno (1597), suivi de quelques pièces de vers à sa louange. Planche représentant un monument à la mémoire de Boissard, par le jurisconsulte Denys Godefroi. *Symbolum Theod. de Bry*, etc., petite pièce de vers latins par ce célèbre graveur; son portrait et vers à sa louange. Planche représentant un tableau de Raphaël d'Urbino. Deux fig. de chiens d'après l'antique. Carte d'Italie. Dédicace de Boissard au prince Jean, comte palatin. Avant-propos de Petrus Lepidus, de Metz : cet avant-propos n'est que la reproduction ou plutôt la paraphrase de l'Avis au lecteur de Boissard, mis en tête de la III^e Partie, qui, selon nous, devait être la I^e dans l'édition princeps. Si ce n'était l'œuvre d'un ami de l'auteur, ou devrait dire que c'est un bien mauvais plagiat. Après ces pièces préliminaires, suivent : 1^e *Topographia Romana urbis, quid succincte describuntur omnia quae in urbe sunt notata magis digna : et diuinum quatuor spatio commode videri et iustrari possunt à peregrinis et hospitibus*, Jano Jac. Boissardo Venustino auctore, pp. 1-58 ; — 2^e *Onuphrii Panvinii Veronensis Descriptio quatuordecim regionum urbis Romæ, ex Sexto Rufo, P. Victore et aliis probatis auctoribus collecta*, pp. 59-70.

Dans son Épître dédicatoire au comte palatin, Boissard nous apprend à quelle occasion il a écrit cette topographie de la ville de Rome. « Il y a quelques années, lui dit-il, que, vivant à Rome, ... je recueillis, avec le plus de diligence possible, les inscriptions antiques qui se lisent de divers côtés dans cette vaste cité. Ayant employé beaucoup de travail et de temps à cette recherche, je me fis un nom auprès des étudiants, tant français qu'allemands, qui se livraient aux études littéraires dans les célèbres académies de l'Italie, et qui, chaque année, accouraient en foule pour visiter la ville de Rome. Les voyant occupés à prendre note et à faire la des-

cription des objets qu'ils remarquaient et admirraient, afin de leur venir en aide dans leurs études, je composai ce petit traité, qui devait les mettre à même de trouver sans tant de difficultés tout ce qui méritait d'être vu dans une si grande ville, non-seulement en public, mais aussi chez les particuliers. »

II. Pars Antiquitatum Romanarum, seu Topographia Romanae urbis jam inde ab VC ad nostra usque tempora, maxime quando in summo flore fuit, accuratissima : Plateas ejusdem cum edificiis et magnificis structuris publicis effigiat et ordine digestas ; Descriptio perspicua singulis figuris apposita à J. J. Boissardo Vesuntino ; primum ad Theodorum de Bry misso, etc. Editio altera accurior ; studio sumptibusque Mathaei Meriani Basil. in lucem prodicens. Ann. 1628. — Cette II^e Partie des Antiquités romaines contient : 1^e *Topographia antiqua urbis Romae, ex Jo. Barth. Marliano patrictio mediolanense, presenti instituto accommodata*, chap. I-X ; avec 39 planches accompagnées d'explications, représentant la ville à différentes époques, ses différents quartiers, ses monuments, etc.

2^e Suite, chap. X-CLX, pp. 55 à 194. — Excellent traité suquel Boissard a fait quelques additions et annotations. Le célèbre Rabelais en avait déjà donné une édition, à Lyon, en 1534.

3^e Index des antiquités et inscriptions contenues dans ce premier volume, au nombre de 186.

4^e. 107 planches reproduisant quelquefois plusieurs dessins ou inscriptions. La pagination de ces planches commençant au n° 43, et la lettre au bas des pages à F, on pourra croire qu'il y a eu des suppressions.

III. Pars Antiquitatum seu Inscriptionum et epitaphiorum quae in saxis et marmoribus romanis videntur cum suis signis et imaginibus exacta descriptione, auctore Jan. Inc. Boissardo Vesuntino, etc. Ann. 1597 ; sans nom

de ville ; ad calcem, *Excessum typis Abrahami Fabri, civitatis Mediomaticorum typographi ; impensis Theod. Bryi Leodiensis sculptoris, Francofurt. civis, ann. sal. 1595*. Ce livre est le seul qui soit sorti des presses d'Abraham Faber. — Frontispice historié, dû sans doute au burin de Théod. de Bry, et bien supérieur, pour l'ordonnance et l'exécution, aux frontispices de la 1^e et de la 2^e Partie, ce dernier exécuté par Jacq. Granthomme. Comme nous avons cherché à le démontrer plus haut, c'est le 1^e livre de l'édit. princeps, qui a été placé, dans l'édit. de Merian, sous le frontispice de la 3^e Partie. — En voici le contenu : Avis au lecteur par Boissard ; Epître dédicatoire à Hermann de Ghoer, sous la date de Metz, kalendes de janvier, ann. 1594, dédicace intéressante pour les détails qu'elle contient sur la perte des collections de notre auteur ; suivent plusieurs pièces de vers, dont une assez bonne de Paul Chouart de Buzenval, député du roi auprès des Bataves, à la louange de Boissard : ces superflétations, obligées dans les publications de ce siècle, n'ont ordinaiement aucune valeur littéraire ; longue épître en vers latins au baron de Ghoer. Ces pièces préliminaires occupent une bonne partie du livre. Vienent ensuite : 1^e *De antiquis urbis Romanis situ [statu dans le titre courant] et origine, principisque ejus ruinis et reliquis quae in hodiernum usque dicte supersunt*, par Boissard, p. 1-19. — 2^e *Valerii Probi grammatici de Notis antiquarum literarum*, p. 20-41. — Une pièce de vers de Boissard au lecteur termine ce livre.

IV. Pars Antiquitatum Romanarum, sive II tomus inscriptionum et monumentorum quae Roma in saxis et marmoribus visuntur, auctore J.-J. Boissardo Vesuntino, etc., Francf., ann. 1598. — Frontispice représentant le tombeau du cardinal Marca. Epître dédicatoire au baron Hermann de Ghoer. *De funeribus et modo sepelendi usitato apud Antiquos*, p. 1-18.

Bon traité de Boissard. Suivent 93 planches, pp. 54-149. Nous ignorons si c'est par suite de suppressions que la pagination de ces planches commence au chiffre 34.

V. Pars Antiquitatum Romanarum, sive III tomus inscriptionum et monumentorum quae Romæ in saxis et marmoribus visuntur, autore J.-J. Boissardo Vesunt., etc.; omnia studiose conquisita et excepta, artificibus vero Theod. de Bry relictis filiis recens in ære efficta, foras data, Francf., ann. 1600. Epître dédicatoire à François de Bourzoles, baron de Beaurepos. Cette V^e partie ne contient pas de texte, 129 planches, non compris le frontispice, pp. 1-429.

VI. Pars Antiquitatum Romanarum, sive IV tomus inscriptionum et monumentorum quae Romæ, etc. Francf., ann. 1602. — Dédicée à François de Bourzoles. Avis au lecteur des frères de Bry, Jean-Théodore et Jean-Israël. Ce livre contient : *Lilii Gregorii Gyraldi Ferrarensis, de sepulchris et vario sepeliendi ritu liber singularis, ad Carolum Miltzienn Germanum*, pp. 1-47; plus 146 planches pp., 1-146.

Sruve ne relève qu'un seul défaut dans cette publication, le manque de bons index. C'en est un sans doute; mais ce défaut ne so fait sentir que parce que l'ouvrage pèche par l'ordonnance : c'est un pâle-mêle incohérent. Il est vrai que l'on doit tenir compte à l'auteur de la perte de ses collections. Nous lui reprocherions aussi ce grand nombre d'inscriptions tumulaires sans aucune valeur historique dont il remplit son livre. Toutes les pierres d'un cimetière ne sont pas bonnes à être déchiffrées et transmises à la postérité. Nous reconnaissions que Boissard n'a fait, en ceci, que suivre les erreurs des antiquaires ses confrères. Mais nous pensons qu'il doit y avoir une mesure en tout. La science ne doit jamais devenir puérile. C'est un écueil difficile à éviter. Nous le savons par expérience. Les plus pe-

tites choses grossissent à nos yeux en raison des recherches qu'elles nous ont coûtées. Mais le mérite du pilote consiste à savoir tourner les rochers et les bas-fonds.

Du reste, nous devons le dire à sa louange, Boissard ne se faisait pas illusion sur la valeur réelle de son ouvrage. Le principal mérite qu'il s'attribue, c'est d'avoir donné, contrairement à ce qu'avaient fait ses devanciers, avec les inscriptions qu'il transcrit, la représentation exacte des statues et des pierres tumulaires; de sorte que si l'inscription n'est bonne à rien, la figure peut au moins servir à l'art. Les gravures sont, en général, très-bonnes.

Ajoutons encore que, dans la préface de la IV^e Partie de son recueil, Boissard promettait la publication d'un livre particulier qui devait comprendre diverses antiquités recueillies en Italie, en Illyrie, en Styrie, en Allemagne et en France, et auxquelles il devait ajouter les tombeaux de quelques hommes célèbres dans les lettres, tels que Pontanus, Decius, Actius, le Dante, Ficin et d'autres; mais ce livre n'a pas vu le jour.

XIII. *Icones quinquaginta virorum illustrium doctrina et eruditione præstantium ad vitam efficta, cum eorum vitis descriptis à J.-J. Boissardo Ves., omnia recens in eas artificiose incisa et demum foras data per Theod. de Bry, etc. ann. 1597 (et non pas 1592), pet. in-4^o, pp. 288, sans l'index.* — Les portraits, dessinés d'après nature par Boissard, et gravés par Théod. de Bry, sont bons. Un distique, sous chacun d'eux. L'ouvrage commence par la vie de Jean Posthuius, archiaire du comte palatin, que l'auteur a cru devoir séparer des autres vies, parce qu'il était encore vivant; mais elle se trouve reproduite avec des additions dans le second volume, ce médecin-poète étant mort dans l'intervalle. Dédiace à Jacques Prallion, *magister civitatis Mediomatricorum.* « Si Dieu me prête vie, lui dit Boissard, j'ajouteraï dans

la suite les portraits de ces philosophes, de ces orateurs et de ces poètes que l'antiquité a tant admirés, et dont les chefs-d'œuvre sont venus jusqu'à nous. » Ce projet a été réalisé, en partie, par la publication du *Parnassus biceps*. Dans la disposition de ses vies, Boissard a surtout suivi l'ordre des temps, *annorum modum et tempus quo quisque vixit et celebris habitus est, secutus sum, dit-il, non personarum conditionem et statum*. Ce premier volume contient 50 portraits et autant de vies.

II. Pars. Icones virorum illustrium, etc., continens, quorum alii inter vivos esse desierunt, atii nunc quoque vitali aura fruuntur, cum vitiis eorum descriptis à J.-J. Boiss. Ves. Recens in aere artificiose omnia incisa et publicata à Theod. de Bry, etc., Francfort, 1598, pet. in-4°, pp. 300. — Ce second vol. contient 48 vies. Dédié à Louis Malarmet, patricien de la ville de Besançon.

Ces deux premières parties de l'ouvrage sont seules dues à Boissard. Tous les bibliographes, et, avec eux, Struve, Nicéron et M. Weiss, trompés par une fraude de librairie, lui attribuent à tort les 4 ou même 5 volumes dont se compose cette publication. Ils auraient dû remarquer que, dans le titre du III^e et du IV^e volume, après les mots *opera et studio*, le nom d'auteur est omis, ce qui les aurait naturellement amenés à en chercher l'explication dans la préface des fils de Bry, sous la date de sept. 1598. Ils y auraient lu que leur père étant mort le 27 mars de cette même année, ils n'avaient pas voulu renoncer à son projet de donner une suite à l'ouvrage de Boissard, et qu'à cet effet ils avaient chargé leur ami et compatriote Teuerides Annaeus Lonicerus Privatus [pseud. de Joann. Adam. Lonicerus] de le continuer sur le même plan.

Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Les bibliographes n'étant pas d'accord sur la date de leur publication, nous ne mentionnerons que celles dont nous avons eu un exemplaire entre les

mans. 1^o *Bibliotheca sive Thesaurus virtutis et gloriae, in quo continentur illustrum eruditio et doctrina virorum effigies et ritae, summa diligentia accurate descriptae et in centurias duas distributa per Jan. Jacob. Boissard., artificiosissime in aere incisa à J.-Th. de Bry ; Access. clariss. aliquot virorum effigies et ritae nunc recens conscriptae, Francof., 1628 ; II, 1630 ; III et IV, 1631, in-4°.*

2^o *Icones et effigies virorum doctorum quotquot celebres fuerunt per Europam, etc., collectae vero et antehac in quinque partes editae per J.-J. Boissardum, etc. Ab sorum exitu continuatae, et cum distichis singulorum iconibus subjiciendis, Francf., 1645 ; pet. in-4°.* — Dans cette édition et dans la suivante, les vies sont omises.

3^o *Bibliotheca chalcographica, hoc est virtute et eruditione clarorum virorum imagines, collectore J.-J. Boiss. Ves., sculptore Theod. de Bry Leod. primum editæ et ab ipsorum obitu hactenus continuatae, Heidelbergie, ann. 1669, pet. in-4° ; avec suite, V-IX.*

XIV. *Parnassus biceps, in cuius priore jugo Musorum, Deorumque præsidium Hippocrenes, in altero Deorum satidicorum, Phæbadum et Vatum illustriorum qui priscis seculis oracula et prædictionibus claruerunt, Imagines proponuntur et distichis latini explicantur à J.-J. Boissard. Ves. ; æri incisa à J. Theod. de Bry, Francf., 1627, in-fol., 33 fig.* — D'après Struve, la 1^{re} édit. est de Francf. 1601, in-fol. — Dédié à l'ancien élève de Boissard, Marc-Claude de Rye, gouverneur de Besançon et de Dole. Figures d'après l'antique, dont quelques-unes sont reproduites, mais réduites, dans le traité de *Divinatione*. Pas de texte ; seulement l'épitre dédicatoire, qui est assez étendue, est un fort bon discours sur la mythologie des Anciens.

On ne peut voir dans cette publication, non plus que dans le traité de *Divinatione*, que nous examinons plus bas, l'ouvrage composé par Boissard

de Genealogia et Imaginis Deorum, dont il fait souvent mention dans ses écrits : « Si Diou prolonge mes jours, dit-il dans sa dédicace des *Antiq. Rom.* au comte palatin Jean-Casimir, j'acheverai un traité qui est presque déjà arrivé à sa fin, où je fais voir les statues des dieux de l'antiquité avec leurs inscriptions, et auxquelles sont ajoutées, avec la généalogie très-détaillée de chacun d'eux, les images des prêtres, la représentation des sacrifices, avec les costumes des hommes et des femmes, toutes choses que j'ai tirées des tables et des marbres antiques, et, l'ouvrage terminé, je le dédierai à Votre Excellence. » Cet ouvrage a-t-il été imprégné ? nous ne le pensons pas. Mais qu'il ait été achevé, on ne saurait en douter. Dans son traité posthume de *Divinatione*, Boissard nous dit qu'il l'offrit en hommage au successeur du prince Jean-Casimir, ce dernier étant mort dans l'intervalle. Il y renvoie dans plusieurs passages de ce traité : « J'ai parlé, dit-il entre autres au ch. VIII, assez longuement du Génie, dans ce livre que j'ai écrit sur la Généalogie et les images des Dieux, en 3 tomes dédiés au très-ilustre prince Jean, comte palatin et duc de Bavière. » Sans doute que son ms. avait été déposé dans la bibliothèque Palatine, et il en aura éprouvé le sort lorsqu'elle fut enlevée et transportée au Vatican.

XVI. *Tractatus posthumus Jani Jacobi Boissardi Vesunt. de divinatione et magicis prestigiis quorum veritas ac vanitas solide exponitur per descriptionem Deorum fatidicorum qui olim responsa dederunt, eorumdemque prophetarum, sacerdotum, Phæbadum, Sibyllarum et dirinorum qui priscis temporibus celebres oraculis existiterunt : Adjunctis simul omnium effigiebus, ab ipso autore è gemmis, marmoribus, tabulisque antiquis ad vivum delineatis; jam modo eleganter ari incisis per Joh. Theod. de Bry, etc., Oppenheim, sans date, in-fol., pp. 358, sans l'index. D'après Drau-*

dias, ce traité parut en 1615. Struve cite une première édition de Hanau, 1614, in-4°. — Bonnes gravures. — Traduit en français par Boissard lui-même, sous le titre : *Les Dieux prédisans les destinées et leurs prophètes, prêtres, Phæbades, Sibylles et Divins, avec leurs effigies, et un traité prémis de la divination et enchantemens magiques*, chez Jean-Théod. de Bry, 1616, in-fol. — Voici quel est le contenu de l'édit latine. Double dédicace aux princes palatins Jean-Frédéric-Casimir et Jean-Casimir, l'une par les frères de Bry, et l'autre par Boissard. L'Epître dédicatoire de Boissard, excellent morceau d'histoire, concernant les matières de son livre. Longue épître en vers latins adressée au lecteur. Reproduction du portrait de Boissard, par Théod. de Bry, avec poésie de Paulus Melissus, à la louange du traité de *Diis fatidicis*; ce qui prouve que ce traité était achevé du vivant de l'auteur, Melissus étant mort en 1602, la même année que son ami. Divers morceaux de poésie à la louange du livre. Portrait de Jean Théod. de Bry, représenté à l'âge de 54 ans. Ann. 1615. Vient ensuite le traité de Boissard.

Cet ouvrage est divisé en 3 parties. Dans la première, l'auteur traite de la divination et de ses différentes formes, de la magie et de ses secrets, des angles, de la nécromancie, des incubes et des succubes, du transport, par enchantement magique, en des lieux éloignés, des Pilapiens et autres peuples du Nord, des différentes sortes d'esprits, des apparitions, des magiciens du Sauveur, *Servatores*, en italien *Salvadori*.

Après ces notions préliminaires, Boissard aborde, dans la 2^e partie de son livre, l'histoire des dieux fatidiques, des phæbades ou prêtresses d'Apollon et des devins, *rates*. Il raconte ainsi l'histoire de Jupiter de Dodone, de Jupiter Ammon, de Thémis, qui, au rapport d'Orphée, inspirait l'oracle de Delphes ; d'Apollon Pythien, de Tro-

phonius de Lébadie, de Sérapis, de Paliscus, de Branchus, de Mercure Trismégiste, de Protée, de Carmenta, de Téléme, d'Iapyx, fils d'Iasius ; de Tyrésias, d'Idmon, de l'aruspice Tagès, d'Ampbiaraüs, de Thiodamas, de Mopsus, de Calchas, d'Ileenns, de Cassandre, de Laocoön, de Polyxo, d'Hirtia, fille de Sesostris ; de Prylis, fils de Mercure.

La III^e partie est plus particulièrement consacrée aux Sibylles. Voici les noms des douze dont on y trouve l'histoire : la sibylle de Delphes, la sibylle d'Erythrée, la sibylle de Cumes, Cumasa Erophil, ou Symmachia ; la sibylle de Cumes, Cumana Amalthea ou Demophile ; la sibylle Persique, Persica Sambetha ou Saba ; la sibylle Libyque, Libysa ou Libya Eliissa ; la sibylle de Samos, la sibylle Hellestonte, la sibylle Égyptienne. Viennent ensuite deux phœbades, Lampusia de Colophon et la Thessalienne Mento. Et finalement les vies de quelques philosophes, Pythagore, Apollonius de Tyane, Jamblique de Chalcis, et de quelques devins, tels que Aruns, Asylas, Calenus et Spurina, terminent l'ouvrage.

Ce traité, aussi savant que curieux, est, selon nous, la plus importante des publications de Boissard. Struve, qui en donne une longue analyse dans sa notice, résume ainsi son opinion : « Ce traité, dit-il, contient d'excellentes choses non-seulement dans l'exposition des diverses sortes de divination, et dans les exemples qu'il donne d'enchantements magiques et de prédictions, mais aussi dans l'histoire des dieux fatidiques, des Sibylles, des Phœbades et des plus célèbres devins. Dans ces diverses matières, Boissard mérite nos éloges. Mais il se montre souvent trop crédule et prend pour des enchantements des faits naturels mal compris par ceux qui les ont rapportés. En outre, il lui arrive parfois de rompre trop tôt le discours qu'il a commencé, et de ne pas développer son sujet autant qu'il conviendrait. »

Pour nous, nous trouvons qu'il y a dans le traité de Boissard assez de bonne et saine érudition pour que l'auteur puisse accepter une critique plus sévère. Trop d'indulgence ne convient qu'aux faibles. Boissard n'avait pas un esprit philosophique ; il était plus poète qu'analyste, et plus érudit que poète. Pour traiter convenablement son sujet, il fallait voir les choses d'en haut, et il les voit d'en bas. Mais, pour le juger avec impartialité, il faut aussi avoir égard aux préjugés et aux superstitions de son siècle. Les plus fortes têtes d'alors croyaient encore à la magie, et Boissard était de son siècle ; aussi a-t-il des opinions dont la bizarrerie étonne. Il ne conteste pas les prédictions et les oracles, mais il les rapporte à une influence diabolique. « Dans le même temps, dit-il, que Dieu a donné ses réponses au peuple d'Israël par ses prophéties, le Diable aussi a donné des oracles aux nations par les Phœbades et Sibylles fatidiques. » Cependant, dans un autre endroit, Boissard nous semble modifier ce jugement trop sévère, en admettant que ces Sibylles et Phœbades tenaient, pour ainsi dire, le milieu entre les vrais prophètes de Dieu et les faux oracles des démons, « parce que, dit-il, ces femmes avaient été en communication avec les Hébreux, tant en Égypte que dans la Palestine, et que, par la lecture des Saintes Écritures, elles avaient appris beaucoup de choses appartenant aux prophéties, de sorte que, saisies par l'esprit fatidique, elles émettaient bien des choses touchant la pénitence, la réforme des mœurs et la venue du Messie. » C'est ainsi que Boissard, qui n'est ni philologue ni philosophe, donne tête baissée dans tous les pièges tendus par les moines du moyen âge à la simplicité des fidèles, et rapporte au Christ toutes les prédictions des Sibylles. « Cette Sibylle, dit-il en parlant de l'une d'elles, prédit comme toutes les autres beaucoup de choses touchant le culte d'un seul Dieu, éternel et tout-puissant, touchant sa

colère, qui tombera sur les impies et les idolâtres, et entre autres touchant la venue du Christ sauveur, ainsi que sur sa merveilleuse incarnation dans le sein de la bienheureuse Vierge, sur ses miracles, sa passion, et sur le dernier jugement; elle exhorte tous les peuples à se convertir à cette divinité suprême, et à ne lui associer aucune autre divinité. » Boissard, esprit simple et candide, ne soupçonne pas même une interpolation.

M. Weiss nous apprend en outre que dans la bibliothèque de M. Paris, vendue à Londres en 1791, se trouvaient deux mss. inédits de Boissard: l'un était une *Autobiographie*, et l'autre un recueil de *Poésies latines*.

Plusieurs membres de la famille de Boissard suivirent son exemple et embrassèrent la réforme. ROBERT Boissard, l'un d'eux, s'est fait un nom comme graveur. Il était né à Valence. En 1598, les fils de Bry l'appelaient *juvenis praeclarus virtutis*. On ne connaît de lui que son recueil de *Mascarades* qui parut avec celles de Jacob de Geyn. En voici le titre exact : *Mascarades recueillies et mises en taille douce par Robert Boissard Valentinois*, 1597, in-4°. Au haut du frontispice : *Janus-Jacobus Boissardus, invent., et au bas : Robertus Boissardus sculpsit Argentinus*. — Très-bonnes gravures, au nombre de 24. Un distique ou quelques mots d'explication sous chacune d'elles. Ou se ferait une très-fausse idée de ces mascarades, en supposant un recueil de grotesques; si ce n'est dans quelquesunes, la charge s'y montre à peine. La plupart ont trait à des sujets d'amour, mais sans rien d'indécent. L'exécution en est de beaucoup supérieure à l'invention. Nous pouvons citer, en outre, de Robert Boissard quatre bonnes gravures que nous avons remarquées dans le *Parnassus biceps* (Voy. N° XIV), ce sont : *Parnassus mons Musis sacer*, très-bonne composition; *Hercules Musagetes*; *Bacchus lætitiae dator Musis amicus*;

Pindarus. Nagler (*Dictionnaire des Artistes*) nous apprend qu'il travailla aussi aux *Icones virorum illustrium*. L'œuvre de Boissard, au Cabinet des estampes de la Bibl. Nat., lui attribue en effet huit des portraits de ce recueil; mais nous ne reconnaîtrions son burin que dans les quatre signés de l'initiale de son nom. On a aussi de lui le portrait de J.-J. Boissard, son parent, et celui d'un capitaine anglais, Christophe Carleil. Un semblable début promettait une longue suite de travaux et de succès. Il faut que la mort l'ait arrêté promptement dans sa carrière.

Nous connaissons déjà le nom d'une des sœurs de Jean-Jacq. Boissard, PHILIPPE, dans la maison de laquelle périrent ses riches collections. Il paraît qu'un de ses frères alla aussi s'établir dans le pays de Montbéliard. Serait-ce Richard, auquel notre Boissard adresse plusieurs poésies, et qui lui-même écrivait très-élégamment en *vera latins*? Toujours est-il que la famille de ce réfugié pour cause de religion s'est perpétuée jusqu'à nos jours; et, dans ces derniers temps, l'un de ses descendants que nous avons connu un des ornements de la chaire protestante, et mieux que cela un homme de bien, s'est éteint parmi nous. GEORGES-DAVID-FRÉDÉRIC Boissard était né à Montbéliard, le 16 août 1783, et mourut à Paris, le 16 décembre 1856. Il exerçait les fonctions de pasteur à Paris depuis le mois de novembre 1809. Son nom ne rentrant pas dans le cadre de notre ouvrage, nous ne pouvons que renvoyer pour plus de renseignements à une bonne notice qui a paru sur lui dans le *Disciple de Jésus-Christ*, recueil mensuel publié par M. Martin Paschoud, 5^e année. Nous ajouterons seulement les titres de ses principales publications.

I. *Histoire de la Bible, ou Récits tirés des Ecritures Saintes*, Paris, 1813, in-12; 3^e édit., augm. d'un *Précis de l'Hist. Ecclés.*, ibid., 1820, in-12; 7^e édit., ibid., 1831, in-18.

II. *Abrégé de l'Hist. de l'Eglise*

Chrétienne, depuis sa naissance jusqu'à l'époque de la Réformation, Paris, 1817 ; 1826, in-12.

BOISSEUL (JÉRÉMIE), ministre de Marennes, en 1603, fut appelé à desservir plus tard l'église de La Rochelle. *Philippe Vincent* mentionne un traité qu'il avait composé contre la danse. Nous n'en avons retrouvé aucune trace; mais nous connaissons par la Bibl. Telleriana un autre de ses ouvrages, la *Confutation des déclarations de J. de Sponde et des arguties de R. Bellarmin*, La Roch., Hier., Houltin, 1598, in-8°. Jérémie Boisseul mourut en 1609, comme nous l'apprend Quick. — Un autre Boisseul, fils apparemment de ce ministre, et avocat au parlement de Paris, fut proposé, en 1611, pour député général par l'Assemblée politique de Saumur à laquelle il assista comme représentant de la Saintonge. La Cour lui préféra *La Milletière*. En 1615, l'Assemblée de Grenoble, aux travaux de laquelle il prit part en la même qualité, lui donna une preuve de son estime en le choisissant pour secrétaire avec *Maniald*.

BOISSI, natif de Montpellier, mérite une place dans l'histoire de nos guerres religieuses, par son héroïque conduite au siège de Florac, en 1562. Effrayés d'un grand rassemblement de troupes qui se faisait dans les environs, les Protestants de Florac crurent prudent de faire sortir de la ville leurs concitoyens catholiques, dont ils redoutaient quelque trahison. Apcher résolut de venger ses coreligionnaires, ce qu'il pensait d'autant plus facile qu'il n'y avait pour toute garnison à Florac que huit soldats conduits par le vaillant Boissi. Le siège fut donc mis devant cette petite ville, et pendant huit jours les Catholiques employèrent toutes les ressources de l'art de la guerre pour s'en emparer; mais ils n'y gagnèrent que des coups, et finalement ils furent obligés de se retirer à leur honte, à l'approche de *Beaudiné*. Les femmes firent merveille à ce siège; non-seu-

lement elles exhortaient chacun à faire son devoir, à l'exemple du ministre *Louis Du Mas*, mais elles combattaient elles-mêmes avec la plus grande bravoure. Cette belle défense couvrit de gloire Boissi, qui ne jouit pas longtemps de la réputation qu'il avait acquise. Atteint d'un coup de feu, il dissimula cette blessure de peur de déconcerter ses soldats, et, faute d'avoir fait panzer à temps une plaie d'ailleurs peu grave, il mourut quelques jours après, au grand regret de tous les habitants de Florac, qui le regardaient comme leur sauveur après Dieu.

BOISSONÉ (JEAN), savant professeur de droit civil à l'université de Toulouse. Boissoné avait adopté les principes de la Réforme prêchés dans cette ville avec un immense succès par deux moines augustin, frère *Thadée* et frère *Clement de Blanche-Terre*, et par deux cordeliers, frère *De Nuptii* et frère *Melchior Flavin*. Des gens de tous états, avocats, procureurs, religieux, curés même, avaient, comme lui, accueilli avec enthousiasme les doctrines évangéliques, et les Protestants pouvaient espérer de compter bientôt dans leurs rangs la partie la plus saine et la plus éclairée de la population toulousaine, lorsque le parlement, décidé à maintenir l'ancienne capitale des Albigeois sous le joug de Rome, se mit à l'œuvre avec toute l'ardeur du fanatisme. Une foule d'arrestations furent opérées. Quelques-uns parvinrent à s'échapper; un plus grand nombre furent frappés de diverses peines. Parmi ces derniers, Boissoné fut condamné à faire publiquement abjuration de ses erreurs et à payer une amende de 1000 livres, avec confiscation de sa maison, où s'étaient sans doute tenues des assemblées. Ces abjurations se faisaient, raconte un historien catholique, avec une terrible solennité et avaient quelque chose d'ignominieux. On dressait un échafaud, à la porte de l'église de St-Étienne, sur lequel on faisait monter celui qui devait faire abjuration, vêtu d'une robe

grise, la tête nue et rasée. L'inquisiteur de la foi faisait un discours, adressant la parole tantôt au peuple, tantôt au pénitent; après quoi on lui faisait abjurer ses erreurs à haute voix et signer son abjuration, qu'on rédigeait par écrit. Tout cela se passait en présence des magistrats et de tout le peuple convoqué au son de la grosse cloche. Boissonné se soumit à cette cérémonie humiliante, au milieu des pleurs de tous les assistants, car il était fort aimé; puis il entra dans l'église et reçut son absolution devant le maître-autel.

Jean Cadurque ou Caturce, de Limoux, bachelier en droit civil, montra plus de fermeté et de constance. Il refusa courageusement d'acheter la vie par une abjuration, et mourut dans les flammes. De Nuptis échappa au supplice par la protection de la reine de Navarre qui l'envoya à Bourges; mais il rentra plus tard dans le sein de l'Église catholique, ainsi que Flavin. Presque tous les autres prisonniers suivirent l'exemple de Boissonné et firent une abjuration publique des erreurs suivantes: On ne doit tenir pour point de foi que ce qui est renfermé dans les Saintes-Écritures; on ne doit admettre que les quatre premiers conciles généraux; le purgatoire n'est prouvé par aucun passage de l'Écriture; le pape n'a le pouvoir ni d'excommuniquer ni d'interdire quoi que ce soit, à la réserve de ce qui est expressément défendu par l'Écriture; les indulgences ne sont qu'un abus; les prières adressées aux Saints sont superflues; il n'y a point de libre arbitre; nous sommes justifiés, non par les œuvres, mais par la foi seule en Jésus-Christ.

BOISSY D'ANGLAS (FRANÇOIS ANTOINE DE), nom illustre dans nos fastes révolutionnaires, modèle de courage civique.

Notre intention n'est pas de lui donner un long article, car il ne rentre guère que par la date de sa naissance dans le cadre de nos études. À l'époque

de la révolution, il n'était encore, comme il le disait lui-même dans une lettre à Malesherbes, « qu'un citoyen obscur et ignoré, cultivant les lettres, mais sans prétention, et uniquement pour le charme qu'elles répandent sur la vie de celui qui les aime. » Mais comme il est un de ceux qui, par leurs votes à l'Assemblée nationale, contribuèrent à effacer du sol français les derniers vestiges des iniquités du Grand Roi envers nos coreligionnaires, il y aurait de l'ingratitude à le passer tout-à-fait sous silence.

Boissy d'Anglas naquit le 8 décembre 1756, à Saint-Jean-Chambre, village près d'Annonay, département de l'Ardèche. Lors de la convocation des États-généraux, il fut choisi comme député par le tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay. Son passage à l'Assemblée nationale fut peu remarqué. L'éloquence des Mirabeau et des Barnave le tenait éloigné de la tribune. Mais tous ses votes furent favorables aux libertés publiques. Après la clôture des travaux de l'Assemblée nationale, Boissy d'Anglas, de retour dans son département, fut nommé procureur-syndic, et s'acquit, dans l'exercice de ses fonctions, de nouveaux droits à la reconnaissance de ses concitoyens. Un mandat à la Convention nationale fut la récompense de ses services. Il ne concourut guère que par ses votes aux premiers travaux de cette assemblée. Mais lors du procès de Louis XVI, il eut — ce que tant d'autres n'enrent pas — le courage de son opinion. C'est qu'il y avait en lui quelque chose de cette vertu antique qui fait que l'homme ne compose jamais avec sa conscience, *Qua sublata, jacent omnia*, dit Cicéron. D'autres — et c'est le plus grand nombre des héros de cette époque sublime et terrible, — en se drapant dans leur civisme d'apparat, ne surent imiter des Anciens que la phrase de leurs rhéteurs. Triste legs de l'antiquité qui aurait dû nous servir de leçon! L'âge des rhéteurs sera toujours l'âge de la décadence et du bas-empire,

L'âge des bouleversements et des usurpations. Boissy d'Anglas se prononça pour l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix et le bannissement. Mais après le vote de l'Assemblée, il ne crut pas devoir décliner sa part de responsabilité dans cet acte d'iniquité ; il écrivit dans une brochure qui parut alors : « La royauté est abolie, et le sang du dernier de nos rois vient de sceller la résolution prise par le peuple français d'être effacé de la terre plutôt que de n'y pas demeurer libre. » Puis il ajoutait en note : « Je n'ai pas voté pour la mort de Louis, parce que j'ai cru cette mesure rigoureuse contraire à l'intérêt national, et j'ai dit et imprimé mes motifs. J'avais tort, sans doute, puisque la majorité de la Convention a pensé autrement... Loin de moi toute idée de séparer ma responsabilité de celle de mes collègues,... nous sommes tous solidaires envers les assassins et les rois,... et lorsqu'après être arrivés sur la terre de liberté nous avons brûlé nos vaisseaux, il faut vouer à l'opprobre et à l'infamie celui qui aurait conçu l'espoir de retrouver un esquif pour lui. » Sans doute que, dans les diverses phases de son existence politique, Boissy d'Anglas, sénateur, comte d'empire, pair de France, eut plus d'une fois l'occasion de se trouver mal à l'aise sous le poids de cette responsabilité qu'il avait assumée. C'était un acte de faiblesse. Qui lui imposait cette solidarité ? Une assemblée politique est-elle un concile armé de l'infiaillibilité ? Toutes les lois humaines ne sont-elles pas des lois temporaires et de circonstance ? Humiliions-nous devant les décrets que nous ne pouvons changer, mais ne les adorons pas. Ce qui l'excuse, sans le justifier, c'est que les courageux les plus fermes, soumis à des épreuves trop répétées, sont sujets à des défaillances. Telle est la loi de la nature, à laquelle nul ne se soustrait.

On lui a fait un reproche de n'avoir pris part que par ses votes à la lutte terrible entre la Montagne et la Gironde. Mais, en cela, l'on a eu tort.

Si l'on se représente ce qu'était cette arène sanglante appelée la Convention nationale, on comprendra qu'un vote honnête et conscientieux était déjà un assez grand acte de courage. M. Thibaudeau, dans ses Mémoires, nous en a donné une peinture qui fait frémir, parce qu'elle nous montre jusqu'à quel degré d'avilissement l'instinct de la conservation peut faire descendre les plus nobles natures. On croirait une page arrachée aux histoires de Sylla ou de Tibère. « La Convention nationale, dit ce témoin oculaire, ne fut plus elle-même qu'une représentation nominale, qu'un instrument passif de la Terreur. Sur les ruines de son indépendance s'éleva cette monstrueuse dictature devenue si fameuse sous le nom de Comité de salut public. La terreur isolait et frappait de stupeur les représentants comme les simples citoyens. En entrant dans l'assemblée, chaque membre, plein de défiance, observait ses démarches et ses paroles, dans la crainte qu'on ne lui en fit un crime. En effet, rien n'était indifférent, la place où l'on s'asseyait, un geste, un regard, un murmure, un sourire. Le sommet de la Montagne passant pour le plus haut degré du républicanisme, tout y refusait ; le côté droit était désert depuis que la Gironde en avait été arrachée ; ceux qui y avaient siégé avec elle, ayant trop de conscience ou de pudeur pour se faire montagnards, se réfugiaient dans le Ventre, toujours prêt à recevoir les hommes qui cherchaient leur salut dans sa complaisance ou sa nullité. Des personnages encore plus pusillanimes ne prenaient pied nulle part, et, pendant la séance, changeaient souvent de place, croyant ainsi tromper l'espion, et, en se donnant une couleur mixte, ne se mettre mal avec personne. Les plus prudents faisaient encore mieux : dans la crainte de se souiller et surtout de se compromettre, ils ne s'asseyaient jamais ; ils restaient hors des bancs au pied de la tribune, et dans les occasions écla-

tantes, où ils avaient de la répugnance à voter pour une proposition, et où il pouvait y avoir du danger à voter contre, ils se glissaient furtivement hors de la salle. — La majorité de la Convention n'était pas plus terroriste que la majorité de la nation. » En effet, la majorité ne se trouvait avec les Robespierres et les Marats que parce que la lâcheté ou la mollesse des courageux l'y faisaient refluer. Mais elle y était, et c'est en cela qu'est la bonté. Que ce soit la corruption, l'ambition ou la peur qui opprime la conscience, la complicité n'en est pas moins un grand crime. Boissy d'Anglas ne le commet pas, ce crime. Après la chute de la Gironde, il eut le courage, très-rare alors, de se prononcer avec une entière indépendance sur ce coup d'État dans une lettre au citoyen Dumont, vice-président de l'Ardèche, lettre qui fut imprimée à Annonay. Après avoir peint sous les couleurs les plus vives l'oppression de la représentation nationale, il expliquait les motifs qui le portaient à ne pas déserter son poste, et il provoquait ses concitoyens à la résistance contre la tyrannie de la Montagne. Que de victimes montèrent sur l'échafaud pour avoir osé moins que cela !

Enfin, l'heure de la délivrance arriva, et Boissy d'Anglas put racheter, par son activité et son dévouement à la chose publique, le silence que la Terreur avait paru lui imposer. Nommé membre du Comité de salut public, il eut plus particulièrement dans ses attributions le département des subsistances et l'approvisionnement de Paris : tâche difficile dans un temps de troubles, et qui devait l'exposer à bien des dangers. Que pouvait-il faire contre les suggestions de la malveillance ou de la peur, contre l'avilissement des assignats et les menées des conspirateurs ? Aussi l'orage ne tarda pas à éclater sur sa tête. Le malheur rend ingrat et soupçonneux, et la misère rend cruel. Telle est la source de bien des exées dans les commotions

populaires. C'est une arme dont les ambitieux savent se servir, et le parti de la Montagne n'était pas tombé tout entier au 9 thermidor. La journée du 12 germinal (1^{er} avril 1795) le prouva. Boissy d'Anglas était à la tribune, lisant un rapport sur le système de l'ancien gouvernement relativement aux subsistances. Était-ce bien le moment, en présence de la disette et de l'émeute ? N'aurait-on pu lui appliquer avec quelque à-propos cette réflexion du poète :

Eh ! mon ami, tire-moi de danger ;
Tu feras après ta harangue.

N'importe ! on discutait les meilleurs systèmes d'approvisionnement, et cependant la famine sévissait. Boissy d'Anglas lisait donc son rapport, lorsque tout-à-coup des vociférations et des hurlements sauvages se font entendre. C'est la tempête qui approche ! L'effroi et le trouble s'insurgent sur tous les visages. Les portes de la salle où siège la représentation nationale s'embranlent, céderent, et des torrents de cette lie immonde des grandes villes qui monte toujours à la surface dans les temps d'orage, des flots de cette plèbe sans nom et sans patrie, vivant de cirques et d'abjection, pour qui les convulsions du pays qui la nourrit sont un spectacle, instruments et complices de tous les despots, se précipitent avec fureur dans l'enceinte, au cri de ralliement : La Constitution de 93 et du pain ! Pellet (de la Lozère) présidait la séance. Ses efforts sont impuissants, ils s'émoussent, ils se brisent. Pendant plusieurs heures, la représentation nationale est souillée par d'infâmes saturnales, et la nation avilie dans ses représentants. Cependant Boissy d'Anglas, inaccessible à la peur, n'a pas quitté la tribune, et lorsque enfin, saisie d'une terreur subite, cette tourbe factieuse s'échappe précipitamment par toutes les issues, il reprend avec calme et dignité la lecture de son rapport. Ni les violences, ni les menaces, rien n'avait pu l'intimider et le faire sortir de son

devoir. A quelques jours de là, ses collègues lui témoignèrent leur estime en le choisissant pour un de leurs présidents.

Cependant les chefs occultes de ce mouvement insurrectionnel ne s'étaient pas tenus pour battus. Leurs menées réussirent à soulever de nouveau les faubourgs. Dès le matin du 4^e prairial (20 mai 1793), les bandes de l'émeute se mettent en mouvement. Elles ramassent sur leur passage toute l'écume que vomit la grande ville dans ses jours de convulsions. Les Tuilleries, où siège la Convention, sont envahies. Au milieu de la confusion et de l'effroi général, Boissy d'Anglas est appelé au fauteuil par ses collègues. Tout ce qui est au pouvoir d'un homme, il le tentera. Mais il s'épuise en vains efforts. Des imprécations, des menaces de mort couvrent sa voix. Impuissant, il se rassied et se couvre, attendant le mort comme un Romain. Les sabres, les piques sont dirigés sur sa poitrine, il reste impassible. En vain des montagnards, chefs secrets de l'émeute, réclament avec d'horribles menaces le rappel des lois portées depuis le 9 thermidor, l'élargissement des détenus, le rétablissement de toutes les lois révolutionnaires. Boissy d'Anglas ne répond à leurs menaces qu'en donnant par écrit à l'adjudant-général Fox, de service auprès de l'Assemblée, l'ordre de repousser la force par la force. A chaque instant il s'attend à être égorgé, et cependant il reste calme, dominant toute cette scène de violences par la gravité de son maintien, par la dignité de son silence. Ses collègues, électrisés par son exemple, veulent se montrer dignes de lui. Plusieurs sont blessés sous ses yeux. La vue du sang enivre. Le représentant Féraud tombe, victime d'une méprise. Il est égorgé, et sa tête placée au bout d'une pique est promenée par la salle aux acclamations de tous ces forcenés. Cet horrible trophée est apporté sous les yeux du président. Boissy d'Anglas se lève, se découvre et se

rassied. Jamais courage plus héroïque ne brilla dans les fastes de Rome. La nuit était venue que l'Assemblée était encore en proie à ces sanglantes saturnales. A la fin, quelques représentants, parvenus à s'échapper de la salle, réussirent à rassembler quelques sections; la générale bat, le tocsin se fait entendre. Au premier signal du danger, toute l'émeute s'évanouit. Il était minuit lorsque la Convention put reprendre le cours de ses délibérations.

La conduite si héroïque de Boissy d'Anglas dans cette horrible journée méritait une récompense nationale. La France entière la lui décerna. Arrivée au terme de sa session, la Convention avait décidé que les deux tiers de ses membres seraient conservés dans le sein de l'Assemblée qui allait lui succéder. Soixante-douze départements, sur les 83 dont se composait alors la France, lui donneront leurs voix pour son maintien dans le nouveau corps législatif.

Nous avons omis de dire, pour ne pas interrompre notre récit, que Boissy d'Anglas avait été nommé membre de la commission des Onze, et qu'il fut choisi, en cette qualité, pour rapporteur du nouveau projet de Constitution qu'elle avait mission d'élaborer. Son rapport, qui fut imprimé sous le titre de *Discours préliminaire au projet de constitution*, in-8°, pp. 63, se terminait ainsi : « Si le peuple se livre encore au démagogisme féroce et grossier, s'il prend encore des Marat pour ses amis, des Fouquier pour ses magistrats, des Chaumette pour ses municipaux, des Henriot pour ses généraux, des Vincent et des Ronzin pour ses ministres, des Robespierre et des Chalier pour ses idoles ; si, même sans faire des choix aussi infâmes, il n'en fait que de médiocres, s'il n'élit pas exclusivement de vrais et francs républicains, alors, nous vous le déclarons solennellement, et à la France entière qui nous écoute, tout est perdu : le royalisme reprend son audace, le ter-

rorisme ses poignards, le fanatisme ses torches incendiaires, l'intrigue ses espérances, la coalition ses plans destructeurs ; la liberté est anéantie, la république renversée ; la vertu n'a plus pour elle que le désespoir et la mort, et il ne vous reste plus à vous-mêmes qu'à choisir entre l'échafaud de Sidney, la cigüe de Socrate ou le glaive de Caton. » Pompeuses paroles, qui n'auraient rien perdu de leur vérité à être dites plus simplement. Mais tel était le goût du temps ; et, à travers leur enflure, il est facile d'apercevoir qu'elles partaient d'un cœur honnête et d'un esprit convaincu.

Dans le conseil des Cinq-Cents, Boissy d'Anglas se rangea du côté de l'opposition, et vota avec le parti clichien, sans être cependant bourbonien, comme il eut la loyauté d'en faire l'aven à une époque où la seule présomption de sa complicité aurait pu lui attirer toutes sortes de faveurs. Il fut compris dans la proscription du 18 fructidor. Ayant eu le bonheur de se soustraire par la fuite à la déportation, il resta caché pendant deux ans, jusqu'à ce que la crainte de voir spolier sa famille le fit sortir de sa retraite. Il vint se constituer prisonnier à l'île d'Oléron. Le 18 brumaire le rendit à la liberté et lui rouvrit la carrière politique. Membre du Tribunat, en 1800, il fut choisi pour son président le 24 nov. 1803. L'année suivante, le 8 fév. 1804, il entra au Sénat, et, sous le gouvernement impérial, il fut fait comte d'Empire, puis grand-officier de la Légion-d'Honneur. En 1814, à l'époque où l'empire s'écroulait, Boissy d'Anglas fut chargé d'une mission difficile dans les départements de l'ouest, celle d'y organiser la résistance et de prévenir de nouveaux soulèvements de la Vendée. Mais tous les efforts devaient rester vains devant l'immuable destinée qui nous emporte. Après l'abdication de Napoléon, il envoya son adhésion au nouveau gouvernement, et fut compris dans la première création de pairs.

Retour de l'île d'Elbe. Louis XVIII tombe, non pas, comme des historiens l'ont écrit, à cause des fautes de son gouvernement : l'armée était peu soucieuse des libertés publiques. Boissy d'Anglas est nommé commissaire extraordinaire dans les départements de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, pour y réorganiser l'administration impériale. Le 2 juin, il est appelé dans la nouvelle Chambre des pairs. Mais les événements marchent vite ; ils se précipitent. Le 18 du même mois, les destinées de l'empire se jouent dans les plaines de Waterloo. Le parti libéral, trop longtemps muet, devient le complice des ennemis de la France par une opposition intempestive. Boissy d'Anglas combat la proposition de proclamer Napoléon II ; il demande la formation d'un gouvernement provisoire. Était-ce un bien ? On peut en douter après les révoltes qui se sont succédé. Une loi de police est proposée sur la liberté individuelle. Il la combat, et termine ainsi son discours : « Les circonstances où nous nous trouvons sont graves et difficiles ; notre indépendance est attaquée ; peut-être nos institutions politiques sont-elles à la veille d'être renversées. Mais si elles doivent périr, si une subversion absolue doit effacer de nos tables sacrées les lois bienfaisantes que nous avons en tant de peine à y graver, il serait encore honorable et beau que, dans le sein de tant de débris, pussent s'élever au-dessus de l'océan des âges les restes de quelques institutions destinées à servir de modèle et de consolation aux races futures. » On s'étonne de la facilité avec laquelle Boissy d'Anglas passait d'un régime à un autre, d'un gouvernement à un autre. Était-ce manque de principes ? Nous ne le pensons pas. Ce devait être plutôt par une sorte d'abnégation, persuadé que ses opinions politiques étaient en opposition avec l'intérêt général, car il y avait dans sa vie de trop belles pages pour qu'il les souillât par des calculs d'intérêt personnel.

Pour changer si facilement de drapeau, il faut n'être rien, et n'avoir jamais rien été.

Le 24 juillet, Boissy d'Anglas fut compris dans une ordonnance de Louis XVIII, qui éliminait de la chambre des pairs tous les membres nommés par Napoléon ; mais une autre ordonnance du 17 août fit une exception en sa faveur en le rétablissant dans son titre. On voulut voir dans cette exception, qui fut la seule, un acte politique dont le but était de ménager les Protestants français. Mais le choix du gouvernement n'aurait-il pu tomber sur quelque autre protestant non moins honorable ? Nous n'y voyons donc, quant à nous, qu'un hommage rendu à sa valeur personnelle. Dans la chambre des pairs, les votes de Boissy d'Anglas furent toujours acquiescés à la cause libérale. La Biogr. univ., dans un article d'ailleurs très-bienveillant, résume ainsi son opinion sur son double caractère de littérateur et d'homme politique : « Homme de lettres, Boissy d'Anglas brillait moins par le double éclat du style et de la pensée que par une raison éclairée et une franchise qui n'était point sans attrait. Homme d'État, il eût pu combattre avec plus de force les premiers envahissements de l'anarchie : d'autres l'avaient osé. Il eût pu montrer plus de stoïcisme en face du pouvoir qui brisa sa constitution et la république : d'autres l'avaient osé encore. Il eût pu rejeter les faveurs du despotisme : d'autres, en bien petit nombre, l'avaient fait. Il eût pu montrer des principes plus inflexibles : d'autres l'avaient fait encore. Mais nul ne fut plus courageux que lui à certaines époques ; il arracha plusieurs détenus à la hache du tribunal révolutionnaire. Un jour qu'il réclamait au comité de sûreté générale une victime dévouée à la mort : « Te voilà encore ! s'écria un des membres ; combien te donne-t-on pour faire ce métier ? » — « Je dévorai cet outrage, disait depuis Boissy ; mais j'obtins la délivrance de

celui pour qui je sollicitais, et je me crus bien dédommagé. » Nous n'avons pas voulu omettre ce dernier trait dans cette appréciation, parce qu'il peint l'homme mieux que toutes les paroles ne pourraient le faire.

Boissy d'Anglas occupa les loisirs que lui fit la paix sous la Restauration par quelques travaux littéraires. En avançant dans sa carrière, il se sentait ramené vers les études de sa jeunesse. En 1816, il avait été compris dans la réorganisation de l'Institut, dont il avait fait partie, et nommé membre de l'Acad. des Belles-Lettres. Outre un grand nombre de brochures politiques et un Essai sur Maleherbe, ou lui doit : *Études littéraires et politiques d'un vieillard, ou Recueil de divers écrits en vers et en prose*, Paris, 1823, 6 vol. in-12, — contenant deux poèmes, *Bougral et la Bienfaisance*, des notices historiques, des fragments d'une histoire de la littérature française au XVIII^e siècle, etc. Il fit réimprimer en entier toutes les œuvres de son ami Rabaut-St-Étienne, et il s'occupait d'une nouvelle édit. des Sermons de Saurin, dont il avait déjà publié le prospectus, lorsque la mort le surprit. Depuis quelque temps, il souffrait d'une maladie du cœur. Il mourut à Paris le 20 octobre 1826.

BOLENAT (PIERRE), pasteur de l'église d'Avallon en Bourgogne, né à Noyers. De 1617 à 1645, il assista à plusieurs synodes nationaux comme député des églises de sa province. On a de lui un *Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux points de la religion chrétienne*, Saumur, 1644, in-12.

BOLOGNE, ancienne famille du Dauphiné, établie dans le Comtat Venaissin, où elle avait formé trois branches, dont l'une s'éteignit, vers 1600, en la personne de *Claire de Bologne*, mariée à *Benoit Faure*, seigneur de La Roche-Saint-Sécret.

I. BRANCHÉ D'ALEXON. A l'époque où les doctrines de la Réforme pénétrèrent

en France, cette branche reconnaissait pour chef *Claude de Bologne*, sieur d'Alençon, qui épousa, en 1547, Marguerite de Taulignan et en eut un fils nommé PHILIPPE. Ce dernier, qui vivait encore en 1591, laissa un fils appelé PIERRE, marié, le 30 mars 1615, avec *Marguerite Des Isnards*, fille de *Charles*, seigneur d'Odefred en Dauphiné. Deux enfants naquirent de ce mariage : une fille du nom de BARBE, qui devint la femme de *Claude de Caillaillon*, seigneur des Isles-de-Saussac, et un fils, appelé FRANÇOIS, qui épousa, en 1640, *Blanche de Caritat*, fille d'*Antoine de Caritat*, et de *Bonne Martinel de La Tour*. *Pithon-Curt*, auteur d'une Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, pleine d'érudition d'ailleurs, ignorait la descendance de ce François de Bologne. L'histoire des réfugiés dans le Brandebourg nous met sur la trace. Nous y trouvons mentionnés un *Bergier de Bologne d'Alençon*, ancien président au parlement d'Orange, et une *Marthe de Bologne d'Alençon*, épouse de *Gaspard Dubois*, conseiller au même parlement.

II. BRANCHE DE SALLES. Elle avait été fondée par *Bernard de Bologne*, qui laissa deux fils, *BERNARD* et *Louis*. Le sort de ce dernier est inconnu. Ne serait-il pas le même que le capitaine *Boulogne* qui, en 1562, répara les fortifications de Nismes ? Quant à l'aîné, il épousa Madelaine de Moreton, de la maison catholique de Chabriillant dans le Valentinois, dont il eut, entre autres enfants, un fils nommé FRANÇOIS et une fille qui se maria avec *Borel*, seigneur de Pontaujard. — François de Bologne prit pour femme, en 1584, *Isabelle d'Amanzé*, fille de *Pierre*, seigneur d'Amanzé en Bourgogne⁽¹⁾, et d'*Antoinette de Coligny-Saligny*. En 1593, cette Isabelle d'Amanzé fit son testament dans le château de Cerson,

(1) Seraït-ce *Amanzé* ou *Amanzay*, lieutenant d'Andelot, dont de Thou raconte qu'il fut assassiné, en 1568, sur le pas de sa porte, tenant sa fille dans ses bras ?

en présence de *Caspar de Jarente*, de *Nicolas de Villeneuve*, médecin de Vauréas, de *Georges Mogin*, ministre de Salles, de *Bernard Ferre*, sieur de La Verrière, et d'*Antoine Guyon*, lieutenant du bailli de Grignan. Elle laissa sous la tutelle de Madelaine de Moreton, leur aïeule, et du seigneur *Du Pas-de-Sallard*, gouverneur de Montélimar, trois filles mineures : *Madelaine*, qui épousa le sieur *Du Bar*; *Catherine*, mariée, en 1621, à *Antoine Baron*, sieur de Lamaria, et en secondes noces, à *Scipion du Châtelaire*; *Isabelle*, dont on ignore la destinée.

BOLSEC (JÉRÔME-HERMÈS), fameux calomniateur qui, à l'exemple d'Éros- trate, a voulu passer à la postérité avec une note d'infamie.

Nous raconterons brièvement sa vie. Bolsec appartenait à l'ordre des Carmes. Les Carmes n'ont jamais passé pour être adonnés aux saines études, ils jouissent d'une tout autre réputation. Aussi sommes-nous porté à croire que notre moine abandonna l'Église romaine par esprit de révolte, plutôt que par conviction. Plusieurs de ses frères lui en avaient donné l'exemple. Un sermon un peu libre qu'il avait prêché dans l'église de St-Barthélemy, à Paris, lui attira des affaires qui le forcèrent à s'enfuir. Il se refugia en Italie, dans les états de *René de France*, et se mit à pratiquer la médecine. En quelle qualité ? nous l'ignorons, si ce n'est en celle d'empirique. Dans ce siècle, les couvents étaient tous en possession de quelque recette infailible. C'était un legs du moyen-âge. Et Bolsec avait sans doute étudié à une semblable école. On aurait donc tort de le croire un grand docteur, bien qu'il en prenne le titre, et nous l'appellerions plutôt, avec *Drelincourt*, un *trialeur*, c'est-à-dire un vendeur de thériaque ou d'orviétan. Un de ses premiers soins, dès qu'il fut arrivé à Ferrare, fut de prendre femme. Mais il paraît que le mariage ne le rendit pas plus sage ; et si

l'on en croit Béze, qui du reste lui voulait peu de bien, il se conduisit de façon à se faire chasser de la ville qui lui avait donné l'hospitalité. Il se rendit alors à Genève, où il arriva en 1531. Sa pratique, comme médecin, lui laissant beaucoup de loisir, il songea à l'employer et se mit à dogmatiser. D'abord il le fit en secret; puis peu à peu, il prit de l'audace, et il alla jusqu'à se produire en public. Voici dans quelles circonstances. *Jean de St-André* était en chaire (16 oct.); il prêchait sur ce texte de St-Jean : « Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu. C'est pour cela que vous ne les écoutez point, parce que vous n'êtes point de Dieu. » Bolsec assistait au service. Imbu des doctrines du semi-pélagianisme, il ne pouvait goûter les explications du pasteur; il se contint cependant. Mais ne voyant pas *Calvin* à sa place accoutumée, il se sentit grandi de toute la hauteur d'un tel adversaire, et se levant tout-à-coup, il apostropha le ministre, en donnant un libre cours à tout ce qui bouillonnait en lui. Or il arriva que Calvin, ayant été empêché d'assister au commencement du service, se trouvait mêlé à la foule des fidèles. Lorsqu'il entendit attaquer ses doctrines avec tant de passion, il bondit sur son banc, et s'avancant au-devant du perturbateur, il l'écrasa sous le poids de ses arguments. *Illum tot verbi divini testimoniis, tot Augustini præsertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis confutavit, percusit, obruit, ut omnes præter ipsummet perficta fronte monacum ipsius vehementer puderet.* Tel est le récit de Beze. Un magistrat, qui avait assisté à cette scène, arrêta alors Bolsec et le fit conduire en prison. Le soir même, les ministres de Genève se réunirent et dressèrent 17 questions qu'ils envoyèrent à MM. du Conseil pour être soumises au prisonnier. Voici les principales.

IV. S'il ne croit pas que Dieu a élu d'entre les hommes ceux qu'il lui a

pleu, sans trouver en eux pourquoi, mais seulement à cause de sa pure bonté et gratuité. — *Réponse.* Dieu a élu d'entre les hommes ceux qu'il lui a plu, c'est-à-dire en J.-Ch., sans lequel nul n'est agréable à Dieu, comme dit l'Apostre, et ne les a élus pour bien qui fut en eux premièrement qu'il les eut élus, ainsi par sa seule gratuité et grâce.

V. Item, si la foi ne procède point de cette élection de Dieu, et que ceux qui sont illuminés, reçoivent une telle grâce, parce que Dieu les a élus. — *Réponse.* La foi ne dépend de l'élection, mais devons ensemble considérer foi et élection. Car devant que homme doive être considéré élu de Dieu, il faut qu'il soit aimé, et devant que le considérons aimé de Dieu, il faut que nous regardions en vertu de qui nous sommes aimés de Dieu, qui est J.-Ch. Donc en Dieu, auquel ne y a ni avant ni après, sont présentes ces trois choses : la conjonction de l'homme avec son Fils par la foi, et la dilection qui vient par telle foi, et l'élection du fidèle, laquelle est par la foi en J.-Ch., et à ce concordent les saints docteurs anciens et à présent trois personnes doctes et de bonne estime, Mélanchthon, Bullinger et Brence avec autres.

VI. Item, si ceux qu'il n'a pas élu ne demeurent point en leur aveuglement comme étant réproverez de loi, c'est-à-dire pour ce qu'il ne les illumine point par son St-Esprit. — *Réponse.* Les autres ne demeurent point en leur aveuglement de la corruption de leur nature, ainsi sont duement par la grâce de Dieu illuminés, laquelle, comme dit S. Paul, est toujours donnée plus abondamment, d'autant que le péché est abondant, et ceux qui disent qu'ils sont délaissés de Dieu en leur aveuglement, car il le veut ainsi, font déshonneur à Dieu et entendent mal l'Ecriture sainte, et parlent contre icelle, du nombre desquels est ledit Calvin.

VII. Item, si toute la race d'Adam et tout le genre humain n'est pas tel-

lement corrompu, que nul ne sauroit aspirer à bien, sinon que Dieu les y attire. — *Réponse.* Il est ainsi.

VIII. Item, si cette grâce d'attirer n'est point spéciale à d'aucuns, c'est-à-dire à ceux que Dieu a adoptés devant la création du monde. — *Réponse.* Il y a ambiguïté en ce mot de attraction, car il y a attraction violente, laquelle il ne reçoit point; il y a une attraction douce et paternelle, de laquelle Dieu use envers ses créatures raisonnables, et généralement il l'a communiquée à tous, ne abandonnant aucun, si non ceux qui la déprisent et y sont rebelles. Car tels après avoir rebellé contre la grâce et douces admonitions de Dieu par plusieurs fois, ils sont délaissés puis après, mais non du commencement, et du propos et décret de Dieu.

Les réponses de Bolsec furent loin de satisfaire les ministres. Cependant, au jugement de M. Paul Henry, dans sa Vie de Calvin, elles prouvent qu'à cette époque au moins il recherchait sincèrement la vérité. Mais c'était une de ces questions qui ne s'éclairaient pas par la discussion. Plus on veut y pénétrer avant, plus la nuit se fait. On disputa longuement, de vive voix et par écrit, mais ce fut en vain, Bolsec persistera dans ses convictions. Le consistoire pria alors le Conseil de suspendre son verdict jusqu'à ce qu'on eût pris l'avis des églises de la Suisse. Celles de Zurich, de Berne et de Bâle furent consultées. Il est consolant pour l'humanité de voir que les consistoires de ces trois villes se prononcèrent fortement pour la modération et la tolérance, vertus rares dans ce siècle. Quant au sujet de la dispute, ils reconnaissent qu'une foule de bons esprits ne partageaient pas l'opinion exclusive de la grâce élective, et ils citèrent les passages de l'Écriture à l'appui de leur sentiment. Au reste, ajoutaient-ils, ce sont là des questions qu'il ne faut aborder qu'avec beaucoup de précaution, parce qu'elles ne sont pas le lait des enfants, mais la nourriture

des adultes, *quod sit illa non lac infantium, sed cibus adultorum.* La cause de Bolsec paraissait donc gagnée, tandis que Calvin demeurait seul dans son camp, abandonné même par ses propres amis. Aussi a-t-on lieu de s'étonner de la tournure que prit cette affaire. C'est que Calvin n'était pas un petit adversaire, et il avait déclaré que l'honneur de Dieu et le salut du monde étaient engagés. Le 23 déc. 1551, le Conseil de Genève déclara Bolsec convaincu des sédition et de pélagianisme, et, comme tel, le bannit des terres de la république, sous peine du fouet s'il y revenait.

Pendant sa captivité, Bolsec avait cherché à repousser l'attaque de ses adversaires par une contre-mine dirigée contre Calvin. Il avait dressé une suite d'articles en sommant le réformateur de « lui répondre catégoriquement et sans raisons humaines ni vaines similitudes, mais simplement par la Parole de Dieu. » Mais ce moyen ne lui avait pas non plus réussi. Ce fut dans ces circonstances qu'il composa une *Complainte*, dont nous rapporterons les deux strophes suivantes, qui ne sont pas sans mérite :

Mon Dieu, mon Roi, ma force et ma fiance,
Mon seul appuy et ma seule espérance,
Vers moi too serf, qui reclame ta grâce,
Tourne les yeux et montre-moi ta face.
Charité doct et cruauté me assaige,
Pour me tirer en ses filets et piege.

Dieu tout-puissant tant soit fort et robuste
Ne peut vouloir chose qui ne soit juste.
Iniquité ne peut vouloir justice,
Ni la vertu peut désirer le vice;
En Dieu se sont deux contraires ensemble,
Car Dieu toujours à lui même ressemble.

Après sa condamnation, Bolsec se retira à Thonon, sur les bords du lac de Genève. Cependant, les persécutions qu'il avait essayées ne contribuèrent pas à le rendre plus circonspect. Il recommença à dogmatiser, accusant hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du péché. Pour prévenir l'effet de ses accusations, Calvin se fit députer auprès du Conseil de Berne et réussit à obtenir son expul-

sion du canton, sans que les magistrats voulussent cependant se prononcer sur sa doctrine.

Bolsec retourna alors à Paris. Le désir d'obtenir une place de ministre lui suggéra, dit-on, l'idée de faire sa paix avec les églises de Genève et de Berne. Mais tout prouve que son repentir n'était point sincère. Après une conférence avec les pasteurs de Paris, il se rendit au Synode national d'Orléans pour y abjurer ses erreurs. Le Synode, trompé par ses protestations, l'admit, à ce qu'il semble, au ministère, puisque nous trouvons son nom, chargé des épithètes d'infâme menteur et d'apostat, dans le rôle des ministres déposés au Synode national assemblé à Lyon, l'année suivante. Il paraîtrait donc qu'après sa soumission au Synode d'Orléans, Bolsec se rendit en Suisse pour y faire amende honorable, et que la guerre civile qui venait d'éclater en France le détermina à se fixer de nouveau dans ce pays. Ce sont là de simples suppositions de notre part. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à cette époque il se trouvait à Lausanne, où il avait obtenu le droit de bourgeoisie, à condition de souscrire à la confession de foi de Berne. Il exerçait la médecine dans cette ville, lorsqu'à l'instigation de Béze, il fut de nouveau soumis à un interrogatoire, à la suite duquel il reçut l'ordre de s'éloigner. Il se rendit alors à Montbéliard, auprès de Toussaint; mais il ne paraît pas qu'il y ait séjourné longtemps. Il rentra finalement en France, et, pour couper court à toutes les tribulations de sa vie, il se résigna à un nouvel acte d'hypocrisie, en reprenant sa première religion. Il alla d'abord s'établir, comme médecin, à Autun, où, si l'on en croit Béze, cité par Bayle, « il fit le mari commode envers des chanoines du lieu, et témoigna une passion très-violente contre l'Eglise réformée. Cette compagne, dont il était si peu jaloux, était sa seconde femme. » Il changea plusieurs fois de résidence depuis. Il habitait

Lyon en 1577, et il paraît qu'il mourut dans cette ville en 1585. On lui doit :

I. *Le miroir de vérité ou roi Charles IX, aux princes et seigneurs de son Conseil : du jugement fait par Salomon en son bas auge, au commencement de son règne ; du lustre et réfection duquel miroir apparaît le vrai moyen d'appaiser les troubles et séditions du royaume de France, 1562.* — Cité dans la Bibl. de Du Verdier. Nous regrettons d'autant plus de n'avoir pu nous procurer ce livre, qu'il nous aurait sans doute mis à même de constater tout le chemin que Bolsec dut faire en arrière, dans l'espace de quelques mois, pour rentrer l'année suivante dans le giron de l'Eglise romaine.

II. *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin, jadis grand ministre de Genève. Recueilli par Hierosme-Hermès Bolsec, doct. méd. à Lyon. Dédicé au révérendissime archereusque [Pierre d'Espinac], comte de l'église de Lyon et primat de France.* Paris, 1582, pet. in-8° ; Chapp. XXVI ; 51 feuillessans les pièces préliminaires, et sans un petit poème : *Calvinodie ou hymne sur le tombeau de Jean Calvin*, qui se trouve à la fin du livre, mais qui n'est pas reproduit dans d'autres éditions, telles que celle de Lyon, 1664. — La première édit. est de Lyon, chez Jean Patrasson, 1577, in-8° ; dédicace datée de Lyon, 24 juin de cette même année. Réimpr. plusieurs fois et en dernier lieu dans les Archives curieuses de l'Hist. de France, 1^{re} Série, T. V, à la suite de la Vie de Calvin par Théod. de Béze. Trad. en latin, Colonie, 1580, pet. in-8°, pp. 147. D'après le bibliographe Watt, une première trad. en latin aurait paru à Lyon, en 1577. — Dans sa préface, Bolsec nous apprend à quelle occasion il a écrit son livre. « Voyant doncques, dit-il, telles mensonges et détestables blasphèmes [dans la Vie de Calvin par Béze] avoir tant de cours et autorité par la France et pais circonvoisins, au très-grand des-

bonneur de Dieu, vitupère de nostre Seigneur J.-Ch. son filz : plus à la ruyne d'infins pauvres idiots qui abusent par telles rusées menteries, laissent le vray troupeau de la mère Sancte Eglise pour se retirer et dévier à la secte et faulse doctrine de Calvin ; j'ay mis ce petit livre en avant afin de faire cnoistre qui et quel fut le dict Calvin, etc. » Des intentions aussi louables devaient sans doute autoriser les moyens les plus détestables, aux yeux de ces bons casuistes pour qui la fin sanctifie les moyens. Bolsec le compriat il se donna une grande latitude. Mais avant tout il commença par se bien fourrer de la peau du renard. « J'appelle Dieu en temoin, s'écria-t-il, que je n'ay esté induit à écrire contre le dict de Béze les très énormes vices et vie d'iceluy Calvin pour haine, ou malévolence particulière que je leur porte : mais pour le zèle de vérité et de l'honneur de Dieu : aussi pour la compassion que j'ay de la ruyne et perdition de tant de pauvres idiots abusés. Semblablement que je n'escry chose aucune en ce traité qui soit contre ma conscience, mais selon vérité approuvée par temoignage d'escrits de la main mesme d'iceluy Calvin ; par relation de personnages dignes de foy et selon que j'ay veu de mes yeux et touché de ma main. » On ne saurait être plus galant homme.

J'en garde pour moi, monsieur, aucun aigreur ; Je lui pardonne tout ; de rien je ne le blâme, Et voudrais le servir du meilleur de mon âme : Mais l'intérêt du Ciel !...

Il paraît que les Tartufes ont toujours parlé le même langage. Venons donc au fait, et donnons une preuve de ce grand « zèle de vérité » qui possédait notre auteur, en demandant toutefois pardon à nos lecteurs s'il nous arrive de blesser leur pudeur : quand on fouille dans un fumier, on ne saurait en retirer que des ordures. Voici l'anecdote sur laquelle il fonda son accusation de luxure contre Calvin. Il s'agit d'un seigneur étranger, réfugié à Genève pour cause de reli-

gion, et dont Bolsec tait le nom « pour bon respect », dit-il. « Or alloit Calvin fort souvent souper là, et y demeuroit au coucher, voyre le mary estant absent de la maison et pais. Et scay bien avec d'autres que la servante qui estoit lors avec ladite damoiselle révéla avec serment qu'elle avoit trouvé deux places de personnes au lit de sa maîtresse, combien que son mary fut absent du pais ; mais Calvin y avoit souppé et couché ce soir là. *Ab uno disce omnes.* Toutes les accusations de Bolsec contre Calvin ont un pareil fondement ; ce sont là les faits qu'il a vus des yeux et touchés du doigt. Aussi personne qui se respecte, n'a jamais pu ajouter la moindre foi à ce libelle, pas même jésuite Maimbourg quid'ordinaire se respecte assez peu (1). C'est un pilori auquel Bolsec, par esprit de vengeance, a attaché son nom.

III. *Histoire de la vie, mœurs, doctrine et déportements de Th. de Béze, dit le spectable, grand ministre de Genève, selon que l'on a peu voir et cnoistre jusqu'à maintenant, en attendant que luy mesme, si bon luy semble, y adjouste le reste, par M. Hierosme Bolsec, théol. et méd. à Lyon. Paris, 1582, pet. in-8°, 58 feuillets sans l'Epître au lecteur ; privilége daté de nov. 1581 ; publ. avec le libelle contre Calvin, dans un même volume. — Trad. en latin par Pantal. Thevenin, Ingolst., 1584, 1594, in-8° ; Colon. 1632, m-8°.*

La Croix du Maine attribue encore à Bolsec des Vies de Zwingle, de Luther et d'Ecolampade « imprimées ensemble » avec celle de Calvin, en 1577, et écrites dans le même esprit ; mais nous n'avons rien lu dans la vie de Calvin qui confirmât cette indication.

BOMPART (JEAN), natif d'Orléans, ministre de Châtillon-sur-Loire. En 1683, il fut accusé d'avoir fait en chaire une « odieuse » comparaison entre les

(1) Nous cœus abusione. M. Galiffe ferait exception. Mais M. Mignet, autorité plus respectable, en a fait depuis bonne justice.

persécutions des Chrétiens sous les empereurs païens et celles des Protestants sous le règne de Louis XIV. Le curé, qui nourrissait contre lui une vieille rancune, se porta partie et le dénonça au procureur général. Il prétendait avoir distinctement entendu les paroles du ministre d'une rue voisine de l'église, et sa déposition était confirmée par trois témoins; mais l'enquête prouva qu'à la distance où il se disait placé, on percevait à peine la voix du prédicateur, et les témoins avouèrent qu'ils n'étaient pas entrés dans le temple. Il fallait cependant une condamnation. Pour la rendre plus certaine, on joignit à la première accusation celle d'avoir admis dans l'église une relapse, la dame de *La Vaizerie*, qui n'avait jamais abjuré ou dont l'abjuration n'avait pas au moins été signifiée au consistoire. Le 6 août, Bompard reçut donc une assignation à comparaître devant la chambre du conseil pour déclarer à genoux et tête nue qu'*indiscrètement et comme mal avisé*, il avait tenu des discours scandaleux. Le ministre et le procureur du roi appellèrent de ce jugement chacun de son côté. La chambre criminelle de Paris hésita longtemps à donner suite à une affaire aussi injique; mais un ordre de la Cour lui enjoignit de passer outre, et, au milieu de l'indignation à peine contenue des juges et des assistants, Bompard dut faire amende honorable dans la Grand'-Chambre, en vertu d'un arrêt du 9 fév. 1684, qui condamna, en outre, le temple à la démolition et le ministre au bannissement (*Suppl. franç. 4026. 1*). Bompard se retira en Hollande, où il publia sous le titre de *Parallelia sacræ et profana, sive notæ in Genesim, (Amst., 1689, in-4°)* un livre rempli de divagations.

Les Jugements de la noblesse du Languedoc font mention de deux familles du nom de Bompard, originaires l'une de diocèse d'Agde, l'autre de celui d'Alais, mais sans fournir d'indications suffisantes pour nous per-

mettre de décider si elles ont professé le protestantisme.

BONAMI (ÉLISABETH), jeune fille du bourg d'Alvert en Saintonge, servait comme domestique à La Rochelle. Elle tomba malade, en 1683, et déclara au curé qui l'allait visiter qu'elle voulait mourir dans la religion réformée, qu'elle avait toujours professée. Le curé la dénonça comme n'ayant pas voulu « faire son devoir » (1). Dès qu'elle fut morte, son corps fut porté à la prison et procès lui fut fait. Il fut exposé en chemise sur une claire, l'exécuteur le traîna en cet état par toutes les rues de la ville et l'allait jeter à la voirie. Plusieurs nouveaux convertis le suivirent jusque-là, entre autres, un jeune homme, fiancé de la défunte. Il garda le corps jusqu'à la nuit, l'enleva et l'allait pieusement déposer en terre. Ces odieuses profanations se renouvelèrent trop souvent, surtout dans les provinces voisines du siège du gouvernement. C'était sans doute un moyen de montrer son zèle. La cupidité essaya aussi d'y trouver une occasion de lucratrice, et le gibier de Dieppe gagna 17 livres en exposant à la curiosité publique, à raison de deux liards par personne, le cadavre de la femme *Diel*.

BONENCONTRE (HUGUES), avocat de Montauban, embrassa de bonne heure les doctrines de la Réforme, ce qui lui valut l'honneur d'une condamnation à mort par le parlement de Toulouse. Il fut pendu en effigie, l'an 1361, en compagnie de *Paulet, Brasard, Pégrier et Portus*, avocats, *Vignaux*, ministre, *Amiel*, greffier, et *Lanes*, marchand. L'année suivante, lorsque Montauban fut menacée par *Terride* et *Montluc*, ne jugeant pas la ville susceptible d'une défense sérieuse, il conseilla aux habitants de se rendre

(1) Nous avons sous les yeux une dénonciation semblable, datée du 7 oct. 1701 et signée *Bourreau*, prêtre et prieur de *Bragnasargues*. *Barthélemy Cabaret* y est signalé au procureur du roi comme étant mort sans avoir tous recevoir les sacrements de l'Eglise romaine.

et, à cette occasion, s'il faut en croire Cathala-Couture, il fit une énergique opposition aux ministres qui voulaiient qu'on résistât à tout prix, et qui, oubliant, comme cela leur arriva trop souvent, que le royaume du Christ n'est pas de ce monde, l'excommunièrent pour le punir de ne pas se soumettre à leur volonté. D'un caractère fier et indépendant, Bonencontre ne voulut point sacrifier sa conviction à la leur; seulement, redoutant, avec raison, le fanatisme de la populace, il prit le parti de se cacher pendant quelque temps. À la conclusion de la paix, les Montalbanais le députèrent en cour avec *Constans* pour expliquer au roi les motifs de leur refus de remettre aux Catholiques les églises dont ils s'étaient emparés, et de transférer le culte protestant dans les faubourgs, conformément à l'édit. Leur mission fut peu de succès. On les jeta même en prison, et ils n'en sortirent qu'après avoir promis, au nom de leurs concitoyens, que l'édit serait exécuté.

En 1564, Bonencontre fut chargé de haranguer Charles IX à son passage par Montauban. En 1577, il fut nommé avocat du roi auprès de la Chambre mi-partie établie à l'Isle en Albigeois par l'édit de Poitiers; plus tard, il obtint un siège de conseiller à la Chambre de Castres. Il l'occupait en 1615, lorsqu'il fut député par la province du Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de Grenoble, qu'il suivit à Nismes, puis à La Rochelle. Cette assemblée lui donna des preuves réitérées de sa confiance en son zèle et en ses lumières. Elle le choisit nommément pour un des commissaires chargés de dépouiller les mémoires des provinces. Peu de temps après, elle le députa en cour avec *Rouvray*, de *Champcaux* et *Vignier*, pasteur de Blois. À son retour, il fut élu membre de la commission qui devait examiner les propositions du prince de Condé, et, l'alliance conclue, il fut un de ceux à qui l'on donna le soin « de faire entendre à un

chacun les justes raisons qu'avait eu l'assemblée de se joindre à M. le Prince. » Le roi ayant consenti aux conférences de Loudun, il fut chargé avec *Rouvray*, *Bertreville*, *Durant* et *Chauvèpié*, de dresser les instructions pour les députés que l'assemblée, alors installée à La Rochelle, se proposait d'y envoyer; puis, la lenteur des négociations inspirant de légitimes inquiétudes, la compagnie forma une commission, dont Bonencontre fut membre, pour lui rendre compte de la situation des affaires. La paix conclue, l'assemblée lui donna une dernière marque d'estime en arrêtant son choix sur lui pour l'un des quatorze commissaires qui devaient se rendre dans les provinces afin de veiller à l'exécution de l'édit. Bonencontre qui, à cette époque, devait avoir atteint un âge très-avancé, ne paraît pas avoir vécu jusqu'à la reprise des hostilités.

BONGARS (JACQUES), conseiller et maître d'hôtel de Henri IV, né à Orléans en 1554, mort à Paris, le 29 juillet 1612.

Bongars étudia les belles-lettres à Strasbourg en 1571, et le droit à Bourges en 1576. Il s'attacha de bonne heure au roi de Navarre, qu'il servit, pendant près de trente ans, avec autant de succès que d'habileté comme son résident ou son ambassadeur auprès des princes protestants de l'Allemagne. Varillas affirme que c'est lui qui osa afficher à Rome même, dans le champ de Fiore, la réponse bien connue à la bulle d'excommunication de Sixte V contre Henri de Navarre et Henri de Condé (Voy. *Pièces justif.* N° L). Sans contester absolument l'exactitude du fait, la Biogr. univ. remarque que, d'après son propre journal publié dans le Catal. des mss. de la biblioth. de Berne, Bongars, parti de Vienne au mois de mai 1583, était arrivé à Constantinople le 25 juillet suivant, et que, pour peu qu'il ait séjourné dans la capitale de l'empire Ottoman, il n'est guère vraisemblable qu'il ait pu faire à Rome la réponse

qu'on lui attribue, et qui est datée du 6 oct. Nous ferons observer, à notre tour, à la Biogr. univ. qu'elle commet une triple erreur. Le journal de Bongars porte qu'il partit de Vienne le 12 avril et qu'il arriva à Constantinople le 15 juillet; en outre, la date de l'opposition du roi de Navarre et du prince de Condé est du 6 nov. Or, un laps de quatre mois environ nous semble suffisant pour le séjour que Bongars a pu faire à Constantinople, on ne sait dans quel but, et pour sa traversée du Bosphore en Italie. La dernière mission que cet habile négociateur ent à remplir fut relative aux affaires de la succession de Clèves et de Juliers. Une lettre de *Du Plessis-Mornay* nous apprend qu'il était encore en Allemagne au commencement de 1612. De retour à Paris au mois de juillet, il y mourut à l'âge de 58 ans.

Bongars n'est pas connu seulement comme négociateur habile; il a encore obtenu en Allemagne une réputation méritée par l'aménité de ses mœurs et par sa loyauté parfaite. Passionné pour l'étude, il y consacrait le peu d'instants que lui laissait de libres le maniement des affaires. Critique judicieux, il s'est placé à peu de distance des Juste-Lipse et des Casaubon; s'il ne les a pas égalés, c'est uniquement peut-être parce que le loisir lui a manqué. Philologue érudit, il employait des sommes considérables à enrichir sa bibliothèque. Ce fut ainsi qu'il acquit une grande partie des manuscrits de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qui avait été pillée par les Huguenots, et une partie de la bibliothèque de la cathédrale de Strasbourg avec les débris de celle de Cujas, son ancien professeur. À sa mort, il légua cette précieuse collection de manuscrits et d'imprimés au fils d'un de ses meilleurs amis, René Gravisset, riche négociant de Lyon réfugié à Strasbourg, qui, en plusieurs circonstances, avait rendu d'importants services au roi de Navarre. Selon Bayle et la plupart des biographies de Bongars, une portion

de cet héritage aurait été vendue par *Jacques Gravisset* à l'électeur palatin et, de la bibliothèque de Heidelberg, aurait passé dans celle du Vatican; mais Sinner, dans son Catal. des mss. de la biblioth. de Berne, combat cette assertion. Il affirme que le généreux légataire fit don à la ville de Berne de tous les ouvrages qui comptaient la bibliothèque de l'ancien ami de son père.

Bongars ne fut jamais marié. Il avait été fiancé à *Odette Spifame*, qui mourut le jour même où les noces devaient se célébrer, en 1597.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Justinus*, Paris, 1581, in-8°; 1610, 1654, in-12.—Excellent édit. de Justin avec de savantes notes.

II. *Collectio hungaricarum rerum scriptorum*, Francf., 1600, in-fol.; réimp. dans le recueil de Schwandtner.

III. *Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia*. *Orientalis historiae tomus primus*, Hanov., 1619, in-fol.; *tomus secundus*, Han., 1611 [sic], in-fol. — L'auteur avait annoncé un 3^e vol. qui n'a pas paru.

IV. *Epistolæ*, Lugd. Batav., 1617, in-12.—L'édit. publiée à Strasbourg, 1660, in-12, ne contient qu'une partie des lettres déjà éditées; mais on y a joint la correspondance de Bongars avec George Michel Lingelsheim. MM. de Port-Royal, sous le nom de Brianville, les ont traduites en franç. pour l'éducation du Dauphin (Paris, 1668, 1681, 2 vol. in-12; 1693, 2 vol. in-12, faussement dite corrigée et augm.). *Jacques Bernard* en a donné une nouvelle édit. (La Haye, 1693, 2 vol. in-12), en ayant eu soin de retoucher le style et de rétablir plusieurs passages qu'un esprit de bigoterie avait fait retrancher des édit. de Paris. Il y a ajouté, en outre, trente-quatre lettres françaises qui n'avaient pas été publiées avec les latines, mais qui avaient déjà paru à Paris, en 1688, sous le

titre : *Le secrétaire sans fard ou Recueil de diverses lettres du sieur J. Bongars.* Sans pousser, comme les Benbo et les Manuce, le purisme jusqu'à rejeter toute expression qui ne se rencontre pas dans Cicéron, Bongars écrivait en latin d'un style aussi correct que clair et élégant.

La Biogr. univ. attribue encore à notre critique des *Notes sur Pétrone*, des *Variantes de Paul Diacre*, sans donner d'ailleurs d'autres indications. Ne voudrait-elle pas parler des *Excerpta differentiarum* (Gen., 1622, in-4°, et 1633) notes par le bibliographe anglais Watt? Selon Turretin, Bongars fut aussi l'éditeur des *Questions proposées au diable par le Père Cotton*, 1610.

A l'exception d'une ou deux lettres (*Collect. Dupuy*, N° 712), d'un certain nombre de pièces relatives à sa mission dans le pays de Clèves (*Ibid.*, N° 193) et d'un discours latin aux princes et villes d'Allemagne (*Ibid.*, N° 99), nous n'avons rien trouvé de Bongars dans les biblioth. de Paris. C'est, comme nous l'avons dit, la bibliothèque de Berne qui possède aujourd'hui les mss. de cet habile négociateur et savant critique. On peut les diviser en deux classes. Les uns, peu importants, ne sont que des extraits de divers auteurs faits par Bongars pour son instruction particulière : tels sont les N° 638 et 659, in-8°; 664, in-8°; 450, in-fol.; 486, 492 et 493, in-8°; B. 36, in-fol.; A. 44, in-fol.; 644, in-4°. Nous citerons plus spécialement le N° 469, in-4°, qui renferme l'ituéraire dont nous avons parlé, et le N° 692, in-8°, qui est intitulé : *Album amicorum*. Les autres sont beaucoup plus intéressants pour l'histoire de l'Europe en général et l'histoire de l'Eglise protestante en particulier. Le N° 139, in-fol., contient 68 pièces historiques, en français, en latin et en allemand, et le N° 140, in-fol., 75 pièces ayant toutes un intérêt historique. Le N° 143, in-fol., offre une collection de généalogies. Dans le

N° 145, in-fol., on trouve 11 pièces relatives aux affaires des Protestants en France. Le N° 147, in-fol., présente un recueil de 53 pièces touchant la succession de Juliers. Le N° 149. B., in-fol., a pour titre : *Epistolas ad reges, principes, viros illustres, item varis de negotiis publicis ab an. 1589 ad 1609.* Enfin le N° 141, in-fol., non moins curieux que le précédent, contient une nombreuse collection d'autographies signés par Condé, Coligny, Andelot, Turenne, Colvin, Tous-saint, Casaubon et d'autres personnages illustres. Nous ne parlons pas des copies d'anciens écrivains qui font partie de la riche collection de Bongars. On en trouve une notice détaillée dans le Catal. de Sinner.

BONHOMME, drapier de Paris, réfugié dans la Grande-Bretagne. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, les Anglais tiraien de France pour des sommes considérables de toiles à voile. En 1669, par exemple, ils en avaient importé pour une valeur de 462,000 liv. sterl., soit près de 12 millions de francs. Bonhomme enrichit sa nouvelle patrie de cette branche d'industrie et ferma ainsi à l'intelligent gouvernement de Louis XIV un débouché important.

BONNAIL, nom d'une famille noble du Languedoc sur laquelle les Juges de la Noblesse ne fournissent que des renseignements incomplets.

Les historiens qui parlent avec quelques détails des guerres de religion dans le Midi, citent un Bonnail, seigneur de Roquemaure, qui fut seul excepté de la capitulation de Montagnac, selon les uns, de Lésignan, selon les autres, et que Joyeuse fit pendre, en 1562, pour le plaisir d'avoir mal parlé de lui. Ce fait se rapporte peut-être à **GUILLAUME Bonnail**, dont le fils, **FRANÇOIS**, sieur de La Baume, docteur en droit, fut consul à Nismes, en 1560, avec **Jean de Lubac**, **Jean Montbel** et **Claude Grenon**. A la même époque, son oncle **FRANÇOIS** y remplissait les fonctions de juge auprès de la cour.

I. François Bonnail, le neveu, mourut après 1595. Il laissa de *Gillette de La Croix* trois fils nommés, *GUI*, *PIERRE* et *JEAN*. On ne sait rien sur le compte de ce dernier. *GUI*, sieur de *La Baume*, testa en 1637. Il avait épousé, en 1601, *Marie Coste*, qui le rendit père de *JEAN*, de *FULCRAND* et d'*ALEXANDRE*. *Jean* prit pour femme, en 1657, *Gillette Du Bousquet*, et en eut une fille, *MARIE*, dame de *Saint-Laurent*, mariée à *Pierre Sarret*. *Fulcrand* alla s'établir en Auvergne. *Alexandre*, sieur d'*Aubagne*, épousa, en 1648, *Claude Madières*, qui lui donna un fils nommé *JOSEPH*. Quant à *Pierre*, il se maria, en 1602, avec *Marguerite Pi-noj* et mourut avant 1630, laissant un fils appelé *FRANÇOIS*.

II. François Bonnail, l'oncle, testa en 1582. Sa femme, *Étiennette Campagnan*, qu'il avait épousée en 1562, lui donna trois fils, *PAUL*, *DANIEL* et *FRANÇOIS*. *Paul*, conseiller et lieutenant de juge en la cour de Nismes, vivait encore en 1608. Il s'était marié, en 1596, avec *Jeanne Clausel*, dont il eut *PIERRE*. Ce dernier épousa, en 1636, *Marie Cotelier de Peyremales*, qui le rendit père d'*ISAAC*, marié, en 1662, à *Marguerite Guillen*. — *Daniel*, qui testa en 1633, laissa d'*Isabeau de Moisset* un fils nommé *FRANÇOIS*, qui épousa, en 1634, *Marie de Saussan* et en eut *JEAN*, sieur de *Vias*, *JEAN*, *ANTOINE* et *JACQUES*. — *François* laissa deux fils : *ROSTAIN*, marié, en 1667, à *Philippe Rosel*, et *JACQUES*.

A l'exception du Bonnail qui seconda les capitaines *Paraloup* et *Porqueret* dans leur belle défense de Lésignan, et d'un capitaine *Jacques Bonnail* qui, après avoir servi en Hollande, fut choisi en 1626, par le bureau de direction de Nismes, pour sergent-major avec charge de veiller à la garde de la ville et de commander les sorties des habitants, puis désigné, en 1629, pour un des douze otages donnés à Louis XIII, en garantie de la démolition des fortifications (1), aucun mem-

(1) Les autres furent *Jacques Rosel*, *Jean de*

bre de la famille de Bonnail n'a laissé un nom historique. Or, on remarquera que c'est précisément de ces deux-là que les *Jugements de la Noblesse du Languedoc* ne parlent pas.

L'identité des noms, malgré une légère différence d'orthographe, nous porte à croire qu'à cette famille appartenait encore *Bonneils* qui périt, en 1703, avec de *La Rode*, victimes innocentes l'un et l'autre des fureurs du sanginaire *Basville*. Ces deux gentilshommes étaient natifs d'Aumessas. L'incendie de quelques églises dans leur voisinage fut le prétexte; le besoin de faire un exemple, la véritable cause de leur mort. « *Bonneils*, raconte Conr, étoit un jeune homme grand et bien fait; il avoit été quatre ans dans les gardes du roi: de *La Rode* avoit fait quelques campagnes, en qualité de volontaire. Ils ne furent accusés que d'avoir assisté au brûlement des églises d'Aumessas et du Bois; encore soutinrent-ils toujours qu'ils étoient innocens. Ils moururent avec une fermeté et une constance héroïques. » Selon Brueys, *Bonneils* mourut catholique, ce qui est faux, et de *La Rode* enragé et sans religion, ce qui, dans le style de cet écrivain, signifie qu'il refusa avec autant d'énergie que de constance d'abjurer la religion dans laquelle il était né.

La mort de ces deux gentilshommes fut suivie immédiatement du supplice d'un grand nombre de Protestants, accusés d'avoir favorisé les Camisards. *Bermond*, salpêtrier de Nismes, *Jonquet*, *Bousanquet*, *Blavignac* et *Berandon* furent condamnés à la roue et exécutés à Nismes, le 21 juillet 1703. Le mois suivant, « un grand nombre de fanatiques, dit *La Baume*, furent condamnés à divers genres de supplices. » « J'ennuierai le lecteur, écrit Brueys, si je voulais faire ici un détail exact de tous ceux qui furent *L'Anglade*, sieur de *Tencol*, *Jacques Bonhomme*, *Jean Bastide*, *François Petit*, *Jean Cariot*, docteur et avocat; *Jean Carbonnel* et *Jacques Genoyer*, bourgeois; *Jean Fabrot*, *Poi Sayard* et *Pierre Creugut*, marchands.

arrêtés et punis ; car il ne se passoit presque aucun jour qu'on ne fit des exemples de plusieurs de ces misérables. » Court n'a purecueillir les noms que de deux de ces infortunés, qu'un soupçon suffisait pour envoyer à la mort. Le jeune *Isnard*, de Saint-Césaire, expira sur la roue le 9, et *Jean Clausel*, de Tréviers, le 22 de ce mois.

BONNAY, famille originaire de la Franche-Comté, dont une branche, établie en Champagne, professa le protestantisme.

Henri de Bonnay, souche de cette branche, laissa, de son mariage avec *Anne Du Breuil*, un fils nommé *ADRIEN*, qui épousa *Jeanne de Gadieres*, et en eut *ANGRAN* de Bonnay, vivant au commencement du XVII^e siècle. Ce dernier prit pour femme *Chrétienne de Foucault*, qui lui donna cinq fils : — 1^o *Louis*, sieur *Du Breuil*, marié à *Charlotte de Bigault*, dont il n'eut point d'enfant, et en secondes noces à *Anne Des Terriers*, qui le rendit père d'un fils nommé *FRANÇOIS* ; — 2^o *SAUVEL*, qui épousa, en 1657, *Élisabeth Du Houx*, et en eut *ÉLIE* de Bonnay ; — 3^o *ABRAHAM*, allié, en 1662, avec *Anne de Condé* ; — 4^o *DANIEL*, marié, en 1663, avec *Charlotte Doridot*, qui lui donna deux fils, *CLAUDE* et *MATHIEU* ; — 5^o *ZACHARIE*, qui eut de sa femme *Marie Du Houx* un fils nommé *ALEXANDRE*. De ces cinq rameaux, un seul persista dans la profession de la religion réformée. À la révocation de l'édit de Nantes, Abraham se réfugia en Hollande avec sa famille.

BONNE (FRANÇOIS DE), seigneur de *Lessiguères*, ou *Des Diguères*, fils unique de Jean de Bonne et de *Françoise de Castellane*, né à Saint-Bonnet en Champsaur, le 1^{er} avril 1543, mort à Grenoble en 1626.

D'une famille très-ancienne, mais pauvre, le jeune Lessiguères, resté orphelin, fut destiné au barreau par sa mère et un de ses oncles, qui se chargea des frais de son éducation. On l'envoya au collège d'Avignon, sous la surveillance d'un précepteur qui, re-

marquant en lui une inclination bien prononcée pour le métier des armes, eut le bon esprit de ne pas contrarier son génie. Ses humanités terminées, il partit pour Paris, où il devait suivre les cours de droit ; mais la mort de son oncle, en le délivrant bientôt de toute contrainte morale, le laissa libre de suivre ses goûts. Il se hâta donc de retourner dans le Dauphiné, et entra, comme simple archer, dans la compagnie d'ordonnance de Gordes. A un si modeste début, qui aurait pu prévoir qu'il serait un jour, dans cette province, plus roi que le roi !

Imbu des doctrines nouvelles que son précepteur lui avait enseignées, et qu'il avait embrassées avec tant d'ardeur qu'à son tour il avait converti sa mère, il accepta avec empressement, quand la première guerre de religion éclata, la proposition de *Jacques Rambaud*, célèbre sous le nom du capitaine *Furmeyer*, qui lui offrit le grade d'enseigne dans son régiment. La bravoure qu'il déploya au siège de Sisteron attira sur lui l'attention de *Beaujeu*. « Voilà, dit-il à Furmeyer, un jeune gentilhomme qui fait des merveilles. S'il vit, il fera parler de lui. » A son retour dans le Dauphiné, Furmeyer, instruit de la position presque désespérée où se trouvaient à Grenoble *Ponat* et *La Coche*, résolut de leur porter secours. Chargé du commandement des enfants perdus, Lessiguères eut une grande part à la victoire que les Protestants remportèrent sur les bords du Drac, et dont le résultat fut la levée du siège. Le grade de guidon d'une compagnie de gendarmes, laissé vacant par la mort de *La Villette*, lui fut accordé sur le champ de bataille même. A l'affaire de Romette, il fut un des seize gentilshommes qui, par leur courage héroïque, arrêtèrent le secours de Gap, le défirerent et décidèrent le bourg à capituler.

A la conclusion de la paix, Lessiguères se retira auprès de sa mère, qui, privée de la vue par la vieillesse, ne pouvait plus s'occuper du soin de ses

affaires domestiques. Quelque temps après, en 1566, il épousa *Claudine de Béranger*; mais la haine que les Gapençois avaient conçue contre lui depuis leur défaite, ne lui permit pas de jouir du repos. Averti qu'ils étaient en route pour venir le surprendre, il marcha à leur rencontre, leur dressa une embuscade au village de Laye, et les battit complètement. Pour se garantir contre une nouvelle surprise, et s'assurer un lieu de retraite, il se saisit de Corps, en 1566. Il vola ensuite au secours du Pont-Saint-Esprit. Son approche seule suffit pour déterminer les Catholiques à lever le siège. Sur l'invitation d'*Acier*, qui l'appelait à Uzès, il traversa le Rhône, malgré les efforts de l'ennemi, qu'il dispersa, et alla recevoir de la bouche même du chef languedocien les ordres de Condé pour la campagne qui se préparait. Rentré dans le Dauphiné, il se mit sous les ordres de *Montbrun*, aux côtés duquel il combattit à Moncontour. La bataille perdue, les troupes dauphinoises reprirent la route de leur patrie, à travers mille dangers. Lesdiguières se signala au passage du Rhône, et fut envoyé à Corps avec *Morges*, *Cham-péon*, *Jean de Bardonnech*, *La Villette*, *Saint-Germain*, pour s'y rafraîchir. Bientôt assiégés, ils se défendirent vaillamment, jusqu'à ce que *Montbrun* vint les dégager. Ce fut à cette époque, qu'au rapport de son secrétaire *Videl*, nn de ses soldats, nommé *Plumet*, qui passait pour habile en chirurgie, lui prédit que « hors d'estre roys, il seroit tout le reste. »

La paix s'étant conclue, il se retira à Saint-Bonnet, d'où il repartit bientôt pour assister au mariage du roi de Navarre. Il retrouva à Paris son vieux précepteur, qui l'avertit du piège tendu aux chefs huguenots, et le conjura de se soustraire à la mort. Frappé de cette révélation, il en fit part au roi de Navarre, qui le rassura et le déclara à rester auprès de sa personne. Heureusement pour lui, la nouvelle d'une grave maladie de sa femme le rappela

dans le Dauphiné; ce fut ainsi qu'il échappa au massacre de la Saint-Barthélemy.

Dans le courant de l'hiver, il eut à se défendre contre les séductions de *Gordes*, qui ne négligea rien pour le gagner; mais, fidèle à son parti, il repoussa les offres les plus brillantes, et, dès le printemps suivant, il reprit les armes. Il se saisit d'Ambel, dont il confia la garde au capitaine *Bastien*, et, quelques jours après, il se rendit maître de Mens. Instruit de la reprise de Corps par les Catholiques, il y court, enfonce les portes, escalade les murs et rentre vainqueur dans la ville. A son retour à Mens, il apprit que *Pellat Saint-Maurice*, partisan secret des Catholiques, pratiquait de sourdes menées pour corrompre sa garnison. Le châtiment atteignit le traître prompt comme la foudre. Le caporal *Le Bayle*, avec quelques soldats, fut chargé de saisir son château. *Saint-Maurice* fut tué en se défendant.

Doué d'une activité égale à son courage, *Lesdiguières* s'avance ensuite à une lieue de Grenoble, attire la garnison hors des murs et la bat; puis il vole au secours de *Freyssinières*, qui est délivré par son lieutenant *Antoine*, taille en pièces les milices de Gap qui continuaient à faire des courses jusqu'à Saint-Bonnet, rallie *Montbrun* devant Serres qu'il l'aide à prendre, emporte d'assaut Vif, se rend maître de La Mure, où il établit pour gouverneur d'*Allières*, et tente sur Grenoble une surprise qui n'a d'autre résultat que de coûter la vie à *Jean Dumarest*, *Michel Charvet Brandegaud*, *Louis Gay*, *Étienne Charpillat* et à plusieurs autres protestants soupçonnés d'entretenir avec lui des intelligences. A tant d'exploits, qui rendirent son nom formidable, il joignit bientôt la prise du château de La Roche en Gapençais, dont la garde fut commise au brave capitaine *Arabin*. Chargé par *Montbrun* de secourir Livron qu'assiégeait le maréchal de Bellegarde, il choisit pour cette périlleuse entreprise cin-

quante de ses plus intrépides soldats, traverse le camp ennemi, et, sans perdre plus de deux hommes, il entre avec les quarante-huit autres chargés de poudre dans la ville, où l'on commençait à manquer de munitions. Ce hardi fait d'armes obligea les Catholiques à lever le siège, le 19 janv. 1574.

Lesdiguières investit ensuite Châtillon en Diois ; mais l'approche de Gordes le décida à la retraite. Les Protestants prirent leur revanche au pont d'Oreille, où il se signala parmi les plus braves, ainsi qu'au funeste combat qui coûta la liberté et la vie à Montbrun. Lesdiguières, qui eut son cheval tué sous lui, n'échappa à la captivité que grâce au capitaine *Vialis* de Romette, rallia les vaincus et se repria sur Pontaix. Tent de services méritaient une récompense ; aussi l'assemblée de Mens qui avait à choisir, pour remplacer *Montbrun*, entre une foule de capitaines distingués, tels que *Gouvernet*, *Morges*, *Champoléon*, *Cugié*, *Isaac Bar*, *Comps*, *Vercorran*, *Estabel*, le préféra-t-elle à tous ces guerriers non moins illustres par leur naissance que par leur courage. Cette élection fut approuvée par tous les chefs du Haut-Dauphiné ; mais ceux de la plaine ne la virent qu'avec jalouse. Il en résulta des divisions, et finalement une scission qui faillit causer la ruine des Protestants dans cette province.

Cependant Lesdiguières, confirmé dans ce poste éminent par Damville, puis par *Condé* et par *Henri de Navarre*, se mit en devoir de justifier, par de nouveaux exploits, la préférence qui lui avait été accordée. En 1576, il surprit Gap, où il mit pour gouverneur *Champoléon*, son beau-frère ; emporta le château d'Ambel livré aux Catholiques par l'apostat *L'Escuyer*, frère indigne du brave *Bastien*, et se rendit maître de Corps, que les Protestants avaient également perdu. Ne pouvant le vaincre, ses ennemis eurent recours à la trahison.

Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, gagna son valet de chambre, et lui fit jurer d'assassiner son maître. Mais Lesdiguières déjoua cette trame odieuse, comme il en déjoua d'autres dans la suite, par son sang-froid et sa magnanimité. Sa prudence sut éviter également un piège que lui tendit la Cour pour le rendre suspect à ses coreligionnaires ; il rejeta toutes ses propositions, et acquit de nouvelles droits à la confiance de son parti.

Sur ces entrefaites, la paix de Poitiers avait été publiée. Lesdiguière s'avait trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir que chacune de ces paix perfides était plus funeste aux Huguenots que la perte de dix batailles, en les dépouillant d'un seul coup de toutes les conquêtes qu'ils avaient faites pendant la guerre, et en les condamnant ainsi à s'épuiser sans relâche à rouler le rocher de Sisyphe. Dans le Dauphiné seul, les Protestants avaient pris plus de dix villes, et l'édit de pacification les réduisait à la possession de deux bicoques, Serres et Nions. Il refusa donc de s'y soumettre. Après d'inutiles négociations, Henri III envoya dans le Dauphiné Mayenne à la tête d'une armée. Lesdiguières perdit quelques petites places, dont la plus importante était La Mure (*Voy. JACQUES de BAILE*) ; en revanche, il battit une division de l'armée catholique qui marchait sur Chorges, la jeta dans Tullins, qu'il escalada en plein midi, et la tailla en pièces. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de toutes les escarmouches, de toutes les surprises qui signalèrent cette guerre ; cependant il ne nous est pas permis de passer sous silence une nouvelle tentative que fit Lesdiguières pour s'introduire dans Grenoble. Elle échoua, mais *Pierre Point* et le capitaine *Lambert*, qui devaient lui en ouvrir les portes, parvinrent à s'enfuir. Ils s'emparèrent même par surprise de Morestel, aidés de *La Robinière*, qui prit le commandement du château, et se fit tuer plus

tôt que de se rendre. *Pierre Point*, reconnu sous le dégnisement qu'il avait revêtu pour s'échapper, fut conduit à Grenoble et condamné à mort. Le capitaine *Lambert* fut sauvé par l'intervention de *Lesdiguières*. L'année suivante, il se mit, avec le capitaine *La Pierre*, à la tête d'un soulèvement des paysans, fatigués des exactions du clergé et de la noblesse. Ce mouvement, tout-à-fait en dehors des querelles religieuses, paraît avoir eu une tendance républicaine bien prononcée.

Lesdiguières ne se dissimulait pas qu'il ne pourrait longtemps tenir seul contre les Catholiques auxquels s'étaient même joints une partie des Protestants, ayant à leur tête *Cugié* (*Fonds de Baluze* 9035. 3); mais il comptait sur les secours que *Condé* avait promis de lui envoyer d'Allemagne. Ne les voyant pas paraître, il chargea *Callignon* et *Jacques Ségur* de renouer les négociations (*MSS. de Brienne* N° 208), et il se décida enfin à poser les armes, non toutefois sans avoir obtenu presque tout ce qu'il demandait. Outre Nions et Serres, les Protestants furent laissés en possession de Gap, La Mure, Livron, Die, Pont-de-Royan, Pontaix et Châteauneuf. Le traité fut signé au Monestier de Clermont par *Lesdiguières*, *Baile*, *Morges*, *Sainte-Marie*, *Gouvernet*, *Alleman d'Allières*, pour le parti huguenot.

Cependant les divisions qu'avait fait naître l'élection de *Lesdiguières*, n'étaient pas assoupies. Le roi de Navarre, qui sentait combien un pareil état de choses était préjudiciable à sa cause, voulut y mettre un terme. Il envoya par *Biard* à son lieutenant dans le Dauphiné un pouvoir plus ample que le précédent, et les mécontents, finissant par ouvrir les yeux, se réconcilièrent franchement avec *Lesdiguières*. Le ministre *La Tour* se chargea de porter cette heureuse nouvelle à *Nérac*.

L'union du parti protestant était d'autant plus nécessaire que la Ligue

en poursuivait avec ardeur la ruine. Instruit de ses projets par le capitaine *Beauregard*, qui embrassa plus tard la religion réformée, *Lesdiguières* s'empressa d'en donner avis au roi de Navarre, lequel se hâta, à son tour, de faire partir pour la Cour *Du Plessis-Mornay*, accompagné de *Beauregard*. Henri III témoigna à ce dernier sa reconnaissance en lui accordant des lettres de noblesse; il ne prit du reste aucune mesure énergique pour prévenir ses ennemis. Plus actif, Henri de Navarre convoqua à Montauban une assemblée politique à laquelle *Lesdiguières* assista, mais non pas en qualité de député. Videl raconte, au sujet de ce voyage de son héros, toute une longue histoire que l'annotateur des Pièces fugitives d'Aubais traite de fable, en reprochant au biographe du connétable de confondre tous les faits, de brouiller toutes les dates.

La guerre toutefois n'éclata pas immédiatement. Elle ne se ralluma qu'en 1585, à la suite du traité de Nemours. Instruit de la reprise des hostilités, *Lesdiguières* assemble à Saint-Bonnet une petite troupe à la tête de laquelle il se présenta devant Ciborges, le 23 juin 1585. A la vue de cette poignée d'hommes, les habitants accablèrent les Protestants de moqueries. Pondant qu'ils s'abandonnaient ainsi à leur humeur joviale, *Lesdiguières* s'approche des murs, fait planter les échelles et emporte la place en un instant. Cette prompte expédition terminée, il se rendit à l'assemblée de Rosans, puis, quelque temps après, partant de Bourdeaux avec 700 hommes, il surprend Montélimar au milieu de la nuit, met le siège devant le château et le force à capituler sous les yeux mêmes de Maugiron accouru à son secours. Après y avoir établi *Le Poët* pour gouverneur, il fit investir Châtillon, Aix, Montaur, qui se rendirent en quelques jours et furent démantelées. Averti qu'une troupe de Ligueurs était en route pour renforcer la garnison de Gap, il va l'attendre

à la montée de La Couige et la taille en pièces. S'approchant ensuite d'Embrun, qu'il convoitait depuis long-temps, il en fit reconnaître la citadelle par *Des Orres*, et, sur son rapport, deux pétards appliqués à la fausse porte l'enfoncent, livrant passage au capitaine *Jacques*, dit *Le Rour*, qui égorge toute la garnison. La ville ne tarda pas à se soumettre ; la prise de Châteauroux et celle de Saint-Clément par le capitaine *Jacques* lui en assurèrent la possession. Il en confia le gouvernement à son cousin *Gaspard de Bonne*, sieur de Prabaud.

Au retour du printemps, le 15 avril 1586, il assiégea Sainte-Jalle, qui se rendit après un combat où *La Jonchère* perdit la vie, et il venait d'occuper Mirabel-aux-Baronnies, lorsque le baron d'*Allemagne*, son parent, l'appela à son secours. Il rassembla aussitôt à Serres ses plus vaillants capitaines, *Morges*, *Gouvernet*, *Champoléon*, *Blacons*, et entra en Provence, où *Sénas*, *Janson* et d'autres chefs provençaux se joignirent à lui. Grossie par ce renfort, sa troupe s'élevait à 1500 cavaliers et 600 fantassins. De Vins, qui n'en connaissait pas la force, commit l'imprudence de marcher à sa recontre avec une partie seulement de ses gens, laissant le reste continuer le siège du château d'Allemagne. A la vue des Protestants, effrayé de leur nombre, il rallia tout son monde et se mit en retraite sur Riez. Lesdiguières le fit attaquer sur les flancs, tandis que la garnison du château se jetait sur ses derrières. La déroute fut complète : sur 22 enseignes, les Ligueurs en perdirent 18 ; un gentilhomme dauphinois, *Verdun*, en prit six à lui seul. Lesdiguières annonça ce succès à sa femme avec cette concession digne d'un Spartiate : « Ma mie, j'arrivay hier ici, j'en pars aujourd'hui : les Provençaux ont été défait. Adieu. » Avant de quitter la Provence, il essaya de surprendre Apt, mais il échoua.

Pendant les derniers mois de l'an-

née 1586, Lesdiguières se tint sur la défensive. Au retour du printemps, il se remit en campagne, emporta à coups de pétards le château de Champs, le 1^{er} avril, et, y laissant pour gouverneur *Le Pin*, qui avait vaillamment défendu Chorges avec *Saint-Jean*, *Poigny* et *Trémelinis*, appétit depuis Morges, il alla reprendre le fort du pont de Coignet, dont les Catholiques s'étaient emparés en l'absence de *La Colombière*. Le château du Monestier fut rasé ; Quincieux et Méridol forcés de se rendre à composition ; Benivay, Molans et Pierrelongue ouvrirent leurs portes à la première sommation ; Aigliers reçut garnison le 21 juin, et Jonquières, dans la principauté d'*Orange*, dut reconnaître l'autorité de *Blacons*. Marchant ensuite sur Poët-Laval, Lesdiguières s'en rendit maître en quelques jours ; puis il se saisit d'*Aoste*, qu'il fortifia ; pris par composition *Guillestre*, le 5 sept. ; assiégea Queyras, le 26, et faisant, « par l'industrie de *Sillac*, » apporter, à force de bras, son canon par-dessus les montagnes, à travers des chemins inaccessibles, il frappa d'un tel étonnement le gouverneur, qui ne soupçonnait pas cette manœuvre possible, qu'il se décida à se rendre, le 10 octobre.

La campagne de 1588 fut signalée par des succès non moins éclatants. Lesdiguières défit Ramefort, près de *Saint-Etienne d'Avançon*, tenta, mais sans succès, une escalade sur Grenoble, emporta d'assaut le fort de Gière, fut relever par *Beauregard* et *Arabin* les fortifications de Puymore, commencées par Champoléon, et détruites conformément au traité conclu avec Mayenne, repoussa toutes les sorties faites par la garnison de Gap pour s'y opposer, battit à Curban les Ligueurs qui accouraient dans ce but, et pour resserrer encore davantage la ville, il se rendit maître du château de Jarjaye, le 7 mai. Appelé par *Montmorency*, qui assiégeait le Pont-Saint-Esprit, il lui conduisit une partie de

ses troupes; mais la gravité des circonstances força de lever le siège.

Henri III, en effet, venait de se jeter dans les bras de la Ligue, et cette alliance ne mençait pas moins les Politiques que les Protestants. La Valette le sentit; il se rapprocha donc de son ancien ennemi et signa avec Lesdiguières, le 14 août 1588, une ligue offensive et défensive. Prévoyant que les premiers efforts de Mayenne tomberaient sur le Bourg-d'Oysans, Lesdiguières y fit éléver à la hâte quelques retranchements et en confia la défense à *Beaumont-Comboucier*. Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Maugiron ayant investi la place, il vole à son secours et assiégea les assiégeants dans leur camp; mais bientôt attaqué par des forces supérieures, il dut, quoique vainqueur après un combat furieux, se retirer, abandonnant Comboucier à ses seules forces, en sorte qu'après trente jours de siège et deux assauts repoussés vaillamment, le brave commandant dut accepter la capitulation que Maugiron lui offrait.

Lesdiguières était retourné dans le Valentinois et avait mis le siège devant Marsanne, dont il ne put se rendre maître. Il prit une brillante revanche de cet échec en soumettant coup sur coup Donzère, Chantemerle, Valanrie, Collonge, Bouchet, Richerenches, Rocheuge, Camaret, Aubignan. La prise de cette dernière ville lui coûta un de ses meilleurs lieutenants, le sieur de Véronne, qui fut tué par mégarde pendant qu'on négociait la capitulation. Ville-Dieu, Quérans, Buisson, Puymeras se rendirent sans résistance. Molans fut emporté d'assaut. Le vice-légat, effrayé, se hâta de signer une trêve.

Henri III ayant été assassiné sur ces entrefaites, Alphonse d'Ornano, que les Ligueurs avaient chassé de Grenoble, prêta aisément l'oreille aux propositions de Henri IV, et par les soins de *Du Fresne*, secrétaire d'Etat, il eut avec Lesdiguières une en-

trevue à la suite de laquelle une ligue fut conclue entre eux, le 13 septembre 1589. Les deux généraux royalistes résolurent d'enlever aux Ligueurs les places qu'ils occupaient. Le gouverneur de Crest, encore incertain sur le parti qu'il embrasserait, se laissa persuader par *Du Mas-Vercyran* de recevoir Lesdiguières; mais bientôt revenant sur sa première résolution, il contraignit les royalistes à entreprendre un siège qui ne dura pas un jour entier. Gap s'était déjà soumise; Talaud avait ouvert ses portes à *Genton*, lieutenant de Lesdiguières. Mais d'Ornano tenait avant tout à se venger de Grenoble. Comme ils n'étaient pas assez forts pour en faire le siège, les deux généraux durent se borner à la resserrer de plus en plus. Ils emportèrent d'assaut la tour de Moyrans, et prirent, par composition, le fort de Cornillon, dont la garde fut confiée à *Isaac Bar*, sieur de Salles, vaillant guerrier qui avait fait ses preuves en mainte occasion, entre autres à la reprise de Montélimart. Ils tenaient une des portes de Grenoble; ils s'emparèrent de l'autre, en se rendant maîtres du fort de Montbonnot avant que Nemours pût le secourir. Laissant dans ce poste important *Beaumont-Comboucier*, Lesdiguières, à la tête de sa cavalerie, se porta rapidement à la rencontre des troupes envoyées par le gouverneur du Lyonnais, les tailla en pièces; mais à son retour à Montbonnot, il apprit que le fort de Gière avait été repris par les Ligueurs, malgré la belle défense d'*Aspres*, qui s'était fait tuer sur la brèche. Il se mit à l'instant en devoir de les en chasser, et courant ensuite au secours de Maugiron assiégié dans le château de Pipet, il lui obtint une capitulation. Avant de quitter le Viennois, il se saisit de Morestel, où il mit *Cugié*, qui en fut bientôt délogé; puis, après avoir pourvu à la défense de Montbonnot, il se retira à Gap pour y prendre ses quartiers d'hiver.

Le printemps n'était pas revenu,

lorsqu'il fut informé que Montbonnot était menacée d'un siège. Il voulut y porter secours ; mais le débordement des rivières rendit toutes ses tentatives inutiles. *Beaumont*, qui n'avait que 200 hommes sous ses ordres, dut capituler, et peu de jours après, le fort de Gière subit le même sort. La perte de ces deux places fut très-sensible à Lesdiguières; cependant il la répara jusqu'à un certain point par la prise de Briançon, la seule ville que les Ligueurs possédaient encore dans les montagnes. Désireux de châtier le duc de Savoie, qui appuyaît le parti des Guise de tout son pouvoir, il se jeta ensuite dans ses états, emporta Barcelonnette à coups de pétards, se rendit maître du fort Saint-Paul et de celui de Barles, qu'il commis à la garde du capitaine *Fatigou*, contraignit Ponsonas à lui remettre le fort d'Exilles, cette porte de la France du côté de l'Italie, et attirant la garnison de Suse dans une embuscade, il le défit complètement. Ce fut pendant qu'il était ainsi occupé dans ces quartiers qu'un catholique de Grenoble lui proposa de l'introduire dans la ville. Après s'être assuré par le témoignage de *Chabert* et de *Grenatier*, qu'il envoya secrètement sur les lieux, de la facile exécution de ce projet, il se rapprocha de Grenoble sous prétexte de tenir les États de la province à Voiron, et profitant d'une nuit obscure, il introduisit dans la ville *Bar*, qui lui en ouvrit les portes. Une lutte acharnée s'engagea dans les rues; les Catholiques restèrent maîtres du pont de l'Isère et d'une moitié de la ville. Ce ne fut qu'au bout de trois semaines, le 1^{er} mai 1591, que Grenoble capitula, sous la promesse faite par Lesdiguières d'y maintenir le culte catholique, et d'y rétablir le parlement et la chambre des comptes. *Florent Saint-Julien* fut chargé d'aller annoncer à la Cour cet important succès, et de demander en même temps pour son maître le gouvernement de Grenoble qui lui avait été promis. Le

conseil du roi repoussa durement cette demande, s'étonnant qu'un huguenot osât aspirer à un gouvernement aussi considérable. « Messieurs, répondit fièrement le secrétaire de Lesdiguières, puisque vous ne trouvez pas bon de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, avisez aux moyens de le luy oster. » La crainte eut plus de poids que la reconnaissance.

Après un court séjour à Grenoble, Lesdiguières en partit pour aller continuer la guerre contre les Savoisiens. Il prit par composition la ville des Échelles, où il laissa pour gouverneur *François de Galles*, sieur de Belliers, qui, aussi vaillant que son frère *Louis de Galles*, sieur de La Buisse, créé plus tard maréchal de camp, se signala peu après à Pontcharra en levant le quartier du marquis d'Aix. Instruit de l'invasion des Savoisiens en Provence, Lesdiguières vole au secours de La Valette, suivi de *Morges*, *Le Poët*, *Blacons*, *La Beaume*, *Valavoire*, emporte en passant Aurons, *Le Revest*, Sainte-Trinité, et opère à Vaison sa jonction avec le gouverneur de la Provence. Le désir de sauver Berre, que *Mespiez*, capitaine béarnais, allait être obligé de rendre faute de munitions, décida les deux généraux à marcher en toute hâte contre l'armée de Savoie. Ils la rencontrèrent à Esparron, le 15 avril. Lesdiguières, qui commandait l'avant-garde, ayant sous ses ordres *Le Poët* et *Imbert de Borrelon*, seigneur de Mures, eut l'habileté de couper l'infanterie ennemie postée dans Esparron, et tomba avec furie sur la cavalerie qui se débanda. Cette victoire ne lui coûta que quelques soldats et un officier, le jeune *Brionnet*. Après avoir emporté de force Grans et ravitaillé Berre, Lesdiguières retourna dans le Dauphiné pour réprimer les courses des Ligueurs et des Savoisiens. Il battit ces derniers au Pont de Beaufoin, et pénétrant dans le Lyonnais, il s'empara du faubourg de La Guillotière, dont il resta maître plusieurs

heures. Givors tomba ensuite en son pouvoir; mais ne pouvant attirer l'ennemi au combat, et content de lui avoir donné une leçon, il repassa en Provence sur les instances de La Valette. Il arriva trop tard pour sauver Berre. Après avoir soumis Lux, Corbon, Chantorsier, il se prépara à attaquer Digne, lorsqu'il reçut avis d'une nouvelle invasion du Dauphiné par une armée de 15,000 Savoisiens, Italiens et Espagnols. Il s'empressa de retourner à Grenoble, et d'appeler tous ses capitaines sous ses drapeaux. Il réunit ainsi les régiments d'infanterie de *Prabaud* et de *Mesples*, quelques centaines de montagnards, sa compagnie de gendarmes commandée par *Jacques de Poligny*, gouverneur de Puymore, les compagnies de cavalerie de *Mures*, de *Morges*, de *Briquemault* de *Valouse*, et, en y joignant quelques carabiniers volontaires, il parvint à former une petite armée de 8,000 hommes environ. Il établit son quartier à *Gonselin*, et, après avoir reconnu le champ de bataille, il prit toutes ses dispositions pour le combat. L'infanterie fut placée sur les ailes, la cavalerie au centre. *Reynier*, *Bar* et *Abely* obtinrent le commandement des enfants perdus; *Guillaume Budé*, sieur de Vérace, petit-fils du savant Budé, et lieutenant de Briquemault, celui des coureurs. La compagnie de gendarmes, la cornette blanche, portée par *La Villette*, et les volontaires, formèrent la réserve. Les carabiniers furent jetés sur les ailes, et, derrière sa ligne de bataille, pour en dissimuler la faiblesse, Lesdiguières plaça les valets à cheval et l'épée à la main. La bataille de Pontcharra, livrée le 19 sept. 1591, et non pas le 7, comme le dit Videl, coûta à l'ennemi près de 500 morts, 8 à 900 blessés et 32 drapesux. Du côté des Français, il n'y eut, dit-on, que 50 tués et quelques blessés, entre autres *Valouse*. Le lendemain de cette victoire signalée, Lesdiguières était de retour à Grenoble; mais, prenant à peine quelques jours de repos, il rentre en

Provence, s'empare de Barcelonnette et de Gaubert, et, de concert avec La Valette, il va mettre le siège devant Digne, qui est bientôt obligée de capituler.

Il était à peine rentré dans le Dauphiné que la mort de La Valette le rappela dans la Provence pour arrêter les progrès des Ligueurs unis aux Savoisiens. Il assiégea Beyne, qu'il prend après six jours de résistance, conquête qui lui coûta un de ses plus braves capitaines, *Poligny*; réduit Saint-Paul, Rians, Ginasservis, Aups, Barjols, Beaudun, Cotignac, Draguignan, et plusieurs autres places fortes; défait les Savoisiens sur les bords du Var, le 4 juin; oblige Vence à se rendre, occupe Antibes qu'il fortifie et dont il donne le commandement au provençal *Du Bar*; prend par capitulation Le Muy, le 18; se rend maître de La Cadière, du Castellet, de La Ciotat, de Céreste, de Cassis, de Roquefort. Le parti de la Ligue était abattu à ne plus pouvoir se relever en Provence, sans l'irruption que Nemours fit dans le Dauphiné. La présence de Lesdiguières rétablit promptement les affaires; il reprit Saint-Marcellin et contraint le chef des Ligueurs à se jeter dans la Savoie.

Il était plus que temps de tirer vengeance de la part que le duc de Savoie continuait à prendre dans nos guerres civiles. Tandis que Charles-Emmanuel assiégeait Antibes, Lesdiguières reçut l'ordre d'envahir le Piémont. Son armée, commandée par *Gouvernet*, *Morges*, *Mures*, *Le Poët*, *Briquemault*, *Blagnieu*, *La Buisse*, *Prabaud*, s'élevait à peine à 3,500 hommes de pied et 600 chevaux. Il la divisa en deux corps, et tandis que *Le Poët*, à la tête de l'un, marchait contre Suse, il prit avec l'autre le chemin de Pignerol. Le château de La Pérouse se rendit le 26 sept. 1592; beaucoup d'autres petits forts ouvrirent leurs portes. Le combat de Vignon, livré le 4 oct., coûta aux Savoisiens quelques centaines d'hommes et dix drapesux. Les-

diguères vainqueur s'occupa de faire fortifier Briqueras, à huit lieues de Turin, en attendant l'arrivée de son artillerie et des renforts qui lui venaient du Dauphiné et de la Provence. Les ayant reçus, il alla mettre le siège devant Cavour, sans que le duc de Savoie osât rien tenter pour s'y opposer, si ce n'est une diversion sur Briqueras qui échoua par la courageuse défense de *Sousbrochet* ou plutôt *Souberoche*, comme l'appelle de Thou; ce brave capitaine y perdit la vie. Les Savoisiens eurent beaucoup de monde tué tant sous les murs de la place que dans leur retraite, Lesdiguières les ayant atteints et chargés avec sa cavalerie à Gresillane. Défendu par sa position, le château de Cavour continuait cependant à se défendre. Lesdiguières répéta la manœuvre qui l'avait si bien servi au siège de Queyras. La tour de Bramessan, qui passait pour imprenable, capitula la première; le château se rendit, à son tour, le 5 déc. selon Pinard, le 6, selon les Mémoires de la Ligue. *Le Poët* y fut laissé pour gouverneur, et Lesdiguières retourna à Grenoble.

En 1593, le duc de Savoie rentra dans le fort d'Exilles, malgré les efforts de *Prabaud*, qui fut tué à l'attaque des retranchements ennemis; mais Lesdiguières prit une revanche glorieuse en battant près de Sabestran, le 7 juin, Rodéric de Tolède, général des troupes milanaises, et en se rendant maître de Saint-Genis, de Murs, de Martel et de Montdragon en Savoie. Vivement pressé, le duc s'estima heureux d'obtenir une trêve de trois mois.

Cette trêve venait d'expirer lorsque Lesdiguières reçut ordre de s'opposer aux entreprises d'Épernon qui ne visait à rien moins qu'à se constituer en Provence une principauté indépendante. Il le défit au combat d'Orgon, occupa Saint-Paul-Trois-Châteaux, Treits, Mirabel, Toulon, Cannes, et, après avoir fait démolir la citadelle d'Aix, il rentra en Dauphiné, sur la nouvelle que le duc de Savoie, profit-

tant de son absence, avait assiégié Briqueras. En vain essaya-t-il de porter secours à *Espinousse*, qui s'y défendait vaillamment. Mais cette perte fut compensée par la reprise du fort d'Exilles, position importante que le duc de Savoie voulut inutilement conserver. Lesdiguières, bravement soutenu par Salomon, enseigne de ses gardes, qui fut tué l'année même au siège de Mirabel, par *Le Perce*, *Bar*, *Ventavon*, *Gillier*, brave entre tous les braves, *Fontcouverte*, capitaine languedocien, repoussa toutes ses attaques, et, après plus d'un mois de siège, le fort capitula. D'Yze y fut laissé pour gouverneur, et Lesdiguières rentra en Provence afin de ravitailler Salon et de la mettre à l'abri des entreprises du duc d'Épernon. A peine de retour dans le Dauphiné, il lui fallut courir au secours de Cavour menacé par le duc de Savoie; mais il ne put attirer l'ennemi hors de ses lignes, et, pressé par la faim, *Baratier*, qui y commandait, dut capituler, en sorte qu'il ne resta à Lesdiguières d'autre parti à prendre qu'à opérer une retraite valeureusement soutenue par *Verdun*. La prise de Mirabel, des Échelles et de Morestel termina cette laborieuse campagne; une nouvelle trêve suspendit les hostilités.

Lesdiguières profita de cet instant de repos pour aller faire sa cour au roi qui était arrivé à Lyon. Henri IV l'accueillit fort gracieusement et lui accorda le brevet de conseiller d'Etat; mais ces démonstrations étaient peu sincères. Depuis longtemps ce prince, qui n'hésita jamais à sacrifier à ses intérêts ses plus zélés serviteurs, trouvait que Lesdiguières était beaucoup trop puissant dans le Dauphiné; on lui faisait craindre qu'il ne s'y rendît indépendant. Cette accusation était sans fondement, de l'aveu même de Sully, et on peut le croire, car il n'aimait guère le héros dauphinois; cependant elle avait fait une forte impression sur l'esprit de Henri IV qui, pour l'éloigner de cette province, lui

destina la charge de lieutenant-général en Provence sous le duc de Guise. Lesdiguières se laissa persuader de l'accepter. Il lava une armée à ses frais et, dès le 15 nov. 1593, il entra en Provence, où il soumit Vinon, Puymoisson, Norante, Blicoux, Saint-André; mais contrarié dans toutes ses opérations par Guise lui-même, à qui ses préjugés de ligueur et la persuasion qu'il n'avait été placé auprès de lui que comme un fâcheux surveillant, inspiraient peu de sympathie pour son lieutenant, il licencia ses troupes et se retira dans ses terres, justement blessé du traitement qu'il avait reçu. Son ressentiment cependant dura peu. Le roi l'ayant appelé à Paris pour le consulter sur l'expédition qui se préparait contre le duc de Savoie, il s'empressa d'obéir. Nommé lieutenant-général de l'armée du Piémont, il fut de retour à Grenoble le 16 avril 1597, mais sans argent pour lever des troupes. Selon Pinard, son crédit y supplia. L'assertion n'est pas exacte, car nous voyons le Synode national de Montpellier charger le pasteur Caille de Grenoble de réclamer une somme de 17 000 écus que la province du Bas-Languedoc envoyait à Genève pour former un fonds destiné à l'entretien des proposants, et que Lesdiguières avait saisie, sous prétexte qu'elle avait été levée sans la permission du roi, évidemment dans le but de l'employer à ses armements. Il refusa d'abord de la rendre, en prétendant que le roi lui en avait fait don; cependant, sur les réclamations nouvelles du Synode de Gergneau, il finit par la restituer.

A la tête de 6,000 hommes de pied et de 600 chevaux, que renforçèrent plus tard deux régiments languedociens commandés par Bimard et Fontcouverte, il entra en Savoie par Saint-Jean-de-Maurienne, se saisit d'Aiguebelle, prit, par capitulation, le château de La Rochette, où il mit Blanc pour gouverneur, emporta d'assaut le fort de Chamuset, se rendit maître de la Tour-de-Carbonnière et du fort de

Lueille, où *Le Perce* fut laissé comme gouverneur, et battit le duc de Savoie aux Mollettes, le 14 août. Averti que les Savoisiens préparaient une invasion dans le Briançonnais, il se bâta d'en donner avis au gouverneur d'Exilles, qui, activement secondé par le ministre Perron, déjoua toutes leurs tentatives.

Cette campagne lui valut enfin le brevet de lieutenant-général du Dauphiné qui lui était promis dès longtemps. Le pape qui, depuis les lâches soumissions du roi, exerçait une grande influence en France, se montra fort mécontent; le cardinal d'Ossat ne parvint à l'apaiser qu'en lui assurant que Lesdiguières avait promis de se convertir.

Profitant de l'hiver qui interceptait les communications, le duc de Savoie reprit Aiguebelle et la Tour-de-Carbonnière; mais Lesdiguières répara cette perte en emportant le fort de Barraux, le 15 mars 1598. Cette entreprise fut conduite avec une audace sans égale par Morges, *La Buisse*, *Saint-Jeurs*, neveu de Lesdiguières, qui s'était déjà distingué, le 8 sept. précédent, en taillant en pièces un corps d'ennemis qu'il avait attiré dans une embuscade, *Saint-Bonnet*, le capitaine *Hercules*, *Montferrier*, *Rosans*, frère d'*Yze* et non moins bon capitaine, *Tamin*, *Brunet* et quelques autres qui tous avaient déjà donné des preuves d'intégrité et pouvaient revendiquer une part glorieuse dans les succès de leur général. La paix fut signée le 2 mai.

Ce fut cette même année que fut rendu le célèbre édit de Nantes. Conformément à l'art. III, Lesdiguières, qui avait été nommé commissaire pour le Dauphiné (*MSS. de Genève*, Cart. 2. 3. n° 13) rétablit le culte catholique dans les lieux où il avait été aboli; puis il partit, le 27 nov. 1599 pour la Cour, où ses ennemis ne cessaient de lui nuire dans l'esprit du monarque.

La mauvaise foi de Charles-Emmanuel

nuel ayant rallumé la guerre en 1600, il rentra en Savoie, occupa Chambéry le 20 août, et y laisse *La Buisse* pour gouverneur, força les châteaux de Conflans, de Miolans et la Tour-de-Carbonnière à se rendre. La Mauvienne entière fut soumise en quelques jours. Revenant ensuite dans la Tarentaise, il emporta le fort de Briançonnet, et mit le siège devant le château de Montmélian, réputé une des plus fortes citadelles de l'Europe. Le 16 oct., la place capitula. La paix fut conclue le 17 janv. 1601.

Jusqu'à cette époque, Lesdiguières, constamment en campagne, n'avait pris que peu de part aux affaires de son parti. Une seule fois, il avait été appelé à se prononcer sur les tentatives de ses coreligionnaires, et il s'était déclaré contre eux. C'était au moment où les Espagnols venaient de surprendre Amiens. La majorité des députés assemblés à Châtellerault voulait qu'on profitât des circonstances pour forcer la Cour d'accorder un parti protestant les garanties qu'elle lui avait refusées jusque-là. Ils faisaient remarquer la différence du langage qu'on leur avait tenu avant et après la prise de cette ville : avant, menaces hautaines ; après, paroles caressantes et belles promesses. Ils en concluaient que, le danger passé, ils n'obtiendraient rien. Quelques-uns, au contraire, demandaient qu'on s'occupât avant tout de chasser l'ennemi, afin de prouver aux Catholiques les plus fanatiques que les Huguenots étaient capables de sacrifier au bien de l'Etat leurs intérêts les plus chers. Ce dernier avis avait un cachet de désintéressement et de magnanimité propre à séduire ; mais il avait le tort de compter sur la justice des partis. Lesdiguières s'y rangea cependant, et les zélés Huguenots ne manquèrent pas de lui en faire un crime. Tout ce que nous lui reprocherons, c'est d'avoir repoussé avec trop de vivacité les propositions de l'assemblée et d'avoir, s'il faut en croire Videl, menacé

ses coreligionnaires de marcher contre eux « s'ils persistaient en leurs mauvais desseins. » Le fait fut-il vrai, nous ne verrions dans cette réponse qu'une boutade soldatesque, qui ne justifierait pas l'accusation portée par Benoit contre Lesdiguières de n'être resté uni aux Protestants que dans son intérêt personnel. Lesdiguières n'ignorait pas combien la profession de la religion réformée lui était préjudiciable; au contraire, il savait que c'était l'arme principale de ses ennemis, et *Calignon*, son auteur à la Cour, avait assez à faire de dissiper les méfiances du roi, méfiances si grandes que quand *Blacons*, refusa, en 1604, de rendre Orange au prince Philippe, parce qu'il était catholique, Henri IV ne manqua pas de soupçonner un accord secret entre lui et Lesdiguières. Ce fut pour s'en éclaircir qu'il chargea Lesdiguières lui-même de faire rentrer dans le devoir son ancien lieutenant.

L'empreusement qu'il mit à obéir dissipâ pour un instant seulement les craintes du roi; car elles se réveillèrent lorsqu'il apprit que Lesdiguières avait signé l'Union à l'Assemblée politique de Châtellerault, en 1603. Cependant Henri IV sentait qu'il ne pourrait se passer des services du plus heureux de ses généraux pour l'exécution du vaste projet qu'il méditait d'un remaniement territorial de l'Europe. Aussi, lorsque le moment d'y donner suite approcha, manda-t-il à Paris Lesdiguières pour le consulter sur son grand dessein, et lui accorda-t-il le bâton de maréchal de France, ainsi que le titre de conseiller d'honneur au parlement de Paris. Muni de ses dernières instructions, Lesdiguières retourna dans le Dauphiné, et eut, le 21 avril 1610, avec le duc de Savoie une entrevue où furent jetées les bases d'un traité que l'assassinat du roi rendit inutile.

La régente, au milieu des embarras inséparables d'une minorité, ne négligea rien pour s'attacher un homme

qu'elle redoutait d'autant plus qu'il était plus puissant. Si Lesdiguières a commis des fautes, on ne l'accusera pas, au moins, d'avoir jamais cherché, comme *Bouillon*, par exemple, à accroître son autorité et son influence par les voies tortueuses de l'intrigue. Profondément dévoué à l'autorité royale, il n'hésita pas à promettre son concours à la veuve de Henri IV ; et, dans plus d'une occasion, il lui donna des preuves de la sincérité de ses sentiments. On a dit qu'il se laissa gagner à la cause de la régente par le brevet de duc et pair. Mais si cela était vrai, concevrait-on qu'il n'eût pas exigé de la Cour qu'elle brisât la résistance du parlement qui, jusqu'en 1620, refusa la vérification de ce brevet ? Quelles preuves d'ailleurs apporte-t-on à l'appui de cette accusation ? La plus forte, ce sont les conseils de modération qu'il donna, par ses délégués *Belluon* et *Du Cros*, aux Assemblées de Saumur et de Sommières. Mais n'est-il pas possible qu'il ait été dirigé par un motif très-louable ? Un vieux capitaine comme lui ne pouvait se faire illusion sur la force réelle du parti protestant, et il lui était facile de prévoir que les Huguenots courraient à leur ruine. A-t-on jamais soupçonné de trahison *Du Plessis-Mornay* qui s'opposa également, de tout son pouvoir, à une nouvelle levée de boucliers ? Aussi l'Assemblée de Saumur ne vit-elle pas en lui un traître. Elle le fit, au contraire, « remercier grandement, tant de la grande affection et très-notables services qu'il avoit rendus de tout temps aux églises que de sa grande franchise par laquelle il promettoit adhérer à toutes ses résolutions. »

En 1612, au retour d'un voyage qu'il fit à la Cour, d'où il repartit assez mécontent, lit-on dans les Mémoires de La Force, il s'employa à arranger le différend d'Aigues-Mortes (*Voy. I. 117*). La même année, il fut nommé administrateur du Dauphiné. Tout en veillant à conserver la paix dans cette

province, il s'occupa de maintenir le duc de Savoie dans l'alliance de la France et de rétablir l'harmonie entre la régente et Condé.

Malgré ses efforts, la guerre ayant fini par éclater entre la reine-mère et le premier prince du sang, il vit avec beaucoup de déplaisir ses coreligionnaires disposés à prendre parti dans une querelle qui devait leur être parfaitement étrangère. Il engagea la régente à accorder leur demande aux Protestants qui, comptant sur son appui, avaient choisi Grenoble pour siège d'une assemblée politique, en lui promettant de « les empêcher, autant qu'il seroit en son pouvoir, de prendre des résolutions contraires au bien du service de Leurs Majestés. » L'arrivée de La Haye, agent de Condé, et le départ du député Vénérelle l'ayant convaincu que, sourde à ses avis, l'assemblée poursuivait son imprudente négociation, il se rendit dans son sein et lui adressa un discours plein de raison, qui a été publié dans le T. IV du Mercure français, pour lui représenter encore une fois le danger de son entreprise. Loin de l'écouter, l'assemblée quitta Grenoble, sous le prétexte d'une maladie contagieuse, et se transporta à Nismes. La première inspiration de Lesdiguières avait été de s'opposer à son départ, même par la force ; mais bientôt, réfléchissant que ce serait fournir une cause légitime au soulèvement, il la laissa libre, en retenant seulement les députés du Dauphiné : *Morges*, de Villard, gouverneur de Gap, *La Colombière*, ministre de Die, le pasteur *Bouteromé* et l'avocat *Livache*. L'assemblée ne tarda pas à se repentir d'avoir mécontenté le plus puissant des Huguenots. Elle fit d'abord excuser auprès de lui son départ précipité, puis elle lui envoya *Cagny*, député de la Normandie, et le pasteur *Du Pan*, député de la Bourgogne, pour tâcher d'obtenir son adhésion ; mais il répondit « que la profession de religion qu'il faisoit commune avec eux ne

l'obligeoit point de courir au précipice, où ils se portoient inconsidérément. »

L'année suivante, Lesdiguières franchit de nouveau les monts pour porter secours au duo de Savoie, attaqué par les Espagnols. Le traité d'Asti faisait à la France un devoir d'intervenir ; mais la Cour, où dominait la faction espagnole, était décidée à abandonner honteusement son allié. Le maréchal ne tint aucun compte de ses défenses. Il entra en Piémont, joignit ses troupes à celles du duc, et remporta, de concert avec lui, plusieurs avantages dans le Montferrat. La nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre le rappela en Dauphiné ; cependant il retourna bientôt dans le Piémont, cette fois avec l'agrément du roi. Sa présence accéléra les négociations, et la paix fut bientôt conclue.

La partie la plus fougueuse du parti protestant, épant toutes les occasions de troubles, se disposait à reprendre les armes pour appuyer la révolte de Bouillon. Lesdiguières employa son influence à détourner ce nouveau malheur, et son intervention, soutenue par Du Plessis-Mornay et par Rohan lui-même, réussit à maintenir la tranquillité. Il fut moins heureux dans le Béarn, où il envoya Du Cros pour engager les Réformés à se soumettre sans résistance à la volonté du roi. Le Synode national d'Alais s'étant assemblé dans ces conjectures, il lui écrivit pour l'assurer « de la continuation de son désir pour l'avancement du règne de J.-Ch. ; » et, vers le même temps, il travailla à obtenir de l'Assemblée de Loudun qu'elle se séparât, en se contentant de la promesse du roi de faire droit à ses demandes (1).

(1) Une copie de la lettre qui fut remise à l'assemblée par Gillier se trouve dans le vol. de la Collect. Dupuy cat. 333-333. Lesdiguières et Châtillon promettent que Lectoure, place de sûreté, sera, de bonne foy, mise entre les mains d'un huguenot ; que les deux conseillers seront reçus au parlement de Paris ; que le brevet « pour la continuation des places de sûreté pour quatre ans » sera expédié ; que les cahiers seront favorablement répondu, et que

Cette conduite pleine de modération augmenta les soupçons des exaltés, qui, depuis longtemps, tenaient Lesdiguières pour un apostat. Ce fut bien pis, lorsque l'Assemblée de La Rochelle lui ayant offert le commandement d'une armée de 20,000 hommes, avec 100,000 écus d'appointements, il repoussa ses propositions et se déclara hautement contre elle. Nous ne croyons pas que ce fut l'offre de l'épée de connétable qui l'y décida ; nous avons la conviction que ses principes politiques seuls déterminèrent son refus ; mais, d'un autre côté, nous devons avouer que, dès cette époque, il paraît s'être opéré dans son esprit un changement que nous attribuons moins aux séductions de la Cour qu'à l'influence de Marie Vignou. Il avait épousé, en 1617, cette femme, avec laquelle il avait vécu pendant de longues années dans un double adultère, et dont il avait deux filles qu'il chérissait. Circonvenue par les Jésuites, gagnée par les faveurs de la Cour, Marie Vignou s'employait avec ardeur à convertir Lesdiguières, et l'amoureux vieillard, qui avait encore voulu se soumettre à la censure des ministres, parce que son mariage avait été célébré selon le rite catholique, prêtait une oreille de plus en plus favorable aux incessantes obsessions de cette Circé. Il finit par succomber. On a voulu faire honneur de sa conversion à Deaujant ; c'est ridicule jusqu'à la bêtise.

Les députés du Béarn « seron» ois dans le temps de sept mois sur ce qu'ils voudront remontrer à S. M., » si ois « moyennant que l'assemblée procéde dans le présent mois de mars à la nomination de six députés pour se séparer incontinent après le choix de deux que S. M. en aura fait. » Ils engagent donc l'assemblée, qu'ils « croient avoir de quoy estre contente quant à présent, » à se séparer selon la volonté du roi « pour metre Dieu et les hommes, de leur costé avantageusement des choses à eux promises et offertes ou à partie d'icelles, ce qui n'est à croire, ajoutent-ils, ni à apprendre, vu les promesses réservées par monseigneur le prince et duc de Luynes. » Cette lettre importante, datée du 17 mars 1620, a été imp. dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay.

Tout ce que cet émissaire put obtenir de lui, c'est la promesse de rentrer un jour dans l'Église romaine. Videl affirme que son héros changea secrètement de religion dès l'année 1621. Mais pourquoi ce secret ? Était-ce, comme on l'a dit, pour conserver son influence sur le parti protestant ? Alors, pourquoi agir directement contre ce but en s'armant contre ses coreligionnaires ? Selon d'autres historiens, il se laissa séduire par l'espoir d'être nommé connétable. Que l'ambition d'obtenir cette haute dignité ait achevé de vaincre ses scrupules, nous l'accordons ; mais nous doutons qu'on la lui ait promise formellement en 1621. Luynes convoitait cette charge pour lui-même, et il savait fort bien que Lesdiguières était un homme avec qui il fallait compter.

Notre opinion est qu'en 1621 la conduite de Lesdiguières fut dictée, non par un désir immoderé d'honneurs, mais par son dévouement à l'autorité royale, dévouement qui distinguait à un degré si éminent *Du Plessis-Mornay*, *Sully* et la plupart des vieux chefs huguenots, qui avaient servi la cause de Henri IV.

A l'entrée de la campagne, par provisions du 30 mars 1621, Lesdiguières fut nommé maréchal-général. Il en remplit les fonctions aux sièges de Saint-Jean-d'Angely et de Clairac ; mais à celui de Montauban, Luynes ne voulut pas lui laisser la gloire qu'il se flattait d'acquérir en réduisant ce boulevard du protestantisme dans le Midi.

S'il faut en croire Le Vassor, la malveillance du favori inquiéta le vieux maréchal qui, pour rendre sa présence nécessaire dans le Dauphiné, aurait poussé *Montbrun* et *Blacons* à prendre les armes. Au rapport de Videl, ces deux capitaines auraient agi de leur propre mouvement, pensant être utiles à leur ancien chef, qu'ils considéraient comme retenu dans une honnête captivité, et la première nouvelle de ce soulèvement aurait été ap-

portée à Lesdiguières par *Beaufin*. Quoi qu'il en soit, le but fut atteint et Lesdiguières reçut, au mois de nov., l'ordre d'aller pacifier la province. À son arrivée, *Montbrun* s'empressa de faire sa soumission ; *Blacons*, au contraire, refusa de se dessaisir des villes du Pouzin et de Bays, alléguant qu'elles ne faisaient point partie du gouvernement du Dauphiné, et déclarant qu'il ne les rendrait que sur l'ordre de l'assemblée du cercle. Il fallut recourir à la force ; mais Lesdiguières n'était pas encore parvenu à soumettre Le Pouzin, lorsqu'un ordre de Rohan, apporté par *Les Isles-Maison* et l'avocat *Du Cros*, enjoignit à Blacons de lui remettre les deux places. Le Pouzin reçut pour gouverneur *Alons* et *La Roche de Grane*, capitaines au régiment de Sault. Bays fut laissé pendant quelques mois encore à Blacons. Ce différend réglé, Lesdiguières se rendit à Laval, près du Pont-Saint-Esprit, et eut avec Rohan une entrevue où furent jetées les bases d'un accommodement sans résultat. La guerre continua donc avec ardeur. Luynes étant mort, Louis XIII offrit à Lesdiguières l'épée de connétable, sous la seule condition qu'il abjureraît la religion réformée. Les provisions, expédiées le 6 juillet 1622, furent enregistrées avec plus de promptitude que le brevet du duc et pair, et vingt jours après, le nouveau connétable reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit, dans lequel on n'admettait que des catholiques.

Après avoir réprimé une sédition de la garnison de Bays et y avoir établi pour gouverneur le capitaine *Fallos* qui lui était dévoué, Lesdiguières alla rejoindre le roi qui se disposait à assiéger Montpellier. Il eut avec Rohan une nouvelle entrevue à Saint-Privat ; mais le peuple de Montpellier refusa de ratifier le traité qu'ils avaient conclu. Le siège commença donc. Lesdiguières ne voulut pas y assister ; il retourna dans le Dauphiné et ne reparut dans le camp royal que pour

renouer les négociations. La paix fut conclue au grand déplaisir de Condé et du parti clérical, dont les vœux tendaient à l'anéantissement des Protestants. Ils manifestèrent si haut leur mécontentement, que Lesdiguières, se posant leur adversaire, fit sentir au roi que Condé et les Jésuites avaient plus à cœur les intérêts de l'Espagne que les siens propres, et que, profitant de l'ascendant que lui donnaient sa grande réputation et ses services, il renversa à la Cour cette faction haineuse et implacable.

En 1623, Lesdiguières, qui avait été nommé gouverneur de Picardie par provisions du 16 mai, fit un voyage dans cette province pour inspecter les places fortes. De retour à Paris au commencement de l'hiver de 1624, il assista à plusieurs conseils où furent prises, conformément à ses vues, des décisions importantes touchant l'expulsion des Espagnols de la Valteline et l'occupation de Gênes. Chargé de cette dernière expédition, il joignit avec 10,000 hommes le duc de Savoie, le 2 février 1625. Pendant que ce prince attaquait les Génois d'un côté, il assiégea Gavy, qui capitula, et battit le duc de Ferria, qui se retira après la levée du siège de Verrue. Malheureusement les dissensions qui s'élevèrent entre les deux généraux réduisirent à peu de chose les avantages de cette campagne. Obligé de se replier à son tour devant une armée ennemie du double plus forte que la sienne, Lesdiguières opéra une retraite qui lui fut plus d'honneur qu'une victoire. Rentré en Dauphiné, il s'occupa de reprendre Le Pouzin, dont Brison s'était emparé, et de châtier Montauban de l'appui qu'il lui prêtait. Pendant qu'il était à Valence à surveiller les opérations et à suivre les négociations entamées avec ces deux chefs, il fut attaqué d'une fièvre à laquelle il succomba le 28 sept. 1626, à l'âge de 83 ans environ.

Lesdiguières fut incontestablement un des plus grands capitaines de son

siècle. « Brave, lit-on dans la Chronologie militaire, mais plus échiré et plus prudent encore, il sut toujours choisir le lieu et le moment de combattre, où, sans exposer ses soldats, il étoit sûr de vaincre. Jamais il ne fut ni blessé ni battu ; soixante ans de succès et de victoires non interrompues forment l'éloge d'un grand, d'un heureux capitaine ; éloge rare, éloge unique, et qu'aucun héros ancien ne partage avec lui. »

A des talents militaires du premier ordre, il joignait beaucoup de qualités, mais malheureusement aussi de grands vices. Le rapt de Marie Vignon imprime sur sa vie une tache ineffaçable, et, sans aller jusqu'à l'accuser d'une méprisable hypocrisie à l'égard des Protestants, on doit reconnaître que sa foi fut assez tiède dans ses dernières années, et que la conviction n'entra absolument pour rien dans sa conversion. Les écrivains protestants l'ont, en général, jugé bien sévèrement ; Le Vassor, entre autres, se laisse emporter par la passion jusqu'à le traiter de scélérat. À notre avis, la note secrète dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, le peint en peu de mots sous des traits fort ressemblants : « Lesdiguières, vaillant et heureux, grand capitaine, père des soldats, puissant en sa personne ; mais libertin, ami de son plaisir plus que de la Cause, et d'ailleurs vieux. »

De son mariage avec Claudine de Béranger, morte en 1608, naquirent cinq enfants : PHILIPPE, mort jeune ; HENRI-EMMANUEL, né le 11 avril 1580, qui eut pour parrains *Henri de Navarre* et *Charles-Emmanuel de Savoie* et qui mourut à l'âge de 7 ans ; — MADELAINE, qui épousa, en 1595, Charles de Créquy ; — BONNE et CLAUDETTE, décédées jeunes. Marie Vignon lui donna deux filles : FRANÇOISE, qui, à l'âge de huit ans, fut fiancée à *Charles-René Du Puy-Montbrun*, et CATHERINE.

Quoique Créquy professât la religion romaine, les enfants qu'il eut de

Madelaine de Bonne furent élevés dans la religion réformée. L'aîné, FRANÇOIS, comte de Sault, jura l'Union à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1621, le roi le mit pour gouverneur à Saumur, après la brutale expulsion de *Du Plessis-Mornay*, dans l'intention d'apaiser Lesdiguières, qui se montrait irrité de la manière dont on avait traité le fidèle serviteur de Henri IV. Il professait encore le protestantisme et était fiancé à sa tante Catherine, qui mourut cette même année. Le second CHARLES, seigneur de Canaples, n'appartient à l'Église protestante que par son baptême, de même que ses deux sœurs FRANÇOISE, femme de *Maximilien II de Béthune*, marquis de Rosny, et MADELAINE, épouse de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy.

Quant à Françoise de Bonne, son mariage avec Montbrun fut rompu par les soins de Créquy, qui l'épousa, après le décès de sa première femme, en 1623, pour que la fortune du connétable ne sortît pas de sa famille.

Nous ne devons pas oublier de dire que l'on conserve parmi les mss. de la Bibl. nationale (*Anc. Fonds*, N° 7113) un *Traité de la guerre* écrit par Lesdiguières, à la demande de Henri IV, vraisemblablement vers l'époque où le roi le créa maréchal de France, ainsi que quelques *Lettres* disséminées dans plusieurs volumes du même fonds. Quelques autres lettres relatives aux affaires du temps, sous le règne de Louis XIII, ont été imprimées en divers recueils.

BONNEAU (JEAN), natif de Beauvais. Homme de bien et de savoir, Bonneau avait été gagné à la Réforme plutôt par l'étude assidue de la Bible que par la lecture des écrits des réformateurs. Il différait donc, sur quelques points, d'opinion avec les fervents disciples de Calvin; il réprouvait surtout, comme absolument contraire à l'Évangile, le fameux principe soutenu par *Béze* dans son traité *De Hæreticis*, etc. Le consistoire s'émoult, il cita Bonneau à comparaître, et il lui

prouva que la doctrine de la punition des hérétiques par le magistrat civil est conforme aux Livres saints. Bonneau céda sans résistance, et, pour le récompenser de sa soumission, on l'envoya, peu de temps après, en 1559, exercer les fonctions du ministère en Bretagne.

Combien Bonneau aurait regretté amèrement le sacrifice de son opinion, s'il avait pu prévoir que l'application de l'odieux principe serait faite dans toute sa rigueur à sa propre famille!

En 1611, *Pierre Bonneau*, de Baigneaux, en fut la victime. Sonzèle pour sa religion l'exposa à la brutalité des dragons convertisseurs, qui se donnèrent, à plusieurs reprises, le cruel plaisir de le soumettre à l'action d'un feu ardent. C'était une des tortures que les bourreaux aimaient à employer, et qu'ils employèrent fréquemment. Parmi ceux qui subirent ce supplice, Benoît cite *Odée de Melle*, *Delagau*, de La Litière près de Saint-Sauvant; *Ypeau*, fermier du sieur de *La Bessière*. Ce dernier, dont deux enfants étaient parvenus à se sauver, fut jeté en prison et traité avec une rigueur extrême, dans l'espoir que l'amour filial les ramènerait entre les mains des convertisseurs. Quelquefois cependant les missionnaires bottés se montraient moins farouches; ils se contentèrent de dépouiller *Jean Barré* et *Jean Autaneau* de tout ce qu'ils possédaient.

De pareils moyens n'étaient propres qu'à faire des hypocrites. Ce fut le cas pour *Jean Bonneau*, fils de *Jean Bonneau*, et pasteur d'Aubusson. À la révocation de l'édit de Nantes, ce ministre, alors âgé de 51 ans, ne put se résoudre à suivre ses collègues sur la terre d'exil. Il feignit de se convertir, et vint s'établir à Paris, où, sous prétexte d'exercer la médecine, il se faisait un devoir de visiter les Protestants malades, moins pour soulager leurs douleurs physiques que pour leur porter des consolations.

Il échappa longtemps aux argus de la police, qui pourtant traquaient les Réformés comme des malfaiteurs ; mais il finit par être découvert. On trouva dans sa chambre « quantité de livres hérétiques », et on le jeta dans les cachots de la Bastille, le 22 mai 1700. Il n'en sortit plus, parce que, personne ne le réclamant, c'eût été l'exposer, dans l'état où le réduisaient des infirmités continues, à mourir sans secours, que de lui rendre la liberté. « Comme le despotisme est humain ! » s'écrie, après avoir rapporté ce fait, l'auteur des Mémoires de la Bastille.

BONNEFOI (ENNEMOND), né à Chabeuil, dans le Valentinois, le 20 oct. 1556, mort à Genève, le 8 fév. 1574.

Jurisconsulte consummément versé dans l'hébreu, le grec et le latin, qu'il avait appris sans maître, et possédant même quelques connaissances en médecine, Bonnefoi fut appelé, à peine âgé de 26 ans, à remplir une chaire dans l'université de Valence, et il acquit en peu de temps une réputation telle que le célèbre Cujas, son collègue, disait que, s'il avait su choisir un successeur, il ne connaissait que Bonnefoi qui pût le remplacer. Sa piété et l'intégrité de ses mœurs rehaussaient encore son savoir. Toutes ces qualités ne lui eussent pas sauvé la vie au massacre de la Saint-Barthélemy, si Cujas ne l'avait fait évader avec Joseph Scaliger. Bonnefoi se retira à Genève, où on lui donna, en 1573, une chaire de droit avec des lettres de bourgeoisie.

On a de lui un traité plein d'une érudition solide et profonde sur le droit civil et canonique de l'Eglise d'Orient, sous le titre de *Juris orientalis imperatorii et pontificii lib. III, digesti ac notis illustrati et nunc pri-mum in lucem editi, gracié, cum latinitate interpret.*, Henric. Stephan., 1573, in-8°. — Le premier livre de cet ouvrage fort rare renferme une collection des lois des empereurs depuis Héraclius jusqu'à Michel Paléologue ; le second

contient les sanctions des archevêques de Constantinople ; le troisième se compose d'un recueil d'épîtres et de sentences de quelques patriarches ou Pères de l'Eglise.

Selon Allard, Bonnefoi a laissé aussi un *Recueil d'œuvres latines*, et Sénebier nous apprend que l'on trouve une de ses lettres dans les *Paradoxes* de Laurent Joubert.

Dans le même temps qu'Ennemond Bonnefoi, vivait dans le Velay un autre Bonnefoi, avec lequel on ne doit pas le confondre. Vicaire de Saint-Voy, ce dernier embrassa également la Réforme, et se réfugia à Genève. Plus tard le consistoire jugea à propos de le renvoyer dans sa cure, où il obtint de si grands succès, que « tous ceux de cette paroisse, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, en nombre de huit cents familles, tous laboureurs, s'estoient rangez à la religion. » Les persécutions dispersèrent cette communauté en 1573.

BONNEFOI (NICOLAS DE), baron de BRETAUVILLE, colonel d'un régiment d'infanterie. En 1570, Breteauville combattit dans l'Angoumois et la Saintonge. En 1574, il contribua à la prise de Pons, de Royan et de plusieurs autres villes. Gouverneur de Bouteville, à sept lieues d'Angoulême, en 1575, il eut le bonheur de s'emparer de Besme, à son retour d'Espagne, où il avait été envoyé par le duc de Guise. Ami de Coligny, Breteauville était décidé à venger la mort de l'amiral sur son assassin ; cependant Besme lui ayant offert la liberté du brave Montrouz en échange de la sienne, il accepta un arrangement que la haine de Henri III ne voulut point ratifier. Selon Béze, d'Aubigné et La Popelinière, Besme parvint alors à corrompre un soldat de la garnison, qui lui fournit un cheval et un pistolet. Ilnruit de son évasion, Bretauville le poursuivit seul, n'ayant que son épée, et il ne tarda pas à l'atteindre. « Tu sais que je suis un mauvais garçon, » lui cria le fugitif en déchar-

geant sur lui son pistolet, et à l'instant il tomba percé de part en part par Bretauville, « tellement qu'il demeura sur la place, où il fut achevé par les soldats sortis de Bouteville. » Son corps, rendu aux Catholiques, obtint les honneurs de la sépulture. De Thou, Varillas et Mézerai rapportent cet événement avec des circonstances différentes. Ils prétendent que la garnison de Bouteville offrit aux Rochelais de leur vendre le prisonnier, pour qu'ils en fissent justice; mais que *La Noue* s'étant opposé à la conclusion du marché, Bretauville, qui ne voulait pas que l'assassin de son ami pût recouvrer la liberté au prix d'une rançon, comme un loyal guerrier, imagina de le laisser échapper pour avoir un prétexte de le tuer. Le caractère du gouverneur de Bouteville nous est trop peu connu pour que nous osions prononcer entre ces historiens.

En 1580, Bretauville contribua à la prise du Brouge. En 1593, il assista à l'Assemblée politique de Mantes. En 1596, il se présenta à celle de Loudun et jura l'Union comme gouverneur de Pons. Pour mettre la ville dont la garde lui était confiée à l'abri de toute surprise, il y fit élever un fort que le roi donna l'ordre de démolir. Comme les fortifications avaient été faites à ses frais, il réclama de l'Assemblée de Châtellerault le remboursement de ses avances, ainsi que la paie de sa garnison. Justice ne lui fut pas rendue de son vivant, car ses fils, dont l'un est cité, sous le nom du capitaine *Nueil*, dans les actes de l'Assemblée de Saumur, poursuivaient encore ses réclamations plusieurs années après sa mort, arrivée en 1607, comme nous l'apprend une lettre de Henri IV à Sully où on lit : « Mon amy, Bretauville est enfin mort. » — Nicolas de Bonnefoi avait épousé *Louise de Polignac*. Il y a apparence qu'un *Jean de Bonnefoi*, sieur de Bretauville, et un *Nicolas de Bonnefoi*, dont les noms figurent dans le registre des baptêmes de l'église de Pons, vers

1630, étaient ses fils; mais rien ne nous indique si un lien de parenté quelconque le rattachait à *Colin de Bonnefoi*, seigneur de Montauriol, arrêté comme suspect à Toulouse en 1568.

BONNEL (CHARLES), consul d'Issoire en 1540. A cette époque la renommée avait apporté jusque dans les montagnes de l'Auvergne le bruit de la révolution religieuse opérée en Allemagne par Luther. L'opinion était diversement agitée: si l'on ne répétait qu'avec horreur le nom de l'hérésiarque, d'autres, et de ce nombre était Bonnel, ainsi que son collègue *Jean Vial*, désiraient ardemment s'instruire plus à fond des doctrines nouvelles avant de les condamner. Un entretien qu'eurent les deux consuls avec un moine jacobin que le même désir avait conduit à Wittenberg, suffit pour les gagner à la Réforme. Ils choisirent le jacobin pour prêcher le carême. Le premier sermon du réformateur, quelque soin qu'il apportât d'ailleurs à voiler ses opinions, excita un violent tumulte et le lieu saint se changea en champ de bataille. Cependant un assez grand nombre de personnes se rangèrent de son parti. Non-seulement le protestantisme trouva beaucoup de sectateurs dans le couvent d'Issoire, mais il se glissa même jusque dans la maison de l'évêque, dont un des parents, le sieur d'Auzat, se déclara réformé sur son lit de mort. Malgré le zèle de *Lecourt*, de *Jacques Bonnel*, de *Raymond Chabriez*, de *George Pegot* et de quelques autres de ses confrères, le moine jacobin dut sortir de la ville et se retirer à Genève, d'où il écrivit aux deux consuls une exhortation pressante à persévirer dans la foi et à répandre la bonne nouvelle. Ils s'y employèrent avec ardeur, et de jour en jour la doctrine protestante compta plus de sectateurs, en dépit des arrestations et des supplices.

M. Imberdis, auteur d'une bonne Histoire des guerres religieuses en Au-

vergne, nous apprend que Charles Bonnel laissa deux fils, nommés l'un ÉTIENNE, l'autre GOUNON. Étienne ne montra pas moins de zèle que son père pour la cause protestante. La guerre s'étant rallumée après la Saint-Barthélemy, il organisa avec Méplain, Florat, Sébastien Arnaud et Jacques Prieur, habitants riches et considérés d'Issoire, une conspiration dans le but de livrer la ville au fameux capitaine Merle. L'entreprise réussit, et Issoire tombe au pouvoir des Protestants, le 15 oct. 1575. Peu de temps après, Bonnel fut atteint d'un coup de feu près de Brioude et mourut des suites de sa blessure. Petit de taille, mal fait, d'une maigreur extrême, d'une apparence maladive, le teint plombé, les yeux petits, creux et voilés, le front étroit, le nez crochu, ce n'est point assurément à ses avantages extérieurs qu'il dut l'influence dont il jouit; ce n'est pas non plus à son éloquence, car sa parole lente et embarrassée se prêtait mal à l'expression de ses pensées. Son indomptable énergie le plaça seule au premier rang dans les circonstances les plus critiques.

Son frère Gounon, membre du consistoire d'Issoire et consul en 1577, périt sur le gibet lorsque les Catholiques s'emparèrent de la ville.

BONNET, nom fréquemment cité dans les annales du protestantisme. Faute de documents authentiques et suffisants, dresser une généalogie exacte de la famille, ou plutôt des familles qui l'ont porté, est impossible; nous établirons, pour mettre quelque clarté dans cet article, une classification purement géographique des Bonnet sur qui nous possédons des renseignements un peu étendus et plus ou moins satisfaisants.

I. BONNET DE L'AUNIS.

Cette branche nous offre un homme de guerre et plusieurs pasteurs.

Le capitaine Bonnet s'empara de Melle en 1573, et servit au siège de Lusignan en 1574. Il continua à com-

battre en Aunis en 1575, et contribua à la prise de Saint-Jean-d'Angély. En 1577, il était gouverneur de Melle, lorsque les Catholiques commandés par le duc de Mayenne se présentèrent sous les murs. La faiblesse de sa garnison ne lui laissant aucun espoir de se défendre avec succès, il se rendit à des conditions honorables. En 1583, sous les ordres de Condé, il prit part à la fatale expédition d'Angers, puis il se joignit à d'Aubigné et l'aida à emporter l'abbaye de Saint-Maur; mais l'année suivante, il fut défait par Dampierre. Les historiens ne nous apprennent rien de plus sur son compte.

En 1603, l'église de Saujon était desservie par *Paul Bonnet*, petit-fils probablement de *Bonnet*, ministre de Brizembourg en 1576, et fils du pasteur de Saintes. Paul Bonnet fut député par la Saintonge aux Synodes nationaux de Saint-Maixent et de Privas. Dans l'intervalle, en 1611, il fut envoyé par le colloque des Isles à l'assemblée provinciale de la Saintonge (*Fonds de Brienne*, N° 210), qui se tint à Saint-Jean-d'Angély, sous la présidence de Rohan, et il fut chargé par l'assemblée de la représenter avec Montaudier à l'assemblée provinciale du Poitou, où l'on devait s'entendre sur l'exécution du règlement général dressé par l'Assemblée politique de Saumur. En 1615, le pasteur de Saujon fut député de nouveau à l'Assemblée politique de Grenoble. Ces diverses missions prouvent qu'il jouissait d'une bonne réputation et d'une certaine influence. Quel peut donc être le crime qui le fit suspendre par le colloque de sa province? Il ne devait pas être bien grave, puisque le Synode national de Vitré, auquel il en appela, reconnut son innocence, en lui interdisant toutefois l'exercice de son ministère dans l'Aunis et la Saintonge, arrêt qui fut confirmé par celui d'Alais.

II. BONNET DE LA BOURGOGNE.

Bonnet, né à Mâcon, de l'une des

plus anciennes familles de cette ville, embrassa les principes de la Réforme à peu près à l'époque du supplice de *Jean Cornon*, cultivateur de la Bresse, brûlé vif dans cette ville au mois de juin 1533. Bonnet se voulut au ministère évangélique. Après avoir desservi pendant plus de vingt ans différentes églises, il fut appelé à remplir les fonctions pastorales à Mâcon, où, à la sollicitation de *René Gassin*, gentilhomme du Languedoc, il fonda, en 1539, une église qui prit de tels développements, qu'il fallut bientôt lui adjoindre deux collègues, *Pasquier et Jacques Solte*. C'était un homme d'une grande érudition et de vie irréprochable ; mais ses vertus ne purent le sauver de la plus horrible mort. Les Catholiques s'étant introduits par surprise dans la ville, pendant l'absence de *Ponsenat*, en 1563, le pillage et le meurtre y entrèrent à leur suite. Deux cent trente ans plus tard, Carrier ne fut à Nantes que l'atroce plaisir du seigneur du Saint-Point à Mâcon. Les victimes furent nombreuses ; Crespin cite, parmi ceux qui perdirent la vie, le contrôleur du domaine *Huguan*, *Farrézier*, riche marchand estimé même de ses concitoyens catholiques, et le pasteur Bonnet, dont nous le laisserons raconter le martyre, en abrégeant un peu son récit. « Ils le pourmenèrent avec mille moqueries, nazardes et coups de poing par les carrelours, criants que qui voudroit venir ouïr prescher ce dévot et saint personnage eust à se trouver au lieu et place de l'Ecorcherie, là où ayant été mené, il les pris seulement de lui permettre de prier Dieu avant que monrir ; sur quoi après qu'ils l'eurent coupé la moitié du nez et l'une des oreilles, lui disant : Prie maintenant tant que tu voudras, et puis nous t'enverrons à tous les diables, il se mit à genoux levant les yeux au ciel, et priant d'une telle constance que mesmes aucun des bourreaux s'en allèrent gémissants. Comme un capitaine passant par là eust crié aux soldats,

disant : Laissez ce misérable de par le diable, l'un d'eux le prenant par la main le mena aux bords de la Saône, et là, feignant le vouloir laver, le mit sur un petit bateau où il ne fut plus tout qu'on le renversa dans la rivière et où l'schava à coups de pierres, le tout à la vue d'aucuns de la Religion, prisonniers en un certsin logis qui n'enrent jamais le cœur d'offrir rançon pour lui, qui estoit toutefois le moyen de lui sauver la vie. » Son collègue *Pasquier* fut plus heureux. Tavannes l'arracha à ses meurtriers et se contenta de le retenir dans une dure prison, ainsi que l'élu *Tovillon*, l'avocat *Diger*, le receveur *Olivier Dagonneau*, *Chaynard*, *Vincent Prisque*, *Thibaut Corlier*, *Bernard Chevenet* et *Jean Jaubert*, même après la publication de l'édit de pacification, qui fut fort mal exécuté en Bourgogne : « On ne laissait pas, dit l'abbé Agut, de faire exécuter par la main du bourreau tous ceux qu'on savoit avoir eu part à la dernière prise de la ville [Mâcon]. » C'est ainsi que *Goberon*, maçon de Davayé, fut pendu.

Plusieurs pasteurs du Dauphiné du nom de Bonnet peuvent avoir appartenu à cette famille.

III. BONNET DE PROVENCE.

Cette famille, beaucoup plus connue que les précédentes, était originaire de Rome. Elle se réfugia en Provence pour cause de religion, au rapport de Manget.

Pierre Bonnet, né à Vantou, en 1525, fut quelque temps médecin du duc de Savoie Charles III. Fatigué de la Cour et de ses intrigues, il se retira à Lyon, où lui naquit, en 1586, un fils, nommé *André*, qui exerça la même profession que son père et avec non moins de succès (1). Pour échapper

(1) M. Geliffe, dont nous n'avions pu jusqu'à ce jour nous procurer l'ouvrage, nous apprend, dans ses *Notices généalogiques* (Gén., 1896, in 8°), que la femme de *Pierre Bonnet* se nommait *Françoise Berjon*, de Lyon, et qu'il en eut, entre André, *Jacques*, chirurgien; *Jean*, femme de *Léonard Gérard*, lyonnais

aux persécutions religieuses, André Bonnet se rendit à Genève avec les quatre filles qu'il avait eues de sa première femme, *Michelette Frelon*. Il y épousa en secondes noces, en 1612, la nièce du cardinal Pinelli Borzoni, qui lui donna deux fils, JEAN et THÉOPHILE.

Né en 1615, Jean Bonnet n'avait point encore atteint sa vingtième année, lorsqu'il fut reçu docteur en médecine. Il acquit en peu de temps une réputation d'habileté qui le força, selon l'expression de Manget, à mener une vie presque nomade. Plusieurs fois il fut appelé dans les pays étrangers pour y donner ses soins à des personnes de distinction. Ce fut ainsi qu'il fit, en 1668, un voyage en France, et passa plusieurs mois à Orléans et à Paris. Il mourut à Genève le 25 déc. 1688, à l'âge de 73 ans. De son mariage avec *Anne Du Port*, fille de *Jacob Du Port*, sieur de Boismasson, et de *Jeanne Du Chesne*, dame de La Violette, naquirent plusieurs enfants, dont les deux ainés, ANDRÉ et JEAN-ANTOINE, furent aussi des médecins célèbres. Le dernier, mort en 1712, laissa de son mariage avec *Madelaine Du Four Pélissart* un fils, nommé JACQUES-ANDRÉ, docteur en droit et en médecine, qui fut le dernier rejeton de cette branche.

Falconnet attribue à Jean Bonnet un *Traité de la circulation des esprits animaux* (Paris, 1682, in-12), où l'auteur, appliquant au corps humain les principes de Descartes, explique par des tourbillons le mouvement perpétuel des humeurs. C'est un ouvrage indigne d'un praticien aussi renommé, et nous consentirons sans peine à le restituer, avec les auteurs du *Journal des Savans*, à un religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui porta le même nom. Jean Bonnet n'a donc rien écrit, non plus que ses fils. Il avait commencé un traité *De catarrhis*,

réfugié; Marthe, femme de *J. Dupré* de Lyon, également réfugié, puis de *Jacq Charbonnier* de Châtillon-sur-Seine; Suzanne, femme de *Constance Zobi*.

qu'il abandonna lorsqu'il eut connaissance de celui que Schneider avait publié sur le même sujet.

Son frère Théophile, au contraire, est surtout connu par un grand nombre d'ouvrages très-remarquables. Né à Genève, le 8 mars 1620, il fit de bonnes études dans sa patrie et dans les plus célèbres universités. Après avoir pris le bonnet de docteur, en 1643, il se livra à la pratique de son art et acquit une grande réputation. Pendant quelque temps, il fut médecin du duc de Longueville, souverain du comté de Neuchâtel; mais une surdité l'ayant obligé de renoncer à la pratique, il se consacra tout entier à la composition de ses précieux recueils. Ses ouvrages, en effet, sont moins des livres originaux que des compilations, des extraits, des traductions. A peine trouve-t-on, dans la plupart, quelques observations et quelques réflexions qui lui soient propres. Tels quels, ils ont été et peuvent être encore fort utiles, en tant qu'ils tiennent lieu d'une nombreuse bibliothèque.

I. *Pharos medicorum, id est, Cautiones, animadversiones et observationes practicas ex operibus Gulielmi Baltonii eructae, ordini pratico traditae et libris X comprehensae*, Gen., 1668, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1684, in-fol. Cette édition s'étant promptement épuisée, Bonnet en donna une seconde, considérablement augmentée, sous ce titre: *Labyrinthis medici extricati, sive Methodus vitandorum errorum qui in praxi occurunt. Additus est Septalii tractatus de nervis*, Gen., 1687, in-4°. — Le but de l'auteur est de garantir les médecins des erreurs dans lesquelles il les avait vus tomber souvent. Après leur avoir recommandé la sincérité, le désintéressement, l'éloignement de toutes sectes, il s'occupe de l'usage des jus de viande, qu'il proscrit; de celui des narcotiques, qu'il redoute; de celui du lis, qu'il recommande. Il traite ensuite de la saignée, des fièvres et de différentes espèces de maladies. Au

jugement de la Biogr. univ., cet ouvrage, quoiqu'il ne soit pas sans intérêt, est bien loin d'être une source aussi précieuse que celui de Baillou, son modèle.

II. Th. Turqueti de Mayerne tractatus de arthritide, una cum ejusdem aliquot consiliis medicinalibus, Gen., 1671, 1674, in-12; Lond., 1676, in-8°.

III. J. Rohaulti tract. physicus, Gen., 1674 [1675, selon Chauvelépié], in-8°; Lond., 1692.

IV. Prodromus anatomiae practicae, sive De abditis morborum causis, ex cadaverum dissectione revelatis. Libri I pars I. De doloribus capitum ex illius aportione manifestis, Genève, 1675, in-8°. — Cet ouvrage, loué par Haller, a été fondé dans le suivant :

V. Sepulchretum, sive Anatomia practica ex cadaveribus morbo denatis, proponens historias et observationes omnium penè humani corporis affectuum, ipsorumque causas reconditas revelans, Gen., 1679, 2 vol. in-fol.; 2^e édit., Gen., 1700, 3 vol. in-fol. — Cet ouvrage, que Haller qualifie d'immortel, et dont Boërhaave prétendait qu'aucun médecin ne pouvait se passer, a mérité à Bonnet le titre de créateur de l'anatomie pathologique. C'est un recueil d'un nombre prodigieux d'observations, accompagnées de courts commentaires. Le 1^{er} livre traite des maladies de la tête ; le 2^{er}, des maladies de la poitrine ; le 3^{er}, des maladies du bas-ventre ; le 4^{er}, des fièvres, des maladies externes et de celles des extrémités. « On désirerait dans l'ouvrage de Bonnet, lit-on dans la Biogr. univ., moins d'inexactitude, un meilleur choix d'observations, moins de détails superflus, plus de saine critique. » Il est certain que Morgagni a fait mieux ; mais on ne doit pas oublier que Bonnet a été frayé la voie dans un champ inexploré avant lui.

VI. Cours de médecine et de chirurgie, Gen., 1679, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-4°, selon Carrère. — Recueil des écrits de plusieurs auteurs estimés.

VII. Mercurius compilatilis, sive

Index medico-practicus, Gen., 1682 [1683, selon Carrère], in-fol.; trad. en angl., Lond., 1684. — Recueil non seulement de remèdes, mais encore d'observations des plus habiles médecins sur chaque espèce de maladie. L'ouvrage est divisé en 20 livres. Les 18 premiers traitent des maladies en particulier, par ordre alphabétique ; le 19^{me} indique les remèdes, le 20^{me} expose les devoirs du médecin.

VIII. Zodiacus medico-gallicus, trad. du journal de Bleigny, mentionné par la Biogr. univ.

IX. Medicina septentrionalis collatio, Gen., 1684 et 86, 2 vol. in-fol. — Recueil des observations les plus curieuses faites en Allemagne, en Danemark et en Angleterre, classées d'après la méthode de Schenckius. Le 1^{er} livre traite des maladies de la tête ; le 2^{er}, des maladies de la poitrine ; le 3^{er}, de celles du bas-ventre ; le 4^{er}, des maladies des femmes ; le 5^{er}, des fièvres ; le 6^{er}, des maladies externes et de celles des extrémités ; le 7^{er} est de suppl. aux précédents ; le 8^{er} contient un abrégé de physiologie, de sémiologie, d'hygiène et de thérapeutique.

X. Epitome operum Sennerti, Gen., 1683, in-fol. — Cité par Haller.

XI. Polyalthes, sive Thesaurus medico-practicus ex quibuslibet rei medicæ scriptoribus congestus, Gen., 1691, 1694, 3 vol. in-fol. Haller en cite une édition de Gen., 1699, in-fol. — Recueil de tout ce que les médecins, tant anciens que modernes, ont publié de plus important sur les maladies et les moyens de les guérir, accompagné des réflexions et des propres observations de Bonnet. Il a pris pour texte la pratique de Johnston.

La Biogr. univ. attribue en outre, à Bonnet, une *Bibliot. de médecine et de chirurgie*, Gen., 1670, 4 vol., dont aucune autre de ses biographies ne fait mention.

Théophile Bonnet mourut le 29 mars 1689. Manget fit de lui cet éloge : *Vir erat in omni literaturâ versatissimus, rerum antiquarum et nova-*

rum callentissimus, laboris patientissimus, subacti judicii, tenacissima memoria, religionis amans et virtutis rigidus satelles.

Il avait épousé Jeanne de Spanheim, dont il laissa deux fils. L'aîné, Frédéric, grand littérateur et profond numismate, né en 1652, mort en 1694, fut employé pendant douze ans dans des affaires d'État, par les rois d'Angleterre Charles II, Jacques II et Guillaume, ainsi que par les rois de Prusse Frédéric-Guillaume et Frédéric. Le second, Louis-Frédéric, seigneur de Saint-Germain, docteur en droit et en médecine, membre de la Société royale de Londres et de l'Académie de Berlin, né en 1670, mort en 1761, fut, pendant vingt-trois ans, ambassadeur de la Prusse en Angleterre. De retour dans sa patrie en 1721, il fut nommé conseiller en même temps que le roi de Prusse le créa conseiller intime et l'anoblit lui et ses descendants. Il épousa, en 1721, Suzanne Du Pan Billiet, dont il eut Frédéric-Guillaume, premier syndic, mort en 1788, Dorothee-Sophie, femme d'Antoine Maurice, professeur en théologie, et Adrienne, épouse du capitaine Ami Le Fort.

IV. BONNET DE HOLLANDE.

De quelle province de la France était originaire la famille Bonnet que la Saint-Barthélemy dispersa en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre ? Était-elle alliée à l'une des précédentes ? Ces questions que nous nous sommes posées, nous n'avons pu les résoudre, malgré toutes nos recherches. Nous avons trouvé seulement que deux hommes éminents à divers titres descendaient de deux branches de cette famille établies, l'une à Genève, l'autre dans les Provinces-Unies. Nous voulions parler du célèbre philosophe et naturaliste Charles Bonnet et du grand théologien Gisbert Bonnet. Occupons-nous d'abord du dernier.

Au commencement du XVII^e siècle

vivait à Ilambourg *Hans Bartels Bonnet*. Son frère, qui habitait l'Angleterre (1), l'ayant appelé auprès de lui, il partit pour l'aller trouver; mais une tempête l'ayant forcé de relâcher à Naarden, il résolut de s'y fixer. Il ne tarda pas à se concilier l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens qui le choisirent pour remplir différentes fonctions et finirent par le nommer bourgmestre. En 1672, la fortune lui offrit l'occasion de leur témoigner sa gratitude, en leur obtenant des Français une capitulation honorable. Son fils aîné, nommé Barthélémy, laissa sept enfants, dont le cinquième, appelé Timos, eut quatre fils. Le second, Paul, fut pasteur à Amsterdam, et publia des ouvrages de théologie dont la grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, où nous prions ces renseignements, ne donne pas les titres. Le quatrième, Gisbert, né en 1723, fut un des plus illustres théologiens réformés de la Hollande dans le XVIII^e siècle. Prédicateur successivement à Amersfort, à Rotterdam et à La Haye, il fut nommé, en 1761, professeur à Utrecht, et pendant quarante-quatre ans il remplit cette place avec éclat. On avait pu juger de ce qu'il serait un jour par le talent avec lequel il avait soutenu ses thèses. Plus tard, ses discours académiques et d'autres écrits confirmèrent la haute opinion que l'on avait conçue de lui. Parmi ses discours académiques, on cite surtout celui qui a paru en 1766, sous le titre *De tolerantiā circā religionem* et qui est destiné à servir de réfutation au traité de Voltaire sur la tolérance. Sans pousser l'exclusivisme jusqu'à refuser l'entrée du paradis aux sectateurs d'une autre communion, Bonnet soutient qu'il est nécessaire d'établir une distinction dans la tolérance, et qu'elle ne doit pas

(1) Le nom de Bonnet se rencontre fréquemment dans les registres de l'église française de Thorpe. Deux Bonnet, Jean et Pierre, furent, en 1763 et 1766, nommés directeurs de l'hôpital des Réfugiés, à Londres.

être aussi large dans une église qu'entre les différentes églises, une trop grande liberté d'opinion étant toujours nuisible à une religion. Posant en principe qu'un pasteur qui n'admet pas dans son entier la profession de foi de l'église dont il est membre, est obligé par l'honneur de renoncer à ses fonctions, il en conclut que les ministres de la Hollande ne seraient pas des personnes honorables s'ils n'étaient pas orthodoxes. Cet écrit fut combattu par un avocat de Groningue. Bonnet répondit par une nouvelle dissertation sur la tolérance ecclésiastique (Utrecht, 1770), qui mérite encore aujourd'hui d'être lue. De ses autres ouvrages d'érudition, l'Encyclopédie ne cite qu'un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, qui a eu plusieurs édit., et un *Commentaire sur l'Epître aux Hébreux*, sans aucune autre indication.

Non moins distingué comme prédicateur que comme professeur, Bonnet, par ses leçons et par son exemple, a exercé la plus heureuse influence sur l'éloquence de la chaire en Hollande. S'élevant au-dessus des préjugés de son siècle, il avait pris dans sa jeunesse des leçons de déclamation d'un acteur célèbre, et il en avait profité. On a de lui quatre recueils de sermons : *Leerredenen*, publiés à Utrecht, en 1774, 1776, 1788 et 1792. Une 3^e édit. du premier recueil a été donnée en 1782. Sur la fin de sa vie, il eut encore avec Paul van Hemert une dispute sur l'autorité de la raison en matière de foi, et publia à ce sujet quelques écrits. Il mourut à Utrecht, le 3 fév. 1805.

V. BONNET DE GENÈVE.

La branche de cette famille qui s'établit à Genève a aussi payé sa dette de reconnaissance à sa patrie d'adoption par les services que plusieurs de ses membres rendirent à la république dans différents emplois, et surtout par la gloire que la célébrité de Charles Bonnet a fait rejaillir sur elle.

Charles Bonnet naquit à Genève le 13 mars 1720. Son père prit un soin particulier de sa première instruction; mais les progrès de Bonnet ne répondirent pas à son attente. Une surdité qui se manifesta dès son enfance augmenta encore les difficultés de ses études classiques. Sontant la nécessité de substituer l'éducation domestique à l'éducation publique, son père s'occupa de chercher un instituteur qui comprît le rôle qu'il avait à remplir, et il fut assez heureux pour en rencontrer un. Sous la direction de ce maître habile, les progrès du jeune Bonnet annoncèrent bientôt un génie supérieur. Ses parents le destinaient à la jurisprudence; mais les formes compliquées de la procédure, les arguties dont les codes abondent offrirent peu d'attrait à un esprit naturellement porté vers l'étude de la nature. La lecture du grand ouvrage de l'abbé Pluche détermina sa vocation. Un jour qu'il y lut l'histoire de l'industrie singulière du formica-leo, il en fut si vivement frappé, qu'à l'instant il se mit avec une ardeur infatigable à la recherche de ce curieux insecte. Il en trouva d'autres qui ne l'attachèrent pas moins. La lecture de Réaumur le confirma dans ce goût, et à seize ans, il était naturaliste.

A vingt ans, il avait fait sa belle découverte de la fécondité des pucerons, sans accouplement préalable, pendant plusieurs générations. « Neuf générations de vierge en vierge, dit Cuvier dans son Éloge de Bonnet, étaient alors une merveille inouïe; mais l'admirable patience qu'un si jeune homme avait mise à la constater, toutes les précautions, toute la sagacité qu'il avait fallu, n'étaient pas moins merveilleuses. » L'Académie des sciences l'inscrivit parmi ses correspondants, et, à son exemple, la Société royale de Londres se l'associa.

Cependant Bonnet n'avait pas renoncé à poursuivre ses études de jurisprudence. Il prit le grade de docteur en droit en 1743; mais, aban-

donnant dès lors cette carrière, il se livra toutentier à son penchant favori.

Abraham Trembley ayant fait vers ce temps la découverte de la reproduction à l'infini du polype par la section, Bonnet essaya cette opération sur beaucoup de vers et d'insectes, et il s'assura que plusieurs de ces animaux, comme les vers de terre et d'eau douce, partagent avec le polype cette merveilleuse propriété. Il consigne le résultat de ses expériences étonnantes dans son *Traité d'insectologie* (Paris, 1745, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Halle, 1773). Poursuivant le cours de ses recherches dans cette voie, « non-seulement », dit Cuvier, il retrouva au plus haut degré dans les végétaux cette force de reproduction, par laquelle de chaque partie séparée d'un corps organisé peut à chaque instant renouveler le tout; il fit principalement remarquer cette action mutuelle du végétal et des éléments environnans, si bien calculée par la nature que, dans une multitude de circonstances, il semble que la plante agisse pour sa conservation avec sensibilité et discernement. Ainsi il vit les racines se détourner, se prolonger pour chercher une meilleure nourriture; les feuilles se tordre quand on leur présentait l'humidité dans un sens différent du sens ordinaire; les branches se redresser ou se flétrir de diverses façons pour trouver l'air plus abondant ou plus pur; toutes les parties de la plante se porter vers la lumière, quelque étroites que fussent les ouvertures par où elle pénétrait. Ces recherches déposées dans son traité *De l'usage des feuilles* (Götting. et Leyde, 1754, in-4°; trad. en allem. Nurenb., 1762, in-4°) occupèrent Bonnet pendant douze ans. Elles forment, au jugement de Cuvier, son plus beau titre de gloire par la logique sévère, par la sagacité délicate qui y brillent, et par la solidité de leurs résultats.

Après un semblable début, que ne devait-on pas attendre d'un observa-

teur comme Bonnet? Malheureusement ses yeux affaiblis par l'usage du microscope lui refusèrent leur service. Mais si les sciences naturelles perdirent à cet accident, la philosophie spéculative y gagna un système de psychologie qui a eu, dans le temps, un nombre immense de partisans.

C'est dans son *Essai de psychologie* (Lond., 1734, in-12; trad. en allem., Lemgo, 1773, in-8°) et dans son *Essai analytique sur les facultés de l'âme* (Copenh., 1760, in-4°; 1769, in-8°; trad. en allem., Brême, 1770-71; Gen., 1775, 2 vol. in-8°), que Bonnet expose sa théorie de la génération et de l'association des idées. Il s'est rencontré avec l'abbé de Condillac dans la fiction d'une statue qui s'animerait graduellement et pourrait recevoir une à une toutes les sensations dans l'ordre où l'on voudrait les lui donner, et il couduit ainsi l'esprit depuis l'acquisition des idées les plus simples jusqu'à la création des idées les plus abstraites. Entravé par le souvenir de ses études favorites à donner une importance très-grande aux organes extérieurs; mais en même temps, animé d'un sentiment religieux très-vif, il a construit une théorie qui offre cela de particulier que, prenant l'empirisme pour point de départ, elle cherche par la voie de l'induction à se frayer l'accès du monde transcendantal. Selon lui, toutes nos idées dérivent des sens; cependant elles ne sont pas toutes purement sensibles; elles ont encore une autre source, la réflexion, qui, opérant sur les idées sensibles, s'élève par degrés aux notions abstraites avec le secours des signes ou des mots. Il n'existe donc point d'idées innées; toutes les idées se déduisent originellement des sensations, au moyen de certaines fibres nerveuses sur lesquelles les objets eux-mêmes ou les corpuscules qui en émanent agissent par impulsion, et leur communiquant un certain ébranlement qui se transmet au cerveau. Mais comment le mouvement d'un nerf peut-il faire

naître une idée dans l'âme, que Bonnet a bien soin de distinguer du corps? Il ne cherche pas même à l'expliquer, il admet le fait, et renonce à en connaître la cause.

Cette théorie, qui rappelle les vues de Locke et de son école, conduit Bonnet à soutenir que l'âme est incapable d'aussi développement sans l'entremise du corps; d'où il conclut que l'âme humaine sera éternellement unie à une portion de la matière, qu'elle ne sera jamais un esprit pur.

Cependant la sensation n'est pas la seule propriété que Bonnet accorde primitivement à l'âme; il lui reconnaît encore une force motrice, la volonté, par laquelle elle ébranle à son gré les fibres sensibles. Elle n'est donc pas seulement passive, elle est aussi active, quoiqu'on ne sache pas comment son action s'exerce. Elle a le souvenir de ce qu'elle a senti; elle a le sentiment de la nouveauté d'une sensation; elle pent, par l'imagination et la mémoire, se retracer, sans l'intervention des objets, les idées que ces objets ont excitées en elle. Or, chaque idée étant originièrement attachée à l'ébranlement de certaines fibres, sa reproduction ou son rappel tient à l'ébranlement de ces mêmes fibres, et, puisque nos idées de tout genre se rappellent les unes les autres, il faut que les fibres sensibles communiquent entre elles immédiatement ou médiatement. C'est de cette liaison des fibres sensibles que naît l'association des idées.

A sa théorie de l'association des idées Bonnet rattache la morale, ou la science qui a pour but de fournir à la volonté des motifs assez puissants pour la diriger toujours vers le bien. L'âme, en effet, n'agit jamais sans motif, de même qu'il n'y a pas d'effet sans cause. La liberté morale consiste que dans le pouvoir de suivre sans contrainte les motifs dont on éprouve l'impulsion. Or, ces motifs étant constamment des idées qui ont leur siège dans certaines fibres du cerveau, la morale

doit faire le meilleur choix possible de ces idées, les associer, les enchaîner, pour qu'elles produisent sur les fibres, et par conséquent sur l'âme, des impressions fortes, durables, harmoniques. En d'autres termes, le grand secret de la morale consiste à se servir habilement de l'imagination, c'est-à-dire de la faculté qui retient et enchaîne les idées, les arrange, les combine, les modifie, les reproduit de son propre fonds, pour diriger plus sûrement la volonté vers le bien.

A ces deux ouvrages, où Bonnet essaia de tracer l'histoire de l'esprit humain, il fit succéder ses *Considérations sur les corps organisés* (Amst., 1762 et 1768, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Lemgo, 1775), et sa *Contemplation de la nature* (Amst., 1764 et 1765, 2 vol. in-8°; Berne, 1768, in-12; Laua., 1770, 2 vol. in-12; Hamb., 1782, 3 vol. in-8°; trad. en allem. Leipzig, 1766, et en italien, Modène, 1769-1770, 2 vol. in-8°). Dans le premier, il s'attache presque exclusivement à défendre le système de la préexistence des germes, préconisé par Haller et Spallanzani. Dans le second, il développe le principe de Leibnitz que tout est lié dans la nature, que la nature ne fait pas de sant, et, l'appliquant aux formes des êtres simultanés, il construit une immense échelle des êtres s'élevant depuis les corps les plus simples jusqu'aux intelligences célestes et à Dieu.

A mesure que ses infirmités s'aggravaient et qu'il se sentait approcher de la tombe, Bonnet se plaisait davantage à tourner ses méditations vers la vie à venir. Il entreprit d'en démontrer la nécessité dans sa *Palingénésie philosophique* (Amsterdam, 1769, 2 vol. in-8°; Genève, 1769 et 1770, 2 vol. in-8°), en puisant son principal argument dans l'existence du mal. Aucun des êtres qui souffrent dans ce monde, pas même les animaux, dont l'âme offre plus d'une affinité avec celle des hommes, ne sera exclu par le juste rémunérateur; chaque être mon-

tera l'échelle de l'intelligence, et le bonheur consistera à connaître, c'est-à-dire à aimer, les œuvres de Dieu étant si excellentes que connaître, c'est encore aimer.

Avant de clore sa carrière littéraire, le philosophe chrétien avait regardé comme un devoir de prendre la défense de la révélation, attaquée alors de toutes parts. Dans ses *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme* (Gen., 1760, in-8°; 1770 et 1771, in-8°; La Haye, 1772, in-8°; trad. en allem. par Lavater, Zurich, 1771), il déduit la nécessité d'une révélation de la nécessité des motifs pour l'action, et, cette conclusion tirée, il prouve que de toutes les révélations existantes, la révélation chrétienne est la seule vraie.

Bonnet mourut le 20 mai 1793. Il avait épousé une demoiselle *La Rive*, dont il ne laissa pas d'enfant. Nommé membre du grand conseil, en 1752, il avait assisté régulièrement à ses délibérations jusqu'en 1768, et il y avait toujours montré autant de fermeté que de modération. Presque toutes les académies de l'Europe l'avaient admis dans leur sein; cependant, nous ne croyons pas qu'à l'exception des Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, où l'on trouve quelques observations de lui sur la végétation des plantes, sur le ténia, sur les chenilles, etc., et des Philosophical Transactions, qui renferment des observations sur les insectes, des mémoires sur les chenilles, sur le succès de l'inoculation à Genève, sur le tremblement de terre à Genève, etc., nous ne croyons pas, disons-nous, que les recueils de ces corps savants contiennent rien de lui, si ce n'est, peut-être, quelqu'un des mémoires qui ont été publiés avec ses œuvres complètes. Ces dernières ont paru à Neuchâtel (1779-1783, 8 vol. in-4°, ou 18 vol. in-8°), sous le titre : *Oeuvres d'histoire naturelle et de philosophie*.

Au jugement de Buhle, Bonnet est un écrivain rempli de goût. On pour-

rait tout au plus lui reprocher trop d'enslumure dans le style et une élégance rhétorique trop recherchée, qui finit par devenir monotone et fatigante. Gérando le blâme d'avoir adopté pour ses écrits une forme trop rigoureuse, d'avoir disposé ses pensées en aphorismes et de s'être privé du charme et du mouvement que lui eût permis son sujet. « Mais, ajoute-t-il, pendant qu'il fatigue même l'esprit par l'enchaînement logique auquel il vient s'asservir, on sent sous cet extérieur une chaleur secrète et singulière; on communique avec l'âme de l'auteur. Cette âme était belle, candide et pure; elle a empreint de son caractère toutes les pages de Bonnet. Au milieu des erreurs qui lui sont échappées, et dont plusieurs auraient une tendance très-funeste, l'impression que l'on reçoit de la lecture de ses ouvrages est généralement morale; elle élève, elle encourage, elle porte à la méditation, elle entretient dans l'amour du vrai. »

A tous ces Bonnet, nous devrions peut-être ajouter Jean-Charles Bonnet, né à Meisenheim, le 22 mars 1757, successivement pasteur à Nünschweiler et à Obermoschel, dans le duché de Deux-Ponts, et auteur de Sermons, de Poésies, et d'un grand nombre de Dissertations insérées en divers recueils littéraires. On en trouvera la liste dans Meusel.

BONNEVAL, nom d'une branche protestante de l'illustre famille d'Agout.

Giraud de Bonneval, fils de François d'Agout, épousa, le 3 déc. 1540, Jeanne d'Autane, fille de Louis d'Autane, seigneur de Bonneval et de Françoise de Rosans. Son père lui transmit, à l'occasion de ce mariage, les terres du Pinet et du Chastelard, en Provence; mais, irrité de ce que son fils avait embrassé la Réforme, plus tard il le déshérita. Allard ne donne à Giraud de Bonneval qu'un fils, nommé Louis, qui s'allia, le 5 fév. 1582, à Judith de Marcel, fille de Pierre de Marcel et de Marguerite

Planchette, et qui obtint, en 1607, le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De ce mariage naquirent, entre autres enfants, CHARLES de Bonneval, qui suit; HECTOR, marié à *Marguerite de Bargeton*, mort sans postérité; GENÈVRE, femme de *Charles de Vesc*, seigneur de Comps.

Charles de Bonneval épousa, le 20 fév. 1619, *Blanche d'Autric de Vintemille*, fille de *Gaspard d'Autric de Vintemille*, sieur de Beaumette, et do *Françoise de Simiane*. Il en eut cinq enfants : 1^e CHARLES, capitaine au régiment de *Saint-André-Montbrun*, décédé avant 1672; 2^e HECTOR, qui suit; 3^e GENÈVRE, femme de *François Blanc*, sieur de Percy; 4^e DIANE, mariée à *George de Loriol*, seigneur d'Asnières; 5^e FRANÇOISE, épouse de *Henri de Philibert*, sieur de Largentière.

Hector de Bonneval prit pour femme, le 20 avril 1630, *Uranie de Cattignon*, fille d'*Abel de Cattignon*, conseiller au parlement de Grenoble. Il suivit d'abord la carrière des armes; mais après avoir servi douze ans sous les drapeaux, il rentra dans la vie civile et obtint, en 1651, une charge de conseiller au parlement, qu'il remplit jusqu'à la suppression de la Chambre mi-partie en 1679. Il laissa quatre enfants : CHARLES, JEAN, FRANÇOIS et FRANÇOISE. A la révocation de l'édit de Nantes, François se réfugia à Berlin et fut nommé par l'électeur conseiller d'ambassade. Il mourut en 1690, laissant de sa femme, *Madeleine de Fontfrède*, qui lui survécut dix ans, un fils nommé HECTOR. Ce dernier embrassa la carrière militaire; mais une grave blessure, qu'il reçut à la tête, le força d'y renoncer pour entrer dans la magistrature. Il ne laissa qu'une fille unique mariée au lieutenant général de Zaremba.

BONS, nom d'une famille noble du Bugey, qui embrassa le protestantisme et se réfugia à Genève, où *François de Bons* professait le droit civil en 1584. Quelques années plus tard, en

1611, on trouve cité, parmi les professeurs de philosophie de la même université, *François de Bons*; était-ce le même? Nous l'ignorons, comme nous ignorons si c'est de ce *François de Bons* que descendait *Antoine*, appelé aussi *Armand* et même *Anne*, qui exerce les fonctions pastorales à Farges dans le pays de Gex, puis à Châlons-sur-Saône, dont il fut le dernier ministre. En 1635, en effet, à la requête d'un chanoine de la cathédrale, qui se plaignit à Condé gouverneur de la Bourgogne, de ce que le service dans l'église de Sainte-Marie était souvent interrompu « par les crialemens et chants désagréables des Huguenots assemblés dans leur temple, qui estoit à l'opposite de la dite église, de l'autre côté de la Saône », le petit-fils du chef de ces Huguenots défendit à *de Bons* « de faire aucun exercice de la R. P. R. dans ledit temple depuis huit heures du matin jusqu'à dix, et depuis deux jusqu'à quatre, s'il n'aimoit mieux transférer l'exercice ailleurs. » Ordre fut donné en même temps aux Protestants de tapisser ou de laisser tapisser (hientôt après ce fut à leurs frais) leurs maisons les jours de processions solennelles, et défense leur fut faite d'enterrer leurs morts avant la nuit close. Fort peu de temps s'écoula jusqu'à ce que le prince, entré dans une si bonne voie, ordonna de démolir le temple ; « et le plaisir estoit grand, dit le fanaticque auteur de l'illustre *Orbandale*, de voir ces messieurs travailler eux-mêmes à cette démolition. » Condé voulut bien permettre toutefois à *de Bons* de continuer à habiter Châlons, sans qu'il pût s'y faire recevoir bourgeois, non plus que ses enfants. C'était trop de bonté vraiment, et les Châlonnais « animez du beau feu de la religion, crurent qu'il estoit nécessaire d'ôter à leurs yeux cet objet de haine et d'aversion. » Ils eurent de nouveau recours au gouverneur de la Bourgogne, à qui ils députèrent un des échevins, l'apostat *Brusson*. Condé

n'eut garde de rejeter leur requête, et l'ordre fut donné au pasteur, en 1640, d'aller s'établir à Bussi. Privés ainsi de tout exercice religieux, les Protestants de Châlons sollicitèrent la permission de bâtir un temple dans les environs. Par une dérision amère, le prince leur assigna pour lieu d'exercice le village de Perrigny en Bresse. Ils sentirent qu'il fallait attendre des circonstances plus favorables pour réclamer les droits que leur assurait l'édit de Nantes. Après la mort de Condé, ils obtinrent du Conseil du roi un arrêt portant rétablissement de leur temple à Charreconduit, à une demi-lieue de Châlons; mais le clergé s'opposa à son exécution. Nouvel arrêt du Conseil, rendu, en 1654, à la poursuite de l'avocat *Lazare Bourot*, lequel resta également inexécuté. Sur l'appel du clergé, le Conseil rendit un troisième arrêt tout contraire, et l'église de Châlons ne s'assembla plus.

Que devint le ministre de Bons après avoir été relégué à Bussi? Les renseignements que nous avons recueillis avec beaucoup de peine sur ce pasteur ne nous l'apprennent pas. Nous savons seulement qu'il exerçait encore ses fonctions dans la Bourgogne en 1647, année où il présida, ayant pour adjoint *Perreau* et pour secrétaire *Caron*, un colloque tenu à Gex (*MSS. de Genève*, Cart. 2. 2. N° 9). En 1657, il avait déjà été député par la Bourgogne au Synode national d'Alençon.

Un siècle plus tard, en 1752, nous trouvions une branche de la famille de Bons établie en Angleterre, où François-Louis de Bons desservait l'église française de Londres, selon M. Burn. Vers la même époque, Frédéric-Louis de Bons était pasteur des églises de Rolle et de Mont-le-Grand. Ce dernier est auteur de quelques ouvrages :

t. Cours de religion à l'usage des jeunes gens par demandes et par réponses, où l'on a joint plusieurs prières, Laus., 1766, in-12; dern. édit., Laus., 1815, 2 vol. in-12.

II. Abrégé du Court de religion, Laus., 1767, in-8°.

III. Sermons sur les matières les plus importantes de la religion, Laus., 1774-76, 3 vol. in-8°.

IV. Sermons nouveaux sur divers textes de l'Écriture sainte, Berne, 1791, in-8°.

BONTEMPS (JEAN), sieur de Mirande, député général des églises réformées.

Mirande était natif de La Rochelle. Un de ses ancêtres, capitaine de vaisseau, s'était signalé pendant le siège de 1573 par l'audace de ses entreprises. Lui-même remplissait les fonctions d'échevin, lorsqu'en 1605, sa villenatale le choisit avec *Barbot* pour la représenter à l'Assemblée politique de Châtellerault, qui lui confia plusieurs négociations délicates, celle, entre autres, relative aux places de statut, et qui le présenta au choix du roi pour la députation générale. Chargé spécialement par les Hochellois de faire entendre leurs plaintes au sujet des nouveaux impôts dont le gouvernement les avait frappés au mépris de leurs priviléges, il fit, ainsi que son collègue, valoir leurs raisons avec tant de force que l'Assemblée ordonna aux députés généraux d'adresser des représentations au roi. En 1607, le Synode national de La Rochelle l'élit député général provisoire.

Ces concitoyens, de leur côté, rendant justice à son zèle pour la défense de leurs intérêts, le députèrent de nouveau, en 1608, à l'Assemblée de Bergerac, avec *Pierre Guithaudau*, sieur de Baspérau. Il fut choisi pour dresser le cahier des plaintes avec *Pierre Lansard*, conseiller du roi en la sénchaussée de Nismes, député du Bas-Languedoc, *Chauvèpié*, ministre de Niort, député du Poitou, et *Jean Du Cros*, avocat à la Chambre mi-partie de Castres, député du Vivarais. Porté de nouveau sur la liste des candidats à la députation générale, il fut choisi par le roi et chargé par l'Assemblée, avec son collègue *Villarnoul*, de ré-

clamer la convocation d'une nouvelle assemblée politique six mois avant l'expiration de leur charge, pour qu'elle pût pourvoir à leur remplacement.

Cette assemblée se réunit à Saumur, en 1611. Elle envoya cinq députés, au nombre desquels était Mirande, présenter ses demandes à la Cour. Leurs instructions, rédigées par *Du Plessis-Mornay*, portaient qu'ils insisteraient avec force sur l'exécution pleine et entière de l'édit de Nantes, sans altération, sans restriction ; ils devaient, en outre, réclamer une prompte réponse au cahier des plaintes, et promettre qu'au moins qu'elle l'aurait reçue, l'assemblée procéderait au choix des candidats à la députation. Mais la Cour insista pour qu'on nommât d'abord les députés généraux à qui elle remetttrait une réponse aussi favorable que possible.

A cette époque, Mirande avait atteint un âge avancé ; il mourut avant 1621. Son fils aîné lui succéda dans sa place de juge de la chambre de l'amirauté ; mais il ne l'occupa pas longtemps. Il fut tué dans le combat livré, en 1622, par Saint-Luc, à la flotte rochelaise. Un *Histoire Bon-Temps* était, en 1633, assesseur criminel au présidial de La Rochelle.

Cette famille resta protestante au moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Une liste ms. de Rochellois qui professent encore ouvertement la religion réformée en 1683, contient les noms suivants : *Dupras*, de *L'Islot* (sans doote *Bernon*), *Diracq*, gentilhomme des environs de La Rochelle, *Manigault*, *Cresp de Mirande* avec sa femme *Françoise Maitas* et leur famille. On trouve, en outre, parmi les réfugiés de Berlin une *Marie de Mirande* de La Rochelle, femme de *Jacques de Rieutort de Lunel*, second lieutenant, puis chef des Grands Mousquetaires, mort à Berlin en 1712.

BONVOUST (JEAN-LOUIS), pasteur de l'église wallonne d'Utrecht, ne nous est connu que par ses ouvrages. Il a publié :

I. *Sermont sur divers textes de l'Écriture sainte*, le premier composé à l'occasion de la mort de M. Martin, Utrecht, 1722, in-8°.

II. *Le triomphe de la vérité et de la paix, ou Réflexions sur ce qui s'est passé de plus important dans le dernier synode sur le sujet de MM. Saurin et Maty*, Utrecht, 1731, in 8°.— Il combat l'assertion émise par Saurin dans son sermon sur I Sam. XVI. 5, que Dieu avait commandé à Samuel un mensonge officieux.

BONZEN (LÉOPOLD-ÉBERARD), théologien, recteur du gymnase de Montbéliard pendant 23 ans, puis surintendant de toutes les églises de la principauté, naquit en 1699, et mourut en 1788. Ou lui doit : *Joachimi Langii Colloquia latina*, 1732, et un *Recueil de cantiques*, Strasb. 1732, 1747, in-12, dont quelques-uns seulement sont de sa composition.

BONY (JEAN) d'Auduze, pasteur à Sauve en 1620, fut député par la province des Cévennes à l'Assemblée de La Rochelle, qui le nomma de la commission chargée de dresser le cahier des plaintes. Avant la dissolution de l'assemblée, il demanda, ainsi que son collègue, le baron de Sérignac, et obtint un congé avec une mission dont il ne rendit aucun compte. Irrité de cette négligence coupable, l'assemblée défendit de les employer ni l'un ni l'autre en aucune charge concernant les églises avant qu'ils se fussent justifiés.

Quelque temps après, Bony, alors pasteur à Saint-André, fut appelé à se purger d'une accusation fort grave devant le synode des Cévennes. Le juge de Sauve, d'Aldebert, lui reprochait d'avoir détourné à son profit un legs fait aux pauvres par *Perrette Andouine*. Le synode lui infligea une réprimande sévère. Son accusateur, regardant le châtiment comme trop doux, interjeta appel devant le premier Synode national de Charenton, qui reprit fortement le synode des Cévennes, l'accusant d'avoir usé d'une

indulgence coupable, et qui suspendit Bony de ses fonctions pastorales jusqu'à la décision du synode du Haut-Languedoc, devant lequel fut renvoyée l'affaire et qui le déclara innocent. La cause se présenta de nouveau devant le Synode national de Castres, en 1626, qui « censura très-séverement Bony à cause de son avarice sordide, » lui ordonna d'opérer une restitution immédiate et le suspendit de ses fonctions. Quant à d'Aldebert, qui avait été excommunié comme calomniateur, le synode leva la censure, mais il arrêta en même temps que son fils serait censuré publiquement d'avoir mis trop de passion dans les poursuites, et d'avoir ainsi irrité contre lui la province du Haut-Languedoc. En 1631, le Synode de Charenton fut encore obligé de revenir sur cette affaire. Il chargea le colloque de Montpellier de juger en son nom et avec pleine autorité. Bony fut absous d'une manière fort honorable, et tous les articles qui le concernaient rayés des actes des synodes précédents. Il remplissait encore ses fonctions à Saint-Jean-de-Gardon en 1637.

Colomiès, qui a consacré quelques lignes à Bony dans sa *Gallia orientalis*, dit, en parlant de lui et de François Muratès, de Calvisson : *Hi duo versus hebraeos in obitum Bezae scripserunt qui magnam hebraismi peritiam sapient.*

Deux familles nobles du nom de Bony habitaient à cette époque le Languedoc ; mais les renseignements que nous fournissons sur leur compte les Jugemens de la Noblesse sont si incomplets qu'il nous est impossible de décider à laquelle des deux appartenait notre Jean Bony, non plus qu'un Bony, réfugié en Prusse, qui servit dans les Grands Mousquetaires. Celui-ci était peut-être Charles de Bony, fils de Jacques de Bony, sieur de Larnac, capitaine d'un régiment d'infanterie, et de Diane Augères. Ce Jacques, qui vivait encore en 1668, des-

cendait lui-même de *Pierre de Bony*, sieur de Larnac, marié, en 1582, avec *Catherine de Porcelet*.

Quant à notre pasteur, il se rattache sans doute à la branche de Bagars, dont plusieurs membres ont porté le même prénom que lui : *Jean Bony*, époux de *Marguerite Bonaire* ; *Jean II*, marié avec *Félicie Malefosse* ; *Jean III*, qui testa en 1601, et laissa, de *Catherine d'Alichons*, *Gaspard de Bony*, allié, en 1637, à *Honoré Brun*, et père de *Robert*. Dans ce cas, le pasteur de Saint-Jean-de-Gardon en aurait été le frère de *Gaspard* ; cette hypothèse n'offre rien d'inadmissible.

BOQUIER, ministre des Cévennes, est auteur de cinq discours apologétiques publiés sous ce titre : *Requêtes au royaume de France dressées par les Protestans de son royaume, au sujet de la persécution qui s'y est renouvelée contre eux depuis la paix générale*, La Haye, Abrah. Troyel, 1698, in-12.

BOQUIN (PIERRE) ou **Bouquin**, né dans la Guienne au commencement du XVI^e siècle, s'est acquis un renom parmi les théologiens protestants par plusieurs ouvrages de controverse. Boquin fit ses études de théologie dans la célèbre université de Bourges, qui comptait alors au nombre de ses professeurs plusieurs partisans de la Réforme, et il y prit le grade de docteur le 23 avril 1539. Imbu, dès cette époque, des doctrines nouvelles, fortifié dans ses convictions par la lecture de la Bible, il lui fut bientôt impossible de résister à la voix de sa conscience, et fuyant le couvent des Carmes dont il avait été élu prieur, il dépouilla le froc qu'il portait depuis quelques années, et sortit de France en 1541. Il se retira d'abord à Bâle, où il ne séjournera que peu de mois. Son intention était d'aller rejoindre un de ses disciples, André Maugier d'Orléans, à qui le duc de Poméranie avait confié l'éducation de ses enfants ; mais auparavant, il voulut visiter Luther et Mélanchthon, dont la réputation

remplissait l'Europe. A la persuasion de ce dernier, il renonça à son premier projet, et, au lieu de continuer sa route vers le Nord, il revint de Wittenberg à Strasbourg pour occuper la chaire laissée vacante par le départ de Garnier. Il ouvrit son cours par l'explication de l'Epître aux Galates. Cependant il ne remplit ses fonctions que peu de temps. L'amour de la patrie le ramena à Bourges, où, en attendant le triomphe de la Réforme en France, il se mit à donner des leçons publiques et gratuites de grammaire hébraïque et d'exégèse. Heshusius a écrit qu'il avait abjuré en rentrant dans son couvent; mais c'est une erreur, sinon une calomnie.

Boquin trouva une protectrice puissante dans la reine de Navarre, à qui il présenta un de ses traités intitulé *De necessitate et usu sacrarum litterarum*; en même temps il offrit à sa fille Jeanne sa dissertation *De spirituali sposo Jesu-Christi*. Non seulement cette illustre princesse lui accorda une pension, mais elle le fit nommer, du consentement de l'archevêque, prédicateur de la cathédrale. Lorsque le duché de Berry fut donné par Henri II à sa sœur Marguerite, qui, elle aussi, avait du penchant pour les doctrines évangéliques, Boquin conserva, auprès de la nouvelle duchesse, le faveur dont il avait joui auprès de sa tante, et l'hommage de son traité *De homine perfecto* lui valut la continuation de sa pension. Néanmoins, la protection de la fille de François I^e ne put le garantir de la persécution. Ses ennemis, non contents de l'avoir forcé à donner sa démission, sonlevèrent contre lui le parlement de Paris et l'archevêque de Bourges. C'était trop de moitié. Échappé, non sans peine, aux dangers qui le menaçaient, Boquin, accompagné de Baudouin, se sanva, en 1555, à Strasbourg, où, après de longues hésitations, il finit par accepter provisoirement la place de prédicateur de l'église française.

Appelé à Heidelberg, en 1557, par l'électeur Othon-Henri, il y remplit, pendant près de vingt ans, le chaire de professeur de théologie, non sans avoir avec les ministres luthériens, sur l'eucharistie et l'ubiquité, des querelles dont il a rendu compte dans son livre *De causis diuturnitatis controversiarum ex causa Domini* (1576). De Thou nous apprend qu'il fut envoyé au colloque de Poissy par le comte palatin à la demande du roi de Navarre. De retour à Heidelberg, il trouva les disputes plus vives que jamais entre les deux communions protestantes. Le colloque de Maulbrun, tenu, en 1564, dans le but d'y mettre un terme, n'aboutit qu'à les rendre plus violentes. Enfin l'électeur voulut y couper court. Il fit rédiger, à cet effet, une profession de foi, et Boquin, ayant refusé de la signer, fut expulsé de sa chaire.

Boquin obtint peu de temps après une place de professeur à Lausanne, où il mourut subitement en 1582.

Outre les ouvrages que nous avons indiqués plus haut, on doit à Boquin :

I. *Defensio ad calumnias doctoris cuiusdam Avii*, 1558, in-4°.

II. *Theses quae reram de causa Domini sententiam juxta prophetica et apostolica scripta, eruditas ac pietate antiquitatis consensum, augustanae confessionis formulam summatum continent, ad disputandum in academiam Heidelbergensi propositae*: accessit brevis eaurundem exegesis, ad censoris cuiusdam anonymi depellendam columniam, 1560, in-8°; réimp. avec les traités de Bucer, Melanchthon et Brentius sur le même sujet, 1561, 8°.

III. *Examen libri quem D. Tilemannus Heshusius nuper scripsit De presentia corporis Christi in causa Domini*, Basil., 1561, in-8°; 2^e édit., Basil., 1616.

IV. *Exegesis divina atque humanae Kawviae*, Heidelberg., 1561, in-8°.

V. *Justa defensio adeo injustam rim Heshusii et Villagagnonis de iudicio P. Melanchthonis ad electorem palat*

tinum missus de cœnæ Domini, 1562.

VI. *Canones quibus defenditur bávara in verbis Christi : Hoc est corpus meum ; item Adserio ritus frangendi et in manus sumendi panis eucharistici*, Heidelberg., 1563, in-8°.

VII. *De und et cōd perpetuā foliis Christi præsentia in sud ecclesiæ peregrinante thesium sectiones XXV*, Heidelberg., 1565, in-4°.

VIII. *Adserio veteris ac veri christianismi adversus norum et fictiū jesusitismū*. Cet ouvrage, dont Melchior Adam n'indique ni la date ni le lieu d'impression, mais qui, selon Du Pin, a paru à Lyon en 1576, et, selon Bayle, à Heidelberg., en 1579, in-8° ; réimp. à La Rochelle, 1589, est sans doute le même que celui qui se trouve dans le recueil intitulé : *Doctrinae Jesuitarum præcipua capita à doctis quibusdam theologis confutata, videlicet M. Kemnicio, P. Boquinio et D. Gotuiso, Rupellae, 1580*, in-8° ; trad. en angl., Lond., 1581, in-8°.

IX. *Apofeiris anti-christianismi quā christianismum veranireligionem, pharisaismum, christianismo contrarium, papismum pharisaismo similimum esse ostenditur*, Gen., 1583, in-8°. — C'est, dit la Biogr. universelle, le seul ouvrage de Boquin qui soit encore recherché.

Du Pin cite, en outre, un *Discours de la vie et de la mort de Frédéric, comte palatin*, Lyon, 1577, in-4°.

Melchior Adam parle d'un frère de Boquin. C'est, sans aucun doute, JEAN Boquin ou Bouquin, qui fut député, avec Claude de La Boissière, au colloque de Poissy, par les églises de la Saintonge où il desservait celle du Château, et qui plus tard, avec Jean Brûlé, donna un exemple trop rarement suivi, en faisant cesser le massacre à la prise du fort St-André, dans l'île d'Oléron, par les Protestants.

BORDENAVE (N. de), ministre de Castelnau en Bigorre, abjura, en 1683, entre les mains de l'évêque d'Aire. « Il avoit eu, lit-on dans le Merc. d'oct., plusieurs conférences par

écrit avec ce prélat, et il en avoit reçu un éclaircissement si fort sur ses doutes, qu'estant convaincu de la vérité, il l'a fait connoistre à plusieurs personnes de son party qu'il a ramenées à l'Eglise avec cinq de ses enfants. »

BOREL (JEAN), professeur de médecine à Marbourg. Né le 22 déc. 1684, Borel n'avait que quelques mois, lorsque son père, Antoine Borel, consul de Fenestrelle dans le Dauphiné, abandonna sa patrie, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et se retira à Zurich. En 1703, le jeune Borel alla suivre les cours de l'université de Marbourg, où il prit le bonnet de docteur en 1707. Nommé professeur extraordinaire en 1709, puis professeur ordinaire de médecine en 1711, il fut chargé, en outre, quatre ans plus tard, du cours de physique, et en 1723, l'électeur de Hesse le choisit pour son médecin. Il mourut le 12 janv. 1747. On a de lui quelques dissertations : *De plantis rerno tempore efflorescentibus* (Marb., 1706, in-4°) ; — *De sanguitu* (ibid., 1707, in-4°) ; — *De apoplexia* (ibid., 1720, in-4°), et un plus grand nombre de Programmes. — Son fils, PHILIPPE-JACOB, né à Marbourg en 1715, marcha sur ses traces. Il étudia la médecine dans l'université de sa ville natale et dans celle de Strasbourg. A son retour, en 1737, il passa son examen de docteur. En 1742, il fut nommé professeur extraordinaire, et, en 1749, professeur ordinaire de médecine. Il mourut le 23 déc. 1760. Il n'a laissé non plus que des dissertations, toutes imp. à Marbourg : *De catarrho suffocativo* (1734, in-4°) ; — *De colicid* (1737, in-4°) ; — *De mania* (in-4°) ; — *De salivation artificiali* (1752, in-4°) ; — *De causis sanitatis ob nimiam quantitatem nocivam* (1758, in-4°.)

BORIE (JEAN), ministre de Turenne. Accusé d'avoir prêché contre « l'honneur de la Vierge », parce que, dans un de ses sermons, il avait nié l'inmaculée conception, qu'un parti,

parmi les Catholiques eux-mêmes, n'admet pas, il fut jeté dans un cachot à Bordeaux, les fers aux pieds, et condamné, après un an de détention préventive, le 5 sept. 1664, à un bannissement perpétuel. Cette sentence rigoureuse ne fut vraisemblablement pas exécutée, car, en 1672, un ministre de Layrac, du même nom, fut frappé d'une amende de 500 livres par le sénéchal d'Agénos, pour avoir prêché hors du lieu de sa résidence. Le zèle de cette famille ne se démentit pas. On lit encore aujourd'hui le nom d'*Isabeau Borie de Montauban* sur une des pierres funéraires du cimetière de Wandsworth.

BORNE, famille noble du Languedoc. On lit dans *La Pise*, sous la date de 1547, « *Gabrielle de Borne*, abbesse du monastère de S. - Pierre-du-Puy d'Orange, étant allée à Nostre-Dame des Plans-les-Mondragon, imbuë de cette créance [le luthéranisme], ayant recueilli tout le trésor et l'argent de ce monastère, suivie de ses religieuses, et accompagnée de deux prestres, plus bagage, quitta son monastère, et en pleine nuit se retira en la ville de Genève pour y vivre selon la réformation. » Elle épousa plus tard *Claude de Montjeu*, seigneur de Chassagnes.

Cette abbesse peu scrupulente était fille de Barthélémy de Borne, sieur de Laugères, et parente, à un degré éloigné, de *Jean de Borne*, seigneur de Ligonez, qui embrassa avec ardeur la cause de la Réforme, et fit de bonne heure bâtir un temple dans son château. Les Jugemens de la Noblesse du Languedoc ne nous donnent pas la date de la mort de ce seigneur; nous savons seulement que de son mariage avec *Françoise de Samson*, ou plutôt *Sampson*, naquit un fils qui reçut au baptême le nom de *Pierre*.

Pierre de Borne, seigneur de Beaumefort, de Ligonez et de Sablières, mérite une place dans notre ouvrage à un double titre. Poète, il a publié *Le jugement de Daire, roy de Perse*, tiré

du *III et IV chap. du 3^e livre d'Esdras, mis en vers* (Lyon, 1567, in-8°). Homme de guerre, il fut chargé par le roi de Navarre, en 1570, du gouvernement de Saulx-Ambroix, Barjac, Les Vans et autres places des Cévennes. Il avait épousé, en 1551, *Louise d'Audibert de La Farelle*, dont il eut cinq enfants : *DAVID*; *BENOIT*, souche de la branche de Saint-Étienne et de Saint-Sernin; *MARIE* ou *Marthe*, épouse, en 1586, de *Louis Arlamde*, sieur de Mirebel, qui jura l'Union à l'Assemblée politique de Nismes, en 1613, ainsi que son fils et un autre membre de sa famille, *Jacques-Alexandre Arlamde*, dont les Jugemens de la Noblesse du Languedoc ne font aucune mention (*Voy. I, p. 123*); *JEANNE*, mariée à *Joseph de Hautrilar*, et *ALEXANDRINE*, femme de *Denys de Brueys*, seigneur de La Calmette, de Bourdic et de La Tour.

David de Borne épousa, en 1595, *Hélène de Grimoard de Beauvoir-Du-Roure*, fille de Jean de Beauvoir, seigneur de Saint-Rémèze, et de Jeanne de David. Il mourut après 1637, laissant deux fils, *PIERRE* et *CLAUDE*, morts sans postérité, et deux filles, *ANNE* et *MARIE*, qui épousèrent, la première *Pierre de Meyras*, sieur de La Roquette, en 1623; la seconde, *Henri de Piolenc*, sieur de Saint-Julien, en 1647.

Pierre de Borne épousa, en 1638, *Alexandrine de Rochier*, dont il eut deux filles, *HÉLÈNE*, mariée, en 1673, à son parent *Guillaume de Borne*, et *Jeanne*, femme de *Jean-Baptiste d'Hallard*.

Le fondateur de la branche de Saint-Étienne, *Benoit de Borne*, seigneur d'Auriol et de Saint-Étienne, montra toute sa vie un zèle ardent pour la cause protestante. De son mariage avec *Gabrielle de Brueys*, fille de *Tristan de Brueys* et de *Marguerite d'Albenas*, conclu en 1595, naquit *Simon*, qui épousa, en 1630, *Louise de Gascon* et en eut un fils nommé *Guillaume*. Ce dernier se convertit. Les

Camisards brûlèrent, en 1703, son château de Sampzon.

Il ne faut pas confondre cette famille languedocienne avec celle de *Bormes* en Provence, qui, elle aussi, a donné des défenseurs à la cause protestante sous les règnes de Charles IX et de Henri III.

BORNIER (PHILIPPE), né à Montpellier le 12 ou le 13 janv. 1634, mort le 11 ou le 22 juillet 1711.

Issu d'une ancienne famille de robe (1), qui avait donné des conseillers et des présidents à la cour supérieure, Bornier entra dans la magistrature et fut nommé lieutenant-particulier du présidial de Montpellier. La modération de ses opinions et surtout son dévouement au roi le firent choisir à plusieurs reprises pour présider les assemblées synodales de la province jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. En 1676, Louis XIV lui donna l'ordre de se rendre dans le Vivarais et de travailler à apaiser les troubles qui y avaient éclaté au sujet de la religion.

Bornier est auteur de quelques ouvrages de droit dont un particulièrement a joui d'une légitime réputation.

I. De la conférence des nouvelles ordonnances du roi Louis XIV avec celles des rois prédécesseurs de S.M., 1678, 2 vol. in-4°. — Cet ouvrage n'eut pas moins de six éditions pendant la vie de l'auteur, sans compter deux contrefaçons, l'une de Lyon, l'autre de Grenoble. La plus estimée est celle qui a paru à Paris en 1755 et 1760, en 2 vol. in-4°, sous le titre : *Conférence des nouvelles ordonnances de Louis XIV pour la réformation de la justice, avec de nouvelles notes par Bourdot de Richebourg.*

II. Commentaire sur les conclusions

(1) L'année même de sa naissance, un Philippe Bornier, conseiller du roi et lieutenant-particulier de la sénéchausse, était membre du consistoire de Montpellier avec Jean de Ricard, conseiller en la cour des comptes, J.-J. Du Cros, docteur et avocat, Jean d'Hillaire, coas. en la cour des comptes, J. Boucaud, etc.

de Ranchin, Gen., 1709, in-fol. — Ce livre, qui est écrit en latin, traite les principales questions de droit et les décide tant par les lois romaines que par les arrêts des parlements. L'auteur l'avait envoyé à son fils ainé, PHILIPPE, réfugié en Prusse, qui le dédia à Frédéric-Guillaume.

Outre ces deux ouvrages, Bornier laissa miss. un *Traité des donations* et un *Traité des légitimes*.

BOSC D'ANTIC (PAUL), médecin et physicien, né en 1726 à Pierre-Ségade, en Languedoc, et mort à Paris en juin 1784.

A l'exemple de son père et de son grand-père, le jeune Bosc se voua à la carrière médicale. Après avoir suivi les cours de la faculté de médecine de Montpellier, il se rendit à l'université d'Hardwick, dans les Provinces-Unies, et s'y fit recevoir docteur, car, en sa qualité de protestant, il ne pouvait être admis en France aux grades universitaires ; puis il vint à Paris compléter son éducation. L'étude de la médecine ne l'occupa pas exclusivement ; les sciences naturelles avaient pour lui un attrait auquel il ne put résister, et son zèle et son application ne tardèrent pas à le faire distinguer de ses professeurs. L'abbé Nollet et le savant Réaumur étaient du nombre. Une occasion se présente bientôt à eux de lui prouver leur estime. Le directeur de la manufacture de glaces de St-Gobin s'étant adressé (en 1755) à l'Académie des sciences pour la prier de lui envoyer un homme capable qui pût reconnaître la cause de certain trouble qui s'était déclaré depuis quelque temps dans la fabrication, le choix de l'Académie tomba sur Bosc d'Antic. Une distinction aussi flatteuse devait décider de son avenir. Ses recherches et ses travaux enrent un plein succès ; non-seulement il parvint à remédier au mal, mais il introduisit de grandes améliorations dans la fabrication. De retour à Paris, après deux années d'absence, il publia, dans deux mémoires successifs, le fruit de ses

observations ; l'un avait pour titre : *Mémoire sur la cause des bulles qui se trouvent dans le verre*, et l'autre : *Mémoire sur la cause des soufflures des métaux coulés ou jetés*. Ces mémoires, lus à l'Académie des sciences, en 1758, furent jugés dignes de l'impression dans le recueil des Savants étrangers. Dès lors, la réputation de Bosc, qui venait de se fonder sous d'aussi heureux auspices, lui attira des offres de la part des industriels et des capitalistes. Un établissement rivalide St-Gobin qu'il fonda à Rouelles, et une verrerie qu'il établit à Servin, près de Langres, ne tardèrent pas, sous sa direction, à livrer au commerce des produits d'une qualité supérieure. Ce fut au milieu des soins multipliés réclamés par la fondation de ces deux grands établissements, que, mettant à profit les leçons de son expérience journalière, il traita la question proposée (1760) par l'Académie des Sciences sur les moyens les plus propres à porter l'économie et la perfection dans les verreries de France, et son mémoire fut couronné [Paris, 1761, in-4°, 52 pag. avec 2 pl., réimpr. avec Notes dans ses Œuvres]. Tant de succès étaient faits pour éblouir, et il paraît que Bosc se laissa aller à des illusions. Il voulut transporter son industrie dans les montagnes de l'Auvergne, près de St-Flour. Une société se forma. Il s'agissait de créer le plus vaste établissement qui eût jamais existé en ce genre. Mais à la suite d'obstacles et de difficultés imprévues, la division se mit parmi les associés et l'entreprise échoua complètement. Bosc retourna à Paris, entièrement ruiné, mais parfaitement revenu de ses rêves de grandeur. Son séjour en Auvergne lui avait du moins servi à faire différentes expériences qu'il consigna dans un *Mémoire sur la fausse émoussade d'Auvergne* et dans des *Observations sur les creusets d'Auvergne*. Une mission en Angleterre que le gouvernement lui confia, termina sa carrière indus-

trielle. De retour à Paris, Bosc se voulut entier à la médecine, et les succès qu'il obtint lui valurent l'honneur d'être choisi pour un des médecins du roi. On lui doit quelques petits écrits sur des questions médicales. Ce sont : *De la cause matérielle de la peste et des épizooties*, mémoire impr. à Berlin en 1776; *L'Art de guérir radicalement et sans le secours d'aucun bandage les hernies*; *Mémoires sur les différents états de l'acide dans l'économie animale*. En 1780, Bosc réunit les différents mémoires dont il était auteur et les publia sous le titre : *Œuvres de M. Bosc d'Antic, doct. en méd., méd. du roi par quartier, ancien corresp. de l'Acad. Royale des sciences, membre de l'Acad. de Dijon, de la Soc. litt. de Clermont-Ferrand et de la Société des arts de Londres ; contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la porcelaine, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité, et sur la médecine*, Paris, 1780, 2 vol. in-12, avec planches et index; précédé d'un Discours préliminaire ou Introduction à l'étude des arts utiles. — Outre les mémoires que nous avons cités dans le cours de notre article, on en trouve quelques autres qui ont pu exercer une certaine influence sur la prospérité de nos manufactures. Nous mentionnerons : *Mémoire sur la nature et la cause des différentes graisses du verre*, présenté à l'Acad. le 7 déc. 1765, et imprimé dans le 8^e vol. du Recueil des Savants étrangers; *Observations sur l'art d'essayer les mines par le feu*, présentées et lues à la Société royale de Londres en 1775; *Observations sur la fabrication et sur le commerce de la potasse*; *Mémoire sur les manufactures à feu*; etc.

Bosc d'Antic laissa deux fils qui marchèrent sur ses traces. De sa première femme, Marie-Angélique de Hangest, née à Paris, le 29 janvier 1739, LOUIS-AUGUSTIN-GUILAUME BOSC, qui, par l'éclat de son nom, devait effacer la gloire de son père. Beau et noble

caractère, Guillaume Bosc est encore plus estimable par les qualités du cœur que par les nombreux services qu'il rendit à la science. Nous regrettons de ne pouvoir lui consacrer qu'un petit nombre de lignes. On connaît son attachement pour madame Roland. Ce fut à lui, qu'avant de monter sur l'échafaud, cette héroïque victime de la Terreur confia le manuscrit de ses Mémoires et la tutelle de sa jeune fille. Lui-même n'échappa à la mort qui frappait les plus nobles têtes, qu'en se tenant caché dans un petit ermitage, perdu au milieu de la forêt de Montmorency, et où plusieurs proscrits, le ministre Roland, La Reveillière-Lepaux, trouvèrent pendant quelque temps un asile auprès de lui. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. Son premier soin, après avoir réglé les affaires de sa jeune pupille, fut de publier les Mémoires qui lui avaient été confiés; puis, pour échapper à son amour pour mademoiselle Roland, amour qui était partagé par la jeune personne, mais que la malveillance aurait pu attribuer à des calculs d'intérêt, il se détermina à partir pour l'Amérique. Il se livra pendant dix-huit mois, lisons-nous dans la Notice biographique publiée dans les mémoires de la Société roy. et centr. d'agriculture, dont il était membre (1), à la recherche de tous les objets d'histoire naturelle de la Caroline du Sud; il passait des jours entiers à recueillir, dessiner, décrire et préparer les échantillons qu'il s'était procurés; il réunit d'immenses matériaux; il décrivit un grand nombre d'espèces qui étaient alors inconnues; mais fidèle à ce sentiment qui lui faisait toujours préférer l'intérêt public au sien propre, au lieu d'attendre un moment favorable pour publier ses découvertes, dès son retour à Paris, il a communiqué ses poissons à M. de Lacépède, ses reptiles à M. Latreille, ses

oiseaux à M. Daudin, ses insectes à MM. Fabricius et Olivier et ses plantes à M. Michaux, pour faire partie des ouvrages spéciaux que ces hommes célèbres publiaient sur chacune de ces diverses branches de l'histoire naturelle. Bosc a été cité par eux avec éloge pour ces précieuses communications; mais il n'a publié en son nom de tout ce grand travail que les vers, les coquillages et les crustacés, dans la petite édition de Buffon qui a paru chez Deterville [1801] (1); un mémoire sur les graminées, qui a reçu l'approbation de l'Institut, et une histoire des champignons qu'il avait observés et qui fait partie des Mémoires de l'Acad. de Berlin. » A son retour en France, Bosc trouva mademoiselle Roland mariée, mais de son côté aussi sa passion s'était refroidie. Un voyage d'exploration qu'il fit dans le midi de la France, par suite d'une mission du Directoire, lui fit alors rencontrer la femme que le Ciel lui destinait dans la personne d'une de ses cousines. Il l'épousa et revint avec elle à Paris. Nous n'énumérerons pas tous les services que Bosc rendit dans ses diverses fonctions d'inspecteur général des pépinières, d'inspecteur de l'agriculture, de professeur de culture au Jardin des Plantes. Nous ne pouvons que renvoyer à la Notice de M. de Silvestre. Nous ne citerons non plus de ses nombreuses publications que son *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, qui parut en 1809 sous le nom de la Section d'Agriculture de l'Institut dont il faisait partie. Il coopéra en outre à un grand nombre de recueils scientifiques, dont on trouvera la liste dans la France littéraire. Bosc mourut le 10

(1) T. 1^{re}, année 1839; cette notice est du baron de Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société.

(1) *Histoire naturelle des coquilles, contenant leur description, les mœurs des animaux qui les habitent et leurs usages, avec fig. dessinées d'après nature. Sec. édit., augm. d'une Table alphabétique de toutes les espèces mentionnées dans cet ouvrage, avec les Synonymies de M. de Lamarck, Paris, 1824, 5 vol. in-18, avec 94 planches. — Histoire des vers et des crustacés. Sec. édit., Paris, 1825, 5 vol. in-18, avec figs.*

juillet 1828, et fut enterré, d'après ses dernières volontés, dans l'ermite de Sainte-Radegonde, qui lui avait servi de refuge pendant la Terreur.

Son frère cadet Joseph Bosc, né du second mariage de son père à Aprey (Haute-Marne), le 20 septembre 1764, s'est aussi fait connaître dans les sciences par quelques publications importantes. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. On lui doit, d'après M. Quérard : I. *Essai sur les moyens de détruire la mendicité, en employant les paniers à des travaux utiles*, Paris, 1789, in-8°; — II. *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture, les arts et le commerce en France*, Paris, 1800, in-8°; — III. *Considérations sur l'accumulation des capitaux et les moyens de circulation chez les peuples modernes*, Paris, 1801, in-8°; — IV. *Traité élémentaire de physique récréative appliquée à l'agriculture*, Besançon, 1824, in-8°. — Il a en outre coopéré au Journal de Physique, aux Annales des arts et manufactures, au Bulletin de la Société d'encouragement, etc.

BOTT (JEAN DE) naquit à Paris, en 1670, d'une famille distinguée et opulente. Il eut le malheur de perdre son père à l'âge de deux ans. Sa mère se remaria peu de temps après avec M. d'Uzès, qui, quoique catholique, ne s'opposa pas à ce qu'il fut élevé dans la religion réformée. Un goût décida l'entraîna vers l'étude des mathématiques et du dessin linéaire, et, de bonne heure, il montra de si heureuses dispositions que Blondel, prévoyant ce qu'il serait un jour, le prit en affection singulière. À l'âge de quatorze ans, il remporta plusieurs prix à l'Académie des beaux-arts. L'avenir s'ouvrait donc devant lui sous les plus favorables auspices, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Pour se soustraire à d'importantes sollicitations que sa conscience lui défendait d'écouter, il quitta Paris, bien qu'il n'eût que quinze ans, et alla chercher un

refuge en Hollande. Le général de Gor, chef de l'artillerie hollandaise, l'accueillit avec bienveillance et le recommanda vivement au prince d'Orange. En 1690, Bott fut nommé capitaine d'artillerie et du corps des ingénieurs au service d'Angleterre, et, comme récompense des services qu'il avait rendus en Irlande, le parlement lui accorda une pension. Sous les ordres du roi Guillaume, il assista à huit sièges et à quatre batailles, mais ce fut surtout au fameux siège de Namur qu'il se signala par les habiles dispositions qu'il prit pour l'attaque du château. En 1699, le roi de Prusse, Frédéric I, l'appela sous ses drapeaux et lui donna une compagnie de ses gardes, en même temps que l'intendance de tous les bâtiments civils et militaires et le titre de gentilhomme de sa chambre. En 1704, ce prince le créa brigadier et premier ingénieur. En cette qualité, Bott fut chargé de faire les dessins de l'Arsenal, de l'Hôtel des Invalides et des Écuries royales. Comme tous les hommes de mérite, il n'échappa pas aux traits empoisonnés de l'envie. Ses plans étaient au-dessus de la critique ; on les trouva trop magnifiques, trop dispenseux, et l'on fit si bien que le roi, renonçant à en poursuivre l'exécution, envoya Bott diriger les travaux de la citadelle de Wesel. Pendant son absence, l'Arsenal fut commencé sur les dessins d'un autre architecte, et il était presque achevé, lorsqu'on finit par s'apercevoir que les fondements n'en étaient pas solides. Il fallut avoir recours à Bott, qui, pour éviter l'énorme dépense d'une reconstruction totale, conseilla de supprimer un étage, de le remplacer par un attique, et d'élever un mur parallèle à celui qui existait, en les rattachant l'un à l'autre par des ancrages de fer. Ses idées furent approuvées, et le roi le chargea de l'exécution avec ordre de revenir, autant que possible, à son premier plan. L'entreprise était difficile ; mais Bott surmonta toutes les difficultés, et il réussit

sit à faire de l'Arsenal de Berlin un édifice remarquable par sa vaste étendue, comme par ses ornements lesquels furent exécutés en majeure partie par un autre réfugié nommé *Jean Hulot*. Le grand portail du château de Potsdam et la porte de Berlin à Wesel sont de véritables chefs-d'œuvre d'architecture. Il fournit, en outre, les dessins de deux des sept arcs de triomphe élevés, en 1707, pour fêter l'entrée de Frédéric I^e à Berlin. La Prusse lui doit encore beaucoup d'autres travaux moins importants. En 1715, il fut nommé major général. En 1719, il fut appelé au commandement de Wesel, dont, comme nous l'avons dit, il avait dirigé les fortifications, chef-d'œuvre d'architecture militaire. En 1728, le roi de Saxe, Auguste II, le prit à son service, le créa lieutenant général d'infanterie, chef du corps des ingénieurs et directeur des bâtiments civils et militaires. En 1734, il fut nommé commandant de Dresde et général d'infanterie. Les ornements d'architecture du pont de Dresde sont de son invention, ainsi que la façade du palais Japonais. Bott mourut à Dresde, le 2 janv. 1745, à l'âge de 75 ans.

BOTZHEIM (BERNARD), avocat de Strasbourg et auteur d'une *Epistola de refutatione concilii Tridentini*, publiée avec celle de *J. Sturm* sur le même sujet (Strasb., 1563, in-4°). — Un autre Botzheim, nommé JEAN, qui vécut vers le même temps et dans la même ville, et qui travailla à y répandre les doctrines protestantes, a donné une bonne édition du *Speculum vitae humanae de Roderic de Zamora* (Strasb., 1507, in-fol.). En 1520, il adressa à Luther une *Lettre* qui a été insérée avec une lettre de *Hedio* au même réformateur, dans la *Rapens Nachlese*.

BOUBERS, nom d'une famille noble de la Picardie, divisée, antérieurement à la Réforme, en deux branches, dont l'une s'était établie dans la Champagne.

BRANCHE DE PICARDIE. Du mariage

de Jean de Boubers et de Nicole de Lisque, qui vécut à l'époque où les doctrines protestantes s'introduisaient en France, et qui, fort probablement, les adoptèrent, naquirent, entre autres enfants, JACQUES de Boubers, seigneur de Bernâtre, et ADRIEN, seigneur de Burelle. Le premier épousa, le 28 décembre 1575, *Rachel de Longjumeau*, fille de *Michel Gaillard de Longjumeau*, seigneur de Chailly, et de *Louise de Saints*. Entre autres enfants, il eut quatre fils, DANIEL, sieur de Bernâtre, BENJAMIN, LOUIS et ANTOINE, sieur de Houdancourt, du chef de sa femme, *Hélène d'Aigneville*, qui le rendit père de PIERRE, sieur de Houdancourt, et d'ANTOINETTE, mariée à *Oudard Du Hanel*, sieur de Marcheville.

Daniel Boubers s'allia, le 15 oct. 1631, avec *Madelaine de Boubers*, fille de *Jacques de Boubers*, sieur des Bois-leaux, et d'*Anne d'Aigneville*, dont il eut un fils, nommé DANIEL comme lui, et sept filles : MADELAINE, femme de *Gédéon de Boistel*, sieur de Martinsart, à qui elle donna trois fils, *Daniel*, *Gédéon* et *Antoine-Benjamin*; RACHEL; SUSANNE, mariée à *Jean de Houdetour*, sieur d'Alimbu; ANNE, femme de *Philippe Le Chenevix*; ESTHER, CHARLOTTE et MARTHE.

Daniel II prit pour femme, en 1639, *Susanne Roussel*, fille de *Daniel de Roussel*, sieur de Mianay, et d'*Anne Morin*. Il en eut trois fils, DANIEL, HENRI-Louis et EMMANUEL-GÉDÉON, et sept filles : SUSANNE, MARIE-MADELAINE, FRANÇOISE, ISABELLE, EMILIE-SOPHIE, ANNE-JULIE et MARIE-JULIE. A la révocation de l'édit de Nantes, sacrifiant sa conscience à sa fortune, il resta en France avec son second fils, qui hérita de tous les biens de la famille, tandis que son fils ainé se réfugia en Angleterre, où il mourut sans postérité, et que sa femme, avec ses filles, se sauva à Berlin. Françoise de Boubers fut placée dans le chapitre noble de Halle, qui servit d'asile à plusieurs personnes des premières familles du Refuge, et elle en

devint abbesse le 10 juin 1709. Marie-Julie fut admise auprès de l'électrice comme dame d'honneur et épousa M. de Foller.

BRANCHE DE CHAMPAGNE. Nous n'avons aucune preuve positive que les Boubers de la Champagne aient professé le protestantisme. Cependant, il existe de fortes présomptions, basées sur les prénoms bibliques de quelques-uns de ses membres et sur son alliance avec les familles de *Bantelu* (*Voy. II, 19*) et d'*Hazeville*, en faveur du rameau d'*Amilly*, fondé par *Isaac de Boubers*, fils de *Philippe de Boubers*, seigneur de La Malmaison, et de *Guillemette Le Venois*. Cet *Isaac de Boubers* épousa *Anne de Fclins*, fille de *Robert*, seur de *Bantelu*, et d'*Anne d'Hazeville*, qui le rendit père de *Martin*, mort jeune, *Robert*, *Jean*, sieur du Moulin, *César*, maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers, *Charles*, *Françoise*, femme d'*Olivier de Longeville*, et *Anne*, mariée à *Jacques de Longeville*.

Robert de Boubers, sieur d'*Amilly*, épousa *Apolline de Baulé*, et en eut un fils, nommé *Martin*, qui prit pour femme *Françoise Du Val*, et fut père de *Louis*, *Martin*, *Salomon*, *Jeanne* et *Marie* de Boubers.

BOURIERS, gouverneur de Gerneau ou Jargeau pour *Sully*. Cette ville ayant été accordée aux Protestants comme place de sûreté, *Du Faure*, son premier gouverneur, en avait fait augmenter les fortifications. Par ses soins, le faubourg Saint-Denys, au-delà de la Loire, qui commandait la ville, avait été fermé de murs et de fossés. *Sully* avait succédé à *Du Faure*, et aux travaux de défense de son prédécesseur, il en avait ajouté de nouveaux pendant les troubles de 1616, en sorte que la place se trouvait alors en état de résister même à une armée. *Louis XIII* non moins qu'un vif désir d'enlever au parti protestant un point d'appui aussi redoutable, mais s'en emparer de force était peu sûr. Il manda à Paris le bailli de Ger-

neau et le chargea secrètement de profiter de l'absence de *Sully*, qui était allé dans les provinces méridionales, pour faire raser les fortifications, sans recourir toutefois à la violence. Le bailli ne trouva pas de meilleur moyen, pour satisfaire la Cour, que de soulever sous main les paysans des environs, qui se jetèrent à l'improviste sur le faubourg et démolirent une partie des remparts, malgré la résistance de Boubiers. Les députés généraux portèrent plainte au roi, qui ordonna de cesser l'œuvre de destruction; mais ce n'était pas le compte du bailli, grand ennemi des Huguenots. Il se rendit à Paris sur la fin de 1620, et obtint, sans beaucoup de peine, la permission d'achever ce qu'il avait si bien commencé, « pourvu qu'il n'y eût point de sédition. » En vain Boubiers accourut-il à Paris pour faire des représentations énergiques. On le retint à la Cour pendant quinze jours sous divers prétextes, et quand on le renvoya, les fortifications du faubourg étaient rasées.

Restait à démanteler la ville. Mais, averti par cette première mystification, le gouverneur se tenait sur ses gardes; il avait même pris la précaution d'augmenter sa garnison. La ruse, cette fois, ne servit de rien; il fallut recourir à la force. A l'arrivée des royalistes sous les murs, *d'Amours* et *Du Mesnil*, qui commandaient à Gerneau sous Boubiers, insistèrent pour qu'on capitulât. Le consistoire se joignit à eux. Les articles de la capitulation étaient arrêtés, lorsque *Valteville-Montchrétien* se présenta, à la tête de 200 hommes de renfort, et s'opposa à la reddition de la place. Mais, dès le lendemain, 24 mai 1621, il reconnut lui-même l'impossibilité de prolonger la résistance, et sortit de la ville avec la garnison. Les Protestants perdirent ainsi une de leurs plus fortes places de sûreté.

BOUCARD (*François ou Jacques de*), commandant de Verdun, gentilhomme ordinaire de la chambre du

roi et grand-maitre de l'artillerie des Protestants, fils d'Antoine de Boucard et d'Anne de L'Hôpital. Ami de *Coligny*, dévoué à *Condé* et zélé pour la Réforme, Boucard suivit le prince à Orléans et combattit avec chaleur l'offre qu'un mouvement de générosité l'avait porté à faire, lui représentant qu'en sortant de France, il trahirait à la fois sa propre cause et celle des églises protestantes. Ou avait mis en délibération la résolution du prince. Andelot venait de donner son avis.

• Le sieur de Bourard, raconte La Noue dans ses Mémoires, s'avança après, qui estoit un des plus braves gentilshommes de ce royaume, et qui avoit du feu et du plomb en la teste. « Monsieur, dit-il, qui laisse la partie la perd, et qui la remet : laquelle reigle est encore plus vraye au fait que nous insinions qu'au jeu de la paume. J'ai dèsja cinquante ans sur le teste, qui est pour avoir acquis un peu de prudence : voilà pourquoi il me fascheroit fort de me voir en pays estrange, me proumener avec un cure-dent en la bouche, et que cependans quelque petit affleté, mien voisin, fist le maistre dans ma maison, et s'eugrassast du revenu. Qui voudra s'en aller s'en aille : quant à moy, je mourray en ma patrie pour la défense des autels et des foyers. Parquoy, monsieur, je vous en supplie et conseille de n'abandonner tant de gens de bien qui vous ont eslu, et de faire vos excuses à la royne, et nous employer bientost, cependant que nous avons envie de mordre. » Il y eut après cela peu de langage, ajoute La Noue, ainou une approbation de tous. »

Chargé d'aller à la rencontre d'*Andelot* qui arrivait à la tête d'un corps de troupes allemandes, « il l'aida merveilleusement en ce voyage, dit *La Poppelinière*, tant par conseil qu'en l'exécution des occurrences qui s'y présentèrent assez diverses et facheuses. » Après la bataille de Dreux, *Coligny* lui donna l'ordre d'occuper la petite ville de Sully-sur-Loire. En vain voulut-il

éviter l'effusion du sang ; le gouverneur refusa de se rendre, et la place, emportée de vive force, fut livrée aux horreurs d'une ville prise d'assaut. Boucard en confia la garde au capitaine *Ucas*, brave soldat qui dut bientôt après se rendre aux Catholiques, mais après avoir obtenu une capitulation honorable, qui fut néanmoins aussitôt violée que scellée.

A la conclusion de la paix, Boucard fut envoyé dans le Languedoc pour faire poser les armes aux Protestants. Il n'était pas de retour, que l'on avait déjà pu s'apercevoir combien peu les dispositions pacifiques de Catherine de Médicis étaient sincères. Les vexations auxquelles les Réformés étaient en butte devinrent tellement intolérables, que de vives plaintes s'élèverent de tous côtés. En 1565, Boucard fut choisi par ses coreligionnaires pour porter leurs doléances au pied du trône. La harangue qu'il prononça à cette occasion, et que de Thou qualifie de fort élégante, a été insérée dans le tome V des Mémoires de *Condé*.

Catherine de Médicis ne tint aucun compte de ces avertissements, et *Condé* dut reprendre les armes. Boucard se trouva à la bataille de Saint-Denys et servit bravement durant toute la campagne. Lorsque le prince, pour échapper aux pièges de la Cour, dut fuir à La Rochelle, il le rejoignit à Saucerre avec son gendre *Froy*, à la tête de cent chevaux. Il prit une part active à la troisième guerre de religion, et se signala par la prise de Pons, dont il fut chargé de diriger le siège avec *Piles*, tandis que *Condé* s'acheminerait à la rencontre de l'armée commandée par *d'Acier*. Il se rendit ensuite maître de Saint-Jean d'Angely et de Blaye. Après la bataille de Jarnac, il se retira à Cognac, mais abattu par le char-
gri et la fatigue, il tomba malade et mourut au mois de mai 1569.

Boucard avait épousé *Marie de Marigny* ou *Martigny*, dont il eut cinq fils, morts en bas âge, et deux filles.

L'une, nommée JEANNE, épousa *Jean de Hanges*, sieur d'Yvoy, qui succéda à son beau-père dans la charge de grand-maître de l'artillerie. L'autre, appelée *CASPARDE*, fut mariée, vers 1577, à François de Cugnac, sieur de Dampierre.

Nous ignorons si un *Jean Boucard*, qui servit sous *Sore* et fut tué dans l'expédition des Canaries, appartenait à la même famille.

BOUCÉ (JACQUES DE), sieur de *Ponsenac* ou *PONSENAT*, gentilhomme du Bourbonnais et un des plus illustres chefs protestants dans ces quartiers.

Nous croyons que, sans crainte de tomber dans la même erreur que Chorier qui a confondu *Ponsonnas* (1), bailli de Viette, avec Ponsenat, on peut attribuer à ce dernier tout ce que Béze et Crespin racontent d'un Poncenat, colonel des compagnies françaises de la Religion, vaillant soldat, mais malheureux capitaine, ces qualifications s'appliquant parfaitement au gentilhomme du Bourbonnais.

Il est possible, et c'est sans doute de là que provient la méprise de l'historien du Dauphiné, que Ponsenat ait combattu dans cette province sous les ordres de *Des Adrets*; ce qui est certain, c'est qu'il se trouvait à Lyon, où il avait été envoyé d'Orléans par *Condé*, lorsque *Blacons* y fut laissé pour gouverneur.

Averti que les Catholiques de l'Auvergne se disposaient à venir ravager les environs de cette ville, Blacons donna ordre aux capitaines Ponsenat et *Montferrier* de marcher contre eux. Les Protestants étaient inférieurs en nombre; mais ils avaient la supériorité de la discipline; leur victoire fut complète. Ils poursuivirent l'ennemi jusqu'à Feurs, qu'ils emportèrent.

Nommé gouverneur de Mâcon par

(1) Ce Ponsonnas suivit *Des Adrets* à Lyon; plus tard il abjura, si toutefois c'est le même que Ponsenat qui combattit dans les rangs catholiques au siège de la Mure, en 1589.

Soubise, Pousenat, plein d'activité et de bravoure, ne put se résoudre à s'enfermer entre des murailles, et méprisant les terreurs trop bien fondées des habitants, il s'éloigna à la tête de presque toutes ses forces pour aller mettre le siège devant Tournus. Cette ville prise après un vif combat dans lequel les braves capitaines *Luquot* et *Beaurepaire* perdirent la vie, il s'empara de Clugny, où ses soldats détruisirent malheureusement la riche bibliothèque de l'abbaye. Il euleva ensuite quelques châteaux des environs; mais ces succès furent plus que compensés par la perte de Mâcon, dont, en son absence, Tavaunes se rendit maître par stratagème. Nous avons parlé ailleurs (*Voy. BONNET*) des atrocités qu'y commirent les Catholiques.

Ponsenat était à Tournus lorsque la nouvelle de la prise de Mâcon lui arriva. Dans l'espoir d'y rentrer à la faveur du désordre, il donna aussitôt à ses troupes l'ordre de se mettre en marche; mais les Suisses, qui formaient la moitié de sa petite armée, demandèrent impérieusement de retourner à Lyon. Il dut céder à la nécessité et prendre la route de cette ville en abandonnant son artillerie. Harcelé dans sa retraite par les Catholiques, il fit halte à Belleville et chargea l'intégrale capitaine *Plutieu* de tenir à distance l'ennemi avec les vingt chevaux qui lui restaient. Son dessein était de s'y fortifier et d'y attendre l'armée de Tavaunes; mais l'ingénieur *Moreau* l'en dissuada, en lui déclarant qu'il faudrait beaucoup de temps pour mettre la place dans un état de défense respectable. Il dut donc renoncer à son plan et rentrer à Lyon, où les Suisses l'avaient devancé.

Cependant il n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer Mâcon. Il essaya de la surprendre; mais ses mesures avaient été mal combinées. Il arriva une heure trop tard et fut repoussé, laissant sous les murs de la ville quelques soldats et le capitaine *L'Espine*. Ce fut alors, sans doute, qu'il rejoignit

gnit, dans le Dauphiné, *Des Adrets*, dont il suivit la fortune jusqu'à sa défection. A la conclusion de la paix, Pousenat, retourne dans ses foyers.

En 1567, à l'appel de Condé, il se hâta de reprendre les armes. Il leva dans le Bourbonnais un corps de troupes qui, joint à celui que Verbelay avait mis sur pied en Auvergne, formait une petite armée de trois mille hommes de pied et de cinq cents chevaux. Les deux chefs délibérèrent s'ils iraient rejoindre Condé ou s'ils attendraient le passage des Vicomtes. Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti, comme au plus prudent; mais, pour empêcher leurs troupes de se débander, ils résolurent en même temps de tenter une incursion dans le Mâconnais. L'abbaye de Cluny fut mise à rançon, et Saint-Jean-de-Bouisse porté par escalaude. Cependant les Vicomtes n'avaient pas. Pousenat insista pour qu'on allât à leur rencontre; Verbelay y consentit; mais il fut impossible de décider Louïse à abandonner Mâcon dont il s'était emparé et d'où il faisait des courses fort lucratives dans les environs. Louïse, du reste, promit de se bien défendre, et sur cette assurance, plusieurs gentilshommes du corps de Pousenat, entre autres, *Ainard de Chantemerle*, sieur de La Cleyette, se joignirent à lui. Mais la seule menace d'un assaut l'effraya tellement, qu'il se hâta de s'igoer avec le duc de Nevers une capitulation qui, comme presque toujours, fut mal observée. La plupart des gentilshommes de la garnison furent dévalisés. Juste châtiment de leur rapacité et de leur couardise!

Affaiblie par ces déféctions, la petite armée se mit en marche. Verbelay faisait tête de colonne, Pousenat le suivait à une distance trop considérable avec le reste de ses soldats. Les Catholiques profitèrent de cette faute pour l'attaquer à Champoly. L'infanterie protestante, disposée en colonnes serrées et profondes, tint long-temps en respect la cavalerie ennemie; mais arrivée au bord d'un large ravin, elle

dut se replier avec un peu de confusion pour le tourner, et les Catholiques saisirent ce moment pour foncer sur elle et l'enfoncer. Averti du danger que courrait Pousenat, Verbelay avait rebroussé chemin en toute hâte; mais il arriva trop tard, il ne put que rallier les débris de la valeureuse troupe. Les deux chefs atteignirent Valence avec beaucoup de peine à la tête de douze cents cavaliers. Cette affaire coûta aux Protestants le capitaine Villenoze, plus de trois cents soldats et tous leurs étendards.

L'armée des Vicomtes s'ébranla enfin et se dirigea sur le Forez. Pousenat, qui connaissait parfaitement le pays, fut chargé d'éclairer la route avec sa cavalerie. Il se saisit du pont de Vichy, sur lequel les Protestants passèrent l'Allier, le 5 janv. 1568. Il marcha ensuite sur Charoux, où les Vicomtes avaient l'intention de loger; mais à la sortie du bois de Randant, ilaperçut l'armée catholique rangée en bataille, et il s'empressa d'en donner avis aux chefs languedociens. La victoire, vaillamment disputée, resta aux Huguenots. Après des prodiges de valeur, Pousenat revenait de la poursuite des fuyards à l'entrée de la nuit, lorsqu'il fut blessé à mort par les soldats qui avaient été laissés à Cognat pour la garde du bagage et qui, ne pouvant distinguer les cosaques blanches de ses gens, les prirent pour des ennemis. Sudaret ou Sadaré, prévôt du Forez, qui l'accompagnait, reçut également une blessure mortelle.

Transporté dans le château de Changuy, Pousenat y expira bientôt après et y fut enseveli. Mais son tombeau fut violé par les Catholiques et son cadavre livré aux plus indignes outrages, « tant l'appétit de vengeance, s'écrie Castelnau, dominoit la plupart des esprits forcenés des François. »

Pousenat ne laissa pas d'enfant de sa femme *Éléonore Palatine de Dio*. Sœur Anne épousa Antoine du Maine, seigneur du Bourg, et mourut également sans postérité.

BOUCHARD (Amaury), né à Saint-Jean-d'Augély, vers la fin du xv^e siècle. Lieutenant-général de la sénéchaussée de sa ville natale, Bouchard fut pourvu, en 1531, de la charge de maître des requêtes de l'hôtel, et, en cette qualité, il assista aux funérailles de François II^r. En 1550, il résigna sa charge à René Baillet, pour s'attacher au roi de Navarre, qui le nomma maître des requêtes et chancelier.

Dès ce temps, Bouchard, au rapport d'historiens dignes de foi, déployait un grand zèle pour la Réforme; ce fut principalement sur ses instances qu'Antoine de Bourbon se décida à faire venir à Nérac, avec d'autres prédicants, le célèbre Théodore de Béze. Mais après l'arrestation de La Sague, ayant appris qu'il était compromis par ses dépositions, Bouchard eut peur, et il ne rougit pas de racheter ses biens et sa vie par un crime infame : il livra son maître aux Guise, comme le rapporte Régnier de La Planche, dans son Hist. de l'Estat de France sous François II. Après nous avoir dit que Bouchard s'était retiré « en sa maison en Poitou, et allant au-devant par derrière, escrivit au roy, le suppliant très-humblement de rappeler le prince de Condé d'autre part le roy de Navarre, son frère, qu'il disoit le poursuivre sans cesse d'entreprendre beaucoup de choses contre les ministres de Sa Majesté, et pour troubler le royaume à la sollicitation des Luthériens et des prédicants de Genève venus exprès », l'historien ajoute : « Il escrivit semblables lettres au cardinal de Lorraine, luy offrant tout service, espérant quelque jour luy réciter à bouche beaucoup de choses de conséquence qu'il ne pouvoit escrire. Cependant il le suppliait de se donner garde des machinations que l'on brassoit contre luy et toute sa maison. Bref, il promettoit des moyens pour faire le procès et aux princes et plus grands seigneurs du royaume. Et à fin d'avoir plus de sécurité en sa

maison pendant les troubles et tempêtes, il afferoit que, s'il n'eust rabattu les coups, luy et son frère fussent pieçé morts ; mais il avoit différé de les en advertir jusques alors, tant pour n'estre découvert que pour s'informer plus au vray de toutes choses, lesquelles par luy ingénieusement descouvertes, il se seroit incontinent retiré en sa maison. » Régnier raconte ensuite comment « la farce de l'arrestation du chancelier fut jouée, » arrestation évidemment concertée entre lui et les Guise. Ce fut Jarnac « son grand amy et familier » qui fut chargé de cette mission, et il s'en acquita en homme intelligent, « usant à l'endroit de son amy de toutes les rudesses en apparence qu'on eust peu faire au plus estrange homme du monde. » On alla même plus loin. « On l'amena [d'abord à Orléans et de là à Melun], nous apprend de La Place, avec si grand soing et crainte de le perdre que l'on luy faisoit faire l'essay de tout ce qu'il mangeoit et prenoit, comme l'on fait aux rois et princes. » Les gens simples et sans malice se laissent prendre ordinairement à ces petits artifices ; mais la vérité finit toujours par se faire jour.

Prosper Marchand essaie de rejeter cet acte infame da trahison sur un fils de Bouchard, qui aurait porté le même prénom que lui, et occupé les mêmes emplois, en faisant observer qu'en 1560, notre Amaury Bouchard était bien âgé pour se mêler encore d'intrigues politiques. Mais on a de nombreux exemples que l'âge n'y fait rien ; et, en outre, ne seraît-il pas étrange qu'aucun des historiens, aucun des chroniqueurs de l'époque n'ait, par un seul mot, prévenu une confusion aussi naturelle ?

On a de Bouchard :

I. Τῆς γυναικείας φύλλη, id est feminini sexus apologia, Paris, 1522, in-4°. — Réponse au célèbre juris-consulte Tiraqueau, qui avait prétendu que les femmes étaient inférieures aux

hommes sous tous les rapports, il était juste qu'elles leur fussent soumises.

Il. De l'excellence et immortalité de l'âme, extraict non-seulement du Timée de Platon, mais aussi de plusieurs autres grecs et latins philosophes, tant de la pythagorique que platonique famille, par maistre Amaury Bouchard, maistre des reuestes ordinaire de l'hostel du roy. — Beau volume manuscrit sur parchemin, non paginé. C'est probablement l'exemplaire qui a appartenu à François I^{er}, à qui l'ouvrage a été dédié. Il se conserve à la Bibl. nationale, *Anc. fonds*, N° 794.

Dans l'épître dédicatoire d'une publication (1) qu'il lui dédia en 1532, Rabelais parle d'un livre *De architecturâ orbis* que Bouchard était sur le point de publier. Nous n'en avons trouvé aucune trace.

BOUCHARD D'AUBETERRE

(FRANÇOIS), seigneur de SAINT-MARTIN-DE-LA-COUDRE en Saintonge. Saint-Martin-de-La-Coudre embrassa de bonne heure les doctrines de la Réforme, et toute sa vie il s'en montra un zélé partisan. Selon l'auteur de la Vie de Soubise, il prit part à la conjuration d'Amboise. Fait prisonnier et condamné à mort, il dut la vie, au rapport de Brantôme, à l'intervention du maréchal de Saint-André; mais ses biens furent confisqués, et ce même maréchal, qui pensait sans doute avoir assez fait pour son protégé en sauveur ses jours, se fit donner, avec l'appui des Guise, la vicomté d'Aubeterre, une des plus belles de France. Saint-Martin-de-La-Coudre se retira à Genève, où le sieur de Bourdeilles le vit « faiseur de boutons, fort pauvre et misérable »; mais il rentra dans sa patrie à la mort de François II.

A la réception des lettres de Condé

(1) En voici le titre : *Ex reliquis veneranda antiquitatibus, Lucii Cupiditi Testamentum item Contractus venditionis, antiquis Romanorum temporibus tractat. Lugd., 1532, in 8°, pp. 15; c'étaient deux pièces supposées, supercherie à laquelle le savant Rabelais s'était laissé prendre.*

qui appelaient les Protestants aux armes, les seigneurs huguenots de la Saintonge s'assemblèrent à Saint-Jean-d'Angely pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Le résultat de la délibération fut qu'on pouvait, en toute sûreté de conscience, s'aruer pour la défense du roi et de la religion. En conséquence, Saint-Martin-de-La-Coudre fut élu chef de la petite troupe saintongeoise, qui prit pour amouneur Charles Léopard. François d'Aubeterre ne manquait ni d'habileté ni de courage; cependant ses exploits se réduisirent à fort peu de chose dans cette première campagne. Chargé de la défense de Tours, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui serait impossible de tenir longtemps contre l'armée catholique avec une garnison démoralisée par les dissensions de ses chefs. Il prit le parti de se retirer à Poitiers, où il entra heureusement « avec nombre de femmes et enfants et quelques pièces d'artillerie », à la tête de sept enseignes et de six cents arquebusiers, conduits par les capitaines *Tigny*, gouverneur de Saumur, *Renard*, dit Minguier, commandant d'Angers, *Mangot* de Loudun, *Bresche*, *La Tour*, *Borneseaux*, *La Rivière* et les deux *Bessé*. Une autre bande de fugitifs, « la pluspart marchans de Tours, Châtellerat et autres places desquelles ils avoient trainé le plus beau et meilleur pour le sauver dans Poitiers », marchant sous l'escorte du capitaine *Valières*, fut surprise par les Catholiques et mise dans une déroute complète. « Le butin, dit *La Popelinière*, y fut de plus de cent mil livres. »

Lorsque la seconde guerre civile éclata, Saint-Martin-de-La-Coudre fut un des premiers au rendez-vous qui avait été assigné à Confolens. Malgré toute leur diligence, les Protestants de l'Ouest ne purent arriver à temps pour combattre à Saint-Denys; ils ne rejoignirent l'armée de Condé qu'à Pont-sur-Yonne.

Saint-Martin-de-la-Coudre prit également une part active à la troisième

guerre de religion. Nous avons lu, dans le vol. 206 des mss. de Brienne, deux lettres qui lui sont adressées, l'une par le prince de Condé, en date du 22 oct. 1568, l'autre par Henri de Navarre, en date du 2 nov., pour lui ordonner de se saisir des deniers du roi et du clergé, de lever les tailles et de frapper les papistes enrôlés sous le drapeau ennemi d'une contribution de 18,000 livres. Le même vol. msc. contient un terrible arrêt rendu, le 6 avril 1569, par le parlement de Bordeaux, contre une foule de Protestants de la Guienne, de l'Aunis et de la Saintonge (1), et

(1) Voici leurs noms avec leurs qualités. Gentilshommes : *F. Du Fou*; quatre seigneurs de *Pons*, *Jules de Bellivière*, *J. de La Rochebeaucourt*, *Réal de Montberon*, *J. de Raucourt*, *F. Bouchard d'Auterive*, *La Rochefond*, *F. de La Rochebeaucourt*, deux *Palignac*; cinq *Ségur*, *J. de Lescours*, *Guy de Monferrand*, *Réal de La Roche*, *Franç. Gombault*, *de Montfoumbert*, *P. de Blois* et son fils aîné, *Nic. de Vaille*, sieur *Du Douhet*, et de *La Mathassière*, et entrepreneurs en Angleterre, les quatre frères *Des Augiers*, *Fr. Du Bruel*, deux seigneurs d'*Asnières*, deux *Brinond*, *Gabriel de La Motte*, les deux frères *d'Aslarac*, *F. d'Aydie*, *Fr. Dalaou*, *La Cymendière*, capitaine de *Talmont*, trois frères *de Fure*, deux *Gouward*, de *Saint-Léger*, *de Poigne* et son frère, *Jacques Des Champs*, *Pierrebuffière*, de *Romegoux*, *dit Lagor*, deux *Chastellier-Portault*, *Jean Moreau*, *dit La Loogid*, *Ama de Clermont*, *Fr. Vigier* et son beau-frère *J. de Lanit*, *J. de Sainte-Hermine*, *de La Garenne*, *de Bals*, *Claude Des Monis*, gouverneur de *Tallieu*, *J. de Caussade*, *J. Gaytan*, les deux frères *Babaine*, *J. de Rostang*, trois frères de *Gresly*, *Raimond d'Anduze*, dit le capitaine *Boynat*, trois de *Fargue*, *J. de La Rochechadry*, *Bertrand de Capdeville*, *Jacques Meynard*, *Fr. de Colombières*, deux frères *de La Cour*, *de La Valade*, *Arthur Paquet*, *de Liveron*, *de La Houssaye*, deux de *La Forcade* et *J. Bouliant* leur belle-frère, deux de *Lubes*, *J. de Leudon*, *J. de La Fargue*, *J. de La Fite*, *J. de La Lane*, *Guthieu de Mornans*, *J. de La Burtle*, *Ant. de La Haye*, *Thibaud Blanck*, *Jacq. Bodet* et son gendre *J. Morin*, *J. de Laurent*, *dit Montguyon*, *Gilles de Frouzae*, *Bertrand Lane* et son beau-frère *P. Campet*, *P. de Cumont*, *Roland de Chauveron*, *P. Barre de Cazalis*, deux *Des Coutures*, *Guill. de Casenave*, deux de *Bases*, deux de *Notibois*, *Gaston de Cassene*, deux frères *Joly*, sœurs de *Pommere*, *Ant. de Cadroy*, *de Martie*, *Bernard de La Motte*, le seigneur de *Méroniac*, *P. Rigot*, sieur de *La Charlière*, *Bobillard*, sieur de *La Grange*. — Capitaines : *Jacq. Bubot*, dit *Maseran*, *La Porte*, *dit Chaunterac*, *J. de Laumissans*, dit *Apros*, *Gascen*, dit *Gascouet*, *Fr. La Roque*, *La Tour*, *Arnaud Seasard*, dit *Présac*, *Fagots*,

condamnant François Bouchard d'Aubeterre nommément à être traîné sur

dit François, et son lieutenant *Étienne*, *Nic. Le Marion*, *Amiette*, *Aubier*, *Fr. Arterat*, dit *Le More*, *Odet Colletan*, *du La Rivière*, *Robert Du Fard*, *du Guiterne*, et son frère, *Ant. Lanta*, *Sauvat*, *Paty*, enseigne de *Bonneau*, *P. Geote*, *J. Moucaut*, amiral de *Blaye*, *P. Blais*, dit *Montaigne*, et le capitaine *Chessemesse*, *Claude Deffiniac*, dit le capitaine *Barnat*, et son frère, *Duboutier*, dit *Cathus*, *Bacou*, fils du trésorier *Bacou*, *Menin*, *Duvet*, dit *Bondon*, *Denis Allaire*. — Hommes de loi : *Fugeras*, juge de *Pons*, *Luc de Las*, procureur de *Paos*, *Christ. Dupuy*, procureur, *J. Cinetièvre*, juge de *Marrennes*, de *Maisonneuve*, conseiller au présidial en le sénéchaussée de *Guéenne*, *Fr. Lagravat* et *Claude Bratay*, huissiers, *Léonard Riedau*, substitut à *Blaye*, *P. Moreau*, *P. Meynard* et *Arnaud Roi*, procureurs, *Fr. Marcan*, sergeant royal, *J. Pabos*, notaire, *Arnaud Blanc*, *Jacques Arouchet*, *J. Grelaix*, *J. Nemond*, *André de La Cour*, *J. Guillou*, conseiller au présidial de *Saintes*, *P. Gallet*, avocat du roi, *J. Thibaud*, substitut, *Samuel Gallet*, enquêteur, *François Reupoen*, greffier, *Gilbert Berthier*, *Fr. Badiffe*, *Fr. Gasteuil*, *Christ. Dampierre*, *J. Sénechal*, *P. Poitevin*, *J. Legret*, avocat, *Ch. Fornoux*, *P. David*, *Gay Savary*, *Jacques Poitevin*, *Louis Chasselpont*, *J. Champnais*, procureurs, *Fr. de La Haye*, prévôt des marchands, *J. Manchet* et *J. Des Cleux*, notaires, *Martin de La Lane*, substitut du procureur général, *J. Eion*, procureur, *Louis de Mesalle*, substitut du procureur général, *P. Combet*, vice-sénéchal d'*Agenois*, *Ant. Castaing*, substitut du procureur de la reine de *Navarre*. — Officier municipal : *François Pichot*, maire de *Saintes*, et son fils, *Arnaury Bigot*, échevin, *Adam Rebours*, jurat de *Blaye*. — Ministres : *Antoine de Pone* et *Plossac*, *P. Garbet*, du *Doubet*, *Claude de La Boissière* et *Jacques Jossay*, de *Saintes*, *J. Cazeaux*, de *Mermande*, *Gentillet*, de *Casterman*. — Médecins et apothicaires : *J. Gallateau*, *P. Demat*, *P. Lamouroux*, *J. Abaret*, *Guillaume de Villeneuve*, diacre à *Blaye*, *J. Drouault*, *Antoine*. — Professions diverses : *Antoine Teste*, *P. Chassaudy*, *J. Mossiat de Toncins*, *Sarzé*, *J. Deydie* (*d'Ayhe*), deux *Bouquet*, *Élie Grangier*, *Arnaud Roussac de St-Emilion*, *Raimond Burat*, *Guillaume Gayoanet de Libourne*, *Debie*, deux *Tardet*, *Mangonnet*, *Fr. Hoste*, *J. Burtault*, *Aug. Chanaïs*, deux *Johasneaux*, *Gay Copet*, *Jean Pigron*, *Matheria Forest*, *Artias Hug*, *P. Guibert*, *J. Grimard*, *P. Boisseau*, *Lucas Mariette*, *J. Garnjeau de St. Fort*, *J. Vergae*, *Fr. Audubert*, deux *Philippe*, deux *Corraut*, *Simon Subourant*, quatre *Tartane*, *J. Gourgen*, *J. Guillet*, deux *Joumet*, trois frères *Dupont*, deux *Messier*, *J. Chemneau*, *Guilhem-Philippe Dufort*, *Nicolas Duignes*, *du Chillet*, *Guthelm Boissé*, *Olivier Pechaut*, *J. Artaud*, *Thomas Cheignac*, deux *Dumas*, *P. Peyrat*, *Raimond Canuse*, *Ant. Cataigne*, *J. Guignard*, trois *Augier*, *Jullien Brostera*, *J. Boileau*, *Guilhem Guimberteu*, trois *Bertrand*.

la claié, à avoir la tête tranchée et le corps mis en quartiers, après avoir

J. Dorgueil, J. Duricaud, Martin Bequey, Martin Béouet, Guillemin Béouet, P. Boudan, Lazar Jouy, P. Chassevant, quatre Martia, Jean de Justes, deux Juhard, deux Musidres, Nic. Cuchard, Héloïs Richardson, J. Fismendier, Cuquet, Ant. Chaneton, René Dubois, aîné, deux Duauyrien, trois frères Leyret, J. Chevreul, dit Montauban, émouurier, Chevrier fils, Léonard Gras, deux Comine, Et. Tardieu, Arnaud Maillard, Jean d'Angoulême, Robert Blois, commis, M. Deurd, P. Bélic, Laurent Dupré, Jeanne Duharde, deux de l'Eglise, J. Raimondin, Louis Mernard, Nic. Fourre, deux Rouzeau, P. Poinet, J. Delacroix, P. Botel, deux La Tarte, P. Tauderbaratz, facteur de Poncetel, Guillemin Rivière, J. Brunet, Claude Buffre, J. Chapelle, Louis Coulidot, P. Barbutor; Laurélie, Mathurin Thouin, deux Gouron, Martin Bonnefont, deux Chailhou, J. Garnier, Bertrand Argyrier, Mostinter, trois Sarrazin, Ant. Gaudini, quatre Arnaud, André Moyne, Louis Lacourt, Jacq. Brouille, J. Corbinau, Jacq. Dodin, Et. Grandat, Guill. Fleurisson, deux Girard, Guill. Tamar, Fr. Chartier, Fr. Gouin, J. Dornay, Fr. Coulon, J. Breilay, Odet Snillant, J. Garrineau; Et. Pradeau, J. Agusseau, Thomas Augermann, Et. Meynard, deux frères Frénais, P. Genil, Guill. Coiffard, Odet Charavoine, Dan. Dampierre, P. Corbinens, J. Dubart, P. Bouton, P. Duval, René d'Ajouz, deux Barguenon, deux Bricot, Groicour, J. Gordon, Pessines, Du Chaillet, Guill. Charlopis, Nic. Papou, J. Coutaud, P. Chauvet, deux Pabou, Thibaudin, P. Achard, Denis Melquin de Jonca, Marc Fuchier, Bérard, Arnaud Léger, Gaillard, J. Eymery, P. Enchellier, Ambroise Lemercier, P. Gaultier, Mery, Rasque, Des Plantes, blâmid de Jonzac, J. Nespou, Ch. Jallier, trois Boudaire, Fr. Chartier, deux Moysan, Vincent Taillé, P. Moreau, Bernard Bouin, Bernard Pais, P. Bonnet, Clément Noble, Arnaud Bandet, Grégoire Maridat, J. Tarneau, J. Sisanneau, deux Escarron, P. Ryndom et son fils, Ch. Guillon, Rob. Podio, J. Rabouteau, Romain Privost, J. Nivat, J. Fariner, deux Poitevin, Nic. Bouthin, P. Michenu, P. Jusseanne, Jacq. Lespinal, J. Travier, J. Roy, P. Poynot, Fr. Guillemet, Ch. Daure, deux Pipe, deux Bérault, Bernard Brun, blâmid de Monguyon, P. Fayreau, Elie Oestrade, J. Peltet, J. Landard, P. Lemoyne, Guill. Escuyer, J. Pan, deux Colbo, Guill. Mauvais, J. Barroche, Raimond Champillon, Landoner, Hector Peyronin et son fils, P. Gorgiat, J. Tertard de Jonzac, Sazet, Vian, J. Dulnu, P. Crubot, Mult. Donzeau, Nic. Jalet, J. Salagnac, Laurent de Castera, Guill. Lory, Patris de Macau, Dupuy, La Parriere, Guill. Vias, deux Muron, Odet Morisson, Léonard Bordeneau, Guill. Renon, Mathurin Langeard, Caman, Tiercelin, P. Lazard, Lamarque, P. Ducasse, Sauvage, P. Clavier, Carrure,

vu ses armoires brisées par la main du bourreau.

Tant qu'il resta à la tête de ses fidèles compagnons d'armes, Saint-Martin-de-La-Coudre dut se soucier assez peu de la colère du parlement; mais ce que la force n'avait pu faire, la trahison l'exécuta. Selon d'Aubigné, il fut assassiné dans son lit par un chef catholique, en 1573.

François Bouchard d'Aubeterre avait une sœur nommée ANTOINETTE, qui épousa Jean Parthenay L'Archeréque, sieur de Soubise. Selon un ms. de la Collection Du Chesne, N° 121, il laissa trois fils de son mariage avec Gabrielle de Laurensane. L'aîné, nommé DAVID, né à Genève, abjura, pour rentrer dans ses biens, la religion dans laquelle il était né et pour laquelle son père avait tant combattu. Il servit d'abord sous Mayenne, puis il embrassa le parti de Henri IV, qui le fit gouverneur du Périgord, et il fut tué devant L'Isle, le 10 août 1593. Sa fille porta la vicomté d'Aubeterre dans la maison d'Esparbez de Lussan. Le second fils de François d'Aubeterre, appelé JEAN, fut tué durant les troubles; nous ignorons s'il suivit l'exemple de son aîné et de son cadet CHARLES, qui entra dans les ordres.

Moréri affirme que la famille Bouchard d'Aubeterre était divisée en deux branches; mais il ne donne aucun détail sur la seconde, non plus que le Dict. de la Noblesse. C'est sans doute à cette seconde branche qu'appartenaient Bouchard, qui signa le traité de Nérac au nom du prince de Conté, et Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, dont le nom figure, selon M. Crottet, sur les registres de l'église protestante de Pons vers 1630.

BOUCHEREAU (Louis), sieur de ROCHEMOBTE, originaire de Beaufort-en-Vallée. Lorsque Clermont d'Am-

Vincent, P. La Ramière, Grosbec, Bernard de Gamard, trois Dambidoune, J. Desvignes, cordonnier, deux Declocke, Bernard de Flacat, Colas de Perrueau, Antoine Dulacat, Pietis, P. Lacoste, Antoine de St-Genis, P. Pouille, J. Ferteau,

boise, sous qui il servait, se rendit dans l'Anjou, en 1585, Rochemorte profita de son séjour dans cette province pour visiter sa vallée natale. Il se lia avec le capitaine Brac, qui commandait à Beaufort, et informé par lui du mécontentement que les habitants d'Angers nourrissaient contre le gouverneur du château, il jugea l'occasion favorable pour rattacher cette ville au parti protestant. De concert avec quelques capitaines catholiques, il surprit effectivement le château ; mais les bourgeois d'Angers se déclarèrent contre lui, et bientôt il se vit assiégié, n'ayant pour toute garnison que 16 hommes, dont 6 seulement étaient protestants. Cependant il pouvait compter sur le prompt secours de Clermont d'Amboise et même du prince de Condé, qu'il avait averti du succès de son entreprise, et comme il avait autant de résolution que de courage, il aurait vraisemblablement conservé sa conquête, sans un accident qui eut les plus funestes résultats. Un jour qu'il visitait les postes, s'étant arrêté par hasard entre les créneaux du côté de la rivière la Maine, il fut reconnu par un des assiégeants et reçut un coup de feu qui lui perça la mâchoire et le tua. Privés de leur chef, les soldats ne songèrent plus, dès lors, qu'à se rendre. Jean Heurtault, de Bourges, qui avait pris le commandement après la mort de Rochemorte, fut mis aux fers avec trois autres huguenots de la garnison, et les portes du château furent ouvertes aux assiégeants. Nous parlerons ailleurs des suites fatales de cette affaire. (Voy. MAISON DE BOURBON.)

BOUCHEREAU (SAMUEL), né à Bourgueil, pasteur de Saumur. Bouchereau, que Bodin, dans son *Histoire de Saumur*, appelle un des plus grands orateurs de son temps, jouissait d'une haute considération s'il faut en juger par les missions dont il fut chargé. La province de l'Anjou le députa, en 1609, au Synode de Saint-Maixent, et en 1611, à l'Assemblée

politique de Saumur. En 1612, *Du Plessis-Mornay* l'envoya auprès du duc de Rohan pour l'engager à accepter les conditions offertes par la régente, et lui représenter que les églises, qui soupiraient après la tranquillité, n'entendaient pas s'exposer à une ruine certaine dans l'intérêt de son ambition. En 1614, la reine, qui marchait contre les mécontents à la tête d'une armée, étant entrée à Saumur avec son fils, ce fut Bouchereau qui fut chargé de la complimenter, et « il s'en acquitta avec beaucoup d'esprit et un ton plein de noblesse et de dignité. » La même année, il fut député au Synode national de Tonnerre, et travailla avec *Du Plessis-Mornay* à la réconciliation de *Du Moutin* et de *Tilenus*. En 1616, il assista, avec de *Grandry* et *Rabotneau*, à l'Assemblée des six provinces de l'Ouest, qui se tint à La Rochelle. Il s'y rendit porteur d'une lettre de *Du Plessis*, qui, voyant avec douleur ses coreligionnaires se lancer dans une voie pleine de périls, voulut essayer de les arrêter à temps. Le sage vieillard insistait surtout pour qu'on s'opposât à ces esprits fongueux qui croyaient ne rien obtenir tant qu'ils n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils réclamaient. « Jouissons du principal, » écrivait-il, nous pouvons procurer l'exécution de ce peu qui reste, qui n'est rien au prix des confusions d'une guerre. Il n'a pas été besoin que toutes les fois qu'en Allemagne on a enfreint quelque article de l'édit de la religion, on ait couru aux armes, encor qu'il y ait plusieurs princes souverains qui le pourraient faire avec plus de force et d'autorité que nous. » Ces conseils furent écoutés pour le moment.

Bouchereau venait d'être nommé recteur de l'académie de Saumur, fonctions qu'il remplit à plusieurs reprises, lorsque la province de l'Anjou le choisit pour la représenter au Synode national d'Alais, en 1620. Ce fut la dernière mission qu'il eut à remplir dans l'intérêt des églises protestantes, quoi-

que ses jours se fussent prolongés jusqu'au 25 déc. 1630.

A la même époque vivait à Saumur *Gilles Bouchereau*, sieur de La Mothe, avocat et ancien de l'église, qui fut député par l'Anjou au Synode de Vitre. Quelques années plus tard, l'église de Nantes était desservie par *Jean Bouchereau*, sieur de La Mache ou La Marèche, qui fut député par la Bretagne au Synode tenu à Charenton en 1645. Dans une liste donnée par Benoît de ceux qui ont souffert des persécutions pour la foi protestante à l'époque des dragonnades, on lit le nom de *Bouchereau*, avocat. Enfin, parmi les réfugiés en Angleterre, on trouve un *Pierre Bouchereau*, chirurgien et apothicaire, et sa femme *Élisabeth Giraud*. Leur fille, nommée *Rébecca*, fut baptisée, en 1689, dans l'église de Thorney Abbey, tenue sur les fonts par le ministre *Jacques Cairon* et par *Rébecca Holmes*, veuve de *Jacob Lehucq*.

BOUDIER (René), sieur de La Jousseline, né à Alençon, et non à Treilly, comme on le dit dans le Nouveau Dict. historique, mort à Mantes en 1723.

Fils de Jean Boudier, seigneur de La Buissonnière et ministre d'Alençon, dont le nom figure parmi ceux des députés aux Synodes nationaux, et qui fut envoyé, en 1611, à l'Assemblée de Saumur pour se plaindre de l'ordre suivi en Normandie dans la convocation des colloques, René resta orphelin à l'âge de trois ans et fut élevé à Mantes par son aïeul. Doué des plus heureuses dispositions et d'un goût prononcé pour l'étude, il possédait, à l'âge de 15 ans, le grec, le latin, l'espagnol ; il apprit plus tard et avec une égale facilité l'italien. La poésie faisait ses délices ; la musique et la peinture charmaient les loisirs que lui laissait l'étude de l'histoire et des belles-lettres. Content de la modeste fortune dont il avait hérité de son père, il ne chercha pas à l'augmenter et, jusqu'à l'âge de 90 ans

environ, il coula une vie paisible et studieuse, exempte de soucis et de tribulations. Quoiqu'il eût beaucoup écrit sur toute sorte de matières, il ne voulut jamais consentir à l'impression d'aucun de ses ouvrages. Il s'est peint lui-même avec fidélité dans son épitaphe :

J'étais gentilhomme normand,
D'une antique et pauvre noblesse,
Vivant de peu tranquillement,
Dans une honorable paroisse.
Sans cesse le livre à la main,
J'étais plus sérieux que triste,
Mon frère que grec et romain,
Antiquaire, archimédoniste,
J'étais poète, historien,
Et maintenant je ne suis rien.

BOUDINOT (Elie), né à Philadelphie, le 2 mars 1740, d'une famille de réfugiés français. Destiné à la carrière du barreau, Boudinot fit de brillantes études et se place bientôt au nombre des jurisconsultes les plus éminents de la Pensylvanie. Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, il se rangea du côté des patriotes et fut nommé par le congrès commissaire-général des prisonniers. En 1777, le choix libre de ses concitoyens l'appela à siéger au congrès, dont, en 1782, il fut nommé président. La constitution adoptée, il entra dans la chambre des représentants, dont il fit partie pendant 6 ans. Nommé ensuite directeur de l'hôtel des monnaies en remplacement de Rittenhouse, il n'occupa ce poste important que pendant quelques années, et fatigué de la vie politique, il se retira à Burlington, dans le New-Jersey. Fidèle aux traditions de sa famille et à l'esprit du protestantisme, il se dévoua dès-lors entièrement à la propagation de l'Écriture sainte, et la Société biblique américaine, dont il fut président, eut particulièrement à se louer de sa munificence. Diverses institutions charitables et d'autres établissements publics reçurent aussi de lui de magnifiques donations. Il mourut au mois d'octobre 1821.

BOUFFARD, nom d'une famille de Castres, qui contribua avec ardeur à répandre dans cette ville les doctrines de la Réforme.

Prêché à Castres, en 1560, par *Geoffroi Brun*, le protestantisme y avait trouvé de nombreux adhérents dans toutes les classes de la société. Dès 1561, les quatre consuls, *Déplanis*, avocat, *Etienne Vignevieille*, notaire, *P. Séguier*, et *Raymond Caire*, ainsi que le procureur du roi et plus de quatre cents familles l'avaient embrassé. Aussi les Protestants n'éprouveront-ils aucune espèce de difficulté à s'emparer de la ville, lorsque la première guerre de religion éclata. Deux conseils furent créés, l'un pour diriger les opérations militaires, l'autre pour surveiller l'administration civile. Dans ce dernier siégeait *François Bouffard*, sieur de La Garrigue, à côté de *Thomas Benajean*, *François* et *Antoine Raymond*.

Ce François Bouffard succomba, victime de sa charité chrétienne, en prodiguant tous les secours imaginables aux malheureux atteints de la peste qui sévit à Castres, en 1563. Sa digne épouse trouva, comme lui, la mort au milieu des soins qu'elle donnait aux malades dans les hôpitaux.

Décimés par le terrible fléau, les Protestants de Castres commençaient à peine à respirer, lorsqu'ils apprirent que *Condé* avait repris les armes. Loin de se renfermer dans une prudente neutralité, ils s'empressèrent d'envoyer au prince *Bouffard Fiac* pour lui demander des ordres. Au retour de leur député, ils s'emparèrent de la ville et élurent un conseil composé de *Bouffard La Garrigue*, *Melou*, *Thomas* et autres notables. On ne nous apprend pas quel lien de parenté unissant ce Bouffard Fiac aux deux autres ; tout ce que nous savons de plus sur son compte, c'est qu'il fut consul de Castres, en 1569, avec *Ligonnier*, *Muratet* et *Nègre*.

Il nous est également impossible de dire duquel des deux Bouffard La Garrigue descendaient **Dominique** Bouffard, sieur de *La Garrigue*, et **Jean** Bouffard, sieur de *La Grange*. Ces deux frères faisaient leurs études

à Paris à l'époque de la Saint-Barthélemy. Ils furent assez heureux pour échapper au massacre et pour gagner Sancerre, où ils s'arrêtèrent quelque temps. A la vue de l'héroïsme des habitants de cette ville, ils concurent le hardi projet de délivrer leur patrie. Leur résolution formée, ils se rendirent à Roquecorbe, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de leur dessin. Ils arrêtèrent le plan suivant. Tandis que 1200 arquebusiers attiraient l'attention de la garnison par une attaque contre une des portes, *Bouffard La Grange*, avec une petite flottille, devait se laisser emporter au cours de l'Agout et s'introduire dans la ville. Le secret de l'entreprise ayant été trahi, il fallut la différer.

Tout en méditant un nouveau plan, *Jean Bouffard* voulut, pour entretenir l'ardeur de ses gens, presque tous Protestants de Castres, tenter une surprise sur *Burlats*. Il y pénétra au milieu de la nuit et en fut nommé gouverneur. Encouragé par ce succès, il essaya une seconde fois de s'emparer de Castres, mais il échoua encore.

Il fut plus heureux l'année suivante. Aussi opinionnaire que brave, un échec aiguillonnait son ardeur. Encouragé par *Géraud de Lomagne*, *Michel d'Astarac*, *Antoine de Lévis*, *Mariet de Bousquet*, *Montbeton*, *La Popelinière*, qui passèrent à Roquecourbe au retour de l'Assemblée de Milhaud, et lui promirent de le seconder, il rassembla secrètement tous les exilés de Castres, et, dans la nuit du 22 au 23 août 1574, il rentra en vainqueur dans sa ville natale, où ses soldats, on doit le dire, se livrèrent à tous les excès que l'esprit de vengeance et le fanatisme peuvent inspirer.

Le culte protestant, banni depuis deux ans, fut solennellement rétabli, et trois cents habitants, que la fraye avait portés à abjurer, se hâtèrent de rentrer dans le sein de l'Église réformée. La place de gouverneur fut of-

ferte à Bouffard La Grange, qui la refusa par modestie et qui exigea qu'on lui préférât *Guillaume de Guillot*, sieur de Ferrières, se contentant du commandement d'une partie des troupes destinées à la défense de la ville. Son frère fut placé à la tête du conseil chargé de la direction des affaires militaires, et l'année suivante, il fut envoyé à Montpellier pour discuter les propositions de paix faites par la Cour.

L'ingratitude est un vice si commun, que l'on ne doit pas être surpris si Bouffard La Grange eut à s'en plaindre. Il eut, en 1577, avec le consul *Mise* un différend qui menaçait de dégénérer en voies de fait, et, blessé de voir ses services méconnus par ses concitoyens, il se retira à Saix, sans que son mécontentement, toutefois, lui enlevât rien de son dévouement à la cause protestante. Le 21 août de la même année, il prit par escalade le château de Montequet, près de Castres. En 1588, à la tête d'un petit nombre d'hommes, il força les Catholiques à abandonner Saint-Paul-Cap-de-Joux qu'ils avaient surpris, et il emporta Puechassant, que le roi de Navarre le contraignit de rendre.

En 1585, les deux frères assistèrent à un synode provincial qui se tint à Castres. La guerre s'étant rallumée, La Grange se mit sous les ordres de *Montgomery*.

En 1588, Jean Bouffard se porta, avec *Deyme*, au secours de Saint-Paul-d'Amiante. Leur approche suffit pour enlever aux Catholiques l'espoir de s'emparer d'une ville héroïquement défendue, d'ailleurs, par sa population, sous les ordres des capitaines *La Rouquette* et *La Roserie*. Les femmes mêmes combattirent à ce siège avec un courage sans égal; parmi les plus intrépides, on cite *Marguerite de Corneillan*.

En 1591, seul de tous les capitaines de Castres, La Grange osa se charger de la périlleuse tâche de secourir le château de Trape. Malheureusement il arriva trop tard; *Alexis de Perrin*

et le capitaine *Labarre*, qui y commandaient, venaient de signer une capitulation.

Depuis ce temps, on perd de vue Jean Bouffard, ainsi que son frère. Selon un ms. de la Collect. Du Puy N° 213, où l'on trouve une copie des actes de l'Assemblée politique de Samur, un descendant du dernier fut député, en 1611, à cette assemblée par la province du Haut-Languedoc, et chargé, en 1614, d'une mission auprès du Synode de Tonneins par la ville de Castres. Il s'agit sans doute de *SAMUEL Bouffard*, sieur de *La Garrigue*, qui, en 1627, se déclara contre Rohan (*Fonds St-Germain* franc. 914. 15).

Nous aurons rapporté tout ce que les historiens nous ont laissé de renseignements sur cette famille, quand nous aurons mentionné *Jean Bouffard*, sieur de *Madiane*, premier consul de Castres, en 1621, qui remplit ce poste avec prudence et modération dans des circonstances fort délicates, selon le témoignage de Marturé. *Rohan* lui accorda toute sa confiance, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres insérées dans l'*Histoire du pays Castrais*. Madiane, de son côté, se montra pendant plusieurs années fort dévoué à ce chef illustre (*Voy. I. 276*); mais il finit aussi par abandonner son parti en 1627, et fut expulsé de Castres par *Saint-Germier*. Néanmoins les Bouffard persisteront dans la profession de la religion réformée, et leur constance résista aux persécutions. En 1750, un *Bouffard de La Grange*, qui servait dans l'armée française avec le grade d'officier, s'étant marié au désert et ayant été dénoncé par l'évêque de Castres, le comte de Saint-Florentin écrivit à l'intendant Lenain une lettre fort vive pour lui enjoindre de procéder « contre le brigandage des mariages et des baptêmes » qui se faisaient au désert. Si nos renseignements sont exacts, cette famille existe encore dans le Midi.

BOUHEREAU (ÉLIE), fils d'*Élie Bouhereau*, pasteur de La Rochelle,

naquit dans cette ville en 1642. L'abbé Goujet et, d'après lui, le Biogr. univ. prétendent qu'il suivit, comme son père, la carrière ecclésiastique; mais c'est une erreur: il étudia la médecine et fut reçu docteur à l'université d'Orange, le 29 août 1667. Il fit ensuite un voyage en Italie avec son cousin *Élie Richard*, et à son retour à La Rochelle, il se mit à exercer son art; cependant les devoirs de sa profession ne l'absorberont pas tellement qu'il ne trouva le temps de cultiver les belles-lettres.

Aucien de l'église de La Rochelle et fort zélé pour la foi protestante, il fut exposé à bien des persécutions. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ou crut prudent d'éloigner des lieux où l'exercice fut interdit ceux qui, par leurs exhortations et leur exemple, étaient les plus capables de retenir leurs frères dans la religion réformée. Bouhereau fut relégué par lettre de cachet à Poitiers, en même temps que son collègue *Tharai* l'était à Angers. Ce dernier, accablé d'ennuis et de peines, finit par se convertir; mais Bouhereau montre plus de constance. Il avait obtenu la permission de s'établir à Paris, où il était à peine depuis quelques mois, lorsque l'ordre lui fut donné d'aller aux extrémités du Languedoc. Il partit; mais il trouve le moyen de rejoindre sa femme et ses enfants qui avaient été retenus à La Rochelle, et il passa avec eux en Angleterre. Milord *Galloway* l'attacha à son service en qualité de secrétaire. On ignore l'époque où il mourut; une *Lettre* de lui sur un passage difficile de Justin, insérée dans le T. II de la Bibl. ancienne et moderne, nous apprend seulement qu'il vivait à Dublin en 1714. On e de lui :

I. *Lettre à mademoiselle D. B. sur le choix d'un médecin*, 1674. — Au jugement d'Arcère, cet écrit se fait remarquer par une grande correction de style et quelques traits ingénieux.

II. *Traité d'Origène contre Celse*, Amst., 1700, in-4°. — Cette trad.,

dédicée à lord *Galloway*, est enrichie de savantes notes latines sur le texte de l'édit de Cambridge, de remarques sur la traduction et d'une table des métiers. Dom Cellier, qui en parle avec éloge, dit qu'elle s'éloigne en plusieurs endroits de la version latine, mais qu'elle paraît plus conforme au texte original, quoique l'auteur se soit donné quelquefois trop de liberté. On prétend qu'elle a été revue et corrigée par *Conrart*, ami de Bouhereau, à la sollicitation de qui il l'avait entreprise.

BOUILLAGUES. Voy. PIERRE SUAU.

BOUILLON. Voy. LA MARCK ET LA TOUR.

BOUILLON (*LUCIE-ÉLISABETH*), née à Montbéliard, le 15 mai 1747. N'ayant rien à attendre de sa famille qui, dans sa pauvreté, lui avait donné tout ce qu'elle pouvait lui donner, une bonne éducation, mademoiselle Bouillon partit pour l'Allemagne et entra comme gouvernante dans la famille d'Ansbach. Lorsque ses élèves n'eurent plus besoin de ses soins, elle se rendit à Berlin, où elle ouvrit un pensionnat et épousa le fils d'un des meilleurs élèves de *Barbier*, du réfugié français *Renelle*, qui excellait dans la gravure en relief et en creux, sans égaler toutefois *Savary*, élève de *Leffèvre*. Meusel ne nous donne pas l'année de la mort de madame Renelle; mais il nous apprend qu'elle a publié :

I. *Bureau typographique ou méthode courte et facile pour apprendre à lire et à écrire correctement aux enfants*, Berlin, 1786, in-8°.

II. *La Veuve, comédie en un acte*, Berlin, 1786, in-8°.

III. *Nouvelle géographie à l'usage des instituts et des gouvernantes françoises, renfermant les productions, les usages, les coutumes de chaque pays, et tous les changemens arrivés sur le globe jusqu'en 1785*, Berlin, 1786-90, 3 vol. in-8°.

IV. *A la mère de la patrie, prologue*, Berlin, 1790, in-8°.

BOUINSON (*ÉTIENNE*), chaudron-

nier de Montpellier, réfugié à Berlin. Un grand nombre d'artisans du même corps de métier, comme *Jean Bunon* de Rouen, *Samuel Bouillon* de Paray, *Paul Blanvalet* de Metz, cherchèrent un asile dans cette ville hospitalière, à la révocation de l'édit de Nantes; mais Bouisson se distingua parmi tous; il fut un véritable artiste en son genre. Aussi l'électeur eut-il recours à lui pour les décos de château de Berlin. Son fils *ÉTIENNE-JEAN* réunit au commerce de grosse quincaillerie, que firent aussi avec succès *Samuel Royer*, *Ravennes* et plusieurs autres réfugiés, un commerce de fer fort important, qu'il céda plus tard à *Jean Toussaint* et à *Henri Barthélémy*.

BOUJU, famille protestante du Maine, divisée en plusieurs branches.

Thibaut Bouju, seigneur de Verdigny, lieutenant-criminel du sénéchal du Mans, en 1534, et juge au siège présidial et sénechaussée de cette province, embrassa avec ardeur les doctrines de la Réforme. En 1562, lorsque les Protestants du Mans s'emparèrent de la ville, il fut chargé, avec *Jean de Vignolles* et *René Taron*, de dresser l'inventaire du trésor de la cathédrale, fait pour lequel il fut condamné par sentence du présidial, le 21 nov., à faire amende honorable, être trainé sur la place, être décapité et sa tête exposée sur une lance à une des portes de la ville. Sa femme, *Marie Trouillard*, fut condamnée à être pendue par la même sentence, qui heureusement ne put recevoir d'exécution, Bouju s'étant retiré à temps dans son château de Verdigny où il se défendit courageusement. Il en fut quitte pour la perte de sa place. Selon Pesche, dans sa Biographie du Maine, on croit qu'il laissa un fils, nommé *Axarf*, avocat au présidial du Mans, qui se distingua de ses confrères par sa grande éloquence et sa vaste érudition, et qui, selon La Croix du Maine, traduisit en français plusieurs livres de Ciceron, de Salluste, de Tite-Live

et d'autres auteurs grecs ou latins (1).

Nous avons raconté ailleurs le martyre de *Mathurin Bouju*, receveur des tailles à Angers. (Voy. 1, 30.) A la même époque vivaient *Jean* et *Pierre Bouju*, qui furent condamnés à être pendus avec leur sœur *Marie*, par la sentence qui frappe leur parent *Thibaut*, et *Jacques Bouju*, appelé le président, qui fut décreté de prise de corps avec sa femme *Catherine Pi-chard*, le 22 janv. 1563, pour avoir pris part aux mêmes événements. Ce dernier ne serait-il pas le père de *Jacques Bouju*, né à Châteauneuf en 1515, et mort à Angers en 1578, connu pour avoir donné le jour à Théophraste Bouju, sieur de Beaulieu, controversé du XVII^e siècle?

On sait peu de chose sur la vie de cet écrivain. La Confession de Sancy affirme qu'il fut un des prosélytes de *Du Perron* qui, comme récompense de son apostasie, lui fit avoir une place de conseiller et d'aumônier du roi. Bouju prouva sa reconnaissance par la violence avec laquelle il attaqua ses coreligionnaires. On a de lui divers ouvrages de controverse :

I. *Cartel de deffy du sieur de Bouju, surnommé de Beaujieu, envoyé au sieur Du Moulin avec les responses et répliques de part et d'autre, sur le point de la Cène et des marques de la vraie Eglise*, 1603; Gen., 1625; nouv. édit., Gen., P. Aubert, 1636, in-12°.

II. *Méthode de contraincre toutes sortes d'hérésies par l'Escriture*, Paris 1604, 2 vol. in-8°. — Ouvrage réfuté par *Jacques Cappel*. *Du Perron* accusa Bouju d'avoir indignement abusé de sa confiance, en publiant

(1) C'est probablement son nom que l'on trouve au bas d'une lettre adressée, le 22 déc. 1615, par le conseiller du Mans à *Le Plessis-Normay*, pour le supplier de travailler au maintien de la paix, et le remercier des sages enseignes qu'il lui avait données par le sieur *J.-A. Touche-Pouset*, un des principaux membres de l'église du Mans. Cette lettre est signée *J. Vignol, ministre, Le Gendre, J. Pousset, Bouju et N. Bouchereau*.

sous son nom, presque textuellement, un manuscrit qu'il lui avait communiqué.

III. *Commentaire de l'autorité de quelque concile général que ce soit, Paris, 1613, in-4°.*

IV. *Défense de la hiérarchie de l'Église et du Pape contre les faussetés de Simon Vigor, Paris, 1615, 1620, in-8°.*

V. *Destruction de la prétendue rotation des ministres à la charge de pasteurs selon le livre même de Du Moulin, Paris, 1619, in-8°.*

BOULAINVILLIERS (GABRIEL DE), cinquième et dernier fils de Philippe de Boulainvilliers et de Françoise d'Anjou, baron de COURTEMAY dans le Gâtinais. Aussi débauché que brave, comme presque tous les jeunes seigneurs de la Cour, Courtenay, qui avait rejoint le prince du Condé à Orléans, força la fille d'un villageois chez lequel il était logé. La discipline était encoresévere dans l'armée huguenote; et ce qui, quelques années plus tard, eut été regardé comme une peccadille, fut considéré avec raison comme un crime. Condé fit arrêter le coupable. Coligny insistait pour qu'on fit un exemple; cependant tant de seigneurs s'intéresserent à lui, qu'il parvint à se dérober au châtiment qu'il avait mérité. « La plupart, raconte de Thou, en marquèrent publiquement leur indignation; mais Dieu, qui ne laisse pas impuni ce que les hommes pardonnent en dissimulant, permit qu'il fut pris quelque temps après pour d'autres crimes, et qu'il fut puni de mort. » On lit, en effet, dans le Journal de Bruslart, sous la date du 20 juillet 1569 : « Le baron de Courtenay, l'un des principaux factieux, et insigne voiteur, fils d'un comte de Dampmartin, eust la tête tranchée en la place de Grève. »

BOULAY, famille normande dont deux branches, au moins, ont professé le protestantisme.

I. *Melchior Boulay, sieur de Moucheron, ne nous est connu que par*

une lettre de Henri IV au czar Féodor Ivanovitch, en date de 1589, de laquelle il résulte qu'il était allé s'établir en Moscovie pour nouer des relations commerciales entre la France et ce pays, alors presque inconnu, et que le czar ne voulait point lui permettre de revenir dans sa patrie.

Un autre membre de cette branche, peut-être frère du précédent, *Balthasar de Boulay, sieur de Moucheron*, quitta la Normandie pendant les guerres de la Ligue, et se réfugia en Hollande. Ses vastes relations commerciales, et sans doute aussi sa correspondance avec Melchior, lui ayant fourni des notions précieuses sur les régions septentrionales, il fut chargé, en 1594, par les États de Hollande, de dresser les instructions pour l'expédition qui partit, cette même année, à la recherche d'un passage à la Chine par la Mer Glaciale. Quatre ans plus tard, il entreprit, pour son propre compte, la conquête de l'île du Prince, dans le golfe de Guinée. Après avoir fait préparer les voies par son neveu *Cornélie*, il équipa à ses frais plusieurs vaisseaux, enrôle quelques centaines de matelots et de soldats, et se mit, sans résistance, en possession de cette île, dont les États-Généraux et le prince Maurice lui avaient abandonné la souveraineté. Mais il ne jouit pas longtemps en paix de sa principauté équinoxiale.

Les continues révoltes des habitants et la crainte d'une invasion de la part des Portugais décidèrent son lieutenant à abandonner l'île avec la garnison, décimée par les maladies. Il se rembarqua donc au moment même où, par les soins de Moucheron, un vaisseau lui apportait du renfort avec de nouveaux colons.

Balthasar de Moucheron eut un fils, du même nom, qui remplissait à la cour du czar moscovite les fonctions de chargé d'affaires du duc de Holstein, en 1634, à l'époque du voyage d'Oléarius.

On ne saurait guère douter que Frédéric Moucheron, paysagiste célèbre,

né à Embden en 1633, et son fils *Isaac*, né à Amsterdam en 1670, et peintre également reconnu, n'appartinssent à la même famille.

Il. *Pierre Boulay*, sieur de Vaux, fut la cause involontaire de la ruine de l'église de Caen ; c'est à ce titre qu'il obtiendra une place dans notre ouvrage.

Né dans l'Église catholique, Pierre Boulay n'embrassa la religion réformée qu'en 1678. Quatre ou cinq ans après sa conversion, il épousa, avec toutes les dispenses nécessaires, une de ses proches parents, qui habitait Caen. Le mariage fut célébré publiquement par *Galand*, ministre du Ménil-en-Joué-du-Plein. Quel effroyable scandale, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes ! Et surtout quelle aubaine pour messieurs les geus du roi ! Boulay fut dénoncé comme ayant abandonné la religion romaine depuis les défenses. En conséquence, prise de corps fut décernée contre lui, ajournement personnel contre *Galand*, puis contre *Du Bosc*, ministre, et *Morin*, lecteur de l'église de Caen, et, chose plus curieuse ! contre *Binet*, ministre de Basli, qui n'avait en rien participé à la célébration du mariage. Pendant l'instruction, l'exercice du culte protestant fut interdit à Argentan, et les ministres accusés reçurent la ville pour prison. L'affaire ayant été portée au parlement par voie d'appel, le procureur-général reconnut que Boulay n'était converti avant l'édit de juin 1680, qui défendit aux Catholiques d'embrasser la religion réformée, et que tout, dans son mariage, s'était passé régulièrement. L'accusation fut donc abandonnée sur ce chef; mais on inventa un autre prétexte. On accusa les ministres de Caen d'avoir admis à la Cène une relapse, *Elisabeth Vauzier*, qui, s'étant convertie vers 1664, était depuis retournée dans le sein de l'Église réformée. Le 6 juin 1685, un jugement fut rendu qui condamna *Boulay* à l'amende et au bannissement, les ministres *Du Bosc*, *Guille-*

bcrt et *Morin* à l'amende, à l'interdiction perpétuelle de leur ministère et au bannissement à vingt lieues tant de *Cesn* que de toute autre église interdite ; le lecteur *Morin* à l'amende. En outre, la démolition du temple fut ordonnée, ce qui eut lieu, le 25, au son de la musique militaire ; on ne respecta pas même les morts, dont les ossements, arrachés de leurs tombes, servirent de jouet à une vile populace. Quant à *Galand*, s'il ne fut pas compris dans la sentence, c'est que le parlement s'imagina qu'il était décédé, quoiqu'il fut plein de vie. Retiré en Hollande, il y remplit longtemps encore les fonctions de son ministère.

On pourrait, rien ne s'y oppose, regarder comme descendant d'une troisième branche de cette famille *Abraham Boulay*, sieur *Du Plessis*, qui se réfugia en Prusse à la révocation de l'édit de Nantes. Chapelain du duc de Courlande, il fut nommé, après la mort de ce seigneur, tué au siège d'Osen, ministre de l'église de Koenigsberg, qu'il desservit, avec *La Fargue*, jusqu'en 1698, qu'il eut pour successeur *Jean Tounay*.

BOULLE (GABRIEL), pasteur de Vinsobres, natif de Marseille. Après avoir exercé pendant 50 ans les fonctions pastorales, il abjura et recut, en récompense de son apostasie, une place de conseiller et le titre d'historiographe du roi.

Avant sa conversion, il avait publié, selon Allard, qui n'indique ni la date, ni le lieu d'impression, le *Pasteur évangélique*, une *Théologie* et un *Arrêt définitif en faveur des ministres protestans*. Après son apostasie, il fit imprimer, comme nous l'apprend Long, un *Essai de l'histoire générale des Protestans* (Paris, 1646, in-8°), et une *Histoire naturelle ou relation du vent particulier de la ville de Nyhons en Dauphiné, dit le vent Saint-Césaré d'Arles et le Pontias* (Orange, 1647, in-8°), où, dit le célèbre oratoire, on désirerait trouver moins d'érudition et plus de critique. En sa qua-

lité d'historiographe, il avait entrepris une histoire générale qui n'a jamais vu le jour. Ce qu'il en avait écrit se conservait dans la bibliothèque des Feuillants de Marseille.

Un capitaine *Boule*, de Salavas, se signala, dans la guerre de 1621, par la défaite du baron de La Gorce, qui périt dans la mêlée. Quelques jours après, surpris par les Catholiques aux environs de St-Remèze, il succomba sous le nombre et fut tué. — Un autre capitaine du même nom, mais originaire de Valon, s'était déjà signalé, en 1593, par la prise d'Aubenas, où il entra par une nuit obscure avec les capitaines *Farias* de Vals et *Laborie* de Valon.

BOULET (Jacques), professeur de langue française à l'école, né à Berlin en 1714, mort le 17 juillet 1794. Outre des *Remarques ajoutées à une édition des Synonymes françois de Girard*, publiée à l'école en 1763, il a écrit de *Nouvelles remarques sur les germanismes*, Halle, 1772, in-8°, et *Le génie de la langue françoise*, l'école, 1764, in-8°; réimp. sous le titre de *Dictionnaire raisonné portatif*, l'école, 1774, 2 vol. in-8°.

BOULLARD (N.) ne nous est connu que par la *Lettre dans laquelle il rend raison des motifs qui l'ont engagé à quitter l'Église romaine*, lettre qui était en vente, en 1711, chez le libraire Abr. Acher de Rotterdam.

BOULLIAU (Ismaël), fils d'*Ismaël Boulliau*, procureur à Loudun, né le 28 sept. 1603, mort le 25 nov. 1694.

Boulliau fit ses humanités à Loudun et sa philosophie à Paris. Destiné à la carrière de la jurisprudence, il alla ensuite étudier le droit à Poitiers. Mais il avait peu de goût pour cette science; son penchant le portait plutôt vers l'étude de l'histoire, des mathématiques et surtout de l'astronomie dont son père s'occupait, non sans quelque succès. Il renonça donc à la jurisprudence, et, en même temps, abjura la religion dans laquelle il était né, il embrassa l'état ecclésiastique et fut promu à la prêtrise à l'âge de 25 ans. La plus

grande partie de sa vie se passa à voyager en Hollande à la suite du président de Thou, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Orient, comme agent du roi Jean-Casimir. En 1689, il se retira dans l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, où il mourut à 89 ans.

Boulliau a joui de son temps d'une grande réputation. « On peut juger, dit Huot dans ses Mémoires, quel rang il tenait particulièrement parmi les plus grands astronomes de notre siècle par son *Philolaüs*, où il a si bien réussi à rétablir le système astronomique des anciens pythagoriciens presque oublié, qu'on peut le regarder comme l'auteur même de ce système. Ses *Démonstrations sur les lignes spirales* suffisent à faire voir ses connaissances dans la géométrie. Son édition de *Ptolémée* avec sa traduction et ses notes prouvent les grands progrès qu'il avait faits dans la philosophie; enfin, ses conversations et le grand nombre de lettres qu'il écrivait faisaient connaître sa vaste littérature. » Selon Bailly, il fut le premier qui fit usage de l'astronomie étrangère et asiatique, et qui fit connaître les tables des anciens Perses et leur exactitude. Landau affirme que l'*Astronomie philolaïque* est un des meilleurs livres que l'on ait écrits. Fontenelle, enfin, qualifie Boulliau de grand astronome. En présence de ces témoignages, il nous est permis, sans avoir la prétention de nous établir juge dans une question tout-à-fait étrangère à nos études, de regarder comme un peu sévère le jugement de Delambre, qui, dans son *Histoire de l'astronomie moderne*, a exprimé en ces termes: « Il avait de la science et de l'érudition, c'est à cela que se borne son mérite. Il fut observateur et calculateur, mais ses théories n'auraient été propres qu'à faire rétrograder la science. Il n'est resté de lui que le nom d'*évection* qu'il a donné à la seconde inégalité de la Lune. » On a de Boulliau :

- I. *De natura lucis*, Paris., 1638, 8°.
- II. *Philolaï, seu Dissert. de vero*

systemate mundi lib. V., Amst., 1638, selon Barbier; 1639, 4°, selon d'autres.

III. *Theonis Smyrnæi mathematica græcè et latine cum notis*, Paris., 1644, in-4°.

IV. *Epistola de sois defectu cuius meminit Licius*, Lugd. Batav., 1643, in-8°.—Cet écrit, cité par Watt, est resté inconnu à tous les biographes de Boulliau.

V. *Astronomia philolaica, cum historiis ortis et progressus astronomiae in prolegomenis descripta*, Paris., 1645, in-folio. — On trouve dans cet ouvrage de Boulliau plusieurs observations astronomiques de son père.

VI. *Histoire de Ducas avec la version latine et des notes*, faisant partie de la Bysantine (Paris, 1649, in-fol.).

VII. *Manib[us] astronomico[n]icis*, 1653, in-4°.

VIII. *Pro ecclesiis lusitanicis libelli II*, Argiropoli [Strasbourg], 1650, in-12; selon Barbier, il y en a eu une édition antérieure publiée à Paris, en 1653, in-4°.—Dans le premier de ces traités, en forme de consultation, Boulliau conseille au roi Jean de Portugal de faire sacrer par les métropolitains les évêques auxquels le pape refusait des bulles, en lui rappelant le mode des élections dans l'antiquité. Le second est adressé au clergé gallican à qui le roi est censé demander son avis et sa médiation. L'un et l'autre furent condamnés par le saint-office. On y a joint, dans l'édition de Strasbourg, une dissertation *De Pop. Rom. fundis*, qui a été insérée aussi dans le T. II des *Antiquit. rom. de Graevius*, et réimp. à Dijon, en 1656, avec les ouvrages de Rigault et de Valois sur la même matière.

IX. *Diatriba de sancto Benigno*, Paris., 1657, in-8°.—L'auteur prouve la fausseté de la Chronique de saint Bénigne de Dijon.

X. *De lineis spiralibus demonstrationes*, Paris., 1657, in-4°.

XI. *Astronomia philolaica fundamenta explicata et asserta adv. Sethi Wardi impugnationem*, Par., 1657, 4°.

XII. C. L. *Ptolomai tractatus de judicandi facultate et animi principatu, græcè cum versione latini et commentario*, Paris, 1663, in-4°; 2^e édit., 1667.

XIII. *Ad astronomos monita duo*, Paris, 1667.

XIV. *Catal. bibliothecæ Thuana*, Paris, 1679, 2 vol. in-8°.

XV. *Opus novum ad arithmeticam infinitorum lib. VII comprehensum*, Paris, 1682, in-fol.

Outre quelques lettres imprimées en diversrecueils, quelques dissertations publiées dans les Transactions philosophiques et un *Éloge de Jacques Dupuy*, inséré dans les Acta litteraria de Struvius, il nous reste de Boulliau des *Observations sur le temps de la mort du roi Dagobert*, un *Discours sur la nécessité de conserver les biens que possède l'Église pour maintenir la religion catholique*, et un *Discours sur la réformation des quatre ordres mendians et la réduction de leurs couvents à un certain nombre*. Ces trois pièces se trouvent dans le T. 777 de la Collect. msc. de Dupuy. La dernière, composée par ordre de Lione, paraît avoir été imprimée; mais aucun bibliographe ne la cite. Boulliau avait composé aussi un *Traité sur la Pâque des Juifs* qui n'a jamais vu le jour.

On conserve à la Bibl. nationale, sous les N° 969 à 997, une collection en 39 vol. in-fol. de la correspondance de Boulliau avec les savants les plus célèbres de son temps, les minutes de ses lettres et d'autres papiers, la plupart fort importants sous le rapport historique et littéraire. La même Bibl. possède, en outre, les *Lettres* écrites par Boulliau à Dupuy Saint-Sauveur pendant ses voyages (*Suppl. franç.*, N° 3011), et il y a quelques années seulement qu'on compte encore 110 lettres du même savant dans la correspondance d'Hévelius, conservée à la Bibl. de l'Observatoire; mais il n'en reste que 32, les autres ayant été volées.

BOULLIER (DAVID-RENAUD), d'une famille originaire d'Auvergne, naquit

à Utrecht, le 24 mars 1699. Adelung présume qu'il avait reçu le jour de Renaudot Boullier, connu par un ouvrage intitulé : *Considérations sur la certitude et sur la grandeur des récompenses et des peines du monde à venir, tirées des écrits de cinq célèbres auteurs anglais*, Rotterdam, 1709, in-8°.

Ce Renaudot Boullier ne serait-il pas le même que Renaud Boullier, qui se réfugia en Hollande, en 1585, après avoir desservi plusieurs années « l'église de Mirabeau, qui se recueillait à Châteauneuf », comme il nous l'apprend dans un sermon prononcé à Utrecht en 1707, et qui paraît avoir rempli les fonctions pastorales à Tournay? Lelong fait, en effet, mention dans sa Bibl. sacra d'une dame Melin, veuve de R. Boullier, pasteur de l'église française de cette ville, laquelle a publié *Specimen gallico psalmorum paraphraseos*, Rott., 1716, in-12.

David se consacra à la carrière ecclésiastique et fut nommé ministre de l'église vallonne d'Amsterdam. Plein d'un zèle quelquefois exagéré, il se posa en adversaire déclaré de la philosophie, qu'il combattit et dans ses sermons et dans ses écrits. Mais ses talents, comme écrivain, ne répondent pas à la grandeur de la tâche; son style dur, diffus, incorrect, obscur, n'était pas propre à populariser ses ouvrages, qui d'ailleurs ne sont pas sans mérite, et qui démontrent beaucoup d'érudition. Il était encore à Amsterdam en 1746, à ce que nous apprend un certificat de bonne vie et de moeurs, délivré par lui et par un des anciens, Louis Thélusson, à Guillaume Benoît qui voulait aller s'établir en Angleterre avec sa femme, Madelaine Hanei; mais dès 1749, nous le trouvons à Londres, où il continua, dans l'église de La Savoye, puis dans l'église française, l'exercice de son ministère jusqu'à sa mort, arrivée le 23 ou le 24 déc. 1759. On a de lui :

I. *Dissert. de existentiâ Dei*, 1716.

II. *Essai philosophique sur l'âme des bêtes*, Amst., 1728, in-8°; 2°

édit. augm. d'un *Traité sur les vrais principes qui servent de fondemens à la certitude morale*, Amst., 1737, 2 vol. in-8°. — La meilleure de ses productions.

III. *Exposition de la doctrine orthodoxe sur le mystère de la Trinité* Amst., 1734, in-8°.

IV. *Lettres sur les vrais principes de la religion, où l'on examine le livre de la Religion essentielle à l'homme [de M^{me} Huber]*, Amst., 1741, 2 vol. in-12.

V. *Recherches sur les vertus de l'eau de goudron*, Amst., 1743, in-12.

— Trad. de l'anglais de Berkley.

VI. *Sermôns sur divers textes de l'Écriture sainte*, Amst., 1748, in-8°; trad. en allemand par Rothm, Francf., 1750, in-8°.

VII. *Dissertationum sacrarum sylloge*, Amst., 1750, in-8°.

VIII. *Apologie de la métaphysique à l'occasion du discours préliminaire de l'Encyclopédie*, Amst., 1753, in-12; réimp. dans les Pièces philosophiques et littéraires. — Ce vol. contient une réimp. des *Sentimens de M^{me} sur la critique des Pensées de Pascal* par M. de Voltaire, qui avaient été publiés antérieurement in-12, et qui furent imprimés de nouveau avec l'ouvrage suivant:

IX. *Lettres critiques sur les Lettres philosophiques de Voltaire*, Amst., 1753, in-12, ou 1754, selon M. Aigueperse.

X. *Court examen de la thèse de l'abbé de Prades et Observations sur son Apologie*, Amst., 1753, in-12.

XI. *Le pyrrhonisme de l'Église romaine, ou Lettres du P. Hayer avec les réponses*, Amst., 1757, in-8°.

XII. *Observationes miscellaneas in lib. Jobi*, Amst., 1758, in-8°.

XIII. *Pièces philosophiques et littéraires*, Amst., 1759, 2 vol. in-12. — Un de ces volumes a pour titre spécial *Discours philosophiques*: le 1^{er} sur les causes finales, le 2^{er} sur l'inertie de la matière, le 3^{er} sur la liberté des actions humaines. On en indique

une édit, faite à Paris en 1769, in-12.

Le fils de David Boullier, nommé JACQUES-RENAUD, hérita de la douceur de ses mœurs, mais aussi de son aversion pour les principes philosophiques et les doctrines politiques en vogue dans le XVIII^e siècle. Il remplit les fonctions pastorales successivement à Londres, où il desservait, en 1764, l'église de La Patente en Soho, puis à Amsterdam, et il mourut à La Haye en 1797. Son opposition aux idées dominantes lui attira beaucoup de désagréments dans les dernières années de sa vie. Selon la Biogr. univ., il a publié un petit volume sur l'*Éloquence extérieure et quelques Sermons*.

BOUNIN (veuve), sage-femme habile que l'édit du 20 fév. 1680 força de renoncer à une profession qu'elle exerçait avec succès. Depuis plusieurs mois, elle avait cessé de pratiquer son art lorsque, un jour, un de ses voisins, qui professait la religion catholique, vint la supplier d'accourir au secours de sa femme, dont les douleurs d'une parturition laborieuse menaçaient les jours. Après avoir résisté longtemps à ses instances, elle finit par céder. Elle trouva la malade en proie à d'horribles souffrances; la mort semblait avoir marqué sa victime. Cependant des soins judicieusement administrés éloignèrent le danger, et la délivrance eut lieu sans accident. Le service rendu était grand, le mari le reconnut dignement. L'inflame dénonça la veuve Bounin, disant que ce serait dommage qu'une femme aussi habile restât huguenote, et le juge de lancer sur-le-champ un décret de prise de corps. Après une détention de neuf mois, la malheureuse sage-femme, ruinée par les chicanes et la longueur de la procédure, fut condamnée par le tribunal de Saintes, en 1681, à 60 livres d'amende que les églises de Marennec et de Saint-Just payèrent pour elle.

BOUQUES (CHARLES DE), seigneur de Pons, au diocèse de Montpellier, très-médiocre poète qui florissait vers le milieu du XVII^e siècle.

Nous ne savons rien sur sa vie. Nous ne connaissons de lui qu'une première partie d'un poème lyrique, et nous le félicitons s'il n'en a pas publié davantage. En voici le titre au long : *Poème sur les merveilles de Jésus-Christ. Partie première. En cinq titres : I. De la naissance de St. Jean, héraut de Jésus. II. Du ventre glorieux de la Sainte Vierge. III. De la naissance et du berceau de Jésus. IV. Du baptême de Jean reçu par Jésus. V. Des tentations de Jésus*, Charent. Louis Vendosme, 1662, in-12, pp. 98. On lit dans la Préface : « Dans une solitude où je me trouve réduit fâché d'emploi, il est arrivé que mon malheur m'est tourné à bien, en ce que, m'éloignant du monde, je me suis approché de Dieu; et me voyant privé de compagnie, je me suis jeté dans la plus agréable et la plus profitable, par la bonté de cette Majesté Suprême qui a daigné begayer avec moy. Pendant ces bonnes heures, j'ay formé, dans de continuels ravissements, la grande œuvre dont voicy la première partie. » Le lecteur partagera-t-il ces ravissements? nous ne le pensons pas. Voici du reste le début ou premier octave de ce poème, qui suffira pour donner une idée de la manière de faire de son auteur :

Zacharie à son tour, priant au Sanctuaire,
Survint du vif autel un vivant lumineux;
Un des anges servant au trône tout-puissant,
Qui l'ayant effrayé, l'assura, lui disant :
L'odeur de tes parfums sur les Cieux élève,
Est en odeur de vie à la terre arrivée.
Le chef se réunit avec ses membres saints.
D'Elizabeth naissa la vertu de tes rois.

BOURBON (MAISON DE). Cette famille, arrivée au trône de France en la personne de Henri IV et régnant encore aujourd'hui sur les États de Naples et sur l'Espagne, tire son origine de Robert, sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, époux, en 1318, de Béatrice de Bourbon, fille d'Agnès, héritière de Bourbon. Ce grand fief de Bourbon, qui n'était dans l'origine qu'une baronnie, fut érigé, dans l'année 1327, en du-

ché-pairie, en faveur de Lonis, fils aîné de Robert de France.

Les services rendus par plusieurs princes de cette famille, l'illustration de leur naissance, l'étendue de leurs domaines, l'amérité de leur caractère élevèrent la maison de Bourbon à un haut degré de puissance; mais à mesure qu'elle grandissait dans l'opinion publique, elle irritait d'autant plus la jalousie des rois de la branche de Valois, jalouse qui se manifesta tantôt par de sourdes inimités, tantôt par une hostilité ouverte. La révolte du connétable de Bourbon lui porta le coup le plus funeste. Quelques innocents qu'ils fussent de la rébellion du chef de leur famille, les Bourbon furent exclus du maniement des affaires pendant tout le reste du règne de François I^e. En vain Charles de Vendôme espéra-t-il dissiper les soupçons du roi en se renfermant scrupuleusement dans la vie privée; en vain refusa-t-il, pendant la captivité de ce prince, la régence qui lui appartenait de droit en vertu des lois du royaume; en vain évita-t-il tout ce qui aurait pu réveiller des méfiances injustes, il ne put vaincre la malveillance de François I^e, qui accorda sa confiance tout entière aux Montmorency et aux Guise. Cependant, s'il faut en croire *La Planche*, historien presque toujours vérifique et bien informé, l'humeur rémuante, le génie actif et l'ambition immense des princes lorrains frappèrent François I^e de crainte dans les dernières années de sa vie, et, prévoyant

*Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfans en pourpoint,
Et son pere peuple en chemise,*

il recommanda à son fils de se tenir en garde contre leurs secrets desseins. Mais Diana de Poitiers, toute-puissante sur l'esprit de Henri II, détruisit sans beaucoup de peine l'effet des avertissements paternels, et elle déclina même son amant à augmenter la puissance des Guise, à qui l'unissait le mariage d'une de ses filles avec le duc

d'Aumale. L'influence des futurs chefs de la faction ultra-catholique s'accrut encore par le mariage du dauphin François avec leur nièce Marie Stuart. Dès lors les plus hautes dignités, les principaux gouvernements, les fonctions les plus éminentes de l'État leur échurent au partage.

Les Bourbon qui, bien que princes du sang et proches héritiers du trône, continuaient à être exclus de presque tous les emplois, conjurèrent, on le comprend, une violente indignation contre les Guise, à qui ils reprochaient d'avoir usurpé, eux étrangers, la place qui leur appartenait d'après les usages de la nation, et pour contrebalancer leur influence, ils s'unirent étroitement avec les Montmorency, non moins jaloux du pouvoir excessif des princes lorrains. Tel était l'état des partis politiques, lorsque la guerre éclata en France entre le catholicisme et le protestantisme, entre le principe d'autorité et le principe du libre examen.

A cette époque, la famille de Bourbon, sans parler ici des branches collatérales, se composait des trois fils de Charles de Bourbon - Vendôme : Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; Charles, cardinal de Bourbon, plus tard roi des Ligueurs, sous le nom de Charles X, et Louis, prince de Condé.

BRANCHE DE VENDÔME.

Antoine de Bourbon naquit à La Fère, le 22 avril 1518. A la mort de son père, il lui succéda dans le gouvernement de la Picardie. Ce fut au cette qualité qu'il commanda l'armée en 1543. La prise de Tournéhem et de quelques autres places sur les frontières du Boulonnais, la ravitaillement de Térouana et de Landrecy, la conquête de Lillers et de Bapauma fondèrent sa réputation militaire. En 1548, il épousa à Moulins Jeanne d'Albret (Voy. ce nom). Un voyage dans le Béarn la tint éloigné de son gouvernement jusqu'en 1550. En 1551, il envahit et ravagea le Hainaut

et la Flandre. De 1552 à 1554, il fit la guerre en Lorraine et en Picardie où il rendit d'importants services, notamment en empêchant les Impériaux de passer la Somme. En 1555, la mort de son beau-père l'ayant appelé à prendre la couronne du Béarn et de la Navarre, il laissa le gouvernement de la Picardie pour celui de la Guyenne ; mais quelque temps après, Henri II, fidèle au plan d'abaissement de la maison de Bourbon suivi par son père, peut-être aussi irrité du refus fait par Antoine d'échanger le Béarn contre d'autres domaines dans l'intérieur du royaume, démembra de la Guyenne tout le Languedoc, qu'il donna au connétable de Montmorency.

Ce fut vers ce temps que le nouveau roi de Navarre commença à manifester quelque penchant pour les doctrines nouvelles. Dissuadé par son chapelain *David*, qui s'était vendu aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine, de faire profession publique de la religion réformée, il hésita, toutefois, jusqu'en 1558, à se prononcer ouvertement ; mais ayant enfin pénétré les intrigues de l'ex-moïc, il le chassa de sa Cour et céda aux pieuses exhortations de *Simon Brossier*, qui s'était retiré à Nérac, après avoir activement contribué à l'organisation des églises de Bourges, d'Issoudun et de Tours. *Calvin*, instruit par *Pierre Villeroche*, pasteur de la Guyenne, de l'heureux changement qui s'était opéré dans les dispositions du roi de Navarre, s'empressa de lui écrire pour l'exhorter à persévérer dans la bonne voie.

Les Protestants estimèrent cette conquête plus haut qu'elle ne le méritait. Flattés de voir Antoine de Bourbon toujours escorté de plusieurs ministres, donnant audience aux Huguenots des provinces qu'il traversait ; leur promettant sa protection ; s'excusant auprès d'eux de ce qu'il continuait à aller à la messe sous prétexte « de les mieux servir », ils s'aveuglèrent complètement sur le caractère de ce prince. Aussi faible qu'inconstant,

le roi de Navarre se laissait mener par des favoris vendus aux Guise, en sorte que son alliance était plus propre à compromettre leur cause qu'à la servir. Il était d'ailleurs très ambitieux, et l'ambition devait toujours faire taire en lui la voix assez peu écoutée de la conscience.

Le titre de chef d'un parti déjà puissant, qui tendait tous les jours à le devenir davantage, pouvait flatter sa vanité ; l'espoir de triompher avec l'appui des Huguenots des ennemis de sa fauille était sans doute propre à le séduire ; mais ce qu'il recherchait avec le plus d'ardeur, c'était le recouvrement de la partie de la Navarre dont les Espagnols s'étaient emparés pendant la guerre de Louis XII contre Ferdinand-le-Catholique. Il avait espéré que le roi de France ferait de cette restitution une des conditions du traité de paix de Cateau-Cambrésis. Lorsqu'il se vit trompé dans son attente, il se montra fort irrité contre le connétable de Montmorency, qu'il accusa d'avoir à dessein trahi ses intérêts, et il quitta la Cour plein de mécontentement pour se retirer dans le Béarn. Quelques historiens ont pensé, et nous partageons leur opinion, que son ressenti fut pour beaucoup dans la froidure avec laquelle il accueillit, après la mort de Henri II, les avances du connétable. Dans l'intention de former une ligue contre les Guise entre les Bourbon, Catherine de Médicis et sa propre famille, Montmorency se hâta d'appeler le roi de Navarre à Paris. Selon *Galland*, Antoine était, dès cette époque, entré en négociations avec Philippe II, à qui il offrait la cession de tous ses droits sur la Navarre en échange de la Sardaigne. Quoi qu'il en soit, à la réception des lettres du connétable, il se mit en route, mais à petites journées. Il trouva à Vendôme son frère le prince de Condé et d'autres chefs du parti ennemi des Guise (*Voy. ARDRES*), avec lesquels il débattit la marche qu'il y avait à suivre dans les circonstances

présentes. C'était peine superflue, car ses lenteurs avaient donné aux princes lorrains le temps d'affirmer leur influence, en attachant à leur cause la reine-mère, à qui ils sacrifièrent sans hésitation leur protectrice, la duchesse de Valentinois. A son arrivée à la Cour, le roi de Navarre se montra d'abord indigné des affronts qu'on lui prodigua, et qui auraient suffi pour exaspérer l'homme doué de la moindre énergie; cependant tous les effets de sa grande colère se bornèrent à consulter en secret quelques conseillers du parlement sur les moyens de faire valoir ses droits. Bientôt même, ce pauvre prince, que les Guise se plissaient à représenter comme un farouche conspirateur aspirant au rôle d'un Pépin-le-Bref ou d'un Hugues Capet, s'effraya de l'idée seule de combattre le gouvernement. Ses terreurs redoublèrent lorsqu'il entendit lire au conseil une lettre de Philippe II, qui mettait au service des princes lorrains toutes les forces de l'Espagne. Tremblant pour ses états, il accepta avec empressement l'offre qui lui fut faite de conduire jusqu'à la frontière Élisabeth de France. L'unique but de ses adversaires politiques était de l'éloigner de Paris; peut-être leur intention ne lui échappa-t-elle pas; mais toute autre considération céda devant l'espoir de traiter personnellement avec Philippe de la restitution de la Navarre, espoir que l'habile cardinal de Lorraine lui fit entrevoir comme appât par un de ses perfides conseillers. Après avoir assisté au sacre de François II, comme pour orner le triomphe des Guise, il prit donc la route des Pyrénées avec la triste fiancée du farouche roi d'Espagne.

Les ambassadeurs espagnols l'amusèrent par de belles promesses; seulement ils renvoyèrent la décision de l'affaire à leur roi. Antoine de Bourbon, ravi de la tournure que prenait la négociation, se hâta de faire partir pour Madrid Jean Claude de Lévis; mais ses illusions furent bientôt détruites

par la sèche réponse que le monarque espagnol adressa à son député.

Pour témoigner son mécontentement, il resta dans le Béarn et favorisa de plus en plus la propagation des doctrines nouvelles; il alla même jusqu'à faire célébrer publiquement la Cène par *Barbaste*, et il voulut y participer. Quelques mois après, cependant, lorsque la conspiration d'Amboise fut échouée, il se hâta de revenir sur ses pas, et, afin d'éloigner tout soupçon de participation à cette funeste entreprise, foulant aux pieds les intérêts de sa maison et de son parti, il réunit un corps de troupes, tomba sur les Protestants qui s'étaient assemblés dans l'Agénais et les traîna en pièces.

L'arrivée du prince de Condé à Nérac lui rendit un peu de courage. Sa petite Cour devint le rendez-vous d'un grand nombre de gentilshommes protestants qui, dans l'espoir de le gagner définitivement à la cause de la Réforme, demandèrent à Genève qu'on leur envoyât *Théodore de Bèze*.

Pendant quelques mois, leur but parut atteint, et le triomphe du protestantisme assuré. Des assemblées religieuses se tenaient publiquement, les psaumes de Marot se chantalient dans toutes les rues, les livres de controverse se vendaient sans mystère. Tel est le tableau que trace dans une lettre à Calvin le ministre du Mas-d'Agénais *La Motte*. Les Protestants regardaient si bien Antoine de Bourbon comme le chef de leur parti, que *Maligny* lui fit part de l'entreprise qu'il méditait sur Lyon; mais toujours irrésolu, Antoine de Bourbon engagea le jeune chef à y renoncer et à lui amener à Limoges toutes les forces dont il disposait. Ce contre-ordre fit manquer l'entreprise.

Vers le même temps se tint à Fontainebleau une assemblée des Notables à laquelle le roi de Navarre, effrayé par des conseillers infidèles, refusa d'assister. Il ne semblait pas non plus disposé à se rendre aux États-Généraux qui avaient été convoqués à Orlé-

ans, et son frère, quoique doué de plus d'énergie, craignait autant que lui de s'y présenter. Il est vrai qu'en refusant d'y paraître, ils se mettaient en contradiction avec eux-mêmes, puisque, depuis longtemps, ils réclamaient avec instance, comme tout le parti, la convocation des États; mais, d'un autre côté, ils avaient reçu des avis positifs que l'on en voulait à leur liberté, sinon à leur vie. On comprend quelle devait être leur perplexité. La Cour leur députa successivement le comte de *Crussoy*, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Bourbon pour les inviter à venir à l'assemblée. Plutôt que de se livrer pieds et poings liés à ses ennemis, Condé n'aurait pas reculé sans doute devant la nécessité de donner le signal de la guerre; mais Antoine, menacé dans ses états et par la France et par l'Espagne, et trahi d'ailleurs par ses plus intimes serviteurs, se décida enfin à partir. Pour donner une preuve de son orthodoxie et diminuer les soupçons qui planaient sur lui, il renvoya de sa Cour tous les ministres et fit célébrer au couvent des Cordeliers une messe à laquelle il assista avec son frère et son fils. En même temps, dans l'intention sans doute de flatter le saint-siège, il envoya à Rome pour rendre obédience au pape, cérémonie qui eut lieu le 14 déc. 1560.

Les deux princes se mirent en route dans le courant d'octobre. A Limoges, un grand nombre de gentilshommes vinrent les supplier de prendre les armes, leur promettant toute espèce de secours en hommes et en argent. Le roi de Navarre eut encore un moment d'hésitation; puis il les renvoya en les remerciant de leur bonne volonté. Le sort en était jeté. Les lettres même de la princesse de *Condé*, de la dame de *Roye*, de la duchesse de *Montpensier*, qui prévoyaient les deux frères des dispositions de la Cour à leur égard, ne purent les détourner de l'abîme où ils couraient. Arrivé à Poitiers, Antoine renvoya les gens de son escorte, en promettant de demander pour eux

grâce au roi. « Grâce? » s'écria un des gentilshommes présents, songez seulement à la demander bien humblement pour vous-même, qui allez vous rendre prisonnier la corde au cou. Pour nous, nous sommes résolus de mourir plutôt que de nous mettre à la merci de ces cruels ennemis du royaume, et puisque nos chefs nous abandonnent si pauvrement, nous espérons que Dieu nous en suscitera qui auront pitié de nous. » Les deux princes poursuivirent leur route escortés, ou pour mieux dire gardés à vue par le maréchal de Thermes. Ils arrivèrent à Orléans le 31 octobre 1560. Personne ne vint au-devant d'eux, si ce n'est le cardinal de Bourbon, leur frère, et leur cousin, le prince de *La Roche-sur-Yon*. « Ils trouvèrent, lit-on dans *Davila*, non-seulement les portes de la ville gardées, mais encore des corps-de-garde et des batteries dressées dans les postes les plus forts, dans les carrefours et dans les places; précautions que la Cour ne prend pas, même en temps de guerre. Ils passèrent au milieu de cet appareil formidable et parvinrent au logis du roi, où l'on faisoit une garde plus exacte qu'au quartier général d'une armée. Arrivés à la porte, ils voulurent entrer à cheval dans la cour, suivant le droit attaché à leur rang: il n'y avoit que le guichet d'ouvert, ils furent obligés de mettre pied à terre en pleine rue, et peu de personnes se présentèrent pour les recevoir et lessualer. On les condamna chez le roi. Ce prince étoit entre leduc de Guise et le cardinal de Lorraine et environné de ses capitaines des gardes. Il reçut le roi de Navarre et le prince de Condé avec une froideur bien différente de cette affabilité que les rois de France ont coutume de marquer à tous leurs sujets, mais surtout aux princes de leur sang. Il les conduisit ensuite chez la reine-mère, où les Guise ne le suivirent point. Catherine de Médicis, qui vouloit toujours paraître neutre et désintéressée, les reçut avec ses démonstrations ordinaires d'amitié, mais

avec une tristesse affectée qui lui fit verser quelques larmes. Le roi continua à les traiter avec la même froideur, et s'adressant au prince de Condé, il commença à lui représenter vivement que, sans avoir reçu de Sa Majesté ni déplaisir ni mauvais traitement, il avoit au mépris des lois divines et humaines soulevé plusieurs fois ses sujets, allumé la guerre en différentes parties du royaume, tenté de s'emparer des principales villes, et conspiré contre sa vie et celle de ses frères. Le prince, sans s'émouvoir, répondit avec fermeté que ces accusations étoient autant de calomnies forgées par ses ennemis, et qu'il donneroit les preuves les plus évidentes de son innocence. Il faut donc, répliqua le roi, procéder par les voies ordinaires de la justice, pour découvrir la vérité. Il sortit de l'appartement de la reine, et commanda aux capitaines de ses gardes d'arrêter le prince de Condé. La reine-mère, forcée de consentir à cette démarche, mais qui n'oublioit pas que les choses peuvent changer de face d'un instant à l'autre, s'efforça de consoler le roi de Navarre. Le prince ne se plaignit que du cardinal son frère, qui l'avoit trompé, et se laissa conduire dans une maison voisine qu'on lui avoit destinée pour prison. On en avertit les fenêtres, redoublé les portes, et fait une espèce de forteresse défendue par quelques pièces d'artillerie et par une forte garde. Le roi de Navarre fort étonné de la détention de son frère, exhala sa douleur en plaintes et en reproches qu'il fit à la reine, qui rejetant tout sur le duc de Guise, comme lieutenant-général du royaume, ne cherchoit qu'à se disculper elle-même. On lui donna pour logement une maison peu éloignée de celle qu'occupoit le roi [celle du bailli Groslot], et des gardes pour l'observer à vue; en sorte qu'à la liberté près de voir qu'il voulait, il étoit dans tout le reste traité et resserré comme prisonnier.

Cette différence dans le traitement infligé aux deux princes venait de ce

que le roi de Navarre s'étant beaucoup moins avancé que son frère, les Guise désespéraient de le faire condamner, même par une commission. Leur haine d'ailleurs était aussi implacable contre l'un que contre l'autre; aussi ne pouvant traîner Antoine sur l'échafaud, ils résolurent de le faire assassiner par le jeune roi. Catherine de Médicis, qui commençait à supporter impatiemment l'arrogance des princes lorrains, le fit prévenir par *Jacqueline de Longwy*, duchesse de Montpensier. Le roi de Navarre, qui manquait plutôt de tête que de cœur, s'apprêta à vendre courageusement sa vie. En se rendant à l'audience royale dont il croyait ne pas revenir, il appela *Renty*, un de ses gentilshommes: « Si je meurs, lui dit-il, porte ma chemise sanglante à ma femme et à mon fils, et dis à ma femme de l'envoyer aux princes étrangers et chrétiens pour venger ma mort, puisque mon fils n'est encore en âge. » Cependant lorsque François II se vit en face de l'homme qu'il devait poignarder, le cœur lui faillit, et le roi de Navarre put se retirer sain et sauf. Les Guise furent indignés de la lâcheté de leur neveu; mais ils ne renoncèrent pas à leurs sinistres projets, et ils tramèrent de nouveaux complots contre la vie d'Antoine de Bourbon, lorsque François II tomba gravement malade et mourut en quelques jours, le 5 décembre 1560.

L'occasion eût été favorable pour le roi de Navarre, de prendre une éclatante revanche. Une réaction s'était opérée dans les États-Généraux contre le despotisme des Guise, et il est certain que s'il eût réclamé hautement la régence que les lois du royaume lui accordaient, il l'eût obtenue. Mais déjà, dans un moment de faiblesse, il s'était engagé euvers Catherine de Médicis à la lui céder sans opposition, et même à la refuser, si elle lui était offerte, promettant de se contenter des fonctions de lieutenant-général. S'il faut en croire Davila, il n'oublia pas tout-à-fait

les intérêts de son parti, et il demanda pour les Protestants la liberté de conscience, du reste, sans insister beaucoup. Ce fut dans un conseil tenu quelques jours après la mort de François II, que ces conventions furent ratifiées. Catherine de Médicis fut déclarée régente, le roi de Navarre lieutenant-général, le connétable généralissime des armées, le duc de Guise grand-maître de la maison du roi, le cardinal de Lorraine surintendant des finances. On régla en même temps que l'amiral, les maréchaux de France et les gouverneurs des provinces resteraient en possession de leurs charges ; que les requêtes et les lettres des provinces seraient adressées directement au roi de Navarre, qui en ferait son rapport à la reine, et prendrait son avis, ainsi que celui du conseil ; que les ambassadeurs traiteraient avec la régente ; que les dépêches des cours étrangères lui seraient remises directement, et qu'elle en conférerait avec le roi de Navarre ; que tous les princes du sang auraient siège au conseil, où la reine-mère présiderait.

Ces arrangements venaient à peine d'être pris, qu'Antoine se repentit de n'avoir pas mieux profité de la faveur que la plus grande partie de la noblesse lui témoignait. Il menaça Catherine de quitter la Cour avec tous les princes du sang, les Montmorency et les Châtillon, si elle ne renvoyait pas les Guise et si elle n'accordait pas aux Huguenots la liberté de conscience. Catherine dut lui donner satisfaction en partie ; car son autorité était menacée d'un péril imminent. Les États de l'Isle-de-France, assemblés à Paris le 20 mars 1561, venaient de se déclarer pour la régence du roi de Navarre.

Autant la reine-mère fut inquiète de cette manifestation, autant le connétable de Montmorency, qui jusque-là avait fait cause commune avec les Bourbon, bien que son orgueil s'irritât de ne jouer que le second rôle, fut alarmé de la demande adressée par ces mêmes États au roi de Navarre, de

faire rendre gorge à tous ceux qui s'étaient enrichis des prodigalités des derniers règnes. Au rapport de Castelnau, les États d'Orléans avaient déjà trouvé étrange quo la dette publique se montât à plus de 42,600,000 francs, vu, qu'à la mort de François I^e, on avait trouvé 1,700,000 écus à l'épargne, et que le trimestre de janvier était encore à échoir. Ils ne pouvaient comprendre qu'une somme aussi énorme eût été dépensée en douze ans, sans compter le produit du rachat des offices et des aliénations du domaine qui avait été presque tout vendu, quand, loin de diminuer, les impôts avaient été portés à un chiffre qu'ils n'avaient point atteint depuis 80 ans. Quelques voix s'étaient élevées pour demander une enquête ; mais elles avaient été étouffées par les puissants personnages qui avaient profité de ces dilapidations. Les plaintes se renouvelèrent, comme nous venons de le dire, et cette fois elles avaient plus de chance d'être écoutées, parce qu'elles étaient appuyées par tout le parti protestant.

Montmorency sentit ledanger. Pour sauver ses richesses qu'il aimait plus que l'honneur, il se rapprocha du duc de Guise par l'intermédiaire du maréchal de Saint-André non moins menacé que lui, et le 6 avril 1561, tous trois scellèrent entre eux par la communion un pacte effroyable dont le but était la destruction de l'Église protestante, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, et l'extermination de la maison de Bourbon. L'édit de Juillet (Voy. *Pièces justif.* N° XVI) fut le premier fruit de cette alliance.

Le triumvirat cependant ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas assez fort pour contrebalancer l'influence des Bourbon. La reine-mère venait de s'unir plus étroitement à eux depuis la défécion du connétable. Chaque jour semblait apporter de nouvelles forces à leur parti. Les Guise n'avaient pas attendu que le colloque de Poissy et l'édit de Janvier

(Voy. *Pièces just.* N° XVII) les évertissaient qu'il était temps de l'affaiblir en détachant à tout prix le roi de Navarre. Ce prince semblait, il est vrai, définitivement équin à l'Église protestante. Le 7 fév. 1561, il écrivit au comte palatin, « qu'il n'avait d'autre but que d'établir la vraye religion en France » et il promettait de rendre avant un an tout le royaume protestant. Mais les Guise n'ignoraient pas qu'il nourrissait en secret une basse jalousie contre son frère, sur qui les Réformés commençaient à tourner les yeux. Ne connaissaient-ils pas d'ailleurs le moyen infaillible de le gagner à leur cause ? Le nonce du pape se chargea de cette négociation délicate, en se faisant appuyer par le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Est, et par l'ambassadeur d'Espagne Manriquez. Dans une entrevue qu'il eut avec le roi de Navarre, et dont Prosper de Sainte-Croix rend compte dans une lettre au date du 15 nov. 1561, Antoine de Bourbon lui donna assez clairement à entendre qu'il abandonnerait le parti protestant si on le remettait en possession de la partie de la Navarre que le roi d'Espagne avait usurpée. Ce fut alors à l'ambassadeur espagnol d'intervenir. Manriquez affirma au crédule monarque que son maître était tout prêt à lui céder la Sardaigne en échange, et il poussa la dissimulation jusqu'à débattre avec lui le tribut qu'il paierait à Philippe II comme à son suzerain. Pourachever de l'éblouir, on lui offrit de faire rompre par le pape son mariage avec Jeanne d'Albret et de lui donner pour épouse Marie Stuart, reine d'Écosse et prépondante au trône d'Angleterre.

Pendant que ces intrigues s'ourdisaient, le roi de Navarre continuait à marcher, au moins publiquement, avec son parti. Le 24 janv. 1562, il se rendit au parlement pour forcer la compagnie à cesser son opposition et à enregistrer l'édit de Janvier. Ce ne fut néanmoins que le 6 mars, après quatre lettres de jussion appuyées par

les menaces du prince de La Roche-sur-Yon et du maréchal de Montmorency, que le parlement céda aufin « attendu la nécessité urgente, sans approbation de la nouvelle religion ; la tout par manière de provision, et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. »

Pendant cette longue lutte, Antoine de Bourbon, séduit par les felacieuses promesses des Guise, avait ouvertement changé de parti, et s'était mis à travailler avec un aveugle ardeur à la perte de ses amis les plus fidèles. Il renvoya sa femme avec sa fille dans le Béarn, expulse de sa maison les ministres et le précepteur protestant de son fils, et demanda à la reine qu'elle exclut du conseil les trois Châtillon. Pour couronner sa défection, il consentit au rappel des Guise, qui s'étaient éloignés lorsque le triomphe du parti protestant paraissait assuré par la publication de l'édit de Janvier, et il répondit avec tout l'emportement d'un apostat aux députés de l'Église protestante, lorsqu'ils vinrent se plaindre à lui du massacre de Vassy. Enfin, comme pour prendre possession de son nouveau titre de chef du parti catholique, il assista, le 22 mars, à la procession de Pâques-fleuries, trahissant ainsi sa conscience et ses plus chers intérêts, et se réduisent à ne plus être que le servile instrument de l'ambition des ennemis de sa famille, dans l'espoir chimérique de devenir le souverain d'une île sauvage, qu'on lui représentait comme un Eldorado.

Le 31 mars, poussé par le duc de Guise, il se transporta à Fontainebleau, où la reine-mère s'était retirée avec ses enfants, afin d'observer de loin la lutte des partis, et il la ramena à Paris malgré elle. Sourd aux exhortations de son frère et de Coigny, qui n'avaient point encore renoncé à l'espérance de lui ouvrir les yeux, il expulse de Paris tous les habitants qui professeraient la religion réformée ; puis, le 1^{er} juin, prenant le commandement des troupes

catholiques, en sa qualité de lieutenant-général, il alla camper à Montlhéry, d'où il se porta sur Châteaudun pour se rapprocher de l'armée protestante.

Avant que l'on en vint aux mains, la reine-mère, qui redoutait également le triomphe définitif de l'un ou de l'autre parti, voulut tenter une réconciliation. Une entrevue eut lieu à Thoury, mais Antoine n'y montra qu'entêtement, sécheresse et dureté de cœur, de sorte que l'on se sépara plus aigri que jamais. Cependant les conférences se renouèrent à Beaugency, que Condé consentit à remettre en dépôt à son frère; mais elles n'aboutirent à rien, si ce n'est à manifester la mauvaise foi du roi de Navarre, qui refusa de rendre cette ville. L'armée protestante dut l'emporter d'assaut.

Général en chef plutôt de nom que de fait, le roi de Navarre ne prit pas une part fort active à la guerre. Il assista à la reprise de Blois, de Tours et de Bourges, et le 28 sept. il entreprit le siège de Rouen. Le 15 oct., en visitant la tranchée, il fut blessé à l'épaule gauche d'un coup d'arquebuse. La blessure était d'autant plus grave que les chirurgiens ne purent extraire la balle. Dans le délire de la fièvre, il ne rêvait qu'à sa future souveraineté de Sardaigne, à ses bois odorants de citronniers, à ses rivières qui charriaient de l'or. Il voulut entrer dans Rouen par la brèche, porté sur un brancard; puis se sentant plus mal, il demanda qu'on le conduisît par eau à Saint-Maur-des-Fossés. Chaque mouvement de la barque aggravait ses souffrances, il se fit descendre avec sa maîtresse, la demoiselle de Rouet, aux Andelys, où il expira le 17 nov., à l'âge de 42 ans. Sur son lit de mort, les opinions religieuses qu'il avait longtemps professées et qu'il avait trahies pour d'ambitieuses chimères, semblèrent reprendre quelque empire sur son esprit. Son médecin, Raphaël de Tailleris, sieur de La Mézière, ne négligea rien pour le ramener à la foi évangélique, et il parut y réussir, car, au point

de mourir, Antoine protesta solennellement que, si Dieu lui faisait la grâce de guérir, il ferait prêcher purement l'Évangile dans tout le royaume, mais suivant la confession d'Augsbourg. Les réformes de Calvin étaient regardées, en effet, comme trop radicales par un grand nombre de personnes qui, tout en désirant vivement une réformation, regrettaiient que le réformateur n'eût pas conservé l'épiscopat, le costume sacerdotal et d'autres institutions de l'Église romaine, propres, selon elles, à inspirer du respect au peuple et à le maintenir dans le devoir, et qui auraient préféré, pour cette raison, à l'Église calviniste l'Église luthérienne ou l'Église anglicane. On sait que le cardinal de Lorraine lui-même eût consenti sans trop de peine à une réforme opérée dans ces limites.

« Les historiens, dit Lacrozette, ont cherché à épargner le père de Henri IV : ils lui attribuent des qualités brillantes et généreuses ; mais il est impossible d'en trouver les traces dans les dernières années de sa vie, les seules qui appartiennent à l'histoire. » Comme nous n'avons rien à réformer à cette appréciation, nous pensons qu'il est superflu de rapporter ici des jugements dictés par un esprit de courtisanerie indigne de la sévère impartialité de l'histoire. Nous les passerons donc sous silence, comme aussi les violentes diatribes de quelques écrivains huguenots ; cependant on nous saura gré, peut-être, de citer au moins la première strophe d'une satire qui parut à l'époque où Antoine de Bourbon se livra aux triumvirs, et qui résume, à notre avis, la vie politique de ce pauvre prince dans une comparaison assez juste.

Marc-Antoine, qui pouvoit estre
Le plus grand seigneur et le maître
De son pays, s'oublia tant,
Qu'il se contenta d'être Antoine,
Servant lascivement une reine :
Possible en fera-t-on autant.

Antoine de Bourbon ne laissa de son mariage avec Jeanne d'Albret que deux enfants, HENRI et CATHERINE. Le

premier a joué un rôle si considérable comme roi de Navarre et comme roi de France, que, pour ne pas surcharger notre article, nous renverrons sa notice biographique au mot HENRI IV. Nous n'avons donc pris à nous occuper ici que de sa sœur.

Catherine de Bourbon, princesse de Navarre et duchesse d'Albret, naquit à Paris le 7 février 1558. Elle était, dit-on, « douée d'une figure charmante, chantait des mœurs, jouait fort joliment du luth, composait quelques rimes. » Ses qualités naturelles, relevées par sa naissance, faisaient de cette princesse un parti fort sortable, même pour des têtes couronnées ; aussi le nombre fut-il grand de ceux qui aspirèrent à sa main. A peine était-elle née, qu'on parla de la marier au duc d'Alençon qui, vingt-quatre ans plus tard, en 1582, réclama encore l'exécution de ce projet. A son retour de Pologne, Henri III l'eût prise pour femme sans l'opposition de Catherine de Médicis qui, selon le P. Daniel, en détourna son fils, en lui représentant qu'elle était naine et contrefaite, « ce qui n'étoit pas vrai, ajoute l'historien, car elle étoit d'une médiocre stature, quoique tant soit peu boiteuse. » En 1580, le roi d'Espagne, Philippe ; peu de temps après, le duc de Lorraine, qui depuis fut son beau-père ; en 1583, Charles-Emmanuel de Savoie ; en 1586, Jacques d'Écosse ; en 1591, Christian d'Anhalt, sans parler de *Henri de Condé*, du duc de Soissons et duc de Montpensier, la recherchèrent en mariage.

Lorsque son père mourut, Catherine de Bourbon était dans le Béarn avec sa digne mère, dont elle partagea la vie si tourmentée. Ce fut à l'école du malheur que s'écoulèrent ses premières années ; mais l'adversité eut pour elle cet avantage de tremper plus fortement le caractère énergique qu'elle tenait de *Jeanne d'Albret*. Demeurée orpheline à l'âge de quatorze ans, n'ayant d'autre appui que son frère, elle consentit sans trop de

résistance à écouter les instruction de l'apostat *Hugues Sureau Du Rosier* et à abjurer des lèvres la religion dans laquelle elle avait été élevée. Pendant quatre ans, elle vécut à la Cour catholique en apparence ; mais dès que Henri III, sur la réclamation du roi de Navarre, lui eut permis de quitter Paris, le 29 mai 1576, le premier usage qu'elle fit de sa liberté recouvrée fut de rentrer dans le sein de l'Église protestante. A son passage à Palaiseau, elle rejeta le masque hypocrite qu'on l'avait forcée de prendre ; à son arrivée à Châteaudun, elle conçut avec empressement au prêche. Son frère étant venu à sa rencontre jusqu'à Parthenay, elle l'accompagna à La Rocheille, où tous deux, selon d'Aubigné, « firent pénitence publique d'avoir été par menaces réduits à la religion romaine. »

Catherine de Bourbon vécut dès lors à la cour galante de Nérac, participant à ses fêtes, mais repoussant loin d'elle par la sévérité de ses mœurs jusqu'à la calomnie. C'est qu'elle ressentait depuis longtemps un amour aussi profond que chaste et pur pour son cousin le duc de Soissons ; ils s'étaient engagé mutuellement leur foi, et ils entretenaient une correspondance que Corisande d'Andouin favorisait et que le roi de Navarre n'ignorait pas, selon l'historien de Thou. Soissons, mis plutôt par l'avarice que par l'affection, « il faut en croire Sully, sollicita sa main en 1586 ; mais sa demande fut échouée. Il est possible que le refus qu'il éprouva ait contribué à le jeter, en 1588, dans le parti de la Ligue. Cependant il n'avait pas renoncé à ses prétentions. En 1593, il se rendit secrètement dans le Béarn, où Catherine exerçait avec sagesse la régence en l'absence de son frère, dans l'intention de décider la princesse à l'épouser sans le consentement du roi. Cette démarche imprudente irrita extrêmement Henri IV, « pour ce que, raconte Sully, quelques malins lui avoient mis en tête que ce maria-

mettroit sa vie en danger s'il en venoit des enfants. Il enjoignit à *Pangéas*, chef du conseil de régence, de séparer les deux amants, et écrivit au président du parlement du Béarn un billet conservé par La Force, où il lui ordonnait d'employer l'autorité de la compagnie pour empêcher la célébration du mariage de sa sœur et pour contraindre Soissons à sortir de Pau, en lui déclarant que s'il se passait rien contre sa volonté, il en répondrait sur sa tête. Mandée à la Cour, Catherine dut obéir aux ordres impérieux de son frère, qui, dans son impatience, alla à sa rencontre jusqu'à Saumur. Mais ce n'était point assez pour le soupçonneux Henri ; il chargea *Sully* de retirer les promesses de mariage que la princesse et le comte s'étaient faites, mission peu honorable, qui réussit à force de ruses déloyales. Catherine conserve toujours contre Sully un juste ressentiment, et en plus d'une circonstance, elle fit sentir au complaisant ministre tout le mépris qu'il lui inspirait.

Au duc de Soissons, Henri IV aurait préféré pour son beau-frère Henri de Bourbon, duc de Montpensier. Mais fidèle à ses premiers serments, Catherine opposa à ses instances une résistance invincible, jusqu'à ce qu'une nouvelle défécction de Soissons vint diminuer son estime pour lui et son amour. Le roi profita du refroidissement des deux amants pour obtenir de sa sœur, en 1598, qu'elle consentît à épouser Henri de Lorraine, duc de Bar.

La nouvelle de ce mariage émut singulièrement les ministres protestants. Le Synode national de Montpellier le déclara illicite et défendit à aucun pasteur de le célébrer sous peine de suspension et de déposition. Henri IV se soucia peu de cette opposition ; il s'inquiéta davantage de celle qu'il rencontra à Rome. Le duc de Lorraine ayant demandé au pape les dispenses nécessaires, il ne reçut de Clément VIII qu'une réponse peu satisfaisante. On essaya d'engager Catherine

à en solliciter elle-même l'expédition ; mais elle ne voulut jamais se soumettre à une démarche qui répugnait à sa conscience. On eut alors recours au cardinal d'Ossat, qui, malgré tout son crédit, n'obtint qu'un nouveau refus. On ne laissa pas de dresser le contrat de mariage. Cet acte, dont une copie existe parmi les mss. de Brienne N° 123, fut signé au château de Monceaux, le 5 août 1598. La dot de Catherine fut fixée à 300,000 écus au soleil. Enfin, après d'inutiles tentatives auprès des évêques français, dont aucun ne voulut prêter son ministère, Henri IV, décidé à passer outre, fit parler à son frère naturel Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, par Antoine de Roquelaure, un de ses plus intimes courtisans. A la suite d'un entretien très-curieux et quelque peu scandaleux, rapporté dans les Mémoires de Sully, le prélat fit taire ses prétendus scrupules, et le mariage fut célébré dans le cabinet de Henri IV, le 29 janv. 1599.

Le pape irrité déclara à son tour le mariage nul et lança contre le duc de Bar une sentence d'excommunication. Ce prince, dont le bigotisme bien connu avait attiré la foudre ecclésiastique, renonça sur-le-champ à toute cohabitation avec sa femme, d'autant plus aisément qu'il ne l'aimait pas ; puis, en 1600, il partit pour Rome, non pas dans l'intention de solliciter sa réconciliation avec l'Église catholique, mais dans celle d'engager le pape à lui ordonner de quitter son épouse.

Catherine cependant se voyait en butte tour-à-tour aux sollicitations de son mari, de son frère et de son beau-père, qui la pressaient à l'envi de changer de religion. Il en coûtait surtout à son cœur de résister aux instances du duc de Bar, qu'elle avait épousé à regret, disant, par une fine allusion au comte de Soissons, qu'elle ne trouvait pas son compte dans cette alliance, mais pour qui elle finit par concevoir un amour passionné. Par égard pour lui, elle consentit, dès 1599, à assister à quelques conférences avec

le jésuite Commolet; mais les arguments du père eurent un effet directement contraire à celui qu'il en attendait. « Le seul résultat de ces conférences, écrivait-elle à Du Plessis-Mornay, étoit qu'elle avoit plus appris encores à estre huguenote que jésuite. » Ce fut alors que le pape lui-même se mit de la partie. Le 15 janvier 1600, Clément VIII adressa à la duchesse de Bar un bref pour l'exhorter à renoncer à l'erreur, en lui représentant que ce qui avait été si glorieux à un aussi grand prince que le roi Henri IV son frère, ne devait pas lui paraître mesléant ni au-dessous d'elle; qu'il n'y avoit rien de plus indigne d'une personne de son rang que de demeurer avec un prince son parent, dont elle ne pouvait être la femme légitime sans une dispense du saint pontife; qu'en persistant dans cet état, elle faisait un très-grand préjudice aux enfants qui pourraient naître de son mariage, puisqu'ils ne pourraient jamais passer pour légitimes, et encore un plus grave à son âme, puisqu'elle s'exposait à la perdre en demeurant obstinée dans son hérésie.

La position de Catherine était d'autant plus pénible, qu'elle ne pouvait ignorer le but du voyage de son mari à Rome. Elle savait que depuis qu'il était question du mariage de Henri IV, les princes lorrains se repentaient d'une alliance qui ne leur offrait plus les mêmes avantages. S'ils ne la faisaient pas rompre, la seule crainte qui les retenait, c'était de se charger de l'odieux du divorce, et le pape ne voulait pas non plus le prendre sur lui. Après de longues négociations, le scandale cessa par l'intervention du roi de France. Le pape leva l'excommunication, accorda les dispenses, sur la promesse des ducs de Bar et de Lorraine de ne rien négliger pour la conversion de la duchesse et de faire éllever dans la religion catholique tous les enfants qui naîtraient de cette union. Ces dispenses furent expédiées dès le commencement de 1604, mais

déjà la mort de Catherine les avait rendues inutiles.

Le clergé protestant avait montré moins d'obstination. Satisfait de ce que la princesse persistait courageusement dans la profession de la religion évangélique, il se contenta de la maintenir dans ses bonnes dispositions. Sur la demande de la duchesse, le Synodo de Gergeau ordonna que le service divin serait célébré dans le château de Malgrange, près de Nancy, par des pasteurs choisis alternativement dans chaque province, en attendant qu'elle eût attaché un ministre à sa personne, et celui de Gap, en 1603, désigna pour remplir tour à tour, auprès d'elle, les fonctions de chaplain, le ministre de Paris *Du Moulin* et le ministre de Rouen *La Rivière*.

La noble et digne fille de Jeanne d'Albret mourut à Nancy, le 13 fév. 1604, peu regrettée de son dévot mari et de ses fanatiques sujets. Depuis quelque temps déjà, elle souffrait d'une tumeur accompagnée d'une fièvre lente, que des médecins ignorants s'obstinèrent à traiter comme une grossesse. Cependant les symptômes prenant un caractère de plus en plus alarmant, Henri IV fit partir son médecin, André Du Laurent, qui reconnut sur-le-champ la nature de la maladie et voulut entreprendre la cure; mais dans la crainte de nuire à l'enfant qu'elle croyait porter, Catherine refusa constamment toute espèce de remède, et elle expira au milieu des plus vives souffrances, en recommandant à son beau-père et à son mari cet enfant imaginaire. Ses restes mortels furent conduits à Vendôme, dans la sépulture de ses ancêtres, ainsi qu'elle l'avait ordonné par son testament.

Quelques lettres publiées dans les Mémoires de La Force, de Du Plessis-Mornay, de Sully, et dans la *Catherino de Navarre* de M. Ernest Alby (Paris, 1838, 2 vol. in-8°); quelques autres conservées parmi les mss. de Béthune (entre autres, N° 8769, une lettre, en date du 12 oct. 1597, où elle

se plaint au comte de Montmorency de l'odieuse conduite tenue par ses vassaux envers *Laurence Terrier*, à cause de sa religion ; N° 8946 et surtout 8958, recueil qui contient toute la procédure suivie à Rome, et, parmi ces pièces, une lettre de Catherine à Henri IV pour le supplier d'intervenir, et une autre au pape où elle lui représente que s'il accorde les dispenses, cette faveur la disposerait à écouter plus favorablement les instructions du clergé catholique), voilà tout ce que nous connaissons des écrits de Catherine de Bourbon (1). Selon un Dict. biog. des femmes célèbres, un de ses sonnets a été publié dans le *Temple d'Apollon*, ouvrage que nous n'avons pu nous procurer. Mademoiselle de Vauvilliers, dans son *Histoire de Jeanne d'Albret*, dit que Catherine de Bourbon (que personne assurément ne sera tenté de confondre avec sa tante, abbesse de Notre-Dame de Soissons,) était fort habile dans la connaissance et l'usage des langues vivantes ; que le latin lui était familier ; qu'elle écrivait le français d'une manière remarquable, surtout en vers, et qu'elle fit même un poème dont on a conservé le souvenir dans le Béarn.

BRANCHE DE CONDÉ.

Louis de Bourbon, prince de Condé, pair de France, marquis de Conty, comte de Soissons, d'Aisy et de Valéry, gouverneur de la Picardie, 7^e fils de Charles de Bourbon, naquit à Vendôme le 7 mai 1530. Le cardinal de Bourbon, son oncle, voulut se charger de son éducation et le fit éléver dans son abbaye de Saint-Denis ; mais le jeune Condé manifesta peu de dispositions pour l'étude ; tous ses goûts se portaient vers le métier des armes. Dès 1549, il parut à la cour de Henri II, qui lui donna une place de simple gentilhomme de sa chambre, avec

(1) M. de Fréville se propose de publier un grand nombre de lettres de cette princesse qu'il a recueillies dans les dépôts publics et surtout dans des collections particulières d'autographes.

1,200 livres d'appointements. Trop fier pour rechercher la protection des Guise, dispensateurs de tous les emplois, il résolut de s'ouvrir par son seul mérite le chemin de la gloire. La même année, il servit avec distinction au siège de Boulogne. En 1551, il prit part, comme volontaire, à la guerre du Piémont, assista au siège de Lants et à la prise de Saint-Balleing ; puis il passa en Picardie sous les ordres du duc de Vendôme, son frère. En 1552, il se jeta dans Metz et se distingua par son intrépidité pendant le siège de cette place. En 1553, il contribua à la victoire de Dourlens. En 1554, il assista au siège de plusieurs places fortes, d'Orchamont, de Villarzy, de Hierges, à l'assaut de Bovines, aux sièges de Dinant et de Huy, et il donna des preuves de la plus brillante valeur au combat qui se livra, le 13 août, près de cette dernière ville.

Nommé chevalier des ordres du roi et capitaine de 50 hommes d'armes, il se rendit de nouveau, en 1555, à l'armée du Piémont et se fit remarquer au siège de Vulpian. Il combattit ensuite à Térouane, et après la perte de la funeste bataille de Saint-Quentin, en 1557, il rallia à La Fère un corps de troupes à la tête duquel il harcela sans relâche l'ennemi. Envoyé plus tard à Soissons, il suppléa par son activité et son courage à la faiblesse du détachement qu'il commandait. En 1558, enfin, il se trouva au siège de Calais et à celui de Thionville.

Tant de services méritaient une récompense. Henri II le nomma colonel-général de l'infanterie française de-là les monts ; il ne put rien en obtenir de plus. À la mort de ce prince, la puissance des Guise s'étant encore accrue, Condé perdit tout espoir d'arriver au rang auquel sa naissance lui donnait droit.

Le désir de la vengeance, plus encore que la conviction religieuse, le décida à se joindre au parti protestant. D'un caractère bouillant et im-

pétueux, il fut un de ceux qui, dans l'assemblée de Vendôme (*Voy. ARDRES*), appuyèrent le plus vivement la proposition d'en appeler immédiatement aux armes. Son avis ne fut pas suivi; cependant les Guise, qui redoutaient son andace dans un moment où leur pouvoir n'était pas assez bien affirmé, résolurent de l'éloigner. Sous prétexte de lui faire honneur, ils le chargèrent de se rendre en Flandre pour jurer au nom du jeune roi la paix de Câteau-Cambrésis. Il eut la faiblesse d'accepter cette mission, laissant ainsi le champ libre à ses ennemis.

Ce fut pendant son absence que les Protestants, menacés d'une nouvelle persécution et réduits au désespoir, résolurent d'obtenir par la force des concessions refusées obstinément à leurs prières. *La Renaudie* (*Voy. GODFROY DE BARRI*) ourdit une vaste conspiration dont il pressa Condé de se déclarer le chef. Le prince se montra disposé à accepter la direction de l'entreprise, à condition qu'on lui permettrait de se tenir à l'écart et qu'on le dispenserait de se compromettre. La Renaudie consentit à assumer sur sa tête toute la responsabilité, et dès la fin de février 1560, dans une entrevue qu'il eut en Picardie avec Condé, il put lui rendre compte des mesures arrêtées entre lui et les autres conjurés. Nous avons raconté ailleurs la sanglante issue de la conspiration d'Amboise. Averti à temps du triomphe des Guise, Condé, pour écarter de lui les soupçons, se rendit auprès du roi, et, s'il faut en croire Brantôme, non-seulement il contribua de sa personne à disperser les conjurés, mais il n'osa pas même refuser d'assister au supplice de ceux qui avaient été faits prisonniers.

Cette lâche complaisance ne suffit pas toutefois pour détruire les accusations du secrétaire de *La Renaudie*, qui désigna Condé comme le *chef muet* du complot. Le cardinal de Lorraine insista pour qu'on l'arrêtât; mais le duc de Guise refusa d'y consentir, ne vou-

lant pasqu'on punit aucun des princes avant de les avoir tous sous la main. Fort inquiet de la tournure que prenaient les affaires et redoutant par-dessus tout une information judiciaire, Condé résolut de sortir de cette situation critique par un coup d'audace. Il se présenta au Conseil, et là, au lieu d'essayer de se justifier, il déclara « que ceux qui avoient dit qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du roy et son estat avoient menti faussement, et autant de fois qu'ils le diroient, autant ils mentiroient, en offrant dès lors à toutes heures de quitter le degré de prince si proche du sang du roy, pour les combattre. » Personne n'osa relever le gant; au contraire, le duc de Guise, que ce défi regardait plus particulièrement, répondit qu'il était prêt à prendre les armes pour le seconder en une si juste défense.

Cette scène chevaleresque n'en imposa à personne, et Condé ne tarda pas à s'apercevoir qu'il continuait à être surveillé de près. Résolu de fuir, il annonça un voyage en Picardie, et il quitta la Cour sans obstacle; mais en route, changeant brusquement de direction, après une entrevue qu'il eut à Monthéry avec Damville, il partit pour Poitiers, où l'attendait Maligny l'aîné, et gagna Nérac. Un grand nombre de seigneurs de la Guienne vinrent bientôt après lui présenter un mémoire où ils l'invitaient à requérir la convocation des États-Généraux, afin de délivrer le royaume de l'usurération des Guise.

Ces derniers, instruits de tout ce que faisaient les Bourbon par les conseillers infidèles du roi de Navarre, furent d'abord alarmés de la tactique de leurs adversaires; cependant la réflexion les rassura, et songeant qu'il était impossible que les Huguenots, unis même aux inécontents, eussent déjà la majorité dans la nation, ils se promirent de les battre avec leurs propres armes. Afin de sonder l'opinion publique, ils appuyèrent le pro-

jet d'une assemblée des Notables, présenté par Coligny et le chancelier, en se réservant de ne rien négliger pour en éloigner les plus redoutables de leurs ennemis. Ils firent donc avertir secrètement le roi de Navarre et son frère que cette assemblée n'était qu'un leurre pour les attirer à la Cour et les faire arrêter. Les deux princes tombèrent dans le piège et se gardèrent de paraître à Fontainebleau. Ils se contentèrent d'y envoyer La Sague, gentilhomme de Condé, qui devait les instruire de tout ce qui se passerait.

Le résultat de l'assemblée des Notables fut l'édit du 26 août 1560, qui convoqua les États-Généraux à Meaux pour le 10 déc.; un édit postérieur substitua Orléans à cette première ville. Les Guise, qui n'avaient pu empêcher cette convocation, prirent toutes les mesures pour rester les maîtres dans la lutte qui se préparait. Ils surveillaient surtout fort activement les correspondances des religiounaires. Instruits par la légèreté de La Sague des motifs qui l'avaient conduit à Fontainebleau, ils le firent arrêter à Étampes, s'emparèrent des lettres dont il était porteur et le soumirent à la question. La Sague montra d'abord une grande fermeté; mais après un mois de captivité, il avoua que quelques-unes des lettres saisies sur lui étaient écrites en encré sympathique. Les Guise découvrirent ainsi tous les projets des Bourbon; ils leur furent révélés surtout par un écrit tracé de la main du secrétaire du connétable, nommé, par les trad. de l'historien de Thou, *Fremin d'Ardoy* [Ardres?]. Il ne s'agissait de rien moins, selon d'Aubigné, que de marcher sur Paris, de s'emparer en chemin de Poitiers, de Tours et d'Orléans, de s'assurer de la capitale par le maréchal de Montmorency, de la Picardie par Sérapont et Boucharnnes, de la Bretagne, de Lyon par Maligny, puis, à la tête de toutes les forces du parti, de se présenter à la Cour et d'en chasser les Guise.

Les princes lorrains résolurent de dissimuler jusqu'à ce que leurs ennemis se fussent livrés en leur pouvoir. Le 30 août, ils firent inviter par le roi les deux princes à assister aux États-Généraux; mais la disparition de La Sague, les avis qu'ils recevaient de divers côtés, les lettres de la princesse de Condé, de la duchesse de Montpensier, des Châtillon, tout les dissuadait d'obéir. Cependant, nous l'avons vu, ils finirent par se mettre en route, et nous avons raconté plus haut la réception qui leur fut faite à Orléans, où le roi s'était rendu dès le 18 oct., « plutôt en conquérant qu'en père de ses sujets. »

Loin de l'abattre, la captivité retempra l'énergie du prince de Condé. Les Guise ayant envoyé un prêtre pour dire la messe en sa chambre, dans l'espoir qu'il le repousserait et constaterait ainsi son hérésie, leur attente ne fut pas déçue. Condé renvoya fort rudement le curé, en le chargeant de dire au roi qu'il n'était pas venu trouver Sa Majesté « pour aucunement communiquer aux impiétés de l'antechrist romain. » Sa fierté ne se démentit pas non plus dans une autre circonstance. Un gentilhomme apostol ayant laissé échapper quelques mots sur un rapprochement avec les Guise, il lui répondit vivement « qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance. » Mais les princes lorrains n'entendaient pas lui accorder ce genre de satisfaction; leur résolution était arrêtée de se défaire de lui par les voies juridiques. Ils nommèrent donc pour instruire son procès une commission composée de Christophe de Thou, président au parlement de Paris, de Barthélémy Faye et de Jacques Viole, conseillers, de Gilles Bourdin, procureur-général, et de Jean Du Tillet, greffier du parlement. Ces commissaires, accompagnés du chancelier Michel de L'Hospital, se transportèrent, le 13 nov., à la prison de Condé pour l'interroger sur

ces trois chefs d'accusation : 1^e d'avoir été la tête de la conspiration d'Amboise ; 2^e d'avoir juré qu'il n'irait jamais à la messe ; 3^e d'avoir essayé de faire surprendre Lyon par Maligny. Par le conseil de ses avocats , Claude Robert et François de Marillac, que les Guise lui avaient donnés , à condition qu'il ne communiquerait avec eux qu'en présence de témoins, Condé refusa de répondre, protestant qu'en sa qualité de prince du sang, il n'était justiciable que de la cour des pairs. Mais son appel fut rejeté comme nul et frivole par le conseil, et le 20 nov., on lui signifia que s'il persistait dans son silence , il serait regardé comme convaincu du crime de lèse-majesté. Après quelque hésitation , Condé, qui était traité avec une rigueur extrême, se décida enfin à se soumettre. Sa perte était résolue de longue date , comme le prouve le soin avec lequel on avait dressé procès-verbal de quelques propos imprudents tenus par lui à Amboise. De Thou prétend que son arrêt de mort ne fut pas signé. Si le fait est vrai, il faut en chercher peut-être la cause unique dans le courageux refus du comte de Sancerre, qui ne voulut point y apposer sa signature comme chevalier de l'ordre. Signé ou non, l'arrêt, au reste, n'en aurait pas moins été exécuté , sans la mort de François II.

Cet événement opéra à la Cour une révolution complète. Après avoir tout employé pour perdre Condé, les Guise furent les premiers à solliciter sa grâce. Ne voulant pas qu'on attribuât sa délivrance au hasard de la mort du roi , le prince persista à demander qu'on le renvoyât devant ses juges naturels. En attendant que cette satisfaction lui fut donnée, on le transféra à Ilam, puis à La Fère, où il devait tenir prison gracieuse jusqu'à ce qu'il fut complètement justifié. Un arrêt du Conseil , rendu le 13 mars 1561, le déclara « pur et innocent » des crimes à lui imputés. Cette réparation toutefois ne lui sembla pas suffisante ; il

fallut que le parlement, descendu depuis longtemps au rôle d'un agent servile de l'arbitraire, prononçât, le 13 juin 1561 , sur le rapport de Robert Boëte, de Claude Anjorrand, d'Adrien Du Drac et d'Eustache Chembon, la nullité du procès qui lui avait été intenté, et ordonna l'anéantissement de toutes les pièces.

Cet arrêt n'éteignit pas dans le cœur de Condé son violent ressentiment contre les princes lorrains. Pour prévenir des luttes sanglantes, Catherine exigea qu'il se réconciliât publiquement avec le duc de Guise, d'après un cérémonial réglé d'avance. Il obéit, mais de mauvaise grâce , en sorte qu'il était aisé de prévoir que la paix ne durera pas longtemps entre ces deux rivaux. En même temps, pour réparer l'injustice dont il avait eu à se plaindre sous le dernier règne, la régente lui accorda le gouvernement de la Picardie.

Jusqu'à cette époque, le prince de Condé avait été considéré comme n'occupant dans le parti protestant que le second rang; la déflection du roi de Navarre l'eleva au premier, et le massacre de Vasay, suivi coup sur coup des tueries de Cahors, Sens, Auxerre, Tours, Aurillac, Nemours, Grenade, Carcassonne, Villeneuve, Avignon, Massillargues, Senlis, Amiens, Abbeville, Meaux, Châlons, Troyes, Bar-sur-Seine, Épernay, Nevers, Châtillon-sur-Loire, Gien, Moulin, Issoudun, Le Mans, Angers, Craon, Blois, Mer, Poitiers, ce massacre, disons-nous, ne vint lui fournir que trop tôt l'occasion d'agir comme le chef et le protecteur des églises. Il représenta à Catherine qu'elle n'avait à entendre qu'insolences et oppression de la part du triumvirat , tandis que le parti protestant était prêt à tout sacrifier pour lui assurer une autorité non contestée, ne lui demandant en retour que la liberté du culte. La reine n'apprit pas sans une secrète satisfaction, mêlée toutefois d'alarmes, que les huguenots étaient déjà assez forts pour

mettre sur pied une armée de 50,000 hommes ; c'était un point d'appui tout trouvé contre les Guise. Cependant, fidèle à son système de bascule, elle ne voulut pas se prononcer ouvertement, mais elle se retira à Fontainebleau avec ses enfants, pour observer la lutte des deux partis sans être forcée de s'y mêler. Elle se contenta d'écrire à Condé pour lui recommander « la mère et ses fils, » l'autorisant à prendre les armes contre les triumvirs, mais en termes assez vagues, assez équivoques pour qu'elle pût, le cas échéant, expliquer le sens de ses lettres à la satisfaction des Catholiques. S'il faut en croire Tavannes, elle sortit toutefois de cette prudente réserve dans une lettre au sénat de Berne, où elle priait sans ambiguïté les Suisses d'assister les Huguenots. Selon quelques historiens, elle se rapprocha davantage encore des Protestants, et elle était sur le point de se joindre à eux, en se retirant à Orléans, où Jean de Hangeot, sieur d'Yvoy, lui assurait que Condé irait l'attendre, lorsque les triumvirs rompirent ses projets, en la contrainnant de rentrer dans Paris. De Thou assure qu'arrivée à Melun, elle essaya de tromper ses gardes et de s'échapper avec le roi, sans aucun doute dans l'intention d'aller se mettre sous la protection de Condé.

Ce prince avait dû, de son côté, quitter Paris. La Réforme comptait dans cette ville un assez grand nombre d'adhérents; mais ils étaient peu zélés pour la plupart, et d'ailleurs ils ne formaient qu'une minorité presque imperceptible au milieu de l'immense population de cette vaste cité. Nulle part en France, peut-être, les Huguenots n'étaient plus mal vus des Catholiques. Le fanatisme de la populace y était porté si loin que Condé devait escorter à la tête d'un corps de troupes, les ministres qui se rendaient aux temples. En de pareilles circonstances, il était impossible de songer à se maintenir dans cette ville (1). Condé le

(1) La Noue, dans ses Mémoires, examine

sentit; mais pour ne pas avoir l'air de fuir, il fit entendre au cardinal de Bourbon qu'il sortirait de Paris si le duc de Guise s'en éloignait en même temps. Sa proposition acceptée, il quitta Paris le 23 mars, se retira à

cette question avec cette grande autorité de raison qui le distingue, et se prononça pour la négative. Lui-même, dit-il, avait tenu pendant quelque temps l'opinion contraire; mais « après y avoir bien répensé » il l'a abandonnée. Voici, en résumé, les raisons sur lesquelles il fonde son jugement. Le prince de Condé voyant que son frère était lassé prendre aux pièges « de ceux qui se moquaient de lui, » jugea qu'il était expédient de chercher un autre appui, et « à cette fin il tâcha de planter dans Paris la prédication de l'Évangile. » Cela réussit d'abord si bien, dit La Noue, « qu'aux assemblées qui se faisaient, il se trouva toutes fois jusqu'à trente mille personnes. Tels beaux commencements invitaient ceux de la religion de chercher les moyens de s'y établir, à quoi toutes fois ils furent non peu négligents. Mais quand les effets de la ligue se manifestèrent, alors aperçurent-ils clairement qu'il convenait faire ce qui, pour avoir trop tardé, n'estoit plus faisable. » Et voici pourquoi. « Je parleray première de Paris, continué l'historien, et montreray les empêchemens qu'il y furent trouvés. Chacun sait que là est le siège de la justice, qui a une merveilleuse autorité. Et comme la faveur d'icelle eust beaucoup servi à ceux de la religion, aussi il devaient leur apporter grande nuisance. Cependant tant ce sénat et sa suite se montra toujours ennemy capital d'iceux, excepté très-peu. Le clergé qui en cette cité est très-puissant et révéré, engrangoit de voir en public choses qui le inchoient si au vif, et sous main brassoit mille pratiques à l'encontre. Le corps de la maison-de-ville, craignant les altercations qu'il estimoit provenir de la diversité de religion, s'efforçoit aussi de la bannir ou reculer. A cette même fin tendoient aussi la plupart de l'Université, et quant tout le bas et menu peuple avec les parisans et serviteurs des princes et seigneurs cesléniques... Quant à la force nervense et armée de queys cens de la religion faisoient estat, elle consistoit en trois cens gentilshommes et autant de soldats expérimentés aux armes; plus, en quatre cens esbaliars et quelques bourgeois volontaires sans expérience. Si qu'essoit-ce que cela contre un peuple comme infini, sinon une petite mouche contre un grand éléphant? Je cuido que si les navires des corsairs, et les chambrières des prestres seulement fesoient présentes à l'imporvise, avec des bastons de cotteries &c mains, que cela eust fait tenir bride. Néanmoins, avec leur foiblesse, ils firent bonne mine, jusques à ce que la force descouverte des princes et seigneurs liguis les contrigoit de quitter la parise. » Quant à la Cour, La Noue prouve également que Condé n'avait aucun appui à en attendre.

Meaux et écrivit aux *Châtelain* de venir le rejoindre.

Il est généralement reconnu que Condé commit alors une faute irréparable. Il aurait dû courir sans un instant de retard à Fontainebleau et s'emparer de la personne du roi. En attaquant ainsi à sa cause le prestige de l'autorité royale, il aurait très-probablement imprimé aux événements une marche toute différente. S'il est vrai, comme Le Popelinier l'affirme, que ce furent les ministres qui s'opposèrent à ce qu'il marchât sur Fontainebleau et qui le décidèrent à attendre les ordres de la reine, c'est un nouveau sujet de regretter que les pasteurs protestants ne se soient pas toujours renfermés strictement dans l'accomplissement de leurs fonctions sacrées. Les triumvirs, nous venons de le dire, surent bien profiter de cette faute.

La semaine qui suivit son entrée à Meaux fut employée tout entière par Condé à rassembler ses partisans. Le jour de Pâques, après avoir reçu la communion des mains de François Pérussel, cordelier converti, il se disposa enfin à se mettre en campagne. A la tête de 200 chevaux environ, il se présenta devant la porte Saint-Honoré, dans le même temps que Clermont d'Amboise tentait, avec un corps de cavalerie trois fois plus nombreux, de forcer la porte Saint-Jacques. Cette double entreprise ayant échoué, Condé traversa la Seine au pont de St-Cloud, se porta sur Palaiseau, où il annonça à ses compagnons qu'il allait les conduire à Fontainebleau pour protéger la reine; mais ayant appris qu'elle était déjà au pouvoir des triumvirs, il tourna bride brusquement et prit la route d'Orléans, où Andelot l'avait précédé. « Ceux qui le rencontraient par les chemins, lit-on dans les Mémoires de Mergey, voyant si grand nombre de cavalerie, tous au galop, se choquant les uns les autres en courant, voire les uns tumber sur le pavey, des valletz avec leurs malles par terre, pensoient que tous les fils de France fussent là

assemblez pour faire rire tous les spectateurs : voilà comment Orléans fut pris. » Les Guise avaient pénétré, en effet, le dessein des chefs huguenots, et de leur côté ils avaient fait partir du renfort pour la garnison d'Orléans ; mais grâce à la rapidité de sa course, Condé gagna quelques heures sur l'ennemi, et il entra dans cette ville, le 2 avril 1562, suivi de l'amiral de Coligny, du prince Porcien, de Rohan et de son frère Frontenay, de Morsilli, gouverneur du Bouillonais, de Genlis et de son frère Troy, de Boucharavane, du capitaine de Coucy, « qui depuis ne fit rien qui vaille », du fils puîné de Séarpont, de Charles de Hallwin, seigneur de Piennes, qui l'abandonna bientôt après et rentra dans l'Eglise romaine, de Cany, de Sécherelle, et d'un grand nombre d'autres gentilshommes des premières familles du royaume. Il y fut reçu aux cris de Vive l'Évangile ! poussés par ses partisans qui l'escortèrent jusqu'à la Grande Maison où il descendit. Dès le 7, il manda à toutes les églises de lui envoyer le plus de soldats et d'argent possible. Le lendemain, il fit paraître sous le titre : *Déclaration par M. le prince de Condé pour montrer les raisons, etc.*, un manifeste où il exposa les motifs qui l'avaient forcé à prendre les armes et les conditions auxquelles il les poserait. Ces conditions se réduisaient à deux : mise en liberté de la reine-mère et du roi, et maintien de l'édit de Janvier.

Une foule de Protestants accourraient déjà sous ses drapeaux. On vit arriver successivement à Orléans les capitaines Couppe, Paté et La Magdelaine ; le sieur d'Haumont, gentilhomme des environs de Beaugency qui avait « rudement châtié », dit Béze, les habitants de l'atay, parce qu'ils avaient failli surprendre sa compagnie ; le comte de La Rochefoucauld, à la tête des Huguenots du Poitou et de la Saintonge ; Grammont avec l'infanterie gasconne ; Saint-Auban avec les troupes du Languedoc et de la Pro-

rence. Chaque nouvel arrivant apportait l'assurance d'un nouveau succès. Blois, Poitiers, Tours, Angers, Beaugency, Châlons-sur-Saône, Mâcon, La Rochelle, Rouen, Pont-Audemer, Dieppe, Le Havre, Bourges, Montauban, Castres, Montpellier, Nismes, Castelnau-d'Orbieu, Pézenas, Béziers, Agen, Maguelonne, Aigues-Mortes, Orange, Pierrelatte, Mornas, Lyon, Grenoble, Montélimar, Romans, Vienne, Sisteron, Gap, Tournon, Venise, et beaucoup d'autres villes moins importantes, tout le Vivarais, toutes les Cévennes se déclarèrent pour Condé ou tombèrent au pouvoir de ses partisans. Près de la moitié de la France arbora ainsi l'étendard de l'insurrection. Cette explosion inattendue stupéfia les tribunals. N'étant pas préparée à soutenir une guerre qui prenait de telles proportions, la Cour s'attacha à gagner du temps par des négociations.

Condé cependant ne crut pas qu'il lui suffisait d'en appeler à l'opinion publique en France. Dès le 10 avril, il fit partir pour Francfort *Spisame*, en lui confiant quatre lettres de la reine-mère qui devaient prouver aux princes de l'Empire qu'il n'avait agi que par ses ordres. Le lendemain, 11 avril, il signa avec les principaux seigneurs de son parti un traité d'association (Voy. *Pièces justif.* N° XIX), et le 12, il écrivit aux Cantons suisses pour leur rendre compte des motifs de sa prise d'armes. Le 20, il adressa à l'empereur une lettre dans le même sens, protestant toujours qu'il était prêt à poser les armes si ses ennemis lui donnaient l'exemple, et si l'édit de Janvier était observé. Ces mêmes promesses furent renouvelées par lui dans une lettre au parlement de Rennes, en date du 20, et dans un second manifeste adressé le 24, au parlement de Paris, à qui il avait déjà écrit une première fois, treize jours auparavant.

Ses ennemis ne laissèrent pas ses apologies sans répliques. Dans leurs réponses, ils lui reprochèrent amère-

ment les excès commis dans les églises et les monastères par ses partisans, sans tenir aucun compte de ses efforts pour maîtriser le fanatisme de ses soldats. Quoique sévèrement défendues par Condé et par *Coligny*, quoique condamnées par *Calvin* et par *Béze*, qui, dès le 15 mai 1561, avait écrit à la reine de Navarre (*Collect. Dupuy*, N° 333) : « Je ne puis dire autre chose de cet abus d'images, sinon ce que j'en ay toujours senti et presché, c'est à sc̄avoir que cette manière de faire ne me plaist aucunement (1), » les profanations continuèrent sous les yeux même de Condé. Dans son Histoire des troubles, Jean le frère de Laval, raconte qu'à Orléans les cloches furent fondues, les images abattues, les reliques brûlées, les tombeaux même violés. Il y a eu, sans aucun doute, beaucoup d'exagération dans les plaintes du clergé catholique; nous en trouvons la preuve irrécusable dans une lettre de Prosper de Sainte-Croix, qui écrivait, le 16 oct. 1561, à Charles Borromée : « Per Guascogna a questi altri paesi donde io sono passato, se bene ho trovato che si predicava in qualche luogo del heretici, non ho però trovato, come si diceva, ne croci, ne imagini rotte, ne chiese abbandonata. » En outre, de l'aveu de tous les historiens, la première armée huguenote se distingua longtemps par une discipline admirable, entretenu par le plus pur enthousiasme religieux. « Elle ne pilloit point, nous dit La Noue, ny ne battoit ses hostes, et se contentoit de fort peu; et les chefs et la pluspart d'icelle, qui de leurs maisons avoient apporté quelques moyens, payoient honnestement. On ne voyoit point fuir personne des villages n'y n'oyoit-on ne crié ne plaintes. » — « Je remarquay alors, ajoute-t-il, quatre ou cinq choses notables : la première est qu'entre cette grande troupe on n'eust pas ouy

(1) Calvin écrivait, de son côté : « Passion dominio, si iudex enim, me non misere severo ia rabiosos istos impetus vindicaturum, quām rex suis editiis msndat. »

un blasphème contre Dieu ; car lorsque quelqu'un, plus encore par coutume que par malice, s'y abandonnoit, on se courrouçoit asprement contre luy, ce qui en réprimoit beaucoup ; la seconde, on n'eust pas trouvé une paire de dez ny un jeu de cartes en tous les quartiers, qui sont des sources de tant de querelles et de larcins ; tiercement, les femmes en estoient bannies, lesquelles ordinairement ne hantent en tels lieux, sinon pour servir à la dissolution ; en quatrième lieu, nul ne s'escartoit des enseignes pour aller fourrager, ains tous estoient satisfais des vivres qui leur estoient distribuez, ou du peu de solde qu'ils avoient receu. Finalement, au soir et au matin, à lassiette et levement des gardes, les prières publiques se faisoient, et le chant des psalmes retentissoit en l'air, éskuelles actions on remarquoit de la piété en ceux qui n'ont pas accoustumé d'en avoir beaucoup p guerres. Et combien que la justice fust alors sévèrement exécutée, si est-ce que peu eu sentirent la rigueur, pour ce que peu de débordemens parurent. Toutefois, on ne saurait le nier, des excès furent commis, principalement contre les objets du culte catholique. Si quelque chose pouvait les excuser, ce serait cet enthousiasme religieux que célébre La Noue. En brisant les images, en détruisant les reliques, les soldats huguenots croyaient obéir à l'ordre même de Dieu. Témoin ce soldat surpris par Condé renversant une image « bien haut montée », et répondant tranquillement au prince irrité qui le couchait en joue : « Monsieur, attendez que j'nie abattu cette idole, je mourrai ensuite, si cela vous plaist. » Qu'opposer à un semblable fanatisme ? Condé fut forcé de mettre sous le séquestre les ornements et l'argenterie des églises, dont il fit battre plus tard une monnaie au coin du roi, par un habile ouvrier de la Monnaie de Paris, *Abel Foulon*, qui l'avait suivi à Orléans.

Tout en opposant aux manifestes de Condé d'autres manifestes, les trium-

virs poussaient avec activité leurs préparatifs. Les deux armées entrèrent en campagne ; mais à la lenteur de leurs mouvements, il était évident que l'une et l'autre redoutaient de porter le premier coup. Catherine de Médicis profita de ces dispositions pour proposer une conférence à Thoury. Condé s'y rendit accompagné de l'amiral, et, pendant deux heures, il se disputa fort nigrement avec le roi de Navarre, son frère, tandis que les gentilshommes des deux partis couraient dans les bras les uns des autres, se prodiguaient les plus vives démonstrations d'amitié. N'ayant pu obtenir ni le renvoi des triumvirs, ni la tolérance du culte réformé, il se retira sans rien conclure. Cependant de nouvelles négociations suivirent cette premiéro entrevue, au grand déplaisir de Coligny, qui s'indignait de toutes ces leuteurs, prévoyant qu'elles aboutiraient à une catastrophe. Si la conférence de Thoury avait pu laisser à Condé quelques doutes sur le changement qui s'était opéré dans les résolutions de la reine-mère, celle de Talsy, près de Beaugency, aurait dû suffire pour le convaincre qu'elles étaient complètement ralliée aux triumvirs, et qu'ellc ne se dirigeait plus que par leurs conseils. Laisnée à elle-même par la retraite des chefs du parti catholique, qui avaient feint de quitter la Cour, comme le demandaient Condé et ses confédérés, et qui s'étaient retirés à Châteaudun, le 26 juin, Catherine se montra moins disposée que jamais à aucune espèce de concession. Condé eut alors tout lieu de regretter d'avoir adopté un langage de déception trop ordinaire dans les troubles civils, d'avoir prétendu que le roi et la reine étaient captifs de ses ennemis, de s'être engagé à s'éloigner de la Cour si les triumvirs lui en montraient le chemin, de s'être avancé enfin, dans un moment d'entrainement, jusqu'à promettre de sortir du royaume si cela était nécessaire au rétablissement de la paix. Catherine ne laissa pas tomber cette parole imprudente ; mais les autres

chefs, qui n'avaient pas de semblables engagements, refusèrent de déposer les armes avant que l'édit de Janvier fut rétabli, et, par une douce violence, ils reconduisirent au milieu des siens Condé, « qui ne fut pas marié d'estre ainsi desdit par ses compagnons. »

Tout espoir d'accommodement s'étant évaporé, Condé céda enfin aux remontrances de Céigny et aux murmures de ses soldats ; il résolut de surprendre le camp du roi de Navarre ; mais, égaré par ses guides, il n'arriva qu'au point du jour en présence des Catholiques qu'il trouva sous les armes. Les deux armées restèrent en bataille pendant plusieurs heures sans oser se mêler. Condé se retira à Lorges, d'où il alla attaquer Beaugency. La ville fut emportée, et les soldats huguenots vengèrent cruellement les barbaries qui y avaient été commises sur leurs coreligionnaires. Ces représailles ouvrirent la porte à la licence, qui fit dès lors de rapides progrès dans les rangs des Protestants. C'est ce que constate La Noue. C'est là, dit-il, que « nostre infanterie perdit son pucelage, et de ceste conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle La Picorée, qui depuis est si bien accrue en dignité qu'on l'appelle maintenant Madame ; et si la guerre civile continue encore, je ne doute pas qu'elle ne devienne princesse. »

Le faible avantage remporté à Beaugency fut loin de compenser les pertes que le parti réformé éprouva coup sur coup. Blois, Tours, Bourges, Angers, Poitiers, Saumur retombèrent vers le même temps au pouvoir des Catholiques. Lorsque la nouvelle de ces revers arriva à Orléans, elle jeta un grand découragement parmi les confédérés. Beaucoup dégoûtés par les fautes de leur chef, un plus grand nombre contraints par l'épuisement de leurs ressources ou par les dangers de leurs familles à abandonner une entreprise conduite avec une désespérante lenteur ; quelques-uns alléguant des scrupules qu'ils auraient dû

éprouver plus tôt sur la légitimité de leur prise d'armes, se retirèrent avec ou sans congé. L'éloquence des ministres ne suffisait pas pour arrêter la désertion, Condé se décida à appeler les étrangers à son secours, à l'exemple des triumvirs qui avaient fait lever des troupes en Suisse et en Allemagne. Était-ce un crime ? les Guise n'en étaient pas moins coupables que lui. Mais, comme le dit avec vérité l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* : « Nous avons deux poids et deux mesures : nous approuvons pour une idée, un système, un intérêt, un homme, ce que nous blâmons pour une autre idée, un autre système, un autre intérêt, un autre homme. » La plupart de nos historiens n'ont pas hésité en conséquence à condamner sévèrement Condé et à absoudre les triumvirs.

L'histoire ne sera ce qu'elle doit être que lorsque, s'élevant au-dessus de l'esprit de parti ou de secte, elle prendra pour guide dans ses jugements les principes éternels du vrai et du juste. Or, le droit naturel proclame, par la bouche de l'illustre Malesherbes s'adressant à Chateaubriand, que « tout gouvernement qui, au lieu d'offrir des garanties aux lois fondamentales de la société, transgresse lui-même les lois de l'équité, les règles de la justice, n'existe plus et rend l'homme à l'état de nature ; qu'il est licite alors de se défendre comme on peut, de recourir aux moyens qui semblent les plus propres à renverser la tyrannie, à rétablir les droits de chacun et de tous. »

« Eh bien ! nous le demandons à tout homme impartial, la révocation sans motif de l'édit de Janvier transgres-sait-elle les lois de l'équité ? Le pacte effroyable des triumvirs violait-il les règles de la justice ?

Condé est donc justifié.

En attendant les secours qu'il espérait obtenir de ses alliés, le prince résolut d'entretenir une guerre de détail dans les provinces. Il envoya donc Jean de Parthenay de Soubise à

Lyon, La Rochefoucauld en Saintonge, Duras en Gévaudan, le prince Porcien en Champagne, en les chargeant de rassembler de nouvelles forces et de les lui amener. En même temps, il fit partir *Briquemont* pour l'Angleterre, et *Andelot* pour l'Allemagne. Lui-même avec *Coligny* resta à Orléans, afin de veiller à la garde de cette place importante, dont il avait fait son arsenal. De fréquentes sorties remplirent ses magasins, les fortifications furent réparées et accrues avec un zèle et une activité merveilleuses. Enflammée de cet enthousiasme qui enfante l'héroïsme, la population entière, jusqu'aux femmes et aux enfants, voulut prendre part aux travaux de défense, oubliant dans son ardeur qu'une maladie contagieuse éclaircissait ses rangs. Parmi les premières victimes de l'épidémie, Béziers cite le vidame de Châlons, frère d'*Esternay*, « homme doué des plus grandes et plus singulières vertus », le sieur de *Thoury* et son fils ; trois ministres, *Albiac Du Plessis, Badius et Cosson* ; *Guillaume Maillard*, lieutenant-particulier, et *Jean Gaillard*, docteur en droit, « deux des plus doctes et des mieux famés d'Orléans ». Une demoiselle d'honneur de la princesse de Condé, nommée *Des Fossés*, en fut atteinte ; mais elle fut assez heureuse pour guérir.

Pendant que sa faiblesse relative forçait ainsi Condé à l'inaction, les généraux catholiques enlevaient l'une après l'autre les villes qui s'étaient déclarées pour lui. L'espoir qu'il fondait sur les renforts attendus chaque jour du Poitou et de la Gévaudan s'évanouit, lorsque, le 1^{er} nov., il vit arriver La Rochefoucauld et Duras à la tête des débris échappés à la déroute de Ver. Malgré ce contre-temps accablant, il crut de son honneur de ne pas laisser sans vengeance les meurtres commis à Rouen par les Catholiques, et, de l'avis de son conseil, il usa de représailles en livrant à *Jean Chabouillé*, ancien procureur du roi à Melun, qui remplissait dans son armée les fonctions

de prévôt de camp, et à *Claude Rougeaureille*, prévôt des bandes, Sapin, conseiller au parlement de Paris, et Jean de Troyes, abbé de Gastine, « condamnés, le 2 nov. 1562, à estre pendus et estranglés pour avoir été par eux conseillés, participés et ayant aidé aux conjurations, pratiques et menées de ceux qui tenaient captives les personnes et volontés du royaume et de la royaume sa mère et du royaume de Navarre, ayant commis toute l'Europe pour maintenir leur cruelle tyrannie, et sous l'autorité de ladite cour de parlement prostituée à leur fureur et ambition, ayant renversé les saintes édits par arrests contraires, contraints les fidèles officiers, avocats et procureurs à renoncer Dieu et idolâtrer, déclarés rebelles les sieurs et chevaliers de l'ordre, gentilshommes et autres ses associés, et d'iceux exposé les biens en proye, et leurs personnes, femmes et enfans à la rage du populaire, ouvert la feuillée aux assassinats, raptus, homicides et autres délits, par impunité promise, et permission de sonner le tocsin et faire amas de communes [arrêt du parlement de Paris du 27 juil. 1562], fait pendre et mourir sans cause les vrais ministres de la parole de Dieu, présidens et autres innocents et plus fidèles sujets du royaume [*Marlorat, Jean Du Bosc, etc.*], réitérer baptêmes, dissoudre les liens sacrés de mariage et confondre tous droits divins et humains. » Le maître des requêtes Selva, qui avait été arrêté avec eux, comme ils passaient près d'Orléans chargés de dépêches pour le roi d'Espagne, échappa au même sort par l'intervention de *Claude de Selva*, sieur de Saint-Vigor, son frère, qui servait alors dans l'armée protestante, mais qui « depuis ne valut rien. » Cette exécution fut blâmée par plusieurs seigneurs réformés. En revenant du conseil où la sentence avait été prononcée, *Jean d'Aubigné* disait à son secrétaire *Parenteau* : « On dit que l'ire est une demie folie, et je dis qu'aux princesses elle est folie entière. »

Le 6 nov., Condé reçut enfin la nouvelle qu'*Andelot* approchait à la tête des troupes qu'il avait levées en Allemagne. Il marcha à sa rencontre jusqu'à Pithiviers, dont il s'empara. Ce renfort lui rendant la supériorité numérique, il sortit d'Orléans avec 8000 hommes de pied, 5000 chevaux et 7 pièces de canon, enleva Étampes, La Ferté, Dourdan, Mondhery ; mais au lieu de suivre son premier projet et de se porter rapidement sur Paris, il se jeta sur la droite et alla mettre le siège devant Corbeil. Après avoir perdu inutilement beaucoup de monde devant cette bicoque, il se rapprocha de Paris, le 22 nov., et établit son quartier général au couvent de La Saussaye. Catherine de Médicis se hâta de renouer les négociations, et Condé, ne se doutant pas que son but unique était de sauver les faubourgs ouverts de Paris et de gagner le temps d'appeler des troupes, tomba une fois encore dans le piège qu'elle lui tendait. Le 27 nov., *Coligny* et le connétable eurent à Villejuif une entrevue qui n'aboutit à rien. Le lendemain, l'armée protestante fit un mouvement en avant. Son avant-garde, sous les ordres du prince *Porcien* et de *Mouy*, jeta, par une vigoureuse attaque contre les faubourgs St-Victor et Saint-Marceau, l'alarme jusque dans le centre de Paris. Ces deux chefs occupèrent Gentilly, *Gentilis* se posta à Montrouge, Condé et l'amiral prirent leurs quartiers à Arcueil, tandis qu'*Andelot* avec ses Allemands s'établit à Cachan, s'étendant jusqu'à Vaugirard. Deux jours de suite, les Huguenots présentèrent la bataille aux Catholiques qui n'osèrent l'accepter. Le 2 déc., Condé, accompagné de *Coligny*, *Gentilis*, *Grammont* et *Esterney*, se rendit à une nouvelle conférence dans un moulin distant de quatre ou cinq cents pas du faubourg Saint-Marceau. Selon Castelnau, le prince demanda la liberté de culte dans les villes où la religion protestante était exercée publiquement, la liberté de conscience dans les autres; la main-levée des con-

fiscations ; l'admission des Protestants aux emplois, et une déclaration du roi que les deniers publics saisis par les Huguenots pour subvenir aux frais de la guerre avaient été employés à son service. La reine feignit de discuter ces propositions pendant quelques jours ; mais le 7, elle les rejeta absolument. C'est que le duc de Montpensier était enfin arrivé avec 3000 Espagnols et 4000 Gascons. Condé s'aperçut alors qu'il avait été joué une fois de plus. A peine rétabli d'une maladie assez grave pour inquiéter sérieusement ses partisans, à en juger par les prières que *Théodore de Bèze* composa à cette occasion (*Collect. Dupuy*, N° 157), il voulut, dans sa colère, livrer l'assaut aux retranchements que ses lenteurs avaient permis aux Parisiens de construire. Il les fit donc reconnaître par le jeune *Fenquieres*, qui avait la réputation méritée d'un ingénieur habile, et sur son rapport, il prépara une attaque nocturne qui fut si mal conduite que les Protestants ne parurent sous les murs de Paris qu'à la pointe du jour. La nuit suivante, le prince voulut renouveler son entreprise ; mais son dessein fut déconcerté par la désertion de *Gentilis*, qui l'abandonna en protestant qu'il ne changerait ni de parti ni de religion, et que son unique but était de terminer la guerre par une bonne paix plutôt que par une bataille. Condé, toutefois, ne crut pas prudent de se fier à ses promesses, et, après avoir publié un nouveau manifeste, il leva son camp, le 10 déc., et prit la route de la Normandie, où il se proposait d'établir ses quartiers d'hiver. La réussite de son plan dépendait de la rapidité de sa marche. Il traversa Palaiseau, Limours, où il perdit un jour ; Saint-Arnould, qu'il dut prendre d'assaut et où il resta deux jours. Dans un conseil qu'il y tint, il mit en délibération si, par une contre-marche hardie, il n'irait pas se poster entre Paris et l'armée catholique qui le poursuivait. *Coligny* le fit renoncer à une manœu-

vre aussi dangereuse qui ne présentait d'autre avantage que le pillage des faubourgs de Paris. Il fut décidé qu'on marcherait sur Le Havre, en passant par Dreux, que *Perdrier de Baubigny* espérait surprendre. L'armée huguenote se remit donc en route, emporta Gallardon le 16, campa à Maintenon le 17, et, le 18, l'avant-garde conduite par *Coligny* s'arrêta à Nérion, tandis que, par une faute impardonnable des maréchaux de camp, Troy avec le corps de bataille s'établissait une lieue plus loin. Il fallut s'arrêter encore une fois pour se remettre en ordre, en sorte que l'armée catholique, forte de 19000 hommes de pied, 2000 chevaux et 22 canons, eut le temps d'occuper la route de Dreux, coupant ainsi le chemin aux Huguenots.

L'armée protestante était fort inférieure en nombre, puisqu'elle ne comprenait que 5000 fantassins, 4000 chevaux et cinq pièces d'artillerie ; mais ce désavantage était jusqu'à un certain point compensé par la supériorité de sa cavalerie, soit pour le nombre, soit pour la qualité. « Les Allemands, dit Sismondi, manœuvrant par escadrons profonds et armés de pistolets, étoient beaucoup plus redoutables que les François combattant sur une seule ligne et armés de lances seulement. D'autre part, ajoute-t-il, l'infanterie des Catholiques étoit du double plus nombreuse que celle des Huguenots, et les corps suisses et espagnols qui en faisoient partie, étoient fort supérieurs aux landsknechts du prince de Condé. » Il était donc de l'intérêt des généraux catholiques de laisser les Huguenots continuer leur route, parce que, à deux lieues de là, ils allaient s'engager dans un pays montueux et difficile où leur supériorité en cavalerie ne pouvoit leur être daucun secours. Mais l'impatience du connétable sauva les Protestants d'une destruction complète.

Condé n'avait point l'intention d'engager la bataille ; il voulait seulement

s'ouvrir le passage. Le 19 déc., il prit position dans la plaine de Marville, vers l'extrémité d'un ravin nommé encore aujourd'hui le ravin des Tombes. Il se plaça à la droite avec 150 laumes soutenus par six cornettes d'argoulets ou arquebusiers à cheval, sous les ordres de *Guillaume de La Curée* et du capitaine *Fumée*, et appuyés par les enfants perdus. *Coligny* se rangea en bataille en face du connétable avec 120 lances et dix cornettes de reitres. A sa gauche, près d'un moulin à vent, se postèrent cinq autres cornettes de cavalerie allemande. *Mouy* et *d'Avaret* avec 60 lances, *La Rochefoucauld* avec 80 remplissaient les intervalles. L'infanterie fut répartie ainsi : 12 enseignes de lansquenets à gauche sous les ordres de l'amiral, et 25 enseignes d'infanterie française sous ceux de Condé. Cinq cornettes de reitres formaient la réserve.

Ce fut dans cet ordre que l'armée protestante se mit en marche. Pendant que les ergoulets, tournant vers Tréon, longeaient à distance le droit de l'ennemi, l'artillerie catholique leur envoia quelques boulets qui mirent la confusion dans leurs rangs. Le connétable voulut achever leur déroute et Coudé vint à leur secours.

A la tête de leurs compagnies de gendarmes, soutenues par 600 reitres, *Mouy* et *d'Avaret* fondirent avec impétuosité sur le bataillon des Suisses qu'ils traversèrent d'outre en outre, tandis que Condé se jetait sur le flanc avec sa cavalerie légère. Coupés dans tous les sens, les Suisses se ralignèrent à plusieurs reprises avec un ensemble qui fit le plus grand honneur à leur discipline et à leur bravoure, et ils continuèrent à faire tête de tous côtés. Damville ayant essayé de les dégager, fut chargé par un corps de reitres qui mit en un instant sa troupe en déroute.

Tandis que Condé s'acharnait sur l'infanterie suisse, au lieu de détruire la cavalerie ennemie, *Coligny* fondu sur la gendarmerie du connétable qu'il

dispersa, puis sur son infanterie qui se sauva jusqu'au delà de l'Eure. Le connétable lui-même, blessé d'un coup de pistolet, fut fait prisonnier, non pas par *Robert Stuart*, sieur de Vezines, comme le dit de Thou, et, d'après lui, la plupart des historiens; ni par le sieur de *Bussi*, comme l'affirme le P. Daniel; mais par un gentilhomme allemand, nommé Volpert Van Dersz dans deux pièces d'une authenticité irrécusable qui se trouvent dans le recueil coté 8752 des ms. de Béthune. Instruit de la fâcheuse position de son collègue, le maréchal de Saint-André s'ébraula. A son approche, *Duras* (d'autres disent *Grammont*) et *Frontenay-Rohan* abandonnèrent lâchement les corps d'infanterie qu'ils commandaient et qui, privés de leurs chefs, furent promptement rompus et bâchés. Les lansquenets n'attendirent pas même le choc, et se hâtèrent de fuir. Bien qu'épuisée par les combats qu'elle avait déjà livrés, la gendarmerie française soutint bravement sa réputation et Saint-André périt dans la mêlée. Ce fut dans ce moment que le duc de Guise parut à son tour sur le champ de bataille. L'infanterie protestante était détruite ou dispersée; les reitres, croyant la bataille gagnée, poursuivaient les fuyards ou pillaien le bagage; la gendarmerie barassée avait rompu toutes ses lances et se battait avec l'épée. *Cotigny*, à l'arrivée de ce nouvel ennemi, courut au bois de Montmousset pour rallier ceux qui s'y étaient réfugiés, tandis que Condé, à la tête de 200 chevaux, se chargea de soutenir le choc de Guise. Enfoncé sans beaucoup d'efforts, le prince dut se mettre en retraite, combattant au dernier rang comme un lion, jusqu'à ce que son cheval blessé s'abatît sous lui. Damville le fit prisonnier. Dans le même temps, *Cotigny* reparut à la tête de 300 hommes d'armes et de 1200 relieurs. Il défia la cavalerie du duc de Guise; mais ne pouvant entamer l'infanterie, il ordonna la retraite qu'il effectua en bon ordre et au petit pas

jusqu'à Neuville-La-Mare, où il campa.

Telle fut l'issue de la première bataille rangée que se livrèrent France les Protestants et les Catholiques. Cette sanglante mêlée coûta aux Huguenots 2,200 hommes de pied et 140 cavaliers dont plusieurs gentilshommes de marque. *Arpajon*, *Chandieu*, *Liancourt*, *René Des Ligneris*, qu'il ne faut pas confondre avec de Ligneris qui, après avoir suivi le parti de Condé, défendit Chartres contre lui et fut tué à Jarnac dans les rangs des Catholiques; *La Fredonnière*, *La Carlière*, *Rougnac*, *Mazelles*, *Saint-Germain* restèrent sur la place; *Mouy* fut fait prisonnier. Le ministre du prince, *Pérucci*, éprouva une telle frayeur qu'il s'enfuit tout d'un trait jusqu'à Nogent, où il fut reconnu et arrêté. Plus belliqueux, son frère *La Cour-de-Chiré* combattit bravement dans les rangs des soldats et reçut une grave blessure.

La veille de la bataille, Condé a vanté raconté à Théodore de Béze un songe qu'il avait eu. « Je scay, lui dit-il, qu'il ne se faut pas arrester aux songes; mais j'ay songé la nuit passée que j'avois donné deux batailles l'une après l'autre, obtenant finalement la victoire, et voyant nos trois ennemis morts, mais que j'étois aussi blessé à mort; tellement toutefois que les ayant tous trois faits mettre morts les uns sur les autres et moy par dessus, j'avois aussi rendu l'esprit. » La mort de Saint-André commença à réaliser ce songe, qu'on put prendre dans ce siècle pour une révélation.

Le duc de Guise traita avec beaucoup de courtoisie son illustre prisonnier. Ils souperent ensemble dans La ferme de Nuisement et partagèrent le même lit. Le lendemain, Condé fut mené à Chartres et enfermé dans la Renardière, prison malsaine où il passa plus d'un mois. Conduit ensuite à Blois, il fut transféré enfin dans le château d'Onzain près d'Amboise, d'où il essaya de s'échapper, tentative infructueuse qui coûta la vie à plusieurs

de ceux qui avaient voulu favoriser son évaison.

Las de la guerre et plus las encore de sa captivité, Condé prêta une oreille avide aux propositions de paix que lui fit faire Catherine de Médicis après la mort du duc de Guise. Les bases du traité furent posées pendant une conférence qu'il eut, dans l'île aux Bœufs, avec le connétable, le 7 mars 1563. Avant de conclure, le prince voulut consulter le conseil de l'association protestante. Deux partis le divisaient. L'un, comprenant la plupart des gentilshommes, qui étaient épousés par les fatigues et ruinés par les dépenses de la guerre, songeait ardemment après la paix, et se montrait disposé à l'acheter au prix de grands sacrifices; l'autre, formé par les ministres réfugiés en grand nombre à Orléans, exigeait le rétablissement de l'édit de Janvier, ce qui était juste et raisonnable; mais ce qui l'était moins, ce qui dénote en eux un esprit étroit d'intolérance, c'est qu'à cette prétention fort légitime, ils ajoutaient celle d'être autorisés à envoyer au supplice les Protestants qui ne pensaient pas absolument comme eux sur le dogme de la Trinité et sur la constitution de l'Église. Les tendances théocratiques d'une partie du clergé protestant soulevaient dès cette époque un vif mécontentement. *Antoine Allègre de Millaud*, brave gentilhomme qu'une blessure reçue au siège de Corbeil avait mis hors de service, écrivit contre les ministres un discours où il leur reprocha durement leur ambition et leur vanité, les accusant d'entreprendre sur toutes les dignités, de s'immiscer jusque dans l'administration des finances, et de prétendre exercer la justice dans les camps avec une rigueur voisine de la cruauté.

Condé ne s'arrêta pas devant l'opposition des ministres; il signa, le 12 mars, le traité d'Amboise. *Cotigny*, qui n'avait pas été consulté, s'écria, en recevant cette nouvelle, que ce traité renversait plus d'églises que les forces ennemis n'en auraient dé-

truit en dix ans. « Peu s'en fallut, raconte d'Aubigné, que la noblesse ne se ralliait pour la rupture du traité; ce n'estoit que reproches contre le prince, accusé d'avoir halené les filles de la reine, comme il parut depuis. »

La paix signée, Condé, à qui la lieutenance-générale du royaume avait été promise, gagné d'ailleurs par les caresses de la reine-mère qui affectait de le consulter sur toutes les affaires, se montra prompt à saisir « une occasion de faire service au roi, » et il ne trouva dans sa conscience aucune objection lorsque Catherine lui proposa de l'aider à chasser du Havre les Anglais qu'il y avait lui-même appels. Cependant, lorsqu'il réclama la lieutenance-générale, Catherine, qui ne songeait nullement à partager le pouvoir, étudia sa promesse en faisant déclarer son fils majeur. Léger et insouciant, Condé ne conçut aucun ressentiment de ce manque de foi; il était alors livré tout entier à sa passion pour Isabelle de Limeuil, de la maison de La Tour-d'Auvergne, passion que Catherine, qui n'avait pu le séduire par la perspective du fameux royaume de Sardaigne, favorisait de tout son pouvoir dans l'espoir de le distraire de la politique par la galanterie. Il prenait si peu de soin de cacher cette intrigue, que sa femme, la noble et vertueuse *Éléonore de Roye*, mourut de chagrin en se voyant abandonnée. Cette mort fut regardée par la reine-mère comme un événement heureux. Pour s'attacher plus fortement Condé, elle lui offrit la main de *Marguerite de Lustrac*, veuve du maréchal de Saint-André et le plus riche parti de France. De son côté, le cardinal de Lorraine lui proposa sa nièce, la belle Marie Stuart. Ils eurent à ce sujet, dans l'abbaye de Catherine de Bourbon à Soissons, des entrevues secrètes qui inquiétèrent beaucoup les Protestants. Le conseiller *Claude Du Bourg*, qui jouissait dans le parti d'une haute considération, tant à cause du martyre de son frère que de son mé-

rite personnel, lui adressa même à ce sujet une *Epître* pour le mettre en garde contre les embûches de ses ennemis. La négociation n'eut aucun résultat. Condé renonça également à Marguerite de Lustrac, après avoir accepté d'elle toutefois la belle terre de Valéry, et il finit par épouser *Françoise d'Orléans*, sœur de ce duc de Longueville à qui *Calvin* écrivit plusieurs lettres, probablement sur les instances de sa mère « qui ne désirait rien plus que de le voir cheminer rondement en la crainte de Dieu. »

En signant la paix d'Amboise, Catherine avait eu en vue (c'est le nooice du pape qui l'avoue dans une lettre du 28 mars 1563) de discréder Condé auprès des Anglais et des Allemands. Lorsqu'elle crut son but atteint, elle cessa d'user d'autant de ménagements, en sorte que le prince sentit que s'il voulait conserver quelque crédit, il était temps de reconquérir sur les Huguenots son influence gravement compromise par sa légèreté et la licence de ses mœurs. Il appuya donc avec énergie les plaintes de ses coreligionnaires relativement aux restrictions apportées à l'édit d'Amboise par les deux déclarations interprétatives publiées, l'une à Lyon, le 24 juin, l'autre à Roussillon, le 4 août 1564, déclarations qui défendaient aux ministres de prêcher, de visiter et de consoler les malades hors du lieu de leur résidence, d'ouvrir des écoles, de diriger l'éducation des enfants, même protestants; qui interdisaient aux gentilshommes réformés d'admettre à la célébration du culte dans leurs châteaux d'autres personnes que leurs vassaux; qui ordonnaient aux religieux défrroqués de rentrer dans leurs couvents, et qui proscrivaient tout synode, tout tribut, toute collecte destinée à former un fonds commun. A ses remontrances, Catherine répondit d'un style aigre-doux que le roi avait eu ses raisons pour rendre ces deux édits, et que Condé ne devait pas s'attendre à être consulté sur tout ce

qui se ferait dans le gouvernement du royaume; qu'en reste son intention était d'observer fidèlement l'édit de pacification.

En effet, le moment n'était pas encore venu d'exécuter le dessein qu'elle avait conçu pour l'extirpation du protestantisme. Écarter les chefs du parti huguenot, ramener à l'Eglise romaine Condé et les *Châtillon*, brider les villes suspectes par des citadelles, remplir le trésor royal et les arsenaux, et, toutes ces précautions prises, mettre la main à l'œuvre avec vigueur, tel était, selon Davila, le plan de la reine.

Elle commença à le mettre à exécution dans un voyage qu'elle entreprit avec le roi, en 1564, à travers presque toute la France. Le duc de Savoie et le pape lui-même ne désapprouvèrent pas « les moyens doux et lents » que Catherine se proposait d'employer pour extirper l'hérésie; mais le larouche d'Albe, dans la célèbre conférence de Bayonne, s'y montra fort opposé, soutenant qu'user de tant de ménagements était dangereux et qu'il fallait commencer par se défaire des chefs, parce que la tête d'un saumon vaut mieux que dix mille grenouilles. Ce propos, entendu par le jeune *Henri de Navarre*, fut répété à *Jeanne d'Albret*, qui se hâta d'avertir Condé.

Ce fut peut-être pour se concerter avec cette princesse sur les moyens de déjouer les projets de Catherine que Condé, qui n'avait pas été dans le voyage, à cause de son deuil, rejoignit la Cour avant son retour à Paris. Taillandier nous apprend, en effet, qu'il accompagna Charles IX à Nantes, au mois d'octobre 1565, et qu'il y assista au prêche du ministre *Petrocelli* ou *Perroceli* [Pérussel ?]. Au mois de janvier suivant, il se rendit à l'assemblée de Moulins. Catherine, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de le détacher des Huguenots, le combla de prévenances, au point d'exciter la jalousie des Catholiques; mais Condé, instruit de ses desseins, se tint sur ses gardes. La hauteur insultante avec laquelle le

duc d'Anjou, âgé de quinze ans à peine, lui défendit de penser à la charge de lieutenant général qu'il sollicitait, aurait suffi d'ailleurs pour l'éclairer sur les véritables sentiments de la Cour à son égard. Il sut maîtriser l'impétuosité de sa colère ; mais quelques jours après, il prit congé du roi et se retira dans ses terres.

Les récriminations hautaines opposées aux remontrances des princes allemands qui, peut-être à la sollicitation de Condé, avaient essayé d'intervenir en faveur de leurs coreligionnaires ; les envois de vivres faits par ordre de la Cour à l'armée espagnole qui marchait contre les Pays-Bas ; les levées effectuées dans les provinces et en Suisse, sous prétexte de surveiller les mouvements de cette même armée, et bien d'autres circonstances encore convainquirent les Protestants que leur ruine était résolue. « Leur patience d'ailleurs, dit de Thou, étoit éprouvée par les supplices, les bannissements, les ignominies et les pertes de biens qu'on leur faisoit souffrir depuis assez longtemps. » Durant l'été de 1567, les chefs du parti eurent plusieurs conférences à Valéry et à Châtillon-sur-Loing. Tous s'accordèrent à reconnaître que la politique de la reine était plus fatale à leur cause qu'une guerre ouverte ; cependant ils hésitaient encore à relever l'étendard de l'insurrection lorsqu'ils apprirent que les Suisses, levés, disait-on, pour garder la frontière, entraient dans l'Isle-de-France, et que des ordres étaient donnés pour arrêter Condé et Coligny. Dans une nouvelle entrevue, l'amiral proposa de s'emparer, par surprise, de la personne du roi et de la reine-mère, pour couvrir, aux yeux de la nation, du manteau de la légitimité les mesures qu'on jugeroit à propos de prendre. Ce plan fut aussitôt mis à exécution. Un corps de troupes s'assembla à Rozoy en Brie, le 27 sept. 1567 ; mais non pas si secrètement, malgré toutes les précautions, que la Cour n'en fut avertie. Cathé-

rine quitta en toute hâte Monceaux, qu'elle habitait, pour se retirer à Meaux, et en même temps elle dépêcha au-devant des Huguenots, qui s'approchaient, le maréchal François de Montmorency. Condé, que l'expérience aurait cependant dû instruire, se laissa, comme d'habitude, amuser par de vaines conférences, tandis que les Suisses, mandés de Château-Thierry, s'avancèrent à marches forcées, entraient à Meaux au milieu de la nuit, plaçait le roi et la reine au centre d'un bataillon carré et les conduisaient à Paris, sans se laisser empêcher par la cavalerie protestante, qui les harcela presque jusqu'aux portes de la capitale.

Condé se retira alors à Claye. Après avoir attendu pendant cinq jours une réponse au mémoire qu'il avait remis à Montmorency, il résolut d'affamer Paris pour presser la décision de la reine. Déjà maître de Lagny, qui domine le cours de la Marne, il fit occuper Montereau, qui commande la Seine et l'Yonne ; puis, le 2 oct., accompagné de Coligny, Andelot, Maligny, Sault et d'autres chefs moins illustres, il s'empara de Saint-Denis.

Les négociations, un instant interrompues, furent reprises. Les Huguenots demandèrent le renvoi des Suisses, le rétablissement de la liberté du culte, l'admission des religieux à tous les emplois, la diminution des impôts et la convocation des États-Généraux ; plus tard, cependant, craignant sans doute d'indisposer les princes étrangers s'ils mêlaient des questions politiques à la question religieuse, ils réduisirent leurs prétentions à obtenir la liberté du culte. Leur demande fut néanmoins rejetée. Le connétable déclara franchement que jamais le roi ne consentirait à établir deux religions dans ses états ; que, dans ses intentions, l'édit d'Amboise n'était qu'une mesure provisoire, et qu'il était décidé à en appeler aux armes plutôt que de méconter ses alliés, à qui il avait promis

le rétablissement du catholicisme. Tout espoir d'accommodelement s'évanouit.

Déjà Condé avait mandé toutes les forces protestantes à sa portée. *Bourry* était accouru du pays de Caux avec huit enseignes d'infanterie. *Paris*, *Hélias*, *Pré* et *Nogue* s'étaient chargés d'organiser quelques compagnies d'arquebusiers. *Mascony* arriva à la tête des vieilles bandes de la Champagne et de la Lorraine, suivi plus tard par *Clermont*, *Ducilly*, *Ambure*, *Vallon*, *Saint-Chauvin*, etc. Les Protestants de la Bretagne, de l'Anjou, de la Normandie, du Perche, se levaient à la voix de *La Noue*, *Lavardin*, *Maligny*, *Montgomery*, *La Suse*. Au nombre de 1000 à 1200 chevaux et de 3000 hommes de pied, ils s'assemblèrent à Thoury, se saisirent d'Étampes, de Dourdan, de Saint-Cloud, et, traversant la Seine à Saint-Ouen, ils opérèrent, le 24 oct., leur jonction avec Condé. *La Cacodière*, qui avait réuni un corps de Poitevins, fut moins heureux. Il remporta d'abord quelques avantages; mais n'ayant pu s'assurer d'un poste fortifié, et trop faible pour s'ouvrir une route, il dut licencier ceux qui l'avaient suivi.

A mesure que ces renforts arrivaient, le prince les employait à resserrer Paris, espérant que la cherté des vivres amènerait une révolte. *Montgomery* occupa Le Bourget; *Clermont d'Amboise* s'empara de Charenton; *Bourry* surprit Argenteuil, où *Rourray* s'introduisit le premier. Malgré l'insuccès d'une tentative sur Poissy et Pontoise, conduite par *Andelot* et *Montgomery*, la prise du château de Busenval, d'où *Brechainville* fut bientôt chassé, il est vrai, après une vigoureuse résistance, et l'occupation de Saint-Porcien et de Dampierre, complétèrent à peu près le blocus de Paris.

Les murmures du peuple forcèrent le connétable à sortir enfin de son inaction. Il ne s'imaginait pas que Condé avec ses 6000 hommes osât l'attendre. Cependant, quoique sa troupe, affaiblie

de plusieurs détachements envoyés contre Poissy et Pontoise, sous les ordres de *Montgomery* et d'*Andelot*; à la rencontre de *Tannegui Du Bouchet* et des Huguenots de la Guiane, sous ceux de *La Rochefoucauld* et de *Mouy*; à Orléans, sous le commandement de *La Noue*, se trouvât réduite à 1500 cavaliers et à 1200 fantassins sans une seule pièce de canon, le prince ne craignit pas d'affronter l'armée catholique. Il sentait fort bien qu'en évitant la bataille, il diminuerait la confiance des Huguenots qui s'armaient pour le rejoindre, et des princes d'Allemagne qui se préparaient à le soutenir. Il voyait d'ailleurs ses compagnons animés d'un ardent enthousiasme, et il comprit qu'il pouvait compter sur eux.

Coligny prit la droite, appuyé sur St-Ouen, ayant sous ses ordres *Georges de Clermont d'Amboise*, *Renty* et *Dominique Prohane de Valfrenière*. *Gentilis*, avec *Beaumanoir de Larardin*, *Pierre ou Nicolas Du Bec*, sieur de Vardes, *Bressault*, *Besancourt*, se posa en avant d'Aubervilliers, formant ainsi la gauche. Condé, *Odet de Châtillon*, *Séchelles*, *Louis d'Ailly*, vidame d'Amiens, *Jean de Ferrières*, vidame de Chartres, *François d'Agoult de Montauban*, comte de Sault, *Nicolas de Champagne*, comte de La Suse, *François Barbançon de Cany*, *Jean Ragier d'Esterney*, *Bouchardon*, *Stuart*, commandaient le centre et couvraient Saint-Denis.

Ce fut *Tardes* qui engagea l'affaire du côté d'Aubervilliers. Une charge très-vive fit faire l'artillerie catholique et, par des prodiges de valeur, *Gentilis* sut se maintenir dans ses retranchements à l'ile droite, après avoir dissipé sans peine les magnifiques bataillons de la milice parisienne. *Coligny* fondit avec tant de fureur sur la gendarmerie du connétable qu'il jeta le désordre dans ses rangs et la repoussa jusqu'à La Chapelle. A cette vue, Condé ne put modérer son impétuosité naturelle. Suivi d'un petit nombre de gentilshommes, il se précipita dans la mêlée,

laissant sans chef le corps de bataille qui, chargé dans cet instant par le maréchal de Montmorency, heba pied après une belle résistance. L'approche de la nuit sépara les combattants. Les Huguenots se replièrent sur Saint-Denis, et les Catholiques rentrèrent dans Paris, emportant le connétable blessé à mort. Cette bataille, qui couvrit de gloire les Protestants, coûta la vie à Péquigny et à son frère, aux comtes de Sault et de La Suse, à Caixy, Saint-André, La Garenne, Renard, cornette du prince, et à plus de 50 autres gentilshommes. Troy fut fait prisonnier avec d'Ancionville, Rabodange et Rémond, ancien conseiller du roi.

D'après les idées reçues, les Huguenots avaient été vaincus ; mais pour prouver à leurs ennemis qu'ils n'étaient pas tous morts, ils vinrent dès le lendemain brûler les moulins aux portes mêmes de Paris, et, après cette bravade, ils opérèrent leur retraite en bon ordre sur Montereau dans le dessein de marcher au-devant des secours qui leur arrivaient d'Allemagne.

Condé rappela les garnisons d'Étampes et d'Orléans ; puis, confiant à Renty la défense de Montereau, il marcha vers Pont-sur-Yonne que venaient d'emporter les troupes de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne, sous les ordres de Du Bouchet, Soubise, Languilier, Charles Rouault de Landreau, Puriaut, Saint-Martin de La Coudre, Pardaillan, Piles et Campagnac, tous déjà signalés par leurs exploits. Bray-sur-Seine fut occupée par Genlis ; Nogent rendit à Andelot, et l'armée traversa la Seine sur ces deux points. A l'approche de Condé, Épernay ouvrit ses portes. Ce fut dans cette ville qu'il apprit pour la première fois de vagues nouvelles de l'armée allemande. Bientôt après, il vit arriver un émissaire de la Cour chargé de propositions de paix. Le roi lui offrait le rétablissement de l'édit d'Amboise sans restrictions et modifications, à condition qu'il déposerait les armes et re-

mettrait toutes les villes qu'il tenait en son pouvoir. Catherine avait éprouvé tant de fois la crédulité de Condé, qu'elle ne doutait pas qu'il ne se laisseât prendre encore à ce grossier artifice ; mais rendu sage par une rude expérience, le prince se contenta de répondre à Combaut qu'il enverrait à la Cour des députés qui réglissent les choses de manière à éviter à l'avenir toute nouvelle interprétation. Il choisit, en effet, pour cette mission Odet de Châtillon, La Rochefoucauld et Bouchardon, et, en attendant qu'ils eussent fait leurs préparatifs de départ, il chargea Téligny d'aller remercier le roi de ses bonnes intentions. Téligny négocia une suspension d'armes qui fut publiée dans les deux camps ; mais cela n'empêcha pas Brissac d'attaquer le quartier des capitaines Blosset, Bois et Cléry. Alarmé de cette agression et s'apercevant que les généraux catholiques manœuvraient de manière à l'envelopper avec des forces infiniment supérieures, Condé franchit la Meuse à Saint-Mihiel et entra en Lorraine. Après avoir mis ses troupes en sûreté, il voulut faire partir ses trois députés ; mais le Conseil ne permit pas que les deux derniers quittassent leurs compagnies, en sorte qu'Odet de Châtillon se rendit seul à la Cour. Pendant les négociations que Catherine s'appliqua à traîner en longueur, Condé arriva à Pont-à-Mousson, où, le 11 janv. 1568, il opéra enfin sa jonction avec les troupes de Jean-Casimir. Une difficulté, qui semblait insurmontable, troubla cependant la joie des Huguenots. Les mercenaires allemands refusèrent de marcher avant d'avoir touché les cent mille écus qui leur avaient été promis. Par un mouvement admirable, les Français, depuis Condé, qui livra sa vaisselle d'argent et ses bijoux, jusqu'aux derniers valets de l'armée, se cotisèrent pour les satisfaire, et l'on réunit ainsi une somme de 30,000 écus dont les Allemands se contentèrent, en attendant des circonstances plus favorables.

Afin d'éviter les plaines ravagées de la Champagne, Condé passa la Marne près de Langres, se jeta dans la Bourgogne, forçà le gué de Saint-Seine, prit et saccagea Cravant, fit rudement châtier Irancy, dont les habitants avaient tué son enseigne, et sortant de cette province qui s'était montrée extrêmement hostile, il traversa la Beauce, et arriva sous les murs de Chartres, le dernier jour de février 1568.

Le lendemain, l'armée protestante s'établit dans les faubourgs, que les assiégés avaient brûlés en partie. Selon une Histoire ms. de la ville de Chartres, conservée à la Bibl. de l'Arsenal (*Hist. N° 269*), les Français et les Normands se logeaient dans les faubourgs Guillaume et Morat. *Piles* et *Pardaillan* s'établirent dans le faub. Saint-Jacques et dans celui de la porte Drouaize. *Mourens* occupa les faubourgs des Espars et de Saint-Michel. Le reste de l'armée prit ses quartiers aux Filles-Dieu et dans les villages voisins. Le 3, une batterie de quatre pièces fut dressée contre la porte Drouaize. Une autre de huit pièces, placée dans la maison des Filles-Dieu, devait ouvrir la brèche entre la tour des Hères et cette même porte. Le feu commença le 6, mais avec peu de succès, à cause d'un ravelin qui couvrait la porte. *Du Bordet*, gentilhomme de Saintonge, chargé de l'enlever, se jeta dans le fossé avec 60 pionniers qu'il attacha à la sape ; mais il y fut tué, et les travailleurs dispersés. Le 7, le ravelin fut emporté, puis repris par les assiégés. Le 9, l'artillerie transportée plus bas fit enfin une brèche, que le capitaine *Normand*, envoyé pour la reconnaître, ne jugea pas praticable. Les assiégeants s'imaginèrent alors de détourner le cours de l'Eure. La ville assommée aurait bientôt succombé, si, dès le 13, une suspension d'armes n'avait pas été signée. *Coligny* et les chefs les plus sages insistaient pour qu'on exigeât, cette fois, de solides

garanties; mais Condé était fatigué de la guerre, et sa lassitude était partagée par la plupart de ses compagnons. Avant même que la paix de Longjumeau eût été signée, l'armée protestante délogea. Dans l'élan de leur reconnaissance envers la Vierge, à qui ils attribuaient leur délivrance, les habitants de Chartres instituèrent une procession solennelle en son honneur.

* Aucuns jugeoient bien, lit-on dans les Mémoires de Castelnau, que la paix ne dureroit pas longuement, et que le roy ayant les villes en sa puissance et les Huguenots désarmés, ne pourroit endurer ce que par contrainte il leur avoit accordé, de peur de perdre l'Etat. »

En effet, la paix de Longjumeau, appelée avec à propos la paix boiteuse et mal assise (1), ne fut pas même observée. La Cour resta sur le pied de guerre, et laissa impunis les plus effroyables excès des Catholiques. Les Protestants s'arrêtèrent alors dans l'exécution de l'édit, et refusèrent de rendre quelques-unes des places qu'ils tenaient. Condé et *Coligny*, qui s'étaient retirés dans leurs terres, firent d'énergiques remontrances. Pour mettre un terme à des plaintes trop légitimes, et dans le trompeur espoir d'en finir d'un seul coup avec le parti protestant, la reine-mère chercha à s'emparer de leurs personnes par surprise. Averti à temps, Condé redigea à la hâte un mémoire que *Téligny* fut chargé de porter au roi (2),

(1) Les négociateurs catholiques furent *Biron*, qui était boiteux, et *Henri de Mesmes de Massis*. De là le jeu de mots.

(2) Ce mémoire a été publié dans l'*Histoire de notre temps*, avec les *Lettres de la reine de Navarre*, contenant les causes de son parlement et la *Remontrance au roi*, de *Coligny*. On le trouve aussi dans l'ouvrage intitulé : *Lettres et Remontrances au roi sur les contraventions de la paix faite et jurée l'an 1568, avec la Protestant dudit sieur prince, et le Règlement par lui établi en son armée. Lettres de la Majesté de la reine de Navarre, de même argument Ensemble le récit du meurtre déloyalement perpétré en la personne dudit sieur prince, etc., sans lieu ni date, in 8°, trad. en latin s. l. 1570, in-8°.*

et s'enfuit de Noyers, le 25 août 1568, accompagné de *Cologny*, qui était venu le joindre, de sa femme enceinte, de celle d'*Andelot*, de plusieurs autres dames, et de neuf enfants en bas âge, sous l'escorte d'un petit nombre de cavaliers. La difficulté était grande de traverser la Loire, dont tous les ponts étaient gardés. Le capitaine *Gasconnet*, il est vrai, s'était rendu maître de celui de Bonny ; mais pour le gagner, il fallait faire un détour considérable, et Condé savait que son salut dépendait uniquement de la rapidité de sa fuite. Il préféra traverser le fleuve à gué dans les environs de Sancerre. Il passa le premier, tenant son plus jeune fils entre ses bras ; les autres suivirent chantant le psaume *Au sortir d'Israël d'Égypte*. Entré dès-lors dans un pays où les Huguenots étaient plus nombreux, il vit accourir successivement autour de lui *Yvoi*, *Boucard*, *Blosset*, *Bois*, *Chouppes*, et il arriva avec moins de danger à Verteuil chez le comte de *La Rocquefourcauld*. Il se proposait d'y attendre la réponse à son mémoire au roi ; mais apprenant que Montluc se disposait à lui fermer le chemin de La Rochelle, il partit promptement, et pressa tellement sa course, qu'il entra dans cette ville, le 18 sept., accompagné de *Soubise*, *Languier*, *Du Bouchet* et *Puvicaut*. La reine de Navarre l'y rejoignit bientôt.

Confiant aux Rochellois sa femme et ses enfants, Condé quitta leur ville pour se mettre à la tête de la noblesse poitevine. Son armée grossit rapidement par l'arrivée de *Piles* et de *Clermont*, à la tête des Huguenots du Quercy, de *Montgomery* et de *Colombières* avec les Protestants de la Normandie, du vidame de *Chartres*, de *Lavardin*, d'*Andelot* et de *La Noue* avec ceux de la Bretagne et du Maine. Tous s'unirent par un nouveau serment de mourir pour leur foi et de n'accepter aucun accommodement sans les plus fortes garanties. Condé fit partir ensuite *Fontaine*, *Cormanon* et le capi-

taine *Hercules* pour l'Angleterre, l'Allemagne et les Pays-Bas, en les chargeant d'exposer aux princes protestants la nécessité où il s'était trouvé de reprendre les armes. En même temps il fit armer une flotte de trente vaisseaux qui lui assura la domination de l'Océan et des rivières du littoral, et, après avoir publié un règlement sévère pour resserrer les liens de la discipline beaucoup trop relâchés dans son armée (1), il ouvrit la campagne par la prise de presque toutes les villes de la Saintonge et de l'Aunis, et de la plupart des places du Poitou et de la Touraine.

Cependant le duc d'Anjou s'avancait pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent à Pamprou, où il se livra un rude combat d'avant-garde dont l'avantage resta aux Protestants. Le lendemain, Condé marcha sur Jazeneuil, où les Catholiques étaient campés. Il y eut un nouvel engagement très sanglant à la suite duquel le duo d'Anjou se retira à Poitiers. De son côté, Condé se porta sur Mirebeau qu'il prit, et où il reçut un émissaire de la reine-mère chargé de propositions de paix. Dans le but sans doute de mieux tromper le prince, Catherine avait choisi pour remplir cette mission un financier protestant nommé *Portail*, fort attaché à sa religion, pour laquelle il avait été enfermé à la Conciergerie. Coudé, cette fois, ne se laissa pas abuser. Il protesta qu'il était prêt à déposer les armes si la liberté religieuse était assurée, et sans se laisser endormir par des négociations sans bonne foi, il marcha sur la Loire, emporta Champigny, et se disposa à faire le siège de Saumur. Instruit que le duc d'Anjou menaçait Loudun, il s'avança à sa rencontre ; mais il lui offrit inutilement la bataille. La rigueur de la saison le força enfin à prendre ses quartiers d'hiver dans le Poitou.

Les grands froids passés, il rentra

(1) Publié avec les *Lettres et Remontrances*, etc.

en campagne. Son projet était de rallier *Piles* qui avait levé un corps de troupes dans la Gironde, et, à la tête de toutes ses forces, de traverser la Loire pour aller au-devant du prince d'Orange qui s'avancait dans la Picardie, puis de s'approcher des frontières d'Allemagne que le duc de Deux-Ponts se disposait à franchir avec une armée. Ce plan était bien conçu ; mais il fut révélé au duc d'Anjou, qui voulut à tout prix en empêcher l'exécution. Marchant sur Cognac, le chef catholique détacha une division pour occuper Jarnac, où il comptait passer la Charente. *Briquemault* l'ayant prévenu, il dut remonter jusqu'à Angoulême où il franchit la Vienne ; puis se porta rapidement sur Châteauneuf, il s'en rendit maître et passa la Charente sur un point mal gardé avant que *Coligny* pût s'y opposer. Condé, qui n'avait pas l'intention de combattre, rappela l'amiral à Jarnac ; mais la désobéissance de ses lieutenants fit perdre à *Coligny* un temps précieux, en sorte qu'il se vit la plus grande partie de l'armée catholique sur les bras. *Puvaut*, qui commandait l'extrême arrière-garde, soutint le premier choc avec bravoure ; il eût toutefois aucombré sous le nombre si *La Noue* et *La Leue* ne l'avaient dégagé. Cependant les Catholiques renforçaient de plus en plus leurs bataillons. *Coligny* et *Andelot* les chargèrent avec impétuosité et les enfoncèrent ; mais ils durent à leur tour céder à la supériorité du nombre. Ce fut dans ce moment que Condé, averti par le baron de *Montaigu* du danger que courrait l'amiral, arriva à son secours avec 300 chevaux, sans prendre le temps de rassembler ses troupes dispersées dans leurs quartiers. Une charge vigoureuse qu'il conduisit en personne, entouré de *Soubise*, *Languillier*, *Puvaut*, *La Cressonière*, força l'ennemi à reculer ; mais de nombreux renforts rendirent bientôt l'avantage aux Catholiques. Déjà blessé, Condé, en ralliant sa petite troupe, reçut du cheval de *La Ro-*

chesoucaud une ruade qui lui cassa la jambe. En vain les seigneurs qui l'entouraient insistèrent pour qu'il se retirât. Leur montrant, pour toute réponse, la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le pays*, il se fit remonter à cheval et fondu avec impétuosité sur les rangs ennemis. Accablé par le nombre, il tomba avec son cheval tué sous lui. Une lutte acharnée s'engagea autour de sa personne, lui-même combattant un genou en terre. Mais que pouvaient 230 hommes, malgré leur héroïque bravoure, contre plus de 3000 ? Presque tous se firent bâcher. Un vieillard, nommé *La Vergne*, qui servait dans l'armée buguenotte avec 25 jeunes gens, ses fils, petits-fils ou neveux, tomba sur quinze des siens « tous en un momean », et les dix survivants furent faits prisonniers. Le prince dut enfin se rendre à d'Argence qui lui devait la vie et qui jura de le protéger. Mais le duc d'Anjou avait vu sa chute. Le capitaine de ses gardes suisses, *Montesquiou*, vola vers le prisonnier. « Je suis mort », s'écria Condé en le reconnaissant ; d'Argence, tu ne me sauveras pas, » et s'enveloppant, dit-on, la tête de son manteau comme César, il attendit le coup mortel. *Montesquiou*, arrivant sur lui par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Cette funeste bataille, livrée le 13 mars 1569, coûta aux Protestants environ 400 tués dont 140 gentilshommes. Parmi ceux qui y perdirent la vie, les historiens citent (cf. MSS. de Béthune, N° 8722 et 8748), *Chandenier*, *Barette*, *La Meilleraye*, le poing de *La Tabariere*, *Ogier de La Morinière*, *François d'Acigné*, sieur de Montéjan, *Camtel*, de la famille *Du Glas*, *Chastellier-Portaut*, égorgé de sang-froid après la bataille, ainsi que *Stuart* ; les deux *Mimbré* du Maine, *Renty*, *Geoffroy d'Aidie*, *Janissac*, *Bussière*, le capitaine *Chaumont*, le chevalier *Jacques de Goulaine*, *Vilernon*, *Vires*, cornette, et *Préaux*, maréchal-des-logis du prince de Navarre, les deux

Vendéouere du Nivernais, Julcs de Beaumont, Des Bessons l'ainé, Sainte-Brice d'Orléans, Saint-Preu de Sancerre, Mésanchère, La Brandasnière, La Fontaine, officier d'Andelot, Baudouisy, Baron et La Paillière. Au nombre des prisonniers furent *La Noue, La Loue, Ponts de Bretagne, Courbouzon*, lieutenant de Condé, qui depuis abandonna la Cause par dépit; *Spondillan*, capitaine de ses gardes; *Fontrailles*, son enseigne; *Charles de Bourbon*, fils naturel d'Antoine de Bourbon et de Louise de La Beraudière, alors évêque de Comminges, depuis archevêque de Rouen, et des lors prélat aussi ignorant que libertin; le comte de *Choisy, Saint-Mesme, Montendre, La Nouraye, François de Béthune*, baron de Rosny, le fils ainé de *Clermont d'Amboise, Cougnée, La Barbée, Rochementrude de Bretagne, Brocquier, La Vallée du Perche, Languillier, Gurchy*, enseigne de l'amiral, *Lignières le jeune, La Motte Du Sceau*, le jeune *Caumont La Force*, le jeune *Goulaïne*, écuyer de La Rochefoucauld, *Raville, Tillay du Poitou, le jeune Bigny du Nivernais, Le Bois et Nueil*.

La mort de Condé remplit le duc d'Anjou d'une joie qui se manifesta par les démonstrations les plus indécentes. « Monsieur le voulut voir », raconte Brantôme, après la bataille achevée. Son corps fut chargé sur une vieille ânesse qui se trouva là à propos, plus par dérision que pour autre sujet, et fut porté ainsi bras et jambes pendantes à Jarnac, en une salle basse sous celle de Monsieur et la chambre où l'édit prince le jour auparavant avait logé. L'édit prince demeura assez en spectacle à tous ceux du camp qui la voulaient voir; puis M. de Longueville son beau-frère en demanda le corps à Monsieur pour le faire ensevelir, qui lui fut octroyé librement. » Par les soins de Henri de Navarre, le corps de Condé fut conduit à Vendôme et déposé dans l'église Saint-George, sépulture de sa famille.

Ainsi périt Condé échement assassiné, à l'âge de 39 ans, après avoir échappé comme par miracle à l'échafaud des Guise et aux parfums de l'empoisonneur René (1). Voici le portrait que Brantôme trace de ce prince : « Il estoit de fort basse et petite taille, non que pour cela il ne fut aussi fort, aussi vert, vigoureux et adroit aux armes et à pied et à cheval, autant qu'un homme de France. Au reste, il estoit fort agréable, accostable et aimable. On tenoit ce prince de son temps plus ambitieux que religieux, car le bon prince estoit bien aussi mondain qu'un autre, et aimoit autant la femme d'autrui que la sienna, tenant lort du naturel de ceux de la race de Bourbon qui ont été fort d'amoureuse complexion. » Ajoutons que Condé, sans avoir une instruction supérieure à celle de la plupart des gentilshommes de son siècle, possédait infiniment d'esprit naturel et une éloquence qui lui gagnait tous les cœurs, surtout des dames; en l'écoutant parler, elles oublieraient qu'il était contrefait. Généreux d'ailleurs, bouillant, impétueux, d'une bravoure sans égale, il était véritablement le type des guerriers du XVI^e siècle; mais à côté de ces qualités brillantes, il lui en manquait une, essentielle pour un chef de parti, — la persévérence. Comme tous les caractères violents, plus il se lançait avec ardeur dans une entreprise, plus vite il se rebuait, et Condé cédait d'autant plus aisément à cette malheureuse disposition, qu'il n'avait pas une foi pleine, entière, inébranlable en la légitimité du but qu'il poursuivait, et que peut-être même il n'apercevait pas distinctement. L'inconstance qu'on lui a reprochée avec raison provenait sans

(1) En 1770, le comte de Jarnac fut élevé à la place où Condé fut mis, un obélisque qui fut renversé pendant la révolution. En 1818, le département de la Charente en érigea un autre, avec cette inscription : *Hic iofandū oecū occubuit anno 1569, aetatis 39, Ludovicus Borboneus Condruſ qui, in omnibus belli pacisque artibus nulli secundus, virtute, ingenio, soler- tia matrisplorū splendorē equavit, vir inchoere exitu dignus.*

doute aussi de sa position même et des préjugés de son éducation. Lui était-il permis, à lui prince du sang et proche héritier du trône, de faire appel pour soutenir sa cause aux sentiments de liberté qui fermentaient au sein des églises, et qui seuls pouvaient assurer son triomphe ? On a dit qu'en 1567, il avait eu quelque désir d'usurpation, citant en preuve une monnaie d'or avec cette légende : *Ludovicus XIII, Dei gratia Francorum rex primus christianus*, que Leblanc affirme avoir vue entre les mains d'un orfèvre anglais. Plusieurs écrivains, tant protestants que catholiques, ont pris beaucoup de peine pour le disculper de cette pensée ambitieuse. Sans nier l'existence de cette médaille, Mézerai Anselme, Le Laboureur, Prosper Marchand pensent qu'elle avait été fabriquée par Catherine de Médicis ou quelqu'un de ses favoris dans le but de détacher du parti du prince ceux qui n'avaient pris les armes que pour la religion. Nous nous rangeons à leur avis : non pas que Condé, s'il avait réussi dans le projet qu'on lui suppose, nous eût semblé plus coupable que Pépin, Hugues Capet et plus récemment Guillaume d'Orange, trois usurpateurs abusifs depuis longtemps par l'histoire, mais parce que le caractère léger, insouciant de ce prince, ne comportait pas, selon nous, une entreprise qui exigeait autant de suite dans les idées que d'énergie dans la volonté. Condé était ambitieux sans doute ; mais son ambition se bornait à occuper dans l'Etat le rang qu'il croyait dû à sa naissance.

Il n'est pas aussi facile de décider jusqu'à quel point la cause de la liberté religieuse a influencé ses résolutions. Le désir de la vengeance eut certainement plus de part que la religion à sa première prise d'armes ; mais il semble que plus tard sa foi s'épura au creuset de l'adversité, et il est possible que s'il eût vécu plus longtemps, la Réforme eût fini par trouver en lui un défenseur désintéressé.

On a publié sous le titre de *Mémoires de Condé* (Strasb., 1565 et 1566, Pierre Estiard, 3 vol. in-8°, réimp. plusieurs fois sous divers titres) un recueil de pièces officielles, de manifestes, de pamphlets, de relations, de dissertations, de lettres, presque tous d'une grande importance pour l'histoire des premières guerres religieuses. Le moindre nombre en appartient à Condé ; mais l'ouvrage a paru sous ses auspices. La plus estimée de toutes ces éditions, et la plus complète est celle de Londres, 1743-1744, 6 vol. in-4°, avec des notes de Seccouze et un supplément de Lenglet-Dufresnoy. Ce supplément forme le 6^e vol. *Prosper Marchand* a publié un second sixième vol., daté de 1745. Nous avons trouvé dans différents recueils des mss. de la Bibl. nationale quelques lettres de Condé et de son fils Henri, qui n'ont point été insérées dans ces Mémoires, sans doute à cause de leur peu d'importance.

Condé avait épousé, le 22 juin 1531, *Éléonore de Roye* (Voy. ce nom), qui le rendit père de cinq fils et de trois filles. Ces dernières, nommées MARGUERITE, CATHERINE et MADELAINE, moururent jeunes. L'aîné des fils, HENRI, a joué un grand rôle dans le parti protestant. CHARLES, le second, né à Nogent-le-Rotrou, en 1557, déçéda avant 1562. FRANÇOIS, prince de Conti, se fit catholique. CHARLES, né à Gandelot, devint archevêque de Rouen, quoiqu'il ne fût pas prêtre, puis cardinal. LOUIS, frère jumeau du précédent, mourut à Muret en 1563.

En secondes noces, Condé épousa, le 8 nov. 1565, *Françoise d'Orléans*, qui rentra dans l'Eglise romaine à la Saint-Barthélemy avec ses trois fils, CHARLES, LOUIS et BENJAMIN, en sorte que le seul des enfants de Condé qui ait persisté dans la profession de la religion évangélique est son fils aîné Henri.

Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, pair de France, comte d'Anisy et de Valéry, seigneur de La

Ferté-sous-Jouarre, gouverneur de la Picardie, naquit à La Ferté-sous-Jouarre, le 29 d'août 1532. Tous les historiens s'accordent à faire le plus bel éloge de son caractère. Nous n'apporterons point en preuve le témoignage des écrivains protestants, qui pourrait paraître suspect, ce prince ayant toute sa vie montré un grand zèle pour la Cause ; mais nous citerons Brantôme, partisan déclaré des Guise, qui s'exprime ainsi : « Si M. le prince de Condé dernier ne fust esté mort par poison, comme on dit, il fust esté aussi grand capitaine comme M. son père ; car il avoit un très-beau commencement, et lorsqu'il mourut, il estoit fort jeune. Il savoit aussi bien attirer les hommes à soi comme M. son père ; car il estoit très-libéral, donc, gracieux et très-éloquent, choses fort attrayantes. J'ai ouï dire à feu M. de Montpensier, et le débattoit contre moy, qu'il estoit beaucoup plus eloquent que M. son père. Tant y a que s'il estoit si bien disant, il auroit le défaut de l'oreille, car il n'avoit pas bien. Il estoit brave, vaillant, généreux, fort adroit aux armes et à cheval, bien qu'il fust fort petit, comme le père. » Selon L'Étoile, Henri de Condé estoit homme de bien en sa religion et avoit un cœur royal. Selon Mézerai, « entre les vertus de ce prince, on ne sauroit dire si c'estoit la vaillance, ou la libéralité, ou la générosité, ou l'amour de la justice, ou la courtoisie et l'affabilité qui tenoit le premier rang. » Selon de Thou enfin, également brava et plein d'humanité, ferme et d'une affabilité admirable, prudent et libéral, grave et éloquent, il avait tout le mérite qu'on peut souhaiter dans un prince ; il ne lui manqua qu'un peu de bonheur.

Lorsqu'un infame assassin le priva de son père, Henri de Condé n'avait que seize ans et demi. Afin de relever le courage des Huguenots abattu par la défaite de Jarnac, Jeanne d'Albret s'empressa de le mener à Saintes avec son propre fils et de les leur présenter comme les futurs vengeurs de leur

cause. L'armée les reconnut pour chefs sous la direction de Coligny. Ne voulant pas exposer aux chances d'une bataille les deux jeunes princes, l'ami-ral les fit partir pour Parthenay avant l'affaire de Moncontour ; mais lorsqu'il entreprit sa campagne dans les provinces méridionales, il s'en fit accompagner, et le bon exemple qu'ils donnaient ne contribua pas médiocrement au succès obtenu à Arnay-le-Duc. À la conclusion de la paix, il les emmena avec lui à La Rochelle.

Au retour d'un voyage que Henri de Condé fit avec son cousin dans le Béarn, en 1571, son mariage fut arrêté avec *Marie de Clèves*, qui était alors à la cour de Jeanne d'Albret. Quelques mois après, en juillet 1572, cette union malheureuse fut célébrée au château de Blandy près de Melun. Condé devint ainsi beau-frère du duc de Guise, parenté qui n'empêcha pas celui-ci de demander sa mort dans le conseil qui précéda la Saint-Barthélemy. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Nevers lui sauva la vie « en se rendant pleigne de ses actions. »

Le lendemain de cette nuit effroyable et quand le sang coulait encore à torrents, Charles IX fit appeler le jeune Condé et le roi de Navarre dans son cabinet, et les somma d'abjurer la doctrine profane qu'ils avaient embrassée. Le roid de Navarre supplia bien humblement le monstre couronné de ne pas leur faire violence, en promettant « que de sa part il feroit en telle sorte que le roy se contenteroit. » Condé, au contraire, répliqua avec fermeté qu'il ne devait compte qu'à Dieu de ses convictions religieuses, et que, quoi qu'il pût lui arriver, dût-il y laisser la vie, il demeurerait ferme dans la religion qu'il maintiendrait toujours être la vraie. Charles IX entra dans un de ses accès de fureur les plus terribles ; il le traita de rebelle, de sédition, de fils de séditions, et le menaça de lui faire trancher la tête, si sous trois jours il n'obéissait.

Les trois jours s'écoulèrent et d'au-

tres encore sans que la résolution de Condé fut ébranlée. Irrité de cette résistance inflexible, Charles IX résolut enfin, le 9 sept., de le faire massacrer sous ses yeux. Les prières d'Elisabeth d'Autriche obtinrent un sursis ; mais dès le lendemain, entrant dans la chambre que Condé occupait au Louvre, le roi ne lui dit que ces trois mots : Mort, messe ou bastille. Le jeune prince lui fit encore une réponse pleine de noblesse ; cependant de nouvelles sollicitations le décidèrent enfin à avoir avec *Hugues Sureau* quelques conférences à la suite desquelles, cédant à la nécessité, il abjura avec sa femme, et écrivit au pape « pour le supplier de lui pardonner son hérésie et de le recevoir dans le sein de l'Eglise. »

Quelques mois après, la Cour, pour se défaire de lui, s'il faut en croire l'Étoile, l'envoya au siège de La Rochelle. Ce fut pendant cette campagne forcée qu'ils s'unir plus intimement avec le duc d'Alençon, avec qui il ourdit dès lors toute sorte de complots afin de relever le parti protestant. Le dernier et le plus sérieux ayant été trahi par Alençon lui-même, Condé, qui heureusement était parti pour la Picardie, afin de visiter cette province dont il était gouverneur titulaire, eut le temps de fuir avec *Thoré* et de gagner Strasbourg. A peine libre, il se hâta de se réunir à l'église française de cette ville, en jurant de s'employer comme son père à la défense de la cause protestante, promesse qu'il renouvela dans les lettres qu'il adressa par *Gasques* aux églises du Languedoc. Quelques jours après, le 12 juillet 1574, il publia un manifeste, daté de Heppenheim, où il protestait contre les massacres exécutés en France, comme aussi contre l'arrestation du duc d'Alençon, du roi de Navarre et de plusieurs bons serviteurs de la couronne. Il y expliquait les raisons qui l'avaient forcé de sortir de France, demandait une protection égale pour toutes les religions, et insistait sur la réforme de l'administration, s'engageant « à pourchasser

le bien et repos de la patrie par tous justes et légitimes moyens. » Cette déclaration fut présentée à l'Assemblée de Millau, qui nomma Condégouverneur général et protecteur des églises, au nom, lieu et autorité du roi de France et de Pologne, à condition qu'il jurerait de persévérer dans la profession publique de la religion réformée, et de veiller au repos, à la sûreté et à la prospérité des églises, au rétablissement de l'ordre et de la justice dans le royaume, au bien-être général du peuple sans distinction de religion ; qu'il promettrait de ne conclure aucun traité sans l'approbation d'une assemblée générale des églises ; qu'il travaillerait de toutes ses forces à procurer la liberté au duc d'Alençon et au roi de Navarre, ainsi qu'aux maréchaux de Montmorency et de Coassé ; qu'il s'engagerait enfin par serment à retirer l'autorité des mains de ceux qui en avaient licencieusement abusé, pour la remettre intacte soit au roi de France et de Pologne, soit, en son absence, au duc d'Alençon, qu'il supplierait en même temps de convoquer au plus tôt les États-Généraux afin d'établir le bon ordre et une paix ferme et assurée. Et, sous prétexte de lui faciliter sa tâche, l'Assemblée le pria de souffrir qu'on lui adjoignît un conseil sans le consentement duquel il ne pourrait rien entreprendre d'important. Condé écrivit à Bâle lorsque ces conditions lui furent communiquées ; il les accepta sans difficulté.

Il se mit aussitôt en devoir de lever une armée en Suisse et en Allemagne ; mais, quel que fut son zèle, il lui était impossible de le faire à ses frais. Il demanda donc dessubsidies à une autre assemblée qui s'était réunie à Nismes au mois de janvier 1575 pour sceller l'union des Protestants et des Catholiques politiques. Damville, le chef de ces derniers dans le Languedoc, accepta les mêmes conditions que le prince de Condé, à qui il fut subordonné. Les confédérés firent ensuite dresser à Bâle par leurs députés une

fort longue requête, dont les 91 articles se réduisaient toutefois à demander une égalité parfaite entre les deux religions et l'interdiction absolue de toute autre croyance. Catholiques ou Protestants, personne ne comprenait alors le grand principe de la tolérance.

Condé continuait cependant ses levées; mais elles marchaient lentement, faute d'argent. Il venait pourtant de conclure avec l'électeur palatin (1) un traité qui mettait à ses ordres une armée tout équipée, lorsqu'une trêve, signée le 21 nov. 1575, ajourna son entrée en campagne. Les conditions de cette suspension d'armes n'ayant point été exécutées, il franchit la frontière, au mois de janvier 1576, à la tête de 18000 Allemands, Suisses, Français et Wallons, et de 16 pièces d'artillerie, se faisant préceder d'une *Déclaration contenant les causes de son voyage en France avec main armée vers monseigneur le Duc, frère du roi, ensemble les ordonnances militaires de son armée* (sans nom de lieu, 1576, in-8°). Toutes les villes fermèrent leurs portes à son approche, et il n'eut garde de perdre son temps à les assiéger. Ses soldats se dédommagerent sur les villages et les hameaux, qu'ils pillèrent impitoyablement. Le sac de Nuits, que Condé ne put empêcher, effraya Dijon, qui paya une forte rançon. Après avoir franchi la Loire à La Charité, le prince s'empara de Viey et opéra enfin sa jonction avec le duc d'Alençon, à qui il remit le commandement. Cette brillante armée, qui comptait plus de 30000 bons soldats, ne livra pas un seul combat. La paix de Monsieur l'ayant rendue inutile, elle fut licenciée; Condé se retira à Périgueux auprès du roi de Navarre.

Un article secret du traité de paix

(1) On conservait dans la Bibl. de l'abbaye de St-Vincent de Besançon les Lettres adressées à ce sujet par Condé au prince Jean-Casimir. Brudius mentionne une *Misericorde envoyée à très illustre prince Jean-Casimir, etc., imp. à Strasb., 1577, in-8°*; évidemment relative à ces négociations.

lui assurant le gouvernement de la Picardie, Condé annonça que son intention était d'établir sa résidence à Péronne; mais le gouverneur d'Humières, soutenu par les Guise, résolut de s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'il y fut reçu. Ce fut dans cette intention qu'il organisa l'association si célèbre sous le nom de Sainte-Ligue. Instruit de la fermentation qui régnait en Picardie, Condé comprit qu'il n'y avait pas pour lui de sûreté dans cette province, et il demanda au roi quelque autre place en échange de Péronne. Henri III lui offrit Saint-Jean-d'Angély; mais il ne se pressa nullement de l'en mettre en possession.

Condé, cependant, était allé visiter La Rochelle, où son dévouement à la cause protestante lui valut un accueil beaucoup plus empressé qu'au roi de Navarre. De là il se rendit à Nérac pour assister à une entrevue avec la reine-mère. Sur ces entrefaites, ayant appris, de Jean de Balsac, qu'il avait envoyé en Cour pour solliciter de Henri III l'exécution de ses promesses, qu'il n'avait rien à espérer de ce côté, il se décida à se faire justice lui-même. Par ses ordres, Saint-Mesme et le capitaine Lucas surprinrent Saint-Jean-d'Angély, dont il alla prendre possession, le 12 oct. 1576.

Peu de temps après, soit, comme le rapporte La Popelinière, qu'il fut inquiet des dispositions de la Cour à son égard et qu'il voulût s'assurer une retraite, soit qu'il eût appris, comme le prétend d'Aubigné, que l'on songeait à enlever à Pons de Mirambeau la forte place du Brouage, il pressa ce seigneur de la lui vendre, et, sur son refus, il le força, tant par prières que par menaces, de lui en confier la garde pour trois mois. La noblesse des environs et la riche bourgeoisie de La Rochelle le virèrent avec beaucoup de méfiance s'établir dans cette ville. L'inquiétude s'accrût lorsqu'il fit prévenir les Rochellois de sa visite. Sous prétexte qu'il fallait éviter tout ce qui pourrait porter ombrage à la Cour, le maire refusa

de le recevoir ; mais le parti populaire s'étant déclaré hautement pour lui, il fallut céder. Le ministre *Odet de Nort* lui fut député avec *Pierre Bobineau* pour le prier d'oublier l'affront qu'on lui avait fait et l'inviter à venir à La Rochelle avec une suite peu nombreuse. Il s'y rendit, accompagné de *Balsac*, de *Mouy* et de quelques autres. Dès le lendemain, il convoqua une assemblée générale, et, dans un discours fort habile, après s'être plaint de la conduite des Rochelais à son égard, il somma le maire d'exposer les raisons qui l'avaient dirigé, en déclarant qu'il prenait le peuple pour juge. Le maire, interdit, chargea le lieutenant-général *Jean Pierres* de répondre pour lui, ce qu'il fit d'une manière assez embarrassée, et l'union se rétablit, mais non pas sans peine. Condé, d'ailleurs, atteignit le but qu'il se proposait, en portant les Rochelais à ne pas rester neutres dans la guerre qui allait éclater. Jaloux à l'excès de leur liberté, ceux-ci lui imposèrent, toutefois, leurs conditions, dont l'une était la restitution du Brouage; mais Mirambeau n'en resta pas longtemps paisible possesseur. Sur le bruit vrai ou supposé qu'il traitait avec le roi de France, Condé fit surprendre une seconde fois sa ville par les capitaines *Chastelus*, *L'Isle* et *Navarre*, qui en chassèrent le gouverneur *d'Aguerre* et rétablirent à sa place *Jean de Balsac*, sieur de Montagu.

Les ministres avaient soutenu de toutes leurs forces Condé dans sa lutte contre l'aristocratie rochelloise. Après avoir poussé la guerre, ils se crurent en droit de veiller à l'exécution de l'édit de paix qui suivit, et, par leurs prétentions exagérées, ils faillirent aliener le plus zélé défenseur de l'Église protestante. En 1577, le consistoire « dissuada le prince de communier », parce qu'il avait légalisé une prise faite par un corsaire de La Rochelle depuis la publication de l'édit de Poitiers. Condé appela de cette censure au Synode national de Sainte-Foy, auquel il repré-

senta que la prise avait été faite avant l'expiration de quarante jours après la publication de l'édit, et qu'en tout cas, c'était une affaire d'État, dont le consistoire n'avait pas à se mêler. De leur côté, les ministres répondirent que de pareils actes n'étaient propres qu'à faire passer La Rochelle pour un nid de pirates. L'embarras du synode fut grand. Il prit le parti d'envoyer *Merlin*, *Bouquet*, de *La Tour* et *Saint-Martin*, pour accommoder ce différend et lever l'excommunication. Dans sa Bibl. choisie, *Le Clerc* fait à ce sujet ces réflexions pleines de sens : « Supposé que le prince de Condé eût tort, c'étoit une grande présomption à un ministre ou deux que d'en user ainsi, et en même temps une imprudence impardonnable, si cette conduite avoit engagé le prince à changer de religion, comme cela pouvoit arriver. D'ailleurs, cette autorité du consistoire et des synodes étoit de très-dangereuse conséquence, parce que cela donnoit à ces assemblées le droit d'examiner la conduite des princes et des souverains pour les excommunier, si elles jugeoient qu'ils ne se conduissoient pas chrétinement en quelque affaire que ce fût. Cela mettoit les ministres et les anciens au-dessus des rois et des autres puissances souveraines; bientôt on verroit ces gens-là devenir les juges suprêmes de toutes les affaires, car on les feroit toutes passer pour des affaires où la conscience, et par conséquent la religion, seroit intéressée, de sorte qu'il n'y auroit que les consistoires et les synodes qui en pussent juger. Le synode auroit dû donner des ordres pour empêcher qu'on n'excommuniât légèrement, ou plutôt pour supprimer ces censures jusqu'à ce qu'on eût vu comment on les pourroit exercer sans risquer de faire plus de mal que de bien. Cependant rien n'empêchoit qu'on ne déclarât publiquement dans les chaires que ceux qui vivoient dans des habitudes criminelles profanoient la communion. » Le souvenir de la con-

duite du consistoire rochellois se conserva longtemps dans la famille du prince. Le grand Condé, au dire du cardinal de Retz, répétait souvent au milieu du tourbillon de la Fronde, que son grand-père n'avait jamais été plus fatigué des ministres de La Rochelle. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Dès le 6 déc. 1576 avait eu lieu l'ouverture des États-Généraux à Blois. Condé y avait envoyé *La Popelinière*, porteur de remontrances; mais un des premiers actes de l'assemblée ayant été l'abolition de l'édit de Poitiers, son émissaire refusa de s'y présenter et se borna à déposer, au nom du prince, une protestation d'une violence extrême. Les États y répondirent en sommant Condé de rentrer dans l'Eglise romaine. Condé ne voulut ni recevoir leurs lettres ni donner audience à leurs députés, traitant l'assemblée « de conventicule d'hommes subornés et corrompus par les perturbateurs du repos public. » Henri III fit marcher contre lui une armée commandée par le duc de Mayenne, qui dégagée Saintes, s'empara sans beaucoup de résistance de Tonnay-Charente, de Rochefort et de Marans et mit le siège devant Le Brouage, le 22 juin 1577. La ville fut contrainte de capituler le 16 août, sans que Condé, dont l'armée s'affaiblissait tous les jours par des désertions, pût y jeter du secours. La paix de Poitiers ou de Bergerac termina la guerre dès le 17 sept. Par un article secret, Saint-Jean-d'Angély fut accordé au prince pour six ans comme sa place de sûreté et sa demeure, jusqu'à ce que le roi pût le mettre en possession du gouvernement de la Picardie.

Pendant près de deux ans, Condé attendit avec patience que ce moment arrivât; puis voyant que Henri III ne songeait à rien moins qu'h'exécuter le traité, il convoqua, de concert avec le roi de Navarre, une assemblée à Montauban où il fut décidé qu'on ne rendrait les places de sûreté que quand les deux princes auraient été mis en

possession de leurs gouvernements. C'était presque une déclaration de guerre; aussi Condé jugea-t-il nécessaire de prendre l'avis de toutes les provinces. Une assemblée générale fut donc tenue à Montauban le 13 juillet 1579. Condé s'y trouva accompagné de Turenne, Châtillon, Guitry et Lusignan. Le roi de Navarre, prié de s'y rendre par Piquenot, sieur de La Martinière, tomba malade en route et dut s'arrêter à Eause, en sorte qu'il n'assista pas à l'ouverture de l'assemblée. Toute la France protestante y était représentée: l'Isle-de-France et la Picardie par *Maisonneuve*, la Normandie par *Picheron*, la Bretagne par *Saint-Étienne*, la Bourgogne par *La Serre-Couet* et *Châteauroux*, la Champagne par *Tenant*, l'Anjou, la Touraine et le Maine par *Clairville*, la Saintonge par *Du Douhet* et *Champagne*, la Gasconsie par *Meslon*, le Périgord par *Fayard*, le Lyonnais par *d'Argout*, le Vivarais par *Chastaignier*, le Quercy enfin par *Calvet* et *Baisse*.

Dans la première séance, ou approuva les résolutions de l'assemblée précédente; après quoi on travailla au cahier des plaintes et à un règlement curieux en ce qu'il fournit une preuve nouvelle de l'esprit constitutionnel qui animait tout le parti. On arrêta qu'un conseil de neuf membres, servant à tour de rôle pendant quatre mois, serait donné au roi de Navarre, et que les églises entretenaient un agent à la Cour. L'assemblée s'occupa ensuite de l'examen des réclamations pécuniaires qui lui avaient été adressées de divers côtés. En paiement des sommes qu'il avait avancées dans l'intérêt du parti, Condé, entre autres, reçut une obligation de 22,000 écus, portant intérêt, sur toutes les églises de France. Pour le recouvrement des impôts ainsi établis, on divisa le royaume en 13 généralités. L'assemblée se sépara, le 27 juillet, après avoir ordonné de nouveau dans une dernière séance qu'à l'avenir il ne serait fait aucun traité sans le consentement de

toutes les églises. Les députés furent chargés de veiller chacun dans sa province à l'exécution des arrêtés de l'assemblée et à la pacification des querelles particulières, si funestes à la cause générale.

Sûr de l'appui du parti huguenot, Condé partit de Saint-Jean-d'Angély au mois de novembre, presque seul et déguisé. Il traverse Paris sans être reconnu, donne rendez-vous à *Mouy, Jumel, Gennes, Liramont*, et à quelques autres gentilshommes huguenots de la Picardie, dans la métairie des Loges, entre Compiègne et Coucy; puis, profitant de la négligence avec laquelle la garnison de La Fère fait son service, il enlève la sentinelle d'une des portes, surprend un poste après l'autre et se rend maître de la ville, le 30 nov. 1579, sans verser une goutte de sang. En apprenant cette nouvelle, loin de témoigner aucun mécontentement, Henri III entra en négociation. Cependant Condé se hâta d'organiser huit compagnies sous les ordres de *Cormont, La Salle, La Personne fils, Hervilly, Persagny, Guittry, Jonquieres, Vaucogne et Louveaucourt*. *La Motte-Jaraville* lui amena sa compagnie et celles d'*Estivaux, Vaudizieres, Attis et La Motte-Saint-Marc*. Le roi ne faisant contre lui aucune démonstration hostile et semblant, au contraire, disposé à lui laisser sa conquête, il écrivit à son cousin pour le dissuader de prendre les armes; mais ses conseils ne furent point écoutés. Prévoyant, dès lors, qu'il ne tarderait pas à être attaqué, il résolut d'aller demander du secours aux princes protestants. Après avoir confié la défense de La Fère à *Artur de Vaudray, sieur de Mouy, et à François de La Personne*, assistés d'un conseil composé de *Rieux, Susanne, Gennes, Contres, Jumel, des deux La Motte, de Bernapré, Vignolles, Chat, La Salle et Bouchart*, secrétaire, il partit lui quatrième pour les Pays-Bas, au mois de mai 1580. Les circonstances ne permirent pas au prince d'O-

range de le secourir. Il ne fut pas plus heureux en Angleterre, faute d'argent; mais, s'il faut en croire le P. Daniel, Cessimir lui promit une armée, à condition qu'on lui livrerait en gage Aigues-Mortes et le fort de Peccais. Le même historien ajoute que Condé signa le traité et se mit en route pour le Languedoc, accompagné de *Beutrich*. Il gagna le Midi de la France à travers la Suisse et la Savoie, où il fut arrêté et dépouillé, mais sans être reconnu, grâce à son déguisement, et arriva dans le Languedoc quelques jours seulement avant la signature du traité de Fleix, par lequel Henri III s'engagea à le faire joindre enfin effectivement de son gouvernement de Picardie.

Condé néanmoins se montra fort mécontent de ce traité et refusa d'y souscrire, accusant le roi de Navarre d'avoir négligé ses intérêts. Depuis longtemps déjà une fâcheuse jalousie régnait entre les deux cousins. *Henri de Navarre* réclamait la prééminence par droit de naissance; mais Condé, qui avait jusqu'à présent rendu plus de services et surtout des services moins intéressés à la cause protestante, ne se montrait nullement disposé à lui céder le premier rang. *Sully*, dans ses Mémoires, lui attribue même des vues d'indépendance, et prétend qu'il avait résolu de se former une principauté des provinces de l'Anjou, du Poitou, de l'Angoumois et de l'Aunis. Condé irrité se retira donc à Nismes, le 30 nov. 1580, dans la maison de *Pierre Rozel*, lieutenant du sénéchal. Après avoir pris toutes les mesures qu'il jugea nécessaires à la défense de la ville et assisté à l'installation des nouveaux consuls, il partit, accompagné de *Boule*, pour Montauban, où devait se tenir une assemblée générale, afin « d'aviser au ferme établissement de la paix. » Passant par Montpellier et Pézenas, où il eut une conférence avec *Montmorency*, il arriva à Castres le 9 avril 1581. *Turenne*, envoyé du roi de Navarre, profita de son absence pour faire

publier la paix dans le Bas-Languedoc. Sans doute Condé ressentit vivement cette offense; mais faisant taire son courroux devant l'intérêt général, il se présenta dans l'assemblée aux côtés du roi de Navarre et s'associa à toutes ses délibérations; après quoi, il se retira à Montpellier où il habitait encore à la fin de 1582.

A cette époque, la gravité des circonstances opéra une réconciliation entre les deux chefs des églises protestantes. Condé retourna à Nîmes, d'où il se rendit à Nérac pour délibérer avec *Henri de Navarre* sur la situation des affaires. Dès le mois de juin 1581, la ville de Périgueux, place de sûreté cédée aux Huguenots, avait été surprise par les Catholiques et traitée avec une extrême barbarie. Celle de Fois avait eu le même sort. L'année suivante, Joyeuse s'était emparé d'Alais « avec grand carnage de ceux de la religion. » Les bourgeois de Mont-de-Marsan refusèrent de recevoir le roi de Navarre, leur seigneur. Enfin Matignon faisait de toutes parts avancer des troupes dans la Gascogne. La guerre toutefois n'éclata qu'en 1585.

Le 21 août 1584, les Protestants avaient tenu à Moutauban une assemblée politique à laquelle Condé assista, ainsi que le roi de Navarre, et où fut renouvelé le serment d'union. Il se trouva également à l'entrevue que le roi de Navarre eut à Castres avec Montmorency, au mois de mars suivant; puis à celle de Saint-Paul-de-Cadajoux, et il signa avec eux le manifeste qui fut publié, le 10 août, contre la Ligue.

D'un caractère vif et bouillant comme son père, Condé fut le premier à entrer en campagne; l'excommunication lancée contre lui par Sixte-Quint (Voy. *Pièces justif.* N° XLIX) ne servit qu'à aiguillonner son ardeur. A la tête des Huguenots du Poitou, de la Saintonge et du Berry, parmi lesquels on distinguait Rohan, La Rochefoucauld, Douault, Bois-du-Lys, Saniere, Campois, etc., il marcha à la rencontre du duc de Mercœur, qui avait

envahi le Poitou avec 5000 hommes. Il avait à lui opposer un nombre de troupes à peu près égal: les quatre régiments de *Lorges*, *Aubigné*, *Saint-Surin*, *Charbonnières*, deux compagnies de *Boisrond* et 500 chevaux commandés par *Henri de Savoie*, prince de Genevois, *Rohan*, *Clermont*, *Saint-Gelais* et *La Boulaye*. Mercœur n'osa pas l'attendre; il battit honteusement en retraite, abandonnant sur les chemins une grande partie de ses bagages qui furent pillés par les capitaines *Loummeau* et *Brion*.

Condé se retira à Jarnac, et pour ne pas laisser ses troupes dans l'inaction, il résolut de reprendre les îles de la Saintonge. Il occupa Fouras, Saint-Jean-d'Angle, Soubise. Encouragé par ses succès, il fit forcer le Pas-d'Alliers par *La Boulaye*. Renforcé par un corps de troupes considérable que lui amena *Claude de La Trémouille*, le 22 sept., il mit le siège devant Le Brouage qu'une flotte rochelloise bloqua par mer. Cette place, qui n'avait que 400 hommes de garnison et qui était mal approvisionnée, allait succomber, lorsque, le 30 sept., Condé apprit la surprise du château d'Angers par *Bouchereau*. Désirieux de s'assurer la possession d'une ville de cette importance, peut-être aussi de s'élever au-dessus du roi de Navarre par un exploit éclatant, au lieu d'envoyer en toute hâte un fort détachement au secours de Bouchereau, il se disposa à marcher en personne sur Angers pour la réduire. Laissant à *Saint-Mesme* la direction des travaux dus siège, et à *La Personne*, qui venait de lui amener du canon de La Rochelle, le commandement de la flotte, il nomma *Antoine de Ranques* gouverneur d'Oléron, et le capitaine *Belon* des autres îles. Le 8 oct. enfin, après avoir perdu un temps précieux à faire ses préparatifs, il quitta son camp avec les compagnies de *Rohan*, *Henri de Savoie*, *Laval*, *Saint-Gelais*, *La Trémouille*, *La Boulaye*, et les régiments d'arquebusiers à cheval commandés par *d'Aubigné*, *Des Ousches*,

Campois, les deux *La Tousche*, *La Flèche*, *Loummeau*, formant en tout un corps d'environ 2,000 hommes. Les six pièces d'artillerie prêtées par *La Rochelle* pour le siège du *Brouage* le suivirent sous la conduite du capitaine *Bordeaux*. S'acheminaut par *Taillebourg*, *Niort*, *Argenton* et *Viers*, il entra dans le bourg de *Gennes*, vis-à-vis des *Rosiers*, où le capitaine *La Flèche*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, avait préparé trois bateaux pour le passage de la *Loire*. Ce ne fut pas sans un sentiment d'inquiétude que les capitaines poitevins se virent sur le point d'être séparés de leur pays par le fleuve; mais leurs représentations ne servirent qu'à ralentir les mouvements de Condé. A *Beaufort-en-Vallée*, où il fut rejoint, le 19, par *Clermont d'Amboise* à la tête de 400 cuirassés et de 5 à 600 arquebusiers à cheval, le prince perdit encore un jour à passer sa troupe en revue, en sorte que, le 21, lorsqu'il arriva devant *Angers*, le château venait de se rendre. Il n'en commanda pas moins contre un des faubourgs une vigoureuse attaque où *La Flèche* reçut une blessure mortelle. Repoussé avec perte, il dut songer à la retraite, et le 22, l'armée rentra à *Beaufort*. Il était encore temps de repasser la *Loire*; mais la fierté de Condé se révolta à la seule idée d'avoir l'air de fuir. Un point d'honneur mal entendu le porta à perdre deux jours à *Beaufort*, pendant lesquels l'ennemi eut le loisir de prendre ses dispositions pour lui disputer le passage. A peine, en effet, l'avant-garde conduite par *Laval* et *La Boulaye* eut-elle débarqué sur l'autre rive, que des bateaux armés barrèrent le passage au reste de l'armée. Dans cette grave conjoncture, les chefs ne surent s'arrêter à aucun parti décisif. Ils reconduisirent leurs troupes à *Beaufort*, où, après une tumultueuse délibération, il fut décidé qu'on remonterait la *Loire* pour chercher un gué. Lorsqu'il apprit cette résolution, jugeant combien elle était dangereuse, *Douault*,

vieux guerrier qui servait comme volontaire sous les ordres de *Laval*, repassa la *Loire*, non sans danger, pour rejoindre Condé et mourir avec lui.

Partie de *Beaufort* le 26, l'armée protestante s'avança jusqu'au *Lude*, où elle franchit le *Loir* avec de grandes difficultés occasionnées par le débordement de la rivière. Elle marcha ensuite sur *Saint-Arnoult* dans le *Vendômois*, courant ainsi au-devant du danger au lieu de le fuir. Crue de tous côtés par les *Ligueurs*, harassée de fatigue, affaiblie par de nombreuses désertions, elle semblait perdue, et Paris s'attendait à voir d'un instant à l'autre amener Condé prisonnier. Dans cette extrémité, le prince seul ne se laissa pas abattre. Il continua sa route sur *Vendôme*; mais les Catholiques l'avaient déjà occupée. Que faire avec une poignée d'hommes contre cinq armés, chacune de beaucoup supérieure à la sienne? Il dut songer enfin à son propre salut et à celui de ses compagnons. *Rohan* conseilla d'essayer d'échapper par petits pelotons; son avis fut suivi. « Ce fut chose amère à voir, dit un contemporain, que cette séparation; chacun laissait son compagnon et l'embrassait comme allant à une mort certaine. » Accompagné de *La Trémouille*, d'*Argentigny*, de *Clermont d'Amboise* et de quelques autres, le prince traversa la *Basse-Normandie* sans être reconnu, et parvint à gagner sain et sauf l'île de *Guernesey*. Il se rendit de là en Angleterre auprès d'*Élisabeth*, qui le fit reconduire sur une escadre à *La Rochelle*, où il arriva le 3 janv. 1586, et où il retrouva tous ses compagnons. Par un bonheur ironique, pas un seul n'avait été tué ou fait prisonnier.

Empressé d'effacer le souvenir de ce désastre « qui, au rapport de *d'Aubigné*, servit de farce à toute la Cour de *Nérac* », Condé ne tarda pas à reprendre la campagne. Secondé par *Laval* et *Saint-Gelais*, il emporta le château de *Dompiere*. Peu de temps après, il attaqua avec une soixantaine de che-

vaux, aux portes mêmes de Saintes, le régiment d'infanterie de Tiercelin qui avait pris part à l'entreprise de Saint-Luc sur l'île d'Oléron. Protégé par des haies et des fossés, l'ennemi opposa une vaillante résistance. Déjà Condé avait vu tomber à ses côtés *La Batardeyaye*, enseigne de La Boulaye, *Chanterelles*, *Navarre* et plusieurs de ses plus braves soldats, lorsque *Laval*, accourant à la tête de sa compagnie, le sauva d'une défaite certaine. Cette diversion lui permit de rallier ses gens et de les ramener contre la cavalerie de Saintes, qui fut rompue. La nuit mit fin au combat. Condé conquit le drapeau ennemi, gage d'une victoire chèrement achetée.

Condé ne possédait pas l'esprit insinuant de *Henri de Navarre*; son humeur un peu hautaine ne savait pas se plier à ces détours que son cousin entendait si bien; mais il avait pour la cause protestante un dévouement qui faisait taire dans son cœur tout autre sentiment, lorsque les circonstances l'exigeaient. Le roi de Navarre s'étant rendu à La Rochelle sur ces entrefaites, il n'hésita pas à se réunir à lui et à le seconder loyalement dans ses entreprises sur Chizé, Saint-Maixent et Mauléon. Peu de temps après, il enleva *Tonnay-Charente* aux Ligurcys, qui la reprirent bientôt. A la nouvelle de l'approche de Joyeuse, il se retira à Saint-Jean-d'Angély pour rassembler la noblesse protestante de la Saintonge, à la tête de laquelle il combattit à Coutras avec sa bravoure ordinaire. Dans la poursuite des fuyards, Saint-Luc le reconnut, et courant sur lui, il le désarçonna; mais sautant aussitôt de cheval, il l'aida à se relever et se renvoya à lui comme prisonnier, action qui lui sauva la vie.

Après la bataille, Condé retourna à La Rochelle pour attendre le roi de Navarre qui avait promis de venir le joindre afin de marcher ensemble devant de l'armée allemande. Après une longue et inutile attente, il résolut d'agir seul et tenta une pointe dans

le Limousin; mais cette entreprise échoua, et la nouvelle de la défaite des rétrécis lui étant venue sur ces entrefaites, il retourna à Saint-Jean-d'Angély.

Il se disposait à rentrer en campagne, lorsque, le jeudi 3 mars 1588, une demi-heure après avoir soupié, il fut atteint de violentes douleurs d'estomac avec difficulté de respirer, grande dureté du ventre, vomissements continuels et soif ardue. Tous les efforts de *Nicolas Poget*, chirurgien, et de *Bonaventure de Médicis*, docteur en médecine, ne lui ayant procuré aucun soulagement, le lendemain deux autres docteurs en médecine, *Louis Bontemps* et *Jean Pallet*, furent appelés en consultation. Malgré leurs soins dévoués, l'état ne fit qu'empirer. Le samedi, sur les trois heures de l'après-midi, « il survint une entière suffocation de toutes les facultés, en laquelle il rendit l'esprit à Dieu une demie-heure après. » L'avis des médecins fut « qu'en cette maladie y avoit eu cause extraordinaire et violente. » Leurs soupçons furent confirmés lorsque, deux heures après le décès, une écume épaisse et blanche, puis bientôt une humeur roussâtre, sortirent de la bouche et des narines. L'autopsie fut ordonnée par le conseil du prince. Les premiers médecins, auxquels furent adjoints deux chirurgiens, *Pierre Mesnard* et *Foucault Cholard*, y procédèrent donc le dimanche matin. En voici le résultat, tel qu'ils l'ont consigné dans leur procès-verbal. Ils trouvèrent « tout le corps livide et plombé; ventre étrangement enflé, dur et tendu, toutes les parties du ventre inférieur et les intestins livides et entro-noirs, sa capacité toute pleine d'eaux roussâtres. Puis cherchant diligemment l'estomach, ajoutent-ils, nous l'avons aussi trouvé livide, et en la partie droite et supérieure d'icelui, un pouce ou environ au-dessous de son orifice, percé tout au travers en rond, tellement qu'on y pouvoit passer le petit doigt, et par ce pertuis étoient

coulées les eaux et liqueurs que nous avions trouvées en la capacité du ventre inférieur. Aiant donc songneusement lavé, visité, coupé et vuidé ledit estomach, nous avons vu manifestement tout le corps d'iceluy, tant au dedans qu'au debors, principalement vers la partie droite, noir, brûlé, gangrené et ulcéré en divers lieux, signamment autour du pertuis que nous ne pouvons juger avoir été fait autrement que par quantité insigne de poison brûlant, altérant et caustique, même le poison ayant laissé évidemment les traces de son passage en l'osophage : le foie au lieu joignant le pertuis susdit fait en l'estomach étant altéré et brûlé, et en tout le reste de sa substance livide, comme aussi étoient les poumons. Il n'y avoit une seule partie de tout le corps de S. E. qui ne fust de très-bonne conformatio[n] et très-saine, si le poison violent n'eust gâté et corrompu les parties susmentionnées. »

Le crime constaté, et jamais crime ne fut plus évident, qui était le coupable? Il y eut des personnes, lit-on dans la Biogr. universelle, qui regardèrent la fin malheureuse de Henri de Condé comme un effet de l'excommunication. Cette opinion fut émise, en effet, par le cardinal de Bourbon et partagée peut-être par quelques bigots stupides; mais Henri III lui-même ne put s'empêcher de sourire lorsqu'il entendit le cardinal s'écrier: « Voilà, sire, ce qu'est d'être excommunié! — Je crois, répondit-il, que cela ne lui a pas servi; mais autre chose lui a bien aidé. »

La rumeur publique, qui est quelquefois la voix de Dieu, désigna sur-le-champ comme les auteurs de l'emportement un page de la princesse de Condé, nommé Permillac de Belcastel, et un de ses valets de chambre, qui l'un et l'autre avaient pris la fuite sur des chevaux tenus tout prêts par Jean Ancelin Brillaud, contrôleur de la maison du prince. Ce dernier fut arrêté et son procès instruit avec la plus

grande solennité par René de Cuamont, lieutenant-particulier au bailliage de Saint-Jean-d'Angely. Brillaud ayant récusé ce juge, le roi de Navarre nomma, pour suivre l'affaire, une commission présidée par Jean Valette, grand prévôt des maréchaux, homme plein de probité et d'honneur, qui, peu de temps après, pérît avec le sieur de Péray dans une sortie de la garnison de Niort. Appliquée à la torture, Brillaud avoua qu'il était coupable, en ajoutant qu'il avaitagi à la suggestion de la princesse de Condé. Sans doute cette déposition peut lui avoir été arrachée par l'agonie de la douleur, par un désir de vengeance ou par l'espoir de prolonger ses jours en se mettant à couvert sous le nom d'une personne d'aussi haut rang. Ces considérations probablement n'échappèrent pas aux juges, qui ne manquèrent pas non plus de réfléchir aux risques qu'ils courraient par une démarche précipitée. Cependant, deux jours après le supplice de Brillaud, qui fut écartelé le 11 juillet, à la suite d'une procédure instruite, lit-on dans les Chroniques fontenaises, avec autant de zèle et d'exactitude que de droitice et d'équité, ils firent arrêter la princesse. Saint-Mesme, gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, fut chargé de la garder étroitement, et il est certain qu'elle n'échappa au supplice qu'en faisant constater son état de grossesse.

La conviction du tribunal était donc bien formée; elle était partagée par toute la famille de la victime. Un mois après la mort de Condé, le roi de Navarre écrivait à Ségur: « Je suis après pour avérer ce crime d'autant plus abominable qu'il est domestique. » Dans une lettre au comte de Soissons (*MSS. de Brienne, N° 186*), Catherine de Bourbon s'exprime ainsi: « Je n'en suis jamais cru la mort de M. le Prince estre venue de ceux qui avaient tant d'occasions d'en conserver la vie. C'eust esté les derniers que j'eusse jugez coupables d'un si cruel acte. » La belle-mère de Condé, Françoise d'Or-

léans, use de termes encore plus clairs dans sa réponse à l'accusée, qui lui avait demandé ses bons offices : « Leurs Majestez n'ont voulu recevoir vos lettres ni MM. les cardinaux les répondre. C'est doncq à vous de travailler que vostre page soit pris, auquel on dict qu'avez fait donner nombre d'argent par vostre trésorier, et que l'un de vos valets de chambre a avoué avoir donné la première poison. Ces indices avantagent fort vostre malheur. Il se dict davantage que aimiez avec telle passion vostre page qu'il tenuoit le lieu de vostre mary, avec tant d'autres vilanies que la cour en a horreur. J'ay supplié très-bumblement le roy de vostre part que le page fust arresté. S. M. le désire eten a escrit; mais l'on ne croit pas qu'en aiez envie. » Dans une autre lettre adressée à *La Trémouille*, frère de la princesse de Condé, Françoise d'Orléans lui dit : « Vous aurez subject toute votre vie d'aborrer la honte qu'elle a portée à vostre maison, et à nous la perte qu'elle nous aura causée. » Quant aux autres princes de la maison de Bourbon, *Sully* nous apprend qu'ils ne regardaient pas Henri II de Condé comme légitime. Au rapport de L'Etoile, le bruit public était que la princesse était enceinte de son page. C'est cette opinion qu'*Aubigné* a exprimée dans les *Tragiques*, composés vers cette époque :

Que dirois-tu de ta race honteuse ?
Tu dirois, je le sais, que ta race est douteuse.

Il est à croire aussi que ce fut le sentiment profond de la culpabilité de cette malheureuse femme qui porta *Gabriel d'Amours*, ministre de Henri de Bourbon, et *La Viennerie*, pasteur de Saint-Jean-d'Angély, à s'opposer à ce que son ministre *La Croix* lui donna la communion le jour de Pâques 1593 (*Collect. Dupuy*, N° 322).

Dans une dissertation sur la mort de Condé, insérée dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, Louis Ripault Désorineaux a entrepris, dans le siècle passé, de laver

la princesse de Condé des soupçons qui planaient encore sur sa mémoire. Selon lui, l'empoisonnement n'est nullement prouvé ; la mort de Condé a été le résultat d'une blessure qu'il avait reçue à Coutras, combinée peut-être avec l'action d'un poison qui lui aurait été donné en 1572. En tout cas, il est plus naturel d'accuser les Ligueurs de ce crime qu'une princesse qui avait épousé Condé par amour, malgré ses parents, et qui, dans la supposition d'une coupable intrigue, aurait pu trouver, contre le ressentiment de son époux, un asile soit dans sa famille, soit à la Cour de Henri III. Nous ignorons si ces raisons paraîtront concluantes. Pour nous, il nous semble que, si elle eût été calomniée, la princesse, forte de son innocence, aurait dû hâter par tous les moyens possibles le jour d'une éclatante réparation. Au lieu de cela, elle ne négligea rien pour éloigner l'heure du jugement. Aussitôt après son incarcération, elle présenta une requête au roi pour demander son renvoi devant le parlement de Paris en sa qualité de femme d'un prince du sang. En conséquence, le parlement de Paris défendit aux juges de Saint-Jean-d'Angély de poursuivre le procès. Ceux-ci n'en tinrent aucun compte. Nouvelle requête de la princesse, nouvel arrêt du parlement avec injonction aux juges de Saint-Jean-d'Angély de comparaître eux-mêmes à sa barre ; mais le roi de Navarre leur ordonna de continuer l'instruction. Le prince de Conti et le comte de Soissons intervinrent alors comme parties civiles. Leur requête fut admise et signifiée à l'accusée le 27 juin. Troisième requête au parlement, suivie d'un arrêt de prise de corps contre les juges de Saint-Jean-d'Angély. Ce conflit n'aurait pas suivi la princesse, si Henri de Navarre n'avait défendu de passer outre. On se contente de retenir l'inculpée en prison jusqu'en 1595, que le roi de Navarre, devenu roi de France, ordonna que toutes les procédures faites à Saint-Jean-d'Angély fussent

apportées au greffe du parlement de Paris et que la princesse fut mise immédiatement en liberté. On pouvait croire qu'enfin le mystère allait s'éclaircir. Le principal complice était mort; mais ses dépositions existaient. Le 25 avril 1596, un premier arrêt du parlement déclara nulles toutes les procédures; puis un second, rendu le 28, ordonna la suppression de toutes les pièces du procès. C'était, on l'avouera, un singulier moyen d'arriver à la connaissance de la vérité. Conti et Soissons protestèrent; mais à leur protestation le parlement répondit par un troisième arrêt, en date du 24 juillet, qui déclara la princesse « pure et innocente des cas à elle imposés. »

Ces arrêts ne peuvent pas peser d'un grand poids dans la balance de l'histoire; ils laissent subsister les soupçons qui, dès le principe, s'attachèrent à la princesse de Condé.

Henri de Condé avait épousé en premières noces, comme nous l'avons dit plus haut, *Marie de Clèves*, qui mourut à Paris, le 30 oct. 1574, ne laissant qu'une fille, nommée *CATHERINE*. Ce mariage avait déjà été pour lui la source de chagrins qu'il ressentit d'autant plus vivement qu'il était d'un caractère très-jaloux. « Cette femme, dit Lachetelle, trahit un époux vertueux, un héros, un homme sur qui la Cour tenait toujours le glaive levé, pour un prince souillé de sang, avili par les penchants les plus infâmes. » Ce souvenir toujours vivant éloigna pendant douze ans Condé de toute idée de contracter de nouveaux noeuds. Ce ne fut qu'au mois de mars 1586, qu'afin de fixer dans le parti protestant le duc de La Trémouille, il se décida à épouser sa sœur, *Charlotte-Catherine*, qui s'était épprise d'amour pour lui, et qui, retirée à La Rochelle, y avait embrassé le protestantisme, le 19 janv. précédent. Il en eut une fille, *ÉLEONORE*, née le 30 avril 1587, qui épousa le prince d'Orange, mourut au château de Muret, le 20 janv. 1619, et fut ensevelie à Valéry auprès de son

père. Le fils posthume à qui sa femme donna le jour dans sa prison, le 1^{er} sept. 1588, reçut le nom de *HENRI*, du roi de France, qui voulut être son parrain. Il fut baptisé à Saint-Jean d'Angely, le 20 juin 1592, et élevé jusqu'à l'âge de sept ans par sa mère dans la religion protestante. Le pape cependant ayant exigé, comme condition de l'absolution de Henri IV, que le jeune prince, son héritier présumé, fût instruit dans la doctrine romaine, Henri IV le fit amener à Paris, au grand mécontentement des Huguenots, et lui donna un gouverneur catholique. L'enfant montra d'abord une profonde répugnance pour les cérémonies d'une église qu'il avait été instruit à abhorrer; mais la légèreté de son âge l'emporta bientôt, et il devint, quelques années plus tard, un des persécuteurs les plus acharnés des Protestants. Peu de temps après, le 26 déc. 1596, en retour de son acquittement, sa mère embrassa à son tour la religion romaine.

BOURBON - MALAUZE. Cette branche de la maison royale de Bourbon avait été fondée par Charles, bâtard de Bourbon, fils naturel de Jean II de Bourbon, connétable de France sous Charles VIII. A l'époque de la Réformation, elle avait pour chef Henri de Bourbon, 3^e fils de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan et baron de Malauze, du chef de sa mère Louise Du Lion.

Né en 1544, *Henri de Bourbon-Malaize*, vicomte de *LAVEDAN*, fut élevé sous la tutelle de la reine *Jeanne d'Albret* dont sa mère, *Françoise de Sully*, fut une des dames d'honneur. Ardent partisan de la Réforme et ami personnel de *Henri de Navarre*, il fut choisi pour chef, en 1574, par les Protestants de l'Auvergne. Maître de la forteresse de Miremont, qu'il tenait de sa femme, il en fut le centre de ses opérations. Le succès les couronna presque toujours. Vic et Chaudes-Aigues tombèrent en son pouvoir, Mauriac fut pris, le 16 avril 1574.

Lavedan fit raser une partie de ses remparts, et imposa aux habitants de lourdes contributions. Jusque-là, rien de plus légitime, mais ce qui l'était moins et ce qu'on ne saurait assez condamner, ce sont les excès auxquels ses soldats se livrèrent contre les religieux. L'approche de forces supérieures, l'obligea à évacuer cette ville, le 29 juillet. Il se retira à Miremont.

• Aucun magasin d'approvisionnement, dit M. Imberdis, peu de munitions, des vivres insuffisants et mauvais, tel était l'état intérieur de la place. Mais ses fortifications formidables et la valeur admirable de sa garnison permirent aux Protestants de résister avec avantage aux efforts des assiégeants. • Une sortie heureuse, conduite par Lavedan en personne, ramena l'abondance dans la place. Découragée par l'insuccès de plusieurs assauts désespérés, l'armée catholique leva le siège. Délivré de la présence de l'ennemi, Lavedan se remit en campagne, et remporta de nouveaux avantages, jusqu'à ce que, trahi par la fortune, il fut fait prisonnier dans une rencontre.

En récompense de ses services, le roi de Navarre lui conféra les titres de conseiller et de chambellan. Lavedan disparut dès lors de la scène des événements jusqu'à la guerre des Amoureux. Selon M. Imberdis, lorsqu'il eut reçu du roi de Navarre l'ordre de prendre les armes, il appela à son secours les Protestants du Rouergue ; mais le renfort qu'ils lui envoyèrent étant trop faible pour lui permettre de tenter une entreprise considérable, il dut se borner à une guerre de partisans, en évitant avec soin tout engagement sérieux. Sa troupe s'étant grossie de quelques Cévenols, il voulut, dans la nuit du 4 au 5 août 1581, malgré la conclusion de la paix, prendre Aurillac par escalade. Déjà il avait pénétré dans la ville, lorsque les habitants, sortant en armes de leurs maisons, le contrignirent à battre en retraite. Cet échec ne le découragea pas.

Il continua à courir la campagne avec plus d'audace que jamais ; cependant, malgré toute son habileté, il se laissa enfermer dans Mur-de-Barrez par des forces considérables ; mais se faisant jour l'épée à la main, il parvint à sortir de la place, et peu de temps après il la reprit sur les Catholiques.

Cette campagne lui valut le grade d'enseigne de la compagnie d'ordonnance du roi de Nayarre. Quelques années plus tard, ce prince le nomma capitaine de ses gendarmes. Sa belle conduite à l'affaire d'Issoire, en 1590, où il combattit à la tête des Protestants de la Haute-Auvergne qu'il commandait avec Missillac, le fit appeler à la lieutenance-générale des gendarmes du nouveau roi de France.

Henri de Bourbon-Malauze mourut à Miremont en 1611. De son mariage avec Françoise de Saint-Exupery, fille de Gui, seigneur de Miremont en Auvergne, morte en 1613, naquirent cinq enfants : Élie, décédé en bas âge ; Henri II, marquis de Malauze, qui suit ; Jacques, mort jeune ; Madeleine, qui épousa, en 1595, François de Cardaillac, baron de La Capelle-Marival, et Françoise, mariée à Bertrand de Peyronenc, sieur de Saint-Chamaran en Quercy. Lavedan avait plusieurs frères et sœurs ; mais professeront-ils la religion protestante ? Nous ne l'affirmerons positivement que pour sa sœur Françoise, qui épousa Bertrand de Larmandie, seigneur de Longon.

Henri II de Bourbon, fils du roi de Navarre, se montra longtemps aussi zélé huguenot que son père. En 1615, il fut député par le Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de Grenoble. Lorsque cette assemblée se fut transportée à Nismes, il en reçut l'ordre, ainsi que le vicomte de Paulin, de conduire au duc de Rohan les troupes levées dans l'Albigeois. Au mois de mars 1617, il assista à une assemblée des provinces de la Haute-Guienne et du Haut-Languedoc qui se tint à Figeac sous la présidence de Du Bourg-

Clermont, à qui *Joly* fut donné pour adjoint, *Du Puy* et de *Rossaldy* pour secrétaires. Cette assemblée le chargea avec *Carallier* de porter à Louis XIII une adresse qu'elle vota comme manifestation contre le maréchal d'Ancre, qui ruinait les finances de l'État et accablait le peuple d'impôts pour remplir le royaume de troupes étrangères. Au nom des Huguenots des deux provinces, l'assemblée offrait au roi leurs vies et leurs biens, remettant à un autre temps de faire valoir leurs plaintes. Délivré de ses conseillers étrangers, Louis XIII ne manquerait pas de se montrer « un roy équitable, ung maître favorable, un père très-clément », et ils n'auraient pas besoin de recourir à d'autres moyens « pour empêcher que la concession de tant de choses à eux promises par les édits de paix ne soient plus différées ny desguisées ». Le maréchal d'Ancre ne fut assassiné que le mois suivant ; aussi les députés huguenots furent-ils renvoyés « sans estre ouïs ». (*Fonds de Brienne*, N° 211.) En 1618, Louis XIII nomma Malauze capitaine de 80 hommes d'armes. En 1620, l'Assemblée de Milhau, à laquelle il assista, lui confia le soin d'armer le Quercy et l'Albigeois. En 1621, il servit dans le Castrais avec *Boyer*, maréchal de camp de Rohan, et après la mort de cet excellent officier, tué devant Le Fauch, qu'il avait attaqué, soit dans l'espoir d'opérer une diversion, soit pour se signaler par un coup d'éclat, il resta seul chargé des opérations du siège. Malauze avait beaucoup plus de courage que d'expérience militaire. Il mit tant d'impétuosité dans l'assaut qu'il emporta le fort ; mais il ne tarda pas à y être investi par le duc d'Angoulême, qui le força à capituler le 3 sept., après un combat fort vif, où furent blessés *Saint-Amant*, le mestre-de-camp *La Nogaredé* et le capitaine de chevau-légers *Sénégas*. Le duc d'Angoulême garantit à Malauze et à ses compagnons la vie saine et la liberté de conscience ; de leur côté,

ils s'engagèrent à ne point porter les armes de six mois. Les six mois expirés, Malauze rejoignit Rohan à la tête de 80 maitres du Haut-Languedoc, et assista au combat de Saint-Georges.

En 1622, Malauze, à la tête des troupes du Haut-Languedoc, fut chargé de s'opposer aux entreprises du duc de Vendôme. A cet effet, il se porta à Réalmont dans l'intention de faire lever le siège de Lombers (1) ; mais ne jugeant pas, écrit Rohan, la place tenable à cause de sa faiblesse, et que le château qui dominoit la ville lui étoit contraire, il se contenta après une longue escarmouche de retirer tous ses gens de guerre, tant étrangers qu'habitans, et abandonna la ville qui fut brûlée. « Peut-être sa circonspection passera-t elle pour de la timidité ; tel était du moins le sentiment de *La Nogaredé*, qui demandait que l'on tentât la fortune des armes ; mais pour soupçonner une trahison, il fallait voir les choses avec les yeux de cette populace inintelligente et méfiaante, qui croit racheter sa propre lâcheté dans l'action par le meurtre de ses magistrats ou de ses chefs, lorsque le danger est passé. A son retour, Malauze faillit donc d'être massacré avec ses principaux officiers. Les conseils ne parvinrent à apaiser la multitude qu'en promettant de soumettre sa condamne à l'examen sévère d'un conseil de guerre. Toutefois cette enquête n'eut pas lieu, le secours que Malauze portia bientôt après à Briatexte ayant dissipé tous les soupçons.

Cette place « petit lieu fort commandé et foible » que défendait l'intépide capitaine *Faucon*, était vivement pressée par le duc de Vendôme. Malauze s'en approcha et réussit à y jeter quelques soldats sous les ordres du capitaine *Rey de Castres* ; puis, bravement secondé par *Sénégas*, *Rives*, *Saint-Germier*, *Saint-Amant* et

(1) Et non pas Lomber, comme on lit dans les Mémoires de Rohan, Anns. 1756.

Léran, il inquiéta tellement l'ennemi par des attaques continues sur ses derrières, qu'il força Vendôme à lever honteusement le siège, le 18 sept., après avoir perdu plus de 1500 hommes dans cinq assauts successifs. Le siège avait duré plus d'un mois. A son grand regret, la paix vint le contraindre à rentrer dans le repos.

Rohan, qui connaissait sa protestation contre le traité de 1622, devait compter sur son appui, lorsqu'il releva le drapeau de la guerre civile. Son attente fut déçue. Non-seulement Malauze refusa de se joindre à lui, mais il s'opposa de tout son pouvoir à la réussite de ses projets. Les écrivains protestants ont supposé que, fatigué de ne jouer qu'un rôle secondaire dans l'armée huguenote, il avait changé de parti dans l'espoir d'accroître son importance. Nous aimons mieux chercher les motifs de sa conduite dans sa pénétration et dans sa prudence ; et, à vrai dire, nous ne saurions le blâmer trop sévèrement d'avoir séparé à temps sa fortune de celle du chef aventureux que les zélotes protestants s'étaient donné. Rohan se montra fort courroucé de ce qu'il regardait comme une défécction. Par son ordre « le marquis de Malauze fut mis hors de la ville de Réalmont », et il eut beaucoup de peine à se sauver dans son château de La Case.

Lorsque les Protestants reprirent les armes pour la dernière fois, Malauze resta fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il demeura sourd aux pressantes sollicitations de Rohan et même à celles de sa femme, qui était animée d'un zèle beaucoup plus ardent que le sien. Le Vassor l'accuse de s'être laissé gagner par Montmorency ; mais c'est justice de faire observer que cet auteur ne passe pas pour impartial. Quoi qu'il en soit de cette accusation, il est certain que Malauze livra, en 1628, la ville de Lacaune à Condé ; mais cet acte même ne prouverait pas encore d'une manière incontestable qu'il se fut vendu au parti de la Cour ; au moins n'avons-

nous trouvé nulle part la moindre trace d'une récompense quelconque accordée à sa soumission.

Quelques jours avant sa mort, le 3 octobre 1647, séduit par les caresses de sa belle-fille qui voulait se faire de sa conversion un titre aux faveurs de la Cour, il abjura le protestantisme ; mais ses descendants continuèrent à professer la religion réformée, et même quelques-uns d'entre eux n'hésitèrent pas à faire à la foi évangélique le sacrifice de leur haute position.

Henri II de Bourbon mourut le 31 déc. 1647, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait épousé Marie ou Madelaine de Châlons, dame de La Case en Albigois, qui le rendit père d'un fils, nommé Louis, et de deux filles, dont l'aînée, Madelaine, fut mariée à Jacques de Pérusse d'Escrars, marquis de Merville, puis à Jean de Mourlon, comte de Caylus. La cadette, appelée Victoire, devint la femme d'Armand d'Escodéa, marquis de Mirambeau et de Pardaillan. La première mourut en 1638 ; la seconde, en 1644.

Louis de Bourbon, marquis de Malauze et vicomte de Lavedan, s'allia, en 1638, à Charlotte, fille de François de Kerveno en Bretagne ; cette union ne fut pas heureuse. Resté veuf sans enfant en 1647, il épousa, en 1653, Henriette de Durfort, fille de Guy-Aldone de Durfort, marquis de Duras, et d'Élisabeth de La Tour, mariage qui le rendit neveu du grand Turenne et parent de Guillaume d'Orange. En 1654, les Protestants du Haut-Languedoc le choisirent pour porter au roi leurs plaintes au sujet de l'infraction à l'édit de Nantes commise par le parlement de Toulouse, qui avait condamné à mort le vicomte de Léran, quoiqu'il eût demandé son renvoi devant la Chambre mi-partie. Il mourut le 1^{er} sept. 1667, âgé de 60 ans. De ses cinq enfants, deux seulement restèrent en France après la révocation. L'aîné, Guy-Henri, marquis de Malauze, abjura à Paris le 12 août 1678, et pour prix de son apostasie, il

obtint, le 28 nov. suivant, le régiment du Rouergue. La plus jeune des filles, HENRIETTE, enfermée dans un couvent le 2 mai 1686, résista longtemps à tous les efforts des convertisseurs; mais elle finit par succomber. Le second fils, nommé ARMAND, marquis de MIREMONT, quitta la France avant la révocation. « On vit en ce temps-là [avril 1685], lit-on dans les Mémoires du marquis de Sourches, le marquis de Miremont, frère du marquis de Malauze, vendre tout le peu de bien qu'il avoit pour s'en aller servir en Hongrie dans les troupes de quelqu'un des princes protestans. Il étoit huguenot, et, quoique assez jeune, tellement zélé pour sa religion qu'il ne pouvoit plus souffrir la France où il la voyoit si persécutée. » Plus tard, il passa en Angleterre, et y devint l'intercesseur des Camisards auprès de la reine Anne. Après de nombreuses et inutiles sollicitations, il finit par obtenir, en 1703, la permission d'enrôler les Français réfugiés pour tenter une expédition dans les Cévennes. Afin d'intéresser les puissances protestantes au succès de son entreprise, il fit répandre à profusion un écrit intitulé *L'Europe esclave si les Cévenols ne sont soutenus*. Ses troupes, dont *Belcastel* fut nommé major-général, devaient traverser l'Allemagne et la Suisse, se grossir des Réfugiés d'Orange et des Vaudois, et envahir le Dauphiné. Des lenteurs occasionnées soit par la mauvaise volonté du ministère anglais, soit par manque d'argent, retardèrent le départ jusqu'au moment où Miremont apprit la soumission de *Cavalier* (Voy.). Il lui fallut ajourner ses projets d'invasion.

À force de démarches et d'instances, il obtint, en 1704, une somme de 30,000 florins pour une nouvelle expédition, qui devait suivre la route tracée pour la première; mais la découverte de la conspiration de *Boaton* (Voy.) le força à changer son plan de campagne. Au lieu d'essayer de pénétrer en France par les Alpes, il résolut

de tenter une invasion par les Pyrénées. Tout était prêt pour son départ, lorsqu'une intrigue fit donner le commandement du corps expéditionnaire au brigadier de *Lillemerais*.

Quoique réduit à ses seules ressources, Miremont ne renonça pas à l'espoir de ranimer l'insurrection cévenole; l'amour de la patrie l'aveuglait. Il se berçait de l'illusion que, les Cévennes soulevées, les puissances protestantes se décideraient à appuyer la révolte. Mais toutes ses tentatives échouèrent. Il en fut réduit à adresser aux plénipotentiaires assemblés à Utrecht (Voy. I, 247) un mémoire où il réclamait en faveur de ses coreligionnaires le rétablissement de l'édit de Nantes. Faiblement appuyée, cette démarche n'eut aucun succès, et Miremont resta à Londres, où il mourut, le 23 fév. 1732, à l'âge de 77 ans.

Son frère Louis, marquis de La Case, réfugié comme lui, servit avec le grade d'enseigne dans les gardes du corps du roi Guillaume et fut tué à la bataille de la Boyne. Leur sœur CHARLOTTE, qui les avait suivis sur la terre étrangère, mourut en Angleterre en 1732, âgée de 74 ans.

BOURBON - MONTPENSIER. Cette branche de la maison de Bourbon descendait de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, bâtonnier d'Antoine de Bourbou, roi de Navarre. À l'époque où la jalousie des Bourbon contre les Guise éclata en guerre civile, son chef Louis II, duc de Montpensier, sembla d'abord vouloir rattacher ses intérêts à ceux de sa famille, et pendant quelque temps il parut, ainsi que son frère Charles, prince de La Roche-sur-Yon, favoriser les Réformés, moins sans doute par conviction que par politique; mais les Guise surent les gagner tous deux à leur cause en donnant au premier le gouvernement d'Anjou, Touraine et Maine, en 1561, et au second celui du Dauphiné en 1562. Dès lors ces deux princes devinrent les ennemis du parti huguenot. Montpensier surtout se déshonora

par d'horribles cruautés, pour faire oublier peut-être qu'il avait été sur le point de céder à l'influence de sa première femme en embrassant la religion protestante.

Cette dame nous est peinte partout les historiens comme un des plus beaux caractères de l'époque. Elle se nommait *Jacqueline de Longwy*, et était fille de Jean de Longwy, seigneur de Pagny, et de Jeanne d'Orléans. Selon de Thou, c'était une femme « d'un courage et d'une prudence au-dessus de son sexe, qui ne cherchait que la paix et la tranquillité publique et qu'on croyoit capable d'empêcher tous les troubles qui s'élèverent après sa mort. » Sainte-Marthe confirme cet éloge : Jacqueline de Longwy, dit-il, était de grand esprit, courageuse et prudente. Davila, de son côté, loue sa sincérité, sa franchise et sa droiture. Les écrivains catholiques, comme les protestants, s'accordent à reconnaître qu'elle jouissait d'une très-grande influence sur l'esprit de Catherine de Médicis, qui n'ignorait nullement qu'elle professait la religion réformée. Ce fut, assure-t-on, par son conseil que la reine-mère éleva Michel de L'Hospital à la dignité de chancelier. Dans plusieurs autres circonstances encore, elle fit un usage non moins louable de son crédit, soit en modérant les persécutions, soit en s'employant comme intermédiaire entre Catherine et les princes du sang. La mort qui la frappa à Paris, le 28 août 1561, fut donc, il est permis de le croire, une véritable calamité, non-seulement pour l'Église protestante, mais pour la France entière. Lorsqu'elle sentit sa fin approcher, elle fit appeler le ministre *Mallet* qui l'assista dans ses derniers instants.

La duchesse de Montpensier laissa plusieurs enfants, qu'elle fit éléver, tant qu'elle vécut, dans la religion réformée, pour laquelle elle était animée d'un grand zèle. L'une de ses filles, Françoise, épousa, en 1558, *Henri-Robert de La Marck*; une autre fut mariée, en 1561, à François ou *Henri de*

Clères, due de Nevers; nous aurons à reparler de l'une et de l'autre. Une troisième, nommée *Charlotte*, eut un sort plus romanesque.

Forcée par son père d'accepter la résignation que sa tante, Madame de Givry, lui fit, en 1559, de l'abbaye de Jouarre, elle dut obéir; mais fidèle aux principes qu'elle avait reçus de sa mère, elle protesta, dans un acte par-devant notaire, qu'elle était contrainte, n'attendant qu'une occasion favorable de rejeter un joug insupportable. Au commencement de l'année 1572, elle trouva enfin le moyen de fuir de son couvent avec plusieurs de ses religieuses, et alla demander un asile à l'électeur palatin Frédéric III. Ce prince l'accueillit avec bonté, et, lorsque Montpensier la reclama, il refusa de la lui renvoyer, à moins qu'il ne s'engageât à ne pas violenter sa conscience. Le duc n'ayant rien voulu promettre, l'abbesse fugitive resta dans le Palatinat. Les ambassadeurs polonais s'intéressèrent vainement à elle; Charles IX étudia leur demande. Quelque temps après, la jeune princesse qui, selon le témoignage de l'historien de Thou, était douée d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, se rendit à Brielle, où elle épousa, le 12 juin 1575, Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Ce mariage, qui fut bénit par le ministre *Jean Tassin*, ne fut approuvé par le duc de Montpensier qu'en 1581. L'assassinat de son époux par *Jean Jauregui* provoqua chez elle une si violente révolution qu'elle tomba dans une grave maladie dont elle mourut le 5 mai 1582.

Charlotte de Bourbon donna le jour à six filles. L'ainée, *Louise-Julienne*, fut mariée au comte palatin Frédéric IV; la seconde, *Élisabeth ou Isabelle*, devint la femme de *Henri de La Tour*, duc de Bouillon; la troisième, *Catherine-Béatrice*, épousa le comte de Illanau *Philippe-Louis*; la quatrième, *Charlotte-Barbantine*, fut unie à *Claude de La Trémouille*. *Charlotte-*

FLANDRINE, la cinquième, fut élevée par l'abbesse du Psaclet, *Jeanne Chabot*, sa parente, qui, toute abbesse qu'elle était, faisait profession ouverte de la religion protestante, ce qui lui valut d'être chassée de son couvent pendant les guerres religieuses ; mais à l'âge de neuf ans, sa tante Jeanne, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, l'enleva pour l'instruire dans la religion romaine et la mettre en état de lui succéder. La sixième des filles de Charlotte de Bourbon, nommée **ÉMILIE**, épousa le comte palatin Frédéric-Casimir, duc de Landsberg.

BOURDEAUX (N.), secrétaire privé de légation à Berlin, a publié : *Almanac de la nature à l'usage des adolescents*, trad. de l'allemand de madame Unger, Berlin, 1790, in-8°. Nous ignorons s'il descendait de *Josué Bourdeaux*, de Montpellier, qui établit à Berlin une teinturerie, ou d'*Étienne Bourdeaux* qui ouvrit une librairie dans la même ville. D'autres réfugiés, *Jasperd*, *Pitra*, *Petit*, s'y fixèrent aussi comme libraires, tandis que *La Garde* transporta son commerce à Liebau en Courlande, *Le Févre* et *Félix Du Serre* à Halle.

BOURDIGALLE (RENÉ), sieur de **LA CHABOISSIÈRE**, pair de La Rochelle. En 1588, il assista avec le maire *Louis Gargouilleau* et l'échevin *Mathurin Renauld*, comme représentants de cette importante ville, à une assemblée politique qui s'y tint dans le but de resserrer les liens de la confédération protestante. En 1595, il fut député à l'Assemblée de Saumur. Arcère nous apprend qu'en 1605, il remplissait les fonctions d'assesseur criminel au présidial de La Rochelle. Nos recherches ne nous ont rien fourni à ajouter à ces renseignements, si ce n'est la conversion de mademoiselle d'*Uré*, fille de La Chaboissière, gentilhomme de La Rochelle, enregistrée dans le Mercure du mois de janv. 1685, ainsi que son mariage avec un officier catholique.

BOURDILLON (JACOB), né le 12 fév. 1704, pasteur des églises de l'Ar-

tillerie, de Leicesterfields, puis de La Patente et de la Chapelle de Hoxton (1) à Londres, a traduit de l'anglais, sur la 4^e édit., le livre de l'évêque anglican Thomas qui a pour titre : *Les vérités et les devoirs du christianisme*, Gen., 1744, in-12. Il paraît avoir aussi publié un *Sermon de Jubilé*, prêché le 13 janvier 1782, dont M. Burn cite un fragment dans son *Histoire des réfugiés en Angleterre*, fragment qui peint sous de tristes couleurs l'état des églises du refuge. Plus de 52 pasteurs étaient morts depuis le commencement du siècle. De vingt églises, toutes florissantes, neuf étaient déjà fermées, et les onze qui restaient étaient en pleine décadence, les descendants des Réfugiés oubliant jusqu'à leur langue maternelle. Aujourd'hui, il n'y a plus dans toute l'Angleterre que trois églises françaises, encore deux ont-elles adopté la liturgie anglicane.

BOURDON (SÉbastien), un des maîtres les plus estimés de notre école française de peinture, émule des Poussin et des Lebrun, né à Montpellier en 1616, et mort à Paris le 8 mai 1671.

Son père, qui était peintre sur verre, lui donna les premières notions du dessin ; mais ne se scotant pas en état de le diriger lui-même dans ses études, il l'envoya à Paris dès l'âge de 7 ans. On ignore le nom du peintre auquel il confia le soin de développer ses heureuses dispositions. Ses progrès furent sans doute rapides, puisque nous le voyons, dès l'âge de 14 ans, abandonné à ses propres forces, peindre à fresque les plafonds d'un château dans le voisinage de Bordeaux. Il passa ensuite à Toulouse. Mais le manque de travaux le força de s'engager comme soldat. Heureusement pour son avenir que le capitaine de sa compagnie le prit en affection. Amateur éclai-

(1) Cette église ne subsista guère qu'une dizaine d'années, de 1748-58; Bourdon en est le seul maître connu. Parmi les noms qui figurent sur les registres paroissiaux, on remarque ceux de *Marie Fargues*, *Marie Rivalin*, *Jean Pidal*, *J. Franc Desanges*, *Nicolas Deros*.

ré des arts, il comprit que son jeune protégé servirait plus utilement son pays avec son pinceau qu'avec un mousquet, et il lui fit obtenir son congé. Bourdon se rendit alors en Italie. A Rome, où il séjournait trois ans, il profita beaucoup à l'école de Claude Lorrain. On raconte qu'il avait un talent si remarquable pour imiter la manière des différents maîtres, qu'un jour il réussit à tromper le public de Rome en lui faisant accepter comme l'œuvre de ce peintre, son maître et son ami, la copie d'un de ses tableaux qu'il avait faite da mémoire avant même que l'original fut terminé. Menacé par un artiste de sa connaissance, avec lequel il avait eu des difficultés, d'être dénoncé à l'Inquisition comme protestant, Bourdon, qui savait qu'il n'a fait pas bon se commettre avec une telle puissance, s'enfuit précipitamment de Rome. Il se sauva d'abord à Venise, puis il rentra en France. Il était alors dans sa 27^e année. Il se rendit dans sa ville natale, où il exécuta une de ses plus célèbres compositions, *Simon le Magicien* tombant du haut des airs à la prière de S. Pierre. Après avoir séjourné, dit-on, plus de 80 ans, dans un grenier, cette magnifique toile reparut au jour, mais restaurée par un peintre inhabile, et elle décore aujourd'hui la chœur de la cathédrale. On reconnaît le portrait (1) de l'artiste dans un des personnages du tableau. Bourdon alla ensuite à Paris. Sa réputation l'y avait précédé. Le crucifiement de St.-Pierre qu'il peignit pour l'église de Notre-Dame (vers 1643) et qu'on admire de nos jours dans le Musée national, le plaça tout d'abord au premier rang des artistes français. Il fut un des douze membres fondateurs (2)

(1) Ce portrait a été gravé à l'eau forte par Malbesci, en 1818.

(2) Ils s'adjointirent d'abord quatorze autres membres, parmi lesquels nous remarquons les deux Testelin, dont le cadet fut désigné, le 10 oct. 1681, pour cause de protestantisme, et Samuel Bernard, que par une erreur inexplicable nous avons appelé Salomon, p. 209, en rapportant sa nomination, sur la foi du biographe Na-

da de l'Académie de peinture et de sculpture, créée le 1^{er} février 1648, et il eut l'honneur d'en être nommé recteur. Mais si l'on en croit ses biographes, sa gloire ne le mit point à l'abri des persécutions. Dans la sac de Thibes, Alexandre-le-Graud épargna les descendants de Pindare et respecta jusqu'à la maison du poète. Louis-le-Grand se montra plus petit : il chassa de ses états, par sa tyrannie, tous les hommes d'élite qui ne pensaient pas comme son confesseur. Nous ignorons si c'est sur une invitation de la reine Christine que Bourdon passa en Suède, en 1652. Cette princesse le nomma son premier peintre. Il peignit en cette qualité presque tous les grands de sa cour. M. Durdent nous raconte dans la Biogr. univ. un bel exemple de désintérêtissement que donna notre grand artiste. « La reine, dit-il, lui fit présent des tableaux que Gustave-Adolphe, son père, avait pris à Dresde ; mais Bourdon, lui faisant sentir tout le mérite de cette collection, l'engagea à ne pas s'en priver. La reine les porta à Rome, et depuis ils passèrent dans le cabinet du duc d'Orléans. On y remarquait plusieurs morceaux importants du Corrège. » Après l'abdication de la reine Christine, en 1654, Bourdon revint en France. Au sentiment de Mariette, un des plus beaux ouvrages qu'il exécuta alors à Paris, fut la Galerie de l'hôtel du président Bretonvilliers, qu'il entreprit en 1658, et qui a été gravé par Fricquet. Comme il peignait avec une extrême facilité, et qu'il était doué de beaucoup d'imagination, ses ouvrages sont très nombreux. Sujets d'histoire, portraits, paysages, bergeries, scènes d'intérieur ou de genre, grotesques, il s'est exercé avec un égal honneur dans tous les genres. Mais cette fécondité même prouve qu'il n'avait pas

gier, à l'année 1655. Nous ne lisons pas non plus dans la pièce qui nous sert pour cette correction (Archives de l'Art français, 1851, 4^e vol, p. 357) que Samuel Bernard ait été évincé de son fauteuil à l'Académie pour cause de religion. Notre notice doit être corrigée dans ce sens.

une manière à lui. Il imitait tantôt un maître et tantôt un autre; mais il imitait avec l'originalité du génie qui crée. Dans le paysage, il suivit de préférence la manière du Titien; dans les tableaux d'histoire, il prit pour modèles Poussin, Michel-Ange. Mariette dans ses Notes miss. sur les peintres et les graveurs (10 vol. in-fol.), qui se conservent au Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat., apprécie ainsi le caractère de Bourdon: « Il n'y a point en France de peintres dont la manière ait plus approché de celle des maîtres d'Italie.... Tantost il peignoit dans le goût de Benedette Castiglione; d'autres fois il se transformoit dans la manière du Poussin; le plus souvent, il cherchoit à imiter les manières du Parmesan, de Louis Carrache et des autres maîtres de Lombardie, dont les grâces inuites et l'élégance des compositions flattoint son goût, et lui faisoient même souvent négliger la correction du dessin, aussi bien que la vérité du coloris, deux parties qui demandent bien des réflexions. Bourdon, au contraire, réfléchissoit peu; plein de feu et de facilité, il inventoit et exécutoit avec une étonnante rapidité... C'est surtout dans ses paysages que l'on remarque la fécondité de son génie; ce sont des pays enchantés où l'on se promène agréablement, et où il règne une espèce de désordre dans les sites qui ne laisse pas de plaisir. » On trouve des ouvrages de Bourdon dans tous les grands musées de l'Europe. Outre le *Crucifiement de St.-Pierre*, que nous avons cité plus haut, notre Galerie du Louvre possède de lui deux *Saintes Familles*, une *Descente de croix*, le *Christ appelant à lui les petits enfants*, *Jules César devant le tombeau d'Alexandre*, une *Halte de Bohémiens* et son *Portrait*. La plupart des ouvrages de Bourdon ont été gravés par d'excellents artistes, et lui-même en a gravé plusieurs à l'eau forte, où « il a mis, selon Mariette, cet esprit qu'il n'y avoit que lui qui fût en état de donner. » Hainzelman,

Natalis, Boulanger, Pitau, Van Shuppen, Boutrois, *Picart le Romain*, Vallet, Poilly, Rousset, *Samuel Bernard*, Nanteuil, etc., ont gravé d'après lui. On porte à plus de cent le nombre des feuilles les plus connues. On peut voir le catalogue de ses gravures dans le *Peintre-Graveur français* de M. Robert Dumesnil. Selon M. Joubert (*Manuel de l'amateur d'estampes*), ses estampes sont encore plus recherchées pour la composition que pour le mérite de la pointe. Il cite surtout les *Sept œuvres de miséricorde*, et une *Suite de paysages*. — La mort surprit Bourdon à l'âge de cinquante-cinq ans, comme il était occupé à peindre un plafond dans les Tuilleries. Non-seulement, Bourdon eut la gloire de rester ferme et constant dans sa religion, mais il paraît qu'il transmit cette constance à ses descendants. Dans une liste de réfugiés, en 1687 (*Fonds St. Germain français*, 791. 2), nous trouvons, en effet, l'indication d'ANNE Bourdon, fille de feu Sébastien Bourdon, peintre. Jusqu'ici, nous ne possédons pas d'autres renseignements sur sa famille.

BOURGARELLY (N.), sieur de Vachères en Provence, capitaine huguenot. Gouverneur de Seyne par commission du roi de Navarre, Bourgarelly fut sans motif révoqué par le baron d'Allemagne; mais le mécontentement qu'il ressentit de cette injustice ne l'empêcha pas de continuer à servir avec zèle la cause protestante. Remis en possession de son gouvernement après la mort du baron, il refusa toute espèce de capitulation jusqu'à ce que d'Épernon étant parvenu à faire transporter de l'artillerie devant la place, par des chemins réputés impraticables, la garnison effrayée l'obligea à se rendre, en 1586, sans autre condition que la vie sauve. « Mais, lit-on dans l'histoire de Sisteron, à peine entré dans la ville, d'Épernon, au mépris de ses promesses, se saisit des principaux rebelles, en fit pendre six et conduire sept autres dans les prisons de Sisteron. » Des six qui furent livrés à la justice expéditive du

prévôt, quatre furent exécutés à Seyne même : le capitaine Arnaud, qui s'était opposé tant qu'il avait pu à ce qu'on se rendit ; *La Noze*, *Louis de Vaumeilh*, et *Ogine de Valernes* (appelé *Eugène* par de Thou) ; les deux autres, le ministre *Lacombe*, ex-carmel du dauphin, et *Mense*, bourgeois de Seyne, furent mis à mort à Sellonet. Le supplice des sept autres ne fut que différé. Livrés au parlement d'Aix, ils furent condamnés et exécutés. Du nombre de ces derniers était Bourgarelly, qui paya de sa tête la folie de s'être livré à un homme comme d'Épernon sans autre garantie que sa parole.

BOURGEAU (N.), président du tribunal de Tours. Aussi respectable par son âge que par ses vertus, Bourgeau était partisan de la Réforme, sans s'être ouvertement déclaré. Lorsque les Catholiques prirent le dessus dans cette ville, pour échapper au danger qu'il prévoyait, il essaya de fuir, mais toutes ses tentatives échouèrent. Trois cents écus et un bassin d'argent donnés au commandant catholique lui firent obtenir enfin la permission de s'éloigner; malheureusement il fut reconnu, et au moment de quitter le bateau qui l'avait transporté sur l'autre rive de la Loire, il fut arrêté, accablé de coups et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui. Surpris de n'avoir pas trouvé en sa possession une aussi forte somme qu'ils l'espéraient, les brigands s'imaginèrent qu'il avait avalé son argent et pour le lui faire rendre, ils le prirent par les pieds et le plongèrent dans l'eau jusqu'à la poitrine; puis, se voyant encore une fois déçus, ils lui fendirent le ventre, fouillèrent les intestins, et plaçant le cœur au bout d'une pique, ils rentrèrent avec ce sanglant trophée dans la ville, hurlant que c'était le cœur du président des huguenots.

BOURGOIN (François) ou *Bourgoing*, sieur d'Agnon, chanoine de Nevers. Ayant entendu parler de la Réforme, il voulut en connaître les doctrines avant de les condamner, et cet examen donna un partisan de plus

à la religion protestante. Il quitta la France et se retira à Genève, où il se fit recevoir ministre. Après avoir desservi pendant quelque temps une église de campagne, il fut appelé à remplir les fonctions pastorales dans la ville, en 1545, et le Conseil lui accorda des lettres de bourgeoisie, en 1556. Néanmoins il ne put se décider à se fixer à Genève, et il demanda un congé pour rentrer en France, où il desservit pendant quelque temps les églises de Chaumont et de Troyes, et où il fonda celle de Moulins. Dans son Discours chrétien, Jean Bruneau prétend qu'il arriva à Gien « bien piété », et qu'il eût voulu rouver sa chanoine, qui lui eût pu davantage servir que sa femme ; mais, fait observer La Monnoye, Jean Bruneau, qui ne date pas ce fait, aurait dû, pour lui donner plus d'autorité, le publier du vivant de François Bourgoin. Tenons pour certain que c'est une calomnie.

On ignore l'époque de la mort de Bourgoin, qui était, selon l'expression de Bézé, un homme de savoir et d'expérience. Il a publié :

I. *Histoire ecclésiastique extraite en partie des Centuries de Magdebourg*, 2 vol. in-fol. — Le 1^e, publié à Genève par Artus Chauvin, en 1560, comprend l'histoire de l'Église jusqu'à Constantin-le-Grand. Le 2^e, imprimé dans la même ville par François Perrin, en 1563, embrasse les règnes des empereurs depuis Constantin jusqu'à Théodore-le-Grand.

II. *Paraphrase ou brières explications sur le catéchisme*, Lyon, Sébastien Honnorat, 1564, in-8° ; trad. en latin, Anvers, 1584, in-8°.

III. *Oeuvres de Flav. Josèphe*, trad. du grec en françois. Deux édit. in-fol. de cette trad. parurent à peu près en même temps à Lyon avant 1570, annexe où il en fut fait une édit. revue et corrigée à Paris.

Le capitaine Bourgoin, qui servit, en 1568, sous Beaumont à la prise d'Antwerp, appartenait à la même famille du Nivernais.

BOURGUET (Louis), philosophe, archéologue, naturaliste et mathématicien, né à Nismes, le 23 avril 1678, mort à Neuchâtel, le 31 décembre 1742.

Bourguet n'avait que sept ans, lorsque la révocation de l'édit de Nantes contraint sa famille à s'expatrier. Son père, *Jean Bourguet*, riche négociant de Nismes, se retira d'abord à Genève, avec sa femme *Catherine Rey* et son fils ; mais, dès l'année 1687, après un court séjour à Lausanne, il alla s'établir à Zurich où, associé avec *Jacques Bourguet* et *Jean Rey*, il monta une grande fabrique de bas de soie, de mousselines et d'autres étoffes de luxe. Le succès qu'il obtint en peu de temps le décida, en 1689, à éléver une seconde manufacture à Castasegna, dans le pays des Grisons ; il y emmena son fils, qu'il destinait à suivre la même profession que lui, et qu'il retira du collège malgré ses rapides progrès favorisés par une étincante mémoire. Mais Louis Bourguet avait peu de goût pour le commerce ; un penchant irrésistible l'entraînait vers les lettres. En 1690, il retourna à Zurich, et son oncle *Rey* étant mort deux ans après, il se remit avec ardeur aux études qu'il avait été forcée d'interrompre ; tout en surveillant la fabrique, il s'appliqua avec passion à la numismatique et à l'archéologie. En 1697, il fit avec son père, dans l'intérêt de leur commerce, un voyage en Italie dont il profita pour visiter les bibliothèques de Milan, Vérone et Venise. Dans un second voyage, en 1699, il prit des leçons d'hébreu d'un juif italien, sentant que cette langue ne lui était pas moins nécessaire que le latin et le grec, s'il voulait approfondir sa science de prédilection. Dans l'espace de quatorze ans, il retourna ainsi sept fois en Italie, en 1701, en 1703, en 1705, en 1707, en 1710, en 1711, rapportant de chaque voyage, non seulement de nouvelles connaissances acquises dans le commerce des savants les plus illustres de cette con-

trée, des Bianchini, des Fontanini, des Vallisnieri, des Tolomei ; mais de précieux manuscrits des rabbins, de nombreux spécimens des antiquités de l'Égypte, de la Chaldée et de la Chine, des médailles rares de la Grèce et de Rome, des livres slaves ou orientaux. Après un séjour de quatre ans à Venise, de 1711 à 1715, il retourna à Berne, où sa famille s'était établie depuis 1700.

L'histoire naturelle n'avait pas moins d'attrait pour lui que la numismatique. En 1709, il parcourut le Jura pour essayer de surprendre les secrets de la nature dans la formation des fossiles et des pétrifications. En 1710 et en 1715, il fit dans le même but, avec le docteur Zannichelli, des excursions scientifiques dans les montagnes du Vicentin, du Véronais et du Bolonais.

Depuis deux ans, Bourguet était de retour à Neuchâtel, lorsque l'académie de Lausanne lui offrit la place que *Barbeyrac* (Voy. I, 233) venait de quitter. Il eut d'abord l'intention d'accepter, et composa même à ce sujet deux discours, l'un en français : *Idée de l'histoire du droit naturel*, l'autre en latin : *De vero atque genuino iuris naturalis studii usu*, inséré dans la *Tempe helvetica*, T. III, sect. 1 ; cependant il ne tarda pas à revenir sur sa première résolution, et il renonça aux disputes et aux exercices publics pour se renfermer dans son cabinet avec ses livres, ses fossiles et ses médailles.

Ses travaux géologiques et archéologiques répandirent sa réputation dans les pays étrangers. En 1731, l'Académie des sciences de Berlin se l'associa. La même année, le Conseil de Neuchâtel créa pour lui une chaire de philosophie et de mathématiques. En 1733, l'Académie étrusque de Cortona l'admit dans son sein. Mais la mort ne le laissa pas longtemps jouir du fruit de ses travaux.

Aux qualités de l'esprit Bourguet joignait une grande pureté de mœurs et beaucoup de zèle pour la religion ;

aussi fut-il universellement regretté, selon le témoignage d'Ostervald, qui prononça son oraison funèbre. Il avait eu, dit-on, l'intention de se consacrer au ministère évangélique, et le même Ostervald l'en avait dissuadé en lui représentant que la faiblesse de sa poitrine ne lui permettrait pas de se livrer impunément à la prédication.

Bourguet avait épousé, en 1703, à Neuchâtel où il se fixa dès lors, Suzanne Jourdan, fille de Claude Jourdan de Marvejols, réfugié dans cette ville. Il resta veuf en 1738, avec quatre enfants, dont une fille seule lui survécut.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Dissertation sur les pierres figurées*, 1715. — Il y combat l'opinion du docteur Lang de Lucerne.

II. *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux, et sur la génération et le mécanisme organique des plantes et des animaux, à l'occasion de la pierre bélémnite et de la pierre lenticulaire*, avec un mémoire sur la théorie de la terre, Amst., 1727, selon M. Quérard, 1729, selon les autres bibliographes; 2^e édition, 1762, in-12. — L'auteur prévient que ce petit livre, qui ne renferme que quatre lettres, est la préface et le résumé d'un travail plus considérable qu'il se proposait de publier. Il y discute en dialecticien habile et en métaphysicien profond les systèmes philosophiques de Burnet, de Whiston, de Woodward, sur la matière, la formation et la génération des êtres, et il fait voir que la pression infinie de l'éther de Malebranche, les mouvements conspirants de Leibnitz, l'attraction de Newton sont la même chose sous des noms différents. On trouve énoncées dans ce petit livre une foule de vérités essentielles dont la découverte a été attribuée à d'autres savants, quoiqu'ils n'eussent eu d'autre mérite que de les avoir réduites en système; mais à côté des principes les plus sains

se rencontrent aussi bien des hypothèses hasardées. Le mémoire sur la théorie de la terre est surtout remarquable; il assigne à Bourguet une place parmi les créateurs de la géologie scientifique.

III. *Traité des pétrifications*, Paris, 1742, in-4°, avec 60 planches contenant 441 fig.; 2^e édit., Paris, 1778, in-8°. — Recueil de différents mémoires adressés à plusieurs savants. Le 1^e, dédié à Réaumur, est un discours sur la nature des pierres, qui, selon l'auteur, proviennent pour la plupart soit de la formation primitive du globe, soit du changement qui s'y opéra à la suite du déluge. Le 2^e est une lettre écrite à Jalabert de Genève. Bourguet y confirme l'hypothèse que les pétrifications sont des corps réellement produits dans la mer et répandus par le déluge sur la surface comme dans le sein de la terre. Le 3^e est adressé à quatre pasteurs du canton de Neuchâtel. L'auteur combat l'hypothèse de Newton que l'eau se convertit en terre et augmente ainsi le volume du globe. Le 5^e, dédié à Garcin, docteur en médecine, traite de la pétrification des petits crabes de mer et des poissons. Le 6^e sert, pour ainsi dire, d'introduction au 7^e, qui ne consiste qu'en un extrait d'une lettre de Tentzelis à Magliabechi au sujet d'un squelette d'éléphant découvert à Tournai près d'Erfurt. Le 8^e enfin est une lettre écrite à M. de Mairan sur l'origine des silex, dont l'auteur donne une description et une classification. La seconde partie contient une classification nouvelle des fossiles proprement dits. Viennent ensuite trois index: l'un donne l'explication des planches; l'autre indique les lieux où se trouvent des pétrifications; le troisième signalo les auteurs qui ont écrit sur cette matière.

IV. *Opuscules mathématiques, contenant de nouvelles théories pour la résolution des équations de deux, trois et quatre degrés*, Leyde, 1794, in-8°. — Aucun des biographies de Bourguet

ne fait mention de cet ouvrage, qu'il indique M. Quérard.

Les autres ouvrages de Bourguet sont disséminés dans la *Tempe helvetica*, le *Journal helvétique*, le *Mercure suisse* et dans la *Bibliothèque italique* dont il fut le principal rédacteur (*Gen., 1728-1731*, 16 vol. in 8°). Nous citerons les principaux. Dans la *Tempe helvetica* (T. I. avet. II), on remarque une dissertation. *De fatis philosophiae*, discours prononcé lorsqu'il prit possession de sa chaire à Neuchâtel ; — dans le *Journal helvétique*, une *Lettre au P. Bouret, missionnaire à Pecking, sur le système de Fohi* (1731) ; une *Relation des progrès du christianisme dans les Indes* (1734) ; une *Relation de la colonie de Herrenhout* (1733) ; une *Lettre sur les églises des prosélytes indiens* (1736) ; deux *Lettres sur quelques missions de la communauté de Herrenhout* (1737) ; des *Lettres sur la pétrification des petits crabes de mer de la côte de Coromandel* (1740) ; des *Lettres sur la conversion des Juifs* (1736, 1740), et sur les missions protestantes de Tranquuchar et de Madras (1740) ; une *Lettre sur la conversion des églises du comté de Northampton dans la Nouvelle-Angleterre* (1740). Ces opuscules donnent l'idée la plus avantageuse de la sagesse, de l'érudition, de l'esprit philosophique de Bourguet ; ils prouvent encore combien il s'intéressait à la prospérité de l'Église dont il était membre. Il était très-religieux, en effet, nous l'avons déjà dit ; il avait surtout un respect extrême pour la Bible, respect qui l'entraîna non-seulement à contester la chronologie des Chinois dans une *Lettre à M. Hottinger sur l'histoire de la Chine* (avril 1734), mais à soutenir, dans une *Lettre sur la jonction de l'Amérique avec l'Asie* (1735 et 1736) que l'ancien et le nouveau monde sont réunis par un isthme. Le sentiment religieux, qui lui a valu le surnom de philosophe chrétien, respire dans toutes ses productions, dans ses *Quatre lettres sur la philosophie*

de Leibnitz (1738), comme dans sa *Lettre à Roques* (1739), servant de réponse aux quatre lettres précédentes, dans sa *Lettre sur les idées innées et leur développement* (1740), comme dans son *Discours sur les phénomènes que les Anciens regardaient comme miraculeux*.

C'est principalement dans la *Bibl. italique* qu'il a publié les résultats de ses recherches archéologiques. Nous signalerons principalement la *Lettre sur deux prétendues inscriptions étrusques*, les *Litanies pélasiennes des anciens habitans de l'Italie* et la *Lettre sur l'alphabet étrusque*. C'est à lui qu'on doit la découverte de cet alphabet. Un des premiers il s'aperçut qu'il n'était autre chose qu'un très-ancien alphabet grec. S'imaginant que pour déchiffrer l'étrusque, l'ancien grec ou le phénicien suffisait, il voulut donner l'explication de quelques inscriptions ; mais il fut peu heureux dans ses essais ; cependant on ne peut lui contester la gloire d'avoir ouvert la voie, comme le reconnaît l'abbé Lanzi dans son *Saggio di lingua etrusca*.

On trouve dans la trad. faite par Barbejac, son ami, du traité des *Devoirs de l'homme et du citoyen*, édit. de 1718, les *Réponses* de Bourguet à quelques objections de Leibniz contre l'ouvrage de Puffendorf.

Bourguet a laissé aussi une volumineuse correspondance avec les hommes les plus célèbres de l'Europe littéraire, voire même avec les archéologues et les missionnaires de Batavia et du Malabar. Enfin, on sait qu'il avait conçu le plan d'une *Histoire critique de l'origine des lettres* ; mais il renonça à cet ouvrage, lorsque parut la *Psiéographie* de Montfaucon. Le plan seul en a été publié dans l'*Histoire de la république des lettres*.

Rien ne nous apprend si un Bourguet, qui remplissait, en 1719, à Berlin, les fonctions de conseiller à la justice supérieure française, appartenait à cette famille languedocienne.

BOURGUIGNON (DANIEL), fils de

Laurent Bourguignon, ministre d'Odet de Châtillon, en 1568, et plus tard pasteur de Mer, pasteur lui-même à Gergeau, est signalé dans le rôle des apostats dressé par le 23^e Synode national. Il a publié :

I. *Déclaration sur le sujet de sa conversion à la foi catholique, apostolique et romaine, avec 35 briefes propositions descendantes partie des abus, faussetés, contradictions et malignitez de la doctrine huguenote par ses propres maximes*, Paris, 1617, 8°.

II. *Rencontre et conférence verbale entre le sieur Bourguignon, cy-devant ministre des églises prétendues réformées, et le sieur Du Moulin, ministre à Charenton*, Paris, 1617, in-12.

III. *Le juste et raisonnable desfuy du sieur Bourguignon aux ministres de la province où il estoit*, Paris, 1617, in-8°. — L'auteur y qualifie la religion protestante de « rapsodie, regratierie, cloaque et infâme esgoust des anciennes hérésies anathématisées par les conciles œcuméniques. »

IV. *Response au discours du sieur Jurieu, ministre de Chastillon-sur-Loing, en laquelle sont découvertes les pratiques malicieuses de certains huguenots à l'égard des catholiques convertis*, Paris, 1617, in-8°.

V. *Les impiétes et athéismes évidents des hésiarches huguenots*, 1^{re} partie, Paris, 1617, in-12.

VI. *La cabale des ministres huguenots intendants*, Paris, 1618, in-12.

Ces dates nous serviront à corriger une grossière erreur dans les listes d'Aymon, selon lesquelles D. Bourguignon aurait été pasteur à La Celle en 1620. Apostat dès 1617, Bourguignon n'était plus ministre en 1620. L'église de La Celle était desservie à cette dernière date par A. Piat (Fonds St.-Germ. franc. 914. 16); nous doutons même que Bourguignon y ait jamais exercé ses fonctions.

BOURGUIGNON (JACOB-RODOLPHE), né à Homburg-an-der-Iller en 1712, professeur de langue française à l'académie noble de Lünebourg, mort

le 19 janv. 1792. Selon Meusel, il a trad. de l'allemand en franç. divers ouvrages, entre autres : *Conversion du comte J. F. Struensee, par B. Münter; nouv. édit. corrigée avec les remarques d'un ami de ta vérité*, et *Conversion d'Ewald Brandt, ci-devant comte, par Her, Lüneb.*, 1773, in-8°.

BOUSQUET, capitaine huguenot, natif de Mazamet. En 1562, Bousquet prit part à l'entreprise des Protestants sur Toulouse ; il y fut gravement blessé. Peut-être est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer le silence gardé par l'histoire sur son compte pendant douze ans. Nous ne le retrouvons qu'en 1574, où il fit une entreprise sur La Bruguière ; mais elle échoua, et il fut contraint de rentrer dans Mazamet. Peu de temps après, il répara cet échec en emportant d'assaut La Peyre, dont, par représailles, il fit passer la garnison au fil de l'épée. Une seconde tentative pour s'emparer de La Bruguière eut aussi peu de succès que la première ; gravement blessé à la tête, il fut reporté à Mazamet par ses soldats. Les Catholiques de La Bruguière se vengèrent de la terreur qu'ils avaient éprouvée par d'horribles cruautés, exercées sur tous ceux qu'ils soupçonnèrent d'avoir favorisé les projets de Bousquet. Parmi ces victimes des fureurs religieuses, dit Marturé, on vit avec autant d'admiration que d'effroi un des condamnés, *Bernard Monlaur*, déployer dans les horreurs du supplice le plus cruel cette force d'âme qui ne se révèle souvent dans les hommes qu'à leur instant suprême. La sentence prononcée contre lui le condamnait à être écartelé vivant ; mais avant que de sentir ses membres déchirés, son âme devait l'être par un supplice non moins affreux que le supplice qui lui était réservé. Son fils, condamné comme lui, devait expirer sous ses yeux. C'est à cette épreuve que l'on mit la constance d'un père, qui proclamait son innocence dans ces horribles instants, et qui soutint sans crainte commesans hablesse toutes les

épreuves que l'humanité peut subir. »

Pendant plusieurs années, Bousquet disparaît de nouveau de la scène de nos guerres civiles. Nous ne le retrouvons qu'en 1586, marchant avec *Bessières*, *La Fenasse* et d'autres chefs huguenots, au secours de Montesquieu. Dans le mois de septembre de la même année, il suivit *Montgomery* au siège du château de Russisse, qui fut promptement emporté, et il fut envoyé au secours de Milhau, meurtri par les Catholiques. Le mois suivant, placé sous les ordres de *La Vacaresse*, il occupa Villefranche. En novembre, il emporta le fort du Fraisse ; en un mois, il prit une part glorieuse à toutes les expéditions qui signalèrent la campagne aux environs de Castres. Il remplissait les fonctions de consul, lorsqu'il fut tué au combat de La Cieutat, en 1587.

Cette date ne permet pas de le confondre avec *Mariet de Bousquet*, seigneur de Verlhac, fils de Guillaume de Bousquet et d'Armande de Durfort. Ce dernier, qui professa aussi la religion réformée, épousa, en 1588, *Françoise d'Aure de Grimoard*, dame de Villebrunier. Les Jugemens de la Noblesse du Languedoc lui donnent six enfants qu'ils nomment *JONATHAN*, baron de Verlhac, *JACQUES*, *DAVID*, seigneur de Vuilles ou Veilles, *CHARLES*, sieur Du Pont, *JOSUÉ* et *ISABEAU*.

Mariet de Bousquet prit les armes dès la première guerre de religion. En 1562, il était au nombre des auxiliaires que Montauban cuvoya aux Protestants de Toulouse. Fatigué des inconvenables lenteurs du vicomte d'*Arpajon* (Voy. I, 151), il le quitta et fut fait prisonnier par les Catholiques. Cependant il recouvrera bientôt la liberté sous la condition qu'il ne porterait plus les armes durant toute la campagne.

Quelque pénible que dût être pour un homme aussi zélé que lui l'inaction forcée qui lui était imposée, Verlhac tint religieusement sa parole ; mais lorsque la guerre éclata de nouveau, il courut avec empressement se joindre à ses coreligionnaires.

En 1569, à la tête d'un corps de Montalbanais, il alla insulter le couvent de St-Roch aux portes même de Toulouse. Échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il chercha un refuge dans les murs de Montauban, et communiquant son indignation aux habitants, il les décida à se défendre avec l'énergie du désespoir. Élu gouverneur, le 6 octobre, sous l'autorité des consuls, il prit toutes les dispositions nécessaires pour mettre la ville sur le meilleur pied de défense possible. Activement secondé par les quatre capitaines *Portus*, *Barriton*, *Petit* et *Ravaille*, il fit réparer les fortifications, remplit les magasins de vivres et mit Montauban en état de repousser avec succès les attaques de l'amiral de Villars, s'il avait osé l'assiéger. En 1573, comme commandant du Quercy, il assista à l'Assemblée de Montauban où furent formulées les conditions auxquelles les Protestants consentiraient à déposer les armes (Voy. *Pieces justif.* N° XXXVII). Au mois d'août 1574, il assista également à l'Assemblée de Milhau, et par sa bravoure, il contribua beaucoup à la réussite de l'entreprise sur Castres.

Son fils ainé, *Jonathan*, marcha dignement sur ses traces. Il servit avec distinction sous *Rohan* et fut tué à Caussade (Voy. I, 218). De son mariage avec *Jeanne de Loubens-Verdale*, nièce de Hugues de Loubens-Verdale, cardinal et grand-maître de Malte, naquit un fils nommé *JONATHAN*, comme son père, lequel, sans se laisser influencer par l'exemple de son oncle *David*, persista dans la profession de la religion réformée. Ce *David*, qui avait épousé *Gabrielle Castanier*, et en secondes noces, en 1608, *Anne de Malras*, dont il avait deux fils, *JEAN*, sieur de Beauvais, et *JEAN-GUT*, sieur de Veilles, avait d'abord montré beaucoup de zèle pour la Cause. La province du Haut-Languedoc l'avait nommé son représentant à l'Assemblée politique de La Rochelle, en 1620, à la place du comte d'*Orell*, à

peu près dans le même temps que celle du Bas-Languedoc députait son frère Charles au Synode national d'Alais, et il avait été honoré par cette assemblée d'une marque de confiance, en étant nommé par elle pour travailler à l'ordre général (*Voy.* II, 5). Néanmoins, à peine de retour dans le Languedoc, il s'était laissé gagner par les promesses du duc de Vendôme. « Le sieur de Veilles, lit-on dans les Mémoires de La Force, sous la date de 1621, qui avoit un régiment et eut toujours commandement sur les soldats de la ville, eut si grande jalouise de Bourgfranc, et tel mécontentement, qu'il quitta et se retira chez lui ; parmi cela on découvrit que ledit Veilles avoit été pratiqué par ceux du roi. » Il avait promis de livrer Montauban, ainsi que son brave défenseur *Montbrun*. Mais la mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir son infâme trahison. Ayant rencontré quelques soldats protestants qui conduisaient à Montauban un convoi de blé, il les chargea et fut tué sur la place, en 1623. On ne connaît aucune circonstance de la vie de *Jonathan II*, baron de Verlhae. On sait seulement qu'il épousa, en 1620, *Catherine Vigeose*, qui le rendit père de *Jacques*, baron de Verlhae, marié, en 1651, à *Louise de Bar*; de *Jean* et de *Henri*, sieur de Villebrunier. Le sort de ces deux derniers est inconnu; mais leur frère aîné a laissé un nom honoré par sa courageuse persévérance dans la profession de la religion protestante. Arrêté avec sa femme, en 1685, ils furent l'un et l'autre, après une détention de plusieurs mois, jetés sur des vaisseaux et transportés en Amérique. Comme, par un raffinement de cruauté, on les avait embarqués chacun sur un navire, le baron de Verlhae ignora longtemps que sa digne épouse avait péri sur mer. Arrivé à La Martinique, il trouva heureusement dans le gouverneur un homme de cœur qui s'intéressa à son infortune et qui lui obtint la permission de revenir en France. Ses biens même lui furent rendus.

BOUSTIER (François), ministre protestant, en 1670, ne nous est connu que par un traité sur les *Rapports de la langue française et la langue hébraïque*, cité par Allard dans sa Bibl. du Dauphiné.

BOUTEROUÉ (DENIS DE), pasteur de Grenoble au commencement du XVII^e siècle. Les missions qui lui ont été confiées à différentes époques par les églises du Dauphiné, prouvent qu'il jouissait auprès d'elles d'une grande considération. En 1614, il fut député au Synode national de Tournai, et l'année suivante, il le fut encore à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1617, le Synode national de Vitry, auquel il assista comme représentant de la province du Dauphiné, le chargea, ainsi que *Pierre Hespérien*, *Albert de Mars*, seigneur de Balenes, et *Guillaume Girard*, seigneur de Monsac, d'aller en cour offrir au roi les félicitations de l'Assemblée sur le rétablissement de son autorité par le mestre du maréchal d'Ancre, et en même temps les protestations les plus absolues du dévouement de ses sujets réformés. Louis XIII se montra fort satisfait de cette démarche, et répondit en promettant de maintenir les élits.

Député à l'Assemblée politique de Loudun, en 1619, Bouteroué fut envoyé une seconde fois à la Cour, avec *Courrelles* et *Alain*, pour porter, non plus des congratulations, mais des plaintes. Partie le 14 décembre, la députation fut de retour le 30, sans avoir pu obtenir que le roi répondît au cahier des doléances avant la séparation de l'Assemblée. En vain celle-ci fit-elle partir de nouveaux députés dont les instructions furent dressées par Bouteroué; en vain s'adressa-t-elle à *Lesdiguières*, à qui elle envoya l'avocat *Lipache*, pour lui exposer l'état des affaires et réclamer son appui, Louis XIII refusa de céder, et il fallut finir par obéir.

En 1622, Bouteroué se trouva une troisième fois en présence du roi. Il fut chargé par le consistoire de le

complimenter à son passage à Grenoble. Sa harangue, publiée dans le T. VIII du Mercure français, donne une pauvre opinion de son eloquence, et cette opinion n'est modifiée en rien par le discours qu'il prononça lorsqu'il fut député par le Synode de Castres, avec *Balènes*, pour présenter au roi le cahier des plaintes, roulant comme toujours sur les restrictions apportées par les parlementaires à l'exécution des édits, sur les vexations auxquelles les Protestants étaient en butte. Cette seconde harangue est inscrite dans le T. XII du Mercure, elle commence ainsi : « C'est avec une joie indicible, qu'après tant d'orageux tourbillons, et encors parmy les nuages épais des pernicieux desseins brasscz contre la gloire de vostre couronne et la fermeté de nostre repos, nous avons à présent cet hommē d'estre éclairiez des rayons gracieux de la face débonnaire de V. M. » Louis ne pouvait manquer d'être touché de ces brillantes métaphores : aussi promit-il de faire droit aux plaintes des Protestants ; il s'engagea même à autoriser la convocation d'une assemblée politique dès que les circonstances le permettraient ; seulement il ne voulut point consentir au retour de *Du Moulin* dans son église de l'Paris, comme le Synode le lui demandait.

Après avoir qualifié de pernicieux desseins les entreprises de *Rohan*, *Bouteroue*, par une contradiction étrange, s'avisa de les justifier dans un ouvrage qu'il publia en 1628. Le parlement de Grenoble prit l'alarme et condamna le livre au feu. Le roi se montra également fort irrité, et *Bouteroue* ayant été député, en 1631, au Synode de Charenton, il dépendit de l'y admettre. Cependant il finit par s'apaiser et lui permit d'y siéger. Les listes d'*Aymon* nous apprennent que *Bouteroue* desservait encore, en 1637, son église de Grenoble.

BOUTON, notaire de Lussan. Parmi les causes qui contribuèrent au soulèvement des Cévennes, on doit placer

en première ligne la conduite barbare du clergé catholique envers les Protestants. La Baume, grand adversaire des Huguenots, n'a pu s'empêcher d'en convenir. « Il est vrai, dit-il, et c'est un fait qu'ou ne sauroit dissimuler, qu'il y eut plusieurs ecclésiastiques, de ceux qui étoient chargés de tenir la main aux instructions générales qui leur avoient été données, qui abusèrent de l'autorité qu'on leur avoit confiée, et qui traîterent les Protestants avec si peu de charité, et quelquefois même avec tant de rigueur, qu'ils leur fournirent un des prétextes dont ils se servirent pour se soulever. » Nous avons déjà donné et nous avons encore trop souvent l'occasion de fournir des exemples du zèle aveugle et barbare des ecclésiastiques catholiques à tous les degrés de la hiérarchie. Pour le moment nous n'avons à raconter que le triste sort du fils du notaire *Bouton*, qui expia par un horrible supplice un iustaut d'exaspération trop lieu justifiée.

Le prieur de Valeirargues, ayant rencontré un jeune berger qui faisait sa prière à geaoux, saisit l'enfant par les cheveux et le traîna dans sa cure ; puis, afin que le juge de Lussan pût dresser procès-verbal, il courut lui-même chez le fils du notaire du lieu pour demander du papier timbré. *Bouton* refusa d'en donner, en traitant le prieur de faux prophète. Une violente dispute s'engagée, à la suite de laquelle le jeune homme, avengé par la colère, s'élança dans l'église, renversa le tabernacle et jeta les ornements pontificaux dans un puits. On l'arrêta avec un de ses voisins, nommé *Olimpe*, bien que ce dernier n'eût pris aucune part à sa coupable action. Conduit à Uzès, ils furent condamnés par Basville, le jeune *Bouton* à être rôné, après avoir eu le poing coupé, et *Olimpe* à être pendu.

BOUTON (Antoine), dernier pasteur d'Alais. Ses deux collègues, dont l'un était son fils, et l'autre *Coulan*, avaient déjà été interdits sous diffé-

rents prétextes, lorsque l'église le fut à son tour le 25 sept. 1685, en vertu de l'édit qui défendait l'exercice du culte protestant dans les villes épiscopales. Sachant qu'il montait pour la dernière fois dans la chaire, du haut de laquelle il avait annoncé la Parole de Dieu pendant plus de 50 ans, Bou-tou prit pour texte les derniers versets de Héb. X., et s'animant peu à peu, il leva la main au ciel en protestant qu'il persévérait jusqu'à la mort dans la doctrine qu'il avait prêchée. L'enthousiasme du vieillard gagna son auditoire, qui répéta son sermon tout d'une voix. On lui en fit un crime, et Noailles envoya des dragons pour le saisir. Le commandant du détachement, qui ne le connaissait pas, arrêta le fils, qui se dévoua au salut de son père, et sa méprise donna à ce dernier le temps de se réfugier dans les Cévennes, d'où il gagna la Suisse après un voyage fort pénible. Le fils fut relâché à condition qu'il représenterait son père ; mais ayant appris qu'il était parvenu à se sauver, il se rendit auprès de lui.

BOUTON-CHAMILLY, famille illustre de la Bourgogne, divisée en plusieurs branches, dont l'une au moins, celle de La Tournelle, professa le protestantisme pendant quelque temps.

Cette branche, fondée par Jacques-Nicolas Bouton, avait pour chef, depuis 1560, Théodore Bouton, sieur de La Tournelle et de Moroges, que sa mère déshérita, pour le punir d'avoir embrassé les doctrines nouvelles. Il épousa en 1579 Antoinette de Ténarre, veuve de Jean de La Borderie, seigneur de Saillant, et fille d'Antoine de Ténarre et de Claudine d'Andelot. Il eut plusieurs enfants qui furent élevés dans la religion catholique, leur père ayant abjuré avant sa mort, qui arriva en 1598.—Un de ses frères, Philippe, seigneur en partie de Chamilly, se convertit également en 1570. Il se réfugia à Genève, où il épousa en 1595, Madelaine de Montmorillon, fille de

Jean, baron de Villers, et de Jeanne de Saint-Trivier, puis, en secondes noces, Françoise Armet, dame de Clessy, veuve de Philibert de Puy, seigneur de Mercey. Il mourut sans laisser d'enfants.

BOUVET (N.), d'Alençon. L'auteur des Mémoires historiques sur la ville d'Alençon n'a pu se procurer aucun renseignement sur la vie de cet écrivain : nous n'avons pas été plus heureux. Tout ce que l'on sait sur son compte, c'est qu'il se prit d'une belle passion pour M^e de Clermont, marquise de Saint-Aignan, et qu'il lui dédia d'assez mauvais vers sous le titre : *Triomphe de l'amour, ou les deux métamorphoses de Daphné*, Alençon, 1654.

BOUVOT (Jes), fameux avocat du parlement de Dijon, né à Châlons-sur-Saône en 1558. Bouvet étudia le droit sous le célèbre Cujas, et se fit recevoir avocat le 7 juin 1580. Il exerça d'abord sa profession à Paris ; puis il alla se fixer à Dijon, où ses plaidoyers lui acquirent une grande réputation. En 1604, ses coreligionnaires le chargèrent de faire valoir en leur nom, auprès du gouvernement, les raisons qui s'opposaient, selon eux, à l'établissement des Jésuites à Châlons. En 1612, ils le députèrent au Synode national de Privas ; en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble, et en 1620, à celle de La Rochelle ; mais il n'assista pas à cette dernière. Bouvet mourut à Châlons, au mois de juillet 1636, estimé même des Catholiques, dont il avait gagné l'estime par la modération de ses opinions. Il a laissé :

I. *Recueil de divers arrêts du parlement de Bourgogne*, Cologne [Gen.], 1623 in-4°. — Comme supplément à cet ouvrage, Bouvet publia en 1628, in-4°, l'*Essai d'un commentaire sur la coutume de Bourgogne*. Ce second volume est très-rare. Dans son Histoire de Châlons, le P. Jacob nous apprend qu'un 3^e vol., composé par Bouvet sur la même matière, se conservait msec. chez ses héritiers.

II. Coutume de Bourgogne de nouveau commentée, abrégée et conférée avec les autres coutumes de France, Gen., 1632 et 1653, in-4°.

III. Conférence des arrêts des autres parlements avec ceux du parlement de Bourgogne. Ms. conservé chez ses héritiers.

On reproche à Bouvet peu de discernement et d'exactitude ; cependant ses ouvrages ont été fort estimés, malgré l'obscurité du style. Ils ont été réimp. presque en entier dans la 2^e édit. du Dictionnaire de Brillon.

BOYER (ABEL), né à Castres en 1664. Boyer fit ses premières études à l'académie de Puylaurens ; mais la révocation de l'édit de Nantes ne lui laissa pas le temps de les y terminer ; il alla les continuer à Genève, puis à Franeker, d'où il passa en Angleterre, en 1689. Il mourut à Chelsea, le 16 nov. 1729, pour ainsi dire la plume à la main. On a de lui plusieurs ouvrages estimés.

I. The royal Dictionary, Dictionnaire anglais-français et français-anglais, Lond., 1699, in-fol.; La Haye, 1702, 2 vol. in-4°. — Ce dict., qui passe à juste titre pour un des meilleurs, a eu un très-grand nombre d'éditions. Nous mentionnerons plus spécialement celle de Londres, 1748, curieuse par David Durand, de la Société royale de Londres, d'une Dissertation sur la prosodie française, publiée séparément à Genève, 1753, in-12, et celle de Paris, 1829, 2 vol. in-4°, que nous croyons être la dernière. On en a donné un abrégé en 2 vol. in-8°, qui a eu plus de 20 éditions.

II. Draughts of the most remarkable fortified towns of Europe, with a geographical description, history of the sieges they have sustained, and the revolutions they have undergone for above these 200 years past. To which is prefixed an Introduction to military architecture, Lond., 1701, in-4°.

III. History of the King William III, Lond., 1702, 3 vol. in-8°; 2^e édit., 1703. — Selon la Biogr. univ., Boyer

serait auteur, non pas d'une Histoire de Guillaume III, mais bien d'une Histoire de Guillaume-le-Conquéraut. Elle reproche aux bibliographes d'avoir un peu légèrement confondu ces deux ouvrages ; nous craignons bien qu'elle n'ose soit laissé tromper elle-même par la Bibl. hist. du P. Lelong. En tout cas, s'il y a erreur de notre part, nous la rejetons sur Robert Watt qui nous sert de guide.

IV. History of the life and reign of queen Anne, digested into Annals, Lond., 1703-12, 10 vol. in-8°; 1722, in-fol.; 1753, in-fol. — S'égarent sur les traces de Lenglet-Dufresnoy, la Biogr. univ. cite comme deux ouvrages différents les deux premières édit. de cette histoire.

V. The complete french master, Lond., 1710, 1721, in-8°. Sous ce titre sont compris sans doute la Grammaire française et anglaise et le Compagnon anglais-français ou Recueil de sentences, pensées, bons mots, mentionnés séparément par la Biogr. univ.

VI. Political state of Great Britain, ouvrage mensuel publié avec succès de 1711 à 1739, Lond., 1759, 58 vol. in-8°. — Boyer y travailla jusqu'à sa mort.

VII. History of the impeachments of the last ministers, with a large Introduction skewing the reasons and necessity of the said impeachments, from the behaviour of the High Church and Jacobite party, Lond., 1716, in-8°.

VIII. Une trad. anglaise du Télémaque et des Aventures d'Aristonoüs (Lond., 1725, in-12), travail dans lequel il eut pour collaborateur l'évêque de Rochester Atterbury. Selon Jecher, il a traduit aussi de Fénelon la Démonstration de l'existence de Dieu.

IX. The great theatre of honour and nobility, Lond., 1729, in-4°, avec gravures ; dédié au prince de Galles.

Moréri attribue encore à Boyer une trad. française du Caton d'Addisson, publiée en 1713, et un Recueil de Lettres françaises et anglaises.

Selon Jæcher, on lui devrait, en outre, *The history of the negotiation of the ambassadors sent to the duke of Savoy by the protestant Contons of Switzerland, concerning the Vaudois, translated in english*, Lond., 1690, et *The history of the Vaudois*, Lond., 1692, in-8°, ouvrages que Watt restitue au ministre Pierre Boyer. L'Abbrégé de l'hist. des Vaudois fut publié à La Haye, 1691, in-12. La même année, Pierre Boyer fit paraître dans la même ville la *Condamnation de Babylone ou Réponse au livre de M. de Meaux sur l'Apocalypse* (La Haye, 1691, in-12).

D'un autre côté, quelques biographes attribuent, sans raison valable, la Grammaire d'Abel Boyer à un Paul Boyer qui nous est connu par un Voyage dans l'Amérique occidentale (Paris, 1654, in-8°), mais que nous n'osons revendiquer pour la France Protestante.

La famille Boyer occupait à Castres une position très-honorables. Elle avait donné à cette ville un consul qui s'attira de fâcheuses affaires par son zèle pour la religion réformée. Le gouvernement lui ayant ordonné de publier l'arrêt du conseil qui ordonnait aux Protestants de saluer le Sacrement (Voy. *Pièces justif.* N° LXXXIII), sa conscience révoltée s'y refusa. Il fut donc mis en jugement avec son collègue *Baulès* et le greffier de la Chambre de Castres, *Izarn*, qui n'avait pas voulu non plus consentir à l'enregistrer. À l'appel de la cause, il y eut partage, les catholiques refusant aux accusés le droit de récusation. Le Conseil ne laissa pas échapper l'occasion de ravis aux Huguenots une des garanties qui leur avaient été accordées. Malgré toutes les raisons que put faire valoir de *Vignolles*, il ordonna de passer outre avec défense de faire partage à l'avenir sur l'instruction. Les trois accusés furent condamnés à une suspension de six mois et à 150 liv. d'amende; ils furent obligés, en outre, de demander pardon de leur déso-

béissance. — Un autre Boyer, avocat à Anduze, fut arrêté, en 1684, pour « sa mauvaise conduite » c'est-à-dire parce qu'il osait exhorter ses coreligionnaires à la persévérance (*Suppl. franç.* 4026. 1).

BOYER (JACQUES), pasteur du désert, condamné à mort et exécuté en effigie en 1736. Le zèle qu'il déployait, les périls qu'il courrait ne purent le garantir des traits envenimés de la calomnie. Accusé d'avoir séduit une de ses catéchumènes, il fut destitué par son consistoire, trop prompt à accueillir des bruits injurieux; mais une partie des églises du Bas-Languedoc prirent sa défense. Il en résulta des dissensions violentes auxquelles les bons offices de la vénérable classe de Zurich ne purent mettre un terme. L'autorité du Synode national de 1744 (Voy. *Pièces justif.* N° XCVI), appuyée par la présence d'*Antoine Court*, fit enfin cesser ce schisme déplorable qui durait depuis près de dix ans. La destitution de Boyer fut déclarée nulle. L'année suivante, ce pieux pasteur fut élu modérateur du synode des Basses-Cévennes. *Graïl* lui fut donné pour adjoint, *Gat* et *Teissier* furent nommés secrétaires. L'assemblée ordonna des prières pour le succès des armes de Louis XV et un jeûne pour détourner le courroux de Dieu de dessus l'Eglise; défendit de prêcher sur des matières de controverse, sauf les cas de nécessité absolue, et interdit aux pasteurs de donner la communion plus de quatre fois par an, comme aussi aux fidèles de communier hors de leur province sans un certificat de leur propre ministre.

Les ennemis de Boyer, cependant, respectaient peu l'ordre du synode national. Un nouveau synode provincial qui se tint, en 1745, sous la présidence de *Gaubert*, ayant *Lafage* pour secrétaire, força les ministres *Lavallée*, *Portat*, dit *Lacoste*, et *Pomaret*, qui n'avaient pas craint de l'attaquer du haut de la chaire, à lui faire réparation. Une liste fut présentée à ce

synode des pasteurs qui desservaient les églises des Cévennes à cette époque. Voici leurs noms avec leurs noms de guerre : *François Sanguinède* (la Brugnière), *Pierre Ramond* (La-pierre), *Paul Marazel* (Paul), *Julien (Cadet)*, *Ducros* (Lassalle), *Trissier* (Lafage), *Jean Journei* (Puech), *Darid Chabran* (La Chapelle), *Jean Joris* (Courbière), *François Reigner* (François), *Pierre Vermeil* (Lacroix), *Paul d'Algus* (Lassagne), *Jean Theron* (Nouguier), *Isaac Allud* (Isaac), *Louis Campredon* (La Blaquièvre).

BRACHET (Taurouile), sieur de La Milletière, né, vers 1596, d'*Ignace Brachet*, maître des requêtes de l'hôtel et intendant de la maison de Navarre, et d'*Antoinette Faye*, fille de *Barthélémy Faye*, sieur d'Espoisses, conseiller au parlement de Paris. Brachet fit ses études à l'université de Heidelberg. De retour à Paris, il se fit recevoir avocat; mais le peu de succès qu'il obtint au barreau le dégoûta de la carrière qu'il avait choisie. Il la quitta donc pour se livrer à l'étude des matières théologiques. Son humeur intriguante, plus qu'un talent réel, lui acquit bientôt du crédit; il fut nommé ancien de l'église de Charenton. En 1618, *Pierre Du Moulin* le prit pour second dans la dispute qu'il eut avec Raconis à l'occasion de la conversion de la baronne de Courville. Deux ans après, La Milletière entreprit de reconcilier *Daniel Tilenus* et *Jean Caméron*, et il leur ménagea une conférence où il remplit avec *Cappel* le rôle de secrétaire. La même année, il parvint à se faire nommer député de l'île-de-France à l'Assemblée politique de La Rochelle, qui le choisit deux fois pour secrétaire et le chargea, comme nous l'avons dit ailleurs, de travailler à l'ordre général. Cette assemblée l'employa encore en différentes affaires; mais la plus grande marque de confiance qu'elle lui accorda, fut de l'envoyer avec *La Chapellière* en Hollande, pour solliciter des secours des Etats-Généraux.

Ce fut sur ces entrefaites que *Tilenus* adressa à l'assemblée un Avertissement pour l'engager à se séparer et à se soumettre à la volonté du roi. La Milletière se chargea, ou peut-être fut chargé d'y répondre. Il le fit avec beaucoup de vivacité dans un *Discours des trayes raisons pour les quelles ceux de la religion en France peuvent et doivent, en bonne conscience, résister par armes à la persécution ouverte* (s. loc., 1622, in-8°). Ce livre, que la Chambre de l'édit, séante à Beziers, condamna, par arrêt du 6 oct. 1622, à être brûlé de la main du bourreau, est devenu extrêmement rare. Il est divisé en trois parties. Dans la 1^e, l'auteur cherche à prouver que le but de la guerre était la destruction entière de l'Eglise protestante en France. Dans la 2^e, comparant l'édit de Nantes à l'édit de Cyrus, et rappelant les attaques dont l'un et l'autre ont été l'objet, il soutient que les droits des sujets sont fondés sur un contrat, et que si le roi viole le pacte, l'insurrection est légitime, raisonnement qu'il appuie par l'exemple des Macchabées. Dans la 3^e, il prétend qu'il ne pouvait s'établir de paix solide sans l'expulsion des Jésuites et la convocation d'un concile national.

Il est fort probable que La Milletière ne resta pas étranger aux intrigues qui rallumèrent la guerre. En 1623, il assista à l'Assemblée de Milhan, et *Rohan* l'envoya à Nismes avec *Monnac*, député des églises du Haut-Languedoc, et *Tourtoulon*, représentant des églises des Cévennes, pour engager les habitants à dépêcher des fonds de pouvoir à Milhan, où devaient se débattre les conditions de la paix. Il fut un des députés qui portèrent au roi les résolutions de l'assemblée. (Voy. I, 276.) Ce fut aussi comme agent du duc de Rohan qu'on l'arrêta à Paris, le 23 juillet 1627, et qu'on l'enferma à la Bastille. Il y demeura jusqu'au 3 janv. 1628, qu'on le fit partir pour Toulouse afin de le confronter avec d'autres détenus. Le parlement le condamna à mort; cependant, il y eut sursis à l'exé-

cution, et le roi lui fit grâce de la vie. Bien plus, après une détention d'environ quatre ans, on lui rendit la liberté avec une pension de mille écus.

La véritable cause de ces faveurs étranges ne tarda pas à être révélée par sa conduite. A peine sorti de prison, La Milletière se rendit à Nismes, mais cette fois de la part du roi, pour travailler à maintenir les habitants dans la soumission et les empêcher d'embrasser le parti du duc d'Orléans.

Dès 1623, il avait publié une *Lettre à M. Rambours, ministre du saint Evangile, pour la réunion des Évangéliques aux Catholiques* (Paris, 1628, in-12). En 1631, il fit un pas plus décisif, il mit au jour : *De universi orbis christiani pace et concordia, per eminentissimum cardinalem ducem Richelieum constituentiam* (Paris, 1631, in-8°), trad. en françois, sous ce titre : *Discours des moyens d'établir une paix en la chrétienté par la réunion de l'E.P.R., proposé à M. le cardinal de Richelieu* (Paris, 1635, in-4°). Ces moyens étaient tout autres que ceux qu'il avait proposés précédemment; aussi son nouvel ouvrage excita-t-il un étonnement mêlé d'indignation parmi les Protestants. Ce projet de réunion donna lieu à une correspondance qui a été imprimée sous le titre : *Lettres de Ricet, Du Moulin et La Milletière* (Sedan, 1635, in-12). Mais le ressentiment fut bien plus vif à l'apparition du *Christianæ concordiae inter Catholicos et Evangelicos in omnibus controversiis instituende consilium, unde cum elucidatione primariae controversie de fidei per Christi gratiam dono: dividit prædestinatione*, 1636, in-8°. La Milletière envoya ce livre, où il discute les principales questions controversées entre les deux Églises, la primauté de saint Pierre, la justification, les prières pour les morts, l'invocation des Saints, l'eucharistie, la nature de la grâce, la justification, non-seulement à la plupart des églises et des académies de France, mais encore à l'académie de Genève, qui ne daigna pas lui répondre, ce dont

Richelieu se plaignit fort aigrement. Ce fut Dailly qui se chargea de le refuter. La Milletière lui répondit par un nouvel ouvrage intitulé : *Le Moyen de la paix chrétienne en la réunion des Catholiques et des Évangéliques sur les différends de la religion*, 1637, in-8°. Son moyen ne fut approuvé ni par l'un ni par l'autre parti. Quoiqu'il donnât raison à l'Église romaine sur presque tous les points, la Sorbonne trouva que son livre sentait encore beaucoup trop l'hérésie; elle l'aurait censuré vertement sans l'opposition de Richelieu. Le Synode d'Alençon, de son côté, ordonna qu'on lui écrirait « pour lui remontrer sa présomption si peu raisonnable et si injuste et la vanité de ses desseins, et pour le menacer, s'il continuoit dans un projet si ridicule, et qu'il ne se contentât pas dans les horres de sa vocation, dont il ferroit une déclaration dans l'espace de six mois au consistoire de l'église de Paris, il seroit retranché de la communion des églises réformées. » L'eût-il voulu, La Milletière ne pouvait reculer sans s'exposer au courroux du terrible cardinal, dont il s'était fait l'instrument docile. Il se contenta d'adresser à MM. les pasteurs, anciens et consistoire de son église, une *Déclaration sur le sujet de l'acte dressé par le Synode national à Alençon, et de la lettre dudit Synode, du 6 juill. 1637, concernant son livre intitulé Le moyen de la paix, etc.* (Paris, 1637, in-8°), et il continua à suivre la route qui lui était tracée avec un zèle digne d'une meilleure cause. Lorsque le Synode national s'assembla à Charenton, en 1644, il s'y présenta pour demander des juges, offrant de se soumettre au jugement de l'assemblée s'il était vaincu. Le pasteur de Beziers, de Croy, et celui de Rouen, de L'Angle, furent chargés de conférer avec lui; on leur adjoint Amraut. Cette conférence n'aboutit naturellement à aucun résultat. Le synode considérant alors que La Milletière avait montré « trop d'entêtement à son opinion, » et que depuis douze ans il s'était abstenu de la Cène,

quoiqu'il continuât d'assister au prêche, ordonna de l'excommunier du haut de la chaire, ce qui fut fait par Théophile Rossel, ministre de Saintes, à l'issue du service divin dans l'église de Charenton, le dimanche suivant, 29 janv. 1645. Lorsque l'apostat quitta l'assemblée, le président le salua par ces paroles de Jésus : *Fais bientôt ce que tu fais.* « Je ne suis pas Judas, » répondit La Milletière. — « Non, Monsieur, reprit Garrisoles, car Judas avait la bourse, et vous la cherchez. » Chassé ainsi de l'Église protestante, La Milletière fit enfin son abjuration publique le 2 avril 1645. Il mourut en 1665, hâ des Protestants et méprisés des Catholiques, qui le regardaient comme un homme emporté et vaniteux à l'excès. Selon Benoît, c'était un ambitieux plein de lui-même, jugement confirmé par Tallemant des Réaux en ces termes : « C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément; bon homme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. » Il avait épousé Marie Gergeau, la meilleure femme du monde, de l'aveu du satirique auteur des Historiettes, et si charitable que son mari fut contraint de lui ôter le soin de son ménage parce qu'elle donnait tout aux pauvres. Il en eut un fils, tué en Allemagne, en 1645, et une fille, nommée Sisanne, qui fut mariée à François Catelan, secrétaire du Conseil, et qui suivit avec son mari l'exemple de son père.

Outre les écrits déjà mentionnés, La Milletière en a publié un grand nombre, dont il suffira de donner la liste. Dans tous on remarque plus de déclamation et de vivacité que de science et de jugement.

I. *Response à M. Amyraut sur une conférence amiable entre eux pour l'examen des moyens par lui proposés pour la réunion avec les Catholiques*, Paris, 1638, in-8°.

II. *Admonition à M. Amyraut de sa contradiction manifeste avec MM. Mestrezat et Testard sur le sujet de la matière de la justification du fidèle*

défendue selon la vérité catholique, Paris, 1638, in-8°.

III. *Lettre à M. Testard, ministre de Blois, sur le sujet de la réunion par lui proposée avec les Catholiques*, Paris, 1638, in-8°.

IV. *Conviction de M. Amyraut sur sa contradiction avec ses collègues, à l'Évangile et à soy-même, touchant la justification du fidèle et son mérite*, Paris, 1638, in-8°.

V. *La prédication de J.-Ch. aux esprits captifs*, Paris, 1638, in-8°.

VI. *Lettre à un gentilhomme docte de ses amis*, 1638, in-8°.

VII. *Amiable éclaircissement avec M. Mestrezat sur la vérité de la doctrine des Catholiques touchant les mérites et la justification du fidèle*, Paris, 1638, in-12.

VIII. *Response à M. Du Moulin*, Paris, 1638, in-8°.

IX. *Jugement déferé à MM. les ministres de Paris et à M. Du Moulin sur la vérité démontrée en la doctrine catholique touchant la justification du fidèle, et sur l'adhérence de M. Testard, ministre de Blois, au même sentiment, avec un discours des raisons nécessaires de la réunion de l'Église*, Paris, 1638, in-8°.

X. *Censure du sermon de M. Mestrezat de la justification par la foi sans les œuvres de la loi, avec l'explication naïve des paroles de St. Paul à St. Pierre : Galat. II, 11 et suiv.*, Paris, 1639, in-8°.

XI. *Sommaire de la doctrine catholique du franc arbitre, de la grâce, de la prédestination divine et de la justification du fidèle*, Paris, 1639, 8°.

XII. *Response à l'argument fait par M. Mestrezat en son presche du 28 août 1639*, Paris, 1639, in-8°.

XIII. *Lettre au sieur de Limbourg sur le sujet pour lequel il luy mande qu'il [Limbourg] s'est rangé à la communion des Catholiques. Avec une autre lettre à M. Rambours sur le même sujet*, Paris, 1639, in-8°.

XIV. *Lettre à un de ses amis où sont résolues les difficultés formées*

par le malentendu des Évangéliques contre la doctrine catholique de la présence réelle, Paris, 1639, in-8°.

XV. *La nécessité de la puissance du pape en l'Église, pour remède contre le schisme et pour une légitime réformation*, Paris, 1640, in-8°.

XVI. *Réponse à la lettre d'un de ses amis sur la nécessité de la puissance du pape en l'Église et sur la doctrine du purgatoire*, Paris, 1640, in-8°.

XVII. *Prière chrétienne et catholique avec d'autres traités*, Paris, 1640, in-8°.

XVIII. *Jugement du tiers de l'Eucharistie de M. Blondel, ou La vérité des fondements de la doctrine catholique*, Paris, 1641, in-8°.

XIX. *La vérité du S. Sacrement de l'Eucharistie et du sacrifice de l'Église*, Paris, 1641, in-4°.

XX. *Le Catholique réformé, professant l'adoration du S. Sacrement, l'invocation des Saints, l'usage des images sans superstition ny idolâtrie*, Paris, 1642, in-8°.

XXI. *Défense de la méthode nouvelle [du P. Véron] intraduite pour soutenir l'autorité de la foi catholique*, 1641, in-8°.

XXII. *Remontrance à MM. de la Faculté de théologie sur la nullité de la censure du sieur Chapelas*, 1642, in-8°.

XXIII. *Rivetoni Pradromi Milletarium turbarum et columnarum ini-que arcessentis crurifragium*, Paris., 1642, in-8°.

XXIV. *La facilité de réunir et de réformer l'Église*, Paris, 1642, in-8°.

XXV. *Réplique à la réponse de M. Amyraut*, Paris, 1642, in-8°.

XXVI. *Le Pacifique véritable sur le débat de l'usage légitime du sacrement de pénitence*, Paris, 1644, in-8°.
— Censuré par la Sorbonne, le 18 juin 1644.

XXVII. *Lettre à MM. de la Faculté de théologie sur le sujet de son livre de l'usage, etc.*, Paris, 1644, in-8°.

XXVIII. *Remontrances à la reyne sur l'empêchement qui lui est donné*

de publier les raisons pour lesquelles il désire entrer en la communion catholique, Paris, 1644, in-4°.

XXIX. *Application de la censure du livre intitulé, Le Pacifique, etc.*, Paris, 1645, in-8°.

XXX. *Déclaration des causes de sa conversion*, Paris, 1645, in-8°.

XXXI. *Discours aux synodes des E. P. R. contenant la proposition des causes nécessaires de leur réunion à l'É. C.*, Paris, 1645, in-4°.

XXXII. *Instruction à tout protestant qui a le jugement sain et la conscience droite, pour le réduire à la communion de l'É. C.*, Paris, 1646, in-4°.

XXXIII. *La paix de l'Église fondée sur la vérité de la foi catholique*, Paris, 1646, in-4°.

XXXIV. *L'extinction du schisme*, Paris, 1650, in-8°.

XXXV. *La victoire de la vérité pour la paix de l'Église*, Paris, 1651, in-8°.

XXXVI. *Lettre à M. de Caurelles sur la conversion de madame la comtesse de La Suse*, Paris, 1653, in-8°.

XXXVII. *Le flambeau de la vraie Église*, Paris, 1653, in-8°.

XXXVIII. *Le flambeau de la vraie foi*, Paris, 1654, in-8°.

XXXIX. *La présence corporelle de J.-Ch. au ciel et à la terre en même temps*, Paris, 1654, in-8°.

XL. *La raison certaine de terminer les différends de la religion*, Paris, 1658, in-4°.

XL. *Explication catholique de la vérité du S. Sacrement de l'Eucharistie*, Paris, 1661, in-8°.

Tallement des Réaux lui attribue aussi une réponse par stances au traité de l'Eucharistie de Du Perron, réponse qui, dit-il, n'a jamais été imprimée.

BRACKENHOFER (JEAN-JÉRÔME), professeur de mathématiques à Strasbourg, depuis 1746, et chanoine de Saint-Thomas, né dans cette ville au commencement du XVIII^e siècle, mort le 31 août 1789. On a de lui :

I. *Elementa trigonometriae sphæri-*
cæ, in-4°.

II. *Theoria signorum et t — in Algarithmo usitatorum*, Argent., 1760, in-4°.

III. *Obss. ad Manilium ex edit. Statheri*, Argent., 1767, in-8°.

IV. *Formulas sphæricorum*, Argent., 1770, in-4°.

BRAGARD (bras-gare, garo son bras), surnom donné par *Lesdiguières* à **BALTHASAR AUTARD**, un de ses plus vaillants capitaines, et adopté comme nom patronymique par tous les descendants de ce brave guerrier.

Balthasar Autard, qui était issu d'une famille d'ancienne noblesse, quoique Chorier et Allard disent le contraire, embrassa de bonne heure la carrière des armes et servit avec distinction dans les guerres de Henri II. Ayant embrassé la Réforme, il s'attacha à *Lesdiguières* et s'empara d'Orpierre, dont le gouvernement lui fut confié. De son mariage avec une demoiselle de *Bernard*, contracté en 1563, il laissa deux fils nommés **PAUL** et **DANIEL**.

Paul Autard de Bragard, gouverneur d'Orpierre à la mort de son père, puis d'Allos, et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, prit une part active dans les guerres que *Lesdiguières* eut à soutenir contre les Ligueurs et le duc de Savoie. En 1590, à la tête de 50 arquebusiers à cheval, il se présenta devant les portes de Suze, comme pour défier la garnison; puis feignant de se retirer devant des forces supérieures, il attira l'ennemi dans une embuscade qui lui coûta plusieurs centaines d'hommes. L'année suivante, il combattit à la bataille de Pontcharra, où il se signala parmi les plus braves.

Il avait épousé, en 1589, *Françoise de Périsso*, fille de Claude de Périsso, seigneur du Poët, et il en eut, entre autres enfants, **JACQUES**, maréchal-des-logis des gendarmes de *Lesdiguières*, marié, en 1623, à une demoiselle *d'Armand*. Ce Jacques Autard avait plusieurs frères qui moururent au service, et il fut tué, lui aussi, dans une affaire. Ses fils suivirent également la

carrière des armes. M. de Saint-Alais, dans son *Nobiliaire*, n'en désigne nominativement qu'un seul, **SAMSON**, capitaine au régiment de Sault, et, comme ses ancêtres, gouverneur d'Orpierre, lequel épousa, en 1645, *Jeanne de Margallan*, fille de *César de Margallan*, et laissa trois fils. L'aîné, *César*, se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, servit avec le grade de major dans les armées de l'électeur, et mourut à Wesel en 1723. Un de ses fils fut placé dans la compagnie de cadets formée par l'électeur à l'exemple du prince d'Orange. Le second, nommé **FRANÇOIS**, capitaine au régiment de Flandres par commission de 1689, fut tué en Italie en 1703. Le troisième, appelé **ALEXANDRE**, continua la branche française de cette famille, qui subsiste encore de nos jours.

Daniel d'Autard, fils cadet de Balthasar et coseigneur d'Eiguians, capitaine de 100 hommes d'armes, en 1590, et des gendarmes de Montbrun, prit pour femme *Jeanne de Perrinet*, de la maison d'Arzeliers. Son fils **CYRUS**, capitaine d'infanterie, épousa une demoiselle de *Soliers*, et en secondes noces *N. Artaud de Montauban-Jarjaye*. Du premier lit il eut plusieurs enfants qui, à la révocation de l'édit de Nantes, se réfugièrent en Hollande et suivirent le prince d'Orange dans son expédition d'Angleterre. L'un d'eux devint officier général; aucun ne laissa de postérité. Sa seconde femme ne lui donna qu'une fille, nommée **OLYMPE**, qui se maria dans la maison de Lacret.

L'orthographie des noms propres étant extrêmement incorrecte et arbitraire dans nos vieux écrivains, il ne sera pas inutile de prévenir qu'on ne doit pas confondre les Bragard du Dauphiné avec les Bagard du Languedoc. Cette dernière famille nous fournit un *Jean Bagard* qui, en 1573, fut nommé pour expulser de Nismes tous les Catholiques qui y étaient entrés sans permission. C'était une simple mesure de prudence après l'horrible massacre

de la Saint-Barthélemy. En 1577, Bagard fut nommé membre de la commission établie par le Conseil pour traiter les affaires secrètes de la ville. Ces différentes fonctions prouvent qu'il avait mérité la confiance de ses coreligionnaires et l'estime de ses concitoyens. Un de ses descendants, *Jourdan de Bagard*, s'attira la haine méritée des Camisards, non-seulement par son apostasie, mais surtout par le meurtre du fameux prédicateur *Virens*, et par l'acharnement avec lequel il poursuivait les assemblées du désert à la tête d'une compagnie de milices. Sa mort fut résolue. A l'approche des vengeurs du sang, tout son courage l'abandonna ; il se cache sous un lit ; mais il fut découvert, et après lui avoir donné le temps de demander pardon à Dieu de tous les assassinats qu'il avait commis, les Camisards le fusillèrent, au mois d'octobre 1702.

BRAIGNEAU (DANIEL), habile marin de La Rochelle. Braigneau se distingua particulièrement au combat naval de 1622. Avec les capitaines *Étienne Thomas, Jaumier et Jean Arnaud*, il s'attacha au vaisseau ennemi la *Marguerite*, qu'il aborda. Déjà il y avait jeté une partie de son équipage et il était sur le point de s'en emparer, lorsque l'intervention d'un galion de Malte vint changer la face du combat. Braigneau se hâta de faire couper les grappins, après avoir perdu les trois quarts de son monde, et chercha un refuge à Châtelaillon, d'où il fit démauder du renfort à La Rochelle. Sa réputation était si bien établie, qu'une foule de volontaires se présentèrent pour servir sous ses ordres. Son équipage complété, il reprit la mer et continua à la tenir jusqu'à la conclusion de la paix. En 1627, pendant le fameux siège de La Rochelle, il fut appelé à rendre de nouveaux services. La famine commençait à se faire sentir dans la ville, et la digue avançait d'une manière effrayante, malgré les efforts de *Bourguis* et d'autres capitaines

rochellois pour retarder les travaux de l'ennemi. Le maire résolut, avant qu'ils fussent terminés, d'envoyer chercher du blé en Angleterre. Braigneau fut choisi avec *Jean Gobert* pour escorter le convoi. La flotte anglaise destinée au secours de La Rochelle étant sur le point de partir, Braigneau se joignit à elle ; mais il eut la douleur d'assister de loin à la reddition de sa ville natale, l'amiral Denbigh ayant obstinément refusé de rieu tenter pour forcer le passage. Tout ce qu'il put faire fut d'envoyer le capitaine *Vidault* avertir le maire de l'inconcevable résolution des Anglais, en conseillant à ses concitoyens de saisir une voie d'accordement s'il s'en présentait une. Plus tard, Braigneau entra dans la marie royale. On ignore quand il mourut.

BRAIS (ÉTIENNE DE), ministre et professeur de théologie à Saumur, fut élu, le 5 nov. 1674, recteur de l'académie. On a de lui : *Analysis paraphrastica epistolarum S. Pauli ad Romanos, cum notis ; adjecta est ejusdem dissertatione de sabbato deutero-proto Luc. VI, 1, et de baptismo pro mortuis I Cor. XV*, 29 (Salm., 1670, in-4°; Francol., 1707, in-4°), et *Exercitationes inaugurales tres, 1^e de necessitate baptismi, 2^e de auxiliis, 3^e de paenitentiis peccati* (Salmur., Henri Desbordes, 1678, in-8°), réimp. par Venema à Lieuwarden en 1733. — Son frère, **SAMUEL**, ministre d'Alençon, fut impliqué, en 1683, dans un procès intenté à *Jean Cartaut*, ministre de Trévières, et à *Samuel Basnage*, pasteur de Bayeux. On leur reprochait de n'avoir pas prêté serment de fidélité, d'avoir prêché en d'autres lieux que ceux de leur résidence, d'avoir baptisé hors de l'église, etc. Ils en convinrent sans difficulté, et, par jugement du 2 avril, ils furent condamnés à d'assez fortes amendes.

C'est vraisemblablement à Étienne de Brais qu'appartient une *Exposition du Ps. XLIX*, qui se trouve dans le T. XIV de la Collection Conrart, et que la table de ce volume attribue à un de Brais.

BRANCALAN (N. DE), avocat, auteur, selon le P. Lelong, d'une *Remontrance au roi par les officiers de la R. P. R. de la Chambre de l'édit de Guyenne, sur le sujet de la dernière Déclaration de 1656*, Mont., 1657, 4°.

BRANCAS (JEAN DE), de Forcalquier, fils de Gaspard de Brancas et de Françoise d'Anczonne, baron de Céreste, de Villeneuve et de Vitrolles, paraît pour la première fois dans les rangs des Protestants en 1567, lors de la prise de Sisteron à laquelle il contribua. La même année, il passa en Languedoc au secours d'Acier, et l'aida à s'emparer des châteaux de Nismes et de Montpellier; puis, réuni à Moulens, il facilita à l'armée des Vicomtes le passage du Rhône. Sans se laisser ébranler par l'exemple d'un grand nombre de seigneurs provençaux qui abjurèrent la religion réformée à l'époque de la Saint-Barthélemy, il persistera dans la profession de la foi proscrite, ainsi que le baron d'Allemagne, avec lequel il reprit les armes lorsque Henri III se jeta entre les bras des Ligueurs. À la tête de leurs forces réunies, ils s'assurèrent de Seyne; mais ils échouèrent dans une tentative sur Apt. Brancas prit une part brillante au combat livré par *Lesdiguères* pour délivrer le château d'Allemagne, et, sous la protection du puissant chef dauphinois, il put braver en sûreté les vengeances du parlement d'Aix qui venait de le condamner avec *Le Gay*, *La Jarie*, *Espinousse*, *Romolles*, dit le Borgne, le capitaine *Mayme*, *Pierre Roger de Brignolles*, *La Bréole*, à la peine de mort, à la confiscation de leurs biens et à la dégradation de leur noblesse. Après la mort de Henri III, il défendit de toute son énergie la cause de Henri IV, et se signala notamment au combat de Vignon.

Brancas avait épousé, en 1563, *Camille Grimaldi*, qui lui donna un fils, nommé HENRI. Une de ses sœurs, du nom de Jeanne, avait été mariée, en 1560, à *Claude de Grasse*, comte Du Bar.

BRANDENSTEIN (JEAN-HENRI DE), diacre de l'église de Saint-Jacques à Eittingen, pasteur et surintendant à Harbourg, né à Wissembourg, en 1723, mort en 1764, descendait probablement du comte Christian-Charles de Brandenstein, officier saxon au service de la Suède. On a de lui :

I. *Der auferstandene Fürst des Lebens J.-Ch.*, Weissenb., 1740, in-4°. — Sermon prêché le jour de Pâques 1740, à Wissembourg.

II. *Beantwortung der Frage : Ob wir mit einigen Grund Wunderwerke zu erwarten haben ? Iena*, 1747, in-4°. — Sermon prêché à Wolfenbüttel en 1746.

III. *Sammlung einiger geistlichen Reden*, Nürnb., 1749, in-8°.

IV. *Rede an dem 80sten Geburtstag der Fürstin Sophie Louise*, (Ettig., 1750, in-fol.

V. *Der Freund auf dem Sterbebette*, Nürnb., 1753, in-4°.

VI. *Die seligmachende Lehre J.-Ch. in gebundener Rede kurz, bündig, rollständig, vollkommen, schriftmäßig, deutlich und erwecklich vorgetragen*, (Ettig., 1762, in-8°). — Ces poésies sont en grande partie tirées des Psalms évangéliques de Woltersdorf, et destinées aux écoles de l'inspection de Harbourg.

BRASSELAY (DAVID DE), gentilhomme béarnais. Cité parmi les braves défenseurs de Navarrenx, sous les ordres du baron d'Arros, Brasselay, bien que l'histoire garde le silence à son égard, continua sans aucun doute à soutenir de son épée la cause « de son Dieu et de sa dame », et ce fut certainement pour le récompenser de son dévouement à sa mère et à lui-même que Henri le nomma gouverneur d'Orthez. Zélé protestant, il n'hésita pas à accepter, en 1601, avec *Hespérien* et *Discrotte*, la mission peu envie de porter aux pieds du trône les plaintes de ses coreligionnaires au sujet des prétentions sans cesse croissantes du clergé catholique. Henri IV promit « de maintenir en leur force et

vigueur » les règlements établis par sa mère et ses ordonnances ecclésiastiques; on sait comment la parole royale fut tenue. Aucien de l'église de Maslacq, Brasselay fut député, en 1612, au Synode national de Privas; puis, en 1613, avec *David La Bourgade*, à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1617, il assista aux États du Béarn qui se tinrent à Pau, et il s'opposa avec non moins d'énergie que *Monein*, de *Lons*, de *Serres*, *Bassillon*, de *Baure*, à la réunion du Béarn à la France. Il remplissait encore la place de gouverneur d'Orthez en 1620.

Pendant les persécutions exercées, en 1685, contre les Protestants du Béarn, le petit-fils de Brasselay, vicilard sexagénaire, fut exilé par lettre de cachet à trois cents lieues de ses terres. Député par l'église d'Orthez à Louis XIV pour se plaindre de l'intendant Foucault, il avait déjà quelque temps auparavant expié cette audace dans les cachots de la Bastille. Sa constance fut abattue par cette nouvelle persécution, et il se racheta de l'exil au prix d'une abjuration. Son fils, plus ferme dans sa foi, se sauva en Angleterre avec sa femme et ses enfants, dont l'un, nommé JEAN, suivit la carrière des armes, s'éleva au grade de capitaine et épousa, en 1700, *Suzanne Lagruelle*. En général, dans tout le Béarn, la noblesse montra moins de fermeté et de constance que le peuple. Pour la plupart de ces gentilshommes comblés des biens de ce monde, il suffit d'une menace, tout au plus de quelques garnisaires, pour les décliner à renier leur religion. Cependant il y eut de nobles exceptions. D'*Artiguelonne* [Dartiguelongue?], par exemple, non-seulement se laissa rui-ner par les drangos; mais, étant parvenu à gagner une retraite ignorée, il y mourut de douleur à la nouvelle que sa famille avait abandonné l'Église pour laquelle il souffrait avec tant de résignation. Il faut convenir pourtant que la noblesse béarnaise ne supporta pas ces vexations sans se

plaindre. Elle députa d'*Abere* à Louis XIV pour lui faire des représentations sur la violation, non pas de l'édit de Nantes, mais de ses priviléges qui l'exemptaient du logement des gens de guerre. Le roi fit mettre son député à la Bastille; ce fut l'unique satisfaction qu'il lui accorda.

BRAUN (JEAN), de Lauterbourg, docteur en théologie et professeur d'hebreu à Groningue, mort en 1708. On a de lui :

I. *Vestitus sacerdotum hebraeorum um* seu *Commentarius amplissimus in Exodi capita XXVIII et XXIX et Leviticus cap. XVI*, Amst., 1680, 2 vol. in-4°; 2^e édit, nigrin., Amst., 1698 et 1701, 2 vol. in-4°.

II. *Selecta sacra libri V, quorum 1 agit de iis ad quos Apostolorum scriptae sunt Epistolæ; 2 de 7 sigillis apocalypticis; 3 de sanctitate et perfectione summi pontificis, 4 de planctu ob Thammim Ezech. IV, 14; 5 de rebus miscellaneis in quibus Oratio de elegantia stylis hebrei Veteris Testamenti*, Amst., 1700, in-4°.

III. *Commentarius in Epistolam ad Hebreos*, Amst., 1703, in-4°.

BRAZI (ETIENNE), docteur en médecine et professeur de théologie à Sedan, à l'époque où Bayle obtint une chaire dans l'université de cette ville. Ses deux fils quittèrent la France à la révocation de l'édit de Nantes et se réfugièrent dans le Brandebourg. L'aîné, *ALEXANDRE*, né à Châtillon-sur-Loing, fut nommé médecin de la colonie et de la cour; il mourut à Berlin, en 1714, âgé de 60 ans. Le cadet, *HENRI*, fut placé comme pasteur à Cagar, en 1688. L'année suivante, appelé à desservir l'église de Rheinsberg, fondée par *Jérémie Roecard*, il quitta Cagar, où il eut pour successeurs *Reboul* et *Le Preux*. En 1693, il passa dans l'église de Prentzlow où il eut pour collègue *Constantin*. Plus tard, il remplit les fonctions d'aumônier dans le régiment de Varennes. Nous ignorons duquel des deux frères descendait *PIERRE BRAZI*, pasteur à Wesel et auteur de *Réflexions*

sur l'humilité chrétienne, avec deux méditations, l'une sur l'amour de Dieu, l'autre sur la tiédeur dans le service de Dieu (Utrecht, 1705, in-8°), ainsi qu'un autre Brazi, colonel au service de Russie, qui nous est connu par des Mémoires politiques, amusans et satiriques (Vérítoli, 1733, 3 vol. 8°).

Étienne Brazi était vraisemblablement fils de Jean Brazi, ministre de Phalsbourg, qui eut avec le jésuite Nicolas Oude et le curé Dominique Didelet des conférences à la suite desquelles il publia *Balaam et son compagnon arrêté par l'espée de l'ange de Dieu*, 1621, in 12. Quelques années plus tard, nous trouvons Jean Brazi remplissant à Sedan les fonctions de ministre et de professeur de grec au collège.

BRÉGUET (ABRAHAM-Louis), coprophée de l'art de l'horlogerie, né à Neuchâtel en Suisse, le 10 janv. 1747, et mort à Paris le 17 sept. 1823 (1). Sa famille, originaire de Picardie, était sortie de France à la révocation de l'édit de Nantes (2).

Bréguet eut cela de commun avec un grand nombre d'hommes supérieurs qu'il ne se révéla pas d'abord. Aux écoles, ses maîtres même déclarèrent qu'il ne donnerait jamais rien. Mais c'est qu'au parement ces maîtres - là ne connaissaient point le secret de Socrate de faire accoucher les esprits. Demême que les aptitudes sont diverses, aussi doit-on varier la culture. Une même

(1) C'est par erreur que M. le baron Fourier, dans son *Eloge historique* lu dans la séance publique de l'Acad. des sciences, le 5 juin 1826, le fait mourir le 26 septembre.

(2) Ce fait est généralement admis par les biographes; mais comment le concilier avec cette autre donnée qu'un nommé Bréguet, ministre, quitta Neuchâtel vers 1676, c'est-à-dire près de dix ans avant la Révocation, pour rentrer en France et faire son abjuration, comme nous l'apprenons par les *Motifs de la conversion à la foi catholique du sieur E. Bréguet, ex-avant ministre de la R. P. R.*, Paris, 1676, in-12? Si cet E. Bréguet était de la même famille que celui auquel nous consacrons cette notice, ce qui nous semble assez probable, on devrait donc admettre que leurs ancêtres avaient quitté la France bien avant l'édit de révocation.

méthode, une même règle ne peut s'appliquer à toutes les natures. « A chaque pied son soulier, dit Montaigne. Faute d'avoir bien choisi leur route, pour néant se travaille on souvent, et emploie l'on beaucoup d'angoisse à dresser des enfants aux choses auxquelles ils ne peuvent prendre pied. » Bréguet avait perdu son père de bonne heure et sa mère s'était remariée. Son beau-père persuadé, sur la foi de ses régents, qu'il n'était pas propre aux études, le retira des écoles et voulut lui apprendre son état d'horloger. Mais il paraît qu'à l'atelier notre jeune indolent ne manifesta pas de plus heureuses dispositions. On désespérait donc de lui, lorsqu'on se décida à le placer à Versailles chez un maître habile. Il était alors dans sa quinzième année. Peu-à-peu, son amour pour son art se développa, il goûta l'étude et éprouva même le besoin de s'instruire. Mais la nécessité, cette « violente maîtresse d'eschole », contribua peut-être plus que toute autre chose à faire éclore son génie. A peine était-il sorti d'apprentissage, qu'il perdit coup sur coup sa mère et son beau-père, et qu'une sœur ainée tomba à sa charge. Comment allait-il, au début de sa carrière, fournir à l'entretien de deux personnes? En présence des nouveaux devoirs qui lui étaient imposés — devoirs sacrés qui éivent et fortifient l'âme bien loin de l'abattre, — Bréguet comprit que pour faire face à ses obligations de frère et de protecteur, il n'y avait qu'un moyen, c'était de redoubler de zèle et d'activité. Il le fit, et le succès couronna ses efforts. L'établissement qu'il réussit à fonder acquit bientôt une juste célébrité. On raconte que le célèbre Arnold, « un des plus excellents artistes de l'Angleterre », ayant eu l'occasion de voir un des ouvrages sortis de ses mains, conçut pour lui une telle estime, qu'il fit exprès le voyage de Paris pour venir rendre hommage à son génie. Les deux rivaux se lièrent d'amitié, et Bréguet confia à son nouvel ami son fils Louis, qui

promettait de marcher sur ses traces. Sur ces entrefaites, la Révolution éclata et porta un coup funeste à l'établissement de Bréguet. En butte lui-même à des dénonciations, il ne se crut plus en sûreté sous le régime de la Terreur, et il passa le détroit. Mais loin de l'opprimer, les misères de l'exil tournerent à son profit. Grâce à la générosité d'un ami qui vint au-devant de ses besoins, il put consacrer les deux années qu'il vécut, avec son fils, sur le sol de l'Angleterre, à des études de mécanique qui, à son retour à Paris, le mirent à même de relever promptement son établissement, et de lui donner même une plus grande extension. Dès lors, toute sa carrière ne fut plus qu'une longue suite d'inventions et de perfectionnements. « Il a porté, dit M. Fourier dans son Éloge, à un degré extraordinaire l'art le plus difficile peut-être, et sans doute l'un des plus importants que l'industrie humaine ait produits, celui de mesurer le temps avec précision. Il a enrichi d'une multitude de procédés nouveaux le commerce de l'horlogerie, la navigation, l'astronomie et la physique. M. Bréguet, ajoute-t-il plus loin, a perfectionné successivement toutes les branches de son art. Les plus importantes sont celles qui lui doivent le plus de progrès, et, ce qui est remarquable, elles ont reçu de lui presque toujours une simplicité instantanée. » Aussi peut-on dire avec M. Charles Dupin, dans le Discours qu'il prononça au nom du Institut sur la tombe de Bréguet, que si, dans cette branche importante des arts mécaniques, notre industrie est placée « hors de pair avec celle des autres nations », c'est surtout à Bréguet que la France en est redévable. Nous ne pouvons énumérer ici toutes les découvertes qui ont dû à cet homme de génie; nous renverrons à l'éloge de M. le baron Fourier et aux traités spéciaux. Après la mort de l'illustre Berthoud, Bréguet fut choisi pour le remplacer comme horloger de la marine, et le Bureau des Longitudes l'admit au nombre de ses mem-

bres. Puis en 1816, il fut placé à l'Académie des sciences, section de mécanique, « par ordonnance, il est vrai, dit M. Charles Dupin, mais en le nommant [en remplacement de Carnot, exilé], le pouvoir avait consulté la justice, et fait tomber la faveur sur celui qu'attendait un honneur qui, décerné par le libre suffrage des académiciens, eût paru plus pur et plus beau, mais non pas mieux mérité. » Bréguet s'occupait d'un grand travail sur l'horlogerie, lorsque le mort le surprit. Au jugement du Secrétaire perpétuel de l'académie, cet ouvrage, qu'il a parcouru avec soin, « mettra certainement le sceau à la réputation de M. Bréguet. » Il est à regretter que ce travail, que M. Louis Bréguet, digne émule de son père, se proposait de mettre au jour, n'ait pas encore paru. Nous ne terminerons pas cette notice sans dire un mot de l'homme, dont les qualités n'étaient pas moins précieuses que celles du savant. « Il avait, au dire de son ami, M. Charles Dupin, un de ces caractères heureux qui semblent créés pour être aimés. » On lui trouvait des rapports avec le bon La Fontaine : même simplicité, même bonhomie, même égalité d'humeur. « M. Bréguet, dit M. Fourier, a conservé jusqu'à l'âge le plus avancé un caractère calme, facile et doux. Les changements de sa fortune n'ont point altéré la simplicité de ses mœurs. » Tel était l'homme dont le bigoterisme de Louis-le-Grand devait priver la France.

BRES (FRANÇOISE) ou BREZ, surnommée *Bichon*, native de Pont-de-Monvert, victime du fanatisme sanguinaire de l'abbé Du Chailly. Accusée par cet abbé d'avoir dit à des Protestants qui, cédant à la terreur, avaient communiqué dans l'Église romaine, « qu'ils avaient avalé un morceau aussi venimeux qu'un basilic et fléchi les genoux devant Baal », elle fut condamnée à mort pour ce seul fait et exécutée à Pont-de-Monvert, le 25 janv. 1702. Cette pauvre fille marcha au supplice avec une fermeté admirable, et refusa

d'écouter la voix tentatrice du missionnaire qui l'accompagnait en l'exhortant à changer de religion.

BRÈS (Gei de), natif de Mons. Étranger par sa naissance, de Brès appartient à la France par ses travaux apostoliques et par son martyre. Peintre sur verre, il ne crut pas que son défaut d'instruction et la nécessité de gagner son pain quotidien fussent des excuses suffisantes pour le dispenser d'examiner par lui-même les questions soulevées par les réformateurs. Comme une multitude d'hommes sincères et pieux, il fut conduit par la lecture de la Bible à embrasser les opinions nouvelles, et pour les pouvoir professer librement, il passa en Angleterre. Lorsqu'il apprit que le protestantisme, préché secrètement dans sa patrie, y avait déjà rencontré un certain nombre de sectateurs, il résolut de mettre la main à l'œuvre et revint dans les Pays-Bas. Il tint plusieurs assemblées en différentes villes; mais nulle part avec plus de succès qu'à Lille, où il s'attacha surtout à combattre les progrès de l'anabaptisme. La persécution l'ayant forcé de se réfugier à Gand, il y publia, sous le titre du *Baston de la foy*, un extrait des anciens docteurs de l'Eglise. Ce furent peut-être les difficultés de ce travail qui lui firent sentir la nécessité de se livrer à l'étude des langues anciennes et de la théologie. Dans ce but il partit pour la Suisse, où il suivit les cours des académies de Lausanne et de Genève. De retour dans les Pays-Bas, il fonda des églises à Lille, à Tournay, à Valenciennes. Obligé de s'expatrier de nouveau, il visita successivement les fidèles de Dieppe, de Montdidier et d'Amiens, jusqu'à ce que le due de Bouillon l'appelât à So-dan, pour y prêcher l'Évangile. Au mois d'août 1566, l'église d'Anvers l'ayant demandé pour pasteur, il accepta cette vocation; mais bientôt son ministère ayant été jugé plus utile à Valenciennes, il y fut envoyé pour seconder dans ses travaux apostoliques

le pasteur *Périgrin de La Grange*.

Cette ville, où les Protestants étaient fort nombreux, était alors presque en révolte ouverte contre le roi d'Espagne. Après avoir soutenu un long siège, elle dut se rendre, le 23 mars 1567, et les deux pasteurs, prévoyant le sort qui les menaçait, essayèrent de fuir; mais ils furent reconnus, arrêtés à Saint-Amaud, transférés à Tournay, ramenés à Valenciennes, le 11 avril, condamnés à mort et pendus, le 31 mai. De Brès, dans ses derniers instants, montra le courage habituel de nos martyrs: il mourut en protestant qu'il n'avait prêché que la pure vérité de Dieu.

Outre l'ouvrage que nous avons indiqué plus haut d'après Crespin, et qui n'est cité par aucun bibliographe, à notre connaissance, nous avons de ce martyr des *Lettres* adressées à sa mère, à sa femme et aux fidèles de son église de Valenciennes. Elles ont été publiées dans le *Martyrologe*, ainsi que les procès-verbaux des conférences qui eurent lieu entre lui et l'évêque d'Arras, Richardot.

Nous avons dit que de Brès combattit les anabaptistes. Du Verdier nous donne le titre du livre qu'il publia contre ces sectaires; le voici : *La racine, source et fondement des anabaptistes de nostre tems, avec réfutation de leurs arguments* (Harlem, 1565, in-8°; Strasb., 1589; nouv. édit., 1595, in-8°; trad. en hollandais, Amst., 1608). Cet ouvrage, qui forme un gros volume de près de mille pages, est écrit d'un style très-pur pour le temps et rempli de choses curieuses. Il est divisé en trois livres, traitant, le 1^{er} de l'origine des anabaptistes, le 2^{er} de l'incarnation, le 3^{er} du baptême des enfants. A la fin du vol. se trouvent trois traités, 1^{er} de l'autorité du magistrat; 2^{er} du jurement ou serment solennel; 3^{er} de l'âme ou esprit de l'homme.

Nous ne devons pas oublier de rappeler ici que de Brès est le principal auteur de la *Confession de foi des églises réformées des Pays-Bas*, pré-

sentée, en 1561, à Claire-Eugénie.

Le ministre de Middlebourg, *Jacques Bres*, mort en 1800, descendant pent-être de la même famille que le pasteur de Valenciennes. On a de lui : *Voyages intéressans pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, dans le goût de Campe* (Utrecht, 1792, in-8°), et *Histoire des Vaudois, habitant les vallées occidentales du Piémont* (Laus., 1796, 2 vol. in-8°).

BRETAGNE (N.), lieutenant de la chancellerie d'Autun. Bretagne, qui avait embrassé les doctrines nouvelles, fit servir l'influence dont il jouissait à sauver de la mort deux pauvres colporteurs, *Robert Cotereau* et *Noël Bardin*, accusés d'avoir vendu des livres prohibés. Grâce à son intervention et à celle de quelques-uns des principaux habitants de Dijon, qui professait comme lui la religion protestante, ces deux hommes ne furent condamnés qu'à la peine du fouet; encore, à peine eurent-ils reçus quelques coups de verge que les magistrats eux-mêmes les couvrirent de leurs manteaux et leur firent rendre la liberté. Le parlement de Dijon n'avait pas toujours montré autant d'indulgence: témoin le supplice d'*Hubert Burré*, jeune homme de dix-neuf ans, qu'il avait fait exécuter en 1549. L'humanité qu'il exerça envers les deux colporteurs est d'autant plus remarquable qu'elle contraste plus fortement avec la sévérité barbare qu'il déploya la même année 1536, après un laps de quelques semaines à peine, ainsi que l'auncé suivante, contre plusieurs protestants coupables d'un délit tout aussi léger. Le 15 oct., il fit brûler vif devant l'église de Saint-Ladre d'Autun *Andoche Minard*, ancien chapelain de l'église collégiale de Saulieu, qui s'était converti au protestantisme et retiré à Genève. Arrêté quelque temps après, pendant un voyage qu'il faisait en Bourgogne, ce jeune homme subit le supplice du feu avec tant de constance que « plusieurs, lit-on dans Crespin, furent merveilleusement édifiés et encouragés en la pro-

fession de l'Évangile, et quelques-uns à la connaissance de leur salut. » Peu de mois après, *Archambault Séraphon*, originaire du Bazadois, mais réfugié à Genève, fut arrêté également à Auxonne et scella de son sang sa profession de foi. Crespin nous a conservé l'interrogatoire de ce dernier martyr et quelques lettres adressées par lui de sa prison à sa femme et à ses amis, lettres qui respirent la foi la plus vive et la confiance la plus absolue dans les promesses du Sauveur. Dans l'une d'elles, le futur martyr raconte les derniers instants de deux de ses compagnons de captivité, *Philippe Cène* ou *Le Cène*, natif de Saint-Pierre-sur-Dive et pharmacien à Genève, et *Jacques*, également originaire de la Normandie, qui tous deux avaient aussi été fidèles jusqu'à la mort, comme le fut encore, en 1558, *Nicolas Le Cène*, frère de Philippe, qui, saisi dans l'assemblée de la rue Saint-Jacques, fut brûlé à Paris. En marchant au supplice, Séraphon laissa dans la prison de Dijon un autre confesseur pour qui il avait conçu une profonde estime. C'était *Nicolas Du Rousseau*, né dans l'Angoumois, avocat au parlement de Paris, « homme déjà âgé et bien versé en toutes bonnes sciences. » Surveillant de l'église de Paris, Du Rousseau avait été envoyé à Genève pour consulter les pasteurs de la Ronde protestante sur quelques points de controverse agités dans l'église naissante. Il avait été arrêté à son retour; mais la mort l'enleva au supplice, et le parlement de Dijon dut se contenter de faire brûler son cadavre.

BREVET, pasteur de l'église de Bourgneuf, fut accusé, en 1681, d'avoir fait la prière à un malade qui, disait-on, avait promis de se convertir. Le curé prétendait, en outre, que lorsqu'il s'était présenté chez le malade pour recevoir son abjuration, il avait été maltraité en paroles par quelques femmes qui l'avaient même contraint de se retirer. Ce fait eût-il été vrai, on n'aurait dû en bonne justice en

rien inférer contre le ministre, qui n'était pas sur les lieux ; mais ce n'était pas ainsi que l'on procédait avec les Protestants et surtout avec les ministres. Brevet fut arrêté, et par sentence des juges de La Rochelle, interdit de son ministère et condamné à 250 livres d'amende.

BREVINS, pasteur de Compiègne, auteur de quelques écrits, restés inédits, qui ont été intercalés dans le T. XIV de la Collection Conart :

I. *Instruction dans la religion chrétienne.*

II. *Sermon sur la 21^e section du catéchisme, touchant la repentance et la foi*, prononcé en 1658.

III. *Sermon sur Matt. XVI, 18*, prononcé en 1661.

IV. *Quelques remarques sur divers passages de l'Écriture.*

V. *Explication de I Pier. IV, 1.*

BREYER (PHILIPPE-JACOB), né le 25 sept. 1668 à Oberbronn en Alsace. À l'âge de 18 ans, Breyer fut envoyé à l'académie d'Altorf, où il prit le grade de maître-ès-arts, et, en 1691 il se rendit à Léna, pour y suivre les cours de théologie. Ses études terminées, il partit pour Dres le, d'où il revint en Souabe, et, en 1696, il suivit en Hollande un plénipotentiaire wurtzbourgeois. Pendant un an, il remplit à Gouda les fonctions de vicaire, puis il passa en Angleterre avec l'envoyé de la Saxe. A son retour, il fut nommé prédicateur de l'état-major de l'armée saxonne occupée alors en Pologne; mais l'exercice de son ministère lui fut interdit à Varsovie; parce que la chapelle où il prêchait était trop rapprochée d'une église catholique; à tel point était déjà dégénéré un état renommé autrefois par sa tolérance! Breyer rentra donc à Dresde, et bien-tôt après, il rentra dans sa patrie. Le comte de Hohenlohe-Pfedelbach le nomma, en 1699, chapelain, et, en 1702, prédicateur de la cour et conseiller de consistoire. En 1703, Breyer fut appelé comme pasteur à Ingelheim, où il mourut d'une attaque d'a-

poplexie, le 16 déc. 1743. Il a laissé des *Oraisons funèbres*.

BRIANCON (PIERRE DE), seigneur de SAINT-ANGE, capitaine huguenot dans le Dauphiné. Saint-Ange venait de se rendre maître du château de Vizille, le 19 mars 1563, lorsque, sur la demande de *La Coche*, Crussol le lui donna pour successeur dans le gouvernement de Grenoble. Après la funeste bataille de Moncontour, Coligny le renvoya dans le Dauphiné avec Montbrun et Mirabel, pour y lever de nouvelles troupes. Arrivés au Pouzin, à travers de grands dangers, les chefs huguenots trouvèrent le passage du Rhône défendu par quatre frégates; mais Saint-Ange tira d'une situation presque désespérée : il se jeta dans des barques avec quelques soldats, commandés par Lussan du Languedoc, et un petit nombre de paysans, traversa heureusement le fleuve, et fit élever à la hâte un petit fort sur la rive opposée. On travaillait encore à ce fortin, lorsque les Catholiques l'attaquèrent; mais ils furent repoussés par Montbrun, et le fort Saint-Ange s'acheva avant que l'ennemi, jaloux de venger sa défaite, revint à la charge. Saint-Ange fut tué en combattant vaillamment sur les murs, en 1570. Pipet, qui prit le commandement, continua à se défendre avec bravoure; cependant il voyait approcher le moment où il serait contraint de se rendre, faute de munitions, lorsque Coligny envoya à son secours le comte Ludovic, qui força les assiégeants à battre en retraite.

En 1623, un autre Saint-Ange, qui descendait apparemment du précédent, se signala d'une manière particulière à la prise de Rossillon. « Saint-Ange de Varse, lit-on dans Videl, brave gentilhomme de Dauphiné, capitaine au régiment de Savine et aujourd'hui en celui de Sault, s'estoit fait remarquer grimpant des premiers sur la montagne, avec autant de courage que de péril, accompagné seulement de six mousquetaires, et ayant attaqué les

ennemis qui résistèrent quelque temps, avait facilité à ceux qui venaient après lui le moyen de les pousser jusque dans Rossillon, qui est au bas de la montagne de l'autre côté, où ils furent suivis de si près par le duc [*L'Exigüité*] même qu'il entra presque-mêle avec eux. —

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur cette famille dauphinoise, qui était probablement éteinte à l'époque où Chorier et Allard écrivaient; mais nous avons trouvé dans l'*Histoire de Libourne* une notice généalogique détaillée sur une de ses branches établie dans le Périgord et subsistant encore aujourd'hui.

En 1588, Arnaud de Briançon, seigneur de La Mothe-Saint-Martial, fils de Pierre II de Briançon et de Jeanne de Brethon, épouse *Jeanne de Fayolle*, dame du Perron, qui mourut en 1594, sans laisser d'enfant. En 1619, il prit en secondes noces *Jeanne d'Alba*, fille de *Daniel d'Alba*, sieur de La Girouze, qui lui donna : *Pierre*, mort en 1650; — *Jean*, qui suit; — *Daniel*, sieur du Rival; — *Esther*, femme de *Jean Guy*, sieur du Coral; — *Madelaine*, alliée à *Larroque Boudé*.

Jean de Briançon, seigneur du Perron, épouse, en 1649, *Marguerite de Pinaud*, fille de *Michel de Pinaud*, sieur de Galinoux, et d'*Isabeau Augard*. Assez sage pour rester neutre dans les troubles qui agitèrent la Gascogne pendant la Fronde, il vécut paisible dans ses terres jusqu'à un âge très-avancé. En 1666, il avait fait un testament où il léguait 20 livres aux pauvres de l'Église réformée; mais la révocation de l'édit de Nantes, en le forçant de changer de religion, l'obligea à modifier également ses dispositions testamentaires. Son fils ainé *Pierre*, qui avait épousé, en 1683, *Judith de Maleprade*, fille d'*Elie de Maleprade*, sieur de Causinat, et de *Marie Geneste*, imita son exemple, ainsi que quatre de ses filles : *Jeanne*, femme de *Mathieu de Bidezesc*, sieur de La Mongie; *Martine*; *Madelaine*, mariée à *Pierre de Chapelle*, sieur du Bourg,

et *Marie*, épouse de *Pierre de Poulard de Roches*, sieur de La Bertinié. Deux autres fils, *Jacques* et *Timothée*, étaient morts avant la révocation, en sorte que de ses sept enfants, un seul, sa fille ainée *Anne*, persistera dans la foi évangélique. Elle suivit son mari, le pasteur *Elie Royze*, sur la terre étrangère avec une de ses filles; l'autre fut enfermée dans un couvent de Bergerac où elle mourut.

BRLANS (AMARITON), marchand de La Rochelle. Au mois de juillet 1685, le gouverneur de La Rochelle fit assembler à l'hôtel-de-ville tous les chefs de famille protestants pour leur donner connaissance d'un ordre du roi portant « que le roi, comme père commun de ses sujets, désirant de réunir ceux de la R. P. R. à l'Église catholique, les avait fait souvent exhorter à se faire instruire; qu'il désirait encore de leur en donner les moyens par le ministère des ecclésiastiques savans et éclairés qu'il leur envoyoit pour ouvrir leurs yeux, et les convaincre des erreurs auxquelles des cabales d'orgueil et d'intérêt avoient autrefois engagé leurs pères; que c'étoient là les derniers moyens de cette nature que S. M., comme père et comme maître, leur proposoit pour leur salut; qu'elle leur ordonna donc d'écouter ceux qu'elle avoit proposés pour les instruire par des conférences publiques tranquilles et sans altercation qui désormai, dès la semaine suivante, se feroient en la salle du Palais. Mais que s'ils résistaient à cet ordre de leur souverain, et par opiniâtreté fermaient leur cœur au Saint-Esprit, S. M. seroit déchargée envers Dieu des peines et calamités dont l'endurcissement de leur cœur seroit puni dès ce monde. » Les conférences annoncées eurent lieu, en effet, dans le courant du mois d'août; mais elles furent couronnées de peu de succès. Les missionnaires ne parvinrent à convertir que trois marchands, *Amariton Brians*, *Théodore Pages* et *Isaac Mouchard*, qui s'étaient toujours montrés assez tièdes, avec deux ou

trois autres personnes; aussi se retirèrent-ils fort peu satisfaits, et en se couvant la poussière de leurs pieds en malédiction contre les hérétiques rebelles et contredisants de La Rochelle.

BRIATTE, pasteur de Sedan, en 1776. Malgré l'édit de Ruel qui leur assurait la liberté du culte, les Protestants de Sedan n'avaient pas échappé aux persécutions ; mais depuis quelques années déjà, la tolérance s'était établie dans les mœurs, et bien que les édits n'eussent été ni révoqués ni même adoucis dans leurs plus atroces dispositions, l'autorité laissait les ministres exercer leurs fonctions assez librement. Pour sauver les apparences, on envoiait la maréchausse dissiper les assemblées qui avaient été dénoncées ; mais les ordres étaient donnés si tardivement et exécutés avec tant de répugnance qu'il était rare que les réunions fussent surprises. Encouragés par cette espèce de tolérance, les Sedanais qui professait la religion réformée essayèrent de réorganiser le culte évangélique. Ils choisirent, à cet effet, un bâtiment isolé hors de la ville et appellèrent *Briatte* pour pasteur. Le gouvernement en fut instruit et ordonna d'arrêter *Paul Barthélémy*, qui faisait les fonctions de lecteur ; mais le commandant de la place prit sur lui de ne pas exécuter cet ordre. Averti du danger, Briatte se retira à Maestricht, où il exerça son ministère jusqu'à sa mort.

Les Sedanais laissèrent passer l'orage ; mais déjà en 1778, de nouvelles assemblées se tenaient la nuit dans la ville ou aux environs. Pendant deux ans, le ministre *Fontbonne Du Vernet* y célébra le service divin sans être troublé. Euhardi par l'exemple de leurs frères du Languedoc, les Protestants de Sedan osèrent s'assembler en plein jour à Telloonne ; mais ils furent assaillis et dispersés par les Catholiques. Le ministre, à qui ils portèrent plainte, donna cependant ordre de ne pas les inquiéter, et le culte réformé continua à se célébrer depuis.

BIBARD (François), secrétaire-

du cardinal Du Bellay, évêque de Paris. Mis en jugement comme hérétique et condamné au feu, il fut conduit au lieu du supplice, après qu'on eut pris l'atroce précaution de lui couper la langue, et brûlé sur la place Maubert en 1545. Une telle constance à la fleur de l'âge parut alors si extraordinaire que plusieurs ne purent se l'expliquer qu'en supposant ce jeune martyr en proie à une aliénation mentale. — Malgré une légère différence dans l'orthographe du nom, nous n'hésitons pas à regarder comme appartenant à la même famille les pasteurs *Brisbarre*, cités dans les listes d'Aymon, comme aussi une *Louise Brisbart* mentionnée dans un rôle de Réfugiés dressé en fév. 1687 et conservé parmi les papiers de La Reynie (*Suppl. franc. 791. 2*). Cette dernière s'était retirée en Hollande avec son mari *Daniel Morin*, commis au domaine, et ses trois filles *Charlotte-Louise*, *Suzanne-Françoise* et *Élisabeth*, trois ou quatre ans avant la Révocation.

BRIDOU (Guillaume), perruquier de l'électeur de Brandebourg. A cette qualité de perruquier, que l'on se garde de sourire, ce serait trahir ou une déplorable légèreté ou une grande ignorance. Un homme qui sacrifie à ses convictions patrie, amis, famille, qu'il soit né dans les dérrières ou dans les plus hautes classes de la société, n'a-t-il pas les mêmes droits à notre respect ? Et d'un autre côté, ignore-t-on que la confection des perruques a formé longtemps une branche importante de l'industrie française ?

C'est en 1620 que l'on vit à Paris les premières perruques. D'abord minces et légères, elles augmentèrent bientôt démesurément en volume ; les plus élégantes ne pesaient pas moins de deux livres et se vendaient jusqu'à mille écus. La mode française s'étant introduite dans les états voisins, nos artistes devinrent les fournisseurs de presque toute l'Europe, et leur nombre augmenta considérablement. Cette branche d'industrie fut une de celles qui eu-

rent le plus à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes. De toutes les provinces de la France, beaucoup de perruquiers s'enfuirent dans les contrées hospitalières qui leur offrirent un asile, et ils y introduisirent l'art de fabriquer les coiffures de faux cheveux. En 1700, Berlin, par exemple, comptait un grand nombre de maîtres-perruquiers réfugiés, parmi lesquels on cite, comme les plus habiles, *Henry Herrel d'Orléans*, *Théodore Jacquier*, *Paul Michau de Gien*, *Jean Grandidier*, *Henry Colas*, *Germain Michelet de Sedan*, *Louis Pierron*, *Paul Guerlange*, *Pierre Guillaume de Metz*, *Pierre Masson de Bourgogne*, *Jean Hublot de Roncy*, *Michel Peroy de Blois*, *Thomas Barrault de Contris*, *Jean Detrieux* du comté de Foix, *Jacques Bourdelier de Saumur*, *Charles Richer de Montluc*, *Jean Barziere de Lorraine*, *Antoine Barraud*, *François Jaras de Sommières*, *François Ménatier de Saint-Germain*, *Dominique César de La Bustide*, *Pierre Douché de Milhan*. Ces honorables artisans rendirent nationale en Prusse la fabrication des perruques, et enlevèrent à la France la fourniture de toutes les cours de l'Allemagne et du Nord. Le prix des perruques ayant considérablement diminué, chacun voulut se parer de cet ornement, dont l'ampleur se proportionnait à l'importance du personnage. Le gouvernement vit dans cette manie une source assurée de revenus. Dès 1698, il imposa sur les perruques une taxe variant de 12 gros à un thaler, n'exceptant que les ministres, les régents de collège, les écoliers, les enfants au-dessous de douze ans, les officiers et les simples soldats. Les difficultés qu'il rencontra dans la perception de cet impôt le décidèrent à l'affirmer en 1701. Ce fut un réfugié, *Elie Papus de La Verdaugie*, qui le prit à ferme. La taxe des perruques ne fut abolie qu'en 1717.

BRIMOND (CHARLES DE), gouverneur de Lectoure, en 1562. Victime de la perfidie de Bugole ou Bégoles, comme l'appelle Montluc, et attiré par

ce traître dans un guet-apens dont il fut heureux d'échapper au prix d'une grave blessure, Brimond parvint à regagner Lectoure, poursuivi par les Catholiques qui l'y bloquèrent étroitement attendant l'arrivée de Montluc. Le féroce capitaine accourut, et avec son activité habituelle, il fit placer sur une hauteur son artillerie qui ouvrit la brèche le même jour. Secondé par les habitants, qui tous, jusqu'aux femmes, travaillaient à reparer les dégâts causés par les boulets et à couper les rues de barricades, la garnison, qui ne s'élevait guère qu'à une centaine d'hommes, soutint l'assaut avec intrépidité, en sorte que Montluc dut se retirer en désordre, « bieu aisne, comme il l'avoue, d'en estre eschappé à si bon marché. » Brimond, cependant, convaincu qu'il ne pourrait prolonger longtemps encore la résistance et n'espérant secours d'aucun côté, demanda à capituler. S'il faut en croire Montluc, ses propositions d'accordement cachaient un piège inflamé, et ce serait seulement par représailles qu'il aurait ordonné l'épouvantable massacre de Tarraube, où 225 prisonniers sans défense furent égorgés impitoyablement. Mais peut-on admettre que, dans une position aussi désespérée que la sienne, Brimond eût volontairement exécuté le légitime courroux de ce bourreau en faisant tirer sur ses parlementaires? Il y aurait eu dans un parcellage plus que de la folie. Une circonstance encore nous porte à douter de la véracité de Montluc: c'est que lui qui ne se faisait guère scrupule de violer les capitulations, observa, par exception, celle qu'il conclut avec le gouverneur de Lectoure.

Charles de Brimond se retira à Pamiers, et continua à porter les armes pour la cause protestante, ainsi que son frère, François de Brimoud, sieur de Balansac. Ils sont, l'un et l'autre, compris dans le terrible arrêt rendu, en 1569, par le parlement de Bordeaux contre les Protestants de la Gascogne et de la Saintonge.

BRION, famille protestante établie dans le Maine et la Normandie.

Les actes de l'Assemblée de Châtellerault font mention d'un Brion, sieur de Prieux qui y porta des lettres de *Du Plessis-Mornay*. Son fils HENRI, seigneur de Prieux et d'Allone, soutint, tant qu'il vécut, avec trois ou quatre autres gentilshommes du voisinage, la petite église d'Allone ; mais, après sa mort, sa veuve, moins zélée que lui, se souciant peu de contribuer à l'entretien du pasteur, alla s'établir à Émauville. Le gouvernement, profitant de la circonstance, ferma, le 23 mai 1672, cette église qui ne s'assemblait qu'à droit de fief. Henri de Brion ne laissa qu'une fille qui mourut quelques années après lui.

Le ms. (*St-Germain franç.*, N° 676) qui nous fait connaître la branche établie en Normandie, ne nous fournit sur son compte que des renseignements fort incomplets ; toutefois il en dit assez pour nous permettre de la ranger avec certitude parmi les familles protestantes de cette province. Elle était divisée en deux rameaux, londés par **Guillaume** et **Nicolas** Brion, fils de *Nicolas* de Brion et de *Madeleine* de Baileul. Guillaume laisse deux fils de son mariage avec *Barbe Binet* : l'aîné, nommé *Pierre*, prit pour femme *Esther de Feugueray*, qui le rendit père de *Jean*, marié à *Catherine de Larrey*, et de *Pierre*. Le second reçut au baptême le nom d'*Élie*. Son sort nous est inconnu. Quant à *Nicolas* de Brion, il eut de sa femme, *Guillemette Chaurin*, un fils qui porta le même prénom que lui, et qui épousa *Jeanne Hardy*. De ce mariage naquit *Jean* de Brion, marié à *Jeanne Genevois*. — *Denys* Brion, barbier de Sancerre, brûlé vif vers 1540, n'avait rien de commun avec cette famille.

BRIQUEM AULT. Voy. BEAUVAIS.

BRIQUEVILLE, ancienne et illustre famille de la Normandie, qui a donné au parti huguenot un de ses chefs les plus distingués.

François de Briqueville, baron de Colombières, fils de Jean de Briqueville et de Françoise de Blosset, s'était déjà acquis, dans les armées de François I^e et de Henri II, la réputation d'un grand capitaine, lorsqu'il embrassa la Réforme. Fier d'une acquisition aussi importante et comptant sur la protection de leur puissant voisin, les Protestants de Bayeux, ayant à leur tête *Guillaume le Noble* et *Gosset*, se livrèrent, dit-on, contre leurs concitoyens catholiques, surtout contre les prêtres, à de coupables excès. Au récit plein de partialité des chroniqueurs de l'époque, nous opposerons le procès-verbal de leurs *râgues* dressé par l'évêque, qui n'avait assurément aucun motif de ménager ses ennemis ; il prouve que les Huguenots en voulaient aux choses plus qu'aux personnes. On y lit que, le 12 mai 1562, après s'être rendus maîtres du château, les sieurs de *Sainte-Marie-aux-Agneaux* et de *Colombières* entrèrent dans l'église, brisèrent les images et les bancs, déchirèrent les chasubles et les dalmatiques, hrûlèrent les chartres, empotèrent les calices ; mais qu'ils ne touchèrent pas aux reliques, qui étaient fort riches ; ils se contentèrent d'en faire l'inventaire et les laissèrent à la garde des bourgeois. De mauvais traitements exercés par eux sur les ecclésiastiques, il n'en est point question, et l'on comprend difficilement qu'ils eussent été passés sous silence, s'il y en avait eu de commis. Le plus grand crime des Protestants fut d'avoir interdit le culte catholique, et ils en furent cruellement punis, de l'aveu du chanoine Beziers. Colombières étant parti pour Orléans, après s'être saisi de Coutances, le duc d'Étampes entra dans Bayeux, les accablé d'impôts et les dépouilla de tous leurs biens sous différents prétextes. Réduits au désespoir, les Huguenots implorèrent le secours de *Coligny*, qui chargea Colombières, échappé de la prise de Rouen, et le capitaine *Pierre-Pont* de mettre le siège devant Bayeux. Ils se présent-

tèrent sous les murs, le 14 fév. 1563, et, dès le 4 mars, la ville ouvrit ses portes. Les Protestants n'usèrent pas avec modération de leur victoire; ils rendirent aux Catholiques, surtout aux prêtres, tout le mal qu'ils en avaient reçu. Laisant le commandement de Bayeux à *Romillé*, Colombières alla rejoindre l'amiral; mais la conclusion de la paix lui permit bientôt de rentrer dans ses foyers.

Lorsque *Condé* reprit les armes, Colombière travailla avec autant d'ardeur que *Montgomery* à soulever la Normandie, qui comptait alors un très-grand nombre de Protestants. Après la fuite de ce prince à La Rochelle, il se joignit à *Andelot* qui, après le passage de la Loire, le chargea d'enlever le duc de Roannais, et il prit une part active à toutes les opérations de cette campagne. Ce fut lui qui surprit Saint-Étienne, en 1570 (1). Plus prudent que tant d'autres de ses coreligionnaires, il échappa à la Saint-Barthélemy, et trouva un asile dans l'île de Guernesey, où il paraît avoir passé quelques années. Nous ne le retrouvons en effet qu'en 1574, marchant avec de *Say* à la rencontre de *Montgomery*, qui venait de débarquer à La Hague à la tête de cinq ou six mille hommes, et qui le chargea de la défense de Saint-Lô. « Le cœur de Colombiers fut si grand, dit *La Popelinère*, qu'il ne voulut onques entendre à aucune composition, quelque promesse que l'on scut lui faire; sur quoy les assiégeans s'aviserent de se servir du comte de *Montgomery* já prisonnier, pour induire Colombiers à se rendre et recevoir composition honorable. » Loin d'écouter les propositions de son ancien compagnon d'armes, Briquerville « fort animeusement et avec une colère extrême » lui répondit : « Je ne puis assez m'étonner de votre foiblesse. Je n'avois consenti à vous voir quedans l'espérance que vous exhorteriez mes

soldats à faire leur devoir; mais je les crois si résolus, que vous feriez bien de suivre leur exemple, puisque vous n'avez pas assez de vertu pour le donner. Vous êtes indigne de l'honneur que vous avez eu de commander à tant de braves gens, puisque, non content d'avoir commis une bassesse, vous voulez leur persuader de se dégrader par une lâcheté. Avez-vous donc perdu le sens et le jugement de préférer une si honteuse à une mort honorable pour le salut de votre âme et la gloire de l'Évangile? Pour moi, je suis résolu, non-seulement de mourir pour ma foi et pour la liberté des miens, mais de sacrifier encore à un intérêt si cher et si juste les deux jeunes enfants que j'ai à mes côtés. » A ces mots, il se retira fièrement, laissant *Montgomery* couvert de honte et de confusion. Matignon fit aussitôt ouvrir un feu terrible contre les remparts. Colombières déploya une énergie et une activité sans égales. « Il avoit si bien animé les soldats et les bourgeois huguenots, lit-on dans l'*Histoire de Matignon*, qu'il n'estoit pas jusqu'aux femmes qui ne se signalassent dans les occasions et qui ne tinsent à singulier bonheur de mourir pour la défense de leur religion et de leur liberté. » Trois assauts furent repoussés avec succès; mais un quatrième rendit le Catholiques maîtres de la place, Colombières ayant été tué sur la brèche. La ville fut livrée à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut.

François de Briquerville avait épousé *Gabrielle de La Luserne*, qui, après sa mort, se remaria avec *Jean Taisar*, baron de Tournebu. Il eut deux fils et quatre filles : *PAUL*, seigneur de Colombières ; *GABRIEL*, sieur de La Luserne ; *MARIE*, femme de *Robert Du Bosc*, marquis de Radepont ; *ÉLISABETH*, épouse de *Julien d'Escajeul*, seigneur de La Ramée ; *GABRIELLE*, mariée à *Jacques de Cordouan*, sieur de Grestain ; *JACQUELINE*, femme de *Guillaume Suhart*, sieur de La Courilliére.

I. BRANCHE DE COLOMBIÈRES. Paul de Briquerville apprit le métier des

(1) D'autres attribuent cet exploit à *Colombiers*, le même sans doute qui fut tué à la Saint-Barthélemy, selon *de Thou*.

armes sous son père; comme lui, il se fit une grande réputation dans le parti protestant. En 1587, il conduisit du renfort au roi de Navarre, et assista à la bataille de Coutras. Quelque temps après, secondé par son frère *La Luserne*, il s'empara de Muntagu, d'où le due de Mercœur voulut le déloger, au mois d'août 1588; mais l'approche du roi de Navarre l'obligea de renoncer à son dessein. Le due de Nevers renouvela bientôt cette tentative, et avec plus de succès, quoique la garnison eût été renforcée de quatre compagnies, commandées par *Préaux*. La place était faible, mais bien approvisionnée. Une sortie, conduite par les capitaines *Beauvais* ou *Beauvoix* et *Beauf*, qui reçut une blessure dangereuse à la cuisse, fit tant de mal à l'ennemi qu'il jugea à propos de se retirer. Cependant Nevers instruit de la médisance qui régnait entre de *Préaux* et *Colombières*, et comptant sur leur division, ne se laissa pas décourager par ce premier revers; il reprit bientôt le siège. De *Préaux* insistait pour que la place se défendît jusqu'à la dernière extrémité, en représentant que l'intérêt du parti et l'honneur l'exigeaient. *Colombières*, qui ne voyait en son collègue qu'un importun surveillant, placé auprès de lui par le roi de Navarre, voulait, au contraire, se rendre sous prétexte que la place était trop faible pour soutenir les efforts de l'ennemi. Son avis l'emporta, et son lieutenant *La Courbe* fut chargé de traiter de la reddition.

La conduite de *Colombières* excita les soupçons des Protestants; il ne tarda pas à les justifier en quittant le parti du roi de Navarre, sans abjurer toutefois la religion réformée. La garnison, qui ne voulut pas imiter sa défection, fut, selon la capitulation, conduite à Sainte-Gemme; mais à peine son escorte se fut-elle éloignée, que la cavalerie catholique tomba sur elle et la dévalisa.

Après la mort de Henri III, *Colombières* embrassa de nouveau la cause de

Henri IV. Il se distingua à la prise de Falaise, en 1589, au siège de Caudebec, en 1592, à celui de Houleur, en 1594. Il avait épousé, en 1574, *Jeanne* ou *Claude de Monchi*, fille de *Jean de Monchi*, seigneur de Sénapont, et de *Claude de Longueval-Harnacourt*. De ce mariage viurent *Paul*, mort en 1615, sans enfant de sa femme *Jeanne de La Luserne-Beuzeville*; *Gédeon*, mort jeune, et *Gabriel*. Ce dernier assista comme député de la Normandie à l'Assemblée politique de Loudun, avec de *La Haye-du-Puy*, baron de *Meneville*, *Courtomer*, *Basnayre* et *T. Alain*, assesseur de Saint-Lô, et il fut chargé par elle d'une mission dans la Saintonge et le Béarn. De sa première femme, *Anne d'Anet*, il n'eut qu'un fils, *Gilles*, mort sans postérité. La seconde, *Hélène* ou *Jeanne Marec*, fille de *René de Montbarot* et d'*Esther Du Bois-de-Baulac*, lui donna plusieurs enfants : *Gabriel* et *César*, morts sans postérité; *Cyrus-Antoine*, sur lequel nous aurons à revenir; *Estuer*, femme de *Louis Cornet*, sieur de *Bussi*; *Marguerite*, mariée à *François de Saint-Ouen*, sieur de *Fresnai*; *Hélène*, épouse en premières noces de *Tanneguy de Saint-Ouen*, sieur de *Magny*, puis duc de *Madailan*, comte de *Montataire*.

Selon un ms. de l'Arsenal, coté Hist. 274, *Gilles de Briquerville* ne serait pas mort sans postérité, comme l'affirment le Dictionnaire de la Noblesse et Le Paige; mais il aurait laissé de sa femme, *Anne Le Moutonnier*, un fils nommé *Cyrus-Antoine*. Ce même ms. nous apprend en outre que *Gilles de Briquerville* s'entendit, en 1663, avec d'autres seigneurs protestants pour entretenir un ministre à *Colombières*, mais que son fils se convertit en 1678 (1), et qu'il adressa à Louis XIV une supplique afin d'obtenir un secours de l'Etat pour rebâtir la chapelle catholique de *Colombières*, demande qui lui fut octroyée en 1690.

(1) Il faut peut-être lire 1688. Parmi les maisons rares, on trouve celle de *Colombières*.

En présence de ces contradictions, nous ne pouvons décider si Cyrus-Antoine était le fils ou le frère de Gilles ; cela, au reste, nous importe peu. Nous ajouterons seulement qu'il mourut à Paris en 1706, et qu'en lui s'éteignit cette branche.

BRANCHE DE LA LUZERNE. Gabriel de Briqueville passa avec son frère dans le parti de Henri III, et, après la mort de ce prince, il se déclara pour Henri IV. À la tête d'un régiment qu'il avait levé, le 20 avril 1589, il assista aux batailles d'Arques et d'Ivry, aux sièges de Rouen, de La Fère et d'Amiens. Après la paix de Vervins, il se retira en Normandie et rentra dans la vie privée jusqu'en 1620, où il se déclara pour le parti de la reine-mère ; cependant il ne tarda pas à l'abandonner, et il obtint, la même année, le brevet de maréchal de camp. En 1636, il fut chargé du commandement du Mont-Saint-Michel, en l'absence de son fils ainé, qui avait obtenu le gouvernement de cette place.

Gabriel de Briqueville avait épousé, en 1595, *Gillette d'Espinay*, qui le rendit père de **Henri**, sieur de La Luzerne ; **Robert**, baron de Montfreville, tué en 1620 ; **Bernardin**, souche de la branche d'Ocalein ; **Gabrielle**, mariée, en 1612, à *Jacques Morin*, seigneur d'Escajau, et **Amaury**, femme de *Charles d'Espinay*, marquis de Vaucouleurs.

Henri de Briqueville servit au siège de La Rochelle, en 1628, comme capitaine d'une compagnie de chevaliers, circonstance qui porte à croire que la branche cadette de la maison de Briqueville avait déjà abjuré le protestantisme. Ce qui est certain, c'est qu'à sa mort, il était rentré dans le giron de l'Église romaine. Il nous suffira donc de rappeler en peu de mots les services qu'il a rendus. En 1630, il fit la campagne de Savoie ; en 1633, celle de Lorraine. En 1635, il combattit vaillamment à Avezin, et obtint le gouvernement du Mont-Saint-Michel. En 1636, il se trouva à la reprise de Cor-

bie, aux sièges de Landrecy et de Mau-beuge ; en 1637, au siège de la Capelle. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, en 1638, il commanda aux sièges de Lunéville et de Brissach. En 1639, il assista au combat de La Route en Piémont, à la défaite de Légané devant Casal, au siège du Turin, à la prise de Bar-le-Duc, de Pont-à-Mousson et de la plupart des places de la Lorraine et de la Franche-Comté. En 1641, il obtint le brevet de maréchal de camp et fut employé en cette qualité à l'armée de Catalogne. Blessé à la bataille de Lérida, il mourut peu de jours après, au mois d'octobre 1642, laissant de sa femme *Claire L'Huillier*, fille de *Paul ou Geoffroy L'Huillier*, seigneur de Malmaison, et de *Claire de Faucon*, un fils, nommé Gabriel, qui a élevé aussi au grade de maréchal de camp, et mourut en 1684.

BRISAY (PIERRE DE), fils de François de Brisay, seigneur de La Mothe, et de Marie de Hémard, sœur du cardinal Charles de Hémard, naquit en 1523. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres après le décès de son oncle maternel. Lorsque les opinions nouvelles s'introduisirent dans cette ville, il fut des premiers à les embrasser. Le parlement de Paris se contenta d'abord, par un arrêt rendu en 1552, de lui enjoindre « de se maintenir en habit décent, suivant sa profession » ; mais bientôt, irrité des progrès de la Réforme, il eut recours à des mesures plus sévères. Le 2 mars 1553, une demoiselle de Challet fut brûlée vive sur le marché aux pourceaux ; d'autres subirent le même supplice. Brisay jugea prudent de quitter son couvent et de se retirer dans son château de Denonville, qu'il fit fortifier. Il prit, on n'en saura douter, une part plus ou moins active aux guerres de religion, sans s'y distinguer toutefois d'une manière particulière. C'est ce qui nous explique le silence des historiens et même du généalogiste M. Lainé, qui se contente de nous apprendre

qu'il fut gentilhomme de la chambre du roi, et qu'il épousa, en 1575, *Jacqueline d'Orléans-Longueville*, fille de Claude d'Orléans, bâtard du Longueville, et de Marie de La Boissière.

De ce mariage naquit, outre une fille, nommée *Marte*, et mariée, en 1606, à *Louis Bouchard*, baron d'Aubeterre, un fils qui reçut au baptême le nom de *Jacques*.

Jacques de Brisay, sieur de Denonville, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 100 hommes d'armes au service de la Hollande, vint au monde le 4 juau, 1579. Il avait déjà pris part aux travaux de plusieurs synodes provinciaux, comme représentant de l'église de Jargeau, lorsque, en 1614, il fut député par l'Orléanais au Synode national de Tonneins, auquel il se plaignit d'avoir été dépouillé de sa charge de lieutenant de Sully à Jargeau, malgré un arrêt de la Chambre de l'édit de Paris qui l'avait justifié de tous les faits qu'on lui imputait. Le synode ordonna qu'on insérerait sa réclamation dans le cahier des plaintes. La même province le choisit pour un de ses représentants à l'Assemblée politique de Loudun, en 1619. Il paraît s'être retiré vers cette époque en Hollande, où il mourut en 1623.

Il avait épousé, en 1606, *Judith d'Argenson*, fille de *Guillaume d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et de *Lucrece de Thurin*. Il en eut un fils, nommé *Pierre*, qui rentra dans le giron de l'Église catholique.

BRISECHOUX (*Gutos*), humaniste, recteur du gymnase de Montbéliard dès 1611, mort de la peste le 10 juillet 1635.

On a de lui : I. *Præceptorum rhetorica brevis, apta et perspicua methodus*, Montisbelg., 1623; ibid., 1664, in-12; — II. *Institutio puerorum in lingua latina*, ibid., 1653, in-8°; — III. *Traité de logique* (en latin) msc., dont un fragment a été imprimé à la suite de la Logique de Bartholin, Montb., 1660, sous le titre : *Tractatus de causa et causato, subjecto et occidente*.

BRISON. *Voy. JOACHIM DE BEAUVROIR.*

BRISON (CLAUDE), avocat à Moulins De toutes les provinces de la France, aucune ne se montra moins favorablement disposée pour la Réforme que le Bourbonnais. Cependant les efforts de *François Bourgoin* n'avaient pas été complètement inutiles, et il réussit de fonder à Moulins une église peu nombreuse, lorsque Montaré y fut envoyé comme gouverneur. Trois jours après son arrivée, le nouveau représentant de l'autorité royale fit prendre un excellent ouvrier nommé *Grand-Jean*, parce qu'il avait fait baptiser par un ministre protestant son fils nouvellement né. Cette exécution fut comme le signal d'une persécution cruelle. « Le bourreau eut force pratique. » Parmi les victimes, Crespin mentionne *Jean Babot*, sieur de Lespau, *Jean de Camp*, *Thomas*, le sieur de *Foulet* et son domestique. Quelques uns parvinrent à fuir ; Claude Brison ne fut pas assez heureux pour échapper à ses meurtriers. Arrêté par des paysans, il fut noyé dans un étang. La justice se transporta sur les lieux, fit retirer le cadavre de l'eau et le suspendit à une potence dressée exprès sur la grande place. Au bout de 24 heures, ordre fut donné de l'attacher à la potence ordinaire hors de la ville. La femme de Brison, « que Dieu avait donnée d'une beauté singulière, accompagnée d'une emouvement vraiment remarquable envers son mari, » ayant épousé les larmes et les supplications pour obtenir le corps inanimé de son époux, conçut une vaillante résolution. Aidée de sa sœur, elle alla, au milieu de la nuit, enlever le cadavre, et le déposa pieusement dans une fosse qu'elle avait creusée de ses propres mains sur la lisrière d'un bois.

BRISSAC (JEAN DE), sieur des Locs, ministre de Loudun. En 1639, Brissac fut député de la province d'Anjou au Synode de Loudun, où il remplit les fonctions de secrétaire. En 1671, étant allé prêcher à Thouars, ainsi que son collègue *Fotras*, malgré le déclara-

ion du 1^{er} févr. 1669 (Voy. *Pièces justificatives*, N° LXXXVIII), l'intendant du Poitou voulut les faire arrêter ; mais par une faveur inexplicable, la Cour ordonna de ne pas les inquiéter à ce sujet. Brissac est auteur d'un livre publié sous ce titre : *Le tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'exercice de la religion sous la protection des édits*. Son but était de combattre les Vérités du jézuïte Meynier.

Parmi les pasteurs expulsés de France par la révocation de l'édit de Nantes, nous avons trouvé un *B. de Brissac* qui paraît avoir rempli les fonctions pastorales à Châtellerault, et qui était peut-être le fils du précédent. Il s'était réfugié à Morges. Il avait épousé une demoiselle *Châtillon*, qu'il avait dû laisser en France, ainsi que ses enfants. On a de lui deux sermons publiés sous le titre : *Des différens degrés de l'anéantissement et de l'exaltation de nostre rédempteur, ou Sermon sur Philippe, II, 7-11, prononcé en 1706; suivi de l'immutabilité de nostre grand Dieu et Saureur J.-Ch., ou Sermon sur Héb. XIII, 8, prononcé en 1693* (Amst., Est. Roger, 1706, in-8°).

Au nombre des Protestants réfugiés en Angleterre, nous avons aussi trouvé un capitaine *George Brissac*, qui fut nommé, en 1773, membre du directoire de l'hôpital français, et trois demoiselles Brissac, *Marie, Anne et Madeleine*, filles d'*Etienne Brissac*, mort avant l'édit de révocation, et de *Sara Bracannier*. Cette dernière était peut-être une parente du charcutier *Bracannier* qui se réfugia à Berlin, où il se fit une grande réputation par l'excellence de ses andouillettes, de ses saucisses et des boudins, appelés encore aujourd'hui boudins français.

BROCA, ministre dans la Brie en 1773. Broca mérite une mention dans notre ouvrage parce qu'il fut le dernier pasteur du désert arrêté en vertu des lois de Louis XIV. Successeur de *François Charmusy*, qui avait été arraché lui-même de sa chaire à Nanteuil-les-Meaux, en 1770, et était mort en pri-

son au bout de neuf jours, loin de laisser intimider, le jeune ministre tint des assemblées religieuses avec autant de publicité que s'il n'y avait eu aucun danger à courir. Arrêté au mois de juin 1773 et enfermé dans la prison de Meaux, où on le traita avec égards, il subit deux interrogatoires et fut remis en liberté, au mois de septembre, par une lettre de cachet qui lui enjoignit de retourner dans la Gironde, son pays natal, avec défense de repartir dans les environs de Paris.

BRODEAU (Victor), seigneur de La Chasselière, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, puis secrétaire des commandements d'*Antoine de Bourbon* et de *Jeanne d'Albret*, en 1561, fut chargé, en 1570, avec *Tiligny, Caragnes et Beauvais-La Noë*, de suivre les négociations ouvertes pour la paix à la demande de Catherine de Médicis. Il était fils de *Victor Brodeau*, moins connu comme secrétaire de *Marguerite de Valois*, que comme auteur d'un poème des *Louanges de J.-Ch. Notre Saureur*, en vers de dix syllabes (Lyon, 1540, in-8°), et d'une *Épitre du pêcheur à J.-Ch.* (Lyon, Etienne Dolet), condamnée par la Faculté de théologie de Paris entre 1544 et 1546. D'après *La Croix du Maine*, Victor Brodeau le père mourut en 1540. Qu'il ait embrassé les opinions nouvelles, que protégeait, on le sait, la reine de Navarre, c'est ce dont il est à peine possible de douter, malgré le silence gardé à ce sujet par l'auteur de la Bibliothèque française.

La Chasselière avait un frère qui fut aumônier de la reine de Navarre, en 1566, et il laissa de son mariage avec *Catherine de Baune*, fille de *Guillaume*, sieur de La Charmoise, et de *Jeanne Brignonnet*, un fils nommé aussi *Victor*, seigneur de Candé, qui remplit auprès de *Henri de Navarre* les fonctions de secrétaire d'État et des commandements, et qui fut employé en plusieurs négociations importantes. A l'exemple de son maître, il se convertit à la Saint-

Barthélémy sincèrement, dit Moréri. Cependant sa conversion ne fut pas si sincère qu'il ne retourna au protestantisme avec le roi de Navarre, pour l'abandonner encore une fois, il est vrai, et rentrer dans le giron de l'Église ca-

tholique le jour de Noël 1593 (*Collect. Du Chesne*, Vol. XVII). Sa femme, *Marie Courtin*, lui donna deux fils, Victor et Louis, qui furent élevés dans le catholicisme.

OBSESSION. — Nous avions prévenu nos abonnés que la suspension momentanée de la *France Protestante* ne pourrait qu'être profitable à cette œuvre. L'événement, en effet, est venu justifier nos prévisions. Les recherches que nous avons poursuivies avec ardeur dans les dépôts publics de nos, sont à Paris qu'à l'étranger; la création de la Société de l'hist. du Protest. franç., qui sera pour résultat de mettre en lumière une foule de pièces originales enfouies jusqu'ici dans les archives des familles; l'intérêt croissant que quelques-uns de nos coreligionnaires prennent à notre publication, et les communications qu'ils veulent bien nous faire, nous mettent déjà à même de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques inexactitudes où nos devanciers nous avaient entraînés, et de compléter quelques-unes de nos notices. Vol. I, p. 61, *Allix*. Notre suspension, en note, se trouve contredite par ce que nous lissons dans l'*Hist. d'Alençon*, que le père d'*Allix* se nommait *Pierre* et était ministre à Alençon; on lui devrait un *Catechisme*. — P. 67, *Aymardes ou Polis*, selon M. Rehrich, a écrit: *Ferantwörting wett man sich gegen neuen menschen halten soll*, Strasb., 1523, in-4°, réponse aux attaques des Catholiques qui l'accusaient de prêcher le divorce et de vivre dans le divorce. — P. 112, *Anjorant*. Le premier de cette famille qui professait le protestantisme se nommait *Renaud*; retrait à Genève en 1555. C'est son fils *Jacob Anjorant*, qui fut réélu, de la répub. de Genève auprès de la cour de France. Les renseignements qui nous sont parvenus sur ce diplomate nécessiteront une notice particulière que nous renvoyons à notre Supplément. Il en est de même pour les *Bardonencé* et les *Airebaudoue*, sur lesquels M. Charles Eynard, allié de cette dernière famille, nous a communiqué des détails généalogiques très-précis. — Ibid, p. 189, *NATHAN d'Ausset*, né en 1601 et mort le 11 avril 1660. Il était fils de *Jacqueline Chayer*, que Théod Agr d'Aubigné avait séduite. Sa descendance, telle qu'elle nous a été fournie par les biographies, ne s'accorderait pas non plus avec les Actes de Genève. Voy. notre Supplément. — Vol. II, p. 18, *Bastinc*. Voici le titre de ses *Commentaires: In catechesis religiosis christiana, que in ecclesiis et scholis tam Belgis, tam Palatinatii tradidit, exegemata sive commentarii*, Dord., 1588, in-4°. — P. 53, *Jacq de Baix*, sieur de L'Angle. Ajouter à la liste de ses œuvres: *Supplément nécessaire*, qui ne nous est connu que par la violente réponse de *Philippe des Hostages*, on plainté des capucins Yves, imprimée à Paris en 1618. — P. 191, *Besser*, né le 3 août 1738, mort le 7 sept. 1780 à Stuttgart. La dissertation de *parosychid*, que *Garrére* lui attribue est due à son père *Léopold-Emmanuel*. V. Supplém. — P. 209, *Bessais*. Au lieu du prénom de *Solomon*, lire *Samuel*, membre de l'Acad. de peinture dès sa fondation en 1648.

Cédant aux invitations pressantes qui nous ont été adressées de divers côtés, nous chercherons à rendre de plus en plus complète la partie bibliographique de notre ouvrage, en faisant connaître, autant que possible, non-seulement tous les ouvr. imprimés, mais même ce que nous n'avions point fait dans le principe, les opuscules restés inédits et les lettres d'une certaine valeur histor. que se trouvent dans le coll. de mes, dont l'accès nous est permis. — Quant aux quelques hommes célèbres descendants de réfugiés, tels que les *Battier*, les *Baulacre*, etc., que nous avions omis dans l'incertitude où nous étions encore de leur nationalité, nous leur donnerons place dans notre Supplément. — Nous ne nous attacherons pas à relever ici quelques inexactitudes que nous avons remarquées dans l'orthographe de certains noms propres ou dans des dates peu importantes. Nous comptons sur l'indulgence de nos lecteurs pour nous en absoudre: ils comprendront que de telles erreurs sont inévitablement au milieu du pêle-mêle de renseignements souvent contradictoires que nous sommes forcés de débrouiller. — À partir du 3^e vol., dont les premières feuilles sont déjà sous presse, l'ouvrage sera imprimé en caractères neufs fondus exprès.



3 2044 048 331 920





3 2044 048 331 920





3 2044 048 331 920

